Histoire
de la Mission de Pékin

* *

DU MÊME AUTEUR

LOUIS MICHAUD, EDITEUR

168, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

HISTOIRE DE LA MISSION DE PÉKIN.

TOME I. — *Depuis les origines jusqu'à l'arrivée des Lazaristes.* — Prix . . . . **15 fr.**

A. THOMAS

HISTOIRE DE LA MISSION DE PÉKIN

* *

DEPUIS L'ARRIVÉE DES LAZARISTES JUSQU'A LA RÉVOLTE DES BOXEURS

Tirage privé

Cet ouvrage n'est pas dans le commerce

—

1925

Société Française de
Librairie et d'Edition
69-71 Rue de France
TIENTSIN (Chine)

LIVRE PREMIER

Depuis l'arrivée des Lazaristes à Pékin jusqu'à la fermeture de l'église du Nàntang (1785-1838)

CHAPITRE PREMIER

ARRIVÉE DES LAZARISTES A PÉKIN

I. Règle de conduite de saint Vincent au sujet des nouveaux établissements. — II. Divers projets de substitution relatifs aux missionnaires français de Pékin. — III. Le gouvernement français demande aux Lazaristes de se charger de la mission française de Pékin. — IV. Décret de la Propagande envoyant les Lazaristes à Pékin. — V. Lettres patentes du roi Louis XVI ordonnant l'enregistrement du décret de la Propagande. — VI. Les premiers Lazaristes de la mission de Pékin. — VII. Arrivée et installation des Lazaristes à Pékin.

I. — RÈGLE DE CONDUITE DE SAINT VINCENT AU SUJET DES NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Saint Vincent de Paul disait à ses premiers disciples :

Nous ne pouvons faire aucune avance pour nous établir en quelque lieu que ce soit, si nous voulons nous tenir dans les voies de Dieu et dans l'usage de la Compagnie ; car, jusqu'à présent, sa providence nous a appelés aux lieux où nous sommes sans que nous l'ayons cherché directement ni indirectement. Or, il ne se peut que cette résignation à Dieu, qui nous tient ainsi dans la dépendance de sa conduite, ne lui soit très agréable ; d'autant plus qu'elle détruit les sentiments humains qui, sous prétexte de zèle et de gloire de Dieu, font souvent entreprendre des desseins qu'il n'inspire pas et qu'il ne bénit point. Il sait ce qui nous est convenable, et il nous le donnera quand il sera temps, si nous nous abandonnons comme de véritables enfants à un si bon Père. Certainement, si nous étions persuadés de

notre inutilité, nous n'aurions garde de nous ingérer en la moisson d'autrui avant qu'on nous y appelât, ni de prendre le devant pour nous préférer à d'autres ouvriers que peut-être Dieu y a destinés (1).

Les Prêtres de la Mission, venus à Pékin à la fin du XVIIIe siècle, ont suivi fidèlement cette ligne de conduite tracée par leur saint fondateur. C'est bien la Providence qui les y appela, sans qu'ils l'aient cherché directement ni indirectement, ainsi que le prouvera jusqu'à l'évidence le simple récit des négociations qui aboutirent alors à la substitution des Lazaristes français aux Jésuites dans toutes les missions de la Chine.

De son vivant, saint Vincent avait étendu jusque-là ses projets apostoliques. Estienne, le martyr de Madagascar, en témoigne dans une lettre écrite à Alméras, le 15 janvier 1644, pour demander qu'on lui obtienne à Rome le pouvoir d'annoncer l'Evangile par toute la terre.

Si vous nous obtenez cette grâce, après avoir parcouru toutes les contrées de l'île Saint-Laurent, j'irai jusque dans la Chine, le Japon et autres terres infidèles, frayer le chemin à notre Congrégation pour y rendre à Dieu et aux âmes le service qu'elle rend dans l'Europe. Aussi bien était-ce le dessein de feu M. Vincent, notre bienheureux père, que je passasse jusqu'à la Chine.

Si Estienne ne passa pas lui-même en Chine, c'est lui qui, par ses libéralités, ouvrit ce pays aux premiers missionnaires.

Par une donation, en date du 20 septembre 1659, il avait assigné, sur son patrimoine, une rente de 1.500 livres, destinée aux missions de Madagascar et îles adjacentes; à défaut, ce revenu devait être employé en d'autres missions, hors le royaume, pour la conversion des infidèles. Or, depuis l'abandon de Madagascar en 1764, la somme était restée sans emploi; M. Jolly, alors Supérieur général de la Mission, résolut de faire honneur coûte que coûte à l'obligation contractée par la maison de Saint-Lazare.

Le manque de sujets, le trop faible espoir de réussir dans ces missions lointaines à cause de l'inconstance des peuples, et, hélas ! aussi, le peu d'union entre ouvriers évangéliques, divisés par des rivalités malheureuses et par leurs divergences d'opinion touchant les rites malabares et les cérémonies chinoises, avaient longtemps comprimé de ce côté l'élan apostolique de la Congrégation de la Mission; mais, nous l'avons vu dans un précédent volume, bon gré. mal gré, venait de s'ouvrir la succession des Jésuites.

(1) ABELLY. *Vie de saint Vincent de Paul*, 1891, p 67.

II. — DIVERS PROJETS DE SUBSTITUTION RELATIFS AUX MISSIONNAIRES FRANÇAIS DE PÉKIN

La suppression de la Compagnie de Jésus avait, en effet, mis en question l'avenir de la mission française de Pékin et des autres missions qui en dépendaient. Les derniers missionnaires jésuites continuaient sans doute de remplir leurs fonctions à la Cour et d'exercer leur ministère auprès des chrétiens, sous la juridiction des évêques de Pékin. Pour le temporel, le P. Bourgeois avait été nommé supérieur de la mission par Louis XVI; mais, dans l'impossibilité de se recruter, les survivants ne cessaient de demander qu'on leur envoyât au plus tôt des successeurs capables de conserver à l'Eglise des missions créées au prix de tant de travaux.

Le gouvernement français, préoccupé de cette situation, avait même entamé, comme on sait, des négociations avec le Souverain Pontife. Plusieurs projets furent mis en avant et successivement écartés. Ainsi, l'établissement d'une sorte de séminaire par le P. du Gad, ancien Procureur des missions des Jésuites, se trouva rejeté. Puis, l'érection à Moukden, en Mandchourie, d'un évêché dont le titulaire, ex-Jésuite français, aurait étendu sa juridiction sur les anciennes missions de la Société jusqu'aux Indes, parut impraticable à Rome, en raison des difficultés qu'elle entraînerait avec la cour de Lisbonne : celle-ci y aurait vu certainement une atteinte à son droit de patronage, et le Saint-Siège répugnait d'ailleurs à élever un ex-Jésuite à l'épiscopat, contre les dispositions formelles de la Bulle d'extinction. Les mêmes raisons firent écarter la proposition d'un Vicariat apostolique, ou même d'une Préfecture apostolique à conférer au P. Bourgeois.

Dix années s'étaient donc écoulées depuis la suppression des Jésuites, et aucune décision n'avait été prise. On reconnut alors que l'affiliation de la mission de Pékin à un autre Ordre religieux était le seul parti réalisable.

« Un corps savant peut seul remplir les vues du gouvernement », disait sans doute le *Rapport sur le clergé* présenté au Roi par le département de la Marine. Mais on ne connaissait de sociétés savantes que celle des Bénédictins de Saint-Maur et celle des Oratoriens, et le rapport les excluait toutes deux : la première, parce que le genre de vie de ses membres et le caractère spécial de ses travaux la rend peu propre au ministère des missions; la seconde,

de peur que le souvenir des dissentiments de doctrine qui s'étaient élevés entre l'Oratoire et la Compagnie de Jésus, lors de la querelle du Jansénisme, ne nuisît à la bonne harmonie nécessaire pour vivre côte à côte.

Le P. du Gad, continuait le *Rapport*, s'était adressé en 1872 à Bertin, ministre d'Etat, et l'avait prié de proposer au marquis de Castries, ministre de la Marine, pour la mission de Pékin, la Société des Missions Etrangères. Projet déjà mis en avant par le Roi en 1776, et approuvé par le Saint-Siège. Malheureusement les directeurs de cette Société ne crurent pas devoir accepter. Une des raisons qui motivaient leur refus, était que « la Société des Missions Etrangères n'était pas un corps savant ». En outre, cette Société avait constamment refusé jusque-là de se charger d'aucune mission dont le supérieur ecclésiastique ne fût pas choisi d'office parmi les siens. Or, à Pékin, les évêques, un seul excepté, n'avaient jamais appartenu à la Société.

Ainsi donc, concluait le rapporteur, je pense que de tous les corps ecclésiastiques connus dans le royaume, celui de Saint-Lazare est le seul auquel on puisse confier la mission de Pékin. Ce n'est pas une société savante ; mais elle est trop nombreuse pour qu'on ne trouve pas, entre tous ses membres, quelques prêtres propres aux fonctions dont il s'agit ; et quant à ce qui regarde les arts, leurs frères laïcs rempliront parfaitement cette partie.

Il serait à propos de ne demander pour le moment au Saint-Siège qu'un décret de substitution des Lazaristes aux Jésuites, sans faire mention du Préfet apostolique. Les Lazaristes seront soumis d'abord à l'évêque de Pékin ; leur arrivée ne lui causera aucun ombrage ; et ce sera d'après les mémoires qui seront adressés au ministre par le supérieur de la mission que Sa Majesté, si cela est nécessaire, pourra faire demander au Pape la création d'une Préfecture apostolique.

III. — LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS DEMANDE AUX LAZARISTES DE SE CHARGER DE LA MISSION FRANÇAISE DE PÉKIN (1782)

A la suite de ce *Rapport*, M. de Vaivre, chef de bureau au ministère de la Marine, fut député par le roi auprès de M. Jacquier, Supérieur général de la Congrégation de Saint-Lazare, pour lui offrir l'administration de ces missions.

Le Supérieur général s'excusa d'accepter les offres du roi. Il allégua qu'il lui serait impossible de fournir le personnel nécessaire à des œuvres aussi importantes. Le roi insista, et le Supérieur général répon-

dit par un second refus. Enfin, le roi lui fit dire que, puisque les sujets lui manquaient, il consentait à ce qu'il supprimât des établissements en France, à l'effet d'envoyer les missionnaires qui les occupaient prendre possession de ces missions lointaines (1).

Le marquis de Castries, ministre de la Marine, qui avait chargé M. de Vaivre de traiter cette affaire, intervint alors en personne. Il écrivit à M. Jácquier la lettre suivante :

Versailles, le 7 novembre 1782.

Monsieur,

J'avais chargé M. de Vaivre de vous engager à accepter la desserte de la mission de Chine, que tenaient ci-devant les Jésuites ; mais j'ai vu avec peine, par les lettres que vous lui avez adressées à ce sujet, que vous auriez cru devoir vous refuser à ses propositions, dans la crainte que vous manifestez de ne pouvoir suffisamment remplir de nouvelles obligations en ce genre.

Quelque louable que soit votre délicatesse dans son principe, elle n'ôte rien à la confiance où je suis que cette mission ne saurait être remise en de meilleures mains que les vôtres.

Il ne s'agit d'ailleurs, quant à présent, que de fournir un prêtre ou deux, avec un chirurgien s'il se peut. L'intention du Roi est donc, Monsieur, que vous fassiez cet effort, en attendant que le temps et les circonstances permettent d'employer des moyens plus étendus pour la conservation et l'accroissement d'une des missions les plus intéressantes qu'il y ait, sous le double rapport du christianisme et de la politique. Je ne doute pas que vous ne vous empressiez de seconder les vues du gouvernement, dans cette occasion, avec le même zèle que vous et votre Congrégation, Monsieur, avez toujours montré dans tout ce qui a trait au bien de la religion et de l'Etat. Je vous prie en conséquence d'aviser avec M. de Vaivre aux arrangements qui vous paraîtront les plus convenables pour l'union de la mission de Chine à vos autres travaux apostoliques, et de prendre, à cet égard, les mesures les plus promptes, afin de pouvoir profiter de la saison utile pour l'envoi des sujets ou choses nécessaires pour ces lieux.

J'ai l'honneur d'être, etc...

Une offre présentée en pareils termes était un ordre non déguisé, transmis au nom du roi de France. M. Jacquier, ne pouvant résister plus longtemps, donna donc son consentement, qu'il qualifia toujours de « consentement forcé ».

Mais la vraie cause de la répugnance avec laquelle il accepta cette succession, alors peu enviée, doit être cherchée ailleurs que dans l'appréhension d'avoir à trouver le personnel nécessaire. Il n'est pas téméraire d'affirmer qu'il eût opposé moins de résistance, s'il s'était agi d'envoyer ses prêtres à Madagascar, ou en Barbarie, ou en tout autre pays abandonné, où ils eussent trouvé

(1) *Notice circulaire de M* Etienne, 1870.

moyen de travailler à l'extension du royaume de Dieu à l'abri des traits de l'envie et éloignés des intrigues. Mais Pékin lui faisait peur (1), et la suite de cette histoire ne prouvera que trop, hélas ! que ses appréhensions étaient pleinement justifiées.

IV. — DÉCRET DE LA PROPAGANDE ENVOYANT LES LAZARISTES A PÉKIN

Le marquis de Castries ayant triomphé des résistances du Supérieur général des Lazaristes, entra aussitôt en relations avec le Saint-Siège, pour obtenir son approbation.

Voici le décret de la Propagande qui subrogea définitivement les Prêtres de la Mission aux Jésuites français.

Le Roi très chrétien de France, Louis XVI, ayant, selon sa piété et son zèle pour la foi catholique, fait exposer à Notre Saint Père le Pape Pie VI qu'il désirait que les prêtres de la Congrégation de la Mission fussent subrogés, pour les missions de l'empire de la Chine, aux Pères français de la Société éteinte des Jésuites, qui les administraient précédemment, Sa Sainteté, après avoir pris l'avis de quelques éminents cardinaux de la Sacrée Congrégation de la Propagande, louant hautement la foi et la religion du même Roi très chrétien, et voulant seconder ses pieux désirs, a subrogé et député les susdits prêtres de la Congrégation de la Mission, sous la désignation du Supérieur général et l'approbation de la même Sacrée Congrégation, à la place des susdits Pères de la Société éteinte des Jésuites, dans les missions de Chine qu'administraient ces mêmes Pères de la nation française, avec tous les pouvoirs, droits et privilèges qui doivent être donnés à chacun d'eux respectivement, lesquels la Sacrée Congrégation avait coutume d'accorder aux missionnaires sous la dépendance des évêques, ou des Vicaires apostoliques là où il n'y a pas d'évêques, sauf pourtant les privilèges et exemptions accordés aux prêtres et à la Congrégation de la Mission par le Siège apostolique, suivant leur mode, forme et teneur, soit pour la désignation des lieux où ces mêmes prêtres de la Congrégation de la Mission devront être envoyés, soit pour les biens et revenus à eux déjà assignés, ou devant être assignés à l'avenir par la pieuse libéralité des fidèles chinois, soit pour les charges à acquitter par eux en conséquence des fondations pieuses, et enfin pour les règles à observer dans l'exercice de leurs missions,

(1) Sans s'en douter, le Supérieur de Saint-Lazare se rencontrait là-dessus avec le Supérieur de Saint-Sulpice. Il éprouvait au fond la même répugnance à s'installer là où avaient logé les Jésuites. Sous Louis XV, on avait eu la pensée de faire disparaître l'ancien séminaire de Saint-Sulpice afin de dégager la façade de l'église, et l'on offrait aux Sulpiciens en compensation l'ex-noviciat de la Compagnie qui venait d'être expulsée. Bien que cette maison fût d'une valeur très supérieure à celle du séminaire, le projet déplut à Monsieur Couturier, Supérieur de la Société. « J'ai peur des revenants », disait-il en souriant.

selon qu'il leur sera prescrit à l'avenir par Sa Sainteté de concert avec le Roi très chrétien. Pour tout ce qui se rattache soit aux biens, soit aux revenus provenus ou à provenir pour ces missions de la munificence des Rois très chrétiens, ou de la libéralité des sujets français, le Roi très chrétien, eu égard à son zèle et à sa sollicitude pour la foi catholique, en disposera seul pour l'avantage et l'utilité de ces mêmes missions.

Donné à Rome, dans le palais de la Sacrée Congrégation, le 7 décembre 1783.

Cardinal ANTONELLI, *préfet.*
Etienne BORGIA, *secrétaire.*

V. — LETTRES PATENTES DU ROI LOUIS XVI ORDONNANT L'ENREGISTREMENT DU DÉCRET DE LA PROPAGANDE

Quelques semaines plus tard, Louis XVI donnait des lettres patentes, en vertu desquelles le Parlement de Paris devait enregistrer le susdit décret.

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Nous étant fait représenter le décret de la Propagande du 7 décembre dernier, par lequel les prêtres de la Congrégation de la Mission sont subrogés à la Société éteinte des Jésuites, pour la desserte des missions françaises de la Chine qui avaient été confiées à ladite Société, nous avons, de l'avis de notre conseil, de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, ordonné et ordonnons par ces présentes, signées de notre main, que ledit décret de la Propagande, du 7 décembre 1783, ci-attaché sous le contrescel de notre chancellerie, sera exécuté suivant sa forme et teneur, en tout ce qui ne sera pas contraire aux libertés de l'Eglise gallicane.

Si donnons en mandement à nos amis et féaux conseillers, les gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que ces présentes ensemble ledit décret ils aient à faire enregistrer pour avoir leur pleine et entière exécution, sous la réserve portée en ces présentes. Car tel est notre plaisir, en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

Donné à Versailles, le 25[e] *jour du mois de janvier de l'an de grâce* 1784, *et de notre règne le dixième.*

LOUIS.

Par le Roi :
Le Ministre : Maréchal de CASTRIES. (1).

(1) *Archives nationales.* Ms. 6636-37.

VI. — LES PREMIERS LAZARISTES DE LA MISSION DE PÉKIN : MM. RAUX ET GHISLAIN ET LE FRÈRE PARIS

Aussitôt après avoir accepté la mission française de Pékin, le Supérieur de Saint-Lazare fit connaître au marquis de Castries les noms des missionnaires qu'il se proposait d'envoyer à Pékin.

M. Raux (1), lui écrivait-il, qui doit être leur supérieur, s'est occupé depuis un an à perfectionner et à augmenter ses connaissances en astronomie et en géographie. Il a suivi le cours d'astronomie de M. de Lalande au Collège Royal ; il s'est aussi un peu appliqué à l'étude de la botanique et de l'histoire naturelle. Au mois de juillet dernier, il a visité le nouveau canal de Picardie ; il en a fait une description qui lui servira de terme de comparaison avec les fameux canaux de la Chine. Il a vu en Champagne exploiter du fer et tout ce qui a rapport à la fabrique de ce métal dans les fourneaux et dans les forges

M. Ghislain (2), prêtre, après avoir repassé les éléments des mathématiques, a fait un cours de physique expérimentale ; il a suivi le cours de chimie de M. Macquer au Jardin du Roi. Il s'est surtout appliqué à la mécanique, pour laquelle il a un goût décidé ; il a étudié le mécanisme des pompes à feu, de la nouvelle machine de Vera, etc. ; il a répété avec M. Raux les principales expériences sur l'électricité simple, sur l'électricité combinée avec l'air inflammable, sur les ballons aérostatiques (3).

Le frère Joseph Paris (4), qui doit accompagner ces deux prêtres

(1) M. Raux (Nicolas-Joseph) naquit à Ohain, qui faisait alors partie de la paroisse de Trélon, à quatre lieues d'Avesnes, dans le Hainaut français, diocèse de Cambrai, le 14 avril 1754. Il entra à 17 ans à Saint-Lazare, à Paris, le 18 juillet 1771. Il fut ordonné prêtre, par dispense d'âge, le 5 mars 1777. Avant son départ pour la Chine, il était professeur de théologie à la maison de Saint-Lazare. — Comme au moment de son départ pour la Chine, on lui représentait les conséquences d'une destination si lointaine qui allait le séparer pour toujours de son pays, de sa famille, et l'exposer peut-être au martyre, il répondit : « Vous m'offririez la ville d'Avesnes, que vous ne me retiendriez pas un seul jour au pays. »

(2) M. Jean-Joseph Ghislain, né à Salles, terre de Chimay, dans le Hainaut autrichien, diocèse de Cambrai (actuellement en Belgique), le 5 mai 1751, entra à Saint-Lazare le 4 juillet 1774 ; il y reçut la prêtrise le 11 mars 1780. Le nom de Ghislain est un nom très répandu dans le Hainaut et le diocèse de Cambrai, à cause de saint Ghislain, un des plus illustres apôtres de cette région et fondateur au VIIe siècle du monastère de la Celle en Belgique, à l'endroit où se trouve la ville de Saint-Ghislain, près de la frontière française actuelle. Cette ville est encore aujourd'hui un lieu de pèlerinage fréquenté. (Cfr. Mgr GUÉRIN, *Vie des Saints.* XII, 209-213.)

(3) Le premier ballon avait été lancé par les frères Montgolfier, en juin de cette même année 1783. L'hydrogène fut employé par Charles Montgolfier pour gonfler le premier aérostat à gaz.

(4) Le frère Charles Paris, dit frère Joseph, né le 8 décembre 1738, à

en qualité d'horloger, avait travaillé sous les meilleurs horlogers de la capitale, avant d'entrer dans la Congrégation de la Mission. Il est aussi mécanicien et tourneur. Depuis qu'il est destiné à aller à Péking comme artiste, il a suivi la partie des carillons ; il a pris des leçons de clavecin ; il s'exerce actuellement à faire usage d'un tour à médailles très curieux...

Par décret du 17 décembre 1783, la Propagande donna à M. Raux le titre et les pouvoirs de supérieur apostolique de la mission française de Pékin et des missions qui en dépendaient. De son côté le roi de France l'investit de l'autorité de supérieur civil pour l'administration du temporel de cette même mission, par brevet du 25 janvier 1784 (1).

Pour comprendre cette seconde nomination, il ne faut pas oublier que l'Eglise de France vivait alors sous le régime du concordat de Léon X. Le roi de France était non seulement l'évêque du dehors, mais encore, en raison de ses libéralités, le patron d'une foule de pieuses institutions. A ce titre, le Saint-Siège lui reconnaissait certains droits sur le temporel des bénéfices qu'il avait contribué à fonder. C'était le cas pour la mission française (2).

Les trois missionnaires quittèrent Brest le 20 mars 1784 et accomplirent la traversée en hommes apostoliques et en mathématiciens. La prière, l'instruction des mousses et des matelots alternaient avec les observations et les calculs qu'ils faisaient de concert avec les officiers du bord.

Le 22 avril, ils passèrent la ligne et célébrèrent la fête de saint Vincent au détroit de la Sonde (19 juillet). Le 5 août ils repassèrent la ligne, à 2.545 lieues du point où ils l'avaient passée la première fois. Le 23 du même mois, ils étaient en face de Macao, où ils n'osèrent débarquer, de peur d'être retenus par l'ombrageux gouvernement de cette colonie. Ils arrivèrent à Canton le 29.

A Canton, ils se rendirent auprès du P. della Torre (3), Pro-

Verderonne, diocèse de Beauvais, entra dans la Congrégation de Saint-Lazare le 2 juin 1783, prononça ses vœux à Pékin, le 14 juin 1785.

(1) *Brevet de supérieur en faveur du sieur Raux, prêtre de la Congrégation de la Mission.*

(2) Sous l'Ancien Régime, chaque missionnaire recevait du roi de France une pension de 6.000 francs; mais la Révolution n'allait pas tarder à supprimer toutes ces fondations, et Mgr Mouly, en 1860, rappellera en vain à Napoléon III cette libéralité des Bourbons.

(3) Le P. della Torre était originaire de Gênes.

cureur de la Propagande, ancien missionnaire du Chènsi, qui les accueillit avec une grande effusion de charité.

Ils rencontrèrent également dans cette ville le nouvel évêque de Pékin, Mgr de Gouvéa (1), qui, après avoir rempli à Goa la mission reçue de sa souveraine, venait d'arriver à Canton, accompagné de M. Villa, Lazariste portugais qu'il affectionnait.

Ce prélat n'avait que 32 ans. D'après le portrait qu'en ont laissé les contemporains, il était doux, honnête, prudent, pieux et ami de la paix. Le P. Bourgeois, S. J., supérieur du Pétang, écrivait de lui :

Nous avons un évêque portugais. C'est un religieux de Saint-François dont on dit beaucoup de bien. Il ne tiendra pas à moi certainement qu'il ne pacifie la mission.

Il portait pour quarante mille livres de présents destinés à la cour de Pékin.

MM. Raux et Ghislain lui donnèrent communication des décrets de Rome; ils lui remirent une lettre du nonce à Paris. Mgr de Gouvéa reçut ces pièces avec respect et témoigna toujours aux nouveaux missionnaires beaucoup de sympathie.

Cependant les Jésuites de Pékin avaient été informés eux-mêmes du départ de France de leurs successeurs, et le P. Bourgeois écrivait à ce sujet à un de ses amis :

On a donné notre mission à MM. de Saint-Lazare. Ils devaient venir l'an passé ; viendront-ils cette année ? Dieu le veuille ! Nous n'en savons encore rien. Ce sont de braves gens ; ils peuvent être assurés que je ferai mon possible pour les aider et les mettre en bon train.

A peine débarqué à Canton, M. Raux avait écrit pour leur annoncer son arrivée. Il reçut cette touchante réponse collective :

Nous rendons de sincères actions de grâces à la divine Providence d'avoir si bien arrangé les événements que vous, Monsieur, et vos Messieurs de la Congrégation de la Mission, ayez été forcés en quelque sorte de vous charger des missions françaises de la Chine qui étaient gouvernées ci-devant par les Jésuites, vos anciens amis. Rien assurément ne pouvait nous être plus agréable que ce choix. Personne n'ignore la liaison intime en Notre Seigneur, qui a toujours existé entre les fils de saint Vincent de Paul et ceux de saint Ignace,

(1) Dans les anciens documents, le nom de Mgr de Gouvéa est souvent orthographié « de Govéa ». D'après l'évêque de Macao, l'ancienne et la véritable orthographe serait « de Gouveia » ; mais d'après la récente réforme de l'orthographe en Portugal, on peut écrire aussi très correctement « de Gouvéa ».

tant qu'a subsisté la Compagnie de Jésus. Nous savons encore que, depuis l'extinction de cette Compagnie, vos Messieurs ont rendu mille et mille services à ses membres dispersés, et plus particulièrement à ceux de ses membres qui, destinés aux missions des Indes et de la Chine, avaient le bonheur de passer dans les lieux où ils faisaient leur séjour.

Cette lettre, écrite par le P. Amiot, était signée par tous les missionnaires français : AMIOT, BOURGEOIS, VENTAVON, DE GRAMMONT, DE POIROT, tous missionnaires apostoliques, — et de Joseph PANZI, ancien frère coadjuteur. Les deux derniers, quoique Italiens, étaient membres en effet de la mission française.

VII. — ARRIVÉE DES LAZARISTES A PÉKIN (29 AVRIL 1785) LEUR INSTALLATION AU PÉTANG (8 MAI 1785)

Bien que les mandarins de Canton eussent reçu l'ordre de diriger immédiatement sur Pékin les mathématiciens français, les nouveaux arrivés durent prolonger de 5 mois leur séjour à Canton, en raison d'une persécution locale qui s'éleva sur ces entrefaites. Leur hôte lui-même, le P. della Torre, Procureur de la Propagande à Canton, fut arrêté et conduit à Pékin, pour avoir introduit secrètement des missionnaires dans l'intérieur de la Chine.

Partis enfin de Canton le 7 février 1785, MM. Raux et Ghislain arrivèrent dans la capitale le 29 avril 1785. Ils y furent parfaitement accueillis par les missionnaires, tant jésuites que propagandistes. Tous, même l'évêque de Pékin, vinrent les féliciter de leur heureuse traversée.

Officiellement M. Raux présenta à Mgr de Gouvéa les décrets déjà connus de la Propagande; et ce prélat s'empressa de les reconnaître et de les publier par l'acte suivant :

D. F. Alexandre GOVEA, de la famille du tiers-ordre de S. François, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, évêque de Pékin, conseiller de la Très Fidèle Reine des Portugais, etc...

A tous ceux à qui il appartient, faisons connaître et certifions qu'aujourd'hui, dimanche de l'octave de l'Ascension, huitième jour du mois de mai de l'année 1785, devant nous et en présence des missionnaires de l'église du Pétang, convoqués par notre ordre dans notre église cathédrale (Nàntang), ont été lus et publiés : le décret de la Sacrée Congrégation, en date du 7 décembre 1783, par lequel les prêtres de la Congrégation de la Mission sont subrogés et substitués à la place des Pères français de la Société éteinte des Jésuites ; — le Brevet du Roi très chrétien des Français sur cette matière, donné à Versailles le 25 janvier 1784 ; — le Décret de la susdite Congrégation

de la Propagande du 17 décembre 1783, par lequel M. Nicolas Raux, prêtre de la Congrégation de la Mission, est approuvé comme supérieur des susdites missions de la Chine. Ces divers décrets ont été acceptés par tous selon leur forme et teneur.

En foi de quoi, nous avons donné ces lettres testimoniales, signées de notre main, ainsi que de celle de notre secrétaire et de tous ces missionnaires susdits, et munies de notre sceau.

(*Signé*) F. ALEXANDRE, *évêque de Pékin*.
J. Marie AMIOT. — J. Mathieu VENTAVON. — François BOURGEOIS. — Louis de POIROT. — Joseph PANZI.
Rodrigue de la MÈRE DE DIEU, *secrétaire* (1).

La transition se fit sans heurt, grâce à la bonne volonté qu'on y mit des deux côtés. Le P. Amiot en rendit témoignage à M. de Vaivre en ces termes (28 octobre 1785) :

Je ne saurais exprimer qu'imparfaitement à Votre Grandeur la joie que j'ai eue en lisant la lettre du 25 janvier 1784, dans laquelle elle m'annonce que le Roi a fixé le sort des missions françaises de la Chine qui étaient sous la direction des ci-devant Jésuites, en substituant, pour le service de ces mêmes missions, les prêtres de la Congrégation de la Mission aux religieux de la Société éteinte...

M. Raux a été installé juridiquement supérieur des missions françaises de la Chine. Il est actuellement en pleine possession de la partie du temporel qu'il avait plu à MM. de Ventavon, Grammont et Poirot de laisser à M. Bourgeois, au signor Panzi et à moi. Pour ce qui est de cette autre partie dont ces Messieurs avaient cru être en droit de se nantir, je ne puis en rien dire de bien clair à Votre Grandeur. M. Raux ne manquera pas sans doute de l'en informer dans le détail...

De son côté, le P. Bourgeois écrivait au même dans des termes presque identiques (20 novembre 1785) :

Monseigneur, j'ai exécuté les ordres du Roi avec tout le respect qui convient à un sujet fidèle. J'ai mis M. Raux en possession de la mission française, je lui ai donné tous les renseignements et tous les secours nécessaires pour continuer la bonne œuvre qui intéresse le zèle de Sa Majesté. J'espère que M. Raux me rendra justice auprès de Votre Grandeur, en l'assurant que je fais tout ce qui dépend de moi pour lui faciliter les commencements d'une administration difficile.

Nous sommes bien obligés à M. le Maréchal de nous avoir procuré de si dignes successeurs. M. Raux et ses collègues sont vraiment de braves gens, pleins de zèle, de piété et de talents. M. Raux surtout est un homme choisi et du premier mérite. Nous vivons ensemble dans la plus grande union et dans la plus grande intimité.

(*Signé*) : Fr. BOURGEOIS,
missionnaire français.

(1) A signaler que le nom du P. de Grammont ne figure pas à ce procès-verbal.

Ce même P. Bourgeois écrivait enfin au P. Beauregard ces paroles qui n'étaient pas destinées à la publicité, et qui sont aussi bien à son éloge qu'à celui des Prêtres de la Mission (1786) :

Messieurs nos missionnaires et successeurs sont des gens de mérite, pleins de vertus et de talents, de zèle et d'une très bonne société. Nous vivons en frères ; le Seigneur a voulu nous consoler de la perte de notre mère... On ne sait si ce sont eux qui vivent en Jésuites ou nous qui vivons en Lazaristes.

D'autre part, le tact et la prudence de M. Raux, son caractère facile et bienveillant, et jusqu'à ses qualités extérieures, eurent vite fait de lui attirer la considération et la sympathie générale. M. Raux était d'une taille haute et bien proportionnée; il parlait aisément, avec grâce et majesté, ce qui rendait sa conversation très agréable. Jusqu'à lui, aucun Français n'avait encore fait partie du Tribunal d'astronomie : c'était le privilège des Portugais ; mais à la mort du P. d'Espinha, M. Raux fut choisi pour lui succéder et fut ainsi le premier et le dernier missionnaire de son pays honoré de ces hautes fonctions.

CHAPITRE II

SITUATION MATÉRIELLE ET MORALE DE LA MISSION

I. Etat des biens de la mission française. — II. Difficultés entre les anciens missionnaires. — III. Conduite de M. Raux dans la question du temporel. — IV. Etat des missions françaises à l'arrivée des Lazaristes. — V. Nombre des chrétiens de la paroisse du Pétang en 1788. — VI. Formation d'un clergé indigène. — VII. Les cinq districts de la mission de Pékin. — VIII. Catalogue général de l'administration de la mission française en 1794. — IX. M. Raux et le rétablissement du culte catholique à Pékin. — X. Les chrétiens de Pékin et les rites chinois. — XI. Séminaires et écoles.

I. — ÉTAT DES BIENS DE LA MISSION FRANCAISE (1785)

Sur un point seulement, menacèrent de poindre quelques sérieuses difficultés entre les anciens missionnaires et les nouveaux; ce fut sur la question du temporel.

Les fonds de premier établissement de la mission française provenaient de la vente des deux prieurés de Vilnox et d'Avon, qui étaient à la nomination du roi de France.

A cela s'ajoutait une pension annuelle accordée, comme nous l'avons vu, à chaque missionnaire jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Les missionnaires tiraient encore quelques revenus de mai-

sons situées à Pékin et de champs situés au dehors, acquis grâce à leurs épargnes et aux largesses des chrétiens de France ou de Chine.

II. — DIFFICULTÉS ENTRE LES ANCIENS MISSIONNAIRES

Or, une des raisons pour lesquelles les Jésuites français de Pékin écrivaient lettres sur lettres à Paris pour réclamer des remplaçants venait de l'abandon où se trouvaient ces biens d'origine en grande partie nationale, depuis la suppression de leur Société.

Par suite de l'extinction de la Compagnie et de la sécularisation de ses membres, ceux-ci n'avaient plus de supérieur régulier ; l'autorité du P. Bourgeois se trouvait abolie, et ses subordonnés avaient réclamé à l'envi d'avoir part à l'administration, sinon à la liquidation immédiate des biens en litige.

A cette difficulté vinrent s'ajouter les prétentions des missionnaires italiens de la Propagande (Sitang), qui soutenaient que, par le fait de la suppression de la Compagnie de Jésus, tous ses biens, ecclésiastiques par destination, faisaient retour au Saint-Siège, dont eux-mêmes étaient les représentants immédiats à Pékin.

C'est cette situation qu'exposait le P. Amiot à Bertin, ministre d'Etat, lorsqu'il lui écrivait :

> Tout est dans le plus grand désordre parmi les missionnaires français (Jésuites). Chacun y veut vivre à sa fantaisie, sans s'astreindre à aucune règle... J'aurais, je l'avoue, un des regrets les plus amers, si je voyais cette église pour l'érection de laquelle nos Français ont tant travaillé...., devenir le patrimoine de quelques religieux ultramontains qui, pour abolir le souvenir de la France et de l'existence des Français dans cette capitale, mettraient bientôt les clefs de saint Pierre à la place des fleurs de lys (1).

Les discussions furent aussi longues que vives : le roi de France et l'empereur de Chine furent appelés à en juger; et il fallut l'accord intervenu entre le Saint-Siège et la cour de Versailles sur le nom des Lazaristes pour mettre fin à ces luttes intestines, en donnant aux biens de la mission française un unique et légitime propriétaire.

(1) 1er novembre 1774. Cf *M. C. M.*, VII, 560.

III. — CONDUITE DE M. RAUX DANS LA QUESTION DU TEMPOREL

Un des premiers soucis du nouveau supérieur de la mission française fut de rétablir la bonne harmonie entre tous les missionnaires, et il y réussit pleinement.

M. Raux fit en effet aux anciens Jésuites une pension annuelle de 400 taëls, et par ses bons procédés il s'attira si bien leur bienveillance et même leur amitié que bientôt tous le regardèrent et le traitèrent comme un véritable confrère.

Ils avaient craint de manquer du nécessaire dans le nouvel ordre de choses, et d'un commun accord s'étaient partagé d'abord six mille taëls (45.000 francs) à raison de mille taëls à chacun, sous le titre de *munus matris morientis* (1). Leur intention était de retenir ainsi les frais de leur voyage pour l'Europe, s'ils s'en retournaient, ou de pourvoir, s'ils demeuraient, à leur entretien. Ils rendirent tous ce viatique.

Ils avaient commencé également par exiger que fût laissée à leur disposition exclusive une partie de la maison de la mission pour y habiter et y vivre à leur guise; mais cette méfiance ne dura pas. Ils ne purent résister à la charité vraiment paternelle de M. Raux, et tout fut remis en commun.

A leur mort, enfin, ces anciens Jésuites laissèrent à la mission tout ce qu'ils avaient pu acquérir de leur épargne ou des aumônes particulières qu'ils avaient reçues de leurs amis de France; et la lecture de ces testaments, pleins d'esprit de foi et de piété, a arraché souvent des larmes d'attendrissement aux missionnaires qui par la suite arrivèrent à Pékin.

IV. — ÉTAT DES MISSIONS FRANÇAISES A L'ARRIVÉE DES LAZARISTES (1788)

Grâce à un rapport de M. Raux, envoyé à Paris en 1788, c'est-à-dire trois ans après son arrivée en Chine, nous pouvons avoir une connaissance approximative de l'état de la mission de Pékin à cette époque.

(1) Leur supérieur, M. Bourgeois, qui s'était prêté à cette opération plutôt par complaisance que par inclination, en écrivit à la Propagande qui ne fit aucune réponse. Ce silence de la Sacrée Congrégation rassura les

Etendue. — La mission française de Chine, ouverte sur la fin du siècle dernier par les Jésuites français, reconnaît Louis XIV pour son illustre fondateur. Elle comprend aujourd'hui plusieurs chrétientés éparses dans les provinces du Tchély ou de Pékin, du Hou-Koang (Lachokow, Kingtchowfou, Hankow), du Kiangsi, du Kiang-Nàn, du Tchékiang, du Ho-Nàn et jusque dans la Tartarie ou pays des Mongols.

Personnel. — Nos missions des provinces éloignées sont dépourvues d'ouvriers évangéliques : il n'y reste plus que deux prêtres ex-Jésuites chinois, dont l'un, M. Ko, a été élevé en France.

Mission française du diocèse de Pékin. — Comme je ne sais rien de particulier sur l'état des missions du Hou-Kouang et autres éloignées, je me bornerai à donner une légère idée de celles que nous avons dans le diocèse de Pékin.

Cette mission, outre un district dans la ville et faubourg de Pékin (Ville Impériale seulement), renferme cinq missions principales, dont quelques chrétientés sont éloignées de plus de 50 à 100 lieues de cette capitale.

Au Nord-Est est située notre mission de Tartarie (Jehol, Hechoui, Soung-Chou-Tsui-Tze); c'est celle dont les chrétiens sont le plus éloignés Au Midi, est celle appelée Nàn-Toung (le King-Nàn actuel). A l'Orient, celle que nous nommons King-Toung (l'actuel Vicariat de Youngpingfou, mais non pas l'actuel district du King-Toung, qui ne passa aux missionnaires français qu'après le départ des Portugais, en 1856). Au Sud-Ouest, celles des montagnes dites Si-Chàn (Tsaokouotchouang, Sang-Yü...); et à l'Occident se trouve la mission de Suèn-Hoa-Fou, ville du premier ordre (tout le district actuel de ce nom, y compris Sywàntze).

Chacune de ces cinq missions principales comprend plusieurs chrétientés répandues dans des villages, villes ou bourgs, et ces lieux sont souvent assez distants les uns des autres.

V. — NOMBRE DES CHRÉTIENS DE LA PAROISSE DU PÉTANG EN 1788

Voici le catalogue de l'administration des sacrements dans notre église et district de Pékin en 1788 :

Adultes baptisés	22
Enfants de chrétiens id....	61
Enfants d'infidèles id. à l'article de la mort..	50
Communions répétées dans les assemblées des chrétiens : (i. e. dans les chrétientés)..	2.187
Communions répétées faites dans notre église	2.196
Extrêmes-Onctions	14
Mariages en face de l'église	6

uns qui appliquaient le principe « *Qui tacet consentire videtur* », et inquiéta les autres qui pour se rassurer remirent à la masse commune les biens qu'ils avaient acquis avec cet argent.

Un seul d'entre eux (M. de Grammont) ne suivit pas cet exemple et fut contraint à restituer par jugement de l'évêque de Pékin.

Ce compte rendu, le premier que nous ayons sur la vie religieuse à Pékin, est très instructif. On voit que ce n'était encore qu'un embryon de mission et combien il y a loin de cette Église naissante à ce que les Lazaristes en ont fait.

VI. — FORMATION D'UN CLERGÉ INDIGÈNE

Il ne restait plus, nous l'avons dit, que deux prêtres indigènes fort âgés pour prendre soin de ces missions disséminées. Quant aux prêtres européens, on en comptait encore cinq à Pékin, mais tous arrivés à la fin de leur carrière (1) et pour la plupart retenus par leurs fonctions auprès du gouvernement chinois; quatre en province, encore plus âgés que les premiers.

Cet état de choses faisait écrire à M. Raux :

Les missions dont nous nous trouvons chargés par le Saint-Siège étant en assez grand nombre, et les anciens missionnaires, nos associés, tous membres autrefois de la Compagnie de Jésus, étant fort avancés en âge, dès le moment que nous prîmes possession de ce nouvel établissement, nous avons dû nous occuper des moyens de lui procurer un nombre suffisant d'ouvriers évangéliques.

Outre ceux d'Europe que nous avons demandés et que nous attendons, on ne peut guère se passer de prêtres du pays ; leur figure indigène et leur langage naturel les rendent plus propres à pénétrer dans certains cantons critiques où des prêtres étrangers courraient les plus grands périls. Ajoutez à cela qu'il est difficile de tirer d'Europe un aussi grand nombre de missionnaires que les besoins des chrétiens l'exigent. C'est ce qui nous a engagés, de l'avis de Messieurs les ex-Jésuites français, nos braves coopérateurs et dignes prédécesseurs, de recevoir en notre maison française de Pékin (Pétang) un certain nombre de jeunes gens en état d'être formés aux vertus et fonctions ecclésiastiques et capables aussi d'étudier le latin. Ce séminaire doit être une pépinière de prêtres chinois et de bons catéchistes. Il est composé (1788) de quinze sujets, les uns plus âgés pour rendre service plus tôt, les autres moins âgés afin d'avoir le temps de les mieux former. Deux d'entre les premiers pourront être promus aux saints ordres dans deux ou trois ans.

En agissant ainsi, M. Raux suivait la tradition des premiers Lazaristes venus en Chine. Ce fut grâce à cette sage mesure que

(1) Le P. Ventavon mourut deux ans après l'arrivée des Lazaristes, le 27 mai 1787 ; le P. Bourgeois le 29 juillet 1792 ; le P. Amiot le 8 octobre 1793, âgé de 75 ans ; le P. de Grammont en 1808, et le P. Poirot en 1814.
Les deux prêtres chinois, tous deux élevés en France, au collège de Saint-Firmin, tenu par les Lazaristes, étaient MM. Louis Ko et Stéphane Yang.

les Prêtres de la Mission durent de pouvoir rentrer dans le Tchély après les persécutions et les expulsions. Leurs confrères chinois tinrent la place jusqu'au retour de la paix religieuse.

Et aujourd'hui encore, en Chine, les Lazaristes conservent l'avance qu'ils ont prise ainsi dès le début : sur les 803 prêtres chinois qu'on comptait en 1915, 200, c'est-à-dire le quart, appartenaient aux Vicariats confiés aux confrères et successeurs de M. Raux (1).

VII. — LES CINQ DISTRICTS DE LA MISSION DE PÉKIN

M. Raux achève son rapport en énumérant les chrétientés administrées par le Pétang.

Nos cinq principales missions du dehors ont été heureusement visitées cette année. Trois l'ont été par M. Yang, ex-Jésuite chinois, une par M. Ghislain, et j'ai fait moi-même la visite et l'administration de la cinquième, laquelle est dans les montagnes appelées de l'Occident, ou Si-Chàn.

Les trois missions visitées par M. Yang (sans doute Mongolie, King-Toung et Süanhwafou), n'avaient point eu de missionnaire depuis quatre ou cinq ans, tant à cause de la persécution générale de 1784 et 1785, que par le défaut d'un prêtre chinois qui eût assez de force et de courage pour s'exposer aux dangers... Ce digne missionnaire, confesseur de Jésus-Christ, a consacré le premier usage de sa liberté à voler au secours de ces trois missions désolées.

Comme les deux autres missions du Nàn-Toun et du Si-Chàn sont peu éloignées de cette capitale, elles n'ont manqué du secours des sacrements que pendant le fort de la dernière persécution. De ces cinq missions, c'est celle de Nàn-Toun (2), administrée depuis trois ans

(1) Il semble qu'au contraire, dès les débuts de leur apostolat en Extrême-Orient, les Jésuites se soient fait une opinion défavorable du clergé indigène. Leur grand précurseur, saint François Xavier écrivait lui-même, le 14 janvier 1549 :

« *La connaissance que j'ai de ces contrées me permet d'affirmer que les naturels de l'Inde ne laissent aucun espoir de voir notre Société se perpétuer par des indigènes ; et la religion chrétienne pourra survivre à peine à nous et à nos frères qui existent dans le pays.* »

Une leçon d'expérience tombée de si haut fut prise en sérieuse considération : aussi le *Catalogus Patrum ac Fratrum S. J.*, imprimé à Changhaï en 1892, porte que de 1581 à 1780, c'est-à-dire pendant deux siècles, les Jésuites n'ordonnèrent que 45 prêtres indigènes, dans toutes leurs missions de Chine.

Une leçon d'expérience tombée de si haut fut pris en sérieuse considé-connue, doit probablement correspondre aux deux caractères chinois *Nan* et *Toung*, i. e. Sud-Est. Les chrétientés comprises sous la rubrique de Nan-Toun se trouvent en effet au sud-est de Pékin. Sans doute, en chinois, on ne dit pas Sud-Est, mais Est-Sud, Toung-Nan ; mais il ne faut pas

par M. Ghislain, qui nous a donné le plus de consolation : les succès de cette année sont allés au delà de nos espérances.

Voici le résumé de l'administration des sacrements dans les districts des cinq missions dont je viens de parler :

Baptêmes d'enfants de chrétiens	465
Baptêmes d'adultes	105
Baptêmes d'enfants infidèles à l'article de la mort	148
Confessions non répétées	2.001
Communions non répétées	1.513

Voilà l'état de nos missions du diocèse de Pékin en 1788.

Ces chiffres sont très précieux, car ils nous aident à connaître approximativement le nombre des chrétiens de la province du Tchély au moment de la suppression des Jésuites.

En se basant sur le nombre des enfants baptisés, et en supposant que chaque naissance suppose une famille de sept personnes, on arriverait au chiffre de (465 × 7) 3.255 chrétiens.

Si au contraire on prend pour base le chiffre des communions « non répétées », c'est-à-dire annuelles, et qu'on suppose que la moitié seulement des chrétiens faisaient leur communion pascale (ce qui est bien le minimum parmi nos chrétiens de Chine, plus fidèles en général à la pratique des sacrements qu'en Europe), on aura le chiffre fort de 3.026 chrétiens. Des deux côtés, nous arrivons au chiffre d'environ 3.000 unités.

C'est donc approximativement de 3.000 chrétiens que les Lazaristes français héritèrent des Jésuites dans la province de Pékin (1).

Vingt ans plus tard, s'y ajoutèrent les fidèles des missionnaires de la Propagande, comme il sera dit en son temps, soit environ un millier.

oublier que M. Raux, quand il écrivit ce rapport, n'était en Chine que depuis deux ou trois ans et pouvait encore ignorer ou négliger, en écrivant pour l'Europe, cette règle de construction chinoise.

(1) En ce qui concerne la population chrétienne de Pékin, M. Cayla, Supérieur général, écrivait dans sa *Lettre circulaire* du 1er janvier 1790 :

« *...Quoique le nombre des chrétiens ne soit pas très considérable dans cette capitale, il y a cependant beaucoup d'ouvrage, soit par les relations que nos confrères ont avec la famille impériale, soit par les soins infinis qu'exige une chrétienté affaiblie par les suites d'une superstition invétérée.* »

M. Lamiot précisait ainsi le chiffre approximatif des chrétientés de la mission française (Pékin, Süànhouafou, Mongolie, montagnes de l'Ouest de Pékin et Est de Pékin) :

« *A l'arrivée de M. Raux à Pékin, il aurait été difficile de trouver quatre mille chrétiens dans toutes nos missions.* » (Lettre de 1802.)

Restaient les chrétientés du Nàntang, confiées aux Portugais, comprenant la plupart des chrétientés du diocèse, et que, faute de statistiques, on suppose avoir été environ trois fois plus considérables que celles du Pétang : ce qui aurait fait environ dix mille âmes.

Le diocèse de Pékin aurait donc compté à peu près 15.000 catholiques à l'arrivée des Lazaristes.

Or, dix ans après leur arrivée à Pékin, les Lazaristes donnaient une très intéressante statistique des fruits spirituels de la mission française : on y trouve en détail la liste des chrétientés existant à cette époque.

VIII. — CATALOGUE GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION DE LA MISSION FRANÇAISE DE PÉKIN EN 1794

I. — DANS L'ÉGLISE SAINT-SAUVEUR NOMMÉE PÉ-TANG ET SON DISTRICT SOIT PÉKIN ET LES ENVIRONS :

Enfants de chrétiens baptisés, 50;
Adultes baptisés, 36;
Communions de dévotion dans l'église, 2.994;
Communions de dévotion dans les congrégations de femmes, 1.864;
Extrêmes-onctions, 30;
Mariages, 7;
Enfants d'infidèles baptisés en danger de mort, 80;
Personnes qui ont fait la retraite, 152.

II. — DANS LES MISSIONS HORS DE PÉKIN :

1. *Aux montagnes Si-Chàn, Sang-Kou* (Sang-Yü), *Hou-Kia-Hou* (Hou-Kia-Keou) :

Enfants de chrétiens baptisés, 8;
Un adulte baptisé;
45 enfants d'infidèles baptisés à l'article de la mort;
232 confessions annuelles;
174 communions;
7 catéchumènes.

2. *Dans la partie occidentale, Suèn-Hoa-Fou, Tatong-Kéou* (sans doute Ta-Tong-Kôw, près et à l'ouest de Sywantze), *Koui-Tcheou* (sans doute Yütchôw) :

Enfants de chrétiens baptisés, 190;
Adultes baptisés, 235;
Enfants d'infidèles baptisés à l'article de la mort, 128;
Confessions annuelles, 1.591;
Communions annuelles, 1.134;
2 extrêmes-onctions ;
6 mariages;
307 catéchumènes.

3. *Au nord, Koupé-Kéou, Djé-Hol, Kou-la-Ha-Da* (peut-être Kou-Ly-Tou), *Hé-Choui* (Eaux-Noires), etc. :

Enfants de chrétiens baptisés, 39;
Adultes baptisés, 39;
Enfants d'infidèles baptisés à l'article de la mort, 33;
Confessions annuelles, 523;
Communions annuelles, 412;
Extrêmes-onctions, 2;
36 catéchumènes.

4. *A l'orient, Yong-Pin-Fou, Fong-Yun-Hien* (Foung-Joung-Sien), *Chàn-Hai-Kouàn* :

Enfants de chrétiens baptisés, 65;
Adultes baptisés, 20;
Enfants d'infidèles baptisés à l'article de la mort, 132 ;
Confessions annuelles, 653;
Communions annuelles, 429;
Une extrême-onction;
Un mariage et 23 catéchumènes.

5. *Au midi, Pa-Tchéou, Kou-Gàn-Tong-Ngan* (i. e. Kou-Ngan-Sien et Toung-Ngan-Sien) :

Enfants de chrétiens baptisés, 43;
Adultes baptisés, 21;
Enfants d'infidèles baptisés à l'article de la mort, 192;
Confessions annuelles, 622 ;
Communions annuelles, 519 ;
6 mariages;
10 catéchumènes.

SOMME TOTALE POUR LES CINQ MISSIONS (DISTRICTS) HORS DE PÉKIN :

345 enfants de chrétiens baptisés;
316 adultes baptisés;
530 enfants d'infidèles baptisés à l'article de la mort;
3.621 confessions annuelles;
2.668 communions annuelles;
5 extrêmes-onctions;
13 mariages et 383 catéchumènes.

Pékin, 28 *septembre* 1795.

(*Signé*) : RAUX.

IX. — M. RAUX ET LE RÉTABLISSEMENT DU CULTE CATHOLIQUE A PÉKIN

En dehors de ses fonctions au Tribunal des mathématiques, M. Raux s'appliqua à établir dans l'église française la pompe du culte extérieur et à faire en sorte que les offices se célébrassent au Pétang avec la même solennité et la même piété qu'en Europe.

La messe et les vêpres y furent chantées tous les dimanches et fêtes d'obligation. Il partageait en cela la manière de voir de son supérieur ecclésiastique, Mgr de Gouvéa, avec lequel il vécut jusqu'à la fin en parfaite intelligence.

Les processions du Saint-Sacrement se firent solennellement, le jour de la Fête-Dieu, dans la cathédrale où se réunissait le clergé des quatre églises avec les quatre compagnies de musiciens. Le dimanche suivant, la cérémonie avait lieu dans les autres églises. Les chrétiens s'y rendaient de toutes les parties de la province, et les païens qui ne pouvaient pas entrer dans l'enceinte de la résidence, montaient en foule pour jouir du spectacle sur le toit des maisons avoisinantes et sur les remparts de la ville qui longent le Nàntang.

Peu à peu les chrétiens chinois furent ramenés par ces pompes liturgiques dans les églises auparavant presque vides. Ils étaient surtout enthousiastes des processions qui se déroulaient dans la galerie de l'église du Pétang et dans la cour de l'établissement. Aussi l'église du Pétang devint-elle dès lors la plus fréquentée; tous les jours de fêtes et les dimanches, les fidèles s'y rendaient ostensiblement et en grand nombre.

Les femmes n'entraient jamais au Pétang; les mœurs chinoises n'auraient pas toléré en ce temps-là des assemblées où hommes et femmes se seraient trouvés dans la même enceinte. Aussi M. Raux bâtit pour elles une église spéciale dédiée à la Sainte Vierge (1), où elles commencèrent de se réunir et où on célébra la messe tous les dimanches.

Dès son arrivée à Pékin, M. Raux établit enfin des retraites spirituelles pour les chrétiens de la ville et de la province. Elles avaient lieu deux fois par an, vers la fin du Carême et à la Toussaint. L'année 1795, il y eut jusqu'à 267 exercitants. Tout s'y passait comme à Saint-Lazare.

Ce saint exercice, interrompu par la persécution de 1805, fut

(1) Cette chapelle de la Sainte-Vierge, œuvre de M. Raux, existait encore quelques années avant 1900. M. d'Addosio écrivait à cette époque qu'elle était devenue la propriété d'une riche famille païenne qui en fit probablement l'acquisition en 1827, lors de l'expulsion des missionnaires du Pétang.

Celle du Nàntang, dédiée également à la Sainte Vierge, située à peu de distance à l'est de la vieille cathédrale, fut définitivement démolie en 1872.

Des deux oratoires pour les chrétiennes du Toungtang et du Sitang, ce dernier existait encore en 1900 dans la rue Siao-Tsiétze. On y voyait un rétable sur le modèle réduit de celui de Nàntang ; il était la propriété d'un chrétien nommé Koui-Sàn, de la famille des Sounou.

repris, mais dut être bientôt abandonné, à cause de nouvelles persécutions, jusqu'au jour de la restauration définitive de la liberté religieuse.

X. — LES CHRÉTIENS DE PÉKIN ET LES RITES CHINOIS

En plus des difficultés domestiques que M. Raux avait eu à régler à l'occasion du temporel, il dut en surmonter une plus délicate encore en ce qui concerne la direction spirituelle des fidèles.

Ceux-ci habitués à des missionnaires qui étaient leurs pères dans la foi, avaient vu naturellement avec une certaine répugnance s'installer les nouveaux venus. Ce sentiment s'aggrava encore en raison de la ligne de conduite qu'adoptèrent les Lazaristes au sujet des superstitions si solennellement condamnées par Clément XI et Benoît XIV. Et sans doute, sur ce point, M. Raux et son confrère se trouvaient en parfait accord avec le nouvel évêque de Pékin, qui lui-même avait dû prendre les mesures les plus sévères pour amener les chrétiens à obéir aux Constitutions apostoliques, au témoignage du bienheureux Dufresse à sa sortie des prisons de Pékin (1) ; mais les fidèles, comme il est d'usage en pareil cas, n'étaient pas seuls à résister : les anciens missionnaires les soutenaient ouvertement.

L'homme ennemi avait jeté une semence de division, dit une correspondance du temps, entre les missionnaires portugais et Monseigneur l'évêque de Pékin, au sujet des cérémonies chinoises (2).

Un des moyens employés par MM. Raux et Ghislain pour déraciner cet abus fut l'usage des retraites.

M. Villa, Lazariste italien, écrivait de Macao :

Nos missionnaires (de Pékin) ont donné les exercices spirituels plusieurs fois aux chrétiens. Par ce moyen efficace, ils ont rendu ces gens dociles aux bulles et décrets des Souverains Pontifes, ils ont fait disparaître leur superstition, et ils travaillent maintenant avec activité à déraciner les usures auxquelles ce peuple est si porté (3).

(1) Lettre du 8 février 1788. *Nouvelles Lettres édifiantes,* II, 418.
(2) Lettre de M. Cayla, 1er janvier 1789.
(3) A. Villa à M. Fenaja, 10 mars 1789.

XI. — SÉMINAIRES ET ÉCOLES

En arrivant à Pékin, les Lazaristes ne trouvèrent aucun établissement scolaire ou hospitalier : il n'y avait encore ni séminaire, ni collège, ni hôpital, ni orphelinat; ce qui n'est pas une critique, mais un pur inventaire.

Des écoles de garçons furent établies sur-le-champ à Pékin et dans quelques chrétientés du dehors. L'école de Pékin compta plus de cent enfants.

Encore, dans ce nombre, ne sont pas compris ceux qu'on préparait à l'état ecclésiastique, au nombre d'une quarantaine. En effet, la préoccupation de M. Raux avait été immédiatement, comme nous l'avons vu, la création d'un clergé indigène, et sa première pensée fut d'établir un noviciat de sa Congrégation à l'île Bourbon sous la direction des Lazaristes qui y avaient des établissements, car il trouvait qu'en Chine les Européens tenaient trop les prêtres indigènes à distance. Mais M. Cayla, Supérieur général, d'après le conseil de Messieurs des Missions Etrangères de Paris, jugea que les jeunes missionnaires seraient mieux formés, et à moins de frais, sous les yeux de M. Raux, à Pékin. En conséquence il établit un séminaire interne (noviciat), qu'il confia à M. Ghislain, et qui fournit un certain nombre de bons missionnaires chinois. Deux furent exilés pour la foi.

M. Raux avait eu aussi dessein de fonder une espèce de société de Filles de la Charité qui devaient instruire les catéchumènes de leur sexe, diriger les écoles de filles, baptiser les enfants infidèles moribonds, etc... Il avait déjà formé à cet effet plusieurs vierges qu'il envoya même dans la province ; mais la mort ne lui donna pas le loisir de mener son œuvre à bonne fin. D'ailleurs le moment n'était pas encore venu, et la religion ne jouissait pas de la liberté nécessaire à cette sorte d'institution.

CHAPITRE III

LES MISSIONNAIRES DE PÉKIN SECOURENT LEURS CONFRÈRES EMPRISONNÉS

I. Les Lazaristes au Palais et au Tribunal des mathématiques : M. Raux. — II. Travaux de M. Ghislain. — III. Le frère Paris. — IV. Correspondance de M. Raux avec le gouvernement français. — V. Missionnaires franciscains et de la Propagande emprisonnés à Pékin. — VI. Missionnaires des Missions Étrangères emprisonnés à Pékin. — VII. Démarches des Lazaristes de Pékin en faveur des prisonniers. — VIII. Délivrance des missionnaires emprisonnés à Pékin.

I. — LES LAZARISTES AU PALAIS ET AU TRIBUNAL DES MATHÉMATIQUES M. RAUX

Malgré son âge, M. Raux semble avoir surmonté assez facilement les premières difficultés du chinois.

> La langue de ce pays est singulière, écrivait-il à sa sœur; elle n'a aucun rapport avec les langues d'Europe. Je l'apprends avec une facilité qui surprend tout le monde et moi le premier. J'ai déjà prêché en chinois et fait le catéchisme pour la Fête-Dieu (1).

Il put ainsi entretenir les meilleurs rapports avec ses collègues du Tribunal des mathématiques, appelé aussi Tribunal d'as-

(1) Lettre du 30 octobre 1785.

tronomie, où il succéda, comme nous l'avons dit, au P. d'Espinha, Jésuite portugais. Même avant sa nomination officielle à cette autre charge, il put aussi suppléer le P. Amiot, accablé par l'âge, dans ses fonctions d'interprète de la Cour auprès des puissances étrangères, et surtout auprès des Russes (1).

Il apprit le mandchou, langue officielle de la dynastie régnante ; il en composa même une grammaire, qu'il envoya au ministre de la Marine en France et au sinologue de Guines, agent de France à Canton (1787). Il composa ensuite un dictionnaire tartare-mandchou en deux parties ; la première fut saisie pendant la Révolution par les Anglais et déposée à la bibliothèque du roi à Londres; la seconde parvint à Paris où elle fut remise au sinologue Rémusat.

II. — TRAVAUX DE M. GHISLAIN

Tout autre était la nature des occupations de M. Ghislain.

Ce dernier, timide à l'excès et dévoué avant tout au salut des âmes, abandonnait volontiers à M. Raux le soin des relations officielles. Auprès des mandarins chinois, ses expériences n'obtinrent d'ailleurs qu'un succès de curiosité, car leur éducation première ne les avait pas préparés à comprendre les lois physiques ni à s'y intéresser.

Ses connaissances en mécanique furent utiles surtout aux membres de l'ambassade de Macartney (1793), venus à Pékin pour conclure un traité entre la Chine et l'Angleterre. M. Ghislain, aidé du frère Paris, monta les machines astronomiques offertes par Macartney à l'Empereur (2).

(1) Le P. Amiot mourut à Pékin le 7 octobre 1793, âgé de 75 ans.

(2) Georges Macartney, né à Belfast le 14 mai 1737, avait été gouverneur de Madras. Pour remplir sa mission, il fut créé vicomte de Macartney de Dervock. Venu avec une suite somptueuse et avec des instructions très étendues, il alla trouver l'empereur Kiènloung en villégiature à Jehol et fut reçu avec beaucoup de courtoisie, mais sans autre succès que d'emporter une lettre au roi Georges III, dans laquelle l'Empereur rejetait toutes les demandes de l'ambassadeur.

Un des préliminaires qui embarrassèrent beaucoup les Anglais fut de se procurer des interprètes. A Paris, ils s'adressèrent sans résultat aux Lazaristes et aux Missions Etrangères. De guerre lasse, ils trouvèrent à Naples, au Collège des Chinois, deux jeunes gens qui consentirent à servir d'interprètes et dont l'inexpérience ne fut pas sans contribuer à l'échec de l'ambassade.

III. — LE FRÈRE PARIS

Le frère Paris était doué d'un talent presque universel : il fabriqua plusieurs grandes horloges, deux grands carillons, un petit et un grand orgue, un automate de quatre à cinq pieds de haut.

Il se fit imprimeur et fondit des caractères presque aussi beaux que ceux qu'on faisait en Europe à cette époque (1).

Même après l'arrivée des Lazaristes, le P. de Poirot et le frère Panzi, Jésuites italiens, continuèrent, malgré leur grand âge, à exercer leurs fonctions de peintres à la cour. L'empereur Kienloung, plus artiste que savant, avait pour la peinture une vraie prédilection.

IV. — CORRESPONDANCE DE M. RAUX AVEC LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

En sa qualité de chef de la mission française, M. Raux ne manquait pas de transmettre en France tout ce qui pouvait intéresser alors ses correspondants.

Une de ses lettres au ministère de la Marine nous a été conservée. Nous la citons intégralement ici, à cause des détails qu'elle renferme sur l'état de la mission du Pétang à l'époque où nous sommes arrivés.

Péking, 16 *novembre* 1788.

Monseigneur (2), par ma lettre du 18 octobre dernier, j'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence les comptes de la mission française pour cette année; les duplicata de ceux des années précédentes, y compris le détail de la vente de la terre de Fung-Jun-Hièn (3), des comptes de l'argent venant de France ; ensemble l'état actuel de la mission française en 1788. J'ai cru devoir prendre cette précaution d'envoyer des duplicata, parce que j'ai appris que mes dépêches datées de la fin de 1785 n'avaient pas été remises, lors du retour des vaisseaux français ; j'ignore si mes lettres,

(1) Il reste encore au Pétang un spécimen des publications de cette imprimerie rudimentaire; il est intitulé : *Missæ speciales Festorum quæ ex Apostolicâ concessione et auctoritate Pii VI Pont. Max. in diocesi Pekinensi celebrantur. Pekini. Anno M.DCC.XC.VIII.*

(2) M. de Vaivre.

(3) Fenjounsièn est une sous-préfecture du Tsoun-hoa-tchôw, actuellement dans le Vicariat du Tchély oriental.

remises sur la fin de 1786, sont parvenues à M. le Maréchal (1). Je n'ai pas manqué, conformément aux ordres du Roi, d'écrire chaque année; je l'ai fait de Canton en 1784, de Péking en 1785, 1786 et 1787, et jusqu'à ce jour je n'ai aucune réponse de l'arrivée de mes lettres.

Il est certain que depuis l'époque de la dernière persécution, le gouvernement chinois nous a extrêmement gênés et circonscrits par rapport à l'envoi de nos dépêches. De là, la cause des retards et des délais dont tout le monde se plaint. L'aurore de jours plus sereins et plus tranquilles commence à paraître, et notre correspondance avec l'Europe, comme nous l'espérons, va devenir prompte et plus suivie.

Des révoltes, des sécheresses et la famine ont désolé cet empire ces années dernières. Des inondations viennent de succéder à ces fléaux. L'empereur lui-même a failli être la victime de ces nouveaux malheurs... Le fleuve Kiang (Fleuve Bleu) a rompu la forte digue qui est vis-à-vis de Kin-Tcheou-Fou; et cette ville de premier ordre de la province du Houkouang a été submergée; des milliers de ses habitants ont péri dans les eaux.

Les rebelles de l'île Formose (2) ont été entièrement soumis, les chefs amenés en présence de Sa Majesté et punis avec beaucoup de sévérité. On a cru à Péking et ailleurs que les Anglais fomentaient et soutenaient en secret la révolte des habitants de Formose; mais l'issue de cette guerre a démontré le contraire.

Des ambassadeurs du Pégu (Sud de la Birmanie) viennent de quitter cette cour pour s'en retourner chez eux. L'objet de cette ambassade, qui n'a été rien moins que brillante, était d'obtenir des secours propres à apaiser les troubles suscités dans le royaume de Pégu. L'empereur a bien traité ces ambassadeurs; mais on dit qu'il s'en est défié, et que les secours demandés ne seraient point accordés.

On n'a pas encore de nouvelles de la caravane des Russes; le commerce entre les deux nations reste toujours interrompu; ce qui fait que le prix des pelleteries est considérablement augmenté.

De toutes les nouvelles découvertes, c'est l'électricité qui plaît davantage aux Chinois, sous le double rapport qu'elle peut préserver de la foudre et qu'on l'emploie utilement dans les maladies des nerfs.

La théorie des ballons aérostatiques (3), le mesmérisme (4), la planète de Herschell (5), tout cela affecte faiblement ces flegmatiques orientaux (6). Peut-être que peu à peu ils admireront et connaîtront le prix de ces efforts étonnants du génie européen.

(1) Le maréchal de Castries, ministre de la Marine.

(2) Formose, ou Taïwan, appartient au Japon depuis la guerre sino-japonaise de 1894-1895.

(3) Montgolfier venait d'inventer le ballon (1783), quand les premiers Lazaristes quittèrent la France pour Pékin.

(4) Le mesmérisme, ou doctrine du professeur allemand Mesmer sur le magnétisme animal, eut une vogue extraordinaire en France, à la fin du XVIIIe siècle.

(5) La planète de Herschell (ou Uranus) a été découverte par cet astronome en 1781. C'était donc alors un fait récent.

(6) On voit par là que les missionnaires qui exercèrent quelque influence ne le durent pas à l'astronomie, mais aux relations ou aux fonc-

Le frère Joseph Paris a succédé à feu M. de Ventavon (27 mai 1787) dans la place d'horloger et de machiniste au palais. Ce frère, qui a du talent, vient de faire une pendule qui doit aller trois mois sans qu'il soit besoin d'en remonter les poids; nous espérons que l'empereur en sera satisfait.

Comme M. Amiot est fort âgé, j'ai été obligé d'apprendre la langue tartare-mandchoue pour être à même de le suppléer dans la fonction d'interprète du latin et du tartare au tribunal des ministres. Les dépêches de la cour de Pétersbourg vers celle-ci sont toujours écrites en trois langues : le latin, le tartare et le russe. Or, la traduction de ces dépêches du tartare en latin et du latin en tartare est une besogne affectée aux missionnaires français, depuis le règne de Kang-Si.

J'envoie cette année un essai sur la langue tartare; c'est la première partie d'une méthode pour apprendre cette langue. Les explications sont en français ; les dialogues sont en tartare et en latin, parce que le latin se prête mieux aux transpositions nécessaires pour bien rendre le sens de la phrase tartare.

J'ai joint à cet essai un petit mémoire sur la culture du chanvre, avec la graine de cette plante; un autre en réponse à des questions de chirurgie pratique. Le tout est adressé à M. Bertin, chargé par le Roi d'une correspondance littéraire avec les missionnaires français de cette capitale de la Chine.

M. Ghislain, mon confrère, est très au fait de toutes les expériences de la machine électrique, et il se borne à cette partie; il est presque toujours occupé aux fonctions spirituelles de la mission.

Les autres missionnaires de cette maison sont tous membres de la Société éteinte des Jésuites. Ils sont au nombre de huit : deux français, MM. Amiot et Bourgeois; deux italiens, MM. Poirot et Panzi; ils sont peintres au palais. Les quatre autres sont Chinois, élevés en France; l'un d'eux est M. Yang (1), qui jouit des bienfaits du Roi. Un peu avant Pâques de l'an 1787, M. Yang, faisant la mission dans la province du Kiang-Si, fut dénoncé au mandarin, pris et conduit à Péking pour être jugé par le gouverneur de cette ville, lieu de la naissance dudit missionnaire. Des amis que nous avons auprès du gouverneur de la ville, quelques présents de 100 taëls d'argent (800 francs) ont arrêté cette affaire. Elle n'a eu aucune mauvaise suite, et M. Yang, trois jours après son arrivée à Péking, a été rendu à sa première liberté.

tions à côté qu'ils surent se créer. La science, en Chine comme en Europe, n'est le privilège que de rares initiés.

(1) M. Yang, ex-Jésuite chinois, originaire de Pékin, élève de Saint-Firmin (ancien collège des Bons-Enfants, qui allait devenir célèbre par les massacres de la Révolution), avait été nommé Procureur par le roi de France avant l'arrivée des Lazaristes.

Au cimetière de Süanhwafou, est enterré un missionnaire du même nom, mort le 7 de la X[e] lune de l'an III de Kiaking (14 novembre 1798), à l'âge de 67 ans. Or, nul doute qu'il ne s'agisse d'un seul et même personnage. D'autant qu'au cours de leurs missions dans le district de Süanhwafou, des contemporains ont pu recueillir encore, auprès des vieillards, une tradition orale assurant que ces chrétientés avaient été visitées par un ex-Jésuite.

Quatre missionnaires ex-Jésuites français, qui demeuraient dans nos missions des provinces, sont tous morts ; il ne reste plus dans ces vastes chrétientés que deux prêtres chinois attachés au service de la mission française. Pour être en état de fournir à ces missions désolées autant d'ouvriers évangéliques que les besoins multipliés de ce grand nombre de chrétiens l'exigent, de l'avis de tous les missionnaires de cette maison, j'ai érigé ici, à Péking, un séminaire de jeunes Chinois. Il est aujourd'hui composé de quinze élèves, deux desquels peuvent être ordonnés prêtres dans un an ou deux. En outre, j'ai demandé à M. le Supérieur général de Saint-Lazare des coopérateurs choisis.

Mes confrères et moi vivons dans la plus intime cordialité avec les ex-Jésuites de cette résidence; nous n'avons qu'à nous louer de leurs attentions et des services qu'ils nous rendent. Nous vivons aussi en bonne intelligence avec notre évêque portugais (Mgr de Gouvea). Le gouvernement chinois nous laisse une liberté raisonnable pour l'exercice du ministère apostolique. L'empereur, quoique attaché au culte de Fo (Bouddha) et ne favorisant pas la propagation de la religion chrétienne, continue cependant de nous protéger ici sous le titre d'Européens appliqués à son service...

RAUX,
Supérieur apostolique de la Mission de Chine, avec brevet de Sa Majesté.

A Pékin, ce 16 novembre 1788.

V. — MISSIONNAIRES FRANCISCAINS ET DE LA PROPAGANDE EMPRISONNÉS A PÉKIN

A peine installé comme supérieur de la mission française, M. Raux avait eu à exercer son rôle et son influence en faveur des autres missionnaires persécutés.

Couvant toujours à l'état latent, la persécution se rallumait avec violence dès que certaines circonstances, quelquefois insignifiantes, ranimaient les soupçons du gouvernement ou des mandarins. Cependant, après les édits du début du règne de Kiènloung, dont nous avons précédemment parlé, la persécution s'assoupit jusqu'à ce que la révolte du Nénuphar blanc provoquât des mesures sévères contre les sociétés secrètes. Presque partout, les autorités s'acharnèrent à assimiler le catholicisme à cette secte antimandchoue.

A l'occasion des actives recherches prescrites par le gouvernement central pour étouffer le mouvement antidynastique, plu-

sieurs missionnaires cachés dans l'intérieur des provinces furent découverts et arrêtés en vertu des édits antérieurs.

Ce fut ainsi qu'en 1784 le P. Sassari, franciscain, fut arrêté au Houkouang avec trois de ses confrères italiens. « La prise de ces quatre missionnaires entraîna celle de tous les missionnaires du Chènsi, du Chàntoung et de quatre des missionnaires du Setchuen. » (1).

Les prêtres chinois furent condamnés à un exil perpétuel dans la Tartarie ; quelques-uns cependant, qui s'étaient réfugiés à Pékin, échappèrent aux recherches.

Les prêtres européens conduits dans la prison du Sing-Pou, étaient au nombre de dix-huit, y compris M. della Torre et deux Franciscains du Kiangsi. Six moururent dans les chaînes : deux évêques, le nouveau et l'ancien Vicaire apostolique du Chènsi (2), M. della Torre, Procureur de la Sacrée Congrégation de la Propagande à Canton, le P. Atho, Franciscain italien, et deux prêtres français des Missions Etrangères.

Les missionnaires de Pékin pourvoyaient du mieux possible aux besoins des confesseurs de la foi, et l'on n'avait épargné aucune dépense ; mais le cruel régime des prisons chinoises devait venir à bout des moins résistants.

Le corps de Mgr Magi, d'abord inhumé par ses bourreaux, reçut sa deuxième sépulture dans le cimetière de Chala, où l'on peut encore la voir. Pour Mgr Sacconi, il fut enterré lui aussi dans le cimetière des suppliciés, puis transféré dans une des sépultures de Pékin (au cimetière de la Propagande, d'après un manuscrit de M. d'Addosio, C. M.). Son tombeau a disparu.

(1) Lettre de M. Raux à M. Jacquier. V. *Lettre circulaire* de 1787.

(2) Les deux évêques franciscains étaient Mgr Magi et Mgr Sacconi.

François-Marie Magi de Dervio, milanais, des Mineurs réformés, élu évêque de Milet et Vicaire apostolique du Chènsi-Chànsi en 1762, sacré en 1766. Démissionnaire en 1777, il sacra son successeur, Mgr Bürger, O.S.F., et, le 24 février 1781, Mgr Sacconi, successeur de Mgr Bürger.

Mgr Sacconi (Marie-Antoine) était missionnaire au Chàntoung, quand il fut nommé évêque, Vicaire apostolique du Chènsi-Chànsi (15 août 1778), où il y avait déjà deux évêques, car Mgr Bürger, nommé coadjuteur de Nankin, ne reçut jamais sa nomination et mourut au Chànsi (28 août 1780). Ce ne fut qu'alors que Mgr Sacconi alla demander la consécration à Mgr Magi. Revenu au Chànsi, il se cacha pendant la persécution jusqu'au 24 décembre 1784, où, pour ne pas être cause de persécutions pour les chrétiens, il alla se livrer à Taiyuènfou aux autorités. Mort au Sing-Pou (Pékin), le 5 février 1785.

VI. — MISSIONNAIRES DES MISSIONS ÉTRANGÈRES EMPRISONNÉS A PÉKIN

Au nombre des dix-huit missionnaires détenus dans les cachots du Sing-Pou, à Pékin, se trouvait également Mgr de Saint-Martin, coadjuteur de Mgr Pottier, tombé entre les mains des satellites avec M. Dufresse (1). MM. Devaut et Delpont, prêtres de la même mission, sur une invitation de Mgr de Saint-Martin, se livrèrent aux mandarins, pour éviter que leurs chrétiens fussent violemment persécutés à leur occasion.

Conduits enchaînés à Pékin, ils n'y arrivèrent que le 28 avril. Déjà les deux évêques franciscains avaient succombé depuis un mois.

Présentés le lendemain au tribunal appelé Hing-Foun où se déclarent les affaires des grands criminels, on nous y chargea de chaînes fort pesantes, avec les fers aux pieds et aux mains, et l'on nous mit dans la prison destinée aux mandarins. C'était une grâce bien particulière : on nous l'accorda, je ne sais pourquoi; mais ce fut un coup de la Providence, car autrement, il est vraisemblable que nous serions morts.

Dans cette prison, nous fûmes réduits à vivre d'un riz fort bis, que l'empereur donne aux prisonniers. On nous avait laissé quelque argent par miséricorde; nous en achetions une espèce de fromage mou chinois, fait du lait de certaines fèves écrasées, qui se coagule (le *tofou*). C'est une nourriture fort insipide; il fallait s'en contenter; et les autres missionnaires emprisonnés étaient encore plus mal que nous. Quatre ou cinq jours après notre arrivée, les satellites, qui espéraient de l'argent, nous ôtèrent nos fers et cela en cachette. Nous ne les portions qu'à l'audience et lorsque les mandarins visitaient les prisons. Au reste, nous avons été exposés tout le temps aux mépris et aux injures, et rongés de toutes sortes de vermines (2).

... On s'informait si nous avions communication avec les églises de Pékin. C'était un point qu'on paraissait fort avide de savoir. Nous l'avions toujours nié, ce qui était vrai.

On me demanda si je savais quelques arts ? Je répondis que non, et que je ne savais autre chose, sinon prêcher l'Evangile. J'appuyais fortement là-dessus, parce que je savais que le gouverneur par intérim du Setchuèn avait exposé son avis à l'empereur qui était de me garder à Pékin comme artiste ou mathématicien (3).

Cependant plusieurs des missionnaires emprisonnés ne pouvaient

(1) Le bienheureux Dufresse, évêque et martyr.
(2) Relation de Mgr de Saint-Martin. *Nouvelles Orientales*, II, p. 169.
(3) *Id*, p. 170.

vivre avec le riz de l'empereur; il leur était impossible de l'avaler. Les païens ne s'en embarrassaient guère. Sept d'entre eux, accablés d'inanition et de misères, moururent dans la prison. Nos deux confrères, MM. Devaut et Delpont, moururent comme des saints; ils purent se confesser. Le zèle ne les abandonna point, même au temps de leur agonie; ils voulaient que quelques missionnaires présents prêchassent les païens pour empêcher des désordres dont ils gémissaient, et qu'ils avaient sous les yeux. Ils s'excitaient à mourir en disant : « Quel bonheur de mourir ici! » Ce sont les propres paroles de M. Devaut, qui m'ont été rapportées par un missionnaire présent à ses derniers moments.

Cette nouvelle que j'ai apprise quelque temps après fut pour moi un coup de foudre. Je me suis reproché de leur avoir écrit (pour les inviter à se livrer), et me le reproche encore. Puissè-je faire que Dieu ne me le reproche point (1).

VII. — DÉMARCHES DES LAZARISTES DE PÉKIN EN FAVEUR DES PRISONNIERS

Pendant ce temps, les missionnaires de Pékin ne restaient point inactifs.

Mais tout ce qu'on proposa pour la délivrance des survivants fut sans succès. L'empereur même parut fort mécontent des demandes qu'on avait pris la liberté de lui faire à ce sujet.

En ce temps, le prince fit un voyage en Tartarie. A son retour, les choses changèrent de face. Nous allâmes à sa rencontre ; il nous reçut (c'est M. Raux qui parle) avec un air plein de bonté qui nous donna des espérances. Elles ne furent pas vaines (2).

En effet, Mgr de Saint-Martin ajoute à son récit de captivité :

Enfin, MM. les missionnaires des églises de Pékin parvinrent, à force d'argent, à nous faire passer des secours abondants qui nous rétablirent ; nous pouvons bien dire qu'après Dieu, nous leur devons la vie. Nous avons su, dès le commencement de notre prison, les efforts multipliés qu'ils ont faits pour soutenir l'honneur de la religion calomniée et rompre les chaînes des confesseurs ; mais ils n'avaient pas assez d'autorité et de crédit à la Cour pour y réusir ; il paraît qu'on cherche à les humilier en tout... Ces Messieurs ont présenté des apologies auxquelles on ne répondait rien...

...Ils espéraient nous réunir en un même endroit, de manière que nous aurions pu célébrer la sainte messe. Déjà ils avaient obtenu du ministre la permission de nous secourir ouvertement. On n'avait excepté que la communication des lettres.

La vérité, la justice et la reconnaissance nous prescrivent de publier le zèle et la charité de tous ces Messieurs, mais en particulier

(1) *Nouvelles orientales*, p. 173.
(2) Lettre circulaire de M. Jacquier, 1787, p. 183.

de M. de Ventavon qui s'est sacrifié pour nous. Nous avons été singulièrement édifiés et consolés des lettres de Monseigneur l'évêque de Pékin (Mgr de Gouvéa), qui nous a écrit en véritable apôtre. C'en est un effectivement ; sa piété, son attachement aux décisions de l'Eglise, son zèle pour le salut des âmes, tout nous prouve d'une manière bien consolante que Dieu a regardé l'Eglise de Pékin dans sa miséricorde, et lui a donné un pasteur selon son cœur.

MM. de Saint-Lazare nous ont donné aussi des marques bien particulières de tendresse et de charité. J'ai reçu plusieurs lettres en prison, de M. Raux, supérieur de l'église française, qui justifie amplement le choix que la Cour (de Versailles) a fait de ces Messieurs pour occuper cette place (1).

Le 11 juillet, les mandarins nous firent appeler pour signer nos dépositions ; et, le 19, les chrétiens députés par les missionnaires des quatre églises de Pékin vinrent nous visiter secrètement, et à l'insu des grands mandarins. Depuis ce temps-là jusqu'à notre sortie, ils venaient deux ou trois fois par mois nous voir, nous apporter, avec une espèce de profusion, tout ce que la charité la plus industrieuse leur suggérait. M. Raux, supérieur des missionnaires français, écrivait au nom de tous qu'on ne nous laisserait manquer de rien, fallût-il vendre les vases sacrés. Nous pouvons bien dire qu'après Dieu nous leur devons la vie.

Messieurs les missionnaires des quatre églises de Pékin continuèrent à solliciter les grands mandarins, et obtinrent enfin la liberté de nous assister publiquement et de nous réunir tous ensemble dans le même lieu. Ce fut le 9 de novembre 1785 que nous en reçumes la nouvelle... Mais le jour même, l'empereur donna, de son propre mouvement, un édit, par lequel il nous rendit à tous la liberté.

VIII. — DÉLIVRANCE DES MISSIONNAIRES EMPRISONNÉS A PÉKIN (10 NOVEMBRE 1785)

Un événement si inopiné (2), et où le doigt de Dieu paraît si manifestement, combla de joie les missionnaires de Pékin ; ils nous le firent annoncer aussitôt ; et le 10 au matin, on nous fit sortir de prison ; on nous ôta nos chaînes, et l'on nous conduisit au prétoire, où nous trouvâmes plusieurs missionnaires de chaque église, qui étaient venus nous recevoir. Les mandarins nous remirent entre leurs mains ; et ces Messieurs, dans les témoignages de la plus grande joie, nous firent conduire à l'église méridionale (Nàntang) des missionnaires portugais, qui est la cathédrale de Pékin.

Nous trouvâmes Monseigneur l'évêque de Pékin à la porte, qui nous attendait, à la tête de son clergé. Il donna à Monseigneur de Caradre (3) la croix pectorale et l'anneau, il lui présenta de l'eau bénite ; nous nous mîmes à genoux. Monseigneur de Caradre fit l'as-

(1) Les missionnaires lazaristes de Pékin dépensèrent à cette occasion plus de 2.500 taëls (20.000 francs). (*Lettres édifiantes sur la Société des Missions Etrangères*, p. 209.)

(2) *Nouvelles orientales*. Relation du bienheureux Dufresse, II.

(3) Mgr de Saint-Martin, coadjuteur de Mgr Pottier.

persion ; après quoi, étant tous entrés dans l'église, et ayant adoré le Saint-Sacrement, on chanta le *Te Deum.*

De l'église nous nous rendîmes à la maison, où nous saluâmes Monseigneur l'évêque de Pékin et tous les autres messieurs.

Nous dinâmes là, et après dîner nous fûmes distribués dans les quatre églises. Mgr de Caradre, le P. Emmanuel et moi (le bienheureux Dufresse), nous nous rendîmes à l'église des Français (Pétang), où nous fûmes reçus avec les témoignages de la plus sincère amitié ; et nous sommes confus de nous voir si bien traités.

Le 15 de novembre, tous les missionnaires et les chrétiens de la ville se rendirent à la cathédrale, pour y rendre de solennelles actions de grâces à Dieu. Pendant la cérémonie, Mgr de Caradre, revêtu d'une chape, était assis sur le trône épiscopal, à la droite de Monseigneur de Pékin. Après la messe et le *Te Deum,* il fit aux chrétiens un sermon analogue à la circonstance. La cérémonie avait commencé à neuf heures et ne finit qu'à une heure après-midi.

Le 16, nous fûmes au cimetière des missionnaires français (Tchenfousse), à deux lieues de Pékin, et où ces Messieurs ont une petite maison de campagne, avec une chapelle. Mgr de Caradre y était venu la veille ; il célébra la messe de *Requiem,* après laquelle nous allâmes processionnellement, et les cierges à la main, au cimetière (il n'y avait que les missionnaires français).

Monseigneur fit d'abord une absoute générale, puis une particulière sur les tombeaux de MM. Devaut et Delpont. Ils sont placés l'un à côté de l'autre, dans deux caveaux construits en briques, et une même tombe de briques les couvre tous les deux ; leur épitaphe est gravée sur la même pierre. Ce pieux monument honore également et la foi des deux confesseurs, et la religion profonde de ceux qui l'ont érigé.

L'édit impérial portait que ceux qui voudraient rester à Pékin y seraient autorisés; les autres seraient conduits à Macao. Il y eut 4 missionnaires de la Propagande qui se fixèrent à Pékin; les huit autres, ainsi que Mgr de Saint-Martin et M. Dufresse se rendirent à Macao, en attendant le moment de rentrer dans leur mission. Quatre autres, dont deux Franciscains du Chântoung et un Baptistain se mirent à la disposition de l'évêque de Pékin.

Mgr Jean Didier de Saint-Martin se rendit secrètement de Macao au Setchuèn, et succéda à Mgr Pottier en 1792.

Quant à son compagnon, Jean-Gabriel Taurin du Fresse (comme s'orthographie plus authentiquement son nom), lui aussi retourna au Setchuèn, reçut la consécration épiscopale de Mgr de Saint-Martin, avec le titre d'évêque de Tabraca. En 1803, il tint à Tchoungtsing un synode qui est un vrai chef-d'œuvre et dont les décisions font encore autorité dans l'Eglise de Chine. Ce prélat termina sa carrière apostolique par le martyre. Il a été béatifié le 7 mai 1900, en même temps que le bienheureux J. F.-Régis Clet, Lazariste.

CHAPITRE IV

MISSIONS FRANÇAISES EN DEHORS DU DIOCÈSE DE PÉKIN

I. La hiérarchie en Chine il y a un siècle. — II. L'organisation intérieure des missions. — III. Missions de Mongolie. — IV. Missions du Houkouang. — V. M. Clet au Houkouang. — VI. Missions du Kiangsi. — VII. Missions du Honàn et du Kiangsou.

I. — LA HIÉRARCHIE EN CHINE IL Y A UN SIÈCLE

Le lecteur ne s'attend pas à ce qu'on étudie ici, en parlant de la mission de Pékin, les églises du Houpé, du Kiangsi et du Tchékiang. Et cependant, à cette époque, la mission française de Pékin n'était pas limitée aux cinq districts qu'elle administrait dans le diocèse de Pékin. Elle comprenait encore plusieurs chrétientés éparses dans les provinces du Houkouang, du Honàn, du Tchékiang, et jusqu'en Corée et en Tartarie, ou pays des Mongols.

Pour bien comprendre cette situation, il est utile de ne pas oublier que les missions de Chine avaient alors une organisation très différente de celle qui est actuellement en vigueur.

On a déjà vu que la hiérarchie régulière comprenait trois évêchés titulaires : Macao, Pékin et Nankin, suffragants de l'archevêché de Goa, tous à la nomination du Portugal. L'évêché de Pékin conservait encore à cette époque sous sa juridiction les provinces du Tchély, du Chàntoung, de la Mandchourie et le

royaume de Corée (1). Les autres provinces furent érigées en neuf Vicariats relevant directement de la Propagande.

Mais par suite de la persécution de 1707 et de la querelle des Rites, ces nouveaux Vicariats se trouvèrent désorganisés; de sorte qu'à la fin du XVIIIe siècle, trois seulement avaient survécu à la tourmente. Le Vicariat du Chànsi fut uni à celui du Chènsi; et depuis, il y eut toujours, pour les deux provinces, un seul Vicaire apostolique italien, de l'Ordre de saint François, qui fut chargé (1763) de l'administration du Houkouang, privé de Vicaire apostolique depuis 1703.

Le second Vicariat apostolique, celui du Setchuèn, fécondé par le zèle et les travaux de deux missionnaires lazaristes (2), a toujours eu, depuis Mgr Pottier, un Vicaire apostolique français, des Missions Etrangères de Paris, lequel, à cette époque était en même temps Administrateur des deux provinces du Kouitchôw et du Yünnàn.

Le troisième, celui du Foukien, n'a pas cessé, depuis Mgr Maigrot, d'avoir pour évêque titulaire un Dominicain espagnol, qui exerçait alors sa juridiction sur les provinces du Foukièn, du Tchékiang, du Kiangsi et de l'île Formose.

II. — L'ORGANISATION INTÉRIEURE DES MISSIONS

Outre cette organisation générale de la hiérarchie, des ordonnances de la Propagande, particulières à la Chine, attribuaient l'administration des chrétientés à ceux qui les avaient fondées, sans préjudice de la juridiction de l'Ordinaire auquel les missionnaires, à quelque société qu'ils appartinssent, restaient soumis. Un abandon de dix années consécutives privait les fondateurs de leur privilège; ces chrétientés passaient alors à la charge de l'évêque ou du Vicaire apostolique du lieu.

C'est ainsi qu'à l'origine, les missions du diocèse de Pékin appartenaient à la mission portugaise (Nàntang); elles étaient administrées par des missionnaires réguliers ou séculiers portugais. Lorsque la mission française débuta à Pékin, près d'un

(1) La juridiction de l'évêque de Macao s'étendait aux provinces de Canton, du Kouangsi et à l'île Hainàn. Les évêques portugais prétendaient englober tout l'empire sous leur juridiction. L'évêque de Nankin administrait le Kiang-Nàn et le Honàn.

(2) M. Appiani et Mgr Mullener.

siècle après celle des Portugais, l'évêque de Pékin se désista en leur faveur du quartier qui environnait le Pétang, c'est-à-dire de la Ville impériale.

Les missionnaires français fondèrent alors les chrétientés du nord et de l'ouest du diocèse de Pékin, celles qui étaient situées au delà de la Grande Muraille, presque toutes celles de la partie nord du Houkouang (Houpé occidental) et quelques-unes au Hounàn.

Or, dans ces différents endroits, il y avait souvent d'autres chrétientés, appartenant soit à la mission portugaise soit à d'autres Ordres religieux. Chacune de ces chrétientés avait son aire séparée, à peu près comme les paroisses d'une même ville en Europe, qui coexistent avec une certaine autonomie tout en restant soumises à la juridiction de l'évêque du lieu. Et, malgré les difficultés que cette diversité de direction devait susciter, telle était pourtant la combinaison que la Propagande avait trouvée la plus avantageuse aux néophytes chinois, cultivés ainsi avec plus d'amour et de dévouement par ceux-là même qui les avaient engendrés dans la foi.

III. — MISSIONS DE MONGOLIE

Ainsi la mission de Mongolie, bien que située en dehors de la province du Tchély, en plein pays mongol, n'en dépendait pas moins directement et uniquement du Pétang. Aucun missionnaire ne résidait dans ces régions immenses; ce ne fut qu'en 1798 que M. Raux put leur consacrer un missionnaire (1).

Deux causes avaient contribué à l'accroissement de la mission de Mongolie : les persécutions et une émigration constante qui continue encore aujourd'hui.

Chaque fois que des chrétiens étaient recherchés par les mandarins et tracassés par leurs compatriotes, plusieurs s'en allaient avec leurs familles vers les steppes au delà de la Grande Muraille, chercher une terre plus hospitalière et la faculté de pratiquer leur religion.

(1) M. Mouly donne pour la Mongolie les précisions suivantes :
La mission de Mongolie, ayant à peine à cette époque (1785) *quelques centaines de chrétiens, sans chapelles ni établissement quelconque, s'est aussi améliorée à proportion.* (Lettre de 1849.)

Mais surtout l'émigration n'a fait qu'augmenter depuis des siècles, en ces parages, pour les Chinois entassés sur un sol incapable de nourrir ses millions d'habitants. Tous les ans, on peut voir des files interminables de paysans qui s'en vont chercher fortune en Mongolie et refoulent toujours un peu plus loin les tentes des Mongols. Parmi ces émigrants, il se trouva des chrétiens. Ce sont ces derniers qui fondèrent la mission de Mongolie : car la race mongole elle-même a résisté jusqu'ici à toute tentative d'évangélisation, bien qu'elle eût été dès le commencement l'objet de la sollicitude de M. Raux.

Ce dernier, en effet, dans le dessein de porter la foi parmi ces tribus nomades, avait résolu d'acheter d'un prince mongol un terrain considérable. Le chef d'une nombreuse famille du Chànsi, fixée à Piélié-Keou, ou Héchoui (Mongolie orientale), s'était fait baptiser à Pékin. De retour dans son pays, il convertit toute sa famille, et M. Raux pensait utiliser ce nouveau chrétien pour attirer à Pékin de jeunes Mongols destinés à être les apôtres de leur nation. Disons tout de suite que ce moyen échoua : la famille de l'un de ces élèves intenta même à la mission un procès coûteux; un autre, sur lequel on fondait les plus grandes espérances, mourut avant d'arriver aux ordres.

Il fallut bien se contenter dès lors de venir au secours des chrétiens chinois établis en Mongolie et dispersés sur une étendue de territoire aussi vaste que la Russie.

En 1798, quand le séminaire du Pétang eût commencé à donner des résultats, M. Raux tenta du moins d'envoyer en Mongolie un prêtre indigène; et le premier missionnaire qui fut chargé presque exclusivement de cette mission fut M. Joseph Hàn, Lazariste chinois.

Celui-ci était né à Yentsoun, village qui dépend actuellement de la paroisse de Kaokiatchoang (sud de Pékin), en 1770, d'une vieille famille de chrétiens. Il entra au noviciat du Pétang en 1790 et fut ordonné prêtre par Mgr de Gouvéa en 1798. Destiné à la mission de Mongolie, il s'y dévoua corps et âme. Il était toujours par monts et par vaux, à la recherche d'ouailles souvent introuvables au milieu de ces immenses solitudes. Pour la très grande majorité de ces colons chrétiens, tant de dévouement ne resta pas stérile. Ces brebis dispersées une fois découvertes, M. Hàn s'attachait à les grouper sur les points les plus importants : à qui n'a rien, les déménagements ne sont pas ruineux. Puis, à ces petits

groupes d'anciens chrétiens vinrent s'adjoindre de nouveaux convertis et de nouveaux émigrés. C'est ainsi que prirent naissance et que continuèrent à se développer les chrétientés qui ont formé depuis les trois Vicariats apostoliques de Mongolie.

M. Joseph Hàn est l'auteur du *Piking-Chènkoung :* excellent ouvrage, dont on se sert encore maintenant comme manuel de retraites pour les fidèles. Il mourut à Süanhwafou, à l'âge de 71 ans, assisté par Mgr Mouly (1844).

IV. — MISSIONS DE HOUKOUANG

On chercherait en vain sur la carte actuelle de la Chine le nom de cette province du Houkouang; elle n'existe plus depuis 1818, époque où elle fut divisée en deux, pour former le Hou-Pé (c'est-à-dire *Nord du lac Toung-Ting*) et le Hou-Nàn (c'est-à-dire *Sud du lac*).

C'est dans cette province que se trouvaient les chrétientés les plus nombreuses confiées à la mission française. Il y avait environ 10.000 chrétiens dispersés à travers cet immense territoire, dont 2.000 étaient groupés autour d'une résidence située au milieu des rochers et des forêts, près du bourg de Koutcheng (Houpé).

M. Raymond Aubin (1) fut le premier Lazariste qui parvint à rejoindre les prêtres chinois chargés de cette chrétienté. Il contribua très efficacement à relever la mission du Houkouang. Fidèle défenseur des Bulles qui avaient condamné les Rites, il travailla sans crainte à extirper les superstitions qui étaient restées jusque-là en pratique dans la province. Il eut beaucoup à souffrir des chrétiens indociles qui allèrent jusqu'à l'accabler d'injures.

Au milieu des plus grands travaux, il pratiquait des pénitences rigoureuses : il jeûnait tous les mercredis, vendredis et samedis de l'année et pendant le carême il ne prenait qu'un seul repas par jour.

(1) Raymond Aubin, né à Saint-Pardoux, au diocèse de Périgueux, le 6 juin 1759, avait été reçu au séminaire de Saint-Lazare le 24 août 1781. Il suivit avec M. Hanna les cours d'astronomie de Lalande à Paris. Tous deux arrivèrent à Macao le 21 septembre 1788. Il y attendit trois ans l'autorisation d'aller à Pékin. Fatigué d'attendre, il se décida à s'introduire secrètement dans le Houkouang; parti de Macao le 24 janvier 1791, il n'arriva au Houkouang qu'après de longues péripéties.

Appelé auprès de Mgr J.-B. de Metello, évêque du Chànsi, il fut arrêté en chemin, le 27 mars 1795, dans le village de Ngàn, préfecture de Sing-Nàn (Chènsi). De là,

Il fut transporté à Si-Ngàn-Fou, capitale de la province, où il passa par tous les tribunaux, confessa la foi et ne trahit le nom d'aucun endroit ni d'aucun chrétien. En prison, il ne faisait chaque jour qu'un repas. Les mandarins l'empoisonnèrent dans la crainte que plus tard ils ne fussent dénoncés par lui à Pékin. Trois jours après sa mort, son corps était encore flexible et de sa bouche s'exhalait une odeur de baume. Les chrétiens l'enterrèrent en dehors de la ville de Si-Ngàn-Fou où son tombeau existe toujours bien conservé (1). Une relation de ses courses et de son martyre se lisait chaque année dans la chapelle de la Sainte Vierge aux montagnes de Kou-Tching. » (*Informations faites par Mgr Rizzolati, Vicaire apostolique du Houkouang.*)

La mort de M. Aubin fit échouer un projet qui intéressait grandement à cette époque les divers missionnaires de cette région ainsi que ceux du Pétang. Il s'agissait de l'érection d'un Vicariat apostolique du Houkouang, sollicité par l'évêque du Chènsi-Chànsi, aussi bien que désiré par les Lazaristes alors chargés de cette mission.

Ce projet était en discussion depuis sept ou huit ans, puisque déjà, le 11 novembre 1789, M. Raux écrivait :

J'ai la confiance que vous avez reçu ma lettre du 17 novembre 1788 : je vous y parlais fort au long du projet de solliciter à Rome pour nous le titre de Vicaire apostolique de la province de Houkouang, dans laquelle je trouve nos plus nombreuses missions de Chine; je vous disais que cette province n'a pas actuellement de Vicaire apostolique, mais qu'elle est administrée par celui du Chèn-Si et Chàn-Si. J'ajoutais qu'il n'est pas nécessaire que le Vicaire apostolique que nous demandons soit revêtu du caractère épiscopal (2). Notre séminaire de Chinois étant à Pékin, et ne pouvant jamais être transféré dans le Houkouang, ce Vicaire apostolique n'aura aucune ordination à faire; quant aux saintes huiles, on les tirera de Pékin ou de Macao.

Plus je pense à ce projet, plus je me persuade, avec M. Ghislain, que nous devons tâcher de l'exécuter. C'est, ce me semble, le seul

(1) « Le jour suivant, qui était le 18e de la lune (5 juillet 1795), le corps fut porté par huit hommes hors de la ville dans un champ appartenant à un catéchiste nommé Hàn-Chàn-Lieou. La fosse avait huit pieds et demi de profondeur. Le brancard sur lequel le cercueil fut porté, ainsi que tous les autres instruments nécessaires à la sépulture, furent loués à prix d'argent. Dix chrétiens formèrent tout le convoi funèbre; ils dépensèrent pour la sépulture 3.000 sapèques (à peu près quatre écus romains), qu'ils empruntèrent à cet effet. » (Lettre de M. Villa, C. M., 30 janvier 1796.)

(2) Depuis longtemps déjà, les Lazaristes avaient un Vicaire apostolique à Alger sans caractère épiscopal. Le projet de M. Raux n'était donc pas une innovation.

moyen de travailler paisiblement (1) et avec solidité à la vigne du Seigneur : car vous ne sauriez croire combien le mélange de différentes juridictions, de missionnaires de différentes nations, fussent-ils tous des saints, apporte d'obstacles aux vrais progrès dans ces régions éloignées (2).

Tout porte à croire que le voyage de M. Aubin au Chànsi était concerté dans le but de faire aboutir ce projet, qu'il allait être élu Vicaire apostolique, et que Mgr de Madello allait en faire officiellement la demande à Rome. La mort de M. Aubin fit ajourner indéfiniment l'érection du Houkouang en Vicariat.

V. — M. CLET AU HOUKOUANG

La carrière apostolique du bienheureux Clet et le couronnement de ses travaux par le martyre appartiennent également pour la plus grande part à la province du Houkouang

François-Régis Clet, né à Grenoble en 1748, entra à Lyon le 6 mars 1769, dans la maison encore maintenant connue sous le nom de « Maison des Lazaristes », bien que la Révolution l'ait fait passer en d'autres mains. Il fut ordonné prêtre le 17 mars 1773. Après avoir enseigné la théologie à Annecy pendant 14 ans, il fut député à l'assemblée générale qui devait élire le successeur de M. Jacquier. M. Clet fut retenu à Paris par le nouveau Supérieur général de la Congrégation de la Mission, et nommé directeur du séminaire ou noviciat.

En 1791, on se proposait d'envoyer en Chine un prêtre que devaient accompagner deux diacres, MM. Lamiot et Pesné; sur ses instances réitérées, M. Clet fut désigné. Partis de Lorient en avril 1791, ils arrivèrent vers la fin de la même année à Macao.

Les deux diacres y furent ordonnés prêtres par Mgr Marcellin-Joseph da Sylva, évêque de cette ville. Leur ordination eut lieu en secret, pour ne pas éveiller les susceptibilités du gouvernement portugais, toujours si ombrageux lorsqu'il s'agissait de défendre les droits de son patronat contre tout ce qui pouvait être interprété comme un empiétement. Et les trois missionnaires

(1) Le Saint-Siège a sanctionné complètement les vues des Lazaristes de Pékin, en adoptant exclusivement ce genre d'administration en ce qui regarde les missions à l'étranger.

(2) Lettre à M. Fontaines. Pékin, le 11 novembre 1789.

reçurent de M. Raux, dans cette ville, leur destination respective : M. Lamiot devait aller à Pékin, M. Pesné au Houkouang, et M. Clet au Kiangsi.

Mais il y avait à peine un an que M. Clet avait rejoint son poste, quand M. Raux, voyant que l'état de la religion en France (on était en pleine Révolution, 1793) ne permettait pas d'espérer de nouveaux renforts, se détermina à abandonner une partie de ses positions; il envoya donc M. Clet dans le Houkouang et chargea M. Aubin de visiter de temps en temps les chrétientés du Kiangsi jusqu'au moment où on pourrait de nouveau leur accorder un missionnaire.

Or, des trois prêtres français qui composaient ainsi le clergé du Houkouang à l'arrivée de M. Clet, nous avons vu M. Aubin prématurément mis à mort, et, pour comble de malheur, cinq jours aupravant, M. Pesné avait succombé à un crachement de sang. Il rendit le dernier soupir, entre les bras de M. Clet, dans les montagnes de Koutchang. Il n'était âgé que de 28 ans. (1)

Par la mort de ses deux collaborateurs M. Clet se trouva donc seul à la tête des nombreuses chrétientés du Honkouang et du Kiangsi, et, en dépit de son âge et de sa santé chancelante, il resta pendant quatre ans chargé de les administrer.

Ses haltes même à la résidence de Koutcheng, au milieu de très nombreux chrétiens, le fatiguaient à l'excès : car rentrant harassé de ses voyages, il était attendu par des malades demeurant à deux ou trois lieues. Craignant de ne pas arriver à temps, il n'écoutait que les ardeurs de son zèle et se mettait de nouveau en route.

Ce ne fut qu'au bout de plusieurs années que le supérieur du Pétang put lui envoyer deux ou trois jeunes auxiliaires indigènes, élèves de M. Ghislain.

Le premier d'entre eux fut M. Ly Joseph, originaire du Kiang-Nan (1754), et mahométan converti (2). Le second, M. Tchang

(1) Louis Pesné était né à Boilleville (Tours), le 28 août 1767, et entré dans la Congrégation de la Mission le 14 septembre 1787. Arrivé en Chine en 1791, il mourut le 29 juin 1795.

Au-dessus de l'ancienne résidence de Tcha-Yuèn-Keou, près de l'endroit où, en 1839, le bienheureux Jean-Gabriel Perboyre sera arrêté, se trouve le tombeau d'un missionnaire européen appelé Ly, qui mourut peu de temps après son arrivée en Chine. Mgr Baldus pensait que ce ne pouvait être que M. Pesné.

(2) Joseph Ly fut baptisé au Pétang ; il fit ses vœux le 15 août 1790, fut ordonné en décembre 1792, travailla dans le Houkouang, le Kiangsi et

Johannès, était pékinois et né de parents chrétiens (1). Le troisième, M. Jouventin Tchang (2), ne fit que passer, car il mourut trois ans après son sacerdoce.

On peut cependant apprécier la sagesse et la clairvoyance de MM. Raux et Ghislain. A peine arrivés en Chine, et privés par la Révolution de tout renfort de France, ils avaient réussi, en une dizaine d'années, à fournir aux missions françaises un clergé suffisant pour traverser ce temps de crise qui pouvait leur être mortel.

VI. — MISSIONS DU KIANGSI

La plus laborieuse des missions du Pétang demeurait incontestablement celle du Kiangsi.

D'après la règle dont il a été parlé plus haut, une partie seulement des chrétientés de cette province appartenait à la mission française; d'autres appartenaient aux Jésuites portugais, quelques-unes aux Franciscains, sous la juridiction de l'évêque de Nankin d'abord, puis du Vicaire apostolique du Kiangsi, lorsque cette province eut été érigée en Vicariat distinct (3).

Ces chrétientés étaient d'ailleurs assez peu nombreuses : treize en tout, comprenant sept églises et trois résidences (4). Encore, les persécutions de Young-Tcheng (1726) et de Kiènloung avaient-elles privé les chrétiens de cette province de leurs missionnaires durant près de quatre-vingts ans.

En 1790, le Kiangsi fut donc réuni au Foukièn ainsi que le Tchékiang, et, depuis de très longues années, aucun missionnaire catholique n'avait visité cette province, quand M. Yang, prêtre chinois du Pétang, y fut arrêté comme nous l'avons dit.

mourut dans le Kiang-Nàn (1827), où la mission française avait quelques chrétientés.

(1) Jean Tchang, qui porta aussi le nom de Kin, naquit à Pékin en 1769, entra dans la Congrégation de la Mission, y fit ses vœux le 2 octobre 1791 et fut ordonné prêtre en 1796. Il fut envoyé d'abord au Houkouang, puis au Kiang-Nàn et au Tchékiang. Il mourut à Ousi (Kiang-Nàn) en 1833.

(2) Jouventin Tchang, né en 1770, entra dans la Congrégation de la Mission en 1793, fit ses vœux le 26 février 1795, fut ordonné prêtre en décembre 1799 et envoyé dans le Houkouang (1800). Il y mourut le 19 février 1803, après avoir reçu les secours religieux de son supérieur, M. Clet.

(3) Le seul titulaire fut Mgr Benavente, Augustinien, le fameux évêque d'Ascalon, que nous avons vu en appeler au Souverain Pontife contre le mandement du cardinal de Tournon. Mort à Macao en 1709.

(4) Catalogue du P. Couplet (1686).

En 1792, ç'avait été également par le Kiangsi qu'avait débuté, comme on a vu, le bienheureux F.-R. Clet. Il écrivait alors :

Je suis arrivé au lieu de ma résidence, à bon port... Une nouvelle carrière s'ouvre devant moi; il s'agit de renouveler l'esprit de religion dans d'anciens chrétiens qui sont abandonnés à eux-mêmes depuis plusieurs années, et de convertir des infidèles (1).

Quant au spirituel de ma mission, il ne se présente rien de saillant et d'extraordinaire. J'ai d'abord travaillé dans le Kiangsi, où entre autres choses, j'ai baptisé cent et quelques adultes assez bien instruits. J'en aurais pu baptiser un bien plus grand nombre qui me pressaient de leur accorder cette grâce; mais ils ne m'ont pas paru assez bien instruits, et nous avons remarqué que les catéchumènes facilement baptisés apostasiaient aussi facilement, et qu'à la moindre persécution ils affichaient le diable sur leurs portes. J'ai encore sous les yeux les traces du ravage que fit la persécution qui eut lieu en 1784 et qui fit tant d'apostats dans mon district (2).

Ce district fut séparé du Foukièn et érigé en un Vicariat unique avec le Tchékiang, en 1838, puis érigé de nouveau en Vicariat distinct en 1846, divisé lui-même en deux (1879), puis en trois (1884) et enfin en quatre Vicariats indépendants (1920), tous confiés aux Lazaristes.

VII. — MISSIONS DU HONAN ET DU KIANGSOU

La mission française administrait encore plusieurs chrétientés dans les deux provinces du Honàn et du Kiang-Sou.

Ces missions relevaient toutes de l'évêché de Nankin.

Mais ni l'une ni l'autre de ces chrétientés n'était alors bien considérable : à peine y avait-il quelques centaines de fidèles d'un côté comme de l'autre ; et tout ce que nous voulons en dire ici, c'est que les bienheureux Clet et Perboyre évangélisèrent tous deux le Honàn, en même temps que le Houkouang qui l'avoisine.

Nous les y retrouverons plus loin.

(1) Lettre du bienheureux Clet à sa sœur Carmélite.
(2) Lettre du même à son frère Chartreux.

CHAPITRE V

RIVALITÉS NATIONALES

I. Les Lazaristes portugais à Macao. — II. Les Lazaristes portugais à Pékin. — III. Difficultés éprouvées par les nouveaux missionnaires pour pénétrer en Chine. — IV. Renvoi des missionnaires français se rendant à Pékin. — V. Entraves mises par les Portugais à l'entrée en Chine des missionnaires français. — VI. Procure de la mission française à Canton. — VII. Départ de MM. Richenet et Dumazel pour Pékin. — VIII. Les deux missionnaires reçoivent un contre-ordre à Tetchôw. — IX. Intrigues anglaises, véritable cause du renvoi de MM. Richenet et Dumazel. — X. Les Lazaristes refusent les subsides de l'Angleterre. — XI. Embarras financiers de la mission française.

I. — LES LAZARISTES PORTUGAIS A MACAO (1784)

En même temps que le roi de France substituait à Pékin la Congrégation de la Mission aux Jésuites, la reine de Portugal appelait les Lazaristes portugais à diriger le séminaire de Goa (1781). Le nouvel évêque de Pékin, Mgr de Gouvéa (1), passant en 1784 par Goa, pour se rendre à Canton, avait admiré la bonne tenue de cet établissement. Il demanda à la reine de Portugal la

(1) Mgr de Gouvéa, nommé le 22 juillet 1782, était arrivé à Pékin en janvier 1785.

permission d'en ériger un semblable à Macao (1) et choisit quelques-uns des Lazaristes de Goa pour le diriger et y former un clergé indigène. Le 28 juillet 1784, deux missionnaires de Goa, M. Correa, portugais, et M. Villa, italien, arrivaient en conséquence à Macao, où ils furent aussitôt installés par Mgr de Gouvéa dans l'ancien collège Saint-Joseph, tenu par les Jésuites avant leur suppression.

Le règlement imposé par l'évêque de Pékin portait qu'on y enseignerait le latin, le chinois, la rhétorique, la philosophie, la théologie dogmatique et morale et les mathématiques. La pieuse reine de Portugal, très zélée pour tout ce qui pouvait favoriser la propagation de la foi, avait voulu, de sa cassette personnelle, non seulement payer les frais d'installation, mais pourvoir à l'entretien des séminaristes et des cinq professeurs. Et le 1er octobre 1784, M. Correa, supérieur de l'établissement, en faisait l'ouverture devant l'évêque de Pékin, le « noble sénat de la ville » (lisez : le Conseil municipal de Macao)... et huit élèves.

Telle fut l'origine du célèbre collège « San José da Macau » qui, pendant plus d'un demi-siècle, a fourni de prêtres indigènes les provinces du Kouangtoung et du Kouangsi, plus tard le diocèse de Pékin lui-même. C'est à ce point de vue que ce collège nous intéresse.

M. Gonsalvès (2) fut pendant plusieurs années professeur et supérieur du collège de Saint-Joseph de Macao. Ce fut une époque assez brillante pour le collège que celle où il fut sous la direction d'un tel maître... Outre la lecture, l'écriture et le calcul, on y enseignait les langues portugaise, anglaise, française, le chinois et le latin, la musique, la rhétorique, les mathématiques et la philosophie avec les études théologiques pour ceux qui se dévouaient à la vie ecclésiastique... En quel pays de l'Extrême-Orient y avait-il à cette époque une école si bien organisée pour la diffusion de l'instruction (3).

Ce fut par l'intermédiaire de ce séminaire-collège que les Lazaristes portugais se trouvèrent amenés insensiblement à s'occuper des missions de Chine. En effet, sollicités par le gouvernement portugais de fournir des sujets aux missions jadis desservies par les Jésuites de leur nationalité, ils se refusèrent d'abord

(1) L'évêché de Macao était alors vacant. Le dernier évêque, démissionnaire cette année-là, ne fut remplacé qu'en 1789 par Mgr da Sylva.
(2) Auteur de plusieurs dictionnaires chinois, souvent réédités depuis.
(3) Lettre de Mgr J.-P. de Azevedo e Castro, évêque de Macao, 1911.

à accepter cette charge et consentirent seulement à élever comme les autres, dans leur maison de Lisbonne et dans leurs collèges de Macao et de Pékin, les jeunes gens qui désiraient se consacrer à l'œuvre des missions en Chine (1).

II. — LES LAZARISTES PORTUGAIS A PÉKIN (1801)

Au surplus, la Congrégation de la Mission n'avait guère reçu, à Macao, jusqu'alors, que la direction du collège. En 1800, Mgr da Sylva (2), sur l'ordre de la cour de Lisbonne, fit donation de la maison et de l'église de Saint-Joseph aux Lazaristes portugais.

De leur côté, MM. Ribeiro et Ferreira, qui étaient arrivés en décembre 1800 à Macao, furent agréés par le gouvernement chinois et partirent de Canton, le 26 février 1801, avec tout le cérémonial usité pour les missionnaires appelés à la Cour. Dès leur arrivée à Pékin, ils furent mis en possession de l'église de Saint-Joseph (Toung-Tang) par Mgr de Gouvéa délégué, à cet effet, par la Cour de Lisbonne.

Et nous ne disons rien ici du Nàntang, car les Lazaristes portugais n'y entrèrent, par la force des choses, qu'en 1812, comme on le verra en son temps. Jusque-là, cette église resta simplement la résidence épiscopale et fut desservie par des prêtres séculiers indigènes et des Jésuites sécularisés.

III. — DIFFICULTÉS ÉPROUVÉES PAR LES NOUVEAUX MISSIONNAIRES POUR PÉNÉTRER EN CHINE

Cependant, toutes les lettres de M. Raux à ses supérieurs revenaient sur la nécessité de lui envoyer du renfort.

Or, en 1788 (21 septembre), deux jeunes missionnaires, MM. Hanna et Aubin, débarquaient à Macao, à destination de Pékin ; et nous avons déjà parlé de M. Aubin, qui, désespérant de pouvoir jamais obtenir la permission d'aller à Pékin, avait réussi à pénétrer dans le Houkouang, où il devait trouver la mort

(1) Lettre de Mgr J.-P. de Azevedo, *ib.*
(2) Mgr da Sylva avait déjà rendu un service signalé aux Lazaristes français en ordonnant en secret, malgré la défense du gouvernement de Macao, deux prêtres destinés au Pétang, MM. Hanna et Lamiot.

pour la foi. Son compagnon, en attendant de recevoir l'autorisation demandée, occupait ses loisirs en prêtant le secours de son ministère au séminaire de Macao. Il y faisait le cours de philosophie (1).

Ce fut pendant ce séjour forcé que le rejoignirent trois autres missionnaires, dont nous avons également parlé, MM. Clet, prêtre, Lamiot et Pesné, diacres ; mais ni les uns ni les autres n'étaient encore au bout de leurs peines : car la difficulté qu'éprouvaient les missionnaires pour entrer alors en Chine ne venait pas tant des Chinois que des Portugais, qui s'opposaient de toutes leurs forces à ce que des missionnaires d'une autre nationalité s'introduisissent en Chine.

Nos voyageurs eurent une fausse joie lorsque arriva en Chine l'ambassade de Lord Macartney (20 juin 1793). Elle amenait avec elle, on l'a vu, quatre prêtres chinois du collège de Naples. L'un d'eux, par reconnaissance pour les bienfaits reçus des Anglais, accepta même d'accompagner jusqu'au bout l'ambassadeur comme interprète (2). Par son intermédiaire, MM. Hanna et Lamiot demandèrent la faveur de s'embarquer sur les bâtiments de l'ambassade, attendu qu'il n'y avait pas pour eux de moyen plus commode d'être présentés à l'Empereur. L'officier anglais ne fit aucune difficulté pour les accepter à son bord, et ils arrivèrent ainsi jusqu'à l'embouchure du Peiho, c'est-à-dire jusqu'à Tièntsin. Mais, sur la remarque des mandarins qu'il n'était pas d'usage que les mathématiciens allassent à Pékin par cette voie, ils durent s'en retourner à Macao sur l'*Endeavour* (3) ; et, malgré tout le crédit dont il jouissait à Pékin, M. Raux dépensa cinq années entières à obtenir la permission de faire venir MM. Hanna et Lamiot, qui arrivèrent enfin le 30 juin 1794.

M. Hanna, habile astronome, seconda dès lors M. Raux dans son emploi de membre du Tribunal des mathématiques et l'aurait remplacé dignement si une mort prématurée ne l'eut ravi à l'estime de tous ceux qui le connaissaient ; M. Lamiot fut interprète de la Cour.

(1) M. Robert Hanna, né à Drosnore, dans la province de Linster, en Irlande (août 1762), etait entré au séminaire de Saint-Lazare, à Paris, le 6 août 1783.

(2) *Voyage en Chine de Lord Macartney*, 1804, I, p. 233 et seq. Voir les démarches faites chez les Lazaristes, aux M.-E., à Rome, et enfin à Naples pour procurer des interprètes à l'ambassade.

(3) *Id.*, III, p. 26.

IV. — RENVOI DES MISSIONNAIRES FRANÇAIS SE RENDANT A PÉKIN

Malheureusement, MM. Hanna et Lamiot furent les seuls prêtres que put recevoir M. Raux.

Vers la fin de l'année 1799, parvint pourtant jusqu'à Macao un missionnaire français passé par Lisbonne. Né en Bretagne, M. Minguet était entré dans la Congrégation de la Mission en 1785 ; après le pillage de la maison de Saint-Lazare, la veille du 14 juillet 1789, il était allé achever ses études au Portugal, d'où il fut envoyé en Chine pour être employé dans les missions portugaises, malgré ses réclamations. Arrivé à pied d'œuvre, il réussit à s'échapper de Macao et vint solliciter du vice-roi de Canton les autorisations nécessaires pour se joindre à M. Raux. Mais l'opposition formelle du gouvernement portugais empêcha le vice-roi d'appuyer cette requête à Pékin. M. Minguet dut revenir à Macao et renoncer à son projet.

Le 1er mars 1800, deux autres missionnaires français s'embarquaient en Angleterre à destination de Pékin. A cette époque tout le continent était en guerre ; l'Angleterre et le Portugal restaient les seuls voies possibles pour se rendre en Chine. Les deux missionnaires étaient MM. Dumazel et Richenet (1).

La flottille de cinq vaisseaux qu'ils montaient rencontra les deux frégates françaises, la *Médée* et la *Concorde*, armées en corsaires, et les fit prisonnières sans coup férir et sans effusion de sang. Détail curieux, parmi les prisonniers se trouvait un Lazariste français, M. Darthé, qui revenait de l'île Bourbon. Il fut impossible à MM. Richenet et Dumazel de communiquer avec lui.

Le 12 août, ils arrivèrent à Rio-de-Janeiro (Brésil). Après la vente des deux frégates, les 800 prisonniers français furent inter-

(1) M. Lazare-Marius Dumazel, en chinois *Ma* (nom sous lequel il est quelquefois désigné par prudence dans la correspondance du bienheureux Clet), naquit en 1759 près d'Apt (Vaucluse), entra dans la Congrégation de la Mission, émigra à Altona (Danemark) au début de la Révolution, puis séjourna à Hambourg, à Ferrare ; il était à Rome quand il reçut sa destination pour la Chine. Il se dirigea alors sur l'Angleterre pour y trouver un bateau en partance pour l'Extrême-Orient.

M. Jean-François Richenet, né à Petitnoix (diocèse de Besançon), le 4 septembre 1759, entra à Saint-Lazare le 22 mai 1782. Lorsque la Révolution éclata, il était professeur au séminaire de Saint-Pol-de-Léon. Il émigra en Angleterre, où il séjourna jusqu'à son départ pour la Chine (1er mai 1800).

nés dans une petite île, sous garde portugaise, et, le 4 octobre, les vaisseaux anglais reprirent la route de Chine. Ils arrivèrent à Macao le 16 février 1801.

Une lettre de M. Raux y attendait ses deux nouveaux confrères et leur prescrivait d'aller droit à Canton pour s'y présenter au vice-roi en qualité de mathématiciens et d'astronomes de la Cour (1).

Se conformant aux instructions reçues, MM. Dumazel et Richenet ne prirent pas terre à Macao et se dirigèrent directement sur Canton. Là ils rencontrèrent M. Minguet récemment échappé de Macao, ainsi que les deux Lazaristes destinés au Toung-Tang, MM. Ribeiro et Ferreira, déjà munis de l'autorisation d'aller à Pékin. Ces deux derniers partirent en effet quelques jours après (26 février 1801).

V. — ENTRAVES MISES PAR LES PORTUGAIS A L'ENTRÉE EN CHINE DES MISSIONNAIRES FRANÇAIS

MM. Richenet et Dumazel attendaient à leur tour les passeports promis ; mais toujours un dernier obstacle venait retarder leur départ. Marchands cantonais et agents du Portugal s'étaient mis d'accord pour leur barrer définitivement la route. Or, tout missionnaire appelé à Pékin devait, en premier lieu, être présenté par le chef des factoreries européennes à Canton (consul ou subrécargue) au chef de la corporation des grands négociants chinois. Ces négociants chinois, au nombre de dix, jouissaient d'une espèce de monopole pour toutes relations avec les Européens. Leur chef rédigeait donc la supplique concernant le laissez-passer des missionnaires et la portait au mandarin chargé de la police des faubourgs où se trouvaient les factoreries européennes. Ce fonctionnaire la transmettait à un mandarin supérieur, qui lui-même devait la faire parvenir au représentant du vice-roi. Ces formalités seules entraînaient beaucoup de retards,

(1) M. Dumazel s'était appliqué en Europe à l'étude des mathématiques et de l'astronomie ; il était en outre horloger et mécanicien.

M. Richenet devait faire des observations météorologiques ; il avait appris à faire des baromètres et des thermomètres, connaissait les expériences du courant galvanique et ses nouvelles applications par Volta; enfin il apportait le vaccin, qui était à peine découvert en Europe et d'une application encore peu répandue.

et dans une machine aussi compliquée, il suffisait que se rencontrât un rouage de mauvaise volonté pour arrêter le mouvement. Souvent, la difficulté commençait avant même que fonctionnât la filière (1).

Aux brimades des marchands cantonais s'ajoutaient, en effet, les obstacles préalablement créés par le gouvernement de Macao : car les Portugais n'hésitaient pas à refuser, non seulement la moindre recommandation, mais jusqu'à l'hospitalité aux missionnaires qui ne se réclamaient pas de leur patronage.

L'intervention du gouvernement français et du nonce à Lisbonne provoqua, il est vrai, un ordre de la reine de Portugal, daté du 16 janvier 1799, qui prescrivait au gouverneur de Macao de protéger les missionnaires français, et cette ordonnance préserva du moins nos ressortissants de bien des tracasseries administratives ; mais le « sénat » de Macao s'obstina à ne pas présenter au vice-roi de Canton de missionnaires français. Aussi, tandis que MM. Ferreira et Ribeiro en 1801, MM. Pirès et Serra en 1804, arrivaient facilement, grâce à l'appui de leurs compatriotes, à prendre possession de l'église Saint-Joseph à Pékin, MM. Richenet et Dumazel continuaient en vain d'attendre une permission qui en définitive leur était toujours refusée.

VI. — PROCURE DE LA MISSION FRANÇAISE A CANTON

Emu par cette intolérable situation, M. Raux songea à établir à Canton un Procureur chargé officiellement des affaires de la mission française auprès des autorités chinoises. Cela aurait permis de se passer du concours du gouvernement de Macao.

A cet effet, il nomma et fit agréer comme tel par l'Empereur le P. de Grammont, ex-Jésuite français; mais la corporation des marchands chinois obtint le rappel de ce Père à Pékin.

M. Raux profita alors du séjour forcé de M. Hanna à Macao pour le charger de la Procure française, et, après lui, les Lazaristes portugais du collège de Saint-Joseph s'appliquèrent à rendre tous les services possibles à leurs confrères français. Peu avant sa mort, enfin, M. Raux obtint la patente impériale de Pro-

(1) Heureusement, les missionnaires destinés aux provinces étaient en général affranchis de toutes ces formalités ; mais c'était pour l'assez fâcheuse raison qu'ils étaient hors la loi et qu'ils pénétraient en Chine à leurs risques et périls.

cureur en faveur de l'un des directeurs de Saint-Joseph (juillet 1801), et c'est ainsi que M. Villa (1), devenu le représentant officiel de la mission française, eût pu à ce titre présenter directement les missionnaires français destinés à la mission de Pékin.

Malheureusement la patente qui l'accréditait avait été adressée au vice-roi de Canton, et celui-ci, ayant pris le commandement des troupes contre les rebelles qui menaçaient la ville, était absent ; les bureaux remirent la patente au « Sénat » de Macao qui leur répondit :

> Ce missionnaire (M. Villa) est au service du Portugal, et non point d'une nation (la France) avec laquelle le Portugal est peut-être en guerre.

Craignant les conséquences d'une désobéissance aux ordres formels de l'Empereur, les mandarins insistèrent alors à trois reprises pour obtenir que M. Villa vînt de Macao à Canton pour la présentation des deux missionnaires français (MM. Richenet et Dumazel) ; mais les Portugais opposèrent toujours la résistance la plus formelle à l'accomplissement de cette démarche.

V — DÉPART DE MM. RICHENET ET DUMAZEL POUR PÉKIN

A force de démarches, MM. Ghislain et Lamiot obtinrent pourtant que M. Minguet, qui séjournait alors à Canton, pût présenter ses deux confrères au vice-roi et leur obtenir ainsi la permission de se rendre à Pékin.

Ils partirent de Canton le 19 juin, après cinq ans d'attente, eux aussi, comme leurs prédécesseurs.

Ce récit du voyage des deux missionnaires a été écrit par M. Richenet et serait à citer tout au long : nous en extrayons les passages suivants :

> ... Le Gouvernement nous fournit des barques pour traverser la province de Canton. Nous en avons deux et notre mandarin une. On nous donne en outre la valeur de 33 livres sterling pour chacun. Cette somme qui était peut-être suffisante pour les frais du voyage, lorsque les premiers missionnaires furent envoyés à Pékin, fait maintenant tout au plus la sixième partie de la dépense. Les barques qu'on nous fournit ne sont pas élégantes, mais suffisamment commodes : couvertes de nattes assez épaisses pour garantir de la pluie.

(1) Ce missionnaire était Italien d'origine, bien qu'il fît partie de la mission portugaise.

Nous avions, mon confrère et moi, six personnes à notre service, y compris un marchand chrétien de Pékin, que nous avions engagé à s'en venir avec nous, pour être notre intendant.

Le 26 juillet, nous arrivons à Nàn-Tchang, grande et belle ville, capitale du Kiang-Si. Le 28, un missionnaire chinois, respectable vieillard, gai et aimable, vient nous voir dans notre barque. Le 3, à 6 heures du matin, le Fou-Yuèn, accompagné de plus de dix ou douze mandarins, vient au Ma-To (débarcadère) pour faire le Koteou, c'est-à-dire les prostrations et frapper la tête contre terre, devant un présent que l'Empereur vient de lui envoyer.

VIII. — LES DEUX MISSIONNAIRES REÇOIVENT UN CONTRE-ORDRE A TETCHOW

Le 18 septembre, nous arrivons à Te-Tchéou (Chantoung), et y rencontrons le domestique de Pékin envoyé à notre rencontre. Te-Tchéou est sur la frontière nord-ouest de la province de Chàntoung, à environ une lieue de celle de Pé-Tché-Ly. Nous devions aller coucher dans cette dernière province, mais un accident arrivé à un de nos charretiers nous oblige de nous arrêter.

Le lendemain matin, notre mandarin va au tribunal pour demander qu'on prenne soin du malade, et de là on lui annonce qu'il y a ordre d'empêcher que nous n'allions à Pékin. Peu après, on nous donne copie de cet ordre. C'est une lettre adressée à tous les vice-rois, et par les vice-rois à tous les tribunaux sur notre passage.

La substance de cette lettre est que les trois mandarins chargés de surveiller les quatre maisons d'Européens qui sont à Pékin, ont représenté à l'Empereur que lesdits Européens répandent les principes de leur religion, et à cause de cela sont surveillés pour empêcher qu'ils n'aient de communications avec les Chinois; que, comme d'ailleurs il y a assez d'astronomes pour le présent à Pékin, il serait bon d'écrire qui si nous n'étions pas encore partis de Canton, on nous fît retourner dans notre pays. La conclusion est que l'Empereur a consenti à la proposition.

A cette nouvelle, nous dépêchons promptement un domestique, afin d'annoncer ce contre-temps à nos confrères. Deux jours après, notre intendant factotum part avec d'autres lettres. De son côté, le gouverneur de la ville écrit au vice-roi de la province pour lui demander ses ordres. Nous indiquons la manière dont il conviendrait que l'on écrivît. Nous représentons... que nous pouvons rendre service à bien des malades par le moyen de la machine galvanique que nous portons, et rendre un autre service important en inoculant le vaccin dont nous portons la matière...

Le 25 arrive un mandarin à bouton blanc. Il est chargé de nous conduire jusqu'à la frontière de la province. Le 27, le gouverneur de la ville nous envoie à dîner, ainsi qu'à notre mandarin, et après dîner nous partons, sans avoir pu recevoir un seul mot de réponse de Pékin... On a écrit sur les pavillons de nos chariots et sur les lanternes quatre lettres qui signifient : *Gens offrant le tribut, et qui obéissent à l'ordre de l'Empereur de s'en retourner.*

En allant, nous voyagions en bourgeois, et renvoyés nous voyagions en mandarins.

Notre voyage de retour dura deux mois et demi. Le 22 décembre, nous arrivions à Canton vers les 10 heures et demie du matin.

Dès que la nouvelle du renvoi des deux missionnaires parvint au Pétang, ce fut une vraie désolation. M. Ghislain écrivait :

Nous avons fait une grande perte par le renvoi de ces deux messieurs; ceux des nôtres qui ont vu M. Richenet disent qu'il est un second M. Raux par sa prestance, son air gracieux et ses bonnes manières; ils auraient tous les deux fait très bien ici.

IX. — LES INTRIGUES ANGLAISES SONT LA VÉRITABLE CAUSE DU RENVOI DE MM. RICHENET ET DUMAZEL

Sans être complètement au courant des raisons de leur renvoi, MM. Richenet et Dumazel en savaient cependant quelque chose, à en juger par ce qu'écrivait ce dernier, le 22 septembre 1805, à M. Lamiot :

... Je crois que vous ignorez une chappe (1) terrible que les Anglais ont écrite à la Cour, il y a quatre ou cinq mois. Ils y dénigrent grandement Bonaparte et les Français, priant l'empereur de Chine de ne pas croire ce que les Français qui sont dans son empire pouvaient lui dire contre eux Anglais... Ils se déchaînent aussi contre les missionnaires portugais et notamment contre le P. Bernard, ex-Jésuite, membre du tribunal des mathématiques à Pékin... Nous ne doutons pas que la palinodie qui nous oblige à rebrousser chemin, ne soit un des effets que cette lettre anglaise venait de faire sur les esprits de la Cour, quoique dans le fond nous soyons convaincus que messieurs les Anglais n'ont pas eu l'intention de nous nuire à nous-mêmes, à M. Richenet, à vous ni à moi....

Il nous est impossible de contrôler la part exacte des Anglais dans ce revirement de la politique chinoise; mais il venait alors de se produire un fait insignifiant en lui-même, qui eut les plus désastreux résultats pour la religion. Nous parlerons en détail un peu plus loin de la tempête soulevée par l'ouverture des lettres du Procureur de la Propagande, et surtout par une carte dans laquelle étaient marquées les principales localités depuis la mer jusqu'aux limites de la province de Pékin. Cette lettre donna au gouvernement chinois de gros soupçons qu'en Europe on avait quelque projet contre la Chine.

(1) Lettre.

X. — LES LAZARISTES REFUSENT LES SUBSIDES DE L'ANGLETERRE

Ainsi, pendant que la France, lancée dans l'aventure révolutionnaire, abandonnait, puis dépouillait les religieux, ceux-ci lui conservaient un établissement que ses rivaux convoitaient.

Voici ce que raconte Bérault-Bercastel dans son *Histoire de l'Eglise* (1) :

Les Anglais eux-mêmes qui avant la Révolution ne connaissaient pas le prix de ces sortes d'établissements, tentaient de se les approprier. Des efforts avaient été faits (2) pour que M. Raux, supérieur des missions de Péking, reconnût l'Angleterre pour métropole; et Pitt avait offert à deux séminaristes (3) qui se rendaient en Chine de leur fournir, outre leur passage gratuit, une somme annuelle de 50.000 livres, s'ils pouvaient déterminer leurs confrères à se déclarer mission anglaise.

On comprendra le mérite du désintéressement qui fit refuser de telles offres, en songeant au dénuement où se trouvait la mission française.

Bien que la France ne tirât à cette époque aucun profit de l'établissement de Pékin, elle était néanmoins, grâce à lui, avec le Portugal, la seule nation qui pût correspondre directement avec la cour de Pékin, sans passer par la filière des gouverneurs de Macao et du vice-roi de Canton. Les Lazaristes jouaient ainsi à Pékin un rôle analogue à celui que, depuis saint Vincent, leurs confrères remplissaient à Tunis et à Alger.

Dans la circonstance, ils agirent donc comme le feront d'autres missionnaires français en Cochinchine, dans des conjonctures plus critiques encore, en face de tentatives semblables, faites par la même nation. Les uns et les autres auraient cru trahir leur pays et compromettre à la fois les intérêts de l'Eglise en se rangeant sous le pavillon d'une nation étrangère et officiellement hérétique.

D'autres propositions anglaises furent certainement faites

(1) *Histoire générale de l'Eglise*, 1836. XII, p. 210.

(2) Ces tentatives datent sans doute de l'arrivée de l'ambassade de lord Macartney en Chine.

(3) Ces séminaristes étaient sans doute les élèves du collège de Naples, qui tinrent lieu d'interprètes à l'ambassade Macartney.

aux missionnaires de Pékin; on en trouve des traces dans leur correspondance. Ainsi le 3 septembre 1802, M. Ghislain écrivait à Paris ces mots :

> Je ne sais comment le nouveau Général aura reçu l'offre que nous fait la compagnie anglaise de nous fournir des sujets ; il serait pourtant bien à désirer qu'on puisse au plus tôt nous en envoyer...

Ces propositions durent être renouvelées longtemps après, car le bienheureux Clet émet l'avis qu'on ne doit pas accepter les avances des Anglais.

Pendant la Révolution française, ils embarquèrent gratis plusieurs missionnaires de Chine ainsi que leurs effets et caisses (1).

XI. — EMBARRAS FINANCIERS DE LA MISSION FRANÇAISE

Aux difficultés du recrutement étaient venus s'ajouter, pour la mission de Pékin, des embarras financiers (2).

Les anciens bénéfices de France attribués à la mission de Pékin avaient été aliénés lors de la suppression des Jésuites, et, malgré les vagues promesses du ministre d'Etat Bertin, ils ne furent jamais ramenés à leur première destination par un gouvernement de plus en plus besogneux.

Lorsque Louis XVI substitua les Lazaristes aux Jésuites, il leur assigna une pension de 12.000 livres par an, et fit espérer une augmentation. Les tristes événements qui se succédèrent si rapidement en France, non seulement empêchèrent la réalisation de ces promesses, mais firent supprimer même cette allocation.

Pour comble de malheur, le pillage de Saint-Lazare (13 juillet 1789), la perte de tous les biens de la Congrégation de la Mission et la ruine de toutes ses maisons en France tarirent complètement les sources de toute espèce de secours.

Des biens que la mission possédait en Chine, une grande partie avait disparu pendant les douze ans qui avaient suivi la suppression des Jésuites et où la gestion de chaque missionnaire se trouva dépourvue de tout contrôle et de toute responsabilité.

(1) Note de M. Boujard (*Mémoires de la Congr. d. l. M. en Chine*, II, p. 602).

(2) Voir *suprà*.

Pour subvenir aux nécessités les plus urgentes, et pour conserver à la nation qu'il représentait à Pékin son prestige, M. Raux se trouva amené à engager une partie des terres de la mission française; et les Procureurs de Macao, surtout celui des Missions Etrangères, M. Letondal, durent aussi lui prêter des sommes considérables.

CHAPITRE VI

LA MISSION DE CORÉE

I. Origines de l'Eglise de Corée. — II. Une hiérarchie autochtone. — III. Message des chrétiens de Corée à Pékin. — IV. La mission française cède aux Portugais la chrétienté coréenne. — V. Tentative pour envoyer un prêtre en Corée. — VI. Jacques Tsiou, premier prêtre de Corée. — VII. Son martyre. — VIII. Martyre de Colombe Kang.

I. — ORIGINES DE L'ÉGLISE DE CORÉE (1784)

L'Eglise de Corée est vraiment fille de celle de Pékin.

Voici comment M. Hàn, Lazariste chinois, qui fut pour ainsi dire témoin oculaire, a raconté plus tard l'histoire de la conversion du premier Coréen :

Le roi de Corée, vassal de l'Empereur de Chine, envoie chaque année une ambassade pour offrir ses hommages et des présents ou tributs à l'Empereur. Un Coréen de l'ambassade, nommé Ry (ou Ly), entendant parler de la science des Européens en fait de mathématiques et d'astronomie, fut curieux d'en savoir quelque chose et désira avoir des livres qui lui en donnassent quelque connaissance. On l'assura que le meilleur moyen d'obtenir ces livres des Européens était d'embrasser leur religion; il résolut de se faire chrétien et se rendit à cet effet à la maison du Pétang; c'était l'année qui précéda l'arrivée de M. Raux. M. de Grammont fut chargé de son instruction et lui conféra le baptême aussitôt qu'il fut suffisamment instruit.

Ly Pierre avait appris promptement la doctrine nécessaire; aussitôt après son baptême, il demanda des livres de religion, puis des livres de mathématiques, qu'on lui livra. Il retourna en Corée; l'année suivante, il reparut à Pékin et revint à la maison française demander

des livres de mathématiques. On s'aperçut que son zèle s'était beaucoup refroidi et on douta de la sincérité de sa conversion.

Cependant cette conversion équivoque fut le point de départ d'un grand nombre d'autres, parmi lesquelles celles de plusieurs nobles et docteurs qui devinrent dans la suite les apôtres de leurs compatriotes.

II. — UNE HIÉRARCHIE AUTOCHTONE

C'est vers cette époque que, pour favoriser la propagation de l'Evangile et confirmer dans la foi les néophytes, plusieurs chrétiens influents de Corée formèrent le dessein d'établir chez eux une sorte de hiérarchie. N'ayant pas le bonheur, comme les chrétiens de Chine, de posséder des pasteurs venus d'Occident, ils comprenaient cependant très bien qu'une Eglise ne peut pas subsister sans chef. Dans leur ignorance sur la nature du sacerdoce, sur sa transmission par une chaîne non interrompue qui remonte jusqu'au souverain Prêtre, Jésus-Christ, ils crurent ne pouvoir mieux faire que de se créer à eux-mêmes des évêques et des prêtres.

Ly Pierre avait vu à Pékin la hiérarchie catholique en action : l'évêque, les prêtres et les autres clercs inférieurs. Il avait assisté aux saints mystères dans l'église de cette ville. Les sacrements avaient été administrés en sa présence. Il rappela tous ses souvenirs, et à l'aide des diverses explications qui se trouvaient dans les livres liturgiques ou dogmatiques à l'usage des fidèles, on arrêta un système complet d'organisation, et on procéda de suite à l'élection des pasteurs.

François-Xavier Kouàn, que sa position, sa science et sa vertu mettaient au premier rang, fut nommé évêque. Pierre et quelques autres furent élus prêtres. On ignore s'il y eut quelque cérémonie ressemblant à une consécration ou ordination. Chacun se rendit immédiatement à son poste, et ils commencèrent une sorte d'administration des sacrements, prêchant, baptisant, confessant, donnant la confirmation, célébrant les saints mystères et distribuant la communion aux fidèles.

En dehors du baptême, les sacrements qu'ils conféraient étaient évidemment nuls. Néanmoins il est certain que leur ministère réchauffa partout la ferveur et donna un nouvel élan à la

propagation de la foi dans tout le royaume. Une vieille chrétienne racontait que son oncle, par qui elle avait été baptisée, se servait d'un calice d'or pour célébrer le sacrifice. Les ornements sacrés étaient confectionnés avec de riches soieries de Chine. Ils n'avaient pas la forme de nos chasubles, mais ils étaient semblables à ceux dont les Coréens font usage dans leurs sacrifices. Les prêtres portaient le bonnet usité en Chine dans les cérémonies du culte catholique. Pour entendre les confessions des fidèles, ils se plaçaient sur un siège, élevé lui-même sur une estrade, et les pénitents se tenaient debout devant eux. Les pénitences ordinaires étaient des aumônes, et pour les fautes les plus graves, le prêtre frappait lui-même le coupable sur les jambes avec une verge.

Accoutumés, selon les lois de l'étiquette coréenne, à fuir la vue des femmes de condition, les prêtres refusèrent d'abord de les confesser ; mais les instances furent si vives qu'il fallut y consentir.

Ce clergé improvisé continua ainsi ses fonctions pendant près de deux ans, avec de grands succès et dans une parfaite bonne foi. Mais en 1789, certains passages des livres de religion, examinés plus minutieusement, firent naître dans l'esprit des prêtres et de l'évêque des doutes sérieux sur la validité de leur élection et de leur sacerdoce. Ils conclurent qu'il fallait renoncer de suite à tout ministère comme à une entreprise téméraire, et ils prirent la résolution d'écrire à l'évêque de Pékin pour le consulter à ce sujet. Il dut leur en coûter, après s'être tant avancés devant toute la chrétienté, de s'exposer ainsi à la risée publique : pourtant ils reprirent immédiatement leur place parmi les simples fidèles et ne s'occupèrent plus que d'instruire les nouveaux chrétiens et de prêcher la foi aux païens.

III. — MESSAGE DES CHRÉTIENS DE CORÉE A PÉKIN

La lettre consultative adressée à l'évêque de Pékin ayant été rédigée, on rechercha les moyens de la faire parvenir sûrement. On devait trouver d'abord un homme capable et dévoué qui voulût accepter cette périlleuse mission. Or, il n'y avait pas de chrétien dans l'ambassade : il fallait y en introduire un à l'insu des païens. Le choix se porta sur le catéchumène Paul Ioun (ou Yn), descendant d'une famille noble. Il accepta la mission qu'on lui

confiait, se chargea de la lettre, et, déguisé en marchand, partit pour Pékin à la dixième lune de l'année 1789.

Malgré maintes difficultés, et après un voyage de trois mille lys à pied, il arriva enfin heureusement, se rendit auprès de Mgr de Gouvéa, lui remit la lettre dont il était porteur et lui raconta dans le plus grand détail tout ce qui s'était passé en Corée. L'arrivée inattendue de Paul causa une joie bien vive à l'Eglise de Pékin. La présence de ce chrétien, venu d'un royaume où jamais aucun prêtre n'avait prêché le nom de Jésus-Christ, et expliquant de quelle manière la foi s'y était propagée, fut le plus doux des spectacles pour les missionnaires.

Le fervent catéchumène, après avoir heureusement rempli sa mission, fut baptisé par M. Raux ; le frère Paris fut son parrain, et le frère Panzi fit de lui un portrait qui fut envoyé à la maison de Saint-Lazare.

Fortifié par la réception des sacrements de Baptême, d'Eucharistie et de Confirmation, Paul reprit le chemin de la Corée avec une lettre de l'évêque de Pékin, écrite sur une pièce de soie, afin de pouvoir la cacher plus facilement dans ses habits. Le prélat excitait les néophytes à la persévérance et à l'emploi des moyens nécessaires pour conserver la grâce de l'Evangile. Venait ensuite une explication abrégée des dogmes et de la morale chrétienne ; il leur expliquait qu'ils ne pouvaient nullement célébrer les saints mystères, parce qu'ils n'avaient pas reçu le sacrement de l'Ordre; mais qu'ils faisaient une action très agréable à Dieu, en instruisant et en encourageant les chrétiens, en convertissant les infidèles.

Cette réponse, attendue si longtemps, ne laissait plus aucun doute. Elle fut reçue avec une entière soumission, et chacun se félicita de la prudence qu'on avait eue d'interrompre tout ministère.

IV. — LA MISSION FRANÇAISE CÈDE AUX PORTUGAIS LA CHRÉTIENTÉ CORÉENNE

Jusque-là, c'était la mission du Pétang qui avait pris soin des prémices de l'Eglise de Corée et qui les avait instruits et baptisés. M. Ghislain désirait ardemment suivre Paul Yn, l'apôtre laïque de sa nation et aller évangéliser avec lui ce peuple intéressant, qui manifestait de si grandes dispositions pour la foi;

il en fit plusieurs fois la demande à M. Raux; mais celui-ci ne put consentir à ce départ, soit parce qu'admis publiquement à la Cour, M. Ghislain ne pouvait s'absenter sans la permission de l'Empereur, soit parce qu'il était indispensable à Pékin.

On aurait souhaité du moins envoyer à sa place un autre missionnaire. Mais outre que les Chinois admis dans la Congrégation étaient encore trop jeunes, ils étaient nécessaires à la mission. De plus, c'était au fort de la Révolution française; on gardait peu d'espoir de recevoir prochainement des Européens en assez grand nombre pour pouvoir se charger de la Corée.

Contraint de l'abandonner, M. Raux en remit la charge entre les mains de l'évêque de Pékin.

V. — TENTATIVE POUR ENVOYER UN PRÊTRE EN CORÉE

Cependant les chrétiens coréens avaient un grand désir de recevoir les sacrements. Enflammés par les récits de Paul Yn, qui leur parlait des églises qu'il avait vues à Pékin, des missionnaires européens venus des extrémités de la terre pour propager l'Evangile, des entretiens qu'il avait eus avec eux, des sacrements qu'il avait reçus, ils résolurent d'envoyer une nouvelle lettre à l'évêque de Pékin, pour le supplier instamment de leur envoyer des prêtres qui pussent les instruire par la prédication et les fortifier par l'administration des sacrements.

L'occasion était favorable : une ambassade extraordinaire allait partir pour féliciter l'empereur Kiènloung, qui célébrait, au mois de septembre 1790, la quatre-vingtième année de son âge.

Paul Yn reprit le chemin de la Chine. Il était accompagné par un catéchumène nommé Ou, officier du roi de Corée. Nos deux députés arrivèrent sans accident et remirent à l'évêque de Pékin la lettre de leurs compatriotes.

Le catéchumène Ou fut baptisé, et reçut le nom de Jean-Baptiste. On lui remit un calice, un missel, une pierre sacrée, des ornements, et tout ce qui était nécessaire pour la célébration du saint sacrifice. On lui apprit à faire du vin avec des raisins, afin que tout fût prêt à l'arrivée du missionnaire.

Paul et Jean-Baptiste repartirent de Pékin au mois d'octobre. Ils arrivèrent heureusement dans leur pays, et remirent la lettre de l'évêque et les objets qui leur avaient été confiés.

Or, cette lettre fut la cause de l'apostasie du chrétien Pierre Ry, le vrai introducteur de la foi en Corée. Jusque-là, les chrétiens avaient continué de bonne foi à participer au culte des ancêtres, vraie religion d'Etat. En prévision de l'orage qui allait éclater sur les chrétiens, s'ils obéissaient sur ce point aux recommandations de l'évêque, plusieurs reculèrent ; Pierre fut du nombre .

Cependant Mgr de Gouvéa avait tenu parole.

Jean a Remediis (1), prêtre séculier de Macao, écrivait-il, que j'avais nommé missionnaire pour la Corée, partit de Péking, au mois de février 1791. Après vingt jours de marche, il arriva aux frontières de ce royaume, précisément au temps dont on était convenu. Ce zélé missionnaire demeura, contre son attente, dix jours à l'endroit déterminé, sans pouvoir découvrir aucun chrétien de Corée. On avait décidé qu'on prendrait le temps de la foire qui se tient sur les confins de la Chine et de la Corée, et à laquelle se rendent en grand nombre les marchands des deux nations. Des chrétiens de Corée que le missionnaire et des conducteurs chinois auraient reconnus à certains signes, devaient s'y trouver pour le recevoir et le conduire dans le pays. Le temps de l'ambassade et celui de la foire se passèrent sans que personne parût. Le missionnaire et les Chinois qui l'accompagnaient en ressentirent une vive douleur et revinrent à Péking (2).

On resta trois ans sans recevoir aucune nouvelle des chrétiens coréens ; c'est qu'ils étaient alors sous le coup d'une persécution violente, qui fit dans leurs rangs de nombreux martyrs et qui avait été précisément causée par le refus qu'opposèrent certains chrétiens influents à toute participation aux cérémonies superstitieuses en l'honneur des défunts.

VI. — JACQUES TSIOU, PREMIER PRÊTRE DE CORÉE

La persécution finie, continue Mgr de Gouvéa, les plus fervents chrétiens envoyèrent à Péking Sabbas-Tsi et Jean Po, avec des lettres pour en rendre compte et demander des missionnaires. Je conférai avec ces deux néophytes des moyens de faire parvenir un prêtre en Corée. Le prêtre Jean a Remediis, que j'avais d'abord destiné à cette mission étant mort, je choisis Jacques Vellozo (3), prêtre chi-

(1) Jean a Remediis, ou *dos Remedios,* bien que Chinois d'origine, avait reçu un nom portugais, comme le voulait la coutume de cette mission

(2) *Nouvelles lettres édifiantes,* Voir p. 266

(3) Il est plus connu sous son nom chinois de Jacques Tsiou ou Tchôw, selon la prononciation de Pékin. Vellozo est le nom portugais ajouté d'après l'usage dont il a été parlé à propos de Jean a Remediis Il était originaire de Soutchôw.

nois, le premier élève du séminaire épiscopal de Péking, âgé de vingt-quatre ans, qui joint à la piété et à une connaissance suffisante dans les matières ecclésiastiques, une connaissance profonde des lettres et des sciences chinoises, et qui d'ailleurs a la physionomie assez semblable à celle des Coréens. Ce missionnaire partit de Pékin, au mois de février 1794, muni de tous les pouvoirs ordinaires et extraordinaires, pour exercer le ministère apostolique.

Au mois de décembre, après avoir visité les chrétientés de Tartarie, il revint sur les frontières, où il trouva Sabbas Tsi et d'autres chrétiens disposés à l'introduire dans le pays. Il quitta son costume chinois, prit celui de Corée, et entra dans ce royaume vers le milieu de la nuit du 23 décembre; il arriva heureusement, après douze jours de marche, dans la ville capitale, au commencement de l'année 1795.

M. Tsiou fut logé dans la maison d'un chrétien nommé Matthias Tsoi. Il commença par y préparer ce qui était nécessaire pour la célébration du saint sacrifice, et se livra tout entier à l'étude de la langue coréenne, afin de pouvoir, le plus tôt possible, exercer le saint ministère. Le jour de Pâques, il eut, pour la première fois en Corée, le bonheur de célébrer la sainte messe et de donner la communion aux personnes qu'il avait confessées la veille.

Tout alla bien jusqu'au mois de juin. Un nouveau chrétien, dont la foi était peu solide, alla le dénoncer aux autorités. Matthias Tsoi, Paul Yn et Sabbas Tsi furent aussitôt arrêtés, mis à la torture, mais refusèrent jusqu'au bout de dénoncer leur pasteur. Le 28 juin, ils étaient exécutés. Sabbas Tsi n'avait que vingt-neuf ans, Paul Yn avait trente-six ans et Matthias Tsoi trente et un ans.

VII. — MARTYRE DE M. TSIOU (31 MAI 1801)

Pendant que les plus actives recherches étaient faites pour découvrir le missionnaire, M. Tsiou se tenait caché dans le bûcher d'une femme chrétienne. Cette femme courageuse, qui exposait ainsi sa vie pour le sauver, se nommait Colombe Kang; elle fut l'auxiliaire le plus dévoué et le plus intelligent du missionnaire, et son habileté le sauva plusieurs fois des plus critiques situations.

Après s'être dévoué sans réserve à l'Eglise de Corée, M. Tsiou finit par être arrêté. Il fut décapité pour la foi le 31 mai 1801.

Les fidèles coréens ne parlent qu'avec une profonde véné-

tion de son zèle, de sa vie mortifiée, de ses travaux apostoliques, de son martyre et des phénomènes extraordinaires qui accompagnèrent sa mort. Il aurait prédit, à ce moment, que trente ans plus tard deux prêtres entreraient en Corée. Ce ne fut en effet que trente-deux ans après que les chrétiens reçurent enfin de nouveaux missionnaires.

VIII. — MARTYRE DE COLOMBE KANG

Quant à Colombe Kang, saisie avec quatre autres chrétiennes, comme elle de condition noble, elle subit jusqu'à trois fois le supplice horrible de l'écartement des os. Les tortures les plus raffinées ne purent jamais lui arracher le moindre signe d'apostasie. L'infecte prison où on la jeta fut transformée par elle en un lieu de prières, où elle continuait son apostolat auprès de ses compagnes.

C'est là qu'elle apprit le martyre de M. Tsiou. Déchirant alors un pan de sa robe, elle y écrivit l'histoire des travaux apostoliques du missionnaire. Cette vie de saint, écrite dans les fers par une sainte, a été malheureusement perdue par la négligence de la femme chrétienne à qui le rouleau de soie avait été confié.

Colombe fut décapitée avec ses quatre compagnes. Dieu daigna renouveler pour l'une d'elles, la vierge Bibiane Moun, le prodige qui se produisit autrefois à Rome pour sainte Martine : il coula de sa blessure du sang blanc comme du lait.

Avant l'arrivée de M. Tsiou, les chrétiens de Corée étaient environ quatre mille ; à sa mort, ce chiffre s'était élevé à dix mille.

CHAPITRE VII

APRÈS LA MORT DE KIENLOUNG

I. Abdication et mort de l'empereur Kienloung. — II. Mort de M. Raux. — III. Etat de la mission du Pétang à la mort de M. Raux. — IV. M. Ghislain supérieur. — V. M. Ghislain au Palais. — VI. Mort du frère Paris. — VII. Relations du Pétang avec les autres églises de Pékin. — VIII. Nomination de deux Lazaristes portugais aux évêchés de Pékin et de Nankin. — IX. Avènement de l'empereur Kiaking. — X. La persécution de 1805. — XI. Jugement et condamnation du P. Adéodat. — XII. Les chrétiens de Pékin durant la persécution. — XIII. Quelques confesseurs de la foi. — XIV. Mort de Mgr de Gouvéa, épiscopat de Mgr de Souza-Saraiva.

NOTES. — I. *Consultation présentée à l'Empereur au sujet de la religion chrétienne.* — II. *Edit porté par l'Empereur contre la religion chrétienne.*

I. — ABDICATION ET MORT DE L'EMPEREUR KIENLOUNG

Vers la fin de l'an 1795, l'empereur Kiènloung, ayant régné soixante ans pleins, crut devoir laisser le trône à son successeur, afin de ne pas manquer à la piété filiale en régnant plus longtemps que son grand'père, l'empereur Kanghsi.

Il mourut deux ans après, le 6 février 1796. Cet événement

était gros de conséquences pour les missionnaires de Pékin astreints à participer aux rites de funérailles totalement païennes.

Selon l'usage, on avait ordonné des sacrifices pendant vingt et un jours consécutifs. Tous les mandarins avaient ordre de s'y trouver tous les jours, à une heure qui leur était fixée. Or, l'évêque de Pékin et les missionnaires, comme membres du Tribunal des mathématiques, avaient, comme les autres, reçu l'ordre d'assister aux sacrifices. Ne pouvant y assister sans trahir leur religion, ils craignaient que leur refus ne causât une persécution contre les chrétiens. Ils préparèrent en conséquence une réponse, bien déterminés à mourir plutôt que de rien faire contre leur conscience. Dès le premier jour, on s'aperçut qu'ils n'étaient point aux sacrifices. Ils furent dénoncés, et un neveu de l'Empereur les appela. Après avoir entendu et débattu leurs raisons, et voyant leur détermination ferme, il les renvoya chez eux, et leur dit qu'il en parlerait à l'Empereur. Il leur tint parole, et l'Empereur prononça une sentence qui répandit la joie dans l'Eglise de Pékin. Voici comment l'a traduite l'évêque de cette capitale : « Les Européens qui habitent Pékin sont des hommes « droits, actifs et attachés à leur religion. Nous leur permettons d'en « suivre absolument toutes les règles; qu'ils ne soient point inquiétés « à cause de nos cérémonies » (1).

Ainsi un peu de franchise et de fermeté avaient suffi à triompher d'un obstable que les anciens partisans des rites avaient toujours cru insurmontable; et ce résultat avait été obtenu sans que les missionnaires aient perdu ni leur situation, ni les bonnes grâces du Fils du Ciel.

II. — MORT DE M. RAUX (16 NOVEMBRE 1801)

Malheureusement, en 1801, la mission française subit une perte qui, vu les circonstances, devait être irréparable. Son supérieur, M. Raux, fut emporté par une attaque d'apoplexie, le 16 novembre 1801, « regretté de tous, même des infidèles, assure son compagnon M. Ghislain. Il avait vraiment toutes les vertus et les qualités qu'on peut désirer dans un missionnaire et dans un supérieur de mission » (2).

M. Lamiot a fait de lui le portrait suivant :

M. Raux était d'une taille au-dessus de la médiocre et bien proportionnée. Sa démarche, son organe, sa physionomie étaient le mi-

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, III, p 278
(2) Lettre à M Brunet, Supérieur général. 31 juillet 1802.

roir de son âme, c'est-à-dire qu'ils ne respiraient que la douceur, la noble simplicité et toutes les vertus qui concilient l'amour et le respect. Généreux sans prodigalité, doux sans faiblesse, patient sans apathie, exact en tout sans être minutieux, laborieux, actif, mais sans rien précipiter ni rien anticiper, agissant toujours avec ordre, il possédait dans un degré plus qu'ordinaire toutes ces vertus qui paraissent si difficiles à concilier.

Jamais personne n'eut moins que lui l'esprit d'intrigue. Cependant il en est très peu qui puissent réussir à s'insinuer comme lui à gagner les cœurs. A son arrivée à Pékin, tous ceux avec qui il avait à traiter étaient divisés entre eux, et naturellement tous prévenus contre lui. Embrasser un parti, c'était se déclarer contre l'autre; rester neutre, c'était s'exposer à les voir se tourner tous contre lui.

M. Raux dans ces circonstances sut se comporter avec tant de prudence et de dextérité qu'en réunissant les esprits divisés, il se les concilia pour les employer, selon ses vues et ses talents, à tout ce qu'il entreprit pour la gloire de Dieu.

M. Raux paraissait également propre à tout : la solitude, la société, la prédication, les affaires, tout semblait lui convenir. Il avait le cœur nourri de tout ce qu'il y a de plus solide dans la piété, et l'esprit orné de toutes les connaissances utiles et agréables, mathématiques, histoire, géographie, etc... En général, les principes de toutes les sciences lui étaient assez familiers pour pouvoir en parler avec intérêt. Sans être littérateur de profession, il avait le goût sûr, écrivait également en latin et en français. Il parlait assez bien le chinois, surtout en prêchant, ce qui suppose une grande facilité ou beaucoup d'exercice. Quoiqu'il sût peu de tartare, on aimait à l'entendre parler cette langue, parce que l'esprit et l'organe y suppléaient.

A son arrivée à Pékin, il aurait été difficile de trouver quatre mille chrétiens dans toutes nos missions. Il a doublé le nombre de nos chrétiens et au delà (1).

Voici l'éloge que faisait de M. Raux l'agent français à Canton, M. Piron :

A de grands talents, ce missionnaire joignait une si grande douceur de caractère, une gaieté si agréable dans la société qu'il en faisait les délices. Ajoutez une belle figure, une stature imposante, les manières les plus flatteuses pour recevoir les Chinois et les visiter. Tous ces dons de la nature lui avaient gagné la confiance générale. Obligé par devoir de se rendre chez les Grands et de recevoir tout le monde chez lui, sa journée y était en partie sacrifiée; l'autre partie était pour l'intérieur de sa maison et il était obligé de travailler la nuit. Aussi a-t-il succombé à tant de travaux et il a fini en homme de bien.

Je dois à la mémoire de ce respectable missionnaire cet hommage de vérité qui n'est dicté que par le souvenir et l'amitié (2).

(1) Lettre du 13 mars 1802.
(2) *Mémoire au ministre de la Marine* (1804.)

III. — ÉTAT DE LA MISSION DU PÉTANG A LA MORT DE M. RAUX

Le personnel de la mission du Pétang se réduisait alors à cinq prêtres : MM. Ghislain, Lamiot et trois prêtres chinois.

Le compagnon de voyage de M. Lamiot, M. Hanna, avait précédé de trois ans M. Raux dans la tombe. Atteint d'une maladie de poitrine aggravée par trop d'application à l'étude, il était mort après deux ans de mission, le 10 janvier 1797. M. Raux avait compté en faire son successeur pour les emplois à la Cour.

M. Clet était le seul Européen qui fût dans les missions des provinces; il y était aidé par deux prêtres chinois. MM. Aubin et Pesné avaient déjà succombé, et MM. Richenet et Dumazel étaient encore à Canton.

Au séminaire du Pétang, il y avait un sous-diacre et un minoré, tous deux lazaristes; de plus, deux autres étudiants en théologie et cinq en latin, dont trois baptisés depuis quatre ou cinq ans seulement. Deux des prêtres et le sous-diacre étaient également des convertis.

A cela, il faut ajouter les frères Paris et Paul Ouang et trois ex-Jésuites fort âgés (1).

A la cathédrale du Nàntang, il y avait l'évêque, Mgr de Gouvéa, un prêtre portugais et un ex-Jésuite.

A l'église Saint-Joseph (Toung-Tang), il y avait deux prêtres portugais de la Congrégation de la Mission : MM. Ribeiro et Ferreira et trois ex-Jésuites (2).

IV. — M. GHISLAIN, SUPÉRIEUR

D'après les pouvoirs qu'il avait reçus du Supérieur général de la Congrégation de la Mission, M. Raux en mourant avait désigné M. Ghislain pour lui succéder en qualité de supérieur de la mission française. Le pli cacheté dans lequel avait été authentiquée cette nomination, fut ouvert solennellement en présence de toute la communauté du Pétang et des missionnaires du Nàn-

(1) Lettres de M. Ghislain, 3 septembre 1802.
(2) Lettre de M. Marchini, Procureur à Macao, 1805.

tang réunis dans la chapelle domestique. Mgr de Gouvéa, évêque de Pékin, reconnut aussitôt M. Ghislain comme supérieur du Pétang.

V. — M. GHISLAIN AU PALAIS

M. Ghislain ne possédait pas les dons extérieurs de M. Raux. Il avait certainement du talent et du dévouement; il manquait un peu trop d'entregent pour le rôle que la mort de M. Raux l'obligea de remplir pendant dix ans. Par tempérament, il était plutôt ami de la retraite qu'incliné aux relations du dehors. Il était bon physicien, mais se cultivait si peu sous ce rapport qu'il en fut repris souvent par ses supérieurs. Renfermé jusqu'à cette époque dans l'intérieur de sa maison, il n'avait avec l'Empereur et les Grands que les rapports de stricte étiquette dont il ne pouvait absolument se dispenser ; encore avait-il rompu toutes ces relations quand sa nouvelle charge le força à les reprendre. Il aimait à se rendre avec les séminaristes à la sépulture de Tchenfousse, à une lieue de la capitale. Il y allait à pied ou à âne, mais ce train trop simple lui fut interdit plus tard.

La cause principale des ennuis qu'éprouva à son tour M. Ghislain fut la situation sans issue que lui créa l'obstruction portugaise, en empêchant les missionnaires français d'arriver à Pékin. Pendant que de jeunes missionnaires se morfondaient des années durant à Macao ou à Canton, il ne restait plus personne, en effet, pour remplir à Pékin les charges officielles.

Il serait bien à désirer qu'on puisse au plus tôt nous envoyer deux autres sujets, un peintre et un horloger. Le frère Panzi, bon peintre, a près de 70 ans, et le frère Joseph (Paris) n'en a guère moins ; nous sommes à la veille de ne pouvoir fournir des sujets pour ces arts qui appuient ici notre existence. Cela serait d'autant plus fâcheux que notre maison française a été jusqu'à présent bien pourvue sous ce rapport (1).

Notre frère Paris est toujours au palais, mais il est vieux et capable de peu de chose. Nous n'avons ici que M. Lamiot qui soit capable de grandes fatigues et il ne se ménage pas (2).

Les trois ex-Jésuites qui nous restent sont septuagénaires, notre frère Joseph Paris baisse à vue d'œil ; en conséquence, notre église française qui a toujours brillé par les talents, est à la veille de ne pouvoir pas seulement fournir un homme à l'Empereur. M. Poirot sert encore d'interprète pour le tartare, et dans la dernière expédition

(1) Lettre à M. Boullangier, 3 septembre 1802.
(2) Lettre à M. Brunet, 1802.

de cette Cour pour Saint-Pétersbourg; il a produit M. Lamiot au palais pour lui succéder dans cette charge ; mais il est à craindre qu'avec tant d'occupations celui-ci ne puisse jamais s'en tirer (1).

VI. — MORT DU FRÈRE PARIS

Pour comble de malheur, la mort vint encore faucher au milieu de ce personnel si décimé. Le 20 octobre 1804, M. Ghislain écrivait à M. Brunet :

Je suis bien fâché de vous annoncer la nouvelle de la mort de notre bon frère Paris, dit frère Joseph. Il est allé en paradis, comme nous le croyons tous, le 6 septembre dernier (1804), muni de tous les secours de la religion. Il languissait depuis longtemps, et il continua d'aller au palais tant qu'il put se traîner. Il me remit ses clefs vers le milieu de juillet en disant qu'il ne croyait plus pouvoir aller longtemps. Il s'alita en effet et ne se releva plus. C'est une grande, et une très grande perte pour notre mission.

... Il est question actuellement de décider qui ira au palais à la place de notre cher défunt. Si personne de notre mission française n'a d'emploi auprès de l'Empereur, on pourra nous regarder comme des gens peu nécessaires à Pékin ; et pourtant comment faire ? C'est moi, dit-on, qui dois me sacrifier pour cela et Mgr l'évêque de Pékin est de ce sentiment ; cependant je n'y entends rien. Le P. Adéodat, Propagandiste, qui est à la Cour depuis dix-huit ans, se charge de parer à tout ; il faudra donc se sacrifier et se confier à la Providence. Ainsi, dans ma cinquante-troisième année, je me verrai obligé à me renfermer dans un laboratoire et à apprendre un métier. Dieu soit béni ! Si cela est nécessaire au bien de la mission, je tâcherai de remonter mon courage et de remplacer le frère Joseph, excellent ouvrier, comme j'ai remplacé M. Raux ; c'est-à-dire, je tâcherai d'entretenir au moins quelque ombre sur le vide qu'ils ont laissé afin qu'on s'en aperçoive moins.

VII. — RELATIONS DU PÉTANG AVEC LES AUTRES ÉGLISES DE PÉKIN

Après la mort de M. Raux, M. Ghislain, ne pouvant plus mener de front ses nouvelles fonctions avec son enseignement théologique, pria un des missionnaires du Sitang de vouloir bien venir donner des leçons à ses scolastiques chinois. Ce fut M. Ferreti qui accepta cette fonction et il s'en acquitta à la satisfaction générale.

Le Toung-Tang se trouvait constitué en maison régulière depuis le 8 février 1803, où M. Brunet avait nommé M. Ribeiro

(1) Lettre à M. Brunet, 21 septembre 1803.

supérieur régulier de cette maison naissante. Les Lazaristes portugais, n'ayant pas les mêmes difficultés que leurs confrères français, purent recevoir en 1804 deux nouveaux sujets : MM. Pirès et Serra. Ce fut alors que le supérieur de cette maison demanda et obtint l'autorisation d'ouvrir un noviciat sur le modèle de celui du Pétang.

A la mort de M. Raux, ce fut Mgr de Gouvéa qui lui succéda en qualité de président au Tribunal des mathématiques. M. Ghislain espérait que cet acte de désintéressement, à l'égard du Portugal, rendrait les autorités de Macao plus favorables aux Lazaristes français.

La promotion de Mgr de Gouvéa laissait vacante sa place d'assesseur au même Tribunal. Ses connaissances en astronomie, jointes à son aisance à parler chinois, désignaient M. Lamiot au choix des mandarins. Mais, pour ne pas donner prétexte aux soupçons portugais, celui-ci déclina à son tour les avances qui lui furent faites en faveur d'un de ses confrères portugais, M. Ferreira, bien que celui-ci sût à peine parler chinois. L'ancien usage, en effet, jusqu'à M. Raux, avait attribué exclusivement aux Portugais la prérogative de fournir des sujets au Tribunal des mathématiques.

Ces bons procédés ne restèrent pas sans effet. Les missionnaires du Toung-Tang s'en servirent pour écrire à Macao et à Lisbonne, et détruire ainsi les préventions de leurs compatriotes vis-à-vis des missionnaires français.

Peu après, le nonce à Lisbonne obtenait que tous les missionnaires pussent se rendre librement en Chine par la voie du Portugal.

VIII. — NOMINATION DE DEUX LAZARISTES PORTUGAIS AUX ÉVÊCHÉS DE PÉKIN ET DE NANKIN

En 1803, M. Corréa, supérieur du collège Saint-Joseph de Macao, retourna en Portugal pour les affaires de Chine. Entre autres négociations, il avait été chargé par ses confrères français d'amener le gouvernement portugais à étendre sur eux la bienveillance qu'il accordait aux Lazaristes portugais, et spécialement d'aplanir pour eux les obstacles qui les arrêtaient à la porte de la Chine.

M. Corréa usa de son crédit pour faire nommer deux de ses confrères portugais aux évêchés de Pékin et de Nankin. Ce dernier siège, sans titulaire depuis la mort de Mgr da Silva, C. M. (1790), avait pour administrateur Mgr de Gouvéa, évêque de Pékin. Le roi de Portugal, en raison du grand âge de ce prélat, lui retira l'administration de Nankin et la confia à M. Pirès ; en même temps, il proposait au Saint-Siège de donner à l'évêque de Pékin un coadjuteur en la personne de M. Joachim de Souza, Lazariste portugais. Le Souverain Pontife approuva les deux nominations.

M. Corréa ne jouit pas longtemps du succès de ses négociations, car, retournant en Chine, il mourut en mer (25 juillet 1805).

Mgr Joachim de Souza-Saraiva fut alors sacré évêque de Tipase et coadjuteur avec future succession de Mgr de Gouvéa, par l'évêque de Macao (octobre 1805). Mais il dut rester à Macao en attendant l'occasion, qui ne se présenta jamais, de pouvoir entrer à Pékin, car la nouvelle direction de la politique chinoise s'opposa dès lors à l'admission de tous les Européens indifféremment, au service ou non de l'Empereur.

De son côté, Mgr Pirès reçut la consécration épiscopale de Mgr de Gouvéa dans l'église du Nântang (1806); mais la défense faite aux missionnaires de Pékin de quitter la capitale fut cause que Mgr Pirès ne put jamais prendre possession de son siège.

IX. — AVÈNEMENT DE L'EMPEREUR KIAKING

Le successeur que s'était choisi Kiènloung était son quinzième fils, qui prit pour nom de règne le nom de Kiaking (ou Tsiatsing). Son règne fut funeste à la religion et à l'Etat. Kiènloung avait eu, sinon la réalité, du moins l'apparence de la grandeur. Si des fissures s'étaient produites de son temps dans l'édifice du pouvoir, elles étaient encore dissimulées par de grands succès militaires. Avec Kiaking, tout commence à craquer. Inintelligent, cruel et ivrogne, ce prince n'avait rien appris; il acheva d'effacer la personne de l'Empereur derrière les grands officiers de la couronne qui gouvernèrent désormais sous son nom. Il ne sut que se rendre de plus en plus invisible. Des révoltes continuelles désolèrent son règne et eurent pour corollaire des persécutions religieuses qui ont fait exécrer son nom.

X. — LA PERSÉCUTION DE 1805

La persécution avait duré, à l'état endémique, autant que le règne de Kiènloung, esprit faible déjà dominé par ses fonctionnaires. Sous son successeur, la législation existante fut maintenue et notablement aggravée.

Kiaking, aussi hostile que son père aux religions étrangères, mais plus obtus, profita de la révolte des adeptes de la secte des Paélièntsiao, pour commencer à persécuter les chrétiens. Un prétexte futile lui en fournit l'occasion.

Le courrier, chargé par les Lazaristes portugais de Macao de porter à Mgr Pirès les Bulles pontificales qui le nommaient évêque de Nankin, fut arrêté à son retour, dans la province du Kiangsi. Or, il se trouva que ce courrier était porteur de nombreuses lettres expédiées en Europe par les divers missionnaires de Pékin. Entre autres il y en avait une qu'un missionnaire italien, le P. Adéodat, adressait à la Propagande dans le but de faire résoudre un différend survenu entre les missionnaires portugais et italiens (1), au sujet des limites exactes du diocèse de Pékin et de la mission du Chantoung. A la lettre était malheureusement jointe une carte en chinois. La découverte de cette dernière pièce fit naître une foule de soupçons dans l'esprit des mandarins qui crurent devoir en référer à l'Empereur. Celui-ci qui, à cette époque, croyait avoir des raisons fondées de craindre une descente des Anglais sur les côtes de Chine (2), fut persuadé que ceux-ci avaient des complices dans la personne des missionnaires et des chrétiens.

Aussitôt tous les Européens de Pékin furent interrogés sur l'auteur de cette carte : le P. Adéodat avoua en être l'auteur.

(1) Le P. Adéodat, Augustin réformé, Italien, missionnaire de la Propagande et membre du Bureau des mathématiques, était chargé des horloges du Palais d'été. Il quitta la Chine lors de la fermeture de l'église du Sitang (1811).

(2) Depuis plusieurs années, le gouvernement chinois se défiait des Anglais, et suivait avec appréhension leurs progrès dans les Indes et leurs tentatives avortées en Annam. Sous cette impression, l'ambassade de lord Macartney avait été courtoisement reçue, mais n'avait rien obtenu. En 1802, plusieurs de leurs vaisseaux stationnèrent pendant trois ou quatre mois devant Macao, sous prétexte de défendre cette ville contre les navires français. Le bruit courut jusqu'à Pékin que cette flotte se disposait à tenter un coup de main Tout cela semblait justifier bien des soupçons.

XI. — JUGEMENT ET CONDAMNATION DU P. ADÉODAT

Il fut immédiatement emprisonné, passa le lendemain devant une cour composée d'une quarantaine de mandarins qui lui firent enlever son bouton, insigne de sa dignité, le tinrent à genoux pendant deux heures, le pressant de toutes façons pour s'assurer si cette carte n'avait pas été envoyée aux Anglais pour leur faciliter l'invasion du Chàntoung.

La défense du P. Adéodat fut embarrassée, et ses juges le remarquèrent. Ce qui jetait de l'obscurité dans les réponses du pauvre accusé, c'était l'appréhension que la chrétienté de Pékin ne fût compromise par ses aveux. De là des contradictions apparentes entre certains détails affirmés par le P. Adéodat et niés par ses confrères faute de pouvoir se concerter.

Il fallut bien cependant en arriver à mettre les mandarins au courant du conflit de juridiction qui avait été la cause de l'envoi de la carte à Rome. Cela produisit la plus fâcheuse impression, comme l'avait prévu le P. Adéodat :

— Ils se disputent ce pays, disaient les juges, tandis qu'il appartient à notre Empereur.

Un chrétien à qui ils répétaient le même reproche fit cette réponse péremptoire :

— Les porteurs d'eau se divisent entre eux les rues et les quartiers de Pékin. Qui a jamais imaginé que ce soit attenter aux droits de l'empire? Notre religion consiste à prier, à jeûner et à faire des bonnes œuvres ; aussi quand nous nous divisons pour l'évangéliser, ne sommes-nous pas plus rebelles que les porteurs d'eau de la ville.

Après un emprisonnement de plusieurs mois au Tribunal des crimes (Sing-Pou), le P. Adéodat fut dégradé et envoyé en exil à Jehol, au nord de la Grande Muraille. Le décret de l'Empereur publié à son sujet portait que le P. Adéodat avait eu l'audace de pervertir une foule de personnes, en leur prêchant une religion européenne; qu'il avait envoyé une carte qu'il disait avoir trouvée dans les papiers de sa Procure, ce qu'avait nié le P. Anselme, son prédécesseur; qu'il avait tergiversé dans ses réponses, etc...

XII. — LES CHRÉTIENS DE PÉKIN DURANT LA PERSÉCUTION

Cet incident, bien qu'insignifiant en lui-même, n'en fut pas moins la cause d'une cruelle persécution religieuse. Défense fut intimée aux missionnaires de Pékin de quitter désormais leur résidence sans en avoir obtenu l'autorisation. Un poste de police fut installé aux portes des églises de la capitale, pour empêcher les missionnaires d'entretenir des relations avec leurs ouailles. Tous les livres de religion furent brûlés avec les planches à imprimer.

La persécution s'étendit jusqu'aux fidèles :

(L'Empereur) était persuadé heureusement qu'il y avait un plus grand nombre de chrétiens qu'il n'y en a en réalité ; c'est pourquoi les ordres sévères donnés furent adoucis par d'autres ordres secrets qui prescrivaient aux mandarins de s'en tenir aux menaces, de peur qu'il n'arrivât quelque trouble dans l'Etat (1).

On commença par chercher les chrétiens tartares; car le gouvernement mandchou était opposé à leur conversion bien plus qu'à celle des Chinois. On découvrit des Tartares chrétiens un peu partout, jusque dans la parenté de la famille impériale.

On fit tout pour les amener à l'apostasie. Comme toujours, il y en eut qui faiblirent devant la torture, l'exil ou la perte de leur situation et la misère. Mais il y en eut aussi un bon nombre qui souffrirent d'horribles tourments avec un courage surhumain.

Quand il ne s'agissait que de renoncer à leur état et à leur fortune pour conserver leur foi, très peu d'ailleurs balançaient; beaucoup furent réduits à la dernière misère. La plupart des chrétiens supportaient aussi assez bien les premières tortures ; mais si les bourreaux revenaient à la charge, ils étaient assez vite ébranlés, surtout si on leur présentait une formule équivoque.

XIII. — QUELQUES CONFESSEURS DE LA FOI

Cependant les mandarins furent étonnés en général de la résistance qu'ils rencontrèrent; ils virent que s'ils continuaient leurs poursuites, les prisons de Pékin ne suffiraient plus.

(1) Lettre de M. Ghislain à M. Brunet, 31 décembre 1805.

Les actes de plusieurs chrétiens méritent d'être signalés.

A quatre d'entre eux, on fit une croix dans toute la longueur de la plante du pied, en leur donnant une infinité de coups d'aiguille ou de pointe de bambou qu'on leur enfonçait jusqu'à l'os. Un d'eux renonça à la foi, lorsqu'on en était au second pied; les trois autres tinrent bon jusqu'au bout.

Treize qui s'étaient signalés par leurs emplois, ou qui avaient eu une part active dans les affaires de la religion, furent condamnés à l'exil perpétuel.

Parmi ces exilés, quatre se distinguèrent d'une manière particulière. Deux appartenaient à la famille des princes Sounou : c'étaient les deux frères, Michel et Raphaël. Deux autres, Matthias et Jean, étaient mandarins issus de grandes familles tartares.

Matthias souffrit le supplice de l'incrustation de la croix sous les pieds et porta la cangue pendant deux ans.

Un des amis de Jean prit secrètement les sceaux de sa charge et signa pour lui un billet d'apostasie, afin de le délivrer ; mais celui-ci s'en étant aperçu protesta énergiquement. Sa mère, en le perdant, perdait absolument tout appui humain; elle fut chassée de la maison qu'elle habitait et demeura chargée de sa bru, épouse de Jean, et de deux petits enfants, sans aucun moyen de subsistance. Malgré tout, elle encourageait fortement son fils à persévérer, lui répétant que, s'il renonçait à sa religion, elle ne le reconnaîtrait plus pour son fils.

Les deux frères Sounou dont on a parlé ci-dessus étaient deux vieillards. Michel était marié, chef d'une nombreuse famille. Quoique gravement malade, au point qu'on dut le porter au tribunal, il confessa la foi sans faiblir. Son frère Raphaël avait gardé le célibat et avait passé sa vie à étudier la religion et à la prêcher. On lui devait une chrétienté de trois ou quatre cents âmes qui avait été instruite par lui. Il travaillait avec zèle dans les retraites données aux chrétiens et aux catéchistes. Cité au tribunal, il parla aux juges pendant plus d'une heure avec tant d'éloquence que personne n'osa l'interrompre.

Ces treize confesseurs furent déportés à Ily, sur les frontières du Turkestan russe. Le tribunal, en proposant à l'Empereur de les exiler, attestait qu'il n'avait trouvé aucun moyen de les faire renoncer à leur religion.

Des lettres reçues deux ans plus tard annoncèrent que les

deux frères Sounou étaient à la tête des ouvriers d'une mine, et que Raphaël prêchait publiquement la vérité, disant qu'il ne se tairait que lorsqu'il aurait la tête coupée.

XIV. — MORT DE MONSEIGNEUR DE GOUVÉA. ÉPISCOPAT DE MONSEIGNEUR DE SOUZA-SARAIVA

Le 6 juillet 1808 mourait, dans sa résidence du Nàntang, Mgr Alexandre de Gouvéa, aux vertus et aux talents duquel les missionnaires de Pékin étaient redevables de vingt ans de tranquillité et de paix intérieure, malgré les persécutions qui attristèrent son épiscopat.

Comme on l'a déjà vu, il avait reçu pour coadjuteur avec future succession Mgr Joachim de Souza-Saraiva (20 novembre 1804), qui avait été sacré à Macao évêque *in partibus* de Tipase. A la mort de Mgr de Gouvéa, l'évêque de Tipase devint titulaire du siège de Pékin; mais il ne put jamais entrer dans sa ville épiscopale, et il mourut à Macao le 6 janvier 1818. Pendant tout l'épiscopat de Mgr de Souza, ce fut donc M. Ribeiro (1) qui administra le diocèse en qualité de Vicaire général. Dès que la mort de Mgr de Gouvéa eut rendu le siège vacant, il quitta l'église du Toungtang et alla habiter la cathédrale du Nàntang.

NOTES

I — CONSULTATION PRÉSENTÉE A L'EMPEREUR KIAKING PAR TROIS GRANDS MANDARINS AU SUJET DE LA RELIGION CHRÉTIENNE.

Nous, ministres, Lou-Kang, Choag-Hin et Gin-Vo, présentons très respectueusement à Votre Majesté notre consultation touchant les églises des Européens, afin qu'Elle statue et ordonne ce qu'Elle jugera convenable.

(1) Joseph Nunez Ribeiro, Lazariste, naquit en Portugal, en 1767, entra dans la Congrégation de la Mission en 1783, arriva à Macao en 1791, à Pékin en 1801. Mis à la tête de l'église Saint-Joseph (Toungtang) en qualité de supérieur des Lazaristes portugais, il fut nommé assistant au Tribunal d'astronomie et administra le diocèse de Pékin depuis la mort de Mgr de Gouvéa jusqu'à sa mort, le 14 novembre 1826, en qualité de Vicaire général de Mgr de Souza-Saraiva d'abord, puis de Mgr Pirès, Administrateur *sede vacante*.

Nous avons jugé, après un mûr examen, que la religion des Européens porte beaucoup de préjudice aux coutumes nationales et aux bonnes mœurs : nous avons observé que, ces dernières années principalement, un plus grand nombre d'individus, tant de la ville de Pékin que des environs, se sont laissé tromper et séduire, et que ce désordre doit être attribué à la négligence des mandarins qui n'ont pas veillé avec soin ni mis obstacle aux progrès du mal, en punissant gravement les coupables. C'est pourquoi, encore que nous soyons d'avis qu'il ne faut pas punir les chrétiens selon toute la rigueur des lois, néanmoins, nous jugeons nécessaire de ne pas laisser les choses aller plus loin.

Etant chargés du gouvernement des maisons ou églises des Européens de cette capitale, après avoir délibéré et consulté entre nous, nous avons cru à propos de faire un règlement en dix articles, que nous présentons à Votre Majesté ; et soit qu'Elle en ordonne l'observance, soit qu'elle le rejette, nous sommes entièrement soumis à tout ce qu'Elle nous commandera.

I. Chacun des grands ministres préposés à l'administration des églises des Européens nommera deux substituts qui les surveilleront par eux-mêmes, et quatre inspecteurs qui iront fréquemment examiner ce qui s'y passe.

II. Le Tribunal suprême du corps d'infanterie députera deux capitaines qui auront chacun cinq soldats sous leurs ordres et qui, alternativement, de deux jours l'un, monteront la garde aux portes des églises, et examineront ceux qui entrent. A cet effet, le même tribunal fera construire deux ou trois corps de garde auprès des églises, où ces militaires puissent loger ; et si les officiers chargés de cette surveillance s'en acquittent négligemment, ils seront déposés et les soldats gravement punis.

III. Les Européens étant venus à Pékin pour le service de l'Empereur, il fut nécessaire de leur donner des maisons pour se loger. Mais, de leur propre autorité, ils placèrent sur leurs églises, cette inscription : *Eglise du Seigneur du ci l, construite avec la permission de l'Empereur.* Ce qui fait voir qu'ils se promettaient de propager la religion du Seigneur du ciel. Or, cela induisait en erreur les ignorants, qui concluaient de cette inscription que la religion chrétienne n'était pas défendue. Ainsi, il faut donner ordre au Tribunal des bâtiments d'effacer cette inscription de dessus les portes des églises et de faire disparaître les autres monuments ou signes de cette nature gravés sur la pierre, afin que les Européens ne puissent plus afficher de semblables faussetés.

IV. Les Européens ont, suivant les préceptes de leur religion, des jours destinés à la prière, mais les Tartares et les Chinois ne doivent pas entrer dans leurs églises. Les Européens ne doivent point entrer dans les maisons des Tartares et des Chinois, ni avoir avec eux aucune communication. Comme quelques-uns des Européens sont mandarins du Tribunal des mathématiques, on leur permettra de sortir pour aller à leur service ; mais il faudra qu'ils en donnent avis à leur gouverneur respectif, qui enverra un officier pour les accompagner. Les autres Européens, qui ne sont pas décorés de la même dignité, pourront aller dans les autres maisons de leurs compatriotes, mais auparavant, ils le feront savoir à leurs préposés, et on les fera accompagner par des soldats ; s'ils entrent furtivement dans les maisons des Tartares ou communiquent avec eux, ceux qui sont chargés de leur surveillance devront les faire arrêter et conduire au Tribunal général d'infanterie, où ils seront punis ; et ceux des officiers qui ne veilleront pas sur ces points seront privés de leur emploi et châtiés sévèrement.

V. Il y a, auprès des quatre églises, des chapelles où se rassemblent les personnes du sexe ; ces femmes, ayant reconnu leur faute, ont pris

la fuite. Ces maisons doivent être fermées et scellées et le grand ministre qui gouverne les Européens leur demandera s'ils veulent les louer ou les vendre en en recevant la juste valeur.

VI. Les Européens ont à Haï-Thièn (1) quatre maisons de campagne, où aucun d'eux ne demeure, pour enseigner la religion et pour prier. Il n'y a dans chacune que deux domestiques qui les gardent. Ces deux domestiques doivent être livrés au Tribunal d'infanterie, pour que celui-ci les renvoie. Quant aux maisons, on charge les mandarins du lieu de les visiter fréquemment et de ne permettre à aucun Tartare ni à aucun Chinois d'y entrer sans permission. Si les Européens veulent y aller pour quelque affaire légitime, on pourra, après avoir vérifié les motifs par eux allégués, leur permettre d'y aller et d'y rester.

VII. — Si les Européens veulent envoyer des lettres en Europe, ils en donneront d'abord avis aux mandarins qui les gouvernent. Ceux-ci feront traduire ces lettres en chinois par les Russes ; et, après les avoir lues et cachetées ,on les enverra par la voie du Tribunal de la milice au vice-roi de Canton, qui les remettra à qui il faut. S'il vient des lettres d'Europe pour les Européens à Pékin, le même vice-roi les ouvrira, les fera traduire en chinois et enverra les lettres et la traduction à Pékin, aux gouverneurs des églises, qui remettront les lettres aux Européens. Quiconque sera trouvé porteur de lettres en cachette sera rigoureusement puni ; et, sans aucun délai, le vice-roi de Canton devra défendre très expressément aux Européens de faire passer aucune lettre dans quelque province que ce soit. Par là, on coupera tout lien d'amitié, de prétention et de correspondance.

VIII. Les Européens des quatre églises auront un nombre limité de domestiques ; on en aura le catalogue, et ils n'en pourront augmenter le nombre à volonté. Si un de leurs domestiques veut les quitter, ils le feront d'abord savoir au gouverneur, et ensuite ils pourront en chercher un autre.

IX. Maintenant, le nombre des Tartares qui ont embrassé la religion (catholique) est considérable, parce que, jusqu'à présent, il n'y avait pas une défense très rigoureuse d'aller prier dans les églises et d'enseigner la religion. C'est pourquoi beaucoup de gens grossiers ont été trompés, et le nombre en croîtrait tous les jours, si on ne défendait pas cette religion sous des peines à encourir. Beaucoup obéiront à l'extérieur, mais désobéiront lorsqu'ils ne seront pas vus. Il faut donc publier maintenant et afficher sur les portes des quatre églises et en d'autres endroits, tant dans la ville qu'au dehors, un écrit qui énonce clairement les dispositions suivantes :

Si les sectateurs du christianisme sont officiers, ils seront déposés ; s'ils sont Tartares, ils seront punis doublement ; les autres seront exilés. Si quelqu'un, après avoir professé cette religion, y renonce tout à fait et donne des preuves non équivoques de son abjuration, il sera mis en liberté. Quelques chrétiens ont été arrêtés ; leur cause a été déférée au Tribunal criminel ; s'ils veulent se corriger, ils seront châtiés avec moins de rigueur ; mais il faut qu'ils confessent la fausseté de la religion chrétienne. Tout cela est prescrit afin que le peuple soit détourné par la crainte d'embrasser la religion chrétienne. Les satellites et les soldats qui, sous prétexte de faire des perquisitions concernant la religion chrétienne, iront voler et troubler la tranquillité publique, seront châtiés rigoureusement.

X. Durant l'été, les Européens sont dans l'usage d'envoyer des gens de leurs maisons chercher certaines plantes médicinales qui se trou-

(1) Haitièn est situé à environ quatre lieues à l'ouest de Pékin Ce gros bourg doit son importance à la proximité du Palais d'été.

vent à Pékin. Peut-être en usent-ils ainsi pour donner aux gens du peuple un sortilège qui les fascine et les séduise : ainsi, il sera dorénavant défendu aux Européens d'acheter des herbes médicinales. Par là, on leur ôtera tout moyen de tromper le peuple.

Ces dix articles ne sont qu'un projet par forme de consultation ; si, par la suite, les circonstances demandent qu'on y ajoute, on le fera.

Quinzième jour de la cinquième lune de l'an X de l'empereur Kia-King (fin juin 1805).

II. — Edit porté par l'empereur Kia-King contre la religion chrétienne en 1805.

Le Grand Conseil, d'après le rapport du Tribunal des crimes, nous a informé que Jean Tchrèn, de la province de Canton, avait reçu en secret des lettres de l'Européen Tetièndze (P. Adéodat), dans lesquelles se trouvait une carte géographique. On l'a interrogé au sujet de ceux qui enseignent et propagent la religion du Seigneur du ciel et touchant ceux qui l'ont embrassée.

Les Européens professent depuis longtemps la religion chrétienne, parce qu'elle n'est point défendue dans leur pays. Si on leur permit autrefois de bâtir à Pékin des églises consacrées au Seigneur du ciel, ce fut pour profiter de leurs talents dans les mathématiques et pour la direction du calendrier qui avait été établi.

Les Européens ont quitté volontairement leur patrie pour venir dans cette capitale ; on leur a permis de résider dans leurs établissements ; mais pour éviter les abus, on leur a défendu, dès l'origine, d'avoir des communications avec le peuple chinois.

Néanmoins, Tetièndze a eu l'audace de propager secrètement sa secte. L'on a interrogé les personnes qui l'ont embrassée, et l'on a trouvé que, non seulement des hommes du peuple ignorants et des femmes, mais même des Tartares, ont été séduits par Tetièndze et ont embrassé sa religion. On s'est servi des caractères chinois pour traduire trente et un articles de la doctrine des livres européens. Si l'on ne prend des moyens pour empêcher tout cela et si l'on ne punit les transgresseurs des lois, comment pourra-t-on empêcher les progrès de cette fausse doctrine ?

Les livres des Européens sont tous écrits en lettres européennes : comment donc le peuple chinois aurait-il pu apprendre leur doctrine, s'ils n'avaient été traduits en notre langue et écrits en nos caractères ? C'est pour cela qu'ils ont traduit en notre langue beaucoup de leurs livres. Je te le demande, Tetièndze, quel était en cela le dessein de ton cœur pervers ? Les Chinois ne devaient point embrasser cette doctrine ; à plus forte raison les Tartares, parce que c'est changer et corrompre les bons usages de cet empire.

Jean Tchrèn, comme porteur des lettres, et le maître Tchôw-Ping (1)

(1) « *...Jean Tcheou, qui avait été élevé dans notre maison (Pétang), et qui fut ensuite catéchiste dans la maison italienne (Sitang), a beaucoup glorifié le Seigneur, par la fermeté de sa confession de la foi et par son zèle à consoler et à encourager les autres confesseurs. Il avait déjà souffert pour la foi dès le temps de sa jeunesse. On l'avait frappé jusqu'à le laisser pour mort, sans qu'il eût été possible de le faire apostasier. Il a passé sa vie dans les œuvres de charité ; il a converti beaucoup d'infidèles et ramené à la pratique des devoirs de la religion un grand nombre de chrétiens négligents. Il a une singulière dextérité pour traiter les affaires dans les tribunaux. Mais celui qui avait secouru tant d'autres malheureux se vit trahi à chaque pas ; et ne pouvant se cacher plus longtemps sans*

et les catéchistes Liou-Tchaotoung, Tchao-Tintchèn, Tchou-Tchrantraé, et Ouang-Maote, comme prédicateurs de la religion chrétienne, seront exilés à Yly, conformément à la sentence du Tribunal des crimes, en qualité d'esclaves des Eleuthes ; mais auparavant, ils porteront une lourde cangue pendant trois mois.

Pour la femme Tchrèn, née Yang (1), qui a eu la présomption d'enseigner la doctrine des chrétiens dans des assemblées de son sexe, elle sera aussi exilée à Yly et réduite à être esclave des soldats, sans qu'elle puisse jamais racheter sa liberté avec de l'argent.

Tsièn-Renroui, qui a porté des lettres et introduit des propagateurs de la religion, et le soldat Troung-Renchàn, qui n'a point voulu obéir ni se rendre aux exhortations qu'on lui a faites de renoncer à cette religion qu'il a eu la folie d'embrasser, porteront tous deux une lourde cangue pendant trois mois et seront ensuite envoyés à Ily comme esclaves des Eleuthes.

Tchôw-Pinte, Ouang-Maote et Troung-Renchàn, qui se sont égarés jusqu'à embrasser volontairement la doctrine européenne, sont indignes d'être regardés comme des hommes ; aussi leurs noms seront rayés de la liste de ceux qui servent sous nos bannières tartares (2).

Quant à Ouang-Chening, Ko-Tiènfou, Yn-Setsing, Simon Ou, le soldat Troung-Se et Tzraé-Youtroung, qui se sont repentis et ont abandonné la secte des Européens, ils seront mis en liberté Cependant, comme ils n'y ont peut-être pas renoncé sincèrement, mais seulement de bouche et extérieurement, par crainte des châtiments, les mandarins, sous la juridiction desquels se trouveront ces individus, les surveilleront avec soin ; et s'ils s'aperçoivent qu'ils pratiquent encore la religion chrétienne, ils les puniront doublement.

Pour l'européen Tetièndze qui, étant employé au service de cette Cour, a enfreint les lois et oublié son devoir au point de faire imprimer des livres et de propager sa religion, le Grand Conseil nous a proposé de le renvoyer dans sa maison (Sitang) ou dans son pays ; mais cette punition ne serait point proportionnée à son crime. Ainsi, Nous ordonnons au Ministère de la Guerre de députer un officier pour le conduire à Jehol, où il sera enfermé dans le quartier des soldats tartares et remis au mandarin Tsïntsié qui veillera continuellement sur lui. Nous défendons qu'il ait aucune communication ni aucune correspondance avec les Tartares du voisinage, afin d'empêcher qu'il ne change et ne trouble le cœur des gens en propageant sa religion.

Le mandarin chargé des églises européennes sera livré au Ministère de la Maison Impériale (Tsounjènfou), pour y être jugé sur le fait qu'il ne s'est pas aperçu que Tetièndze avait expédié des lettres, fait graver des livres et répandu sa religion.

Nous ordonnons aux membres de notre Grand Conseil d'examiner avec soin les maréchaux tartares et les vice-maréchaux afin de découvrir les coupables. Ceux qui seront reconnus tels seront livrés au Tribunal militaire, qui les jugera et déterminera la peine qu'ils ont mé-

compromettre ses amis, il se sacrifia généreusement en se livrant lui-même aux satellites. Il fut d'un grand secours aux autres confesseurs qu'il fortifiait dans la foi.... »

(1) « *Parmi les treize chrétiens condamnés à l'exil perpétuel, il y a une veuve dont le P. Adéodat se servait pour instruire les femmes. Elle a beaucoup souffert et accepté l'exil pour conserver sa foi. Son frère l'a suivie pour la préserver des dangers de tous genres auxquels l'expose une situation si pénible, car elle aura l'occasion de subir plusieurs espèces de martyre.* » (Lettre de M. Ghislain.)

(2) Troung-Renchàn est l'ancêtre de la famille chrétienne de même nom et entre autres de M. Pierre Troung, Lazariste, curé de la cathédrale du Pétang, et de M. Jean-Gabriel Troung, prêtre du Vicariat de Pékin.

ritée pour n'avoir point cherché à savoir si leurs soldats avaient embrassé la religion des Européens.

Nous ordonnons que les mêmes ministres, conjointement avec le Tribunal des crimes (Singpou), nomment des commissaires chargés d'examiner tous les livres de la religion européenne et de les faire brûler. Nous ne voulons pas qu'il existe aucun de ces livres.

Les trois tribunaux Outcheng-Yüche, Chountiènfou, Poutcheng-Trunling, feront rechercher toutes les planches qui ont servi à imprimer ces livres, afin de les livrer aux flammes et de les réduire en cendres.

Nous voulons qu'on publie partout des édits pour prohiber la dite secte, afin que tous les habitants de notre empire sachent que si dorénavant ils ont avec les Européens quelque communication et correspondance dont l'objet soit la pratique et la propagation de leur religin, ces transgresseurs de nos lois et de nos ordonnances seront sévèrement punis, sans aucun espoir d'indulgence.

Quant au reste de ce qui concerne cette religion et les individus qui se trouvent inculpés, ils seront tous traités et punis selon la teneur de la sentence qui nous a été présentée par le Tribunal des crimes

CHAPITRE VIII

NOUVELLE PERSÉCUTION EN 1811

I. L'occasion. — II. Expulsion des missionnaires non employés par le gouvernement. — III. Fin de la mission de la Propagande et destruction du Sitang. — IV. Les Lazaristes français et portugais restent à Pékin. — V. Incendie et destruction du Toung-Tang. — VI. Mort de M. Ghislain. — VII. M. Richenet à Macao et M. Dumazel au Houkouang. — VIII. Persécution dans le Houkouang. — IX-XVIII. Le bienheureux Clet, martyr, et ses compagnons durant la persécution.

I. — OCCASION DE LA PERSÉCUTION DE 1811

La crainte de susciter des troubles avait imposé au gouvernement de Pékin un relâchement dans l'exécution des décrets portés contre les chrétiens, et bien que les missionnaires de la capitale ne fussent plus libres de sortir sans la permission d'un mandarin spécialement chargé d'eux, ils ne laissaient pas cependant d'entretenir des relations suivies avec leurs ouailles. Par malheur, un incident de même nature que celui qui avait suscité la persécution en 1805 vint la rallumer plus violente que jamais.

Vers le mois de février 1811, un prêtre chinois, ordonné à Pékin par Mgr de Gouvéa, avait été arrêté par les autorités de la province du Chànsi. Le mandarin saisi de l'affaire, piqué de certaines réflexions de cet ecclésiastique, porta la cause à Pékin, et

là, comme dans le procès du P. Adéodat, ce qui mit la justice mandarinale en éveil fut un détail de juridiction spirituelle.

Dans les papiers du prêtre chinois on découvrit sa feuille de pouvoirs, où il était qualifié de *curator animarum*, ayant charge d'âmes, avec faculté d'absoudre certaines fautes, de donner des dispenses, etc., etc... La lecture de cette pièce intrigua fort les mandarins, qui s'imaginèrent que les missionnaires s'arrogeaient le pouvoir suprême, conféraient des grades et établissaient à la tête des districts des mandarins avec lesquels ils entretenaient une correspondance suivie.

Le fait que le prêtre arrêté avait été ordonné à Pékin prouvait évidemment que les missionnaires de la capitale complotaient contre la Chine.

II. — EXPULSION DES MISSIONNAIRES NON EMPLOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Un censeur profita de ce prétexte pour présenter à l'Empereur un rapport très violent, dans lequel toutes les anciennes et ridicules calomnies contre le catholicisme étaient renouvelées.

Kiaking approuva le rapport du censeur et, le 19 juillet 1811, il fit paraître un décret où il déclarait « qu'il fallait couper l'arbre à la racine, si on voulait extirper la religion chrétienne de l'empire ». Désormais il ne resterait plus à Pékin d'autres Européens que ceux qui étaient employés au Tribunal des mathématiques (c'est-à-dire MM. Ribeiro, Ferreira et Serra), et M. Lamiot, interprète pour les relations avec les Russes. Que si les autres voulaient rester en Chine, ils devaient s'abstenir, sous peine d'être expulsés et renvoyés dans leur patrie, de prêcher la religion aux indigènes, soit chinois, soit tartares. Ceux qui voulaient retourner en Europe étaient libres de le faire.

III. — FIN DE LA MISSION DE LA PROPAGANDE ET DESTRUCTION DU SITANG (1811)

Ces ordres impériaux furent signifiés aux missionnaires réunis dans une des résidences portugaises par des délégués de la Cour, qui les prièrent de leur faire connaître le parti qu'ils comptaient prendre.

Les quatre missionnaires italiens de la Propagande (1) et Mgr Pirès témoignèrent le désir de s'en retourner, si l'Empereur le leur permettait. Toutefois, fortement sollicité par ses confrères, Mgr Pirès retira sa demande dès le lendemain.

Les quatre autres obtinrent l'autorisation de vendre leurs biens et d'en emporter le produit. Leur église et leur résidence du Sitang, achetées par M. Pedrini 90 ans auparavant, n'ayant pu trouver d'acquéreur, furent payées par l'Empereur qui fit tout raser, tandis qu'eux-mêmes étaient reconduits à Canton aux frais de l'Etat.

Ainsi finit la mission de la Propagande à Pékin. Les 900 chrétiens qu'elle administrait furent confiés à la mission française.

Les missionnaires de la Propagande, n'ayant ni séminaires ni prêtres indigènes, et de plus ne possédant plus les ressources suffisantes pour subvenir à des besoins que les circonstances rendaient de jour en jour plus onéreuses, n'avaient pas d'ailleurs les mêmes raisons de rester que les Lazaristes du Pétang et du Nàntang.

IV. — LES LAZARISTES FRANÇAIS ET PORTUGAIS RESTENT A PÉKIN

Malgré les entraves qu'on mettait à leur ministère, malgré les corps de garde placés à leur porte et les estafettes qui les suivaient dans leurs sorties, les Lazaristes crurent en effet ne pas devoir abandonner la partie. Ils considérèrent qu'ils pouvaient du moins diriger les prêtres indigènes et préparer des jeunes gens pour le sacerdoce.

Ils furent aussi touchés par les prières et les larmes de leurs chrétiens, les suppliant à genoux de ne pas les abandonner :

— Votre présence, disaient ces pauvres gens, nous soutient et nous anime. Tant que nous voyons les églises sur pied et habitées par des Européens, quoique nous ne puissions pas y entrer, il nous reste quelque espérance que la tempête s'apaisera, et que les choses reviendront à leur ancien état.

(1) Ces missionnaires étaient MM. Conforti et Ferreti, de la Congrégation de Saint-Jean-Baptiste, et les PP. Adéodat et Anselme, Augustins réformés.

V. — DESTRUCTION DE L'ÉGLISE DU TOUNG-TANG OU SAINT-JOSEPH (1812)

La mission portugaise ne tarda pas cependant à être durement éprouvée.

En 1812, les Lazaristes du Toung-Tang, importunés par les visites domiciliaires des mandarins, et prévoyant le jour prochain où leur église aurait le sort de celle du Sitang, crurent devoir prendre des mesures pour prévenir des événements qui paraissaient imminents. Mais une nuit qu'ils emballaient des livres et autres objets de prix, une imprudence fut cause que le feu prit à leur bibliothèque et dévora une partie de leur maison.

Cet accident, bien loin de leur attirer la compassion du gouvernement chinois, contribua à accélérer leur perte. Non seulement ils ne furent pas autorisés à rebâtir leur résidence, mais on les chassa de la partie que les flammes avaient respectée; on démolit tout ce qui restait des bâtiments, y compris l'église qui était, dit-on, la plus belle des églises de Pékin, et MM. Serra et Ferreira reçurent l'ordre d'aller habiter avec leurs confrères du Nàntang. .

Depuis la mort de Mgr de Gouvéa (6 juillet 1808), Mgr Pirès et M. Ribeiro, Vicaire général de Mgr de Souza-Saraiva, s'étaient transportés d'ailleurs au Nàntang, et par la force des choses cette résidence épiscopale était devenue un établissement lazariste portugais. D'autre part, il ne restait plus alors à Pékin aucun missionnaire appartenant à d'autres Instituts; les ex-Jésuites avaient presque tous disparu.

VI. — MORT DE M. GHISLAIN (12 AOUT 1812)

Depuis la mort de M. Raux (1801), MM. Ghislain et Lamiot avaient continué son œuvre d'évangélisation, jusqu'à la persécution de 1805 ; mais alors les perpétuelles tracasseries administratives les obligèrent à renvoyer pour un temps une partie de leurs jeunes séminaristes.

Puis, à tant embarras déjà mentionnés, vint se joindre celui des finances : il fallut refaire presque tous les bâtiments écroulés sous des pluies torrentielles. Enfin éclata la persécution de 1811;

les missionnaires durent dépenser des sommes considérables, soit pour se délivrer des perquisitions des mandarins, soit pour en diminuer la rigueur.

Toutefois, avec le temps, la surveillance devenant moins sévère, on put rouvrir le séminaire, et la mission reprit son train coutumier.

Malheureusement, lors de la mort du frère Paris, M. Ghislain écrivait déjà : « Je suis d'une santé ruinée. » En vain, vers la fin de sa vie, se déchargea-t-il sur M. Lamiot du soin de la direction de ses séminaristes. Prévoyant que sa fin n'était plus éloignée, il se fit transporter lui-même au cimetière français, afin d'y mourir sur place et aussi de garder jusque dans la mort la modestie et la pauvreté qu'il avait pratiquées toute sa vie.

En effet, les obsèques des missionnaires étaient naguère fort coûteuses et même, pour quelques-uns,d'un luxe exorbitant.Quoique Mgr de Gouvéa, par ses sages règlements, les eût rendues plus simples. M. Raux avait dû, pour les funérailles de M. de Ventavon, dépenser encore environ 4.000 francs.

Ce fut donc au cimetière même de Tchenfousse que M. Ghislain rendit son âme à Dieu, le 12 août 1812, à 10 heures du matin, assisté de M. Lamiot et entouré de ses novices. Il était âgé de 62 ans, dont 28 passés en Chine.

Or, si M. Ghislain contribua peu à donner lustre et relief à l'établissement missionnaire de Pékin, considéré comme maison de savants et d'artistes, il travailla grandement, d'autre part, à la prospérité des chrétientés, dans la capitale et dans les provinces, soit en les visitant en personne, tout le temps que cela lui fut permis, jusqu'à 20 ou 30 lieues de sa résidence, soit surtout en formant une vingtaine de bons missionnaires chinois.

Ces prêtres indigènes, il le savait, devaient être plus tard, pendant les mauvais jours, les seuls soutiens de la foi. Aussi était-ce à cette œuvre de prédilection qu'il consacra ses plus persévérants efforts. Même, il n'hésita pas à nommer un de ses disciples chinois, M. Joseph Hàn, sous-directeur du séminaire.

Tous les prêtres sortis de son école lui firent du reste honneur, un seul excepté ; et deux d'entre eux, Ignace Ho et François Chèn, méritèrent de confesser la foi, comme on le verra à l'occasion de l'arrestation de M. Clet.

Ainsi M. Ghislain a-t-il rendu, à l'Eglise de Pékin, un service inappréciable.

A sa mort, le personnel européen de la mission du Pétang se trouva malheureusement réduit à M. Lamiot, resté seul, avec un ex-Jésuite, M. Poirot, octogénaire, dont la tête était affaiblie. Cela faisait assez présager la fin prochaine de l'établissement.

VII. — M. RICHENET A MACAO M. DUMAZEL AU HOUKOUANG

Cependant, nous avons laissé MM. Richenet et Dumazel à Canton où les avait ramenés, malgré eux, un ordre de la Cour, au moment où ils croyaient toucher au terme de leur long voyage.

Devant l'impossibilité de les faire entrer à Pékin, M. Ghislain confia au premier l'office de Procureur des missions à Macao, et fixé au séminaire Saint-Joseph, M. Richenet y remplit son office à la grande satisfaction de ses confrères jusqu'en 1815, époque à laquelle il retourna en France.

Quant à M. Dumazel, il reçut, par l'intermédiaire du frère Ouang, l'ordre de M. Ghislain de pénétrer dans le Houkouang et d'aller s'adjoindre à M. Clet. Au point où en étaient les choses, M. Dumazel considéra cet ordre comme un arrêt de mort. Il n'hésita pas cependant. La voie par Canton étant infranchissable, il quitta Macao pour la Cochinchine, afin d'essayer de pénétrer en Chine par cette route encore inexplorée (12 mars 1806). Mais plus d'un an après, il se trouvait encore en Cochinchine, où il tomba très gravement malade et où il reçut toutes sortes de bons services des prêtres des Missions Etrangères. Par bonheur, le 27 septembre 1807 (jour anniversaire de la mort de saint Vincent), il se trouva subitement guéri, et en décembre 1808, il arrivait au Tonkin. Enfin en 1810 seulement, après avoir supporté des fatigues inouïes et de graves indispositions, il parvenait au Houkouang.

Il y aida M. Clet dans son ministère pendant huit ans, avec un un zèle et un dévouement infatigables; mais sa santé s'épuisa rapidement. Il expira le 14 décembre 1818, assisté à ses derniers moments par M. Paul Soung qui accourut de 40 lieues pour lui fermer les yeux (1). Sa sépulture se trouve à Sse-Keou-Ho (Hou-

(1) Mgr Rizzolati, O. F. M., frappé de la réputation de sainteté de MM. Aubin et Dumazel, se crut obligé de faire des informations juridiques sur leur vie apostolique; ces informations lui apprirent que M. Dumazel était

pé), dans un terrain appartenant à la famille chrétienne Ouan. Son épitaphe lui donne le nom de Kin, bien que son nom chinois fût Ma.

VIII. — PERSÉCUTION DANS LE HOUKOUANG

Cependant, la persécution religieuse continuait, tout en variant d'intensité. Ainsi, en 1818, quatre prêtres chinois du Setchuèn furent arrêtés et condamnés à l'exil. Au commencement de 1819, un païen, pour satisfaire une rancune personnelle contre un chrétien, mit le feu à sa maison et alla au tribunal accuser le chrétien, son ennemi, d'avoir allumé lui-même l'incendie, à l'instigation d'un Européen. C'était M. Clet qu'il entendait désigner.

Les mandarins du Houkouang, heureux de trouver une occasion de prouver leur zèle, mirent tous leurs soldats en campagne pour arrêter M. Clet et promirent 1000 taëls, c'est-à-dire environ 7.500 francs, à celui qui se saisirait de lui.

Lorsque les satellites se présentèrent chez lui, M. Clet avait déjà pris la fuite. Pendant quatre mois, toujours poursuivi, ce vieillard de 70 ans échappa aux plus minutieuses recherches. Enfin lassé de se voir continuellement traqué, exposé à de nouveaux dangers et affligé de ne pouvoir travailler au salut des âmes, il quitta sa résidence de Tsiayuènkô et la province du Houkouang, afin de dépister la police et de se rendre utile, en attendant la paix, aux chrétiens de la province du Honàn.

IX. — ARRESTATION DE M. CLET (6 JUIN 1819)

Mais là M. Clet devait être trahi par un mauvais chrétien, jeune homme de mœurs scandaleuses, autrefois maître d'école, qui déjà avait vendu M. Chèn, Lazariste chinois, pour la somme de vingt taëls.

un homme d'oraison, constamment en prière, et que Dieu lui-même sembla autoriser sa prédication par un prodige. Un jour, pendant qu'à Fang-Hsièn il expliquait aux chrétiens le chemin de la croix, une croix lumineuse apparut dans le ciel. Ce fait a été attesté par un missionnaire chinois, M. Stanislas Ngay qui, à l'époque, en écrivit à M. Lamiot et au Vicaire apostolique du Chànsi.

Etant près de mourir et apprenant que quelques malades réclamaient le sacrement de l'Extrême-Onction, M. Dumazel les fit apporter près de son lit pour les administrer lui-même.

M. Clet avait reçu l'hospitalité d'une famille chrétienne de Kinkiakang, village situé près de la ville de Nànyanfou, devenue depuis la résidence du Vicaire apostolique du Honàn. Le 16 juin 1819, jour de la Très Sainte Trinité, il venait de célébrer la messe, lorsque tout à coup la maison fut entourée par les satellites. Il leur échappa encore, mais fut arrêté au moment où il cherchait à sortir du village.

Conduit chargé de chaînes à Kai-Feung-Fou, capitale de la province du Honàn, avec les chrétiens surpris en même temps que lui, il y fut soumis à d'interminables interrogatoires par les mandarins, désireux de connaître les chrétientés qu'il avait évangélisées.

Ces questions étaient d'autant plus embarrassantes que les mandarins avaient été mis au courant de tout par le chrétien qui avait trahi M. Clet; et ce qui compliqua encore la situation, ce furent les trois lettres trouvées dans ses papiers, et qui venaient de M. Lamiot, supérieur de la mission française du Pétang. Les mandarins, à force de questions, finirent par en découvrir l'auteur; ce qui amena de graves désagréments, entre autres l'arrestation de M. Lamiot et la fermeture de la maison du Pétang.

X. — FRANCHISE ET HUMILITÉ DE M. CLET AU TRIBUNAL

Les fâcheuses conséquences des interrogatoires subis par M. Clet empoisonnèrent ses derniers jours; jusqu'à la mort il se reprocha amèrement d'avoir, par ses aveux, compromis la chrétienté de Chine.

Je suis si accoutumé à dire la vérité, écrivait-il, que je ne sais mentir qu'après réflexion ; de là, le Fou-Yuèn (préfet) m'ayant demandé si je n'avais pas visité d'autres lieux, je répondis sans hésiter que j'avais visité Sze-Tchouang et Kiochàn ; sur quoi, je fus renvoyé au Ta-lao-yé (sous-préfet) pour être interrogé. Alors refusant d'avouer que je connusse les chrétiens de ces endroits, je fus régalé de quinze soufflets, ce qui me fit répandre une assez grande quantité de sang. Disant toujours que j'avais oublié le nom des chrétiens de ces districts, on me fit agenouiller à nu sur des chaînes de fer, pendant trois ou quatre heures. N'avouant toujours rien, les laoyés (officiers) présents dirent à un de mes compagnons de chaîne de me suggérer les noms de ces deux districts; celui-ci, sans doute touché de compassion pour moi, est venu me suggérer quelques noms que je n'ai pu désavouer devant le mandarin...

Voilà toute ma faute qui est bien moindre que celle que j'ai commise à votre égard (*il s'adresse à M. Lamiot*), puisque c'est sans violence que j'ai avoué avoir des relations avec vous (1).

Le dernier billet qu'il devait écrire avant sa mort, et qui est en quelque sorte son testament, se termine ainsi :

J'ai toujours sur le cœur trois chrétientés du Honàn auxquelles j'ai nui dans le spirituel et le temporel par mes aveux imprudents devant le mandarin. Je désire fort qu'à l'avenir on les secoure dans le spirituel et le temporel pour la décharge de ma conscience. Ces trois districts sont Sze-Tchoang, Kio-Chan et Lou-Y-Hien.

Voici peut-être mon dernier signe de vie auprès de vous (2).

XI. — M. CLET ET LE GOUVERNEUR DU HONAN

Ce fut dans un de ces interrogatoires subis à Kai-Foung-Fou que M. Clet, levant la tête, adressa au mandarin ces paroles prophétiques :

— Mon frère, tu me juges maintenant; dans peu de temps, mon Seigneur te jugera toi-même.

Le juge commanda alors à ses satellites de le frapper avec une semelle composée de trois épaisseurs de gros cuir et répondit à sa victime :

— Je vais te faire frapper en attendant, et je verrai comment ton Seigneur me punira.

L'ordre fut aussitôt exécuté; mais la prophétie ne tarda pas non plus à se réaliser. M. Clet n'avait pas encore achevé sa douloureuse passion que le mandarin, au commencement de l'année suivante, tombait en disgrâce et subissait l'horrible supplice réservé aux criminels de lèse-majesté. Il fut scié et coupé en morceaux.

XII. — M. CLET EST TRANSFÉRÉ A OUTCHANGFOU

Il est raconté dans l'Evangile que Pilate, ayant entendu le Sauveur dire qu'il était originaire de Galilée, se hâta de renvoyer son prisonnier à Hérode.

(1) Lettre du bienheureux Clet à M. Lamiot. Janvier 1820.
(2) Lettre à M. Lamiot, sans date.

Le gouverneur de Kai-Foung-Fou ayant demandé à M. Clet en quel endroit il avait sa résidence habituelle, celui-ci répondit qu'il habitait dans le Houpé, sur la montagne Mo-Pàn. Cette déclaration détermina le mandarin à renvoyer ses prisonniers au vice-roi du Houkouang, en résidence à Ou-Tchang-Fou, ville devenue célèbre depuis pour avoir été le berceau de la révolution qui a balayé la monarchie mandchoue (1911).

Par une attention de la Providence à laquelle M. Clet fut très sensible, il fut conduit dans une prison où il se trouva en compagnie de M. François Chèn, un Lazariste comme lui. Ce dernier, arrêté quelques mois auparavant, devait terminer sa carrière en exil, massacré par des rebelles.

Avec M. Chèn se trouvaient encore incarcérés dix chrétiens. Les prisonniers transformèrent leur prison en un véritable oratoire. Tous les jours ils y récitaient en commun et à haute voix les prières du matin et du soir ; ils y célébraient les fêtes, sans souci des païens qui occupaient les chambres voisines. Un prêtre chinois put même arriver jusqu'à eux et leur apporter la communion, moyennant une légère redevance aux geôliers.

XIII. — ARRESTATION DE M. LAMIOT ET SON EMPRISONNEMENT AU SING-POU

Le contre-coup de ces événements ne tarda pas à se faire sentir à Pékin.

Un jour de juin (1819), M. Lamiot, supérieur de la mission du Pétang, se trouvait dans la maison de campagne du cimetière (Tchenfousse), en compagnie de ses séminaristes et de quelques prêtres. Subitement le cimetière est envahi par une foule de satellites, qui lui déclarent avoir mandat pour l'arrêter et le conduire au Tribunal des crimes (Sing-pou). Les instructions étaient si sévères qu'il n'obtint pas même d'entrer chez lui pour mettre ordre à ses affaires.

Le motif de cette arrestation fut longtemps un mystère pour tout le monde. Ce ne fut qu'à force de présents qu'on put arriver à savoir que la saisie de quelques-unes des lettres de M. Lamiot dans les papiers de M. Clet avait provoqué cet éclat.

Le lendemain de son emprisonnement, un tribunal composé d'un prince et de grands mandarins fit comparaître M. Lamiot.

Durant l'interrogatoire, les juges, pour étouffer l'affaire, lui proposèrent de signer une formule par laquelle il déclarait : 1° qu'il ne connaissait pas M. Clet ; 2° que le culte qu'il propageait n'était autre que le culte du Ciel et de la Terre, qui est la religion des lettrés, et qu'il promettait de ne plus prêcher.

L'imminence du danger encouru, tant pour lui que pour les intérêts qui lui étaient confiés, ne fut pas capable d'arracher à M. Lamiot un mensonge manifeste et une apostasie à peine dissimulée. Il refusa donc nettement, ajoutant qu'il préférait mourir que de forfaire à son devoir. Un des juges lui répondit :

— Vous n'en mourrez pas, mais il vous en coûtera cher.

XIV. — M. LAMIOT CONFRONTÉ AVEC M. CLET A OUTCHANGFOU

Après quatre mois d'emprisonnement au Sing-Pou, M. Lamiot fut conduit à Outchangfou, pour y être confronté avec M. Clet. Il y arriva vers Noël (1819).

Le lendemain de mon arrivée, écrivait-il, on me conduisit au tribunal où se trouvaient déjà MM. Clet et Chèn; après nous avoir fait mettre à genoux tous les trois, on me demanda si je connaissais M. Clet; je répondis le connaître, quoique sa figure fût si décomposée que je ne reconnaissais aucun de ses traits. Je savais que c'était lui, mais je ne le reconnus pas. J'ai été frappé de la sagesse de ses réponses, de son intrépidité pour le martyre et de sa présence d'esprit. J'admirai sa sensibilité extrême pour M. Chèn et pour moi. Lorsqu'on me fit mettre à genoux à son côté, il se mit à pleurer. Comme on voulait frapper M. Chèn, il s'écria : « Pourquoi le frapper ? Je suis seul coupable. » — « Vieille machine! (grossière injure), lui dit le mandarin, tu as corrompu trop de nos gens; l'Empereur veut ta vie. » — « Bien volontiers », lui répondit M. Clet (1).

Au sortir du tribunal, un mandarin tartare vint me saluer. Pendant cette conversation, j'aperçois à côté de moi MM. Clet et Chèn. Je dis au premier : « Bon courage! je me recommande à vos prières. Comment vous portez-vous? »

Il me répondit en riant : « Je ne sais plus parler ni français, ni latin, ni chinois. ». M. Chèn riait aussi. On m'aperçut et sur-le-champ nous fûmes séparés. Ce sont les derniers mots que nous pûmes nous dire.

(1) « *A présent, avait-il dit à un catéchiste qui le visitait dans sa prison de Outchang, je suis jugé; mais l'Empereur qui m'a mis en jugement périra bientôt, car la mesure de ses péchés est comble.* »

A six mois de là, Kiaking mourait à Jehol, frappé de la foudre.

XV. — CONDAMNATION DES CONFESSEURS DE LA FOI

MM. Clet, Lamiot et Chèn furent définitivement jugés le 1er janvier 1820.

On apporta d'abord de la viande de porc aux chrétiens qui avaient renoncé à la foi; ils en mangèrent tous, ce qui en ce jour d'abstinence, un samedi, était un signe d'apostasie.

Ensuite on fit comparaître vingt-trois chrétiens fidèles qui, persévérant dans la profession de leur foi, furent condamnés à l'exil.

En dernier lieu comparurent MM. Lamiot, Clet et Chèn. Après deux ou trois interrogatoires, le gouverneur déclara M. Lamiot déchargé de toute accusation et lui donna l'ordre de se lever. MM. Clet et Chèn demeurant à genoux, le gouverneur les exhorta à apostasier ; sur leur refus, M. Chèn fut condamné à suivre les chrétiens en exil, et M. Clet « convaincu d'avoir séjourné en Chine », ce qui voulait dire qu'il avait mérité la mort.

M. Lamiot, acquitté surtout grâce aux sommes d'argent dépensées en cette circonstance (1), s'attendait à être reconduit à Pékin et réintégré dans son église du Pétang. Mais, en ce qui le regardait, la sentence impériale ne confirma point celle du vice-roi du Houkouang. Coupable ou non, il devait être renvoyé en Europe sans délai ni sursis.

L'ordre fut exécuté si ponctuellement que, le 30 mars suivant, il était déjà rendu à Canton.

XVI. — MARTYRE DU BIENHEUREUX CLET (18 FÉVRIER 1820)

En attendant la ratification de la sentence portée par le vice-roi contre M. Clet, celui-ci, comprenant que son heure suprême ne tarderait pas à sonner se préparait avec une plus grande application que jamais au grand voyage de l'éternité. Il se confessait tous les jours et communiait souvent, afin de n'être pas pris au dépourvu, car il savait qu'aussitôt que le décret de l'Empereur

(1) Les dépenses faites par les missionnaires du Nàntang à cette occasion s'élevèrent à 200.000 francs. On espérait encore par là sauver l'établissement du Pétang.

serait connu des mandarins, sonnerait sa dernière heure, d'après les usages de la Cour. Ainsi communia-t-il le matin même de sa mort.

Bientôt, en effet, arriva l'arrêt impérial qui confirmait la sentence du vice-roi. Aussitôt celui-ci prit ses dispositions pour la mettre à exécution. Des satellites furent envoyés à la prison dans laquelle était enfermé le confesseur de la foi. M. Clet, prévenu par le chef des sbires, s'agenouilla sur-le-champ devant M. Chèn et demanda l'absolution à son confrère qui la lui donna, les yeux baignés de larmes et le cœur serré de tristesse. Il bénit une dernière fois les chrétiens qui s'étaient rangés autour de lui, et après leur avoir adressé quelques paroles de consolation, il partit plein de joie pour le lieu du supplice.

M. Lamiot lui avait fait acheter des habits neufs. Mais il ne fut pas possible de les faire accepter par M. Clet ; celui-ci prit au contraire ses habits les plus vieux et les plus usés, disant qu'il allait à la mort, non en martyr, mais en pénitent.

Le supplice eut lieu au lieu ordinaire des exécutions, en dehors de la ville de Outchang. M. Clet fut attaché à un poteau qui avait la forme d'une croix. Ses mains furent attachées derrière le dos par une corde qui, partant du cou, serrait les mains en passant et attachait le corps à la potence par les jambes. Le bourreau pour l'étrangler tira trois fois la corde. La première fois, la corde cassa.

Ses restes furent ensevelis sur le versant de la montagne Houang-Chân, à l'est de Outchangfou, et ont été transportés depuis à Paris, à la maison mère des Lazaristes.

XVII. — SORT DE DEUX COMPAGNONS DU BIENHEUREUX CLET

Le compagnon et le confrère de M. Clet, M. François Chèn, exilé pour la foi au moment où celui-ci recevait la palme du martyre, vécut peu dans la terre de l'exil. Il se trouvait dans une ville du Turkestan, dont la population tout entière fut massacrée par les mahométans révoltés (1825). Comme on n'eut plus de nouvelles de M. Chèn à partir de ce moment, il est probable qu'il fut enveloppé dans le massacre général.

Un autre des compagnons de M. Clet, M. Ignace Ho, mérite

d'être mentionné à côté de son supérieur. Lui aussi sortait de l'école de M. Ghislain. Né à Pékin (1781) de parents chrétiens sur la paroisse du Pétang, il fut reçu au noviciat à l'âge de 23 ans, fit ses vœux deux ans après dans l'église du Saint-Sauveur et fut ordonné prêtre le 15 mai 1808.

Envoyé dans le Houpé, il ne dut qu'à une fuite précipitée de ne pas être arrêté en même temps que MM. Clet et Chèn. Il revint à Pékin, puis se rendit en Mongolie, dans la région de Sywàntze. La double arrestation de MM. Clet et Lamiot, seuls Européens qui restassent dans les missions françaises, et celle de M. Chèn, la mort de l'un et l'exil des deux autres, joints à tout ce qu'il avait lui-même souffert, affectèrent tellement M. Ho qu'il en eut le cerveau troublé, et M. Serra, qui administrait provisoirement le Pétang, crut devoir l'envoyer à Macao, auprès de M. Lamiot.

La tranquillité et le repos hâtèrent son rétablissement, et M. Lamiot put le renvoyer dans la mission du Honàn. La persécution sévissait toujours dans cette province. Pour se soustraire aux recherches des mandarins, M. Ho changea de nom et se fit appeler Toung.

Après avoir exercé au Honàn le ministère pendant cinq ou six ans, il fut arrêté, et, lui autrefois si timide, confessa la foi avec la plus grande fermeté (1830). Comme le mandarin, pour diminuer sa culpabilité, voulait le faire passer pour un simple chrétien, il répéta avec assurance, en plein tribunal, qu'il était un des chefs de la religion chrétienne. Le mandarin fit semblant de ne pas croire à sa protestation et le condamna à l'exil comme simple chrétien.

XVIII. — M. HO ET SON CATÉCHISTE JACQUES KOUANG EN EXIL

M. Ho eut pour compagnon d'exil Jacques Kouang, qui, comme catéchiste, le suivait depuis de longues années. Ils furent exilés tous deux à 1.400 lieues de Pékin, dans la ville de Hokien (province de Ily), sur les frontières de la Russie, où ils servirent d'esclaves aux mahométans qui forment la majorité de la population de ces pays.

La ville de Hokien renfermait une vingtaine de chrétiens exilés, dont M. Ho s'établit tout de suite le pasteur. Plus tard il

reçut des pouvoirs et une petite chapelle du Vicaire apostolique du Chànsi ; en sorte qu'il put exercer le saint ministère auprès de ses compagnons d'infortune et leur dire la messe.

Son missel étant trop vieux, il écrivit à un ecclésiastique russe (ou polonais) pour lui en demander un autre. Celui-ci, qui n'était que diacre, lui répondit qu'il n'avait pas de missel, mais qu'à la place il le priait d'agréer une *Imitation de Jésus-Christ* et le *Memoriale vitae sacerdotalis*.

Il trouva moyen de correspondre avec ses confrères de Mongolie qui lui envoyèrent, sur sa demande, un exemplaire des règles de la Congrégation de la Mission, un missel et un bréviaire. Craignant qu'il ne fût dans le besoin, Mgr Mouly lui fit parvenir 100 taëls.

M. Ho s'éteignit doucement le 29 octobre 1846, pendant qu'il récitait son bréviaire. Son fidèle catéchiste, Jacques Kouang, annonçant sa mort à Mgr Mouly, lui demanda s'il fallait porter ses restes au Tchély et à quel usage on destinait les objets laissés par le défunt. On lui accorda volontiers le modeste héritage de M. Ho. Quant à la dépouille mortelle de ce dernier, il dut la confier à la terre d'exil, théâtre des mérites de ce modeste confesseur de la foi.

CHAPITRE IX

LA FIN DU PÉTANG ET DU NANTANG

I. Mort de l'empereur Kiaking et avènement de Taokouang. — II. Le Pétang après l'expulsion du P. Lamiot. — III. Les Portugais au Pétang. — IV. Protestation de M. Mathieu Sué. — V. Départ de M. Serra et fermeture du Pétang. — VI. Démolition du Pétang. — VII. Transfert du siège de la mission française en Mongolie. — VIII. Mort de M. Lamiot. — IX. Mort de Mgr Pirès. — X. Le Nàntang après la mort de Mgr Pirès. — XI. Lettres des chrétiens de Corée. — XII. Erection du Vicariat apostolique de Corée.

NOTES. — I. *Un appel.* — II. *Autre appel.*

I. — MORT DE L'EMPEREUR KIAKING ET AVÈNEMENT DE TAOKOUANG

Le 2 septembre 1820, c'est-à-dire six mois après la mort de M. Clet, mourait l'empereur Kiaking qui l'avait condamné à subir le supplice des malfaiteurs et ainsi se trouvait réalisée la prophétie du martyr.

Le silence gardé jusqu'ici autour de la mort des princes chinois en général, et la variété des versions qui ont couru sur celle de Kiaking ont fait supposer que sa mort ne fut pas naturelle. Mgr Mouly, dont la mission englobait la résidence impériale de Jehol, où trépassa l'Empereur, s'appuyait sur le témoignage des fonctionnaires de la Cour, pour affirmer dans ses lettres qu'il fut tué par la foudre en compagnie d'un favori, et fut si défiguré

qu'on ne put distinguer son cadavre de celui de son compagnon.

Quoi qu'il en soit, les empereurs mandchous ne retournèrent plus, dès lors, à leur résidence d'été de Jehol. Il fallut la présence des troupes anglo-françaises sous les murs de Pékin, pour contraindre l'empereur Siènfoung à s'y réfugier en 1860 ; et, par une vraie fatalité, il y mourut lui aussi pendant son séjour.

Kiaking eut pour successeur son fils qui prit le titre de Taokouang.

Au point de vue politique, la décadence s'accentue; aux troubles intérieurs s'ajoutent les difficultés avec les puissances européennes.

Avant de monter sur le trône, Taokouang avait la réputation d'être un homme énergique : il avait témoigné de sa bravoure en repoussant les rebelles du Palais impérial en 1813. Mais il semble que la tâche qu'il avait à accomplir ait été trop lourde pour lui ; il ne retrouva d'énergie que pour exiler ses sujets chrétiens et mettre à mort les missionnaires, jusqu'au jour où les échos du canon anglais vinrent lui inspirer une crainte salutaire et par contre-coup mettre fin aux exécutions sanglantes.

En attendant, pendant les vingt premières années de son règne, il continua envers la religion chrétienne la politique de ses prédécesseurs, et spécialement celle de son père. Pour commencer, il avait excepté les chrétiens emprisonnés de l'amnistie qu'il accordait à tous les détenus à l'occasion de son avènement, et envoyé en exil trois chrétiens de Pékin qui, sous le règne précédent, avaient refusé de marcher sur la croix. La ligne de conduite adoptée à l'égard des missionnaires de Pékin fut renforcée aussi. Les deux seules églises qui restaient furent condamnées à disparaître à bref délai, aussitôt que les circonstances s'y prêteraient : ce qui ne tarda guère. Le Pétang fut démoli et le Nàntang confisqué. La peur des envahissements européens en Chine, comme aux Indes et aux Philippines, entrait d'ailleurs pour une large part dans cette élimination d'une religion étrangère.

Et l'on voit par là le peu d'authenticité qu'on doit accorder au soi-disant Appel de missionnaires jésuites au Pape, patronné par Mgr Pirès et par un prétendu neveu de l'Empereur, en l'année 1833 (1) : appel dont nous aurons à parler un peu plus loin. La

(1) Une traduction latine de ce document, extrait des Archives des Jésuites de Rome, a été publiée par le R. P. de la Servière, Jésuite de Changhaï, dans son *Histoire de la mission du Kiang-Nan*, tome I, appendice II,

simple énumération des nombreuses et héroïques tentatives des missionaires lazaristes pour rentrer à Pékin, et toute la suite de ce récit prouvent jusqu'à l'évidence que rien ne fut alors plus éloigné de la pensée du gouvernement chinois que d'appeler, à Pékin ou ailleurs, des missionnaires, *etiam Societatis Jesu;* et que ce prétendu Appel n'est par conséquent qu'un faux, utilisé pour prouver une thèse dont on ne peut pas même dire qu'elle est douteuse (1).

II. — LE PÉTANG APRÈS L'EXPULSION DE M. LAMIOT

L'expulsion de M. Lamiot avait privé la mission française du seul missionnaire qu'elle possédait à Pékin, de même que la mort du bienheureux Clet privait les missions du Houkouang de leur dernier prêtre européen.

Dès son arrivée à Canton, M. Lamiot protesta énergiquement auprès des autorités chinoises contre son expulsion et réussit à faire parvenir à Pékin un placet où il disait :

> Les Français servent les Empereurs depuis le règne de Choun-Dje, premier de la dynastie des Tsing. Les Rois de France ont toujours pourvu à leurs besoins. Selon un ordre de Louis XVI, ils rendent compte au ministre de la Marine de toutes les recettes et dépenses. La maison du Pétang a sept ou huit mille taëls de revenus à Pékin seulement. La bibliothèque européenne renferme environ dix mille volumes ; la bibliothèque chinoise remplit trois kiens (chambres). Je n'ai pas laissé d'argent à mon départ; mais il est resté mes habits, meubles et divers objets, toutes choses sur lesquelles on peut interroger mes domestiques, dont les mandarins ont la liste... Je demande ce que je dois dire au Roi de France, maintenant que je n'ai plus de comptes à lui rendre.

Plein de confiance dans les heureux effets que ne pouvait manquer de produire sur la cour de Pékin l'appréhension d'avoir des comptes à rendre au roi de France, M. Lamiot avait beaucoup compté sur cette démarche pour obtenir de rentrer à Pékin.

La réponse du gouvernement chinois fut que s'il avait des biens à Pékin, il n'avait qu'à donner sa procuration à un des Européens qui y demeuraient encore. M. Lamiot nomma alors M. Serra, Lazariste portugais de Pékin, nomination qui fut agréée par le gouvernement chinois.

(1) Voir la note à la fin du chapitre.

III. — LES PORTUGAIS AU PÉTANG

Déjà, avant sa désignation officielle, M. Serra s'était établi au Pétang en compagnie de Mgr Pirès, afin d'empêcher le gouvernement chinois de s'emparer de cet établissement.

Un Lazariste chinois, M. Sué, que M. Lamiot avait établi supérieur de la maison, en vertu d'une délégation donnée par M. Jacquier aux missionnaires de Pékin, continua à diriger le séminaire et les chrétientés de la mission française; mais aux yeux de l'autorité civile, c'était M. Serra qui était censé supérieur de l'établissement.

Il nous est difficile de juger exactement des intentions des deux missionnaires portugais se transportant au Pétang; en tout cas M. Lamiot vit cela de très mauvais œil et crut y trouver un empiètement de la mission portugaise sur la mission française. Sur sa demande, le bienheureux Clet écrivit de sa prison à ses confrères du Nàntang deux belles lettres, pour les prier de faire respecter les droits de la mission française qui lui avaient été recommandés.

A distance, il semble bien que les mesures prises par les Portugais étaient suffisamment justifiées par les circonstances. Quoi qu'il en soit, la situation prêtait aux conflits, et ils se produisirent.

Mgr de Souza-Saraiva, évêque de Pékin, étant mort à Macao en 1818, ce fut Mgr Pirès, évêque de Nankin, mais qui résidait à Pékin, qui semble avoir été dès lors l'Administrateur de ce dernier siège ; et, comme tel, il nomma pour son Vicaire général M. Ribeiro, supérieur de la maison portugaise du Nàntang.

Ainsi trois autorités se trouvèrent en présence pour ne pas dire en conflit : 1° l'autorité temporelle de M. Serra, Procureur reconnu par le gouvernement chinois; 2° l'autorité de la Congrégation de la Mission, pour la conduite de la maison du Pétang, en la personne de M. Sué; 3° l'autorité diocésaine, en la personne de M. Ribeiro, qui était chargé du soin de toute la mission en général.

On voit d'ici comment des circonstances que les missionnaires de ce temps-là n'avaient pas créées, mais qu'ils subissaient, favorisaient peu l'harmonie entre les différents ouvriers apostoliques.

IV. — PROTESTATION DE M. MATHIEU SUÉ

M. Ribeiro, Vicaire général du diocèse, prétendit constituer Mgr Pirès, ou M. Serra, supérieur régulier de la maison du Pétang, à la place de M. Sué, dont il disait la nomination invalide.

M. Sué refusa d'accepter ces dispositions; et, pour protester contre ces empiètements, il quitta le Pétang. Peu après il fut rappelé par M. Serra et réintégré dans son autorité. Il continua à s'occuper spécialement des missions de l'extérieur, tout en revenant de temps en temps au Pétang, où il préparait quelques jeunes gens au sacerdoce.

Le personnel de cette maison se composait alors, en dehors de M. Serra, de MM. Mathieu Sué et Joseph Hàn, de deux diacres et de quatre séminaristes. Dans la suite, à l'aide de la vente des biens du Pétang, M. Lamiot établit le séminaire à Macao, où il achevait l'éducation cléricale des jeunes gens que lui envoyait M. Sué.

Par mesure de prudence, la bibliothèque du Pétang fut transportée au cimetière français (Tchenfousse), et les ornements précieux, etc... prirent le chemin de Sywàntze.

V. — DÉPART DE M. SERRA. FERMETURE DU PÉTANG (1826)

Depuis la mort de M. Ferreira (1er février 1824), il ne restait plus en effet que trois prêtres européens à Pékin : Mgr Pirès, évêque de Nankin, M. Ribeiro, supérieur de la mission portugaise, et M. Serra, administrateur du Pétang.

Ce dernier, impatient de faire arriver à Pékin les nouveaux missionnaires qui faisaient antichambre à Macao depuis de longues années et soucieux d'empêcher la chute de la mission accréditée auprès du gouvernement chinois, imagina un moyen qu'il croyait devoir amener infailliblement l'Empereur à autoriser l'entrée à Pékin des missionnaires retenus à Macao. Il présenta une supplique où, prétextant le grand âge de sa mère, il demandait un congé pour retourner en Europe la consoler dans son extrême vieillesse : ce qui est absolument conforme à la vieille morale de Confucius. M. Serra comptait que son départ oblige-

rait les Chinois à appeler de nouveaux missionnaires pour le remplacer.

Contre l'attente générale, les conseillers de l'Empereur lui persuadèrent d'accorder purement et simplement l'autorisation demandée. Missionnaires et chrétiens en furent dans la consternation. On essaya de faire rapporter le décret impérial; mais tout fut inutile. Dans les premiers jours d'octobre (1826), M. Serra, la mort dans l'âme, quittait Pékin pour se rendre à Macao.

M. Ribeiro fut tellement affecté de l'insuccès de cette démarche qu'il en mourut de douleur quelques jours après (le 14 octobre 1826).

Ainsi, il ne restait plus à Pékin d'autre missionnaire européen que Mgr Pirès. Découragé lui-même, ce dernier voulait aussi se retirer; mais, cédant aux prières des chrétiens, et surtout des prêtres chinois, il décida de rester jusqu'à sa mort.

Après le départ de M. Serra, le gouvernement chinois s'empara de la maison du Pétang et força en quelque sorte la mission d'en accepter le prix fixé par lui-même. Pour une propriété qui, avec les bâtiments existants, était estimée 80.000 taëls (600.000 fr.), l'Empereur accorda une indemnité de 8.000 taëls.

VI. — DÉMOLITION DU PÉTANG

L'Empereur fit don du Pétang à un grand mandarin tartare, moyennant la somme de 5.000 taëls à retenir sur ses appointements.

MM. Sué et Hân allèrent demander provisoirement l'hospitalité à Mgr Pirès au Nântang.

Le mandarin Yü, acquéreur du Pétang, ne jouit pas longtemps de son achat; car, soit accident, soit punition divine, en peu d'années, tous les membres de sa famille y moururent. Lui-même s'éteignit sans postérité (1), et à sa mort la maison devint

(1) Un fait analogue se produisit lors de la seconde démolition du Pétang, en 1911. Le prince régent fit démolir la cathédrale (bâtie par Mgr Mouly, en 1864, mais rachetée par la Cour en 1888), afin d'y construire son palais. Les travaux touchaient à leur fin, quand éclatèrent les troubles de la révolution qui emporta la monarchie en trois mois de temps. A Pékin tout le monde, même païen, fit le rapprochement entre la démolition de la vieille cathédrale et la chute de la dynastie mandchoue.

la propriété d'un favori de l'Empereur qui laissa tout tomber en ruines.

Pour l'église, elle fut démolie en 1827, par ordre impérial.

Quant aux autres biens de l'église française, M. Serra, avant son départ, en avait réalisé la plus grande partie, afin de les soustraire à la confiscation. Mais, comme toutes les liquidations, cette opération, faite à la hâte, fut un vrai désastre. Les propriétés furent vendues pour un prix dérisoire.

On trouve encore aujourd'hui de ces biens que le public continue à désigner sous le nom de « terres de l'Eglise ».

Ainsi prit fin l'établissement du Pétang, après 135 ans d'existence, dont 93 sous les Jésuites et 42 sous les Lazaristes.

VII. — TRANSFERT DU SIÈGE DE LA MISSION FRANÇAISE EN MONGOLIE

MM. Sué et Hàn, après leur expulsion dù Pétàng, restèrent au Nàntang deux années entières, continuant à administrer comme auparavant les chrétientés de la mission française.

En 1829, au cours d'une des nombreuses persécutions locales essuyées par l'Eglise de Pékin, un chrétien apostat, dans l'espoir d'extorquer de l'argent à M. Sué, l'accusa auprès des magistrats de Pékin de s'être approprié les biens de l'ancien établissement du Pétang.

M. Sué savait que, même ayant le bon droit pour soi, on ne peut, dans des démêlés de ce genre devant des juges chinois, s'en tirer sans perdre au moins quelques plumes; prévenu à temps, il se cacha d'abord dans les environs de Pékin, puis dans la ville de Süanhwafou.

N'ayant pas encore trouvé là les garanties de sécurité nécessaires pour y installer définitivement sa résidence, peu après il passa la Grande Muraille et se fixa dix-sept lieues plus loin, dans le village chrétien de Sywàntze. Il y établit le siège de l'administration du Pétang et y installa les huit séminaristes qu'il avait amenés de Pékin, en compagnie d'un religieux septuagénaire et aveugle, le frère Vincent Ly.

VIII. — MORT DE M. LAMIOT A MACAO (5 JUIN 1831)

Retiré à Macao, M. Lamiot se berça jusqu'au dernier jour de l'espoir de rentrer à Pékin. Arrivé en Chine depuis plus d'un quart de siècle, il tenait du fond de ses entrailles, autant par affection que par devoir, à ce peuple au salut duquel il avait consacré sa jeunesse. Jusqu'à sa mort il voulut porter l'habit chinois, même à Macao, et garder les usages de cette nation que la foi lui avait rendue si chère. Il ne se consolait du long éloignement où il était de ses chers chrétiens du Pétang, qu'en s'efforçant de leur être utile par le moyen des prêtres qu'il formait pour eux dans son séminaire de Macao.

Sentant la vieillesse approcher et ses jours comptés, M. Lamiot voulut pourvoir du moins jusqu'au bout à l'éducation de ces jeunes missionnaires indigènes dont il ne pourrait peut-être achever l'éducation cléricale : il en envoya six en France en novembre 1823 (1).

C'est sur ces entrefaites qu'il reçut un aide dans la personne de M. Torrette, le 18 octobre 1829. Ce dernier arrivait à point pour prendre la succession du vétéran des missions de la Chine. En effet, le 5 juin 1831, M. Lamiot rendait son âme à Dieu, gardant jusqu'au dernier moment une foi inébranlable en l'efficacité de la mission scientifique pour la conversion de la Chine, et voyant partout des signes précurseurs du rappel des missionnaires à Pékin. Il fut enseveli dans l'église Saint-Joseph à Macao.

IX. — MORT DE MONSEIGNEUR PIRÈS (2 NOVEMBRE 1838)

Sur la fin de ses jours, Mgr Pirès, malade et infirme, se trouva dans l'impossibilité de quitter la chambre. Il dut se démettre de ses fonctions au Tribunal des mathématiques : ce qui n'était

(1) Pendant les premiers mois du gouvernement de Juillet, l'inquiétude fut très grande parmi les catholiques de France, qui se demandèrent s'ils n'allaient pas revivre les jours malheureux de la Révolution. Le Supérieur général de la Congrégation crut donc devoir renvoyer à Macao les six séminaristes chinois arrivés en France six mois auparavant et les mit sous la conduite de M. Louis Perboyre, le frère du futur martyr de Outchangfou. Ils voyagèrent en compagnie de quatre prêtres des Missions Etrangères

pas fait pour augmenter son prestige. Les avanies dont il fut l'objet (1) l'obligèrent même à se mettre sous la protection des Russes de Pékin qui lui épargnèrent beaucoup de tracasseries et de dépenses. Lors de la persécution survenue à l'occasion des bagages du Vicaire apostolique de Corée, dont il sera parlé plus loin, l'archimandrite russe ne put conserver un peu de tranquillité à Mgr Pirès qu'en se transportant lui-même au Nàntang.

Mgr Pirès mourut le 2 novembre 1838, assisté jusqu'à la fin par deux de ses prêtres chinois et par son confesseur, M. Joseph Hàn. Après lui avoir fermé les yeux et célébré ses funérailles religieuses, les prêtres chinois remirent les restes mortels du vénérable défunt aux Russes, pour qu'ils les portassent publiquement à sa dernière demeure. De là vient que sur sa pierre tombale on peut encore lire ces mots : *sepultus est a Russis*.

Mgr Pirès en avait ainsi disposé, et il était allé jusqu'à confier aux Russes les titres de propriété du cimetière de Chala et la bibliothèque du Nàntang, pour empêcher le gouvernement chinois de s'en emparer.

Dès que les Chinois eurent appris la mort de Mgr Pirès, la *Gazette de Pékin* (King-Pao) annonça :

> Le mandarin de droite du Tribunal des mathématiques, l'européen Pi-Siao-Yuân, est mort de maladie, le second jour de la dixième lune de l'an XVIII de Tao-Kouang. En conséquence, l'église et la maison des Européens (Nàntang) sont remises au président du Tribunal Nei-Ou-Fou. On délibérera et on déterminera ce qu'il faut faire de ce temple et de cette maison.

Mgr Pirès était âgé de 71 ans et avait vécu plus de la moitié de sa vie en Chine.

parmi lesquels se trouvait celui qui est devenu le bienheureux Borie, martyrisé en Cochinchine, et Mgr Vérolles, le premier Vicaire apostolique de la Mandchourie. M. Louis Perboyre mourut en cours de route, au moment où le bateau allait arriver à Batavia.

(1) Ceci ne s'accorde guère avec les termes de l'Appel cité par le P. de la Servière, où l'on voit Mgr Pirès généreusement protégé par un neveu de l'Empereur régnant et vivant avec lui dans la plus grande intimité :

« *Filius enim Fratris Imperatoris, nomine Bel-min-zian-ho, noster in his adversis temporibus protector, adeo cum nostro Praesule est amicitia conjunctus, ut in unoquoque mense semel vel bis domum laudati Praesulis frequentet, et in qualibet vice longum sermonem de Mathesi, vel de Religione protrahat, simulque promittat se, statim ac huic negotio praefectus fuerit, dicturum Imperatori ut novos Europaeos mathematicos advocet ad reficienda ea omnia quae ad mathesim cultumque divinum spectant.* » (V. de la SERVIÈRE, II, Appendice II).

X. — LE NANTANG APRÈS LA MORT DE MONSEIGNEUR PIRÈS

Le tribunal, à qui l'Empereur avait remis la décision à porter sur la maison et l'église du Nàntang commença par se les approprier, sous prétexte que l'Empereur avait acheté autrefois le Pétang 5.000 taëls. Puis, après bien des marchandages entre les mandarins et les Russes qui réclamaient contre cette injuste décision, on conclut que l'église, avec la propriété tout entière, resterait entre les mains de l'Etat chinois; mais que Mgr Pirès, à court d'argent durant sa dernière maladie, ayant emprunté de grandes sommes d'argent du russe Ouei (ce qui était faux), on céderait à ce dernier tous les bâtiments, sauf l'église, afin qu'il s'indemnisât avec la vente des matériaux.

En conséquence toutes les portes de l'église et du parvis furent scellées ; les clefs de la maison furent laissées aux Russes qui, pour garder au moins le terrain, durent démolir tous les bâtiments et vendre les matériaux à un prix que Mgr Mouly estimait atteindre 80.000 fr. (1). La bibliothèque du Nàntang fut transportée à l'église russe.

Quant au gouvernement du diocèse, il passa à M. Jean Moura de Castro, Lazariste portugais, qui résidait non loin de la capitale à l'insu du gouvernement chinois : l'Eglise de Pékin semblait avoir vécu. Mais qui connaît les voies de Dieu ?

XI. — LETTRES DES CHRÉTIENS DE CORÉE

Cinquante ans plus tôt, l'Evangile venait à peine de pénétrer en Corée, que l'évêque de Pékin en écrivait au Souverain Pontife. A cette époque le pape Pie VI occupait la chaire de saint Pierre; c'est en 1792 qu'il reçut l'heureuse nouvelle, au moment où commençaient pour lui et pour l'Eglise universelle les terribles épreuves de la Révolution. Il rendit grâces à Dieu, envoya aux néophytes sa bénédiction et confia à l'évêque de Pékin le soin de cette Eglise naissante.

Vingt ans après, en 1812, arrivaient à Pékin deux néophytes de Corée, avec trois écrits de soie qu'ils apportaient dans la dou-

(1) Discours de Mgr Mouly à l'Œuvre de la Sainte-Enfance, à Saint-Lazare, le 25 juillet 1861. — Cf. p. 401.



PÉKIN. — CATHÉDRALE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION (NANTANG)
Brûlée et restaurée en 1775, détruite en 1900.

blure de leurs habits. L'un était une longue relation des martyres de leur pays et des miracles qui y avaient été opérés. Les deux autres étaient des lettres. L'une, adressée au Pape, l'autre, à l'évêque de Pékin, demandaient à nouveau, avec instance, quelques missionnaires.

M. Lamiot traduisit toutes ces pièces, qui furent publiées dans les *Nouvelles lettres édifiantes* (tome V, pp. 299-344).

Ces pauvres néophytes exprimaient, en particulier dans leur lettre à l'évêque de Rome, de la manière la plus touchante et la plus animée, leur profonde vénération pour le Saint Siège et pour le Vicaire de Jésus-Christ, leur douleur amère de se voir privés de pasteurs, de guides spirituels et de tous les secours de la religion. Ils suppliaient Sa Sainteté de prendre des moyens efficaces pour leur envoyer des missionnaires et indiquaient les moyens qu'ils croyaient les plus propres pour y réussir.

Cette lettre fut remise au pape Pie VII dans sa prison de Fontainebleau. Que pouvait-il alors sinon prier, en attendant de la miséricorde de Dieu des circonstances plus favorables ?

XII. — ÉRECTION DU VICARIAT APOSTOLIQUE DE CORÉE

Sans doute, plusieurs fois déjà la Sacrée Congrégation de la Propagande avait discuté des meilleurs moyens de venir au secours de ces chrétiens délaissés, qu'une persécution atroce empêchait de secourir ; mais la situation de la mission mère de Pékin, les prétentions surannées du Portugal à un patronat auquel jamais nation chrétienne n'était devenue si impropre, avaient empêché de donner une solution définitive.

Lorsque en 1827, arriva à Rome une nouvelle lettre des néophytes de Corée, suppliant à nouveau le Souverain Pontife de leur envoyer des prêtres et même une expédition militaire, la Propagande résolut cependant d'y répondre. Elle offrit cette mission au Séminaire des Missions Etrangères de Paris qui l'accepta.

Un Bref du pape, daté du 9 septembre 1831, détacha donc la Corée du diocèse de Pékin et l'érigea en Vicariat apostolique. Un second Bref du même jour nomma Mgr Bruguière (1), alors coad-

(1) Mgr Bruguière (Barthélemy), évêque de Capse, séjourna pendant plusieurs mois à Sywàntze, où il fut l'hôte de M. Mouly et mourut peu de jours après, le 20 octobre 1835, à Piliékeou (les Gorges contigües, qu'a illustrées M. Huc), avant d'avoir pu pénétrer dans sa mission.

juteur de l'évêque de Siam, premier Vicaire apostolique de Corée (1).

Ainsi, même à l'agonie, l'Eglise de Pékin aurait pu se faire gloire de revivre encore en ses surgeons ; et sa propre histoire, en dépit des apparences, était loin d'avoir pris fin.

NOTE I

UN APPEL DES CHRÉTIENS DE PÉKING A GRÉGOIRE XVI

(Archives des TT. RR. PP Jésuites, 2.1.6)

Gregorio XVI, PP. Maximo,
Omnes provinciae Pekinensis Christiani
Auctoritate Episcopi Pekinensis, et a Bel-Min-Zian-Ho
Imperatoris nepote incitati
S. D. D.

(Suit le texte latin qui tient 6 pages grand in-8, et qui se termine ainsi) :

Datum in Ecclesia Urbana die Pentecostes anno 1833.
Ita est : Episcopus olim Nankinensis nunc Pekinensis.
Ita est : Bel-Min-Zian-Ho, Imperatoris nepos.

Le P. de la Servière s'est montré préoccupé, dans son ouvrage, par la pensée de justifier le retour en Chine de ses confrères et de laisser au lecteur l'impression qu'ils ne sont pas rentrés en escaladant les murs, mais par la grande porte. Ce serait malgré eux, et en quelque sorte à leur corps défendant, qu'ils auraient repris le chemin de la Chine, contraints par les ordres stricts de Rome et par les appels réitérés des chrétiens. L'historiographe de la mission jésuite de Changhaï a publié certains documents qui lui ont paru prouver sa thèse. Malgré l'appareil respectable des références qui remplissent les rez-de-chaussée de son livre, son plaidoyer *pro domo* ne convaincra pas ceux qui savent lire entre les lignes et qui prennent le temps de réfléchir.

Il saute aux yeux, en effet, que tous ces ordres et ces appels ne sont que des échos. La première fois que les enfants entendent un écho, ils croient à la présence d'une personne cachée qui s'amuse à répéter leurs paroles. Le P. de la Servière, qui n'est pas un naïf, fait semblant de croire que les échos qu'il a enregistrés dans son livre, avec le plus grand soin, n'ont absolument aucune relation d'origine avec aucun des membres de la Compagnie de Jésus. L'impression du lecteur est tout autre. Le document, dont nous avons donné le titre et la conclusion en tête de cette note, et qu'il a reproduit *in extenso*

(1) En prenant congé de cette Eglise, qu'il nous soit permis d'anticiper sur les événements et de dire tout de suite que le Vicariat de Corée a été divisé en Vicariat de Séoul et Vicariat de Taikou, en 1911; qu'en 1921, la partie septentrionale a été érigée en Vicariat de Wènsàn, en faveur des Bénédictins de Sainte-Odile; et qu'en 1923 les Missions américaines de Maryknoll viennent de s'installer dans le Vicariat de Séoul, en attendant de recevoir une mission indépendante quand le moment sera venu. Le nombre des chrétiens coréens était de 90 000 en 1923.

à la fin du premier volume de son *Histoire*, est sans doute un de ceux sur lesquels il a le plus compté pour étayer sa thèse et prouver que tous les chrétiens de Chine ont rappelé les Jésuites avec insistance. En voici l'analyse donnée par l'auteur :

« *En* 1833, *les mêmes chrétiens de Pé-King firent, dans le même but, une démarche d'une tout autre gravité. Cette fois, ils s'adressaient au pape Grégoire XVI Leur lettre, datée du jour de la Pentecôte* 1833, *a été écrite, disent-ils,* « *à l'instigation de l'évêque* (*Mgr Pirès Pereira*) *et d'un neveu de l'Empereur, le prince Bel Min Zian Ho* ». *Après avoir, comme dans la lettre au T. R. P. Roothaan, rappelé les travaux et les succès des Jésuites de Pé-King, et le malheureux état dans lequel est maintenant tombée leur Eglise, ils exposent qu'une circonstance heureuse permet d'espérer un meilleur avenir. Le prince Bel Min Zian Ho, fils d'un frère de l'Empereur, est lié d'une étroite amitié avec l'évêque de Pé-King ; il promet que, s'il obtient de nouveau, comme il l'a déjà obtenue cinq fois, la présidence du Tribunal des mathématiques, il fera tous ses efforts pour que l'Empereur rappelle des mathématiciens européens qui puissent rétablir les œuvres du passé. Malheureusement, il n'y a en ce moment, à Macao, qu'un ou deux mathématiciens de médiocre valeur. Il importe que des savants capables de s'imposer, soient immédiatement envoyés d'Europe, afin qu'au premier signe de la volonté impériale, ils puissent s'introduire à Pé-King.* » (Histoire de la Mission du Kiang-Nàn, tome I, p. 34).

Telle qu'on nous la donne, et autant qu'on peut en juger par la traduction, cette lettre est l'œuvre d'un faussaire.

Tout d'abord, il est étrange de voir le nom de Mgr Pirès en tête d'une pièce où on demande son départ, et il n'est pas possible que le sens critique du P. de la Servière n'ait pas été immédiatement éveillé.

Est-ce que, d'ailleurs, pour écrire au Souverain Pontife, l'évêque de Pékin avait besoin de l'intermédiaire de ses chrétiens chinois et eût employé la langue chinoise pour être mieux compris à Rome ?

L'autre nom accolé à celui du prélat est celui d'un prétendu neveu de l'Empereur, qui n'a jamais fait parler de lui, si tant est qu'il ait existé, et qui semble bien n'être cité ici que pour impressionner au loin et faire croire que réellement la Cour de Pékin réclame à cor et à cri le retour des savants PP. Jésuites.

Parler de relations amicales de Mgr Pirès avec les neveux de l'empereur Taokouang, en 1833, c'est se tromper de siècle Sans doute le vieil évêque n'avait pas été renvoyé à Macao, mais ce n'était qu'en considération de son grand âge ; en attendant, aucun membre, je ne dis pas de la famille impériale, mais même de la magistrature, n'entretenait plus de relations amicales avec un Européen dont la porte était gardée par un poste de soldats afin de surveiller toutes ses allées et venues. Si de telles relations eussent existé, Mgr Pirès n'eût pas été réduit à recourir à la protection des Russes pour se délivrer des avanies des gens de loi.

Parler de rappel de missionnaires européens en 1833, c'est ignorer complètement l'A B C de la politique des empereurs chinois durant la première moitié du XIX[e] siècle ; la lettre aurait été composée à Rome qu'elle n'aurait pas été rédigée différemment. Le lecteur a encore trop présente à l'esprit l'opposition irréductible des empereurs à l'introduction de tout Européen, tant dans la capitale que dans les provinces, pour qu'il soit nécessaire de faire ressortir davantage la fausseté manifeste de cet appel.

Le faussaire se trahit encore quand il prête au gouvernement chinois de cette époque la faculté de distinguer entre missionnaires jésuites et autres ; c'est comme s'il affirmait qu'un aveugle est en état de discuter pertinemment sur les couleurs. Comment des princes et

mandarins païens, qui connaissaient à peine de nom l'Eglise catholique, auraient-ils saisi la distinction qui existe entre les diverses sociétés religieuses ? Même actuellement, où les rapports entre missionnaires et fonctionnaires sont devenus faciles et fréquents, la plupart de ces derniers arrivent à peine à distinguer un prêtre catholique d'un ministre protestant.

Un caractère d'authenticité élémentaire dans une pièce d'accusation, c'est qu'elle soit signée. L'auteur dit bien que c'est toute la province de Pékin qui l'a écrite, c'est-à-dire le Tchély, la Mandchourie et le Chàntoung, mais il n'en donne aucune preuve, et lui-même n'a pas eu la simple honnêteté de signer. Dès lors quelle est la valeur de ce document ? Qui en est l'auteur, ou au moins l'instigateur ? Comment cette lettre adressée au Pape se trouve-t-elle maintenant dans les archives de la maison généralice des Jésuites ? Seul le P. de la Servière aurait pu nous l'apprendre. Et s'il est téméraire d'invoquer ici l'adage *Is fecis cui prodest*, il ne l'est pas de dire, tout au moins, que la pièce a pour auteur un mécontent qui a usurpé un mandat que personne ne lui avait confié, ou bien un prêtre brouillé avec ses supérieurs et ses obligations sacerdotales.

En tout cas, un honnête homme n'aurait pas accumulé tant de calomnies à l'égard des héroïques missionnaires, abandonnés en plein océan païen, et luttant seuls contre vents et marées pour empêcher que ne sombre l'esquif de l'Eglise de Chine ; il n'aurait pas eu le cynisme de les rendre responsables de la démolition des églises de Pékin, du manque de clergé, de la défaveur des missionnaires actuels et d'une situation enfin dont ils avaient héritée telle quelle.

Voilà la valeur de cet appel où le P. de la Servière ne manque pas de relever modestement cette phrase : « *At isti* (sacerdotes europaei) *valdè ab Sodalitatis patribus differunt !* » (T. I, p. 33). C'est bien la traduction du mot du pharisien de l'Evangile : « *Non sum sicut caeteri hominum !* » (Luc, XVIII, 11).

Pour faire nombre et impression, le même historiographe rapporte que le même appel parvint aux Révérends Pères de la province du Chàntoung.

Le R. P. Languillat, Jésuite, plus tard Vicaire apostolique du Kiang-Nàn, écrivait, en 1847, un peu après la Guerre de l'opium et après le traité Lagrené, par conséquent dans des conditions autrement favorables qu'en 1833, « que les hauts fonctionnaires racontaient que plusieurs fois l'Empereur avait parlé de rappeler à Péking les savants qui y avaient laissé bon souvenir. » (T. I, p. 150.) Et ces savants, pour le P. de la Servière, ne pouvaient évidemment être que des Jésuites.

Le P. Languillat n'attendit pas longtemps la preuve frappante de l'exactitude de ses informations. Quelques mois après avoir rapporté ce propos, il fut arrêté par « le préfet de Ping-tcheou-fou, un mandchou de la famille impériale » (Ibid. p. 140), non pas pour être expédié directement à la Cour, mais pour être enchaîné, faire de longues séances à genoux et rester emprisonné pendant quarante-huit jours avec les pires malfaiteurs Ce qui prouvait avec évidence combien était sincère le désir qu'avaient l'Empereur et les princes de la famille impériale de revoir les PP. Jésuites à Pékin

NOTE II

UN AUTRE APPEL

A l'époque où M Raux mourait à Pékin, le Supérieur général de la Congrégation de la Mission, réfugié à Rome, recevait de Russie, où la Compagnie de Jésus avait continué d'exister, une note singulière, dont voici les passages les plus suggestifs :

NOTE POUR ETRE ENVOYEE AU SUPERIEUR DE LA MISSION DE PEKIN, ET AVOIR LA REPONSE

Trois ou quatre personnes de la plus haute naissance, occupant de grandes places, et pouvant par leur influence seule rendre des services signalés à la religion, se proposent de faire passer tous les ans huit ou neuf cents livres de France à la maison de Pékin pour y être employées par elle à l'entretien d'un certain nombre de catéchistes qui n'auront d'autre occupation le matin que de baptiser les enfants exposés dans les rues de cette ville...

La Société fera passer cette année, à l'adresse qu'on lui désignera, dans la réponse à cette note, la somme de sept cent cinquante livres de France, et en enverra une seconde beaucoup plus forte dès qu'elle aura reçu de Chine les éclaircissements suivants

La Société demande d'abord :

....

2° Un tableau rapide et court de l'état physique et moral de la mission de Chine, à Pékin et dans les provinces...

4° Si M. Raux est toujours à la tête de la mission, et si sa santé répond à son zèle.

5° S'il reste encore des Jésuites dans la maison de Pékin, dans la ville ou dans les provinces, et s'il en reste, quels sont leurs noms, leur situation, leurs infirmités et leurs besoins ? Le Père Grüber, nommé l'année dernière Général de la Compagnie, a écrit plusieurs lettres aux Jésuites qu'il supposait à Pékin et n a reçu aucune réponse. Il demande si on a connaissance de ses lettres...

8° Il serait convenable, avantageux et d'une très bonne politique, de glisser négligemment dans l'aperçu qu'on demande deux ou trois phrases dont on pût faire usage dans le pays qu'on habite, au profit de la mission .

....

Le rédacteur de cette note, ou Jean-Joseph-Dominique............ espère être rendu à Hambourg dans les premiers jours de juin..... M. le Supérieur général est prié de permettre que Jean-Joseph-Dominique garde l'anonyme et se recommande ainsi que sa Société aux prières de la Congrégation de la Mission.

⁂

Or, pendant qu'à Saint-Pétersbourg on montrait tant d'intérêt à la mission de Pékin, une lettre de Macao donnait le mot de l'énigme :

Il y a à Lisbonne deux Jésuites venus de Russie qui prétendaient aller à Pékin ; l'un est Polonais, l'autre est Italien ; ils ont un laïc avec eux. Ils n'ont pu obtenir de passage, dit-on, parce qu'ils n'ont aucune recommandation de la Propagande. . Peu de personnes à Lisbonne savent qu'ils sont Jésuites

Les persécutions violentes de Chine à cette même époque contribuèrent à faire échouer cette entreprise, restée inconnue parce qu'elle n'aboutit pas.

CHAPITRE X

CONCLUSIONS D'UNE LONGUE EXPÉRIENCE

I. Services rendus à l'Eglise de Pékin par les premiers missionnaires employés à la Cour. — II. Inconvénients des missionnaires fonctionnaires. — III. Situation humiliée des missionnaires au service de la Cour. — IV. Stérilité de l'apostolat auprès des grands. — V. L'apostolat par la science. — VI. Caractère transitoire des moyens employés par les premiers missionnaires. — VII. Inutilité des missionnaires au service de la Cour. — VIII. Les missionnaires au Palais et la question des rites. — IX. Véritable cause de la chute de l'établissement de Pékin.

I. — SERVICES RENDUS A L'ÉGLISE DE CHINE PAR LES PREMIERS MISSIONNAIRES EMPLOYÉS A LA COUR

Avec Mgr Pirès avait disparu le dernier missionnaire membre du Bureau d'astronomie et le dernier représentant de cette mission plus scientifique que religieuse auprès des empereurs de Chine, autour de laquelle on a fait tant de bruit.

Quel jugement porter sur cette mission scientifique ?

Il faut distinguer deux périodes bien distinctes : la première période est celle durant laquelle les PP. Schall et Verbiest sont en faveur, et qui se prolonge tant bien que mal jusqu'à la mort de l'empereur Kanghsi (1722). La seconde période va de l'avène-

ment de Yountcheng (1722) jusqu'à la mort de Mgr Pirès en 1838.

Durant la première période, les deux PP. Schall et Verbiest, grâce au concours qu'ils prêtèrent au gouvernement mandchou en fournissant des armes à ses soldats, et spécialement en leur fondant des canons pour conquérir et pacifier l'héritage des Ming, jouirent d'une réelle influence et l'employèrent en faveur de la religion et de leurs confrères disséminés dans les provinces. Ce fut là un service incontestable rendu à l'Eglise de Chine. Ses heureuses conséquences se font sentir aujourd'hui encore.

II. — INCONVÉNIENTS DES MISSIONNAIRES FONCTIONNAIRES

Toutefois la vérité nous oblige à dire que ce crédit ne fut ni assez stable ni assez puissant pour empêcher la persécution. Bien plus, la violente réaction qui eut lieu pendant la minorité de Kanghsi et qui fut cause de l'expulsion de tous les missionnaires de Chine, fut provoquée exclusivement par la faveur dont avait joui Adam Schall sous le premier Empereur mandchou.

Durant la seconde période, c'est-à-dire depuis l'avènement de Yountcheng et l'exécution du P. Morao, la présence des missionnaires à la Cour ne fut plus guère utile qu'à la chrétienté de Pékin. Il y avait toujours des missionnaires au Bureau d'astronomie (1) et ailleurs en qualité d'interprètes; aucun d'eux ne jouit vraiment de la confiance des souverains de la Chine (2) et

(1) Le Bureau d'astronomie a toujours été un rouage très effacé du gouvernement, qui ne conduisait ni à la fortune ni à la gloire, pas même à la notoriété, pas plus que le Bureau des Longitudes à Paris. Seuls les missionnaires, par leurs écrits, ont fait sa réputation. Après eux, il continua de fonctionner sans que personne prît garde désormais à son existence. En 1912, il émargeait au budget pour une somme de 12.000 taëls. Il a été rattaché depuis au ministère de l'Instruction publique.

(2) En 1723, un de ces missionnaires qui avait eu pour élève l'Empereur régnant, écrivait à la Propagande :

« *Jusqu'à présent aucun Européen n'a encore vu l'Empereur ; celui-ci s'est déchargé de leur soin. Dès le commencement de son règne, les Européens, surtout les Jésuites français, ont fait de pressantes instances pour être sur le même pied qu'auparavant et ils ont demandé à qui ils devaient s'adresser comme au chef de leurs affaires. L'Empereur a répondu que c'était aux majordomes (eunuques). Mais comme ceux-ci sont dans l'intérieur du palais et que les Européens ne peuvent plus y entrer, les majordomes ont établi en dehors de la première porte du palais un petit tribunal de mandarins ordinaires auxquels les Européens peuvent s'adresser : ces mandarins rapportent leurs affaires aux majordomes.* » (*Lettre de M. Pedrini,* 16 octobre 1723.)

ne se trouva plus en état de servir d'appui aux missionnaires cachés au fond des provinces. On vit même se produire ce fait paradoxal : sous Yountcheng, les missionnaires jésuites de Pékin ordonnèrent à leurs confrères des provinces d'abandonner leurs missions et de se retirer tous à Macao. La mission scientifique craignait d'être compromise par l'arrestation de ces imprudents ouvriers de l'Evangile.

Ne trouvant plus dans les successeurs de Kanghsi la même protection qu'auparavant, eux-mêmes se virent réduits à arranger leurs affaires avec l'or et l'argent pour avocats. Mais ces moyens eurent à la fin pour résultat d'attiser le feu qui devait consumer tout l'édifice. Plus on donnait aux grands personnages, dont on implorait la protection, plus ils exigeaient. Une persécution n'était pas assoupie qu'une autre affaire commençait. Les mandarins ne manquaient jamais de prétexte pour trouver les missionnaires en faute; s'ils épargnaient ces derniers, ils s'en prenaient aux chrétiens. Les églises devaient toujours payer la rançon pour empêcher que l'affaire ne se changeât en vraie persécution. Ainsi dans le procès de M. Lamiot, compromis par les lettres du bienheureux Clet, on dut, pour arranger son cas, dépenser inutilement la somme énorme de 200.000 francs (1).

Pendant plus d'un siècle, les missionnaires au service de l'empereur de Chine, non seulement ne purent intervenir efficacement en favur des missionnaires des provinces, mais virent leur propre ministère constamment entravé ou sévèrement prohibé, tous leurs pas surveillés, et leur correspondance minutieusement contrôlée. Ce n'était qu'à la condition de n'entretenir aucune relation avec leurs confrères de l'intérieur que les missionnaires de Pékin étaient tolérés. Ce fut pour avoir contrevenu à cet ordre que le dernier missionnaire français de Pékin, M. Lamiot, fut expulsé de Chine. Ce qui faisait dire à M. Mouly en 1835 :

La liberté religieuse dont nous jouissons actuellement est mille fois préférable aux faveurs passagères que cet établissement procura à l'Eglise de Chine (2).

III. — SITUATION HUMILIÉE DES MISSIONNAIRES AU SERVICE DE LA COUR

Considérée au point de vue des égards dus au sacerdoce, « la situation des Européens à Pékin ne convenait pas à la dignité sacerdotale », écrivait Mgr Mouly à la Propagande (1845).

(1) Lettre de M. Torrette, 6 janvier 1835.
(2) Lettre à M. Salhorgne, 1er août 1835.

Cette appréciation contredit, je le sais, nombre de préjugés inébranlables ; cependant rien n'est mieux prouvé que ce jugement du Vicaire apostolique. La profession d'attaché à la Cour n'est en définitive qu'une sorte de domesticité et d'esclavage ; des prêtres, des religieux devaient consacrer une partie de leur vie, non au palais, mais dans les antichambres du palais, à amuser l'Empereur, les grands et leurs femmes, à peindre le portrait des concubines, etc.

M. Ripa raconte dans son *Journal* que l'empereur Kanghsi fit un jour cadeau à cinq missionnaires d'un bel habit en soie et fourré de zibeline, d'une valeur d'environ 500 francs.

Cet habit, ajoute-t-il, est le seul cadeau que j'aie reçu de lui, pendant les douze ans que je suis resté à son service. A part la nourriture, il ne m'a rien donné autre chose, ni à moi, ni à mes compagnons, pour tant de fatigues de jour et de nuit, que nous endurions à son service... L'Empereur prétendait être servi par obligation et pour l'honneur qu'on avait de le servir. Par l'expérience que j'ai faite pendant treize ans consécutifs que je suis resté à cette Cour, je puis assurer en toute vérité que, sous ce prince, comme sous celui qui règne encore aujourd'hui (Yountchang), la vie du missionnaire qui est à son service est si fatigante et si dure que j'avais coutume de l'appeler un esclavage honoré (1).

Le P. Gaubil écrivait de son côté, en 1726 :

L'Empereur n'aime pas la religion; les princes et les grands nous fuient par cette raison. Nous ne paraissons au palais que rarement. L'Empereur a besoin de nous pour le Tribunal des mathématiques, pour les affaires des Moscovites et pour les instruments et autres choses qui viennent d'Europe. Il appréhende que s'il nous chasse d'ici et de Canton, les marchands ne viennent plus à Canton; voilà pourquoi il nous souffre ici et à Canton, et nous fait en même temps quelques grâces et honneurs extraordinaires (2).

Sous son successeur la situation empira encore. On connaît, par ce qui a été dit à propos des persécutions de Kiènloung, l'insuccès des apologies présentées par le célèbre frère Castiglione, peintre de l'Empereur. Un autre peintre, le frère Attiret, malgré un labeur immense, nous a laissé, sur le rôle échu aux missionnaires de la Cour, un témoignage plus vif encore :

J'ai été reçu de l'empereur de la Chine, écrivait-il, aussi bien qu'un étranger puisse l'être d'un prince qui se croit le seul souverain

(1) *Journal de M. Ripa.* Répondant au chanoine Joly, le P. Damerval S. J., soutient l'exactitude de l'expression : « Que ne parle-t-il de l'esclavage, le mot n'a rien d'exagéré, des Jésuites condamnés à vivre à la cour de l'Empereur ? » (*Doléances d'un vieux missionnaire.* Hokienfou.)

(2) Cité par Crétineau-Joly. *Histoire... de la Cie de Jésus*, tome V 58.

du monde; qui est élevé à n'être sensible à rien; qui croit un homme, surtout un étranger, trop heureux de pouvoir être à son service et travailler pour lui... C'est à peu près toujours la paie que j'ai pour mes travaux, si vous en exceptez quelques petits présents en soie, ou autre chose de peu de prix, et qui viennent encore rarement; aussi n'est-ce pas ce qui m'a amené à la Chine, ni ce qui m'y retient. Etre à la chaîne d'un soleil à l'autre; avoir à peine les dimanches et les fêtes pour prier Dieu; ne peindre presque rien de son goût et de son génie; avoir mille autres embarras qu'il serait trop long de vous expliquer; tout cela me ferait bien vite reprendre le chemin de l'Europe si je ne croyais mon pinceau utile pour le bien de la religion, et pour rendre l'Empereur favorable aux missionnaires qui la prêchent, si je ne voyais le paradis au bout de mes peines et de mes travaux. C'est là l'unique attrait qui me retient ici (1).

Le travail que faisait le frère Attiret était fort pénible. Une espèce de salle isolée au rez-de-chaussée, comme sont tous les appartements chinois, entre cour et jardin, exposée à toutes les incommodités des différentes saisons, était le lieu destiné pour lui servir d'atelier. Là, n'ayant d'autre feu en hiver que celui d'un petit réchaud sur lequel il mettait ses godets pour empêcher les couleurs de geler, il souffrait cruellement du froid, toujours si vif à Pékin. Par contre, en été, les rayons d'un soleil brûlant changeaient sa pauvre chambre en une véritable fournaise (2).

Sous le successeur de Kiénloung, il ne fallait pas s'attendre à ce que la position des missionnaires de Pékin s'améliorât; elle devint pire que celle de leurs confrères cachés dans l'intérieur, au jugement du bienheureux Clet qui écrivait à un jeune missionnaire :

N'allez pas vous imaginer, qu'en Chine, la capitale soit préférable aux provinces. Par exemple, quoi de plus désagréable pour un prêtre que d'employer la majeure partie de sa vie à un emploi mécanique ? Je sais que c'est, au moins jusqu'à un certain point, un mal nécessaire. Mais c'est précisément parce que c'est un mal nécessaire que je plains celui qui en est victime (3).

IV. — STÉRILITÉ DE L'APOSTOLAT AUPRÈS DES GRANDS

Inutile de s'étendre à ce sujet.

Le ministère apostolique ne fut nullement compromis par l'exclusion des missionnaires du Bureau d'astronomie, car ni

(1) *Lettres édifiantes :* Lettres à M. d'Assaut, 1er novembre 1743.
(2) Cf. FAVIER : *Péking*, ch. IX.
(3) Lettre à M. Hurel, 2 octobre 1793.

l'Empereur, ni les grands fonctionnaires ne furent jamais accessibles à la prédication de l'Evangile. Aussi, en dehors de la famille déchue des Sounou, ne voit-on aucune conversion de mandarin de marque.

Et cette constatation dérangera sans doute les idées reçues jusqu'ici sur l'imminence de la conversion de la Chine tout entière, au XVII[e] ou XVIII[e] siècle; il n'en est pas moins vrai que rien ne trahit alors, dans la haute société de Pékin, le moindre penchant pour le catholicisme. Alors comme aujourd'hui, c'étaient les pauvres qui se présentaient les premiers pour entrer dans le royaume des cieux, et le niveau social des néophytes de cette époque héroïque était exactement le même que celui de nos chrétiens actuels.

L'historien du P. Amiot le reconnaît lui-même, quand il écrit :

L'on sait que les chrétiens se recrutaient à peu près exclusivement dans les classes pauvres et ce que nous appellerions la petite bourgeoisie (1).

Nous sommes bien éloignés d'en faire un crime aux anciens missionnaires; nous voulons seulement détruire une erreur historique très répandue et justifier les missionnaires contemporains d'un reproche qu'on leur a injustement adressé (2).

Sans doute il est doux de se complaire à des mirages et de se transporter par l'imagination dans un grand empire, amené miraculeusement à la foi par la conversion de ses chefs.

Il restera toujours chimérique de compter sur ces mouvements généraux. L'histoire nous montre beaucoup d'apostasies par masses, et très peu de conversions collectives (3).

V. — L'APOSTOLAT PAR LA SCIENCE

La fin de la mission scientifique de Pékin ne fut-elle pas cependant un malheur, puisqu'elle amena l'abandon de cet apostolat par la science, seul susceptible d'amener à la connaissance de Dieu les classes cultivées ? La réponse, hélas ! est facile.

Les missionnaires du Tribunal d'astronomie ne constituèrent à aucune époque une école de savants, et leur prosélytisme se

(1) ROCHEMONTEIX, S. J. : *Vie du P. Joseph Amiot.* P. 101.

(2) Voir ce qui a été dit sur ce sujet dans le tome I, comme conclusion de la Question des Rites.

(3) MOURRET : *Histoire générale de l'Eglise,* VI, p. 270.

borna toujours au cercle étroit des employés de ce bureau, dont un bon nombre étaient déjà chrétiens.

Ils avaient du reste trop de besogne matérielle pour trouver le temps de faire autre chose. Tout était à créer dans leurs services : ce souci les absorba.

Au surplus, la grâce de Dieu peut agir par tous les moyens ; mais le prestige scientifique est loin d'être en ce sens le plus efficace : il agit sur les âmes d'une façon trop indirecte (1). La science toute seule ne convertit pas ; et ni les florissants collèges ni les embryons d'Universités de là-bas n'ont jamais été jusqu'ici des foyers de conversions. En fait la religion y passe au second rang.

C'est cette considération qui faisait dire au bienheureux Perboyre :

> Prenez garde de faire trop fond sur ces sortes de sciences (physique, etc...). Quoiqu'elles puissent être considérées comme un moyen surnaturel, toutefois indirect et éloigné, d'introduire le christianisme parmi les infidèles, elles ne sont pour le missionnaire que comme un morceau de pain que le voyageur jette au chien qui s'oppose à son passage ; cet expédient lève un obstacle, mais ne fait pas faire la route (2).

L'apôtre des Indes ne pensait pas autrement. Dans ses lettres, saint François Xavier suppliait les prêtres des Universités d'Europe de quitter leurs chaires et leurs livres, de venir partager ses travaux et se livrer à la conversion directe des idolâtres.

Qu'il y ait eu, qu'il y ait encore, des missionnaires dont les travaux font honneur à la science, c'est incontestable. Toutefois ce n'est pas à la collaboration de ces savants que sont dûs les principaux progrès de la religion chrétienne en Chine, sinon pour une part insignifiante. Et soutenir qu'il est « très urgent qu'en dehors de leurs études religieuses proprement dites, une partie du personnel des missions suive les cours de la Faculté de médecine, de la Faculté des sciences et du Muséum d'histoire naturelle » (3), c'est vouloir détourner les ouvriers apostoliques de leur véritable vocation, qui est de travailler avant tout à la conversion des âmes. De tout temps et partout, il sera vrai que la

(1) Lettre de M. Torrette, 6 janvier 1835 : « Il semble, disait ce missionnaire, qu'on s'attende à voir confondre l'orgueil de la Chine par la vanité de l'Europe. »
(2) Lettre à son frère Louis.
(3) H. Cordier : *Histoire des relations de la Chine....*, III, 490.

véritable science du prêtre est l'Evangile et la sainteté. Le reste n'est qu'accessoire. Et si, par un renversement singulier des rôles, les missionnaires devaient assumer le rôle des ingénieurs, des médecins, des explorateurs, à ceux-ci, en retour, nous demanderions sans doute de prêcher et d'absoudre ? Que même l'on tente quelque chose en ce genre, quand le nombre des fidèles et des missionnaires le permet, c'est une excellente idée; mais que telle ait été la besogne à laquelle les rares missionnaires qui évangélisaient la Chine dans la première moitié du XIX[e] siècle aient dû se consacrer presque exclusivement, alors que plus de 400 millions de païens attendaient en vain, comme le paralytique de l'Evangile, qu'un homme vînt les jeter dans la piscine, c'était là mettre ouvertement la charrue avant les bœufs (1).

VI. — CARACTÈRE TRANSITOIRE DES MOYENS EMPLOYÉS PAR LES PREMIERS MISSIONNAIRES

Quelque opinion que l'on se fasse sur les avantages de la présence des missionnaires au Tribunal d'astronomie, il est donc évident qu'il n'y avait là qu'un moyen transitoire d'évangélisation. Ce n'était pas une méthode d'apostolat régulier, mais seulement une occasion saisie au vol par les premiers missionnaires : car on ne pouvait raisonnablement espérer que les empereurs de Chine, de père en fils, seraient tous amateurs de cosmographie, de peinture ou d'horlogerie, et que leur curiosité ne serait jamais émoussée.

Il était impossible également que les missionnaires conservassent éternellement le monopole des sciences européennes et des articles européens.

Ricci s'était rendu nécessaire comme horloger, pour prendre soin de l'horloge qu'il avait offerte en présent à l'Empereur, et il consolidait sa position à Pékin par la confection de mappemondes, de cadrans scolaires et la publication de livres scientifiques. Ses successeurs se rendirent nécessaires pour la rédaction du calendrier publié chaque année par l'Empereur ; et ils consolidèrent leur position à Pékin en faisant venir à la Cour des pères ou des frères médecins, peintres, musiciens, habiles dans les travaux de verroterie ou d'horlogerie. De nos jours (et déjà au XVIII[e] siècle, grâce aux commer-

(1) Voir *infrà* les tentatives de Mgr de Besi et du P. René Massa, S. J., pour rouvrir l'établissement scientifique de Pékin, l'un vers 1830, l'autre vers 1845. (De la Servière : *Histoire de la Mission du Kiang-Nàn*. Tome I.)

çants portugais), ces objets surabondent dans le commerce de Tien-tsin et Changhaï (1).

Le P. Schall acquit son crédit en fondant des canons; actuellement les Chinois les achètent directement chez Krupp ou au Creusot.

Les Pères Jésuites refirent la carte de Chine ; maintenant pullulent dans le Céleste Empire des ingénieurs d'Europe et d'Amérique bien mieux préparés et outillés pour cette besogne que les missionnaires.

VII. — INUTILITÉ DES MISSIONNAIRES AU SERVICE DE LA COUR

Sans doute, on conçoit que les derniers missionnaires employés au service de l'empereur de Chine se soient attachés à leur office et se soient illusionnés sur l'importance de leur mission, au point de croire que le sort de l'Eglise de Chine était lié à l'existence de leur établissement. Nous avons vu M. Lamiot espérer ainsi, jusqu'au dernier jour, qu'un retour de la fortune lui rouvrirait les portes de Pékin et lui rendrait le crédit dont avaient joui deux ou trois missionnaires, un siècle plus tôt.

La vérité est que cette soi-disant mission scientifique était devenue complètement inutile. C'était l'avis non seulement des missionnaires de l'intérieur, comme on l'a vu plus haut, mais encore du dernier membre du Tribunal d'astronomie, de Mgr Pirès en personne, sur la fin de sa vie.

Je croyais tout perdu, disait-il à M. Mouly, je vois que vous pouvez gouverner cette Eglise tout comme au Chânsi, au Setchuèn et ailleurs. Nous autres, Européens (2), dans nos résidences publiques, nous sommes vivants et morts à la fois; vous, vous êtes morts et vivants. Le gouvernement ignore votre présence en Chine; lors même qu'on vous accuserait, vous pouvez fuir et éviter la persécution en vous cachant loin de l'orage. Pour nous, on connaît notre habitation, on nous trouve toute de suite. Il est impossible d'éviter les recherches du gouvernement.

Incapables de se protéger eux-mêmes, les missionnaires de Cour pouvaient encore moins venir en aide aux autres. Depuis que les Européens n'étaient plus autorisés à séjourner en Chine,

(1) R. P. Emile Becker, S. J. : *Vie du P. Gonnet*, S. J., p. 260.
(2) *Sous-entendu* : reconnus officiellement.

les missionnaires étaient hors la loi, et toute intervention en leur faveur, bien plus toute communication avec eux, était regardée comme un acte de complicité.

Témoin de cette situation, le premier Vicaire apostolique de Corée, Mgr Bruguière, écrivait à ses confrères :

A mon avis, la religion a plus gagné que perdu à l'éloignement des Européens de la capitale. Les missionnaires qui sont dans les provinces seront moins recherchés; ils n'emploieront pas un temps précieux à cultiver des arts et des sciences étrangères à leur vocation, pour complaire à un prince qui ne leur sait nul gré de leurs services, qui les regarde comme des barbares trop honorés d'être ses serviteurs, et tout cela sans que la religion en retire aucun avantage (1).

VIII. — LES MISSIONNAIRES AU PALAIS ET LA QUESTION DES RITES

Sans la présence des missionnaires à la cour de Pékin, la question des rites enfin ne se fût pas posée ou n'aurait pas duré aussi longtemps.

Ce ne furent généralement pas les missionnaires dispersés dans les provinces qui se firent les coryphées du mouvement de résistance aux ordres venus de Rome; ce n'étaient pas eux non plus qui éprouvaient le plus de difficulté à amener leurs fidèles à adopter les usages chrétiens; c'étaient avant tout les missionnaires employés par l'Empereur et, par là, astreints à participer aux cérémonies officielles. Ils se trouvaient, à Pékin, trop peu nombreux et trop isolés pour pouvoir faire corps à part et refuser de se conformer aux usages d'un monde païen, sans compromettre leur situation. D'autre part, s'ils n'avaient pas été en rapports familiers avec les courtisans, ils n'auraient pu trouver auprès du trône un appui contre les décisions répétées du Saint-Siège, un siècle durant.

La réputation mondiale faite à l'établissement scientifique a porté enfin une sorte de préjudice à l'œuvre de la conversion de la Chine, en égarant les efforts de toute une génération apostolique, en lui faisant lâcher souvent la proie pour l'ombre et abandonner un bien facile et à sa portée, pour courir à un but inaccessible.

(1) Cité par DALLET : *Histoire de l'Eglise de Corée*, II, p 55.

IX. — VÉRITABLE CAUSE DE LA CHUTE DE L'ÉTABLISSEMENT DE PÉKIN

De tout ce qui a été dit ci-dessus, il ne faudrait d'ailleurs pas conclure que les Jésuites du XVIIIe siècle, ou leurs successeurs, laissèrent volontairement, et de parti pris, tomber cet établissement. Il ne tint pas à eux, au contraire, qu'il ne refleurît comme à ses plus beaux jours.

Mais l'avènement de l'empereur Yountcheng mit fin pour toujours, comme nous l'avons vu, à l'influence des missionnaires à Pékin. C'est à peine si ce prince consentit à se servir encore d'eux, et, après lui, la jalousie du gouvernement portugais d'abord, puis la défiance de plus en plus ombrageuse des Chinois à l'égard des incessantes entreprises des Européens en Extrême-Orient, créèrent aux missionnaires, tant à Pékin qu'à Macao et à Canton, une suite si nombreuse d'obstacles, tous plus insurmontables les uns que les autres, qu'on est porté à croire que la ruine de cet établissement était voulue de Dieu.

La divine Providence qui gouverne toutes choses avec poids et mesure, et qui tend à ses fins par des voies souvent mystérieuses, semble avoir attendu pour donner une nouvelle vie à la mission de Chine, que les établissements de la Cour de Pékin fussent détruits sans ressource. Depuis deux siècles on avait attaché, pour ainsi dire, le sort de la religion de Jésus-Christ en Chine à la faveur de la Cour et des Grands; depuis deux siècles aussi, Dieu avait montré que, s'il pouvait sortir quelque bien de ce système, il devait en résulter aussi beaucoup d'épreuves. Le moment était venu, où, voulant rebâtir, d'une manière plus solide l'édifice en ruines, le Seigneur Jésus entendait lui donner pour base le fondement de la prédication apostolique, des souffrances et du martyre.

Aussi allons-nous voir, à partir de la ruine des établissements de la Cour de Pékin et malgré le sang partout répandu, toutes les missions de Chine prendre une nouvelle vie et se peupler d'une multitude d'ouvriers remplis du zèle apostolique.

LIVRE DEUXIÈME

Depuis l'arrivée de M. Mouly en Chine jusqu'à la division du diocèse de Pékin en Vicariats (1835-1856)

CHAPITRE PREMIER

RENTRÉE DES JÉSUITES EN CHINE

I. Réorganisation des missions de Chine. — II. Situation générale de l'Eglise de Chine vers 1838. — III. Démembrement de la mission de Pékin. — IV. Le Vicariat du Houkouang confié aux Franciscains italiens. — V. Les Lazaristes dans le diocèse de Nankin. — VI. M. de Besi et ses dispositions pour réintroduire les Jésuites en Chine. — VII. M. de Besi, Vicaire apostolique. — VIII. Arrivée des Jésuites et expulsion des Lazaristes.

NOTE. — *Le bienheureux Jean-Gabriel Perboyre.*

I. — RÉORGANISATION DES MISSIONS DE CHINE

Avec la mort de Mgr Pirès et la fermeture des établissements de la Cour de Pékin, finit définitivement l'ancien régime des missions de Chine. Soit dans la méthode d'administration générale, soit pour le nombre des missions, il s'opère désormais une transformation profonde, et la manière des anciens missionnaires est complètement abandonnée.

A la même époque l'arrivée des vaisseaux européens, de jour en jour plus nombreux, dans les mers de Chine, oblige les Chinois à clore progressivement l'ère des persécutions sanglantes, puis à tolérer ou à subir la libre prédication de l'Evangile dans toute l'étendue de l'empire.

Au point de vue enfin de l'organisation ecclésiastique, le Saint

Siège renonce à l'ancienne discipline. Naguère, à l'intérieur d'une même province, chaque chrétienté restait confiée à la Société qui l'avait fondée, ce qui était cause de nombreux froissements. Aussi une sérieuse réforme était-elle réclamée depuis longtemps. Dans chaque Vicariat, il ne put y avoir désormais qu'une seule famille religieuse, qui assumât la charge de procurer les ressources et de fournir le personnel nécessaire, y compris son chef.

Mais pour bien apprécier le travail qui s'est fait depuis, pendant trois quarts de siècle, grâce à ce régime nouveau, il ne sera pas inutile de poser ici un jalon et de jeter un dernier regard sur l'état de choses prêt à disparaître. On jugera mieux ainsi des progrès qui vont suivre.

II. — SITUATION DE L'ÉGLISE DE CHINE VERS 1838

Jusque-là, l'empire chinois avait été divisé en trois évêchés, suffragants de l'archevêché de Goa. Deux, Pékin et Nankin vont être supprimés; seul, celui de Macao sera maintenu.

L'évêque de Pékin administrait les provinces du Tchély, du Chàntoung, de Mongolie et de Mandchourie. Celui de Nankin administrait le Kiangsou et les rares chrétientés du Honàn et du Ngan-Houi. Enfin les deux provinces du Kouangtoung et du Kouangsi étaient administrées par des prêtres chinois sous la dépendance de l'évêque de Macao.

Il existait en outre trois Vicaires apostoliques dépendant directement de la Propagande. C'étaient celui du Chènsi, Franciscain, chargé aussi du Chànsi, de la Mongolie occidentale, et en même temps administrateur du Houkouang; celui du Setchuen, des Missions Etrangères, chargé du Kouitchow et du Yünnan; celui du Foukien, Dominicain, qui administrait également le Tchékiang, le Kiangsi et l'île de Formose.

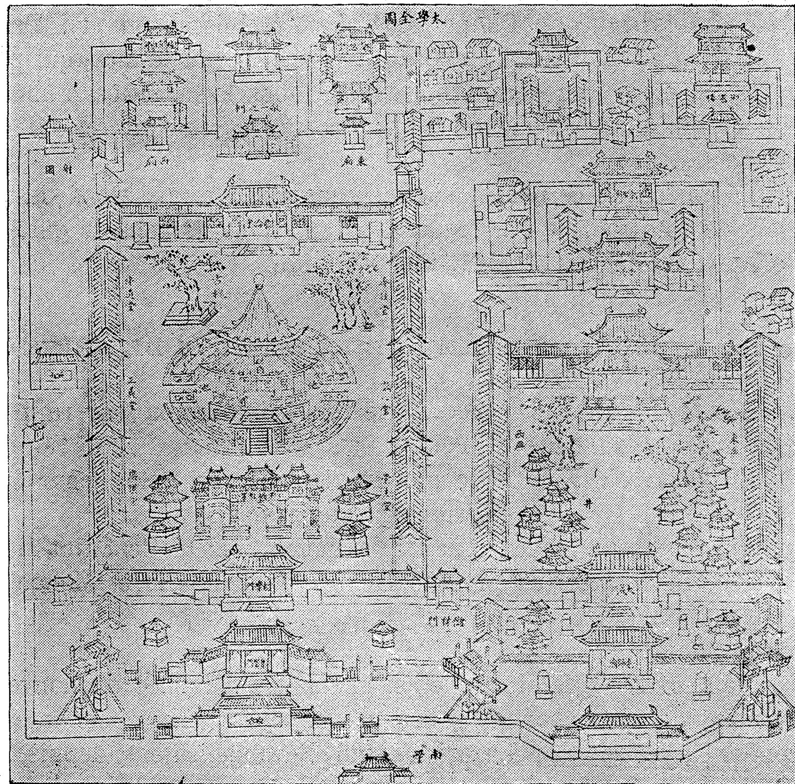
On comptait, pour ces missions, trois séminaires chinois : celui de la Propagande à Naples, ou Collège de la Sainte-Famille; celui des Missions Etrangères à Pinang (île du détroit de Malacca) ; enfin, pour les deux missions lazaristes, française et portugaise, celui de Macao.

Dans toute la Chine, il y avait à peu près 80 prêtres indigènes, et environ 40 prêtres européens, dont les trois quarts étaient entrés depuis 1825.

Quant au nombre de chrétiens, il ne paraît pas qu'ils s'élevât au-dessus de 200.000, si même il atteignait ce chiffre (1).

La majorité de ces chrétiens était confiée aux Prêtres de la Mission.

D'une part, en effet, les Lazaristes portugais administraient en-



ANCIEN COLLÈGE IMPÉRIAL (Konotsetsièn) — TEMPLE DE CONFUCIUS Tatchentièn)
A PÉKIN

viron 40.000 âmes dans le Kiangnàn environ 25.000 dans le diocèse de Pékin; et si l'on ajoute à ceux-ci les diocésains de Macao, avec les deux provinces du Kouangtoung et du Kouangsi, on présume que le total de ces ressortissants se montait sans exagération à 80.000.

D'autre part, les Lazaristes français en administraient à peu

(1) Lettre du bienheureux J.-G. Perboyre, 16 août 1836.

près moitié : soit 40.000 chrétiens, et ils étaient 40 missionnaires, dont 16 européens.

Mais vers cette époque, certaines chrétientés de la mission française, détachées de Pékin, furent érigées en trois Vicariats indépendants : celui du Kiangsi et du Tchékiang (1838), celui du Houpé et du Honàn (1839), et celui de Mongolie (1840). Ce qui réduisit de beaucoup l'importance de l'établissement (1). Dans chaque Vicariat, il y eut d'abord un supérieur particulier, qui peu après fut élevé à la dignité épiscopale, sous la direction d'un Visiteur, qui était en même temps Procureur et qui résidait à Macao (2).

En raison de ce nouvel état de choses, nous laisserons désormais de côté tout ce qui regarde ces missions détachées, qui ont dorénavant leur vie à part, indépendante.

III. — DÉMEMBREMENT DE LA MISSION DE PÉKIN

Résumons seulement encore une fois la situation, par rapport à la mission française de Pékin.

En 1831, c'est la Corée qui est détachée de Pékin pour être confiée aux prêtres des Missions Etrangères.

En 1838, sur la demande de la même Société, le Saint-Siège lui accorde le Vicariat du Léao-Toung, Mandchourie et Mongolie.

En 1839, c'est au tour du Chantoung d'être érigé en Vicariat indépendant.

Mais en 1840, la Mongolie est elle-même détachée du nouveau Vicariat de Mandchourie, constituée en mission indépendante et confiée derechef aux Lazaristes qui l'évangélisaient depuis un demi-siècle, tandis que le Houkouang et le Kiangnàn passent à d'autres Sociétés religieuses.

IV. — LE VICARIAT DU HOUKOUANG, PROPOSÉ AUX LAZARISTES, EST CONFIÉ AUX FRANCISCAINS (1839)

Les lettres de MM. Raux et Ghislain, celles des bienheureux Clet et Perboyre reviennent souvent sur les inconvénients que pré-

(1) Le nombre des chrétiens dans chacune de ces missions était d'environ 10.000.

(2) La mort de M. Lamiot avait eu, en effet, pour résultat, de rendre

sente la cohabitation de deux ou plusieurs Sociétés religieuses dans un même territoire. Inconvénients très réels. Car les prêtres des différentes églises s'entr'aidaient, sans doute, quand le bien des âmes le demandait; mais l'évêque devait compter trop souvent avec des collaborateurs appartenant à des Instituts différents et par là hérissés de privilèges qui leur permettaient de se soustraire plus ou moins à sa direction. C'est ainsi qu'un évêque portugais ne pouvait, sans l'agrément du supérieur local, faire appel à un prêtre français pour lui confier un emploi hors de la mission française ; il ne lui appartenait pas non plus de changer la destination des missionnaires, bien qu'ils fussent sous sa juridiction.

En définitive, on avait adopté empiriquement le *modus vivendi* des religieux d'Europe avec la curie épiscopale, sans prendre garde aux différences entre les besoins de l'une et de l'autre organisation.

Et cette remarque s'applique surtout au Houkouang, où la mission française administrait de nombreuses chrétientés.

Les Vicaires apostoliques de Chànsi, pendant les longues vacances du Vicariat du Houkouang, prenaient soin sans doute de cette immense province, et à plusieurs reprises ils avaient proposé aux Lazaristes de s'en charger exclusivement, comme le prouve cette lettre de Mgr de Donato, coadjuteur du Chànsi, à M. Rameaux, C. M., missionnaire au Houkouang :

> Mon Vicaire apostolique, le Procureur de la Propagande (à Macao) et moi, nous pressons pour que le Hou-Kouang soit érigé en Vicariat pour le plus grand avantage de la religion chrétienne, et soit confié à vos soins. Priez seulement vos supérieurs de vous secourir en argent et de ne pas refuser le Vicariat du Hou-Kouang.

La présence de M. de Besi au Houkouang, en qualité de Provicaire de Mgr Salvetti, administrateur, explique assez, comme nous le verrons plus loin, pourquoi les Lazaristes n'eurent pas même le mérite de refuser. Le Vicariat du Houkouang fut alors confié aux prêtres de la Propagande, représentés par les Franciscains qui y sont encore; et ce fut ainsi que les Prêtres de la Mission durent quitter cette province consacrée par leurs travaux, par les souffrances de plusieurs confesseurs de la foi, de M. Aubin mort dans les prisons de Si-An-Fou, de MM. Chèn et Touang envoyés en exil,

définitif le transfert provisoire à Macao de la direction des missions françaises ; et c'est sous l'autorité du Visiteur de Macao que M. Sué d'abord, puis M. Mouly administrèrent les chrétientés du Pétang.

et enfin par la mort glorieuse du bienheureux François-Régis Clet (1820).

En quittant le Houkouang (1839), la Congrégation de la Mission laissait du reste encore en prison, à Outchang, un de ses missionnaires qui allait bientôt couronner sa vie par le martyre : le bienheureux Jean-Gabriel Perboye.

V. — LES LAZARISTES DANS LE DIOCÈSE DE NANKIN

Le diocèse de Nankin, qui comprenait alors les deux grandes provinces du Kiangsou et de Ngànhoui, connues sous le nom de Kiang-Nàn (sud du Kiang), était évangélisé par les Lazaristes portugais et les prêtres indigènes sortis de leur collège de Macao.

Lorsque la persécution religieuse en Portugal y eut tari les vocations religieuses, les Lazaristes portugais demandèrent et obtinrent que leurs confrères français pussent venir à leur aide. Justement, à la tête des missionnaires français, se trouvait alors M. Faivre, auquel M. Henriquez, Vicaire général de Nankin, malade à Macao, avait délégué tous ses pouvoirs, et, en plus des Lazaristes français, leurs confrères chinois, ainsi qu'un nombreux clergé séculier, s'étaient multipliés dans le diocèse. Tous résolurent d'adresser désormais leurs sujets à un seul et même séminaire, en vue d'obtenir, avec un personnel réduit, de meilleurs résultats encore.

C'est alors malheureusement que se produisirent les pénibles événements que nous allons raconter.

VI. — M. DE BESI ET SES DISPOSITIONS POUR RÉINTRODUIRE EN CHINE LES JÉSUITES

Les Jésuites, depuis leur rétablissement, n'avaient pas cessé d'intriguer pour remettre la main sur leurs anciennes missions.

L'entreprise, avortée en 1807 (1), leur réussit davantage en 1834.

Ils devaient se servir cette fois du crédit d'une tierce personne : le comte de Besi fut l'homme qui voulut bien se prêter à jouer pour eux, en Chine, le rôle d'introducteur.

(1) Voir *suprà*. Notes du livre I, chap. IX.

Ce jeune homme était compatriote du pape Grégoire XVI et jouissait de son intimité. Ordonné prêtre, il témoigna d'un grand désir de se consacrer aux missions de la Chine, et il s'offrit à cet effet à la Congrégation de la Propagande, se mettant entièrement à ses ordres.

Il partit et, pour préparer son expédition, vint d'abord à Paris. Sa conduite dans cette ville trahit déjà son projet. Il affecta, en effet, d'y visiter toutes les communautés d'hommes ou de femmes, en omettant les Lazaristes et les Filles de la Charité, quoiqu'il sût fort bien qu'il devait rencontrer en Chine, à chaque pas, des Prêtres de la Mission. Pékin était son but avoué; car il emportait avec lui tout un cabinet de physique et d'astronomie, pensant qu'il allait relever les établissements scientifiques de la Cour et reconquérir ainsi les faveurs de l'empereur de Chine.

VII. — M. DE BESI, VICAIRE APOSTOLIQUE DU CHANTOUNG ET ADMINISTRATEUR DE NANKIN

Ce fut dans ces dispositions qu'il débarqua à Macao en 1834. Il en fut chassé par les Portugais, avec tous les missionnaires qui n'appartenaient pas à leur nationalité, et son premier mouvement fut d'accuser à Rome les Lazaristes, de n'avoir pas favorisé sa mission. Mais il dut bientôt reconnaître que l'état des choses, en Chine, était tout autre qu'il ne l'avait supposé ; et il se décida à pénétrer incognito dans les missions du Houkouang, où, en 1839, il ne dut qu'à un hasard de pas être arrêté avec le bienheureux Perboyre.

Sur ces entrefaites, quatre prêtres indigènes du diocèse de Nankin l'invitèrent à venir se mettre à leur tête, en l'absence de leur évêque, Mgr Pirès, retenu à Pékin et tout proche de sa mort. M. de Besi accepta et vint s'installer à Nankin. Mais, à la même époque (février 1839), arrivaient de Rome des lettres de Grands Vicaires du même diocèse, pour MM. Henriquez et Castro, Lazaristes portugais, déjà chargés de l'administration par Mgr Pirès. En attendant d'y rentrer par une autre porte, M. de Besi quitta donc Nankin et s'en retourna dans sa mission du Houkouang.

Le 10 janvier 1840, la Congrégation de la Propagande déta-

chait du diocèse de Pékin la province entière du Chàntoung (1), l'érigeait en Vicariat apostolique et lui donnait M. de Besi comme Vicaire apostolique, avec le titre d'évêque de Canope. Et comme l'évêque de Nankin venait enfin de mourir à Pékin, Mgr de Besi, en qualité de plus proche voisin, se trouvait du même coup Administrateur apostolique du diocèse.

Il fit une courte apparition au Chàntoung, y installa un Provicaire et partit immédiatement pour Nankin (Pâques 1841), où, sans perdre de temps, il fit aussitôt écrire à Rome une lettre par les prêtres chinois et signer sur place par ses chrétiens des pétitions, pour se plaindre des Lazaristes portugais et demander le retour de missionnaires jésuites.

VIII. — ARRIVÉE DES JÉSUITES. EXPULSION DES LAZARISTES

Dans le même temps, et comme par hasard, s'embarquaient à Brest quatre pères Jésuites qui arrivèrent incognito à Macao, se donnant pour mission de venir en aide aux Lazaristes de l'île de Tchou-Sàn alors occupée par les Anglais.

Or, dès mars 1842, comme s'il eût été prévenu et qu'ils lui eussent été destinés, Mgr de Besi envoyait courrier sur courrier à la rencontre de ces quatre Jésuites, qui arrivaient, lit-on dans une correspondance du temps, « avec un bagage astronomique et savant, capable d'effrayer tous les procureurs du monde ».

Et à peine ces nouveaux missionnaires avaient-ils débarqué chez lui, que Mgr de Besi les y retenait et cessait de dissimuler ses sentiments intimes à l'égard des anciens missionnaires. Sous prétexte qu'il n'était pas opportun qu'il y eût deux congrégations dans la même mission, il défendait même aux Lazaristes de recevoir d'Europe de nouveaux confrères. Bien plus, il lançait l'ordre inique, sous peine d'interdit, aux Lazaristes déjà arrivés de France, de poursuivre immédiatement leur chemin par la province du Kiangnàn. Il interdisait en même temps aux chrétiens du pays de les recevoir, pendant qu'ils se rendaient dans leurs missions du nord de la Chine. On tâchait d'autre part de débaucher les séminaristes et même les jeunes prêtres chinois élevés par les Lazaristes.

(1) Les chrétiens du Chantoung étaient alors un peu plus de 5.000.

En présence de pareils procédés, le Supérieur général de la Congrégation de la Mission ordonna purement et simplement (1844) à ses confrères européens et chinois de céder la place aux nouveaux missionnaires (1).

Et ainsi se terminèrent les travaux de la Congrégation de la Mission dans le Kiangnàn, ou province de Nankin ; telle fut la récompense du dévouement de ses membres à cette chrétienté pendant un demi-siècle (2).

Ils laissaient 63.000 fidèles dans la province (3).

Mis en goût d'ailleurs par Mgr de Besi, les chrétiens du Kiangnàn ne cessèrent plus de pétitionner. Après le départ de leurs anciens pasteurs, ils pétitionnèrent contre les nouveaux et demandèrent, tant à Rome qu'à la cour de Lisbonne, le retour des premiers. Il y eut même des chrétientés qui firent schisme pendant plusieurs années et refusèrent tout ministère des Jésuites, tant leur précédente demande était sans doute authentique, sincère ou spontanée (4).

(1) Cf. M. C. M., tome VIII, § 4, § 8 Après s'être servi de Mgr de Besi pour chasser les Lazaristes de Nankin, les Jésuites voulurent essayer de s'en servir encore pour les chasser de Pékin. Il semble bien que son voyage à Rome, accompagné du P. René Massa, doive se rattacher pour une grande part à cette nouvelle entreprise, dont il sera parlé plus loin en détail.

Là cependant prit fin l'entente cordiale entre Mgr de Besi et ses amis, auxquels d'ailleurs il avait cessé d'être aussi utile, depuis la mort de son puissant protecteur, le pape Grégoire XVI (1847). Il donna sa démission de Vicaire apostolique, étant encore dans toute la force de l'âge et se retira à Rome, où il mourut 24 ans après (1871). Au concile du Vatican, il dira à un évêque (Mgr Delaplace, Vicaire apostolique de Pékin) : « Je *leur* ai ouvert la Chine et *ils* m'en ont chassé ! »

(2) M. Faivre, ancien Vicaire général de Nankin, fut nommé Visiteur des missions des Lazaristes en Chine, avec résidence à Macao. Malade et épuisé, il alla vainement chercher un remède à la maladie qui le minait, dans le climat de la Mongolie, puis dans celui de la mère patrie (Valfleury); il mourut à Paris le 2 mai 1864.

Les autres missionnaires lazaristes qui quittèrent le diocèse de Nankin furent : MM. Lavaissière (mort évêque à Ningpo, le 19 décembre 1849), André Yang (mort à Pékin en 1869), Paul Tchang (mort à Süanhouafou le 30 décembre 1873), Mathieu Tchao (mort à Pékin le 20 mars 1869), Mathieu Ly (mort au Tchékiang le 9 janvier 1862); M. Henriquez rentra au Portugal, vécut jusqu'à l'âge de 97 ans et mourut le 19 novembre 1901. Deux Lazaristes chinois, de la province portugaise, restèrent dans le Kiang-Nàn : MM. Paul Klin (A Costa) et Matthieu Chèn (Sequièra). Le premier mourut à Kaolaokiuen en 1847 ; le second à Tchang-pou-kiao (Soung-Kiang) en 1875, après d'interminables démêlés avec les nouveaux missionnaires de Nanking. (De la Servière, S. J. *Histoire de la mission du Kiangnàn*, t. I, p. 95.)

(3) *Ann. de la Propag. de la Foi*, t. XVI, p. 431.

(4) De la Servière : *op. cit.*, I, passim.

NOTE

LE BIENHEUREUX JEAN-GABRIEL PERBOYRE

Le ministère du bienheureux Perboyre en Chine. — Bien que notre dessein soit de raconter les seuls événements qui intéressent directement la mission de Pékin, nous devons un souvenir au bienheureux Perboyre (1) qui, de droit, appartient à cette mission. Sa captivité seule l'empêcha de se rendre dans le diocèse de Pékin. En effet, dans une lettre circulaire datée du 1er décembre 1839, le Visiteur des Lazaristes de Chine, M. Torrette, écrivait :

« *M. Perboyre ira auprès de M. Castro* (2), *pour lui offrir ses services et régler avec ce confrère la manière dont il veut que nous lui portions secours... J'ai la confiance que M. Mouly et nos autres confrères contribueront de tout leur pouvoir à assurer le succès de la mission de M. Perboyre.* »

Lorsque M. Torrette écrivait ces lignes, M. Perboyre était déjà en prison depuis deux mois, et il ne prit jamais possession de son nouveau poste.

Le Honàn fut la mission où commença a travailler le bienheureux Perboyre en Chine (d'août 1836 à janvier 1838). Il parcourut cette province dans tous les sens, et les chrétientés visitées ont conservé de lui un souvenir encore aujourd'hui très vivant :

« *C'est à Nan-Yang-Fou* (*ou plutôt Kin-Kia-Kiang*) *qu'il demeurait hors le temps des missions, et qu'il étudia le chinois ; la chambre qu'il habitait alors est aujourd'hui* (1861) *dans l'intérieur de la chapelle, à côté de l'ancienne habitation du bienheureux Clet* (3). »

Il travaillait dans la province du Houpé depuis neuf mois quand, à l'occasion d'une persécution locale, le dimanche 15 septembre 1839, pendant qu'il solennisait la fête de la Nativité de la Sainte Vierge dans la chrétienté de Tcha-Yuen-Kou, en compagnie de M. Baldus (4) et du P. Rizzolati (5), les satellites du sous-préfet de Koutcheng-sien vinrent pour l'arrêter, lui et ses compagnons Tous purent s'échapper.

(1) Jean-Gabriel Perboyre naquit au Puech (diocèse de Cahors), le 6 janvier 1802, entra dans la Société des Lazaristes (1818), où il émit ses vœux le 28 décembre 1820, fut ordonné prêtre le 23 septembre 1825, professa la théologie au grand séminaire de Saint-Flour, fut directeur du collège de la même ville et directeur du séminaire interne de Saint-Lazare. Il s'embarqua pour la Chine au Havre le 16 mars 1835 et arriva à Macao le 29 août suivant.

(2) M. Castro était alors Administrateur du diocèse de Pékin depuis la mort de Mgr Pirès. La suppression des Ordres religieux en Portugal avait obligé les Lazaristes de ce pays à demander du secours à leurs confrères français. La mission de M. Perboyre consistait à aider M. Castro dans l'administration des chrétientés du Nàntang, et peut-être aussi à s'entendre avec M. Castro pour la cession éventuelle de la mission portugaise dont M. Castro restait l'unique représentant.

(3) Lettre de Mgr Baldus, C. M., Vicaire apostolique du Honàn.

(4) M. Baldus, Lazariste, fut le premier Vicaire apostolique du Honàn et mourut Vicaire apostolique du Kiangsi, après l'abandon définitif du Honàn par les Prêtres de la Mission.

(5) Le R. P. Rizzolati, O. S F., fut nommé peu après Vicaire apostolique de la province du Houkouang.

Arrestation et martyre du bienheureux Perboyre. — Le lendemain de cette tentative avortée, un traître réussit à découvrir la retraite de M. Perboyre et à le livrer aux satellites. Saisi par la tresse, il fut conduit sans autre vêtement qu'une chemise et un caleçon, avec une chaîne au cou, au grand marché de Kouan-Yn-Tang, puis à la sous-préfecture de Siang-Yang-Fou, d'abord chez le préfet, ensuite chez l'intendant Tao-Tai.



JEAN-GABRIEL PERBOYRE
Missionnaire lazariste
Martyrisé à Outchang, le 11 septembre 1840
Béatifié le 10 novembre 1889

Après avoir épuisé ainsi toutes les juridictions locales, M. Perboyre fut envoyé à Outchang-Fou, capitale des deux provinces du Houpé et du Hounan, afin d'y comparaître devant le vice-roi du Houkouang. A chaque tribunal, il subit force tortures qu'il nous est impossible de rapporter en détail ici (1). Chaque fois qu'il fut mis en demeure d'apostasier, il fit la même réponse qu'au vice-roi :

— Vous pouvez, si vous le voulez, me faire couper la tête, mais je ne consentirai jamais à adorer cette idole.

(1) Voir *Vie du B. Jean-Gabriel Perboyre*, in-8, 473 pages. Gaume, Paris.

On voulut le forcer à déclarer les noms et la demeure des prêtres et des chrétiens qu'il connaissait. Il opposa invariablement à cette question le silence de Jésus devant Pilate et Hérode.

— Quoi ! Je vous fais frapper, et vous ne me répondez pas ? lui criait le vice-roi furieux.

Son courage ne se démentit jamais un seul instant.

Enfin, après un an de souffrances de toutes sortes héroïquement supportées, il fut mis à mort à Outchang, le 11 septembre 1840, au même endroit où, 20 ans auparavant, son confrère, le bienheureux Clet, avait souffert le martyre.

Apparition d'une croix lumineuse. — L'enquête canonique faite par Mgr Clausetto affirme que quand le bienheureux Perboyre fut martyrisé, une grande croix lumineuse et bien formée apparut dans les cieux, et qu'elle fut aperçue à la même époque par beaucoup de témoins chrétiens et païens habitant des districts fort éloignés les uns des autres.

Le même prodige fut remarqué dans la province de Pékin, à un millier de kilomètres de Outchang : M Pascal d'Addosio (1) en a laissé le récit dans une vie abrégée du bienheureux Perboyre, publiée en latin (2).

« *Quand nous-même, en 1865, exercions le saint ministère dans le district de Paotingfou, des néophytes du village de Toung-Lü, convertis à la vrai foi depuis peu d'années, grâce au zèle et aux prédications de M. François Liou (3), Lazariste chinois, nous rapportèrent un prodige, dont ils avaient été eux-mêmes témoins. Ils affirmaient que vers l'an XXI de Tao-Kouang (c'est-à-dire 1840, qui est l'année même du martyre de notre Vénérable), ils virent dans les airs une grande croix lumineuse. Au moment où se produisit ce prodige, ces néophytes n'en comprirent pas la signification ; ce n'est que vers l'an 1861, après s'être faits chrétiens, qu'ils se rappelèrent ce prodige. En entendant de notre bouche les circonstances du martyre du vénérable Jean-Gabriel, ils attestèrent être redevables aux mérites de ce vénérable martyr de leur conversion à la vraie foi.* »

Mgr Jarlin, qui commença à Toung-Lü même un apostolat si admirablement fécond, atteste que de son temps le fait était de notoriété publique dans cette région. Il en a entendu très souvent le récit de la bouche de l'un des derniers témoins oculaires. Ce vieillard affirmait que le jour où eut lieu le prodige, un passant inconnu de tout le village s'écria :

— C'est Dieu qui manifeste sa gloire !

Cette parole, dont personne alors ne comprit le sens, lui resta dans la mémoire. Il n'en eut l'explication que plus tard, en étudiant la doctrine chrétienne.

En effet, dans la *Vie des Saints*, on trouve une foule de traits analogues à celui-ci. Ainsi saint Cyrille, évêque de Jérusalem, dans une lettre à l'empereur Constance, lui affirmait que le 7 mai 351, à

(1) M. P. d'Addosio, Lazariste napolitain, était curé de la paroisse du Nàntang (Pékin), quand il mourut assassiné par les Boxeurs, le 15 août 1900.

(2) *Compendium vitæ et martyrii V. servi Dei J. G. Perboyre.* Pétang, Pékin, 1888, in-8, 126 pages.

(3) M. François Liou, C. M., né à Ouantoupouo (Süanhwafou) en 1822. Lazariste en 1851, mourut à Lioukiatchoang (Paotingfou), le 8 mai 1885, après un ministère qui fut signalé par de nombreuses conversions, tant à Süanhwafou qu'à Paotingfou. Il était le fils de Simon Liou, dont nous verrons plus loin la courageuse et habile profession de foi.

9 heures du matin, une immense croix avait paru au-dessus du Golgotha, s'étendant jusqu'à la montagne des Oliviers, distante d'environ trois quarts de lieue. Elle se montra distinctement, non à une ou deux personnes, mais à tout le peuple de la ville. Aussitôt tout le monde accourut à l'église avec une crainte mêlée de joie ; tous louaient Notre Seigneur.

Au XIX[e] siècle, peu d'années avant le martyre du bienheureux Perboyre, il se produisit une apparition éclatante de la croix dans le diocèse de Poitiers. Le 17 décembre 1820, à Migné, lors de la clôture des exercices du jubilé et au moment de la plantation d'une croix dans le cimetière, une croix lumineuse apparut dans le ciel, aux yeux d'environ 3.000 personnes, tant de Migné que de Poitiers et des paroisses voisines. Lorsqu'on commença à apercevoir la croix, le soleil était couché depuis une demi-heure. La longueur totale pouvait être de 140 pieds et la largeur de 3 ou 4 pieds. Mgr de Bouillé, évêque de Poitiers, publia un mandement, le 28 novembre 1827, pour déclarer miraculeuse l'apparition de Migné, et reçut deux Brefs d'approbation du pape Léon XII.

CHAPITRE II

ARRIVÉE DE MGR MOULY EN MONGOLIE

I. Restauration de la mission française de Pékin. — II. M. Mouly avant son arrivée en Chine. — III. Départ de M. Mouly pour la Chine. — IV. Désignation et départ de M. Mouly pour Pékin. — V. M. Mouly à Tchenfousse. —VI. M. Mouly à Sywàntze. —VII. Le village de Sywàntze. VIII. L'église de Sywàntze. — IX. Etat du clergé et des fidèles de la mission française à l'arrivée de M. Mouly. — X. M. Mouly et le clergé indigène. — XI. M. Mouly et les fidèles. — XII. M. Mouly et l'instruction chrétienne. — XIII. Erection d'un séminaire.

I. — RESTAURATION DE LA MISSION FRANÇAISE DE PÉKIN

L'arrivée de M. Mouly en Chine, bien que chronologiquement antérieure à la fin de la mission scientifique, appartient cependant au nouvel ordre de choses : c'est pourquoi nous avons attendu jusqu'ici pour en parler. Nous ne voulions pas interrompre l'histoire du premier établissement que Mgr Pirès emporta avec lui dans la tombe, et nous tenions par contre à signaler d'abord l'érection en centres indépendants des missions qui désormais jouiront d'une vie à part, sans aucun lien avec l'Eglise de Pékin.
D'autre part, l'arrivée de M. Mouly en Chine marque vérita-

blement pour la mission de Pékin une nouvelle date liminaire. En sa personne s'incarneront pendant près de trente ans les destinées catholiques du pays; sous son administration vont s'accomplir une série d'événements qui appartiennent à la grande histoire.

Ses vertus, la place qu'il occupa si longtemps à la tête de l'Eglise de Chine et les immenses services qu'il lui a rendus méritent au surplus que nous le fassions plus amplement connaître au lecteur.

II. — M. MOULY AVANT SON ARRIVÉE EN CHINE

M. Joseph-Martial Mouly est un compatriote du bienheureux Perboyre. Comme lui il appartient au diocèse de Cahors. C'est le 2 août 1807 qu'il naquit à Figeac, et lui-même nous apprend qu'après ses humanités, faites au collège communal de sa ville natale, il fut reçut le 18 octobre 1825 au noviciat des Lazaristes à Paris.

Il y étudia la philosophie pendant la première année de son séminaire interne. Cela s'explique par le désarroi où se trouvaient à peu près toutes les Congrégations, au sortir de la période révolutionnaire et des guerres de l'Empire, et par le manque de prêtres, suite nécessaire de cet état de choses. Pendant la seconde année de son séminaire il s'adonna à la théologie. Il prononça ses vœux de religion le 19 octobre 1827, en présence de M. Nozo (1). C'est Mgr de Quélen, archevêque de Paris, qui lui conféra la tonsure, les ordres mineurs et le sous-diaconat. Il reçut des mains de Mgr Pierre de Chabon, évêque d'Amiens, le diaconat, le 19 septembre 1829, à la maison mère, et la prêtrise dans la chapelle du grand séminaire d'Amiens, le 2 avril 1831.

Cependant la même raison qui lui avait fait devancer le temps de ses études théologiques obligea M. Mouly à les interrompre avant sa prêtrise. En janvier 1830, il avait été envoyé au collège de Roye, en Picardie. Pendant les trois années qu'il séjourna dans cet établissement, il enseigna en huitième, en sixième et en troisième. Après son ordination sacerdotale, aux fonctions de profes-

(1) M. Nozo, appelé Nozo *major*, pour le distinguer de son frère, le futur Supérieur général, était alors sous-directeur du séminaire interne de Saint-Lazare.

seur il ajouta celle de curé de Liancourt, paroisse distante d'environ une lieue du collège, et ayant deux annexes : Dancourt et Popincourt. Il s'y rendait au moins tous les dimanches et fêtes.

III. — DÉPART DE M. MOULY POUR LA CHINE (30 SEPTEMBRE 1833)

Le 30 septembre 1833, M. Mouly quittait la France et s'embarquait pour la Chine à Paimbœuf, à bord de l'*Actéon*, en compagnie de M. Danicourt, le futur Vicaire apostolique du Tché-kiang.

Pendant la traversée, il préluda à son futur apostolat en exerçant son zèle à l'égard des gens de l'équipage.

Ce ne fut que l'année suivante, au mois d'avril, que les deux missionnaires atteignirent Manille. L'archevêque, Mgr Ségui, leur offrit l'hospitalité pendant un mois. Le 14 juin 1834, ils débarquèrent enfin à Macao, où ils furent accueillis par M. Torrette, Procureur et Visiteur des missions des Lazaristes en Chine, depuis la mort de M. Lamiot.

M. Mouly passa à Macao l'été de 1834 et l'hiver suivant, se préparant à son futur départ pour l'intérieur de la Chine.

> Depuis longtemps, écrivait-il en novembre, je mange avec les petits bâtons à la façon des Chinois. Je m'y suis habitué assez facilement... Devant vivre au milieu de la Chine, de manière à n'être pas reconnu, il faut que je prenne les manières et l'extérieur des Chinois. Je porte la moustache, et mes cheveux sont déjà assez longs pour y attacher une fausse queue. Il y a plus d'un mois que j'ai endossé l'habit chinois; je suis chaussé de souliers à la triple semelle, de carton, de laine et de cuir ; je porte une ample et longue robe à larges manches, qui laisse tout mon cou découvert et est retenue à droite par cinq boutons d'un cuivre luisant.

M. Mouly fut très favorablement impressionné par la tenue des séminaristes chinois.

> Ils sont d'une grande édification, écrivait-il, d'une piété angélique et d'une docilité admirable. Sous ce rapport, je vous assure qu'ils ne le cèdent en rien aux séminaristes de Paris. Vous seriez étonné de voir quelles sainte ardeur ils ont pour l'oraison et pour les exercices de piété. Vous diriez des anges quand ils servent la messe.

Dans son cahier de notes, se trouvent plusieurs conférences prêchées par M. Mouly devant ces séminaristes, pendant son séjour à Macao.

IV. — DÉSIGNATION ET DÉPART DE M. MOULY POUR PÉKIN

MM. Mouly et Danicourt étaient arrivés à Macao, sans désignation spéciale ; c'était M. Torrette qui était chargé de leur assigner la mission où les besoins seraient le plus urgents.



MGR MARTIAL-JOSEPH MOULY
Lazariste.
Premier Vicaire apostolique de Mongolie (1840).
Administrateur du diocèse de Pékin (1846).
Premier Vicaire apostolique de Pékin (1856).
Mort à Pékin, le 4 décembre 1868.

Cette désignation se fit à la façon de l'élection de saint Mathias.

Le lendemain de leur arrivée à Macao, M. Torrette déclara en effet que la mission de Pékin avait besoin d'un missionnaire et

que le séminaire de Macao en exigeait un autre, lui-même ne pouvant suffire seul à faire toute l'éducation des séminaristes

Nous invoquâmes le Saint-Esprit, raconte M. Mouly, nos noms furent mis dans une urne, et on tira au sort. Le sort, ou plutôt la Providence, me désigna pour Pékin; elle désigna M. Danicourt pour le séminaire interne de Macao.

Le 6 avril 1835, M. Torrette écrivait :

M. Mouly est parti le 12 février (1835) pour sa mission de la capitale. Ce confrère a emporté avec lui tous nos regrets et nous a laissés charmés du souvenir de ses vertus. Je l'ai partout trouvé au-dessus des éloges que lui donna M. le Supérieur général dans sa dernière circulaire; j'attends beaucoup d'un ministre aussi vertueux.

M. Mouly quitta Macao en cachette, prit par Canton la route du Houpé, où il rencontra son ancien supérieur de Roye, M. Rameaux, alors supérieur de la mission du Houkouang, qui devint plus tard premier Vicaire apostolique du Kiangsi. Après avoir passé quelques jours avec lui, M. Mouly reprit la route du Nord. Pour échapper à la police mandarinale, il s'était déguisé en malade ; en barque ou en char, il était censé incapable de se lever ; dans les auberges, on le faisait coucher face au mur, enveloppé de couvertures. Pour se jaunir le teint, chaque jour il se lavait le visage avec du thé.

Grâce à ces précautions, M. Mouly put arriver sans encombre aux portes de Pékin. Il logea dans une famille chrétienne et prévint Mgr Pirès, prisonnier dans sa résidence épiscopale du Nàntang, de son arrivée. Ce prélat, malgré son vif désir de recevoir le nouveau supérieur de la mission française, ne voulut pas permettre que M. Mouly entrât en ville, de crainte de compromettre gravement les intérêts de la religion et de fournir au gouvernement chinois un nouveau prétexte pour aggraver les mesures prises contre les chrétiens de la capitale et expulser le seul missionnaire encore toléré dans la ville.

A l'arrivée de M. Mouly (1835), le Pétang en effet n'existait plus; on sait dans quelles circonstances il avait été démoli. Les bâtiments d'habitation avaient été vendus. La Cour ne pensait plus aux missionnaires, ce qui avait d'ailleurs permis au prêtre chinois chargé de la paroisse de racheter un coin de l'ancien terrain de la mission et d'y administrer les sacrements en cachette.

Au Nàntang, on avait vendu tous les biens de la mission portugaise, à part la cathédrale et le terrain qui environnait le cime-

tière (à Chala) : car les missionnaires avaient loué une partie de la maison attenant à cette sépulture, et, grâce à cette précaution, le cimetière ne fut pas détruit : la mission le racheta des mains des Russes en 1860.

Mais déjà le gouvernement chinois n'attendait plus que la mort de Mgr Pirès pour confisquer la résidence du Nàntang.

V. — M. MOULY A TCHENFOUSSE

Obligé de remettre à plus tard son entrevue avec l'évêque, M. Mouly se rendit au Cimetière français. Il y fut reçu par M. Hàn avec les rites pieux en usage en Chine lors de la visite du pasteur, et conduit d'abord solennellement à la chapelle.

M. Mouly a laissé une fort longue description du cimetière français, à cette époque. Parlant de la chapelle, il dit :

C'est un bâtiment assez vaste situé derrière la maison. Il s'y trouve trois autels parallèlement placés : celui du milieu est dédié à Notre-Seigneur, sous le titre de *Sauveur du monde*, et est surmonté d'un beau tableau peint de main de maître et entouré d'un cadre doré. L'autel de droite est dédié à la Sainte Vierge, sous le titre d'*Immaculée Conception ;* celui de gauche est dédié à l'Ange gardien. Toute la chapelle est peinte. Les peintures représentent de belles perspectives d'Europe, des vases de fleurs, des colonnades, etc..., et sont d'une beauté remarquable.

On entre dans la maison par une petite cour au bout de laquelle se trouve un vestibule qui conduit dans une seconde cour qui forme un carré long. Au milieu de cette cour est un cadran solaire élevé sur un piédestal en pierre.

A droite, on voit une grande pièce où sont renfermés une grande quantité de livres européens qui composaient autrefois la riche bibliothèque de l'église française de Pékin. Les Pères Jésuites les firent venir à grands frais, pendant les jours de paix et de bonheur de l'Eglise de Chine. Hélas! dans ces temps malheureux, nous ne pouvons les conserver ni en faire usage; et Dieu veuille qu'ils ne nous trahissent pas.

A gauche, se trouvent trois pièces que l'on peut habiter; et, en face, est une salle qui servait autrefois de réfectoire. On voit encore, placé au milieu un pièn, c'est-à-dire une espèce d'armoirie que l'Empereur donne à ceux qu'il veut honorer. Ce pièn n'est pas l'original; ce n'est que la copie de celui qui se trouvait dans la maison de Pékin, et que l'Empereur fit retirer lors de l'expulsion des missionnaires de Pékin. Au-dessous sont placés deux titres d'honneur (toui-tze) accordés par trois grands mandarins, dont on voit le cachet. Tous ces titres furent accordés au P. Parennin par l'empereur Kang-Si qui avait une grande affection pour lui.

Cette même salle autrefois était ornée d'une grand nombre de por-

traits de Pères Jésuites; mais ils disparurent au milieu des désastres de la persécution ; deux seuls ont échappé et s'y trouvent encore, celui du P. Parennin et celui du P. Bourgeois. Ils sont placés aux deux côtés d'une longue épitaphe écrite par le P. Amiot au nom de tous ses confrères, lorsqu'ils apprirent la dissolution de leur illustre Société. Quoique je ne sois pas naturellement sensible, mon cœur fut profondément ému, et mes larmes coulèrent en abondance à la simple lecture de cette épigraphe. Malheureusement le temps et l'humidité ont fait disparaître près de trois lignes. Voici ce qu'on peut en lire :

IN NOMINE JESU
AMEN.
INCONCUSSA
DIU TANDEM
TOT VICTA PROCELLIS OCCUBUIT.
STA VIATOR ET
LEGE.
ATQUE HUMANARUM INCONSTANTIAM RERUM PAULISPER
TECUM REPUTA. HIC JACENT MISSIONNARII GALLI, EX
ILLA, DUM VIVERENT, CELEBERRIMA SOCIETATE, QUÆ
UBIQUE LOCORUM GENUINUM VERI DEI CULTUM
DOCUIT ET PROMOVIT, QUÆ JESUM A QUO NOMEN
ACCEPIT, IN OMNIBUS QUANTUM PATITUR HUMANA
IMBECILLITAS PROPIUS IMITATA, INTER LABORES ET
ÆRUMNAS, VIRTUTES EXCOLUIT, PROXIMUM JUVIT, ET
OMNIA OMNIBUS FACTA, UT OMNES LUCRIFACERET,
PER DUO ET AMPLIUS SÆCULA QUIBUS FLORUIT, SUOS
DEDIT ECCLESIÆ MARTYRES ET CONFESSORES.
NOS JOSEPHUS MARIA AMYOT
CÆTERIQUE EX EADEM SOCIETATE MISSIONARII
GALLI, DUM PEKINI SINARUM, SUB AUSPICIIS
AC TUTELA TARTARO-SINICI MONARCHÆ,
OBTENTU SCENTIÆ ET ARTIUM, REM
DIVINAM ADHUC PROMOVEMUS; DUM IN IPSO
IMPERIALI PALATIO, TOT INTER INANIUM
DELUBRA DEORUM, PRÆFULGET ADHUC GALLICANA
NOSTRA ECCLESIA : HEU! AD ULTIMUM VITÆ DIEM
TACITE SUSPIRANTES, HOC FRATERNÆ PIETATIS
MONUMENTUM FERALES INTER LUCOS POSUIMUS.
ABI, VIATOR, CONGRATULARE MORTUIS,
CONDOLE VIVIS, ORA PRO OMNIBUS, MIRARE ET
TACE
ANNO CHRISTI MDCCLXXIV.
MENSIS OCTOBRIS DIE XIV.
IMPERII KIEN-LOUNG XX.
LUNÆ NONAE DIE X (1).

Malgré l'état de délabrement de cette pauvre maison, on voudrait au moins que ce monument pût toujours subsister; et malheureuse-

(1) On a pu reproduire ici les trois lignes qui manquaient à cette inscription grâce à une autre copie trouvée dans les archives de Saint-Lazare, à Paris.

ment je crains fort que nous ne soyons privés de cette consolation.

Je ne voulus pas quitter notre sépulture française, sans avoir visité le lieu même où sont enterrés les illustres ouvriers évangéliques qui ont défriché et cultivé avant nous ce champ du Père de famille, et sans avoir prié sur leurs tombeaux, non tant pour les recommander à Dieu que pour me recommander moi-même à leur intercession.

C'est sur un terrain carré, planté d'arbres et fermé par un mur de 6 à 10 pieds d'élévation. On y arrive par une longue allée couverte par un berceau de vigne. Dès l'entrée, dans l'allée, j'aperçus le signe de notre rédemption. Placé sur un massif en pierre, cette croix domine toute l'enceinte et les lieux environnants.

Après ma prière, je voulus voir à loisir tous les tombeaux. Il y en a en tout 46. A la droite de la croix, il s'en trouve un plus grand et plus élevé que les autres ; c'est celui du P. Jean Damascène, Augustin déchaussé, sacré évêque de Pékin en 1730, et mort en 1731. En avant de ce tombeau, sont ceux de deux saints confesseurs des Missions Etrangères, MM. Devaut et Delpon. Comme Jonas, ils se livrèrent entre les mains de leurs persécuteurs, afin de procurer quelque relâche à leurs chrétiens de Sse-Tchuen. Abreuvés de toutes sortes d'outrages, ces deux missionnaires furent conduits dans les prisons de Pékin, où ils moururent de langueur et de misère (1785).

Vingt-deux tombeaux des RR. PP. Jésuites bordent les deux côtés de l'allée qui conduit de la porte à la croix. Le premier de droite et celui de gauche sont ceux des Pères Bouvet et Gerbillon, les deux fondateurs de l'église française de Pékin. Le premier présidait à la construction de l'église, pendant que l'autre alla en France réclamer la générosité des âmes pieuses et celle de Louis XIV...

A gauche de la croix, on aperçoit deux tombeaux sans inscription, ce sont ceux où reposent nos deux confrères, MM. Raux et Ghislain. Près de leurs tombeaux, se trouve celui de M. Hanna, anglais d'origine... J'ai chargé M. Hàn de faire relever les inscriptions et le mur. de manière à conserver convenablement ce monument si glorieux pour la religion. C'est ce que nous avons de plus précieux en Chine.

VI. — M. MOULY A SYWANTZE. — M. SUÉ ET M. MOULY

Après un séjour de trois jours à Tchenfousse, M. Mouly continua son voyage jusqu'à Sywàntze, où il arriva le 12 juillet 1835.

M. Torrette écrivait à M. Etienne, le 8 janvier 1836 :

L'arrivée de M. Mouly a bien réjoui nos chrétiens, et la joie qu'ils lui ont manifestée est d'un heureux augure pour les succès qu'il obtiendra par la suite. Ce pieux et zélé confrère sera comme la pierre angulaire sur laquelle cette intéressante mission de Pékin va être restaurée.

Ces prévisions du Procureur de Macao devaient se réaliser au delà de ses espérances.

Ce ne fut pas seulement de la part des chrétiens que M. Mouly

reçut un accueil sympathique. Ses confrères chinois, le vénérable M. Sué en tête, reçurent leur jeune supérieur comme l'envoyé de Dieu. M. Sué qui était supérieur depuis 1820, année de l'expulsion de M. Lamiot, se démit sans la moindre répugnance et écrivit au Supérieur général :

Que d'actions de grâces je rends au Seigneur pour vous avoir inspiré la bonne pensée de nous envoyer le respectable M. Mouly! Que nous avions besoin de lui, tant pour nous réformer nous-mêmes et nous ranimer dans l'esprit de notre état, que pour instruire et diriger les fidèles confiés à nos soins! Depuis longtemps, nous gémissions d'être privés d'un missionnaire européen qui pût soutenir notre faiblesse et nous guider dans la carrière apostolique; nous l'appelions de tous nos vœux.

De son côté, M. Mouly, bien loin de céder au besoin si naturel et si commun de dénigrer ce qui avait été fait avant lui et par d'autres que lui, disait :

Tous sont dignes des maîtres qui les ont formés. Durant tout le temps qu'ils ont été privés de missionnaires européens, ils ont fait auprès de nos chrétiens tout ce que l'on pouvait attendre de prêtres chinois; et M. Sué, qui était le supérieur, a été bien au delà et a montré par sa conduite que l'esprit de Dieu peut faire de grandes choses dans un Chinois comme dans un Européen. A une vertu plus qu'ordinaire, ce bon caractère joint un grand talent d'administration tant spirituelle que temporelle. Tout ce qu'on m'en avait dit, m'en avait donné une haute idée; mais je l'estime bien davantage depuis que j'ai eu des entretiens avec lui et que j'ai pu le juger par moi-même. Avec une grande capacité, quelle simplicité! quelle humilité! quelle ponctualité, je ne dis pas aux règles, mais même aux moindres usages de la Congrégation!

VII. — LE VILLAGE DE SYWANTZE

Le village de Sywàntze, devenu un centre religieux si important, n'était au début du XIXe siècle qu'un petit hameau habité par quelques pauvres émigrés de la province de Pékin qui y défrichaient les terres où les Mongols faisaient paître leurs troupeaux. L'importance qu'il a prise date tout entière de la fermeture du Pétang et du transfert du siège de la mission française par M. Sué.

La confiscation de l'église du Pétang l'ayant obligé à quitter la capitale, M. Sué avait tâché en effet de sauver tout ce qu'il avait pu : quelque mobilier, les ornements donnés aux premiers Lazaristes par Louis XVI et Marie-Antoinette, des planches d'im-

primerie dont quelques-unes ont refait le voyage et qu'on conserve encore au Pétang. Même les instruments de musique chinois, encore en usage aujourd'hui à Sywàntze, proviennent en partie de ce déménagement. Lorsque enfin le séjour de Pékin devint impossible à M. Sué, c'est à cette chrétienté qu'il alla demander un asile.

Ainsi, ce petit village de Mongolie, grossi des fidèles qui fuyaient la persécution ou la misère de leur sol natal, devint en majorité chrétien. Il ne s'y trouvait déjà plus guère vers l'époque où nous sommes parvenus, que vingt familles païennes, contre cent trente chrétiennes (1).

En outre, la position du pays était une garantie de sécurité. Loin de toute grande route et de tout grand centre, à cinq journées de Pékin, à une journée de la préfecture du Suanhwafou et de Kalgan, en dehors de la Grande Muraille, Sywàntze semblait à l'abri des perquisitions des mandarins. M. Sué y acheta donc un pied-à-terre, où il transporta les huit séminaristes qu'il instruisait à Pékin ainsi que le frère aveugle Ly Vincent.

A cette époque les chrétiens de Sywàntze étaient pauvres, et ils s'étaient creusé des cavernes dans le flanc de la montagne ; car il n'y avait que les familles aisées qui pussent se payer le luxe d'une maison en terre. Mais ce système d'habitation troglodyte est très commun dans le nord de la province du Tchély et dans le Chànsi. La nature du sol formé d'épaisses couches de *loess*, ou terre jaune, rend le travail de mine très facile, et ces grottes constituent pour les pauvres un mode de logement à bon marché, très confortable, frais en été, complètement à l'abri du froid en hiver.

VIII. — L'ÉGLISE DE SYWANTZE

Malgré leur pauvreté, les chrétiens de Sywàntze trouvant leur chapelle trop petite venaient de la démolir et avaient entrepris d'en bâtir une plus grande, au moment où M. Mouly arriva en Mongolie. Commencée en 1835, cette construction ne fut achevée qu'en 1838; elle coûta 8.000 francs (un millier de taëls), dont

(1) Lorsque M. Sué s'était transporté à Sywàntze, on n'y comptait encore que cent et quelques chrétiens; en 1835, il y en avait 676. Actuellement, il y en a plus de 3.000.

800 furent donnés par M. Mouly. Le reste provint du village même et des chrétientés administrées par Sywàntze.

Cette église est, je n'en doute pas, écrivait avec enthousiasme M. Mouly, la plus belle et la plus grande qui soit en Chine. Elle a 70 pieds de long sur 35 de large.

M. Bruguière, Vicaire apostolique de Corée, de passage à Sywàntze, disait de même de cette église qui, à l'heure actuelle, paraît bien modeste :

Quoique nous soyons presque au centre des endroits où la persécution est allumée, les chrétiens de ce pays-ci n'ont pas interrompu la construction de leur église; elle est enfin achevée; elle est belle pour un bourg si misérable; peut-être l'est-elle trop. Un tel édifice, que l'on peut appeler à juste titre la merveille de cette partie de la Tartarie, pourrait bien attirer l'attention de quelque mandarin peu favorable au christianisme, et causer sa ruine et celle des chrétiens. Après Péking, Macao et le Fo-Kièn, je ne connais que Sy-Wàn-Tze qui ait un édifice public consacré au culte divin (1).

Il sert encore à l'heure actuelle, avec l'addition d'un second bâtiment, de cathédrale au Vicaire apostolique de la Mongolie centrale (1921).

IX. — ÉTAT DU CLERGÉ ET DES FIDÈLES DE LA MISSION FRANÇAISE A L'ARRIVÉE DE M. MOULY

En prenant l'administration de la mission française, M. Mouly se trouvait n'avoir que cinq prêtres chinois, tous Lazaristes : MM. Sué Mathieu, Hàn Joseph, Kho Jean-Chrysostome, Kao Thomas et Lïn qui mourut un an après.

Le nombre des chrétiens du Pétang, de 900 qu'il était sous M. Raux, était tombé à 350. Dans la banlieue il en restait un peu plus de 600 (2).

En dehors de ces chrétiens de la ville de Pékin et de sa banlieue, on comptait au total 4.392 fidèles à l'ouest, c'est-à-dire dans la préfecture de Suànhwafou, dont 2.000 en Mongolie.

Le district de l'est (c'est-à-dire Youngping-fou), à quatre jour-

(1) Dallet : *Histoire de l'Eglise de Corée.* T. II, p. 82.

(2) Il est certain que la diminution du nombre des chrétiens du Pétang ne doit pas être attribuée à l'apostasie d'une partie des fidèles. Mais la démolition de leur église, l'exil de leurs prêtres durent pousser la grande majorité d'entre eux à aller s'établir en un endroit où il leur fût plus facile de trouver les secours religieux dont ils étaient privés désormais.

nées de Pékin et au delà des chrétientés du Nàntang (le district actuel du King-Toung), contenait 1.376 chrétiens disséminés sur une surface de 60 lieues de long et de 50 lieues de large, dans une quarantaine de chrétientés dont les sept ou huit plus considérables ne comptaient pas plus de 60 à 80 âmes.

Ainsi, sur une longueur de 160 lieues, dont 120 au nord de Pékin et 30 au sud, se trouvaient dispersés 9.880 chrétiens, en plus de 200 chrétientés (1).

Encore dans cette statistique ne sont pas comprises les missions portugaises, ou du Nàntang (c'est-à-dire le King-Toung, Paoting-fou, Hokienfou, le Chantoung et la Mandchourie), qui pouvaient compter environ 25.000 chrétiens.

X. — M. MOULY ET LE CLERGÉ INDIGÈNE

L'arrivée de M. Mouly produisit immédiatement d'heureux effets : on sentit aussitôt s'animer d'une nouvelle vie cette mission qui semblait assoupie, faute d'une autorité assez reconnue et d'esprit d'initiative.

D'abord M. Mouly se préoccupa de connaître les besoins spirituels de ses administrés et d'y porter un prompt remède.

Il commença par son clergé.

Sous l'administration de M. Sué, le caractère provisoire de son autorité, l'éloignement des missionnaires les uns des autres, l'état permanent de persécution avaient empêché l'observance de certaines règles et contribué à l'introduction d'un certain relâ-

(1) Il est presque impossible de concilier les anciennes statistiques entre elles ; mais les chiffres ci-dessus sont tirés mot à mot de la correspondance de M. Mouly (1838).

Or, en 1845, il écrira :

« *Nous comptons actuellement plus de* 8.000 *chrétiens, c'est-à-dire plus d'un tiers de plus qu'en* 1830. »

Et dans une autre circonstance, il écrit :

« *A mon arrivée en Mongolie, notre mission française ne comptait guère que cinq ou six mille chrétiens et cinq prêtres chinois.* »

Pour la ville même de Pékin, M. Lamiot écrivait, en 1815 :

« *Il y a dans le diocèse de Pékin environ* 40.000 *chrétiens, dont cinq ou six mille sont dans la ville.* »

Vingt ans plus tard, on n'en retrouve même plus la moitié.

Ce qui a contribué à brouiller tout, c'est l'enchevêtrement des deux missions parallèles, française et portugaise. En outre, souvent, quand les missionnaires parlent de Pékin, ils ne veulent pas seulement parler de la ville, mais aussi de la banlieue.

chement. Mais sous la main ferme et tenace du nouveau supérieur, aucun abus ne subsista.

Deux mois à peine après son arrivée en Mongolie, il invitait tous ses collaborateurs à se réunir à Sywàntze pour y faire la retraite anuelle, et c'est à cette occasion que le pieux M. Sué demanda pardon devant toute la communauté des fautes commises dans l'exercice de son supériorat, voulut reconnaître à nouveau solennellement son jeune confrère pour légitime supérieur et lui promit obéissance. L'on sait s'il tint parole.

XI. — M. MOULY ET LES CHRÉTIENS

Après les missionnaires, ce fut le tour des chrétiens. M. Mouly inaugura en Mongolie les retraites d'hommes et de femmes, reprit la pratique du chant liturgique, supprimé par Mgr Pirès, à l'occasion de la persécution. Il permit aux femmes chrétiennes d'entrer à l'église ; ce qui semblait aller contre les usages les plus intangibles de la Chine. Toutefois, pour ne pas blesser des mœurs excellentes en elles-mêmes, il ménagea aux femmes une porte différente de celle des hommes ; et tout oratoire mixte, bâti sur le modèle des églises des religieuses cloîtrées, comprit deux bâtiments qui, se coupant à angle droit, avec l'autel dans l'angle, permettaient ainsi aux deux catégories de fidèles d'assister sans se voir aux mêmes offices. Cet usage s'est beaucoup répandu dans le nord de la Chine, au grand avantage des bonnes mœurs.

Afin de remettre en vigueur l'observance si négligée des dimanches et fêtes, M. Mouly établit le Chemin de la croix comme exercice de l'après-midi; et il en fit une règle pour tous les fidèles. Depuis lors, cette pieuse pratique s'est partout conservée dans les chrétientés, même dans celles qui sont dépourvues de prêtre.

XII. — M. MOULY ET L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE

La question de l'éducation chrétienne ne pouvait laisser M. Mouly indifférent. Partout se faisait sentir le besoin d'écoles religieuses. Mais pour lui qui n'avait pas même les éléments d'un séminaire, où trouver des maîtres d'école ? Se rappelant les efforts, en partie couronnés de succès, des anciens missionnaires

du Pétang, il fonda ce qu'on appellerait aujourd'hui une école normale. L'hiver, il réunissait un certain nombre de bons chrétiens, à qui leurs loisirs permettaient cette étude, se chargeait de leur entretien, achevait leur instruction religieuse et les formait à la prédication. Ces chrétiens étaient ensuite envoyés dans les villages, pour y tenir surtout des écoles d'hiver. Ils étaient chargés de faire chaque dimanche une instruction au peuple.

A cause de l'état de dispersion dans lequel se trouvaient les chrétiens d'alors, — car il y avait à peine, nous l'avons vu, quelques agglomérations comptant plus d'une centaine de chrétiens, — il était malheureusement impossible d'organiser ces sortes d'écoles dans tous les villages : il y eût fallu presque autant de maîtres que d'élèves. Mais M. Mouly y suppléa grâce à l'œuvre des catéchistes ambulants. Ceux-ci, dans les petites chrétientés, séjournaient plus ou moins de temps, selon le plus ou moins grand nombre d'enfants et les besoins des chrétiens.

Mais ce qui coûta le plus de peine à M. Mouly, ce fut l'établissement des écoles de filles. Il avait tout contre lui : les usages du pays, l'inertie des Chinois qui n'avaient jamais entendu dire qu'on pût envoyer des filles à l'école et qui répugnaient à contribuer aux dépenses scolaires; par-dessus tout, le manque de femmes instruites capables d'enseigner. Mais le sens administratif de M. Mouly triompha de toutes les difficultés. Au bout de deux ans, il avait installé 14 écoles permanentes, dont plusieurs de filles. Celle de Sywàntze, dirigée par deux vierges et par les femmes des deux catéchistes du village, comptait 60 filles de 8 à 16 ans. N'étant pas capables d'expliquer certains passages des livres de religion, les maîtresses étaient suppléées, trois fois par semaine, par le premier catéchiste, vieillard de 60 ans, d'une vertu éprouvée.

Bientôt, à cette œuvre, s'adjoignit un orphelinat pour les filles pauvres qui avaient perdu leurs parents.

XIII. — ÉRECTION D'UN SÉMINAIRE

Dans l'énumération des écoles, il n'a pas été fait mention de séminaire.

C'est que, depuis l'expulsion de M. Lamiot (1820), la mission française n'en avait plus d'autre que celui de Macao, commun à toutes les autres missions de la Congrégation en Chine. On avait

conservé seulement une école préparatoire. Les jeunes gens qu'on y jugeait susceptibles d'une vocation sérieuse, étaient, après des études élémentaires sur les rudiments de la langue latine, envoyés à Macao, où ils étaient reçus comme membres de la famille de saint Vincent : car, pour éviter de créer deux catégories parmi les prêtres d'une même mission et cimenter davantage l'union entre eux, les Lazaristes avaient suivi la ligne de conduite des anciens PP. Jésuites ; ils n'admettaient à leur séminaire que ceux qui devaient appartenir à leur Congrégation. La règle n'était pas d'ailleurs tellement absolue, puisque plusieurs de nos contemporains ont encore connu un des derniers survivants de cette époque (1), qui, bien qu'élève de Macao, fut toute sa vie prêtre séculier.

Pendant cinq ou six ans, M. Mouly continua à préparer ainsi des jeunes gens pour le séminaire de Macao (2) ; mais aussitôt qu'eut été érigé le Vicariat apostolique de Mongolie, il cessa de le faire. En 1842 il transporta le petit séminaire à 30 lieues à l'ouest de Sywàntze, à Siaotoungkôw, et garda le grand séminaire, qui était à la fois un noviciat, dans la résidence épiscopale de Sywàntze.

(1) M. Ly Marc, né au Young-Ning d'un néophyte exilé pour avoir refusé d'apostasier, baptisé lui-même à l'âge de 10 ans. Mort au Pétang en 1909, à l'âge de 90 ans.

(2) Parmi les élèves envoyés à Macao par M. Mouly, nous devons mentionner un jeune homme dont la vocation fut tout à fait extraordinaire.

Originaire d'une famille païenne du Chànsi, le petit Tcheng fut placé par son père en apprentissage chez un marchand de drap. Ce marchand, qui était chrétien, lui enseigna non seulement le commerce, mais surtout le chemin du ciel; il l'instruisit des fondements de la religion, et lui apprit à prier L'apprenti répondit avec empressement à l'appel de la grâce, ne manquant aucun des exercices de piété pratiqués par son maître.

Au bout d'une année, il fit un voyage dans sa famille. On ne fut pas longtemps sans s'apercevoir qu'il récitait des prières à la façon des chrétiens et on en donna avis à son père. Celui-ci ne négligea rien pour détruire toutes les bonnes impressions reçues chez son patron. Voyant qu'il n'aboutissait à rien, il le maltraita cruellement, et menaça de le livrer au mandarin, s'il n'abandonnait ses nouvelles pratiques. Et pour couper court, il ne voulut plus le confier au marchand chrétien ; il le plaça dans une boutique païenne, lui donna des compagnons païens, afin d'éteindre en lui la foi reçue chez son premier maître.

Tous ces efforts n'aboutirent qu'à accélérer la conversion de notre apprenti. Il avait appris de son maître chrétien qu'il y a beaucoup de chrétiens en Mongolie et spécialement dans un village qu'on lui avait nommé ; d'autre part, fatigué de vivre dans un milieu qui n'était pas le sien, un beau jour, il s'échappe de la maison et s'enfuit du côté de la Mongolie. Il lui fallait faire 130 lieues par des chemins qu'il ne connaissait pas, n'ayant pour tout viatique que la valeur d'une vingtaine de sous.

Mais un Chinois, habitué à se suffire avec peu de chose, ne se laisse pas

décourager pour si peu; le jeune Tcheng augmenta son numéraire en vendant deux de ses habits. La Providence d'ailleurs ne l'abandonna pas. A peine avait-il fait quelques lieues qu'il trouva sur sa route un voyageur qui se rendait également en Mongolie, ensuite il rencontra un chrétien du village même vers lequel il se dirigeait. Ce fut ainsi qu'il put arriver à destination. Le chrétien l'amena à M. Sué, alors supérieur, qui le baptisa et l'admit au nombre de ses latinistes.

Ses classes de latin étant achevées, M. Mouly l'envoya à Macao pour y étudier la théologie (1835). Il y fit ses vœux et y acheva toutes ses études, puis il revint à Sywàntze pour y recevoir tous les ordres successivement des mains de Mgr Mouly devenu Vicaire apostolique de Mongolie. Dans ses notes, Mgr Mouly l'appréciait ainsi : « *Excellent confrère, pieux, régulier et possédant l'estime de tous.* »

M. Jean Tcheng, après avoir rendu les plus grands services à Mgr Mouly pour ramener les schismatiques de Tchao-Tchôw, mourut au Pétang le 25 septembre 1866, à l'âge de 51 ans.

CHAPITRE III

PERSÉCUTION DE 1837 ET L'ÉRECTION DU VICARIAT DE MANDCHOURIE

I. Mgr Bruguière, premier Vicaire apostolique de Corée, meurt en Mongolie. — II. Mgr Imbert à Sywàntze. — III. Le chrétien Koung Chanlin arrêté à cause des bagages de Mgr Imbert. — IV. Chrétiens de Pékin envoyés en exil. — V. Jean Koung ramené à Pékin et de nouveau exilé. — VI. Profession de foi de Simon Liou. — VII. Admirables exemples donnés par les chrétiens exilés à Ily. — VIII. Lettre d'une chrétienne exilée à l'évêque de Pékin. — IX. Un curieux calendrier. — X. L'église de Pékin et l'Eglise de Corée. — XI. Erection du Vicariat du Leao-toung et de Mandchourie. — XII. M. Mouly et M. Castro se soumettent aux décisions de Rome. — XIII. Etendue et population chrétienne du Vicariat de Mandchourie.

I. — MONSEIGNEUR BRUGUIÈRE, PREMIER ÉVÊQUE DE CORÉE, MEURT EN MONGOLIE

Lorsque M. Mouly arriva à Sywàntze, il y trouva Mgr Bruguière, M.-E., qui allait prendre possession de son Vicariat de Corée, accompagné de M. Maubant, son confrère. Partis du Siam le 12 septembre 1832, ces deux intrépides missionnaires étaient

arrivés le 11 mai 1835 seulement à Sywàntze, après avoir enduré des souffrances et couru des dangers inimaginables.

Mgr Bruguière, impatient d'atteindre ce qui était pour lui la terre promise, partit le premier de Sywàntze (7 octobre 1835). Mais, nouveau Moïse, il devait mourir avant d'être entré dans sa mission. Le 1er novembre, c'est-à-dire 24 jours après son départ, les courriers qui l'avaient accompagné revenaient annoncer à M. Maubant la nouvelle de sa mort. En effet le 24 octobre, après dîner, il était tombé malade. M. Jean-Chrysostome Kho, Lazariste chinois qui l'accompagnait, lui avait donné l'extrême-onction, et une heure après il était mort.

Resté seul à Sywàntze pour y attendre l'occasion favorable d'entrer lui-même en Corée, et pénétré de douleur, M. Maubant prit immédiatement sa résolution : il irait seul se présenter aux frontières de Corée. Arrivé à Piéliékow, vallée où se trouve l'importante chrétienté de Makiatze, il se fit conduire aussitôt auprès du corps de son Vicaire apostolique, qui n'avait pas encore été inhumé.

Le 21 novembre, assisté de M. J.-C. Kho qui avait fermé les yeux du vénérable défunt, M. Maubant célébra les funérailles avec toute la solennité possible, au milieu du concours de tous les chrétiens de la région.

Le corps du prélat fut inhumé dans une fosse creusée sur le versant méridional de la montagne voisine, au milieu des tombeaux des chrétiens.

II. — MONSEIGNEUR IMBERT A SYWANTZE

Le successeur de Mgr Bruguière fut Mgr Imbert, ancien missionnaire du Setchuen. Pour se rendre dans sa mission, il suivit le même itinéraire que son prédécesseur, c'est-à-dire la voie de la Mongolie et de la Mandchourie. En passant au Chànsi (1837), le nouveau Vicaire apostolique de Corée y laissa ses effets et chargea les missionnaires de Mongolie de les lui faire parvenir par l'intermédiaire de l'ambassade coréenne qui devait venir à Pékin et qui comptait régulièrement plusieurs chrétiens dans son personnel.

Ce fut, à cette époque (février 1837) que M. Mouly rendit secrètement visite à « Son Excellence Mgr l'évêque de Nankin,

Administrateur du diocèse de Pékin », et alla s'entendre avec lui pour plusieurs détails d'administration. Il reçut à cette occasion de Mgr Pirès le titre et les pouvoirs de Vicaire général pour la mission française.

Pendant que M. Mouly était encore au Nàntang, un fonctionnaire de la capitale, par ordre du vice-roi de la province, faisait de minutieuses recherches et prenait des mesures pour se saisir des missionnaires, tant à Pékin qu'à la sépulture de Tchenfousse.

III. — LE CHRÉTIEN KOUNG CHANLIN ARRÊTÉ A CAUSE DES BAGAGES DE MONSEIGNEUR IMBERT

Voici le fait qui avait provoqué les perquisitions des mandarins de Pékin.

Le porteur des effets de Mgr Imbert était un bon chrétien du Chànsi, établi à Sywàntze depuis un certain nombre d'années. Par vertu il ne s'était jamais marié, et il venait de se donner à la mission avec tout son petit avoir. Il s'appelait Jean Koung Chànlïn. Pendant qu'il transportait de Sywàntze à Pékin les bagages de l'évêque de Corée, deux inconnus avec qui il faisait route l'attachèrent à un arbre et s'enfuirent avec l'âne de la résidence de Sywàntze et tout ce qu'il portait. Délié quelque temps après par les passants, Jean Koung, sans réflexion, alla tout de suite porter plainte au mandarin voisin. Celui-ci arrêta d'abord les voleurs, puis le volé qui, à cause des objets de religion qu'il portait, fut jugé plus coupable que les voleurs eux-mêmes.

Aux demandes du mandarin : « D'où es-tu ? Qui t'as remis ces objets ? Où les portes-tu » ? il nomma son village natal, au Chànsi; il dit que son frère lui avait remis ces objets qu'il portait au cimetière français (Tchenfousse), à Tou Lao-Ou, gardien du cimetière et descendant des Sounou.

Conduit devant le vice-roi du Tchély, Jean Koung comprit que son affaire prenait une mauvaise tournure, et il se confina dans un silence rigoureux. Promesses, menaces, tourments, rien ne put lui arracher un aveu compromettant.

Le 28 février, M. Mouly, qui ne savait encore rien de cette aventure, quittait Tchenfousse, pour retourner en Mongolie. Le même jour, au soir, plus de trente satellites vinrent à cette sépul-

ture et y arrêtèrent Tou Lao-Ou. De tous côtés les mandarins se mirent à arrêter les chrétiens, en même temps qu'un mandat d'arrêt était lancé contre M. Mouly.

IV. — CHRÉTIENS DE PÉKIN ENVOYÉS EN EXIL

L'affaire ne subit pas de délai. Dix chrétiens furent condamnés à l'exil perpétuel. Jean Koung souffrit beaucoup au tribunal du vice-roi, à Paotingfou, et encore davantage au Tribunal des crimes (Sing-pou) à Pékin. Il endura tout avec patience et même avec contentement, sans mot dire.

Parmi les exilés se trouvaient deux vierges, l'une qui n'avait pas plus de 20 ans, et l'autre assez âgée. Celle-ci avait trouvé depuis deux ans le moyen de s'introduire dans l'hospice des enfants trouvés, où elle baptisait un grand nombre de ces petites créatures. Elle mourut en chemin avec un autre vieillard.

Le chef de la famille Tou, gardien du cimetière de Tchenfousse, fut exilé avec son fils aîné et laissa une nombreuse famille sans ressources. Il était un descendant des princes qui furent chassés de la Cour et exilés à You-Wei en 1724.

En route Jean Koung et ses compagnons eurent beaucoup à supporter de la cruauté et de l'avarice de leurs gardes. Les deux Tou et les deux vierges furent moins maltraitées; celles-ci à cause de leur sexe, ceux-là à cause de leur qualité de membres de la famille impériale. A la première étape, il se produisit une scène touchante : Jean Koung se jeta aux pieds de ses compagnons, pour leur demander pardon d'avoir été, bien qu'involontairement, la cause de leur exil.

V. — JEAN KOUNG, RAMENÉ A PÉKIN, EST DE NOUVEAU EXILÉ

Deux ou trois jours après le départ des exilés, un courrier partait de la Cour, portant ordre de confronter Jean Koung avec son frère, de qui il avait dit avoir reçu les objets saisis sur lui. Au passage des exilés à travers la province du Chànsi, les autorités provinciales confrontèrent les deux frères. Leurs témoignages ne concordant point, le juge provincial crut devoir les renvoyer à Pékin, pour y être examinés.

A Pékin, Jean Koung garda son inviolable silence au milieu de tourments qui, cette fois-ci, furent plus terribles encore que précédemment.

— Je mourrai, dit-il, plutôt que de vous faire connaître autre chose; coupez-moi la tête, si vous voulez, vous n'aurez aucun autre aveu de moi.

Voyant qu'il n'y avait pas moyen de le faire parler, on le renvoya en exil (1).

Cependant, la famille gardienne du cimetière français, privée de deux de ses membres, était rentrée à Pékin. Les objets du culte qui se trouvaient dans ce lieu furent tous pillés et les meubles vendus. Quant à la belle bibliothèque du Pétang, d'environ 10.000 volumes, les gardiens du cimetière, pour faire disparaître tout ce qui était compromettant à leurs yeux, avaient cru bien faire, avant leur départ, d'enterrer provisoirement ces livres européens dans le jardin, en attendant l'occasion de les transporter ailleurs. L'occasion attendue ne se présenta pas, et la bibliothèque fut perdue.

VI. — PROFESSION DE FOI DE SIMON LIOU

Cette persécution ne fut pas limitée à la ville de Pékin; au dehors, elle fit plusieurs victimes.

Parmi ces dernières, un chrétien mérite une mention spéciale. Il s'appelait Simon Liou (Sièn), originaire du village de Houang-Tou-Pouo, dans la sous-préfecture de Pao-An. Sa mère, bien que mariée à un mari païen, avait su non seulement résister aux séductions et aux persécutions employées par sa nouvelle famille pour la faire apostasier, mais elle était parvenue très vite à convertir tous ses beaux-parents. Simon Liou se montra digne d'elle.

Arrêté comme chrétien et mis en demeure d'apostasier, il prêcha avec courage la religion catholique pendant plusieurs heures, en plein tribunal, expliqua le décalogue à ses juges et leur démontra la vanité des idoles avec tant d'éloquence naturelle que ses juges avouèrent qu'il avait raison, tout en concluant qu'il fallait obéir à l'Empereur.

(1) Cet énergique confesseur de la foi survécut assez pour pouvoir jouir de la pacification religieuse et rentrer dans son pays. Il termina ses jours dans le village de Meng-Kia-Fèn (Süanhwafou), léguant ses biens à cette chrétienté, sous l'épiscopat de Mgr Delaplace.

Mis sur ce chapitre, Simon Liou répondit que non seulement les chrétiens ne désobéissaient pas à l'Empereur, mais qu'ils priaient tous les jours pour lui. Comme preuve il récita en plein tribunal la prière dite des « Sept demandes », dont une a pour objet d'obtenir la protection de Dieu sur l'Empereur et les magistrats. Flatté de voir qu'il était l'objet des prières des chrétiens, le mandarin répondit que c'était là une très bonne prière et que Liou n'avait qu'à continuer à implorer ainsi les bénédictions du ciel sur l'Empereur et les mandarins. Désireux pourtant d'obtenir une renonciation quelconque :

— Tu me dis que tu es chrétien, lui dit-il, mais je ne le crois pas, car je n'en ai pas de preuve. As-tu des livres, des croix, etc.?

— Cela n'est pas nécessaire, répondit le courageux chrétien : la doctrine, je vous l'ai prêchée, les prières, je vous les ai récitées ; et si vous voulez une croix, en voici une.

Et, en disant ces mots, il mit les bras en croix.

Désappointé, le mandarin, qui voulait quand même le renvoyer absous, fit appeler le maire du village de Houantoupouo, et lui demanda si Liou (Sièn) était réellement chrétien. Le chef du village comprit aussitôt quelle était la réponse attendue par le mandarin et nia que Liou fut le moins du monde suspect à cet égard. Malgré les aveux et les protestations du catéchiste, le mandarin déclara donc qu'il ne pouvait ajouter foi à ces témoignages en face de la déposition contraire du maire et le renvoya sans mauvais traitements (1).

Plusieurs chrétiens des villages voisins (Djefangkôw, Pakoua) eurent par malheur un sort différent. Conduits à Süànhouafou, ils furent exilés à Tapatchou, dans le Turkestan, d'où on les laissa d'ailleurs revenir sains et saufs, en récompense des services rendus lors de la révolte des musulmans.

VII. — ADMIRABLES EXEMPLES DONNÉS PAR LES CHRÉTIENS EXILÉS A ILY

Que devinrent les autres héroïques confesseurs de la foi de 1837 ?

Un des exilés, Kouo Martin, écrivait à sa femme et à sa fille

(1) M. François Liou, Lazariste chinois, qui évangélisa avec tant de succès la préfecture de Paotingfou et mourut à Lioutsiatchouang (Choulou), était fils de Simon Liou.

une lettre, où on admirera la délicatesse de conscience que la foi chrétienne avait su imprimer dans ces âmes hier encore païennes.

Je reste ici (Kou-Eul-Lé, à 140 lys de Halacha, et à 9.000 lys de sa famille), dans la même maison que Liou Chou-Sin de Süànhoafou. Pour vivre je fais un petit commerce ; Liou s'occupe à couper du bois de chauffage. Ici nous sommes 7 chrétiens, nous avons un koung-souo (oratoire). Le prêtre vient nous visiter une fois par an (sans doute du Chànsi). Je vous envoie 130 graines de courges douces. N'étant à la maison que vous deux, mère et fille, vous devez toujours bien vous accorder et honorer Dieu avec ferveur. J'ai contracté anciennement envers Mà-Shioung une dette de 32 ligatures (une cinquantaine de francs) ; j'ai une terre qui en vaut quarante, vendez-la pour le rembourser. Sur le livre de comptes de la seizième année de Tao-Kouang (1836), c'est écrit clairement. Je ne dois absolument rien à personne autre.

VIII. — LETTRE D'UNE CHRÉTIENNE EXILÉE A L'ÉVÊQUE DE PÉKIN

En 1885, le Vicaire apostolique de Pékin recevait la pieuse lettre suivante :

La pécheresse Tchang Agathe salue l'illustre Evêque et les prêtres de Pékin, et leur souhaite à tous la paix dans le Seigneur.

L'année XVII de Tao-kouang, à la 3e lune (avril 1837), la persécution sévissant contre les chrétiens, Tchou-Chèn-Ngo, Koung Marie et plusieurs autres, ensemble six personnes, nous fûmes exilés à Houi-Pa-Tcheng (province d'Ily) ; tous, excepté moi, sont morts, et j'habite en ce moment la ville de Yé-Eul-Kiang.

La IIIe année de Toung-Dje (1865), éclata une révolution à Houi-Pa-Tcheng; pour cette raison l'espace de seize ans, c'est-à-dire jusqu'à la 4e année de Kouang-Sü (1878), je n'ai pu voir ni prêtre ni chrétiens. A cette époque j'eus le bonheur de rencontrer le chrétien Soung Joseph, appelé de son nom Youn-Nghèn ; c'est le troisième fils de Soung Florus, résidant dans la partie occidentale de Pékin (Sitang). Il suivit l'armée des vétérans et parvint jusqu'ici ; je n'ai vu aucun autre chrétien.

Privée de toute ressource spirituelle et corporelle, je prie instamment l'illustre Evêque et les prêtres de demander pendant le saint sacrifice au Seigneur de pourvoir le plus tôt possible au salut de mon âme.

Pendant les premières années de Kouang-Sü, je fus comprise dans l'amnistie de l'empereur ; mais l'envoyé impérial Kin mit trois fois obstacle à mon départ. Maintenant je suis libre de retourner ; mais hélas ! la route est très longue, et mes ressources sont insuffisantes.

J'ai exposé ma triste situation. Prosternée aux pieds de Votre Grandeur, j'implore votre compassion.

Voici les noms des chrétiens qui, depuis le commencement du règne de Toung-Dje (1862), jusqu'aujourd'hui, sont morts, soit à la guerre, soit de mort naturelle :

Jean Tchang, Yang Jean, Joseph Ly, Ouen Paul, Barbe, Marthe,

Soung Pierre, Melchior, Suzanne, Françoise, etc., et le catéchumène André mort sans avoir reçu le baptême.

A cette lettre je joins un bijou en or du poids de 8 fèn (3 grammes), une paire de boucles d'oreilles du poids de 20 centigrammes, pour faire célébrer des messes pour les défunts. Je salue tous les chrétiens de la ville de Pékin et me recommande à leurs prières.

De la ville de Yé-Eul-Kiang. VI[e] année, 7[e] lune du règne de Kouangsü (août 1880).

La lettre avait donc mis cinq ans à arriver à Pékin. L'or avait été transformé en cuivre pendant la route. Jamais on ne put avoir d'autres nouvelles de cette vertueuse chrétienne, qui semble avoir été la plus jeune des deux vierges exilées avec la famille Tou en 1838. D'après les souvenirs des vieillards de l'époque elle devait être âgée d'environ soixante-dix ans quand elle écrivit la lettre que nous venons de citer.

IX. — UN CURIEUX CALENDRIER

Ces héroïques chrétiens s'étaient composé un calendrier mnémotechnique, afin de se rappeler les différentes fêtes de l'année, au milieu de l'isolement de leur long et lointain exil.

Voici un fragment de ce calendrier, dont le texte chinois offre un certain intérêt :

22 (jours) après la Purification (fête de S.) Matthias.
23 (jours après la S. Matthias) : la S. Joseph.
6 (jours après la Saint-Joseph) : l'Annonciation.
Aux années Tze, Tchèn, Chènn, ajouter 1 jour (années bissextiles).
39 (jours après les Cendres) : fête des Rameaux.
7 (jours après les Rameaux) : fête de Pâques.
39 (jours après Pâques) : fête de l'Ascension.

X. — L'ÉGLISE DE PÉKIN ET L'ÉGLISE DE CORÉE

Après que cette persécution locale se fut apaisée, M. Mouly écrivit au Vicaire apostolique de Corée :

Nous nous félicitons, nous nous réjouissons d'avoir eu quelque chose à souffrir pour cette belle vertu de charité. Non, l'Eglise de Pékin ne délaissera jamais l'Eglise de Corée, sa chère fille (1) ; leurs intérêts sont communs, la gloire de Dieu et le salut des âmes (2).

(1) On n'a pas oublié que ce fut en effet par les Lazaristes de la mission française que furent instruits et baptisés les premiers néophytes de Corée. (Lettre de M. Torrette, 6 janvier 1834.)
(2) Lettre de M. Mouly, mai 1840.

De son côté, M. Castro, Administrateur du diocèse de Pékin depuis la mort de Mgr Pirès, adressait une circulaire aux chefs de chrétientés du Léao-Toung, pour les exhorter à seconder de tout leur pouvoir la mission de Corée :

J'ai fait, disait-il à ce propos, pour le nouvel évêque de Corée (Mgr Imbert) ce que Mgr Pirès avait déjà fait pour Mgr Bruguière, parce que saint Vincent aurait fait de même.

XI. — ÉRECTION DU VICARIAT DU LÉAOTOUNG (1)

Pendant que l'Eglise de Pékin souffrait pour celle de Corée, il se préparait un événement auquel furent très sensibles les missionnaires du Tchély : ce fut l'érection du Vicariat du Léaotoung. s'étendant à la Mandchourie et à la Mongolie.

Mgr Bruguière avait eu l'idée de se faire attribuer cette partie du diocèse de Pékin, et, pendant son séjour à Sywàntze, de réclamer cette résidence comme pied-à-terre et asile à la portée de sa mission de Corée désolée par la persécution. Après lui son successeur, Mgr Imbert, sollicita de Rome, à son tour, secrètement, cette dévolution. Sans autre informé, Rome l'accorda à la Société des Missions Etrangères.

Le premier, un missionnaire du Setchuèn, M. Vérolles fut nommé Vicaire apostolique. Il reçut la consécration épiscopale de Mgr Salvetti, Franciscain, qui résidait près de Taiyuànfou (Chànsi). Trois jours après, le nouvel évêque louait une carriole chinoise et prenait la direction de la Mongolie.

XII. — M. MOULY ET M. CASTRO SE SOUMETTENT AUX DÉCISIONS DE ROME

Le 2 décembre 1839, Mgr Vérolles était à Sywàntze; il y trouvait M. Mouly étendu sur un grabat et mourant. Il lui administra l'extrême-onction; mais peu après le malade revint à la santé. Ce

(1) Le Léaotoung, qui signifie Est du Léao, est l'ancienne dénomination de l'actuelle province de Moukdèn (Fentien). Cette appellation devient de plus en plus surannée, mais ce fut sous ce nom que fut fondé le Vicariat en question. La Bulle d'érection portait : « *La province de Léaotoung, en ajoutant la Mandchourie et la Mongolie.* » Depuis la division de cette mission en Vicariats de Mandchourie méridionale et Mandchourie septentrionale (1898), le nom de Léaotoung a disparu des actes officiels.

ne fut qu'alors que Mgr Vérolles lui fit connaître l'érection de la Mandchourie et de la Mongolie en un Vicariat distinct, confié à la Société des Missions Etrangères.

Cette nouvelle fut un coup de foudre pour M. Mouly. Par le fait de la décision du Saint-Siège, une grande partie de la mission de Chine se trouvait en effet englobée dans la mission des nouveaux venus, sans en excepter Sywàntze, qui, depuis la fermeture du Pétang se trouvait être le centre religieux de la mission française. Ce village, en effet, faisait partie de la Mongolie, au moins d'après la manière courante de parler; car, administrativement parlant, la Mongolie inférieure ne commence que trois cents lys plus au nord.

Or, Sywàntze était la résidence principale, et même unique, des missionnaires de Pékin; mais en dépit de toutes les excuses qu'il eût pu invoquer de ce chef, M. Mouly, qui se voyait complètement dépouillé, accepta la décision du Saint-Siège, sans atermoiements ni murmures.

On ne lira pas sans édification ce qu'il écrivit à ce sujet à son Supérieur général :

Le Saint-Siège venant d'ériger la Mandchourie et la Mongolie en un Vicariat apostolique, qu'il confie au Séminaire des Missions Etrangères, le tiers de notre mission française de Pékin se trouve dans leur nouveau lot. C'est là qu'est située notre résidence, ainsi que notre petit séminaire de Si-Ouèn-Tze, où nous trouvons une tranquillité telle qu'elle nous procure la douce consolation de nous réunir annuellement, tous ensemble, pour les exercices spirituels, conférences et retraites, avec moins de danger que deux ou trois confrères (n'en affrontent) dans l'intérieur de l'empire.

Quoiqu'il ne soit pas trop aisé d'avoir une telle résidence dans d'autres lieux de la Tartarie, avec le temps cela serait peut-être possible; mais dans la partie de la province de Pékin où se trouvent nos chrétiens, ce sera de toute impossibilité. Ce ne sera qu'avec beaucoup de peine que nous pourrons tout au plus trouver un lieu pour le petit séminaire, où il ne sera possible de réunir, même transitoirement, que deux ou trois confrères.

Malgré cela, cette nouvelle ne m'a pas fait de peine ; elle me fit dire du fond du cœur le *Sit nomen Domini benedictum !* et fredonner toute la matinée du jour où je l'appris le *Laudate Dominum, omnes gentes*, etc... C'est donc sans peine, c'est même avec joie que je quitterai cette paisible retraite, et que je céderai cette mission à ces Messieurs ; attendu que telle est la volonté de Dieu, et que je suis persuadé que l'œuvre de Dieu prospérera mieux entre les mains de cette respectable Société remplie de bons ouvriers.

Pendant que ces habiles ouvriers fertiliseront et étendront en Mongolie le champ du père de famille, nous, pauvres petits ouvriers, nous continuerons, selon l'expression de saint Vincent, à glaner sur l'ancien

terrain qu'on nous laisse ; et nous irons, sous le bon plaisir de nos confrères portugais, ramasser quelques épis sur le leur (1).

Sa Grandeur (Mgr Vérolles) me montra les Bulles du Saint Père, écrivait-il encore, par lesquelles la Mongolie est soustraite et ôtée à la juridiction de Monseigneur l'évêque de Pékin, et érigée conjointement avec le Léaotoung et la Mandchourie en un nouveau Vicariat apostolique. Nous le reconnûmes pour Vicaire apostolique, pour notre légitime supérieur ecclésiastique, à qui Sa Sainteté avait transféré sur nous les droits de l'évêque de Pékin, et de qui par conséquent, nous devons recevoir nos pouvoirs et nos facultés pour administrer notre mission de Mongolie.

M. Castro, Vicaire général du diocèse de Pékin, à qui Monseigneur Vérolles, évêque de Colombie, avait écrit au Chàntoung, à 150 lieues d'ici, en lui envoyant le Bref du Saint Père, qui lui annonçait la séparation et le démembrement de la Mongolie et du Léaotoung du diocèse de Pékin, ne tarda pas à répondre à Sa Grandeur qu'il la reconnaissait pour l'autorité ecclésiastique légitime de ce pays qu'il lui cédait, et qu'il venait de contremander deux prêtres qui allaient partir au premier jour pour ces chrétientés (2).

XIII. — ÉTENDUE ET POPULATION CHRÉTIENNE DU VICARIAT DE MANDCHOURIE

Le Vicariat de Mandchourie, qui, dans la pensée des missionnaires de Corée, ne devait être qu'un pied-à-terre par où s'introduire dans leur mission, était en réalité, tel que Mgr Vérolles le recevait du Saint-Siège, un des plus vastes du monde entier.

Il s'étendait du 39° au 55° de latitude N., et du 114° au 138° de longitude E. ; c'est-à-dire, des anciennes limites de l'empire russe au N., au royaume de Corée et au golfe du Tchély au S. ; et de la mer du Japon à l'E., à la partie de la Mongolie qui dépend du gouvernement de Jehol, à l'O. Ce territoire comprenait les provinces actuelles de Mandchourie, Kirin, Tsitsigar, Amour et la province maritime russe (Wladivostok), avec une superficie totale de 4.766.000 kilomètres carrés. Si on ajoute à cet immense pays la Mongolie, que le Bref d'institution confiait également au nouveau Vicaire apostolique, on arrive au chiffre fantastique de 6.500.000 kilomètres carrés.

On va voir cependant le titulaire de ce Vicariat, treize fois

(1) Lettre à M. le Supérieur général, 15 mai 1840.
(2) Lettre à M. Nozo, 22 février 1841.

grand comme la France, disputer, pendant plus de dix ans, quelques chrétientés aux missionnaires qui les avaient créées et faire à cette occasion deux fois le voyage de la Chine à Rome.

Après un séjour de trois mois à Sywàntze, Mgr Vérolles s'achemina vers sa mission. Son entrée dans son Vicariat fut loin d'être un triomphe. Attachés depuis longtemps à d'autres prêtres qu'ils considéraient comme devant demeurer toujours les pères et les guides de leurs âmes. les chefs des chrétientés trouvèrent dur de les quitter, pour recevoir les ordres d'un inconnu, et ils ne se résignèrent pas immédiatement, surtout dans le groupe des chrétientés portugaises. Les plus instruits n'avaient pas été sans s'apercevoir de la façon dont leurs pères dans la foi avaient été congédiés, et eux-mêmes en avaient ressenti le douloureux contrecoup. De là ces chrétientés entières, que les comptes rendus notent comme schismatiques au début. « Les situations sont comme les écheveaux de fil ou de soie, a dit Mme Swetchine; pour en tirer parti, il suffit de les prendre par le bon bout ». Inutile d'ajouter que ces schismatiques ne tardèrent pas, grâce aux Lazaristes eux-mêmes, à rentrer dans le sentier de l'obéissance.

Dans les limites indiquées par Mgr Vérolles à M. Mouly, en dehors de la région de Héchoui (ou Eaux-Noires), la nouvelle mission renfermait, sans compter les enfants, 1949 chrétiens au Léaotoung, et 1670 dans les groupes de Pakiatze et des Pins (Soung-Chou-Tsoui-Tze). Le premier de ces groupes comprenait les chrétientés du Nàntang cédées par M. Castro; le second se composait principalement des chrétiens du Pétang, administrés par M. Mouly. Or, si, à ces 3.619 chrétiens, on ajoute un tiers d'enfants, ce qui en Chine n'est point exagéré, on arrive à une moyenne de 5.000 chrétiens que les Lazaristes cédaient au Vicariat de Mandchourie.

CHAPITRE IV

ÉRECTION DU VICARIAT DE MONGOLIE

I. Les Lazaristes demandent l'érection de la Mongolie en Vicariat apostolique. — II. Erection du Vicariat apostolique de Mongolie. — III. M. Mouly, premier Vicaire apostolique de Mongolie. — IV. Démêlés au sujet des limites des Vicariats du Léaotoung et de Mongolie. — V. Décret du 7 octobre 1845. — VI. Décret du 15 janvier 1848 qui restitue à la Mongolie ses limites primitives. — VII. Fin du différend. — VIII. Démêlés avec les missionnaires du Chànsi.

I. — LES LAZARISTES DEMANDENT L'ÉRECTION DE LA MONGOLIE EN VICARIAT APOSTOLIQUE

L'érection du Léaotoung en Vicariat amena presque immédiatement l'érection de celui de Mongolie.

La nouvelle du transfert de toutes les missions de Mandchourie et de Mongolie à la Société des Missions Etrangères éprouvait en effet durement les Lazaristes, qui se demandèrent un instant s'ils n'allaient pas être chassés des missions qu'ils avaient fondées.

Mais ils se ressaisirent assez vite et comprirent qu'il leur restait encore un moyen de salut.

M. Torrette écrivait de Macao le 1er décembre 1839 :

J'ai appris, il y a quelques mois, que l'on venait de former un nouveau Vicariat, en faveur de Messieurs des Missions Etrangères, du Léao-Tong, Mandchourie et Mongolie. Cette nouvelle m'a, je l'avoue, bien désappointé... Sans perdre de temps, j'ai écrit à nos supérieurs une lettre motivée pour réclamer la Mongolie, comme d'une absolue nécessité pour nos missions du nord. Depuis, j'en ai rédigé une autre que j'ai adressée à Son Excellence le Préfet de la Propagande (8 septembre 1839), où après lui avoir donné tous les renseignements qui peuvent l'intéresser sur l'état actuel de nos missions de Chine, j'ai fortement, quoique respectueusement, appuyé ma réclamation, dont voici les raisons :

1° Cette mission nous est d'une absolue nécessité pour faire mission dans le Pétchely. 2° Nous avons en Mongolie notre petit séminaire, devenu aujourd'hui le point central de notre région du nord. 3° Outre cet établissement, on a dû, avec les fonds que j'ai envoyés, en préparer un autre du côté qui avoisine le Léao-Toung. 4° C'est encore le seul endroit où nos confrères puissent se réunir pour leur retraite annuelle et autres besoins. 5° Dans le Pétchely, nous n'avons aucune résidence ; de sorte que si on nous enlève cette mission, nous n'aurons plus où reposer la tête. 6° J'ai énuméré les inconvénients de nous jeter de suite à la merci des Portugais, dont on peut avec fondement redouter la susceptibiilté.

J'ai fini par supplier la Sacrée Congrégation, que si l'on prend ces raisons en considération et qu'on nous y laisse, cette mission doit être séparée de la juridiction du nouveau Vicariat apostolique, pour le bien de tous.

II. — ÉRECTION DU VICARIAT APOSTOLIQUE DE MONGOLIE

La demande des Prêtres de la Mission était trop légitime pour que Rome ne la prît pas en considération. Aussi le 31 août 1840, le cardinal Préfet de la Propagande adressait à M. Torrette la lettre suivante, qui n'arriva qu'après la mort du destinataire :

Très Révérend Monsieur, la Sacrée Congrégation a reçu avec le plus grand plaisir le rapport sur l'état des missions de Chine confiées à votre Société, envoyé le 8 septembre de l'année dernière ; et ce n'est pas sans une grande joie que, par la lecture qui en a été faite en séance privée, le 16 août courant, Sa Sainteté a appris avec quel zèle pour défendre et propager la foi, travaillent les enfants de saint Vincent de Paul dans ces régions, et principalement auprès des habitants de la Mongolie, que vous dites avoir grand espoir de pouvoir amener facilement et bientôt au bercail de Jésus-Christ.

Dans cette même séance privée, la Sacrée Congrégation, prenant en considération les raisons apportées par vous, et aussi, vu la trop grande étendue du Vicariat du Léao-Toung, a approuvé votre demande,

et le vœu d'une Congrégation qui a bien mérité. En conséquence elle est d'avis de séparer du Vicariat du Léao-Toung la susdite région de Mongolie, de l'ériger en Vicariat apostolique distinct, et de la donner aux Prêtres de Saint-Lazare, au même titre qu'elle leur a confié le Vicariat du Tchékiang et du Kiangsi.

Pour tout ceci et les autres détails concernant cette affaire, j'enverrai au plus tôt au R. Supérieur général de votre Société des Lettres apostoliques, pour qu'elles vous parviennent. Je veillerai à expédier et conclure toute cette affaire.

P. Ph. cardinal FRANSONI,
Préfet de la Propagande.

III. — M. MOULY, PREMIER VICAIRE APOSTOLIQUE DE MONGOLIE

Le 15 avril 1841, M. Nozo, Supérieur général, notifiait à M. Mouly que le Saint-Siège venait de le nommer évêque *in partibus* de Fussulan et Vicaire apostolique de Mongolie.

Ce ne fut qu'en juillet 1842 que les Bulles pontificales arrivèrent à Sywàntze. Mgr Mouly se mit aussitôt en quête d'un consécrateur. Le Vicaire apostolique du Chànsi, quoique à 25 journées de route, était encore son plus proche voisin. C'est à lui qu'il s'adressa; et, le 25 juillet 1842, il reçut, dans le village de Houng-Keou-Tze, la consécration épiscopale des mains de Mgr Joachim Salvetti, assisté de son coadjuteur Mgr Alphonse de Donato (mort Vicaire apostolique du Chènsi) et d'un vieux prêtre chinois, M. Ho.

Tout en étant nommé Vicaire apostolique de la Mongolie, Mgr Mouly restait supérieur ecclésiastique et religieux de la mission française de Pékin, sous la dépendance du Visiteur de Macao, qui était alors M. Ferdinand Faivre. Mais cet état de choses ne devait pas durer. En 1844, le séminaire de Macao était dissous, et les séminaristes étaient rendus à leurs missions respectives.

Dès cette époque, chaque évêque lazariste reçut du Supérieur général de la Société le titre de Visiteur, et chaque Vicariat fut constitué en province, jusqu'à l'année 1889, époque où furent restituées au Procureur des Lazaristes de Changhaï les attributions de l'ancien Visiteur de Macao.

En ce qui concerne Mgr Mouly, il fut nommé Visiteur de la province de Mongolie par lettres de M. Etienne (4 octobre 1844).

IV. — DÉMÊLÉS AU SUJET DES LIMITES DES VICARIATS DU LÉAOTOUNG ET DE MONGOLIE

Une question, dont la solution exigea beaucoup plus de temps et de peine qu'on n'aurait pu s'y attendre, fut celle de la délimitation des missions de Mongolie et de Mandchourie.

Du moment que la Mongolie était détachée du Vicariat de Mandchourie (ou Léaotoung), il n'y avait plus qu'à s'en tenir aux limites qui séparaient ces deux régions : la Grande Muraille, du côté du Chànsi et de Pékin, et la Barrière des Pieux, du côté de la Mandchourie. Ce fut la limite claire et admise généralement que, dès le début jusqu'à la fin, Mgr Mouly réclama pour délimiter sa mission. Malheureusement cette décision de Rome ne cadrait pas avec les plans de Mgr Vérolles, qui tenait surtout à deux groupes de vieilles chrétientés mongoles et qui désirait les conserver. Pour cela le Vicaire apostolique du Léaotoung voulait imposer comme limite des deux missions une ligne idéale passant par le méridien de Pékin, solution provisoire qu'il avait déjà imposée pour l'administration des chrétientés, alors que toutes ces régions relevaient de sa juridiction. Mais la Bulle du 28 août 1840 avait naturellement rendu ces mesures administratives caduques.

Cependant, par amour de la paix et des âmes, Mgr Mouly consentait à faire à Mgr Vérolles le sacrifice de l'importante chrétienté de Pakiatze, bien qu'elle fût située en deçà de la limite des deux Vicariats ; il voulait par là lui faciliter l'établissement d'un séminaire et d'une résidence principale, et lui permettre d'achever l'église dont la construction était commencée.

Désireux de conserver aussi les deux districts des Eaux-Noires (Héchoui) et des Pins (Souchoutsouitze), Mgr Vérolles refusa de faire l'accord sur cette base ; mais, d'autre part, ne pouvant amener Mgr Mouly à entrer dans ses vues, il prit la résolution d'aller sur le champ à Rome, pour y exposer la question et prier la Propagande de réformer ses dernières décisions.

V. — LE DÉCRET DU 7 OCTOBRE 1845

A Rome, Mgr Vérolles eut avec le cardinal Fransoni plusieurs entretiens, lui présenta de volumineux mémoires qui exposaient la situation. Ne se doutant pas qu'il pût y avoir de sérieuses

oppositions, par un décret du 7 octobre 1845, le cardinal Préfet détermina les limites de Mandchourie et de Mongolie selon le désir du prélat, c'est-à-dire en leur fixant le méridien de Pékin pour ligne de démarcation. Exception était faite toutefois pour les chrétientés qui environnent Jehol, laissées au Vicariat de Mongolie.

En recevant ce décret, Mgr Mouly commença par où il fallait commencer : il obéit au Saint-Siège. Pour éviter même l'ombre de scandale, il écrivit aux chrétiens que ce décret de la Propagande soustrayait à son autorité, pour les exhorter à obéir à leurs nouveaux pasteurs comme ils lui avaient autrefois obéi à lui-même. Ce qui fit dire à Mgr Vérolles ce mot, par lequel il commençait une de ses lettres :

Je vous remercie bien sincèrement de la ligne de conduite que vous avez tenue devant les chrétiens. Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait...

Mais Mgr Mouly protesta dans une volumineuse correspondance adressée au Préfet de la Propagande, dans laquelle il se plaignait d'avoir été évincé par quelqu'un qu'il avait accueilli et hébergé de son mieux, de voir son Vicariat de Mongolie tronqué et réduit à rien, par la soustraction de 2.000 de ses chrétiens ; il niait la nécessité pour Mgr Vérolles de cette occupation, vu que, outre sa résidence du Léaotoung, le groupe de Pakiatze qu'il lui cédait était très suffisant pour établir une autre résidence et son séminaire. Quant à la limite proposée par Mgr Vérolles, le méridien de Pékin, il trouvait qu'elle ne saurait manquer d'être un sujet perpétuel de contestations, à cause de la difficulté qu'il y avait à le déterminer pratiquement.

VI. — DÉCRET DU 15 JANVIER 1848 QUI RESTITUE A LA MONGOLIE SES LIMITES PRIMITIVES

Les démarches de Mgr Mouly furent couronnées de succès. Le cardinal Fransoni revint sur son erreur et fit restituer à la mission de Mongolie les districts des Eaux-Noires et des Pins.

Voici la lettre par laquelle Mgr Mouly en prévenait Mgr Vérolles :

23 *novembre* 1848. — Monseigneur, il y a aujourd'hui trois mois et un jour (22 août) que je reçus en Mongolie une lettre du 15 janvier,

1848 de Son Eminence le cardinal Préfet de la Propagande, qu'en ma qualité de Vicaire apostolique de Mongolie, je suis obligé de porter à la connaissance de Votre Grandeur, quoique je prévoie que je vais lui faire de la peine.

Dans les lettres dont le pauvre M. Faivre (1) était porteur, j'exposais à la Sacrée Congrégation ce qu'elle venait de faire en Mongolie, par son décret du 7 février 1945. Quoiqu'elles n'aient été présentées par personne, ces lettres étaient si fondées en raisons de charité et d'équité, que, étonnée de ce qu'elle venait de faire contre son intention, la Sacrée Congrégation, par l'organe de son cardinal Préfet, s'est empressée de me répondre, pour ainsi dire, courrier par courrier, que son intention (qu'aurait pu et dû bien comprendre Mgr de Colombie) n'était pas actuellement, et n'avait jamais été de réunir, au Vicariat de Léaotoung et de la Mandchourie, d'autres lieux de Mongolie, que celui où Nosseigneurs de Belline (2) et de Colombie (3) avaient déjà établi leur demeure avec leurs confrères respectifs, ni d'autres chrétientés mongoles que celles qui l'avoisinent. C'est, sinon par fraude. est-il ajouté, du moins par erreur ou ignorance, qu'à la place de ce lieu et de ces chrétientés, on nous fit écrire sur le Décret « les chrétientés éloignées de Hé-Chui », etc., etc...

Il m'est pénible, Monseigneur, de me trouver dans la nécessité d'agir contrairement aux vues d'un confrère, prélat d'un mérite distingué, que j'aime et que je vénère ; mais, hélas ! c'est la malheureuse condition de notre pauvre humanité. Dans le premier âge de l'Eglise. Paul et Barnabé en étaient déjà là. Mais de même que cela ne nuisit pas à leur charité mutuelle, à leur amour pour Dieu et le prochain, et ne les empêcha pas d'être tous les deux de grands saints Apôtres, j'espère que tous ces maudits démêlés, qui ces années ont eu lieu entre nous, ne nuiront pas non plus à notre charité mutuelle et à notre amour pour Dieu et le prochain, et ne nous empêcheront ni l'un ni l'autre de devenir de saints évêques et les véritables apôtres de ces myriades d'infidèles qui se trouvent sous nos juridictions respectives.

Mgr Vérolles refusa d'accepter cette conclusion. Il répondit à Mgr Mouly :

Je réclamerai jusqu'au bout... Jusqu'à une décision claire et précise, je continuerai d'exercer ma juridiction sur les chrétientés énoncées dans le décret d'octobre 1845... Je demande donc à la Sacrée Congrégation : 1° la restitution de la mission portugaise, constant de 2 noyaux de chrétientés, l'une au N., l'autre à l'O., et limitrophe de la Mandchourie et du Léao-Tong ; 2° le noyau de Hé-Choui et de l'an-

(1) M. Faivre était ce missionnaire qui administrait le diocèse de Nankin et qui en fut chassé lors de l'arrivée des Jésuites. Après avoir essayé du climat du nord de la Chine pour se rétablir, il venait de rentrer en France.

(2) Mgr Jean-Joseph Ferréol, Vicaire apostolique de Corée, était évêque de Belline.

(3) Mgr Emmanuel-Jean-François Vérolles.

cienne mission française ; 3° la limite du méridien de Péking, sauf Gehol (1)...

Afin d'éviter tout scandale, Mgr Mouly consentit, le 1er avril 1839, au *statu quo* jusqu'à l'arrivée des ordres de Rome.

VII. — FIN DU DIFFÉREND (7 SEPTEMBRE 1851)

Dans l'espérance d'emporter la place, comme il avait fait en 1845, Mgr Vérolles repartit pour Rome. C'était précisément au moment où le pape Pie IX était réfugié à Gaëte. Mgr Vérolles fit deux fois le voyage de Paris à Rome, et chaque fois sans résultat. La solution de la question fut confiée à M. Langlois, supérieur du Séminaire des Missions Etrangères, et à M. Etienne, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, mais inutilement. Les deux arbitres ne parvinrent pas à s'entendre, et l'affaire fut renvoyée à Rome.

Les ordres de Rome, si fiévreusement attendus, arrivèrent enfin, suivant de près Mgr Vérolles, qui, fatigué d'attendre, était rentré en Chine (2). Une lettre de Mgr Mouly nous donne la conclusion de cette dispute.

Pièn Tsoun (3), *le* 12 *février* 1852. — Monseigneur, à mon retour de Ning-Po à Chang-Haï, dans le mois d'octobre dernier, j'aurais été très satisfait et très honoré d'y rencontrer Votre Grandeur. Mais puisque la divine Providence ne l'a pas permis, j'ai dû ajouter ce sacrifice à bien d'autres. J'aime à croire qu'une heureuse navigation conduisit promptement le premier pasteur au sein de son troupeau chéri, où il jouit en paix d'une santé prospère. Voilà au moins les vœux sincères que je fais habituellement, que j'ai renouvelés spécialement à Changhaï, au premier de l'an européen, et que je renouvelle ici, à l'époque prochaine du nouvel an chinois, pour un prélat estimable que j'affectionne beaucoup, depuis que j'ai eu l'honneur de le connaître personnellement, quoique, par ce que j'ai cru devoir être un devoir de conscience, je me sois cru obligé de soutenir, et que j'aie soutenu de fait, contre lui, un sentiment, une conviction intime qu'il désapprouve. Pardon, Monseigneur, pour toute la peine et tous les embarras que, contre mon intention, je puis vous avoir causés par cette conduite.

(1) Lettre du 25 décembre 1848.

(2) Mgr Vérolles, pendant son séjour en Europe, visita Pie IX, réfugié à Gaëte. Celui-ci venait de voir sa capitale reconquise par les armes de la France, mais restait indécis sur l'époque de son retour à Rome. Ce fut une démarche de Mgr Vérolles qui le détermina à hâter son retour, avant le rapatriement des troupes venues pour le délivrer.

(3) Le village de Pièn-Tsoun se trouve dans le Vicariat du Tchély occidental, près de Tcheng-Ting-Fou.

Vous n'avez jamais cessé d'être cher à mon cœur, avec tout votre Vicariat que j'ai toujours eu soin de recommander à Dieu, conjointement avec le mien. J'ai la douce confiance que vous en usez de même à mon égard ; et que vous daignerez me faire savoir que vous m'avez pardonné, et que vous me conservez toujours votre ancienne amitié et bienveillance. Pour gage de la mienne, je vous prie de vouloir bien accepter un petit fromage que j'ai l'honneur de vous offrir.

Par la malle de décembre, j'ai reçu à Changhaï une lettre et un décret de la Propagande qui tranche enfin nos trop longues et fastidieuses discussions. La même lettre m'annonce qu'il a été pareillement expédié à Votre Grandeur une copie authentique dudit décret. Mais en cas qu'il ne vous soit pas parvenu, j'ai l'honneur de vous en adresser la copie ci-incluse. J'en trouve le contenu très clair. Le décret de 1845 est rapporté en son entier ; la limite du méridien est ôtée. Tout le district de Pa-Kia-Tze est laissé au Léao-Tong, avec la seule chrétienté de Soung-Chou-Tsoui-Tze, la principale du district du même nom qui, dans toutes ses autres localités quelconques, fait de nouveau partie du Vicariat du pays mongol...

Citons seulement la conclusion du document romain, à cause de la leçon qu'elle renferme et que tout le monde a besoin de rapprendre de temps en temps :

... Sa Sainteté, tout en prescrivant à l'évêque de Colombie (Mgr Vérolles) et à celui de Fussulan (Mgr Mouly) d'observer inviolablement ce qui a été déterminé, les exhorte instamment à déployer tout le zèle dont ils sont capables pour augmenter les progrès de la foi dans les provinces qui leur sont confiées ; ainsi il arrivera que le Vicaire apostolique du Léao-Tong, non seulement pourra en toute sûreté exercer ses fonctions dans sa propre mission, sans avoir besoin des régions d'autrui, mais encore qu'il sera possible de diviser cette immense mission elle-même en plusieurs Vicariats apostoliques et d'augmenter l'exercice des fonctions épiscopales, ce que l'expérience a démontré être d'une grande utilité pour développer et affermir de plus en plus les progrès de la religion catholique.

Ainsi se termina ce long différend, sans rompre la bonne harmonie entre les deux Sociétés des Missions Etrangères et de Saint-Lazare (1), et sans laisser de trace d'animosité entre les deux prélats qui avaient conduit cette contestation avec tant de ténacité.

(1) Mgr Vérolles, dans son *Mémoire à la Propagande,* écrivait : « ... Je dois déclarer ici que toujours rempli d'admiration, de vénération et d'amour pour tous les enfants de saint Vincent de Paul, je suis tout pénétré de douleur d'être ainsi obligé par d'impérieuses circonstances et une dure nécessité de lutter contre eux... Mon unique désir devant Dieu et devant les hommes est que dans une paix et union à jamais inaltérable, nous jetions la divine semence, fassions fructifier, sous l'aide puissante du Seigneur, cette extrême Asie jusqu'alors stérile, fournissions notre carrière et consommions l'œuvre du Seigneur Jésus. »

Par cet accord, le Vicariat de Mandchourie obtenait en deçà de la Barrière des Pieux la seule chrétienté des Pins, ou Soung-Chou-Tsoui-Tze, qu'il restitua d'ailleurs au Vicariat de Mongolie, de plein gré, en 1866.

VIII. — DÉMÊLÉS AVEC LES MISSIONNAIRES DU CHANSI

L'érection du Vicariat de Mongolie amena enfin à l'autre extrémité de cette mission un démêlé analogue à celui que nous venons de rapporter.

Par le fait de la division de la Mongolie, toutes les chrétientés fondées en territoire mongol passaient de plein droit sous la juridiction du Vicaire apostolique de Mongolie. Cependant l'évêque du Chànsi, Mgr Gabriel de Moretta, crut pouvoir garder le millier de chrétiens réclamés par Mgr Mouly; il se basait sur la Bulle d'érection du Vicariat du Chànsi, qui spécifiait que la Tartarie septentrionale relevait de cette mission. Consultée par les deux parties, la Propagande répondit évasivement « qu'elle laissait à la prudence de Mgr Moretta le règlement de cette question » (1846); puis « qu'il pouvait procéder librement à la cession de ces chrétiens à Mgr Mouly » (1848) (1). Malgré ces ménagements, transparaissaient assez les désirs du Saint-Siège.

De son côté, Mgr Mouly avait reçu du Préfet de la Propagande (15 janvier 1845) l'assurance réitérée « que la Grande Muraille était bien la limite naturelle qui devait diviser la mission de Mongolie de celle du Chànsi, et que l'évêque du Chànsi en était de nouveau informé ».

Se croyant sûr de son droit, Mgr Mouly fit connaître à Mgr Moretta qu'il considérait la question comme définitivement réglée, et qu'en conséquence il envoyait un missionnaire visiter et administrer cette partie de son Vicariat. Le Vicaire apostolique du Chànsi protesta contre cette prise de possession, prétendant que lui et ses prédécesseurs tenaient leurs droits d'une Bulle; que, par conséquent, une Bulle seule pouvait défaire ce qu'une Bulle avait réglé. Toutefois, il eut la délicatesse de retirer toute juridiction à celui de ses missionnaires qui avait charge de cette région et de conférer, quoique pour un an seulement, les pouvoirs nécessaires au prêtre de Mongolie.

(1)... « *Procedere da per se, e di suo moto proprio, alla translazione delle cristianità sudette al vescovo Fessulano.* » 20 février 1848.

Sur ces entrefaites, le coadjuteur de Mgr Mouly, Mgr Daguin, fit le voyage du Chànsi, et, grâce à une démarche personnelle auprès de Mgr Moretta, il arrangea ce petit différend à une double condition :

1° Que Mgr Mouly, pour ménager l'honneur de l'évêque du Chànsi, notifierait par écrit aux chrétiens que jusqu'alors les Vicaires apostoliques du Chànsi avaient légitimement administré ces chrétientés, cédées désormais à la juridiction ordinaire du Vicaire apostolique de Mongolie;

2° Que ce dernier se chargerait de faire administrer les sacrements aux malades des deux districts de Tatoungfou et de Soupingfou, en cas d'absence du missionnaire du Chànsi (1).

Depuis lors la Grande Muraille n'a pas cessé d'être la limite incontestée qui sépare les missions du Chànsi et de la Mongolie, bien que ce ne soit point une limite administrative officielle.

(1) *Illmo ac Rmo Florentio Daguin, Coadjutori Illmi ac Rmi Mouly, Vicarii Apostolici Mongoliæ.*

Illme ac Rme Præsul, Amplitudini Suæ Illmæ ac Rmae cupienti scire quibusnam impletis conditionibus paratus sim ego infrascriptus Tartariæ septentrionalis partem Vicariis Apostolicis Xansi in spiritualibus subjectam, cedere Illmo ac Rmo Vicario apostolico Mongoliæ, eas brevibus exponam verbis : Earum prima est, ut Illmus Mouly honori meo consulat christianis notum scriptis faciendo, me prædecessoresque meos legitima usque nunc autoritate loca illa ministrasse; quos nunc ego juridictioni ordinariæ Vicarii Apostolici Mongoliæ libenter cedo; 2a est, ut Vicarius Apostolicus Mongoliæ curam gerat ministrandi sacramenta infirmis districtus Tai-Tun-Fu, et So-Ping-Fu, tempore absentiæ sacerdotis Xansinensis

Optima cuncta precor Amplitudini Suæ, cujus sum

Humilis servus.

Die 15 *aprilis* 1849.

Fr. GABRIEL, épisc. Eur., Vic. Apost. Xan-Si.

Fr. Bartholomæus LUCENSIA, O. M. O. Pro-Secretarius.

CHAPITRE V

ÉVANGÉLISATION DE LA MONGOLIE

I. Les débuts de l'évangélisation de la Mongolie. — II. M. Gabet et la conversion des Mongols. — III. Austérités d'un jeune lama. — IV. M. Gabet et le lama Fong. — V. Nouvelles tentatives pour évangéliser la race mongole. — VI. M. Evariste Huc. — VII. Pierre Fong. — VIII. Voyage de M. Gabet à la Ville-Bleue.

I. — LES DÉBUTS DE L'ÉVANGÉLISATION DE LA MONGOLIE

La première évangélisation de la Mongolie date du XIIIe siècle et fut l'œuvre de Jean de Montcorvin et de ses compagnons. Mais les événements qui suivirent la chute des Yuèn, la violente réaction contre les partisans de la dynastie mongole, l'invasion de Tamerlan, tout cela ajouté au soin jaloux avec lequel les Chinois refusèrent aux étrangers l'entrée de leur pays, fut cause que les propagateurs de l'Evangile ne purent venir au secours de cette Eglise au berceau.

De l'évangélisation de cette époque, il n'est resté d'autre vestige connu que le vieux cimetière récemment découvert à 300 lys de Kalgan, et qui pourrait bien d'ailleurs n'avoir été qu'un cimetière nestorien.

Les quelques chrétientés naissantes qu'on rencontre en Mongolie aux XVIIe et XVIIIe siècles ne sont en général que des colonies

de soldats convertis à Pékin et envoyés en garnison dans les passes de Mongolie; tel fut le cas de Koupékôw.

Nous avons vu déjà que M. Raux se préoccupa de la conversion de cette région, et que des chrétiens firent une tentative malheureuse, en se procurant un jeune tartare mongol, qui devait, dans l'idée des missionnaires, être l'apôtre de sa nation. Malheureusement le premier sujet sur lequel on avait fondé tant d'espérances mourut jeune, et sa famille exigea une forte indemnité. Provisoirement on s'en tint là (1).

En 1836, c'est-à-dire un an après son arrivée en Chine, Mgr Mouly se préoccupa de nouveau de la conversion des Mongols.

Quoique nous ayons deux mille chrétiens dans la Tartarie mongole, écrivait-il, nous n'avons pas de Mongols, que quelques familles qui se sont fondues avec les Chinois parmi lesquels elles vivent. Quand j'aurai quelques confrères de plus, nous pourrons tenter de leur annoncer l'Evangile. En attendant je vais leur envoyer deux fervents catéchistes pour préparer les voies. Je ne vous cacherai pas que je regarde leur conversion comme très difficile.

Mgr Mouly ne croyait certainement pas parler si juste, et les expériences d'un siècle n'ont fait que confirmer ce jugement.

II. — M. GABET ET LA CONVERSION DES MONGOLS

Le premier collaborateur que reçut M. Mouly fut M. Gabet, le 6 mars 1837. Il fut l'un des missionnaires qui ont le plus travaillé pour la conversion des Mongols.

Joseph Gabet naquit à Néry, dans le Jura, le 6 décembre 1808, fut ordonné prêtre le 27 octobre 1833, entra chez les Lazaristes à Paris en mars 1834, quitta la France en mars 1835, fit la traversée en compagnie du bienheureux Perboyre et du P. Delamarre, le futur interprète du général Montauban, passa par Macao le 15 août 1836 et arriva à Sywàntze dans les premiers jours de mars 1837.

Six mois après (2), M. Mouly, son supérieur, l'appréciait en ces termes flatteurs :

M. Gabet est un excellent confrère et dont je suis content ; il ne pourra que faire beaucoup de bien. Il n'est pas un moment oisif. Il est plus fort que moi dans les caractères (chinois), et il a beaucoup

(1) Voir livre 1er.
(2) Lettre du 17 septembre 1837.

plus de facilité pour bien prononcer. Il fait le catéchisme aux garçons et aux filles, il prêche, et il est aussi bien compris que moi.

Quand, trois ans plus tard, il sera question d'élire un Vicaire apostolique, M. Mouly propose humblement son confrère, en disant « qu'il est plus capable, surtout pour les grandes choses d'administration; il est plus instruit, plus vertueux, plus sage et plus prudent » (1).

Plus tard encore, quand il voulut prendre un coadjuteur, son choix se porta d'abord sur M. Gabet et ce fut celui-ci qui refusa l'honneur qui lui était fait (2).

Donc, en recevant ce secours si impatiemment attendu, M. Mouly crut le moment arrivé d'entreprendre l'apostolat auprès des Mongols, et les premiers succès de M. Gabet le confirmèrent dans cette persuasion. Il écrivait alors :

Je n'ai pu, comme je me l'étais proposé, me procurer de jeunes Tartares mongols. La personne qui m'avait promis de m'en amener n'a pu décider les parents à les lui confier. Ces gens ne comprennent pas qu'on veuille dépenser de l'argent pour l'éducation et l'entretien de leurs enfants, sans y être porté par quelque motif secret qu'on ne peut leur faire connaître. Mais le Seigneur, dans son infinie miséricorde, nous a fait un plus riche présent. Au lieu d'enfants ignorants et irrésolus, qu'il eût fallu instruire dans la langue chinoise, sans savoir si plus tard ils embrasseraient une croyance contraire à celle de leurs pères, il nous a donné un homme fait, instruit dans la langue mongole-mandchoue et des lamas, prêtres de Fouo, du nombre desquels il était lui-même.

M. Gabet se rendit, vers Pâques, à trente lieues de Sywántze, dans une chrétienté de la Tartarie (Jehol), pour y administrer les derniers sacrements à un mourant. Apprenant que dans le voisinage il y avait des Tartares amis des chrétiens de notre résidence (Sywántze), il voulut aller les voir. Il leur témoigna un grand désir d'apprendre la langue mongole, et il leur demanda s'ils ne seraient pas disposés à lui confier leurs enfants pour la lui enseigner. On s'imagina que ce n'était qu'un prétexte pour enlever leurs enfants et on lui répondit que des enfants ignorants eux-mêmes, n'étaient pas capables d'enseigner et qu'il ferait mieux de s'adresser à quelqu'un d'instruit. M. Gabet demanda alors s'il pourrait en trouver un de bonne volonté, un lama par exemple, qui voudrait bien lui rendre ce service. On le lui promit.

Et, en effet, deux catéchistes de cette chrétienté arrivèrent pour la fête de l'Assomption amenant avec eux un jeune lama, âgé de 25 ans, qui s'était offert volontiers pour enseigner la langue mongole à M. Gabet.

Tout le monde se moquait de nous et nous riait au nez, en voyant que nous avions la prétention d'en faire un chrétien. Quoique bien

(1) Lettre du 19 août 1840.
(2) Lettre du 2 avril 1845.

persuadé que tout est possible à Dieu, j'étais loin de croire que nous touchions au moment de goûter cette consolation. Sans se laisser décourager, M. Gabet se rendait assidûment, deux fois par jour, comme un petit écolier, auprès du lama pour prendre des leçons de tartare-mongol, ou plutôt, pour lui apprendre à lui-même, sans qu'il s'en doutât, la grande science du salut. En traduisant dans sa langue la doctrine chrétienne avec les petites réflexions que M. Gabet lui suggérait, il a goûté insensiblement cette doctrine et a embrassé la vérité. Il s'est dépouillé du lama ; il a rejeté les habits superstitieux dont il était vêtu, et est entré dans notre maison le 25 septembre dernier (1837).

Il fut introduit dans l'église, où nous récitâmes le *Miserere*, le *Te Deum* et le *Veni Creator*. Le lendemain nous célébrâmes pour lui et sa nation trois messes en l'honneur de la Très Sainte Trinité. Il fit ensuite abjuration de ses superstitions ; après quoi, il fut placé au rang des catéchumènes et reçut le nom de Paul.

Comme M. Gabet devait aller à plus de cent lieues (à Jehol), à la mission du nord de Pékin, et que je dois moi-même aller visiter les deux missions du sud et de l'est de Pékin, nous avons pensé qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de le donner pour compagnon à M. Gabet, qui, tout en achevant son instruction, apprendra lui-même le tartare-mongol.

Cette conversion si extraordinaire et si consolante, faite par le moyen de M. Gabet, indique assez que Dieu a des desseins sur lui, pour cette œuvre. Les Tartares ne sont pas, à mon avis, fort éloignés du chemin du salut. Ils sont très superstitieux, mais aussi ils sont simples et de bonne foi.

III. — AUSTÉRITÉS D'UN JEUNE LAMA

Une seconde conversion de lama suivit de près celle du lama Tsy et sembla donner raison au jugement que portait M. Mouly sur la vocation spéciale de son confrère.

Tout en parcourant les chrétientés de Mongolie, M. Gabet instruisait son néophyte. Ce dernier se distinguait par un zèle très ardent pour la conversion de ses compatriotes; et, dans la conversion d'un second lama, il seconda admirablement son maître. Voici le récit du missionnaire :

Ce fut en atteignant le dernier poste de la mission septentrionale, à six lieues de Kou-Pé-Keou, que nous trouvâmes sur la route de Pékin ce second lama.

Celui-ci s'était imposé une terrible pénitence. Il faisait un pas, puis se couchait, ou plutôt se précipitait étendu dans la poussière et se frappait le front contre terre, puis se relevait, faisait un pas, et nouvelle chute et ainsi de suite. Paul et moi, nous le considérâmes un instant ; rien n'était plus hideux. Il faisait très chaud dans ce pays, et lui portait encore ses habits de peaux. La sueur lui ruisselait sur tout le visage et sur tout le corps ; la poussière qui s'attachait à lui le

rendait affreux. Ajoutez encore qu'en se frappant le front contre terre, il s'y était fait venir un calus de la grosseur et de la forme d'une noix.

Le lendemain de grand matin, et sans prendre le temps de déjeuner, Paul sella son cheval et alla à la rencontre de ce pauvre abusé qui continuait son pélerinage sur le grand chemin. Il ne lui fut pas difficile de le trouver ; car celui-ci, quoiqu'il partît de grand matin et ne s'arrêtât que le soir, faisait à peine une lieue par jour. Il n'avait pas non plus à observer beaucoup pour le suivre à la trace, car à chacun de ses pas, il imprimait son image en long dans la poussière, depuis les pieds jusqu'à la tête ; aussi Paul l'eut bientôt atteint.

En l'abordant, après l'avoir salué, il lui dit :

— Arrête-toi, je suis venu pour m'entretenir avec toi. Quel péché as-tu commis pour faire une semblable pénitence ?

L'autre répondit :

— Je n'ai pas commis de grands péchés ; mais je veux assurer le paradis à mon âme et à celle de mes parents.

— Eh ! reprit Paul, ce n'est pas là la voie ; il y a une chose que tu ne sais pas, c'est que Fouo (Bouddha) et tout ce qu'on dit de sa doctrine est faux. Moi aussi je croyais et j'espérais en lui, j'étais lama ; j'ai découvert que tout cela était faux, et était l'œuvre du démon pour faire tomber les hommes en enfer.

— Où as-tu appris tout cela ?

— Voici comment est constituée l'Eglise : Dieu a envoyé son Fils sur la terre pour sauver les hommes ; le Fils de Dieu a fondé l'Eglise et a établi un Souverain Pontife pour la gouverner. Ce Souverain Pontife envoie par tout l'univers des hommes pour remettre les péchés. C'est un de ces hommes que j'ai rencontré, qui m'a appris tout ce que je te dis ici.

— En quel endroit y a-t-il de ces hommes-là ?

— Celui que j'ai vu est tout près d'ici ; je suis encore à sa suite.

— Allons le voir.

IV. — M. GABET ET LE LAMA FONG

Les deux lamas partirent aussitôt et arrivèrent vers les dix heures du matin :

Après l'avoir salué, je lui demandai :

— Qui est-ce qui t'a imposé une si terrible pénitence ?

Il me répondit qu'il se l'était imposée lui-même.

— Et pourquoi ? lui demandai-je ?

— Pour sauver mon âme, celles de mon père et de ma mère, et pour sauver tout le monde.

— Et où voulais-tu aller ?

— J'allais d'abord à Pékin, de Pékin aux Cinq-Tours (1) et des Cinq-Tours au Thibet.

— Mais tu n'y serais jamais arrivé.

(1) Cinq-Tours, en chinois Outaichân, montagne du Chânsi, objet d'un ancien et célèbre pèlerinage bouddhiste.

— Je voulais aller tant que le corps aurait duré et eu la force de se remuer ! Qu'importe ce corps-là ? Où il tombe, il meurt, et c'est fini pour lui ; le nécessaire, c'est l'âme.

— Si tu as tant de désir de sauver ton âme, tu n'en tiens pas la bonne voie : tu allais justement en enfer, que tu voulais éviter.

Après de longues explications, le jeune lama réfléchit un instant, et dit :

— Moi, toute mon ambition, c'est de sauver mon âme ; puisque vous m'en offrez une si bonne occasion, pourquoi n'en profiterais-je pas ? Que faut-il faire ?

— Ce n'est pas l'affaire d'un instant ni d'un jour. Demain, nous partirons, et tous les jours tu apprendras quelque chose de cette science du salut. Aujourd'hui, repose-toi.

Il démancha alors deux petites palettes de bois qu'il portait aux mains, pour ne pas se blesser quand il se jetait par terre. Il les mit au feu. C'était la cinquième paire qu'il usait depuis qu'il était sorti de sa pagode. Il donna ses habits de peaux à la famille de chrétiens qui nous hébergeait, et voulut absolument me remettre le reste de son viatique qui se montait à dix-sept ou dix-huit francs. Il était sorti de son chémos à la neuvième lune 1837 ; nous l'atteignîmes vers les premiers jours de la cinquième lune 1838.

Nous partîmes le jour suivant. Quand il sut les éléments de la doctrine, il fut admis au catéchuménat et reçut le nom de Pierre.

Quant à Paul (le premier lama converti), il fut baptisé peu de temps après le retour de M. Gabet à Sywàntze, le jour de la fête de saint Vincent.

La conversion de ce deuxième lama fit augurer un succès certain de l'apostolat auprès des Mongols, et tout le monde fut d'avis qu'il fallait pousser les deux néophytes jusqu'au sacerdoce, personne ne pouvant mieux qu'eux se faire accepter de leurs compatriotes.

Pierre, en effet, suivit, comme nous le verrons, jusqu'au bout sa vocation; mais Paul ne put arriver jusqu'à la prêtrise et resta simple laïc.

V. — NOUVELLES TENTATIVES POUR ÉVANGÉLISER LA RACE MONGOLE

Encouragé par le goût et les aptitudes de M. Gabet pour ce genre d'apostolat, Mgr Mouly résolut enfin de mettre à exécution le projet si longtemps caressé d'entamer d'une façon plus directe encore la conversion du peuple mongol.

Il chargea donc son Provicaire, M. Gabet, et un jeune missionnaire, M. Huc, d'un voyage d'exploration et d'étude, avec

recommandation d'aller le plus loin possible; ce dont les deux missionnaires s'acquittèrent au delà de toutes les prévisions de leur évêque.

Le jeune compagnon de M. Gabet s'est acquis une telle réputation par le récit qu'il a laissé de ce voyage apostolique, que son nom est passé dans l'histoire.

VI. — M. EVARISTE HUC

M. Régis-Evariste Huc naquit le 1er juin 1813 à Caylus (Tarn-et-Garonne) d'une famille originaire de la Martinique. Son père, ancien capitaine d'état-major, fixa sa résidence à Toulouse, afin de faciliter l'éducation de ses enfants.

Le jeune Evariste fit ses études au petit séminaire de Toulouse; et se sentant appelé à la vocation apostolique, il entra dans la Congrégation de la Mission, à Paris, où il prononça ses vœux le 15 octobre 1838. Ordonné prêtre le 28 janvier 1839, M. Huc s'embarquait quelques jours après au Havre pour les missions de Chine. Après cinq mois de navigation, il arriva à Macao le 1er août 1839.

La mission qui lui fut assignée fut la mission française du nord de la Chine. Pour y arriver, il lui fallait traverser presque toute la Chine.

> La guerre anglo-chinoise, ou Guerre de l'opium, écrivait-il, rendait les passages de plus en plus difficiles. Et comme il était ridicule d'attendre un mieux qui semblait s'éloigner, nous nous jetâmes aveuglément entre les bras de la Providence. Il fut décidé que je partirais le samedi, 20 février, vers les sept heures du soir. Vers les six heures, on me fit la toilette à la chinoise : on me rasa les cheveux, à l'exception de ceux que je laissais croître depuis bientôt deux ans au sommet de la tête ; on leur ajouta une chevelure étrangère, on tressa le tout, et je me trouvai en possession d'une queue magnifique qui descendait jusqu'aux jarrets. Mon teint passablement bronzé fut encore rembruni par une couleur jaunâtre ; mes sourcils furent découpés à la façon du pays ; de longues et épaisses moustaches que je cultivais depuis longtemps, dissimulaient la tournure européenne de mon nez ; enfin les habits chinois vinrent compléter la contrefaçon. La tunique courte qu'on mit par-dessus la robe était une relique de M. Perboyre. Ce vêtement était illustré de larges taches de sang. Il devait me porter bonheur.

En traversant le Houpé, M. Huc voulut aller prier sur la tombe du nouveau martyr lazariste, sur la colline du Houng-Chân.

Comme il traversait Outchangfou, alors toute encombrée de soldats, il se vit reconnu; car il entendit un soldat dire à son camarade : « Voici le frère deTong », nom chinois du bienheureux Perboyre; mais il réussit à s'échapper.

J'ai essayé, continue M. Huc, de tous les systèmes locomoteurs adoptés en Chine. La partie nautique de mon voyage a été la moins pénible. Quelquefois accroupi sur une misérable brouette, j'étais paresseusement traîné par des hommes qui s'arrêtaient à toutes les auberges, à tous les hangars qui bordaient le chemin. Une autre fois j'étais hissé sur un énorme chariot, auquel se trouvaient attelés pêle-mêle des chevaux, des bœufs, des mulets et des ânes. Pendant quelques jours je me suis vu à califourchon sur un petit âne gris : je soupçonne cet âne de m'avoir reconnu comme européen ; je ne pourrais autrement m'expliquer sa grande répugnance à me souffrir sur son dos. Enfin il m'est arrivé de cheminer économiquement sur mes jambes que j'ai rarement trouvées complaisantes.

Si encore la bonté, la propreté des routes venaient suppléer ce qui manque à ces diverses machines, à la bonne heure ! mais il n'en est pas ainsi. D'abord, à en juger d'après nos idées européennes, on peut dire qu'il n'y a pas de routes en Chine. Un rocher ce n'est pas une route ; un bourbier non plus ; le lit pierreux d'un ruisseau, encore moins ; quelques ornières bien profondes, quelques sentiers étroits qui serpentent à travers les champs, tout cela n'est pas, ne mérite pas assurément le nom de route. Eh bien ! en Chine, on n'a généralement que ces espèces de voies pour aller d'un lieu à l'autre.

Après trois mois de voyage, M. Huc arriva à Pékin :

Vaste système de ville qui n'en finit pas ; elle a sept lieues de tour. L'extérieur est imposant ; les seize portes de l'enceinte sont d'un assez beau style. Mais l'intérieur de la ville est loin de répondre à ces magnifiques dehors. Les maisons sont basses et généralement mal bâties ; les rues n'étant pas pavées sont boueuses et exhalent l'infection.

Ce fut le 17 juin 1841 que M. Huc arriva à Sywàntze. Mgr Mouly écrivait peu de jours après au Procureur de Macao :

Je suis enchanté du cher toulousain que vous venez de nous envoyer ; j'espère beaucoup de lui pour le bien de la mission qui nous est confiée.

M. Huc resta à Sywàntze jusqu'à l'Ascension de 1843, pour se rendre ensuite dans le district des Eaux-Noires (Héchoui) et des Gorges-Contiguës (Piéliékô), où il joignit à l'exercice du ministère l'étude des langues mongole et mandchoue, jusqu'à son départ pour le long voyage dont nous allons parler.

VII. — PIERRE FONG

Le compagnon et introducteur tout désigné était l'ex-lama converti, qui faisait alors ses études théologiques à Macao. Soucieux de prendre toutes les mesures qui pourraient faciliter le succès de l'entreprise qu'il allait confier à ses deux collaborateurs, Mgr Mouly fut d'avis d'interrompre les études de ce jeune Mongol, pour l'associer à l'expédition si longuement préparée.

Dans ce but, le 3 juillet 1842, il écrit à Macao :

Si notre Tartare Pierre est toujours bon enfant, pieux et studieux, s'il a de quoi faire un enfant de saint Vincent, je ne serais pas fâché de le recevoir, et de lui faire faire son séminaire et ses vœux ici, à la suite de M. Huc, avec la permission du Visiteur, bien entendu. Je vais envoyer ce cher Confrère, avec M. Gabet, fonder un établissement chez les peuples nomades, où ils tâcheront d'ouvrir une mission avec l'aide de Dieu, et Pierre leur serait utile... Actuellement s'il sait un peu de latin, M. Huc lui apprendrait sa théologie.

Il revient à la charge, le 3 octobre suivant, et réfutant les objections que M. Faivre pourrait faire, il dit :

Pierre n'a pas fait son séminaire (noviciat) ; nous tâcherons de le lui faire faire ici... Surtout n'oubliez pas le bon Pierre qui nous est absolument nécessaire pour monter au nord.

Si, ce que je ne crois pas, écrit-il quatre mois plus tard, notre Mongol Pierre Fong n'était pas parti avec nos courriers, je prie de ne pas hésiter à l'envoyer par mer à M. Gabet, avec les confrères européens et chinois, ou même les jeunes gens qui ont fait les vœux et ont terminé leurs études (1).

Par suite de la maladie de M. Faivre, son collaborateur M. Guillet n'osait prendre sur lui la responsabilité d'interrompre les études péniblement commencées du dit séminariste. Mgr Mouly continua à le presser, d'autant plus que MM. Gabet et Huc étaient sur le point de partir pour leur expédition apostolique, Il écrit donc :

Oui, mon cher Monsieur, je redemande Pierre, n'ayant pas d'hommes propres pour nous accompagner ; ce n'est pas d'un prêtre confessant et administrant les sacrements que nous avons le plus besoin pour ce moment, mais d'un bon chrétien fidèle, plein de zèle et de ferveur pour prêcher et aider à ouvrir une porte quelque part à l'Evangile. En parlant tartare avec Pierre, il sera facile de se faire passer pour lamas, prêtres de Dieu du même pays. Soyez pour cela notre intercesseur auprès de notre Visiteur (2).

(1) Lettre à M. Faivre, 12 février 1843
(2) Lettre à M. Guillet, 18 janvier 1844

Les supplications de Mgr Mouly restèrent sans écho. Le 7 mai suivant, c'est-à-dire à la veille du départ des deux missionnaires *ad gentes*, il écrivit à Macao ces mélancoliques paroles :

En demandant Pierre, nous savons bien que nous ne demandons pas un séminariste formé. Jamais nous n'avons eu cette pensée, non plus que celle de lui faire faire son séminaire en mission (c'est-à-dire en voyage). Aussi pour le moment nous n'avons pas besoin urgent d'un tel sujet pour les Mongoux, mais d'un homme fidèle, intrépide, plein de foi, de zèle pour la conversion de ses compatriotes, jouissant d'une santé forte et robuste, capable de supporter toutes les fatigues et les privations d'un tel ministère, à la suite d'un Européen...

Continuez à le former. J'espère qu'il fera un bon prêtre, mais je doute fort qu'il puisse plus tard être bien utile aux Mongoux nomades. Paul, le premier lama converti et dont nous sommes actuellement contents, est devenu Chinois, et pour cela impropre à la conversion des Mongoux nomades. Pierre vivant dans un pays aussi chaud que Macao, et avec des Chinois, avec lesquels il ne peut parler sa langue, et d'usages tout différents, aura certainement fait comme Paul ; il sera devenu tout Chinois, et sa santé de fer se sera notablement affaiblie (1).

VIII. — VOYAGE DE M. GABET A LA VILLE-BLEUE

En attendant que ses futurs compagnons d'apostolat fussent prêts à se mettre en campagne, M. Gabet, accompagné de son néophyte Paul, alla jusqu'à Kouikouatcheng, appelée la Ville-Bleue par les Mongols. Il s'y rendit, pendant l'été de l'année 1842, avec l'intention d'y tenter la prédication de l'Evangile, parmi les nombreux lamas qui s'y trouvaient. Il se proposait d'entrer dans quelque lamaserie, et ne désespérait pas d'attirer un bon nombre de lamas au christianisme, même peut-être toute une lamaserie. Il comptait ainsi éviter la longue et patiente besogne des conversions individuelles et, brûlant les étapes, transformer sans délai les lamaseries en églises et les lamas en prédicateurs de la vraie foi.

Malgré tous les efforts de son zèle et les nombreuses démarches de son ex-lama Paul, l'entreprise de M. Gabet ne donna aucun des résultats espérés. Il en attribuait la cause aux circonstances politiques; on était alors en pleine Guerre de l'opium.

La vraie cause était l'énorme difficulté de l'entreprise : un peuple ne se convertit pas en une journée. Sous prétexte de hâter la conversion du peuple mongol, M. Gabet voulait procéder du

(1) Lettre à M. Guillet, 7 mai 1844.

difficile au facile, ce qui est l'ordre naturel renversé : les lamaseries ne se transformeront en églises que le jour où toute la population sera chrétienne (1).

Et, il n'y a pas à se le dissimuler, la conversion de ces tribus nomades rencontre des difficultés spéciales : à moins d'événements politiques imprévus, on ne voit pas comment, chez les Mongols, cela pourra se produire pacifiquement. La liberté individuelle chez eux n'existe pas plus que la propriété; le prince est seul maître des hommes et des biens de son clan. Quitter la religion du prince et de la tribu, c'est se soustraire à son autorité, c'est renoncer à tous les privilèges, aux pâturages et aux champs de la communauté. Ce qui explique comment les rares néophytes venus des Mongols, ne sont en réalité, la plupart du temps, que des transfuges, qui en ont été réduits, pour une raison ou pour une autre, à abandonner leurs steppes et à venir se fondre dans la population chinoise.

Ajoutez à cet exil forcé l'emprise des lamas sur ces populations simples qui se sont en quelque sorte identifiées avec le bouddhisme. Il était bien présomptueux de s'attendre à ce que ces prêtres, dont les vertus sacerdotales sont très peu évidentes, abandonnassent les riches avantages temporels attachés à leur profession, pour embrasser les sévères pratiques du christianisme.

Et il n'est pas admissible, sans doute, que telle ou telle nation ne puisse se convertir aussi bien que les autres; mais ceux qui en parlent avec tant d'assurance ne se rendent pas compte que la société, telle qu'elle est constituée chez certains peuples, oppose aux missionnaires catholiques un bloc de difficultés si malaisé à entamer que, tout compte fait, les ressources disponibles seraient bien mieux employées en faveur d'autres populations plus accessibles et moins rigoureusement enrégimentées. Or, tel était le cas des Mongols et des Thibétains.

On comprend toutefois la pensée de M. Gabet, car les conversions individuelles étaient elles-mêmes si difficiles et si rares qu'il valait la peine d'essayer d'un autre apostolat. Aussi, bien que cet essai ait pratiquement échoué, il est beau de l'avoir tenté, et le mérite de ceux qui l'ont fait n'est pas médiocre devant Dieu.

(1) Mgr Mouly avait prévu l'inefficacité de cette méthode. Le 19 mai 1840, il écrivait à M. Torrette :
« Le projet d'aller prêcher dans une pagode me paraîtrait sans danger et praticable, mais il n'y a pas d'apparence qu'il ait tout le succès que fait entrevoir M. Gabet. »

CHAPITRE VI

VOYAGE AU THIBET

I. Mission apostolique de MM. Gabet et Huc auprès des Mongols. — II. Lettre de Mgr Mouly au Préfet de la Propagande. — III. Départ de MM. Gabet et Huc. — IV. Comment MM. Gabet et Huc furent conduits à aller au Thibet. — V. Du Gobi à Koun-Boum. — VI. La lamaserie de Koun-Boum. — VII. De Koun-Boum à Lhassa.

I. — MISSION APOSTOLIQUE DE MM. GABET ET HUC AUPRÈS DES MONGOLS (1844-1846)

M. Gabet était revenu de la Ville Bleue à Sywàntze (juillet 1842) désenchanté, mais non découragé. C'était précisément un peu après l'époque où Mgr Mouly venait d'être nommé Vicaire apostolique de Mongolie. Bien que le nouvel évêque n'eût pas appris la langue mongole et que les soins de sa charge le retinssent au milieu de ses nombreuses chrétientés chinoises, il s'intéressait vivement aux tentatives d'apostolat de ses deux confrères. Il secondait leur zèle de toutes ses forces, et on a vu plus haut avec quelle persévérance il sollicitait le retour du séminariste Pierre Fong, afin de faciliter le succès de la grande expédition apostolique qu'il préparait depuis deux ou trois ans.

En 1844, il accéda à la demande que lui avait faite M. Gabet d'être déchargé de son district, afin de pouvoir s'en aller parmi les nomades se consacrer exclusivement à la conversion des Mongols.

M. Huc, qui désirait depuis longtemps partager ces travaux, alla attendre M. Gabet dans la chrétienté de Koulytou, dans la vallée de Piéliékôw, plus connue sous le nom de Georges-Contiguës.

Une fois réunis, les deux missionnaires conférèrent longuement sur la méthode à suivre. Ils furent tous deux d'avis qu'il importait de s'éloigner le plus possible des chrétientés chinoises, pour commencer à prêcher la religion aux Tartares mongols. La raison en était qu'en se présentant dans le voisinage des chrétientés, on apparaîtrait aux infidèles sous la figure de condamnés et de proscrits; car la plupart avaient entendu parler dans ces régions des persécutions dirigées contre les chrétiens et les regardaient comme des hommes réellement méchants, rebelles aux lois et dignes de subir les rigueurs des tribunaux.

De plus, puisqu'il s'agissait de vivre exclusivement au milieu des Tartares, il semblait souverainement important, pour gagner leur confiance, de suivre leurs usages et de se plier à leurs exigences. Or, dans le voisinage des chrétientés chinoises, cette condescendance n'eût pu avoir lieu sans déplaire extraordinairement aux chrétiens ; car les Chinois ont un mépris excessif pour les Tartares qu'ils regardent comme des sauvages ; de leur côté les Mongols professent une souveraine antipathie pour les Chinois, qu'ils considèrent comme des fourbes et des oppresseurs.

II. — LETTRE DE MONSEIGNEUR MOULY AU PRÉFET DE LA PROPAGANDE

Pendant que MM. Gabet et Huc faisaient les derniers préparatifs de départ pour leur randonnée apostolique, leur évêque, à l'autre extrémité de la mission, écrivait à la Propagande pour la mettre au courant des débuts et des espérances de cet apostolat (19 juillet 1844).

... Nous avons beaucoup travaillé, écrivait-il, à propager la foi chez nos Mongols nomades ; mais les succès ne répondent ni à nos efforts ni à nos travaux. Les difficultés rencontrées sont innombrables. Grâce à Dieu, elles s'évanouiront bientôt ; car de jour en jour apparaît l'espoir fondé du succès de cette sainte entreprise. Le Révérend Monsieur Joseph Gabet, notre Provicaire, est depuis longtemps animé d'un grand zèle pour le salut des Mongols. Pour eux il a entrepris de très longs et dangereux voyages ; il a pénétré dans des lieux déserts infestés de brigands et d'animaux féroces, et dépourvus des choses nécessaires à la

vie. Il a enduré tant d'épreuves et entrepris tant de travaux qu'il a vieilli avant l'âge, et que ses cheveux en ont blanchi. Il a converti à la vraie foi trois prêtres bouddhistes, dont deux lui servent d'auxiliaires, et le troisième étudie la philosophie et la théologie à notre séminaire de Macao. Après avoir étudié, presque sans maître, la langue et les caractères chinois, M. Gabet a appris les dialectes mandchou et mongol. Récemment l'expérience lui ayant appris que la connaissance des caractères thibétains dont se servent couramment les prêtres bouddhistes dans leurs prières et leurs livres de religion lui serait de la plus grande utilité pour travailler à la conversion de la nation mongole, il s'y est appliqué et a vaincu les premières difficultés de l'étude de cette langue.

Nous lui avons donné pour compagnon et collaborateur M. Evariste Huc, missionnaire apostolique. Ce cher confrère a étudié avec succès la langue et les caractères chinois, mandchous et mongols, et lit les livres écrits en thibétain. Il habite chez les Mongols nomades et fréquente les couvents de lamas, prêtres des idoles de Fouo, dans le but de mieux apprendre la langue, les mœurs et les usages civils et religieux.

Nous avons ordonné à notre Provicaire d'écrire en détail à la Sacrée Congrégation le récit des travaux accomplis pour notre sainte religion dans la région des Mongols nomades. Ses lettres parviendront à Rome l'année prochaine.

M. Gabet a composé un résumé de la doctrine chrétienne en mongol, qu'il enverra et dédiera à la S. Congrégation. A moins que je ne me trompe, c'est le premier traité sur la foi catholique et romaine qui ait encore été écrit en langue et en caractères mongols...

III. — DÉPART DE MM. GABET ET HUC (10 SEPTEMBRE 1844)

Une fois leur plan mûrement arrêté de concert avec leur Vicaire apostolique, MM. Gabet et Huc, ayant achevé leurs préparatifs de voyage, se mirent définitivement en route.

Leurs chrétiens des Eaux-Noires les accompagnèrent, avec les marques les plus touchantes d'attachement, jusqu'au bord des terres incultes qui bornaient leur territoire. Là, ces braves gens se mirent à genoux, reçurent une dernière bénédiction et se séparèrent des missionnaires, les laissant s'acheminer vers les déserts qui se déroulaient à perte de vue sous leurs yeux (1).

La petite caravane était composée de M. Gabet, monté sur une grande chamelle, de M. Huc sur un cheval blanc, et de Samdatchiemba (2), lama converti. C'est ce dernier qui, monté sur un

(1) Rapport de M. Gabet au Souverain Pontife.

(2) Des trois lamas déjà convertis par MM. Gabet, le plus jeune (Pierre Fong) faisait ses études à Macao; Paul, le premier converti, restait à

mulet noir, allait suppléer Pierre Fong resté à Macao, et servir de guide et de compagnon aux deux missionnaires, pendant leur longue pérégrination.

Pour être complet, nous devons ajouter qu'un gros chien, Arsalan, fermait la marche.

Dès le deuxième jour de leur voyage, tous quittèrent le costume chinois, qui est encore aujourd'hui porté par la majorité des missionnaires européens en Chine et se revêtirent, à l'exemple de Samdatchiemba, du costume séculier des lamas thibétains; je dis séculier, parce qu'il en est un autre spécial aux cérémonies religieuses. Ce costume se composait d'une grande robe jaune, boutonnée sur le côté par cinq boutons dorés et retenue aux reins par une ceinture rouge, d'un gilet rouge avec collet violet, et d'un bonnet jaune.

IV. — COMMENT MM. GABET ET HUC FURENT CONDUITS A ALLER AU THIBET

Nos deux missionnaires visitèrent les lamaseries de Dolon-Nor, ville à 50 lieues de leur point de départ (1) et constatèrent que la religion des lamas est aussi ridicule et imprécise que celle du peuple. Chaque fois qu'ils posaient une question nette et positive, leurs interlocuteurs restaient dans le plus grand embarras. Tous unanimement déclaraient que leur doctrine avait été apportée de l'Occident, et dans toutes les grandes lamaseries, le lama supérieur vient du Thibet. Un lama quelconque qui a fait un voyage à Lhassa est toujours en grande vénération parmi les Mongols.

Nos deux missionnaires crurent donc ne pouvoir mieux faire que d'aller attaquer le Bouddhisme jusque dans sa capitale.

Sywàntze, afin d'instruire les jeunes Mongols qu'on avait l'intention d'y réunir. Samdatchiemba était le troisième lama converti. Ce Tomboul, originaire du Kànsou, avait résidé dans la grande lamaserie de Pékin, à Young-Kokoung. C'est à Mákiatze que M. Huc l'avait rencontré et, par l'intermédiaire de l'ex-lama Paul, l'avait amené à la foi et baptisé sous le nom de Jean-Baptiste, en 1842.

(1) Dolon-Nor, qui signifie en mongol « Sept Lacs », se trouve à peu de distance de Chantout, l'ancienne capitale des souverains mongols, les Yuèn. C'est une ville qui est à moitié mongole, et qui ressemble plus à un camp qu'à une ville. Population : 15.000 habitants. Grand marché de chevaux. A quelques milles de la ville se trouvent des monastères de lamas, ce qui a fait donner à Dolon-Nor le nom de « Lama Miao » (c'est-à-dire *lamaserie*).

V. — DU GOBI A KOUN-BOUM

En sortant de Dolon-Nor, MM. Gabet et Huc entrèrent dans le désert de Gobi, où ne se rencontre plus aucune route tracée. C'est une longue et interminable chaîne de petites collines d'un sable fin et souvent mouvant, sur lequel on ne peut avancer qu'avec peine. La chaleur était étouffante; les bêtes couvertes de sueur, et pas d'eau.

Ils croisèrent la grande route que prennent les ambassades se dirigeant sur Pékin. Cette voie coupe en deux le désert de Gobi et va aboutir à Kiakhta, ville de la frontière russe. Un jour, au milieu de ces déserts, ils rencontrèrent des loups, et ils ne durent leur salut qu'aux cris perçants poussés par la chamelle. Les loups furent si effrayés qu'ils s'enfuirent.

Au bout d'un mois de voyage, les missionnaires arrivèrent à Kouihouatcheng, la Koukouhoto (Ville Bleue) des Mongols, ancienne résidence du Bouddha vivant de Mongolie; ils y achetèrent de vieilles robes en fourrures, pour passer les déserts glacés du Thibet, et traversèrent le Fleuve Jaune pour pénétrer dans le pays des Ortous, région misérable et désolée, alors beaucoup moins défrichée qu'elle ne l'a été depuis cette époque grâce aux émigrés chinois qui y affluent.

Après une pénible ascension des monts Alachàn, ils traversèrent la province du Kangsou et atteignirent la lamaserie de Koun-Boum, le 5 janvier 1845.

Il y avait quatre mois qu'ils avaient quitté les Eaux-Noires.

VI. — LA LAMASERIE DE KOUN-BOUM

Koun-Boum (1) est fameuse dans les annales lamaïques. C'est le lieu de naissance de Tsoung-Kaba (XV[e] siècle), le réformateur du Bouddhisme, le fondateur du Lamaisme. Aussi est-elle le centre d'un pèlerinage très fréquenté.

Le mot Koun-Boum est formé de deux mots thibétains qui signifient « dix mille images ». Ce mot fait allusion à l'arbre qui, suivant la légende, porte un caractère thibétain sur chacune de ses feuilles.

Il est impossible de passer sous silence ce fameux arbre que

(1) Cette ville se trouve au sud-ouest de Siningfou (Kangsou).

le récit de M. Huc a rendu historique : ce qui a valu au voyageur tant d'appréciations plus ou moins désobligeantes. Les uns l'ont accusé en effet d'avoir manqué du plus élémentaire esprit critique, d'autres sont allés jusqu'à attaquer sa bonne foi. Nous ne croyons pas que M. Huc ait mérité ni l'un ni l'autre de ces deux reproches.

Voici ce que lui-même raconte dans son fameux *Voyage* (1) :

Ici on doit s'attendre à ce que nous disions quelque chose de cet arbre. Existe-t-il encore ? — Oui, cet arbre existe encore ; et nous en avions entendu parler trop souvent, durant notre voyage, pour que nous ne fussions pas impatients d'aller le visiter.

Au pied de la montagne où est bâtie la lamaserie, et non loin du principal temple bouddhique, est une grande enceinte carrée, formée par des murs en brique. Nous entrâmes dans cette vaste cour, et nous pûmes à loisir examiner l'arbre merveilleux dont nous avions déjà aperçu de dehors quelques branches. Nos regards se portèrent d'abord avec une avidité curieuse sur les feuilles, et nous fûmes consternés d'étonnement, en voyant sur chacune d'elles des caractères thibétains très bien formés ; ils sont d'une couleur verte, quelquefois plus foncée, quelquefois plus claire que la feuille elle-même.

Notre première pensée fut de soupçonner la supercherie des lamas; mais après avoir tout examiné avec l'attention la plus minutieuse, il nous fut impossible de découvrir la moindre fraude. Les caractères nous parurent faire partie de la feuille, comme les veines et les nervures ; la position qu'ils affectent n'est pas toujours la même ; on en voit tantôt au sommet ou au milieu de la feuille, tantôt à sa base ou sur les côtés ; les feuilles les plus tendres présentent le caractère en rudiment, et à moitié formé ; l'écorce du tronc et des branches, qui se lève à peu près comme celle des platanes, est également chargée de caractères. Si l'on détache un fragment de vieille écorce, on aperçoit sur la nouvelle les formes indéterminées des caractères, qui déjà commencent à germer ; et, chose singulière, ils diffèrent assez souvent de ceux qui étaient par-dessus.

Nous cherchâmes partout, mais toujours vainement, quelque trace de supercherie ; la sueur nous montait au front. D'autres plus habiles que nous pourront peut-être donner des explications satisfaisantes sur cet arbre singulier ; pour nous, nous devons y renoncer. On rira sans doute de notre ignorance ; mais, peu importe, pourvu qu'on ne suspecte pas la sincérité de notre relation (2).

(1) *Voyage dans le Thibet*, etc., t. I, chap. 3.

(2) Désirant être renseigné sur cet arbre mystérieux, et ayant entendu dire qu'un missionnaire avait refait le voyage de M. Huc et que ce missionnaire était encore de ce monde, un confrère lui écrivit pour savoir quelle impression il avait rapportée de sa visite à Koun-Boum. Voici la réponse de ce témoin, ancien missionnaire au Kansou, et actuellement assistant du Supérieur général des Missions de Scheut :

Scheut, le 15 *mai* 1911... *Le R. P. N... a fourni un renseignement exact en vous écrivant que j'ai visité autrefois la lamaserie de Kounboum, au Thibet*

Pour répondre à votre lettre d'une manière un peu adéquate, j'ai long-

VII. — DE KOUN-BOUM A LHASSA

MM. Gabet et Huc séjournèrent deux mois dans la lamaserie de Koun-Boum peuplée de quatre mille religieux. Leur qualité de lamas occidentaux leur donnait le droit de vivre dans ce couvent bouddhiste.

Comme le règlement imposait aux hôtes étrangers, après ce laps de temps, le costume religieux des lamas, les deux missionnaires catholiques, dont la conscience ne pouvait s'accommoder

temps recherché la lettre que j'écrivis au lendemain de ma visite (Soung-chou-Tch'ouang, Kansou, le 13 *décembre* 1883).

Cette lettre fut publiée par les Missions Catholiques *n°* 787 *du* 4 *juillet* 1884, *pp.* 313 *à* 317. *Pour le cas où vous n'auriez pas le texte de cette lettre sous les yeux, il sera peut-être utile de condenser pour vous une appréciation que quelques-uns ont voulu malicieusement considérer comme une censure de l'opinion du P. Huc. En matière d'examen objectif, dès qu'il n'y a pas identité de deux objets, pourquoi s'étonner de rencontrer des appréciations diverses ?*

La lamaserie est bien la même que celle que le P. Huc a visitée ; mais les différentes pagodes qu'elle comprend forment comme un immense béguinage. Les Chinois l'appellent « la Lamaserie de la Tour », T'a-eul-se.

Un auteur chinois en parle ainsi : « Cet endroit a été sanctifié par la présence de Tsoung-Kaba, le premier chef des lamas jaunes. La tradition rapporte qu'à sa naissance, les secondines dont il était enveloppé furent enterrées en cet endroit ; il y crût ensuite un ficus religiosa, *ou arbre de Bouddha. On dit que les feuilles portent, en croissant, des caractères thibétains ayant la propriété de guérir toutes sortes de maladies. Quoique les habitants de la lamaserie ne sachent pas la chose autrement que par la tradition, les Mongols et les Si-Fan y ajoutent foi. »*

J'ai rencontré là un marchand chinois de Péking, homme instruit, qui a passé dix ans dans ces contrées. L'arbre aux caractères était autrefois du côté de la « Tour d'argent » (une des pagodes); il est maintenant plus bas. Il n'y a de caractères que sur l'écorce; les feuilles n'en portent aucun. Il donne des fleurs blanches assez petites; mais il ne donne ni fruits ni baies. Si on enlevait la première écorce, on trouverait encore des caractères sur la seconde, dit-on. A ma question : « Les feuilles vertes, portent-elles des caractères ? », il répondit : « Aucun. » J'ajoutai : « On dit que ces feuilles servent de panacée contre toutes les maladies. » — « Contre certaines maladies », fait-il. — « Lesquelles ? » — Contre . contre... contre la toux, dit-on. » — « J'en voudrais, où m'en procurer ? »— « Chez les lamas; mais, j'ignore s'ils en ont une provision. En tout cas, ils administrent le remède eux-mêmes, de peur que les mains profanes souillent ces choses saintes. »

Nous avons vu : 1° *à la lamaserie principale, dans un parterre clôturé de bois et mal entretenu, quatre arbres ou plutôt quatre branches divergentes d'un même arbre. Rien sur l'écorce qui ressemble à un caractère. Quelques feuilles restant aux branches ne présentent, pour le moment, aucun signe extraordinaire ni dans les nervures, ni dans les couleurs. On nous assure que c'est là l'arbre sacré. Nous sommes joués!*

2° *Deux cents pas plus bas, autre pagode plus petite, mais coquette. Trois parterres clôturés d'un petit mur en briques. Devant celui du milieu, une grosse pierre noircie par l'huile des sacrifices à un gros Bouddha ventru.*

d'un rite superstitieux, résolurent de se fixer en dehors de la lamaserie. Ils employèrent leurs loisirs forcés à se perfectionner dans la pratique de l'écriture thibétaine, langue dans laquelle ils traduisirent une partie de l'Evangile et du catéchisme.

Ils prolongeaient leur séjour à Koun-Boum, afin de pouvoir attendre la grande caravane thibétaine et de n'être pas obligés de traverser seuls des régions au rude climat et infestées de brigands.

Derrière la pierre, un arbre identique à ceux de plus haut, mais plus petit, plus jeune et plus vigoureux. Néanmoins, il a, comme les autres, la tête desséchée. Vers le haut, cinq ou six trous dans le tronc sec (2 à 3 cm. de diamètre), assez rapprochés et s'ouvrant tous dans le haut. Sur trois ou quatre jeunes branches le brun-marron a déteint jusqu'au café à la chicorée. Ce sont bien des caractères; je les crois même thibétains. Mais il n'y en a qu'un ou deux, par ci par là; les branches à portée de mon long bras n'en ont pas. Pas de traces d'incisions. La plupart des caractères sont dans le sens de la branche (droits), mais il y en a de travers : fantaisie de sève. Les deux parterres de côté renferment chacun trois sujets du même arbre, plus petits, sans doute plus jeunes. On n'y voit pas la marque d'un premier essai de miracle. Auront-ils leur tour plus tard? C'est le secret des lamas.

Relu sur place le passage du livre du P. Huc. Le missionnaire a passé trois mois au sein de la lamaserie ; ses bonnes relations lui ont permis de voir à l'aise; les détails qu'il donne sont minutieux. Impossible de nier qu'il ait vu. Nous n'avons pas eu sous les yeux les arbres et un prodige identiques. Les lamas ont pu rendre un autre arbre héritier du prodige ou plutôt de leurs artifices. Il ne faut pas qu'ils soient en possession de bien grands secrets chimiques pour opérer si grossièrement la déteinte que nous avons contemplée sans la moindre admiration.

Dans ces dernières lignes, vous avez le résumé textuel de mes impressions locales d'il y a vingt-huit ans. Rien n'est venu depuis modifier mon opinion.

J.-B. Jaugey, dans son Dictionnaire apologétique de la foi catholique, *donne un article de J.-M. Vacant portant le titre* Miracle. *A la page 2096, il termine le récit du P. Huc en y opposant mes impressions. Voici ses paroles :*

« Mais le consciencieux auteur que nous avons cité, n'a-t-il pas été victime d'une supercherie ? M. Guely, missionnaire belge, a visité en 1885 l'arbre sacré de Kounboum. Il avait entre les mains le livre de M. Huc et a examiné la question avec beaucoup de soin. Pour lui, M. Huc a été induit en erreur ou du moins l'arbre sacré qu'il décrit n'existe plus. L'arbre sacré actuel porte quelques caractères thibétains; mais ils sont manifestement l'œuvre du pinceau des lamas. Les preuves qu'en donne M. Guely ne laissent aucun doute sur ce point. »

J'incline à croire à la supercherie. M. Huc m'en avait laissé toute latitude en écrivant lui-même : « D'autres, plus habiles que moi, pourront peut-être donner des explications satisfaisantes sur cet arbre singulier; pour nous, nous devons y renoncer. » Pas un mot de moi n'autorise à affirmer que j'aie regardé le P. Huc comme victime de cette supercherie.

Autre réserve : le mot manifestement *est de trop. Il supposerait une preuve positive, et je n'en ai apporté aucune. Une production semblable vient de la nature ou de l'art. Je ne trouve pas ici la nature identique à elle-même sur un même sujet : il y a artifice. — A vous en N.-S.*

Signé : A. GUELY.

On peut trouver d'autres témoignages concordants dans la récente édi-

Au mois d'août 1845, ils se remirent en route et allèrent attendre sur les bords de la Mer bleue (Tsing-Hai), ou Koukounor (1), la grande caravane thibétaine qui revenait de porter le tribut à Pékin. Ce ne fut que le 15 octobre qu'elle arriva. Elle se composait de 2.000 hommes, 1.200 chameaux, autant de chevaux et 15.000 bœufs à long poil. Les missionnaires les suivirent comme tant d'autres voyageurs qui profitaient de cette occasion pour se rendre à Lhassa. Des Mongols à cheval se tenaient toujours à l'avant-garde pour repousser les attaques des Kolos ; les Chinois, en gens pratiques, restaient prudemment à la queue, et partaient toujours les derniers, afin de ramasser les objets oubliés ou abandonnés.

Après le passage de Poukian-Gol, affluent de la Mer bleue, à moitié prise par les glaces, les chevaux s'en allaient tristement et paraissaient fort embarrassés de leur queue qui pendait tout d'une pièce, raide et immobile. Les chameaux avaient la longue bourre de leurs jambes chargées de glaçons. Les bœufs à long poil marchaient les jambes écartées et portaient péniblement un énorme système de stalactites qui leur pendait sous le ventre.

L'ascension du mont Bourhan-Bota, d'où émanent des gaz pestilentiels asphyxiant hommes et animaux, se fit péniblement. Les chevaux refusaient de porter leurs cavaliers ; tous les visages étaient blêmes ; la tête tournait à tout le monde.

Le mont Chuga présenta des difficultés plus grandes encore. Comme l'étape devait être longue, le canon du départ se fit entendre à une heure du matin. Arrivé au sommet, la caravane trouva le versant opposé couvert de neige ; les animaux en avaient jusqu'au ventre, et souvent ils glissaient dans des gouffres d'où ils ne sortaient plus. Ils marchaient exposés à un vent si glacial et si fort que la respiration se trouvait parfois arrêtée. M. Gabet eut le nez et les oreilles gelées.

A partir du mont Chuga, le vent, la neige et le froid augmentèrent de jour en jour. Les hommes et les animaux étaient sans cesse contraints de fouiller dans la neige, ceux-ci pour pouvoir

tion du *Voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine* de M. Huc, publiée par M. Planchet, à l'imprimerie des Lazaristes de Pékin, Tome II, appendice du chap. III.

(1) Ce lac salé se trouve à une altitude de près de 10.000 pieds et demeure gelé de novembre à mars. Les sables que charrient ses affluents gagnent de plus en plus; sa plus grande profondeur ne dépasse pas 60 pieds. On y voit quelques îlots que couronne invariablement une pagode.

brouter un peu d'herbe, et ceux-là pour déblayer quelques argols (1), unique moyen de chauffage qu'on rencontre dans le désert. Dès ce moment, tous les jours, on fut forcé d'abandonner sur la route des chevaux, des bœufs et des chameaux, qui ne pouvaient plus suivre. Le tour des hommes ne tarda pas à arriver.

En effet, le Pouhain-Gol une fois traversé, un ouragan qui dura quinze jours vint se joindre aux horreurs d'un froid déjà intolérable. Les pauvres voyageurs cheminaient abattus et découragés. On abandonnait les mourants le long du chemin ! Quand un malade ne pouvait plus parler ni se mouvoir, on disposait à côté de lui sur une petite pierre un petit sac de farine et une écuelle de bois, puis la caravane continuait sa route. Quand tout le monde était passé, les corbeaux et les vautours s'abattaient sur cet infortuné qu'ils dévoraient vivant.

M. Gabet tomba malade. Ses pieds et sa figure étaient gelés, ses lèvres déjà livides et ses yeux presque éteints. Son compagnon assistait à son agonie, impuissant à le soulager. Il l'enveloppa néanmoins entièrement dans ses couvertures, et puis ficela le tout sur un chameau. S'arrêter était chose impossible.

C'est dans ces conditions que l'on commença l'ascension des monts Tanla. Au dire de ceux qui avaient déjà voyagé par là, tous les malades devaient mourir sur le plateau. M. Gabet, en particulier, était irrévocablement condamné à mort par ces gens d'expérience. Or, la traversée du plateau Tanla dura douze jours, heureusement sous un ciel serein et tiède. Il y périt beaucoup d'animaux; le petit mulet, monté par Samdatchiemba, fut du nombre. Mais les tristes prophéties au sujet de M. Gabet ne se réalisèrent pas : ces redoutables montagnes lui rendirent au contraire la santé. Néanmoins il y perdit les doigts qui durent être amputés plus tard, et il fallut lui renouveler l'onction sacerdotale dans la paume des mains pour qu'il pût dire la messe.

Enfin, le jeudi 29 janvier 1846, au moment où le soleil venait de se coucher, la caravane thibétaine entra dans une belle et spacieuse vallée. Lhassa, le but tant désiré de leur pénible voyage, se dressait devant les yeux de MM. Gabet et Huc, avec ses maisons blanches, hautes et terminées en plate-forme, avec ses temples nombreux aux toitures dorées et le Bouddha-La, sur les flancs duquel s'élève le palais grandiose du Talé-Lama.

Il y avait dix-huit mois que nos voyageurs étaient en route.

(1) Argol ou fiente desséchée des animaux.

CHAPITRE VII

SÉJOUR A LHASSA

I. Lhassa. — II. Le palais du Talé-Lama. — III. Religion des Thibétains. — IV. Analogies entre les rites lamaïques et les rites catholiques. — V. Election du Bouddha vivant. — VI. MM. Gabet et Huc au bureau de police de Lhassa. — VII. MM. Gabet et Huc chez le régent. — VIII. Inventaire de leurs bagages et mise en liberté. — IX. Faveur du régent. — X. Une église catholique à Lhassa. — XI. Succès des missionnaires auprès du régent. — XII. Dénuement des missionnaires à Lhassa. — XIII. L'amban ou résident de Chine à Lhassa. — XIV. Ki-chan expulse MM. Gabet et Huc de Lhassa.

I. — LHASSA

Lhassa (1) n'est pas une grande ville ; elle a tout au plus deux lieues de tour. Sa population, à cette époque, pouvait être de 40,000 âmes, dont la moitié se composait de lamas. Elle n'est pas enfermée, comme les villes de Chine, dans une enceinte de remparts. On prétend qu'autrefois elle en avait, mais qu'ils furent entièrement rasés dans une guerre que les Thibétains eurent à soutenir contre les Indiens. Les principales rues sont très-larges, bien alignées et assez propres. Les faubourgs sont d'une saleté repoussante. Les maisons sont construites tantôt en pierres, tantôt en briques, tantôt en terre. Dans les faubourgs, il existe un quartier

(1) *Lha-Ssa*, mot thibétain qui signifie « Terre des esprits ».

dont les maisons sont entièrement bâties avec des cornes de bœufs et de moutons (1). Ces bizarres constructions sont d'une solidité extrême et présentent à la vue un aspect assez agréable.

II. — LE PALAIS DU TALÉ-LAMA

Les temples bouddhiques sont les édifices les plus remarquables de Lhassa.

Le palais du Talé-Lama (2) mérite à tous égards la célébrité dont il jouit dans le monde entier. Vers la partie septentrionale de la ville, et tout au plus à un quart d'heure de distance, il existe une montagne rocheuse, peu élevée et de forme conique ; cette montagne porte le nom de Bouddha-La, c'est-à-dire « montagne de Bouddha », montagne divine. C'est sur ce socle grandiose, préparé par la nature, que les adorateurs du Talé-Lama ont édifié un palais magnifique où réside en chair et en os leur vivante divinité.

Ce palais est une réunion de plusieurs temples de grandeur et de beauté diverses. Celui qui occupe le centre est élevé de quatre étages et domine tous les autres. Il est terminé en dôme, entièrement recouvert de lames d'or, et entouré d'un grand péristyle dont les colonnes sont également dorées. L'édifice, reconstruit par la libéralité de l'empereur Kanghsi, est rempli de trésors qu'y ont accumulés les fidèles du Thibet, de Mongolie et de Chine. Du haut de ce sanctuaire élevé, le Talé-Lama peut contempler, aux jours des grandes solennités, ses innombrables adorateurs, se mouvant dans la plaine et venant se prosterner au pied de la divine montagne.

III. — RELIGION DES THIBÉTAINS

MM. Gabet et Huc recueillirent à Lhassa d'intéressantes observations sur le bouddhisme.

Le Thibet est, en effet, le centre de cette religion qui dispute

(1) Voici ce qu'un voyageur, Narzounoff, écrit au sujet de ces maisons : « *Je partis de bonne heure et je rencontrai d'abord sur mon chemin une pierre plate sur laquelle on découpe les morts... Cette besogne funèbre est accomplie par les mendiants parqués dans un quartier spécial de Lha-Ssa, dont toutes les maisons sont faites de cornes de bœufs et de boucs et sentent très mauvais.* »

(2) Le mot mongol « Talé » ou « Talai » veut dire « mer » et a été

au christianisme le premier rang pour le nombre des fidèles.

Ce n'est qu'au v[e] siècle pourtant que des missionnaires hindous entreprirent (1) la conversion du peuple thibétain. Le premier temple ne fut construit qu'en 698. Cent ans après, des édifices religieux s'élevaient dans toute la contrée, et la religion de Bouddha rayonnait sur le Thibet comme « la lumière du soleil ».

Au XIV[e] siècle, le bouddhisme thibétain eut sa rénovation religieuse. Le moine Tsoungkaba, dont nous avons déjà parlé, modifia le rituel et fonda la branche des « Bonnets jaunes ». Le réformateur fut considéré par ses adeptes comme l'incarnation de la divinité, de Bouddha lui-même. Et depuis lors il ne meurt plus, mais il passe de corps en corps sous les traits d'un « Bouddha nouveau-né », qui se perpétue dans le monastère de Tachi-Loumpo, près de Chigatzé.

Mais un autre Bouddha vivant a pris la place du premier et même se classe au-dessus de lui, dans la vénération des Thibétains, car il dépasse en puissance politique celui de Tachi-Loumpo, grâce à sa résidence dans la capitale et à ses relations avec les autorités chinoises. C'est le Talé-Lama, dont on raconte diversement l'intronisation au XVI[e] ou au XVII[e] siècle (2).

IV. — ANALOGIES ENTRE LES RITES LAMAIQUES ET LES RITES CATHOLIQUES

Ce qui frappa le plus MM. Gabet et Huc, ce furent les nombreuses et frappantes analogies entre le culte catholique extérieur et les rites lamaïques ; car, pour le dogme, il n'y a pas l'ombre de ressemblance.

La Rome des Papes (à cette époque) et Lhassa, le Pape et le

donné au grand lama du Thibet, parce que ce personnage est censé être une mer de sagesse et de puissance. » (Huc).

(1) Ce ne fut sans doute qu'une tentative ou une suite d'essais, car l'introduction définitive du bouddhisme au Thibet date du VII[e] siècle, sous le règne de Srong-tsan-gampo qui était marié à la fois à une népalaise et à une chinoise, toutes deux bouddhistes. Ce fut à l'instigation de ses deux femmes qu'il ouvrit les frontières de son empire, si jalousement gardées jusque-là, à la religion du Bouddha. Les progrès de la nouvelle doctrine furent lents. Ce ne fut qu'à partir du XV[e] siècle que se développa cette prospérité qui dure encore. (A. Roussel. *Le Bouddhisme contemporain*, p. 86.)

(2) Le troisième Bouddha vivant, dans la hiérarchie, est celui d'Ourga, en Mongolie, qui, comme son collègue de Lhassa, a profité du désarroi où se trouvait la Chine après la révolution, pour proclamer son indépendance et pratiquer avec la Russie l'alliance du pot de terre et du pot de fer.

Talé-Lama pouvaient fournir des rapprochements pleins d'intérêt. Le gouvernement thibétain paraissait en quelque sorte calqué sur l'ancien gouvernement des Etats pontificaux. La crosse, la mitre, la chape, que les grands lamas portent en voyage, ou dans les cérémonies hors du temple (1), l'office à deux chœurs, les exorcismes, l'encensoir, les bénédictions données par les lamas en étendant la main droite sur la tête des fidèles, le chapelet, le célibat ecclésiastique, les retraites, les jeûnes, les processions, les litanies, l'eau bénite : voilà autant de rapports que les bouddhistes ont avec nous.

D'où viennent ces ressemblances ? Les documents précis nous manquent ; mais il ne faut pas oublier que du temps de Tsoungkaba, Jean de Montcorvin, archevêque de Pékin, avait un chœur de nombreux religieux mongols qui récitaient tous les jours les psaumes et célébraient les offices. Ses compagnons, dispersés à travers la Chine et la Mongolie, y avaient fondé des églises, où les cérémonies du culte durent se dérouler et attirer l'attention des païens.

En outre, le nestorianisme fut, jusqu'à la dynastie mongole des Yuèn, très florissant en Chine et en Mongolie ; il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que les usages des moines nestoriens eussent passé en partie dans les lamaseries.

M. Huc ajoute que les traditions lamaïques donnent au fondateur du lamaïsme un étranger pour maître. Tsoungkaba ne serait-il pas l'élève d'un missionnaire ? Faute d'autres données, celles-ci suffisent à expliquer des ressemblances trop nombreuses pour n'être qu'une simple coïncidence. Tsoungkaba a fort bien pu connaître le christianisme et lui faire des emprunts, comme Mahomet l'avait fait pour la Bible (2).

En tout cas, s'il y a eu imitation ou plagiat, c'est le lamaïsme qui a copié le catholicisme, puisque celui-ci avait quatorze siècles d'existence quand le lamaïsme a paru.

(1) Huc, décrivant la Fête des Fleurs, à Kounboum, écrivait :

« *Si la personne du Grand Lama nous frappa peu, il n'en fut pas ainsi de son costume qui était rigoureusement celui des évêques; il portait sur sa tête une mitre jaune; un long bâton en forme de crosse était dans sa main droite; ses épaules étaient couvertes d'un manteau en taffetas violet, retenu sur la poitrine par une agrafe et semblable en tout à une chape.* » (Tome II, p. 96 et suivantes.)

(2) Bonvalot penche pour cette opinion :

« *Parmi les objets du culte, la sonnette, les chapelets, les luminaires nous rappellent le culte catholique ; et notre première impression est que ces objets viennent d'une époque où les Thibétains avaient sans doute nos*

V. — ÉLECTION DU BOUDDHA VIVANT

Le chef politique et religieux de toutes les contrées du Thibet, c'est le Talé-Lama. C'est dans ses mains que réside toute puissance législative et administrative. En pratique, son immense autorité est tempérée par le droit coutumier et certains règlements laissés par Tsoungkaba.

Quand le Talé-Lama meurt, ou, pour parler le langage des bouddhistes, quand il transmigre, on élit un enfant pour continuer la personnification du Bouddha vivant. Cette élection se fait par la grande assemblée des lamas Houtouktou, dont la dignité sacerdotale n'est inférieure qu'à celle du Talé-Lama. Les Houtouktou se réunissent en conclave et passent une semaine à jeûner et à prier, puis le sort désigne le nouveau Bouddha.

Mais c'est l'amban chinois (ou résident) qui commande en réalité à ce prétendu hasard.

En 1792, l'ambassade chinoise fit en effet présent au conclave de la magnifique coupe d'or de laquelle doit sortir le nom du nouveau maître ; depuis l'envoi de ce cadeau, jamais représentant d'une famille hostile à la Chine n'a été désigné par le sort (1).

croyances ; ils les auraient perdues, aujourd'hui, mais auraient conservé quelques-unes des formes extérieures du culte, comme cela se produit dans les hérésies. Au reste, nous renvoyons le lecteur pour ces questions à l'admirable récit du Père Huc. » (De Paris au Tonkin, à travers le Thibet inconnu, p. 366.).

(1) Dans son *Voyage en Mongolie*, M. David, ancien missionnaire lazariste de Pékin, raconte que quelques années avant son passage, le Bouddha vivant de la riche lamaserie de Ou-Than-Djao, où Samdatchiemba avait vécu deux ans, ayant réuni une somme de trente mille taëls, se mit en tête d'aller l'offrir au Bouddha vivant de Lhassa. Mais en route ses serviteurs regrettant de voir l'argent de l'Ourato aller grossir les caisses du premier des Grands Lamas, profitèrent du passage d'un fleuve pour dérober les lingots en jetant à l'eau leur Bouddha vivant qu'ils laissèrent pour noyé. Le pauvre homme, après un long évanouissement, se trouva rejeté sur la rive, se sauva, put continuer son voyage jusqu'au Thibet et revenir ensuite à son ancienne lamaserie de Ou-Than-Djao.

Pendant qu'ils le croyaient mort, les lamas de ce lieu étaient allés à la recherche de l'enfant, dans lequel devait avoir transmigré l'âme du Grand Lama noyé ; et ils avaient trouvé en effet un très jeune sujet, doué de tous les signes constatant la présence du Bouddha. Cet enfant fut porté dans la lamaserie et reconnu pour le vrai Grand Lama.

Quel ne fut pas l'étonnement et le désappointement des vieux lamas en voyant peu après reparaître l'ancien lama vivant ! Celui-ci eut beau revendiquer ses droits, on ne l'écouta pas, et le nouveau Bouddha ne voulut pas céder la place. Favorisé par les vieux lamas qui sans doute avaient leurs raisons pour agir ainsi, il continua à jouir de tous les revenus de la

VI. — MM. GABET ET HUC AU BUREAU DE POLICE DE LHASSA

Peu après leur arrivée à Lhassa, les deux missionnaires, pour se donner une position régulière et en quelque sorte légale, se conformèrent à un règlement en vigueur à Lhassa, et qui prescrit à tous les étrangers qui veulent séjourner dans la ville d'aller se présenter aux autorités thibétaines. Aussitôt après avoir rempli cette formalité et avoir déclaré qui ils étaient, et le but qui les avaient amenés à Lhassa, ils profitèrent de la position semi-officielle qu'ils venaient de se faire, pour entrer en rapport avec les lamas thibétains et tartares, et commencer enfin résolument leur œuvre de missionnaires.

Or, un jour que MM. Gabet et Huc s'entretenaient de questions religieuses avec un lama très versé dans la science bouddhique, deux lamas se présentèrent, en disant :

— Le régent vous attend à son palais ; il veut vous parler... Levez-vous promptement, et suivez-nous.

Décidément le gouvernement avait envie de s'occuper d'eux !

— Allons voir le régent, se dirent mutuellement les deux missionnaires ; et pour le reste,... à la volonté de Dieu.

Après s'être revêtus de leurs plus belles robes et s'être coiffés de leurs majestueux bonnets en peau de renard, ils dirent donc aux envoyés du régent :

— Allons !

— Et ce jeune homme ? dirent-ils en montrant du doigt Samdatchiemba.

— Ce jeune homme est notre domestique ; il gardera la maison pendant notre absence.

— Il faut qu'il vienne aussi, le régent veut vous voir tous les trois.

VII. — MM. GABET ET HUC CHEZ LE RÉGENT

Après avoir traversé une grande cour où se trouvaient réunis un grand nombre de lamas et de Chinois, MM. Gabet et Huc furent introduits dans un appartement orné avec simplicité, au fond

lamaserie. Le pauvre vieux noyé se sentant impuissant à gagner sa cause devant les tribunaux, où les moins riches ont toujours tort, se retira dans une petite lamaserie où il vécut en simple lama.

duquel ils aperçurent un personnage assis, les jambes croisées, sur un coussin recouvert d'une peau de tigre. C'était le régent.

De la main droite il leur fit signe d'avancer. Ils s'approchèrent et le saluèrent en mettant leur bonnet sous le bras. Un banc était placé à leur droite ; ils furent invités à s'y asseoir, ce qu'ils firent immédiatement.

Les bruits contradictoires qui couraient sur les deux lamas occidentaux, depuis leur arrivée à Lhassa, avaient seuls déterminé le régent à les interroger lui-même, pour savoir d'où ils étaient.

— Nous sommes du ciel d'occident.

— De Galgatta ? (Calcutta).

— Non ! Notre pays s'appelle la France.

— Vous êtes sans doute de Pékin ?

— Non ! nous sommes Français.

— Savez-vous écrire ?

— Mieux que parler.

— Voilà du papier ; écrivez quelque chose.

— Dans quelle langue ? En thibétain ?

— Non ! écrivez des caractères de votre pays.

L'un des deux missionnaires prit le papier sur ses genoux et écrivit : « Que sert à l'homme de conquérir le monde entier, s'il vient à perdre son âme ? »

— Ah ! voilà des caractères de votre pays, s'écria le régent ; je n'en avais jamais vu de semblables. Et quel est le sens de cela ?

Ils écrivirent la traduction en thibétain, en tartare et en chinois, et la lui firent passer.

— On ne m'avait pas trompé, leur dit-il, vous êtes des hommes d'un grand savoir. Voilà que vous pouvez écrire dans toutes les langues ; et vous exprimez des pensées aussi profondes que celles qu'on trouve dans les livres de prières.

VIII. — INVENTAIRE DE LEURS BAGAGES ET MISE EN LIBERTÉ

La conversation se prolongea bien avant dans la nuit. Le régent se leva enfin, et dit à ses deux hôtes :

— J'ai donné ordre de vous préparer une chambre dans mon

palais. Vous coucherez ici cette nuit ; demain vous retournerez à votre maison.

Ils voulurent s'excuser et remercier le régent de sa bienveillance ; mais ils ne furent pas longtemps à s'apercevoir qu'ils étaient tout bonnement prisonniers.

Une foule de lamas et de serviteurs les suivit jusque dans leur appartement. Après avoir permis à cette curiosité de se satisfaire, les missionnaires se mirent à genoux, firent le signe de la croix et récitèrent à haute voix leur prière du soir. Aussitôt les chuchotements cessèrent, et chacun garda un religieux silence.

Laissés seuls, MM. Gabet et Huc se demandèrent comment cela allait finir, si on les laisserait libres, ou si on allait les faire croupir dans une prison, ou encore les étrangler.

Le lendemain, examen minutieux et solennel de tous leurs bagages, fait chez l'ambassadeur Kichàn, en présence du régent. Des cartes géographiques faillirent les compromettre et les faire passer pour des espions. Mais les missionnaires eurent la présence d'esprit de faire observer que les cartes en question n'étaient pas d'eux, puisqu'elles étaient imprimées. Le régent voulut tout aussitôt les prendre sous sa protection. Ils furent relâchés sur-le-champ.

IX. — FAVEUR DU RÉGENT

A peine rendus chez eux, nos deux missionnaires reçurent la visite d'un envoyé du régent venu pour leur offrir un secours, sous le couvert d'acheter leurs vieux chevaux.

Le lendemain dans une visite, ce même régent leur dit confidentiellement que les Chinois étaient jaloux de les voir à Lhassa, mais qu'ils pouvaient compter sur sa protection. Il ajouta :

— Vous êtes mal logés ; il vous faut abandonner la demeure que vous vous êtes choisie. J'ai déjà donné l'ordre de vous préparer un logement convenable dans une de mes maisons.

Les missionnaires acceptèrent avec reconnaissance l'offre qui leur était faite. Une faveur si éclatante ne pouvait manquer de favoriser les débuts de leur mission apostolique.

X. — UNE ÉGLISE CATHOLIQUE A LHASSA

Le premier soin de MM. Gabet et Huc fut d'ériger une petite chapelle dans la maison que le régent avait mise à leur disposition. Ils choisirent l'appartement le plus beau, le tapissèrent le plus proprement possible, et l'ornèrent d'images.

Tout le monde à Lhassa voulut visiter l'église des lamas français. Plusieurs, venus d'abord en curieux, paraissaient attacher une grande importance à l'étude de la religion. Tous les jours ils se rendaient assidûment auprès des missionnaires, lisaient avec application le résumé de la doctrine composée par ces derniers.

Même parmi les Chinois de l'ambassade, il se trouva des prosélytes. Un secrétaire de l'amban disait n'attendre que le moment où il serait libre de rentrer dans son pays pour embrasser la religion chrétienne. Un jeune médecin du Yünnàn, véritable ascète, se déclarait publiquement chrétien, allant jusqu'à porter ostensiblement un crucifix au cou.

Ainsi se trouvait renouée la chaîne de l'apostolat catholique au Thibet. En effet, MM. Gabet et Huc n'étaient pas les premiers missionnaires catholiques qui eussent tenté l'évangélisation de la Terre des lamas. Déjà au commencement du XIV[e] siècle, alors que l'entrée de ce pays n'était point aussi strictement interdite aux étrangers, un ancien missionnaire de Pékin, le bienheureux Odoric de Frioul, avait visité Lhassa, et y avait même trouvé quelques chrétiens (1330). En 1719, les Capucins, à leur tour, envoyèrent une mission à Lhassa, sous la direction d'Orazio della Penna, qui n'y séjourna pas moins de vingt ans, mais sans succès. A son retour à Rome (1737), il fit connaître que les derniers survivants d'entre ses compagnons étaient brisés par l'âge et les fatigues. Lui-même mourut aux Indes (1747) en retournant dans sa mission. Entre temps, ses anciens compagnons étaient tous expulsés du Thibet.

Aussi, quand MM. Gabet et Huc pénétrèrent à Lhassa, y avait-on complètement perdu le souvenir du passage et des prédications de ces héroïques précurseurs.

Cependant les deux missionnaires voyaient augmenter de jour en jour le nombre de ceux qui venaient régulièrement s'instruire de notre sainte religion, et ils souffraient de ne pouvoir offrir

aux Thibétains le spectacle des fêtes pompeuses et touchantes du catholicisme. Mais il leur était impossible de célébrer la messe ; le peu de vin qu'ils avaient apporté était complètement gâté.

XI. — SUCCÈS DES MISSIONNAIRES AUPRÈS DU RÉGENT

Le régent, quoique chargé du gouvernement pendant la minorité du Talé-Lama, trouvait encore le temps de s'occuper de questions religieuses, et celles-ci faisaient le sujet principal de ses nombreux entretiens avec les deux missionnaires lazaristes.

Un jour, il leur dit ces paroles remarquables dans la bouche d'un païen :

— Tous vos longs voyages, vous les avez entrepris uniquement dans un but religieux ; vous avez raison, car la religion est l'affaire importante des hommes. Je vois que les Français et les Thibétains pensent de même à ce sujet. Cependant votre religion n'est pas, dites-vous, la même que la nôtre ; il importe de savoir quelle est la véritable. Nous les examinerons donc toutes les deux attentivement et avec sincérité ; si la vôtre est la bonne, nous l'adopterons. Si au contraire, c'est la nôtre, je crois que vous serez assez raisonnable pour la suivre.

Un autre jour il leur dit :

— La vérité est claire par elle-même ; mais si on l'enveloppe de mots obscurs, on ne l'aperçoit pas. Tant que nous serons obligés de nous servir du chinois pour intermédiaire, il nous sera impossible de nous bien comprendre ; nous ne discuterons avec fruit qu'autant que vous parlerez clairement le thibétain. Si vous voulez, je vous faciliterai les moyens de l'apprendre. Voici mon neveu, je vous le donne pour élève et pour maître. Il vous enseignera le thibétain ; en retour vous lui donnerez quelques leçons de chinois et de mandchou.

Le régent aimait beaucoup à s'entretenir de la France. Tout ce que les missionnaires lui racontaient des bateaux à vapeur, des chemins de fer, des aérostats, de l'éclairage au gaz, du télégraphe, de la photographie (appelée alors daguerréotypie), lui donnait une haute idée de l'Europe.

L'engouement du régent alla jusqu'à vouloir apprendre le français. Un soir les deux lazaristes durent lui apporter un A B C D français, dont chaque lettre avait la prononciation écrite au-

dessous avec des caractères thibétains. Le lendemain, aussitôt que les missionnaires parurent en sa présence, il leur demanda quel était le nom de leur empereur :

— Notre empereur s'appelle Louis-Philippe.

— Louis-Philippe, c'est bien.

Puis il prit son poinçon et se mit à écrire. Un instant après, il leur présenta un morceau de papier, où on voyait en caractères européens :

— *Louy-Filipe.*

XII. — DÉNUEMENT DES DEUX MISSIONNAIRES A LHASSA

Malgré la faveur officielle dont jouissaient extérieurement les deux Lazaristes, ils en étaient réduits au dernier dénuement.

La vente de leurs chameaux à Natchu leur avait procuré quelques ressources ; à Lhassa, le régent acheta leurs chevaux et les leur paya trois fois plus qu'ils ne valaient, manière discrète de venir au secours des missionnaires. Ce qui leur restait d'argent suffisait à peine pour subsister quelques mois.

Se trouvant là dans le centre de pays inaccessibles, même aujourd'hui, aux nations européennes, dans l'impossibilité de correspondre avec leur évêque pour lui réclamer du secours, ignorants de ce qui se passait en Europe depuis trois ans, MM. Gabet et Huc se demandaient anxieusement si, pour une affaire de quelques sous, ils ne se verraient pas obligés d'abandonner une entreprise dont les débuts promettaient un succès si merveilleux.

Après avoir réfléchi sur leur situation, ils arrêtèrent le projet suivant : M. Huc devait rester à Lhassa pour cultiver la chrétienté naissante, entretenir le régent dans ses bonnes dispositions et travailler à augmenter le nombre des catéchumènes. Pour M. Gabet, il se mettrait en route et serait rendu en trente ou quarante jours au milieu des Européens des Indes. De là il pourrait dans un bref délai rejoindre M. Huc, avec des subsides, du vin pour la messe, et aussi des confrères qui viendraient partager leurs travaux.

Ils parlèrent de leur projet au régent qui entra complètement dans leurs vues, et promit même de faciliter le voyage de M. Gabet, en lui donnant des hommes pour l'escorter aux frais de l'Etat jusqu'aux frontières du Thibet.

XIII. — L'AMBAN, OU RÉSIDENT DE CHINE, A LHASSA

Les missionnaires avaient compté sans l'amban (1), ou ambassadeur de Chine. Depuis l'année 1642, où la Chine réussit à imposer sa suzeraineté à la Terre des lamas, la cour de Pékin n'a jamais manqué d'avoir à la cour de Lhassa deux ambans, ou commissaires extraordinaires (Kin-Tchai). Cette ambassade permanente est là, tant pour flatter les croyances religieuses des Mongols, sujets de la Chine, et les rallier aux fils de Hàn en leur faisant croire que le gouvernement de Pékin a une grande dévotion au Bouddha vivant, que pour affirmer le protectorat de la Chine sur le Thibet.

La situation de ces deux fonctionnaires équivaut à peu près à celle du Résident français au Maroc. Le principe chinois a toujours été que tout ce qui se rapporte à la politique générale et à la guerre doit être régi par le gouvernement de Pékin, mais que le soin des intérêts locaux appartient aux autorités de Lhassa.

A cette époque, l'amban se nommait Kichàn. C'était un tartare. Il avait commencé sa carrière comme secrétaire d'un des six grands Tribunaux, ou ministères, de Pékin. Sa rare capacité, ou l'influence de sa famille, ne tarda pas à le faire remarquer. A l'âge de 22 ans, il était gouverneur de la province du Honàn ; mais il fut dégradé pour n'avoir pas su prévoir et arrêter un débordement du Fleuve Jaune.

Sa disgrâce ne dura pas longtemps ; il fut réintégré dans sa dignité première et envoyé tour à tour, en qualité de gouverneur, dans les provinces du Chan-Toung, du Setchouan et du Tchély. Il fut décoré du titre de marquis.

Vers la fin de 1839, Kichàn fut envoyé à Canton, en qualité de vice-roi de la province, avec le titre de commissaire impérial et de ministre plénipotentiaire, pour traiter avec les Anglais, à la suite de la Guerre de l'opium. Il entra en négociations avec Elliot, ministre plénipotentiaire anglais, et la paix fut conclue moyennant la cession à l'Angleterre de l'île de Hong-Kong.

Il expia ce succès par une disgrâce ; les intrigues ourdies par l'ancien commissaire Lïn-Tzesü, le même qui avait occasionné la guerre en faisant brûler les caisses d'opium, réussirent à faire

(1) Amban, terme mandchou qui signifie haut fonctionnaire et résident.

casser par l'Empereur le traité qu'on venait de conclure à Canton. Kichàn rappelé à Pékin fut dégradé et exilé en Tartarie.

En 1844, il fut rappelé et envoyé à Lhassa, en qualité de commissaire extraordinaire.

Quand MM. Gabet et Huc le virent, il avait une soixantaine d'années. Les missionnaires furent frappés de la physionomie intelligente de l'ambassadeur chinois. Il leur demanda des nouvelles de Palmerston. Etait-il encore ministre des Affaires Etrangères ?

— Et Ilu (nom chinois d'Elliot), qu'est-il devenu ? Le savez-vous ?

— Il a été rappelé. Ta chute a entraîné la sienne.

— C'est dommage ! Il avait un excellent cœur ; mais il ne savait pas prendre une résolution.

XIV. — KICHAN EXPULSE MM. GABET ET HUC DE LHASSA

Kichàn ne pouvait supporter de voir le gouvernement thibétain accueillir si favorablement une religion et des étrangers que la Chine repoussait depuis si longtemps de ses frontières. Il décida qu'on chasserait de Lhassa les deux missionnaires.

Un jour il les fit donc appeler, et, après maintes cajoleries, il finit par leur dire que le Thibet était un pays trop froid, trop pauvre pour eux, et qu'il fallait songer à retourner dans leur pays. Ils lui demandèrent si, en parlant ainsi, il entendait donner un conseil ou un ordre.

— L'un et l'autre, répondit-il froidement.

La discussion, qui fut très vive de part et d'autre, se termina par cette déclaration de l'amban, qu'ils pouvaient se tenir assurés qu'il les ferait partir du Thibet.

Le régent prit la défense des deux Lazaristes, déclara qu'ils étaient uniquement sous sa juridiction et leur fit dire de ne point s'inquiéter des prétentions de Kichàn. Cependant l'amban ne cédait pas, au point que le régent finit par dire :

— Je suis seul ; le Talé-Lama n'est qu'un enfant, et je ne trouve pas l'appui dont j'aurais besoin pour mettre un frein à la tyrannie de ce Chinois.

La contestation s'aigrissant de plus en plus, il fallut bien

prendre parti. L'alternative était de se déclarer énergiquement pour les deux missionnaires, et alors le régent s'exposait aux ressentiments du gouvernement chinois; ou bien de se rendre à l'avis de l'amban en intimant de la part du Talé-Lama à MM. Huc et Gabet l'ordre de partir. Or, les deux missionnaires voulaient à tout prix éviter cet éclat et se garder une porte ouverte pour revenir à Lhassa, dès que les circonstances deviendraient plus favorables. Supposé en effet qu'ils aient été exclus du Thibet par l'autorité thibétaine elle-même, ils perdaient par là tout droit d'y retourner jamais et d'y résider.

Ils résolurent donc de céder à l'orage. Dans le dernier entretien qu'ils eurent avec le régent, celui-ci, après leur avoir fait ses adieux, les pria de ne pas renoncer à leur entreprise, et ajouta d'un ton significatif que puisqu'ils avaient eu assez de courage et de capacité pour pénétrer une première fois dans le Thibet, il espérait les voir triompher des difficultés suscitées contre eux.

CHAPITRE VIII

LE RETOUR

I. De Lhassa à Tchengtou. — II. MM. Gabet et Huc devant les tribunaux de Tchengtou. — III. MM. Gabet et Huc et les chrétiens du Setchouan. — IV. MM. Gabet et Huc à Outchang. — V. MM. Gabet et Huc à Macao. — VI. M. Huc rentre en France. — VII. Conclusion du voyage de MM. Gabet et Huc. — VIII. Samdatchiemba.

I. — DE LHASSA A TCHENGTOU

Le départ de Lhassa eut lieu le 26 février 1846. Partout, sur leur passage, les deux Lazaristes furent accueillis par les Thibétains avec les marques les plus touchantes d'intérêt, grâce aux instructions du régent.

La partie orientale du Thibet que MM. Gabet et Huc eurent d'abord à traverser n'est qu'une suite continuelle de rochers escarpés et de précipices. Souvent ils devaient côtoyer à cheval des abîmes dont l'escarpement et la profondeur faisaient frémir.

Ce qui rendit surtout le retour excessivement pénible, ce fut la neige qui tomba presque continuellement durant leur voyage ; les montagnes en étaient couvertes. Il arrivait que le sol manquant quelquefois sous les pieds, les voyageurs s'enfonçaient et disparaissaient comme dans le fond d'un puits.

Parmi les soldats de l'escorte, plusieurs périrent, précipités du haut des rochers ou ensevelis sous des avalanches. Le mandarin qui commandait l'escorte roula du sommet d'une montagne

et mourut quelques jours après. Un autre mandarin qui s'était joint à eux succomba de même aux misères de cette route, et l'un de ses neveux qui l'accompagnait ne lui survécut que quelques jours.

Les cadavres de ces dignitaires furent mis dans des cercueils et portés par les gens de l'escorte.

MM. Gabet et Huc mirent quatre mois entiers à traverser cet affreux pays, qui compte à peu près six cents lieues depuis Lhassa jusqu'à Tatsiénlou, première ville chinoise qu'on rencontre sur la frontière. Le cortège de cercueils qui les accompagnait fut déposé dans cette ville ; et un nouvel officier fut nommé pour conduire les Lazaristes jusqu'à Tchengtou, capitale de la province du Setchouan.

II. — MM. GABET ET HUC DEVANT LES TRIBUNAUX DE TCHENGTOU

Le bruit de l'arrestation des deux missionnaires les avait précédés au Setchouan ; les mandarins l'avaient même fait afficher publiquement.

Arrivés à Tchengtou, les deux Lazaristes furent donc logés chez l'intendant des prisons, et, dès le lendemain ils furent conduits au tribunal. La séance fut ouverte avec un appareil inaccoutumé ; les cinq premiers magistrats de la province y étaient venus siéger. Leurs officiers faisaient la haie depuis la grand'porte jusqu'au fond de la cour.

On commença par les sommer de se mettre à genoux. Avant 1912, en Chine, tout homme comparaissant devant un tribunal, qu'il fût accusateur, accusé ou même simple témoin, devait se mettre à genoux. Les deux missionnaires s'y refusèrent énergiquement. Cette réponse et l'air de fermeté que les mandarins leur voyaient déconcertèrent ces derniers, au point qu'ils restèrent longtemps indécis et ne sachant quel parti prendre.

Bien que six ans seulement se fussent écoulés depuis le martyre du bienheureux Perboyre, les choses avaient bien changé en Chine. C'est qu'entre ces deux dates, il y avait eu la Guerre de l'opium et l'ambassade de Lagrené. De là la timidité des mandarins chinois et la hardiesse des missionnaires, même prisonniers.

On procéda ensuite à l'interrogatoire. Aux demandes : « Qui

ils étaient ? Quel était le but de leur venue en Chine ? », les missionnaires répondirent qu'ils étaient prêtres de la religion chrétienne, venus en Chine pour y prêcher ; que leur pays était la France. Les mandarins insistèrent beaucoup pour savoir qui leur avait servi de guide pour entrer en Chine, quels lieux ils avaient habité et quelles familles leur avaient donné asile.

A ces questions, ils répondirent qu'ils étaient venus en Chine d'eux-mêmes, sans y avoir été invités par personne ; qu'ils y avaient séjourné à leurs frais et qu'ils étaient seuls responsables de leur démarche ; que les efforts pour obtenir d'eux autre chose étaient vains, et qu'ils ne dénonceraient jamais personne.

Après un instant de silence, un mandarin eut l'impudence de leur adresser une question outrageante pour la morale chrétienne. M. Huc qui se trouvait vis-à-vis de lui, prit la parole d'un air grave et indigné et lui fit une réponse qui le couvrit de confusion. Cet incident fit clore la séance.

Deux jours après, MM. Gabet et Huc furent conduits au tribunal du vice-roi pour y entendre décider de leur sort. Il s'agissait, ou de les envoyer à Pékin pour y être livrés au Tribunal des supplices (Sing-Pou), ou de les reconduire hors des frontières, pour être ensuite remis entre les mains du consul de leur nation.

Le vice-roi les reçut dans une vaste salle d'audience ; il était assis, et ils se tinrent debout. Il leur fit quelques questions semblables à celles qu'on leur avait faites deux jours auparavant. Il resta ensuite quelque temps à réfléchir ; puis il leur dit qu'ils les ferait reconduire à Canton et remettre au représentant de la France.

III. — MM. GABET ET HUC ET LES CHRÉTIENS DU SETCHOUAN

Bien que la capitale du Setchouan comptât beaucoup de chrétiens dans ses murs, la garde faite autour des deux missionnaires lazaristes était si sévère qu'il leur fut impossible d'entrer en communication avec eux, pendant les dix jours qu'ils séjournèrent à Tchengtou. Ce ne fut qu'au moment du départ que les chrétiens purent approcher les deux missionnaires de Pékin, en se mêlant à la foule que la curiosité avait attirée sur leur passage. L'un d'eux, profitant du tumulte, parvint à mettre un billet entre leurs mains, sans être aperçu de personne. C'était une lettre d'un prê-

tre chinois, appelé Philippe Lin, préposé aux chrétiens de la ville de Tchengtou. Pensant que les relations quotidiennes de MM. Gabet et Huc avec les autorités leur permettraient de venir au secours des chrétiens persécutés, ce prêtre chinois leur donnait avis que la persécution régnait partout avec fureur et leur retraçait la désolation des chrétiéntés de la province.

Après avoir marché sept à huit journées, ils reçurent une autre lettre par le moyen d'un chrétien qui vint à bout de tromper la vigilance de leurs gardes.

Voici le fait raconté par M. Huc avec la verve que le spirituel écrivain sait mettre dans tous ses récits :

La nuit que nous passâmes à Tchoung-King fut marquée par un incidant bizarre, fantastique, et dont le récit pourra ressembler un peu à un conte de revenants. Nous étions dans notre chambre, dormant d'un profond sommeil, lorsqu'il nous sembla entendre, comme dans un rêve, un bruit sonore et cadencé qui se promenait par intervalles, dans les cours, dans les jardins et dans les divers appartements du palais communal. Ce bruit paraissait tantôt venirde fort loin, tantôt être dans notre chambre. Il nous semblait aussi entendre sur les nattes de bambou de légers craquements, comme les pas de quelqu'un qui marche avec précaution pour ne pas être entendu ; quelquefois nous étions comme au milieu d'une grande illumination, puis les ténèbres revenaient tout à coup, et une voix qui se penchait à notre oreille, articulait quelques mots dont nous ne pouvions comprendre le sens ; et le bruit cadencé et sonore s'éloignait de nouveau pour se rapprocher encore. Nous étions toujours endormi profondément, et pourtant nous avions le pressentiment qu'un cauchemar nous tenait oppressé ; car, malgré tous nos efforts, il nous était impossible de nous remuer, d'ouvrir les yeux ni de proférer une parole.

Enfin nous sentîmes comme un coup sur l'épaule, et après une violente secousse qui nous réveilla en sursaut, nous nous trouvâmes environné d'une lumière éblouissante et en face d'une figure hideuse, qui se mit à rire et nous montra ses dents longues et jaunes. Le spectre allongea son bras nu, et nous présenta d'un air grave un papier écrit en caractères européens. Quand il vit que nous étions parfaitement éveillé, il se baissa vers nous, et nous dit à voix basse qu'il était chrétien et qu'il apportait une lettre de Mgr de Sinite (Mgr Desflèches), coadjuteur du Vicaire apostolique de la province du Setchouan.

Le Chinois alluma une lampe sur une petite table à côté du lit : nous décachetâmes cette lettre qui nous parvenait d'une manière si fantasmagorique ; et, pendant que nous lisions, notre chrétien s'éloigna et se mit à parcourir le palais communal, en frappant de temps en temps sur un morceau de bambou. Cet homme remplissait les fonctions de veilleur de nuit.

Mgr Desflèches avait sa résidence dans la ville même de Tchoung-King. Après nous avoir exposé ses regrets de ne pouvoir sortir de la retraite où il vivait caché pour venir embrasser des compatriotes, il nous donnait des détails sur les persécutions qui ne cessaient de déso-

ler les chrétiens, malgré les édits de liberté religieuse obtenus par l'ambassade française (de Lagrené)

Nous répondîmes immédiatement à Mgr Desflèches, pour lui donner l'assurance que nous ferions tout ce qui dépendait de nous pour obtenir la liberté des chrétiens prisonniers. Quand la lettre fut terminée, le rusé chrétien la prit, la cacha avec soin dans les plis de sa ceinture, et se remit tranquillement à sa manœuvre (1).

L'énergie avec laquelle MM. Gabet et Huc avaient parlé aux juges de Tchengtou leur avait donné une grande influence sur les mandarins subalternes. Aussitôt arrivés à la ville de Tchang-Chow, ils ne manquèrent pas de s'adresser au magistrat persécuteur, signalé spécialement dans la lettre de Mgr Desflèches, lui remontrèrent toute l'injustice de sa conduite et lui firent l'exposé des châtiments que Dieu ne manque jamais d'infliger à ceux qui osent persécuter son Eglise. Ils lui parlèrent aussi des édits récemment publiés pour protéger les chrétiens ; mais il protesta n'en avoir aucune connaissance. Cependant il s'engagea à ne plus molester les chrétiens, et dès le soir il mit en liberté les trois chrétiens en faveur desquels Mgr Desflèches avait intercédé.

IV. — MM. GABET ET HUC A OUTCHANG (Houpé)

Cinquante-neuf jours après leur départ de Tchengtou. MM. Gabet et Huc arrivèrent dans la métropole du Houpé, à Outchang, où dix ans auparavant le bienheureux Jean-Gabriel Perboyre, leur confrère (en compagnie duquel M. Gabet était venu en Chine) avait eu le bonheur de donner sa vie pour le nom de Jésus-Christ. Ils traversèrent, le cœur plein de respect, et pénétrés de la plus profonde émotion, ces lieux empreints de si glorieux et en même temps de si touchants souvenirs.

Voici en quels termes M. Huc a raconté son passage à Outchang :

Nous traversâmes la place où le vénérable Perboyre avait été étranglé ; nous allions à ce même tribunal où il avait été si cruellement torturé, et où fut prononcé contre lui la sentence de mort.

Il y avait tout au plus une demi-heure que nous avions quitté cette grande populeuse ville d'Ou-Tchang-Fou, lorsque nous entrâmes dans un pays montagneux et rougeâtre, sillonné en tous sens par une foule de petits sentiers. Ce site nous frappa, et nous crûmes le reconnaître. Il nous sembla qu'au commencement de l'année 1840, quand pour la

(1) *Souvenirs d'un voyage dans le Thibet,* etc... III.

première fois, nous traversâmes l'empire chinois, nous avions fait furtivement un pélerinage à travers les sinuosités de ses nombreuses collines. Ce souvenir plongea notre âme dans un sentiment d'ineffable tristesse. Afin de bien nous assurer que nous n'étions pas dans l'erreur, nous interrogeâmes un des porteurs de palanquin, et nous lui demandâmes le nom de la contrée que nous traversions. « Houng-Chàn », nous répondit-il. C'était bien cela.

En longeant un étroit chemin, nous aperçumes à quelques pas de nous, sur le penchant d'une colline, deux modestes tombeaux placés côte à côte (1). Sous ces deux pierres tumulaires reposaient les précieuses reliques de deux enfants de saint Vincent de Paul, des vénérables Clet et Perboyre, martyrisés pour la foi, l'un en 1822, l'autre en 1840. Oh ! que notre consolation eût été grande, si nous avions pu nous arrêter un instant au pied de cette colline, nous agenouiller, nous prosterner sur ces tombeaux de famille... Mais la prudence ne nous permit pas de nous arrêter. Il y eût eu danger de découvrir un si précieux trésor aux nombreuses personnes qui nous accompagnaient.

V. — MM. GABET ET HUC A MACAO

Enfin, après une marche de plus de sept mois, MM. Gabet et Huc arrivèrent à Canton, puis à Macao, dans les premiers jours d'octobre 1846, deux ans et quelques mois après leur départ de la chrétienté de Pié-Lié-Kow. Le voyage pour aller à Lhassa, depuis Pié-Lié-Kow, et pour revenir de Lhassa à Canton, avait été à peu près de deux mille cinq cents lieues.

Leur arrivée à Macao causa beaucoup de surprise et de joie ; perdus pendant si longtemps dans les déserts de l'Asie centrale, sans avoir pu envoyer de leurs nouvelles, ils passaient partout pour morts. De leur côté, ils étaient parfaitement ignorants de tout ce qui concernait l'Europe.

Ils étaient arrivés à Macao avec l'espoir de regagner prochainement le Thibet et de travailler à y développer la semence qu'ils y avaient jetée. Ils se croyaient assurés d'y être bien accueillis par le régent et un grand nombre de lamas qui désiraient vivement leur retour.

(1) Ici M. Huc commet une légère erreur que d'autres ont continué à commettre, et qui faillit engendrer une confusion de grande conséquence, lors de la reconnaissance des reliques du bienheureux Clet. La pierre tombale qui est à côté de celle du bienheureux Perboyre, semble être à première vue celle du bienheureux Clet. C'est le même nom chinois Liou, et le même prénom François. Mais là où commencent les divergences, c'est à la dernière colonne des caractères chinois, où on lit « religieux jésuite ». Quand on procéda à la levée des reliques du bienheureux Clet, on commença par met-

Mais des circonstances nouvelles étaient intervenues ; ils apprirent à Macao que la Sacrée Congrégation, pendant le temps qu'ils étaient au Thibet, ignorant qu'il s'y trouvait des missionnaires, avait érigé ce pays en Vicariat apostolique, en faveur de la Société des Missions Etrangères, de sorte qu'il ne leur était plus loisible d'y retourner.

Le Procureur de la Sacrée Congrégation de la Propagande en Chine, résidant à Hong-Kong, M. Feliciani, engagea M. Gabet à repasser en Europe, pour y donner des renseignements à la Propagande, sans doute avec l'arrière-pensée de la faire revenir sur sa décision au sujet du Thibet.

M. Gabet partit donc de Chine vingt jours après sa délivrance d'entre les mains des mandarins et arriva en France dans le courant de janvier 1847 ; mais il échoua dans ses négociations, tant à Paris qu'à Rome, et fut envoyé dans les missions de l'Amérique du sud (1849), pour y conduire une colonie de douze Filles de la Charité et y fonder le grand séminaire de Marianna.

Il mourut prématurément de la peste au Brésil le 3 mars 1853 ; il n'avait que 45 ans.

VI. — M. HUC RENTRE EN FRANCE

M. Huc resta deux ans à Macao, sans doute pour y attendre le résultat des négociations de M. Gabet en Europe, et profita de son séjour pour rassembler les notes recueillies le long de sa route et écrire ses *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet*, auxquels nous avons fait de larges emprunts dans les pages précédentes (1).

Dans la préface de son livre, M. Huc raconte comment il fut amené à rentrer en France :

> Alors nous reprîmes la route de Péking, et, pour la troisième fois, nous traversâmes les provinces du Céleste Empire.
>
> Après un court séjour dans la capitale, nous comprîmes que le terrible climat du Nord ne pouvait plus nous convenir. Les infirmités que

tre les restes du P Jésuite dans un coffre scellé. Ce ne fut qu'un jour ou deux après qu'on s'aperçut de l'erreur. Les tombes des deux bienheureux sont à une faible distance l'une de l'autre, mais pas côte à côte.

(1) *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine, pendant les années* 1844, 1845 *et* 1846, par M. Huc, prêtre missionnaire de la Congrégation de Saint-Lazare, 2 vol. Paris. Adrien Le Clère, 1850.

nous avions contractées au milieu des neiges du Thibet nous forcèrent de redescendre dans nos missions du sud (au Tchékiang). Le mal empira, et comme notre état, souvent voisin de la paralysie, était incompatible avec les fatigues et l'activité de notre saint ministère, il nous fut permis de venir chercher en France des remèdes que nous eussions vainement demandés à la médecine empirique des Chinois.

Nous quittâmes Macao, le 1er janvier 1852, à bord du *Cassini* (1). Le 3 mai, nous partîmes d'Alexandrie pour aller visiter la Syrie. Il n'était pas permis à un missionnaire catholique qui avait erré si longtemps dans les contrées les plus célèbres du bouddhisme de passer si près de la Palestine, sans aller visiter, le bourdon à la main, les lieux qui ont été sanctifiés par la naissance, la vie et la mort du Sauveur des hommes. Nous eûmes donc le bonheur de faire un pèlerinage à Jérusalem; et, le jour de l'Ascension, nous étions sur la montagne des Oliviers, pressant de nos lèvres l'empreinte sacrée que Jésus-Christ laissa sur le rocher quand il monta au ciel.

Un mois après, nous avions revu notre patrie, la France, le plus beau, le meilleur de tous les pays.

En France, M. Huc continua à rédiger le récit de ses voyages. La suite de ses souvenirs parut sous le titre « *L'Empire chinois* » (2). Ce dernier ouvrage qui est son chef-d'œuvre, fut couronné par l'Académie française ; et Napoléon III désira qu'une édition spéciale fut éditée à l'Imprimerie nationale. M. Huc fut alors nommé chevalier de la Légion d'honneur. En 1858, il fit paraître en quatre volumes un livre sur *Le Christianisme en Chine et au Thibet*, encore aujourd'hui très apprécié.

Il mourut subitement à Paris le 25 mars 1860, à l'âge de 47 ans.

Ainsi, les deux intrépides apôtres du Thibet, sortis sains et

(1) M. Huc ne resta pas longtemps à bord du *Cassini*, vapeur de la marine française, venu en mission dans les mers de Chine, car ce bateau rentra à Lorient le 5 juillet 1854, en passant par le Cap, tandis que M. Huc semble avoir passé par la mer Rouge.

(2) Barbey-d'Aurevilly (*A côté de la grande histoire*) dit de *l'Empire chinois :*

« *C'est un livre qui restera. Il ne sera dépassé et mis en oubli que par un livre d'égale force d'intelligence, lequel représentant comme celui-ci dix ans de travaux, d'efforts, de patience inouïe, prendra les notions sur la Chine là où Huc les a prises et nous en donnera l'équivalent en les avançant autant que l'ouvrage du courageux missionnaire les a avancées. Jusque-là, l'ouvrage en question sera moins un jalon qu'un terme dans le champ de nos connaissances sur l'Asie, et c'est autour de ce livre qui a la consistance d'un monument, que viendront nécessairement se grouper les aperçus nouveaux, les faits autrement observés, soit pour en confirmer ou en contredire les assertions, soit pour y ajouter les changements que les mœurs, la législation, les choses enfin, auront subis, si elles en subissent ..* »

M. Huc a été beaucoup critiqué par des ignorants ou des jaloux. Le prince d'Orléans écrit que « dans les histoires parfois étonnantes qu'il ra-

saufs en apparence de cette pénible mission, lui avaient en réalité sacrifié leur vie, et tous deux devaient succomber avant la cinquantaine.

VII. — CONCLUSION DU VOYAGE DE MM. GABET ET HUC

Concluons avec les *Annales de la Propagation de la Foi* (1) :

Aucune prédication, peut-être, n'avait été plus favorisée à son début que la mission ouverte par ces deux prêtres voyageurs, au sein même de la capitale du bouddhisme. Leur caractère sacerdotal, qui est ailleurs un titre à la proscription, devenait ici pour eux un privilège et leur donnait droit de cité au milieu d'une population qui tient les choses religieuses en grand honneur. Grâce à la tolérance des lois, à la protection avouée du gouvernement et aux sympathies du peuple thibétain, ils avaient leur chapelle érigée dans un palais du régent, leurs prières publiques auprès de la croix, des conférences suivies avec les plus éminents personnages et, de plus, un groupe de fervents néophytes qui, loin de dissimuler leur nouvelle foi, portaient ostensiblement un crucifix sur la poitrine, en témoignage de leur éclatante conversion.

Il y avait à peine un mois et demi que le grain évangélique était jeté, avec une liberté entière et un plein succès, sur cette terre des lamas, et déjà le moment paraissait arrivé où les pèlerins tartares, qui viennent en si grand nombre à Lhassa pour y vénérer leur Bouddha vivant, pourraient s'initier à la connaissance du vrai Dieu, et remporter au loin, sous les tentes nomades de la Mongolie, le germe de la seule doctrine qui puisse sauver les âmes et civiliser les nations. On sait comment l'influence d'un mandarin chinois arrêta tout à coup les développements d'une mission qui s'annonçait si belle. Les deux Lazaristes durent s'éloigner du Thibet, et furent ramenés sous escorte à Canton.

Mais, au moment du départ, prêtres et néophytes ne s'étaient séparés qu'avec l'espérance de se revoir bientôt. C'était, en effet, l'intention et le vœu le plus ardent des deux missionnaires. Mais telle n'était pas la volonté de Dieu, qui réservait à d'autres ouvriers la tâche difficile d'évangéliser les peuplades thibétaines, après s'être servi de ces intrépides explorateurs pour les reconnaître et les signaler au monde catholique. Tous deux s'éteignirent avec l'inconsolable regret de n'avoir pu se dévouer jusqu'au bout au salut du vaste empire des lamas, qu'ils étaient allés chercher si loin, au péril de leur vie, et qu'il leur avait suffi d'entrevoir pour n'en plus détacher leur pensée et leur cœur.

contait, on vit de pures créations d'imagination; l'ouvrage fut donné en lecture aux enfants, comme on leur sert aujourd'hui du Jules Verne ». Mais le même Henri d'Orléans, dans son ouvrage *Le Père Huc et ses critiques*, l'a victorieusement réhabilité.

(1) Tome XXXIII, p. 339.

VIII. — SAMDATCHIEMBA

Quant au compagnon de MM. Gabet et Huc, désormais célèbre, que devint-il après le rapatriement de ses maîtres ?

Le rapport du vice-roi du Setchouan, au sujet de MM. Gabet et Huc, dit de lui ces quelques mots :

Quant à Samdatchiemba, comme il résulte de son interrogatoire qu'il n'était attaché à ces étrangers qu'en qualité de serviteur à gages, il paraît convenable qu'on le renvoie dans son pays natal, savoir, dans le district de Niàn-Pé, de la province du Kànsou. Là on le remettra au magistrat local, qui pourra le relâcher sur le champ.

C'est à Lhassa qu'il fut séparé de ses pères spirituels et rapatrié par la route opposée à celle que devaient suivre ces derniers.

Nous éprouvâmes en nous séparant de lui une douleur profonde, écrit M. Huc, et qui nous fut d'autant plus sensible, que nous n'eussions jamais soupçonné avoir au fond du cœur un si vif attachement pour ce jeune homme. Mais nous avions fait ensemble un voyage si long et si pénible, nous avions enduré ensemble tant de privations et supporté tant de misères, qu'insensiblement, et comme à notre insu, notre existence s'était soudée à la sienne (1).

En 1867, M. Armand David, C. M., se l'attacha à son tour pour ses courses scientifiques, accomplies pour le compte du Muséum de Paris. Voici ce qu'il en dit :

Mon quatrième compagnon d'expédition est Samdatchiemba, le célèbre guide au Thibet de nos confrères, MM. Huc et Gabet. Il a maintenant une trentaine d'années de plus qu'à l'époque du grand voyage; mais il est encore plein de vigueur et ne demande qu'à courir de nouvelles aventures. C'est un naturel insouciant, mais franc et droit, et aussi sincère qu'il est entêté. Il n'a rien du chinois que les habits, ayant jadis quitté ceux de lama pour se faire chrétien et habiter avec ses nouveaux coreligionnaires à Sywàn, où on le nomme Tchy-lama... On sait que le Tchy-lama suivit seul MM. Gabet et Huc dans leur vertigineux voyage à travers la Mongolie et le Koukounor, jusqu'à la capitale du Thibet.

Après le renvoi des missionnaires de Lhassa, Samdatchiemba retourna seul dans la chrétienté de Sywàntze. Il est maintenant un chrétien exemplaire; mais il conserve toujours quelque prédilection pour la vie nomade. Il est resté pauvre, vit au jour le jour, sans grand souci et comptant sur la Providence.

Il est de taille moyenne, admirablement bien fait, droit, robuste, d'un air simple, loyal et joyeux, qui inspire la confiance (2).

(1) *Voyage dans le Thibet*, II, p. 383.
(2) ARMAND DAVID, *Voyage en Mongolie*, 1867.

Consulté sur l'identité de Samdatchiemba et du Tchy-lama de M. David, le Père Procureur des Ortos, répondait :

Le Tchy-lama, compagnon du fameux P. Huc, n'était pas différent de Samdatchiemba, chrétien fervent et exemplaire d'une de nos chrétientés mongoles, Poro-Balchasso, où il est mort en l'année 1900, deux mois avant la tourmente des Boxeurs, donc en mai-juin. Il y a encore là-bas des membres de sa famille, chrétiens comme lui (1).

(1) Lettre de P Van Lantschoet, 12 mars 1911. — Cf. les questions que lui posèrent les PP. belges, le colonel russe Prjebalski, cités dans l'ouvrage du Prince Henri d'Orléans : *Le P. Huc et ses critiques*, pp. 9, 10 ; — le Dr Rockill le vit en 1888 : *The Land of Lamas*, p. 45, etc...

CHAPITRE IX

DERNIERS EFFORTS EN MONGOLIE

I. M. Pierre Fong. — II. La nièce de M. Fong. — III. Le père et le neveu de M. Fong. — IV. Conclusion sur l'apostolat auprès des Mongols. — V. Arrestation, expulsion et mort de M. Carayon. — VI. Mgr Mouly, Vicaire apostolique du Koukounor et du Tienchan. — VII. Il s'excuse auprès de la Propagande.

NOTE : *Epitaphe de M. Carayon.*

I. — M. PIERRE FONG

Celui qui, dans les plans de Mgr Mouly, devait faire partie de la grande expédition apostolique de MM. Gabet et Huc, l'exlama Pierre Fong, n'était déjà plus à Macao, quand ses pères spirituels y rentrèrent, en octobre 1846 ; depuis quelques mois, il était retourné à Sywantze. Il y reprit ses études et fut ordonné prêtre le 25 décembre 1854 (1).

Sans attendre sa prêtrise, M. Fong voulut commencer auprès de ses compatriotes le ministère pour lequel il avait été appelé et préparé depuis si longtemps.

(1) Né le 1er février 1820, Pierre Fong se convertit en 1838, fut probablement baptisé en 1839. Envoyé à Macao en août 1840, il en revint en 1846, fut reçu au noviciat des Lazaristes à Sywàntze le 18 juillet suivant, fut appelé aux vœux le 19 juillet 1848, aux ordres mineurs le 29 juin 1850, au sous-diaconat le 21 septembre 1854, au diaconat pour les Quatre-Temps de décembre de la même année et ordonné prêtre le 25 décembre suivant, sans doute par Mgr Daguin, alors Vicaire apostolique de Mongolie.

En 1852, racontait Mgr Daguin, je l'emmenai avec moi, afin qu'il essayât de convertir sa famille. Son frère est chef d'une lamaserie. Quand M. Fong parut pour la première fois devant lui, non en costume de lama, mais en laïque, il cacha son indignation, voulant auparavant voir ce que c'était que cette religion chrétienne que son frère avait embrassée. Après un examen de trois mois, il lui dit :

« Maintenant je suis tranquille sur ton compte; tu as embrassé une religion qui n'a que de bonnes choses. Auparavant je rougissais devant les autres lamas d'avoir un frère apostat. J'ai même eu l'intention de te livrer au mandarin, pour te faire battre jusqu'à la mort. Mais maintenant que je vois que ta religion est bonne, je ne crains plus; il me sera aisé de répondre à tes adversaires. Je ne vois qu'une différence entre ta religion et la mienne : c'est que le bouddhisme mène tout droit au ciel, et le christianisme y mène aussi, mais par des chemins détournés. »

M. Fong ramena avec lui son vieux père, qui, après la mort de sa femme, s'était consacré aux fonctions de lama. Il amena en outre son beau-frère, un petit neveu, enfin une nièce de dix-sept ans. Le père de M. Fong avait perdu la vue, et de plus il était sourd. Il fut donc impossible à Mgr Daguin de lui parler de religion.

A l'égard des autres, continue-t-il, ils approuvèrent à peu près tout ce que nous disions ; mais lorsque ensuite ils demandaient si l'on pouvait à la fois adorer Dieu et Fouo, notre réponse négative les déconcertait, et le mot « impossible » sortait naturellement de leur bouche.

II. — LA NIÈCE DE M. FONG

De tous ces Mongols, poursuit toujours Mgr Daguin, la nièce de M. Fong nous parut la plus raisonnable, et nous eûmes quelque temps l'espoir qu'elle se ferait chrétienne. En arrivant à Miao-Eul-Keou, elle seule ne voulut pas me faire la prostration, parce qu'elle ne me reconnaissait pas comme son chef de religion. Elle la faisait bien à son oncle, mais parce qu'il était son oncle, non parce qu'il était prêtre, ce qu'elle disait clair et net.

Aussi lorsque des chrétiennes du village l'exhortaient à embrasser notre religion :

— Je ne comprends pas, répondait-elle, vous ne parlez pas raison; si je vous invitais à venir dans notre famille, seriez-vous pour cela obligées à embrasser notre religion? Pourquoi, parce que je suis venue chez vous, m'engagez-vous à embrasser la vôtre?

Un jour je lui demandai ce que M. Fong et moi deviendrions après notre mort. Elle ne comprit pas. Son oncle lui répéta ma demande en mongol.

— Avec vos qualités et vos mérites, répondit-elle, vous serez métamorphosés en Grands Lamas !

— Comment, lui répondis-je! Ceux qui mangent de la chair humaine peuvent-ils être métamorphosés en lamas?

— Certainement non, dit-elle.

— Or, ton oncle et moi nous mangeons de la chair humaine; tes oncles qui sont lamas en mangent aussi.

— Comment cela?

— Tes oncles ne mangent-ils pas de la viande de bœuf, de porc? Ne revêtent-ils pas en hiver des peaux de renard, de brebis, etc ?

— Oui, répondit-elle.

— Eh bien! d'après votre doctrine les hommes sont métamorphosés en bœufs, brebis, renards, poules, canards, etc...

— Oui.

— Donc, si le poisson et la poule, que ton oncle et moi mangeons maintenant, sont les animaux en lesquels mon grand-père et ma grand'-mère ont été métamorphosés, nous sommes censés manger de la viande de mon grand-père et de ma grand'mère. Donc nous, ni tes oncles lamas, ne pouvons obtenir, après notre mort, une métamorphose aussi honorable que tu dis.

Dans notre religion on ne voit pas de ces contradictions-là. Dieu a créé les animaux pour l'usage et pour le service de l'homme. Les uns servent à sa nourriture, les autres pour son vêtement; ceux-ci sont destinés à labourer la terre, ceux-là à traîner des fardeaux, etc... Quant à l'homme, si pendant sa vie il a adoré Dieu et observé sa loi, et qu'après sa mort il n'ait plus de péchés à expier, il va droit au ciel. S'il meurt en état de grâce, mais que sa pénitence ne suffise pas, il va en purgatoire, puis au ciel lorsque sa pénitence est finie; et s'il meurt en péché mortel, il descend en enfer pour toute l'éternité. Mais il ne meurt qu'une fois, et il n'a pas l'espérance en la métempsycose.

— Mais, demanda-t-elle, peut-on adorer Dieu et Fouo en même temps?

— Peut-on, lui dis-je, s'asseoir sur deux sièges à la fois?

— Non, répondit-elle, en riant.

Et je lui expliquai comment notre religion et celle de Fouo, disant des choses tout à fait contradictoires, ne pouvaient pas toutes deux être vraies en même temps.

— Peux-tu, lui dis-je, reconnaître pour tes père et mère ces deux chrétiens qui nous ont reçu dans leur maison?

— Non, dit-elle.

— Si tu les reconnaissais pour tes père et mère, que feraient ton père et ta mère?

— Ils me tueraient peut-être, ou du moins ils me chasseraient de leur maison.

— Donc, si notre religion est fausse et si la vôtre est vraie, vous seuls pourrez aller au ciel, et Fouo devra nous précipiter en enfer. Que si au contraire, votre religion est fausse et la nôtre vraie, nous pourrons, ton oncle et moi, avec tous les chrétiens, aller au ciel; et notre Dieu que vous connaissez, devra vous condamner au feu éternel.

— C'est singulier, disait-elle, comment se fait-il que parmi nos gens éclairés je n'aie jamais rien entendu de si clair?

Depuis ce moment elle voulut me faire la prostration comme les autres chrétiennes. Les jours suivants elle se mit à apprendre les

prières des chrétiens. Elle alla même jusqu'à vouloir se confesser à M. Fong.

Elle n'était fiancée à personne; M. Fong avait fait promettre à son beau-frère qu'il ne la fiancerait point à des païens. Mais poussée un jour par je ne sais quel esprit, elle voulut retourner dans sa famille, et il fut impossible de la retenir :

— Je reviendrai, dit-elle.

Comme les autres chrétiennes, le jour du départ, elle vint me dire adieu, me fit la prostration et baisa mon anneau. M. Fong l'accompagna dans l'intention de la ramener. Mais toute la parenté s'en mêla et fit un tel vacarme que la famille la fiança à un riche Mongol. Malgré ses promesses, cette jeune personne resta de l'autre côté de la voie; et elle y est morte.

III. — LE PÈRE ET LE NEVEU DE M. FONG

Le neveu de M. Fong, jeune lama, continue Mgr Daguin, ne nous a donné aucune espérance. Il trouvait que son oncle était très heureux d'avoir du riz et de la viande à manger tous les jours.

— Aujourd'hui, disait-il, vous me donnez du millet à manger; mais quand je serai prêtre, il faudra bien que vous me donniez du riz.

Il est vrai, le père de M. Fong suivit son fils dans la chrétienté de Miao-Eul-Keou, mais pour remplir à son égard son devoir de père, c'est-à-dire pour voir par lui-même quelle route il tenait. Aussi envoyait-il son petit-fils, le petit lama, pour voir ce que faisait son oncle, s'il mangeait avec moi, s'il récitait des prières et quels honneurs lui rendaient les chrétiens. Le neveu vit son oncle partager ma table et les chrétiens lui faire la prostration comme à moi. Il vit les chrétiens prier à des jours et à des heures réglés, sous la présidence de son oncle comme sous la mienne. A cette nouvelle, le vieillard se réjouit et dit à son fils :

— Maintenant je suis tranquille sur ton compte; je puis mourir en paix; car je sais par moi-même que tu es dans une bonne voie.

Lorsque après un séjour de quatre mois à Miao-Eul-Keou, il voulut retourner dans sa pagode, son fils fit un dernier effort pour le décider à laisser son bouddhisme.

— Tous tes efforts sont inutiles, lui répondit-il, je ne puis à mon âge abandonner celui que j'ai adoré toute ma vie; tout le monde dirait que je suis devenu fou. Je sais que tu suis une bonne voie, mais la mienne est bonne aussi; ne me fais plus d'instances sur ce point.

M. Fong revint tout consterné de son insuccès.

IV. — CONCLUSION SUR L'APOSTOLAT AUPRÈS DES MONGOLS

Ainsi c'était à un échec qu'aboutissaient tant de zèle et d'efforts, après des débuts qui avaient fait prévoir une moisson si abondante.

Absorbés par les chrétientés chinoises, qui prenaient de jour en jour un plus grand développement, les missionnaires leur consacraient de plus en plus leur temps et leur zèle. Ils finirent par laisser provisoirement de côté l'apostolat des nomades.

Trois quarts de siècle ont passé d'ailleurs depuis les courses apostoliques de MM. Gabet et Huc ; le nombre des missionnaires qui se consacrent à l'évangélisation des pays mongols a presque centuplé, et la conversion de cette nation n'a pas avancé d'un pas. Il n'y a jusqu'à ce jour que la seule population du village mongol de Poro-Balgassoum, qui, en 1874, refoulée par la grande invasion musulmane, soit venue se réfugier en Mongolie centrale et s'y convertir par la même occasion. Cette mission compte environ 800 âmes. Toutes les autres tentatives ont totalement échoué (1).

V. — ARRESTATION ET MORT DE M. CARAYON

Qu'on nous permette ici une parenthèse.

Vers l'époque où MM. Gabet et Huc étaient expulsés de Lhassa par l'amban Kichàn, M. Carayon était arrêté également par les autorités chinoises. C'est pour nous l'occasion de rappeler ici ses services et son martyre.

M. Carayon (2) était directeur du petit séminaire de Siao-

(1) Cf. PLANCHET : *Missions de Chine et du Japon*, 1919, pp. 81-84.

Afin de n'avoir plus à revenir sur M. Fong, disons tout de suite que ce missionnaire quitta la Mongolie définitivement en 1866, avec les Lazaristes et qu'il travailla depuis dans le Vicariat de Pékin jusqu'à sa mort. La génération actuelle l'a encore connu, à cause de l'âge avancé auquel il parvint, et a conservé un souvenir tout spécial de ce vieillard à l'allure originale et rustique, à la foi simple et ardente, s'embrouillant dans son latin appris trop tard et fort imparfaitement. Jusque dans sa vieillesse, il garda le zèle du salut des âmes et mourut, au cours d'un voyage apostolique, dans une auberge de la ville de Tsing-Yün (Tientsin) le 11 juillet 1893. Durant son agonie, il priait encore en sa langue maternelle, en mongol. La chrétienté de Sïng-Hang (Nanpy-Sièn), fondée par lui, et où il dort son dernier sommeil à côté des victimes des Boxeurs, garde précieusement le souvenir de ses rudes vertus, de ses tournées apostoliques toujours faites à pied et de la grossière nourriture dont il se contentait. Ce fut à la vénération que les païens eux-mêmes avaient pour lui, que ses restes durent de ne pas être profanés par les Boxeurs en 1900.

(2) Joseph-Laurent Carayon naquit au Truel, diocèse d'Albi, le 10 août 1814, et fut admis à Saint-Lazare le 10 septembre 1838. Un détail, qui se rattache à cette circonstance, donnera l'idée de la solide vertu du novice. Il arriva qu'à ce moment on n'eut à la maison mère aucune chambre disponible ; force fut donc de loger le nouvel arrivé dans un petit réduit obscur, près d'un escalier. Comme son introducteur s'excusait sur l'im-

tounkô, et venait de recevoir de Mgr Mouly la charge du séminaire interne de Sywàntze. Après avoir célébré la fête de l'Immaculée Conception (11 décembre 1843), il laissa à M. Ou Vincent (le futur martyr de Tientsin) le soin du petit séminaire et de la chrétienté de Siaotounkô, et se mit en route pour son nouveau poste.

A cause de la neige abondante et du grand froid, ses conducteurs crurent pouvoir prendre la grand'route de Kalgan, au lieu des chemins de traverse de la montagne, moins fréquentés et plus sûrs. Aux portes de Kalgan, M. Carayon fut reconnu et arrêté (12 décembre). Traîné de tribunal en tribunal, il fut condamné par le vice-roi de la province du Tchély, alors à Paotingfou, à être ramené sous escorte jusqu'à Macao.

Il est difficile de dire tout ce que ce missionnaire eut à souffrir, quand, traîné de ville en ville, la chaîne au cou, et n'ayant que l'endroit le plus infect des prisons qui se trouvaient sur sa route pour se reposer, il dut traverser toute la Chine, à pied et en guenilles. A partir du Kiang-Nàn, il fut adjoint à une bande de forçats qu'on envoyait en exil.

La compagnie de ces forçats fut pour M. Carayon le plus cruel des supplices endurés pendant sa captivité. Malade et harassé de fatigue, il lui arrivait de tomber d'inanition et d'épuisement sur la route. Son compagnon de chaîne le tirait alors violemment, en l'accablant des plus horribles malédictions. Une des choses qui firent le plus souffrir le vertueux missionnaire, ce fut enfin le cynisme révoltant de ces gens, lie de la société, qui semblaient ne se plaire qu'à offenser sa pudeur et sa modestie.

Il n'arriva que le 27 mai 1844, mourant, à Macao. Le lendemain il fut remis entre les mains de ses confrères de la Procure dans le plus lamentable état ; il était maigre, couvert de haillons et rongé de vermine. Sa captivité avait commencé le 12 décembre ; elle avait donc duré cinq mois.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, M. Carayon ne parvint pas à rétablir sa santé. Le Procureur de Macao l'envoya

possibilité de lui procurer un meilleur logement, M. Carayon l'arrêta tout court en lui disant :

« *De grâce, mon ami, ne me plaignez pas! Savez-vous que c'est un grand bonheur pour moi que d'être logé ici, comme saint Alexis dans la maison de son père ?* »

Ordonné prêtre le 19 décembre 1840, il arriva à Sywàntze le 7 juillet 1843; il y trouva la maison vide.

au Tchékiang ; mais il n'y resta que quelques mois, et demanda à retourner dans son ancienne mission. En mars 1847, il se mit en route pour le nord de la Chine. Mais la mort l'arrêta à moitié chemin : il expira à Kin-Kia-Kang (Nàn-Yang-Fou), résidence épiscopale du Honàn, le 17 août 1847, assisté de Mgr Baldus et de M. Delaplace. Son tombeau se trouve à Kin-Kia-Kang (1).

Dans ses notes, Mgr Delaplace écrivait plus tard :

Il serait fâcheux qu'on perdît de vue ce tombeau; car je tiens M. Carayon pour un saint *ærumnis confectus.*

VI. — MONSEIGNEUR MOULY, VICAIRE APOSTOLIQUE DU KOUKOUNOR ET DU TIENCHAN

Une des conséquences du voyage de MM. Gabet et Huc fut d'attirer l'attention du monde catholique et spécialement du Saint-Siège, sur ces régions jusque-là absolument inconnues.

Dans une lettre du 30 septembre 1848, que rien de la part des missionnaires lazaristes de Chine ne semble avoir provoquée même indirectement, la Propagande écrivait à Mgr Mouly :

Par les Lettres apostoliques ci-jointes vous verrez que, sans toucher au Vicariat de Lhassa confié aux prêtres des Missions Etrangères, il a été constitué en dehors du Thibet, jusqu'aux confins de la Mongolie, un Vicariat de Kokonor et Tien-Chan, qui a été confié au zèle des Prêtres de la Congrégation de la Mission. Par ces mêmes lettres vous comprendrez que c'est à vous qu'a été commis le soin d'ériger et d'installer cette mission, de lui choisir un Vicaire apostolique avec caractère épiscopal, et que vous pouvez donner au prélat les facultés nécessaires pour s'acquitter de sa charge.

Le Vicariat qu'on offrait ainsi à Mgr Mouly est une immense région montagneuse et déserte, située à l'ouest du Kansou et au nord du Setchuen et du Thibet.

Or, lorsque Mgr Mouly reçut cette proposition, il se trouvait aux prises, à Pékin, avec des difficultés de toutes sortes, que nous allons bientôt raconter en détail. A cela s'ajoutaient le manque de ressources et de collaborateurs, un schisme qui battait son plein et des contestations interminables avec ses voisins de Mandchourie et du Chànsi. Malgré tout, son premier mouvement fut de se rendre aux désirs du Saint-Siège et d'accepter cet immense fardeau.

(1) Voir, en note à la fin de ce chapitre, l'épitaphe qui se trouve gravée sur son tombeau.

Il jeta les yeux sur M. Combelles, alors chargé du district de Sywàntze, afin d'en faire son coadjuteur pour cette nouvelle mission. Il écrivit donc à M. Etienne :

J'ai pris le parti de surseoir à son sacre et à sa nomination, jusqu'à ce que nous puissions juger prudemment que rien ne s'y oppose, que nous ayons l'argent nécessaire pour l'expédition, et être à même de lui donner un confrère européen pour le remplacer dans son emploi, et un autre pour lui servir de compagnon.

La province du Tien-Chan, qui paraît un pays meilleur et plus habité que le Koukounor, et où se trouvent des chrétiens exilés, n'est pas loin de la Russie. Je pense qu'il serait bon de prendre des renseignements sur cette voie qui serait incomparablement moins pénible, moins dispendieuse et moins dangereuse... (1).

VII. — MONSEIGNEUR MOULY S'EXCUSE AUPRÈS DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

Au fond, Mgr Mouly n'avait pas lui-même une idée bien précise de la position exacte des régions qu'on lui donnait à évangéliser et qui étaient à deux mois de route de la Mongolie. La Propagande qui lui imposait ce fardeau s'en rendait encore beaucoup moins compte, et elle avait visiblement agi sous une inspiration étrangère, car cette promotion coïncide avec de nouvelles tentatives des Jésuites de Chine que nous raconterons plus loin.

Aussi, après quelques jours de réflexion, Mgr Mouly vit-il clairement le traquenard dans lequel on voulait le faire tomber, et il se ressaisit. Le 1er novembre 1850, il répondait au cardinal Préfet de la Propagande qu'il était très reconnaissant de l'honneur qu'on lui avait fait, en lui donnant cette marque de confiance ; mais il faisait remarquer que ces régions ne confinaient pas avec la Mongolie, tandis qu'elles étaient limitrophes du Chènsi et du Chànsi, déjà confiés aux Franciscains. Les chrétiens de Pékin et d'ailleurs, exilés dans ces régions depuis une centaine d'années, y avaient formé des chrétientés que les fils de saint François avaient toujours administrées, et qu'il serait délicat de leur enlever.

Il ajoutait à cela un argument personnel qui ne manquait ni de vérité ni d'à-propos : il s'étonnait que la Sacrée Congrégation

(1) Lettre du 4 mai 1849.

de la Propagande pensât encore, pour cette nouvelle mission, à la Société de Saint-Lazare, après qu'on lui avait enlevé, tout récemment, la mission française du Houpé, administrée par elle pendant un demi-siècle et où les Lazaristes laissaient deux martyrs. Encore en avait-il été de même à Nankin (1), d'où, après y avoir beaucoup travaillé et souffert, ils avaient été honteusement chassés par des religieux qu'il nommait. En conséquence il priait le cardinal de confier le champ difficile et hors de portée du Koukounor à d'autres ouvriers plus habiles.

La Propagande n'insista pas, et accepta les raisons apportées par le Vicaire apostolique de Mongolie. Il ne fut pas donné suite au projet, d'ailleurs prématuré, de fondation du Vicariat du Koukounor.

(1) Le texte latin de la lettre est le suivant :
« *In missione Nankinensi a Sacra Congregatione collocati, perpessis multis laboribus et ærumnis, a RR. PP. Societatis Jesu ignominiose ab ea expulsi fuimus.* »
Le lecteur n'a pas oublié que la substitution des Jésuites aux confrères de Mgr Mouly, dans le diocèse de Nankin, s'y était faite dans des circonstances que ceux-ci avaient trouvées odieuses et que le fait était encore récent. Cf. DE LA SERVIÈRE, S. J. *Histoire de la mission du Kiang-Nan.* Imprimerie de Tousèwé Tome I

NOTE

Epitaphe de M. Carayon à Kin-Kia-Kang (Honàn)

永光照之

公係大法國人寄世三十三歲在會九年甫自道光二十一年入中國傳敎于西彎口外等處貳拾五年間又行至北
西口因語音與該處略異被閤人執肘見官知公洋人遂着發回粵東公于沿途跋涉困苦且觧役酷待飢渴患病几
乎致命庸儒者當此不已駐足粵境無心於華域內地矣不知公之遇雖阻公之志甚堅愛在情深救人意厚故不辭
况瘁未几而復入浙江河南等處傳敎至廿七年榮召瞻禮后二日在宛城西北十里許靳崗堂因前受劇苦太甚諸
傷復發致身弱力衰平安謝世矣嗚呼公雖非係鋼刀致命諸苦備嘗亦不亞于鋼刀致命焉已耳

聖味增爵傳教會士 CARAYON 翁公字老楞佐若瑟之墓

息止安所

同治七年六月初十日全志友弟　敬立

CHAPITRE X

RENTRÉE A PÉKIN

I. Le patronat portugais. — II. M. Castro, Vicaire général de Pékin. — III. Lettre du Préfet de la Propagande à Mgr Mouly au sujet du refus de M. Castro. — IV. Mgr Mouly et M. Castro. — V. Entrevue de Mgr Mouly et de M. Castro à Houlintien. — VI. M. Castro au Portugal. — VII. Mgr Mouly prend possession des missions portugaises. — VIII. Le schisme de Pékin. — IX. Sacre de Mgr Daguin. — X. La diocèse de Pékin séparé administrativement de la Mongolie. — XI. Embarras financiers de Mgr Mouly. — XII. Fin du schisme. — XIII. Châtiments divins.

NOTE : *Lettre de la Propagande à Mgr Rizzolati.*

I. — LE PATRONAT PORTUGAIS

Les papes avaient récompensé par de magnifiques privilèges le zèle déployé par les rois de Portugal, pour la propagation de la foi. Ils leur avaient reconnu un droit de patronage sur toutes les églises fondées, ou à fonder, dans les Indes et en Chine. Ils étaient allés plus loin. Tout missionnaire partant pour ces régions éloignées devait passer par Lisbonne, pour y recevoir une sorte d'investiture.

La papauté reconnut vite le danger de ces générosités. Ses propres délégués se virent traversés dans l'exercice de leurs fonctions, et même arrêtés, et le cardinal de Tournon mourut dans les prisons de Macao après trois ans de détention. Rome réclama. Le Portugal lui opposa une bulle de Grégoire XIII (1575), qui liait ses successeurs, statuant que nul, fût-ce le Siège apostolique, ne pourrait déroger au droit de

patronage du roi de Portugal, sans le consentement de ce dernier. Privilège exorbitant, nul en droit, un pape ne pouvant paralyser, dans ses successeurs, l'exercice de la puissance spirituelle, qu'ils reçoivent, non de lui, mais de Jésus-Christ (1).

Le 24 avril 1838, Grégoire XVI, par la bulle *Multa præclare*, déclara caduc le patronage des rois de Portugal sur les Indes et la Chine, ces rois ne remplissant plus et ne pouvant plus remplir les obligations de leur charge de protecteurs. L'archevêque de Goa, qui autrefois avait juridiction sur Macao et Pékin, dont il était le patriarche, vit son autorité limitée à son seul archidiocèse.

Non pas que Rome se fût refusée à laisser aux Portugais toutes leurs anciennes missions, si de fait ils en avaient pris soin comme aux jours de leur puissance. Mais, hélas ! ces beaux jours étaient à jamais passés. La politique insensée de Pombal et de ses continuateurs avait été fatale aux missions portugaises. La suppression des Ordres religieux avait tari radicalement la source des ouvriers évangéliques. De leurs évêchés anciens, il ne leur restait vers cette époque que Goa et Macao. Toutes leurs autres missions, mal fournies de missionnaires, quelquefois complètement dépourvues de clergé, avaient dû passer en d'autres mains.

Aussi, malgré les protestations et les résistances de la cour de Lisbonne, Rome dut-elle continuer à confier à d'autres ouvriers ces missions qui dépérissaient de jour en jour. Elle nomma deux Préfets apostoliques dans la juridiction immédiate de Macao : l'un à Hong-Kong (22 avril 1841), l'autre à Canton (17 septembre 1858). L'évêché de Nankin fut confié à un simple Administrateur à partir du 19 décembre 1839, et il en fut de même de Pékin, comme on va le voir.

II. — M. CASTRO, VICAIRE GÉNÉRAL DE PÉKIN (1838-1846)

Après la mort de Mgr Pirès, évêque de Nankin et Administrateur de Pékin, l'évêché de Pékin existait encore, en effet, de droit et de fait, quoique démembré. Par suite de l'érection des Vicariats apostoliques de Corée, du Léao-Toung et Mandchourie, de Mongolie et du Chantoung, il se trouvait réduit à la seule province du Tchély ou de Pékin. Mais le Saint-Siège conservait le titre pour ménager le droit de patronat portugais.

(1) Joly. *Le christianisme en Chine*, I.

Cependant le Portugal n'envoyait pas plus de missionnaires à Pékin que dans ses autres missions. Il n'y restait plus d'autre prêtre portugais que M. Castro (1), avec un Lazariste chinois et quelques séculiers indigènes. M. Castro, comme Vicaire général, administrait toutefois le diocèse, pendant que M. Mouly, sous sa juridiction, dirigeait les missions françaises situées au nord de la province.

En 1841, la cour de Portugal, en vertu de son droit de patronat, nomma M. Castro, évêque de Pékin ; mais le Saint-Siège ne consentit pas à lui conférer l'institution canonique. Il lui conféra seulement le titre d'évêque *in partibus infidelium* de Claudiopolis et d'Administrateur de l'évêché de Pékin.

M. Castro se trouva dans une étrange perplexité. D'un côté, il ne voulait pas s'opposer aux mesures du Saint-Siège qui tout doucement visait à la suppression de l'évêché de Pékin ; de l'autre son patriotisme répugnait à prêter son concours à une mesure qui devait dépouiller son pays d'un privilège très ancien et très apprécié.

III. — LETTRE DU PRÉFET DE LA PROPAGANDE A MONSEIGNEUR MOULY AU SUJET DU REFUS DE M. CASTRO

Les refus de M. Castro et les instances de Rome se croisèrent pendant environ six ans. A la fin, fatigué de cette situation anormale, le Saint-Siège imposa un terme à toutes ces tergiversations par une note d'autorité.

A la date du 28 avril 1846, le cardinal Fransoni, Préfet de la Propagande, écrivit à M. Castro pour le mettre en demeure d'accepter l'épiscopat dans les conditions offertes par le Saint-Siège ou de remettre l'administration du diocèse de Pékin à Mgr Mouly.

A la même date il chargeait Mgr Mouly d'exécuter cet ordre, par la lettre suivante :

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Par nos lettres du 7 octobre de l'année dernière, touchant les limites des missions de Pékin et de Mongolie, nous avions déjà donné à Votre Grandeur une idée des projets qu'on méditait; par ces présentes nous lui annonçons quelques dispositions décrétées dans une assemblée parti-

(1) Jean de França Castro e Moura naquit le 18 mars 1804 sur la paroisse Saint-Côme, près de Porto, entra dans la Congrégation de la Mis-

culière tenue pour régler les affaires des missions de Chine, et approuvées ensuite par notre Saint Père le Pape.

Ces dispositions, comme nous l'avons insinué, montreront l'inclination ainsi que la volonté constante et la confiance de la Sacrée Congrégation et du Pape à l'égard des évêques et autres missionnaires de Saint-Lazare, à cause de leur bonne conduite, et spécialement à l'égard de Votre Grandeur; elles concernent la mission de Pékin dont Votre Grandeur parle d'une manière étendue dans sa lettre du 12 février de l'année dernière, et que les Eminentissimes Cardinaux ont jugé à propos de confier entièrement, quoique seulement d'une manière provisoire, aux prêtres de la Congrégation de la Mission, ainsi que vous le verrez par les lettres ci-jointes à remettre à l'Administrateur de Pékin. Bien que ce prélat se fût montré prêt à recevoir la consécration épiscopale, avec le titre de Claudiopolis *in partibus*, et à accepter le fardeau de l'Administration apostolique qui lui était déféré, néanmoins par des lettres subséquentes il a demandé au Saint Père, avec des instances réitérées, d'être dispensé de recevoir la consécration épiscopale, d'être déchargé de l'Administration et en outre de quitter Pékin et de revenir dans sa patrie. Nonobstant cela, on doute si dans la suite, changeant de résolution, il n'a pas acquiescé à la volonté du Pape et aux exhortations de la Sacrée Congrégation.

C'est pourquoi, après avoir tout examiné et pesé, afin qu'il soit pourvu, d'une manière ou d'une autre, au gouvernement de la mission de Pékin, la Sacrée Congrégation, dans son assemblée particulière du jour susindiqué, a jugé à propos de supplier Sa Sainteté qu'on vous confie le soin de terminer cette affaire, selon les circonstances présentes. Or, après avoir obtenu l'approbation du Saint Père, voici comment vous devez procéder.

Il faudra aller trouver l'évêque nommé de Pékin, ou communiquer avec lui d'une autre manière, et si, comme il paraît, il n'a pas encore reçu la consécration épiscopale et qu'il soit encore dans les mêmes dispositions de refuser cette charge, vous lui remettrez la lettre de la Sacrée Congrégation, et vous lui direz, ce qui d'ailleurs est marqué dans cette lettre, que le Saint-Siège lui accorde l'objet de sa demande, que par conséquent rien ne s'oppose à son désir de quitter cette mission, et que l'Administration de l'Eglise de Pékin vous est confiée provisoirement. En attendant, vous laisseriez le Vicariat de Mongolie aux soins de votre coadjuteur, l'évêque de Troade, avec tous les pouvoirs nécessaires.

Que si, par hasard, le révérend Castro était déjà consacré avec le titre sus-indiqué, et s'il acceptait volontiers la charge d'Administrateur, vous ne lui remettrez point la lettre en question, et au nom de la Sacrée Congrégation, vous ferez en sorte de l'affermir encore davantage dans sa résolution, et lui intimerez de présenter le plus tôt possible à la Sacrée Congrégation, un ou deux missionnaires de cette mission française de Pékin ou de Mongolie, qu'il jugera plus propres à remplir les fonctions de coadjuteur, afin qu'à l'avenir il soit pourvu aussi au

sion, et arriva en Chine n'étant encore que diacre (1825). Il fut nommé successivement Vicaire général de Nankin (1830-1833) et de Pékin par Mgr Pirès, dont il recueillit la succession à Pékin. Ce fut lui qui en effet reçut l'administration du diocèse à la mort de Mgr Pirès (2 novembre 1838).

gouvernement de cette même Eglise. Dans ce dernier cas, nous prions Votre Grandeur de nous faire connaître son avis dans le Seigneur, soit sur toute cette affaire, soit sur les prêtres qui lui seraient présentés à cette fin.

Comme nous sommes parfaitement instruits de votre prudence et habileté à traiter les affaires importantes, nous croyons inutile de vous exhorter à employer toute la prudence et le zèle possibles pour mener à bonne fin cette affaire, afin que nous n'ayons pas la douleur de voir tourner au préjudice de cette Eglise de Pékin les démarches que nous faisons pour sa conservation et son accroissement.

Nous vous prions de nous faire savoir au plus tôt ce que vous aurez fait et la conclusion de toute l'affaire, comme nous en avons la confiance.

Nous ajoutons qu'on vous a accordé les grâces que vous demandiez par votre lettre du 20 février de l'année dernière (1846); pour les autres choses exposées, elles doivent être discutées dans une assemblée particulière qui aura lieu le plus tôt possible, et nous vous transmettrons ensuite les réponses (1).

Vous assurant enfin de notre vive affection pour vous et les vôtres, nous prions Dieu de conserver longtemps Votre Grandeur en bonne santé.

Votre tout affectionné,

Cardinal FRANSONI,
Préfet.

Rome, Palais de la Propagande, 28 *avril* 1846.

A cette lettre était joint le Bref qui déchargeait M. Castro de l'Administration de l'évêché de Pékin et lui donnait Mgr Mouly pour successeur (2).

(1) Il s'agissait sans doute du différend entre Mgr Mouly et Mgr Vérolles, au sujet de la limite des Vicariats de Mandchourie et de Mongolie.

(2) Voici le texte de ce Bref :

« *Cum R. D. Joannes de França Castro Moura, electus Episcopus Claudiopoleos et Administrator apostolicus Pekinensis Ecclesiæ, iterato et enixe Sacræ Congregationi de Propaganda Fide postulaverit ut a suscipiendæ episcopalis consecrationis onere solveretur, utque dimissa Administratione ad sua reverti sibi liceret; EEmi ac RRmi Cardinales in particularibus comitiis habitis die* 2 *octobris anni* 1845 *super negotiis missionum Sinensium ac Regnorum finitimorum, omnibus maturè perpensis, censuerunt ac decreverunt supplicandum SSmo ut petitionibus laudati præsulis annuens, apostolicam Pekinensis Ecclesiæ Administrationem demandare dignaretur probatissimo Antistiti Fessulano R. D. D. Josepho Martiali Mouly, Vicario Apostolico Mongoliæ, cum omnibus facultatibus necessariis et opportunis.*

« *Hanc autem Sac. Congregationis sententiam SSmo Domino nostro Gregorio Divina Providentia PP. XVI. relatam ab R. D. D. Archiepiscopo Thessalonicensi Sacræ ejusdem Congregationis a secretis; die* 8 *martii anno* 1846, *Sanctitas Sua benigne in omnibus probavit ac ratam habuit, et memoratum Fessulanum Episcopum Pekinensis Ecclesiæ Administratorem apostolicum constituit ac designavit cum facultatibus ut supra, facta R. D. Joanni Castro potestate in patriam redeundi.*

« *Datum Romæ ex Aedibus Sac. Congregationis de Propaganda Fide die* 20 *martii* 1846

Ph. Card. FRANSONIUS, Præf.

IV. — MONSEIGNEUR MOULY ET M. CASTRO

En recevant des instructions si pressantes et si précises, Mgr Mouly, qui n'était ni intrigant ni ambitieux, loin de chercher à supplanter son confrère, s'empressa d'écrire à M. Castro pour prendre part à ses embarras et le supplier instamment et à plusieurs reprises, comme le reconnaîtra M. Castro lui-même, d'accepter la charge qui lui était offerte par le Saint-Siège.

Voici une des premières réponses qui lui fit M. Castro :

Révérendissime Seigneur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Je dois rendre à Votre Grandeur les plus grandes actions de grâces pour tant de charité à mon égard, pour le zèle ardent qu'elle porte à souhaiter mon bien et celui des chrétiens de cette province. Fasse Dieu que les vœux exprimés dans votre si aimable lettre reçoivent leur accomplissement.

En attendant, reconnaissant que je suis tenu à obéir à la volonté divine, j'attends depuis de longues années qu'elle me soit intimée; une fois connue, je m'y soumettrai.

Pour ce qui regarde les raisons extérieures et concernant le Portugal, la Congrégation (de la Mission) et la facilité d'obtenir du gouvernement portugais son assentiment, ou quelque chose de semblable, je puis assurer en toute confiance à Votre Grandeur que c'est tout le contraire qui arrivera. Tout ce que le Saint-Siège entreprendra dans l'avenir contre les droits de la couronne de Portugal n'affectera que légèrement le gouvernement portugais, car le Portugal veut tout comme avant, ou ne veut rien du tout.

En un mot, je ne m'occupe pas de ces questions ; d'après l'Evangile je dois rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Je serai toujours plein de respect pour les décrets du Saint-Siège ; ni je ne m'insurgerai, ni je n'élèverai la voix contre eux. Mais de même je serai fidèle à mon pays ; je suis né portugais, je mourrai portugais. Cela suffit.

Je me rappelle avec les plus grands sentiments de bonheur les rapports si agréables, dont il m'a été donné de jouir pendant quelques jours. Plaise à Dieu qu'il me soit donné de jouir de nouveau de votre compagnie. Que si cela ne se peut, je fais des vœux pour que Votre Grandeur réussisse en toutes choses, et je suis avec profonde vénération et respect,

De Votre Grandeur,

Le serviteur et frère en J.-C.,

Le 25ᵉ jour de mars 1847. J.F.C.M.

Mgr Mouly ne se laissa pas décourager par ce refus, et la lettre suivante nous prouve qu'il multiplia les démarches et les messages pour amener M. Castro à entrer dans les vues du Saint-

Siège. Il lui fit connaître clairement, à la fin, les pouvoirs qu'il avait reçus de Rome pour terminer cette affaire.

Voici la réponse qu'il reçut :

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Dans ma réponse à la lettre que Votre Grandeur m'envoya par le révérend Père Kho (Jean-Chrysostome), je lui ai fait connaître que je ne pouvais ou ne voulais, en aucune manière, recevoir la consécration épiscopale sous le titre de l'Eglise de Claudiopolis. Après avoir reçu cette réponse de ma part, Votre Grandeur m'écrivit une deuxième lettre pour me presser instamment de consentir à accepter cette charge, en me déclarant dans cette même lettre que si je persévérais dans mon refus, Votre Grandeur était instituée par le Saint-Siège, Administrateur apostolique de cette mission de Pékin. Comme je persévérai dans mon sentiment, Votre Grandeur m'écrivit une troisième lettre pour m'engager à ne pas refuser davantage, et me disant en même temps que Votre Grandeur avait un fardeau trop lourd et qu'elle ne voulait pas l'aggraver encore, ni être la cause de ma déposition de ma charge d'Administrateur apostolique et encourir ainsi la haine du gouvernement de Lisbonne ou du gouverneur de Macao. Mais puisque Votre Grandeur n'a rien fait pour m'éloigner de ces contrées, et qu'au contraire elle a tout fait au monde pour m'y retenir, il n'y a pas sujet de rien craindre sous ce rapport.

L'unique et véritable cause de mon départ est que je n'accepte pas la consécration épiscopale comme la Sacrée Congrégation l'exige de moi. Mon départ ne doit pas m'être imputé, car je ne l'ai pas demandé au Saint-Siège, comme la Sacrée Congrégation le dit avec moins de sincérité qu'il n'en faudrait, dans la lettre qu'elle m'écrivit, en date du 26 avril de l'année dernière 1846 ; j'ai déclaré seulement que je ne pouvais recevoir la consécration épiscopale sous le titre de l'Eglise de Claudiopolis.

Tous ces changements tirent leur origine du Saint-Siège qui veut, tout à fait contre les conventions, détruire le droit de patronage des rois de Portugal. C'est pourquoi comme nous ne pouvons, ni vous ni moi, empêcher ces changements, je me démets de ma charge et je pars pour Macao. Votre Grandeur acceptera les deux charges ; et si elle ne peut pas les recevoir, elle traitera son affaire avec qui de droit, cela ne me regarde point. Adieu !

JEAN DE FRANÇA CASTRO MOURA.

V. — ENTREVUE DE MONSEIGNEUR MOULY ET DE M. CASTRO A HOU-LIN-TIEN (11 JUIN 1847)

Après avoir reçu la lettre que nous venons de citer, Mgr Mouly, qui aurait pu signifier simplement à M. Castro les ordres de la Propagande, voulut encore tenter une dernière démarche en venant

lui-même le trouver. Cette entrevue a été racontée par Mgr Mouly en ces termes :

Le surlendemain de l'arrivée du courrier de M. Castro, qui me déterminait le lieu du rendez-vous à Hou-Lin-Tien, chrétienté de la mission française, à 9 lieues sud de Pékin et à environ 80 lieues de Si-Ouen-Tze, je partis de Si-Ouen le 3 juin, vendredi dans l'octave du Saint-Sacrement, et j'arrivai le 10, jour fixé, à 10 heures du soir, au lieu du rendez-vous.

M. Castro y était depuis la veille avec M. Cheng Matthos, notre confrère ; M. King (J.-B., Lazariste chinois) se rétablissait dans la même famille. Ayant mangé après minuit, je ne dis pas la messe le lendemain.

A peine fus-je levé que M. Castro n'eut rien de plus empressé que de venir dans notre chambre me demander les lettres de la Sacrée Congrégation qui m'établissaient, à son défaut, Administrateur apostolique. Je ne voulus pas les lui donner avant d'avoir fait tous mes efforts pour l'engager à accepter la consécration que j'étais venu lui conférer (1). Mais j'y perdis inutilement mon grec et mon latin. Son parti était pris, il s'était d'ailleurs trop avancé pour reculer. Après plusieurs heures d'exhortations inutiles, vers les dix heures du matin, ne pouvant raisonnablement plus résister à ses instances pressantes, je finis par lui remettre la lettre de la Sacrée Congrégation, et il se retira dans sa chambre. Quoique par cet acte je me trouvasse légitimement constitué en son lieu et place, je fis de nouvelles instances pour le persuader ; mais tout fut inutile. A ma prière, il me remit une lettre latine pour les prêtres, une chinoise pour les chrétiens et une troisième pour moi, attestant que je n'étais absolument pour rien dans son départ.

J'ai à m'applaudir de la conduite de M. Castro ; mais cependant, comme dit M. Simiand, chacun prêche pour sa paroisse. Il ne me remit que quelques papiers en fort petit nombre et le contrat d'un kong-so (chapelle), puis ce fut tout ; d'argent, livres, ornements, point. Il ne me parut pas d'avis que M. Leite, de Macao, Procureur de la mission portugaise de Pékin, continuât à nous envoyer de l'argent.

Son cœur était assez gros, surtout le jour du départ ; et il semblait, d'après ses anciennes vues, avant d'avoir vu la lettre de Rome, se bercer de quelque espoir de retour. Le 15 (juin), cinq jours après, à 4 heures du matin, il monta sur une voiture venue de Pékin, qui devait le conduire sur les frontières du Hou-Pé, d'où je ne doute pas qu'il ne soit parvenu à Macao.

(1) Une tradition veut que Mgr Mouly soit allé jusqu'à se mettre à genoux devant son confrère pour l'amener à accepter de se faire sacrer conformément aux instructions reçues de Rome. Un an après, il se rendait en tout cas le témoignage d'avoir tout fait pour cela :

« *Je me trouve certes ici très mal enfilé sous bien des rapports; mais je me console que, bien loin de faire la plus légère démarche pour y venir, j'ai fait au contraire tout ce que j'ai pu pour ne pas y venir, en sacrant Mgr Castro, dont tous ensemble nous n'avons pu surmonter l'opiniâtreté.* »

VI. — M. CASTRO AU PORTUGAL

Ainsi finit l'existence de la mission portugaise de Pékin, fondée par le P. Ricci, en 1600.

Pour respecter le droit de patronage du Portugal, le Saint-Siège laissa subsister encore neuf ans l'évêché de Pékin, et Mgr Mouly n'eut jamais que le titre d'Administrateur. Comme, pendant cet intervalle, le Portugal non content de ne plus envoyer d'ouvriers à la mission de Pékin, se mit à confisquer tous les revenus qu'il y appliquait auparavant, le Pape crut en 1856 avoir assez attendu, et il supprima l'évêché de Pékin, pour le remplacer par trois Vicariats apostoliques.

Quant à M. Castro, après s'être montré bon Portugais, en refusant de compromettre le droit de patronage du Portugal, il voulut en même temps se montrer bon missionnaire. Il se retira quelque temps à Macao ; puis, désapprouvant l'attitude schismatique de Mgr Matta, évêque de cette ville, qui se montraît plus portugais qu'évêque, il ne songea plus qu'à rentrer humblement au Portugal, pour s'y occuper aux œuvres de sa vocation.

En 1858, au moment où il vit une nouvelle province de la Congrégation de la Mission s'élever en Portugal, par le moyen des missionnaires français, il accourut sans hésiter se ranger sous l'obéissance du supérieur de la maison de Saint-Fiel ; et il édifiait cette maison par sa piété et l'exemple de ses vertus, lorsque une nouvelle suppression des Ordres religieux vint l'arracher à son cher asile (1862).

Cependant le gouvernement portugais n'oubliait par son mérite et le nomma évêque de Porto. Cette fois encore, M. Castro refusa l'offre qui lui était faite. Mais le Saint-Siège, heureux d'un tel choix, fit faire les plus vives instances auprès de lui, pour le déterminer à accepter ce fardeau, et les prières réitérées du nonce de Lisbonne finirent par le décider (1). Il porta sur le trône épiscopal la même énergie que dans les missions de Chine, et mérita de faire une honorable exception au milieu de ces pasteurs que Pie IX flétrit publiquement, en leur appliquant le mot de l'Ecri-

(1) Mgr Castro fut nommé évêque de Porto le 19 mai, reçut la consécration épiscopale le 6 juillet, et fit son entrée solennelle le 11 septembre 1862.

ture : *canes muti.* Il rouvrit le séminaire diocésain que le gouvernement avait fermé, ne voulut jamais reconnaître le droit que s'arrogeait l'Etat de présenter aux bénéfices ecclésiastiques et refusa de faire, dans ces conditions, aucune nomination aux postes va-



MGR JOAO DE FRANÇA CASTRO E MOURA

Lazariste portugais
Administrateur du diocèse de Pékin (1838-1846)
Mort évêque de Porto le 14 octobre 1868.

cants. Au Sénat, où l'avait envoyé la confiance du roi, il s'opposa toujours énergiquement aux empiètements du pouvoir civil sur les droits de l'Eglise.

Il mourut à Porto le 14 octobre 1868 et fut inhumé dans sa cathédrale.

Mgr Castro a laissé dans la mission de Pékin un souvenir durable. Mgr Mouly écrivait de lui :

Cet estimable confrère ne perd pas à être connu ; sa vertu et ses talents n'en paraissent que mieux.

Les chrétiens et le clergé du Tchély lui étaient sincèrement attachés, comme le prouva le petit schisme qui suivit son départ (1).

Quand M. Simiand, C. M., arriva à Tchang-Kia-Tchouang (Kokienfou), en 1840, ce missionnaire, parlant de M. Castro, écrivait :

Quoique ces fervents chrétiens fussent très contents de me voir au milieu d'eux, ma présence ne laissa pas de leur donner de vives inquiétudes. Il leur vint en pensée que j'étais envoyé pour remplacer M. Castro dans la province. Quoique je fisse tout mon possible pour dissiper les appréhensions de ces bons fidèles, je n'eus pas le bonheur d'y parvenir. M. Castro, qui arriva enfin la veille de Quasimodo, fut plus heureux que moi... Ce respectable confrère est ici en grande vénération, et à juste titre ; car il laisse la bonne odeur de Jésus-Christ partout où il passe. Il a tout à la fois beaucoup de science, de prudence, de zèle, de compassion pour les pécheurs. Je ne sais pas ce qui lui manque pour être un véritable apôtre.

Les Jésuites, successeurs des Lazaristes au Vicariat du Tchély Sud-Est, ont enregistré à leur tour des témoignages fort élogieux de la part des chrétiens qui avaient connu Mgr Castro (2).

Peut-être seulement sera-t-on tenté de reprocher à Mgr Castro de ne pas s'être prêté aux vues du Saint-Siège sur le siège de Pékin. Mais il ne faut pas oublier tout ce que cette mesure coûtait à son patriotisme. Mgr Castro voyait clairement que son acceptation était la fin irrévocable du patronat portugais en Chine. Il faut lui savoir gré au contraire de ce que, loin d'apporter aucune entrave aux projets de Rome, sollicité vivement par ses anciennes ouailles et son clergé, présenté six ans durant par la cour de Lisbonne pour l'évêché de Pékin et poussé à l'épiscopat par ce gouvernement schismatique, jamais il ne lui soit venu à la pensée de faire, par ambition ou par patriotisme, ce que fit l'archevêque de Goa en semblable circonstance.

(1) On ignore si c'était pour dissimuler sa qualité aux païens ou pour reconnaître sa dignité d'Administrateur apostolique, que les chrétiens l'appelaient le « grand homme Tchao ». (Tchao-ta-laoyé.)
(2) Voir LEBOUCQ, S. J., *Vie de Mgr Dubar, S. J.*, p. 357, en note.

VII. — MONSEIGNEUR MOULY PREND POSSESSION DES MISSIONS PORTUGAISES

Aussitôt après le départ de M. Castro pour Macao, Mgr Mouly se hâta de publier la lettre circulaire de l'ancien Administrateur aux chrétiens du diocèse, pour les amener à accepter son successeur, et alla fixer sa résidence épiscopale à Ngan-Kia-Tchouang (Paotingfou), sur le conseil que lui avait donné M. Castro.

Voici la lettre de M. Castro aux prêtres du diocèse :

A tous les prêtres qui travaillent dans cette mission de Pékin, la paix et la grâce en Notre Seigneur Jésus-Christ !

Le Saint-Siège par un décret qu'il m'adresse en date du 26 avril de l'année dernière 1846, a statué que, si je continuais à refuser la consécration épiscopale sous le titre de l'église de Claudiopolis, mon Administration apostolique de ce diocèse de Pékin était finie, que toute juridiction m'était retirée, et que la charge d'Administrateur apostolique de ce même diocèse était confiée et transmise à l'Illustrissime et Révérendissime Joseph-Martial Mouly, évêque de Fussulan et Vicaire apostolique de Mongolie.

C'est pourquoi ne pouvant plus exercer les fonctions d'Administrateur, je pars sans délai pour Macao. Pour la dernière fois, je vous exhorte tous à conduire à la vie éternelle, selon les voies du Seigneur, les ouailles confiées à votre sollicitude, en leur montrant l'exemple et en les animant par vos exhortations. Conservez vous-mêmes l'obéissance, la paix et la concorde, et portez les fidèles à la pratique de ces vertus, afin que tous, sous la conduite et la vigilance d'un pasteur plus digne, vous puissiez arriver à la vie éternelle. C'est le vœu que forme de tout son cœur, pour vous et pour vos ouailles, celui qui est et sera en Jésus-Christ, votre frère et serviteur.

JEAN DE FRANÇA CASTRO MOURA.

13 *juin* 1847.

Quant aux débuts de Mgr Mouly lors de la prise de possession de son administration, il les a contés lui-même :

Vers la fin de juin (1847), je publiai la circulaire de M. Castro et la mienne, en latin et en chinois, et j'envoyai M. Tcheng (Joannes) les publier lui-même dans sa mission de la ville de Pékin et des environs. En attendant j'allai faire mission dans quatre endroits de notre mission, que ce cher confrère venait de laisser pour exécuter mes ordres à Pékin. Etant venu me rejoindre au commencement d'août, et sa mission étant toute visitée, nous arrivâmes tous les deux ici, à Ngan-Kia-Tchouang (Paotingfou) le 11 juin.

D'abord on se regarda un peu froidement, naturellement ; on s'est peu à peu déridé, les chrétientés environnantes sont venues nous voir avec de petits présents ; on paraît nous aimer et nous estimer, et j'espère qu'avec la grâce de Dieu, tout ira bien. M. Cheng Mattos

(prêtre séculier de la mission portugaise) s'est très bien conduit à Pékin ; on n'a fait aucune difficulté, quoiqu'ils craignent, disent-ils, nos règles sévères, faux préjugé qui court sur notre compte et qui, je l'espère, ne tardera pas à être dissipé.

VIII. — LE SCHISME DE PÉKIN

L'accueil fait à Mgr Mouly ne fut pas partout aussi empressé qu'à Ngankiatchouang et à Pékin. Dans la même lettre il signale ainsi l'opposition qu'il rencontra dans ce qui fait partie du Vicariat actuel de Tchengtingfou :

Il n'y a que quelques mauvaises têtes de la mission de Tchao-Tcheou que dirigeait M. Privas qui soient récalcitrantes. A votre passage (il écrit à M. Faivre), voyant MM. Simiand et Privas qui ont toujours passé pour être du Pétang, délibérer avec vous, ils se sont imaginé que vous complotiez pour chasser M. Castro et me faire mettre à sa place. Le pis est que deux prêtres ont pensé comme eux ; et tous ensemble, ils se sont cotisés pour envoyer des courriers à Macao ramener M. Castro au milieu d'eux (1).

Le nouvel Administrateur de Pékin crut, au début, que cette effervescence se dissiperait sans tarder, mais cela dura. Un an après, Mgr Mouly ajoutait ces paroles mélancoliques :

Me voici actuellement dans une position passablement pénible sous bien des rapports. Les Portugais de Macao, aussi bien que la plupart des nouveaux chrétiens, les prêtres eux-mêmes, me regardent comme ayant chassé M. Castro. Et ceux-mêmes qui ne me sont pas opposés ne laissent pas de me voir d'assez mauvais œil. On me considère comme venu d'un camp étranger et ennemi, auquel je continue d'appartenir (2).

Le premier malheur qui frappa Mgr Mouly fut la mort d'un des deux prêtres français qui auraient pu l'aider dans ces pénibles débats. En effet, MM. Simiand et Privas travaillaient précisément dans les missions portugaises au moment où le diocèse de Pékin fut confié à Mgr Mouly, et le nouvel Administrateur donnait une retraite à ses prêtres réunis à Ngankiatchouang, lorsque, à la conclusion des exercices, M. Privas mourut subitement (3).

(1) Lettre de Mgr Mouly à M. Faivre, 1er novembre 1847.

(2) Lettre à M. Etienne, 16 novembre 1848.

(3) M. André Privas, né à Givors, diocèse de Lyon, entra déjà prêtre dans la Congrégation de la Mission, fit ses vœux à Macao, en 1839. Il commença son ministère au Tchékiang. Il fut ensuite envoyé au Tchély, pour aider M. Castro, resta trois ans à Tchengtingfou et un an à Tchaotchow.

Pendant ce temps les opposants ne restaient pas inactifs :

Sur le conseil de MM. Ma Oliveira, Ki Crux et Shu Alvès, trois prêtres indigènes, les catéchistes de Tchaotchow (Tchengtingfou), grâce à une collecte faite auprès des chrétiens, envoyèrent deux courriers à Macao, afin de rappeler M. Castro (octobre 1847).

M. Castro ne revint pas ; mais Dieu se chargea de donner la réponse aux ambassadeurs. Le 21 décembre (1847), le chef de l'opposition, M. Ma Oliveira mourait subitement sans avoir eu le temps de recevoir les derniers sacrements, laissant une somme de 1 097 taëls, que ses amis gaspillèrent en frais de funérailles et en générosités plus ou moins bien placées. A force de protestations, Mgr Mouly put sauver une partie de cette succession.

Ce coup de la Providence n'arrêta pas les malheureux prêtres réfractaires qui allèrent jusqu'à la révolte ouverte. Affectant de regarder toujours M. Castro comme leur légitime supérieur et le Portugal comme leur royaume protecteur, ils refusèrent obéissance à Mgr Mouly et entraînèrent dans leur parti les principales chrétientés de Tchengtingfou et de Hokienfou.

Une lettre de M. Castro, écrite de Macao, quoique irréprochable, fut interprétée comme renfermant un encouragement déguisé. Même après son départ pour l'Europe, on continua d'espérer son retour. Ces populations luttèrent pendant plusieurs années avec un acharnement digne d'une meilleure cause. Les missionnaires envoyés par Mgr Mouly n'étaient pas reçus ; on menaça même d'attenter à leur vie ; les lettres que l'évêque leur envoyait étaient quelquefois interceptées. Détail pittoresque, quand arrivait l'époque de renouveler les saintes huiles, ces chrétiens en procuraient aux prêtres révoltés en allant en chercher au Kiang-Nàn, afin de ne rien devoir à celui qu'ils regardaient comme un intrus ; ou bien ils apostaient des émissaires qui dévalisaient les courriers rapportant les saintes huiles aux prêtres fidèles.

Ces schismatiques, non seulement envoyèrent à Macao, mais, ayant fait une abondante collecte, dépêchèrent à Rome des catéchistes pour porter leurs réclamations contre l'intrusion (lisez : la pauvreté) de Mgr Mouly et redemander M. Castro (y compris les piastres et les douros qui leur échappaient avec le patronat du Portugal). Sur six ou sept qui se mirent en route, les uns revin-

Epuisé par le travail, il arriva à Ngankiatchouang le 23 septembre 1847. Le 11 octobre, il expira:t au moment où personne ne s'y attendait, entre les bras de Mgr Mouly; ce dernier n'eut que le temps de l'administrer.

rent à Macao, d'autres moururent en route ; un seul, Ou Lao-Iang, du village de Ly-Tsoun, parvint à Rome, d'où il garda le nom de *Romain* et revint enrichi... de l'art de faire des allumettes, industrie dont il vécut jusqu'à sa mort (1877).

Le pape Grégoire XVI accueillit avec bonté ce messager et le chargea de rapporter à ses compatriotes des paroles de paix et de soumission. Ce fut là tout le résultat pratique de cette ambassade.

Il semble, d'après une lettre écrite par la Propagande au sujet de cette affaire (1), que la démarche auprès du Souverain Pontife ait été faite en commun avec les chrétiens du Kiang-Nàn, eux aussi mécontents de leurs nouveaux missionnaires, les PP. Jésuites.

IX. — SACRE DE MONSEIGNEUR DAGUIN (25 JUILLET 1848)

Après avoir organisé sommairement sa nouvelle mission du Tchély, Mgr Mouly retourna en Mongolie pour s'entendre avec son successeur à Sywàntze. Son voyage dans la province de Pékin, qui ne devait durer que quelques semaines, avait duré un an. Ce ne fut que le 1er juillet 1848 qu'il rentra à Sywàntze.

En vertu d'un Bref de Grégoire XVI, qui l'autorisait à s'élire pour la Mongolie un coadjuteur qui gouvernerait cette mission en son nom, il fit choix de M. Florent Daguin (2).

Mais il fallait faire accepter ce choix par l'intéressé. L'humble Lazariste n'avait reçu aucun ordre de son Supérieur général, et il craignait, en acceptant la dignité épiscopale, de se soustraire à l'obéissance. Mgr Mouly fut obligé de discuter avec lui toute la nuit du 1er juillet. Il ne se rendit enfin qu'à cette raison

(1) Voir cette lettre à la fin du présent chapitre en note.

(2) Florent Daguin naquit à Beaujeu, diocèse de Lyon, le 4 janvier 1815, entra dans la Congrégation de la Mission le 30 août 1837, fut ordonné prêtre à Paris le 21 décembre 1839; destiné à la mission de Mongolie, il arriva le 21 septembre 1840 à Macao, où il remplit les fonctions de professeur de théologie jusqu'à son départ pour sa mission, le 15 février 1842. Il arriva à Sywàntze le 11 mars 1843. Nommé Provicaire pendant l'absence de Mgr Mouly, occupé à recueillir la succession de Mgr Castro, il fut choisi comme coadjuteur pour la Mongolie seulement et sacré évêque de Troade le 25 juillet 1848 à Sywàntze par Mgr Mouly, assisté de deux prêtres chinois. Lors de la nomination de Mgr Mouly au Vicariat apostolique de Pékin (1856), celui-ci résigna son titre de Vicaire apostolique de Mongolie et Mgr Daguin lui succéda (19 septembre 1857). Il mourut peu après à Koulytou, assisté de l'ex-lama, M. Fong, le 9 mai 1859.

que plusieurs adresses de lettres venues de France, et même de la maison mère, lui donnaient le titre de « Monseigneur ». Cela parut aux deux missionnaires une preuve suffisante de l'approbation ou du consentement de la Congrégation.

Le lendemain, dimanche, fête du Sacré-Cœur de Jésus, Mgr Mouly publia donc cette élection et annonça le sacre pour le 25 juillet, fête de saint Jacques, apôtre. Après une retraite de huit jours faite par les deux prélats, Mgr Daguin fut sacré évêque de Troade *in partibus*, coadjuteur de Mgr Mouly pour la Mongolie. La cérémonie se déroula devant une foule de chrétiens venus de tous côtés, de cinq prêtres chinois, parmi lesquels se trouvaient MM. Sué et Kouo qui remplirent l'office de prêtres assistants.

X. — LE DIOCÈSE DE PÉKIN SÉPARÉ ADMINISTRATIVEMENT DE LA MONGOLIE

En devenant Administrateur du diocèse de Pékin, Mgr Mouly devait céder à son coadjuteur l'administration du Vicariat de Mongolie. Cette division donna aux deux évêques l'occasion de manifester leurs grandes vertus.

Un mois après le sacre de Mgr Daguin, les courriers de Macao apportaient des lettres de M. Etienne, Supérieur général, qui établissaient Mgr Mouly Visiteur de la province du Tchély et Mgr Daguin Visiteur de celle de Mongolie. Cela dérangeait complètement les arrangements acceptés d'un commun accord par les deux prélats.

En effet, ignorant les dispositions prises par le Supérieur général, Mgr Mouly avait donné à Mgr Daguin toutes les facultés de Vicaire apostolique et l'avait établi Vice-Visiteur.

Dans cette circonstance délicate, raconte Mgr Mouly, je n'eus qu'à m'applaudir de la conduite de mon coadjuteur. Peu de jours après il vint dans notre chambre où nous délibérâmes ensemble sur notre position actuelle : puisqu'il était Visiteur de Mongolie, je n'avais plus dans ce Vicariat de droit sur les confrères comme tels, mais seulement comme prêtres du Vicariat de Mongolie, dont je restais Vicaire apostolique... Nous voilà, me dit Mgr Daguin, deux premières autorités en Mongolie : l'une, la vôtre, établie par la Sacrée Congrégation, et l'autre, la mienne, par M. Notre Très Honoré Père. Pour le bien de la paix et de l'ordre, je crois que c'est à moi, au plus jeune et au dernier venu, à céder, en attendant meilleur arrangement ; ainsi je vous prie de regarder ma nomination de Visiteur à peu près

comme non avenue et de continuer à administrer en chef confrères, spirituel et temporel. Comme auparavant, je continuerai à être sous vos ordres.

Quoique satisfait de cette démarche charitable et désintéressée, je ne me rendis pas à cet avis, par respect profond et soumission entière pour les ordres et les volontés de Notre Très Honoré Père, représentant de saint Vincent et de Dieu à mon égard ; et parce que j'aime infiniment mieux céder de mes droits que de profiter des cessions que les autres peuvent me faire des leurs. Ainsi donc je persistai à ce qu'il fût reconnu Visiteur et qu'il en exerçât toutes les fonctions (1).

Après la délimitation des pouvoirs vint la question des biens. Voici ce que fit Mgr Mouly :

Comme jusqu'ici, écrivait-il, la mission française de Péking et celle de Mongolie s'étaient trouvées réunies à Si-Ouan dans ma personne, le mobilier, les ornements, les revenus, etc., etc., y avaient été aussi réunis et y étaient administrés. Pour le bien de l'ordre et de la paix qu'il importe de conserver parmi nous, je crus prudent de conclure à l'amiable, entre nous deux Visiteurs, un arrangement écrit à soumettre à la sanction de M. le Supérieur général.

Par la grâce de Dieu, ne tenant en ce monde qu'à Dieu et à mon devoir, dans tout ce que je crois être sa sainte volonté, j'étais et je suis encore disposé à tout ce qu'on appelle sacrifices dans ces circonstances.

Seulement je vous ferai observer sur l'article premier que d'après un nouvel examen des revenus de la ville de Péking qui me restent, ils seraient plutôt inférieurs que supérieurs à ceux laissés à la Mongolie ; et que nos MM. Simiand, Sué, etc..., etc... n'approuvent pas ma générosité de partager en deux parties égales. Sur le 2[e] qu'il n'y a guère de terres de quelque valeur qu'en Mongolie. Et sur le 8[e] que les confrères, et surtout M. Sué qui m'en a écrit ici directement, voudraient les beaux ornements donnés par la reine, femme de Louis XVI, et que ce vénérable confrère sauva dans le désastre, avec les livres, etc., etc...

Comme tout cela est ennuyeux et me semble un peu odieux entre frères, et que de plus un partage clair est difficile, j'ai cru pouvoir agir ainsi pour la Mongolie, fille de notre Eglise de Péking, et dont restant le Vicaire apostolique, je pourrais bien redevenir uniquement chargé (2).

Le nombre de chrétiens que renfermait alors la Mongolie, en dehors de ceux qu'administraient les Missions Etrangères depuis 1840, n'était que de 3.500 ; mais ils étaient dispersés sur une étendue de pays où actuellement trois ou quatre Vicariats sont encore très au large.

(1) Lettre de Mgr Mouly à M. Etienne, 16 novembre 1848.
(2) *Id.*, *ibid.*

XI. — EMBARRAS FINANCIERS DE MONSEIGNEUR MOULY

Un des plus gros soucis qu'apporta à Mgr Mouly la succession portugaise provint de la situation financière, qui, elle-même, était en grande partie la cause du schisme. La Propagande avait bien donné à Mgr Mouly l'autorité spirituelle pour administrer le diocèse de Pékin, mais elle ne lui avait pas fourni les fonds nécessaires pour alimenter son budget.

Les biens de l'ancien évêché de Pékin existaient toujours ; mais ils se trouvaient à Macao entre les mains du gouvernement portugais. Mgr Mouly avait espéré que le bon vouloir et l'influence de ses confrères portugais obtiendraient que les revenus de sa mense épiscopale ne fussent pas détournés de leur première destination ; mais cet espoir ne fut pas réalisé. Tout resta à Macao.

Par suite, l'embarras du nouvel Administrateur de Pékin était extrême ; il avait des œuvres à soutenir, un clergé indigène à nourrir, et *hic et nunc* il se trouvait sans argent. Il jetait à ses deux confrères français, chargés de la Procure de Macao, ce cri, qui montre bien jusqu'où allait sa détresse :

Au nom de Dieu, mes très chers Procureurs, au nom de Dieu, et par le sang précieux du Sauveur des âmes, de l'argent, des ouvriers au plus tôt, car sans cela mon poste n'est plus tenable. Si vous n'avez pas d'argent sous la main, empruntez, cela vous est plus facile, plus honorable et moins dispendieux qu'à nous dans ces parages. Tout ceci n'est certes pas une économie de Procure ; mais vous savez comment et pourquoi je me trouve réduit à cette position pénible et humiliante (1).

Quelques mois plus tard, Mgr Mouly revient à la charge, avec détails à l'appui.

Nos finances en Mongolie et ici sont et deviennent journellement dans un état critique. Sans argent et sans crédit, nous vendîmes en janvier... la boutique appartenant à la mission de Péking, dont par là les petits revenus de 300 taëls vont être réduits à 200. Elle a été vendue 2.000, dont nous n'avons guère pu recevoir que 1.800. Il ne nous en reste plus rien ; la Mongolie se trouve endettée...; nous sommes sans ressources locales, et personne ne trouve qu'il y ait moyen de s'en créer (2).

Aujourd'hui c'est Mgr Daguin, mon coadjuteur, qui m'adresse des reproches sanglants, comme déserteur du Vicariat, au spirituel

(1) Lettre à MM. Guillet et Combelles.
(2) Lettre du 7 mai 1819.

et au temporel, auquel je nuis, attendu qu'ils ne reçoivent pas les secours pécuniaires que la Mongolie recevrait si nous n'avions pas pris ce diocèse, et qu'au lieu d'y envoyer des missionnaires, je les empêche d'y aller, aimant mieux la seconde épouse comme la plus belle, etc., etc. La cause de cette mauvaise humeur vient du déficit d'argent (1).

XII. — FIN DU SCHISME

Mgr Mouly commençait pourtant d'éprouver quelques consolations.

Afin de ramener les schismatiques, il avait voulu s'y employer lui-même. Voici le résultat d'une visite qu'il fit au centre même de la résistance, en 1852 :

J'ai visité plus de trente endroits du district de Tchao-Tcheou. Partout j'ai été bien reçu et bien traité, excepté dans une chrétienté de plus de 200 confessions, qui ne voulut pas me recevoir.

L'année suivante (1853), Mgr Mouly désirant faire un effort définitif, avait envoyé aux chrétiens schismatiques, son coadjuteur, Mgr Anouilh, avec M. Talmier. Tous deux eurent d'abord beaucoup à souffrir dans cette même région de Tchao-Tcheou. On parlait même de les massacrer. A la fin leur zèle fut couronné de succès ; beaucoup d'égarés se laissèrent toucher et se soumirent à l'autorité légitime.

Mgr Mouly continuait d'ailleurs à travailler de sa personne à cette réconciliation des schismatiques. Le 20 juin 1853, il écrivait à la Propagande :

J'ai visité trois chrétientés qui avaient apostasié. Nos schismatiques reviennent tous les jours. Il en reste environ 600, qui suivent M. Shu Alvès Joseph, originaire du Kiang-Sy (2).

Dans une lettre du 11 octobre 1853, Mgr Anouilh annonçait que ce mouvement de retour ne s'arrêtait pas.

Notre province de Pékin va de mieux en mieux. Les chrétiens de la partie méridionale du Vicariat, autrefois soumise à la juridiction des Portugais, deviennent chaque jour plus traitables, plus obéis-

(1) Lettre du 8 février 1850, écrite de Tchaokiatchouang.

(2) Joseph Shu, surnommé Alves par ses maîtres, selon l'usage du temps, était originaire de Foutchôw (Kiangsi). Il fit ses études au collège Saint-Joseph à Macao, fut ordonné prêtre à Outcheng par Mgr Rameaux, probablement en juin 1845, pour aller travailler dans la mission portugaise de Pékin. Après sa soumission (1856), il passa chez les Jésuites de Hokienfou, puis au Kiang-Nàn, où il mourut.

sants ; et s'ils ne l'ont pas été davantage jusqu'ici, c'est qu'on les trompait en leur annonçant l'arrivée prochaine d'un prêtre de cette nation. Il y a bien encore des schismatiques, mais peu à peu nous les ramènerons au vrai bercail, surtout si nous parvenons à nous délivrer, par son expulsion ou mieux encore par sa conversion, d'un malheureux prêtre séculier (Shu Alvès) que j'ai interdit moi-même.

XIII. — CHATIMENTS DIVINS

Le bon Dieu, au reste, semble plaider notre cause. L'année dernière j'ai fait la visite pastorale dans un des districts les plus en retard, à la place de Mgr Mouly, qui en fut empêché. Plusieurs rentrèrent au bercail. Quelques faits assez étranges semblèrent, pendant ces jours de grâces plus abondantes, signaler une intervention surhumaine.

En voici un qui est certain et qui s'est passé presque sous mes yeux ; je n'étais pas à une lieue de l'événement. Le 19 de la première lune, une jeune femme chrétienne s'était rendue de Yeou-Toung, son propre village, à Koang-Ting, village de son mari, distant de trois lieues et demi ; ces deux chrétientés sont schismatiques. Le 20, c'était un dimanche ; un peu avant midi, la jeune femme se dirige, suivant l'usage, vers la maison sainte ou chapelle, pour accomplir ce que nous appelons « T'oung-koung » (prières en commun). Mais en se rendant à cette réunion elle est tout à coup enlevée par le diable et transportée d'abord à plus de deux lieues de Koang-Ting, dans un cimetière ; d'où presque immédiatement elle est transportée de nouveau devant la porte de sa maison à Yeou-Ting, qu'elle avait quittée la veille. Cette double translation fut si subite, que presque instantanément, elle parcourut une distance de trois lieues et demi. Les habitants des deux villages attestent la vérité de ce fait; et la jeune femme était encore malade de la frayeur qu'elle avait éprouvée quand, deux mois après, je revins à son village.

Cinq jours auparavant, c'est-à-dire le 15 de la première lune (22 février 1853), un chrétien qui la veille ne voulut pas absolument permettre à son épouse et à ses enfants de venir me trouver et entendre une messe, fut subitement possédé du démon.

Ces faits vous étonneront sans doute ; mais, moi, je dis : *Digitus Dei est hic,* le doigt de Dieu est là. Ma conviction est que Dieu punit ces malheureux obstinés.

Un dernier exemple. Dans le district de Ho-Kien-Fou, on comptait encore, il y a deux ans, bon nombre de rebelles ; à cette heure ils sont tous convertis. Or, à cette époque, un des principaux chefs schismatiques tomba malade ; la maladie devint bientôt si grave que les médecins chrétiens jugèrent qu'il fallait appeler le missionnaire pour lui administrer l'extrême-onction. Notre confrère chinois, M. Tcheng (Joannes), monte en voiture ; mais voilà que les chevaux, arrivés à l'entrée du village, s'arrêtent tout court. On les presse de cris, on les frappe, on les traîne par la bride ; vains efforts, ils semblent cloués au sol. Au même temps accourt un chrétien du village apportant la nouvelle que le malade est mort. Les chevaux s'élancent

d'eux-mêmes et ne s'arrêtent plus que lorsqu'ils sont arrivés dans la cour du schismatique expiré.

De pareils cas de la justice divine ont fait effet, et les schismatiques de ce district se sont convertis.

A la fin les principaux meneurs restés seuls et de plus en plus abandonnés, tant par leurs compatriotes que par leurs amis de Macao, finirent par rentrer dans l'obéissance. Le 21 mars 1856, Mgr Mouly écrivit à la Propagande :

D'après les lettres reçues de Mgr notre coadjuteur de Pékin, j'ai la joie d'annoncer à la Sacrée Congrégation la fin en quelque sorte de notre petit schisme de Pékin. En effet, les deux têtes du schisme et le prêtre Shu Alves qu'ils avaient entraîné, après avoir demandé, accepté et accompli une salutaire pénitence, ont réparé leur scandale et ont été reçus dans le giron de l'Eglise apostolique et romaine.

Ce fut véritablement la fin. Depuis toute trace de ce schisme a disparu ; c'est à peine s'il en est resté un souvenir dans la région. Cette révolte avait duré neuf ans.

NOTE

LETTRE DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE A MGR J. RIZZOLATI, EVÊQUE D'ANADA ET VICAIRE APOSTOLIQUE DU HOU-KOUANG

21 *septembre* 1854.

Je pense que vous avez connaissance d'une députation envoyée, comme on voulait le faire accroire, en Portugal et à Rome, par les chrétiens de Pékin et de Nankin, sur laquelle les prélats (de ces diocèses) avaient déjà à l'avance donné des renseignements à notre Procure. Ils avaient aussi écrit à la S. Congrégation pour la mettre au courant des intrigues de quelques chrétiens qui, rebelles à la légitime autorité des Administrateurs apostoliques, ont essayé, en envoyant deux personnes à la cour de Lisbonne, d'expulser les susdits représentants du Pape et leurs collaborateurs apostoliques, pour leur substituer des évêques et des prêtres portugais.

Un de ces Chinois est ce François Léou, au sujet duquel on avait donné des renseignements à la Sacrée Congrégation, qui ont été également communiqués au Saint Père pour sa gouverne. Leur mission à Lisbonne terminée, on ne sait avec quel résultat, mais pas du tout conforme à leurs désirs, M. Léou est venu à Rome où il a reçu l'accueil qu'il méritait, vu qu'il n'avait pas de mandat de son évêque légitime, l'Administrateur apostolique, ni d'autorisation régulière pour traiter avec le Saint-Siège. Le Saint Père, se borna, malgré la recommandation de l'ambassadeur du Portugal (!), à l'admettre au baisement des pieds en l'exhortant à obéir, lui et les autres, à l'autorité des pasteurs que le Saint-Siège leur a assignés.

Le rusé Chinois, se voyant déçu dans l'espoir qu'il avait de tromper le Saint Père, voulut faire croire que le but principal de sa mission était de présenter au Saint-Siège des opuscules sur la religion,

des catéchismes, etc..., afin que le Saint Père, après les avoir fait traduire et examiner, voulût bien déclarer quels sont ceux qui sont exempts d'erreur et ceux qui sont à rejeter. Le Saint Père accueillit cette supplique qui semblait raisonnable ; et M. Léou fut averti que cette affaire exigerait un temps assez long et qu'il pouvait regagner la Chine. On peut suposer que cela ne tardera pas.

La Sacrée Congrégation a refusé de lui donner aucun document, de crainte qu'il n'en abuse à son retour.

Maintenant le Saint Père m'a chargé de faire traduire et examiner les dits opuscules ; et comme M. Léou dit qu'ils sont écrits en dialecte de Pékin et en style relevé, et que d'autre part, le Saint-Siège désire confier ce travail à une personne de confiance, je pense que vous, mieux que tout autre, pourrez le mener à bonne fin. Il vous sera loisible de vous adjoindre un collaborateur avisé.

Un Père missionnaire va partir pour votre Vicariat ; je lui confierai le paquet de livres chinois, et je vous prie d'en faire la traduction, et d'y ajouter toutes les observations utiles pour pouvoir porter un jugement.

J'ai cru nécessaire de vous donner tous ces renseignements, parce que cela pourra être utile au Procureur (de Macao), aux prélats de Pékin et de Nankin et à tous les autres que vous pourrez prévenir des intrigues des Chinois renvoyés.

Je suis, etc ..

CHAPITRE XI

GUERRE ET TRAITÉS SINO-EUROPÉENS NOUVELLE TENTATIVE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

I. Guerre de l'opium. — II. Traité de Nankin. — III. La France et les missions. — IV. L'ambassade de Lagrené et le traité de Whampou. — V. Première charte de liberté religieuse en Chine. — VI. Résultats immédiats du traité de Lagrené. — VII. Tentative des Jésuites pour s'établir à Pékin. — VIII. Lettre de Mgr Mouly au R. P. René Massa. — IX. Nouvelle tentative en faveur des Jésuites. — X. Les Jésuites désavouent cette imprudente tentative. — XI. Réponse de Mgr Mouly au R. P. Poissemeux.

I. — GUERRE DE L'OPIUM (1839-1842)

Après la mort tragique de l'empereur Kiaking à Jehol (1820), ce fut son deuxième fils, — celui qui par sa présence d'esprit lui avait sauvé la vie, en 1813, lors de l'attaque du palais par le chef des rebelles du Nénuphar blanc, — qui recueillit sa succession. Son règne, connu sous le nom de Taokouang, dura de 1820 à 1850.

Ce monarque ne manquait pas de qualités ; mais elles furent annihilées par sa haine ignorante des occidentaux qu'il qualifiait de « barbares du dehors » et par son refus obstiné de les traiter comme les représentants de nations civilisées. C'est cet orgueil qui a acculé la Chine, vis-à-vis de l'Europe, à cette politique qui

lui a été si funeste pendant tout le cours du dix-neuvième siècle.

Le premier conflit sérieux entre la Chine et l'Europe eut pour cause le commerce de l'opium indien, dont les Anglais inondaient la Chine.

A Londres, les directeurs de la Compagnie des Indes, tout en paraissant déplorer un trafic flétri à bon droit par l'opinion publique, alléguaient l'impossibilité de l'abolir et par conséquent la nécessité d'en profiter. Les négociants de Canton soutenaient de leur côté que l'usage modéré de l'opium était d'une innocuité complète, et que le souci de la morale n'exigeait nullement qu'on en privât les populations chinoises.

La cour de Pékin prétendit au contraire interdire ce trafic meurtrier, et le droit était pour elle. Mais en prohibant l'opium elle n'avait pas assez compté avec l'intérêt que les mandarins eux-mêmes avaient au maintien du *statu quo*. La part des fonctionnaires chinois dans les bénéfices de la vente de l'opium était considérable : ce qui fit échouer les généreux projets de l'empereur Taokouang. Sans la connivence des mandarins, la vente de l'opium eut été en effet défendue à cette époque, et les Anglais eux-mêmes se seraient résignés à cette législation.

En toute hypothèse, enfin, si les Chinois avaient procédé diplomatiquement, les hostilités étaient évitées, et ils n'en auraient pas été réduits plus tard à demander une paix humiliante.

Donc, en 1840, Lïn-Tze-Sü, vice-roi du Houkouang, est nommé commissaire impérial à Canton. Il fait garder à vue les factoreries, exige qu'on lui délivre, dans un délai de trois jours, tout l'opium qui se trouve en la possession des négociants étrangers, demande en outre que ceux-ci s'interdisent par serment le commerce du funeste narcotique. Mille trente-sept caisses d'opium sont livrées ; Lïn déclare qu'il n'est point satisfait. Cédant à la force, le capitaine Elliot, agent commercial et politique anglais, engage les commerçants anglais à lui faire remettre toutes les caisses d'opium dont ils sont propriétaires ou consignataires, pour qu'elles soient livrées aux autorités chinoises. Tous les *receivingships* viennent mouiller près des forts du Bogue ; 20.281 caisses d'opium, dont la valeur vénale dépasse 60 millions de francs, sont débarquées en présence des agents du commissaire impérial. De larges fossés reçoivent tout leur contenu qui est dissous dans un mélange de chaux et d'eau salée et qu'on fait écouler dans le fleuve à marée basse. Lïn expulse des factoreries seize

négociants étrangers particulièrement connus pour se livrer à la contrebande et fait rétablir les communications. Mais Elliot engage ses nationaux à quitter Canton, proteste publiquement contre les procédés du commissaire et se retire lui-même à Macao.

Bientôt une escadre anglaise, commandée par sir Gordon Bremer arrive dans les eaux de Chine. Canton est déclaré en état de blocus. En juillet les îles Tchousàn sont occupées, le Yang-Tze-Kiang bloqué ; le reste de l'année se passe à négocier.

En 1841, deux forts de Canton sont emportés par les troupes anglaises ; le nouveau vice-roi, Kichàn (1), accorde la cession de l'île de Hong-Kong, une indemnité de 6 millions de piastres et l'égalité entre fonctionnaires chinois et étrangers. La cour de Pékin refuse de ratifier cette convention. Les hostilités recommencent à Canton, toujours au détriment des Chinois. Sur ces entrefaites, Kichàn est remplacé par Y-Chàn, neveu de l'Empereur. Le nouveau commissaire, incapable de défendre la ville de Canton contre les troupes de sir Hughe Cough, achète leur retraite par une imposition de 6 millions de piastres.

En août, sir Henry Pottinger, plénipotentiaire, et sir William Parker, commandant de la flotte, prennent la direction de l'expédition, occupent le port d'Amoy, reprennent Tchousàn et s'emparent de Ningpo.

De mars à juin 1842, les Anglais forcent l'entrée de la barre de Wousoung, prennent Changhaï et lui imposent une rançon de 1.800.000 francs. L'escadre anglaise remonte le Yang-Tze-Kiang, s'empare de Tchèn-Kiang le 22 juillet et prend position devant Nankin le 6 août. Sir Hughe fixe à 18.000.000 de francs la rançon de la ville et annonce qu'il la fera bombarder si cette somme ne lui est pas remise dans le délai de trois jours. Le 14 août, les commissaires impériaux font savoir à Pottinger qu'ils avaient reçu pleins pouvoirs pour traiter, et le 29 une convention est signée à bord du *Cornwallis*.

II. — TRAITÉ DE NANKIN

Le traité de Nankin concédait à l'Angleterre une indemnité de 21 millions de piastres. Il stipulait en outre l'admission du commerce étranger dans quatre nouveaux ports (en dehors de

(1) C'est le même personnage, plus tard amban à Lhassa, dont il a été parlé à propos de M. Huc.

Canton) qui seraient ultérieurement désignés ; l'équitable règlement des tarifs ; la cession de Hong-Kong à la Cour britannique ; la restitution des prisonniers ; l'occupation de Tchousàn et de l'île de Koulangsou (Amoy) jusqu'à la rectification et au paiement intégral de l'indemnité.

L'expédition anglaise quitta la Chine vers la fin du mois de décembre.

Ce traité de Nankin eut quelques conséquences avantageuses aux missions : l'ouverture au commerce européen des cinq ports de Canton, Amoy, Foutchôw, Ningpo et Changhaï, procura aux missionnaires cinq lieux de refuge où ils purent séjourner impunément, et cinq portes pour s'introduire dans l'intérieur de la Chine.

En outre, l'abominable martyre du bienheureux J.-G. Perboyre qui avait eu lieu peu avant à Outchangfou, commençait d'être connu dans tous ses détails : aussi les Anglais, dans un des articles additionnels à leur traité, stipulèrent-ils que tout missionnaire pris dans l'intérieur de la Chine ne serait plus jugé par les autorités chinoises, mais serait livré dorénavant au consul de sa nation le plus rapproché. Ainsi ce traité fut, en réalité, le point de départ d'une détente dans les rigueurs exercées jusque-là à l'égard des missionnaires et des chrétiens chinois.

III. — LA FRANCE ET LES MISSIONS

La France n'avait eu jusque-là de relations avec la Chine que par le moyen de ses missionnaires, surtout ceux de Pékin. Au XVIII[e] siècle, il y avait bien eu un consulat français à Canton, mais il n'avait pas été maintenu.

Ce ne fut qu'en 1843 que le gouvernement de Louis-Philippe songea à entrer en relations avec la Chine, en envoyant une ambassade extraordinaire. Bien que conçue dans un dessein avant tout commercial, cette négociation, par cela seul qu'elle avait été confiée à un excellent chrétien, fut pour les missions de Chine l'aurore de la liberté religieuse.

Depuis longtemps les missionnaires de Chine attendaient le moment où on interviendrait en leur faveur.

Hélas ! écrivait Mgr Baldus (1), qu'il serait facile à ceux qui ont

(1) Mgr Baldus (Henri), Lazariste, premier vicaire apostolique du Honàn.

plus de puissance que de bonne volonté de nous obtenir la liberté d'éclairer les Chinois et de leur faire du bien... La France se mêle si souvent de tant d'autres affaires étrangères bien moins importantes. N'est-il pas plusieurs fois arrivé qu'on a fait de grandes dépenses, qu'on a envoyé des flottes et des armées pour secourir des voisins ou soutenir les droits de nos propres commerçants... Vous devez savoir mieux que moi ce qui est arrivé aux îles de l'Océanie. N'allez pas conclure que je désirerais voir qu'on forçât, les armes à la main, à se faire chrétien ; la religion elle-même a toujours désapprouvé ce moyen. Mais rien de plus juste que d'obtenir, d'exiger même, pour un peuple oppressé, la liberté d'entendre les vérités de l'Evangile et de l'embrasser avec suavité, lorsque la foi aura pénétré dans les cœurs (1).

Ces appels répétés des missionnaires et des chrétiens opprimés finirent par trouver un écho en France.

Nous pouvons dire avec orgueil que l'émancipation du christianisme a été avant tout l'œuvre de la France. C'est la France qui a pris en Chine, lorsque les autres nations y étaient exclusivement occupées des soins de leur avenir commercial, la défense d'abord patiente et officieuse, puis officielle et éclatante, de la civilisation chrétienne opprimée. C'est elle qui, après avoir applaudi aux courageuses et infatigables tentatives de ses diplomates, aux nobles actes de ses soldats, après avoir encouragé de ses vives sympathies les habiles efforts des Lagrené, des Forth-Rouen, des Bourboulon, a signé par la main ferme et vaillante du baron Gros, les conventions qui consacrent, dans l'empire chinois, l'affranchissement définitif du culte chrétien. L'œuvre éminemment française que Louis XIV et Louis XVI ébauchèrent, et que Louis-Philippe fit revivre dans les pays d'Extrême-Orient, Napoléon III la couronna à Pékin, le 25 octobre 1860 (2).

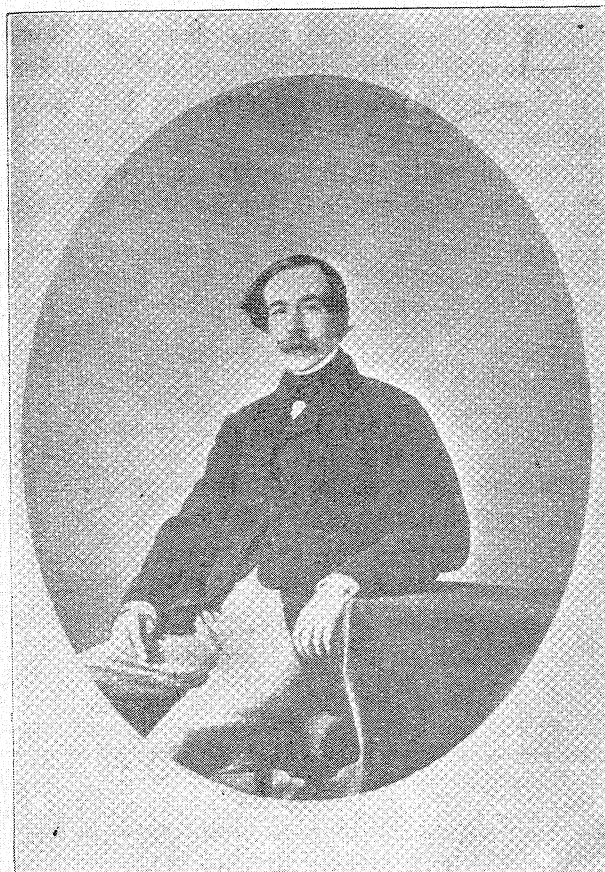
IV. — L'AMBASSADE DE LAGRENÉ ET LE TRAITÉ DE WHAMPOU (24 OCTOBRE 1844)

En face des événements de Chine, le gouvernement de Louis-Philippe jugea en effet ne pas devoir rester plus longtemps indifférent et à l'écart. Guizot fit décider l'envoi d'un commissaire extraordinaire qu'une escadre spéciale (3) porterait en Extrême-Orient, afin de prendre contact avec l'empire chinois et d'as-

(1) Lettre à M. Etienne, 1843.
(2) Marquis de Courcy *L'Empire du Milieu*, p. 246.
(3) L'escadre, qui portait l'ambassade Lagrené en Chine, était placée sous les ordres de l'amiral Cécille. Elle se composait de deux frégates : la *Cléopâtre* (commandant de Candé), la *Sirène* (commandant Charner), et de quatre corvettes : *la Sabine* (commandant Guérin), l'*Alcmène* (commandant Duplan), la *Victorieuse* (commandant Rigault de Genouilly), l'*Archimède* (commandant Paris). MM. de Ferrière le Vayer et d'Harcourt ac-

surer aux Français leur part dans les avantages concédés à plusieurs autres nations.

L'homme choisi pour remplir cette charge d'envoyé extraordinaire fut M. de Lagrené (1). Le choix ne pouvait être plus heu-



THÉODORE-MARIE-MELCHIOR-JOSEPH DE LAGRENÉ (1800-1862)
Négociateur du traité de Whampou (24 octobre 1844)

reux, car, catholique convaincu, M. de Lagrené se fit un devoir d'employer le prestige de la France à obtenir en faveur du catho-

compagnaient M. de Lagrené en qualité de premier et de second secrétaires; MM. Marey-Monge, de la Hante, Raymond et de Montigny étaient attachés payés, MM. de Tarente, de la Guiche et de Charlus attachés non payés à la mission.

(1) Théodore-Marie-Melchior-Joseph de Lagrené, né en Picardie, le 14

licisme un peu de tolérance et de justice. Il a mérité à bon droit d'être regardé comme un des plus insignes bienfaiteurs des missions de Chine.

L'envoyé français s'aboucha d'abord avec le vice-roi de Canton Ki-Yng, le même qui venait de signer le traité de Nankin avec les Anglais. Le 24 octobre, les deux plénipotentiaires signaient à bord de la corvette l'*Archimède*, le traité de Whampou (1), dans lequel on reproduisit à peu près toutes les clauses des conventions anglaises.

L'article 23 du traité de Whampou, le premier acte officiel qui ait consacré les relations de la France avec la Chine, stipule :

Si, contrairement aux précédentes dispositions (2), des Français, quels qu'ils fussent, s'aventuraient en dehors des limites ou pénétraient au loin dans l'intérieur, ils pourraient être arrêtés par l'autorité chinoise, laquelle, dans ce cas, serait tenue de les faire conduire au consulat du port le plus voisin ; mais il est formellement interdit à tout individu quelconque de blesser ou de maltraiter, en aucune manière, les Français ainsi arrêtés, de peur de troubler la bonne harmonie qui doit régner entre les deux empires.

Les prêtres français et les missionnaires étrangers que l'ignorance chinoise confondit souvent avec eux, furent ainsi placés sous la sauvegarde d'un acte international.

Dépassant la limite de ses instructions, M. de Lagrené voulut associer les missions elles-mêmes aux bénéfices de ce succès diplomatique.

Il jugea digne de la France et de son gouvernement, écrit-il confidentiellement à M. Guizot, de prendre rang à leur tour, après les conquêtes commerciales des Anglais, et de signaler leur action au point de vue moral et civilisateur.

Par de délicates négociations, il obtint qu'à la requête pressante du plénipotentiaire chinois Ki-Yng, le gouvernement impérial accordât l'édit dont communication officieuse devait être faite au représentant de la France.

mars 1800, avait été ministre plénipotentiaire à Athènes, où il avait protégé efficacement les Filles de la Charité contre le fanatisme grec. Après la mission extraordinaire qu'il remplit en Chine, il fut créé pair de France et sénateur. Il rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre et mourut le 2 avril 1862.

(1) Whampou est le nom de l'embouchure de la rivière de Canton ; on a donné son nom au traité signé dans ses eaux.

(2) Celles qui obligent les Français résidant dans les cinq ports à ne point dépasser certaines limites fixées d'un commun accord entre les consuls et l'autorité locale.

V. — PREMIÈRE CHARTE DE LIBERTÉ RELIGIEUSE EN CHINE (28 DÉCEMBRE 1844)

Sur les instances de M. de Lagrené, le vice-roi de Canton adressa donc à l'Empereur la requête suivante :

Ky-Yng, délégué impérial, ministre, gouverneur des deux Kouang, adresse respectueusement ce mémoire à Sa Majesté... Quand on examine le passé, on constate que la religion du Seigneur du Ciel (catholicisme) est celle que professent les nations de l'Occident. Que l'objet de cette religion est de faire le bien et d'éviter le mal. Que depuis son introduction en Chine, sous la dynastie des Ming, cette religion n'a jamais été interdite. Que dans la suite, des Chinois ayant embrassé cette religion, s'en sont servis pour cacher leur malice, pour séduire des femmes et des filles, pour arracher les yeux aux malades, le gouvernement a jugé ces malfaiteurs et les a punis. Pendant le règne de Kiaking, des lois furent portées contre ces crimes. Ces lois en voulaient aux malfaiteurs, et non à la religion professée par les nations occidentales... Cela étant, la demande de l'ambassadeur français de Lagrené, que les Chinois de bonnes mœurs qui pratiquent cette religion soient exempts de toute culpabilité, semble juste. J'implore donc la faveur impériale à cet effet : que désormais, tout indigène ou étranger, qui étudiera ou pratiquera la religion du Seigneur du Ciel, qui se conduira bien de par ailleurs et n'excitera aucun trouble, soit tenu pour exempt de toute faute et culpabilité. Quant à ceux qui séduiront les femmes et les filles, qui arracheront les yeux des malades, qui se rendront coupables d'autres actes criminels, ceux-là seront jugés et punis selon les lois... Cette requête (que les gens de bien qui pratiquent la religion du Seigneur du Ciel ne soient plus inquiétés) je la dépose respectueusement au pied du Trône, priant l'auguste Empereur d'accorder gracieusement qu'elle obtienne son effet.

L'Empereur approuva par ces mots au bas de la supplique :

Qu'il soit fait suivant cette requête. Respect à ceci! 19 de la XIe lune de la XXIVe année de Taokouang (28 décembre 1844).

Les mesures prises furent confirmées par un décret en date du 25 de la 1re lune de la XXVIe année de Taokouang (20 février 1846). En voici la traduction :

Le grand chancelier de l'Empire à Ki, assistant du prince impérial, etc., et à Houang, gouverneur provincial, etc. Le 25 de la 1re lune de la XXVIe année de Taokouang, l'Empereur nous a signifié l'édit suivant :

Ky-Yng et ses collègues nous ayant ci-devant adressé une pétition dans laquelle ils demandaient que ceux qui professaient la religion chrétienne dans un but vertueux fussent exempts de culpabilité, qu'ils pussent construire des lieux de prière, s'y rassembler, vénérer

la croix et les images, réciter des prières et faire des prédications sans éprouver en tout cela le moindre obstacle ; nous avons donné notre adhésion impériale pour ces divers points dans toute l'étendue de l'empire.

La religion du Seigneur du Ciel, en effet, ayant pour objet d'engager les hommes à la vertu, n'a absolument rien de commun avec les sectes illicites, quelles qu'elles soient ; aussi avons-nous accordé dans les temps qu'elle fût exempte de toute prohibition et devons-nous également faire en sa faveur toutes les concessions qu'on sollicite maintenant, savoir :

Que toutes les églises chrétiennes qui ont été construites sous le règne de Kanghsi dans les différentes provinces de l'empire, et qui existent encore (leur destination primitive étant prouvée), soient rendues aux chrétiens des localités respectives où elles se trouvent, à l'exception de celles qui auraient été converties en pagodes ou en maisons particulières ; et s'il arrive dans les différentes provinces, qu'après la réception de cet édit, les autorités locales exercent des poursuites contre ceux qui professent vraiment la religion chrétienne sans commettre aucun crime, on devra infliger à ces autorités le châtiment que méritera leur coupable conduite.

Mais ceux qui se couvriront du masque de la religion pour faire le mal, ceux qui convoqueront les habitants des districts éloignés pour former des assemblées subversives, comme aussi les malfaiteurs, membres d'autres religions, qui, empruntant faussement le nom de chrétiens, s'en serviront dans un but de désordre ; tous ces gens-là, coupables d'actions perverses, et par là même infracteurs des lois, devront être rangés parmi les criminels et punis selon les lois de l'empire.

Il faut ajouter ici, qu'en conformité avec les traités récemment conclus, il n'est en aucune façon permis aux étrangers de pénétrer dans l'intérieur du pays (en dehors des 5 ports ouverts) pour y prêcher la religion ; car les réserves faites à cet égard doivent demeurer clairement établies.

Que cet édit soit porté à la connaissance de qui de droit. Respect à ceci.

J'obéis à l'Empereur en envoyant cette communication.

VI. — RÉSULTATS IMMÉDIATS DU TRAITÉ DE LAGRENÉ

La mission Lagrené eut dans toute la Chine un immense retentissement ; et en effet, l'édit de tolérance obtenu par l'entremise de Ki-Yng eût affranchi le christianisme en Chine, si le gouvernement chinois l'avait fait réellement publier ou s'il avait été possible à la France d'en réclamer *officiellement* la fidèle exécution. Mais ne constituant pas un engagement solennel pris par Tao-kouang envers le roi des Français, la concession de l'édit impérial n'avait été au fond qu'une ruse du commissaire impérial.

Aussi, les résultats immédiats de ce dernier décret furent à peu près nuls. Après le départ de l'envoyé français, les Chinois firent le silence sur cette pièce, qui resta lettre morte jusqu'à la guerre de 1860. Jamais les missionnaires de l'intérieur n'en purent obtenir la promulgation ni l'application ; les persécutions locales continuèrent comme auparavant, nulle part on ne songea à restituer les églises confisquées, pas plus à Pékin qu'ailleurs. L'édit persécuteur de Kiaking continua à subsister au code pénal. De là vint qu'un désappointement général succéda au premier enthousiasme suscité dans toute la Chine par la négociation de M. de Lagrené, et M. Huc n'était que l'écho des missionnaires, quand il écrivait :

Il nous semble que les excellentes dispositions de l'ambassade française en Chine eussent pu seconder la propagation de la foi d'une manière différente, et peut-être plus efficace. A différentes reprises, des missionnaires français ont été martyrisés sur divers points de la Chine : en 1840, M. Perboyre, un saint, avait été mis à mort par ordre de l'Empereur et en grand appareil, sur la place publique de la capitale du Houpé. Il ne fut pas dit le plus petit mot de ces atroces et iniques exécutions. La France entrant en relations avec la Chine, le commissaire impérial de Canton devait s'attendre à être interrogé sur tous ces assassinats juridiques, et le silence de notre ambassadeur dut le surprendre beaucoup. Et cependant la France avait bien quelque droit, ce nous semble, de demander compte au gouvernement chinois de tant de Français injustement immolés... Le moment était favorable ; on eût dû l'acculer, c'était chose facile, dans sa sauvage barbarie, et là exiger impitoyablement de lui une réhabilitation éclatante de tous nos martyrs... A quoi bon stipuler qu'à l'avenir on ne devra pas les châtier précipitamment et les mettre à mort ? Ils s'en seraient bien gardés après une pareille manifestation. En arrivant à Canton, c'était une réparation qu'il fallait tout d'abord obtenir. Les festins, les parades et les poignées de main ne devaient venir qu'en second lieu (1).

Un simple acte diplomatique, si parfait qu'on le conçoive, est destiné nécessairement à rester lettre morte, aussi longtemps qu'il n'est pas appuyé par la force. Les critiques et les impatiences des missionnaires de l'époque, si elles s'expliquent, étaient néanmoins trop prématurées pour être équitables. M. Huc aurait certainement été moins sévère, s'il eût assez vécu pour voir le développement de la politique religieuse inaugurée par le traité Lagrené.

(1) *L'Empire chinois*, II.

VII. — TENTATIVES DES JÉSUITES POUR S'ÉTABLIR A PÉKIN

A la suite des premiers espoirs suscités par l'ambassade de Lagrené, certains missionnaires de Chine crurent le moment arrivé de réclamer les droits que leur avait soi-disant reconnus le traité de Whampou. Prenant leurs désirs pour des réalités, ils faisaient même courir le bruit que l'empereur de Chine, qui, avec la grande révolte des Tchang-Mao et la question européenne, avait des préoccupations autrement pressantes, était maintenant désireux d'inviter les Jésuites, à l'exclusion de toute autre Société de missionnaires, à venir travailler dans son palais.

Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la biographie du R. P. Gonnet (1) :

Mgr de Besi, Vicaire apostolique de Nankin (alors que l'administration de ce Vicariat n'était pas encore confiée à un évêque jésuite), étant retourné en Europe en 1847, raconta à la Congrégation de la Propagande qu'il tenait d'un grand mandarin que le gouvernement chinois désirait et recherchait quelques missionnaires successeurs des Pères Schall, Verbiest, etc... pour corriger les erreurs qui s'étaient glissées dans le calendrier chinois. A la prière de Mgr de Besi, la Sacrée Congrégation, heureuse de saisir cette occasion favorable de rentrer à la Cour, ordonna au P. René Massa, qui avait accompagné le prélat en Europe, de choisir à cette fin les plus capables de nos Pères alors en Chine et de les conduire à Pékin. Elle lui remit en même temps pour Mgr Mouly, Administrateur apostolique de Pékin, une lettre dans laquelle elle recommandait chaudement au prélat et l'affaire et les Pères.

Mais le Père René, de retour en Chine, après avoir choisi les Pères Gotteland, Ducis et Augustin Massa, tous trois fort habiles en mathématiques et en astronomie, voulut, avant de les conduire à Pékin, aller lui-même trouver Mgr Mouly et lui demander conseil sur la manière d'exécuter la chose. Ne pouvant faire ce voyage par terre, il s'adjoignit comme compagnon un prêtre chinois, nommé Liou, arrivant du collège de la Sainte-Famille de Naples (et destiné au Chensy) ; et, le 15 octobre 1848, ils montèrent ensemble sur une jonque chrétienne qui se rendait de Changhai au Léao-Tong pour faire le commerce.

Après quelques jours de navigation, parvenus au-delà de l'île de Tsong-Ming, ils se réfugiaient au port pour éviter une tempête, lorsqu'ils tombèrent sur les barques des pirates. Ceux-ci les dépouillèrent de tout. Ils se virent même contraints d'abandonner leur jonque aux brigands et de se sauver presque nus à travers les montagnes, jusqu'à

(1) *Le Rév. P. Gonnet, de la Compagnie de Jésus*, par le P. E. BECKER, de la même Compagnie, Hokienfou, p. 251.

ce que mourant de froid et de faim, ils arrivèrent à Ning-Po, la capitale (1) du Tché-Kiang. Là, ils furent reçus très cordialement par M. Dazincourt, Lazariste ; et, deux jours après, ils retournèrent en barque à Zi-ka-wei par l'intérieur du pays. Il ne fut plus question de l'affaire de Pékin, car on apprit que les paroles du mandarin à Mgr de Besi étaient dépourvues de fondement.

Que pensa-t-on à Pékin de cette tentative du P. Massa ? Voici ce que raconte Mgr Mouly.

VIII. — LETTRE DE MONSEIGNEUR MOULY AU R. P. RENÉ MASSA

Jusque-là, on avait tout ignoré à Pékin, et du désir exprimé par l'Empereur, et de la démarche faite à Rome par les Jésuites de Changhaï, et de la tentative du P. Massa ; Mgr Mouly n'en fut informé que par ce dernier, qui, de retour à Zikawei, lui écrivit pour lui faire connaître les faits racontés ci-dessus. Il lui envoyait en même temps une copie non signée des lettres de la Propagande, qu'il avait reçue à Rome pour son usage personnel et lui demandait ses instructions (2).

Le 3 mai 1849, Mgr Mouly lui répondit une lettre en latin dont voici la traduction :

A la réception et à la lecture de la lettre polie que Votre Paternité m'a envoyée, j'ai été extraordinairement surpris de la singulière affaire qui y était exposée. Parmi nous et plus encore parmi les prêtres chinois de la ville de Pékin, l'étonnement a été grand qu'un tel désir, de la part de l'Empereur, inouï dans sa propre capitale, et contre lequel militent d'innombrables raisons, ait pu être connu et rendu public au loin d'une façon si claire et si précise.

Il est possible que quelques personnes en Europe aient pu ajouter foi à cette fausse rumeur ; mais on ne trouverait pas en Chine un seul Européen qui y accordât la plus faible créance. Vous êtes doué de trop de sagesse, et votre expérience des choses de la Chine est trop grande, pour que vous et vos confrères ajoutiez une foi sincère à des paroles en l'air ou à des flagorneries de mandarins qui seraient les premiers à traiter et à conclure cette négociation si elle était fondée; il en faut dire autant de certains de vos confrères doués de sagesse et de talent.

En effet, autrefois, quand les Européens vivaient publiquement à Pékin, les affaires de ce genre se traitaient souvent à Canton par l'intermédiaire des autorités civiles, entre le gouvernement portugais ou français et le gouvernement chinois. C'est par eux que devaient

(1) La capitale du Tché-Kiang n'est pas Ningpo, mais Hantchow.
(2) P. de la Servière : *Histoire de la Mission du Kiang-Nàn*, t. I, p. 184.

être présentés les missionnaires pour être agréés. A plus forte raison maintenant, l'Empereur suivra-t-il cette voie, s'il lui prend l'envie d'avoir des astronomes européens pour le Tribunal des mathématiques. Car, en une foule de localités, il y a de nombreux mandarins en relation avec les autorités européennes, tandis qu'à Pékin il n'y a aucun Européen, qui réside publiquement. Dans cette région, partout et toujours, nous vivons en cachette, mes prêtres et moi, à l'insu du gouvernement chinois, de telle sorte que nous ne pouvons être informés par lui de la moindre affaire ni le prévenir de quoi que ce soit.

Les édits en faveur de la sainte religion n'ont pas encore été promulgués à Pékin ; d'autre part, les chrétiens sont timides, sans influence ; ils ne peuvent ni n'osent informer l'Empereur.

C'est pourquoi nous n'avons pas été peu stupéfaits en apprenant que, dans le but de me consulter sur cette affaire, vous vous soyez mis en route pour Pékin, avec beaucoup de caisses, sans m'en avoir préalablement donné avis et sans tenir compte des dangers auxquels vous auriez pu exposer votre personne et nous-mêmes. Il eût été beaucoup plus prudent de traiter d'abord cette affaire par lettres, que d'entreprendre un voyage que Dieu semble n'avoir pas béni. Vous vous seriez épargné beaucoup d'épreuves et de fatigues ; vous auriez sauvé tant d'objets de valeur (1) qui sont devenus la proie des voleurs ; et nous n'aurions pas le regret de compatir à tant de maux que vous avez supportés en mer

Puisque vous désirez connaître mon sentiment sur cette affaire, je vous dirai :

1° Que nous tenons pour faux le bruit concernant ce désir de l'empereur de Chine ;

2° Une telle affaire ne peut en aucune manière être traitée ici par nous ; et aussi longtemps que dureront les difficiles circonstances actuelles, il nous sera impossible de venir en aide à qui que ce soit pour cette **négociation ;**

3° Lorsque l'empereur de Chine abandonnant les exemples de son père à l'égard des missionnaires, et changeant ses dispositions personnelles qui leur ont été invariablement hostiles, semblera désirer des missionnaires européens comme astronomes, il appartiendra aux Prêtres de la Congrégation de la Mission de pourvoir à la satisfaction de ce désir, comme je l'ai modestement exposé à la Sacrée Congrégation ; et, Dieu aidant, le bien général n'en souffrira nullement ;

4° C'est très sagement que dans votre lettre vous faites observer que le plus grand bien consiste à affermir la concorde entre les missionnaires, et que, avant tout, il faut éviter, soit de la blesser, soit de la diminuer. Je loue le zèle sincère qui vous a porté, en entreprenant cette affaire, à poser pour condition *sine qua non* la conservation de la vieille amitié qui existe encore entre nos deux Sociétés. Mais une expérience invariable atteste que cette charité serait nécessairement diminuée et blessée, au grand scandale des chrétiens, si vous ou vos confrères veniez chez nous à Pékin, comme vous vous l'étiez déjà proposé. Il est en effet impossible, dans ces misérables pays, que des missionnaires, et même les meilleurs, appartenant à

(1) Le P. Massa s'était embarqué avec nombre d'objets précieux et d'instruments d'astronomie.

différentes Sociétés, travaillent dans un même champ, sous la même juridiction, et puissent garder longtemps l'union et la concorde. C'est pourquoi, bien que je sois très attaché à la Société de Jésus, je ne puis vous admettre dans ce diocèse de Pékin. Entre autres raisons (1), l'union et la charité de Jésus-Christ, la paix et l'édification commune exigent que vous restiez dans la mission de Kiang-Nàn, dans laquelle vous opérez tant de bonnes œuvres ; et c'est sans aucun doute ce que vous ferez, étant donnés votre grand zèle pour la plus grande gloire de Dieu et votre pratique prudente de la charité envers le prochain.

Persuadé que nous n'avons pas besoin de votre aide, et que nous ne pouvons l'utiliser ni vous enrôler parmi les ouvriers apostoliques de ce diocèse de Pékin, je vous prie de me pardonner, mon Révérend Père, si je ne vous donne pas une réponse conforme à vos désirs ; le véritable état des choses ne me permet pas de le faire. La conservation de la charité est un bien qu'il faut faire passer avant toute autre chose.

Je reste néanmoins et resterai de toute votre très honorable Société que j'aime et vénère, et spécialement de vous, mon Révérend Père en union de prières, de saints sacrifices et de labeurs dans les SS. CC. de Jésus Crucifié et de Marie Immaculée,

Le très humble serviteur et dévoué confrère

J.-M. MOULY.

Devant cette opposition formelle, le P. Massa jugea prudent de s'abstenir de toute nouvelle démarche, jusqu'à ce que des circonstances plus favorables se présentassent. Ce fut aussi l'avis du P. Roothaan, Général des Jésuites, qui lui écrivit :

La Providence ne veut pas *encore* nous donner ce champ (2).

IX. — NOUVELLE TENTATIVE EN FAVEUR DES JÉSUITES

Il ne s'était pas *encore* écoulé une année depuis l'incident que nous venons de raconter, qu'une nouvelle tentative était faite pour reprendre le projet avorté.

(1) Parmi ces raisons que la délicatesse ne permettait pas à Mgr Mouly de développer à son correspondant, il y a celle que ce prélat touche dans sa lettre à la Propagande (27 avril 1849) :

« *Plurimum amo et veneror RR. PP. Societatis Jesu, quibus missiones et præsertim sinica debent et gratitudinis et benevolentiæ (officia). Sed pro bono pacis et ædificationis, optimi isti operarii cum aliis in eodem loco non sunt miscendi, quemadmodum et antiqua et recens probat experientia. Paucis abhinc annis, Confratres nostri, rogante Sacra Congregatione, a R. D. Superiore generali (M. Etienne), in missionem diœcesis Nankinensis missi, statim post adventum RR. PP Presbyterorum Societatis Jesu, ab eâ ignominiose recedere coacti sunt...* »

(2) Cité par P DE LA SERVIÈRE, *op. cit.*, p. 182.

Voici le récit qu'en fait l'auteur de l'*Histoire de la mission du Kiang-Nàn* (1) :

Un des prêtres séculiers du diocèse de Nan-King, grâce auxquels la Compagnie de Jésus y était revenue, écrivit, de son propre mouvement, à un ami de Pé-king, pour l'inviter à faire rappeler les Jésuites dans la capitale. Le prêtre pékinois montra à Mgr Mouly cette lettre, en même temps qu'une autre, non relative à la même affaire, qu'il avait reçue d'un Jésuite de Chine. Le Vicaire apostolique crut voir là une nouvelle intrigue des pères du Kiang-Nàn, et envoya au R. P. Massa, le 8 novembre 1850, des récriminations très dures, se plaignant des procédés par lesquels la Compagnie aurait cherché en 1848 et chercherait encore à évincer les Lazaristes de Pé-king.

Avec infiniment moins de preuves et de présomptions, tout homme impartial aurait jugé comme Mgr Mouly. Maintenant voici la version de celui-ci, telle qu'il la transmit à la Propagande :

En ce qui concerne à Pékin l'introduction des Révérends mathématiciens de la Société de Jésus, le R. P. Massa, Jésuite, principal acteur dans cette affaire, me répondit, le 22 juillet 1849, de Hong-Kong, que ni lui ni ses confrères n'y avaient aucune part ; ainsi tout semblait fini.

Malgré cela il est certain que ces Révérends Pères ont essayé secrètement de nous aliéner l'esprit et le cœur des prêtres chinois qui ne font pas partie de notre Congrégation. Des lettres ont été écrites à M. Cheng Matthos, prêtre chinois vertueux et prudent, qui habite à Pékin, dans lesquelles, j'ignore de quel droit et avec quelle charité, on lui demandait d'appeler à Pékin, ou au moins d'y recevoir, les Jésuites qui attendaient dans leur résidence, ou couvent, près de Changhai, et qui étaient prêts à venir au premier signal (2).

M. Cheng Matthos leur fit cette réponse digne d'un excellent prêtre catholique : « *Vous appeler ou recevoir, je ne le puis ni ne le dois. Mais, si vous venez munis des Bulles du suprême Pasteur de tous les fidèles, vous serez accueillis par tous* » (3).

X. — LES JÉSUITES DÉSAVOUENT CETTE IMPRUDENTE TENTATIVE

Pour ne pas manquer à l'impartialité, laissons la parole au P. de la Servière :

Le P. Massa protesta avec indignation contre la facilité avec laquelle le Vicaire apostolique (il s'agit de Mgr Mouly) croyait aux renseignements erronés, pour ne pas dire « aux perfides men-

(1) R. P. DE LA SERVIÈRE, *op. cit.*, I, p. 186.
(2) « C'est en partie en vue de l'expédition de Péking que fut institué à Zi-ka-wei le cours supérieur de langue et de littérature chinoise. » R. P. DE LA SERVIÈRE, *op. cit.*, I, p. 183.
(3) Lettre à la S. C. de la Propagande, 1er novembre 1850.

songes » venus des indigènes, alors que l'honneur de religieux et de missionnaires était en jeu. « Je vous donne ma parole que jamais un de nous n'a écrit rien de tel, ni tenté indirectement une pareille démarche... Avions-nous besoin du concours d'un missionnaire chinois, qui nous aurait, de son autorité privée, fait inviter à venir à Pé-king, alors que, si nous l'avions voulu, nous eussions pu, de plein droit, y venir, quand la Propagande nous y envoya. Ce n'est pas parce que des pirates m'empêchèrent une fois de faire ce voyage que je n'aurais pu le reprendre. C'est la seule autorité de Votre Grandeur qui m'en a détourné... Si j'avais eu l'intention que Votre Grandeur me prête, je me serais conduit d'une toute autre façon quand j'étais à Rome » (1).

Le R. P. Poissemeux, supérieur de la mission, jugea qu'il devait intervenir, et « défendre... l'honneur attaqué de la Compagnie de Jésus ». Il écrivit donc à Mgr Mouly une longue lettre dans laquelle, résumant sa correspondance avec Rome, il établissait la vérité des faits sur l'expédition de 1848.

« J'oserai témoigner mon étonnement que, dans toutes ses lettres, Votre Grandeur semble constamment faire abstraction de la connaissance, qu'elle a pourtant, de la nature et des circonstances de cette prétendue entreprise de la Compagnie de Jésus sur Péking... Je crois donc devoir vous prévenir, Monseigneur, que si vous trouviez à l'avenir quelque chose à reprendre dans ce qui s'est fait, vous êtes instamment prié par nous d'en adresser les reproches à la Sacrée Congrégation elle-même, et non plus aux Pères de la Compagnie de Jésus, qui n'y ont été pour rien, et dont moi, leur supérieur, ai pu craindre quelque temps de m'être exposé à déplaire à la Sacrée Congrégation, en n'exécutant pas à la lettre ses ordres, tout positifs qu'ils étaient.

« Quant aux démarches nouvelles dont Mgr Mouly se plaint, Votre Grandeur me permettra encore, je l'espère, de lui témoigner toute la peine que ses soupçons me font, et de lui dire en toute franchise... que je ne puis m'empêcher de penser qu'il eût été plus charitable de ne pas s'en rapporter aux témoignages sans preuves, j'en suis sûr, d'une seule personne, quelque digne de foi qu'Elle la puisse croire, pour accuser *in globo* tous les Pères de la Compagnie (2) qui sont ici, « *Reverendos Patres Societatis Jesus scripsisse Pekinum* ». Ces termes-là sont bien blessants, Monseigneur, surtout par leur généralité en pareille matière. Non, Monseigneur, les Pères de la Compagnie de Jésus, et en particulier le R.P. Massa, n'ont écrit à qui que ce soit à

(1) R. P. DE LA SERVIÈRE, *op. cit.*, I, p. 186, 2 janvier 1851.

(2) Il faut vouloir abuser à tout prix des mots pour attribuer cela à Mgr Mouly ; il n'a pas voulu dire que tous les Jésuites du Kiang-Nàn ont été coupables de l'acte dont il se plaint. Mais, d'après le principe incontestable que *pars major trahit ad se minorem,* il suffisait que le supérieur du P. Massa fût au courant des manœuvres de son subordonné, pour que les gens du dehors puissent tenir la communauté pour responsable. Or, Mgr Mouly pouvait légitimement parler ainsi, car c'est ainsi qu'on parle chaque fois qu'il s'agit d'une agglomération quelconque où il y a un chef.

Péking, ni directement, ni indirectement, et c'est avec la plus ferme assurance, et avec une parfaite connaissance des sentiments et des actes de tous mes frères, que je ne balance pas à l'affirmer à Votre Grandeur, et à la conjurer sur notre honneur sacerdotal de ne plus nous en accuser ni soupçonner. Si, sans notre participation et à notre insu, des chrétiens de votre diocèse, ou même des prêtres, quels qu'ils soient, de votre diocèse ou d'ailleurs, et même du Kiang-Nàn, étrangers à la Compagnie, ont pu jamais témoigner le désir ou l'espoir de nous voir rentrer à Pé-king, ou même demander positivement notre retour dans cette capitale, nous n'avons pas à nous en occuper, nous n'y sommes pour rien, je l'affirme de nouveau. Comme aussi, j'en laisse, en mon nom et au nom de tous les miens, la responsabilité tout entière à qui de droit » (1).

XI. — RÉPONSE DE MONSEIGNEUR MOULY AU P. POISSEMEUX

C'était le prendre de bien haut, après une conduite dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle avait été louche et équivoque. Toutes les présomptions étaient contre les Jésuites suivant l'adage du droit : « *Is fecit cui prodest* ». D'ailleurs la trame entière de cette histoire nous a montré, et nous montrera jusqu'à la fin, ces perpétuels malentendus venant de la même source, et chose curieuse, se produisant toujours dans la même direction. Dans le cas présent, si quelqu'un avait le droit de se plaindre, ce n'était pas le supérieur des. Jésuites, c'étaient les victimes, c'étaient les missionnaires de Pékin, qui s'étaient vus à la veille d'être chassés de chez eux.

Mgr Mouly termina ces explications par une lettre qui, malgré sa longueur, mérite d'être citée, parce qu'on y trouve la justification de sa conduite, une réfutation sans réplique des affirmations qu'on vient de lire plus haut et le parfum de la loyauté et de la sainteté qui faisaient le fond de l'âme du vertueux Administrateur de Pékin.

Votre lettre du 6 janvier 1851, loin de me faire de la peine, m'a causé au contraire de la satisfaction, par l'assurance que vous m'y donnez, au nom de tous les membres de votre très estimable Compagnie en Chine, dont vous êtes actuellement le digne supérieur, que ni vous, ni le R.P. Massa, ni tout autre de vos Révérends subordonnés, n'ont écrit à Péking, ni directement, ni indirectement. C'est bien, mon très Révérend Père, je vous crois, et après vos protestations si solennelles, j'aurais tort d'accuser votre Corps que j'aime, estime et

(1) Cité par le P. DE LA SERVIÈRE, *op. cit.*, I, pp. 186 et 187.

vénère depuis mon jeune âge, de faits qui, d'après ce que vous m'écrivez, ne doivent être l'ouvrage que de certains individus. Cependant veuillez être persuadé que je n'ai pas cru, aussi facilement qu'il vous l'a paru, ce que j'ai écrit au R. P. René Massa ; et que, tout bien considéré, je ne pouvais être plus charitable envers vous sans manquer à l'obligation que j'ai de maintenir dans ce diocèse la paix et la concorde, si nécessaires au bien spirituel de mes administrés. J'ai entre les mains des écrits véridiques qui justifient pleinement ma conduite à votre égard.

Ici, vous me permettrez de vous faire observer à mon tour, mon très Révérend Père, que vous n'avez pas la parfaite connaissance des sentiments et des actes de tous vos frères, quand vous m'écrivez avec la plus ferme assurance qu'aucun d'eux n'a écrit à qui que ce soit à Péking ni directement ni indirectement. J'ai lu de mes propres yeux des lettres originaires d'un Révérend Père de votre Compagnie en Chine, écrites à Péking à ce même prêtre, sollicité de faire venir dans cette capitale les Révérends Pères de la Compagnie de Jésus. Mon amour pour la vérité et pour votre respectable Société m'oblige néanmoins à avouer franchement que ce Révérend Père n'a pas osé demander *directement* et que la lettre sollicitant directement le susdit prêtre de ce diocèse de vous appeler à Péking est d'un prêtre du Kiang-Nàn, votre ami dévoué. Que vous, mon très Révérend Père, et avec votre agrément aucun des vôtres ne soient pour rien dans cette affaire, j'aime à le croire actuellement, puisque vous me l'assurez ; mais avant votre protestation j'ai dû prudemment croire le contraire, et pu attribuer au Corps l'acte d'un de ses membres censé agir en son nom, aussi bien que le R. P. René Massa, qu'aucun écrit de son supérieur m'avait non plus prouvé agir au nom du Corps (1)

Je connais la nature et les circonstances de l'affaire que le R. P. René Massa voulait traiter avec moi, et je ne lui ai rien écrit dans mes deux lettres précédentes qui prouve le contraire. Soyez en paix, mon très Révérend Père, je n'ai pas non plus attendu que vous m'en priassiez, pour écrire à la Sacrée Congrégation ce que le devoir de ma charge m'oblige de lui faire savoir.

Le Seigneur, dans ses desseins impénétrables, ayant permis l'extinction de votre Institut, ce ne fut que dix ans plus tard qu'un très vénérable Pontife (Pie VI), par l'organe de la Sacrée Congrégation de la Foi et de concert avec Louis XVI, envoya, malgré eux, les Prêtres français de la Mission vous remplacer dans les missions françaises de la Chine, qui depuis lors se trouvaient à peu près abandonnées.

Plus tard, persuadée que dans la partie du diocèse de Péking, confiée depuis plus d'un demi-siècle à ses soins, les Prêtres français de la Mission n'avaient pas démérité de la religion, la même autorité

(1) Notons une fois pour toutes cette tactique si chère aux PP. Jésuites de lancer une personne étrangère à leur Compagnie, ou bien un de leurs religieux, dans une entreprise hasardeuse, comme en avant-garde. S'il échoue, la Compagnie n'a rien de plus pressé que de le désavouer et de dénoncer *urbi et orbi* ce religieux intrigant qui a agi sans mandat et à l'insu de ses supérieurs. Si au contraire l'intrigue réussit, ces mêmes supérieurs se hâtent de le reconnaître comme ayant agi selon les instructions reçues, de recueillir le fruit de son entreprise et de se substituer à lui.

sacrée, sans que nous l'ayons sollicité, jugea à propos de nous confier, au défaut des missionnaires portugais, et au refus constant de Mgr Castro d'être sacré évêque *in partibus*, l'autre partie du diocèse. Nous avons dû prendre l'administration de tout le diocèse ; nous tâchons de l'administrer de notre mieux, et nous continuerons à le faire tout le temps que notre Maître à tous, qui nous l'a Lui-même confié, l'aura pour agréable, c'est-à-dire jusqu'à ce que Dieu, à la seule volonté duquel nous devons tous de suite souscrire, nous dise par l'organe de son Vicaire sur la terre : « Cédez la place à d'autres que nous vous substituons ».

Alors nous nous retirerons humblement, et nous vous céderons la place, comme il nous a déjà été donné de vous la céder au Kiang-Nàn.

J'ignore, mon très Révérend Père, les ordres tout positifs que vous dites avoir reçus de Rome, et que vous avez craint d'avoir transgressés en ne venant pas à Péking ; pour moi, je n'en ai pas reçu. Je n'ai vu de Rome qu'une copie, ou plutôt un brouillon, que les RR. PP. Massa et Feliciani, Procureur de la Propagande (à Hong-Kong), disent être la copie d'une lettre que m'aurait écrite la Sacrée Congrégation de la Propagande. Car je suis censé l'ignorer, cette pièce n'étant ni signée ni en forme ordinaire de lettre. Mais, telle quelle, cette pièce d'ailleurs se contente de me faire part de la singulière nouvelle que, je ne dis pas les Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, ni même toute autre personne à leur instigation, puisque croyant être assez au courant de tous les sentiments et de tous les actes de vos confrères d'Europe et de Chine, vous m'assurez en votre qualité de supérieur qu'aucun d'entre eux n'y est pour rien ; mais je dis qu'un ami tout dévoué nous a fait part de ce qu'un prélat estimable (Mgr de Besi), que j'ai eu l'honneur de connaître en Chine et dont j'apprécie le talent, la vertu, le zèle et la piété, avait cru devoir lui annoncer jadis par lettre, y ajoutant sans aucun doute un peu de lui-même, attendu que son long séjour dans la Chine lui a appris le cas qu'on doit faire des paroles des mandarins chinois proférées en pareilles matières et circonstances.

Nous ne pouvons nous persuader que les Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, au moins résidant en Chine, aient jamais cru sérieusement au prétendu désir de Sa Majesté chinoise d'avoir les Révérends Pères Jésuites à Péking, surtout exclusivement à d'autres Européens, actuellement successeurs légitimes des anciens missionnaires. Il faut cependant qu'on le croie puisqu'on l'a admis comme une chose indubitable et laissé établir par la Sacrée Congrégation comme principe certain, pour commencer en conséquence à vouloir traiter cette affaire singulière avec moi, ici simple particulier, absolument inconnu à l'Empereur et à ses agents, à qui je ne puis absolument me faire connaître, et que je dois éviter le plus possible, sous peine d'être reconduit à Canton comme tant d'autres.

Je ne puis ne pas louer le R. P. René Massa, qui dit avoir de suite refusé modestement la commission d'introduire les RR. PP. Jésuites à Péking pour l'astronomie, avouant humblement que cette commission devait être confiée aux Lazaristes, qui se trouvaient sur les lieux, et qui pouvaient de même procurer le bien commun désiré. Mais, au lieu de proposer, comme il l'insinue, cette affaire par écrit

dans sa lettre du 25 janvier 1849, à la Sacrée Congrégation, en y ajoutant d'autres choses sur lesquelles on pût décider l'envoi des Jésuites à Péking, il aurait beaucoup mieux fait, ce me semble, d'exposer à la Sacrée Congrégation, comme probablement l'illustre prélat de Canope (Mgr de Besi) le faisait dans sa lettre, le peu de créance que méritaient ces paroles en l'air d'un mandarin chinois, et surtout l'impossibilité de traiter cette affaire par l'entremise d'un pauvre évêque, forcé de s'abstenir d'aller dans sa ville épiscopale, et de garder au loin dans les villages le plus absolu incognito même envers les derniers représentants de l'autorité chinoise. Ce Révérend Père n'ayant pas cru devoir ou pouvoir faire ces observations, ses supérieurs, mieux informés et plus au courant des affaires, auraient dû les faire et empêcher toute tentative à ce sujet. Ainsi, ni les autres, ni votre serviteur, n'auraient eu connaissance de cette affaire, que je ne crois pas qualifier très sévèrement en ne la traitant que de singulière, attendu que, surtout en Chine, elle a singulièrement étonné tout le monde.

En tout ceci, mon Révérend Père, je vous parle tranquillement, sans fiel et sans amertume; je n'ai pas l'intention de vous faire aucun reproche, encore moins de vous offenser ou de vous causer même de la peine. Mais m'ayant écrit sur cette affaire *ex officio*, comme supérieur de la Compagnie de Jésus en Chine, je crois devoir vous parler franchement et vous faire connaître clairement ma façon de penser et d'agir à votre égard, et répondre à tous les articles de votre lettre, quoique toujours dans les termes du respect dû à un supérieur de religieux d'un saint Ordre et honoré du caractère sacerdotal, et de l'amitié sincère qui doit toujours unir les enfants de saint Vincent avec ceux de saint Ignace.

Sur la copie de la susdite lettre de la Sacrée Congrégation, il n'est fait mention d'aucun ordre donné par elle à qui que ce soit, pas même au R. P. René Massa, qu'elle me dit seulement avoir exhorté à traiter cette affaire avec moi, à qui elle se contente d'offrir vos services comme mathématiciens et missionnaires de ce diocèse, dans le cas où, au défaut des Prêtres de la Mission mes confrères, j'en aurais besoin. Or, n'ayant besoin de vos services, ni comme mathématiciens, ni comme missionnaires, j'ai l'honneur de vous remercier de l'offre charitable de vos services, comme j'en ai déjà remercié la Sacrée-Congrégation qui pouvait peut-être alors croire que j'en avais besoin.

Si jamais le cas arrivait que vos services, ou ceux de toute autre corporation religieuse ou séculière, fussent jugés nécessaires à cette mission, ma conscience m'engagerait à céder encore la place aux autres et à les y laisser seuls, plutôt que de nous y mêler à eux; l'expérience des anciens missionnaires de Chine (1), aussi bien que la nôtre propre, et ce que vous expérimentez vous-même journellement au Kiang-Nàn (2)

(1) Pour ne parler que de Pékin, se rappeler les démêlés entre Jésuites et Propagandistes (Pétang et Sitang), entre Jésuites portugais (Nantàng) et Jésuites français (Pétang), leurs procès devant les deux Cours séculière et ecclésiastique, au XVIII[e] siècle.

(2) On aura une connaissance suffisamment explicite des faits auxquels fait allusion Mgr Mouly en lisant l'*Histoire de la Mission du Kiang-Nàn*, par le R. P. DE LA SERVIÈRE; on y verra les difficultés des missionnaires actuels de ce Vicariat avec les Lazaristes d'abord, puis avec Mgr de Besi,

et au Chan-Tong (1)ne suffit-elle pas pour nous prouver à tous que deux corporations quelconques, ne pouvant s'accorder ensemble, ne doivent pas se trouver ensemble dans la même mission (2).

Soyez persuadé, mon très Révérend Père, que quoique j'improuve votre dessein de venir à Péking, les tentatives faites à ce sujet et les raisons apportées pour les excuser, je me plais à vous accorder les meilleures intentions d'un zèle plus ardent et plus capable, qui croit devoir mieux réussir en s'insinuant de nouveau à la cour de Péking. En fait de convictions, libre à chacun de conserver les siennes et de compter pour peu les raisons qui les combattent, pourvu qu'on se soumette à la décision de qui de droit.

Vous n'avez certes pas besoin de l'estime d'une aussi petite Grandeur que moi, ni de mes services qui sont fort peu de chose; mais puisque vous avez bien voulu m'en prier, je vous avouerai, en ami, comme je pense qu'aurait fait saint Vincent à saint Ignace, que je vous conserve mon estime et mon attachement, et que dans l'occasion je me ferai toujours un devoir de conscience de continuer à excuser, autant que possible, votre pieux Institut et tel de ses membres auprès de ceux qui voudraient décrier l'un ou l'autre en ma présence; vous pouvez y compter. Pour preuve de ma sincérité, si je dois me rendre au concile de Hong-Kong, je tâcherai de venir vous demander, en passant, l'hospitalité, que vous avez déjà si charitablement donnée à plusieurs de mes confrères, ce dont je vous prie d'agréer ici ma très humble reconnaissance et mes sincères remerciements (3).

Cette lettre mit fin à ce pénible incident ; néanmoins le souvenir de cette aventure resta toujours sur le cœur de Mgr Mouly. Ses difficultés administratives lui paraissaient légères à côté de celles qui venaient du côté des religieux en question. Il écrivait un jour :

Ici nous sommes endettés et sans le sol ; pour le reste cela irait encore, car les RP. PP. Jésuites nous laissent pour le moment tranquilles.

leur introducteur, ensuite avec ses deux successeurs, NN. SS. Maresca et Spelta, et enfin avec les prêtres indigènes dont ils s'étaient servis pour se faire « appeler ».

(1) Voir dans le même ouvrage une courte mention de faits aujourd'hui oubliés.

On n'envoya plus de Jésuites dans cette dernière province (Chantoung) ; le Vicaire apostolique successeur de Mgr de Besi, Mgr Moccagatta, s'entendait mal avec le missionnaire jésuite, dont il reconnaissait la valeur et le dévouement, mais auquel il reprochait des allures indépendantes.

En note : « *Correspondance assez pénible sur ces difficultés. Lettre de Mgr Luigi de Castellazo à la Propagande ;* 1er *novembre* 1847, 13 *mai* 1848, 25 *novembre* 1849. » (*Op. cit.*, tome I, pp. 153 et 154.)

(2) Avec ses confrères Mgr Mouly ne parlait pas autrement qu'avec le P. Poissemeux :

« *Il faut à ces Révérends Pères tout ou rien, et il est évident que s'ils mettent le pied ici, il ne nous reste qu'à plier bagage.* » (1er mai 1849).

(3) 1er mars 1851.

Et sa correspondance nous apprend que le désir d'empêcher le retour de cette sorte de brigandage, éternellement exercé sous prétexte de procurer la plus grande gloire de Dieu, ne fut pas étranger au fâcheux projet qu'il exécutera bientôt de partager sa mission avec des religieux qui étaient si impatients d'y prendre pied. Mgr Mouly pensait ainsi vivre en paix dans la partie qui lui resterait ; mais, comme on pouvait le prévoir, ce fut le contraire qui arriva (1).

(1) *Soi-disant rappel des Jésuites* (1849) — Peu avant l'expédition du P. René Massa, « *les Jésuites n'avaient pas craint de dire que l'Empereur avait rendu un décret par lequel il rappelait les successeurs du P. Ricci. Or, ce prétendu décret, personne ne l'a vu, personne n'en a entendu parler. Eux seuls en ont eu connaissance. C'est une chose secrète, et si secrète qu'elle ne se trouve même pas dans la tête de l'Empereur qui pourtant a fait le décret. Elle n'existe que dans celle des Jésuites qui l'ont inventée. Forts de cette fiction, ils écrivent à la Propagande... Malgré ce premier échec (du P. Massa), venant uniquement de la Providence, les RR. PP. ne se sont point déconcertés; ils se sont tournés vers le Procureur de la Propagande qui est en même temps Protonotaire apostolique... Or, ce bon P. Feliciani a accueilli la demande des RR. PP. et a écrit en leur faveur à Mgr Mouly et à moi.* » (Lettre de M. Guillet, *Macao, 25 juillet* 1849.)

Nous pouvons ajouter que M. Guillet, dans sa lettre de la veille (24 juillet 1849) au Procureur de la Propagande, lui posait la question toujours restée sans réponse :

« *Quid cogitarent Jesuitæ si in Missione sua Nankinensi ex quà expulserunt nos, vellemus nunc, sub prætextu alicujus boni, aliquod collegium, seminarium, etc. instituere... Quid dicerent ? quid facerent ? Bona fide et simpliciter respondeant!* »

CHAPITRE XII

PERSÉCUTION DES ANNÉES 1850

I. Recrudescence de la persécution. — II. Caractère des persécutions depuis le traité de Lagrené. — III. Une alerte à la résidence épiscopale de Ngankiatchouang. — IV. M. Lü Maur au tribunal du vice-roi. — V. M. Lü enchaîné et traîné de prison en prison. — VI. Alerte de Mgr Anouilh. — VII. Perquisition à Ngankiatchouang. — VIII. Chrétiens du Bureau d'astronomie persécutés. — IX. Persécution à l'occasion de l'arrestation d'un courrier. — X. Mgr Mouly se livre aux autorités chinoises. — XI. Délivrance des chrétiens emprisonnés. — XII. Expulsion de Mgr Mouly.

I. — RECRUDESCENCE DE LA PERSÉCUTION

Les événements se chargèrent de donner un démenti aux invraisemblables affirmations portées à Rome par le P. Massa et dont l'écho à Pékin avait causé tant d'ennuis à Mgr Mouly.

La malheureuse affaire traitée à Pékin au commencement du mois de septembre de cette année, écrivait-il à la Propagande (1er novembre 1850), confirme les assertions de ma lettre du 27 avril 1849 et prouve que l'Empereur ne veut absolument pas d'Européens à Pékin. Un chrétien, originaire du Chantong, résidant à Pékin, s'appuyant sur les décrets impériaux, qui permettent aux chrétiens de pratiquer en paix leur religion et d'obtenir pour l'usage du culte leurs anciennes églises ou chapelles, qui n'ont pas déjà été converties en pagodes ou en habitations privées, avait préparé une pétition à l'Empereur, afin d'obtenir

de sa générosité au moins la restitution de notre église cathédrale de Pékin (le Nàntang), qui réunit toutes les conditions requises par le décret en question.

Les satellites ayant eu vent de cette pétition en préparation se saisirent du chrétien, le conduisirent au Tribunal des crimes (Sing-Pou). Après en avoir informé l'Empereur, ils firent subir à ce confesseur de la foi une prison très dure; et, sur son refus de fouler la croix et d'apostasier, le 23 septembre (1850), il a été envoyé en exil, pour y servir d'esclave aux mahométans...

Le 29 du même mois, deux autres chrétiens ont été également exilés en haine de la foi, pour n'avoir pas voulu apostasier ni fouler la croix...

II. — CARACTÈRE DES PERSÉCUTIONS DEPUIS LE TRAITÉ DE LAGRENÉ

Depuis le traité de Lagrené, la persécution religieuse en Chine n'avait pas cessé, mais elle avait changé de caractère. Pour ne pas trop attirer l'attention des nations européennes et éviter des interventions qu'il redoutait souverainement, le gouvernement chinois avait adopté une nouvelle jurisprudence. Les persécutions n'auront désormais qu'un caractère local ; le gouvernement central n'ose plus publier des édits contre les chrétiens ; mais son intention bien connue et les instructions verbales sont ce qu'elles ont toujours été.

Sans doute, certains mandarins, désireux de ne pas s'attirer d'affaires épineuses, ferment les yeux sur la présence, qu'ils sont censés ignorer, de missionnaires européens sur leur territoire, et ils laissent les chrétiens pratiquer en paix leur religion ; mais d'autres au contraire, soit par haine, soit par ambition, les recherchent activement, et, malgré les traités qui avaient promis la liberté religieuse, il suffit là d'être chrétien pour se voir aussitôt arrêté, sommé d'apostasier en foulant la croix, ou être envoyé en exil.

Dans certains districts, les chrétiens sont régulièrement rançonnés une ou deux fois par an par les satellites, qui, simulant une mission officielle, viennent extorquer de l'argent aux fidèles pour prix d'une paix précaire.

Avec les missionnaires européens, les mandarins y mettent plus de forme. On n'ose plus les mettre à mort ; mais on les reconduit à leur consul respectif. Pour nous en tenir à la seule mission de Pékin, nous avons vu MM. Gabet et Huc reconduits hono-

rablement, M. Carayon fut expulsé avec une brutalité telle qu'il y laissa la vie. Mgr Mouly et son coadjuteur Mgr Anouilh seront également reconduits à Changhaï et remis au consul de France.

III. — UNE ALERTE A LA RÉSIDENCE ÉPISCOPALE DE NGANKIATCHOUANG

Ordinairement les chrétiens étaient heureux de faire un compromis avec les gens du mandarinat et de s'en tirer à prix d'argent. Mais il arrivait aussi qu'ils se hasardassent à affronter l'épreuve du tribunal, et il n'était pas rare de les voir gagner leur cause.

C'est ce qui arriva à Ngankiatchouang en 1845.

Le sous-préfet de Ngànsü était allé à la tête d'une escouade de soldats se saisir de M. Ouang Almada, qu'on lui avait dénoncé, et qui se trouvait dans sa propre famille, à Ngankiatchouang. A l'arrivée des soldats, tout le village s'ébranle pour leur résister. Pendant que M. Ouang s'enfuit par une porte dérobée, les femmes, les vierges surtout, que leur qualité rend intangibles et par suite très hardies, sont les premières à se mesurer avec les satellites. Les hommes montent sur les toits, afin de pouvoir faire pleuvoir des projectiles, tout en étant à l'abri du danger. Le premier catéchiste, père du missionnaire, en sa qualité de propriétaire, crie à tue-tête, feignant de se méprendre sur la qualité des assaillants :

— Frappez sur les brigands. Si on les tue, c'est moi qui en prends la responsabilité.

On frappa dru ; on ne tua personne. Mais mandarins et soldats durent promptement battre en retraite. Le lendemain ils revenaient, amenant du renfort. Les chrétiens les plus compromis avaient fui à temps ; il ne restait guère que les femmes dans le village. Les mandarins parvinrent cependant à saisir quelques chrétiens qu'ils emmenèrent à la sous-préfecture,

Le premier catéchiste de son côté alla aussitôt accuser au tribunal du vice-roi de la province le mandarin de Ngànsü, pour violation de domicile, vol, etc... Et il fit si bien qu'il gagna son procès ; les deux mandarins (civil et militaire) de Ngànsü furent changés et condamnés à payer une indemnité.

Le seul inconvénient de ces procès est de toujours recommen-

cer. Les vaincus, s'ils sont riches et influents, ne désarment jamais ; ils s'y ruinent plutôt. Battus une fois, ils attendent le changement du mandarin pour tenter de nouveau la fortune des tribunaux. Déboutés par un magistrat, ils portent l'affaire à une juridiction supérieure.

IV. — M. LU MAUR, C. M., AU TRIBUNAL DU VICE-ROI

M. Lü, Lazariste chinois, voyant ses chrétiens victimes impuissantes d'une injuste oppression de la part du magistrat de Toung-Tchôw qui les pressait d'apostasier, se décida, avec l'autorisation de Mgr Anouilh, à aller présenter lui-même au premier juge de la province (le Nié-Tai) une supplique en leur faveur.

Au moment donc où celui-ci passait dans la rue, M. Lü se mit à genoux devant sa chaise, sa supplique à la main. Le juge fit alors arrêter ses porteurs et prit la supplique. Après une lecture sommaire, il dit à M. Lü :

— C'est toi qui l'an dernier étais professeur à l'école de Ngànkiatchouang, et qui fus ensuite placé à la tête des chrétiens de l'est de Pékin ?

Sur sa réponse affirmative, il lui dit de s'en retourner en paix, l'assurant qu'il donnerait des ordres pour que justice lui fût rendue.

Le grand juge tint parole. Le mandarin de Toung-Tchôw renvoya les chrétiens, après avoir gourmandé leurs accusateurs. M. Lü fut dispensé de s'agenouiller devant le Taotai et fut invité à converser d'égal à égal avec ce haut fonctionnaire.

V. — M. LU ENCHAINÉ ET TRAINÉ DE PRISON EN PRISON

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas, dit le proverbe. Peu de temps après la conclusion de l'affaire de Toung-Tchôw, MM. Lü, Smorenburg et Jean Tcheng s'en étaient allés prendre quelque repos dans une chrétienté d'une cinquantaine de personnes, à Sihouàntouo. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque, il n'y avait guère d'autres résidences pour toute la province du Tchély que celles de Ngànkiatchouang, Menkiafàn et Tapaotièn.

A la vue des bagages des trois voyageurs, les païens du vil-

lage s'imaginent qu'il y a quantité d'argent et de choses précieuses qu'il serait fort à propos d'enlever pendant la nuit. La nouvelle du projet étant arrivée aux oreilles des missionnaires, ceux-ci, peu envieux de se battre pour défendre leur bien, s'enfuient aussitôt dans une autre chrétienté.

Les païens prennent peur, et, pour prévenir une accusation de la part des missionnaires, ils vont accuser les chrétiens d'avoir logé chez eux un grand nombre de brigands, dont six chefs (ils voulaient parler des trois prêtres et de leurs trois suivants). Le 3 avril 1856, le mandarin de Fenjoun se rend dans le village de Sihouàntouo pendant la nuit.

Dès l'aurore, suivi de cent quatre-vingts satellites, il pènètre chez les chrétiens. M. Lü est saisi avec vingt-quatre chefs de familles ; tous reçoivent des coups, et le missionnaire, en sa qualité de chef de la religion du Seigneur du Ciel, y a la meilleure part. Ils sont chargés de chaînes et traînés jusqu'à la ville de Fenjoun éloignée de 50 lys du village de Sihouàntouo.

M. Lü rendit compte à son évêque des séances au tribunal en ces termes :

Ce mandarin (de Fenjoun) est un juge inique qui viole toutes les formalités légales. Tous mes ornements sont déposés ici, au tribunal. J'ai subi déjà trois interrogatoires devant ce nouveau Caïphe. Dans le premier il m'a questionné sur mon pays, mes parents (1), mon âge, à quoi j'ai répondu selon la vérité. Puis changeant de matière, il m'a dit :

— Quelle est ta religion?

— Je suis chrétien.

— Cette secte est proscrite par les lois.

— Non, elle n'est pas proscrite; vous pouvez lire le décret de Taokouang qui la tolère. Tenez, le voici.

Alors il en parcourt quelques lignes, et transporté de colère me fait administrer une vingtaine de soufflets si rudes qu'il me devint impossible d'articuler une seule parole de toute la journée.

Au second interrogatoire, mes ornements étaient étalés devant le tribunal.

— Tout cela est-il à toi, me demanda-t-il ?

— Oui.

— Allons, avoue-le, tu as séduit des femmes?

— Jamais.

Sur cette réponse, vingt coups de férule me furent administrés.

— Voici ta drogue à hypnotiser (mihouoyao).

(1) M. Lü Maur, né à Yèntsintchô (Suanhwafou), le 1er janvier 1826, avait fait ses études à Sywàntze et à Macao et été ordonné à Ngànkiatchouang, le 29 septembre 1850, deux jours après avoir fait ses vœux de religion. Mort à Tchengtinfou, le 6 mai 1897.

— Non, ce n'est pas une drogue.
— Ajoutez une dizaine de coups.
Dans le troisième interrogatoire on voulut m'arracher les noms des chrétiens; je refusai énergiquement et reçus quinze coups.
Les chrétiens, au nombre de trente et plus, n'ont pas été épargnés non plus ; six néophytes seulement que je ne compte pas parmi eux ont eu la faiblesse d'apostasier.
— Renonce à ton Dieu, crie le mandarin à un nouveau chrétien nommé Kao.
— Jamais!
— Je vais te faire battre jusqu'à la mort.
— Frappez aujourd'hui, demain, après-demain, tant que vous voudrez; jamais je ne renoncerai à la religion du Seigneur du Ciel.
D'autres répondirent aussi courageusement (1).

De nouveau, on en appela à l'autorité supérieure. Des chrétiens du village en question, aidés d'un bachelier de Ngànkiatchouang, allèrent présenter une supplique au gouverneur de la province qui apostilla la supplique d'une façon assez favorable. Le sous-préfet du Fenjoun, se voyant ainsi obligé de rendre compte de sa conduite à son supérieur, n'eut rien de plus pressé que de terminer cette affaire. Il réussit à faire apostasier les chrétiens arrêtés, et les renvoya chez eux.

Quant à M. Lü, on ne lui proposa pas une apostasie qu'on savait ne pouvoir obtenir ; pour s'en débarrasser, on le renvoya de ville en ville jusqu'à Ngànsü près de Ngànkiatchouang, son pays natal. Là-dessus le mandarin de Fenjoun se crut délivré de cette affaire compromettante ; il informa le gouverneur que les chrétiens avaient reconnu leurs torts, avaient abjuré et avaient été élargis.

M. Lü eut à faire un voyage de plus de 60 lieues, traîné de tribunal en tribunal, et arriva à Ngànsü malade et harassé de fatigue. Le mandarin de Ngànsü qui était en très bons rapports avec la résidence de Ngànkiatchouang, renvoya aussitôt son prisonnier, sous la simple caution d'un chrétien ; de sorte que le lendemain de son arrivée, M. Lü était à Ngànkiatchouang entre les bras de ses confrères. Il avait porté pendant à peu près deux mois la chaîne au cou et les menottes aux mains, les entraves de fer aux pieds. Il se glorifiait et se regardait comme trop heureux d'avoir ainsi souffert pour sa foi et pour son Dieu.

Mais l'intérêt général de la chrétienté et la sécurité pour l'avenir exigeaient une réparation. On demanda de nouveau justice

(1) Lettres de Mgr Anouilh, *Annales de la C. de la M.*, t. XXI.

au gouverneur de la province, qui, comme l'année précédente, renvoya l'affaire au Taotai de Toung-Tchôw, au même magistrat qui avait traité si honorablement M. Lü.

Là-dessus, on apprit que sur une lettre de M. René de Courcy, chargé d'affaires de France, transmise par le vice-roi de Canton à celui du Tchély, se plaignant que les chrétiens étaient persécutés dans l'est de Pékin, ce dernier magistrat venait d'écrire au Taotai de Toung-Tchôw de terminer au plus tôt les affaires religieuses pendantes (1).

Ainsi lancé, le procès ne languit pas. Les chrétiens, qui n'avaient pas attendu jusqu'à ce moment pour rétracter l'apostasie que leur avait extorquée le mandarin, furent déclarés innocents et renvoyés.

M. Lü obtint en outre la restitution de sa chapelle. Mgr Mouly disait de ce dernier fait :

> Les greffes de l'empire ont englouti une infinité de chapelles et de choses saintes ; et c'est, je crois, la première fois qu'on ne les a pas mises au greffe et qu'on les a rendues légalement, comme tout objet profane.

Lui-même n'avait pu obtenir que ses ornements, confisqués précédemment à Ngànkiatchouang, lui fussent restitués.

Les accusateurs des chrétiens furent punis, battus et emprisonnés. Le mandarin compromis n'osa pas se présenter à Toung-Tchôw, mais mandé au chef-lieu de la province (Paotingfou) pour se justifier de beaucoup d'autres accusations portées contre lui, il fut dégradé et se ruina en essayant d'échapper à un châtiment plus sévère.

Sorti enfin des mains des mandarins, M. Lü retourna dans sa mission, rejoindre son compagnon, M. Jean Tcheng, qui avait dû aux bonnes jambes de son petit âne de n'être pas arrêté avec son confrère.

Afin de bien marquer la différence qu'il y avait entre la situation actuelle et celle des années où tout chrétien accusé était envoyé en exil, et aussi afin de dédommager les chrétiens de Sihouàntouo, Mgr Mouly voulut que dans ce village, témoin de tous ces événements, fût élevée une chapelle aux frais de la mission.

(1) Janvier 1857.

VI. — ALERTE DE MONSEIGNEUR ANOUILH

L'affaire de M. Lü n'était pas encore terminée qu'à l'opposé du diocèse, à une lieue de la ville de Ting-Tchôw, le 1er janvier 1857, Mgr Anouilh, coadjuteur de Mgr Mouly, dont nous aurons à parler plus longuement, faillit être arrêté.

La mission venait de prendre fin à Tche-Tchü et Mgr Anouilh dormait paisiblement, quand on vint l'avertir de se lever et de fuir promptement, parce que les autorités civiles et militaires de la ville voisine arrivaient avec une nombreuse escorte de soldats pour se saisir de sa personne.

— Evêque, lui dit un chrétien, ouvrez vite ; on va vous prendre. Voici les soldats !

Mgr Anouilh enfile un vêtement et ouvre la porte.

— Evêque, partez, partez, ou vous êtes perdu.

— Par où faut-il fuir ?

— Voilà un mur, escaladez-le, un homme va vous aider.

Le mur était à peine escaladé que cinq satellites entrent dans la chambre avec un mandarin. On les invite à boire. Pendant qu'ils savourent l'eau-de-vie chinoise, des chrétiennes emportent adroitement ce qu'elles peuvent, entre autres choses une petite caisse contenant des chapelets et le viatique de l'évêque. Pendant ce temps, ce dernier se dirigeait vers une chrétienté voisine (Ouang-Tsoun), dans un char à bœufs.

Le mandarin étant entré dans la chapelle fit table rase de tout ce qu'il y trouva. N'ayant pu prendre Mgr Anouilh, il arrêta treize chrétiens et les conduisit au tribunal. Il voulait les faire apostasier. Mais tous confessèrent énergiquement leur foi, un seul excepté. Le premier catéchiste de la chrétienté et le suivant de Mgr Anouilh prirent courageusement la défense de la religion en plein tribunal.

Comme le magistrat demandait à ce catéchiste où se trouvait Mgr Anouilh, il répondit qu'il était à Ngànkiatchouang, persuadé qu'il n'irait pas le chercher dans la juridiction d'une sous-préfecture éloignée. Il se trompait en partie, car le mandarin écrivit à son collègue de Ngànsü pour le prier d'arrêter l'évêque Toung (nom chinois de Mgr Anouilh).

Mais ce dernier fonctionnaire n'eut garde de s'embarquer dans cette galère ; il répondit qu'à Ngànkiatchouang il n'y avait per-

sonne de ce nom. En même temps il conseillait confidentiellement à son collègue de se débarrasser bien vite de cette affaire, en renvoyant les chrétiens sans les maltraiter. Ce que l'autre fit en effet quelques jours après.

Un seul inculpé ne fut pas relâché : c'était le suivant de Mgr Anouilh. Il n'entendait sortir qu'à la condition qu'on restituerait les objets dérobés soit à l'église, soit au village, et il eut la hardiesse de dire au mandarin :

— Remettez-moi les objets que vous avez pris à l'évêque.

— S'il vient les chercher, je lui rendrai tout ; s'il ne vient pas, il n'aura rien.

Fatigué de procès, écrivait judicieusement Mgr Mouly, je ne pus accéder à l'ardent désir des chrétiens de réclamer légalement. Sans compter qu'on ne rend tout au plus qu'une demi-justice qui coûte toujours cher, ne serait-ce que pour les dépenses d'auberge, etc... et beaucoup d'embarras, il y avait danger de fatiguer le chef de la province par tant d'accusations, et de l'indisposer contre nous.

VII. — PERQUISITION A NGANKIATCHOUANG

Mgr Mouly lui-même ne fut pas à l'abri des poursuites de la police mandarinale. Le 11 mai 1853, pendant la nuit, il quittait sa résidence de Ngànkiatchouang, pour éviter une visite domiciliaire que les mandarins devaient faire chez lui le lendemain.

Ce fut M. Lü Maur, aidé du frère chinois J.-B. Tchou (1), qui fit les honneurs de la maison aux cinq délégués. Ces derniers furent très polis et promirent de faire un rapport très favorable ; d'autant plus que le vice-roi du Tchély était lui-même en faute, ayant été accusé en haut lieu de laisser les chrétiens se préparer à la révolte et ayant par suite tout intérêt à prouver la fausseté de l'accusation.

Huit jours après, nouvelle visite officielle. Les délégués insistèrent cette fois pour savoir où étaient les Européens, et surtout l'évêque. Ils emmenèrent trois otages.

(1) Ce frère, originaire du village de Toung-Tièn-Chang (Yütchow) en 1827, rendit de précieux services à la mission. Mort au Pétang, le 30 juin 1899.

VIII. — CHRÉTIENS DU BUREAU D'ASTRONOMIE PERSÉCUTÉS

Ces perquisitions des mandarins dans les chrétientés jetèrent l'effroi partout et produisirent plusieurs apostasies (1). Ce qui fut regrettable et affligeant, ce fut la défection d'une douzaine de chrétiens, officiers publics, employés dans le Bureau d'astronomie, sans doute depuis que les missionnaires en faisaient partie. L'un d'eux, qui était l'un des premiers fonctionnaires du tribunal, comparut devant l'Empereur en personne. C'était là une belle occasion de faire connaître favorablement au souverain la religion chrétienne. Mais, transi de peur, il n'osa ni lui offrir des livres capables de l'éclairer, ni prier même pour lui le Dieu auquel il croyait toujours du fond du cœur.

L'Empereur lui demanda :

— Depuis combien de temps es-tu chrétien ?

— Depuis six générations.

— As-tu des livres de religion ?

— Non ; je les brûlai durant la persécution de la dixième année de Kiaking (1805).

— Sais-tu prier ?

— J'ai oublié mes prières.

— Quel est l'objet du culte des chrétiens ?

— Les chrétiens honorent une croix.

Les autres fonctionnaires chrétiens furent appelés par un officier du même tribunal pour comparaître devant le prince Tsai, neveu de l'Empereur. Celui-ci fit venir les accusés dans son palais, les contraignit tous à apostasier et à fouler la croix.

Le lendemain, voulant donner plus de solennité à leur apostasie, il convoqua au complet tous les fonctionnaires du Tribunal d'astronomie ; et là, en présence de tout le monde, ces lâches chrétiens renouvelèrent leur apostasie et foulèrent la croix.

Voilà comment était appliqué le traité de Lagrené, et l'on voit combien était dénué de fondement le projet de faire venir des missionnaires jésuites pour ce même Tribunal d'astronomie.

Le 1er juillet 1853, sur le conseil du prince mongol Seng-Ko-Lin-Tsin, dont nous aurons l'occasion de parler à propos de l'ex-

(1) Le Tribunal des crimes (Sing-Pou) renvoya toutefois un chrétien du Honân résidant à Pékin, qui ne voulut absolument pas apostasier (1853).

pédition anglo-française, l'Empereur fit descendre la croix et la girouette placées au sommet de l'église du Nàntang, sous prétexte que cette croix était la cause des succès des rebelles dans le sud de la Chine.

IX. — PERSÉCUTION A L'OCCASION DE L'ARRESTATION D'UN COURRIER (1855)

Cette recrudescence de vexations contre les chrétiens et les missionnaires était causée par la terrible révolte des Tchang-Mao qui avait gagné la moitié de l'empire et qui par ses progrès continuels menaçait la dynastie mandchoue d'une chute prochaine.

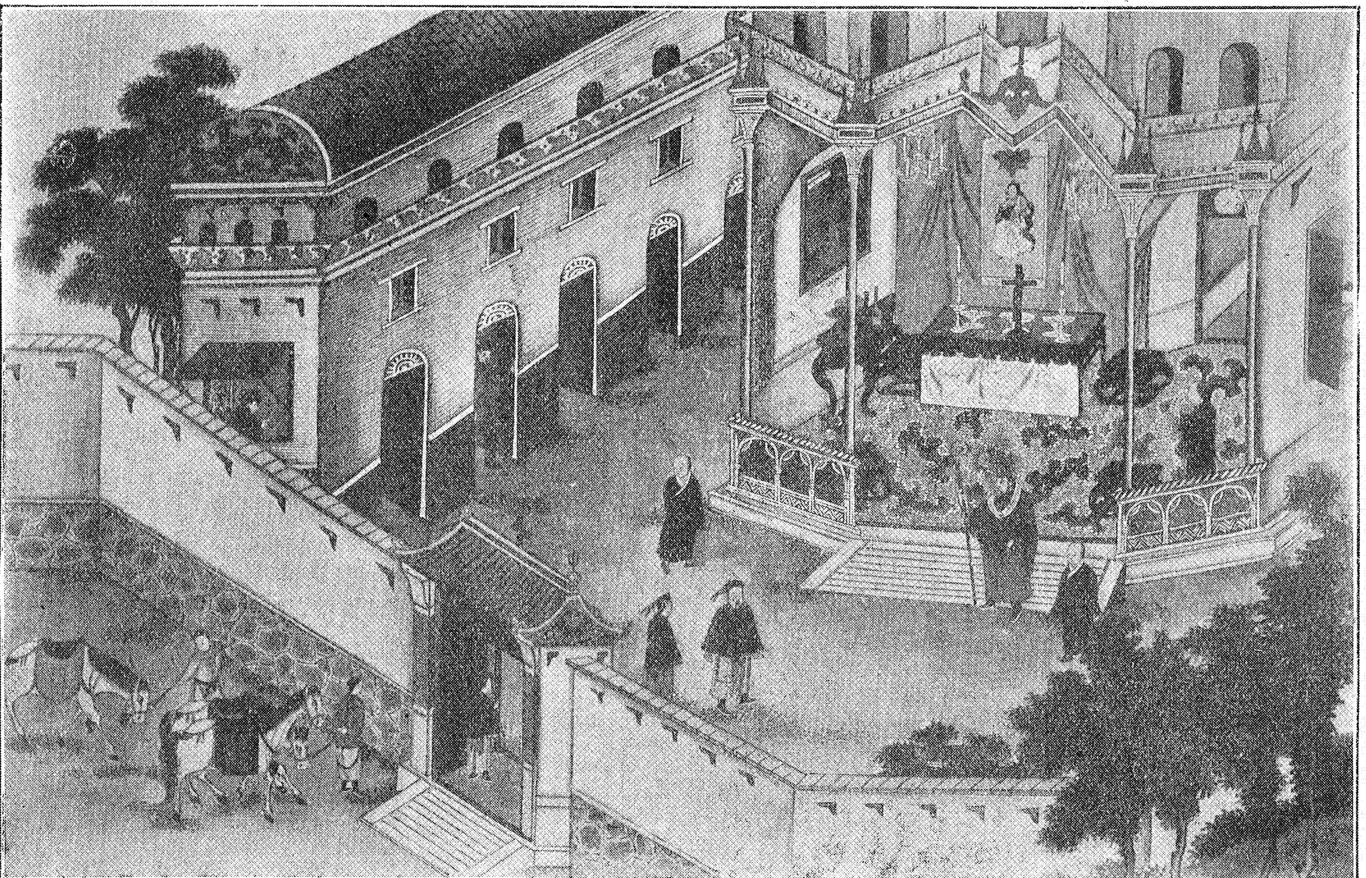
Pour empêcher toute tentative de soulèvement dans la province de Pékin, le gouvernement central avait installé un tribunal extraordinaire, espèce de cour martiale appelée Sünfantchou et munie de pouvoirs extraordinaires pour tout ce qui se rapportait à la révolte. Le président de cette cour martiale était précisément le prince Tsai, que nous avons vu obliger ses subordonnés chrétiens à apostasier.

Son jeune frère Tsai-Ling, général des troupes campées aux environs de la ville de Kouansièn (10 lieues au sud de Pékin), arrêta le samedi saint, 15 avril 1854, un courrier que Mgr Mouly envoyait porter les nouvelles saintes huiles et quelques ornements aux prêtres de la ville de Pékin. Ce courrier fut traité aussitôt comme un rebelle.

De peur de compromettre son évêque, il ne voulut pas même prononcer le nom de Mgr Mouly, ni faire connaître où celui-ci se trouvait. Il se contenta de dire qu'il portait ces objets à un certain Pao, catéchiste de Hou-Lïn-Tién, village par où il devait passer pour se rendre à Pékin.

Cet aveu compromit aussitôt toute la chrétienté de Hou-Lïn-Tièn. Cinq chrétiens, dont un octogénaire et une vierge de 70 ans qui avait la charge de deux orphelines, furent aussitôt arrêtés et conduits à Pékin, au Sünfantchou, pendant qu'un officier faisait enlever les images et le crucifix de la chapelle, briser la porte du tabernacle, la pierre sacrée, et enlever des caisses de livres, d'ornements, etc., qui y avaient été mises récemment en dépôt.

Le soir même de ces arrestations, deux chrétiens partirent



1. Tchang-Lao-Nièn reçu par Mgr Mouly dans la résidence de Ngànkiatchouang.

porter ces fâcheuses nouvelles à Mgr Mouly, ajoutant que le général Tsai-Ling avait donné ordre à ses troupes de se tenir prêtes pour aller le lendemain à Ngànkiatchouang, village natal du courrier.

X. — MONSEIGNEUR MOULY SE LIVRE AUX AUTORITÉS CHINOISES

Dans ces pénibles conjonctures, il sembla à Mgr Mouly que le moment était venu de mettre en pratique le conseil de l'Evangile : le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. Il crut qu'il était de son devoir de sauver la vie des pauvres chrétiens compromis, d'épargner à sa résidence épiscopale le pillage et la destruction, à toutes ses chrétientés des persécutions sous le couvert de perquisitions ; spontanément il décida de se livrer aux autorités chinoises. Ses confrères approuvèrent son projet.

Mgr Mouly l'exécuta sur-le-champ. Dès avant le jour, le lundi de Pâques, il envoyait le frère J.-B. Tchou avertir le sous-préfet de Ngànsü qu'il se mettait entre ses mains et qu'on voulût bien lui faire connaître les ordres.

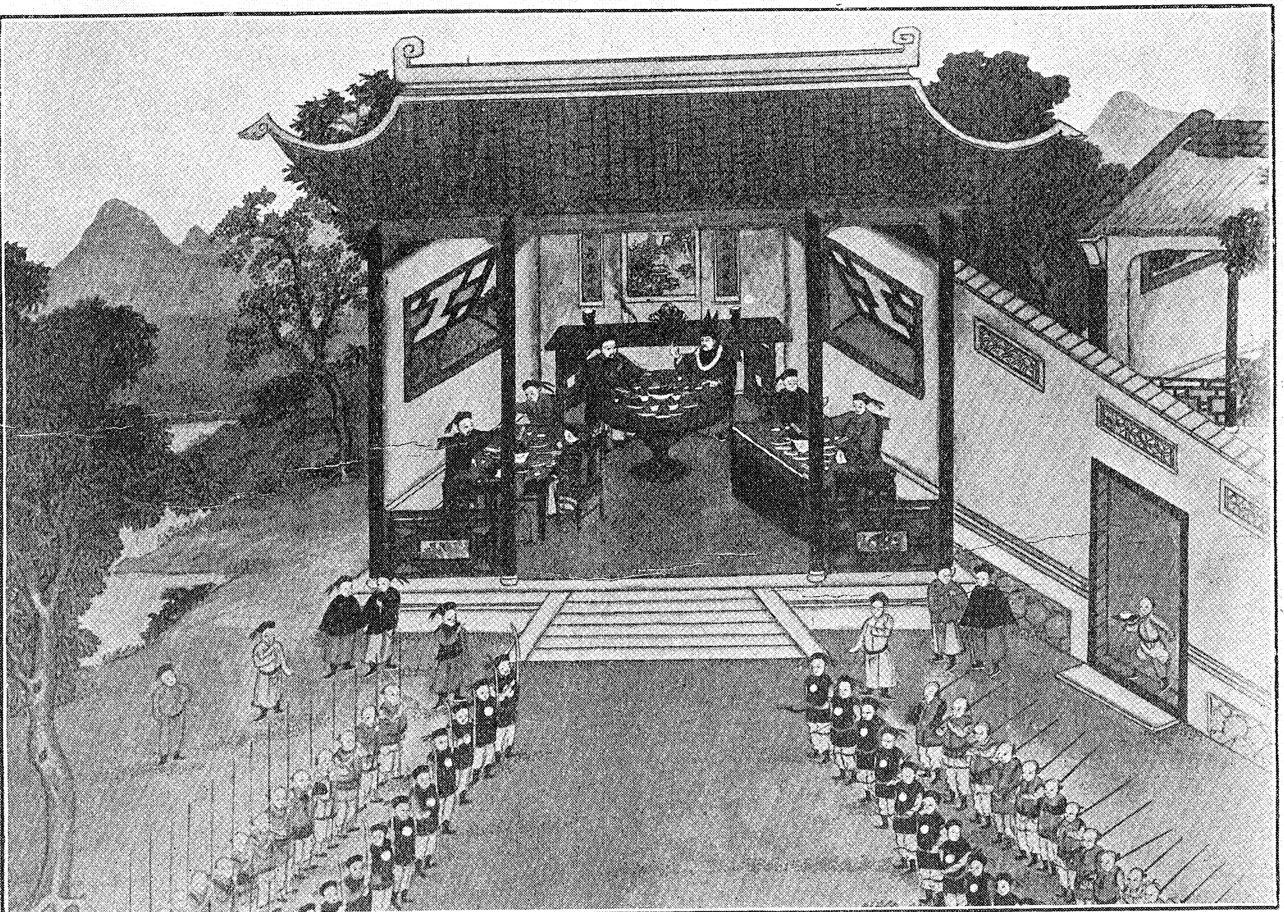
Le frère Tchou s'adressa d'abord au chef de la police, un vieil ami des missionnaires, Tchang Lao-Nièn. Celui-ci fut très embarrassé d'une commission si compromettante ; il courut en avertir le sous-préfet. Ils décidèrent que Tchang Lao-Nièn irait poliment inviter Mgr Mouly à se rendre dans sa famille et à s'y constituer prisonnier, jusqu'à ce qu'on ait pu arranger cette affaire pour le mieux.

Le lendemain (18 avril), Tchang Lao-Nièn, accompagné de deux lettrés, se présenta à la résidence de Ngànkiatchouang, comme il avait été convenu. Mgr Mouly les suivit jusqu'à la ville de Ngànsü. Il n'eut qu'à s'applaudir des égards qu'on eut pour lui pendant les deux mois qu'il resta dans la famille de Tchang-Lao-Nièn. Celui-ci ne voulut aucune compensation pour les frais occasionnés par ce séjour prolongé.

Le sous-préfet de Ngànsü, heureux que Tchang Lao-Nièn se fût chargé de ce prisonnier encombrant, n'attendait que la conclusion de l'affaire des chrétiens de Hou-Lïn-Tièn, pour permettre à Mgr Mouly de retourner secrètement à son ministère.

Mais déjà l'Empereur, prévenu de l'arrestation du courrier,

PEINTURES DU DÉLÉGUÉ TCHANG-LAO-NIÈN



2. Avant le départ pour Changhaï, Mgr Mouly est invité par le délégué.

avait donné l'ordre de se saisir de l'évêque, tout en le traitant avec de grands égards. Quand, peu de jours après, il eut appris que Mgr Mouly s'était de lui-même constitué prisonnier, qu'il était l'auteur de la lettre en latin saisie à Kou-An, et qu'il était un homme doux et paisible, ne s'occupant que de religion et ne faisant pas de mal, l'Empereur en fut très satisfait et recommanda de nouveau qu'on le traitât honorablement.

XI. — DÉLIVRANCE DES CHRÉTIENS EMPRISONNÉS

Le dévouement de Mgr Mouly sauva effectivement les chrétiens emprisonnés au Sünfantchou. On n'insista plus pour leur faire avouer qui était l'auteur de la lettre ni pour leur faire dénoncer les prêtres auxquels elle était destinée. Toutefois, pendant plus de vingt jours, ils restèrent au secret, ne pouvant communiquer ni entre eux ni avec l'extérieur. Ils ignoraient donc que leur évêque se fût livré pour eux, et leurs dépositions ne concordaient pas. Après l'acte de dévouement de Mgr Mouly, on cessa de chercher les attaches politiques soupçonnées au début du procès ; les interrogatoires ne portèrent plus que sur le côté religieux.

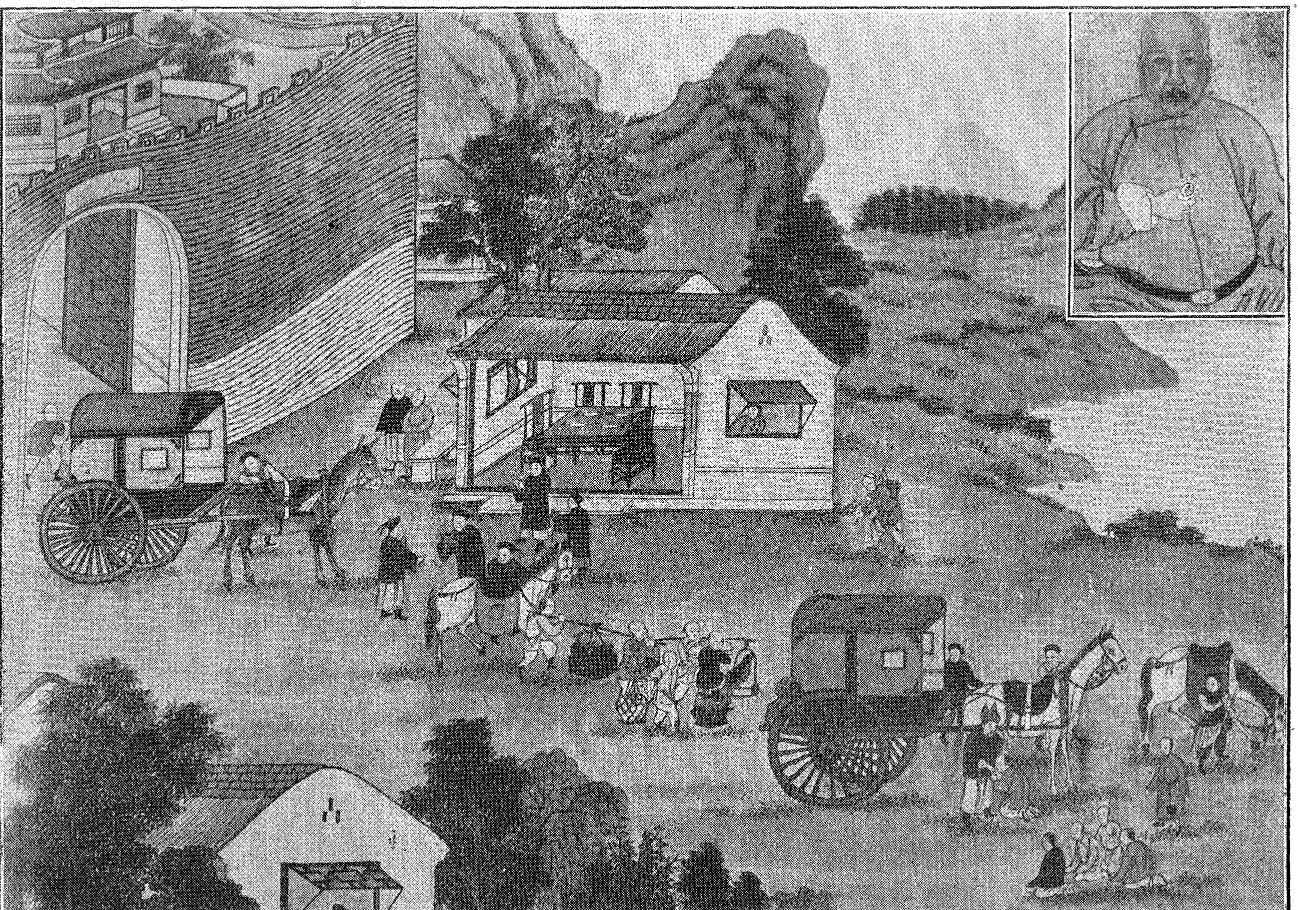
On voulut les amener par la ruse et la persuasion à apostasier.

— Nous ne vous proposerons pas, leur disait-on, de fouler aux pieds le crucifix, puisqu'il y a l'image de votre Dieu ; mais quel inconvénient y a-t-il à fouler aux pieds une croix ? Si vous ne le faites, nous saisirons votre chef religieux, vos parents, auxquels vous nuirez par votre refus, violant ainsi la piété filiale que vous leur devez.

Trois d'entre eux, du nombre desquels était le courrier nommé Fou-Kiang, y consentirent. Mais le vieux catéchiste de Hou-Lïn-Tièn refusa absolument de fouler la croix. Ses juges lui objectèrent qu'il l'avait déjà foulée, puisque en entrant il avait passé sur une petite croix placée au milieu de la porte. Le vieillard protesta que, ne le sachant pas, cela ne pouvait compter pour une apostasie.

On passa outre, et ils furent tous remis en liberté, ignorant jusqu'à la fin à qui ils étaient redevables de leur élargissement.

Quand Fou-Kiang se présenta à Mgr Mouly, celui-ci lui reprocha sévèrement son apostasie et lui annonça qu'il avait encouru



3. Départ de Mgr Mouly : Adieux des chrétiens. (Dans l'angle, portrait de Tchang-Lao-Nièn.)

l'excommunication. Ce furent Tchang Lao-Nièn et ses amis, qui bien que païens vinrent intercéder pour lui, l'excusant, parce qu'il n'avait péché que par ignorance et par fragilité. Mgr Mouly se laissa toucher et abrégea la pénitence. Quinze jours après, à la fête de la Pentecôte, après s'être publiquement humilié devant tous les fidèles réunis, après avoir accepté une pénitence et fait trois jours de retraite, il fut réconcilié d'après les règles du rituel.

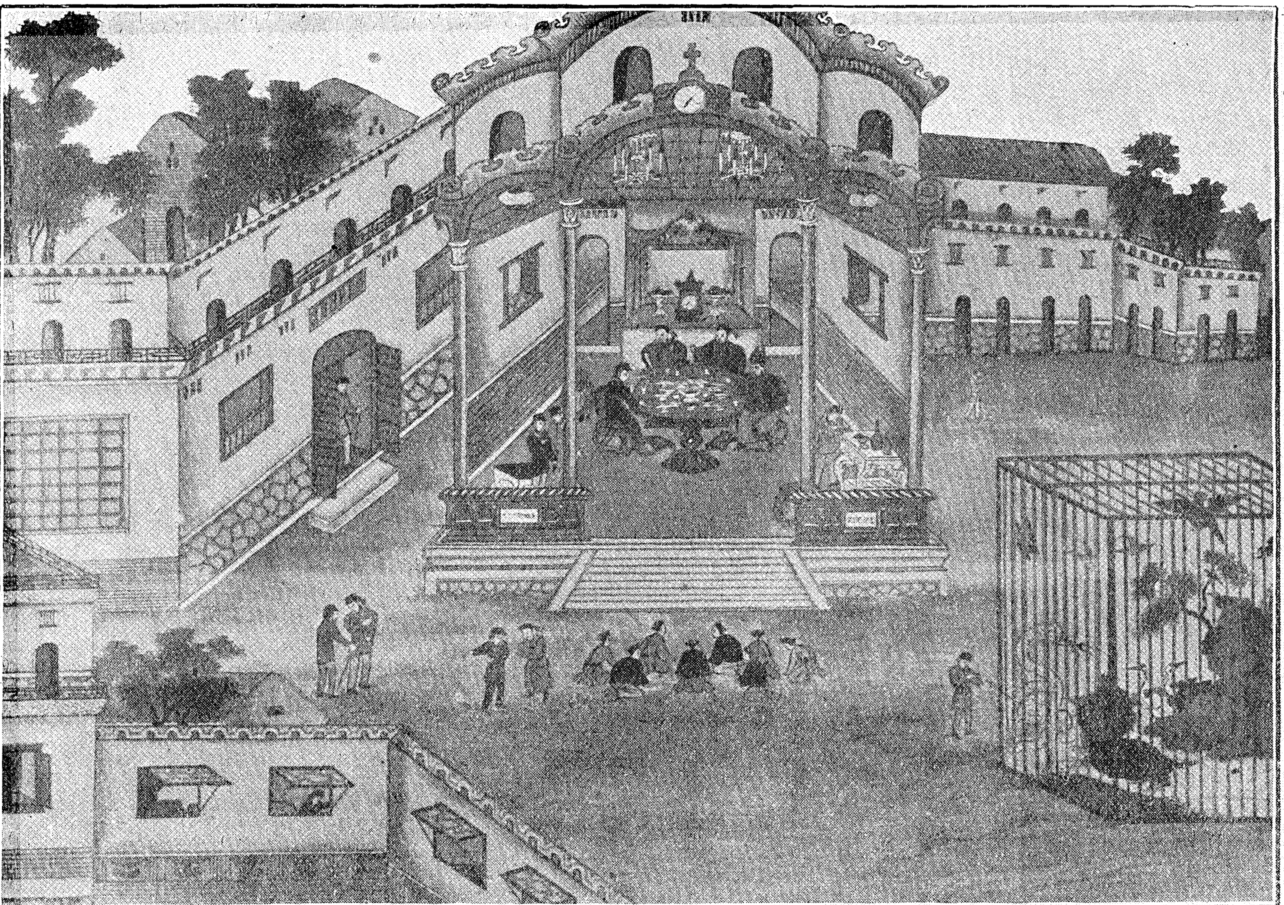
XII. — EXPULSION DE MONSEIGNEUR MOULY

Restait Mgr Mouly, dont le sort était toujours en suspens. Le mandarin de Ngànsü et Tchang Lao-Nièn allèrent à Paoting-fou demander des instructions au vice-roi. Celui-ci leur fit connaître que l'Empereur avait ordonné que, conformément au décret porté par son père Taokouang, on devait remettre l'évêque entre les mains des autorités françaises. En attendant le jour indéterminé du départ, le vice-roi laissait Mgr Mouly libre de retourner à sa résidence épiscopale.

Mgr Mouly se rendit solennellement à Ngànkiatchouang la veille de la Trinité. Quelques jours après, sur le conseil de Tchang Lao-Nièn, il invita tous les officiers de la police de Ngànsü à un grand dîner, afin de se les rendre favorables. Malgré la pluie et le mauvais état des chemins, il arriva soixante-dix invités, sans compter les domestiques et les cochers. La cérémonie commença par une messe pontificale célébrée par Mgr Mouly, pour la conversion des infidèles.

Pour achever de faire oublier la mauvaise impression produite par la dégradation des douze chrétiens du Bureau d'astronomie, M. Ouang Almada (André), natif de Ngànkiatchouang, fit don au trésor impérial de 100 taëls, pour aider l'Empereur, dont les finances étaient obérées depuis la terrible révolte des Tchang-Mao. Il en fut récompensé par un petit globule mandarinal.

Passé la saison des pluies et des grandes chaleurs, Mgr Mouly prit la route de l'exil. Toutefois, au lieu de lui donner pour compagnons des inconnus, le vice-roi lui donna ses deux amis Tchang Lao-Nièn et Tai Lao-Hou, celui-ci capitaine et l'autre commandant de la milice locale de Ngànsü. Mais il ne tint pas la pro-



4. Dîner chez le Consul de France à Changhaï. (La cage du premier plan représente les animaux du Jardin public.)

messe qu'il avait faite de faire reconduire son prisonnier en chaise : circonstance qui fut assez sensible à celui-ci.

Cela m'aurait valu, écrivait-il, de la part des fonctionnaires de la route, un accueil, des égards, des moyens de voyage beaucoup plus commodes et honorables, qui nous ont manqué.

Parti le 8 novembre de Ngànkiatchouang, Mgr Mouly arriva à Changhaï le 2 janvier 1855 (1). Ses guides ayant rempli leur mission s'en retournèrent seuls. Mgr Mouly leur garda une profonde reconnaissance pour la délicatesse avec laquelle ils avaient rempli le rôle pénible qui leur avait été confié ; par l'intermédiaire du consul de France à Changhaï, il pria le vice-roi du Tchély de leur donner de l'avancement (2).

Eux, de leur côté, gardèrent un souvenir ineffaçable de leur vénérable prisonnier. Rentré chez lui, Tchang Lao-Nièn mit par écrit le récit détaillé de la mission qui lui avait été confiée. Il y ajouta même des gravures naïves représentant les principales scènes de cette odyssée : l'arrestation de Mgr Mouly, son départ et les adieux des chrétiens, une séance au consulat de France, etc., etc... Ce manuscrit existe encore dans sa famille où il est précieusement conservé. La mission a voulu l'acheter ; mais ses descendants n'ont pour rien au monde consenti à se défaire d'une relique qui fait l'illustration de leur famille.

(1) Le consul de France était alors M. de Montigny.

(2) Tchang Lao-Nièn eut effectivement de l'avancement et occupa une charge assez importante à Tetchow, au Chàntoung.

CHAPITRE XIII

REVENDICATIONS DE MONSEIGNEUR MOULY

I. Mgr Mouly revendique les églises de Pékin. — II. Démarches de Mgr Mouly pour se faire rendre les revenus de l'évêché de Pékin. — III. Revendication des établissements religieux de Pékin ; l'apologie-supplique de Mgr Mouly. — IV. Constance de Mgr Mouly.
Note. — *État du diocèse de Pékin en* 1855.

I. — MONSEIGNEUR MOULY REVENDIQUE LES ÉGLISES DE PÉKIN

Dans la lettre que Mgr Mouly avait écrite au P. Massa, il l'avait assuré que l'empereur de Chine ne désirait en aucune façon entrer en relations avec des Européens. Malgré cette persuasion, il voulut par acquit de conscience en faire l'essai, et bien avant son départ pour l'exil il avait tâché de se mettre indirectement en rapports avec le gouvernement chinois, dans le but de réclamer de lui la restitution des églises de la capitale, selon la teneur du traité de Whampou.

Voici ce qu'il écrivait à ce propos à la Propagande :

Nous avons supplié le ministre et le consul de France d'intercéder auprès de l'Empereur, par l'intermédiaire de ses mandarins, afin d'obtenir la restitution de notre église cathédrale (Nantang), de la sépulture sino-française (Tchen-Fou-Se), etc., etc... Dernièrement j'ai envoyé un confrère européen à Pékin, pour tout examiner, afin que cette affaire puisse être conduite vite et à bon terme par lui dans un des ports ouverts. Lui-même, si cela est possible, traitera la question de l'astronome européen pour Pékin ; et si, comme on l'affirme, une ambassade

européenne vient jusqu'à Pékin, il s'adjoindra à elle et entrera avec elle dans la capitale de l'empire, afin de traiter en notre nom les affaires de la sainte religion, conformément aux instructions que la Sacrée Congrégation m'a notifiées dans ses dernières lettres (1).

Ce qu'il avait promis, Mgr Mouly l'exécuta consciencieusement ; et s'il ne réussit point, c'est que, comme il l'avait affirmé à plusieurs reprises, l'entreprise était alors irréalisable. Il envoya à Pékin un missionnaire très habile à manier les affaires, qui n'était autre que le célèbre M. Huc. De retour de son voyage au Thibet, ce missionnaire alla en effet à Pékin, ou plutôt à Tchen-fousse, près de la capitale, avec l'espoir de renouer ses relations éphémères avec l'ancien vice-roi du Setchouan. Mais le mandarin sur lequel avait compté M. Huc venait de mourir quinze jours auparavant. D'autre part l'ambassade attendue à Pékin ne vint jamais.

Mgr Mouly délégua alors M. Huc pour aller négocier ces affaires soit à Changhaï, soit à Ningpo, auprès des autorités françaises (2). Disons tout de suite, pour n'avoir pas à y revenir, que toutes ces négociations échouèrent complètement, faute de trouver chez les Chinois la moindre disposition favorable.

(1) Lettre du 27 avril 1849.

(2) Voici les lettres destinées à l'accréditer :

Die 17 *maii* 1849. *Josephus Martialis Mouly, Episcopus Fessulanus, Vic. apostolicus regionis Mongolicæ, Administrator apostolicus diocesis Pekinensis, necnon et superior domus gallo-pekinensis Congregationis Visitatorque presbyterorum Congregationis Missionis, in provincia Pe-Tchely, — Reverendo Domino confratri nostro magistro Regis-Evaristo Huc. Salutem in Domino.*

Cum a Sancta Sede Apostolicâ, tum per Sacram Congregationem de Propagandâ Fide, tum per Reverendissimum Dominum Superiorem Generalem Presbyterorum Congregationis Missionis nobis commissum fuerit officium providendi utilitati rei christianæ in nostrâ diocesi Pekinensi ; idcirco de tua sapientia, doctrina experientiaque in variis tractandis negotiis confidentes, eligimus, constituimus et deputavimus, ad effectum tractandi apud varias auctoritates tum Sinenses tum Europæas negotia catholicæ missionis nostræ pekinensis, et specialiter restitutionem Ecclesiae nostræ cathedralis, sepulturam Europæorum circa Pekinum, et admissionem confratrum nostrorum in Tribunali mathesis Pekini, etc., etc., etc..., modo datas tibi instructiones non excedas, adprecamur supradictas omnes auctoritates, sive civiles sive ecclesiasticas, ut in supradictis negotiis te a Nobis deputatum agnoscant, libique pro viribus adjuvare dignentur, supplicantes Dominum Dominantem, largitorem omnium bonorum Deum, eas omnes omnibus beneficiis cumulare.

In quorum fidem præsentes litteras nostra et secretarii nostri manu subscriptas, sigilloque nostro munitas expedivimus.

Datum in residentiâ Administrationis nostræ pekinensis, die 17 *maii anni millesimi octingentisimi quadragesimi noni.*

II. — DÉMARCHES DE MONSEIGNEUR MOULY POUR SE FAIRE RENDRE LES REVENUS DE L'ÉVÊCHÉ DE PÉKIN

Mgr Mouly ne manqua pas non plus de mettre à profit son voyage forcé à Changhaï, pour essayer de traiter avec les autorités, soit portugaises, soit françaises, la double affaire qui lui tenait tant à cœur : la restitution des revenus de l'évêché de Pékin, toujours obstinément refusée par la cour de Lisbonne, et la restitution par la Chine des édifices religieux de Pékin.

Il y avait sept ans que Mgr Mouly avait pris possession de l'administration du diocèse de Pékin, et il n'avait pas encore pu entrer en possession des revenus de cet évêché. Pendant son séjour à Changhaï, il entama les pourparlers en demandant une audience au gouverneur de Macao, qui était alors de passage dans cette ville. Ce haut fonctionnaire lui fit force politesses, mais se déclara incompétent.

Mgr Mouly s'adressa alors à l'évêque de Macao, Mgr de Magra, Lazariste portugais, pour le supplier d'intervenir en sa faveur. Celui-ci refusa également, affirmant que cette affaire dépendait du Procureur du collège Saint-Joseph, seul accrédité par le gouvernement portugais pour gérer ces biens, et qu'il ne pouvait, sans se compromettre aux yeux de ce même gouvernement, se mêler de cette négociation.

Ce Procureur était M. Miranda, lui aussi Lazariste, évêque élu (par le Portugal seulement) de Nankin. Mgr Mouly, sans se décourager, reprit la plume et pria ce confrère de lui faire rendre les anciens revenus de son église. M. Miranda lui répondit que personnellement il était tout disposé à le faire, mais qu'il lui était impossible de disposer de ce dépôt sans l'ordre formel du roi de Portugal. Il promit d'en écrire longuement à Lisbonne pour appuyer de justes réclamations. Ici encore, c'était un échec.

Sans se décourager, le tenace prélat s'adressa au représentant de la France en Chine, M. Alphonse de Bourboulon (1), qui

(1) Alphonse de Bourboulon, né à Troyes le 15 décembre 1809, fut nommé ministre plénipotentiaire en Chine par décret du 20 février 1851, avec résidence à Macao jusqu'en 1858, puis à Changhaï jusqu'en 1860; il résida à Tientsin depuis le départ des troupes expéditionnaires (novembre 1860) jusqu'au printemps de l'année suivante. Le 22 mars 1861, il installait la légation de France dans le Tsing-Koung-Fou, mis à sa disposition par

résidait alors à Macao et que nous retrouverons à Pékin en 1860. Mgr Mouly fit le voyage de Macao pour pousser cette négociation plus activement. Mais le ministre de France ne réussit pas mieux sans doute que le prélat ; car peu après, Mgr Mouly s'adressait à la Propagande, afin que le Saint-Siège fît auprès du gouvernement portugais une réclamation officielle.

Toutes ces démarches d'ailleurs, toutes les négociations entamées par le nonce à Lisbonne aussi bien que par le gouvernement français à Macao, tendant à la reddition des biens de l'évêché de Pékin, devaient demeurer vaines.

En vertu du Concordat de 1857, le Portugal ne gardait plus de son patronat en Chine que le siège épiscopal de Macao ; et, par une annexe faite en 1860 au Concordat de 1857, il fut réglé que, jusqu'à ce qu'il fût prouvé que les biens des évêchés de Pékin et de Nankin n'étaient pas de provenance portugaise, le Portugal resterait maître d'en appliquer les revenus à d'autres sièges épiscopaux de son patronat.

III. — REVENDICATION DES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX DE PÉKIN; L'APOLOGIE-SUPPLIQUE DE MONSEIGNEUR MOULY

Pour ce qui regarde la restitution de l'église du Nàntang à Pékin et des cimetières de Chala et de Tchenfousse, Mgr Mouly, nous l'avons vu, s'en était préoccupé depuis la convention de Lagrené, et, à plusieurs reprises, avait essayé de traiter lui-même cette affaire.

Au moment où il se livra aux autorités chinoises, il crut avoir trouvé l'occasion de faire parvenir ses réclamations jusqu'à l'Empereur. Il rédigea en chinois, avec l'aide d'un bachelier chrétien (1), une remarquable adresse à l'Empereur, dans laquelle il réclamait au nom des traités la liberté religieuse pour les chrétiens et la restitution des biens appartenant à la chrétienté. Il y réfutait également les calomnies répandues contre la religion. Il est regrettable que la longueur de ce document ne permette pas

le gouvernement chinois. M. de Bourboulon rentra en France en mai 1861. Mort le 28 février 1877.

(1) Ce lettré se nommait Tsai et était originaire du village de Siakountsoun (Yütchow).

de le reproduire ici, car cette apologie rappelle celles des évêques de la primitive église.

Par l'intermédiaire du magistrat de Ngànsü, Mgr Mouly la fit présenter au vice-roi de Paotingfou. Ce dernier la lut, l'approuva, mais refusa de se charger de la faire parvenir à l'Empereur.

En partant pour Changhaï, Mgr Mouly en fut donc réduit à emporter ce qu'il appelle, dans sa correspondance, son « Apologie-supplique » et pria alors le ministre de France de la faire présenter à l'Empereur, par l'intermédiaire du vice-roi de la province de Nankin. Mais ce dernier fonctionnaire ne voulut pas non plus se charger de cette commission compromettante.

Enfin, après avoir promené sans succès, de mandarinat en mandarinat, cette pièce de laquelle il attendait beaucoup, Mgr Mouly, à son retour, la fit imprimer (1).

Durant les loisirs de son exil, le prélat ne bornait pas d'ailleurs son activité à la présentation de cette « Apologie-supplique », il écrivit lettre sur lettre pour obtenir la promulgation de la convention de Lagrené.

Devançant les événements, il pria M. de Bourboulon d'établir un consulat à Tientsin et lui démontra la nécessité de se fixer à Pékin, en qualité d'ambassadeur de France.

Sa voix ne trouvant pas d'écho en Chine, Mgr Mouly écrivit une lettre à la Chambre des députés, une autre à l'empereur Napoléon III, en la faisant suivre d'un présent du pays : des aigles de Mongolie et des coqs vaillants de Pékin.

Ce ne fut qu'après un séjour d'une demi-année à Ningpo, qu'il crut devoir tenter enfin un voyage à Macao (automne 1855), en vue de faire aboutir l'une ou l'autre des difficiles négociations qu'il poursuivait avec tant de persévérance.

Son voyage n'eut aucun résultat au moins immédiat. En désespoir de cause, il voulut tenter la fortune à ses risques et périls. Il demanda à la légation de France de lui donner une pièce officielle attestant qu'il était le chef de la mission de Pékin, le pro-

(1) L'apologie de Mgr Mouly a été publiée en anglais à Hong-Kong, en 1855, sous ce titre : *Memorial of the Roman Catholic Bishop Mouly to the Emperor of China. Nov. 1855. Dated on the 14th of the 7th month of the 4th year of Heën Fung.* (August 1854). Cette traduction, faite par le Dr Medhurst, a paru dans le *North China Herald*, n° 297, april 5, 1856, et dans le *Shanghaï Miscellany*.

Le texte chinois est intitulé : *Cheng Kiao-Tsow-Tje.* Il en existe un exemplaire dans la bibliothèque du Pétang.

priétaire légitime des biens qui faisaient l'objet de ses incessantes réclamations. Cela même lui fut refusé.

Je remercie le Saint-Siège, écrivait-il mélancoliquement au cardinal Préfet de la Propagande, pour tout ce qu'il a fait, et la peine qu'il s'est donnée, soit à Lisbonne, soit en France auprès de l'association de la Propagation de la Foi, soit auprès de M. de Montigny (1), soit ailleurs, afin de me faire concéder des secours extraordinaires, destinés à pourvoir aux nécessités du Vicariat qui m'a été confié. Mais après plusieurs années écoulées je n'ai absolument rien obtenu. Que la volonté de Dieu soit faite! Si Dieu ne veut pas me l'accorder, moi non plus je ne veux pas l'obtenir contre sa volonté.

IV. — CONSTANCE DE MONSEIGNEUR MOULY

Pour comble d'infortune, une grosse somme d'argent (plus de 10.000 taëls), destinée aux trois missions de Pékin, Mongolie et Honàn, qui avait été confiée à un jeune missionnaire, M. Smorenburg, lui fut complètement volée par les écumeurs de mer, entre Changhaï et le Chantoung (24 mai 1855).

Désappointé, mécontent, mais non découragé, Mgr Mouly reprit secrètement le chemin du Tchély (lundi de Pâques 1856), emmenant avec lui un nouveau missionnaire qui venait d'arriver de France, M. Thierry, et il arriva le 16 mai à sa résidence de Ngànkiatchouang.

Mgr Mouly puisait dans sa confiance en la Providence une force qu'aucun insuccès ne put jamais abattre. Là où tous ses collaborateurs désespéraient de surmonter des difficultés sans cesse renaissantes et jetaient, les uns après les autres, le manche après la cognée, Mgr Mouly ne se découragea jamais. Et, chose remarquable, alors que les événements semblaient l'accabler à l'envi, l'avenir finissait par lui donner raison ; la Providence lui accorda au delà de ce qu'il avait espéré.

On aurait dit qu'il le pressentait, lorsqu'il écrivait à Mgr Daguin :

Je n'ai en vue que d'élever de bons prêtres, de bons confrères, de bien diriger les uns et les autres, et avec eux de bien soigner nos chrétiens et convertir le plus d'infidèles possible. Jadis je dus faire une grande démarche que j'ai poussée jusqu'au bout, sans avoir obtenu ce que nous désirions. Nous en avons pourtant assez obtenu pour en espé-

(1) M. de Montigny, consul de France à Changhaï.

rer davantage à l'époque que Dieu a fixée. C'est encore une semence qui produira son fruit en son temps. Tientsin, Péking auront bientôt des établissements publics de religion, etc., etc... : paix et liberté religieuse s'ensuivront peu à peu (1).

NOTE

ETAT DU DIOCÈSE DE PÉKING EN 1855

Mission du diocèse de Péking, 40.000 *chrétiens sur une surface carrée de* 22.509 *lieues de France.*

I

District de la ville de Péking et de ses alentours : 3.000 chrétiens, quasi-paroisse et mission, dans la ville et dans plus de 30 localités, sur une surface carrée de 592 lieues.

M. J. Chrysostome Khô, directeur.

M. André Lang.

II

A quarante lieues nord-ouest de Péking, district de la ville de Suenhoafou : 4.500 chrétiens.

Quasi-paroisse et mission dans la ville et dans près de 80 localités sur une surface carrée de 2.520 lieues françaises.

M. Paul Tchang, directeur.

M. Mathieu Sué

N.-B. — On ne peut plus compter sur ces deux confrères infirmes ; ils ne font plus rien ou à peu près. Il y a avec eux un prêtre externe (c'est-à-dire séculier).

III

A dix ou vingt lieues sud de Péking, district de Kingnàn Kingsi (sud et ouest de Péking) : 2.000 chrétiens.

Mission et quasi-paroisse dans une cinquantaine de localités sur une surface carrée de 480 lieues.

M. Maure Lü.

IV

A vingt lieues de Péking, district du Kingtong (est de Péking) : 5.600 chrétiens.

Mission et quasi-paroisse dans plus de cent localités, sur une surface carrée de 1.922 lieues.

M. Jean Tcheng.

M. A. E. Smorenburg.

V

A 30 lieues sud-cuest de Péking, district de la ville de Paotingfou : 3.000 chrétiens.

Mission et quasi-paroisse dans une quarantaine de localités, sur une surface carrée de 1.200 lieues françaises.

M. Jean-Baptiste King.

VI

A 25 lieues sud de Péking, Ngànkiatchouang.

Résidence, séminaire pour une quarantaine de jeunes gens, et paroisse de plus de 400 chrétiens.

(1) Lettre du 20 juin 1856.

Mgr J.-B. Anouilh, supérieur et professeur de théologie.
M. Ange Aymeri, Procureur provincial, directeur du séminaire interne, professeur élémentaire d'écriture, de lecture et de latin, etc...
M. François Lieou, Procureur de la maison, professeur de chinois et curé.

VII

A 56 lieues sud-ouest de Péking, le district de la ville de Tchingtingfou : 6.000 chrétiens.
Mission et quasi-paroisse, dans 72 localités, sur une surface carrée de 638 lieues de France.
N.-B. — Deux prêtres étrangers (c'est-à-dire séculiers) administrent ce district sous la surveillance spéciale de M. Talmier. Il y a en outre un prêtre schismatique (Shu Alvès) qui retient quelques centaines de chrétiens auprès de lui.

VIII

A 56 lieues sud-ouest de Péking, le district de la ville de Tching-Tchéou : 6.000 chrétiens.
Mission et quasi-paroisse, dans plus de cinquante localités, sur une surface carrée de 899 lieues.
M. Vincent-Marie Talmier, directeur.
M. Pierre Tsai.
N.-B. — Il y a encore un prêtre étranger, travaillant fort peu, à cause de ses infirmités.

IX

A plus de 80 lieues de Péking, district de Kouangpingfou, etc. : 4.000 chrétiens.
Mission et quasi-paroisse, dans une quarantaine de localités, sur une surface carrée de 779 lieues.
M. Antoine Simiand, directeur.
N.-B. — Il y a avec lui, dans ce district, un prêtre étranger.

X

A 33 lieues sud de Péking, district de Hokienfou, etc. : 6.000 chrétiens.
Mission et quasi-paroisse, pour cinquante-quatre localités, sur une surface carrée de 1.302 lieues françaises.
N.-B. — Deux prêtres étrangers administrent ce district, sous la surveillance spéciale de M. Simiand.
Mgr Mouly, Administrateur apostolique et Visiteur, actuellement absent du diocèse de Péking, réside, quand il y est, un peu partout, mais surtout au séminaire.

Hong-Kong, 14 septembre 1855.

J.-Martial Mouly.

CHAPITRE XIV

ORGANISATION HIÉRARCHIQUE

I. M. Jean-Chrysostome Kho proposé comme coadjuteur de Mgr Mouly. — II. M. Simiand refuse l'épiscopat. — III. M. Anouilh sacré coadjuteur de Mgr Mouly. — IV. L'Assemblée de Ningpo. — V. Réunion épiscopale de Changhaï. — VI. Protectorat français sur les missions de Chine. — VII. L'appel à la France.

I. — M. JEAN-CHRYSOSTOME KHO PROPOSÉ COMME COADJUTEUR DE MONSEIGNEUR MOULY

Pour ne pas interrompre le récit des persécutions de différente nature souffertes par les missionnaires de Pékin, à la suite du traité de Lagrené, il n'a pas été fait allusion au voyage de Mgr Mouly à Ningpo, antérieur à celui que nous venons de raconter, ni au sacre de son second coadjuteur, bien qu'ils aient précédé chronologiquement son expulsion.

M. Etienne, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, adressait, le 24 décembre 1850, à tous les chefs des missions desservies par les Lazaristes, une lettre pour les convoquer à Ningpo, à l'effet de discuter diverses questions intéressant les missions à eux confiées. La date fixée pour l'ouverture de l'assemblée était le 4 août 1851.

Mgr Mouly ne voulut pas entreprendre un si long voyage ni s'éloigner de sa mission pour un temps qui pouvait être considérable, sans avoir pourvu à toute éventualité. Depuis longtemps

déjà il songeait à se donner un coadjuteur. Le schisme portugais qui sévissait alors dans une partie de son administration ne profiterait-il pas de son absence pour s'étendre, le mal ne deviendrait-il pas sans remède ?

Mgr Mouly avait déjà demandé à Rome l'autorisation de s'adjoindre un de ses confrères comme coadjuteur. Pie IX l'y avait autorisé par un bref du 28 mars 1848 et avait mis à sa disposition le titre d'Abydos.

Le choix du titulaire fut très laborieux. Sous l'influence des recommandations de la Propagande au sujet de l'admission du clergé indigène à toutes les dignités ecclésiastiques, Mgr Mouly songea sérieusement à un Lazariste chinois, M. Jean-Chrysostome Khô (1). Mais ce choix lui sembla devoir rencontrer tant de difficultés, qu'il n'osa prendre sur lui de le sacrer sans l'avis explicite de ses supérieurs de Paris. La demande fut présentée à Rome et se trouve encore dans les archives de la Propagande.

II. — M. SIMIAND REFUSE L'ÉPISCOPAT

Mais réfléchissant que la réponse devait exiger un an ou deux, Mgr Mouly se décida pour son Vicaire général, M. Simiand (2), doyen d'âge des missionnaires du diocèse, qui était en Chine depuis 1840 et dont le nom d'ailleurs avait été prononcé par le

(1) Jean-Chrysostome Khô naquit d'une famille chrétienne d'origine mandchoue, la VI[e] lune de l'an 1807, dans la chrétienté de Làntchow (Yungpingfou). Il commença ses études de latin au Pétang (1825), sous la direction de M. Sué, et alla les continuer à Macao avec M. Torrette qui l'admit dans la Congrégation de la Mission. Il dut aller recevoir l'ordination sacerdotale à Manille (28 juillet 1838). Revenu dans la province du Tchély, il fut tour à tour directeur du petit séminaire de Tsing-Chàn, Procureur à Sywàntze, secrétaire et admoniteur de Mgr Mouly, et membre du conseil épiscopal. Il mourut curé de la paroisse du Toung-Tang à Pékin, le 17 septembre 1891 après une vie sacerdotale exemplaire.

(2) Jean-Antoine Simiand, originaire du diocèse de Suze (Piémont), fit toutes ses études théologiques au grand séminaire de Lyon, où il fut ordonné prêtre (1826). Après avoir été vicaire quatre ans à Saint-Christophe, il entra à Saint-Lazare (1830). La révolution de Juillet, survenue sur ces entrefaites, le fit envoyer à Valfleury. De nouveau, il rentra dans le ministère paroissial et fut vicaire cinq ans à Larajasse (Loire). Rentré de nouveau à Saint-Lazare (1835), il exerça le ministère aux Incurables, puis fut envoyé en Chine, et destiné aux missions portugaises. Il arriva à Tchang-Kia-Tchouang (Hokienfou) vers Pâques 1840, afin d'aider M. Castro. Il resta onze ans dans cette mission, estimé et aimé de tous. Vicaire général de Mgr Mouly, Procureur à Tientsin, puis Provicaire de Mgr Anouilh, il mourut à Tcheng-Ting-Fou le 24 février 1871.

Supérieur général. L'accord se fit donc sur son nom (1850). Toute la communauté de Ngànkiatchouang fut convoquée à la chapelle ; on y lut la bulle pontificale, ainsi que la nomination de M. Simiand à l'évêché d'Abydos.

On avait compté sans l'intéressé, et l'élu refusa obstinément de ratifier le choix fait de sa personne. Personne ne put vaincre sa résistance. Tout le monde s'y employait : M. Aymeri, M. Anouilh, les prêtres chinois, tous sans exception redoublèrent d'instance, mais inutilement. Le modeste M. Simiand refusa jusqu'au bout la dignité qui lui était offerte, de sorte qu'après lui avoir donné du Monseigneur pendant deux ou trois jours, on fut obligé de l'appeler de nouveau M. Simiand tout court.

A défaut de M. Simiand, tous les missionnaires, tant chinois qu'européens, manifestèrent hautement le désir que M. Delaplace, missionnaire au Honàn, fût élu coadjuteur.

M. Delaplace est un véritable apôtre et enfant de saint Vincent, écrivait de lui M. Anouilh; il est pauvre en tout, et il aime la pauvreté, l'économie, etc... Or, nous qui avons si peu de ressources, nous avons besoin d'un homme qui économise.

Mgr Mouly avait, lui aussi, une idée très favorable de ce missionnaire qu'on disait faire merveille au Honàn ; mais avant de prendre une décision, il désirait le voir. Mgr Baldus, C. M., Vicaire apostolique du Honàn, mis au courant de la négociation, fut chargé de l'amener à Ngànkiatchouang, sous prétexte de rendre une visite aux confrères du Tchély. L'intéressé aimait plus tard à raconter comment il manqua la mitre en cette circonstance. Il arriva à Ngànkiatchouang pauvrement vêtu, avec un bonnet en feutre, comme en portent les gens de la campagne. Cette tenue déplut à Mgr Mouly qui, bien que très humble et très modeste, avait une haute idée du décorum qui doit distinguer un évêque : lui qui cependant, quand la nécessité le demandait, à défaut de cathédrale, n'hésitait pas à faire les offices pontificaux dans une masure et à installer son trône sur une marmite renversée. A ses yeux, M. Delaplace, malgré de grandes qualités, manquait de la tenue nécessaire à un évêque. Aussi aurait-il été bien surpris si on lui avait prédit qu'un de ses plus brillants successeurs serait le même Mgr Delaplace.

III. — M. ANOUILH SACRÉ COADJUTEUR DE MONSEIGNEUR MOULY

Une année s'était écoulée ainsi en négociations. Le temps était arrivé de se rendre à l'assemblée de Ningpo. Mgr Mouly ne voulant absolument pas partir sans avoir sacré son coadjuteur, prit une décision. Il jeta les yeux sur le plus jeune de ses collègues, M. Anouilh (1) qui joignait à une piété sincère un zèle ardent, une activité dévorante, un entrain qui l'avait rendu excessivement populaire dans la région qu'il avait plus spécialement évangélisée. Le choix ne pouvait être plus heureux, comme le prouvèrent les événements.

Une fois sa décision prise, Mgr Mouly se mit en route pour Ningpo, en passant par Tchaotchow, où M. Anouilh se trouvait occupé aux missions. Le pieux évêque lui annonça qu'après mûre réflexion, et vu la résistance invincible de M. Simiand, il se trouvait contraint de lui imposer les mains et de le choisir pour coadjuteur.

Une nomination si inattendue et si peu recherchée apparut à l'intéressé comme un décret de la Providence. Aussi répondit-il dans toute la simplicité de son obéissance :

— *Ecce ego, mitte me !* Vous êtes mon père, Monseigneur, faites de moi ce que vous voudrez.

Heureux de ce filial acquiescement, Mgr Mouly voulut sacrer le nouvel élu, sans perdre de temps, à l'endroit même où il était venu le trouver, au milieu des quatre ou cinq cents fidèles qui composaient la petite chrétienté, à Siao-Yng-Ly, humble village de la sous-préfecture de Ning-Tsïn (Tchaotchow).

La cérémonie du sacre eut lieu le 22 juin 1851, dans une simple enceinte de cinquante pieds de long, que rien ne distinguait des maisons ordinaires. Quelques toiles avec des dessins de fleurs appendues le long des murs formaient la décoration

(1) Jean-Baptiste Anouilh naquit le 8 novembre 1819 à Prat (Ariège), fit ses études aux petits séminaires de Toulouse et de Pamiers, étudia la philosophie au grand séminaire de Pamiers. Le 18 juillet 1843, il était reçu au noviciat de Saint-Lazare. Il fut ordonné prêtre en 1846 par Mgr Affre, pour la fête de la Trinité; il professa la philosophie à Amiens. Puis le 23 octobre 1847, il s'embarquait à Marseille à destination de la Chine sur le vaisseau sarde *Stella del mare,* en compagnie de MM. Aymeri, Guillet, Allara et de douze Filles de la Charité, et arrivait à Macao le 21 juin 1848. Il parvint à Ngànkiatchouang le 9 septembre 1849.

intérieure de cette pauvre chapelle de Siao-Yng-Ly. Le chœur était séparé de la nef au moyen d'une corde, qui servait de balustrade. En fait d'insignes épiscopaux, le nouvel élu avait à la main une crosse en bois qui existe encore, et sur la tête une des vieilles mitres de l'évêque consécrateur. Pour prêtres assistants, il y avait un prêtre chinois et M. Simiand qui accompagnait Mgr Mouly à Ningpo. Des chrétiens en armes faisaient le guet à l'entrée du village, de crainte qu'une irruption des schismatiques de la chrétienté voisine n'interrompît la cérémonie.

IV. — L'ASSEMBLÉE DE NINGPO (8-26 SEPTEMBRE 1851)

Libre désormais de quitter sa mission et tout à fait rassuré, à cause du précieux auxiliaire qu'il s'était donné, Mgr Mouly continua le cœur léger son voyage jusqu'à Ningpo, en compagnie de M. Simiand.

Bien que l'un des plus éloignés, il arriva le premier au rendez-vous. Ce ne fut que le 8 septembre que les députés se trouvant au complet, l'assemblée put commencer ses travaux. Elle comprenait huit membres :

1. M. Antoine Poussou, premier Assistant et ancien Vicaire général de la Congrégation, envoyé en Chine en qualité de Commissaire extraordinaire, président.
2. Mgr J.-M. Mouly, évêque de Fussulan, Vicaire apostolique de Mongolie, Administrateur du diocèse de Pékin, Visiteur de la province du Tchély.
3. Mgr F.-X. Danicourt, évêque d'Antiphelles, Vicaire apostolique du Tchékiang, Visiteur de cette province.
4. Mgr J.-H. Baldus, évêque de Zoares, Vicaire apostolique du Honàn, Visiteur de cette province.
5. Mgr Flor. Daguin, évêque de Troade, Coadjuteur du Vicaire apostolique de Mongolie, Visiteur de cette province.
6. M. Cl. Guillet, Procureur de l'assemblée.
7. M. Ant. Simiand, Vicaire général de Mgr l'Administrateur du diocèse de Pékin.
8. M. Ant. Anot, Provicaire de la province du Kiangsi (sede vacante), Visiteur de cette province.

M. Poussou ouvrit la séance par un très beau discours ; mais nous ne dirons ici que deux mots sur les travaux de cette assemblée, dont les délibérations n'intéressent qu'indirectement la mission de Pékin.

L'assemblée décida entre autres choses que la Procure des Lazaristes serait transférée de Macao à Ningpo, en attendant le jour peu éloigné où elle devait s'établir à Changhaï. Pour déterminer les attributions et les devoirs du Procureur, on élabora un règlement de 27 articles.

On décida le transfert des Filles de la Charité de Macao à Ningpo. M. Poussou détermina, de concert avec les Vicaires apostoliques, dans quelle mesure la Congrégation de la Mission pouvait venir en aide à chacune des missions, soit pour le personnel, soit pour les ressources. L'idée d'un séminaire unique pour toutes les missions, résurrection de Saint-Joseph de Macao, fut reconnue impraticable. On y agita, sans la résoudre, la question du port de la soutane. On y approuva l'usage de la soie brute (*kién tchow*) ; mais on réprouva l'habit de lama (porté par MM. Gabet et Huc en allant au Thibet).

Au sujet de l'élévation des missionnaires à la dignité de Vicaires apostoliques, les avis furent partagés : les uns soutenaient que les Lazaristes ne pouvaient, sans manquer à leur vocation, accepter cette dignité ; les autres pensaient au contraire qu'actuellement c'était une mesure nécessaire, pour obvier aux graves inconvénients de se trouver avec d'autres Congrégations dans le même champ d'action. Et c'est à ce dernier avis que les assemblées générales devaient finalement se rallier. On y détermina la formule épistolaire à employer par les Lazaristes à l'égard de leurs confrères honorés du caractère épiscopal (1).

Jusqu'à cette époque on avait, à l'exemple des anciens Pères Jésuites, généralement refusé d'accepter au séminaire les jeunes gens qui ne voulaient pas entrer dans la Congrégation. L'assemblée fut d'avis de laisser aux séminaristes toute liberté à cet égard.

V. — RÉUNION ÉPISCOPALE DE CHANGHAI (DU 7 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 1851)

En quittant Ningpo, les Vicaires apostoliques se rendirent à Changhaï pour répondre à une invitation de Mgr Maresca, Administrateur de Nankin, et s'y réunir à plusieurs autres prélats qui s'y trouvaient déjà.

(1) Cette formule est : *Monseigneur et très honoré Confrère, la grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais.*

Au sujet de cette réunion, voici ce qu'on lit dans l'*Histoire du Kiang-Nàn* (1) :

Le 11 mai 1848, la congrégation particulière pour les affaires de Chine approuva le projet d'un synode des Vicaires apostoliques de l'empire, qui se réunirait à Hong-Kong, pour délibérer sur plusieurs questions graves intéressant l'évangélisation du pays. L'initiative du projet était due à Mgr Forcade, des Missions Etrangères, évêque de Samos, nommé Vicaire apostolique du Japon, et qui, en attendant la possibilité de pénétrer dans son Vicariat, gérait la Préfecture apostolique de Hong-Kong.

Tous les Vicaires apostoliques de Chine reçurent notification du projet, et communication d'un questionnaire en trente-quatre articles qu'ils étaient priés d'examiner soigneusement avant la réunion du synode (2).

Plusieurs d'entre eux élevèrent des objections contre le projet de concile à Hong-Kong; les Vicaires apostoliques de l'intérieur, encore obligés à de grandes précautions, pourraient difficilement s'y rendre, et le gouvernement chinois prendrait probablement ombrage de cette réunion des chefs de missions sur un territoire récemment enlevé par l'Angleterre à l'empire. M. de Courcelles, ambassadeur de France auprès du Saint Siège, appuya leurs représentations,et une nouvelle congrégation particulière, tenue le 28 mai 1850, renonça au projet de concile à Hong-Kong.

Cependant des réunions particulières de Vicaires apostoliques offraient moins d'inconvénients et pouvaient avoir les mêmes avantages. Plusieurs se tinrent en 1851. Celle de Changhai dut à certaines circonstances une importance particulière. Cette même année, M. Poussou, Assistant de la Congrégation de la Mission, délégué par M. Etienne, Supérieur général, vint en Chine pour délibérer sur l'état des missions confiées à leur Société.

La circonstance parut favorable à Mgr Maresca, Administrateur de Nanking, pour tenir à Changhai une réunion qui, sans aucun caractère officiel, examinerait les articles du questionnaire de la Propagande, et enverrait à Rome le résultat de ses délibérations (3).

Il invita donc les quatre Vicaires apostoliques lazaristes qui avaient pris part à l'assemblée de Ningpo, et Mgr Forcade, évêque de Samos et Vicaire apostolique du Japon, à se réunir à Chang-hai pour mettre en commun leurs idées sur les questions proposées par Rome. Mgr Danicourt, Vicaire apostolique du Tché-kiang, retenu par des affaires importantes, ne put prendre part aux délibérations, mais le procès-verbal lui

(1) R. P. de La Servière, 1914, t. I, p. 189 et suivantes.

(2) C'est alors qu'il fut question, sur la proposition du P. Feliciani, Procureur de la Propagande à Hong-Kong, de faire présider le synode projeté par Mgr de Besi.

(3) Ce volumineux et intéressant mémoire est conservé à la Propagande : *Scrit. ref. t.* 14. *Responsa sex episcoporum simul in civitate Shanghai congregatorum ad quæstiones, a Sacra Congregatione de Propaganda fide omnibus sinarum finitimorumque regnorum propositas. Congressibus XII.* 1851. Il est grandement loué dans le rapport fait en 1874 à la Congrégation générale de la Propagande, et plusieurs décisions postérieures de la Sacrée Congrégation se sont inspirées de ses propositions.

fut soumis, et il l'approuva et le souscrivit. De plus, Mgr Novella, O. S. F, coadjuteur du Houkoang, alors de passage à Chang-hai, où il devait s'embarquer pour l'Europe, exprima à NN. SS. Maresca et Spelta, avant l'ouverture de l'assemblée, ses idées sur les matières à traiter. Bien que la réunion de Chang-hai n'ait compté que six membres, c'est donc, en réalité, l'avis de huit Vicaires apostoliques, représentant toutes les missions de la Chine orientale, qu'exprime le procès-verbal.

Le 7 novembre 1851, se réunirent à Changhai, dans la maison épiscopale de Tong-kia-tou (Tong-ka-dou), NN. SS. Mouly, Vicaire apostolique de Mongolie et Administrateur de Pé-king, Baldus, Vicaire apostolique du Ho-nan, Forcade, Vicaire apostolique du Japon, Maresca, Administrateur de Nan-king, Daguin, coadjuteur de Mongolie, et Spelta, coadjuteur de Nanking. Ils tinrent douze réunions et terminèrent leurs délibérations le 3 décembre.

Le programme de la Propagande passait en revue tous les sujets qui pouvaient alors offrir quelques difficultés, pour la conduite des missions en Chine ; tel de ces sujets est encore aujourd'hui fort actuel ; il y a donc, je crois, intérêt à résumer brièvement le procès-verbal de l'assemblée de Changhai.

L'établissement de la hiérarchie en Chine. — La première question qui se pose est celle de l'établissement de la hiérarchie. Les évêques à l'unanimité, sauf un, déclarent absolument convenable et souhaitable l'institution d'évêques en Chine, selon la forme ordinaire et canonique de l'Eglise ; elle donnerait plus d'autorité aux chefs des missions sur leurs clergés, sur leurs fidèles et devant les mandarins; elle permettrait la réunion de conciles provinciaux fort utiles pour établir l'uniformité entre les diverses parties d'une même province ecclésiastique de l'Empire. Mgr Baldus soutint la thèse contraire, et déclara que dans l'état actuel de la Chine, la dépendance immédiate des Vicaires apostoliques de la Propagande était plus favorable à l'apostolat; quant à la réunion régulière des conciles provinciaux, longtemps encore les vexations des mandarins la rendraient impossible.

Nombre de Provinces ecclésiastiques. — Le projet proposé par la Propagande, et qui ne comportait que trois archevêques pour l'empire chinois, la Corée et le Japon, paraît insuffisant, et les provinces ecclésiastiques doivent être multipliées. Dans l'établissement des diocèses, il faut tenir compte des divisions civiles, en préfectures et sous-préfectures, auxquelles le peuple est accoutumé. On doit tendre à ce que chacune des provinces chinoises ait un siège archiépiscopal et chaque préfecture un siège épiscopal.

En attendant, on pourrait instituer six archevêchés : Pé-king (Tché-li, Chan-tong, Mongolie, Mandchourie) ; Sing-an-fou (Chen-si, Chan-si, Kan-sou) ; Ou-tch'ang-fou (Hou-pé, Hou-nan, Ho-nan) ; Tcheng-tou-fou (Se-tch'oan, Yun-nan, Koei-tcheou); Nan-king (Kiang-sou, partagé en deux évêchés, le second à Yang-tcheou-fou (1) et Kiang-si); Fou-tcheou

(1) Dans ce plan, il n'est pas fait mention de la populeuse province du Ngànhoui qui, avec celle du Kiangsou, composait la vice-royauté du Kiang-Nàn. Cet oubli, volontaire ou non, se perpétuera pendant trois quarts de siècle; et cette province ne fut érigée en Vicariat indépendant qu'en 1922

(Foukien, Tche-kiang, Kouang-toung et Kouang-si). Plus tard un archevêque spécial pourrait être donné à la Mandchourie et à la Mongolie, quand le nombre des chrétiens y serait suffisant.

La Corée et le Japon doivent être laissés en dehors de la hiérarchie ecclésiastique chinoise.

Elections épiscopales. — Dans les élections archiépiscopales, les évêques de la Province, et tous les prêtres européens et indigènes de l'archidiocèse, pourront être électeurs; seuls les évêques de la province et les Européens de l'archidiocèse seront éligibles.

Dans les élections épiscopales, tous les prêtres, européens et indigènes, du diocèse pourront être électeurs; tous les prêtres du diocèse, européens ou indigènes, et eux seuls, seront éligibles, avec cette différence que, pour l'élection d'un prêtre européen, les deux tiers des suffrages, quels qu'ils soient, suffiront; pour celle d'un indigène, tous les suffrages des Européens, sans exception, devront se trouver dans les deux tiers qu'il aura obtenus.

L'examen de l'élection appartient à l'archevêque, dans le cas d'une élection épiscopale ; au plus ancien évêque de la province, dans le cas d'une élection archiépiscopale.

Formation du clergé indigène. — La formation du clergé indigène attire ensuite l'attention des évêques. A l'unanimité ils repoussent l'idée d'abréger les études sacrées pour les natifs d'un âge avancé qui se présenteraient aux ordres; ils seront plus utilement employés comme catéchistes, sauf exceptions, dont l'évêque sera juge. A l'unanimité on décide que dans les séminaires la langue nationale devra être cultivée avec soin, mais que les jeunes clercs indigènes ne devront pas prendre les grades, à cause de la tentation, toujours présente pour les lettrés, de cérémonies défendues par l'Eglise et de l'orgueil toujours à redouter.

Généralement il ne convient pas d'envoyer de jeunes indigènes étudier en Europe, si l'on excepte le Collège des Chinois à Naples, créé pour eux et soumis à un régime spécial. Quant à la fondation d'un séminaire central, dans un port ouvert comme Changhai, où les études pourraient être beaucoup plus poussées que dans les séminaires diocésains, Mgr Forcade la préconise; les autres la reconnaissent « excellente en théorie, mais pratiquement impossible pour le moment pour bien des causes ».

Les évêques jugent bonne et utile la pratique de faire servir comme catéchistes les jeunes clercs avant de les admettre aux ordres, mais ne veulent pas l'imposer; il en est de même pour celle de soumettre les jeunes prêtres indigènes à la direction d'un missionnaire européen expérimenté, pendant les premières années de leur sacerdoce.

Formation des catéchistes. — La formation des catéchistes est presque aussi importante que celle du clergé; le bien ou le mal d'une mission dépend en grande partie des catéchistes. Tous jugent excellente en soi, mais difficilement réalisable dans tous les Vicariats, la formation de « collèges » ou d'écoles normales où ces utiles auxiliaires rece-

à la suite de la Visite apostolique de 1920, alors que depuis longtemps les provinces les plus excentriques et les moins accessibles possédaient une ou plusieurs missions indépendantes.

vraient une formation spéciale. Les catéchistes mariés sont généralement préférables aux célibataires.

Propriétés ecclésiastiques. — La question de la propriété ecclésiastique dans les missions est discutée à fond. Le onzième article du questionnaire de la Propagande la posait ainsi : « Convient-il que l'évêque et ses missionnaires, à quelque Ordre ou communauté qu'ils appartiennent, mettent en commun toutes les aumônes qu'ils reçoivent, de telle sorte que, pour tout le temporel, les missionnaires dépendent uniquement de l'évêque, et lui rendent compte de toutes les aumônes reçues, à quelque titre que ce soit ». La réponse est négative à l'unanimité et immédiatement.

Pareille mesure serait contraire à toute discipline ecclésiastique ; elle tarirait presque infailliblement la plus grande partie des aumônes des fidèles. Quel Ordre, quel Institut religieux consentirait à octroyer aux siens des fonds dont un étranger devrait avoir la pleine administration; jamais un grand nombre de missionnaires n'accepteraient cette dépendance de l'évêque, et l'imposer serait fort dangereux ; un bon évêque peut être un mauvais administrateur financier, et, s'il est seul maître de la disposition des fonds, il peut ruiner pour des années les ressources d'une mission. Les prélats observent que le temporel paraît actuellement bien réglé dans les missions de Chine, selon les règles propres à chaque Institut religieux ou mission ; on ne voit donc rien à changer.

Remaniement du catéchisme et des formules de prières. — Pas de règle à établir pour faire la mission dans les chrétientés. Aucune nécessité d'avoir un catéchisme unique pour toute la Chine.

Les formules de prières ne sont pas à modifier, et les mots latins eux-mêmes, insérés par les anciens missionnaires dans ces formules, doivent être conservés; les chrétiens les comprennent et y sont habitués; les remplacer par des mots chinois, dont une accentuation défectueuse suffit à changer le sens, aurait les plus graves inconvénients, et la validité de la forme du baptême, par exemple, pourrait souvent être en danger.

A l'unanimité les évêques repoussent la traduction des prières, et même du catéchisme, du mandarin et du style poétique en dialecte vulgaire de chaque région. Le catéchisme est suffisamment simple et compris des fidèles; les prières sont rédigées en style poétique, mais on les explique aux fidèles, et ils sont dans la situation de tant de chrétiens des classes populaires en Europe qui récitent leurs prières en latin; des prières en dialecte vulgaire seraient méprisées de tous, et surtout des lettrés.

Le port du Tsikin. — Aucun besoin d'uniformité dans les facultés à accorder aux missionnaires et dans les vêtements sacrés; l'usage du tsikin (bonnet carré que garde le prêtre en célébrant la messe) doit être conservé et rétabli là où il fut aboli; c'est une concession nécessaire, aujourd'hui comme jadis, aux mœurs du pays; c'est une conséquence nécessaire de l'usage, universel parmi les missionnaires, de se faire raser la tête à la chinoise. Mgr Mouly est le seul à opiner qu'il faudrait faire tomber peu à peu l'usage du tsikin, et une discussion assez vive s'engage entre Mgr Baldus et lui à ce sujet.

En revanche tous les évêques s'entendent pour demander au Souverain Pontife que les évêques de Chine puissent garder la mitre pendant toute la durée des fonctions sacrées, afin de n'être pas forcés de l'échanger continuellement avec le tsikin.

...On conseillera aux femmes de se couvrir la tête d'un voile pour assister aux offices et s'approcher des sacrements; mais on ne saurait faire de cette pratique une obligation générale. D'ordinaire les femmes ne doivent pas chanter seules les prières à l'église; on peut admettre leur chant alterné avec celui des hommes.

Points de discipline. — La pratique des pénitences publiques doit être conservée, comme efficace et bien acceptée des Chinois; l'évêque se réservera l'imposition des plus graves. Les amendes pécuniaires, en punition de certaines fautes, ne doivent être imposées que rarement, aux seuls riches, et appliquées, tous le sachant avec évidence, à des usages pieux. Par ailleurs elles sont parfois nécessaires pour des Chinois, certains avares ne sont touchés que par cette pénitence.

Il n'y a pas lieu de publier le décret *Tametsi* du concile de Trente, déclarant invalides les mariages clandestins; mais on fera soigneusement observer les règles catholiques sur la matière. L'usage chinois, source de tant de fautes et d'abus, de fiancer les enfants tout jeunes et d'élever la petite fiancée dans la maison de ses futurs beaux-parents, tend à s'atténuer parmi les chrétiens; on le combattra persévéramment et prudemment.

L'effroyable usure qui se pratique dans le Céleste Empire attire l'attention des évêques. Ils déclarent que l'intérêt légal de 30 0/0 peut être perçu par les chrétiens ; mais que dans les régions où le taux habituel est moindre, il faut se conformer à l'usage des honnêtes négociants.

VI. — PROTECTORAT FRANÇAIS SUR LES MISSIONS DE CHINE

Aux deux assemblées dont il a été parlé ci-dessus, fut traitée une question, qui, bien qu'elle n'ait pas été mentionnée dans les procès-verbaux, préoccupait vivement les membres de ces réunions ; c'était la question du protectorat des missions que venait d'amorcer l'ambassade de Lagrené.

Avant de se séparer les membres de l'assemblée de Ningpo adressèrent, le 8 octobre, une lettre collective au ministère en France, sur les affaires de Chine, pour demander une protection plus efficace en faveur des missions et pour obtenir que la France fît appliquer complètement la convention Lagrené.

Le 18 décembre suivant, Mgr Mouly en adressait une autre au ministre des Affaires étrangères, à Paris, afin d'amener le gouvernement français à s'intéresser aux missions de Chine et à être moins économe de son aide envers elles.

Huit jours après la conclusion de l'assemblée épiscopale de Changhai, tous les évêques qui avaient pris part à cette réunion, y compris les prélats italiens, furent d'avis de rédiger une adresse au Souverain Pontife, afin de prier le Pape de confier à la France la protection des missions de Chine.

Sans doute, disaient les évêques, la vraie Eglise de Dieu, soutenue par le seul secours divin, et sans l'appui du bras séculier ni la protection des puissances du siècle, se propagera à travers l'univers et s'y maintiendra jusqu'à la fin du monde; mais lorsqu'il plaît à Dieu Tout-Puissant et Souverain, qui tient en sa main les cœurs des puissants et des rois, de les porter à offrir volontiers une spéciale protection à l'Eglise, ce moyen, présenté par Dieu lui-même, est si moral qu'ils seraient imprudents et ils s'éloigneraient de la voie suivie par la majorité des saints, ceux qui refuseraient de l'employer, ou qui y renonceraient...

Les nobles personnages qui en Chine ont en main l'autorité du gouvernement français, ministres, consuls, amiraux, etc..., ne peuvent urger pour obtenir que (les Chinois) remplissent leurs promesses, non pas faute de pouvoir ou de bonne volonté, mais parce que le gouvernement lui-même n'accorde pas une protection efficace comme il le pourrait facilement, et qu'il s'en tient trop strictement aux documents écrits. C'est pourquoi les évêques présents à Changhai, persuadés du très grand bien que, par une protection efficace, le gouvernement français pourrait procurer aux missions catholiques de Chine; bien plus, jugeant que, dans l'état actuel des choses, cette protection est indispensable, supplient Votre Sainteté de daigner de nouveau intervenir auprès du gouvernement français, pour que celui-ci non seulement passe pour protéger la religion en Chine, mais qu'effectivement il la protège.

Il est hors de doute que de cette véritable protection la mission de Chine retirera de nombreux avantages ; que, sous son ombre tutélaire, les diverses institutions de l'Eglise, tels que écoles des deux sexes, temples sacrés, hôpitaux, etc... progresseront considérablement de jour en jour; que les chrétiens en deviendront bientôt plus fervents, et que de nombreux infidèles se convertiront à la foi...

La lettre se terminait en priant le Souverain Pontife de charger le porteur de la lettre, Mgr Forcade, de traiter cette affaire avec le gouvernement français. Mais une note finale fait connaître qu'au dernier moment Mgr Forcade avait changé d'avis, et que la lettre resta en projet.

Nous avons cru néanmoins devoir donner le résumé de cette adresse, afin de bien faire comprendre comment naquit le protectorat français sur les missions, combien vivement il fut réclamé par les missionnaires de toute nationalité, non dans un but politique, mais exclusivement par amour pour l'Eglise et pour les âmes.

VII. — L'APPEL A LA FRANCE

Cette attente du secours de la France était alors générale : missionnaires européens et chinois, chrétiens de Chine spécialement, tous invitaient la France à refaire le geste de Charlemagne et des croisés en faveur de la foi chrétienne. Nous avons déjà vu (1) Mgr Baldus se plaindre du désintéressement du gouvernement français à l'égard des missionnaires catholiques opprimés.

Dix ans plus tard, M. Huc n'était que l'écho de l'opinion générale, quand il écrivait, en tête de son *Christianisme en Chine :*

Lorsqu'on étudie l'histoire du christianisme en Chine, en Tartarie et au Thibet, on est frappé de voir qu'à toutes les époques la France, par ses rois, par ses missionnaires, par le caractère généreux et chevaleresque de son prosélytisme, a tâché de pénétrer dans ces contrées lointaines et d'éclairer les peuples asiatiques. Ainsi nous aurons à raconter les voyages fameux et les curieuses missions des ambassadeurs et des prédicateurs de l'Evangile envoyés, durant le moyen âge, par les rois de France et les souverains pontifes aux Chinois et aux Tartares..., et nous remarquerons que ce zèle prodigieux pour la propagation de la foi dans la haute Asie se manifesta précisément pendant le séjour des papes à Avignon, et surtout sous le pontificat de Jean XXII, qui était un pape français. Cet ardent prosélytisme de la France catholique ne se démentira jamais; nous pourrons le constater dans tous les siècles...

La France politique, la France catholique n'a donc qu'à s'inspirer de sa propre histoire pour avoir l'intelligence de sa belle et glorieuse mission dans les événements de la haute Asie... Il ne nous appartient à aucun titre d'exprimer ce que la politique de la France devrait méditer et entreprendre. Il est cependant une chose dont nous sommes assuré et que nous pouvons proclamer hautement : le génie de l'Europe domptera et absorbera l'Asie; mais ce n'est que par le christianisme qu'il lui sera donné de régénérer et de s'assimiler ces vieux peuples.

Que les navires marchands et les steamers de la Grande-Bretagne sillonnent les mers de la Chine; que de nombreux Cosaques stationnent, la lance au poing, le long de la Grande Muraille; pour nous c'est au cœur même de l'empire que nous exerçons notre influence, toute de charité et de dévouement. Aussi, quand le jour sera venu où la France politique voudra enfin intervenir directement dans les affaires du Céleste Empire, elle n'aura qu'à profiter de l'ascendant moral que lui ont assuré depuis longtemps les prédicateurs de l'Evangile. Les occasions ne lui manqueront certes pas de faire entendre sa voix à cet étrange gouvernement, qui depuis tant de siècles s'est habitué à traiter les peuples chrétiens avec mépris et cruauté. Si, dans l'intérêt de quelques marchands, l'Angleterre n'a pas hésité à envoyer ses flottes

(1) Voir chapitre XII.

demander compte de quelques caisses d'opium brûlées par ordre d'un vice-roi, la France n'aurait-elle donc pas le droit, quand l'heure aura sonné, de s'intéresser efficacement à ses missionnaires poursuivis, torturés et immolés au nom de l'empereur de Chine ?...

L'esprit chrétien et civilisateur qui animait nos anciens rois n'a pas disparu, et le zèle des Grégoire IX et des Jean XXII pour la propagation de la foi dans la haute Asie est toujours également ardent au cœur des Souverains Pontifes. Aussi, lorsque la France voudra agir, elle trouvera dans la papauté un auxiliaire puissant qui jamais ne lui fera défaut. Le Saint-Siège, en effet, n'a pas cessé d'envoyer des missionnaires aux innombrables populations de la Chine... Sous la double protection du chef de l'Eglise et du nom français, le christianisme et la civilisation qui en découle pourront enfin régénérer les vieux peuples de l'Extrême-Orient (1).

On ne peut qu'admirer la perspicacité de M. Huc ; les événements devaient lui donner complètement raison.

(1) *Op. cit.*, tome I, p. XI.

LIVRE TROISIÈME

Depuis la division du diocèse de Pékin jusqu'à la mort de Mgr Mouly (1856-1869)

CHAPITRE PREMIER

DIVISION DU DIOCÈSE DE PÉKIN

I. Circonstances qui amenèrent la division du diocèse de Pékin en Vicariats. — II. Etat de la mission de Pékin en 1851. — III. Premier projet de division suggéré par Mgr Mouly. — IV. Mgr Mouly désapprouvé par ses collaborateurs. — V. Les Jésuites obtiennent un Vicariat dans le diocèse de Pékin. — VI. Mgr Mouly supplie les Jésuites de se désister de leur Vicariat. — VII. Charité de Mgr Mouly envers les nouveaux missionnaires jésuites. — VIII. Modifications en ce qui concerne les limites et les dénominations des nouveaux Vicariats. — IX. Les Jésuites et le Vicariat du Tchély Sud-Ouest. — X. Le Vicariat occidental définitivement confié aux Prêtres de la Mission.

NOTES. — I. *Fruits spirituels de l'année* 1850. — II. *Etat du diocèse de Pékin en* 1856. — III. *Etat du personnel de la Congrégation de la Mission en Chine en* 1852.

I. — CIRCONSTANCES QUI AMENÈRENT LA DIVISION DU DIOCÈSE DE PÉKIN EN VICARIATS

Un résultat inattendu des deux assemblées de Ningpo et de Changhai fut de provoquer la division du diocèse de Pékin en trois Vicariats et de susciter un nouveau et grave malentendu entre les Jésuites et Mgr Mouly.

Dans ces deux réunions, il avait été en effet question de nouvelles missions à ériger, et naturellement, quant à l'application du principe, les avis furent partagés. Même à Ningpo, où cependant tous les membres appartenaient à la même famille religieuse, Mgr Mouly protesta de toutes ses forces contre un projet adopté par la majorité sur la division éventuelle de la province de Pékin (1).

Ce fut sous cette impression qu'il prenait part, quelques jours plus tard, à l'assemblée épiscopale de Changhai, où la question fut de nouveau examinée à un point de vue plus général, et où les Vicaires apostoliques présents « jugèrent expédient d'établir en Chine des évêques titulaires et de les multiplier là où le nombre des chrétiens le permettrait ».

Frappé de cette nouvelle décision, Mgr Mouly se figura que Rome allait sans plus tarder prendre une mesure générale pour diviser toute la Chine en Vicariats. De crainte d'arriver trop tard, il envoya précipitamment à la Propagande, dès le 21 décembre 1851, une lettre, dans laquelle il lui donnait son avis sur la manière de diviser la province du Tchély, quand le moment serait arrivé. Mais il protesta toute sa vie qu'il n'avait pas demandé directement la division du diocèse de Pékin ni surtout l'introduction des Jésuites dans ce même diocèse ; qu'il avait seulement voulu éclairer le Saint-Siège pour le cas (qui semblait alors imminent) où Rome aurait décidé de diviser toutes les missions de Chine. Ce fut cette nuance qu'on ne comprit pas ou qu'on ne voulut pas comprendre, et qui fut cause qu'on l'accusa plus tard de s'être contredit.

Intimement persuadé, écrivait-il, du grand bien qui a toujours résulté de la multiplication des évêques, je crus agir prudemment en prenant les devants, en proposant moi-même à Rome, d'après la connaissance que j'avais des chrétiens et des localités, une division convenable de territoire et de chrétiens, qui nous préservât d'une mauvaise division (2), et entre autres de celle si inconvenante, impossible même de nos confrères de Ningpo.

(1) Dans une lettre circulaire à son clergé, Mgr Mouly a expliqué en quoi consistait ce projet :

« *Dans l'assemblée de Ningpo, on a proposé, contre mon avis, celui de Mgr Danicourt et de M. Simiand, d'abandonner l'administration du diocèce de Pékin, c'est-à-dire la moitié de la ville de Pékin et presque toute la mission du Nàntang, et de se contenter de demander un Vicariat pour la mission française, comprenant l'autre moitié de la ville de Pékin, le Wànpinsièn, etc., et la mission de l'est de Pékin.* » (*Lettre-circulaire du 7 juillet* 1852.)

(2) On est étonné qu'une telle division ait pu être sérieusement propo-

II. — ÉTAT DE LA MISSION DE PÉKIN EN 1851

Nous devons à la lettre écrite de Changhaï à la Propagande par Mgr Mouly un exposé très clair de la situation du diocèse de Pékin au moment où ce dernier allait être démembré définitivement.

Depuis que les trois provinces du Chantoung, Mongolie et Mandchourie ont été retranchées de ce diocèse, et que pour la plus grande utilité de la religion, chacune de ces provinces a été érigée en un Vicariat apostolique distinct, le diocèse de Pékin ne comprend plus que la seule province du Tchély, ou Pétchély. Cette province a 1.828 lys chinois (c'est-à-dire 123 lieues) de l'est à l'ouest. Elle comprend onze villes de premier ordre, appelées Fou (préfectures), et six autres appelées Tchely-tchow (préfectures de 2e rang), ayant à leur tête des Préfets qui commandent à 138 sous-préfets chargés de villes de moindre importance. Chacun de ces sous-préfets administre quelques centaines de villages, dont un grand nombre ont une population considérable. Ainsi donc cette province contient des milliers et des milliers d'habitants, dont il m'est impossible de déterminer le nombre...

D'après les derniers comptes rendus nous avons trouvé 36.098 chrétiens dispersés dans 496 chrétientés. Depuis trois ans que je suis Administrateur apostolique du diocèse de Pékin tous les chrétiens ont été visités plusieurs fois (1).

III. — PREMIER PROJET DE DIVISION SUGGÉRÉ PAR MONSEIGNEUR MOULY

Afin que ce partage puisse se faire aussitôt, s'il plaît à la Sacrée Congrégation et au premier Pasteur de l'Eglise, j'ai examiné avec soin toute cette affaire, et je soumets mes très humbles pensées à la prudence du Saint-Siège, auquel j'envoie une carte de la province, pour qu'il puisse se rendre compte et pourvoir au nécessaire.

I. La majeure partie de la province constituerait le diocèse de Pékin, qui, en raison de son ancienneté, parce que peut-être il sera constitué en archidiocèse et que Pékin est la capitale de l'empire, doit occuper une plus grande étendue. Néanmoins elle ne renfermerait qu'environ

sée et que Mgr Mouly ait eu besoin de se donner tant de mal pour en faire écarter le projet. Comment en effet établir un *modus vivendi* entre les deux évêques qui auraient dû se partager la ville de Pékin ? L'ancienne distinction de Nàntang et de Pétang était née de circonstances spéciales. Depuis le départ du dernier missionnaire portugais, elle était devenue tout à fait irrationnelle. Or le projet aggravait encore les inconvénients de l'ancien statut et les aurait perpétués.

(1) Voir *Note* 1 le résumé des fruits spirituels de cette année-là, extrait de la lettre du 20 décembre 1851 à la Propagande.

le tiers des chrétiens de la province, c'est-à-dire 14.000, dispersés dans 250 chrétientés qui se trouvent dans la juridiction civile des cinq villes de premier ordre : Pékin, ou Choutienfou, Suanhwafou, Youngpinfou, Paotinfou, Tiensinfou. Là dedans seraient comprises toutes les villes de second ordre, tchow, sièn, environ une cinquantaine, qui en dépendent ; excepté cependant pour quelques villes situées au sud de Paotinfou et de Tientsin, qui seraient assignées au Vicariat oriental, ou de Kouangpingfou. L'étendue de ce Vicariat serait de 1.200 lys sur 560.

II. L'évêché ou Vicariat occidental comprendrait les quatre juridictions civiles de Tingtchow, Tchengtinfou, Tchao-tchow et Chountefou, qui contiennent environ 30 villes (de second ordre). Cette région a 570 lys du nord au sud et 270 de l'est à l'ouest. Il s'y trouve 13.000 chrétiens dispersés dans environ 127 chrétientés. Celles-ci sont les plus riches de la province ; et plusieurs d'entre elles contiennent un nombre considérable de fidèles. La ville épiscopale serait Tchengtingfou, à 80 lieues de Pékin et 36 de Kouangpingfou.

III. L'évêché ou Vicariat oriental comprendrait la région comprise dans la juridiction civile de Hokienfou, Chentchow, Kitchow, Kouangpingfou, Taimingfou avec les villes qui en dépendent respectivement, et en y ajoutant sept villes de la juridiction de Patingfou (T'anghsien, Poyénsien, Kaoyanghsien, Choulou, Ts'itchow, Ouangtouhsien, Lynsien), et quatre autres de la préfecture de Tientsin (Ts'inghsien, Yenchan, Nanpy, Tsangtchow) ; ce qui en tout ferait 47 sous-préfectures. Cette région s'étend sur une longueur de 800 lys, sur 500 de large. La ville épiscopale serait Kouangpingfou.

Dans le cas où la Sacrée Congrégation approuverait mon projet et voudrait créer, selon ma proposition, trois évêchés dans la province du Tchély, je supplie le Saint-Siège de nous laisser l'évêché septentrional, qui se compose en majeure partie de nos vieux chrétiens de Pékin, et où se trouvent notre résidence et notre séminaire, installés par nous avec grand'peine et à grands frais.

Pour les deux autres Vicariats..., il me semble que, pour y faire prospérer la religion, il serait excellent que celui de l'occident fût confié aux Révérends Pères Jésuites, et celui de l'orient à MM. les missionnaires français des Missions Etrangères. Si on désirait connaître mon opinion en ce qui regarde le choix des deux nouveaux évêques, je désignerais à la Sacrée Congrégation deux prêtres bien doués de vertu, de science, de prudence et d'expérience de ces pays, et qui me semblent aptes à remplir cette charge ; ce sont le Jésuite Gotteland de la province du Kiang-Nàn, et le Révérend M. Berneux des Missions Etrangères, dans le Vicariat du Léaotoung (1).

(1) Siméon-François Berneux, du diocèse du Mans, missionnaire au Tonkin, y fut emprisonné pendant vingt-trois mois, frappé de verges et condamné à mort. Délivré par l'intervention d'une frégate française, il alla évangéliser la Mandchourie. Après y avoir travaillé dix ans (1843-1854), il fut élevé à l'épiscopat sous le titre d'évêque de Capse et choisi pour être coadjuteur. Envoyé bientôt en Corée comme Vicaire apostolique, il y termina glorieusement sa vie par les tortures et la décapitation, le 8 mars 1866, à Saï-nam-to, en compagnie des PP. Beaulieu, Just de Bertenières et Borie. Leur cause a été introduite à Rome.

IV. — MONSEIGNEUR MOULY DÉSAPPROUVÉ PAR SES COLLABORATEURS

C'est de Changhai que Mgr Mouly avait envoyé son projet de division à M. Etienne, Supérieur général, le laissant toutefois juge soit de retenir ses lettres, soit de les appuyer à Rome.

Il ajoutait une autre suggestion qui, adoptée, eût coupé court à la plupart des malentendus dont il sera parlé plus loin ; il priait M. Etienne de demander pour la Congrégation des Lazaristes les trois Vicariats à fonder dans le Tchély, et en retour d'abandonner ceux du Honàn et du Kiangsi.

Le Supérieur général se contenta de transmettre à la Propagande la lettre de Mgr Mouly, sans faire allusion au second projet.

Le Saint-Siège n'avait pas encore eu le temps de s'occuper de cette affaire, que déjà Mgr Mouly se hâtait d'écrire de nouveau à Rome, pour prier de ne pas prendre en considération son projet et d'annuler sa demande. La raison qui porta l'Administrateur de Pékin à désavouer ainsi sa première lettre, il l'exposera plus tard au supérieur des Jésuites de Chine, en ces termes :

En faisant part à Changhai, en 1851, à la Sacrée Congrégation, de mes convictions sur la division de cette province, je n'avais pu consulter mes confrères et mes collaborateurs. A peine en furent-ils informés, à mon retour, en février 1852, qu'ils furent à peu près tous on ne peut plus mécontents, à cause surtout de votre proximité qu'ils redoutaient terriblement, dans la crainte de voir surgir entre nous et vous les malheureux démêlés qu'ils prétendent avoir eu lieu ailleurs.

Ils n'étaient pas non plus pour la division de la province, surtout en trois, mais seulement en deux, dans le cas où Rome voudrait établir un évêché, ou un Vicariat apostolique. En en gardant un pour nous, ils auraient vu l'autre avec plaisir confié à MM. des Missions Etrangères, avec lesquels ils ont plus d'espoir de vivre en bonne intelligence. Je crus devoir avoir égard à leurs réclamations à peu près unanimes, et j'en fis part alors à la Sacrée Congrégation, pour qu'elle en jugeât et décidât selon sa sagesse. Aucune réponse n'ayant été faite, on croyait cette demande rejetée et ne devant pas être mise en exécution (1).

Il n'est pas douteux que le retrait du projet de Mgr Mouly fut pris en considération ; sans cela on n'eût pas attendu six ans pour repêcher sa première demande parmi les dossiers de la Propagande.

(1) Lettre au R. P. Lemaître, 8 septembre 1856.

V. — LES JÉSUITES OBTIENNENT UN VICARIAT DANS LE DIOCÈSE DE PÉKIN

Les choses en étaient donc là, et les premières impressions éprouvées à la suite des assemblées de Ningpo et de Changhai s'étant effacées, Mgr Mouly se réjouissait de ce que le Saint-Siège n'avait pas donné suite à son premier projet, que d'ailleurs il n'avait expédié à Rome que dans la persuasion que la même mesure allait être adoptée d'urgence pour toutes les provinces de Chine.

Tout à coup, vers la mi-août 1856, lui arrive comme un coup de foudre une lettre des Jésuites de Changhai, lui annonçant que le *Saint-Siège avait accédé à sa demande*, en leur donnant une partie du Tchély à évangéliser.

Que s'était-il donc passé ? Grâce à leurs intelligences dans les bureaux de la Cour Romaine, les Jésuites avaient fini par avoir connaissance du projet de division de Mgr Mouly, et, par leurs démarches secrètement menées, ils avaient réussi à obtenir un décret divisant le diocèse de Pékin en trois Vicariats, comme l'avait insinué (*innuebatur*) Mgr Mouly.

VI. — MONSEIGNEUR MOULY SUPPLIE LES JÉSUITES DE SE DÉSISTER DE LEUR VICARIAT

Soucieux de n'épargner aucun recours, Mgr Mouly tenta une démarche auprès des bénéficiaires du Bref pontifical en vue d'écarter un voisinage qu'il redoutait et considérait comme un malheur et un danger pour le bien de la paix entre les missionnaires actuels et futurs.

Il répondit donc qu'il n'était point exact que Rome, en confiant aux Jésuites une partie de la province de Pékin, n'eût fait que suivre ses intentions, et que tel n'était pas le désir actuel, ni de lui ni de ses confrères ; qu'à tout prendre la province du Tchély était mieux fournie en personnel que celle du Kiang-Nàn (Nankin), bien qu'elle contînt moins de chrétiens, et qu'ainsi ils feraient mieux de consacrer toute leur activité à cette dernière, surtout pour le bien de la paix.

Pour faire le bien et rester bons amis, ajoutait-il, il faut, selon la doctrine de la Sacrée Congrégation et de l'expérience, dans ces pays,

opérer le bien tranquillement chacun chez soi... Je conclus de tout cela que le temps n'est pas encore venu pour la Compagnie de Jésus de venir s'établir dans cette province, et que pour éviter d'aussi graves inconvénients il est plus sage de s'abstenir, en attendant que le Maître de la moisson, faisant connaître clairement sa volonté, ait disposé lui-même les esprits et les cœurs à vous recevoir (1).

En réponse à cette démarche et à toutes les raisons mises en avant, le 3 novembre suivant, Mgr Mouly recevait du P. Languillat notification que le Saint-Siège l'avait choisi comme titulaire du nouveau Vicariat. En l'absence de tout acte officiel venu de Rome, Mgr Mouly s'excusa d'avoir à s'abstenir provisoirement de regarder comme évêque le nouvel élu, et il en profita pour reprendre la thèse défendue auprès du P. Lemaitre.

Je n'ai aucune instruction, et encore moins aucun ordre à vous donner sur cette grande affaire, puisque, votre inférieur par mes qualités personnelles, votre nouvelle dignité vous établit mon égal dans l'Eglise de Dieu. Mais si Votre Grandeur veut absolument savoir l'impression qu'a produite ici parmi nous la nouvelle de ces dispositions du Saint-Siège, annoncée par le T. R. P. Lemaître, Elle pourra lui demander communication de ma lettre du 8 septembre 1856... Ce sera à votre Révérend Supérieur, ou plutôt à Votre Grandeur, d'examiner et de décider avec lui s'il serait prudent ou non, pour votre Société dans l'état de gêne où elle se trouve au Kiang-Nàn (2), de se diviser, ou de refuser le nouveau

(1) Lettre du 8 septembre 1856.

(2) Deux faits glanés dans la *Vie de Mgr Dubar, S. J.*, par le P. Leboucq, donneront la preuve de ce qu'affirmait Mgr Mouly sur l'insuffisance du personnel dans la mission de Nankin à cette époque. Au moment exact où les PP. Jésuites de cette mission s'acheminaient vers le Tchély pour venir en aide aux Lazaristes et les remplacer, la province du Nganhoui, plus grande et plus peuplée que l'Espagne, n'avait ni missionnaire ni chrétien (*op cit.*, p. 249). Telle était la pénurie des Pères du Kiang-Nàn, à cette époque, qu'à Houai-Ngan-Fou, il y avait une grande chrétienté qui n'avait pas vu de missionnaire depuis plusieurs années (*op. cit.*, p. 130).

Jusqu'à ces dernières années, on pouvait lire également dans l'*Annuaire pontifical* de Mgr Battandier cette note qui appuie avec éloquence les réflexions faites par Mgr Mouly, il y a un demi-siècle :

« *Si l'évêché d'Allahabad, dans l'Inde, est le plus peuplé, le Vicariat de Nankin a le plus grand nombre d'habitants : 50.000.000 de païens à convertir!* »

Mgr Mouly avait donc pleinement raison, quand le même jour où il répondait à Mgr Languillat, il écrivait au P. Lemaître :

« *J'aurais cru qu'on aurait commencé par Nanking la nouvelle multiplication de Vicariats apostoliques en Chine, attendu que le nombre des chrétiens (du Kiang-Nàn) est le double du nôtre au Tchély, et qu'en outre le diocèse de Nanking comprend encore deux vastes provinces (Kiangsou et Nganhoui), tandis que le diocèse de Péking se bornait à une (celle du Tchély).* »

La Providence devait donner aux fils de saint Vincent une éclatante revanche : en 1856, le nombre des chrétiens du Tchély était à peine supérieur à la moitié des chrétiens du Kiang-Nàn, en 1922, il était de plus du double : 600.000 contre 276.000.

fardeau qu'on veut vous imposer, et si, dans tous les cas, il ne serait pas mieux d'attendre la réponse de Rome, où le R. P. Lemaitre lui-même dit avoir déjà fait ses humbles remontrances (! ! !) à l'occasion de la susdite gêne et autres circonstances.

Je me permettrai en effet de faire observer à Votre Grandeur que dans le Bref du Saint Père, pas plus que dans la lettre du cardinal Préfet de la Propagande, il n'y a de précepte formel, en vertu de la sainte obéissance, empêchant de penser à décliner ou à suspendre le lourd fardeau qu'on met sur ses épaules. Dans sa grande piété et dans son respect extrême pour le Saint-Siège, un bon religieux peut bien faire, de l'intention du Saint-Siège, le même cas que d'un ordre formel en vertu de la sainte obéissance; mais il ne dépend pas de lui de faire que cette simple intention soit un ordre. Ceci est d'autant plus vrai que Rome n'est pas dans l'usage d'ordonner d'accepter les dignités, les charges, l'épiscopat ; et qu'au contraire elle laisse toujours à ses élus la liberté la plus entière, se contentant d'engager, d'exhorter après le refus, si elle désire fortement que la chose se fasse.

Ceci soit dit, Monseigneur, pour lever les scrupules tendant à vous empêcher d'attendre une nouvelle réponse de Rome... Toutefois, puisque Pierre a disposé, par la boucle de Pie IX, si Votre Grandeur se croit obligée d'aller de l'avant et de venir prendre de suite possession de son Vicariat, je puis l'assurer, et je l'assure tant en mon nom qu'en celui de mes confrères, qu'Elle sera bien reçue, et que nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour la mettre dûment en paisible possession de son nouveau Vicariat... Quant à votre route, prenez celle de notre résidence de Ngan-Kia-Tchouang, d'où je vous écris et où nous vous recevrons à bras ouverts (1).

La conclusion de cette lettre donne assez à entendre que Mgr Mouly ne se faisait guère illusion sur le succès de ses démarches et supplications. Les unes et les autres furent vaines : les PP. Jésuites se gardèrent de réfuter ses raisons et de lâcher leur proie. Ils ne cherchaient qu'à se rapprocher de Pékin, objet de leurs convoitises.

VII. — CHARITÉ DE MONSEIGNEUR MOULY ENVERS LES NOUVEAUX MISSIONNAIRES DU TCHÉLY SUD-OUEST

Quoique opposés au voisinage des RR. PP. Jésuites, tous les collaborateurs de Mgr Mouly se soumirent humblement et promptement aux volontés connues du Saint-Siège (2), et, de son côté, Mgr Mouly fit tout ce qui dépendait de lui pour faciliter l'entrée des nouveaux missionnaires dans leur mission, comme

(1) Lettre à Mgr Languillat, 4 novembre 1856.
(2) Lettre de Mgr Mouly à M. Etienne, 6 novembre 1856.

on peut en juger par les détails donnés par lui-même au Préfet de la Propagande :

Aujourd'hui j'annonce à Votre Eminence l'arrivée ici, chez nous, du nouveau Vicaire apostolique du Vicariat de Kouang-Ping-Fou, le Révérend Père Languillat, et sa consécration épiscopale selon la Bulle de son élection, faite par moi ici dans la chapelle publique, le 22 mars 1857. Nous avons reçu de notre mieux Sa Grandeur venant de la part du Saint-Siège, ainsi que son confrère le R. P. Catta. Eu égard à notre pauvreté, selon les lieux et les circonstances, nous avons fait notre possible pour les bien traiter (1), et nous leur avons fourni diverses choses nécessaires. Nos chrétiens les ont conduits aux chrétiens de Kouang-Ping-Fou, éloignés de six journées de chemin (avec le char de la résidence).

Nous avons convenu avec l'Illustrissime Languillat des limites de son Vicariat oriental et du nôtre septentrional. Nous lui avons cédé tout le Vicariat oriental absolument et simplement, et nous l'avons confié à ses soins, en lui remettant les feuilles des noms et fruits des chrétientés, ainsi que d'autres documents s'y rapportant qu'il m'a demandés. De plus, je lui ai donné le mandement chinois que j'ai publié aux chrétiens des lieux susdits, pour leur notifier les nouvelles dispositions du Souverain Pontife, les exhortant à accepter humblement et à se soumettre aux nouveaux pasteurs, leur obéissant comme ils m'obéissaient à moi-même, et encore mieux qu'à moi ; car au commencement ils m'étaient opposés.

Sur la demande de l'Illustrissime Languillat, je lui prête trois ou quatre de mes prêtres, et en outre je lui ai cédé trois prêtres séculiers (2) qu'il a acceptés. Sa Grandeur n'a pas voulu se charger de nos élèves actuels originaires de son Vicariat (3), et il les a laissés à nos soins avec les avantages qui en reviendront, s'ils sont promus aux ordres, et les inconvénients, s'ils n'y sont pas admis.

VIII. — MODIFICATIONS EN CE QUI CONCERNE LES LIMITES ET LES DÉNOMINATIONS DES NOUVEAUX VICARIATS

L'auteur de la vie de Mgr Dubar, S. J., raconte que le Vicariat « du Tchély Sud-Est fut confié définitivement à la Compagnie de Jésus, après avoir subi un remaniement malencontreux

(1) « *Sa Grandeur nous arriva mardi, vers huit heures du soir ; ce n'est que le jeudi soir que le sacre fut conclu, et le jour fixé à dimanche. On n'a donc eu que deux jours pour se préparer. Sa Grandeur va entrer dans son Vicariat. Par un mandement chinois, j'achève de mettre ses nouveaux chrétiens au courant des nouvelles dispositions du Saint-Siège; je les engage à le bien recevoir et à lui obéir mieux qu'à moi, qu'ils ne reconnurent pas fort bien au commencement, étant restés quelque temps comme schismatiques.* » (Lettre de Mgr Mouly aux membres de la Propagation de la Foi, 30 mars 1857.)

(2) Ces missionnaires étaient MM. Ki Crux, Soun Miranda et Shu Alvès.

(3) Parmi ces séminaristes refusés se trouvait M. Ouang Paul, qui fut pendant de longues années chargé de la paroisse du Pétang.

qui lui enlevait, avec la ville de Tientsin, tout débouché sur le littoral » (1).

Nous devons à la mémoire de Mgr Mouly, que même les païens regardèrent toujours comme « un homme désintéressé, droit et vertueux » (2), de donner quelques détails sur ce remaniement afin de réfuter cette assertion erronée et injuste.

Dans le projet envoyé à Rome par Mgr Mouly, lorsqu'il proposa la division du Tchély, et que nous avons cité plus haut, il fut bien question de céder une partie du Tientsinfou au Vicariat du Tchély Sud-Est, mais jamais il ne fut question d'y comprendre la ville de Tientsin.

Comment Mgr Mouly se trouva-t-il amené à modifier son premier plan ? Lui-même en donne la raison, avec sa franchise habituelle, dans une lettre adressée à la Propagande ; on verra que ni l'égoïsme, ni l'intrigue n'y furent pour rien.

Autrefois il m'était impossible de tout prévoir clairement. D'ailleurs, je croyais que le Saint Siège aurait commencé par me demander de nouvelles informations. Bien qu'en somme tout concorde, et qu'il me semble qu'il n'y ait rien à modifier, il y a cependant quelques points spéciaux qui appellent une explication.

Dans ma lettre du 21 décembre 1851, je ne donnais pas aux nouveaux Vicariats les noms de Pékin-Septentrional, Pékin-Oriental et Pékin-Occidental, ce qui est absolument inexact. Car les lieux assignés à chacun d'eux, surtout aux derniers, ne se trouvent ni à l'est, ni à l'ouest de Pékin; et la majeure partie du Vicariat septentrional n'est pas, non plus, au nord. Ils devraient donc être appelés: 1° *Tchély-Nord;* ville épiscopale : Pékin. — 2° *Tchély Sud-Est ;* ville épiscopale : Kouangpingfou. — 3° *Tchély Sud-Ouest ;* ville épiscopale : Tchengtingfou.

Dans la susdite lettre j'avais, par exception, enlevé à la juridiction des villes de Paotingfou et de Tientsin quelques villes de troisième classe, pour être attribuées au Vicariat Tchély S.-E. Mais après mûre réflexion, je suis d'avis que cette exception ne doit pas être maintenue :

1° Parce que l'étendue de ce Vicariat est assez considérable et ne recevrait de ce chef qu'une augmentation sans importance ;

2° On tronquerait ainsi, sans raison, la division naturelle par villes de première et de deuxième classe, qui, avec le temps et la grâce de Dieu, pourront, lorsque la multiplication des chrétiens le permettra, être simplement séparées en nouveaux évêchés ou Vicariats ;

3° Sans cela la division des Vicariats serait compliquée et pourrait facilement ouvrir la porte à des contestations (3).

(1) *Mgr Edouard Dubar et la mission catholique du Tchély Sud-Est*, par le R. P. F.-X. Leboucq, ancien missionnaire, p. 126.

(2) Parole attribuée au prince Koung Ts'ing Wang, par l'auteur de l'ouvrage cité ci-dessus, p. 125.

(3) Lettre à la Propagande, du 21 novembre 1856.

Cette modification fut d'ailleurs consentie par Mgr Languillat ; pendant son séjour auprès de Mgr Mouly, lui aussi reconnut qu'il était nécessaire d'adopter les limites des divisions civiles et appuya ce changement à Rome (1).

La Propagande approuva la demande de Mgr Mouly, et la sanctionna par un décret du 19 avril 1860.

IX. — LES JÉSUITES ET LE VICARIAT DU TCHÉLY SUD-OUEST

Ici se place un nouveau malentendu (2), qui se chargea de justifier les appréhensions des anciens missionnaires et leurs répugnances pour les nouveaux. La Bulle qui avait notifié à Mgr Mouly la division du diocèse de Pékin en trois Vicariats lui avait confié en même temps l'administration du troisième, c'est-à-dire de celui de Tchengtingfou, à cause du refus réitéré des prêtres des Missions Etrangères de s'en charger.

Vénérable Frère, lui disait Pie IX, nous vous laissons et donnons à administrer et à gouverner provisoirement (ce Vicariat) avec toutes les facultés nécessaires et convenables, jusqu'à ce qu'il puisse être pourvu autrement.

La lettre du Préfet de la Propagande était conçue en termes identiques.

Mais quel ne fut pas l'étonnement de Mgr Mouly, quand Mgr Languillat, venu à Ngankiatchouang pour son sacre, lui présenta une Bulle du même jour que la précédente, qui confiait ce second Vicariat à la Compagnie de Jésus. Une lettre de Mgr Mouly à Mgr Languillat nous fait connaître cet incident.

J'ai l'honneur de vous adresser la copie d'une pièce de Rome. C'est une réponse à mes lettres du 20 et 21 novembre 1856, époque à laquelle nous ignorions complètement que le Bref de concession du Vicariat Sud-Est vous confiait en même temps celui du Sud-Ouest. Je ne l'appris qu'en mars ici, de votre bouche, et par la lecture du Bref que vous me remîtes en main.

Dans mon étonnement d'une telle disposition, je crus devoir en faire mes observations à Rome ; mais à peine mes lettres étaient-elles

(1) Lettre de Mgr Mouly à la Propagande, 5 avril 1857.

(2) Encore une bizarrerie du « hasard » qui, dans les différends survenus entre les Lazaristes et les Jésuites, joue infailliblement en faveur de ces derniers contre les premiers.

arrivées à Changhai, que déjà Rome corrigeait d'elle-même la fausseté et l'erreur qui s'étaient glissées dans ce Bref, contre son intention.

Vous vous étonniez, vous vous scandalisiez même, Monseigneur, de mon étonnement et de mes réflexions sur cette disposition du Bref que vous me confirmiez si imperturbablement, avec toute la bonhomie de votre cœur droit, venir directement de la volonté expresse du Saint Père. Dans votre conviction intime de la vérité, ne pouvant pas, n'osant pas même suspecter la moindre erreur dans cette affaire, vous me racontiez même naïvement la fausse histoire qu'on vous avait imposée sur ce fait.

Le Très Révérend Père Supérieur général aurait été auprès du Souverain Pontife recevoir seulement un Bref, confiant à sa Société l'administration du Vicariat apostolique du Tchély Sud-Est. Le Saint Père, voyant que le Général ne lisait pas le Bref, aurait insisté pour le lui faire lire en sa présence, en lui faisant remarquer que c'étaient deux Vicariats apostoliques qu'il voulait lui confier et lui confiait de fait. Le Très Révérend Père Supérieur général se serait excusé, aurait même refusé, tant par humilité que par impuissance de pourvoir de suite à l'administration régulière de deux Vicariats à la fois et aurait accepté seulement par force, pour ne pas contrarier Sa Sainteté, s'opposer à ses ordres formels et lui désobéir.

Or, il ressort de la susdite lettre de S. E. le cardinal Préfet, que tout cela est une histoire fausse et fabriquée à plaisir (1).

Son Eminence m'apprend ensuite qu'elle a, de suite, après l'erreur et la fausseté reconnues, donné ordre au Très Révérend Père Supérieur général de retirer le susdit Bref, pour le corriger ou le refaire, puis de vous le renvoyer.

Quoique Votre Grandeur ait probablement déjà eu connaissance de tout cela, je crois lui faire plaisir en lui envoyant copie de mon rescrit actuel de la Propagande. Sa lecture vous convaincra de l'exactitude de ce que je viens d'avoir l'honneur de vous écrire, de ma droiture, de ma loyauté et de mon vrai désir de vivre en paix avec tout le monde... Toutefois, nous ne nous lasserons pas de protester, toujours convenablement, et comme notre charge nous y oblige, devant qui de droit, contre une semblable histoire et un pareil acte que je ne qualifie pas, mais qui ne peut être, de la part de je ne sais quel bon ami de votre pieux Institut, qu'un acte combiné pour obtenir ce qu'il a cru la plus grande gloire de Dieu et le plus grand progrès de votre éminente Société (2).

(1) Voici le passage de la lettre du cardinal Barnabo auquel fait allusion Mgr Mouly :

« *Il reste une chose dont nous avertissons sans délai Votre Grandeur, pour éloigner toute occasion de soupçon et d'hésitation. Tout dernièrement, nous avons découvert dans les Lettres apostoliques qui commencent par ces mots :* Cùm per similes litteras nostras hâc ipsâ die... (3 *juin* 1856), *une erreur de copiste qui n'est pas légère et que nous nous empressons de réparer. Dans ce Bref pontifical, au lieu du seul Vicariat du Tchély méridio-oriental, que le Saint-Père a voulu donner et a donné à cultiver à l'illustre Société de Jésus, il est porté que l'autre Vicariat, c'est-à-dire le Tchély méridio-occidental, a été aussi confié à ladite Société de Jésus :* duos prædictos vicariatus, *etc., ce qui est absolument faux.* »

(2) Lettre à Mgr Languillat, 30 novembre 1857.

... Oui, je l'espère, les enfants de saint Vincent et de saint Ignace seront unis dans la charité de Notre Seigneur Jésus-Christ, à l'exemple de leurs devanciers dans des positions plus critiques, quand jadis nous dûmes vous venir succéder à Pékin même. Il nous suffit pour cela, aux uns et aux autres, comme l'insinue Votre Grandeur, de se borner à faire le bien, chacun de son mieux, seulement au poste marqué par le Pasteur des pasteurs (1).

X. — LE VICARIAT OCCIDENTAL DÉFINITIVEMENT CONFIÉ AUX PRÊTRES DE LA MISSION

Exécutant les ordres exprimés dans la Bulle qui lui avait été adressée en 1856, persuadé d'ailleurs que le Vicariat du Tchély Sud-Ouest n'avait été attribué à aucune Société et que le Séminaire des Missions Etrangères y avait renoncé définitivement, Mgr Mouly, cédant au juste désir de tous ses confrères qui y avaient travaillé avec zèle et grand fruit, se hâta d'y envoyer son coadjuteur, Mgr Anouilh, en prendre l'administration et en avertit la Propagande.

Celle-ci approuva sa conduite, et par Bref du 14 décembre 1858, Pie IX nomma Mgr Anouilh Vicaire apostolique du nouveau Vicariat, tout en lui laissant le titre de coadjuteur de Mgr Mouly. A partir de cette date, cette mission a une vie à part, malgré les liens qui relient son évêque à celui de Pékin

Enfin, sur les instances de Mgr Mouly, ce Vicariat fut confié définitivement à la Congrégation de la Mission, le 5 février 1861, par lettres du cardinal Barnabo.

Nous ne suivrons donc pas Mgr Anouilh dans sa nouvelle mission ; cela ne concerne plus qu'indirectement l'histoire de celle de Pékin. D'ailleurs la vie de cet évêque a été écrite (2) et méritait de l'être ; il a été un des plus grands convertisseurs de la Chine.

---

(1) Lettre de Mgr Languillat, 27 décembre 1857.

(2) *Monseigneur Jean-Baptiste Anouilh*, par l'abbé SENTENAC. Toulouse. Imprimerie catholique Saint-Cyprien, 1895.

NOTES

I. — Fruits spirituels du diocèse de Pékin pendant l'exercice 1850.

Confessions annuelles	24.670
— de dévotion	4.162
Communions annuelles	14.405
— de dévotion	2.550
Baptêmes d'adultes	146
Catéchumènes : anciens	99
— nouveaux	116
Baptêmes d'enfants chrétiens	3.384
Enfants morts sans le supplément de cérémonies du baptême.	1.232
Enfants ayant reçu le supplément, etc.	1.060
Enfants baptisés par les prêtres	1.092
Enfants baptisés à l'heure de la mort	1.283
Confirmations	206
Extrêmes-onctions (sur 379 morts)	251
Mariages	256

(dont 113 ont été bénis par le prêtre.)

Personnel :

2 Evêques (NN. SS. Mouly et Anouilh).
3 Prêtres européens (MM. Simiand, Aimery, Talmier).
7 Lazaristes chinois (MM. Matthieu Sué, Kho J.-Chrysost., Tcheng Jean, Kin J.-B., Jean Kouo et Tchang Paul).
9 Prêtres séculiers chinois-portugais (MM. Cheng Matthos, Soun Miranda, Tcheng Sera, Pey Pina, Ki Crux, Yang Melo, Ouang Sa, Shu Alvès et Ouang Almada). (1).

II. — Etat du diocèse de Pékin en 1856.

(N. B. — *Pour plus de clarté, on a ajouté les noms des Vicariats tels qu'ils existent actuellement.*)

I. — Pékin et Tchely-Nord :

1° *Ville de Pékin et les alentours* : 3.000 chrétiens.
Quasi-paroisse et mission dans plus de 30 localités, sur une surface carrée de 592 lieues.
M. J.-Chrysostome Kho, directeur. M. André Yang.
Il y a avec eux un prêtre séculier, infirme, ne faisant absolument rien.
2° *Suenhoafou :* (A 40 lieues N.-O. de Pékin) : 4.500 chrétiens.
Quasi-paroisse et mission dans la ville, et dans près de 80 localités, sur une surface carrée de 2.500 lieues.
M. Paul Tchang, directeur. M. Matthieu Sué.
Ces deux confrères infirmes ne font rien. On ne peut compter sur eux. Il y a un prêtre externe (séculier).
3° *King-Nan, King-Si.* (Sud et Ouest de Péking. De 10 à 20 lieues sud de Péking) : 2.000 chrétiens.
Mission et quasi-paroisse dans une cinquantaine de localités, sur une surface carrée de 480 lieues.
M. Maur Lü.

(1) *Lettre à la Propagande.* Changhaï, 20 décembre 1851.

II. — TCHÉLY ORIENTAL ET DISTRICT DU KING-TOUNG RÉUNIS :

4° *King-Toung*, c'est-à-dire Est de Pékin. (A 20 ou 30 lieues de Péking) : 5.600 chrétiens.

Mission et quasi-paroisse dans plus de 100 localités, sur une surface carrée de 1922 lieues.

M. Jean Tcheng, directeur. M. E. Smorenburg.

III. — TCHÉLY CENTRAL :

5° *Pao-Ting-Fou*. (A 30 lieues sud-ouest de Pékin) : 3.000 chrétiens.

Mission et quasi-paroisse dans une quarantaine de localités, sur une surface carrée de 1.200 lieues.

M. Jean-Baptiste King.

6° *Ngan-Kia-Tchouang*.

Résidence-Séminaire, et paroisse de plus de 400 chrétiens.

Mgr Jean-Baptiste Anouilh, supérieur et professeur de théologie.

M. Ange Aymeri, directeur du séminaire interne. Procureur provincial et professeur de latin.

M. François Liou, Procureur de la maison, professeur de chinois et curé.

Huit séminaristes internes (novices).

IV. — TCHÉLY SUD-OUEST :

7° *Tcheng-Ting-Fou*. (A 56 lieues sud-ouest de Péking) : 6.000 chrétiens.

Mission et quasi-paroisse dans 72 localités, sur une superficie carrée de 638 lieues.

Est sous la surveillance de M. Talmier. Il y a deux prêtres étrangers (séculiers), travaillant, et un schismatique (1).

8° *Tchao-Tcheou*. (A 66 lieues sud-ouest de Péking) : 6.000 chrétiens.

Mission et quasi-paroisse dans plus de 50 localités, sur une surface de 899 lieues.

M. Vincent Talmier, directeur. M. Pierre Tsai.

Il y a encore un prêtre étranger travaillant fort peu, à cause de ses infirmités.

V. — TCHÉLY SUD-EST :

9° *Kouang-Ping-Fou*. (A 80 lieues sud-ouest de Péking) : 4.000 chrétiens.

Mission et quasi-paroisse dans une quarantaine d'endroits, sur une surface de 779 lieues.

M. Antoine Simiand, directeur.

Il y a sous lui dans ce district un prêtre étranger.

10° *Ho-Kien-Fou*, etc. (A 33 lieues sud de Péking) : 6.000 chrétiens.

Mission et quasi paroisse pour 54 localités, sur une surface carrée de 1.302 lieues.

Est sous la surveillance de M. Simiand. Il y a deux prêtres étrangers (à la Compagnie).

III. — ETAT DU PERSONNEL DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION EN CHINE, EN 1852.

1. PÉKIN

Administration apostolique

Mgr Mouly, Martial, Evêque de Fussulan, Administrateur du diocèse de Pékin, Vicaire apostolique de Mongolie, Visiteur du Tchély.

Mgr Anouilh, Jean-Baptiste, évêque d'Abydos, coadjuteur.

(1) M. Shu Alvès.

MM. Simiand, Antoine.
Aymery, Michel-Ange.
Talmier, Léon.
Tchang, Paul, Chinois.
Tcheng, Jean, —
Kho, Jean-Chr. —
Sué, Matthieu, —
Lü, Maur, —

2. MONGOLIE

Vicariat apostolique

Mgr Daguin, Florent, évêque de Troade, coadjuteur pour la Mongolie, Visiteur de Mongolie.
MM. Combelles, Jean,
Gottlicher, Jean,
Tcheou, Mathieu, Chinois.
Tcheng, Paul, —
Ou, Vincent, —
Fan, Vincent, —

3. HO-NAN

Vicariat apostolique

Mgr Baldus, Jean-Henri, Vicaire apostolique, Visiteur.
MM. Jandard, André,
Dowling, Michel,
Tchiou, Joseph, Chinois.
Song, Paul, —
Fong, Pierre, —

4. TCHÉ-KIANG

Vicariat apostolique

Procure et Maison de Sœurs (Ningpo)

Mgr Delaplace, Louis-Gabriel, évêque d'Andrinople, Vicaire apostolique, Visiteur.
MM. Guillet, Claude, Procureur.
Montagneux, Protais.
Fang, François, Chinois.
Ly, Mathieu, —
Ian, André, —
Fou, Vincent, —
Ly, André, —
Iuen, Pierre, —
Frère coadjuteur, 1.

5. KIANG-SI

Vicariat apostolique

Mgr Danicourt, François-Xavier, évêque d'Antiphelles, Vicaire apostolique, Visiteur.
MM. Anot, Antoine.
Peschaud, Bernard.
Montels, Ferdinand.
Pey, Jean, Chinois.
Lu, Matthieu, —
Ly, Joseph, —
Iou, Joseph, —
Ouang, Jean, —
Than, Jean, —

Nota. — Se sont embarqués à Londres, le 28 octobre 1852, pour la Chine :
MM. Guierry et Williaume.

CHAPITRE II

RÉFORMES EN MONGOLIE
MONSEIGNEUR DAGUIN

I. Le pain bénit est aboli en Mongolie. — II. Comment fut aboli le tsitsïn, ou bonnet de cérémonie. — III. Les chrétiens de Mongolie tête nue à l'église. — IV. Suppression en Mongolie des petits pieds des femmes chrétiennes. — V. Opinion de Mgr Mouly sur l'opportunité de faire délier les pieds des chrétiennes. — VI. Conclusion de l'affaire des petits pieds. — VII. Mgr Mouly se démet de son titre de Vicaire apostolique de Mongolie. — VIII. Mort de Mgr Daguin. — IX. Vertus de Mgr Daguin.

I. — LE PAIN BÉNIT EST ABOLI EN MONGOLIE

De l'administration de Mgr Mouly en Mongolie, datent plusieurs importantes réformes, dont quelques-unes ont été maintenues et dont il nous reste à parler.

Une lettre de Mgr Mouly au Préfet de la Propagande nous apprend que le Vicaire apostolique de Mongolie avait essayé d'introduire l'usage du pain bénit dans son Vicariat.

Persuadé que la bénédiction et la distribution du pain à la messe de paroisse les jours de dimanche est un rite romain, et ayant vu cette coutume en vigueur dans les diocèses de France qui suivent le rite romain, je l'avais établie avec joie depuis dix années dans la seule chrétienté mongole de Sywàntze, d'où elle aurait passé à d'autres. Mais je viens d'être averti par notre Supérieur général que cet usage déplaisait à Votre Eminence et que vous en désiriez l'abolition. Je ne puis

ne pas obtempérer au désir d'une autorité sacrée, vénérée en même temps que très aimée, surtout maintenant que je n'ai pas obtenu le but poursuivi, et que, contre mon intention, cet usage est contraire aux rites de l'Eglise Romaine et est désapprouvé par le Saint-Siège.

C'est pourquoi j'ordonne sans délai et avec joie à mon coadjuteur du Vicariat de Mongolie d'abolir l'usage de la bénédiction et de la distribution du pain pendant la messe, ce qui sans aucun doute ne sera pas difficile à supprimer, sans scandale ni murmure de la part des chrétiens (1).

II. — COMMENT FUT ABOLI EN MONGOLIE LE TSITSIN, OU BONNET DE CÉRÉMONIE

Au XVIIe siècle, les missionnaires jésuites, dans le but de nationaliser le christianisme en Chine et d'abaisser le plus de barrières possible entre la civilisation chinoise et les pratiques chrétiennes, exposèrent au Saint Siège que, grâce à Dieu, un champ immense avait été ouvert à la prédication de l'Evangile, mais que la défense de célébrer les saints mystères la tête couverte était un obstacle considérable à la conversion des Chinois, parce que dans ce pays il est indécent d'avoir la tête découverte ; qu'il était donc très expédient d'éloigner cet obstacle, afin de pourvoir au salut de foules innombrables qui ne connaissaient pas encore le vrai Dieu.

Paul V accorda aux Jésuites et aux missionnaires travaillant en Chine la permission de se couvrir pendant la célébration de la messe, jusqu'à nouvelle disposition du Saint Siège, en spécifiant toutefois que la coiffure autorisée ne devrait pas être la barrette ordinaire ou une coiffure commune, mais une coiffure spéciale au culte divin et autant que possible de la même couleur que les autres vêtements liturgiques (2).

Ce fut là-dessus que les missionnaires inventèrent le tsitsïn, espèce de bonnet carré avec deux longs rubans qui tombent par derrière, comme les glands de la mitre épiscopale. C'était en réalité la copie de la coiffure officielle du temps de la dynastie des Ming.

Mais le Saint Siège, tout en faisant droit à une demande dont il lui était difficile de juger le bien-fondé, avait réservé l'avenir (*quoadusque a Sede Apostolica aliter declaratum non fuisset*). Dès

(1) Lettre de Mgr Mouly au cardinal Préfet de la Propagande, 29 juin 1854.

(2) Cf. Bref *Romanus Pontifex*, de Clément X. 23 déc. 1673.

que l'occasion de supprimer cet usage se présenta, le Saint Siège la saisit avec empressement.

Quant à la nécessité du port de tsitsïn pendant les offices pour arriver à une prompte conversion de la Chine, cette assertion était loin d'être fondée. Tout ce qu'on peut dire en faveur de cette coiffure religieuse, c'est qu'en hiver elle préserve efficacement la tête du froid, et sa suppression ne devait entraîner aucun inconvénient. L'attachement des chrétiens chinois à cet usage passait si bien après leur obéissance aux lois de l'Eglise que partout où on l'a aboli, il ne s'est élevé aucune protestation.

Une fois Vicaire apostolique, Mgr Mouly supprima donc le tsitsïn dans son Vicariat de Mongolie. Il en a donné les motifs dans une lettre adressée à Mgr Rizzolatti, Vicaire apostolique du Houkouang, dans laquelle il épuise la question. Voici ce qu'il écrivait (1) :

... De retour du Chànsi, après ma consécration épiscopale, en 1842, je n'ai plus célébré la messe avec le bonnet de cérémonie chinois dans mon Vicariat de Mongolie. L'année suivante, ayant constaté par mon expérience personnelle qu'en réalité il n'y avait aucune difficulté à la suppression de ce bonnet, j'en abolis complètement l'usage dans tout mon Vicariat de Mongolie, où depuis lors il resta supprimé. Les chrétiens qui y sont maintenant habitués ne s'étonnent plus de ce changement ; et les infidèles qui se convertissent ne s'en soucient nullement.

C'est pourquoi en Mongolie nous nous servons de la barrette romaine, conformément aux rubriques de la Sainte Eglise notre Mère, tant à la messe solennelle qu'à la messe privée ; à la bénédiction du SS. Sacrement et aux autres fonctions ecclésiastiques, le clergé se couvre ou se découvre comme le prescrivent les rubriques de l'Eglise en vigueur partout ailleurs en dehors de la Chine. Prêtres et clercs portent la soutane, dont le collet élevé cache la difformité de la tresse portée à l'intérieur des vêtements et qui remplace la tonsure.

Jusqu'à ce jour nous n'avons rien prescrit aux chrétiens sur ce sujet, et ils agissent à leur guise. Les plus fervents se découvrent pour faire la communion et en présence du SS. Sacrement, spécialement quand, comme c'est ici le cas général, ils ne portent pas le chapeau en soie en usage dans les mandarinats. En agissant ainsi j'ai voulu, par la pratique contraire des clercs, déraciner petit à petit le préjugé introduit par le port du bonnet de cérémonie chinois, afin de pouvoir plus facilement, et avec l'approbation de tout le monde, établir plus tard les règlements prescrits par la prudence chrétienne.

Telle est la pratique actuelle de mon Vicariat dont j'ai récemment confié l'administration à mon coadjuteur (Mgr Daguin) ; auprès de lui Votre Grandeur pourra prendre plus ample information sur cette question.

Je ne vois aucune difficulté à supprimer le bonnet chinois : 1° de

(1) Lettre du 6 janvier 1849.

la part des chrétiens, il y eut un peu d'étonnement au commencement, comme il arrive partout dans toutes les choses nouvelles ; mais bientôt ils s'accoutumèrent à la pratique de l'Eglise universelle et y applaudirent ; 2° toute la difficulté viendra des prêtres habitués à ce bonnet et qui le croient nécessaire, au moins pendant la saison d'hiver. Mais la raison du froid ne fut pas exprimée dans l'indult qui accorda cette dispense ; d'où il s'ensuit que si le motif déterminant de la dispense n'existe pas, il doit en être du froid comme dans toutes les régions de l'univers, et on doit demander pour ces pays la seule dispense déjà en usage partout dans l'Eglise, celle de porter la calotte jusqu'au Canon de la messe. Si la raison du froid seule nécessite la dispense extraordinaire du bonnet chinois pendant la messe, il ne devrait pas être permis de le porter en d'autres temps ; bien plus, ceux qui ont chaud à la tête pourraient et devraient, surtout au moment des chaleurs, laisser aux autres cette permission et célébrer selon la rubrique ordinaire afin de conserver à travers tout l'univers le rite général de notre sainte Mère l'Eglise....

Au sujet de cette question, l'usage chinois ne me paraît pas s'éloigner beaucoup des usages de tous les peuples, surtout infidèles. C'est dans tout l'univers qu'une tête couverte d'une couronne d'or, d'une tiare enrichie de pierres précieuses, d'une mitre, ou de tout autre bonnet plus ou moins précieux, est certainement plus belle et présente mieux qu'une tête nue. C'est ce dont est persuadée l'Eglise, elle qui prescrit à ses pontifes une mitre précieuse, et aux simples prêtres la barrette, lorsqu'ils doivent recevoir des honneurs, ou qu'ils doivent exercer leur pouvoir divin avec honneur. Mais lorsque les ministres de l'Eglise doivent remplir un ministère d'humilité, comme adorer la divinité, prier, sacrifier pour eux-mêmes hommes coupables et au nom des autres pécheurs, il est alors prescrit l'humilité extérieure, c'est-à-dire la tête nue.

Les rois et les magistrats qui devant leurs peuples ne remplissent point une fonction humiliée, mais honorable, portent la couronne ou le chapeau sur la tête, chaque fois qu'ils exercent en public leur autorité honorifique. Les choses se passent ainsi même en Europe, où les militaires ne se découvrent jamais. Il n'a pu et il ne peut en être autrement en Chine, où l'orgueil et la recherche des honneurs et des dignités sont tels qu'on n'a pas l'idée du ministère d'humilité exercé par les ministres de Dieu et de l'Eglise, en dehors de tout honneur et de toute autorité. On ne veut pas s'abaisser devant la divinité, même au moment du sacrifice.

Si aux débuts les Chinois avaient été bien instruits sur cette matière, je n'ai pas de doute qu'ils eussent saisi la différence entre l'exercice de l'autorité sacerdotale et celui de l'autorité temporelle ; on n'eût pas modifié un usage général dans l'Eglise, et on n'eût pas introduit parmi les rites ecclésiastiques cette coutume orgueilleuse et païenne du plus orgueilleux des peuples.

Les Chinois détestent souverainement l'humilité et la pratique de cette vertu ; ils veulent apparaître partout glorieux et honorés, marchant avec orgueil et tête haute. Mais les prédicateurs de l'humilité devaient-ils introduire dans les coutumes de l'Eglise ce vicieux usage afin de plaire à quelques orgueilleux Chinois ? Devaient-ils abolir des cérémonies ecclésiastiques cette distinction entre le ministère d'hon-

neur et le ministère d'humilité, chez les ministres d'un Dieu qui aux yeux de tous prêche l'humilité, vertu si nécessaire au peuple chinois ?

Si l'Eglise doit admettre dans ses temples un usage d'une nation païenne, pourquoi l'admet-elle uniquement pour ses ministres et non pour les fidèles ? Cette coutume honorifique d'avoir la tête couverte est seulement en faveur des grands, des puissants et des riches, qui seuls peuvent avoir de beaux chapeaux selon les diverses saisons de l'année. A eux seuls donc il peut être permis d'entrer dans les temples chrétiens et d'y rester la tête couverte de leurs beaux chapeaux, pendant le temps de la prière, du saint sacrifice et des offices religieux; tandis que les autres, c'est-à-dire, la très grande majorité des chrétiens, les pauvres, devront tous avoir la tête découverte devant Dieu, au moins pendant la messe à partir de la consécration ou en présence du SS. Sacrement. Si, en effet, tous doivent se découvrir et se découvrent devant les magistrats, chaque fois qu'ils n'ont pas le chapeau de cérémonie d'usage, faute de quoi les inférieurs sont tenus à honorer leurs supérieurs civils en restant nu-tête en leur présence, et si ce serait une injure intolérable de porter un chapeau d'un autre genre, est-ce que le SS. Sacrement n'est pas digne de plus grands honneurs que ces magistrats ? Ou, ce qui est un honneur ou une injure d'après les mœurs chinoises devient-il tout le contraire devant Dieu ? Cette exception n'a cependant jamais été admise nulle part, parce qu'elle est odieuse et antichrétienne. Ainsi on enfreint ouvertement l'usage chinois qui demande que l'on paraisse devant ses supérieurs avec le chapeau de cérémonie usité, ou bien tête nue.

Les mahométans ont conservé leurs usages en Chine ; dans les mosquées ils ne portent jamais le chapeau chinois ; les indigènes et même les prosélytes vont jusqu'à enlever leurs souliers pour entrer dans la mosquée, malgré que cela répugne extrêmement aux mœurs chinoises...

Il n'y a que les honnêtes citoyens et les bons magistrats qui puissent jouir du privilège d'avoir la tête couverte ; les coupables, fussent-ils riches, d'après les usages chinois, ne peuvent paraître que nu-tête, surtout devant leurs magistrats. Or, comme tous, peuple et prêtres, nous sommes des pécheurs en présence de Dieu, coupables de lèse-majesté divine, conformément aux usages chinois eux-mêmes, lorsque nous nous présentons devant Lui, ou au moins quand nous remplissons le rôle de suppliants et de pécheurs, ne devrions-nous pas avoir un extérieur suppliant et humilié, et tous avoir la tête découverte, comme le font les coupables et les pécheurs civils devant leurs mandarins ? Il eût été mieux, et il me semble encore mieux actuellement, de conserver le rit constant et universel de l'Eglise pour les prêtres, que de garder le bonnet chinois pendant la messe.

En outre, puisque l'image du Crucifix et celles de Jésus et des saints sont toujours représentées nu-tête, il eût été plus convenable de prier devant elles également nu-tête, puisqu'il n'est pas permis aux Chinois de se couvrir devant les supérieurs, à moins qu'eux-mêmes ne se couvrent. Et dans les endroits de la Chine où les Européens sont mêlés aux Chinois, quelle ligne de conduite faudra-t-il tenir ?... Dès qu'on rejette la pratique générale de l'Eglise, chaque usage a ses inconvénients.

D'autre part, avec ce bonnet, disparaît dans l'administration des sacrements et la célébration des offices la belle diversité ecclésiastique,

de se découvrir sans cesse pour adorer et prier. Pour ce qui regarde les cérémonies épiscopales, à la messe et aux offices pontificaux, l'usage contraire au bonnet chinois est obligatoire. En effet le pontife, ou aura toujours en tête le bonnet chinois, ou la mitre, ou prendra l'un ou l'autre alternativement. Dans le premier cas, c'est contraire au Cérémonial des Evêques, puisque la mitre n'est pas nécessaire. Dans le second cas, qui est de plus grande conséquence, il répugne de le faire, et, si je ne me trompe, cela ne se pratique nulle part. Le troisième mode, que je crois en usage partout, est contraire à l'emploi du bonnet chinois ; car, si un supérieur est plus honoré par un chef couvert, l'honneur sera d'autant plus grand que le bonnet sera plus riche ; dès lors le pontife ne devrait pas quitter la mitre, quand il exerce l'humble ministère de suppliant et d'adorateur. Si au contraire il la prend toujours pour remplir un ministère d'honneur et d'autorité, pour la même raison pourquoi ne pas enlever le bonnet chinois quand on doit exercer un ministère d'humilité ?.

J'en ai dit plus que je ne voulais en dire ; Votre Grandeur sait tout cela et beaucoup plus encore sur cette question du bonnet chinois pendant la messe, et déjà Elle l'a en partie supprimé dans son Vicariat. Pour moi je ne condamne personne sur ce sujet ; les préjugés et les coutumes peuvent varier avec les pays et les circonstances ; que chacun abonde dans son sens, pourvu que l'on garde la charité. En changeant ce vieil usage en Mongolie, je n'ai pas eu le dessein de désapprouver les autres Vicaires apostoliques ni de me singulariser, vu que chacun est libre d'user d'une dispense, en tant qu'elle s'écarte de la règle générale. Ce n'est en effet que contre son gré et forcé par un exposé qui lui fit croire à la nécessité de cette permission que le Saint Siège dispensa, et seulement pour autant de temps que cette nécessité se réaliserait ; c'est ce que prouve la conduite du Siège apostolique qui, chaque fois que l'occasion s'en présente, montre clairement son grand désir de mettre fin à cette dispense et de supprimer ce bonnet pendant la messe, etc...

Ces motifs me parurent suffisants pour abolir l'usage du bonnet de cérémonie dans mon Vicariat, où il n'existe aucune raison de dispense, soit de scandale pour les chrétiens, soit d'obstacle à la conversion des infidèles ; de sorte que depuis plusieurs années l'usage contraire, qui est celui de l'Eglise universelle, est en vigueur. Quant à ceux qui n'appréciant pas mes arguments croient que dans leurs Vicariats existe encore une raison de s'en dispenser, comme le scandale des faibles et l'obstacle à la conversion des infidèles, et tiennent à conserver chez eux l'usage de ce bonnet, libre à eux de faire à leur guise. Pour moi je ne m'en occupe pas ni ne peux m'en occuper ; je suis prêt à me soumettre à toutes les dispositions de la Sacrée Congrégation, notre souveraine et mère, quelles qu'elles soient.

Si telles étaient les convictions de Mgr Mouly, on se demandera peut-être pourquoi l'usage du bonnet de cérémonie ne fut pas aboli dans le diocèse et le Vicariat de Pékin. La même lettre nous en donne la raison ; et cela prouve une fois de plus combien Mgr Mouly sut allier la prudence avec la fermeté dans son administration.

Je ne trouve pas sur ce point de plus grandes difficultés dans le diocèse de Pékin, dont j'ai pris l'Administration, par ordre de la Sacrée Congrégation, depuis plus d'un an ; toutefois je n'ai rien changé, et je me propose de ne rien changer jusqu'à ce que la Sacrée Congrégation donne une décision ; de cette façon je ne prêterai pas le flanc aux chrétiens et aux prêtres, déjà trop indisposés contre moi, à crier contre ma personne. D'ailleurs j'ai entendu dire que plusieurs Vicaires apostoliques étaient pour la suppression de ce bonnet, et que cette question avait été déjà portée devant la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour que dans sa prudence elle lui donne une solution (1).

Une lettre du même jour au cardinal Fransoni, Préfet de la Propagande, nous fait connaître pourquoi Mgr Mouly avait répondu avec tant de développements à une simple demande de renseignements ; c'est que Mgr Rizzolatti avait reçu l'ordre de la susdite Congrégation de demander à l'Administrateur de Pékin quel était son sentiment personnel sur le bonnet de cérémonie chinois. Mgr Mouly envoya une copie de sa réponse au Préfet de la Propagande; et la preuve que sa thèse éclaira le Saint Siège, c'est que depuis cette date, jamais Rome n'a plus répondu sur cette question sans pousser à la suppression du bonnet chinois. Elle a rejeté toutes les demandes nouvelles de dispense (2).

Toutefois, pour donner satisfaction, sans doute, aux missionnaires que le froid rigoureux de la Mongolie incommodait pendant l'hiver, Mgr Mouly demanda pour le Vicaire apostolique de la Mongolie la faculté de permettre l'usage de la calotte aux simples prêtres depuis le commencement de la messe jusqu'au canon, à l'exemple de ce qui est admis pour les évêques (3).

Il ne fut pas donné de réponse à cette demande, vu que la Cour romaine était alors absente de Rome et avait suivi le Pape à Gaète. On fit seulement espérer une solution qui ne vint jamais.

III. — LES CHRÉTIENS DE MONGOLIE TÊTE NUE A L'ÉGLISE

La suppression du tsitsïn amena une autre réforme : ce fut la défense pour les chrétiens de porter à l'église leur coiffure de cérémonie. En effet, si le prêtre à l'autel doit rester découvert,

(1) Lettre à Mgr Rizzolatti, O. F. M., 6 janvier 1849.

(2) Lettre de la Propagande au Provicaire du Kouitchow, 6 décembre 1856. Voir *Collectanea de Hongkong,* 1905, pp. 294 et 295.

(3) Lettre de Mgr Mouly au Préfet de la Propagande, 6 janvier 1849.

il est logique que les fidèles le soient également. Dès lors, adieu aux beaux chapeaux chinois surmontés de globules plus ou moins authentiques, mais toujours fort appréciés. C'est surtout cette réforme que voulut entreprendre Mgr Daguin, comme nous l'apprend une lettre de ce dernier à Mgr Mouly :

... Mgr Vérolles dans son Vicariat (1) ne permet pas aux hommes de porter le chapeau pendant la messe, ce que fait aussi le Vicaire apostolique du Chan-Sy. L'expérience de Mgr Vérolles me prouvant que la chose n'est pas si difficile à passer, me rappelant aussi les observations des confrères qui m'ont dit souvent : « Il est bien drôle que les chrétiens puissent porter le chapeau pendant la messe, et que les prêtres soient tête nue », je me suis mis à étudier la doctrine de saint Paul sur ce sujet ; et plus j'ai étudié, plus je me suis convaincu qu'il était de mon devoir de publier une doctrine si utile aux chrétiens, et qui met si bien tout le monde à sa place. De plus le cœur m'a toujours saigné de voir l'orgueil chinois porter le « Yng-Mao »(2) sur la tête pendant les saints offices. En conséquence je me suis décidé à faire observer en Mongolie la doctrine de saint Paul dans toute son étendue. Voici le fond de mon instruction aux chrétiens :

« Chaque supérieur légitime doit être honoré comme il veut être légitimement honoré. Ainsi en Chine l'Empereur veut que les mandarins l'honorent en portant le chapeau officiel et le globule qui est la marque de la dignité dont il les a honorés ; parce que, en paraissant ainsi devant lui, ils sont censés reconnaître que leur dignité vient de l'Empereur ; et personne ne peut trouver cela mauvais, à moins qu'il ne soit ennemi de l'Empereur.

« Pour la même raison, dans les temples dédiés au culte du Maître du ciel, nous devons honorer Dieu comme il veut être honoré, en paraissant devant lui selon les règles qu'il a prescrites par son Eglise, sa fidèle interprète sur la terre. Or, nous savons par saint Paul que Dieu veut que les hommes dans l'église l'honorent la tête nue, *quoniam imago et gloria Dei est.* Donc dans l'église les hommes qui veulent honorer Dieu doivent y avoir la tête nue...

« De plus l'Empereur aurait raison de se croire déshonoré et méprisé, si devant lui un mandarin couvrait d'un voile le globule qu'il lui a donné, pour faire paraître le globule qui lui vient d'un roi voisin. De même, Dieu est méprisé et déshonoré quand dans les temples qui lui sont dédiés l'homme couvre sa tête, qui est l'image de la gloire de Dieu, pour faire paraître à la place les insignes de la pompe mondaine. Donc que le monde soit honoré comme il veut légitimement l'être ; mais que dans les églises on y honore Dieu comme il veut l'être.

« De plus, comme saint Paul combat les Corinthiens, qui sous ce rapport faisaient à peu près comme les Chinois, et que plusieurs nations de l'Europe (témoin Picquigny) faisaient comme les Corinthiens, il s'ensuit qu'en interdisant en Chine aux hommes de porter le chapeau

(1) Le Vicariat de Léaotoung et de Mandchourie était limitrophe de la Mongolie.

(2) Yng-Mao, chapeau de cérémonie d'hiver en usage du temps de la dynastie mandchoue.

dans les églises, nous ne sommes pas censés y introduire une coutume européenne, mais nous y introduisons la coutume que saint Paul a introduite en Europe dans les églises.. »

Mgr Daguin n'avait peur que d'une objection, et qui est sérieuse, c'est que les chrétiens n'objectassent le froid de la Mongolie. Mais il pensait pouvoir répondre victorieusement en citant l'exemple des Russes qui sont tête nue à l'église, bien que le froid soit aussi rigoureux en Russie qu'en Mongolie et que les églises y soient plus vastes, et partant plus froides (1).

IV. — SUPPRESSION EN MONGOLIE DES PETITS PIEDS DES FEMMES CHRÉTIENNES

La réforme précédente avait été accomplie par Mgr Daguin, Vicaire apostolique de Mongolie. Nous ne l'avons notée à cette place que parce qu'elle fait suite naturellement à celle de la suppression du tsitsïn.

Mais elle avait été précédée par la suppression de la coutume des petits pieds chez les femmes chrétiennes de Mongolie. Réalisant ce qui a toujours été le désir des missionnaires, Mgr Daguin, encore simple coadjuteur de Mgr Mouly, arriva à déraciner en Mongolie l'usage absurde qui condamne les femmes chinoises à se déformer les pieds.

Le 20 mars 1850, il faisait transcrire une « *Instruction aux chrétiens contre les petits pieds* », dans laquelle, empruntant le langage de saint Jean Chrysostome, il prouvait que cet usage : 1° insultait à l'honneur du Créateur ; 2° était cause pour l'homme de nombreux inconvénients, tant pour l'âme que pour le corps ; 3° en dernier lieu, il y réfutait les prétextes invoqués et terminait en exhortant (*hortandi sunt*) les chrétiens :

1° A ne pas lier les pieds de leurs petites filles;

2° A délier les pieds de celles au-dessous de 10 ans;

3° Enfin il conseillait (*desiderandum est*) aux vierges qui n'avaient pas à plaire à un mari, et même aux jeunes femmes qui le pourraient sans inconvénient, de faire de même.

Les missionnaires, tant chinois qu'européens, entrèrent tout à fait dans les vues de leur supérieur immédiat, et l'aidèrent efficacement à supprimer cet usage. On peut lire dans l'histoire des

(1) Lettre à Mgr Mouly, Trois-Tours, le 21 octobre 1858.

massacres de Tientsin (1) les efforts faits par M. Ou Vincent pour faire aboutir cette réforme. M. Bray, mort Vicaire apostolique du Kiangsi, et qui faisait alors partie de la mission de Mongolie, écrivait :

... Honneur à Mgr Daguin d'avoir le premier élevé la voix contre une coutume que je ne balance pas à qualifier de diabolique, de barbare et d'injurieuse à Dieu. Diabolique, puisqu'elle est la cause d'une foule de péchés ; barbare, puisqu'elle condamne la femme à des souffrances inutiles et sans mérite, qui commencent à l'aurore de ses jours et finissent à son dernier soupir ; injurieuse à Dieu, puisque ceux qui la suivent semblent condamner l'œuvre de Dieu.

Honneur donc à Mgr Daguin, qui, en publiant sa circulaire, où il prescrit aux confrères d'*exhorter,* mais non, comme on a dit, pour le blâmer, d'ordonner, d'*exhorter,* dis-je, les chrétiens à renoncer à cette coutume, a rendu à l'humanité et à la religion un service immense, dont nous goûtons maintenant les fruits et qu'on ne saurait trop apprécier.

V. — OPINION DE MONSEIGNEUR MOULY SUR L'OPPORTUNITÉ DE FAIRE DÉLIER LES PIEDS DES CHRÉTIENNES

La lettre de M. Bray fait allusion à des blâmes reçus par Mgr Daguin pour sa circulaire sur les petits pieds. Le premier à critiquer cette mesure fut Mgr Mouly.

Nous devons citer la lettre adressée à cette occasion à son coadjuteur par le prudent prélat ; les raisons qu'il y développe, en les exagérant un peu, justifient les hésitations de la grande majorité des missionnaires de Chine à s'attaquer à cet usage.

... Pour la question des petits pieds, l'affaire est plus grave que vous n'avez cru, et les conséquences n'en sont pas moindres. Rome décida jadis sur la licéité de cet usage toléré partout, quoique moins conforme à la droite raison. Il n'est point urgent de le contrarier directement, en prêchant contre. Il suffit de ne pas l'approuver dans les divers rapports qu'on a avec les chrétiens et de laisser leurs pieds naturels à nos orphelines. Ceux qui auront bonne volonté s'y conformeront ; des avis, des ordres même n'obtiendront pas davantage des autres. Autrefois toutes les filles des Ki-Jèn (2) de Si-Ouan avaient leurs pieds naturels ; les Ki-Jèn étaient plus à leur aise, et se mariaient assez convenablement entre eux. Mais, étant devenus pauvres et voulant donner leurs filles aux Chinois plus riches, ils adoptèrent pour leurs

(1) *Notices et documents sur les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité de saint Vincent de Paul massacrés à Tientsin le 21 juin 1870*, par J. Capy, *C. M.*, 1895, page 69.

(2) *Kin-Jen,* c'est-à-dire Mandchous.

filles la mode chinoise. Sans doute cela nuit à leur constitution, au moins dans plusieurs ; mais pourtant elles vieillissent autant qu'en Europe.

Ce n'est certainement pas l'unique cause des fréquentes maladies des femmes. Les froids piquants, leurs imprudences, jointes à leur pauvreté, après leurs couches, leur délicatesse naturelle, etc., y sont aussi pour beaucoup. Vous savez d'ailleurs que sur le nombre si grand des diverses maladies qui affligent la pauvre espèce humaine, les femmes ont l'honneur d'en avoir au moins une demi-centaine de plus que les hommes.

J'étais bien sûr que les personnes pieuses, les vierges surtout, ne tiendraient point contre votre terrible sermon en trois points, d'ailleurs fondé en bonnes raisons, qu'il suffit d'exposer sans en pousser trop loin toutes les conséquences ; mais soyez sûr que vous n'avez pas convaincu tout le monde, la jeunesse, surtout masculine, qui aime les femmes aux petits pieds, comme nos Français les femmes à la taille élégante, et qui pensera à s'en procurer de telles chez les infidèles, si elle n'en trouve pas dans sa religion, de son goût.

La prohibition des petits pieds dans les femmes chrétiennes deviendrait gratuitement un nouvel obstacle à la conversion des infidèles. Peu de femmes ayant époux lâcheront leurs pieds ; leurs maris secrètement s'y opposeront à coup sûr. Du reste je doute fort qu'après un certain âge, par exemple 60 ans, on puisse recouvrer l'usage naturel du pied. On marchera peut-être plus commodément ; mais on ne sera jamais posé sur les bases.

Vous avez dû faire réflexion aussi qu'en abolissant les petits pieds, vous leur changiez par le fait toute leur toilette des habits de dessus, depuis les souliers jusqu'à la chevelure inclusivement ; que vous rendiez presque inutiles, dans les familles qui en ont, toutes les anciennes garde-robes de la famille féminine, et les obligeriez à s'acheter des habits plus amples, etc...

Il y a plus de dix ans qu'un Vicaire apostolique, l'ancien *Cardiensis* (1) du Chan-Si, voulut prohiber les petits pieds ; il fit rire et mécontenta tout le monde qui, sans en rien faire, murmura contre lui (2).

Cette lettre, recueillie dans les papiers de Mgr Daguin, porte en note ces mots : « Répondu le 3 janvier 1851 » ; mais nous n'avons pas cette réponse. On peut présumer qu'elle réfutait les exagérations en sens contraire qui se trouvent dans la lettre de Mgr Mouly, et que l'expérience faite en Mongolie par les catholiques, et un peu partout par les protestants, a suffisamment démenties.

(1) Alphonse-Marie de Donato, O. F. M., évêque titulaire de Cardique et coadjuteur de Mgr Salvetti (1835-1844), puis premier Vicaire apostolique du Chensi (2 mars 1844), où il mourut (20 mai 1848).

(2) Ngàn-Kia-Tchouang, 25 novembre 1850.

VI. — CONCLUSION DE L'AFFAIRE DES PETITS PIEDS

En employant la persuasion, non isolément, ce qui aurait fait tout échouer, mais d'accord avec tous les missionnaires de la même mission, Mgr Daguin réussit à abolir complètement cet usage chez les chrétiens de son Vicariat. Mgr Mouly, bien que d'une opinion différente, laissa faire son coadjuteur.

Les missionnaires belges, successeurs de NN. SS. Mouly et Daguin, ont maintenu la ligne de conduite de ce dernier, en gardant les mêmes ménagements qu'on avait observés dès le début.

Je me suis fait dès le principe, écrivait le P. Verbist à Mgr Mouly, une règle à laquelle j'ai obligé tous mes confrères de se conformer, c'est-à-dire de respecter les décrets que nos dignes prédécesseurs avaient cru devoir prendre dans leur sagesse pour le bien du Vicariat confié à nos soins. J'ai recommandé sévèrement à tous mes confrères de tenir bon et de ne pas permettre que cet usage, à peu près aboli en Mongolie, s'y introduisît de nouveau. Je n'ai pas permis cependant d'en faire un cas de refus d'absolution.

Il n'y a pas huit jours, à l'occasion de la mission de Sy-Wan-Tze, que j'ai fait traiter cette question par M. Tchao, dans une instruction dont je lui ai donné le canevas. Je lui ai fait rappeler les excellentes raisons que Mgr Daguin avait fait valoir contre cet abominable usage ; le bien que son abolition avait eu pour effet parmi les chrétiens de Mongolie.

Je lui ai fait dire aussi qu'en présence de la tolérance de Rome et des Vicaires apostoliques de Chine, je ne me reconnaissais pas le droit de refuser l'usage des sacrements à ceux qui n'obéiraient pas à cet égard ; mais que les chrétiens qui reprendraient cet usage méconnaissaient un avis salutaire de leurs supérieurs ; qu'ils devaient être certains qu'ils en perdaient les bonnes grâces, et qu'ils n'auraient aucun service à attendre de leur part (1).

Depuis lors il s'est écoulé plus d'un demi-siècle, et l'usage introduit par Mgr Daguin s'est fidèlement conservé au milieu des chrétiennes de Mongolie qui sont aussi fières de leurs grands pieds que leurs compatriotes païennes le sont de leurs petits pieds. Grâce à cela, le fait d'avoir les grands pieds équivaut à un acte de foi public.

Les nombreux émigrants qui viennent chaque année grossir le nombre des chrétiens dans ces régions s'empressent d'adopter la coutume des chrétiens au sein desquelles ils viennent se fondre. On peut donc conclure que la réforme de Mgr Daguin a pleinement réussi.

(1) 22 juillet 1867.

VII. — MONSEIGNEUR MOULY SE DÉMET DE SON TITRE DE VICAIRE APOSTOLIQUE DE MONGOLIE (19 SEPTEMBRE 1857)

Bien qu'ayant effectivement quitté la Mongolie depuis l'année 1846, Mgr Mouly en était resté le Vicaire apostolique et l'administrait par son premier coadjuteur, Mgr Daguin. Ainsi, jusqu'à la division du Tchély en trois Vicariats apostoliques, Mgr Mouly réunit en sa personne trois autorités distinctes : celle de Supérieur de la mission française de Pékin, celle de Vicaire apostolique de la Mongolie, et celle d'Administrateur apostolique de l'évêché de Pékin.

Le fait de la division de l'évêché de Pékin en trois Vicariats (1856) supprimait tout souvenir de l'évêché de Pékin, abolissait toute distinction entre mission française et mission portugaise, et établissait simplement Mgr Mouly Vicaire apostolique de Pékin et du Tchély-Nord.

Dès lors il considéra que son rôle de Vicaire apostolique de Mongolie cessait d'avoir une raison d'être. Le 6 janvier 1857, il écrivit au Saint Siège :

> ... D'une part, depuis dix ans, mon coadjuteur de Mongolie, Mgr Daguin, gouverne presque seul le Vicariat de Mongolie, où seul déjà il a pleins pouvoirs pour ce qui regarde notre Congrégation (1); d'autre part, le titre et la charge de Vicaire apostolique d'un seul Vicariat me suffit. Il semble donc souverainement convenable de m'enlever le titre et la charge de Vicaire apostolique de Mongolie, de les donner au susdit évêque de Troade et de le nommer à ma place Vicaire apostolique de Mongolie.

Rome se hâta de faire droit à une demande si raisonnable (19 septembre 1857) (2).

VIII. — MORT DE MONSEIGNEUR DAGUIN (9 MAI 1859)

Mgr Daguin ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité, car une mort prématurée l'enleva dans toute la force de l'âge, un an après.

(1) On a vu que lors de son sacre, Mgr Daguin avait reçu le titre de Visiteur.

(2) Voir le Bref dans les archives du Pétang et dans le tome III des *Mémoires de la C. de la M.*, 2e *éd.*

Il se trouvait seul depuis trois mois, occupé à faire mission à l'est de son Vicariat, à Héchoui (Eaux-Noires). Quelques jours avant la fête des Cendres, souffrant habituellement de la tête, il se trouva un peu plus fatigué qu'à l'ordinaire. Il écrivait à son Provicaire, M. Tagliabue, à Sywàntze, c'est-à-dire à une distance de quinze jours de route :

Envoyez-moi vite un confrère chinois, afin que je puisse lui remettre la mission, me confesser et m'en retourner.

M. Tagliabue appela aussitôt M. Fong et l'envoya aux Eaux-Noires. Ce prêtre devait passer par la chrétienté de Jehol, non pour y faire mission, mais pour administrer les malades qui pourraient avoir besoin de son ministère. Il s'y attarda tellement qu'il n'arriva auprès de son évêque qu'au bout d'une quarantaine de jours de voyage.

Malade, inquiet, sachant la résidence de Sywàntze sous le coup d'un procès, Mgr Daguin embrasse M. Fong, l'interroge sur le procès, sur les affaires ; celui-ci craint de lui faire de la peine et se tient sur la réserve. Mgr Daguin croit qu'on veut lui cacher quelque malheur, quelque arrestation de confrères ; il ouvre les lettres, mais des lettres écrites depuis plus de quarante jours, où les détails n'étaient pas de nature à le rassurer. Sous cette impression le mal empira d'heure en heure : lui-même voulut recevoir les derniers sacrements, et le troisième jour après l'arrivée de M. Fong, le 9 mai 1859, vers cinq heures de l'après-midi, il rendait à Dieu son âme. Il était âgé seulement de 44 ans.

Tous les chrétiens, quoique pauvres, se cotisèrent pour faire les frais de la sépulture et voulurent qu'il fût enterré dans leur chapelle (1), au village où il était mort, à Kou-Ly-Tou.

M. Gottlicher arriva trois jours après la mort du prélat et fit les obsèques.

IX. — VERTUS DE MONSEIGNEUR DAGUIN

M. Tagliabue, qui fut Provicaire pendant la vacance produite par la mort de Mgr Daguin, et qui devint plus tard Vicaire apostolique de Pékin, écrivait de son ancien évêque.

(1) Mgr Daguin fut enterré devant l'autel latéral. Mgr Bax, son successeur, exhuma son corps pour le mettre dans un nouveau cercueil. A cette occasion, l'anneau du défunt lui a été retiré.

Il était d'une taille haute et bien prise; son regard doux et plein de bonté lui conciliait tous les cœurs. On lisait sur son visage la sérénité, la gravité et la douceur qui faisaient le fond de son caractère. D'un jugement droit et sûr, il appréciait les hommes et les choses à leur juste valeur, à moins que la compassion ne fût de la partie; car alors il avait le défaut des grands hommes qui aiment mieux pencher en faveur de la souffrance que de s'arrêter aux règles de la stricte justice. « La vue de la misère de ces pauvres gens me touche si fort, disait-il, que je n'y puis tenir, et je succombe à la passion de donner; il faudra que je me fasse violence. »

Avec un si bon cœur, bien qu'il n'eût rien à donner, il se faisait aimer et recevoir partout; en le voyant avec les chrétiens, vous eussiez dit l'ombre de saint Vincent de Paul apparaissant au milieu des pauvres; chacun lui adressait la parole; les affaires de l'âme et celles du corps étaient entre ses mains. Il traitait tant de ces différends qui sont de chaque jour entre les Chinois, que les païens disaient qu'il était mandarin et tenait tribunal ouvert à tous les affligés ou persécutés. Il avait le talent de se concilier les cœurs...

C'est surtout avec ses confrères qu'il apparaissait vrai enfant de saint Vincent. Ni son ancienneté, soit dans la Congrégation, soit dans les missions, ni sa dignité d'évêque ne lui inspiraient la moindre distinction. Il était tout comme l'un d'eux sous ce rapport. Au Conseil il proposait son avis avec simplicité, sans aucune prétention et toujours en vue de Dieu; si quelque confrère pensait autrement, il le pouvait dire sans crainte ; et si son avis paraissait juste, il s'y rendait aussitôt, se félicitant qu'un autre rencontrât mieux que lui, disant devant les autres : « Autrefois j'ai essayé et je n'ai pas réussi; si vous pensez que nous devions remettre la main à l'œuvre, offrons tout au bon Dieu et ne craignons plus rien ; le succès n'est pas en nos mains, mais en sa sainte volonté ».

Un de ses confrères disait de lui : « Mgr Daguin était l'âme la plus innocente, la plus droite, la plus simple que j'aie jamais connue. »

Un autre ajoutait :

— Je ne serais pas étonné qu'il fît des miracles.

Sans vouloir préjuger des faits allégués, une lettre du 24 février 1862 lui attribue la cessation d'une invasion de sauterelles et la guérison subite d'un aveugle, opérée avec la poussière de son tombeau.

Le P. Mesnard, des Missions Etrangères, son voisin, qui le connut intimement, écrivait aux missionnaires de Sywàntze la lettre élogieuse par laquelle nous terminerons ce chapitre :

Je pourrais résumer tout son éloge dans ce simple mot dont se servaient les chrétiens pour le désigner : Houo-Cheng-Jen, *Un saint vivant*. Tout le temps que j'ai eu le bonheur de le fréquenter, je n'ai pu découvrir en lui le plus léger défaut.

D'une nature tendre et sensible, jamais personne ne sut compatir plus que lui aux nécessités, aux misères de ses chers néophytes. Pour soulager les pauvres, il se serait réduit à la mendicité. Je l'ai vu et

entendu regretter l'argent qu'il était quelquefois obligé d'employer pour ses besoins personnels, regardant l'argent des missions comme uniquement destiné à la propagation de l'Evangile ou au soulagement des pauvres.

Quel amour pour ses néophytes! Quel zèle de leur salut! Quelle exactitude à visiter les chrétiens, à les instruire, à leur administrer les secours spirituels ! courant jour et nuit aux malades, les assistant jusqu'à son dernier soupir. Quelle condescendance aux désirs, aux prières qui avaient pour objet la consolation des personnes souffrantes! Je l'ai vu entreprendre de longs voyages pour aller revoir des malades qui, quoique munis de tous les sacrements, l'envoyaient chercher dans l'unique but de jouir des consolations que leur donnait sa seule présence. Ces pauvres gens mouraient avec joie et pleins de confiance, quand ils le voyaient auprès d'eux, tant était grande l'opinion qu'ils avaient de sa sainteté.

Tous les moments libres que lui laissait le ministère, il les employait à l'étude...

Son arrivée (à Soung-chou-tsoui-tze) à peine connue, les catéchistes et une foule d'autres chrétiens venaient le saluer et partager avec moi la joie de sa présence. Je n'ai jamais vu personne aussi aimé, aussi vénéré des Chinois... Au fond de douceur et de bonté qui le caractérisait, il savait unir une fermeté, une énergie inflexible, quand il s'agissait du devoir... (1).

Ces quelques témoignages suffisent pour faire connaître Mgr Daguin et justifier cette parole de Mgr Mouly au Préfet de la Propagande :

— La mort de Mgr Daguin est un vrai malheur pour la Mongolie !

(1) Lettre à MM. Bray et Reifert, Vallée des Pins, 15 mars 1862. *Cf. Mémoires de la C. M. en Chine*, IIe édition, III, pp. 483-493. *Notices sur les Prêtres, etc., d. l. C. M.*, passim.

CHAPITRE III

L'INTERVENTION ANGLO-FRANÇAISE

I. Révolte des Tchang-Mao ou Taiping. — II. Campagne anglo-française de 1856-1857. — III. Négociations infructueuses. — IV. L'expédition de Tientsin (d'avril à juillet 1858). — V. Le traité de Tientsin et la liberté religieuse. — VI. Les conséquences du traité de Tientsin. — VII. Mgr Anouilh est ramené à Changhaï par les autorités chinoises. — VIII. Les Chinois refusent aux ambassadeurs étrangers le droit de séjour à Pékin. — IX. L'expédition de Takou. — X. Mgr Mouly pendant l'expédition de Takou. — XI. Expédition franco-anglaise de 1860. — XII. Débarquement à Péhtang. — XIII. Prise des forts de Takou. — XIV. Guet-apens de Toung-Tchôw. — XV. Bataille de Tchankiawàn. — XVI. Bataille de Palikiao. — XVII. Pillage du Palais d'été ou Yuèn-Ming-Yuèn. — XVIII. Incendie du Palais d'été.

NOTE. — *Le lieutenant de Damas.*

I. — RÉVOLTE DES TCHANG-MAO OU TAI-PING (1850)

L'empereur Taokouang mourut en 1850 et eut pour successeur son fils qui monta sur le trône sous le nom de Sienfoung (1850-1861).

Cette même année éclata au Kouangsi la révolte des Nien-Fei,

appelés plus tard Taiping et aussi Tchang-Mao (Grands-Cheveux), c'est-à-dire ceux qui ne se rasaient pas la tête à la mode tartare.

Cette révolte fut la plus longue et la plus terrible de toutes celles qu'eut à réprimer la dynastie tartare des Ming. Dans le sud de la Chine, de tout temps peu porté pour cette dynastie, la révolte prit tout de suite des proportions formidables ; toutes les provinces méridionales tombèrent entre les mains des rebelles. Leurs bandes triomphantes remontèrent vers le nord et pénétrèrent jusque dans la province du Tchély. Une de leurs colonnes atteignit la ville de King-Hai-Hsien, aux portes mêmes de Tientsin.

Dans ces circonstances, trois hommes sauvèrent la dynastie : Seng-Kolintsïn, dans le nord, Tseng-Kouofàn dans le Hounàn et le Houpé, et Ly-Houng-Tchang dans le Kiang-Nàn.

Tseng-Kouofàn, seul, avait résisté aux Nien-Fei et les avait enfermés dans les murs de Tchangsha (Hounàn) ; puis il avait repris Outchang et Hanyang (Houpé), en 1854.

En 1855, le prince mongol Seng-Kolintsïn, dans le Tchély, bat les rebelles partout où il les rencontre.

En 1869 enfin, le jeune Ly-Houng-Tchang, à la tête de volontaires recrutés dans le Ngànhoui, son pays natal, se distingue dans sa lutte contre les Taiping et devient le bras droit de Tseng-Kouofàn.

II. — CAMPAGNE ANGLO-FRANÇAISE DE 1856-1857

Les puissances européennes, de leur côté, étaient de plus en plus impatientes de faire une brèche dans la Grande Muraille et d'entrer en relations avec cet empire si jalousement fermé. L'occasion saisie par les Anglais fut une véreuse affaire de contrebande, mise sous la protection du drapeau britannique. Une barque, nommée la *Lorcha Arrow*, montée par treize pirates chinois, ayant été arrêtée par le gouvernement de Canton, le 23 octobre 1856, le consul anglais Parkes ouvre les hostilités, fait attaquer et occuper les forts de Canton ; le 25 il repousse une attaque contre les factoreries, et le 27 il fait ouvrir une brèche dans les murs de la ville.

Le prétexte de la France était plus moral et aussi plus légitime ; c'était le martyre juridique d'un prêtre des Missions Etrangères, le bienheureux Chapdelaine, qui venait d'être exécuté sur

la place publique de Silinn, dans le Kouangsi (28 février 1856). La France décida de se joindre à l'Angleterre pour obliger la Chine au respect des traités et venger l'assassinat officiel de ses nationaux. Le 11 décembre 1857, l'amiral français Rigault de Genouilly prenait part aux hostilités déjà engagées et notifiait le blocus de la rivière de Canton.

En même temps, le baron Gros, ambassadeur de France, arrivait en Chine, pour être prêt à discuter les propositions de paix qui pourraient être faites (octobre).

Le 1er janvier 1858, les troupes alliées pénétrèrent dans Canton, firent prisonnier le vice-roi Yé Mintcheng et l'expédièrent à Calcutta, où il mourut quelques mois plus tard.

III. — NÉGOCIATIONS INFRUCTUEUSES

La campagne militaire de 1857 était à peine terminée que les ambassadeurs alliés songeaient à commencer leur mission diplomatique. D'un commun accord, ils se rendirent à Changhaï pour entrer en communication avec le cabinet de Pékin et conclure avec lui des traités de paix et de commerce. La ville de Changhaï avait été choisie dans un esprit de conciliation facile à comprendre, malgré l'avis de bons esprits, mieux au courant des mœurs chinoises, qui soutenaient que toutes les négociations entamées loin de la capitale avec des mandarins commissaires n'aboutiraient en aucune façon, et qu'il fallait aller immédiatement dans le nord, pénétrer dans le Pého et ne s'arrêter qu'à Pékin.

Les ambassadeurs anglo-français, lord Elgin et le baron Gros, pour agir plus efficacement sur l'empereur de Chine demandèrent seulement à l'amiral russe Poutiatine et au plénipotentiaire américain Reed de faire avec eux cause commune pour obtenir satisfaction du cabinet de Pékin.

Les représentants des quatre puissances envoyèrent donc simultanément une communication au gouvernement impérial, par l'entremise du vice-roi des deux Kiangs (1). Le comte de Contades, secrétaire de l'ambassade française, et M. de Oliphant, secrétaire de l'ambassade anglaise, furent chargés de porter les dépêches à Soutchow.

Dans les propositions adressées au gouvernement chinois, les

(1) C'est-à-dire du Kiang-Nàn et du Kiang-Si.

ambassadeurs français et anglais demandaient qu'on envoyât à Changhaï un commissaire extraordinaire muni de pleins pouvoirs et chargé de traiter avec les ambassadeurs étrangers, sur tous les points, au nom de l'Empereur. Ils ajoutaient que leur intention était de se rapprocher de Pékin si ce commissaire n'était pas arrivé avant la fin de mars, et d'avoir recours aux mesures qui leur paraîtraient nécessaires pour faire droit à leurs réclamations. Dans leurs lettres datées du 11 février, les ambassadeurs alliés demandaient en outre : l'admission des ministres étrangers à Pékin, le libre exercice du culte chrétien, l'admission du commerce européen dans tous les ports et fleuves du Céleste Empire, etc., etc.

Le premier ministre Yu-Ching ne daigna pas répondre et fit donner aux négociateurs européens des réponses évasives, par le canal du vice-roi des deux Kiangs, ce qui était contraire aux stipulations du traité de Nankin qui autorisait « le fonctionnaire de Sa Majesté Britannique en Chine à correspondre avec les grands fonctionnaires chinois ». Là-dessus fut décidée l'expédition de Tientsin.

IV. — L'EXPÉDITION DE TIENTSIN (D'AVRIL A JUILLET 1858)

Le 20 avril 1858, les représentants des quatre puissances arrivèrent à l'embouchure du Pého. La flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral sir Michael Seymour, était composée des vaisseaux suivants : *Calcutta*, *Pique*, *Furieux*, *Nemrod*, *Cormoran*, *Surprise*, *Fury*, *Slaney*, *Leven*, *Bustard*, *Opposum*, *Saint-Aunch*, *Firm*, *Coromandel* et *Nesper*.

La flotte française, sous les ordres du vice-amiral Rigault de Genouilly, était composée des frégates la *Némésis* et l'*Audacieuse*, des corvettes à vapeur le *Primauget* et le *Phlégéton*, des transports la *Durance*, *la Meurthe* et le *Reuny*, des canonnières *Mitraille*, *Fusée*, *Avalanche* et *Dragonne*.

La flotte américaine était représentée par deux frégates à vapeur *Minnesota* et *Mississipi*.

Les couleurs de Russie flottaient sur l'*Amerika*, bateau à vapeur.

Le 24 avril, le baron Gros et lord Elgin envoyèrent à Pékin une

dépêche demandant l'envoi immédiat d'un commissaire extraordinaire, muni des pouvoirs de l'Empereur, pour conclure un traité. Le 28 avril, le vice-roi de la province annonça qu'il avait été désigné par l'Empereur.

Après un échange de notes qui n'aboutirent à rien, le comte Poutiatine prévint les ambassadeurs que la Cour de Pékin refuserait certainement de recevoir dans la capitale les ministres étrangers. Le lendemain, 18 mai, les plénipotentiaires des quatre puissances et les amiraux se réunirent en conférence sur l'*Audacieuse*. On convint de sommer le 20 mai le commandant des forts de Takou d'avoir à en ouvrir les portes sous menace d'un assaut immédiat, avant de remonter jusqu'à Tientsin.

La sommation fut remise effectivement le 20 mai à 6 heures du matin, et, sur le refus de livrer les forts, à 10 heures précises, les deux amiraux Seymour et Rigault de Genouilly ouvrirent le feu. Les batteries chinoises répondirent vivement. Cependant, à 11 heures, les forts du nord étaient enlevés; à midi, ceux du sud, défendus par la garde impériale, subissaient le même sort. L'armée chinoise s'enfuyait en toute hâte, abandonnant un grand nombre de blessés et un matériel d'artillerie considérable. On a calculé que chaque fort était défendu par vingt-cinq pièces de campagne, douze pièces de 18, six mortiers et quatre canons de 68, c'est-à-dire par une cinquantaine de bouches à feu, sans compter les fusils d'une nombreuse infanterie.

Après la prise des forts de Takou, on se mit en mouvement pour arriver jusqu'à Tientsin, où les plénipotentiaires des quatre puissances parvinrent le 29 mai. A leur arrivée, le vice-roi du Tchély écrivit aux ambassadeurs qu'un décret impérial du 29 mai avait nommé Koui-Léang et Houa-Chana commissaires extraordinaires.

Les deux commissaires arrivèrent à Tientsin le 2 juin, et dès le 4 avait lieu la première entrevue.

Les ambassadeurs étrangers avaient surtout en vue d'obtenir l'exécution des précédents traités, et les commissaires chinois cherchaient, à force d'habileté, à éluder encore cette solution.

Sur ces entrefaites arriva à Tientsin le célèbre Ki-Yng, qui avait négocié la convention de Lagrené. Il se disait chargé d'une mission particulière de l'Empereur auprès de lord Elgin et du baron Gros. Au premier abord on crut que l'arrivée de ce haut personnage était un témoignage des dispositions pacifiques de l'Em-

pereur à l'égard des alliés; mais on acquit bientôt la certitude que Ki-Yng n'était venu au contraire à Tientsin que pour neutraliser les bonnes dispositions des deux commissaires. M. Lay le convainquit, dans une entrevue officielle, d'impéritie et de mauvaise foi. Là-dessus le vieux diplomate, âgé de 72 ans, s'empoisonna (25 juin 1858).

Malgré ces divers incidents, les négociations avançaient, et, le 18 juin, l'amiral Poutiatine et M. Reed signaient deux conventions pour la Russie (1) et pour les Etats-Unis; le 26 du même mois, lord Elgin, et le lendemain 27, le baron Gros concluaient avec les commissaires chinois. Un décret impérial du 4 juillet approuvait les traités signés avec les quatre puissances, et il était entendu qu'ils seraient ratifiés à Pékin, dans l'intervalle d'un an, — c'est-à-dire aux calendes grecques, dans l'esprit des Chinois.

Le 6 juillet, les représentants des quatre puissances quittèrent donc Tientsin pour se rendre à Changhaï et y terminer certaines négociations concernant les douanes.

V. — LE TRAITÉ DE TIENTSIN ET LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Le traité français, négocié par le baron Gros, contient 43 articles. L'article 13 seul nous intéresse, car il complète le traité de Lagrené.

Voici la teneur de cet article :

Art. 13. — La religion chrétienne ayant pour objet essentiel de porter les hommes à la vertu, les membres de toutes les communions chrétiennes jouiront d'une entière sécurité pour leurs personnes, leurs propriétés et le libre exercice de leurs pratiques religieuses, et une protection efficace sera donnée aux missionnaires qui se rendront pacifiquement dans l'intérieur du pays, munis des passeports réguliers dont il est parlé dans l'article 8 (2). Aucune entrave ne sera apportée,

(1) De son côté, le général Mourawiew avait conclu le traité d'Aïgoun.

(2) Art. 8. — Les Français qui voudront se rendre dans les villes de l'intérieur ou dans les ports où ne sont pas admis les navires étrangers, pourront le faire en toute sûreté, à la condition expresse d'être munis de passeports rédigés en français et en chinois, également délivrés par les agents diplomatiques ou les consuls de France en Chine et visés par les autorités chinoises.

En cas de perte de ce passeport, le Français qui ne pourra pas le présenter, lorsqu'il en sera requis légalement, devra, si l'autorité chinoise du lieu où il se trouve se refuse à lui donner un permis de séjour pour lui laisser le temps de demander un autre passeport au consul, être recon-

par les autorités de l'empire chinois, au droit qui est reconnu à tout individu en Chine d'embrasser, s'il le veut, le christianisme et d'en suivre les pratiques sans être passible d'aucune peine infligée pour ce fait.

Tout ce qui a été précédemment écrit, proclamé ou publié en Chine, par ordre du gouvernement, contre le culte chrétien, est complètement abrogé et reste sans valeur dans toutes les provinces de l'empire.

Il est à remarquer que le texte chinois n'a pas la même force que le texte français. C'est plutôt un adoucissement qu'une entière abrogation des lois antérieures. Quand, plus tard, on s'en fut aperçu, M. de Bourboulon obtint que le texte chinois fût la traduction exacte du texte français (1).

VI. — CONSÉQUENCES DU TRAITÉ DE TIENTSIN

Le traité de Tientsin fut un événement religieux d'une exceptionnelle importance : la France poursuivant les gestes de Dieu, dont son histoire est remplie, obtenait en Chine ce que Constantin avait accordé à l'empire romain, la liberté religieuse. Le traité français de Tientsin était un réel progrès sur la convention de Lagrené. D'après cette convention, les missionnaires ne pouvaient s'introduire en Chine que par fraude et n'y vivaient qu'à l'insu des autorités chinoises; par le traité de Tientsin, il leur suffira désormais d'avoir un passeport du ministre de France pour avoir le droit de séjourner ostensiblement dans n'importe quelle ville de l'empire.

Aussi la nouvelle de ce traité fit tressaillir de joie les chrétientés de Chine.

Parmi les jeunes missionnaires, écrivait alors M. Tagliabue, les uns entonnaient le *Te Deum,* les autres les *Alleluia* du temps pascal, ceux

duit au consulat le plus voisin, sans qu'il soit permis de le maltraiter ni de l'insulter en aucune manière.

Ainsi que cela était stipulé dans les anciens traités, les Français résidant ou de passage dans les ports ouverts au commerce étranger pourront circuler sans passeport dans leur voisinage immédiat et y vaquer à leurs occupations aussi librement que les nationaux; mais ils ne pourront dépasser certaines limites, qui seront fixées de commun accord entre le consul et l'autorité locale.

Les agents français en Chine ne délivreront de passeport à leurs nationaux que sur les lieux où les rebelles ne seront pas établis dans le moment où le passeport sera demandé.

Ces passeports ne seront délivrés par les autorités françaises qu'aux personnes qui leur offriront toutes les garanties désirables.

(1) 4 avril 1862.

des autres temps ne suffisant plus. Les vieux, plus réservés, hochaient la tête.

Mgr Mouly, dans le Vicariat duquel avaient eu lieu ces événements, n'en avait été prévenu que par une persécution locale qui surgit à cette occasion.

Les diplomates n'avaient pas encore repassé la barre de Takou, que déjà les magistrats de Tientsin arrêtaient, dans une pharmacie gratuite de cette ville, un prêtre chinois, M. Tsiou, et s'efforçaient de le faire passer pour traître à sa patrie, l'accusant d'introduire les Européens dans l'intérieur de l'empire. La pharmacie (1) fut pillée; les satellites enlevèrent une partie du mobilier, habits, médicaments, etc.

M. Tsiou fut traité comme un scélérat, traîné de brigade en brigade, à pied, chargé de chaînes, jusqu'à Paotingfou, pour y être jugé. Il y arriva atteint d'une maladie contractée à la suite des mauvais traitements subis en cours de route. On l'obligea à traduire en chinois la correspondance latine de Mgr Mouly qui avait été saisie avec ses effets et dans laquelle on espérait trouver les fils de quelque conjuration. Pour comble de précaution, les mandarins allèrent jusqu'à charger les membres de la mission russe de Pékin de faire une nouvelle traduction de ces lettres.

Après le départ des ambassadeurs de Tientsin, Mgr Mouly, impatient de connaître le résultat des importantes négociations qui avaient eu lieu entre la Chine et les nations occidentales, s'adressa également à l'archimandrite russe Palladius. Il le pria à cette occasion de vouloir bien l'aider de son influence pour terminer l'affaire de M. Tsiou.

VII. — MONSEIGNEUR ANOUILH EST RAMENÉ A CHANGHAI PAR LES AUTORITÉS CHINOISES

A Tchengtingfou, la persécution continuait comme avant les traités. Poussé à bout et confiant dans la force des conventions consenties par les Chinois, Mgr Anouilh crut pouvoir imiter l'exemple donné par son évêque, quelques années auparavant. Il

(1) Cette petite pharmacie semble avoir été le premier presbytère de la ville de Tientsin. Elle se trouvait sur la rive est du Hai-Ho, actuellement concession autrichienne. Après la guerre de 1860 et l'installation de la mission au confluent du Pé-Ho et du Yü-Ho, la maison fut vendue.

sortit donc de sa retraite et alla lui-même demander justice au vice-roi du Tchély, au nom de ses chrétiens opprimés. Il eut gain de cause, et qui plus est, il fut laissé en liberté.



L'ARCHIMANDRITE RUSSE PALLADIUS

Correspondant de Mgr Mouly

Enhardi par ce premier succès, Mgr Anouilh voulut aider M. Tsiou, dont le procès durait depuis près d'un an. Mais son insistance eut un résultat tout autre que celui qu'il avait espéré. Les mandarins demandèrent à l'Empereur son expulsion, ainsi que celle de M. Tsiou. L'Empereur ratifia cette requête. Le 27 fé-

vrier 1860, les deux missionnaires quittèrent donc Ngànkiatchouang, où, moyennant une garantie, ils avaient librement séjourné, et étaient conduits sous escorte à Changhaï.

Le 16 mai 1859, Mgr Mouly était à Tapaotièn, village chrétien situé à l'est de Pékin, quand il reçut une lettre du ministre de France, M. de Bourboulon, qui l'invitait à se rendre à Changhaï pour le 5 juin et à se joindre à la légation française qui devait faire son entrée à Pékin prochainement, au moment de la ratification du traité de Tientsin.

Voici dans quelles circonstances :

VIII. — LES CHINOIS REFUSENT AUX AMBASSADEURS ÉTRANGERS LE DROIT DE SÉJOUR A PÉKIN

Une des clauses du traité de Tientsin qui coûtaient le plus aux Chinois était celle qui promettait aux représentants des quatre nations le droit de séjourner dans la capitale de l'empire. Au fond ce fut cette clause qui amena la guerre.

Dès le 22 juillet 1858, aussitôt après le retour des ambassadeurs de Tientsin à Changhaï, les commissaires chinois écrivaient à lord Elgin :

Lorsque nous avons conclu à Tientsin un traité avec Votre Excellence, des navires de guerre étaient mouillés dans le port; nous étions sous la pression de la force et en proie aux plus vives alarmes. Il fallait signer le traité sur l'heure, sans le moindre délai. Il n'y avait pas à délibérer; nous n'avions qu'à accepter les conditions qui nous étaient imposées.

Dans le nombre, il s'en trouvait quelques-unes qui causaient à la Chine un tort réel et que le gouvernement de Votre Excellence aurait pu abandonner... A notre retour dans la capitale, l'Empereur nous a ordonné de venir à Changhaï pour nous entendre avec vous et discuter mûrement une question qui intéresse les deux pays...

Chacun des articles du traité vous confère des avantages considérables, et l'empressement avec lequel Sa Majesté l'Empereur a donné son consentement atteste un extrême désir de bienveillance. Parmi ces articles, il en est un, concernant la résidence à Pékin, qui est très pénible pour la Chine; et comme il s'agit d'un privilège qui n'a été accordé ni aux Français, ni aux Américains, et qui n'est concédé qu'à votre pays, nous venons prier Votre Excellence d'examiner avec nous un mode de transaction qui permette de ne point exécuter cette clause. Si vous accueillez cette ouverture, l'Empereur déléguera l'un des principaux secrétaires d'Etat, ou un ministre, pour résider dans les provinces, au lieu qu'il plaira au représentant de votre gouvernement de

choisir pour résidence habituelle. Lorsque Nankin sera repris sur les rebelles, votre ambassadeur pourra, s'il le désire, faire choix de cette ville.

Ce fut au milieu de ces pourparlers que le baron Gros et lord Elgin quittèrent la Chine au commencement de mars 1859 et remirent à M. de Bourboulon, ministre de France, et à sir Frédéric Bruce, ministre d'Angleterre, la gestion des intérêts français et anglais en Chine.

IX. — L'EXPÉDITION DE TAKOU

Dès le commencement d'avril 1859, M. de Bourboulon et M. Bruce acquéraient la certitude que la *Gazette de Pékin*, journal officiel du gouvernement chinois, non seulement n'avait dit mot des traités signés à Tientsin, mais encore qu'elle avait annoncé la «retraite des barbares » en termes injurieux. On les informait en outre, que le général en chef des armées chinoises, le redoutable Seng-Kolintsïn, avait relevé les forteresses de Takou, à l'entrée du Pého, afin d'empêcher les ministres européens d'arriver à Pékin.

Il fallait donc renoncer à échanger les ratifications du traité de Tientsin et, par suite, considérer cette convention comme nulle ou bien prendre les arrangements nécessaires pour contraindre le gouvernement chinois à observer la foi des traités.

Les ministres de France et d'Angleterre résolurent de rassembler toutes les forces navales disponibles et de partir pour le golfe du Tchély. Dans le courant de juin, la flotte anglaise, composée de deux frégates, trois corvettes, deux avisos et neuf canonnières, sous le commandement de l'amiral Hope, arriva à l'embouchure du Pého; la marine française, absorbée par les événements de la Cochinchine, était représentée par le *Duchayla*, corvette commandée par le capitaine Tricault, et un petit bâtiment, le *Norsagaray*, armé seulement de deux bouches à feu. Cette expédition, on le voit, était engagée imprudemment, vu la résistance à laquelle on devait s'attendre.

A son arrivée, l'amiral Hope avait trouvé l'entrée de la rivière entièrement barrée, les forts de Takou réédifiés et armés, enfin tous les préparatifs de la guerre. Le 21 juin, les ministres de France et d'Angleterre se présentaient pour se rendre à Pékin par la route de Tientsin; on les pria d'aborder à Péhtang, à dix milles

plus au nord, où une escorte était chargée de les conduire à Tientsin.

Les ministres se réunirent à bord de la *Magicienne*, pour délibérer ; et, séance tenante, ils résolurent de passer outre.

L'attaque des forts eut lieu le 25 à deux heures du soir. Jusqu'à la nuit, le combat fut terrible, acharné de part et d'autre. Les Chinois, à l'abri derrière leurs murailles et munis d'une grosse artillerie, firent pleuvoir une grêle de projectiles qui causèrent des pertes sensibles dans l'armée alliée. Les Anglais et les Français rivalisèrent d'audace et de courage, et plusieurs fois on put croire à leur succès. Mais ce fut en vain. Les compagnies de débarquement, enfoncées dans la vase jusqu'à la poitrine, ne purent arriver aux murailles; trois chaloupes canonnières, engagées dans les estacades, furent mitraillées et coulées à fond. L'amiral Hope lui-même, blessé d'un éclat d'obus, avait été relevé tout sanglant. Il fallut songer à la retraite et regagner les embarcations.

Dans cette malheureuse affaire du 25 juin, la petite brigade française avait eu six tués et dix blessés, parmi lesquels le commandant Tricault et l'aspirant Barry. Les pertes anglaises étaient grandes : 464 hommes hors de combat, dont huit officiers tués et vingt-huit blessés.

X. — MONSEIGNEUR MOULY PENDANT L'EXPÉDITION DE TAKOU

Une lettre de Mgr Mouly au cardinal Préfet de la Propagande nous apprend qu'il faisait partie de l'expédition de Takou.

Sur l'invitation de S. Excellence le ministre de France à Changhaï, de venir me joindre à lui pour entrer dans Pékin, à l'occasion de la ratification du traité sino-français, j'interrompis ma visite pastorale et entrepris un long et pénible voyage. Dieu aidant, j'échappai à de nombreux et sérieux dangers, sur terre et en barque, et arrivai heureusement à Changhaï la veille du départ de la légation française pour Tientsin. Le ministre de France craignant avec raison que je ne pusse me joindre convenablement à lui d'une localité de notre mission, voulut que je partisse avec lui. Son intention était de me présenter comme l'évêque de Pékin au gouvernement chinois, afin de pouvoir être reconnu officiellement pour le chef religieux de la capitale et du nord de la province du Tchély, et en même temps d'obtenir la restitution de la cathédrale et des autres propriétés ecclésiastiques.

C'est dans cet espoir que je montai avec lui sur un bateau de guerre,

le 15 juin, avec la quasi-certitude générale de l'heureux succès de l'entreprise. Mais, hélas ! l'événement a malheureusement trompé l'attente de tout le monde : la flotte anglo-française a essuyé un honteux échec, et nous sommes revenus à Changhaï (1).

Pendant son séjour à Changhaï, Mgr Mouly fut sollicité par les autorités chinoises de servir d'intermédiaire auprès du ministre de France, comme nous l'apprend une lettre de l'évêque de Pékin au comte Kleczhowski (2) :

Vous étiez à peine parti de Changhaï, que le gouverneur des deux Kiang dépêcha à Changhaï, au nom de l'Empereur qui l'en avait chargé, le sieur Làn, ancien Taotai de Changhaï, pour savoir si M. de Bourboulon répondrait à des lettres écrites à cet effet (arrangement pacifique) par le susdit gouverneur.

Le Taotai Ou crut devoir recourir au R. P. Lemaître et à votre serviteur pour aller apprendre de S. E. M. le ministre de France s'il aurait pour agréable la dépêche de son premier gouverneur... J'allai faire, il y a plus de 20 jours, une visite au Taotai Ou qui me reçut fort bien avec l'ancien Taotai Làn, et me témoigna le vif désir de me faire jouer le rôle d'intermédiaire de paix. Il me semble vous avoir dit aussi ici, avant votre départ, que l'officier civil qui jadis me conduisit à Changhaï s'était rendu à notre résidence du Tchély (Ngan-Kia-Tchouang) pour me demander à peu près pour le même objet... Vous savez que les Chinois traitent habituellement toutes leurs affaires par intermédiaire; de manière que si peu qu'on leur en insinuât le désir, il est probable qu'ils auraient recours à nous. C'est à vous, Monsieur le Secrétaire, à voir si ce que je vous dis est à faire, ou non, puis à en parler, ou non, à Sa Majesté et à MM. les ministres... (3).

Mgr Mouly avait compté prolonger son séjour à Changhaï jusqu'à l'arrangement définitif des difficultés soulevées par l'affaire de Takou ; mais, voyant que rien ne faisait prévoir une prompte résolution, il crut devoir rentrer dans sa mission, en octobre, et y attendre les événements.

XI. — L'EXPÉDITION FRANCO-ANGLAISE DE 1860

Le gouvernement chinois fut enivré de ce triomphe inattendu sur les « diables d'Occident »; mais pendant qu'il chantait victoire et menaçait les concessions de Changhaï et même l'île de

(1) Changhaï, 15 août 1859.

(2) M. Kleczhowski était un Polonais naturalisé Français, alors secrétaire de la légation de France, et qui plus tard fut représentant de la France à Pékin. Il était alors en France, chargé de donner au gouvernement français des renseignements précis sur les affaires d'Extrême-Orient.

(3) Lettre écrite de Changhaï, 20 août 1859.

Hong-Kong, la France et l'Angleterre préparaient la revanche de leur échec. En effet ni l'une ni l'autre ne pouvait laisser un tel affront impuni.

D'ailleurs le désir de s'ouvrir des débouchés dans cet immense empire, le besoin d'expansion et l'humiliation mal supportée par les grandes nations européennes d'être traitées comme des peuples tributaires, devaient tôt ou tard amener un conflit. C'était avec le Fils du Ciel lui-même, non avec ses représentants provinciaux, dans son palais, non dans le yamèn d'un vice-roi, que Français et Anglais désiraient continuer les relations entamées... Que de prétextes n'était-il pas possible de trouver pour intervenir soit diplomatiquement, soit militairement (1).

La France confia au général Cousin Montauban (2) le soin de venger ses marins; l'Angleterre donna à sir Hope Grant la charge de venger les siens. Les ambassadeurs furent le baron Gros pour les Français et lord Elgin pour les Anglais.

XII. — DÉBARQUEMENT A PÉHTANG

Le 1er août 1860, les deux flottes alliées, comptant plus de 200 vaisseaux, se présentaient devant la ville de Péhtang, à l'embouchure du Péhtang-ho, c'est-à-dire à 40 kilomètres plus haut que Takou, où les Chinois avaient accumulé les obstacles, les fortifications et réuni des troupes pour empêcher tout débarquement des alliés.

La descente à Péhtang eut lieu sans que les Chinois opposassent le moindre obstacle, bien que la ville eût des troupes et quelques fortifications; tout fut évacué avant l'arrivée des alliés. Il semble que ce fût de propos délibéré que les Chinois n'offrirent pas de résistance au débarquement des alliés à Péhtang, afin de justifier leur attitude à Takou l'année précédente, et de prouver que le malheur arrivé aux bateaux anglo-français n'était imputable qu'à leur refus de suivre le conseil donné de prendre la voie de Péhtang et non celle de Takou.

La ville de Péhtang, habitée par plus de 20.000 habitants, se

(1) H. Cordier. *L'expédition de Chine.*

(2) Charles - Guillaume - Marie - Apollinaire - Antoine Cousin Montauban (1796-1878), garde du corps en 1814, gagna tous ses grades en Afrique, devint général de division en 1855. Après son retour de Chine, il fut nommé sénateur et comte de Palikao. En 1870, après les premiers désastres qui amenèrent la chute du ministère Ollivier, il fut chargé par l'impératrice-régente de présider le ministère du 9 août. Mort à Paris le 8 janvier 1878.

trouva presque déserte, quand les troupes européennes y pénétrèrent. Beaucoup de ceux qui n'avaient pu emmener leurs femmes et leurs enfants les avaient fait périr dans des jarres pleines d'eau, ou les avaient égorgés. Plusieurs femmes s'étaient suicidées; l'une d'elles avait eu l'énergie de se couper la gorge avec un morceau de porcelaine. Nous notons ce détail ici, parce qu'il se répétera à Tientsin et à Pékin, quelques mois après, et en 1900 lors de la répression des Boxeurs.

XIII. — PRISE DES FORTS DE TAKOU

Le 12 août, l'armée alliée quitta Péhtang et rencontra la cavalerie tartare à Sin-Ho. Les Chinois attaquèrent avec impétuosité, avec l'intention de couper l'aile droite et de la jeter dans des marécages. Accueillis par un feu très vif d'artillerie, ils s'enfuirent en désordre laissant sur le terrain 400 tués et blessés.

La journée suivante fut employée à étudier les abords des forts de Takou. Le 14, à 4 h. du matin, attaque de celui de Tang-Kou, les Français à gauche et les Anglais à droite, appuyés sur la rivière. Le bombardement commença à 7 h. 1/2. Les Chinois répondirent aussitôt après par d'effroyables volées d'artillerie, qui heureusement firent plus de bruit que de mal; les boulets chinois, mal dirigés, passaient par dessus les batteries alliées et allaient tomber 200 mètres plus loin.

Profitant d'un ralentissement dans le tir des forts, l'artillerie française se porta en avant jusqu'à 300 mètres et en peu de temps fit taire complètement le feu de l'ennemi. Alors deux compagnies de chasseurs s'élancent au pas de course, malgré un feu de mousqueterie incessant et une grêle de flèches lancées de toutes parts, se précipitent dans le fossé rempli d'eau, sans attendre les échelles portées par les coolies chinois et escaladent les remparts, sur lesquels ils plantent le drapeau tricolore.

Presque au même moment les Anglais pénétraient dans le fort par l'angle gauche. Il était une heure de l'après-midi; la victoire était complète, les Chinois s'enfuyaient laissant plus de 500 morts et un matériel considérable.

Le 15 août, les troupes célébrèrent la fête de l'empereur Napoléon. Au milieu du camp, on avait élevé un autel orné de feuillage. A 9 heures, toutes les troupes formées en carré, les officiers au centre, assistèrent à la célébration de l'office divin, pendant

lequel se firent entendre alternativement des chœurs parfaitement organisés et les musiques des divers régiments.

La nuit du 18, on aperçut de grandes lueurs d'incendie accompagnées de fortes détonations. C'étaient les Chinois qui, évacuant la rive droite pour s'installer dans les forts en pierre situés à l'embouchure du Pého, faisaient sauter leurs poudrières et brûlaient leurs fourrages.

Le 20, le général Collineau reçut l'ordre de se porter le lendemain sur la rive gauche avec toute sa brigade en même temps que la 2e division anglaise, pour enlever les forts situés au nord du Pého; pendant que le reste des troupes alliées menacerait les forts du sud.

Le 21, à 4 heures du matin, les colonnes d'attaque se mirent en marche. Depuis 5 heures jusqu'à 8, le feu des forts fut incessant; ce fut une grêle de projectiles auxquels les assaillants répondaient vivement. Mais plusieurs poudrières ne tardèrent pas à sauter, et le feu de l'artillerie chinoise se ralentit. Le général Collineau en profite pour commander l'assaut. Les colonnes se portent en avant aussi vite que possible pour éviter la grosse artillerie. Arrivées à portée de fusil, les premières compagnies sont accueillies par plusieurs décharges de mousqueterie qui sèment la mort dans leurs rangs. Il fallait traverser deux fossés remplis d'eau, franchir une palissade formée de pointes de bambous, et escalader une muraille élevée. Pendant que les Français surmontaient ces formidables obstacles, les défenseurs du fort cherchaient à les arrêter en leur lançant des boulets, des pierres, des flèches, des piques, tout ce qu'ils trouvaient sous la main; les uns tentaient de repousser les échelles, d'autres se précipitaient sur les assaillants. Ce fut pendant une heure une mêlée effroyable, dans laquelle les Chinois finirent par succomber, tout en se battant en désespérés. La mort de leur chef les démoralisa complètement; alors ce fut un sauve-qui-peut général qui entraîna la déroute complète de l'armée chinoise et la prise des deux forts du nord.

Cette journée du 21 août fut la plus pénible et aussi la plus importante de toute cette campagne.

Après quelques jours de combat, les alliés se trouvaient maîtres en effet des deux rives du Pého et de tout le pays jusqu'à Tientsin. Les canonnières, qui avaient coopéré à la prise des forts, franchirent les barrages et ravitaillèrent désormais l'armée.

XIV. — GUET-APENS DE TOUNG-TCHOW

Nulle résistance ne fut plus opposée par les Chinois à la marche des alliés sur Tientsin, de sorte que le 26 août les généraux et les ambassadeurs y purent faire leur entrée avec une simple escorte. On pensait que les hostilités se termineraient presque aussitôt; car Koui-Léang et le vice-roi de la province du Tchély, Heng-Ky, se présentèrent comme hauts commissaires impériaux pour reprendre les négociations. Mais, après plusieurs jours de discussion, ayant feint de s'entendre sur tous les points, les commissaires chinois alléguèrent leur manque de pleins pouvoirs, et se refusèrent à signer les préliminaires déjà acceptés par eux. On avait omis de leur demander leurs pouvoirs, sous prétexte que « entre gens d'un certain monde, cela ne se faisait pas » (1).

Le 9 septembre, le corps expéditionnaire quitta donc Tientsin pour marcher sur Pékin; ce qui ne l'empêcha pas de recevoir à chaque pas de nouvelles offres de négociation et de les discuter A la suite d'un rendez-vous à Toung-Tchôw, fixé par les commissaires chinois, afin d'y tenir les dernières conférences avant de retourner à Pékin, les généraux alliés se décidèrent à envoyer dans cette ville une commission française et anglaise, chargée de fixer le lieu du campement et de rassembler les approvisionnements nécessaires à l'armée. Cette commission, précédée d'un drapeau parlementaire et accompagnée d'une quinzaine de soldats indiens, était composée du sous-lieutenant Dubut, du colonel Grandchamps, du capitaine Chanoine (2), de M. d'Escayrac de Lauture (3), du Père Duluc (4) des Missions Etrangères de Paris,

(1) Pendant cette expédition, le quartier général de Montauban fut établi au confluent du Pého et du Grand-Canal, là où se trouve actuellement l'église N.-D. des Victoires. En 1858, c'est là aussi qu'avait logé le baron Gros, pendant qu'il négociait le traité de Tientsin.

(2) Le général Chanoine, plus tard ministre de la Guerre dans le cabinet Brisson (1898).

(3) Dans sa séance du 28 novembre 1859, l'Académie des Sciences avait pensé qu'il serait opportun d'adjoindre à l'expédition militaire une commission scientifique, établie sur les mêmes bases que la célèbre commission qui accompagna Bonaparte en Egypte. Elle désigna M. d'Escayrac de Lauture comme chef de cette expédition pacifique.

(4) Dominique Duluc, du diocèse d'Agen, missionnaire dans la province de Canton (1852-1860), interprète du général Montauban, fut décapité dans une pagode, le jour de la bataille de Palikiao, le 21 septembre. Il était âgé de 34 ans.

et des officiers d'administration Ader et Gagey. Elle était complétée par M. Parkes, consul anglais de Changhaï et interprète de lord Elgin, le capitaine Brabazon et quelques autres officiers du général Grant.

Le 18 septembre, cette commission anglo-française s'apprêtait à revenir vers les généraux en chef, quand elle s'aperçut que le terrain choisi pour l'établissement du camp allié était cerné de toutes parts par la cavalerie chinoise. Démasquant leurs intentions, les Chinois font prisonniers tous les parlementaires qu'ils peuvent saisir, en décapitent quelques-uns; les autres, horriblement torturés, sont expédiés sur Pékin et internés dans la prison du Sing-Pou, puis conduits au Palais d'été.

XV. — BATAILLE DE TCHANKIAWAN (18 SEPTEMBRE)

Heng-Ky était encore au camp des alliés, quand le capitaine Chanoine, sauvé par un chrétien, et M. Gagey, ayant réussi à traverser les lignes ennemies, arrivèrent auprès du général Montauban, à qui ils firent part de la manœuvre perfide des Mandchous. Gagey affirmait avoir rencontré une armée d'au moins 15.000 cavaliers, avec autant de fantassins.

— Tout ce monde, disait-il, avait une allure martiale, décidée, et marchait, la mèche des fusils allumée.

Le général, haussant les épaules, lui dit :

— Est-ce que vous savez ce que c'est que 30.000 hommes ?

— Parfaitement, mon général, répondit Gagey, j'ai eu l'honneur d'être officier comptable à Lunéville, et j'ai vu souvent 5.000 hommes manœuvrer ensemble. Il y a devant vous six groupes de 5.000 hommes.

Il n'y avait plus à en douter : les Chinois avaient attiré les alliés sur un terrain où ils étaient fortement établis. Montauban fait exécuter aussitôt un mouvement tournant pour éviter d'être lui-même enveloppé, et pousse les Chinois sous le feu de l'artillerie anglaise. Commencé vers dix heures du matin, le combat était terminé quatre heures après. L'infanterie chinoise et la cavalerie tartare s'enfuyaient dans toutes les directions, laissant sur le champ de bataille 80 pièces de canon, plus de deux mille morts ou blessés, des armes et des munitions de toute espèce. Les

Français eurent quelques blessés et un seul mort, le lieutenant de Damas, des chasseurs d'Afrique (1).

Telle fut la bataille de Tchangkiawàn, où 2.000 Européens vainquirent un ennemi dix fois supérieur en nombre.

XVI. — BATAILLE DE PALIKIAO (21 SEPTEMBRE 1860)

Le 21, on acquit la certitude que l'armée de Seng-Kolintsïn, défaite à Tchankiawàn, mais renforcée de troupes fraîches, s'était massée en deçà et en delà du pont de Palikiao. Les alliés n'avaient ni cartes ni plans; ils savaient que le canal menait à Pékin, et que le pont gardé par l'ennemi était jeté dessus. On se guidait donc sur le canal.

Pour passer il fallait culbuter au moins 50.000 hommes qui se trouvaient là pour barrer le passage du pont. Le général Montauban disposait de 5.000 baïonnettes, plus sa petite artillerie. Les Anglais avaient à peu près le même effectif. Ce furent les Chinois qui engagèrent l'action.

Nous vîmes, raconte un témoin (2), tout d'abord une masse énorme de cavalerie tartare, qui venait tranquillement à nous, en ordre et au petit trot. Ce qu'il y avait de saisissant, c'est que l'on n'entendait pas le moindre commandement. Toutes les évolutions étaient indiquées par des bannières que l'on faisait mouvoir de haut en bas, à gauche, à droite, comme des signaux de marine.

Les premiers escadrons arrivèrent au trot, jusqu'à cinquante mètres de nos lignes de tirailleurs, et furent reçus par un feu nourri qui culbuta les chevaux du premier rang et produisit un certain flottement dans la masse. Les bannières s'agitèrent un peu plus vite, les positions furent rectifiées, et la cavalerie obliquant sur sa droite chercha visiblement à tourner la gauche de Collineau et à entrer dans un créneau laissé vide entre lui et les Anglais, qui s'étaient séparés de nous pour effectuer leur mouvement tournant.

Heureusement que Collineau (3) ne perdait jamais la tête, et nous

(1) Voir la Note à la fin du chapitre.

(2) Le comte d'HÉRISSON : *Journal d'un interprète en Chine.*

(3) Le général Collineau (Edouard-Isaïe) avait commencé sa carrière comme simple soldat le 14 mars 1831. Du 18e de ligne, il passa à la Légion étrangère en Afrique, y gagna la croix d'officier de la Légion d'honneur et arriva jusqu'au grade de colonel aux zouaves. Lors de la guerre de Crimée, il partit avec son régiment et le 8 septembre il pénétrait un des premiers dans l'enceinte de Malakoff. Il revint en Afrique pour la campagne de Kabylie, et il fut nommé général (12 août 1857). Il prit part à la campagne d'Italie et y gagna la croix de commandeur. En Chine, depuis le débarquement de Péhtang jusqu'au combat de Palikiao, le général Collineau se signala dans les divers engagements. Il mourut de maladie à Tientsin le 15 janvier 1861. Sentant sa fin approcher, il fit venir l'aumô-

eûmes la satisfaction d'entendre en quelques instants sa brigade s'allumer comme un volcan. Son artillerie mitraillait, son infanterie faisait des feux de salve terribles, en avant, en flanc, pour arrêter ce débordement d'hommes et de chevaux. L'armée entière était menacée d'un enveloppement très régulièrement dessiné. Le général en chef suivait de l'œil cette marée à cheval.

Nous avions avec nous la batterie d'artillerie commandée par le capitaine Dispot. Nous attendions avec une certaine anxiété ses premiers obus; car, sous le feu de nos fusils, les pelotons désagrégés se reformaient et revenaient plus nombreux. Comme elle tardait à ouvrir le feu, j'entendis à côté de moi un commandant (1) qui disait tranquillement au colonel (2) : « Demain nous garderons tous les troupeaux de San-Ko-Lïn-Sïn. »

Peu s'en fallut que sa prédiction ne se réalisât. Si l'artillerie chinoise avait été à la hauteur de la cavalerie, nous restions dans cette jolie plaine. Heureusement tous les boulets nous passaient par-dessus la tête; de sorte que si la situation était effrayante, elle n'était pas meurtrière.

Le colonel de Bentzemann, qui commandait l'artillerie (du corps expéditionnaire), fit bientôt tirer quelques obus à fusées dont on avait diminué la trajectoire, de telle façon qu'elles arrivaient en rasant la terre et éclataient dans les jambes des chevaux. Le désordre commença. Comme l'infanterie chinoise accourait au secours de sa cavalerie, la batterie Dispot commença à envoyer une telle quantité d'obus, qu'on put voir de véritables sillons creusés dans cette masse grouillante d'hommes et de chevaux.

A ce moment, Montauban fit sonner la charge dans les deux brigades, et toute l'armée française s'élança en avant dans la direction du pont. En même temps le petit escadron d'escorte chargeait à fond de train. Les servants des dix pièces qui défendaient le pont se firent tous tuer l'un après l'autre sur leurs canons. Le pont était enlevé.

Les derniers escadrons tartares, tout à fait débandés cette fois, disparaissent à l'horizon. Il était trois heures du soir. La bataille durait depuis huit heures du matin.

XVII. — PILLAGE DU PALAIS D'ÉTÉ OU YUEN-MING-YUEN

L'armée resta quinze jours à Palikiao. Les Chinois en profitèrent pour reprendre les pourparlers. Le nouvel ambassadeur désigné par l'Empereur était le propre frère du souverain, le prince Koung.

nier de la marine, M. de Séré, et reçut les derniers sacrements dans toute la plénitude de ses facultés. Il fut enterré dans ce qu'on appelait autrefois le cimetière français, bande de terrain située sur les rives du Pého, au nord de l'église de N.-D. des Victoires.

(1) Le commandant s'appelait Campenon. Il devint général et fut ministre de la guerre dans les cabinets Gambetta, Ferry et Brisson.

(2) Le lieutenant-colonel Schmitz, chef d'état-major. Il était fils du général Schmitz, du premier Empire. Il avait fait partie de la maison mi-

Avant toute conversation, les alliés réclamaient les victimes du guet-apens de Toungtchôw; et les ambassadeurs notifièrent aux Chinois que les hostilités ne cesseraient pas avant que les prisonniers eussent été ramenés dans leurs camps respectifs. Le prince Koung n'osait pas faire connaître toute la vérité. Il répondait un jour que les prisonniers se portaient bien, un autre jour qu'ils seraient rendus après la signature du traité et que leur présence à Pékin était d'ailleurs une garantie des intentions pacifiques des troupes alliées.

L'on voit ici combien les Chinois, à Toungtchôw, commirent un crime inutile. Bien plus, ces quelques prisonniers furent cause que les pourparlers, qui sans eux eussent abouti après la bataille de Palikiao, échouèrent. L'incertitude qui régnait sur leur sort amena au contraire des représailles qui se traduisirent par le pillage du Palais d'été.

Après quinze jours d'attente, en effet, les Chinois n'avaient pu encore avouer la vérité. Le 5 octobre, les deux armées alliées se portèrent donc en avant pour forcer les débris de l'armée de Seng-Kolintsïn à leur laisser le champ libre. Les renseignements obtenus rapportaient que l'armée chinoise se trouvait à l'ouest de Pékin, près du Palais d'été; ce fut là que se donnèrent rendez-vous les Anglo-Français. Les Français y arrivèrent les premiers, le 6 à la nuit close. Une légère escarmouche à la porte du palais leur en ouvrit l'entrée.

Le lendemain, le général Montauban pénétra dans le palais abandonné et déclara à ses officiers qu'il s'en remettait à leur honneur pour ne toucher à rien jusqu'à l'arrivée des Anglais. Ceux-ci une fois arrivés, le pillage commença. Et une fois le mouvement donné, tout y passa.

Les Mille et une Nuits, raconte un témoin (1), sont pour moi une chose parfaitement véridique maintenant. J'ai marché pendant deux jours sur plus de trente millions de francs de soieries, de bijoux, bronzes, sculptures, de trésors enfin! Je ne crois pas qu'on ait vu chose pareille depuis le sac de Rome par les barbares. C'est avec des sacs à distribution qu'on rapportait des bijoux et des colliers en corail, des perles fines. Sur le sac de chaque soldat se dressaient des ballots énormes. D'autres, plus ingénieux, campaient leur butin sur le dos d'un paysan venu pour voler; puis tenant en laisse le moyen de transport par son appendice caudal, ils s'en allaient tout fièrement.

litaire de Napoléon III et avait été chargé d'apporter en France les drapeaux de Magenta.

(1) Le comte d'HÉRISSON : *Journal d'un interprète en Chine.*

Ici se place la question des responsabilités dans la destruction de tant de richesses accumulées. Les politiciens de l'époque, spécialement les adversaires de la politique impériale, firent grand bruit autour de cette affaire, au point de flétrir le titre conféré à Montauban par Napoléon-III, de comte de Palikao. Il eût été plus rationnel de s'apitoyer sur les pauvres victimes de Toungtchôw que sur le mobilier et les bibelots de leurs bourreaux. Que les brocanteurs en pensent ce qu'ils voudront ; mais le guet-apens de Toungtchôw était un crime qui demandait une réparation éclatante, tandis que le pillage du Yuèn-Ming-Yuèn ne fut qu'un des mille accidents qui accompagnent la guerre.

Le seul coupable ici fut celui qui rendit l'expédition nécessaire : or la responsabilité de ce désastre retombe sur le gouvernement chinois qui, au lieu d'entrer en pourparlers avant l'arrivée des alliés aux portes de Pékin, s'amusait à faire torturer des parlementaires, et ne se décida à traiter que lorsque le mal fut devenu irréparable (1).

XVIII. — INCENDIE DU PALAIS D'ÉTÉ (18 OCTOBRE)

La patience des alliés était à bout ; le 10 octobre, les généraux Montauban et Grant, avec l'approbation des plénipotentiaires, envoyaient une lettre au prince Koung, le sommant de rendre la porte de Ngan-Ting-Mèn, située au nord de Pékin ; on donnait aux

(1) En tout cas, le général Montauban n'avait pas mérité les attaques passionnées dont il fut l'objet à son retour en France, car lui qui aurait pu faire une fortune au pillage du Palais d'été, resta et mourut pauvre. On aura un écho des attaques dont il est parlé plus haut, en lisant ce qu'a écrit Emile Ollivier, dans son *Empire libéral* (vol IV, p. 522) :

« *L'expédition de Chine a été exaltée outre mesure. Il ne fallait ni héroïsme, ni génie militaire à 20.566 Français et Anglais pour mettre en déroute ces bandes de guignols à Tchang-Kia-Ouan comme à Palikao; il suffisait de s'aligner devant eux pour qu'ils décampassent. Dans toute la campagne nous eûmes douze morts* (a)... *Montauban prétendait être fait maréchal de France. Il eût été exorbitant de lui accorder une aussi haute distinction pour avoir conduit deux brigades contre les Chinois.* »

Le seul fait d'avoir, avec deux brigades seulement, accompli un exploit aussi extraordinaire semblait bien au contraire donner à Montauban le droit à cette haute distinction.

« *Quand les contemporains oublieux et ingrats auront fait place à l'équitable postérité, cette aventure apparaîtra dans la mémoire des hommes comme une sorte de pendant glorieux à la retraite des Dix Mille.* » (Comte d'HÉRISSON.)

(a) A la prise des forts de Takou, les Français seuls eurent plus de 200 morts ou blessés.

Chinois jusqu'au 13 à midi pour s'exécuter, faute de quoi le canon ouvrirait la porte. Après beaucoup de tergiversations, le 13, à midi, Ngan-Ting-Mèn était ouverte : un bataillon du 101e, colonel Pouget, campa sur le rempart à gauche de la porte ; à droite s'établirent lord Napier et 400 hommes.

Ce ne fut que quand ils virent qu'il n'y avait plus d'échappatoire possible que les Chinois se décidèrent à rendre les victimes de Toungtchôw. Le vendredi, 12 octobre, ils renvoyèrent d'abord quatre Sikhs, puis le comte d'Escayrac, qui arriva au camp, les mains paralysées, des plaies saignantes aux poignets. On avait jeté de l'eau sur les cordes qui le liaient (1). Un Français, nommé Petit, grièvement blessé, était à demi fou. Six cadavres suivirent. On reconnut, aux bandes du pantalon, le colonel Grandchamps. L'abbé Duluc, des Missions Etrangères, venu comme interprète, avait disparu ; mais des chrétiens affirmaient que le 21 septembre, le général Cheng Pao avait fait couper la tête à deux Européens, qu'ils décrivirent exactement, dans une pagode près de Palikiao. Or, les Sikhs affirmaient que le capitaine Brabazon et un Français qui parlait chinois avaient été séparés d'eux à Palikiao. Les corps, ayant été dévorés par les chiens, ne pouvaient être renvoyés. On rendait donc six Français sur treize.

Les Anglais eurent aussi la moitié des leurs massacrés ; mais on leur rendit tous leurs morts, sauf le corps du capitaine Brabazon. Un attaché d'ambassade, M. de Norman, vécut 17 jours, après avoir vu tous ses doigts tomber, rongés par la gangrène.

Un cri d'horreur se fit entendre dans les camps alliés : l'aspect des cadavres restitués, l'état des prisonniers survivants expliquaient les tergiversations du prince Koung. Ces atrocités ne pouvaient rester impunies. Le général anglais invita le général Montauban à coopérer à l'incendie du palais impérial de Yuèn-Ming-Yuèn : 1° parce que c'était dans ce palais que les prisonniers de Toungtchôw avaient été torturés ; 2° parce que si nous nous bornions à signer le traité et à nous retirer, le gouvernement chinois croirait qu'il peut impunément saisir et assassiner nos compatriotes. Il est vrai que déjà le Palais d'été de l'Empereur avait été pillé ; mais le dommage infligé pouvait être réparé en un

(1) Parlant de M. d'Escayrac, Montauban, écrivait :
« ... *M. d'Escayrac a été bien imprudent. Plein de confiance dans les Chinois, il a toujours voulu aller seul en avant et arriver avant tout le monde. Il doit être revenu de son engouement pour les habitants du Céleste Empire.* »

mois. Sa destruction serait un coup dirigé entièrement, non contre le peuple, mais contre le gouvernement chinois, seul auteur des atrocités commises.

Le jeudi, 18 octobre, les Anglais mirent leur résolution à exécution, et incendièrent le Yuèn-Ming-Yuèn, le Wàn-Chow-Chàn (depuis restauré) et le Siang-Chàn. Un vent léger du nord-ouest poussait la fumée jusque dans la capitale, où, malgré la grande distance, de grandes quantités de cendre brûlante tombaient dans les rues, témoignage silencieux du châtiment qui se poursuivait dans le palais de l'Empereur.

Lord Elgin, expliquant sa conduite au baron Gros, lui écrivait :

> Sans doute des objections peuvent être élevées contre un acte tel que l'incendie du palais de Yuèn-Ming-Yuèn, mais avant de rejeter ce mode de châtiment, j'avais à me demander quel autre mode j'y substituerais.

Quel que soit d'ailleurs le jugement que l'on porte sur l'incendie du Palais d'été, il faut noter que le général Montauban et le baron Gros refusèrent énergiquement de coopérer à cet acte de représailles et que les Français n'y eurent pas la moindre part, malgré les pressantes invitations qu'ils reçurent de leurs alliés.

NOTE

Le lieutenant de Damas

Voici dans quelles circonstances fut tué le lieutenant de Damas.

A la suite du guet-apens de Toungtchôw, les Chinois firent avancer leurs troupes sur la petite armée anglo-française qui se trouvait près de Tchangkiawàn.

« *Le général Montauban, qui allait se mettre à table, courut à droite et fit commencer un mouvement tournant qui trompa les Chinois et les rejeta sur les Anglais. Deux heures après,* 100 *canons étaient pris, deux mille Chinois tués et le reste en fuite. Nous avions quelques blessés, dont M. d'Estremont, sous-lieutenant au* 7e *chasseurs à cheval, légèrement atteint d'une balle à la figure, et un seul mort, le pauvre comte de Damas, lieutenant aux chasseurs d'Afrique, beau et chevaleresque officier, s'il en fût, tué d'une balle dans l'aîne* (1).

« *Le pauvre Damas a été regretté comme un frère par tous ceux qui le connaissaient. Ses soldats pleuraient à l'enterrement, et Dieu sait pourtant quels sacripants il y a parmi ces chasseurs d'Afrique à trois*

(1) « *Le lieutenant de Damas se fit tuer dès le commencement de l'action, en se jetant seul au milieu des escadrons ennemis.* » Mgr Favier, *Péking*, p. 253.

chevrons et ces spahis. » (Arm. LUCY. Lettres intimes sur la campagne de Chine, p. 89).

Une lettre du cardinal Pie à l'évêque d'Angoulême nous apprend que cet officier put recevoir les derniers sacrements avant de mourir. « *J'avais ici (Poitiers) le pauvre baron de Damas, tandis que son fils expirait en Chine. Il a eu une heure de vie après le coup mortel, et il a reçu en pleine connaissance l'extrême-onction.* » (22 *décembre* 1860).

Le lieutenant de Damas appartenait à une des plus anciennes familles de France. Il était fils du baron de Damas, dont on a publié les Mémoires chez l'éditeur Plon, et qui fut tour à tour émigré, officier au service de la Russie, lieutenant-général en Guyenne (1848), ministre des rois Louis XVIII et Charles X, et enfin gouverneur du duc de Bordeaux.

Au témoignage de son petit-fils, qui s'est fait son historien, la mort de son fils porta à sa santé déjà affaiblie une cruelle atteinte. Une dernière crise l'emporta le 6 mai 1862, dans sa soixante-dix-septième année.

Par les soins de Mgr Mouly, le corps du lieutenant de Damas fut exhumé et enseveli solennellement dans le cimetière de Tchenfousse. En 1907, sa dépouille mortelle et sa pierre tombale furent transférées dans le nouveau cimetière français, connu sous le nom de cimetière du Pétang.

Epitaphe du lieutenant de Damas :

HIC JACET
ALBERTUS-MARIA COMES DE DAMAS
NATUS PARISIIS XXII DIE OCTOBRIS 1828.
OCCISUS IN PRAELIO APUD TCHANG-KIA-WAN
XVIII DIE SEPTEMBRIS 1860.

ET FORTIS ET FIDELIS

REQUIESCAT IN PACE.

CHAPITRE IV

TRAITÉS ET RÉPARATIONS

I. Conventions de Pékin. — II. Texte de l'article VI. — III. Rôle de Mgr Mouly pendant l'expédition de 1860. — IV. Première entrevue de Mgr Mouly et du prince Koung. — V. Funérailles des victimes du guet-apens de Toungtchôw. — VI. Réouverture de l'église du Nàntang. — VII. Départ des troupes de Pékin. — VIII. Restitution des établissements religieux de Pékin. — IX. Les Jésuites et la cour des Tuileries.

I. — CONVENTIONS DE PÉKIN (24-25 OCTOBRE 1860)

Le prince Koung céda enfin devant une force à laquelle s'était vainement heurtée sa diplomatie. Le 20 octobre au matin, le prince prévenait le baron Gros que le gouvernement chinois accordait toutes les demandes de sa dépêche du 17 ; que Seng-Kolintsïn et Jui-Lin seraient disgraciés, que l'indemnité aux victimes du guet-apens de Toungtchôw allait être payée et que les établissements religieux de Pékin seraient restitués.

Les pourparlers ayant complètement abouti, il fut décidé que les conventions seraient signées, le 24 octobre, par les Anglais, et le 25 par les Français, au ministère des Rites, Ly-Pou. C'est ce qui eut lieu. Les escortes partirent de la porte Ngàn-Ting-Mèn (1) et traversèrent la ville solennellement. Pour le détachement français, derrière le groupe des clairons et des tambours de toute

(1) Le quartier général et l'ambassade étaient installés dans la pagode des lamas de Houang-Sse, depuis l'expédition sur le Palais d'été.

l'armée, la musique du 101e de ligne ouvrait la marche. Puis venait le baron Gros, porté dans une chaise de mandarin de premier ordre, qui reposait sur les épaules de seize coolies, habillés de soies éclatantes, leurs chapeaux garnis de franges tricolores. Le général en chef arrivait ensuite monté sur son plus beau cheval. Derrière lui ses deux brigadiers, les généraux Jamin et Collineau, et tout l'état-major. Derrière l'état-major, les spahis ; puis venaient les drapeaux du 101e et du 102e avec leur escorte d'honneur. Derrière les drapeaux, quatre sous-officiers décorés portaient le coffret aux armes impériales contenant le traité de 1858.

De la porte de Ngàn-Ting-Mèn au Ly-Pou, la haie était formée par le 102e de ligne et l'infanterie de marine. Les rues étaient bondées de monde. Et partout les chrétiens et les chrétiennes étaint accourus en grand nombre. Pour confesser leur foi et rendre hommage à leurs libérateurs, ils se signaient en pleine rue.

Le prince Koung, alors âgé de 28 ans, attendait sur le seuil du palais du Ly-Pou. Au moment de la signature du traité, le camp, prévenu par une fusée tirée de la cour du palais, fit partir 25 coups de canon, annonçant que la paix était faite.

La convention de Pékin n'est pas autre chose que le traité de Tientsin signé deux ans auparavant, avec quelques clauses additionnelles. Le baron Gros eut peur d'abuser de la victoire. Le général Montauban, qui se plaignit amèrement qu'on lui eût enlevé les pouvoirs de plénipotentiaire avec lesquels il avait quitté la France, aurait voulu exiger davantage et disait qu'il ne valait pas la peine de faire une si laborieuse campagne et de gagner tant de victoires, pour n'aboutir qu'à l'ancien traité de Tientsin. Mais de cette convention, un seul article nous regarde, c'est celui qui concerne le droit pour l'Eglise catholique de posséder. Modifié et expliqué par M. Berthemy, ministre de France à Pékin (1865), et par un de ses successeurs, M. A. Gérard (1895), cet article VI est connu aujourd'hui sous le nom de convention Berthemy-Gérard.

II. — TEXTE FRANÇAIS DE L'ARTICLE VI, TRADUCTION DU TEXTE CHINOIS

En négociant le traité, les premiers plénipotentiaires semblent avoir été préoccupés des attaques de l'opinion anticléricale, ou bien avoir eu peur de trop avantager les missions; H. Cordier,

bien placé pour le savoir, le laisse entendre clairement (1).

En tout cas le baron Gros demanda moins que les Chinois n'étaient disposés à accorder : témoin cet article VI de la Convention de Pékin, dans lequel on est étonné de ne pas trouver clairement expliqué le droit des catholiques à posséder même leurs églises, tandis que la traduction chinoise accorde le droit d'acheter sans la moindre restriction.

Texte français de l'article VI. — Conformément à l'édit impérial rendu le 20 mars mil huit cent quarante six, par l'auguste empereur Taokouang, les établissements religieux et de bienfaisance qui ont été confisqués aux chrétiens pendant les persécutions dont ils ont été les victimes, seront rendus à leurs propriétaires par l'entremise de Son Excellence le ministre de France en Chine, auquel le gouvernement impérial les fera délivrer, avec les cimetières et les autres édifices qui en dépendaient.

Traduction du texte Chinois. — Tout Chinois de quelque condition qu'il soit, est libre d'embrasser la religion catholique ; il est permis aux chrétiens de se réunir pour les assemblées, de bâtir des églises pour les cérémonies. Ceux qui oseront injustement rechercher les chrétiens et les prendre seront passibles de châtiment. Les temples catholiques, collèges, cimetières, maisons, champs et toute autre possession autrefois confisqués durant la persécution, seront rendus à l'ambassadeur français résidant à Péking, qui en fera la restitution à qui de droit. Les missionnaires français seront libres de louer du terrain dans toutes les provinces de l'empire, d'acheter et de construire des maisons, comme ils le trouveront bon.

C'est au P. Delamarre (2), interprète du baron Gros (3), que

(1) *Histoire des relations*, etc..., I, p. 68.

(2) Louis-Charles Delamarre, né dans le diocèse de Rouen, prêtre de la Société des Missions Etrangères, partit pour la Chine le 15 mars 1835 en compagnie du bienheureux J.-G. Perboyre et fut placé dans la mission du Setchuen.

(3) Une lettre du baron Gros au ministre des Affaires étrangères (Thouvenel), datée du 6 juillet 1860, porte ces réflexions :

« *M. Marques, qui avait quitté M. de Bourboulon et se trouve au service du ministre américain, aurait consenti à m'accompagner encore, si je lui avais donné 30.000 francs par an, traitement que reçoit le premier interprète de la légation britannique, M. Wade. Je n'ai pas cru pouvoir souscrire à ses prétentions, et j'attends de Hong-Kong un missionnaire, l'abbé Delamarre, que l'on me donne comme un excellent interprète.* »

Après le traité de Pékin, le P. Delamarre retourna dans sa mission du Setchouen. Il mourut à Nankow, probablement d'un poison lent administré par les Chinois, pendant un voyage du Setchouen à Pékin où il allait exposer les griefs des chrétiens de Tchoung-King, contre les mandarins de la province. Le P. Delamarre avait composé un dictionnaire français-latin-chinois, dont le manuscrit, après la mort du savant missionnaire, resta entre les mains du consul de France à Nankow qui le rendit au Procureur des Missions Etrangères.

les missions de Chine doivent la rédaction du texte chinois et l'insertion du paragraphe explicatif, absent du texte français.

Il est regrettable que la diplomatie française se soit alors bornée à faire restituer quelques établissements, et n'ait pas voulu profiter de la circonstance pour régler définitivement cette question si importante du droit de posséder. Mais le baron Gros avait devant lui deux sources d'opposition. D'abord les Anglais, dont les sentiments francophiles s'étaient beaucoup refroidis depuis la récente annexion de la Savoie par la France, menaçaient de ne pas soutenir les réclamations du diplomate français, au delà des clauses du traité de 1858. On en trouve la preuve dans la correspondance du baron Gros. En donnant l'ordre au général Montauban de profiter de la prise de Pékin pour reprendre les édifices religieux dont la restitution avait été promise sous Taokouang, il ajoutait :

> Je sais que cette mesure déplaira à nos alliés ; mais s'ils ont repris à Takou les canons que les Chinois leur avaient enlevés en 1859, ils auraient mauvaise grâce à ne pas trouver bon que nous reprenions par la force, qui nous en donne le droit, les établissements religieux que le gouvernement chinois avait enlevés autrefois aux sujets et au gouvernement de la France.

En outre, le baron Gros, bien loin d'être enivré du succès de l'expédition, sentait tout ce que ce succès avait de factice et appréhendait à chaque instant que les Chinois se rendissent compte de la faiblesse réelle du petit corps expéditionnaire.

> ... Nous allons marcher sur Péking, écrivait-il, si nos munitions arrivent demain comme on les attend. Nous avons déjà dû colorer plusieurs fois notre impuissance par un semblant de bon vouloir envers le gouvernement chinois (1).

Ce sentiment achevait de modérer ses exigences envers les Chinois et explique la timidité du texte français dans la rédaction de la convention de Pékin.

Ce texte français qui, d'après le traité, devait faire loi, était si complètement muet sur cette question vitale, que les Chinois songèrent plus tard à reprendre ce qu'ils avaient concédé, en s'appuyant sur le texte français. Mais ils ne pouvaient objecter leur ignorance du texte chinois, ce qui rendait leur réclamation embarrassée.

Quatre ans après la convention de Pékin, ils poussèrent les

(1) Lettre au ministre des Affaires Etrangères, 3 octobre 1860.

choses si loin qu'ils semblaient vouloir empêcher tout nouvel établissement catholique. M. Berthemy (1), ministre de France, qui a laissé de si grands souvenirs en Chine, dut intervenir pour sauvegarder les intérêts catholiques, « sans les exagérer », ajoute Cordier.

Au fond, ce que les Chinois voulaient éviter à tout prix,



JULES-FRANÇOIS-GUSTAVE BERTHEMY

Ministre de France à Pékin (1862-1885)

c'étaient les empiétements des Européens sur le sol de l'empire; or, la convention de 1860, en autorisant les missionnaires français à acheter ou à louer dans toutes les provinces, ouvrait une

(1) Jules-François-Gustave Berthemy, né le 1er décembre 1826 à Paris, entra dans la carrière diplomatique en 1848, devint chef de cabinet et de secrétariat aux Affaires étrangères, le 24 février 1860 ; fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près l'empereur de Chine, le 9 octobre 1863, commandeur de la Légion d'honneur le 14 août 1866, ministre aux Etats-Unis (1866) et en Belgique (12 juin 1870). Vécut depuis dans la retraite, loin de Paris, et parvint à un âge très avancé.

porte par où n'importe qui pourrait passer avec le temps. Ce fut pour calmer ces appréhensions qu'on adopta une formule qui depuis a fait loi. Sur les contrats d'achat, les missionnaires français ou autres ne paraissent plus; tous les achats de propriétés se font au nom de la communauté chrétienne de l'endroit.

Voici la lettre que M. Berthemy, à force d'énergie, parvint à se faire adresser (20 février 1865) par le Tsoung-Ly-Yamèn (1), afin de servir désormais d'explication authentique de la convention de 1860 :

Nous avons l'honneur de vous annoncer que, en ce qui concerne les biens collectifs des missions catholiques, nous avons arrêté ce qui suit :

A l'avenir, si des missionnaires français vont acheter des terrains et des maisons dans l'intérieur du pays, le vendeur, tel ou tel (son nom), devra spécifier dans la rédaction de l'acte de vente, que sa propriété a été vendue pour faire partie des biens collectifs de la mission catholique de la localité. Il sera inutile d'y inscrire les noms du missionnaire ou des chrétiens.

Nous avons déjà écrit au gouverneur du Kiang-Sou (Ly Houng Tchang), *pour qu'il se conforme à cette mesure ; et nous vous envoyons ci-joint copie de la lettre que nous lui avons adressée à ce sujet.*

Par suite de la duplicité chinoise, la convention Berthemy elle-même ne produisit pas tous les résultats attendus. Les Chinois y ajoutèrent secrètement des articles contre lesquels protestèrent tous les ministres de France qui succédèrent à M. Berthemy, jusqu'à M. Gérard (1895), comme nous le dirons plus loin.

III. — ROLE DE MONSEIGNEUR MOULY PENDANT L'EXPÉDITION DE 1860

Mgr Mouly, qui avait failli périr dans la malheureuse expédition de Takou, en 1859, se trouvait dans la résidence de Ta-Pao-Tièn, à l'est de Pékin, quand eut lieu l'expédition anglo-française. Ignorant le véritable état des événements, et d'ailleurs décidé à ne pas compromettre la religion et ses chrétiens devant les Chinois, il jugea ne pas devoir sortir de sa retraite.

Ce silence inquiétait le baron Gros, qui écrivait, le 5 octobre, au général Montauban :

(1) Tsoung-Ly-Yamèn. (Voir page 409.)

Si nos missionnaires continuent à être aussi muets qu'ils l'ont été jusqu'à présent, et qu'ils ne nous donnent aucun avis, j'y suppléerai en vous communiquant la liste des églises et cimetières que nous avons à réclamer dans Péking.

Sur ces entrefaites, le coadjuteur de Pékin, Mgr Anouilh, arrivait de Changhaï à Tientsin, avec son compagnon d'exil, M. Tsiou. Ce retour triomphal, exécuté à la suite des troupes qui envahissaient la Chine, fut nettement désapprouvé par Mgr Mouly qui eût préféré qu'on attendît la conclusion de la paix. Il appréhendait que cette démarche ne donnât un semblant de raison aux païens qui accusaient les missionnaires et les chrétiens d'être de connivence avec les envahisseurs.

Heureusement ces appréhensions ne se réalisèrent pas. Au contraire, désespérant de s'entendre avec M. Parkes, secrétaire et interprète de l'ambassade anglaise, le prince Koung, sachant que résidait dans la région l'évêque Mong (nom chinois de Mgr Mouly), exclusivement occupé de bonnes œuvres et parlant le chinois, le fit chercher par un parent de ses femmes. Celui-ci s'aboucha avec un prêtre chinois, M. François Liou, auquel il demanda, de la part du prince Koung, de le faire venir pour aider à négocier un accord avec les deux nations alliées. M. Liou, sans doute incrédule sur la sincérité des intentions de ses compatriotes et flairant un guet-apens, se garda bien d'avertir son évêque.

Ce fut par Tientsin que la démarche finit par aboutir. Etonné de voir arriver sur un navire français, habillé à la chinoise, et parlant facilement leur langue, un Français que les officiers et l'amiral Protet traitaient avec distinction, les notables de Tientsin crurent avoir trouvé en la personne de Mgr Anouilh l'homme que le prince Koung faisait chercher partout. Un riche commerçant de Tientsin, décoré du bouton de second ordre, nommé Tchang, s'en ouvrit donc à Mgr Anouilh. Celui-ci accepta de s'entremettre, en y mettant la condition qu'il irait à Pékin avec son supérieur. Tchang y consentit, prévint aussitôt le prince Koung de l'heureux résultat de ses démarches, et reçut l'ordre d'inviter les deux évêques à venir à Pékin.

Le vendredi 19 octobre, Mgr Anouilh envoyait un courrier à Mgr Mouly pour lui faire connaître cet événement et le prier de venir aussitôt à Tientsin, afin d'être conduit officiellement à Pékin, aux frais du gouvernement chinois. Le lendemain notre nouvel ambassadeur, traîné dans une grosse charrette couverte d'une natte, faisait son entrée à Tientsin, où les officiers français s'em-

pressèrent de venir le saluer. L'amiral Protet voulut l'avoir à sa table.

Le 21, les deux évêques quittèrent Tientsin, et le soir ils logeaient à Toungtchôw. Là ils apprirent que les conditions de paix étaient fixées et que le traité allait être signé quatre jours plus tard.

Dans l'après-midi du 23, on aperçut plusieurs voitures chinoises se dirigeant vers le quartier général français situé à Houang-Sse. Celle qui marchait en tête portait un drapeau tricolore, et les factionnaires présentaient les armes aussitôt que ceux qu'elle renfermait s'étaient nommés. C'étaient Mgr Mouly et Mgr Anouilh. On leur fit un accueil enthousiaste. Montauban surtout désirait depuis longtemps s'entretenir avec l'évêque de Pékin.

Bien que venus trop tard pour coopérer efficacement aux négociations, les deux évêques furent en ces circonstances d'un grand secours pour la restauration religieuse à Pékin. Ils y entrèrent le 24 octobre, très remarqués des Chinois qui étaient intrigués de savoir quels étaient ces deux Européens habillés à la chinoise, et escortés par des Chinois.

Le notable de Tientsin, Tchang, qui était arrivé deux jours avant ses hôtes, leur avait fait préparer un logement chez un officier chinois qui avait fui de Pékin.

Partout ils voulurent paraître en évêques, portant ostensiblement la croix sur la poitrine, malgré les répugnances de Tchang qui les fit prier de la cacher. Mais les deux prélats s'y refusèrent en disant que la croix et l'anneau étaient les marques distinctives de leur dignité, comme les boutons et les colliers l'étaient pour les Chinois.

IV. — PREMIÈRE ENTREVUE DE MONSEIGNEUR MOULY ET DU PRINCE KOUNG

Ce ne fut que le 28 octobre que le prince Koung donna audience à Mgr Mouly et à son coadjuteur.

Après un long antichambre, raconte Mgr Mouly, nous fûmes enfin admis devant lui vers onze heures du matin, après avoir traversé une longue haie d'officiers de sa maison.

Il se leva à notre approche, et nous le trouvâmes sous l'impres-

sion d'une crainte extraordinaire qu'il ne put nous cacher. Quoique le traité fût signé, il ne pouvait se persuader qu'on l'exécutât fidèlement, et surtout qu'on fît partir de Pékin, selon la promesse donnée, les troupes alliées. Dans son trouble, il ne s'asseyait pas ; tellement que je dus l'inviter jusqu'à trois fois à s'asseoir.

Alors je pris ses deux mains dans les miennes, je m'appuyai sur sa table et m'entretins ainsi avec lui une bonne demi-heure. Je parvins heureusement à le calmer, en lui faisant comprendre que les alliés ne pouvaient pas ne pas tenir leur promesse et exécuter fidèlement le traité, si de leur côté les Chinois ne le transgressaient pas. Il finit par bien saisir mes raisons, et il se rassura.

Il me fit ensuite d'autres questions sur les sciences, les arts et les usages de l'Europe, et sur ma qualité d'évêque missionnaire, etc. Etonné de m'entendre bien parler sa langue, il me demanda plusieurs fois si j'étais bien européen. Sur mon affirmation, il ajouta :

— Mais comment donc savez-vous parler notre langue ? où l'avez-vous apprise ?

— Je l'ai apprise en Chine, lui répondis-je, où je vis depuis la quatorzième année de Sa Majesté l'empereur Tao-Koang, votre père.

— Mais où vous teniez-vous ?

— Partout où j'espérais que les officiers civils et militaires ne pourraient se saisir de ma personne ; tantôt d'un côté tantôt de l'autre.

— Mais que faites-vous en Chine ?

— J'apprends aux hommes la religion du Maître du Ciel ; je leur enseigne à connaître le Créateur de toutes choses et à le servir en évitant le mal et en faisant le bien. Nous ne nous mêlons pas des affaires du gouvernement ; mais aussitôt que, croyant avoir besoin de nous, vous nous avez appelés, nous nous sommes empressés de venir vous offrir les services de pacification qui dépendent de nous.

— C'est bien, reprit-il. Traitez confidemment avec le Ouènta-jèn ; c'est un autre moi-même, etc.

Puis il nous congédia avec bonté (1).

Le prince Koung garda une favorable impression de Mgr Mouly.

En 1862 il lui décernait cet éloge bien glorieux sur des lèvres chinoises : « L'évêque Mong est un homme désintéressé, droit et vertueux (2). »

Toute sa vie Mgr Mouly resta en relations avec le prince Koung; et c'est depuis lors que s'établirent entre le gouvernement chinois et la Congrégation de la Mission les relations presque officielles qui ont fait jusqu'à ce jour de l'évêque de Pékin un des personnages de la capitale de la Chine.

(1) *Annales C.M.* XXVIII.
(2) Leboucq : *Mgr Ed. Dubar, S.J.*, page 125.

V. — FUNÉRAILLES DES VICTIMES DU GUET-APENS DE TOUNG-TCHOW

Le jour même de l'entrevue de Mgr Mouly avec le prince Koung eurent lieu les funérailles des Français, victimes du guet-apens de Toungtchôw. Le général Montauban eût voulu les ensevelir dans la cour du Nàntang ; mais le prince Koung s'y opposa, prétextant que la loi chinoise défendait l'introduction de cadavres dans la ville. Montauban ne voulut pas abuser du droit du plus fort, et il fut décidé que la cérémonie aurait lieu au cimetière portugais, ou Chala.

Le matin du 28 octobre, six prolonges d'artillerie partaient du camp, portant les cercueils drapés de noir. Il en manquait un : c'était celui du P. Duluc. Tous les officiers à cheval formaient le cortège. Environ cent cinquante officiers anglais, leur général en chef, sir Hope Grant, en tête, se joignirent à eux. Arrivés au cimetière de Chala, ils furent reçus par Mgr Mouly, entouré d'une cinquantaine de prêtres et séminaristes, du baron Gros, de tout le personnel des légations de France et de Russie en grand uniforme, et de l'archimandrite russe Goury.

Mgr Mouly officia pontificalement, reprenant ainsi officiellement possession du cimetière confié à la garde de la mission russe par Mgr Pirès en 1838. Sur les fosses entr'ouvertes, l'abbé Trégaro (1) retraça la cause juste et sainte pour laquelle le drapeau de la France était venu sur cette terre lointaine défendre les intérêts de la civilisation chrétienne et venger les outrages faits à la religion. Le général Montauban dit un dernier adieu aux malheureux tombés sous les coups de la barbarie (2). La cérémonie se termina par un feu de salve.

(1) François-Marie Trégaro, né à Peilhac (Morbihan), le 19 juin 1824, était aumônier supérieur de la marine. Il devint évêque de Séez (25 janvier 1885) et fut un des prélats de France les plus en vue de son temps. Son indépendance apostolique, ses mandements contre les injustices du pouvoir laïque à l'égard de l'Église le firent condamner plusieurs fois en appel comme d'abus.

(2) Voici les noms des victimes françaises du guet-apens de Toungtchôw :
Le colonel d'artillerie Foullon-Grandchamps (Charles), le sous-intendant Dubut (Victor-Laurent), l'officier comptable Ader (Jean-Pierre-Prosper), l'infirmier Blanquet, le soldat du train Bonicho et le chasseur à pied Ozouf. Enterrés provisoirement dans le cimetière portugais de Chala, ils furent transférés dans le cimetière français de Tchenfousse, où on éleva le beau monument détruit en 1900 par les Boxeurs et réédifié avec les mêmes matériaux derrière le Pétang, dans le nouveau cimetière français.

VI. — RÉOUVERTURE DE L'ÉGLISE DU NANTANG (29 OCTOBRE 1860)

Le lendemain des funérailles, eut lieu un service solennel dans l'église du Nàntang, en faveur des victimes de la campagne.

Le général Montauban s'y rendit en chaise, accompagné de tout son état-major et d'un grand nombre d'officiers. Une compagnie d'infanterie faisait la haie dans la cour débarrassée des arbustes et des petits marchands qui l'encombraient.

Quand ils entrèrent dans l'église, les officiers qui l'avaient visitée quelques jours auparavant éprouvèrent une véritable surprise : elle n'était plus reconnaissable. Les braves troupiers de toutes armes, les chrétiens et les missionnaires avaient déployé une telle ardeur que lorsque le cortège y arriva, on aurait pu se croire dans une église de France. Les peintures murales n'existaient plus ; seules, comme on sait, celles de la voûte avaient été préservées; deux larges crevasses laissaient voir le ciel à travers la toiture.

Mais la nudité des murs et de l'autel avait été cachée par de longues tentures, auxquelles çà et là on avait joint des drapeaux tricolores. Le sol, hier encore parsemé de fondrières et de moellons, était recouvert de tapis de feutre qui en dissimulaient les dégradations. Autour d'un autel provisoire pendaient de grandes draperies de crêpe semées de larmes blanches. Au-dessus, à droite et à gauche, des peintures religieuses avaient été placées par les chrétiens. Au milieu de la nef se dressait un catafalque recouvert de velours, et décoré, comme l'église, de drapeaux tricolores. Dans les bas côtés se pressaient les chrétiens accourus en foule, la nef principale et le chœur ayant été réservés pour les officiers.

Le baron Gros et la légation de France assistaient à cette cérémonie ainsi que des représentants des légations de Russie et d'Angleterre. Dans la tribune, la musique et les chœurs du 101e de ligne faisaient retentir ces voûtes si longtemps silencieuses.

La messe fut célébrée par un des aumôniers militaires, M. de Séré; l'absoute fut donnée par Mgr Anouilh. Après la messe, raconte un témoin (1), Mgr Mouly prononça un discours approprié

(1) Charles de Mutrecy : *Journal de la campagne de Chine.* II, p. 57.

à la circonstance. On voyait l'émotion du digne prélat qui retrouvait son temple ouvert par nos armes; de grosses larmes coulaient de ses yeux. Il a remercié en termes chaleureux S. M. l'Empereur de l'appui qu'il donne à la religion; il a témoigné toute sa reconnaissance aux généraux qui ont conduit nos armées jusqu'à Pékin, à l'ambassadeur qui, dans le traité, a stipulé la cession à la France de l'église et du cimetière, où désormais reposent en terre française nos malheureux compagnons d'armes; enfin à nos valeureux soldats qui, après s'être illustrés par la victoire, ont quitté leurs armes pour déblayer les immondices qui encombraient le temple du Seigneur (1).

Au milieu de l'émotion générale, Mgr Mouly entonna le *Te Deum* pour célébrer la réouverture de l'église, puis enfin le *Domine salvum fac Imperatorem nostrum Napoleonem,* pour appeler les bénédictions du ciel sur notre illustre Empereur. Ce sont nos soldats qui chantèrent les hymnes de la journée ; un instant ces chants religieux nous firent oublier les six mille lieues qui séparent l'armée de la mère patrie... L'œuvre était accomplie ; ceux qui étaient morts en l'exécutant avaient reçu les honneurs suprêmes, la croix relevée témoignait de la puissance de la France. L'armée dès lors pouvait se retirer.

Pour les chrétiens de la capitale, la réouverture de leur vieille cathédrale était un sujet d'allégresse comparable à celle des Israélites rentrant de la captivité. Ils versaient des pleurs de joie en se jetant à genoux dans l'enceinte de cette vieille église où leurs ancêtres avaient prié avant eux, en entendant les chants, en participant aux grandioses cérémonies qui avaient réchauffé la ferveur de leurs pères dans la foi et surtout en voyant leur évêque assis de nouveau sur le siège de ces anciens évêques de Pékin qui avaient conduit leurs aïeux dans les voies de la piété. Que de fois leur cœur n'avait-il pas été déchiré en passant devant cette basilique devenue la demeure des oiseaux de nuit et des colombes qui y avaient établi leurs nids ? Combien n'avaient-ils pas versé de larmes d'affliction en la voyant ainsi désolée et seule debout sur une place publique, au milieu des ruines des autres édifices renversés ! Quelle n'était pas leur joie en voyant les armes des chrétiens de France en rouvrir les portes, replacer sur son fronton la même croix qui l'avait ornée pendant près d'un siècle.

(1) Voir le texte intégral de cette allocution dans les *Annales C. M.* XXVIII, 77.

VII. — DÉPART DES TROUPES DE PÉKIN (1er NOVEMBRE 1860)

Le 1er novembre, la campagne prenait fin ; le général Montauban quittait Pékin avec son armée, emportant un rosaire que l'impératrice Eugénie lui avait confié à Paris, avec prière de le rapporter béni par Mgr Mouly.

La brigade Collineau hiverna à Tientsin, tandis que la brigade Jamin et le général en chef retournaient directement en France.

Le 9 du même mois, le baron Gros et lord Elgin quittaient à leur tour la capitale. Il avait en effet été convenu que, par délicatesse, on laisserait à l'Empereur le temps de revenir de Jehol pour reprendre possession de son palais et que les ministres des deux nations s'installeraient provisoirement à Tientsin, jusqu'au printemps prochain, avant de venir installer définitivement leur légation à Pékin.

Le général Montauban s'embarqua le 23 novembre sur le *Forbin*, à bord duquel il se rendit d'abord au Japon, puis à Changhaï. Le baron Gros, après avoir installé à Tientsin le ministre de France, M. de Bourboulon, s'embarqua le 25 à bord du *Duchayla* et se rendit en France par Manille et le chemin de fer de Suez.

VIII. — RESTITUTION DES ETABLISSEMENTS RELIGIEUX DE PÉKIN

Malgré le traité de Lagrené et les traités qui l'avaient suivi, stipulant la restitution des établissements religieux confisqués, il fallut que la légation de Pékin les réclamât de nouveau pour les obtenir.

Nous avons vu dans le cours de ce récit les nombreuses et infructueuses démarches faites par Mgr Mouly pour rentrer en possession au moins de sa cathédrale.

Or, les établissements de Pékin consistaient en quatre églises situées dans la capitale et en deux cimetières situés en dehors de la ville, à l'ouest de la porte Ping-Tze-Mèn.

1° *La cathédrale du Nàntang.* — La seule des quatre églises de Pékin qui fût encore debout était la vieille cathédrale du Nàn-

tang. Le lendemain de l'occupation de la porte Ngàn-Ting-Mèn, c'est-à-dire le 14 octobre, le général Montauban avait envoyé le commandant Campenon, chef de l'état-major, reconnaître l'église et en exiger immédiatement la restitution. Le prince Koung s'empressa d'en faire ouvrir les portes qui étaient murées et de la lui remettre.

Mais il manquait la croix, enlevée en 1853 par ordre du prince Seng-Kolintsïn, soit parce que les rebelles affectaient d'être chrétiens, soit parce qu'on lui attribuait les insuccès des armes chinoises. Le général en chef, ayant su par un chrétien qu'elle était enterrée dans un tribunal, la réclama énergiquement. Après beaucoup de tergiversations, les Chinois finirent par s'exécuter et la rapportèrent. Le lendemain, les soldats du génie l'avaient rétablie au sommet de l'édifice, où elle est restée jusqu'au 13 juin 1900 (1).

Fermée depuis vingt-deux ans, l'église du Nàntang n'avait échappé à la destruction totale que grâce à la prévoyance de Mgr Pirès, qui l'avait confiée à l'archimandrite russe, M. Ouei (2).

Celui-ci avait dû laisser démolir les habitations et vendre les matériaux, promettant d'en rembourser le prix à l'autorité légitime, et Mgr Mouly ne manqua pas de le réclamer; mais on lui répondit que le gouvernement russe avait ordonné de verser la somme au gouvernement de Lisbonne. L'emplacement des cours de la résidence était devenu un lieu de marché; le terrain était défoncé un peu partout, les arbustes et les herbes sauvages avaient envahi l'avant-cour et jusqu'aux murs de l'église.

Cependant les Russes empêchèrent du moins que l'église eût le sort du Pétang en la faisant passer pour propriété de leur mission : ce qui sauva la cathédrale de la démolition et évita que le terrain ne fût vendu.

L'abandon et la rapacité des pauvres du quartier, avaient réduit du reste la cathédrale à un triste état. Il ne restait plus guère que les quatre murs et un toit pourri. Du mobilier, il ne demeurait rien. On avait enlevé jusqu'aux briques, aux pierres des autels et à une grande partie du pavé de la nef (3).

(1) N'ayant pu être utilisée au fronton de la nouvelle église du Nàntang, cette croix est gardée précieusement au Pétang.

(2) L'archimandrite russe, appelé Ouei en chinois, était l'archimandrite Veniamin (c'est-à-dire Benjamin) Moratchevitch, qui fut à la tête de la mission russe de 1830 à 1840. Il retourna ensuite en Russie.

(3) A l'entrée du chœur se voyait pourtant encore le blason des rois

Le Cimetière portugais ou Chala. — La prise de possession de cet établissement fut facile. Il avait suivi le sort de l'église du Nàntang dont il dépendait; les Russes l'avaient gardé et conservé en bon état. Un officier de l'expédition de 1860 écrivait :

Le champ d'asile qui est spacieux et planté d'arbres, renferme un assez grand nombre de tombes, les unes fort belles, les autres assez simples, mais qui nous frappèrent vivement. C'étaient en effet des noms connus, parfois même des noms français, des noms enfin familiers à nos oreilles, que nous lisions sur les pierres ; là le Père Ricci, ici le Père Adam Schall..., et bien d'autres. En face de l'entrée s'élève au fond du cimetière une sorte de calvaire en rocailles (1).

Le général Ignatiew, ministre de Russie à Pékin, fit restituer ce cimetière à la mission catholique. Voici l'acte d'acceptation dressé par Mgr Mouly :

Je soussigné, évêque de Fussulan, Vicaire apostolique de Pékin et Tchély Nord, etc., déclare avoir reçu, au nom du Saint Père Pie IX, dont je tiens ici la place, des mains du respectable chef ecclésiastique de la mission impériale russe à Péking, l'archimandrite Goury (Kou), la sépulture de la cathédrale de Péking dite Nàntang, située à un ly nord-ouest de la porte de Péking Fou-Tcheng-Mèn (originairement, Pinz-Tze-Mèn), à Teng-Koung-Tcha-La (2). Elle a été remise aujourd'hui, 12 novembre 1860, par son délégué M. Alexandre Kouli-Tchyby (Ngàn), membre de la mission russe, en présence de ses gardiens, d'un élève chinois de ladite mission, Ouen Hikit, de deux de mes prêtres chinois, Kho J.-Chrysostome et Ma Cosme, et de deux de nos chrétiens, Ouang Stanislas et Tcheou Jacques.

Il y a au sud-est trois chambres fort convenables. Outre le lieu des tombeaux, il contient encore un petit jardin de treille et une petite cour en avant, en entrant, où se trouvent quinze petites chambres et un puits. J'ai trouvé le tout dans le meilleur état possible, comme je le vis vingt deux ans auparavant, en 1838, du vivant de Mgr Pirès, évêque de Nankin et Administrateur de Péking.

Je prie les respectables membres et chefs de la mission russe, présents et anciens, de recevoir ici mes sincères et très humbles remerciements, et de faire parvenir, s'il est possible, à leur grand potentat, et à son excellent et si digne premier représentant en Chine, l'expression de notre extrême gratitude.

Nous voudrions bien racheter aussi le jardin attenant et la maison

de Portugal. Par délicatesse et par reconnaissance, Mgr Mouly ne voulut pas toucher à cette relique; mais pendant son voyage en France, deux gendarmes de la garde de la légation firent disparaître ce dernier vestige du patronat portugais.

(1) A. Lucy : *Lettres intimes sur la campagne de Chine.*

(2) Teng-Koung-Cha-La, c'est-à-dire Porte de l'eunuque T'eng, parce qu'à côté et à l'ouest du cimetière primitif du P. Ricci, il existait un vieux cimetière princier, connu sous ce nom. L'eunuque T'eng fut un célèbre favori de l'empereur Loung-King de la dynastie des Ming (XVIe siècle).

de huit chambres, que mon prédécesseur Kao Cheou-Shien (1) fut obligé de leur oppignorer dans des temps mauvais. Mais nos ressources pécuniaires ne nous le permettent pas encore (2).

Fait à Péking, dans notre maison de Si-Oua-Tchan (3), le 12 novembre 1860.

La bibliothèque du Nàntang. — Les Russes restituèrent encore l'actuelle bibliothèque du Pétang.

A la mort de Mgr Pirès, les chrétiens avaient prié l'archimandrite russe M. Ouei de vouloir bien accepter en dépôt la bibliothèque du Nàntang en attendant le jour où de nouveaux missionnaires catholiques viendraient relever les ruines de leur église. L'archimandrite s'y prêta de grand cœur.

Sur l'initiative du général Ignatiew, ministre de Russie, l'archimandrite Pallade remit aux Lazaristes le dépôt qui avait été confié à son prédécesseur. Les volumes rendus étaient au nombre de 5.400.

Restitution du Toung-Tang et du Sitang. — Après le départ des troupes françaises et du baron Gros, la restitution des établissements religieux autres que le Nàntang devint très laborieuse. Malgré de nombreuses démarches de la part de Mgr Mouly, il fallut que le ministre de France, M. de Bourboulon, alors à Tientsin, envoyât son secrétaire, le baron de Méritens, pour appuyer les réclamations de l'évêque de Pékin et presser l'exécution des traités. Ensemble ils firent une visite officielle au prince Koung.

Ce ne fut qu'après de longs pourparlers et d'interminables démarches, que ce prince fit enfin remettre l'acte officiel de restitution du Toung-Tang, ensuite du Sitang, et en dernier lieu du Pétang.

Des deux églises du Toung-Tang et du Sitang, il ne restait que deux vieilles petites masures habitées par de pauvres gens qui, en s'en allant, emportèrent tout ce qu'ils purent, portes, fenêtres, et jusqu'aux poutres du toit. La restitution se réduisit donc à la rétrocession de deux terrains vagues.

(1) Kao Cheou-Tsien est le nom chinois de M. da Serra, C. M., qui fut quelque temps administrateur du Pétang, et qui dut partir lors de la fermeture de cette église.

(2) Ce rachat fut fait peu après par l'intermédiaire de la légation de France, avec l'argent de l'indemnité payée par la Chine.

(3) Siwouatchang est le nom d'un petit quartier de Pékin situé au N. E. et près du Nàntang, où habita provisoirement Mgr Mouly, pendant les négociations qui aboutirent à la restitution du Pétang. Voir *Annales C. M.*, une lettre de Mgr Baldus qui décrit les œuvres qui y avaient été installées.

Le Pétang. — Ce fut la restitution de l'église du nord, ou Pétang, qui souffrit le plus de difficultés. Cela ne vint pas tant de la malveillance des autorités chinoises que du fait que cet établissement avait été jadis vendu par l'Empereur à un fonctionnaire; l'héritier, frère d'un ministre du souverain, ne voulait pas en sortir sans avoir été indemnisé préalablement. Le prince Koung, qui tenait à terminer cette affaire, le désintéressa en lui achetant une habitation ailleurs.

Mgr Mouly se transporta alors de Siwouatchang au Pétang et s'installa provisoirement dans les bâtiments encore existants, avec l'arrière-pensée de se transporter plus tard dans la vieille résidence du Nàntang, demeure officielle des anciens évêques de Pékin.

En rentrant dans leur ancienne résidence, les vieux prêtres chinois se crurent ramenés dans la terre promise. Sans doute ils ne retrouvaient plus la belle église du Saint-Sauveur; mais ils retrouvaient les chambres occupées par MM. Raux, Ghislain, etc., la magnifique balustrade donnée par une reine de France (1).

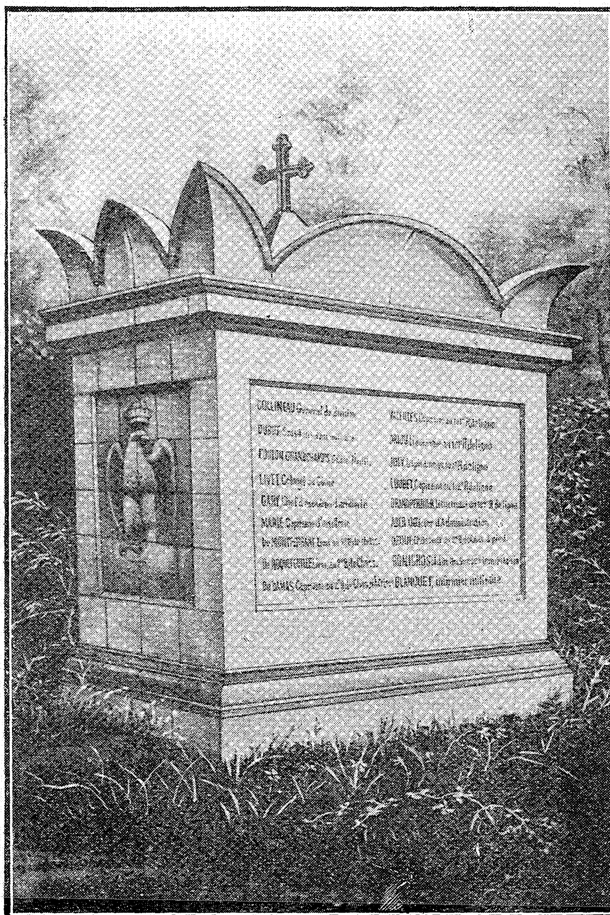
Là aussi les ruines s'étaient accumulées, et le dernier propriétaire, en s'en allant, s'était arrangé pour démolir à moitié les maisons et pour emporter portes et fenêtres, à tel point qu'il ne restait plus une seule chambre habitable. Après quelques réparations sommaires. Mgr Mouly parvint cependant à s'y installer avec trois missionnaires européens. Le séminaire fut transféré de Ngànkiatchouang au Pétang, et M. Smorenburg en fut nommé directeur. On y réunit aussi les petites filles de la Sainte-Enfance dispersées dans les familles, en attendant qu'on les confiât aux Filles de la Charité, deux ans plus tard.

La Sépulture française ou Tchenfousse. — Depuis la visite faite par Mgr Mouly au cimetière de la mission française, en 1835, cette sépulture avait bien changé d'aspect.

A cette époque, le nouveau supérieur de la mission française y avait fait pour 12.000 francs de réparations. L'enclos était entouré de hautes murailles, renfermait près de 400 arbres fruitiers ou autres, et environ 150 pieds de vigne. Il y avait une ving-

(1) Cette balustrade, don de la reine Marie-Antoinette aux premiers Lazaristes venus à Pékin, ornait le parvis de l'église. Quand on quitta le vieux Pétang pour le nouveau Pétang, les missionnaires ne voulurent pas abandonner cette relique. Elle servit en 1897 à entourer le devant de l'église de N.-D. des Victoires, à Tientsin. C'est là qu'elle périt lors de la démolition de l'église par les Boxeurs.

taine d'appartements et une belle allée pavée conduisant de la porte à la croix élevée au fond du cimetière. De chaque côté de l'allée se trouvaient les tombeaux maçonnés en briques, ayant



MONUMENT DES SOLDATS FRANÇAIS
MORTS PENDANT LA CAMPAGNE DE 1880

Érigé dans le cimetière français de Tchenfousse, restauré dans le cimetière du Pétang, à Pékin, à la suite des destructions de 1900.

tous sur le devant une stèle en marbre blanc, indiquant le nom et les titres du défunt.

En 1860, tout était dévasté. Durant les persécutions, Mgr

Mouly avait essayé de soustraire cette propriété à la confiscation en la confiant à un chrétien descendant de la famille princière des Sounou; mais nous avons vu comment tous les membres de cette famille chrétienne furent envoyés en exil et n'en revinrent jamais.

Ce fut au milieu de ce désarroi que périt la bibliothèque du Pétang, comme nous l'avons déjà raconté.

Depuis cet abandon, toutes les habitations avaient été démolies et les matériaux vendus. Il n'était pas resté un seul arbrisseau debout; les dalles de l'allée, les briques des tombeaux et du mur d'enceinte avaient été enlevées jusque dans les fondements. La croix avait été abattue ; du calvaire il ne restait que la grosse pierre formant table d'autel, trop lourde pour être volée. Les tombeaux ne se reconnaissaient plus qu'à un petit monceau de terre et de débris de briques. Les stèles et la monumentale porte en pierre ne durent de rester sur pied qu'à la difficulté de les enlever.

Le prince Koung, plus ou moins humilié de la profanation du cimetière français, poussait Mgr Mouly à reprendre simplement possession de cette sépulture, l'assurant que désormais on la respecterait religieusement. Mgr Mouly exigeait un document :

— Le gouvernement me l'a enlevée officiellement, il y a 23 ans, disait-il, il faut de toute nécessité qu'il nous la rende officiellement.

Mais ces raisons ne persuadèrent pas le prince Koung.

Sur ces entrefaites devaient avoir lieu les funérailles solennelles du lieutenant de Damas, tué le 18 septembre à la bataille de Tchang-Kia-Ouàn et qui avait été précipitamment enseveli à Hokotchouang. Le général Montauban avait beaucoup insisté pour que, après le départ de l'armée, il fût donné à cet officier une sépulture honorable.

Mgr Mouly se chargea de grand cœur de cette dette de reconnaissance. Le gouvernement chinois promit également son concours.

La date des funérailles était fixée, quand l'évêque de Pékin fit prévenir le prince Koung que l'enterrement ne se ferait pas tant que la remise officielle du cimetière français n'aurait pas eu lieu. Le prince Koung mis au pied du mur s'exécuta et accorda un document officiel, pièce de littérature assez anodine, dont Mgr Mouly se déclara satisfait.

IX. — LES JÉSUITES ET LA COUR DES TUILERIES

Il s'en fallut de peu, au surplus, que Mgr Mouly n'eût pas la consolation d'assister à la résurrection des œuvres catholiques de Pékin.

Lors de l'expédition franco-anglaise, les Jésuites de Chine crurent en effet trouver l'intermédiaire dont ils avaient besoin pour se faire entendre en France. Ils se lièrent là-bas avec le colonel Schmitz. Cet officier était fort bien en cour ; l'empereur Napoléon III et l'impératrice avaient voulu tenir sur les fonts baptismaux un de ses enfants. De retour à Paris, il n'oublia pas ce dont on l'avait chargé et s'empressa de présenter à l'Empereur une requête par laquelle il demandait que le gouvernement de Sa Majesté voulût bien confier aux religieux de la Compagnie de Jésus la mission de Pékin. L'Empereur transmit cette pétition au ministère auquel ressortissait ce genre d'affaires. M. Thouvenel, alors ministre des Affaires étrangères, fit aussitôt appeler M. Etienne, Supérieur général des Lazaristes, et lui communiqua les lettres, écrites par les Jésuites, où étaient vilipendés les Lazaristes (1). Immédiatement après l'entrevue, la supplique fut malheureusement jetée au feu.

(1) « *Quando Parisiis scripserunt ad ministerium pro Rebus externis, denuntiando Lazaristas uti nimis incapaces, etc... Pekinum doctioribus esse commitendum, etc.., quas litteras Dnus Thouvenel, tunc temporis minister Rerum exterarum, ad RR. DD. Etienne, Superiorem generalem Lazaristum transmisit.* » (Mgr Delaplace au cardinal Barnabo.)

CHAPITRE V

INCENDIE ET RÉSURRECTION DU PÉTANG
MONSEIGNEUR GUIERRY

I. Mort de l'empereur Sien-Foung, régence du prince Koung. — II. Les légations européennes à Pékin, le bureau du Tsoung-Ly-Yamèn. — III. Répression de la révolte des Tchang-Mao. — IV. Voyage de Mgr Mouly en Europe. — — V. Retour de Mgr Mouly à Pékin. — VI. Restauration des églises de Pékin. — VII. Incendie du Pétang. — VIII. Condoléances et reconstruction. — IX. Installation dans la ville de Süanhwafou. — X. Cession du Wanghaileou à la mission. — XI. Mgr Anouilh cesse d'être coadjuteur de Pékin. — XII. Mgr Guierry coadjuteur de Pékin. — XIII. Mgr Mouly et son nouveau coadjuteur. — XIV. Mgr Mouly offre de donner sa démission. — XV. Sacre de Mgr Guierry. — XVI. Pose de la première pierre de la cathédrale du Pétang. — XVII. L'affaire des tours du Pétang.

I. — MORT DE L'EMPEREUR SIENFOUNG (22 AOUT 1861) RÉGENCE DU PRINCE KOUNG

Lors de l'arrivée des Anglo-Français, la cour de Pékin s'était enfuie à Jehol, où elle possédait un beau palais et un immense parc dans lequel les anciens empereurs mandchous aimaient à chasser l'été.

L'empereur Siènfoung ne devait pas revenir vivant à Pékin ; le 22 août 1861, il mourait dans son palais de Jehol.

Aussitôt deux princes du sang, ses favoris, s'emparent de la régence, pendant la minorité du fils unique de l'Empereur défunt. Mais ils avaient compté sans la mère du jeune Empereur, la fameuse concubine Tze-Hsi, qui devait gouverner la Chine pendant un demi-siècle et qui alors n'était âgée que de 26 ans. Aidée de son neveu, jeune officier qui lui restera dévoué toute sa vie, Joung-Lou (1), la concubine devenue impératrice de second rang depuis que son fils avait été proclamé héritier présomptif, s'échappa de Jehol, évita en route une embûche que lui avaient tendue les deux régents peu rassurés sur son compte et arriva à Pékin plusieurs jours avant le cortège funèbre, à la préparation duquel l'étiquette retenait les deux régents.

A Pékin elle se mit immédiatement en rapport avec un mécontent, le prince Koung. Celui-ci, sous le règne de son frère, avait été chargé du soin de traiter avec les vainqueurs et de les renvoyer; et l'on a vu qu'il n'avait pas trompé la confiance qu'on avait mise en lui. Dans le nouveau gouvernement, il se trouvait complètement évincé des affaires. Aussi n'hésita-t-il pas à soutenir le parti de la jeune Impératrice.

A l'arrivée à Pékin du cercueil impérial, le prince Koung, qui avait pris toutes ses dispositions, fit arrêter les deux régents, les fit pendre aussitôt et, sans perdre de temps, prit la régence en main avec la mère de l'Empereur.

On donna au nouveau règne le nom de Toung-Dje.

II. — LES LÉGATIONS ÉTRANGÈRES A PÉKIN LE BUREAU DU TSOUNG-LY-YAMÈN (1861)

Le prince Koung se trouva aux prises avec de grandes difficultés et s'en tira honorablement.

Avec le départ des troupes anglo-françaises, tout n'était pas encore terminé du côté de l'Europe; l'exécution des conventions faites avec les différentes nations donnait lieu à des relations réci-

(1) Joung-Lou, neveu et favori de l'impératrice douairière Tze-Hsi, fut gouverneur de Pékin, vice-roi du Tchély, aida l'impératrice à faire le coup d'Etat qui détrôna Kouangsü (1898) et mourut premier ministre peu d'années après 1900. Par sa fille, mariée au prince Tchoun, ex-régent, Joung-Lou fut le grand-père maternel de l'empereur Süantoung.

proques continuelles. Le prince comprit qu'il manquait à l'administration chinoise un organe devenu indispensable, quelque chose qui répondît à un ministère des Affaires étrangères. Pour y suppléer, le 20 janvier 1861, il institua un bureau spécial qui fut dénommé Tsoung-Ly-Ko-Kouo-Yamèn, ou par abréviation Tsoung-Ly-Yamèn, c'est-à-dire Bureau des affaires internationales. Ce bureau dura jusqu'en juin 1900.

Conformément aux conventions, les légations étrangères montèrent à Pékin pour s'y installer définitivement. M. de Bourboulon, pour la France, arriva en même temps que le ministre d'Angleterre, en mars 1861. En mai, ce fut le tour du ministre de Russie. Les autres suivirent.

III. — RÉPRESSION DE LA RÉVOLTE DES TCHANG-MAO

La plus grande difficulté qu'eut à surmonter le prince Koung fut assurément la révolte des Tchang-Mao, qui ruinait la Chine depuis une dizaine d'années. Ne pouvant en venir à bout, le prince n'hésita pas à recourir à l'aide des Européens dont la Chine venait de subir les conditions.

En même temps qu'il négociait avec les Anglo-Français, il se préoccupait d'obtenir leur aide. Dans l'entrevue que le prince eut avec Mgr Mouly, il chargea l'évêque de Pékin de solliciter ce secours auprès des autorités militaires françaises.

D'après le comte d'Hérisson, la démarche fut réellement faite.

> Le vénérable prélat vint accompagné de son coadjuteur prier Montauban, de la part du prince, de prêter son concours aux troupes du Fils du Ciel pour cerner les rebelles et leur reprendre Nankin. Le général les renvoya à l'ambassadeur (le baron Gros) qui représentait directement l'Empereur et était seul en état de répondre. On sait que ce concours fut prêté dans une certaine limite (1).

En effet, une partie des troupes anglo-françaises que la fin de la campagne avait rendues libres, se mit à la disposition de la Chine. L'amiral français Protet fut tué par un boulet à Nan-Kiao-Tchen (Tchékiang) le 16 mai 1862; l'Anglais Ward eut le même sort, près de Ningpo, le 21 septembre 1862. Grâce à ces volontaires, et surtout à Gordon, le futur héros de Khartoum, Tseng-Kouofan et Ly Houng-Tchang purent reprendre Nankin le 19 juil-

(1) Comte d'HÉRISSON. *Journal d'un interprète en Chine.*

let 1864, y égorgèrent 100.000 hommes et mirent fin à la révolte des Taiping ou Tchang-Mao, qui avait duré quinze ans, ravagé seize provinces, détruit six cents villes et coûté la vie à vingt millions d'hommes dans la seule province du Kiangsou.

IV. — VOYAGE DE MONSEIGNEUR MOULY EN EUROPE (1860-1862)

A peine Mgr Mouly eut-il pris possession des établissements de Pékin qu'il dut laisser provisoirement l'administration de sa mission entre les mains de son Provicaire, M. Smorenburg, et faire un voyage en France, pour prendre part à l'assemblée générale de la Congrégation de la Mission.

Avant de quitter Pékin, Mgr Mouly obtint une audience du prince Koung, qui entre autres choses lui demanda s'il reviendrait en Chine et si, en France, il verrait l'empereur des Français. Il apprit avec plaisir de son interlocuteur qu'il reviendrait finir ses jours en Chine, qu'il considérait comme sa seconde patrie. Mais il fut surpris d'apprendre que l'évêque comptait avoir une audience de Napoléon III.

Rentrant en Europe immédiatement après la campagne de Chine, Mgr Mouly, qu'un séjour de 25 ans en mission avait rendu à moitié Chinois, fut un objet de curiosité pour tout le monde. On l'invita de tous les côtés à prendre la parole, à présider des conférences, aussi bien en Italie, en Belgique, en Hollande qu'en France.

Il ne manqua pas d'aller aux Tuileries saluer et remercier l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie. L'Empereur lui fit un accueil très bienveillant et lui demanda quelle faveur il pourrait bien lui accorder. Mgr Mouly, qui avait poussé la délicatesse et le désintéressement jusqu'à remettre à l'Œuvre de la Propagation de la Foi tous les dons reçus pendant son séjour en Europe, répondit à l'Empereur :

— Sire, ce qui me ferait le plus de plaisir, ce serait de me faire reconduire jusqu'à Tientsin, moi et la colonie de missionnaires et de Sœurs que je dois emmener.

L'Empereur acquiesça sur-le-champ.

V. — RETOUR DE MONSEIGNEUR MOULY A PÉKIN (14 JUILLET 1862)

Le 20 février 1862, Mgr Mouly s'embarquait donc sur le *Descartes*, vapeur de l'Etat, qui le conduisit à Alexandrie avec 4 missionnaires (1), 2 frères coadjuteurs (2) et 14 Filles de la Charité destinées à fonder les deux établissements de Pékin et de Tientsin. A cela il faut ajouter 36.000 kilos de bagages.

D'Alexandrie à Suez le voyage se fit en chemin de fer; le canal n'avait pas encore été ouvert par de Lesseps. A Suez les missionnaires trouvèrent le navire promis par Napoléon, le *Japon*, qui devait transporter la petite colonie jusqu'à Tientsin, mais qui en réalité ne la transporta que jusqu'à Singapour. En arrivant dans ce port, Mgr Mouly reçut avis du consul français que le navire était réclamé d'urgence par le gouverneur de la Cochinchine. C'était l'époque où la France faisait la conquête de cette province.

Mgr Mouly arriva à Tientsin le 30 juin, et à Pékin le 14 juillet. L'accueil fait par les chrétiens de cette dernière ville à leur évêque fut enthousiaste. Ils allèrent l'attendre en foule à plusieurs lieues de Pékin. De nombreux catéchistes, venus à cheval ou en voiture, et huit prêtres lui firent cortège à travers les rues de la capitale.

Mgr Mouly, vêtu de l'habit ecclésiastique (et non de l'habit chinois), et porté en chaise verte, se dirigea vers le Nàntang, où l'attendait le Provicaire qui le reçut selon les prescriptions du rituel. Entré dans l'église bondée de chrétiens, il entonna le *Te Deum*, pour remercier Dieu de l'avoir ramené sain et sauf au milieu de son cher troupeau. Il ajouta le chant du *Domine salvum fac Imperatorem* pour Napoléon III qui avait assuré son retour.

Du Nàntang le cortège se dirigea sur le Pétang, où les catéchistes des quatre paroisses de Pékin et le personnel de la légation de France l'attendaient.

Quelques jours après, Mgr Mouly rendit visite au prince Koung, régent de l'empire. Il fut reçu au Tsoung-Ly-Yamèn. Le prince vint

(1) Les quatre missionnaires étaient MM. David, le célèbre naturaliste, Favier, le futur successeur de Mgr Mouly, Fitz-Patrick et Larrieu.

(2) C'étaient l'un le F. Jean-Louis Chevrier, frère du missionnaire du même nom, qui fut massacré à N.-D. des Victoires (Tientsin), le 21 juin 1870; l'autre, le F. Joseph Marty, le futur architecte de la cathédrale du Pétang, de celle de Tcheng-Ting-Fou et de l'église de N.-D. des Victoires, à Tientsin.

le recevoir à la porte, le chapeau de cérémonie sur la tête. Mgr Mouly le félicita d'avoir établi de bonnes relations avec les puissances européennes, le salua de la part du baron Gros et du général Montauban, et l'assura que l'impératrice Eugénie avait demandé de ses nouvelles.

VI. — RESTAURATION DES ÉGLISES DE PÉKIN

Il ne suffisait pas de rentrer à Pékin; il restait encore l'immense tâche de relever les ruines que Mgr Mouly avait trouvées à la place des établissements qui avaient existé autrefois.

Il commença par faire réparer le toit et la voûte de la vieille cathédrale du Nàntang. On en refit les peintures en suivant religieusement le style des anciennes, qui, bien que d'un goût criard, formaient par leur ensemble une décoration remarquable et très appréciée des Chinois.

On construisit en outre quelques chambres pour servir de presbytère.

Au Pétang, on se contenta de réparer les vieilles maisons chinoises qu'on avait trouvées, de façon à pouvoir loger tant bien que mal l'évêque, les missionnaires et le séminaire récemment émigré de Ngànkiatchouang. Il n'y avait pas encore d'église, ni pour les hommes, ni pour les femmes. Pour celles-ci, on continua pendant quelques années encore à leur dire la messe tous les dimanches dans six familles chrétiennes (1), où il y avait un oratoire. Quand les Filles de la Charité se furent établies près du Pétang, leur chapelle reçut aussi les femmes du voisinage. Cet établissement reçut le nom de Jéntzeutang, ou maison de la Miséricorde, et commença par prendre soin des orphelines autrefois dispersées dans les familles chrétiennes (1862).

Pour les hommes, ils s'entassaient dans la grande chambre qu'on décorait du titre de chapelle du séminaire.

Au Toung-Tang et au Sitang, on disposa également un logement pour deux missionnaires et une chambre qui servit de lieu de prière, en attendant une église. Le service religieux y fut aussitôt établi.

(1) Les endroits où se trouvaient ces oratoires privés étaient alors : Siwouatchang, famille Shü; Kaka Houtoung, famille Ouang; au nord du Toung-Se-Pai-Low, famille Yang, marchand de tabac ; Tsiholôw, famille Kao; Sountsiakeng, famille Tang (près du Toungtang).

La croix qui surmontait la porte de la résidence du Toung-Tang faillit provoquer un incident. Des envoyés du palais vinrent un jour mettre en demeure M. Kho, curé de la paroisse, d'enlever cette croix qui offusquait l'Empereur quand il sortait de son palais. Il est possible que les Chinois aient cru y voir un signe de mauvais augure. Le ministre de France à Pékin, qui alors était M. Berthemy, exigea énergiquement que la croix fût maintenue à sa place; les mandarins n'insistèrent pas.

VII. — INCENDIE DU PÉTANG (9 JANVIER 1864)

Un grave accident vint interrompre Mgr Mouly au milieu de son œuvre de restauration. Le samedi 9 janvier 1864, à onze heures du matin, le cri terrible : Au feu ! se fit entendre dans la cour du séminaire. La chambre de M. Fitz-Patrick, directeur du séminaire, était en flammes; le feu avait pris à sa cheminée on ne sait comment, et l'embrasement de toute la chambre avait suivi rapidement. M. d'Addosio, qui le premier avait vu le feu, courut pour sauver ce qu'il pourrait; mais les tourbillons de flammes et de fumée qui s'échappèrent par la porte au moment où elle fut enfoncée l'empêchèrent d'avancer.

Le Procureur, M. Favier, courut alors dans la chambre de Mgr Mouly, et ne pouvant ouvrir l'armoire où se trouvaient les archives, il l'emporta au milieu de la seconde cour, puis il se précipita dans sa chambre pour enlever la caisse. En quelques instants l'incendie avait pris des proportions effrayantes. Avec toutes les fenêtres chinoises en papier, la charpente en bois sec et les plafonds en paille, tout secours devint bien vite impossible. Le feu était tel que dans la seconde cour la plupart des meubles sauvés furent brûlés. Là périrent une partie des archives de la mission ainsi qu'une foule d'objets enlevés des chambres en feu.

Un vent du nord soufflait assez violemment, et, par malheur, le sinistre avait commencé à la partie nord de l'établissement. M. Favier, témoin oculaire, assure (1) que le vent tourna à l'est aussitôt que Mgr Mouly eut jeté dans le feu une poignée de médailles.

Il ne resta que les bâtiments destinés aux domestiques, la bibliothèque et le réfectoire ; tout le reste n'était plus qu'un amas

(1) Lettre à M. Etienne. *Annales C. M.*

de cendres. La perte ne pouvait s'évaluer à moins de 100.000 fr., ce qui, pour une mission aussi pauvre que l'était celle de Pékin à cette époque, était un désastre qui semblait irréparable.

VIII. — CONDOLÉANCES ET RECONSTRUCTION

Le jour même de l'incendie, le ministre de France, M. Berthemy, vint offrir ses condoléances aux missionnaires. Trois jours après, le prince Koung envoyait un délégué pour assurer la mission de la part qu'il prenait à son malheur et s'excuser de ne pouvoir lui venir en aide pécuniairement.

Cet accident détermina le gouvernement français à payer aussitôt la maigre indemnité, prélevée sur ce qu'avaient déboursé les Chinois pour les frais de l'expédition, et qui avait été promise pour aider la mission à relever ses établissements à Pékin.

M. Etienne, Supérieur général des Lazaristes, l'Œuvre de la Propagation de la Foi et quelques généreux chrétiens, par leurs largesses, permirent à Mgr Mouly de réparer les ruines. Sur l'emplacement de l'ancienne résidence, on bâtit une maison européenne, avec étage, qui attira tout Pékin, tant ce style paraissait extraordinaire à cette époque; c'était la première construction de ce genre qu'on eût vue à Pékin.

Ce bâtiment était un rectangle de trente mètres sur dix; il était composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage. La façade se composait de deux rangs d'arcades superposées formant galerie couverte. Sur le frontispice se trouvait le cadran d'une grande horloge exécutée par un frère chinois, le frère J.-B. Tchou. La clef de voûte était ornée de l'aigle impériale, sculptée en relief et dorée. Au milieu du fronstispice était une statue de la Sainte Vierge, avec cette devise : *Posuerunt me custodem.* Une croix de marbre blanc, solennellement posée le 19 juillet 1865, dominait le tout.

A l'ouest de ce bâtiment se trouvait un jardin planté d'arbres. Autour de ce jardin, on construisit trois grands appartements qui remplacèrent avantageusement le séminaire incendié.

Après l'achèvement de toutes ces constructions, Mgr Mouly ne cessait de remercier Dieu pour sa résidence remise sur un meilleur pied qu'avant l'incendie :

— Dieu nous l'avait donnée, répétait-il avec le saint homme Job, Dieu nous l'a enlevée, Dieu nous l'a rendue. Que son saint nom soit béni !

IX. — INSTALLATION DANS LA VILLE DE SÜANHWAFOU (MARS 1862)

En dehors de Pékin, le gouvernement chinois accorda deux résidences, comme compensation des nombreuses chapelles détruites ou confisquées pendant les persécutions; celle de Süànhwafou et celle de Tientsin.

C'est encore à la France, et spécialement au lieutenant de vaisseau Trèves, secrétaire par intérim de la légation de France, que la mission de Pékin est redevable de l'établissement actuel dans la ville de Süanhwafou. Avant 1860, le prêtre qui était chargé de l'administration de cette préfecture avait son pied-à-terre dans un petit village entièrement composé de chrétiens, et caché derrière le pic de Ki-Ming-Chàn, à Meng-Kia-Fèn (1). L'importante ville de Süànhwafou qui est le trait d'union entre la Mongolie et Pékin, était naturellement désignée pour devenir le centre administratif de ce district. Le faubourg sud possédait déjà depuis longtemps un groupe assez considérable de chrétiens.

L'emplacement qui fut donné à la mission était une vieille maison mandarinale, connue sous le nom de Kouo-Ou-Tchai et située à l'intérieur de la ville, à côté du yamèn du Taotai ; elle fut achetée à son propriétaire par les autorités et livrée à M. Gottlicher, directeur du district de Süànhwafou, en mars 1862.

L'apôtre de ces régions, le vénérable M. Sué, ne vécut pas assez longtemps pour assister à toute cette résurrection. Comme Moïse à la veille d'entrer dans la terre promise, M. Sué quitta ce monde au moment où il allait pouvoir rentrer dans cette maison du Pétang, dont il ne s'était éloigné qu'à regret en 1828. Il avait toujours soupiré après sa restitution sans trop l'espérer. Et au moment où ses vœux allaient être exaucés, Dieu le rappela à lui.

Mgr Mouly avait mandé en effet M. Sué à Pékin, et ce ne fut que sur les ardentes supplications des chrétiens de Meng-Kia-Fèn

(1) Meng-Kia-Fèn n'a servi de résidence presbytérale que pendant une vingtaine d'années. Il y est mort trois prêtres : M. Tchang Paul, C. M., écrasé par un éboulement de montagne (24 juin 1858), M. Sué Mathieu, l'ancien supérieur de la mission française, le 29 novembre 1860, et M. Laureri Paul, ancien élève du collège de Gênes, âgé de 27 ans, assisté par son condisciple M. Barone (mort archevêque de Sienne en 1910). M. Laureri était regardé comme un saint par les chrétiens. Quand on fit le transfert de ses restes au cimetière de Süànhwafou, tous s'attendaient à le retrouver intact, tant était grande l'opinion qu'on avait de ses vertus.

qu'il consentit à attendre jusqu'au printemps de 1861 pour permettre à ce vénérable missionnaire de venir finir ses jours dans la maison où il avait reçu son éducation cléricale. Un mois s'était à peine écoulé que M. Sué rendait son âme à Dieu.

Ses vertus et ses mérites, avoués de tout le monde, écrivait de lui Mgr Mouly, et sa mort édifiante nous sont un sûr garant qu'il a été régner avec saint Vincent.

On a écrit une courte notice sur ce saint prêtre, dont les chrétiens de Süànhwafou et de Mongolie se redisent encore les vertus (1).

X. — CESSION DU WANG-HAI-LEOU (TIENTSIN) A LA MISSION (1861)

Après l'expédition anglo-française, et durant leur séjour à Tientsin et à Takou, les troupes françaises demandèrent avec instance à l'évêque de Pékin qu'il leur donnât un prêtre français, en résidence habituelle à Tientsin. Mgr Mouly, comprenant l'importance qu'allait acquérir ce port nouvellement ouvert au commerce européen, et persuadé de la nécessité d'y fonder des établissements religieux, se hâta de faire droit à la demande qui lui était faite. Dès 1861, il envoya M. Talmier remplacer M. Tsiou (2) en qualité de Procureur et préparer en même temps les voies à un prochain établissement de Filles de la Charité.

La première difficulté que rencontrait M. Talmier (3) était le manque d'un terrain assez étendu et convenablement situé pour y construire une église et une résidence de missionnaires. Il y avait bien la maison qui, avant l'expédition anglo-française, avait servi

(1) *Sué-chèn-fou*, Imprimerie du Pétang, 2e édit.

(2) Ce M. Tsiou (Joseph) est le même prêtre dont nous avons parlé plus haut à propos de Mgr Anouilh, dont il fut le compagnon d'exil et de retour. Il était chargé de la chrétienté de Tientsin depuis plusieurs années. Peu après son retour de Changhaï où il avait été ramené, M. Tsiou mourut, assisté par M. de Séré, aumônier de la marine, et fut enterré (12 août 1861) dans le jardin du Wang-Hai-Leou, prenant ainsi possession anticipée de cet établissement qui devait peu après être cédé à la mission. Le cercueil de M. Tsiou fut retrouvé en 1897, en creusant les fondations du bâtiment qui sert aujourd'hui d'école.

(3) M. Talmier (Léon-Vincent), né à Ambres (Tarn), le 30 août 1815, entra à Saint-Lazare le 28 août 1847, arriva en Chine le 28 janvier 1849. Il succéda à M. Sué comme directeur du Süànhwafou. C'est M. Talmier qui a été le premier Procureur des Lazaristes de Tientsin. Il mourut à Tientsin, le 10 août 1862, et fut enterré à Tchenfousse.

de pharmacie à M. Tsiou, sur la rive gauche du fleuve, dans la concession autrichienne actuelle; mais elle était dix fois trop restreinte pour permettre d'y installer une mission avec ses œuvres les plus indispensables.

En automne 1861, M. Talmier, témoin des parfaites relations que M. Trèves, officier de marine remplissant alors les fonctions de consul de France à Tientsin, entretenait avec le gouverneur de Tientsin, Tchoung-Heou (1), lui demanda de vouloir bien prêter son aide à l'effet d'obtenir de ce haut fonctionnaire une petite pagode assise sur la rive gauche du Pei-Ho, en face du Wang-Hai-Leou, et qui semblait complètement abandonnée par le peuple depuis fort longtemps. M. Talmier ajoutait avec raison qu'il était fort étroitement logé et surtout qu'il se trouverait dans le plus grand embarras quand il s'agirait de recevoir prochainement les Filles de la Charité.

L'officier qui recevait ces confidences et qui les a lui-même rapportées plus tard, était un grand cœur, chrétien dans l'âme; aussi se prêta-t-il avec empressement à cette négociation. Il soumit la demande de M. Talmier au commissaire par l'intermédiaire de M. Fontanier (2), interprète du consulat.

Tchoung-Heou répondit que la pagode en question était encore fréquentée (3) par le peuple à certaines époques de l'année ; mais que, désireux d'être agréable à M. Trèves, il lui offrait le palais impérial Ouang-Hai-Leou (4).

Le 1er décembre 1861, M. Trèves écrivait à M. Talmier :

J'ai la satisfaction de vous annoncer que dès aujourd'hui, par suite de la décision de S. E. Tchoung, nous pouvons affecter au ser-

(1) Tchoung-Heou était haut commissaire à Tientsin des cinq ports du nord de la Chine. Il commanda, ou laissa faire, les massacres du 21 juin 1870 ; il fut ensuite chargé de présenter des excuses au gouvernement français et alla à Versailles porter une lettre à M. Thiers, alors président de la République. Nommé ministre en Russie, il signa (1879) le désastreux traité de Livadia, pour régler les difficultés pendantes entre la Chine et la Russie, au sujet de la province d'Ily. Désavoué par son gouvernement, il fut emprisonné à son retour à Pékin, puis relâché sur les instances de la légation russe. Sa carrière diplomatique finit là.

(2) Henri-Victor Fontanier, né à Paris 1830), interprète de la légation de France à Pékin, fut plus tard chargé de la gérance du consulat de Tientsin, où il périt massacré le 21 juin 1870.

(3) La susdite pagode fut ensuite obtenue par les PP. Jésuites pour y installer un pied-à-terre à Tientsin, et fût brûlée en 1870.

(4) Le mot de palais impérial est exagéré, car ce n'était qu'un Sing-Koung ou auberge impériale, comme il s'en trouvait autrefois sur toutes les grandes routes par où l'Empereur était exposé à passer.

vice du culte le local que vous désiriez si vivement, anciennement connu sous le nom de Magasin de la marine (1). Bien que cette concession ne soit que provisoire, S. E. Tchoung autorise très volontiers les travaux que vous jugerez nécessaires. Commençons par prendre ce qu'il nous offre. Je me charge du reste.

Cinq jours après, le même officier écrivait :

S. E. Tchoung m'informe qu'elle accepte avec le plus grand plaisir mes bases de location du terrain qui va vous être concédé à perpétuité par le gouvernement chinois.

Enfin le 18 décembre, dans une nouvelle lettre à M. Talmier, M. Trèves disait :

J'aurai l'honneur de vous remettre ce terrain, pour l'établissement de la mission catholique, le jour qu'il vous plaira de choisir. Le plus tôt que la croix y brillera sera le mieux... Je négocie en même temps la cession de la pagode qui touche ce yamèn ; mais je ne sais pas encore si je réussirai. Le bon Dieu étant avec nous, le courage ne doit pas nous manquer (2).

Nous donnons ici l'acte passé entre le gouverneur de Tientsin et le consul de France :

Traduction française. — Nous, Tchoung, sous-secrétaire d'Etat, censeur de droite, surintendant des trois ports du nord, etc., etc., etc., après nous être concertés touchant cette affaire avec M. Trèves, premier secrétaire par intérim de S. E. M. le ministre plénipotentiaire de France en Chine, avoir examiné ensemble et déterminé la position des terrains occupés par le pavillon impérial Wang-Hai-Leou et la pagode Tchong-Hi-Kwann, d'une étendue de 15 mous et plus,

Sommes convenus, attendu que les dits terrains appartiennent à l'Etat, qu'il sera payé une rente annuelle (ainsi que cela a eu lieu précédemment à Canton) (3) de 1.050 grandes sapèques par mou ou arpent chinois, — soit pour les 15 mous, la somme de 1587 grandes sapèques, que le noble consul de France à Tien-Tsing devra verser par avance entre nos mains, le 15e jour du 12e mois de chaque année, au bénéfice du trésor impérial.

Ces terrains devront être remis aux missionnaires français, pour y construire leur église.

En outre du plan et du contrat remis précédemment au consul de

(1) La marine française, qui durant l'expédition de 1860 avait établi ses magasins dans ce palais en ruines.

(2) Lettres de M. Trèves, lieutenant de vaisseau, consul de France. *Archives du Pétang.*

La pagode en question se trouvait dans l'angle nord-ouest de la propriété actuelle et servit de résidence aux missionnaires jusqu'au 21 juin 1870.

(3) Voir Cordier. *Histoire des relations*, etc., I, p. 64, où ces conditions sont données.

France, par le magistrat du district de Tien-Tsing, j'ai délivré le présent acte pour servir de preuve à l'appui.

Pour être remis au prêtre de la religion chrétienne (*le nom*).

Le troisième jour du premier mois de la première année de Tong-Tche.

Pour traduction conforme : FONTANIER.

XI. — MONSEIGNEUR ANOUILH CESSE D'ÊTRE COADJUTEUR DE PÉKIN (1861)

En 1861, Mgr Mouly pensa qu'il valait mieux pour le bien des deux Vicariats de Pékin et de Tchengtingfou que la position ambiguë de Mgr Anouilh, à la fois coadjuteur de Pékin et Vicaire apostolique du Tchély occidental, fût éclaircie et simplifiée. Cette situation avait eu sa raison d'être au moment où se faisait la division du diocèse de Pékin; mais ce ne pouvait être que provisoirement. Depuis qu'il avait été nommé Vicaire apostolique, le coadjuteur ne pouvait rester entièrement à la disposition de Mgr Mouly, car il avait lui-même un troupeau considérable à administrer.

En outre le caractère entreprenant de l'évêque d'Abydos contrastait avec le tempérament prudent et circonspect de Mgr Mouly; celui-ci appréhenda que ce qui était qualité à Tchengtingfou ne devînt défaut à Pékin. Ce fut sous cette impression qu'il demanda au Saint-Siège de retirer à Mgr Anouilh son titre de coadjuteur du Vicariat du Tchély-Nord. La Propagande accorda tout, selon qu'on le lui avait demandé.

Les choses en étaient donc là quand, deux ou trois ans après, un jour, pendant la récréation, Mgr Mouly ouvrant un numéro du journal l'*Univers*, y lut la nomination de M. Guierry comme coadjuteur de Pékin. Il eut d'abord un mouvement de vive contrariété, en apprenant, par cette source, une nouvelle qui le touchait de si près. Puis, avec humilité, il ajouta :

— Puisque les supérieurs l'ont ainsi décidé, eh bien ! je l'accepte !

XII. — MONSEIGNEUR EDME GUIERRY

Qui était le nouveau coadjuteur ?

Edme-François Guierry, était né à Magny, dans le diocèse d'Auxerre, le 4 juillet 1825. Après avoir fait une partie de ses

études théologiques et reçu les ordres mineurs au grand séminaire de Sens, il entra dans la Congrégation de la Mission (8 octobre 1848) et fut ordonné prêtre à Paris la veille de la Trinité, en 1851.

Après avoir professé la philosophie au grand séminaire d'Albi, il fut envoyé en Chine en qualité de Procureur des missions de la Congrégation en Chine et de directeur des Filles de la Charité de Ning-Po, et il arriva dans cette dernière ville le 7 mai 1853. Il exerçait encore ces fonctions quand, dans le consistoire du 22 septembre 1864, il fut préconisé évêque de Danaba et coadjuteur avec future succession de Mgr Mouly.

Mgr Guierry n'était pas un inconnu pour le Vicaire apostolique de Pékin qui l'appréciait, puisque, après la mort de Mgr Daguin, il l'avait proposé à la Propagande et à M. Etienne, comme apte à remplir la place laissée vide en Mongolie.

Les missionnaires de Mongolie eux-mêmes l'avaient demandé comme évêque, comme on peut le voir par la lettre suivante de M. Bray, son ami et ancien condisciple :

... M. Tagliabue m'a donné à lire la lettre que vous lui écrivez. Vraiment, cher confrère, vous me scandalisez. Quoi ! vous dites que s'il vous arrive des Bulles de Vicaire apostolique, vous les renverrez immédiatement... Je loue le motif qui vous ferait agir de la sorte; mais je n'approuve pas l'acte ; car vous n'ignorez pas que nous honorons un grand nombre d'évêques qui ont pu, en se laissant imposer le fardeau si redoutable de l'épiscopat, non seulement se sauver eux-mêmes, mais procurer en même temps le salut d'un grand nombre d'autres.

Et, franchement, toutes choses égales d'ailleurs, pensez-vous que Mgr Mouly, évêque, ait moins de mérite devant Dieu que M. Simiand qui n'a pas voulu se laisser imposer les mains ?

En deux mots, s'il vous arrive des Bulles pour la Mongolie, humiliez-vous profondément devant Dieu ; recevez en tremblant, mais avec une confiance d'Abraham, le fardeau qu'on vous impose, et venez nous rejoindre... Par ici on vous a demandé à Paris... J'ai un pressentiment que si la Mongolie a encore un Vicaire apostolique de notre Congrégation, ce sera certainement vous ou M. Tagliabue. Du reste ne vous faites pas illusion, je vous parle en ami, que vous veniez en Mongolie ou non, vous n'éviterez pas la mitre, car tous les canons sont braqués contre vous (1).

La prophétie de M. Bray se réalisa cinq ans plus tard. En envoyant au coadjuteur de Pékin ses félicitations et ses encouragements, il lui donnait des conseils fort sensés, et utiles à méditer aujourd'hui.

(1) Lettre de M. Bray à M. Guierry, 25 mai 1860.

Vous aurez plus d'une épine dans vos bas de soie à Péking, lui écrivait-il (1). Faites tout ce que vous pourrez pour le bien de votre vaste diocèse. Priez, prêchez, travaillez et le jour et la nuit ; faites tant de bien que vous pourrez, tant que vous voudrez même ; et puis on dira : Il a fait quelque bien ; mais il en a empêché davantage. Qui sait si on n'ajoutera pas : S'il avait su s'y prendre, on n'aurait pas à déplorer de tels malheurs, en réalité causés par d'autres ? Voyez Mgr Mouly ; voilà trente ans qu'il sème le bien à pleines mains en Chine; *pertransiit benefaciendo*. Les sillons qu'il a tracés en Mongolie n'ont pas encore disparu ; et j'ai souvent suivi leur trace pour bien diriger ma charrue. Eh bien! on dit : Il radote ! qu'il est lent !...

XIII. — MONSEIGNEUR MOULY ET SON NOUVEAU COADJUTEUR

Bien que contrarié par cette nomination d'un nouveau coadjuteur qu'il n'avait pas sollicitée, du moins directement, Mgr Mouly s'empressa de faire connaître à Mgr Guierry l'accueil empressé qu'il lui réservait. Voici en quels termes édifiants fut donnée cette assurance :

J'ai reçu depuis quinze jours votre bonne lettre du 25 décembre 1864, et j'y réponds par le premier courrier qui partira de Péking on ne sait encore à quelle époque.

Nous vous sommes bien obligés pour vos vœux du premier de l'an à votre serviteur et à nos confrères de Péking. Nous en faisons tous de semblables pour Votre Grandeur, que le Seigneur daigne envoyer au milieu de nous. Que le bon Dieu daigne la combler de ses bénédictions les plus abondantes, et lui fasse trouver son bonheur à Péking en y faisant celui de tous les membres de sa petite compagnie.

Votre Grandeur a fort bien fait de ne pas me féliciter d'une victoire à laquelle, je vous avoue franchement n'avoir contribué en rien, absolument rien, ne vous ayant jamais demandé pour mon coadjuteur. Le fait de votre nomination vient entièrement et uniquement de Rome et de Paris, de Paris et de Rome. Seulement, depuis qu'à ma prière Mgr Anouilh fut mis à la tête du Vicariat apostolique du Tchély Sud-Ouest, dont il était établi Vicaire apostolique tout en restant mon coadjuteur, chef de ce Vicariat Sud-Ouest, comme moi à Péking de celui du Nord, je témoignai à Rome mon étonnement de ce dernier fait et demandai à ce qu'il fût déchargé de la coadjutorerie de Péking.

Or, c'est ce qu'on vient de faire ; et vous avez été nommé à sa place, dans la persuasion sans doute que je le désirais et avais demandé indirectement un autre coadjuteur à la place de Mgr Anouilh.

Puisque je n'ai contribué en rien à votre élection comme mon coadjuteur, ce sera un motif de plus pour nous de croire qu'elle n'est pas l'œuvre de l'homme, de la chair et du sang, mais bien de la volonté de Dieu. Venant donc ici de la part de Dieu et en son nom,

(1) Lettre du 24 avril 1865.

vous serez le béni du Très Haut, le très bien venu et le bien accueilli de tout le monde, et de votre serviteur en particulier.

Mais quand devez-vous nous venir ?... Cette maison a vraiment besoin des secours et de la consolation que vous devez nous apporter ; et nous osons espérer de la bonté divine que vous serez l'homme de la droite de Dieu, qui nous apporterez l'un et l'autre.

XIV. — MONSEIGNEUR MOULY OFFRE DE DONNER SA DÉMISSION

En faisant nommer Mgr Guierry coadjuteur de Mgr Mouly, il semble que M. Etienne ne se soit pas rendu un compte exact de l'état des choses. Il avait supposé sans doute que le Vicaire apostolique de Pékin était devenu incapable de suffire aux besoins de sa charge. Aussi désigna-t-il Mgr Guierry comme supérieur de la mission, considérée au point de vue régulier, et ne laissa-t-il à Mgr Mouly que le titre de Visiteur. Comme cette dernière charge ne peut s'exercer que par extraordinaire, il s'ensuivit une situation délicate et embrouillée. L'administration ordinaire de la maison échappait à Mgr Mouly et revenait de droit à son coadjuteur, à ce point que l'évêque crut devoir s'abstenir de présider les offices et les exercices de communauté, jusqu'à ce que vînt un contre-ordre de Paris.

Sous l'impression de ces changements, Mgr Mouly pensa que sa retraite contribuerait au bien de la paix et mettrait fin à une situation anormale. Quelques mois après le sacre de son coadjuteur, il offrit à M. Etienne de se retirer complètement.

Si comme Visiteur, ou même comme Vicaire apostolique, écrivait-il, je suis jugé un obstacle au plus grand bien qui se fera mieux sans moi, il me semble être tout à fait disposé à quitter aussitôt l'un ou l'autre, ou bien l'un et l'autre de ces deux emplois que je n'ai jamais demandés ni convoités, que je ne demande pas et ne convoite pas, et auxquels il me semble que je ne suis pas non plus attaché, et que je n'ai cru jadis devoir accepter et conserver que parce que j'ai cru y reconnaître l'expression de la volonté de Dieu manifestée par mes supérieurs, ses représentants sur la terre. Si cette toute sainte, toute aimable et suradorable volonté se manifestait actuellement d'une autre manière à mon égard, il me semble que je la suivrais de la même manière, avec le même plaisir et le même abandon. Depuis ma deuxième année de séminaire interne dans la petite compagnie, j'ai fait, par la grâce de Dieu, profession continuelle de ne chercher et de ne vouloir que ce que Dieu veut ; et il m'a toujours semblé que ce n'était pas en moi une illusion et que, le cas échéant, je me ferai un

plaisir, ou du moins un devoir, de suivre cette volonté divine et de m'y conformer de mon mieux.

Toutefois, il me semble que j'ai lieu de craindre d'avoir trop facilement accepté les charges et les dignités, sans en redouter la responsabilité, sans craindre de me damner avec les autres. Tandis que les saints, saint Vincent entre autres, les redoutaient extraordinairement. Pour moi, sans désirer aucunement de les avoir ou de les conserver, je ne les redoute pas non plus comme les saints ; non certes que je me croie à leur hauteur, capable de les remplir convenablement, encore moins que les autres; mais parce que j'ai toujours été et continue d'être, par la grâce de Dieu, prêt à faire dans ce but tout ce qui est ou sera en mon pouvoir, sans que pourtant je puisse me rendre le témoignage certain de l'avoir fait jadis ou de le faire actuellement.

Mais il m'a toujours semblé, et il me semble encore, que j'ai toujours voulu et veux encore le faire de mon mieux ; ne redoutant dans ce but ni peines, ni travaux, ni embarras, ni mépris, ni blâmes, ni murmures, etc... Cette disposition me rassure un peu ; mais malgré cela je pourrais fort bien être dans l'illusion. C'est à votre très vénérée et bien aimée Paternité à m'éclairer...

Mon long séjour en Chine de 31 ans a passé excessivement vite, sans la moindre peine, le moindre regret d'avoir quitté la France, l'Europe, sans le moindre désir d'y retourner. Appelé par vous à l'assemblée générale de 1861, j'ai été pourtant avec plaisir en Europe, en France ; mais j'en suis revenu de même. J'y suis, j'y reste, et j'y resterai de même jusqu'à la fin de mes jours ; comme aussi je la quitterai de même si le bon Dieu me rappelait en France, où je ne puis être absolument d'aucune utilité. Tandis qu'en Chine, je puis rendre encore quelques petits services, au moins dans un tout petit coin, dans la dernière chrétienté d'un district. Mais toujours et en tout la volonté de Dieu en première ligne.

Le vertueux prélat terminait cette lettre par où il avait commencé, c'est-à-dire par son coadjuteur, que, dans le style télégraphique de son manuscrit, il juge ainsi :

Satisfait de Mgr Guierry, bien, estime. confiance. etc.. l'homme qu'il me fallait (1).

XV. — SACRE DE MONSEIGNEUR GUIERRY (30 AVRIL 1865)

Mgr Guierry avait quitté Ningpo, pour se rendre à son nouveau poste, le 2 janvier 1865; il arriva à Pékin le 17 mars suivant, et son sacre eut lieu dans l'église du Nàntang, qui était d'ailleurs la seule église qui existât alors à Pékin, le 30 avril, qui tombait cette année-là le deuxième dimanche après Pâques, fête de la

(1) Lettre à M. Etienne, 31 octobre 1865.

Translation des reliques de saint Vincent. Le matin de ce jour, Mgr Mouly quittait le Pétang en chaise verte et se rendait au Nàntang, accompagné de son coadjuteur, de NN. SS. Vérolles, de Mandchourie, Dubar, du Tchély Sud-Est, et Anouilh, du Tchély Sud-Ouest, escortés eux-mêmes de nombreux prêtres et catéchistes en char ou à cheval.

Malgré son état maladif, Mgr Mouly voulut sacrer lui-même son coadjuteur. Mgr Vérolles et Mgr Dubar remplirent l'office d'évêques assistants. Une foule considérable prit part à cette cérémonie, la première de ce genre qui ait eu lieu à Pékin avec autant de pompe extérieure.

XVI. — POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA CATHÉDRALE DU PÉTANG (1er MAI 1865)

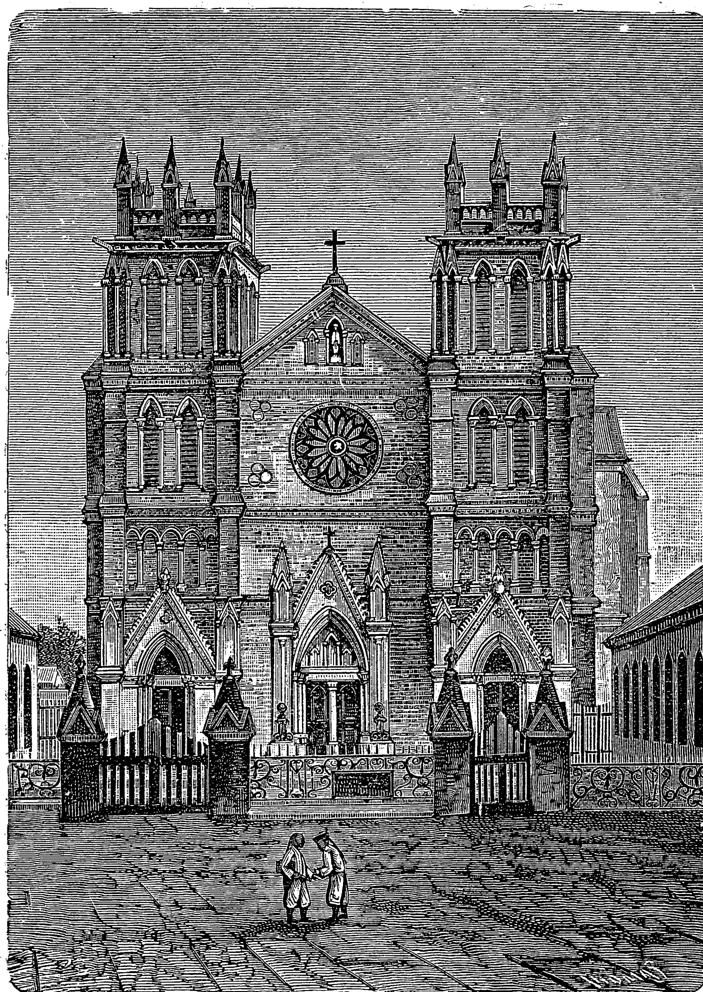
Le lendemain du sacre de Mgr Guierry, une nouvelle cérémonie réunissait l'élite de la société de Pékin. Il s'agissait de la pose de la première pierre de la nouvelle cathédrale, au Pétang.

Cette nouvelle église allait désormais ravir à la vieille cathédrale du Nàntang son titre et ses privilèges séculaires. L'exiguïté du terrain avoisinant le Nàntang d'une part, l'installation au Pétang du Vicaire apostolique, de l'administration épiscopale, des Filles de la Charité, des deux séminaires d'autre part, outre les souvenirs que rappelait cette vieille résidence, berceau de la mission française et de la Congrégation des Lazaristes en Chine, — déterminèrent Mgr Mouly à faire choix de cette résidence pour y construire sa cathédrale.

D'ailleurs, de toute façon, la paroisse du Pétang, formée des chrétiens habitant la ville tartare, devait avoir un lieu pour les réunions du culte. La vieille église, ou plutôt la chapelle des anciens Jésuites, n'existait plus depuis 1827. Même si elle eût été debout, elle n'eût plus suffi aux besoins nouveaux. Quoique bien ornée à l'intérieur, elle n'était guère plus haute que les maisons chinoises qui n'ont qu'un rez-de-chaussée. La porte ne donnait pas sur la voie publique, et l'entrée en était interdite aux femmes.

L'architecte de la nouvelle église fut un ami et un compatriote de Mgr Mouly, M. Bourrière. Mais celui qui fit exécuter le plan, qui forma et dirigea les ouvriers chinois réellement ahuris

devant la hardiesse d'une telle construction, fut le frère Marty (1). Cet humble religieux, sans aucune étude préparatoire, avait montré des dispositions naturelles tout à fait remarquables pour l'ar-



L'ANCIENNE CATHÉDRALE DU PÉTANG
(construite par Mgr Mouly)

(1) Paul-Joseph Marty naquit à Paussergues (Tarn) le 7 janvier 1823, entra à Saint-Lazare le 21 mai 1856 et y fit ses vœux le 28 mai 1859. Il fut employé successivement au grand séminaire de Tours (1857), puis au petit séminaire de la même ville (1858) alors dirigés par les Lazaristes ; il suivit Mgr Mouly en Chine (1862). Il construisit, en outre du Pétang, l'église du Sitang, la cathédrale de Tcheng-Ting-Fou (sans la surélévation des tours, œuvre d'un architecte chinois), le bijou architectural de N.-D. des Victoires

chitecture. C'est lui qui avait bâti la résidence et le séminaire l'année précédente.

Le plan primitif portait un clocher dont la flèche aurait at-



INTÉRIEUR DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE DU PÉTANG

teint une hauteur de cent cinquante pieds. De lui-même, Mgr Mouly décida qu'on ne bâtirait pas cette flèche qui déplairait

à Tientsin, et enfin la chapelle (aujourd'hui démolie) de l'hopital général de Tientsin. Ce fut en construisant cette dernière église qu'il commença de ressentir les premières atteintes du mal qui dégénéra bientôt en paralysie. Malgré les soins dévoués qu'il reçut au Pétang, il se sentit atteint d'une nostalgie incurable et s'adressa directement aux supérieurs majeurs pour obtenir le retour en France. Il s'embarqua en effet le 25 août 1872 à Tientsin et termina peu de temps après ses jours à la maison mère de Paris (18 décembre 1873).

certainement à l'Empereur, dont un des palais était contigu au Pétang (1).

Pour plus de précaution, M. Berthemy, qui avait insisté pour que ce bel édifice honorât à la fois la religion catholique et la France au sein même de la capitale, se chargea de montrer au prince Koung le plan de la cathédrale modifié. Il lui fit remarquer que, pour être agréable à la cour, on avait renoncé aux flèches sur les tours, bien qu'elles soient de règle dans les constructions de ce genre. Les ministres du Tsoung-Ly-Yamèn approuvèrent tout, promettant que nulle opposition n'aurait lieu de la part du gouvernement chinois.

On commença donc les travaux à l'extrémité est de la propriété. On fit des fondations de 20 à 30 pieds de profondeur, dans lesquelles on enfouit des assises de grosses pierres et de béton capables de porter une construction qu'on croyait alors destinée à traverser les siècles. Ce fut quand les fondements arrivèrent à fleur de terre qu'eut lieu la cérémonie de la pose de la première pierre.

M. Berthemy fut d'avis de donner à cet acte toute la solennité possible; pour cela il invita tout le corps diplomatique et le prince régent. Tous acceptèrent l'invitation ; le prince Koung envoya trois grands personnages pour le représenter.

Sur l'emplacement de la future église, on avait construit trois tentes, l'une au nord pour les invités, l'autre au sud en forme de chapelle, ayant au milieu une grande croix qui marquait la place du futur maître-autel; la troisième à l'ouest pour les Sœurs et les dames européennes.

Mgr Mouly, accompagné de NN. SS. Vérolles, Anouilh, Dubar et Guierry, et de tout le clergé, se dirigea vers la croix et commença la bénédiction. A l'endroit du premier pilastre, à droite de la porte d'entrée, on avait posé une énorme pierre au milieu de laquelle était creusé un petit carré destiné à recevoir la première pierre bénite. Dans celle-ci était pratiquée une excavation pour y renfermer l'acte authentique de la fondation.

Cet acte, rédigé en trois langues, latin, français et chinois, muni du sceau de Mgr Mouly, était ainsi conçu :

Le 1er mai de l'an de grâce 1865, la XXe du pontificat du Pape

(1) Ce palais, devenu la résidence de l'Impératrice douairière, après la minorité de Kouangsü, est actuellement le palais présidentiel. Mais il est différent du palais impérial qui se trouve plus loin à l'est, de l'autre côté du lac Nàn-Hai.

Pie IX, la XV[e] du règne de Napoléon III, empereur des Français, la IV[e] du règne de Toung-Dje, empereur de la Chine; étant Vicaire apostolique de Pékin-Tchély Nord S.G. Mgr Mouly, de la Congrégation de la Mission, évêque de Fussulan ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur des Français auprès du gouvernement chinois, S. Exc. M. Berthemy : on a posé cette première pierre de l'église de la mission française à Pékin sous le titre du Saint-Sauveur, dans la résidence du Pétang. Pékin, le 1[er] mai 1865.

Ce compte-rendu de la cérémonie, signé par tous les assistants, fut placé dans une boîte en plomb, avec des monnaies d'or, d'argent, de cuivre, à l'effigie de Napoléon III, de Toung-Dje, une médaille d'argent à l'effigie de Pie IX, des médailles de Notre-Dame de Lorette, de Notre-Dame du Puy, de Notre-Dame des Victoires, de saint Vincent de Paul, etc. On y mit encore de la poussière du lieu où saint Pierre fut crucifié et un reliquaire des sanctuaires de Terre Sainte.

La boîte fut soudée et mise dans la première pierre en marbre, puis portée solennellement de la croix au bloc de marbre où elle devait être incrustée, c'est-à-dire dans la tour de droite, à cinq pieds du sol. Chaque personnage vint mettre un peu de chaux. Le ministre de France, en scellant la pierre, dit cette parole :

— C'est la France qui pose cette pierre ; malheur à qui oserait la toucher !

XVII. — L'AFFAIRE DES TOURS DU PÉTANG

Les travaux durèrent deux ans. La bénédiction solennelle de la nouvelle église fut faite par Mgr Mouly le 1[er] janvier 1867. Pour la première fois, au Pétang, les femmes furent admises dans la même enceinte que les hommes.

L'église du Pétang était en style gothique du XIV[e] siècle. Les soubassements, jusqu'à une hauteur de 1 m. 50, étaient en pierre de taille, le haut en grosses briques dont l'emploi était alors réservé aux constructions impériales. Celles qui servirent à bâtir les tours pesaient quarante livres l'une et coûtèrent environ deux francs pièce. Le nombre de briques employées à construire l'église montait à 400.000.

A l'intérieur, il y avait trois autels : le maître-autel était dédié au Saint-Sauveur; des deux autels latéraux, l'un était dédié à la Sainte Vierge, l'autre à saint Joseph.

L'église était éclairée par vingt-cinq fenêtres; douze dans les nefs latérales, six à la grande nef, cinq au chœur et une sur chaquel autel latéral. Il y avait en outre deux grandes rosaces dans le transept et une troisième sur la façade. Par économie, on se contenta de mettre des verres coloriés imitant les vitraux, dont le prix était hors de proportion avec les ressources de la mission.

Les tuiles qui couvraient la toiture étaient des grandes tuiles vernissées, provenant de pagodes en ruines, et dont l'usage était interdit aux particuliers.

Cependant, les ennuis auxquels on avait cru échapper en supprimant les flèches des tours de l'église ne purent être évités. Les tours, plantées au milieu de maisons basses, et sans étage, écrasaient tout le quartier de leur masse. Trompés par les proportions de l'édifice, les Chinois le crurent beaucoup plus élevé que le palais de l'Empereur, ce qui était faux. Les murmures prirent une telle consistance que le Tsoung-Ly-Yamèn s'en émut aussi et envoya deux délégués pour protester contre cette violation des conventions.

— On nous avait promis, disaient-ils, que les tours ne dépasseraient pas quatre-vingts pieds ; or, elles en ont déjà plus de quatre-vingt-dix, sans que le travail soit interrompu.

Mgr Guierry leur proposa alors de mesurer la hauteur avec une corde. Et, constatation faite, à ce moment, les tours n'avaient pas plus de soixante-dix pieds. Les mandarins honteux de se trouver pris se retirèrent en faisant des excuses.

Assoupie pour quelque temps, cette affaire des tours ne cessa de revenir sur le tapis et de faire l'objet des réclamations de la cour de Pékin, sous tous les successeurs de Mgr Mouly, jusqu'au jour où le gouvernement chinois se portera acquéreur de la résidence et de l'église du Pétang.

CHAPITRE VI

ŒUVRES NOUVELLES A PÉKIN

I. Le port de la soutane à Pékin. — II. Mois de Marie et procession du Saint Sacrement. — III. Les femmes à l'église. — IV. Manière de faire mission. — V. Mouvement de conversions. — VI. L'apostolat de l'enfance à Pékin avant les Lazaristes. — VII. L'œuvre de la Sainte-Enfance sous les Lazaristes. — VIII. Les Filles de la Charité à Pékin et à Tientsin.

I. — PORT DE LA SOUTANE A PÉKIN

La pacification religieuse ne permit pas seulement de relever les ruines matérielles accumulées par la persécution, elle permit encore à l'Eglise de Chine d'étaler au grand jour la pompe de son culte, de développer ses œuvres de bienfaisance et d'évangélisation, et de reprendre ses usages et ses pratiques propres.

Après l'entrée des troupes alliées à Pékin, Mgr Mouly pensa que le moment était venu de quitter les habits séculiers portés jusque-là par les missionnaires, tout comme précédemment il avait abandonné le port du bonnet de cérémonie chinois. Mais ici, il fut moins heureux, et lui-même ne tarda pas à reconnaître que les avantages du costume ecclésiastique n'en compensaient pas les inconvénients.

— Ce nouveau costume, écrivait-il, portait les Chinois à nous assimiler aux étrangers leurs vainqueurs, éloignait les infidèles de la religion en les empêchant de sympathiser avec nous. En outre

ils se scandalisaient de nous voir entrer en habits européens dans les familles chrétiennes, où le saint ministère nous appelait, et se moquaient des chrétiens. Avec l'habit chinois, au contraire, ils nous considèrent comme des leurs. Cela facilite nos courses et nos visites dans toute l'étendue du Vicariat, où nous pouvons passer à peu près inaperçus.

Cela n'empêcha pas plusieurs missions de reprendre alors le costume ecclésiastique, par exemple en Mandchourie et au Tché-kiang, et celles-ci ont pu le garder sans inconvénient.

II. — MOIS DE MARIE. PROCESSIONS DU SAINT-SACREMENT

L'introduction de la dévotion au mois de Marie dans la mission de Pékin date de l'année 1861. Un missionnaire écrivait en effet : — On imprime un mois de Marie qui plaît de plus en plus aux chrétiens; aussi en demande-t-on de tous côtés.

Une autre pratique religieuse qui fut réintroduite à Pékin, bien qu'elle n'ait pas été maintenue, ce fut celle des processions de la Fête-Dieu. Evidemment il ne pouvait être question d'étaler dans les rues de Pékin ces grandes manifestations des pays catholiques; tout se passait dans l'enclos des églises du Nàntang et du Pétang; et encore, seuls les hommes y étaient admis, les chrétiennes n'y prirent part que beaucoup plus tard.

Un missionnaire de Mongolie, M. Reiffert (1), témoin de la première procession faite au Nàntang (1861), la décrivait en ces termes :

Pendant que je me trouvais à Pékin arriva le jour de la Fête-Dieu, et j'eus la satisfaction de prendre part à la belle procession qui se fit à cette occasion. La procession, sortie de la cathédrale, fit un grand tour dans le voisinage. On avait élevé un grand reposoir à la mode chinoise, avec des banderoles et des fleurs artificielles que

(1) Jean-Edouard Reiffert naquit le 18 mars 1822 à Dribourg en Westphalie, fut ordonné prêtre à Cologne (30 août 1857), exerça le ministère paroissial et entra dans la Congrégation de la Mission, le 31 décembre 1853. L'année suivante il fut envoyé dans la province de Cologne et y prêcha pendant 7 ans. En 1860 il fut envoyé en Chine et destiné à la mission de Mongolie, où il parvint le 8 juin 1861. Le 15 novembre, il quittait cette mission pour celle de Pékin. Il était chargé de la paroisse du Nàntang, lors des massacres de Tientsin (21 juin 1870). Cet événement l'impressionna tellement qu'il voulut absolument rentrer en Europe. Il est mort dans son diocèse peu d'années après 1900.

nos Chinoises savent très bien faire. Les séminaristes chantaient les hymnes de l'Eglise. Quatre chrétiens, qui avaient rang parmi les mandarins, portaient le dais, autant de membres des légations anglaise et française en tenaient les cordons. Les païens remplissaient les rues adjacentes et étaient grimpés sur les toits.

Ces pieuses manifestations étaient au début rehaussées par la présence en grand uniforme des membres de la légation de France, qui, comme le rapporte la lettre citée plus haut, portaient ou suivaient le dais avec la piété que montraient encore les fonctionnaires de cette époque. Bientôt, l'esprit public changeant, ce concours manqua aux processions de Pékin, qui, à la suite des massacres de Tientsin, furent supprimées provisoirement et en fait ne furent plus rétablies (1).

Toutefois ces belles manifestations ont pu être conservées par les successeurs des Lazaristes en Mongolie. Grâce à l'isolement des chrétiens au milieu de régions inhabitées, elles n'y présentent pas les mêmes inconvénients qu'au milieu d'une grande agglomération païenne. Les processions de Sywàntze attirent chaque année une grande affluence de chrétiens et même de païens curieux.

III. — LES FEMMES A L'ÉGLISE

Un changement difficile à opérer et qui depuis a été universellement adopté, fut l'introduction des femmes à l'église, dans la même enceinte que les hommes.

Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de parler des oratoires de Pékin destinés uniquement aux femmes chrétiennes, tant sous les anciens missionnaires que sous M. Raux ; c'est Mgr Baldus, Vicaire apostolique du Honàn, en 1862, qui en parle pour la dernière fois. Voici la description qu'il donne d'un de ces lieux de réunion :

Pendant mon séjour à Pékin, j'ai dit la messe à la maison des orphelines de la Sainte-Enfance, qui y sont élevées par trois vierges vivant en communauté. Cet asile s'appelle Si-Oua-Tchang. C'est là qu'habita Mgr Mouly, immédiatement après la conclusion de la paix et avant la restitution des églises. C'est là encore que la plus grande partie des femmes chrétiennes de Pékin entend la sainte messe, les jours de dimanche et fêtes. La chapelle de Si-Oua-Tchang était, ce dimanche, entièrement pleine de femmes, tandis qu'un nombre très considérable d'autres entendaient la messe du dehors, sous des constructions qui laissaient tout voir de l'extérieur.

(1) Nous devons cependant signaler la tendance à rétablir les processions qui s'est manifestée à Chala en 1914 et à Pékin l'année suivante.

Cette séparation des deux sexes était absolument irréprochable au point de vue moral et peut-être même préférable aux usages européens; mais il augmentait énormément le travail de direction spirituelle et exigeait un double personnel.

C'est pourquoi, à la cathédrale du Nàntang et sur les instances des chrétiennes elles-mêmes, Mgr Mouly commença à établir l'usage universel dans l'église; et, pour parer à tout inconvénient possible, hommes et femmes continuèrent à passer par une porte différente, et il fut établi au milieu de la nef principale une ou deux balustrades, afin de séparer totalement les femmes des hommes. Cette séparation, trouvée plus tard peu esthétique, a malheureusement disparu, du moins dans le nord de la Chine (1). Ailleurs, spécialement dans les petites chrétientés, on bâtit l'église en équerre; l'un des bras est réservé aux hommes et l'autre aux femmes, tandis que l'autel se trouve à l'angle où se rejoignent les deux nefs. Cette disposition prête moins à l'effet architectural, favorise moins la voix du prédicateur que la construction à une seule nef; mais les avantages que la piété et le recueillement en retirent rachètent amplement ces inconvénients.

L'introduction des femmes à l'église allait tellement contre les usages chinois, et surtout contre la pratique des chrétiens terrorisés par deux siècles de persécution, qu'elle rencontra l'opposition unanime des prêtres chinois, qui prétendirent y voir des obstacles insurmontables de la part des païens et des autorités chinoises. Heureusement il n'en fut rien. Dans les commencements, il n'était pas rare que les passants s'arrêtassent pour voir les femmes chrétiennes entrer à l'église, et ce fut tout.

Afin de ne pas attirer les regards, et contrairement à la pratique des Pékinoises qui ne sortent jamais de chez elles sans se farder et se parer de fleurs artificielles, les chrétiennes jusqu'ici s'habillent simplement et proprement, selon leur condition, n'usant ni de fard ni de fleurs. Ces allures modestes empêchent les gens du dehors d'assimiler les réunions religieuses aux assemblées mondaines des pagodes et des comédies, où les femmes païennes viennent s'exhiber avec la plus grande impudence.

(1). Il se trouve encore des chrétientés où subsiste cette excellente disposition. Ainsi la belle cathédrale de Outchang (Houpé) n'est nullement déparée par cette barrière qui divise la grande nef en deux et est assez haute pour empêcher même les regards de se porter de l'un à l'autre groupe.

IV. — MANIÈRE DE FAIRE MISSION

Après les édits de pacification religieuse, la façon de visiter les chrétientés se modifia complètement. On abandonna définitivement le mode suivi jusque-là de voyager la nuit, avec un petit ballot sous le bras, de célébrer avant l'aurore et de disparaître avant d'avoir donné l'éveil aux païens de l'endroit. Désormais les fidèles mirent leur orgueil à faire une démonstration à la face du village, à l'occasion du passage de leurs missionnaires. Quand ils n'avaient pas le moyen de faire mieux, les chrétiens avertis à l'avance venaient chercher le prêtre avec un grand char découvert, emprunté dans le village, traîné par plus ou moins d'animaux de plus ou moins d'espèces. Dans les montagnes, le char est souvent remplacé par la mule, qui se charge de porter le missionnaire avec sa caisse de messe et sa literie.

Mentionnons toutefois en passant que certains missionnaires, au grand désespoir des chrétiens, s'obstinent à voyager à pied; mais ils sont l'exception, non seulement à cause de la fatigue de ce mode de locomotion, mais aussi parce qu'il est impraticable lorsqu'il s'agit de parcourir de grandes distances avec un bagage même modeste et indispensable. Les bienheureux Clet et Perboyre, et sans doute beaucoup de missionnaires de cette époque, accomplissaient ainsi les plus longs voyages, mais par nécessité. La génération actuelle n'a pas oublié par contre M. Fong, le lama converti par M. Gabet, se faisant suivre par son domestique poussant une brouette sur laquelle se trouvait sa caisse de messe. Il eut un disciple dans M. Ly Joseph, que les chrétiens appelaient Ly-Chen-Jèn, le Saint. Tous les deux reposent côte à côte dans le cimetière de Sing-Hang (Tientsin).

Pour avoir une idée des missions à cette époque, il ne faut pas oublier l'isolement où se trouvaient alors les prêtres chargés des chrétientés.

... Les missionnaires sont si peu nombreux, écrivait M. Bray, et la mission (de Mongolie) si étendue ! Figurez-vous ! M. Gottlicher est seul à 100 lieues de Sywàntze, et on ne pourra certainement lui envoyer personne avant la nomination d'un nouveau Vicaire apostolique, c'est-à-dire avant dix-huit mois environ... M. Fong est seul aux Eaux-Noires (Hé-Choui) ; et ce ne sera qu'avec beaucoup de difficultés qu'il pourra, une fois ou deux par an, s'aboucher avec M. Gottlicher. A l'extrémité opposée, dans la partie occidentale de la mission,

se trouve M. Hou, seul aussi, et ne pouvant qu'une fois ou deux par an aller se confesser à un missionnaire du Chànsi... Nous avons deux autres confrères chinois presque infirmes, un peu moins éloignés de Si-Wàn, mais qui le sont pourtant trop pour pouvoir venir faire ici leur retraite annuelle. Un pareil état de choses n'est guère propre à maintenir la piété, la ferveur et la régularité parmi nous... Quel est celui, à mon avis, qui peut s'assurer de passer une année entière sans se confesser, et de n'avoir jamais quelque peine de conscience, peut-être fondée, pour monter au saint autel ? Je déclare que ce n'est pas moi (1).

... Pendant six ans, j'ai fait certainement plus de mille lieues à cheval ou à pied, jamais en voiture, pour courir au plus pressé par monts et par vaux, pour organiser quelque chose de passable. Deux fois j'ai failli mourir de froid dans la neige, et de chaud en faisant cinquante lieues à pied sous un soleil brûlant (2).

Un missionnaire du Honàn faisait écho aux plaintes de son confrère du Tchély :

... Je suis ici tout seul, écrivait M. Peyralde, à une distance de cent lieues des autres confrères. Au printemps de l'année dernière, j'ai été obligé de me transporter chez nos confrères du Tchély pour accomplir le précepte de la confession annuelle ; cette année je me propose d'en faire autant... Mais il est bien fâcheux d'en être réduit à la confession annuelle ; c'est même bien dangereux pour un missionnaire ; il faudrait avoir la vertu de saint Paul et de saint Antoine ; encore il y a cette différence que ceux-ci étaient enfoncés au milieu d'un désert, éloignés d'un monde corrompu ; tandis que je suis seul ici, au milieu de ce monde pervers. Vous savez mieux que moi ce qui est écrit : « Malheur à celui qui est seul, parce que s'il tombe, il n'aura personne pour le relever » (3).

Le mal signalé ici n'était pas particulier au Tchély et au Honàn : au Kiangnàn, on voit sept Jésuites administrer alors une population chrétienne de 70.000 chrétiens dispersés dans deux grandes provinces, qui ont 242.000 kilomètres carrés (4).

Les voyages entrepris par les chrétiens pour inviter un prêtre à administrer les derniers sacrements aux malades sont restés légendaires. On se cotisait pour aller chercher le missionnaire à trois ou quatre jours de distance; et là, apprenant qu'il était parti dans une autre chrétienté, on ne se décourageait pas pour si peu. Quand on avait réussi à le rejoindre, bien souvent le malade était mort. Hâtons-nous d'ajouter que cet état de choses a presque

(1) Lettre de M. G. Bray à M. Guierry, 11 juillet 1859.
(2) Lettre de M. G. Bray à Mgr Mouly, 13 décembre 1865.
(3) Lettre de M. Peyralde, C M. à M. Chinchon, 1868.
(4) BECKER S. J. : *Vie du R P. Gonnet.*

complètement disparu dans la mission de Pékin, grâce aux nombreuses chrétientés qui ont surgi un peu partout et aux églises de plus en plus rapprochées.

V. — MOUVEMENT DE CONVERSIONS

Les missionnaires avaient beaucoup compté sur la liberté religieuse officiellement accordée et avaient espéré que d'elles-mêmes les populations allaient venir en foule embrasser le christianisme, oubliant que nulle part un peuple ne vient de lui-même à la foi et que de tout temps il a fallu que les travaux et les sueurs des apôtres arrachent péniblement au champ du père de famille une moisson lente à venir.

On n'avait pas non plus compté sur les persécutions non officielles, mais non moins redoutables, des membres de la famille ou des covillageois. En fait, il n'y eut relativement guère plus de conversions qu'avant 1860, ou la différence fut peu sensible.

Au point de vue de la conversion des païens, seuls ou à peu près Mgr Anouilh, à Tchengtingfou, M. Liou François (1), Lazariste chinois, à Paotingfou, tirèrent un heureux parti du prestige laissé par le souvenir de l'expédition française. Pendant quelques années, Mgr Anouilh put, en faisant rendre justice à ses néophytes opprimés, obtenir en effet un mouvement de conversions alors sans précédent.

La moisson est devenue si abondante, écrivait-il (20 janvier 1863), que je dois ou mourir de travail, ou la laisser périr en partie, faute d'ouvriers pour la recueillir... Je meurs de fatigue et de travail ; mais aussi, pour parler avec plus de vérité, je meurs de joie (21 décembre 1862).

En dehors des nombreuses causes d'insuccès particulières à chaque mission, l'obstacle commun à toutes, ce fut le manque de ressources. A cause de leur pauvreté, les missionnaires furent réduits trop souvent à se désintéresser en quelque façon de la conversion des païens, afin de soutenir avant tout leurs positions

(1) M. Liou François, Lazariste, naquit en 1822 à Houan-Tou-Pouo, dans la sous-préfecture de Paoantchôw, et eut pour père un confesseur de la foi, Liou Siên (Simon). Voir *suprà* p. 171. *Cf. Annales C.M.* 1910, p. 227. A lui seul il doubla le nombre des chrétiens du district de Paotingfou, et il fut le fondateur de la chrétienté de Siatchouangtze (Sining). Il mourut à Lioutsiatchoang (Paotingfou), le 9 mars 1885.

actuelles. Ce que fit Mgr Anouilh, on peut dire que peu de chefs de missions auraient osé le faire. Lui seul a pu écrire :

Pour une mission qui n'a que 10.000 francs de la Propagation de la Foi, et pas une sapèque de revenu, pas de séminaire, pas de résidence, etc., etc., les dépenses pour les nouveaux chrétiens sont exorbitantes ; mais je préfère mendier mon pain et demeurer encore sans résidence, afin de profiter de ce temps de grâce et convertir les infidèles.

D'autres, laissant la proie pour l'ombre, commençaient par d'importantes constructions, destinées à relever le prestige de la religion.

Le long temps d'épreuve imposé aux catéchumènes avant le baptême, en général trois ans, était un nouvel obstacle devant lequel un grand nombre échouait.

Avant de les admettre au baptême, écrivait Mgr Anouilh, nous voulons qu'ils soient bien instruits et qu'ils aient pendant un an révolu observé les préceptes de notre sainte religion.

Outre le manque de collaborateurs, ce délai fut en partie cause que Mgr Anouilh ne put parvenir à baptiser qu'une faible part de ceux qui étaient venus à lui en masse. L'occasion manquée ne se représenta plus.

VI. — L'APOSTOLAT DE L'ENFANCE A PÉKIN AVANT LES LAZARISTES

Après l'œuvre de la conversion des païens, nous devons dire un mot de l'œuvre si intéressante qui a peuplé l'Eglise triomphante de tant de bienheureux, je veux parler de l'Œuvre de la Sainte-Enfance.

Nous n'avons trouvé nulle trace d'une œuvre de charité ou de bienfaisance en ce genre à Pékin sous l'ancienne mission, je veux dire avant l'arrivée des Lazaristes. Même du temps de l'empereur Kanghsi, il n'y avait aucune œuvre de ce genre à Pékin (1).

(1) Le fait raconté par l'abbé Ripa dans son journal ne laisse aucun doute à ce sujet (1715) :

M. Pedrini ayant trouvé une petite fille qui venait de naître, jetée hors d'une porte de la ville, l'avait baptisée et était allé ensuite demander au P. Contencin (*supérieur des Jésuites du Pétang*) *où était l'endroit où il*

Cela n'empêchait point que les baptêmes d'enfants païens moribonds ne fussent nombreux; ils étaient administrés par des chrétiens ou des chrétiennes formés à ce ministère.

VII. — L'ŒUVRE DE LA SAINTE-ENFANCE SOUS LES LAZARISTES

Les fils du Père des pauvres ne pouvaient se désintéresser d'une œuvre aussi touchante que celle du baptême et de l'éducation des enfants abandonnés. Du temps de l'empereur Kiaking (1796-1821), une veuve chrétienne, nommée Ly, fut secrètement envoyée par les missionnaires dans un des deux hospices païens de Pékin destinés à recueillir les enfants abandonnés et où ils mouraient infailliblement quelques jours après leur arrivée. Pour se faire ouvrir les portes de l'établissement, appelé Yang-Yü-Tang, elle se fit prêteuse d'argent à intérêt; mais tout le gain qu'elle avait en vue, c'étaient les âmes des enfants. Elle put sans inconvénient s'adonner à cette œuvre pendant un certain nombre d'années. Malheureusement, dans une persécution, elle fut prise et exilée en pays mahométan (Turkestan), où elle mourut.

Quelques années plus tard, un chrétien, nommé Thaddée, réussit à s'introduire dans ce même orphelinat ; il annonça clairement qu'il venait baptiser, et qu'il paierait pour qu'on l'y autorisât. Son imprudence fut cause que l'intendante, en entendant cela, lui défendit de revenir susciter des embarras et le menaça de le dénoncer au mandarin local.

Une vierge nommée Tchôw, affligée de voir qu'on ne pouvait baptiser un si grand nombre d'enfants qui mouraient sans baptême dans l'établissement officiel, voulut tenter une nouvelle expérience et forcer la porte de cet orphelinat. Elle se revêtit de ses plus beaux atours, afin de se donner pour une femme de

avait entendu dire que les Jésuites faisaient porter ces pauvres créatures ; mais ce Père ne lui répondit que par des subterfuges et des équivoques.

Quand M. Pedrini l'aurait su, il n'y aurait certainement pas fait porter l'enfant qu'il venait de trouver. Il découvrit en effet que cet endroit est un hôpital dirigé par un bonze, où ces pauvres enfants sont élevées pour l'enfer, heureuses si elles meurent pendant leur enfance !

M. Pedrini fit donc porter cette petite fille chez un chrétien ; et malgré sa pauvreté, il lui promit une petite somme par mois pour la faire élever. Mais Dieu qui se l'était réservée, la prit quelques jours après qu'elle eut reçu le baptême.

Dieu prit aussi dans le paradis un petit garçon de deux ans et deux petites filles d'un an chacune.

condition. L'intendante de l'asile la reçut avec beaucoup d'égards. Mais on en resta là.

Peu de temps après, la vierge Tchôw faisait une nouvelle visite à l'intendante et, dans le cours de la conversation, elle lui dit d'un air mystérieux :

— J'ai entendu dire que vous aviez une fille.

L'intendante se hâta d'appeler sa fille et de la présenter à la visiteuse. La vierge, en la voyant, dit à sa mère :

— Je n'ai pas d'enfants, et j'aime bien votre fille.

C'était une façon chinoise de faire entendre clairement qu'elle désirait l'adopter, comme cela se pratique fréquemment en Chine, sans que pour cela l'enfant quitte sa famille. L'intendante acquiesça à sa demande et sur-le-champ la jeune fille fit à la vierge Tchôw la prostration à deux genoux, en la reconnaissant pour mère adoptive ou, comme disent les Chinois, pour *mère sèche*.

Un mois après la mère adoptive vint rendre visite à sa fille. Dans le cours de la conversation, elle se plaignit de n'avoir pas d'enfants et d'être ainsi privée de tout soutien. L'intendante lui offrit alors d'adopter définitivement une des enfants dont elle avait la charge et l'introduisit aussitôt dans la salle où la vierge fut assez industrieuse pour arriver à baptiser deux petits moribonds.

A la quatrième visite. se trouvant à causer avec les nourrices sur des choses indifférentes, elle dit que les livres de médecine portaient que sur le front des enfants il y avait une veine par laquelle on pouvait savoir si un enfant malade vivra ou mourra. Quand la veine est rouge, c'est preuve que l'enfant vivra; si au contraire elle est noire, il mourra certainement. Afin de bien distinguer la couleur de la veine, il faut commencer par laver le front. Et là-dessus, la rusée chrétienne baptisa deux enfants.

De suite l'intendante se rappela l'affaire du chrétien Thaddée et l'empêcha de continuer en disant :

— Un homme nous parla autrefois de cette pratique de la religion chrétienne, le baptême des enfants. Je ne vous permets pas de baptiser nos enfants; nous autres, bouddhistes, nous ne croyons pas à cela. Dès ce jour notre parenté est rompue. Ne revenez plus ici baptiser et nous susciter quelque mauvaise affaire.

Ceci se passait en 1853. Ne pouvant plus pénétrer dans cet établissement public, Mgr Mouly institua des médecins ambulants qui, sous prétexte d'exercer la médecine, baptisaient à

domicile les enfants en danger de mort. Le baptême administré par les sages-femmes chrétiennes a toujours été aussi une des manières les plus efficaces et les moins dispendieuses pour travailler à cette œuvre du baptême des enfants païens. Malgré l'état de persécution au milieu duquel on vivait encore en 1852, la mission de Pékin enregistra 1.765 baptêmes d'enfants en danger de mort ; l'année suivante, ce nombre monta à 2.928.

Après 1860, l'accroissement fut bien plus considérable encore, grâce aux petites pharmacies établies en divers endroits et qu'ont remplacées les dispensaires ouverts par les Filles de la Charité, grâce aussi au zèle et aux industries des baptiseuses chrétiennes (1).

VIII. — LES FILLES DE LA CHARITÉ A PÉKIN ET A TIENTSIN (1862)

L'état de persécution qui régnait en Chine depuis un demi-siècle n'avait pas permis de réunir de nombreuses orphelines ensemble, de crainte d'attirer trop l'attention des autorités chinoises et de provoquer les calomnies des populations. Cela n'avait pas empêché Mgr Mouly de recueillir et d'élever des petites filles abandonnées, mais elles étaient dispersées dans les chrétientés et confiées aux soins de pieuses vierges qui se chargeaient de leur entretien et de leur éducation.

Après la pacification religieuse et le transfert des œuvres principales à Pékin, Mgr Mouly jugea le moment arrivé d'introduire dans son Vicariat les Filles de la Charité déjà établies à Macao, puis à Ningpo depuis 1847. Aussi à son retour d'Europe amena-t-il une colonie de Sœurs qui se partagèrent en deux groupes : le premier à Tientsin et le second à Pékin.

A Pékin elles s'établirent en face du Pétang, dont elles ne furent séparées que par une ruelle. L'accueil qu'elles y reçurent de la part des chrétiens fut enthousiaste; le lendemain de leur arrivée, on leur offrit un dîner :

Mais quel dîner ! écrivait la sœur Azaïs, il faut l'avoir vu pour le croire. Rien de si beau et de si magnifiquement dressé. Il y avait cin-

(1) En 1911, les 4 Vicariats formés par le démembrement de l'ancienne mission de Pékin, telle que l'administrait Mgr Mouly, ont baptisé à eux seuls 43.126 de ces innocentes créatures : la part du Vicariat de Tcheng-Ting-Fou est de 30.544.

quante-quatre plats, petits, il est vrai, mais le tout très bon et gracieusement arrangé.

Auprès de la population païenne, l'effet ne fut pas le même. Naturellement défiants à l'égard de tout ce qui est étranger, les païens commencèrent par donner aux Sœurs le sobriquet de diables blancs à Pékin, et à Tientsin celui de Nü-Maotze qui ne valait guère mieux. Hâtons-nous d'ajouter que ces injurieuses appellations ont totalement disparu de la langue populaire, grâce à la charité des Filles de saint Vincent de Paul, bientôt universellement reconnue.

Un des premiers résultats de leur arrivée à Pékin fut l'introduction à l'église des femmes chrétiennes. Celles-ci, en attendant le jour où elles allaient être admises dans la cathédrale avec les hommes, se mirent à fréquenter publiquement la chapelle des Sœurs, rompant ainsi avec une tradition deux fois séculaire.

Tant à Pékin qu'à Tientsin, les Filles de la Charité commencèrent par recueillir les enfants abandonnés, soigner les nombreux malades qu'on leur apportait tous les jours, et baptiser les enfants moribonds. A Tientsin elles eurent beaucoup d'avanies à subir dans leurs visites des malades à domicile. Au début, elles traînaient à leur suite une foule de curieux qui se demandaient si c'étaient des hommes ou des femmes, et étaient l'objet de la risée de la populace. Heureusement pour elles, elles ne comprenaient pas toujours les réflexions injurieuses proférées à leur endroit.

Quelques mois après leur installation à Tientsin, elles eurent connaissance de l'existence d'un grand hospice pour les enfants trouvés, entretenu par les riches commerçants de la ville. Les enfants reçus dans cet asile, au nombre de 130 à 140, étaient confiés à une soixantaine de nourrices. Les Filles de la Charité virent là une belle occasion d'exercer leur zèle. Le consul de France, M. Trèves, que le lecteur connaît déjà, se chargea de leur ouvrir les portes de cet établissement, en faisant comprendre aux autorités chinoises que ce serait un réel bienfait pour leur hospice si on admettait les Sœurs à visiter les enfants (1). La proposition fut bien accueillie. Dès le lendemain, un mandarin envoya sa carte pour les inviter, les reçut poliment, leur fit visiter toutes les

(1) Il est regrettable que M. Trèves ne soit pas resté quelques années de plus titulaire du poste de Tientsin ; la catastrophe du 21 juin 1870 eût pu être évitée très probablement.

salles et donna ordre aux directeurs de les inviter chaque fois qu'il y aurait des enfants malades.

Le résultat fut qu'à chaque visite les Sœurs avaient la consolation de faire couler l'eau régénératrice sur le front de 10 à 15 petits moribonds.

Enhardies par ce premier succès, les Filles de la Charité espérèrent obtenir la direction de cet orphelinat. En 1867, M. Devéria (1), consul de France, présenta à S. Exc. Tchoung Heou un relevé détaillé de tout ce que les Sœurs avaient fait pendant l'année en faveur des enfants et des malades, et lui suggéra tout le bien qui reviendrait à l'orphelinat du fait d'être confié à leur sage direction.

Inutile de dire que l'offre ne fut pas acceptée; le temps n'était pas encore arrivé, les préjugés étaient trop enracinés pour que cette mesure pût être alors tolérée par l'opinion à tous les degrés de la société chinoise. Les visites furent continuées pourtant jusqu'au massacre des Sœurs (21 juin 1870), et n'ont pas été reprises depuis lors.

(1) M. Gabriel Devéria (1844-1899), chargé du consulat de Tientsin (1863-1869), premier interprète de la légation de France à Pékin (1873), professeur à l'école des langues orientales à Paris et membre de l'Institut (1897).

CHAPITRE VII

CESSION DE LA MISSION DE MONGOLIE ET DU HONAN

I. Préliminaires de la cession de la Mongolie par les Lazaristes. — II. Entrevue de Mgr Mouly et de M. Verbist. — III. Lettre du Préfet de la Propagande à M. Verbist. — IV. Sentiments éprouvés par les missionnaires de Mongolie en apprenant la cession de leur mission. — V. Arrivée des missionnaires de Scheut à Sywàntze. — VI. Difficultés de la cohabitation. — VII. Décision définitive au sujet de la mission de Mongolie. — VIII. Départ des Lazaristes de Mongolie. — IX. Progrès de la mission de Mongolie. — X. Cession du Vicariat du Honàn aux Missions Étrangères de Milan. — XI. Les Lazaristes et le Honàn.

NOTE. — *Décret de la Propagande transférant le Vicariat de Mongolie aux missionnaires de Scheut.*

I. — PRÉLIMINAIRES DE LA CESSION DE LA MONGOLIE PAR LES LAZARISTES

Depuis la mort de Mgr Daguin (9 mai 1859), la Mongolie n'avait eu comme Administrateur qu'un Provicaire, M. Tagliabue, M. Etienne, Supérieur de la Congrégation de la Mission, n'ayant voulu proposer personne pour remplir ce siège vacant : car, tandis qu'un véritable élan, depuis la proclamation de la liberté religieuse en Chine, suscitait de toutes parts en Europe des vocations et même

de nouveaux Ordres religieux pour les missions à l'étranger, il redoutait de ne pouvoir suffire aux besoins de tant de provinces dont sa Société avait la charge. Il pria même le Saint-Siège de confier à d'autres Congrégations une partie de sa lourde tâche.

Or, Dieu venait d'inspirer à un saint prêtre belge, M. Verbist, de fonder en Belgique, sous le nom de Congrégation du Cœur Immaculée de Marie, une Société de missionnaires exclusivement destinés à l'Extrême-Orient. Le fondateur ayant demandé à la Propagande de lui assigner une portion de l'empire chinois, la Sacrée Congrégation le chargea d'aller s'entendre avec les Lazaristes.

Voici la lettre qu'il adressa à Mgr Mouly, alors à Paris, pour entrer en négociations :

Monseigneur,

Mlle Evain, Présidente générale de l'Œuvre de la Sainte-Enfance en Belgique, nous a fait espérer que Sa Grandeur, durant son séjour en Europe, favoriserait notre pays d'une visite de quelques jours. Cette nouvelle nous a causé une vraie joie. En qualité de directeur de la même œuvre, je prends la respectueuse liberté de vous réitérer, Monseigneur, l'invitation que notre digne Présidente a eu l'honneur de faire à Votre Grandeur...

Un second motif me fait ardemment désirer cette faveur de votre part, Monseigneur. Le projet que la supplique ci-incluse, adressée à la Propagande de Rome il y a trois semaines, vous fera connaître, et la réponse si favorable obtenue de l'Episcopat belge à la demande d'une coopération active, nécessitent de notre part un entretien avec celui que la Providence semble nous envoyer pour nous aider à réaliser nos devoirs et peut-être pour associer nos travaux aux siens.

Si Sa Grandeur ne pouvait entreprendre le voyage qu'Elle projette en Belgique, et que nous verrions avec bonheur s'accomplir vers le milieu du présent mois, je solliciterais de sa bonté qu'Elle veuille bien m'indiquer une époque à laquelle je pourrais avoir l'honneur d'obtenir une audience de sa part.

Notre projet, Monseigneur, est encore un secret. Nous tenons, avant de le rendre public, à lever les plus grands obstacles à sa réalisation. Son Excellence le Nonce du Pape à Bruxelles, qui a bien voulu expédier la demande faite à Rome, nous encourage beaucoup, et ne doute pas que le projet ne soit agréé par le Saint-Siège. C'est sur son conseil et celui de nos vénérables Evêques, que je sollicite une entrevue avec Votre Grandeur, dont la piété, les lumières et la longue expérience seront pour nous d'un secours inappréciable.

Théophile Verbist,
Aumônier de l'Ecole militaire à Bruxelles,
19, *rue Coppens.*

Mgr Mouly a apostillé cette lettre de ces deux mots :

— *Répondu à tout affirmativement, le* 23 *septembre* 1851.

II. — ENTREVUE DE MONSEIGNEUR MOULY ET DE M. VERBIST

L'entrevue eut lieu à Paris, à la maison mère des Lazaristes. Voici, d'après Mgr Favier qui en fut le témoin, comment elle se passa :

J'étais un jour dans la chambre de Monseigneur (Mouly), lorsque je vis entrer un ecclésiastique de belle prestance, en manteau de cérémonie. A peine se fut-il présenté qu'il se mit à genoux devant l'évêque pour lui demander sa bénédiction, et lui dit :

— Notre petite Congrégation désirerait avoir un Vicariat dans l'Extrême-Orient et a demandé la Mongolie. Le Souverain Pontife l'accorde volontiers ; le Supérieur général, M. Etienne, ne fait pas d'objection. Cependant je ne l'accepterai qu'avec l'assentiment de Votre Grandeur. Je suis venu demander cet assentiment en notre faveur.

Alors Monseigneur levant les yeux et les mains au ciel, dit par trois fois :

— Ma pauvre Mongolie ! ma pauvre Mongolie ! ma pauvre Mongolie ! Comme je l'aimais alors que j'en étais le Vicaire apostolique ; et comme je l'aime encore, quoique je l'aie quittée depuis plusieurs années... Eh bien ! mon cher M. Verbist, puisque le Pape veut bien, puisque le Supérieur général le veut encore, le pauvre petit évêque Mouly voudrait-il s'y opposer ? Ma pauvre Mongolie, ma pauvre Mongolie ! je consens à ce qu'elle devienne votre champ d'héritage.

Et Mgr Mouly se mit à pleurer. M. Verbist, à genoux, pleura aussi ; et tous deux se regardèrent ainsi quelque temps, les larmes aux yeux. Enfin M. Verbist remercia Monseigneur dans les termes les plus touchants, demanda sa bénédiction et se retira tout ému de cette scène, où le saint évêque venait de se révéler tout entier.

III. — LETTRE DU PRÉFET DE LA PROPAGANDE A M. VERBIST, SUPÉRIEUR DU COLLÈGE BELGE DES MISSIONNAIRES POUR LA CHINE

Tout ayant été ainsi arrangé entre les diverses autorités religieuses intéressées, le cardinal Barnabo, Préfet de la Propagande, notifia à M. Verbist la décision du Saint-Siège sur le terrain assigné aux travaux de ses disciples, par la lettre suivante :

Révérend Monsieur,

Dans l'assemblée générale de la Sacrée Congrégation de la Propagande, qui a eu lieu le 22 du mois d'août, il fut question, entre autres choses, de la supplique par laquelle Votre Révérence nous

priait de vouloir bien assigner l'une ou l'autre mission de la Chine à la Congrégation que vous veniez d'établir avec le consentement et sous l'autorité de S.E. l'archevêque et des évêques suffragants de la Belgique. Or, il a plu à la Sacrée Congrégation, après avoir tout examiné et pesé, de répondre favorablement à vos vœux et à ceux des associés de votre œuvre.

On exhiba à la même assemblée une supplique du Révérend Supérieur général de la Congrégation des missionnaires de saint Vincent de Paul. Il y exposait que sa Congrégation se trouvant chargée de trop de missions, soit en Chine, soit hors de Chine, il n'avait pas à sa disposition, en ces temps difficiles, un nombre suffisant d'ouvriers pour faire face aux besoins toujours croissants des missions, et demandait pour ce motif à être déchargé de l'administration de la Mongolie. Les Eminentissimes Pères de la Propagande ont jugé bon de désigner et de confier ce Vicariat, laissé ainsi vacant par la demande des missionnaires précités, à la Congrégation de l'Immaculé Cœur de la très sainte Vierge Marie, que vous avez établie ; et c'est en foi de quoi elle a ordonné la publication du décret que vous trouverez ci-joint.

Maintenant donc que cette résolution de la Sacrée Congrégation vient d'être sanctionnée par le Souverain Pontife (Pie IX), qui a daigné l'approuver en tous points, il est aisé de voir, Révérend Monsieur, comme Dieu, propice aux prières que vous lui avez adressées, a comblé vos vœux et ouvert devant vous, par un admirable dessein de sa Providence, un champ très large où les ouvriers belges de cette Congrégation auront une ample moisson à recueillir. J'aime à croire, en effet, que vous n'ignorez pas que la Mongolie est une vaste région où l'on trouve des milliers d'infidèles, aux yeux desquels n'a pas encore lui la lumière de l'Evangile, et qui sont par conséquent assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort, tandis qu'au reste, dans le Vicariat, il y a environ sept mille catholiques.

Que si, vu la situation de la naissante Congrégation, il n'y a, pour le moment, que peu d'ouvriers relativement à une si abondante moisson, je ne doute aucunement que le Seigneur qui, après vous avoir inspiré le projet même de votre Congrégation, vous l'a fait commencer sous de si heureux auspices, ne donne d'autres ouvriers pour sa vigne et ne fasse produire au centuple la semence que, docile à son inspiration, vous venez de jeter ; en sorte que notre Mère, la sainte Eglise, qui a reçu de ses enfants catholiques de Belgique tant de gages particuliers d'amour et de dévouement, aura encore à se réjouir de cette œuvre nouvelle et glorieuse, entreprise pour la plus grande gloire de Dieu et le salut éternel des âmes.

J'en viens maintenant aux détails. Et d'abord, il importe de savoir que les missionnnaires de saint Vincent qui, jusqu'ici ont travaillé activement en Mongolie, resteront à leur poste jusqu'à ce que les prêtres de votre Congrégation aient pris possession du Vicariat. Attendu toutefois qu'il leur faut absolument partir pour d'autres missions, vous devez avoir soin d'envoyer le plus tôt possible, en Mongolie, les missionnaires que vous avez à votre disposition, afin d'y remplacer sans retard ceux de saint Vincent de Paul.

Pour ce qui regarde l'administration de la mission belge, celle-ci, en attendant qu'elle ait poussé des racines en Chine, doit avoir pour

supérieur, comme la prudence semble le conseiller, un de vos missionnaires, qui, sans être revêtu du caractère épiscopal, aura le titre et l'autorité de Provicaire apostolique. Mais cet état de choses sera changé aussitôt que, Dieu aidant, il y aura un plus grand nombre de membres dans la Congrégation et que la mission aura donné des preuves certaines de stabilité, en sorte que la Sacrée Congrégation pourra croire avec raison que la mission répondra aux besoins du Vicariat de Mongolie et qu'elle pourra remplacer ceux que l'âge ou la maladie auraient rendus impuissants au travail. Alors on nommera parmi les membres de votre Congrégation un Vicaire apostolique qui, à l'exemple des autres missions, sera revêtu en même temps de la dignité épiscopale.

Ce qui reste donc à faire, c'est de vous concerter avec S.E. le cardinal archevêque de Malines (1), et de désigner parmi ceux qui partiront les premiers, celui que, vu son aptitude et sa prudence, vous croyez le mieux convenir pour les fonctions de Provicaire, afin que l'on puisse lui conférer, par lettres patentes, les pouvoirs nécessaires et opportuns.

Enfin je prie humblement le Dieu de toute bonté de vouloir bénir cette œuvre nouvelle et de la faire fleurir de toutes les vertus qui doivent distinguer les apôtres de l'Evangile. Daigne le Ciel combler Votre Révérence de ces dons exquis de sagesse par lesquels vous puissiez mener à bonne fin l'œuvre que vous avez commencée.

Rome, du palais de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 1er septembre 1864.

Votre très attaché

Al. C. BARNADO, *Préfet.*

Le décret de la Propagande qui substituait les missionnaires belges aux Lazaristes est daté du même jour que la lettre du cardinal Barnabo à M. Verbist (2).

IV. — SENTIMENTS ÉPROUVÉS PAR LES MISSIONNAIRES DE MONGOLIE EN APPRENANT LA CESSION DE LEUR MISSION

A peine connue des missionnaires de Mongolie, la cession de leur champ d'apostolat à une autre Société les jeta dans la douleur la plus profonde ; mais la résolution unanime fut de se conformer à la décision de Mgr Mouly.

M. C.-M. Chevrier écrivait à son frère Jean-Louis, qui accompagnait M. David dans ses explorations :

Il paraît que tu es tout triste de la grande nouvelle. M. le supérieur me dit que tu n'en parles plus que sur le ton piteux du *requiem.*

(1) Le cardinal Sterckx.
(2) Voir ce décret en note à la fin du présent chapitre.

Que veux-tu ? Cela ne m'amuse guère non plus ; mais prenons notre parti en braves.

M. Tagliabue écrivait de son côté à Mgr Mouly :

Votre lettre m'apprend que l'affaire de la Mongolie est réglée ; eh bien, *Deo gratias !* J'ai combattu jusqu'à ce que N.T.H. Père se prononçât. Maintenant qu'il l'a fait, je n'ai plus qu'à obéir.

L'attachement de M. Tagliabue pour sa mission de Mongolie était tel que, 25 ans plus tard, il n'en parlera qu'avec un involontaire, mais visible serrement de cœur.

Lorsque M. Bray apprit à son tour la grande nouvelle, il était à Miao-Eul-Kow, à l'est de la Mongolie.

Je fis mes adieux à ces chrétiens que je ne devais plus revoir, écrivait-il, la larme à l'œil de part et d'autre. Je n'étais guère plus impressionné quand je quittai ma famille en lui donnant rendez-vous au ciel. Ces Chinois, voyez-vous, sont plus aimables et plus aimants qu'on ne le dit généralement ; et pour la piété et pour les principes religieux, ils valent bien nos Français.

Au lendemain de son départ définitif de Mongolie, il écrira :

En définitive je regretterai jusqu'à la mort la chère Mongolie, qui nous a été enlevée malgré moi.

V. — ARRIVÉE DES MISSIONNAIRES DE SCHEUT A SYWANTZE (6 DECEMBRE 1865)

Bien que la cession fut définitivement arrêtée depuis 1864, les missionnaires belges n'arrivèrent en Chine qu'à la fin de 1865. Il avait fallu donner aux premiers membres de la Société naissante le temps de faire leurs vœux, ce qui eut lieu le 24 août 1864.

Voici comment les nouveaux missionnaires furent reçus par M. Bray, Provicaire de Mongolie, depuis le départ de M. Tagliabue; c'est lui-même qui en a fait le récit (1) :

M. Tagliabue (2) devait incessamment partir pour Changhai, et moi me charger provisoirement du Vicariat. M. Tagliabue partit le 20 sep-

(1) Lettre datée de Tcheng-Ting-Fou, 6 novembre 1866.

(2) M. Tagliabue (François), né à Soissons, le 28 novembre 1822, prêtre en 1845, entra dans la Congrégation de la Mission en 1852, partit pour la Chine en 1853, et fut nommé Provicaire de Mongolie en 1855. Lors de la cession de la Mongolie, il fut envoyé à Changhai comme directeur général des Filles de la Charité en Chine, puis comme coadjuteur de Mgr Baldus au Kiangsi (1869) ; avant même sa consécration épiscopale il fut transféré au Tchély Ouest, pour succéder à Mgr Anouilh (1870). Enfin il fut de nouveau transféré à Pékin (1884), où il mourut le 13 mars 1890.

tembre (1865) et me laissa le fardeau que je redoutais tant. Tout était réglé, chacun était à son nouveau poste, le séminaire et les écoles marchaient leur petit train comme à l'ordinaire, quand un jour, expliquant une question de théologie à nos séminaristes, je reçus un paquet de lettres, et celui qui me les remet s'écrie au milieu de la classe :

— MM. les Belges sont à Pékin ; ils arrivent lundi prochain.

Et notez que j'avais reçu force lettres où l'on me disait des Belges ce que la chanson dit de Malborough ! « Ne sait quand reviendra ! »

Je réunis aussitôt les cathéchistes du village et leur apprends la nouvelle, qu'ils reçoivent en murmurant contre nos supérieurs majeurs. Je redresse de mon mieux leurs idées et leur propose d'aller au-devant de MM. les Belges jusqu'à Suen-Hao-Fou, à douze lieues, pour les honorer à la chinoise, et leur montrer que nous nous soumettons, contre nos convictions personnelles, à la décision de Paris et de Rome, laquelle doit être pour nous l'expression de la volonté de Dieu. On murmure et on me répond qu'il ne fallait pas même recevoir ces Messieurs.

— Vous ferez comme vous voudrez, leur dis-je alors, mais demain, avant le jour je monte à cheval et je pars pour Suen-Hao-Fou; réfléchissez et craignez que Dieu ne vous retire les grâces qu'il vous a accordées depuis plus de trente ans que les Lazaristes français vous enseignent la manière de le bien servir.

Dans la soirée on vint me voir et me dire qu'on était prêt à faire tout ce que je voudrais.

— Eh bien ! leur dis-je, que quatre d'entre vous m'accompagnent à Suen-Hao-Fou, et que les autres restent ici pour disposer toutes choses, afin de faire à ces Messieurs une magnifique réception.

Ainsi fut dit, ainsi fut fait.

J'allai donc à Suen-Hao-Fou avec quatre catéchistes au devant de ces Messieurs qui en furent émus, et, le surlendemain (6 décembre 1865), nous entrâmes à Sy-Wan-Tze, au son de nos trois cloches, musique en tête et entourés d'un millier de chrétiens venus au-devant de nous à l'entrée du village.

Deux jours après, nous célébrions la fête de l'Immaculée Conception. Je chantai la messe et prêchai pendant trois quarts d'heure en présence des quatre missionnaires nouvellement arrivés (1). Je les ai annoncés à l'auditoire comme nos légitimes successeurs dans toute la Mongolie. J'ai fait leur éloge et prêché l'obéissance à tous. J'ai tâché de rassurer tout le monde ; mais je n'ai pu achever mon instruction. A la fin, les larmes des chrétiens et mes propres larmes étouffèrent ma voix. Je ne pus qu'en sanglotant terminer par ces paroles :

— Bénissez le Seigneur de ce qu'il vous envoie à notre place des missionnaires qui feront pour vous plus et mieux que nous.

Presque tous les jours je succombe à la même faiblesse. Cela prouve mon peu de vertu... (2).

(1) Les quatre missionnaires venus prendre la succession des Lazaristes étaient MM. Verbist, supérieur et fondateur, Hamer, le futur martyr de la Ville-Bleue (1900), Vranckx et van Segvelt.

(2) M. Bray (Géraud), natif du diocèse de Saint-Flour (1825), entra dans la Congrégation de la Mission en 1848, fut envoyé en Mongolie en 1858, et fit les fonctions de Provicaire provisoire, depuis le départ de M. Tagliabue

Peu de jours après son arrivée, M. Verbist, dans une lettre à Mgr Mouly, rendait ce témoignage flatteur du bon accueil que lui avaient fait ses prédécesseurs :

L'excellent M. Bray, en qui nous avons trouvé, non seulement un prêtre selon le cœur de Dieu, mais un ami, un conseiller aussi sage que prudent, mettra Votre Grandeur au courant des petites tribulations par lesquelles il a plu à la Providence de nous faire passer tous les deux. C'est à l'esprit conciliant, au tact parfait dont il a fait preuve et aux égards de tous genres que M. Bray a eus pour nous, que nous pouvons attribuer la transition pacifique qui se prépare... J'ai des remerciements tout particuliers à faire à Votre Grandeur pour la réception splendide qui nous a été faite à notre arrivée à Sy-Wan-Tze. Le digne M. Bray, avec l'empressement ordinaire qu'il met à nous plaire, nous avait préparé une véritable ovation. Nous en avons été émus jusqu'au fond de l'âme ; et nous vous en conserverons à tous deux, ainsi qu'aux dévoués habitants de Sy-Wan-Tze, une éternelle reconnaissance (1).

VI. — DIFFICULTÉS DE LA COHABITATION

L'estime en laquelle le R. P. Verbist tenait M. Bray, ce dernier la lui rendait. En effet, il écrivait à Mgr Mouly (23 décembre 1865):

M. Verbist est charmant ; il a du tact et comprend très bien ma fausse position ; il voit combien il me gêne et combien je le gêne... Malgré des divergences de vues et d'opinions, nous sommes très bien ; je n'ai pas à me plaindre de lui, et je crois qu'il est content de moi.

Cette gêne mutuelle était inévitable. Elle ne venait ni du manque de vertu de l'un ou l'autre ni d'empiètements réciproques; elle naissait naturellement d'une situation anormale. Il eût été préférable que les Pères belges, en mettant le pied dans leur mission, eussent été préparés à en prendre immédiatement l'administration, et que les Prêtres de la Mission eussent eu la liberté de s'éloigner aussitôt après l'arrivée de leurs successeurs; ce qui à la rigueur eût été possible, avec le secours des prêtres indigènes séculiers et du séminaire laissé par les Lazaristes. Malheureusement, sur la demande du P. Verbist, il en avait été décidé autrement à Rome et à Paris.

De plus les instructions reçues de Rome semblaient contradictoires ou au moins imprécises. Ainsi M. Bray écrivait à Mgr Mouly :

jusqu'au jour où tous les Lazaristes quittèrent la Mongolie (1865-1866). Il fut placé à Tcheng-Ting-Fou (1866-1870) d'où il fut tiré pour être nommé Vicaire apostolique du Kiangsi (1870-1905).

(1) Datée de Sywântze, 14 janvier 1866, Arch. du Pétang.

M. Verbist m'apporte une lettre de S.E. le cardinal Barnabo, Préfet de la Propagande, qui me dit de m'entendre avec le nouveau Provicaire de Mongolie « pour la division du territoire » ; et je suis nommé Provicaire dans une partie, et M. Verbist dans la sienne.

C'étaient donc deux Provicaires pour deux missions indivises. Le projet de laisser une partie de la Mongolie aux Lazaristes avait dû certainement être débattu à Paris ou à Rome, puisque, le 17 octobre, le secrétaire de M. Etienne (M. Devin) avait écrit à M. Bray :

Nous gardons les deux tiers du Vicariat, pour en céder un tiers à MM. les Belges ; et ce tiers, c'est la partie confinant à la Mandchourie ou district de Miao-Eul-Keou. Ainsi jusqu'à nouvel ordre nous gardons la maison centrale de Sy-Wan-Tze ; et c'est ce que le Père (Etienne) veut que vous reteniez, au cas où ces Messieurs pensent que l'on doive leur donner cette résidence. C'est donc d'après ces données que vous devez faire votre partage, dont parle le cardinal Barnabo.

Cependant M. Bray fut contraint à un autre arrangement :

Après y avoir bien réfléchi, j'ai communiqué à M. Verbist la lettre de M. Devin. Il en a été ému, et il m'a prié de n'en pas donner connaissance aux chrétiens ; ce que je n'ai pas cru devoir faire pour le bien de la paix... Je lui ai proposé d'accepter *hic et nunc* l'administration spirituelle de la partie orientale, de Sy-Wan-Tze et de son district. Il m'a pris au mot, et c'est à cette dernière détermination que nous nous sommes arrêtés. J'ai quitté Sy-Wan-Tze lundi, 15 janvier (1866), jour où il est entré en fonctions (1).

VII. — DÉCISION DÉFINITIVE AU SUJET DE LA MISSION DE MONGOLIE

En quittant Sywàntze, M. Bray n'abandonnait pas encore la Mongolie; il n'abandonnait que la région dont cette chrétienté est le centre. En attendant des instructions précises, ils étaient convenus, M. Verbist et lui, que la partie ouest du Vicariat, alors administrée par M. C.-M. Chevrier (le futur martyr de Tientsin), resterait sous l'autorité de M. Bray avec un embryon de résidence principale à Eul-Che-San-Hao; et, jusqu'à la fin, les missionnaires de Mongolie espérèrent que leur Société se réserverait cette partie de leur ancien Vicariat. Enfin les instructions arrivèrent ; elles leur enlevaient leurs dernières illusions. M. Verbist en donna ainsi connaissance à Mgr Guierry (2).

(1) Lettre datée de Suanhwafou 18 janvier 1866. Mgr Mouly a apostillé cette lettre en ces termes : « Il a bien fait. Le T.H. Père n'en veut pas ».
(2) Lettre du 28 juillet 1866.

Le digne et excellent M. Chevrier vient de nous arriver porteur des instructions de M. le Supérieur général (M. Etienne), adressées à M. Bray. Après avoir signifié à tous ses prêtres leur résidence future, il prie M. Bray de s'entendre avec moi pour que chacun puisse se rendre à sa destination le plus tôt possible. En conséquence, M. Bray insiste fortement pour que nous nous chargions immédiatement de l'administration de cette dernière partie du Vicariat... Je tiens autant à déférer au désir de M. le Supérieur général qu'à tirer le bon M. Bray d'une position qui lui pèse trop...

Quand arriva l'ordre de quitter entièrement la Mongolie, M. Bray était encore sur son lit de douleur. Presque tous les prêtres Lazaristes de Mongolie avaient été malades à la mort. Sur neuf, six avaient été gravement atteints; quatre avaient failli mourir.

Ce ne fut que par une espèce de miracle, disait M. Bray, que M. Chevrier et moi avons échappé à la mort. J'étais dans mon délire depuis quarante jours, quand arriva la lettre de M. Salvayre (1) nous faisant connaître les décisions de M. Etienne relativement à la cession entière de la Mongolie.

A cette nouvelle, M. Verbist alla à Eul-Che-San-Hao, pour s'entendre avec M. Bray; et voici en quels termes il annonçait à Mgr Mouly le résultat de son voyage :

Je remarque, Monseigneur, que chaque fois que j'ai l'honneur d'écrire à Votre Grandeur, j'ai une dette de reconnaissance à acquitter envers Elle. Voici encore que la Mongolie devra à Votre Grandeur, après tant de bienfaits, celui de pouvoir conserver quelques ouvrages de piété le plus en usage parmi nos chrétiens. Oh ! je vous en remercie du fond du cœur au nom de cette chère Mongolie, à qui je rappellerai sans cesse ce qu'elle doit à Votre Grandeur, en attendant que les circonstances me permettent de le graver sur le marbre ou sur l'airain.

La cession de la Mongolie à la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie est consommée. L'annonce de quatre nouveaux missionnaires belges me rassure un peu. M. Bray fait les derniers préparatifs de départ pour Pékin. Votre Grandeur, qui personnifie si bien la paix et la charité, sera heureuse d'apprendre, j'en suis sûr, que la meilleure entente a existé jusqu'à la fin entre les parties intéressées. Les concessions mutuelles que nous nous somme faites attireront, j'espère, la grâce de Dieu sur le troupeau confié à mes soins, et nous mériteront peut-être de conserver la bienveillance, l'affection même de Vos (2) Grandeurs, dont nous avons reçu un nouveau témoignage, dans la visite dont Mgr Guierry nous a honorés à Sy-Wan-Tze (3).

(1) Assistant du Supérieur général.
(2) NN. SS. Mouly, Vic.-apost., et Guierry, caodjuteur.
(3) Les 20 et 21 août 1866. Lettre datée du Suanhwafou, le 26 août 1866.

VIII. — DÉPART DES LAZARISTES DE MONGOLIE

Tout étant réglé à la satisfaction commune, les Prêtres de la Mission quittèrent Eul-Che-San-Ho, le 24 septembre, abandonnant définitivement cette mission de Mongolie, qu'il « leur semblait enterrer de leurs mains » disaient-ils; cette Eglise rendue chère par les souffrances qu'ils avaient endurées pour elle; dont le premier apôtre avait été un Lazariste, M. Hàn Joseph, dont la plus belle chrétienté, Sywàntze, avait un Lazariste pour fondateur, le vénérable M. Sué, et dont les deux premiers Vicaires apostoliques avaient été aussi des Lazaristes.

Pour honorer et remercier ses prédécesseurs, M. Verbist les reconduisit jusqu'à Suanhwafou (27 septembre 1866).

Dans le partage des missionnaires qui quittaient la Mongolie, échurent à la mission de Pékin : MM. C.-M. Chevrier (1), Tchao-Mathieu (2), Tcheng Paul (3), Ou Vincent (4), l'ex-lama M. Fong, le sous-diacre Tchang Michel (5), le minoré Ho

(1) M. Claude-Marie Chevrier, né à Saint-Jodard (Loire), le 13 août 1821, servit dans la marine (1842-1848), entra dans les ordres et fut ordonné prêtre à Alger. Il fut curé de Lambesse, puis entra à Saint-Lazare (1858) et arriva à Sywàntze le 8 janvier 1861. Après l'abandon de la Mongolie, il fut nommé Procureur et directeur à Tientsin, où il fut massacré dans son église de N.-D. des Victoires, le 21 juin 1870.

(2) M. Tchao Matthieu, né dans le Tsao-Yang-Sien, au Houpé (1809), fit ses études à Macao sous M. Lamiot, fut envoyé en France pour y achever son éducation (1829), prononça ses vœux à Macao (1831) et fut ordonné à Manille (1838). Il travailla dans le Kiangsi, à Nankin, en Mongolie, fut nommé directeur du Kiang-Toung (1866), puis Procureur à Ngankiatchouang (1867) et mourut au Nàntang, le 20 mars 1869.

(3) M. Tcheng Paul naquit à Sywàntze (1812), fut envoyé à Macao par M. Sué pour y faire ses études (1832), y fit ses vœux (6 mars 1836) et fut ordonné prêtre à Manille (29 juillet 1838). Il évangélisa le Houpé (1839), le Kiangnàn (1840), la Mongolie (1845) qu'il quitta lors de l'abandon de cette mission, fut placé à la tête de Suanhwafou (1867), puis nommé Procureur au Paotingfou (1869). Il mourut à Suanhwafou (20 décembre 1873).

(4) M. Ou Vincent naquit à Pan-T'sang-Ts'oun (Nan-Hai-Sien), près de Canton, le 3 septembre 1821, dans une famille païenne. Il fut converti par ses deux oncles maternels MM. François et Joseph Tsiou, tous deux Lazaristes, fut baptisé au séminaire de Macao (7 février 1835) et reçu dans la Congrégation de la Mission (1841). Il conduisit M. Carayon en Mongolie (1843), fit ses vœux et fut ordonné à Sywàntze (28 octobre 1846) et travailla dans la région de Kouihatcheng. Après le départ de Mongolie, il fut envoyé dans le King-Toung (1866). En mai 1870, il alla rejoindre à Tientsin M. Chevrier, son ancien directeur de Mongolie ; un mois après ils étaient massacrés ensemble (21 juin).

(5) M. Tchang Michel naquit à Houng-Tou-Léang, près de Kalgan, le 1er octobre 1843, fut ordonné le 25 janvier 1874, entra dans la Congréga-

Paul (1), et le frère J.-L. Chevrier (2). Le Vicariat de Tcheng-tingfou reçut le reste des missionnaires de Mongolie : MM. Bray, Fàn Vincent (3), Heou Quintus (4), Kouo Pierre (5), Tchang Jean (6), Tchang Paul-Joseph (7), et Tchang Laurent (8).

tion de la Mission (23 juin 1895) et mourut à Tountchwangtze le 23 août 1897. M. Bray disait de lui dans ses notes :

« *Il a des moyens naturels; mais parce qu'il est gauche, il ne pourra traiter aucune affaire ; on fera peu de cas de lui. Mais comme il est pieux et régulier, je l'admets volontiers.* »

(1) M. Ho Paul naquit le 16 juillet 1846, à Siao-Ma-Lin, près de Kouikoatcheng, entra au séminaire de Sywàntze le 4 septembre 1865, fit ses vœux le 6 janvier 1871. M. Bray le jugeait ainsi :

« *C'est le Benjamin du P. Bray. Il a plus de facilité qu'aucun autre, soit pour le chinois, soit pour le latin. C'est lui qui a le moins étudié, et c'est un des plus forts pour tout. Je vote pour qu'on lui fasse étudier encore le chinois à Pékin avec un maître particulier. Il pourra plus tard être utile comme professeur et traducteur d'ouvrages européens en chinois ; il apprendra en peu de temps et le chinois, et le latin et le français beaucoup mieux que les autres en beaucoup de temps. Nous avons craint qu'à cause de sa supériorité de talents incontestable sur les autres, il ne fût prétentieux et orgueilleux. Je dois confesser que je n'ai jamais remarqué chez lui la moindre prétention.* »

M. Ho a parfaitement réalisé le pronostic de son directeur. Il a employé sa longue carrière et les loisirs de sa vieillesse à de nombreux et importants travaux de traduction : les *Méditations d'Hamon*, 6 vol. in-8; le *Catéchisme de Rodez*, 4 vol. in-8, 3 vol. in-8; le *Péking* de Mgr Favier, 3 vol. in-4. Mort à Pékin, le 4 octobre 1910. (Cf. *Ann. C. M.*, 1911.)

(2) Le frère Jean-Louis-Marie Chevrier naquit à Sainte-Marguerite-de-Naud (Loire), le 12 février 1826 Après ses études faites chez les Frères de la Doctrine chrétienne, il entra dans l'industrie, puis dans la Congrégation de la Mission, vers l'âge de 33 ans (24 décembre 1858). Après sa profession religieuse, il vint en Chine, arriva au Pétang (13 juillet 1862) pour se rendre en Mongolie, suivit M. David durant ses premiers voyages d'exploration. Après la mort de son frère Claude-Marie (voir *suprà*), les supérieurs jugèrent à propos de lui faire apprendre le latin suffisamment pour pouvoir être ordonné prêtre. Il reçut la prêtrise des mains de Mgr Tagliabue, à Tcheng-Ting-Fou (31 mars 1875), en l'absence de Mgr Delaplace. Mort au Pétang, le 30 mars 1893.

(3) M. Fàn Vincent, originaire de Mongolie (1821), entra en Congrégation en 1846. Mort à Tchengtingfou le 20 mai 1897.

(4) M. Heou Quintus naquit dans le village de Tai-Ping-Fou (paroisse de Djefanghow) en 1840, fut reçu au noviciat le 9 mai 1864. Il est noté par M. Bray comme timide et régulier. Mort à Tcheng-Ting-Fou le 20 décembre 1900.

(5) M. Kouo Pierre était originaire de Sywàntze (1841). Il entra dans la Congrégation de la Mission le 30 septembre 1864. Mort à Choun-Te-Fou le 8 janvier 1910.

(6) M. Tchang Jean, né en Mongolie (1835), entra dans la Congrégation des Lazaristes en 1867. Mort à Tcheng-Ting-Fou le 22 décembre 1912.

(7) M. Tchang Paul-Joseph, né dans la Mongolie occidentale (1842), fut reçu au noviciat le 7 septembre 1865. Mort à Tcheng-Ting-Fou le 11 février 1914.

(8) M. Tchang Laurent, né le 25 mars 1841 à San-Hao-Ho (Ortous), entra dans la Congrégation en 1864, travailla dans les Vicariats de Tcheng-Ting-Fou, Kiangsi, Pékin et Chantoung méridional, où il mourut.

Après le départ de MM. Bray et Chevrier, trois prêtres chinois lazaristes prolongèrent encore de quelques mois leur séjour en Mongolie, sur les instances des Pères belges (1).

IX. — PROGRÈS DE LA MISSION DE MONGOLIE

Il est intéressant de poser ici un dernier jalon.

Vingt ans avant la cession, une lettre de Mgr Mouly donnait sur le Vicariat de Mongolie les détails suivants :

La mission de Mongolie, actuellement détachée de notre mission française de Pékin, compte environ 4.000 chrétiens. Avec d'autres chrétiens établis aussi en Mongolie, partie à l'orient et partie à l'occident, au nord du Vicariat du Chan-Si, le nombre de nos chrétiens pourra s'élever à 7 ou 8.000.

La principale chapelle est à Si-Ouan-Tze ; l'autre est à Siao-Tong-Keou, où depuis trois ans (1842) nous avons transporté notre petit séminaire, afin que nos jeunes gens y fussent plus solitaires ; la troisième est à Kou-Ly-Tou, dans la vallée des Eaux-Noires et des Sept-Arbres. Trois autres chapelles procurent en petit les mêmes avantages que les premières (2).

On peut juger, d'après tout ce qui précède, des progrès accomplis depuis lors (3).

(1) Sur la terre mongole, cinq Lazaristes dorment leur dernier sommeil. Ce sont :

1° M. Kao Thomas, mort dans sa chaire, en prêchant sur la mort, à Sywàntze (23 octobre 1832);

2° Le frère Ly Vincent, mort infirme et aveugle, à Sywàntze, le 6 septembre 1836, à l'âge de 72 ans;

3° M. Antoine Combelles (1815-1853). M. Gottlicher qui l'assista à ses derniers moments a dit de lui : « *Il est mort en saint.* »

4° M. Tchang Paul, originaire du Chansi (1833-1860).

Tous sont enterrés dans le cimetière de Sywàntze.

5° Mgr Florent Daguin, deuxième Vicaire apostolique, mort à Kou-Ly-Tou (Mongolie orientale) et enterré dans l'église de cette chrétienté.

(2) Lettre de Mgr Mouly, 7 mars 1845.

(3) Voir page 347. — Après le départ des Lazaristes, les missionnaires de Scheut continuèrent dignement leur apostolat. Leur pieux fondateur, M. Verbist, étant mort prématurément à Laohoukôw, le 22 février 1868, Mgr Bax fut choisi à sa place comme Vicaire apostolique de la Mongolie.

En 1883, le Vicariat de Mongolie fut divisé en trois : la Mongolie centrale, avec résidence à Sywàntze ; la Mongolie orientale, avec Sounchoutsouitze pour centre administratif ; la Mongolie occidentale, ou les Ortous. Ces trois Vicariats possèdent aujourd'hui une population catholique de plus de 100.000 âmes.

Les missionnaires de Scheut, en plus de la Mongolie, administrent aujourd'hui la province du Kànsou (1873) et celle de Sinkiang ou Ily (1884).

X. — CESSION DU VICARIAT DU HONAN AUX MISSIONS ÉTRANGÈRES DE MILAN

Les Lazaristes qui avaient introduit en Chine une nouvelle Congrégation en cédant la Mongolie aux missionnaires belges, en introduisirent une seconde en offrant le Vicariat du Honàn à la société naissante des Missions Etrangères de Milan La cession se fit vers la même époque que celle de la Mongolie, et les deux décrets de la Congrégation de la Propagande, déchargeant les Lazaristes, sont du même jour.

Mgr Baldus, qui était Vicaire apostolique du Honàn, fut transféré au Kiangsi (1864), et M. Jandard fut nommé Provicaire en attendant l'arrivée des nouveaux missionnaires. M. Jandard ne put voir ces derniers, car il mourut prématurément à Pékin (16 novembre 1867), où il s'était rendu pour obtenir un peu de justice en faveur de ses chrétiens persécutés.

A l'automne de 1869, arrivèrent trois missionnaires italiens pour succéder aux Lazaristes; ce furent les PP. Ruvolo-Ospedale, Cicalese et Cattaneo (Ange). En mars 1870, fut adjoint aux nouveaux missionnaires le P. Siméon Volonteri, ancien missionnaire à Hong-Kong, en qualité de Provicaire. Trois ans après, le P. Volonteri était élu Vicaire apostolique (22 juillet 1873).

Des anciens missionnaires au Honàn, il ne resta qu'un prêtre séculier, M. Mouilleron, et un diacre chinois, qui vit encore, Liou Laurent.

A ce moment, le Honàn comptait environ 3.000 chrétiens, dont 1.000 au nord du Fleuve Jaune, et 2.000 au sud de ce même fleuve. Sur ce nombre, 5 ou 600 seulement appartenaient à l'ancienne mission française.

XI. — LES LAZARISTES ET LE HONAN

Et puisque nous n'aurons plus l'occasion de parler de cette mission du Honàn, fille de l'Eglise de Pékin, donnons encore ici quelques détails sur le passé religieux de cette province, empruntés à Mgr Baldus, son premier Vicaire apostolique.

Le Honàn, considéré au point de vue de la juridiction spirituelle, faisait d'abord partie du diocèse de Nankin, et, selon le langage usité autrefois, il était donc mission portugaise. Quant à l'administration des fidèles, jusqu'en l'année 1836, les missionnaires lazaristes du Houpé, dirigés par le bienheureux Clet et ses successeurs, visitaient la partie ouest de la province qui se trouvait à leur portée; tandis que la partie nord et nord-est était visitée par des prêtres séculiers, appartenant soit au diocèse de Pékin, soit à celui de Nankin, dont l'évêque portugais, Mgr Pirès, était titulaire, quoiqu'il résidât à Pékin.

Le bienheureux Perboyre est le premier qui ait été nommé Vicaire général du Honàn et qui l'ait visité de l'ouest à l'est, du nord au sud,pendant l'espace d'un an et plus qu'il y passa,avant d'être rappelé par Mgr Rameaux dans les montagnes de Kou-Tcheng, où il fut arrêté.

M. Baldus, son successeur dans l'administration de toute la province, en fut nommé Provicaire par M. Henriquez, Lazariste portugais, Administrateur du diocèse de Nankin. En 1843, lorsque la province fut érigée en Vicariat apostolique, ce fut M. Baldus qui en devint le premier titulaire.

Cette province a été fécondée par les sueurs et les travaux des deux bienheureux Perboyre et Clet, et les épisodes les plus intéressants de leur vie s'y rattachent.

Après y avoir administré, soit par lui-même, soit par ses collaborateurs, les chrétientés de l'ouest, ce fut dans la résidence épiscopale actuelle du Honàn méridional, à Kin-Kia-Kang, que le bienheureux Clet fut pris. Il habitait alors chez des chrétiens, la résidence et le séminaire n'ayant été bâtis que plus tard sur le terrain du catéchiste Pierre Kin qui lui donnait ce jour-là l'hospitalité.

Il s'enfuyait et était déjà sorti du village, quand un Judas, venu des montagnes de Koutcheng avec des satellites, le désigna en leur disant :

— Voilà l'homme !

On montre encore l'endroit où il fut rejoint et qui touche presque au jardin actuel de la résidence (1).

Avec le bienheureux Clet fut arrêté le chef de la famille qui lui

(1) Le traître a encore des descendants dans la région et, détail curieux, ils sont bons chrétiens.

avait donné l'hospitalité. Celui-ci fut, avec son missionnaire, mené d'abord à Kai-Foung-Pou, capitale du Honàn, puis à Outchang, capitale du Houpé. Il fut exilé, mais revint mourir dans son pays natal en 1850.

Quant au bienheureux Perboyre, ce fut aussi à Kin-Kia-Kang qu'il habita hors le temps des missions et qu'il étudia le chinois.

MM. Rameaux et Lavaissière, morts tous deux Vicaires apostoliques du Tchékiang, visitèrent aussi les chrétientés du Honàn.

Après eux, l'austère Carayon vint mourir à Kin-Kia-Kang. Il y arriva la santé complètement délabrée par les souffrances endurées durant son long et douloureux calvaire.

C'est enfin dans le Honàn que Mgr Delaplace, le futur successeur de Mgr Mouly à Pékin, se forma au ministère apostolique, à la littérature et au langage mandarinal.

Le 25 février 1867, sur le point de quitter la mission, M. Jandard, Provicaire, écrivait :

Nous pensons à ériger le signe de notre rédemption sur les tombes de nos trois chers défunts MM. Carayon, Gay et Song, qui sont ici à poste fixe ; puis nous ferons le signe de la croix et partirons. Il est également question d'ériger un petit monument commémoratif à l'endroit où notre vénérable martyr Clet commença sa glorieuse carrière. C'est tout ce que la Congrégation laissera de souvenirs sur cette terre (1).

Les désirs de M. Jandard furent réalisés, mais par d'autres que lui.

Quant aux deux Lazaristes chinois dont il parle, compagnons du bienheureux Clet, MM. Paul Soung (2) et Stanislas Ngai (3) ils avaient été enterrés, le premier près de la résidence de Kio-Chan, et l'autre à Kouan-Tcheou, nouvelle chrétienté qu'il avait travaillé à former. En 1895, leurs restes furent transportés dans le cimetière de Tchou-Ma-Tien.

(1) *Ann. C. M.*, vol. XXXII.

(2) M. Paul Soung, originaire du Honàn, fut élevé au Pétang par M. Ghislain, entre les mains de qui il prononça ses vœux de religion le 15 décembre 1801, travailla dans le Houkouang et surtout dans le Honàn, où il mourut en mai 1854, ayant 80 ans d'âge et 55 de profession religieuse.

(3) M. Stanislas Ngai, originaire du Houpé, fut élevé au Pétang, y fit ses vœux le 17 février 1812 et travailla dans sa province d'origine jusqu'au départ des Lazaristes. Il passa au Honàn où il mourut le 3 novembre 1849, à l'âge de 65 ans.

NOTE

DÉCRET DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE TRANSFÉRANT LA CHARGE DU VICARIAT DE MONGOLIE AUX MISSIONNAIRES DE SCHEUT.

La partie de la Chine, qu'on appelle Mongolie, fut séparée, dès l'année 1840, par un décret de la Congrégation de la Propagande du Vicariat apostolique de Léao-Toung, pour être érigée en Vicariat spécial, dont on confia l'administration aux soins des Prêtres de la Congrégation de la Mission.

Mais plus tard, par le cours du temps, les besoins des missions étant devenus de jour en jour plus urgents, il advint que le Supérieur général de la Mission susmentionnée qui, après s'être du reste bien acquitté de ses fonctions, n'avait pas, eu égard au trop grand nombre de missions dont il était chargé, assez de prêtres à sa disposition pour pouvoir suffire convenablement à toutes les exigences, adressa une supplique à la Sacrée Congrégation de la Propagande pour qu'elle voulût bien le décharger de l'administration du Vicariat de Mongolie. Or, comme dans le même temps on venait d'instituer en Belgique une Congrégation de prêtres séculiers, sous le titre de l'Immaculé Cœur de la Bienheureuse Vierge Marie, dans le but de prêcher la foi aux infidèles et surtout à ceux de la Chine, et que les supérieurs de cette Congrégation nous ont fait la demande de vouloir bien leur assigner l'une ou l'autre mission pour y poursuivre leur pieuse entreprise, la Sacrée Congrégation de la Propagande, dans sa réunion générale du 22 août, — vu le décret d'institution canonique de cette Congrégation donné par S. E. le cardinal archevêque de Malines (Mgr Sterckx, et vu l'appui et la protection que tout l'épiscopat belge accorde à cette œuvre nouvelle, pleine de confiance aussi que, Dieu la bénissant, on verra cette Congrégation s'étendre et prendre des accroissements, conserver et augmenter chaque jour la ferveur qui l'anime, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, de celles surtout qui, dans le vaste empire de la Chine, et dans les régions circonvoisines, sont assises dans les ténèbres de l'idolâtrie et à l'ombre de la mort, tout enfin ayant été mûrement examiné, — a cru devoir faire droit aux prières par lesquelles le Supérieur de la Congrégation de la Mission demandait à être déchargé de la mission de Mongolie, et confier et assigner cette mission, conformément au désir du Saint-Siège, à la Congrégation susdite de l'Immaculé Cœur de la très sainte Vierge Marie En foi de quoi, elle a ordonné de publier le présent décret.

Rome, du palais de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 1er septembre 1864.

Al. C. BARNABO, *Préfet.*

CHAPITRE VIII

DERNIÈRES ANNÉES DE MONSEIGNEUR MOULY

I. Comment les Jésuites s'établirent à Tientsin. — II. Lettre de Mgr Dubar pour demander à Mgr Mouly l'hospitalité à Tientsin. — III. Réponse de Mgr Mouly à Mgr Dubar. — IV. Les Jésuites demandent une juridiction spéciale à Tientsin. — V. Cession définitive de la maison prêtée aux Jésuites. — VI. Mort de Mgr Mouly. — VII. Funérailles de Mgr Mouly. — VIII. Portrait de Mgr Mouly. — IX. Mort de Mgr Anouilh.

I. — COMMENT LES JÉSUITES S'ÉTABLIRENT A TIENTSIN (1868)

Les derniers jours de l'épiscopat de Mgr Mouly furent attristés par l'intrusion des PP. Jésuites dans une ville de son Vicariat, à Tientsin. Le récit détaillé des procédés employés envers les missionnaires de Pékin, et auxquels ces derniers furent excessivement sensibles, n'aurait pas trouvé ici sa place, si déjà ces démêlés n'avaient été livrés abondamment au public par leurs principaux fauteurs eux-mêmes; désormais il n'est plus permis de les taire dans une histoire complète de l'Eglise de Pékin (1).

Le lecteur a sans doute présentes à la mémoire les pénibles discussions auxquelles donnèrent lieu les tentatives des Jésuites de

(1) Les livres auxquels nous faisons allusion sont ceux du R. P. Leboucq : *Vie de Mgr Dubar, S. J.*, et du R. P. Becker : *Le Révérend Père Gonnet, S. J.*, éditions 1900 et 1907.

Changhaï, pour s'introduire à Pékin sous prétexte d'astronomie, puis les malentendus survenus lors de la division du diocèse de Pékin et les appréhensions des missionnaires du Tchély en apprenant l'attribution d'un des trois Vicariats aux membres de la Compagnie de Jésus.

Toutefois, pendant une douzaine d'années, aucun incident grave n'était venu troubler les bonnes relations entre les deux missions. Ce ne fut qu'en 1868 que commencèrent à se vérifier les appréhensions conçues autrefois. Prenant prétexte du pillage de la résidence de Tchang-Kia-Tchouang par les Tchang-Mao (février 1868), le R. P. Gonnet, supérieur des Jésuites de Hokienfou, courut à Tientsin demander pour lui et pour tous ses missionnaires un asile, comme s'ils eussent été à la veille d'abandonner la mission et les chrétiens du Tchély Sud-Est.

Voici les faits, tels que les a racontés le P. Gonnet !

En 1868, Dieu aidant, nous pûmes nous procurer un petit pied-à-terre à Tien-tsin et y établir une Procure. Les débris de la terrible armée de brigands qui ravagea si longtemps le Kian-nàn tentèrent un dernier effort en se portant sur Pékin. Au mois de février 1868, ils rencontrèrent sur leur route notre résidence de Hien-hien et l'envahirent pour la piller. Deux jours durant s'exercèrent leurs brigandages ; ils essayèrent de mettre le feu à plusieurs endroits de la maison, mais sans succès ; nous le regardâmes comme une protection toute spéciale du Sacré-Cœur, que nous avions invoqué et auquel est dédiée notre église. Le personnel de notre communauté, tant européen que chinois, eut également peu à souffrir. Nous avions du reste pu nous enfuir pendant la nuit.

Pour moi, je me rendis tout de suite à Tien-tsin, en compagnie d'un Père malade et du frère infirmier. On députa immédiatement un exprès à Pékin pour informer la légation française de notre mésaventure. Aussitôt le ministre envoya à Ttien-tsin son premier secrétaire, le comte de Rochechouart (1), notre ami dévoué, pour voir ce qu'il y aurait à faire. Ce qui nous parut le plus urgent fut d'obtenir du gouvernement chinois un petit emplacement à Tientsin, où pourraient provisoirement loger nos Pères les plus exposés. Ce serait en même temps notre petite Procure. L'affaire rencontra d'assez grandes difficultés du côté des Chinois, mais elle réussit enfin. On nous céda, près de la Procure des missionnaires lazaristes et du consulat français, au Wang-hai-leou, un terrain avec une maison suffisamment vaste pour le but que nous nous proposions. Ce ne fut d'abord qu'un prêt temporaire ; mais, un

(1) Le comte de Rochechouart, dont les talents diplomatiques furent loin d'être à la hauteur de son dévouement pour les PP. Jésuites, a laissé à Pékin un souvenir peu sympathique, précisément à cause du rôle joué par lui dans cette affaire de juridiction spirituelle, où il déploya une activité ridicule, qu'il aurait bien mieux employée aux devoirs de sa charge, et aussi à cause du règlement malheureux des massacres de Tientsin, en 1870.

LES LAZARISTES DE PÉKIN SOUS MGR MOULY



1. Le Frère J.-B. Tchou.
2. Cosme Ma.
3. Paul Làn.
4. P. d'Addosio, martyr.
5. Gottlicher.
6. Smorenburg.
7. J.-C. Kho.
8. Humblot.
9. Mgr Mouly.
10. A. Favier.
11. Jean Tcheng.
12. Armand David, le naturaliste.
13. Mgr Guierry.
14. Reiffert.
15. J.-B. Kin.
16. Le Frère Joseph Marty.
17. Balthazar Tcheng.
18. François Liou.

peu plus tard, grâce encore aux bons soins de la légation française, le prêt fut transformé en une donation définitive.

C'est ainsi que se fit notre installation à Tien-tsin. Elle ne fut ni tortueuse ni clandestine et reçut une approbation clairement exprimée de l'autorité ecclésiastique. Dès le début, au partage des deux missions, Mgr Mouly avait assuré Mgr Languillat qu'il ne s'opposerait pas à ce que nous ayons à Tien-tsin une Procure, pour y gérer les affaires de notre mission. Aussi, quand les événements de 1868 nous eurent amenés à avoir ce pied-à-terre à Tien-tsin, Mgr Mouly y donna aussitôt son consentement, en m'écrivant : « Nous nous réjouissons du voisinage de votre maison à Tien-tsin, qui ne peut qu'être utile aux uns et aux autres » (1).

II. — LETTRE DE MONSEIGNEUR DUBAR A MONSEIGNEUR MOULY POUR LUI DEMANDER L'HOSPITALITÉ A TIENTSIN

Le récit du P. Gonnet, auquel nous n'avons rien changé, n'est pas tout à fait conforme à la vérité. Il n'est point vrai que Mgr Mouly ait donné immédiatement son consentement ; il n'eut pas même à le donner, pour la bonne raison qu'on lui avait seulement demandé l'hospitalité en un moment où la vie des missionnaires du Tchély Sud-Est était exposée, affirmait-on, et où le séjour dans la mission était impossible. Rien ne le prouve mieux que la lettre écrite par Mgr Dubar, S. J., à Mgr Mouly, pour lui faire sa demande (2).

Tchan Kia Tchouan, 9 *mars* 1868.

Monseigneur, la renommée a sans doute appris déjà à Votre Grandeur les tristes événements qui se sont passés ici. Les brigands à cheval sont venus inopinément couvrir tout ce pays, et ils ont pillé de fond en comble notre résidence. Nous étions ici neuf pères et frères ; par une protection toute spéciale de Dieu, aucun de nous n'a été ni emmené ni tué, quoique tous nous en ayons été menacés plusieurs fois. Notre église et notre demeure, malgré des tentatives nombreuses d'incendie, sont sauves ; mais tout est volé ou brisé.

Je n'entreprendrai pas de donner à Votre Grandeur le récit de cette invasion de Vandales ; les massacres, les incendies, les enlèvements de jeunes gens des deux sexes, les vols et le reste. C'est une effrayante

(1) *Le Rév. P. Gonnet,* par le R. P. E. Becker, S. J., 1900, pp. 126 et seq.

(2) « *A Sa Grandeur Monseigneur Mouly, évêque de Danaba* (sic), *Vic. ap. de Pékin.* » Mgr Mouly, comme on sait, était évêque *in partibus* de Fussulan, et Mgr Dubar, évêque *in partibus* de Canathe. C'est Mgr Guierry, qui était évêque *in partibus* de Danaba. Les Vicaires apostoliques s'embrouillaient un peu quelquefois dans ces titres : d'où des quiproquos comme celui dont nous reparlerons un peu plus loin, page 469, note 1.

calamité ; et ce qui augmente le fléau, ce sont les innombrables armées de soldats venues de tous côtés, et qui ne savent que piller le pauvre peuple, plus encore que les rebelles. Dieu sait quand tous ces fléaux finiront ; mais les apparences n'annoncent pas que ce sera de si tôt.

Dans cette position, il est nécessaire que nous cherchions, pour nous, nos gens et nos œuvres, un abri plus sûr que Tchan-Kia-Tchouan. Après avoir pris l'avis des deux plus anciens Pères de la mission, les PP. Brueyre et Leboucq, les seuls qui se trouvent ici, je reste persuadé, comme eux, que la ville de Hokienfou elle-même ne peut nous offrir des garanties suffisantes. Tien-tsin est le seul refuge qui se présente à nous. Je pense y envoyer les quelques objets sauvés du naufrage, ceux de nos confrères qui ne sont pas nécessaires aux districts et nos séminaristes.

Regardant cette œuvre du séminaire comme notre premier devoir, j'avais doublé leur nombre cette année. Surpris par les brigands, je n'ai pu renvoyer à temps ces enfants dans leurs familles. Plusieurs fois les voleurs ont voulu en emporter une dizaine ; mais en nous exposant nous-mêmes nous avons pu retirer ces enfants de leurs mains. Toutefois, lors du sauve-qui-peut, deux des plus jeunes et le catéchiste du R. P. Supérieur (Li-Kin-Min) ont été repris, m'a-t-on assuré, et nous n'avons pas encore reçu de leurs nouvelles. Dans ces tristes circonstances, je suis forcé de remettre à leurs parents les derniers arrivés, jusqu'à nouvel ordre. Mais pour ceux qui ont déjà étudié 6, 7, 8 ans, je regarde comme un devoir rigoureux de ne pas les licencier plus longtemps. Pour tous ces motifs, ne pouvant demander ni à Votre Grandeur ni à M. le consul une hospitalité qui serait aussi gênante pour ceux qui la donneraient que pour ceux qui la recevraient (1), me fondant d'ailleurs sur l'approbation donnée autrefois à Mgr Languillat par Votre Grandeur, j'écris au R. P. Gonnet, pour le prier de louer, ou même d'acheter à Tien-tsin une maison qui puisse suffire à ces besoins; et j'ajoute que, vu l'urgence, le plus tôt me paraît le mieux.

Je n'ai jamais eu qu'à me louer de la charité vraiment fraternelle que vous nous avez témoignée, Votre Grandeur et vos confrères de Tientsin, et je sais que je pourrai y compter encore; mais, tout en remerciant du fond du cœur Votre Grandeur et ses collègues, je ne puis songer à en abuser. Les circonstances sont telles que vous comprendrez facilement la nécessité où les malheurs présents me mettent. Ces malheurs, vous les déplorez comme nous, Monseigneur ; et vous me permettrez de croire que Votre Grandeur y apportera quelque allègement en nous conservant toujours la fraternelle affection que vous nous avez toujours montrée jusqu'ici.

En vous remerciant de nouveau, Monseigneur, de vos nombreux services, je vous prie de me croire, etc., etc., etc.

Edouard DUBAR, S. J.

Evêque de Canathe, Vicaire apost. du Tchéli S. E.

(1) Pendant que Mgr Dubar écrivait cela, le P. Gonnet et deux de ses confrères étaient déjà installés dans la Procure des Lazaristes à Tientsin, que tenait alors M. Claude-Marie Chevrier, le futur martyr de N.-D. des Victoires.

La lettre de Mgr Dubar ne demandait qu'une hospitalité temporaire et provisoire, alors qu'en réalité le prélat avait en vue l'installation définitive d'une Procure des Jésuites à Tientsin. Ce projet inavoué et tenu secret jusqu'alors avait été mûri depuis plusieurs années. Dans la *Vie* de ce prélat par un de ses Pères, on lit :

Tant que la mission demeura dans les langes du berceau, sans œuvres et sans personnel, la charité du Procureur lazariste, donnant, à des conditions très modérées, une hospitalité généreuse aux agents du Tchély Sud-Est, put suffire. Mais en 1865 (c'est-à-dire avant les Tchang-Mao), un pied-à-terre à Tien-tsin servant de Procure parut à tous indispensable. Dès le commencement de son épiscopat, Mgr Dubar (*et non le comte de Rochechouart, comme le raconte le P. Becker*) prit à cœur cette fondation, qui lui coûta de longs efforts et de nombreuses peines (1).

On voit dès lors ce qu'il faut penser du tableau si émouvant des infortunes décrites avec force détails dans la lettre précédente.

III. — RÉPONSE DE MONSEIGNEUR MOULY A MONSEIGNEUR DUBAR

Mgr Mouly ne pouvait refuser une hospitalité demandée en de telles circonstances, et d'autre part il ne pouvait lui venir à la pensée que les Jésuites voulussent abandonner leur mission pour se fixer définitivement avec leur personnel dans le Vicariat de Pékin.

Aussi, par retour du courrier, accorda-t-il le service qu'on lui demandait ; et il écrivit à Mgr Dubar la lettre suivante :

14 mars 1868.

Monseigneur,

Oui, nous savions déjà le malheureux désastre dont le bon Dieu a permis que vous soyez, à Shien-shien, Tchang-Kia-Tchouang, les victimes infortunées; et le même coup qui vous a frappés nous a quasi frappés avec vous, puisque nous prenons la plus grande part à votre malheur. Ne pouvant faire davantage pour vous, nous avons été heureux de pouvoir vous donner l'hospitalité à Tien-tsing pour tout le temps dont vous aurez besoin.

Cela ne vous suffisant pas pour continuer à élever les séminaristes que le bon Dieu vous a conservés, pour les confrères qui doivent les soigner et pour ceux qui doivent s'y rendre de temps en temps auprès de leurs supérieurs, etc., vous désirez, me dites-vous, louer ou acheter *ad hoc* une maison à Tien-tsing, et pour cela vous me demandez mon autorisation. Heureux de pouvoir en cela vous être utile et agréable,

(1) *Mgr Edouard Dubar*, par le P. Leboucq, p. 229.

comme en tout le reste, je m'empresse de vous y autoriser, autant que je le puis et qu'il convient de le faire entre Vicaires apostoliques ; d'autant plus que vous n'aurez garde, dites-vous, d'en abuser et ne permettrez pas qu'on en abuse. Je vous accorde à cet effet toutes les facultés dont vous pourriez avoir besoin de ma part pour l'administration spirituelle de votre seule maison, de vos confrères, séminaristes et domestiques ; tout comme en use à Changhaï M. Aimery à la maison de notre Procure, dans votre Vicariat apostolique de Nanking ; mais pas davantage, pour les raisons que vous savez aussi bien que moi ; *et cela pour tout le temps que vous serez obligé de rester hors de votre Vicariat.* Puissent les brigands disparaître bientôt et nous laisser exercer tranquillement notre saint et pacifique ministère auprès de nos ouailles respectives.

A cette lettre Mgr Dubar répondit (1) :

Je reçois à l'instant votre bonne lettre du 14 mars. Je ne veux pas remettre à plus tard de vous remercier de la charité avec laquelle Votre Grandeur a accédé à mes désirs ; je savais que je pouvais y compter; et autant j'avais de confiance en vous adressant ma demande, autant je suis désireux de vous en témoigner ma reconnaissance ; et j'espère que ni moi, ni mes confrères, nous ne donnerons sujet de nous reprocher d'avoir abusé de vos bontés (2).

(1) Lettre datée de Tchang-Kia-Tchouang le 23 mars.

(2) « *Au sujet de la naissance de cet établissement des Jésuites, qui sera la cause de si graves démêlés avec les Lazaristes de Pékin lorsque Mgr Delaplace portera la question à Rome, les Jésuites mettront en avant le consentement écrit et oral de Mgr Mouly :*

« Patres nominati domum extruxerunt, consentiente R. D. D. Mouly Vic. Apost. Tchely Septentrionalis, idque, aiunt, contentum fuisse in epistolâ conscriptâ ad ipsos missionarios Societatis per hæc verba : « *Si vous n'avez pas de port dans votre Vicariat, qui vous empêche d'avoir un Procureur à Tien-Tsin, comme nous en avons un à Changhaï ?* » Hæc epistola a rebellibus una cum archivio missionis periit ; ejus verô existentiam testantur R. D. D. Languillat, Vic. apost. Nankin, et R. D. Brueyre. »

« ... *Il y a dans cette façon de présenter cette raison quelque chose qui frise l'erreur. Les RR. PP. n'ont point du tout* bâti *de maison à Tientsin du temps de Mgr Mouly. Tout le monde sait qu'ils ont* habité *provisoirement* la *pagode* reçue *en* prêt *du gouvernement chinois. Ce n'est que cette année* (1871) *qu'ils ont bâti leur maison.*

« *Il est bien fâcheux que le titre allégué ait disparu dans l'incendie; on a cependant une bonne mémoire, si on en peut citer textuellement les termes. Passons en disant :* 1° *que dans toute affaire litigieuse, un titre allégué doit être produit ;* 2° *que le témoignage de Mgr Languillat et du P. Brueyre est compensé par celui de beaucoup d'entre nous. Souvent, nous avons entendu Mgr Mouly déplorer la façon dont les RR. PP. procédaient dans cette affaire. Monseigneur nous a dit souvent* (*et de ceci je serai garant quand on le voudra*) *qu'il avait permis aux Jésuites chassés par les rebelles de se rendre à Tientsin jusqu'à ce que, la paix étant rétablie, ils pussent s'en retourner chez eux.* » (*Lettre de M. Delemasure.*)

Il est étrange que seule cette lettre de Mgr Mouly ait été détruite par les brigands, et que d'autres de la même époque aient été sauvées et citées longuement dans la vie du R. P. Gonnet. Nous pouvons ajouter que, dans le manuscrit ou brouillon des lettres de Mgr Mouly, la phrase en question ne se trouve point.

IV. — LES JÉSUITES DEMANDENT UNE JURIDICTION SPÉCIALE A TIENTSIN

Trois mois ne s'étaient pas encore écoulés depuis la concession si généreusement accordée aux Jésuites par Mgr Mouly, que commençait la série des empiètements, comme le prouve la lettre de l'évêque de Pékin à Mgr Dubar :

Pékin, Eglise septentrionale du Saint-Sauveur, Pétang, le 17 juin 1868.

Monseigneur et très révérend Père,

Nous croyions vous avoir pleinement satisfait en accédant à vos désirs, au sujet de votre maison de Tien-tsing, en vous accordant pour elle toutes les facultés que vous pouviez raisonnablement désirer, et dont Votre Grandeur veut bien nous remercier en termes sincères et flatteurs pour nous, en nous faisant espérer que nous n'aurons jamais lieu de nous repentir.

Il paraît pourtant que cela ne vous suffit pas, que vous n'êtes pas satisfait, puisque en votre nom votre Grand Vicaire, le R. P. Gonnet, s'empresse de nous demander pour Votre Grandeur, et pour lui-même, la faculté d'autoriser ceux des prêtres de votre Compagnie qui se trouveraient à Tien-tsing d'entendre, en outre de ce que j'ai eu l'honneur et le plaisir de vous accorder pour vos confrères, domestiques et séminaristes, tout le temps qu'ils ne pourraient pas être élevés dans le séminaire de votre Vicariat, d'entendre, dis-je, les confessions des chrétiens des Vicariats du Tchély Sud-Est (Kouang-Ping-Fou) et du Kiangnàn, si la chose nous paraît possible.

Après ce que nous avions déjà fait pour vous, de suite, de si bonne grâce et si loyalement, nous ne nous attendions pas à être si vite forcés de vous notifier un refus toujours pénible de part et d'autre. Je vous répondrai donc, Monseigneur, qu'il m'est absolument impossible d'accéder à cette seconde demande. Premièrement, parce que ce que vous demandez n'est aucunement nécessaire ; et secondement, nos confrères de Tien-tsing peuvent facilement et doivent entendre chez eux, dans leur Vicariat, les confessions de vos chrétiens du Tchély Sud-Est et du Kiangnàn, qui peuvent avoir besoin du saint ministère.

Vous autoriser en effet, avec vos Révérends Pères de votre maison de Tien-tsing, à les entendre, ce serait poser un principe de discorde, de mésintelligence plus ou moins prochaine, et favoriser le zèle indiscret et imprudent de quelques-uns de vos pieux et saints confrères, qui ne verraient pas de mal à se mêler de ce qui ne les regarderait pas, qui croiraient même *obsequium se præstare Deo,* travailler à la plus grande gloire de Dieu par le salut des âmes ; ce serait ouvrir la porte à des abus que nous et vous voulons et devons éviter. et que dans vos lettres vous vous proposez, vous nous promettez d'éviter, d'éloigner de tout votre pouvoir avec les Vôtres.

Votre longue expérience des affaires des missions et votre grande connaissance du cœur humain ne peuvent, après y avoir bien réfléchi devant Dieu, que vous faire approuver notre refus ; et le désir que vous

avez avec nous de vivre toujours ensemble en bonne paix, union, concorde et charité apostolique, vous fera désister entièrement d'une demande, d'un désir même qui tôt ou tard troublerait certainement ce bel accord, cette édifiante harmonie, si désirable, si nécessaire entre des hommes apostoliques et des gens de communauté comme nous (1).

Autant est admirable et édifiante la douce fermeté du Vicaire apostolique de Pékin, autant l'on est péniblement impressionné par cette politique tortueuse de religieux qui, tout en déclarant ne chercher que la plus grande gloire de Dieu, veulent établir paroisse contre paroisse, à l'aide des chrétiens émigrés de leurs deux Vicariats. Il n'y a pas jugement téméraire à le dire, les faits le proclament avec évidence.

V. — CESSION DÉFINITIVE DE LA MAISON PRÊTÉE AUX JÉSUITES

Les appréhensions des Pères Jésuites, en ce qui concernait les dangers de la part des brigands, ne s'étant pas réalisés, ils ramenèrent bientôt après au Tchély Sud-Est tout leur personnel; mais ils ne rendirent pas la maison mise à leur disposition par le gouvernement chinois pour les hospitaliser. Grâce à l'appui de la légation de France, et spécialement du comte de Rochechouart, cette maison leur fut définitivement cédée sept mois après la mort de Mgr Mouly, le 8 juillet 1869.

VI. — MORT DE MONSEIGNEUR MOULY (4 DÉCEMBRE 1868)

Jusqu'à la fin de sa longue carrière, Mgr Mouly n'avait cessé de vaquer à ses occupations habituelles. Il n'interrompit jamais ses courses chez les chrétiens, auprès desquels il jouissait d'une

(1) La lettre de Mgr Mouly se terminait par cette innocente malice : « *Veuillez m'excuser de ma bévue, en me signant* évêque de Canathe (*titre de Mgr Dubar*), *comme vous m'assurez que je l'ai fait sans le savoir. Vos lettres par Tientsin m'étant parvenues dans la soirée avec celles de S. E. M. le ministre de France, qui me demandait pour vous la permission d'établir une maison à Tientsin, et le courrier devant partir le lendemain matin de bonne heure, je dus vous écrire pendant la nuit, de manière qu'à la fin, en apposant ma signature, préoccupé de la noble personne à laquelle j'écrivais, et un peu pris dans les bras de Morphée, je commis l'erreur que vous me rappelez. C'est d'autant plus possible en pareille circonstance, que pareille erreur est ensuite arrivée à Votre Grandeur bien éveillée.* (Voir note 2, page 464.) *Mais nous nous comprenons l'un et l'autre et cela suffit pour nous excuser mutuellement.* »

popularité très légitimement acquise. Il pensait même à reprendre prochainement le chemin de l'Europe, pour se rendre au Concile du Vatican, quand le 30 novembre 1868 il dut s'aliter, sans toutefois éprouver autre chose qu'une faiblesse inaccoutumée. Le lendemain son état fut reconnu très grave ; sur sa demande, on lui administra les derniers sacrements.

Cette cérémonie fournit à l'auguste malade l'occasion de manifester une dernière fois son grand esprit de foi. Il répondit lui-même à toutes les prières. Au moment où Mgr Guierry lui présenta le corps adorable du Sauveur, Mgr Mouly rassembla toutes ses forces pour demander pardon à ses confrères de toutes les peines qu'il avait pu leur causer pendant sa vie; il se recommanda aux prières de tous les assistants, ainsi qu'à celles de tous les chrétiens du Vicariat. S'adressant à son coadjuteur, il lui dit :

— Monseigneur, faites savoir à M. le Supérieur général que je le prie de me considérer toujours comme le plus indigne, mais aussi le plus affectionné de ses enfants.

En entendant ces accents d'une voix si chère, en voyant ce dernier exemple d'humilité de leur vénéré Vicaire apostolique, tous étaient émus jusqu'aux larmes.

Mgr Mouly rendit son âme à Dieu le 4 décembre 1868, à 7 heures du soir. Quand retentirent les échos du glas funèbre qui annonçait sa mort, on put juger de l'attachement universel dont ce saint évêque était l'objet; la douleur ne connut pas de bornes, aussi bien chez les chrétiens que chez les missionnaires. On n'entendait que pleurs et lamentations; tous se précipitaient vers la chambre mortuaire, pour contempler encore une fois ses traits. Pendant trois jours et trois nuits, les prières ne discontinuèrent pas auprès de sa dépouille mortelle.

VII. — FUNÉRAILLES DE MONSEIGNEUR MOULY (11 DÉCEMBRE 1868)

Les funérailles de Mgr Mouly furent un vrai triomphe. La veille eut lieu le service solennel à la cathédrale du Pétang. Le nouveau Vicaire apostolique, Mgr Guierry, fit les cinq absoutes, et un prêtre chinois prononça l'oraison funèbre.

Ce ne fut que le lendemain, 11 décembre, qu'eut lieu la cérémonie de l'enterrement. A 8 h., Mgr Guierry célébra l'office pontifical. L'église, toute tendue de noir, contenait tous les plus hauts

personnages de Pékin. Le comte de Rochechouart, chargé d'affaires de France, et toute sa légation, les ministres de Russie, d'Angleterre, de Prusse, les légations des Etats-Unis et d'Espagne, l'archimandrite russe, les professeurs du Collège impérial, sir Robert Hart, inspecteur général des Douanes, et tout son personnel, vinrent prendre place autour du catafalque et conduisirent Mgr Mouly à sa dernière demeure.

Après le service, le cortège sortit du Pétang, se frayant un passage à travers une foule innombrable de curieux. Deux gendarmes anglais ouvraient la marche. Suivait la croix, puis tous les enfants de l'orphelinat avec une foule de chrétiens accourus de tous les points du Vicariat, chantant en chœur leurs prières chinoises, avec accompagnement de la musique de la chrétienté de Suanhwafou. Le séminaire marchait ensuite, suivi d'une vingtaine de prêtres, alternant le chant des psaumes avec les cantiques funèbres. Immédiatement après marchait Mgr Guierry en mitre et en chape.

Derrière les ministres sacrés venait le cercueil surmonté d'un immense catafalque porté par 64 hommes. Les ministres plénipotentiaires accompagnaient le cortège en chaise verte. La procession s'étendait sur un espace d'au moins 1 kilomètre et demi. Partie du Pétang à 10 heures, elle n'arriva à Chala, en dehors des murs, qu'à 1 heure de l'après-midi. La foule des curieux s'arrêta là. Seul le cortège continua sa route jusqu'à la sépulture, à 12 kilomètres plus loin, suivi par plus de 400 chars de chrétiennes désireuses de rendre les derniers honneurs à leur regretté pasteur.

Ce sera à peu près le même cérémonial qui sera observé pour les funérailles de tous les autres évêques de Pékin jusqu'en 1900.

Le prince Koung écrivit à Mgr Guierry une lettre émue de condoléances et lui promit les mêmes égards qu'à son prédécesseur.

VIII. — PORTRAIT DE MONSEIGNEUR MOULY

Les événements si importants et si nombreux auxquels a été mêlé Mgr Mouly, et que nous avons racontés, ont suffisamment fait connaître la belle figure de ce grand et saint prélat; nous n'ajouterons que quelques lignes pour achever le portrait de cet apôtre qui n'eut d'autre passion que d'être un instrument docile entre les mains de Dieu.

Mgr Mouly était petit de taille et avait une physionomie rus-

tique, mais un regard pénétrant. Il possédait un ensemble de qualités et de vertus qui s'équilibraient merveilleusement. Administrateur remarquable, il unissait l'humilité la plus vraie à une inébranlable ténacité, la politesse à la fermeté, la droiture et la simplicité à la prudence et même à la finesse.

Il avait une grande âme et oubliait tout à fait les torts du prochain à son égard. Rien n'était plus éloigné de lui que le plaisir mesquin et, hélas ! si commun, de savourer l'humiliation d'un rival. Il jugeait et agissait sans passion; ennemi de l'affectation, il écrivait comme il pensait.

Comme évêque, Mgr Mouly a fourni une somme de travail considérable. Toujours en tournée pastorale ou en mission, comme le dernier de ses collaborateurs, il n'y a pas une chrétienté, si petite fût-elle, qui n'ait reçu sa visite une ou plusieurs fois et où ne se conserve encore le souvenir de ses saints exemples, de ses longues prédications et des offices pontificaux qu'il n'hésitait pas à célébrer jusque dans les plus pauvres masures,dût-il n'avoir pour placer son trône que l'emplacement de la marmite chinoise : car il n'avait en vue que la gloire de Dieu et le désir de consoler ses chères ouailles déshabituées des pompes du culte divin. Tout cela ne l'empêcha pas de mener de front une correspondance très volumineuse, dont il a conservé le brouillon jusqu'à la dernière semaine qui précéda sa mort.

Au milieu de ses nombreux travaux, il ne se laissa jamais déborder et ne perdit point sa piété ardente de novice. Pendant plus de trente-cinq ans, toujours levé à 3 h. 1/2 chaque matin, il passait à genoux trois ou quatre heures au moins, avant de se mettre aux affaires. Malgré ses fatigues, il s'imposait chaque semaine plusieurs jeûnes; et même on peut dire qu'il ne prenait qu'un seul repas, celui de midi. Rien ne révèle mieux les solides vertus de Mgr Mouly que son cahier de résolutions, commencé au séminaire de Saint-Lazare, continué et annoté pendant tout le reste de sa vie, spécialement à l'époque des retraites.

Son langage, sa physionomie, tout en lui rappelait un des évêques des premiers siècles de l'Eglise. Tous ceux qui l'abordaient, laïcs et religieux, emportaient l'impression de la sainteté.

En ce qui regarde le développement de la mission de Pékin sous son épiscopat, rappelons que la mission portugaise ne lui avait laissé qu'une seule chapelle; il en légua une trentaine à son

successeur. Ayant reçu une église en ruines, la cathédrale du Nàntang, il en ajouta trois autres : la nouvelle cathédrale du Pé-tang, l'église du Sitang et celle de N.-D.-des-Victoires à Tientsin. Abstraction faite de ses travaux antérieurs, Mgr Mouly, lors de la division du Tchély (1856), reçut en partage 18.000 chrétiens. A sa mort, c'est-à-dire une dizaine d'années plus tard, le Vicariat de Pékin en comptait 24.000.

Pour conclure, le rôle joué par Mgr Mouly pendant plus de 30 ans a fait de lui un personnage historique dans l'Eglise de Chine. Successivement supérieur de la mission française de Pékin, premier Vicaire apostolique de Mongolie, Administrateur du diocèse de Pékin, et à cette occasion en butte à un véritable schisme, fondateur des trois premiers Vicariats du Tchély, premier Vicaire apostolique de Pékin, il rendit à toute cette région de très grands services. Durant son emprisonnement et son exil hors de son diocèse, comme dans ses relations avec le prince Koung et les diplomates français, Mgr Mouly se montra à la hauteur de sa tâche; partout il représenta dignement la religion, dont il maintint les droits, et donna à tous ceux qui l'abordèrent une haute idée de l'Eglise dont il était un si digne représentant.

IX. — MORT DE MONSEIGNEUR ANOUILH (18 FÉVRIER 1869)

Peu de temps après la mort de Mgr Mouly, celle de Mgr Anouilh, ancien coadjuteur de Pékin, vint attrister l'Eglise de Tcheng-Ting-Fou. En apprenant la mort de son ancien évêque et consécrateur, Mgr Anouilh écrivait :

> Le 4 décembre, Mgr Mouly, notre père, notre modèle, notre apôtre, paraissait au tribunal du souverain Juge. Mon Dieu ! que vos jugements sont impénétrables !... Jugez de ma douleur en vous rappelant que j'ai été pendant quatorze ans coadjuteur de ce saint évêque.... Cette mort m'a causé une douleur profonde ; il est vrai que nous avons la ferme conviction qu'il jouit déjà de la gloire du Paradis. C'était un saint, et il a toujours été un saint (1) ; il est mort en saint. *Defunctus adhuc loquitur*. Mgr Mouly ne me dit-il pas : *Hodie mihi, cras tibi !*

C'est le 20 janvier 1869 que Mgr Anouilh traçait ces lignes, qu'on dirait prophétiques, et le 19 février il n'était plus de ce monde.

(1) Cf. LEBOUCQ, *Vie de Mgr Dubar*, p. 295. — BECKER : *Le R. P. Gonnet*, 1907, p. 109.

Il disait encore dans une lettre du 9 février :

Jam delibor, je me sens vieux ; il faut tout de bon me préparer à aller rejoindre Mgr Mouly.

Le lendemain, après avoir reçu l'imposition des cendres, il dut s'aliter à cause d'un peu de fièvre. Le 17, il recevait les derniers sacrements en pleine connaissance et avec un esprit de foi et une piété qui arrachèrent des larmes à M. Bray qui l'administrait.

Une des dernières paroles de cet homme d'action fut :

— Oui, je veux ce que Dieu veut, et rien de plus. La vie ou la mort comme Dieu voudra. Il n'y a personne de nécessaire en ce monde.

Ce fut le 18 février, à 9 heures du matin, que Mgr d'Abydos rendit sa belle âme à Dieu; il était âgé seulement de 50 ans.

Mgr Anouilh a été incontestablement un des plus grands missionnaires de Chine; mais ce fut au prix de fatigues inouïes. Presque continuellement en course, il prêchait partout, quelquefois des journées entières, devant des foules immenses d'infidèles accourus à son passage. Dans son dernier voyage, un témoin de son zèle s'écriait :

— Monseigneur veut se tuer; jour et nuit, il ne cesse de prêcher et de confesser; et il ne mange presque rien.

Il a donné lui-même l'explication de sa manière de faire :

Malheur à moi, écrivait-il, si je n'évangélise pas. C'est une nécessité pour le missionnaire. Eh ! ne sommes-nous pas Prêtres de la Mission, enfants d'un prêtre qui a prêché toute sa vie ? Donc, nous prêcherons tant que le bon Dieu nous accordera un peu de force, n'en déplaise aux millions de diables qui remplissent la Chine... Souvent mes forces m'abandonnent ; mes poumons n'en peuvent plus ; mais la vue de ce pauvre peuple qui n'a guère que moi pour lui distribuer le pain de la parole de Dieu suffit pour me ranimer... Ah ! puissé-je, à ma dernière heure, dire comme saint Grégoire le Thaumaturge : « En arrivant ici j'ai trouvé quatorze mille chrétiens ; en mourant, je ne laisse qu'un nombre égal de païens ».

Cette consolation lui a été refusée; mais seul, presque sans collaborateurs jusqu'aux dernières années de son apostolat, et surtout sans ressources, en l'espace de 7 ans, il put instruire et baptiser 10.000 nouveaux chrétiens. Quelques mois avant sa mort il pouvait donner son bulletin de victoire en ces termes :

Cette année, depuis la première fois que nous avons la liberté religieuse, plus de quatre mille chrétiens assistaient aux cérémonies pontificales de la fête de Pâques... Dans nos anciennes chrétientés, j'ai fait

bâtir plus de quarante églises ou chapelles. J'ai tout disposé pour construire encore prochainement sept ou huit sanctuaires... Plus de vingt jeunes chrétientés viennent de s'établir... Les nouveaux fidèles se multiplient ; les anciens deviennent plus observants... Notre cathédrale est déjà à quarante pieds de hauteur, presque au niveau des bas-côtés (1).

La mort l'arrêta trop tôt :

Nous le croyions encore destiné à travailler pendant de longues années, a écrit Mgr Delaplace, lorsqu'il a succombé, âgé seulement de quarante-neuf ans et quelques mois. Tous ceux qui l'ont connu l'ont bien vivement regretté ; mais pour ses confrères et toute sa mission, sa perte fut une véritable désolation.

Même dans la mission voisine. « au Tchély S.-E., tous, évêque et religieux, catéchistes et chrétiens, donnèrent des larmes et des prières à ces deux grands évêques (NN. SS. Mouly et Anouilh) ; et encore aujourd'hui, les survivants entourent leur souvenir d'une reconnaissance et d'une vénération impérissables » (2).

(1) L'architecte de la cathédrale de Tcheng-Ting-Fou fut le même frère Marty que nous avons vu construire celle de Pékin. Le grave défaut de la surélévation des deux tours n'entrait pas dans le plan de l'architecte; cette addition fut faite beaucoup plus tard, sous la direction d'un prêtre chinois.

(2) LEBOUCQ, *Vie de Mgr Dubar*, 1879, p. 295.

CHAPITRE IX

TRAVAUX LITTÉRAIRES DES MISSIONNAIRES DE PÉKIN SOUS L'ÉPISCOPAT DE MONSEIGNEUR MOULY

I. M. Gonsalvès. — II. M. Huc. — III. Un missionnaire lazariste au Collège impérial du Toung-Wèn-Kouàn. — IV. M. Armand David. — V. Travaux scientifiques de M. David.

NOTES. — I. *Bibliographie de MM. Gabet et Huc.* — II. *Bibliographie de M. Armand David.*

I. — M. GONSALVÈS (1781-1841)

M. Gonsalvès, Lazariste portugais, bien que n'ayant jamais habité Pékin, appartient en quelque façon à cette mission par sa vocation et par la nature de ses longs travaux.

Les Lazaristes portugais, établis à Macao au commencement du XIXe siècle, y séjournaient avec l'espoir que la persécution suscitée contre les Européens à la cour de Pékin finirait par se dissiper et qu'ils pourraient y rentrer et y continuer leurs travaux de mathématiciens et d'astronomes. Un des plus remarquables parmi ces missionnaires fut M. Gonsalvès.

M. Gonsalvès (Joaquin-Alfonso) naquit le 23 mars 1781 à Tojal (Traz-os-Montes), en Portugal, et entra dans la Congrégation de la Mission le 17 mai 1799. Sur sa demande, il fut envoyé en Chine et destiné à représenter à Pékin la science européenne (1813). Durant son séjour forcé à Macao, il s'appliqua avec ar-

deur à se perfectionner dans l'étude des mathématiques et de l'astronomie, sciences pour lesquelles il avait beaucoup de goût et d'aptitude.

Puis incertain sur l'époque où il lui serait donné d'entrer à Pékin, et doutant s'il pourrait jamais avoir l'occasion d'utiliser ses connaissances scientifiques, il se tourna vers l'étude de la langue chinoise. Pendant les premières années, il étudia la langue de Pékin qu'il arriva à parler avec un très bon accent et très facilement. Ensuite, dans le dessein de se rendre utile aux Chinois du pays qu'il habitait, il s'appliqua au dialecte de Canton. Dès lors le chinois devint sa spécialité, si bien qu'à l'âge de soixante ans il citait comme un fait extraordinaire que depuis 48 heures il n'eût pas travaillé au chinois.

Il faut avoir été témoin de sa vie, dit M. Callery (1), son ami et son disciple, pour comprendre que sa carrière sinologique ait pu fournir à tant d'ouvrages, dont quelques-uns suffiraient pour rendre la mémoire d'un homme immortelle.

Son premier ouvrage est sa *Grammaire latine-chinoise* (2) qui fut composée uniquement pour les jeunes Chinois destinés à l'état ecclésiastique, auxquels il enseignait le latin au collège Saint-Joseph, à Macao.

L'année suivante il publiait une méthode pour aider à apprendre le chinois (3). Le célèbre sinologue Rémusat, rendant compte de cet ouvrage dans le *Journal des Savants* (septembre 1831), l'appréciait ainsi :

Par une méthode analogue à celle qu'avait proposée Montucci, il y a quelques années, il réduit à 121 les 214 radicaux usuels des dictionnaires ordinaires. Il a rédigé un catalogue des groupes de prononciation, qu'il nomme différences (differenças), et ce catalogue en com-

(1) M. Callery (Jean-Marie), interprète des consulats de Canton et de Changhaï, et de l'ambassade Lagrené.

La *Nouvelle Revue encyclopédique* (mars 1847) a publié de lui un mémoire, adressé au ministre de l'Instruction publique sur M. Gonsalvès; nous avons fait à ces pages de larges emprunts.

(2) *Grammatica latina ad usum sinensium juvenum,* a J.-A. Gonsalvez, Congregationis Missionis presbytero post longam experientiam redacta, et Macao in regali collegio S. Joseph typis mandata, anno 1828, in-12. Elle commence par un abécédaire et un syllabaire; elle contient ensuite les déclinaisons et les conjugaisons latines, plusieurs exercices de syntaxe, des dialogues et des exemples de style épistolaire.

(3) *Arte china costante de alphabeto e grammatica,* comprehendende modelos das differentes composiçoens; composta por J.-A. Gonçalves, Sacerdote da Congregaçao da Missao. Impressa com licença regia no real collegio de S. Jose. Macao. Anno 1829. (Petit in-4 de VIII-502 pp. et 45 d'index.)

prend 1.300. Par divers procédés semblables qui tous ont pour objet de simplifier l'étude de l'écriture chinoise, il assure que ses élèves sont parvenus à faire en trois ans autant de progrès que de bons étudiants pourraient en faire dans le même temps en latin. Dès le dixième mois, il leur explique la Vie de Jésus-Christ en chinois ; et au commencement de la deuxième année, il leur fait composer des thèmes... Il serait injuste de ne pas reconnaître dans ce travail l'œuvre d'un littérateur très versé dans le sujet qu'il traite, bien qu'on ait lieu de croire qu'il ignore absolument l'existence de tout travail antérieur relatif à ce sujet ; et l'on doit avouer que son premier volume, qui sera vraisemblablement suivi des deux autres qu'il annonce, suffit pour lui assurer une place honorable à côté de Vrao, Prémare et des docteurs Marsham et Morrison.

En 1831, il faisait paraître un *Dictionnaire portugais-chinois* (1), que Callery appréciait ainsi :

Ouvrage très bien rédigé, le meilleur dans son genre qui ait paru jusqu'à ce jour (1847), et que l'auteur lui-même regardait avec le plus de complaisance (2).

Deux ans après cet ouvrage, M. Gonsalvès publiait un *Dictionnaire chinois-portugais* (3). Ce dictionnaire, continue Callery, est également un ouvrage de premier mérite, qui attend encore (1847) son égal. Il ne laissa pas cependant de donner prise aux critiques des envieux, en ce qu'il est arrangé d'après un système classique incomplet, souvent contraire aux lois de formation des caractères chinois.

Jusqu'ici, M. Gonsalvès avait, par patriotisme, écrit ses livres en langue portugaise. Mais comprenant que le portugais n'est plus une langue connue en dehors des frontières de ce petit pays, il fit paraître un *Vocabulaire latin-chinois* (4) et un *Lexique latin-*

(1) *Diccionnario Portuguez-China no estillo vulgar mandarino e classico geral,* composto por J.-A. Gonçalves, Sacerdote da Congregaçao da Missao. M. H. R. A. S. Impresso com licença regia no real Collegio de S. Jose, Macao. Anno de 1831. (Petit in-4 à 2 col. pp. IV-872.)

(2) « *Morrison fils se plaignait un jour devant le P. Gonçalves et moi que l'Europe ne possédât pas encore, selon lui, un bon dictionnaire pour traduire de l'européen en chinois. Gonçalves lui répondit avec une vivacité qu'il ne put contenir : A hundred years will pass before we hawe any thing better than my dictionnary.* »

Robert Morrison, né en 1782 à Buller's Green Morpeth (Northumberland), arriva à Macao en 1807 en qualité de ministre protestant et est regardé comme le fondateur des missions protestantes en Chine. Sinologue distingué, il a composé beaucoup d'ouvrages anglais-chinois et traduit la Bible en cette dernière langue.

(3) *Diccionnario china-portugez,* composto por J. A. Gonçalves, Sacerdote da Congregaçao da Missao. M. H. R. A. Impresso com licença no real Collegio de S. Jose. Macao. Anno de 1833. (Pet. in-4 à 2 col. pp. vi-1028-2-126.)

(4) *Vocabularium latino-sinicum,* pronuntiatione mandarina latinis litte-

chinois (1). Le second de ces deux ouvrages est le même que le premier, mais plus complet. Ce dictionnaire de M. Gonsalvès répondait à un besoin réel, au point qu'il fut vite épuisé, et qu'en 1863 les Jésuites du Tchély Sud-Est en donnèrent une nouvelle édition (2), qui reproduisait simplement le texte original.

Les héritiers naturels de M. Gonsalvès, les Lazaristes de Pékin, ont réédité son *Lexicon* trois fois déjà en l'espace d'une trentaine d'années. La première fois en 1878, par les soins de M. J.-B. Delemasure (3) ; en 1892, de M. Gabriel Lagarde (4) ; et enfin, en 1911 et 1922, de M. Hubert Verhaeren, directeur du petit séminaire de Pékin (5).

Le dernier ouvrage publié par M. Gonsalvès est son grand Lexique latin-chinois (6). Dans sa pensée, ce grand dictionnaire devait remplir les lacunes qu'on pouvait reprocher à son *Lexicon* et contenir en outre un grand nombre de phrases et de locutions qui permissent aux élèves chinois de traduire facilement un texte latin.

La mission de Pékin a réédité cet ouvrage en 1892. M. Delemasure en retoucha le texte, l'augmenta d'un certain nombre de mots et d'expressions, y ajouta un supplément où étaient traduits les noms propres européens, les expressions et les termes religieux (7).

ris expressa, auctore J. A. Gonçalves, presbytero. Macao. 1836. (In-12 carré, pp. 246.)

(1) *Lexicon manuale latino-sinicum.* Auctore Joachimo Alphonso Gonsalvès, Presbytero. Volumen primum. Macai. In collegio S. Joseph. Ab Emmanuele Rosa typis mandatum. Anno MDCCCXXXIX. in-8, à 2 col. pp VII-498.

(2) *Lexicon manuale latino-sinicum.* Auctore Joachimo Alphonso Gonsalves. Macai anno 1839 primum in lucem editum, nunc iterum typis mandatum. Addito duplici supplemento, unum de nominibus propriis, alterum de astronomiæ, geographiæ et physicae vocabulis. Kokien, 1863 A. M. D. G., in-8.

(3) *Lexicon manuale latino-sinicum.* Auctore Joach. Alph. Gonsalves, Congregationis Missionis. Editio nova. Pekini. Pey-T'ang. 1878. Un vol. in-12, pp. 556. L'auteur de cette édition était Procureur de la mission de Pékin.

(4) *Lexicon manuale latino-sinicum.* Auctore J. A. Gonsalves, C. M. Editio tertia. Pekini, typis Petang, 1897. Un vol. in-12, VIII-572 pp. M. Lagarde était alors directeur du petit séminaire de Pékin.

(5) *Lexicon manuale latino-sinicum.* Auctore Joachimo Alph. Gonsalves, C. M. Editio quarta. Pekin, 1911, 1 vol. in-32, de VIII-568 pp.

(6) *Lexicon magnum latino-sinicum,* ostendens etymologiam, prosodiam et constructionem vocabulorum. Auctore Joachimo Alphonso Gonçalves, Presbytero, Regalis Societatis Asiaticæ sodalis exter. Macai. In collegio Sancti Josephi. Ab Emmanuele Rosa typis mandatum. Anno MDCCCXLI, gr. in-4, pp. IV-779, à 2 col.

(7) *Lexicon magnum latino-sinicum,* ostendens etymologiam, prosodiam et constructionem vocabulorum, auctore Joachimo Alphonso Gonsalves, Con-

Au moment où cette édition était sous presse, les Jésuites de Changhaï en faisaient imprimer une autre, en faisant photographier le texte de l'édition de Macao, feuille par feuille, et en la zincographiant à l'aide des clichés obtenus. Ce procédé a donné une imitation si parfaite de l'édition de 1841 que quiconque n'est pas prévenu jurerait que c'est la même; la date et même les errata y ont été reproduits (1).

Le *Lexicon magnum* continue d'être estimé et recherché en Europe par les sinologues ; il est toujours porté à un prix fort élevé dans les ventes publiques, ainsi que les ouvrages du même auteur (2).

La mort ne permit pas à M. Gonsalvès de publier deux ouvrages qu'il avait terminés. Le premier était un *Dictionnaire chinois-latin*. Dans son plan, ce travail devait former le tome II de son *Lexicon*.

Cet ouvrage diffère essentiellement du précédent et de tous ceux que l'auteur a publiés ; car les dix mille caractères principaux qu'il contient s'y trouvent rangés progressivement, suivant le nombre et l'ordre des traits dont ils se composent ; de telle manière qu'au lieu d'avoir la classe des plantes, des arbres, des pierres, des chevaux, etc., on a des classes de deux traits, six traits, douze traits, etc. ; sous chacune d'elles viennent se ranger toutes sortes de classifiques et de phonétiques... Il est regrettable pour la science sinologique que des raisons d'intérêt purement matériel aient empêché les Lazaristes portugais actuellement (1847) possesseurs du manuscrit de cet ouvrage de continuer l'impression qui en avait été commencée dans mon établissement typographique de Macao, au prix même, pour ce qui me concernait, de sacrifices personnels dont il ne m'est resté, pour tout dédommagement, que les épreuves bloquées des quatre premières pages (3).

Le second ouvrage resté manuscrit est une traduction du Nouveau Testament (4).

En septembre 1841, M. Gonsalvès fut pris d'une violente fièvre, survenue à la suite d'un bain de mer. Quatre jours après, le 3 octobre, il rendait le dernier soupir. Quelque temps après sa mort, on reçut la nouvelle que l'Académie de Lisbonne l'avait admis au nombre de ses

gregationis Missionis presbytero. Typis Pé-T'ang. 1892. Un vol. gr. in-4 de VIII-168 pp. à 2 colonnes.

(1) Le seul changement qu'on y remarque, c'est la sécularisation de l'auteur : dans l'édition originale M. Gonsalves s'intitule « *Congregationis Missionis presbytero* » ; l'édition des Jésuites de Changhaï ne mentionne plus que « presbytero ». Voir p. 483.

(2) BRUNET, *Manuel du libraire*. Art. Gonsalvez.

(3) CALLERY. Le titre du manuscrit en question est : « *Lexicon manuale sinico-latinum,* juxta numerum et ordinem ductuum. Auctore J. A. Gonçalves. »

(4) *Versao do Novo Testamento em China* (manuscrit).

membres nationaux ; hommage rendu bien tard aux mérites d'un homme qui avait blanchi dans des travaux si glorieux pour sa patrie (1).

Déjà la Société asiatique de Londres l'avait admis au nombre de ses membres. Ses amis et ses élèves se cotisèrent pour acheter un emplacement réservé à perpétuité dans le cimetière de Saint-Paul et y élevèrent un marbre sur lequel on lit l'inscription suivante :

HIC JACET
REV. D. JOACHIM ALPH. GONÇALVEZ, LUSITANUS,
PRESBYTER CONGREGATIONIS MISSIONIS
IN REGALI COLLEGIO S. JOSEPHI MACAONENSI PROFESSOR EXIMIUS
REGALIS SOCIETATIS ASIATICÆ SOCIUS EXTER.
PRO SINENSIBUS MISSIONIBUS SOLLICITUS PERUTILIA OPERA
SINICO, LUSITANO, LATINOQUE SERMONE COMPOSUIT ET IN LUCEM EDIDIT
MORIBUS SUAVISSIMIS, DOCTRINA PRÆSTANTI,
INTEGRA VITA, QUI PLENUS DIEBUS
IN DOMINO QUIEVIT, SEXAGENARIO MAJOR, V. NON. OCTOBR.
ANNO MDCCCXLI.
IN MEMORIAN TANTI VIRI
EJUS AMICI, LITTERATURÆQUE CULTORES
HUNC LAPIDEM CONSECRAVERE (2).

Un autre titre de gloire de M. Gonsalvès, c'est d'avoir été le premier maître de chinois du bienheureux J.-G. Perboyre. Pendant son séjour à Macao, ce dernier écrivait :

Les cinq confrères qui dirigent cet établissement (le collège Saint-Joseph) sont très instruits. J'aurai pour professeur M. Gonsalvès, qui a composé un dictionnaire chinois-portugais, un autre portugais-chinois, et qui en prépare un troisième latin-chinois. Il est aussi auteur d'une grammaire portugaise-chinoise ; c'est avec celle-ci que les missionnaires qui viennent d'Europe étudient le chinois. Il est de plus très savant dans l'astronomie et les mathématiques (1835).

II. — M. HUC (1813-1860)

En étudiant les débuts de l'Eglise mongole, nous avons suivi MM. Huc et Gabet dans leurs longues pérégrinations apostoliques à travers la Mongolie et le Thibet, grâce au récit qu'ils nous ont laissé de leur voyage. Ce récit, écrit par l'un d'eux, M. Huc, a valu à son auteur une notoriété mondiale tant comme narrateur

(1) Callery.
(2) En 1872, les restes mortels de M. Gonsalvès furent transférés dans l'église Saint-Joseph. Le *Boletin do Governo Macau,* du 5 octobre 1872, a publié le compte rendu de cette cérémonie.

辣丁中華合字典

LEXICON MAGNUM

LATINO-SINICUM

OSTENDENS ETYMOLOGIAM, PROSODIAM, ET CONSTRUCTIONEM VOCABULORUM.

AUCTORE

JOACHIMO ALPHONSO GONSALVES,

CONGREGATIONIS MISSIONIS PRESBYTERO.

IN REGALI S. JOSEPHI COLLEGIO MACAENSI PROFESSORE,



REGALIS BRITANNICÆ ASIATICÆ SOCIETATIS SOCIO EXSTERO



Macai.

IN COLLEGIO SANCTI JOSEPH

AB EMMANUELLE ROSA TYPIS MANDATUM.



ANNO MDCCCXLI.

FAC-SIMILE DE L'ÉDITION ORIGINALE DE MACAO

辣丁中華合字典

LEXICON MAGNUM

LATINO-SINICUM

OSTENDENS ETYMOLOGIAM, PROSODIAM, ET CONSTRUCTIONEM VOCABULORUM

AUCTORE

JOACHIMO ALPHONSO GONSALVES.

PRESBYTERO

REGALIS SOCIETATIS ASIATICÆ SODALIS EXTER.



Macai.

IN COLLEGIO SANCTI JOSEPH

AB EMMANUELLE ROSA TYPIS MANDATUM



ANNO MDCCCXLI.

FAC-SIMILE DE L'ÉDITION DES JÉSUITES DE CHANGHAI

N.-B. — Remarquer la suppression des mots *Congregationis Missionis* après le nom de M. Gonsalvès.

que comme explorateur, et l'a placé au premier rang parmi les écrivains en ce genre. Cette réputation n'est point usurpée, car avant M. Huc personne n'avait encore décrit la Chine et les Chinois comme il l'a fait; à ce point que même aujourd'hui, en lisant ses livres, on est surpris de retrouver tout ce qu'il dépeint, et exactement comme il l'a dépeint. Après plus de soixante ans, les écrits de M. Huc continuent d'être lus et d'être goûtés par tous ceux qui s'intéressent aux choses de Chine. Les livres sur la Chine parus depuis 1850 sont légion, et presque tous ont vieilli. De toute cette littérature d'inégale valeur, aucun ouvrage n'a remplacé ou fait oublier ceux de M. Huc. Aussi n'est-il pas téméraire d'affirmer aujourd'hui que ces ouvrages resteront.

Le premier livre de M. Huc, *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine* (1), parut d'abord dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, sous la forme d'un rapport adressé à M. Etienne, Supérieur général des Lazaristes. L'intérêt qu'il excita fut prodigieux; on le traduisit en plusieurs langues (2); et de tous côtés les revues, qu'on est convenu d'appeler savantes, prodiguèrent à l'auteur les plus grands éloges.

Ces souvenirs, écrivait l'une d'entre elles, forment bien certainement un des livres tout à la fois les plus instructifs, les plus édifiants et les plus attachants qui aient été publiés depuis longtemps ; un de ces livres qu'on ne peut quitter quand on en a commencé la lecture ; dont l'auteur devient votre ami dès les premières pages, grâce à la simplicité avec laquelle il raconte les aventures les plus piquantes, les mécomptes les plus surprenants, les rencontres les plus bizarres, les privations les plus dures, et toujours avec un naturel, une vérité, un esprit de foi qui vous font presque aimer cette vie nomade, aux péripéties de laquelle on se trouve initié avec tant de plaisir... Les observations sur la religion, les mœurs, le gouvernement, le caractère des peuples, les révolutions politiques, la vie nomade et agricole, le com-

(1) *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine pendant les années* 1844, 1845, 1846, par M. HUC, prêtre-missionnaire de la Congrégation de Saint-Lazare. Paris, Adrien Le Clère, 1850, 2 vol. in-12. Deuxième édition en 1853 ; troisième en 1857; cinquième en 1868.

(2) *Travels in Tartary, Thibet and China during the years* 1844-5-6, by M. HUC, translated from the french, by M. Hazlitt. 2nd ed, Nat., illust. Library, s. a., 2 vol. in-12.

Recollections of a Journey through Tartary, Thibet and China, during the years 1844, 1845 *and* 1846, by M. HUC; a condensed translation by Mrs Percy Sinnet. London. Longman. 1852, pet. in-8.

HUC und GABET. *Wanderungen durch die Mongolei nach Thibet zur Hauptstadt des Tale Lama.* In deutscher Bearbeitung herausgegeben von Karl Andree. Neue (Titel) Augs. Ebd 1855, pp XXXII-360. gr. in-8.

HUC en GABET, *Omzwervingzn door Mongolie en Thibet tot naar de hoofdstadt van den Tale Lama.* Naar de Hoogd. Bewerking van Dr Karl Andree, door J.J.A. Goeverneur. Groningen, Wolters, 1857-in-8, pp. XVI-958.

merce, etc., les scènes dramatiques que présentent quelquefois les aventures de certains personnages, les pieux élans, les réflexions philosophiques qu'arrache à l'auteur l'action paternelle de la Providence, tout cela doit être recherché dans l'ouvrage même ; tout y est retracé avec une vérité, un charme et un intérêt dont peu de livres offrent le modèle (1).

En 1854, M. Huc faisait paraître la suite de son premier voyage, sous le titre de l'*Empire chinois* (2). Ce fut une nouvelle révélation, car l'*Empire chinois* est vraiment le chef-d'œuvre de M. Huc, et c'est encore aujourd'hui le plus lu de tous ses ouvrages. Napoléon III voulut qu'une édition en fût faite par l'imprimerie impériale et accorda à l'auteur la croix de la Légion d'honneur. L'Académie, dans sa séance du 30 octobre 1855, couronna l'ouvrage et décerna à M. Huc un prix de 2.500 francs.

En France quatre éditions se succédèrent à peu d'années d'intervalles; à l'étranger, on le traduisit et on l'analysa en plusieurs langues (3).

La *Bibliographie catholique* (novembre 1854) résume assez bien l'opinion générale, quand elle dit :

Il est intéressant d'avoir des notions exactes sur ce pays (la Chine), généralement peu et mal connu, et au sujet duquel on a débité une multitude de fables. Les relations publiées jusqu'à ce jour sont tombées dans deux excès : dans celles des missionnaires du seizième siècle, l'administration chinoise est vantée outre mesure ; celles des missionnaires modernes la dénigrent trop. M. l'abbé Huc, qui a visité toutes les provinces de ce vaste empire, qui y a séjourné pendant quatorze ans, et qui en parle la langue, se trouvait dans les meilleures conditions pour faire connaître ce pays.

Les ouvrages de M. Huc ont fait les délices de toute une génération, dit avec raison la *Revue des Contemporains*. Cependant ses voyages avaient été si extraordinaires ,si bien poétisés ; ils ont été racontés avec tant de verve et d'entrain qu'il se produisit une réaction violente contre lui. On cria à l'exagération ; beaucoup ne voulurent attribuer à ses livres d'autre mérite que celui d'un roman. Un général russe, ignorant à la fois le chinois et le mongol, qui explora en savant une partie de la Mongolie, Prjévalski, se distingua par la violence avec laquelle il attaqua M. Huc.

Depuis lors de nombreux explorateurs ou touristes ont visité les régions décrites par M. Huc ; et aujourd'hui l'opinion est unanime à reconnaître sa bonne foi et sa véracité.

Un autre Lazariste, M. Armand David, comme lui explorateur, eut à

(1) *Bibliographie catholique*, avril 1850.

(2) *L'Empire Chinois*, faisant suite à l'ouvrage intitulé *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet*, par M. Huc, ancien missionnaire apostolique en Chine. Paris. Imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale. MDCCCLIV. 2 vol. in-8.

(3) Voir la bibliographie, à la fin du présent chapitre.

cœur de savoir d'une manière certaine si ses voyages n'étaient pas une édition nouvelle des aventures de Robinson Crusoé, et si Samdatchiemba n'avait pas été un nouveau Vendredi. Il eût la bonne chance de retrouver ce lama devenu désormais historique, de s'en servir comme guide pendant son premier voyage en Mongolie. Or voici le résultat de son enquête : « Il est inutile de remarquer que c'est avec un grand empressement que nous questionnons notre futur guide sur son aventureux voyage avec ses Pères spirituels. Et c'est avec une véritable satisfaction que nous lui entendons confirmer la plupart des narrations aux allures poétiques de notre confrère toulousain. Tout y est vrai ; sauf quelques anachronismes sans conséquence, et quelques confusions de géographie et d'histoire naturelle, que les hommes de notre profession ne sont pas censés connaître à fond (1). »

C'est du reste l'opinion qui a fini par prévaloir, par rapport à M. Huc, même chez ses adversaires ; le colonel anglais, M. Yule lui-même, vient de rendre une tardive mais éclatante justice à sa bonne foi et à sa véracité, dans la longue introduction du *Voyage de Prjevalski au pays des Tongoutes.*

Un autre explorateur, le prince Henri d'Orléans, a refait en très grande partie le voyage de M. Huc, en portant son livre dans sa sacoche de cheval ; et dans un ouvrage publié uniquement pour justifier le missionnaire (2), il a montré que tous les faits avancés étaient exacts. Il conclut son étude ainsi :

Les récits de voyages du Père Huc ne sont ni l'œuvre d'un ignorant, ni celle d'un romancier ; ils ont été écrits par un homme qui non seulement a beaucoup vu, mais qui sait aussi reproduire ce qu'il a vu ; c'est que Huc possède au premier degré les qualités qui d'un simple narrateur font un artiste, et alors même qu'il produit les effets de lumière et de couleur les plus inattendus, il reste simple et naturel, car avant tout il est sincère. Aussi, il attache le lecteur à son récit, l'entraîne à sa suite en se dévoilant entièrement à lui ; il le fait vivre de sa vie, lui fait prendre part à ses conversations, lui laisse ses impressions, grave dans son esprit ses propres souvenirs. Pas plus que Huc, le lecteur n'oubliera l'aspect de la caravane dont faisait partie le missionnaire lorsqu'il quitta le Koukou-Nor :

Les cris plaintifs des chameaux, les grognements des bœufs à long poil, les clameurs et les chansons bruyantes des voyageurs, les sifflements aigus que faisaient entendre les lakto pour animer les bêtes de somme, et par-dessus tout les cloches innombrables qui étaient suspendues au cou des yaks et des chameaux, tout cela produisait un concert immense, indéfinissable, et qui bien loin de fatiguer semblait donner au contraire à tout le monde du courage et de l'énergie.

Le lecteur croit entendre résonner à ses oreilles le murmure produit par cette masse d'hommes et d'animaux.

Ecrivain sincère, Huc n'a pas peur de vous faire entrer dans les moindres détails ; il tient à préciser. Dans l'auberge, il remarque la

(1) A. DAVID. *Journal d'un voyage en Mongolie fait en* 1866, p. 75.

(2) Henri d'ORLÉANS. *Le Père Huc et ses critiques.* Calman-Lévy, 1893. — *Les Missionnaires au Thibet.* — *Tibet, Tartary and Mongolia,* carte. London.

« grosse lanterne rouge qu'un soldat suspend à une cheville plantée dans le mur » ; ailleurs (p. 460), il rencontre une petite troupe de voyageurs qui présentaient un tableau plein de poésie :

La marche était ouverte par une femme thibétaine à califourchon sur un grand âne, et portant un tout jeune enfant solidement attaché sur son dos avec de larges lanières de cuir, elle traînait après elle, par un long licou, un cheval bâté et chargé de deux caisses oblongues qui pendaient symétriquement sur ses flancs. Ces deux caisses servaient de logement à deux enfants dont on apercevait les figures rieuses et épanouies étroitement encadrées dans de petites fenêtres. La différence d'âge de ces deux enfants paraissait peu notable.

L'âne était grand, l'enfant était attaché avec des lanières de cuir larges ; les caisses étaient oblongues, etc... Il est impossible de se montrer plus scrupuleux sur la précision des détails.

Huc remarque la pierre ficelée sous une des boîtes ; il tire de ce fait une remarque judicieuse :

Cependant, il fallait qu'ils ne fussent pas tous deux de la même pesanteur; car pour établir entre eux un juste équilibre, on avait été obligé de ficeler un gros caillou au flanc de l'une des caisses.

Il n'est pas jusqu'au chien qui ne mérite une mention ; trois coups de pinceau de l'artiste suffisent à le peindre :

Enfin, un énorme chien à poil roux, au regard oblique, et d'une allure pleine de mauvaise humeur, fermait la marche de cette singulière caravane.

D'ailleurs, si Huc excelle à peindre les hommes avec qui il vivait et dont il comprenait la langue, il semble s'être entendu aussi avec les animaux, il les a bien regardés et a su souvent ce qu'ils pensaient. Il nous montre un yak approchant d'un glacier (page 426) :

On fit passer les animaux les premiers, d'abord les bœufs et puis les chevaux. Un magnifique bœuf à long poil ouvrit la marche ; il avança gravement jusque sur le bord du plateau ; là, après avoir allongé le cou, flairé un instant la glace, et soufflé par ses larges naseaux quelques épaisses bouffées de vapeur, il appliqua avec courage ses deux pieds de devant sur le glacier et partit à l'instant comme s'il eût été poussé par un ressort. Il descendit les jambes écartées, mais aussi raides et immobiles que si elles avaient été de marbre. Arrivé au bout du glacier, il fit la culbute et se sauva, grognant et bondissant à travers des flots de neige.

En lisant ce récit, n'avons-nous pas partagé la crainte de l'animal, et n'avons-nous pas éprouvé une sorte de soulagement à le voir en bas et hors de danger ?...

Nous serons heureux, dit en terminant le prince d'Orléans, si notre témoignage peut contribuer, si peu que ce soit, à accroître la réputation de sincérité qu'a méritée le récit du P. Huc, c'est-à-dire le récit d'un des plus grands voyages accomplis en Asie depuis Marco Polo.

Il ne nous reste plus qu'à remercier le lecteur, et à lui donner en le quittant un conseil : c'est, s'il ne connaît pas les récits du P. Huc, de les lire, et s'il les a déjà lus de les relire, car pour citer les dernières lignes des *Souvenirs de voyage en Tartarie et au Thibet* (page 514) :

Ce n'est pas qu'on manque d'écrits concernant la Chine et les

Chinois. Le nombre des ouvrages qui ont paru ces dernières années en France, et surtout en Angleterre, est vraiment prodigieux. Mais il ne suffit pas toujours du zèle de l'écrivain pour faire connaître des contrées où il n'a jamais mis le pied. Ecrire un voyage en Chine après quelques promenades aux factoreries de Canton et aux environs de Macao, c'est peut-être s'exposer beaucoup à parler de choses qu'on ne connaît pas suffisamment.

Quoiqu'il soit arrivé au savant orientaliste J. Klaproth de trouver l'archipel Potocki sans sortir de son cabinet, il est en général assez difficile de faire des découvertes dans un pays sans y avoir pénétré (1).

M. Huc reçut de Pie IX une lettre de félicitations pour ses deux ouvrages, et un encouragement à servir par ses écrits la cause de la religion (2).

L'année suivante, il faisait paraître un autre ouvrage plus considérable encore, le *Christianisme en Chine* (3). Ce dernier travail n'eut pas et ne pouvait avoir la vogue d'un livre de voyages. En outre, une histoire qui embrasse dix-huit siècles est un travail de longue haleine, qui demandait plus de temps que ne put lui en consacrer M. Huc et qui ne pouvait pas être mené à bonne fin à cette époque, où de très nombreux points historiques de l'histoire de Chine n'avaient pas encore été élucidés.

Mais là où les documents abondent, M. Huc redevient le charmeur des *Souvenirs;* il joint à l'exactitude historique un admirable talent d'exposition. Aussi la partie vraiment intéressante de cet ouvrage est-elle surtout celle qui concerne l'époque moderne; c'est l'apostolat des Franciscains et des Jésuites; c'est

(1) Henri d'ORLÉANS, *Op. cit.* pp. 53 et seq. — Le voyageur américain Rockill, dans son intéressant ouvrage *Land of Lamas,* justifie également M. Huc des critiques dont il fut l'objet, et dit :

« *Son ouvrage ne peut être trop estimé ; et s'il avait été édité convenablement et accompagné de notes explicatives, des accusations telles que celles formulées contre lui par le colonel Prjevalski n'auraient jamais pu s'accréditer dans le public.* » (*Op. cit.*, p. 125).

(2) Lettre du cardinal Antonelli à M. Huc, 14 janvier 1856.

(3) *Le Christianisme au Thibet, en Tartarie et en Chine, depuis l'apostolat de saint Thomas jusqu'à nos jours,* par M. HUC, ancien missionnaire apostolique, Paris. Gaume. 1857. 4 vol. in-8.

Tome I : *Depuis l'apostolat de saint Thomas jusqu'à la découverte du Cap de Bonne-Espérance.* Paris. Gaume frères. 1857. pp. XVI-469.

Tome II : *Depuis le passage du Cap de Bonne-Espérance jusqu'à l'établissement de la dynastie tartare mandchoue en Chine.* Paris. Gaume frères. 1857. pp. 455.

Tome III : *Depuis l'établissement de la dynastie tartare-mandchoue jusqu'à la mort de Khang-hï.* Paris. Gaume. 1857, pp. XXII-462.

Tome IV : *Depuis la mort de l'empereur Khang-hï jusqu'au traité de Tientsing, en* 1858. Paris. Gaume frères et J. Duprey, 1858. pp. 476.

Cf. *Saturday Review,* 14 avril 1858. — *North-China Herald,* n° 416. *Bibliographie catholique* : sept. 1857 et mars 1861.

l'historique de la fameuse question des Rites. Nulle part on ne trouve ces questions exposées d'une manière plus claire et plus attrayante que dans le livre de M. Huc.

En définitive, ceux qui n'ont ni le temps ni le moyen de consulter les vieux papiers, et qui tiennent à avoir une connaissance quelconque de l'œuvre d'évangélisation en Chine, seront reconnaissants à M. Huc de son travail qui fut le premier essai en ce genre. Et il ne faudrait que quelques corrections et retouches pour en faire encore aujourd'hui un excellent manuel d'histoire de l'Eglise de Chine jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Il a été fait, de cet ouvrage, une traduction abrégée en langue anglaise (1).

En collaboration avec son compagnon de voyage, M. Gabet, M. Huc fit paraître encore la traduction d'un Sutra en 42 articles. Ce curieux écrit, où l'on rencontre, au milieu d'erreurs grossières, un ensemble de préceptes moraux qui paraissent empruntés à l'Evangile ou du moins à la loi mosaïque, fut trouvé par les deux missionnaires à Lhassa. L'exemplaire qui leur fut communiqué contenait le texte en quatre langues, savoir : en thibétain, en mandchou, en mongol et en chinois (2). Ils en commencèrent la traduction à Lhassa, au mois de février 1846, et la terminèrent pendant leur voyage. Arrivés en France ils donnèrent leur travail à M. Bonnetty (3), qui le publia, avec des notes critiques, dans les *Annales de philosophie chrétienne* (avril et mai 1850) (4).

III. — UN MISSIONNAIRE LAZARISTE AU COLLÈGE IMPÉRIAL DU TOUNG-WÈN-KOUAN (1863-1866)

La rentrée des missionnaires à Pékin semblait devoir fournir une occasion favorable de renouer enfin les traditions des missionnaires au service de la cour de Chine.

(1) *Christianity in China, Tartary and Thibet*. London, 1857, 2 vol. in-8.

(2) *Les quarante-deux points d'enseignement proférés par Bouddha*, traduit du mongol par MM. GABET et HUC, mission. lazaristes, *Journal asiatique*, IVe série, XI, pp. 535-557.

(3) L'abbé Bonnetty (1798-1879), philosophe traditionaliste, fondateur des *Annales de philosophie chrétienne*.

(4) M. Gabet a laissé encore une brochure sur la prière bouddhique *Ommani pedmé houm*.

Voir *Annales de la Propagation de la Foi*, XIX, pp. 309-312, et *Nouv. Journ. asiat.*, IX. Paris, 1847, pp. 562-564.

Cf. ROSSET : *Notices bibliographiques*.

Mais restait à se faire agréer. Le gouvernement chinois, en la personne du régent, le prince Koung, avait bien eu recours aux bons services de Mgr Mouly, en un moment de détresse, pour servir d'intermédiaire entre lui et ses vainqueurs; mais il s'en était tenu là. Malgré sa grande intelligence, le prince Koung n'appréciait pas les sciences européennes et ne se rendait pas compte de la transformation qu'elles faisaient subir aux grandes nations ni du parti que la Chine pouvait en tirer à ce moment-là. Comme tous les Chinois avant l'expédition de 1900, il se raidissait contre les envahissements de cette maudite civilisation européenne, cherchant par tous les moyens à demeurer isolé du monde « barbare », à éviter tout contact et à prévenir tout prétexte à l'intervention de cette race européenne si entreprenante.

Donc, à la cour de Pékin, point de Mécène, personne qui rappelât même de loin l'empereur Kanghsi. Les difficultés toujours croissantes de la politique européenne ne laissaient plus aux souverains chinois les loisirs de se distraire par la culture des lettres ou des arts. Après l'affront d'un revers comme celui de 1860, Kanghsi lui-même n'aurait pas été longtemps sans échanger, lui le fin lettré, son pinceau contre une épée.

L'incident de l'appareil télégraphique du baron Gros montre bien quelle était la mentalité des hommes au pouvoir. Profitant de l'occasion offerte par le retour de Mgr Mouly à Pékin, l'ancien ambassadeur français, le baron Gros, avait prié l'évêque de vouloir bien se charger de présenter au prince Koung une lettre autographe et de lui en faire la traduction, en même temps qu'il lui offrirait un petit appareil télégraphique destiné à être installé dans son palais.

Expédié après le départ de Mgr Mouly, le télégraphe n'arriva à Pékin qu'en 1863. Toutefois, dans la visite que Mgr Mouly, à son retour à Pékin, rendit au prince Koung, il crut devoir lui annoncer le présent que lui envoyait le baron Gros. Dès qu'il entendit parler de télégraphe, le prince Koung répondit sans hésitation qu'il n'en voulait pas, qu'on ne pouvait pas l'établir en Chine. Ce ne fut que quand il entendit Mgr Mouly l'assurer que ce n'était point pour établir des lignes télégraphiques dans l'empire, mais seulement pour le faire fonctionner dans l'enceinte de son palais, afin de juger de l'utilité de ce merveilleux mécanisme, qu'il accepta, en disant ce mot digne de passer à la postérité :

— Ah ! si ce n'est qu'un jouet (wanyeul), à la bonne heure ! (1)

Toutefois, le gouvernement chinois, obligé de subir la présence des Européens, ne fut pas longtemps sans reconnaître la nécessité d'avoir des fonctionnaires au courant des choses d'Europe et des diplomates sachant parler les langues européennes. C'est ce qui détermina la création de l'école dite Toung-Wèn-Kouan en 1862, d'abord comme simple annexe des douanes impériales chinoises, afin de former des adjoints indigènes. Plus tard, on en élargit les cadres, et on lui donna le nom d'Université de Pékin.

Au sujet de cette école, voici ce qu'on lit dans la vie du R. P. Gonnet, S. J. :

Après la guerre de 1860, il avait été réglé par les traités que le gouvernement chinois fonderait une espèce d'Université européenne, destinée à former des chanceliers et des interprètes au service des légations et des consulats chinois. Tous les frais incomberaient à la Chine. Les principales légations européennes récemment installées à Pékin n'ayant personne à qui confier la direction de cette Université, avaient jeté les yeux sur les missionnaires catholiques, comme plus aptes à mener à bonne fin cette œuvre importante, et, dans ce but, elles s'étaient adressées à Mgr Mouly qu'elles priaient de se charger de cette école.

La réponse de Sa Grandeur fut qu'elle avait déjà trop peu de missionnaires pour répondre aux besoins de son Vicariat et qu'en outre le but de sa Congrégation était de former dans des séminaires le clergé catholique, mais non de diriger des Universités ou d'y enseigner. Un Prêtre de la Mission fut cependant prêté pour un temps et dut commencer de suite un cours de français (2).

Cette offre de la direction générale de l'Université de Pékin, si elle a été jamais faite aux Lazaristes, n'a pas dû l'être bien sérieusement, car les légations européennes n'ont jamais eu, qu'on sache, un contrôle à exercer ou une direction à imposer dans les écoles chinoises.

Qu'au surplus, la mission de Pékin n'ait pu se charger alors de toute une Université, c'était vrai; et c'était vrai non seulement pour les Lazaristes, mais aussi pour tous les autres missionnaires, sans exception, qui évangélisaient la Chine. Nulle part on ne possédait même le personnel strictement suffisant pour l'installation de séminaires complets, susceptibles de former un clergé

(1) Le « jouet » ne fut jamais remis au prince Koung. Quinze jours avant le nouvel an, date fixée par Mgr Mouly pour en faire la remise à son destinataire, l'appareil périt dans l'incendie qui dévora la moitié du Pétang. Devenu sans objet, l'autographe du baron Gros ne fut pas remis.

(2) E. Becker, *Le Révérend Père Gonnet*, 1900, pp. 303 et 304.

indigène réellement instruit, capable de se passer de l'appui de ses tuteurs. Il ne pouvait donc être question pour personne de fournir par surcroît des titulaires à tant de chaires profanes et d'ailleurs encore inexistantes.

Mais, d'autre part, le refus qu'aurait opposé l'évêque de Pékin même à la nomination d'un professeur de langue française au Toung-Wèn-Kouan ne paraît guère vraisemblable.

Mgr Mouly, qui, à un grand zèle pour l'exaltation de l'Eglise, joignait le culte des traditions et qui, dans ses rapports à la Propagande, revient sans cesse sur les efforts héroïques faits par les Prêtres de la Mission, ses devanciers, pour conserver leur position semi-officielle au Tribunal d'astronomie, n'aurait pas repoussé une proposition qui semblait intéresser l'Eglise de si près; et si, par lui-même, il s'était senti impuissant à se charger de ce fardeau, le saint prélat eût sans aucun doute appelé d'autres ouvriers à son secours, comme il le fit en d'autres circonstances.

L'empressement avec lequel il prêta comme professeur son propre Provicaire ne cadre point par conséquent avec le refus catégorique que lui prête le R. P. Becker, et la lettre écrite par lui au comte Kleczkowski (1), chargé d'affaires de France à Pékin, ferait plutôt croire à des sentiments tout contraires de sa part.

Voici le texte de cette lettre :

12 avril 1863

Monsieur le chargé d'affaires,

Je m'empresse de vous remercier de ce que vous avez bien voulu me notifier, par votre lettre du 8 de ce mois d'avril, à savoir que les leçons du cours de français au Collège impérial, par M. Smorenburg, commenceront le 6 de la troisième lune, 23 avril, et qu'on lui donnera un traitement de 600 taëls par an.

Oui, M. le chargé d'affaires, nous pensons avec vous qu'il n'y a qu'à nous féliciter de l'établissement de cette école qui est entièrement votre ouvrage, et dont par là même nous ne cesserons de vous êtes redevables et reconnaissants. Tout en servant la France, et en augmentant son influence en Chine, cette école ne cessera pas d'être utile aux intérêts de notre sainte religion, quoique, selon vos désirs et d'après les règlements de la prudence, notre cher et estimable confrère se fasse un devoir de conscience rigoureux de ne jamais parler de religion à ses jeunes élèves et de ne rien dire ou faire pour les rendre catholiques romains, puisque telle est la volonté expresse de Son Altesse le prince Régent et de ses ministres.

M. Smorenburg se tiendra prêt pour se rendre à son poste au jour ci-dessus indiqué.

(1) Michel-Alexandre, comte Kleczkowski (1818-1866), né au château de Kleczhow, en Galicie, fut naturalisé Français en 1850, secrétaire puis chargé

Le missionnaire ainsi désigné pour enseigner au Collège impérial était un homme fort instruit, préparé par ses connaissances à répondre à toutes les exigences, si la Chine eût demandé aux missionnaires de reprendre leurs anciennes fonctions au Bureau d'astronomie (1).

M. Smorenburg se livra avec zèle à sa nouvelle fonction. Au moment où il prit en main ses cours de français, rien n'était prêt que le local; il n'existait ni grammaire ni dictionnaire à l'usage des étudiants. M. Smorenburg se mit aussitôt à l'œuvre; à ce point que l'année suivante, avec les moyens très rudimentaires que possédait la mission, il imprimait une *Grammaire française* (2). Trois ans après il commençait l'impression d'un vocabulaire chinois-français (3), suspendue par l'arrivée de son successeur (4).

Ainsi s'évanouit l'espoir longtemps caressé de consacrer quel-

d'affaires à Pékin (du 1er juin au 11 avril 1863), et enfin professeur de langues orientales à Paris.

(1) M. Antoine-Everard Smorenburg, né le 14 janvier 1822 à Soestolyk, province d'Utrecht (Hollande), fit ses études au grand séminaire de Warmond et y fut ordonné prêtre le 17 août 1851. Vicaire à Mydrecht, puis cinq mois plus tard à Hoogland, il entra dans la Congrégation de la Mission à Paris, le 24 novembre 1852, et le 17 octobre 1853, il s'embarquait au Havre à destination de la Chine, où il arriva (Ningpo), après avoir été dévalisé par les écumeurs de mer d'une forte somme d'argent dont on l'avait chargé pour les deux missions de Pékin et de Mongolie (29 juin 1855). Il fut chargé du séminaire jusqu'à ce que ses nouvelles fonctions au Collège impérial obligeassent ses supérieurs à lui donner un successeur. En octobre 1867, il quitta la Mission pour entrer dans la nouvelle Congrégation des Missionnaires belges, avec l'autorisation de la Propagande. Nommé Provicaire de Mongolie (1869), il rentra peu après en Hollande, et fut nommé curé de Wyck-by-Duurstede (Utrecht), où il est mort il y a quelques années.

(2) *Grammaire française* copiée presque entièrement sur celle de Noël et Chapsal, avec la traduction chinoise, par un missionnaire lazariste de Pékin. Première partie : *Grammaire*, 1864. Imprimerie des Lazaristes.

Grammaire française copiée presque entièrement sur celle de Noël et Chapsal, avec la traduction chinoise, par un missionnaire lazariste de Pékin. Seconde partie : *Syntaxe*. Pékin, Imprimerie des Lazaristes. 1864. — L'impression de cette seconde partie n'a pas été terminée. L'ouvrage, petit in-8, est imprimé avec des caractères mobiles en bois, à la chinoise, sur des feuilles pliées en deux.

(3) *Eléments de l'idiome français, avec la traduction chinoise*, par A.E.S, professeur au Collège impérial des langues et missionnaire à Pékin. Imprimerie des Lazaristes, 1867. — Ce vocabulaire forme un cahier chinois in-8 de 73 pages. Chaque page est divisée en deux colonnes. Les noms français sont imprimés en face des noms chinois, mais la prononciation n'est pas indiquée. Les mots sont arrangés par sujets : Ciel, Temps, Globe, Terre, Eau, Feu, Genre humain, Corps humain, Infirmités, etc. Cet ouvrage a été imprimé avec des caractères mobiles en bois.

(4) Le successeur de M. Smorenburg fut M. Lépissier. Depuis lors, aucun missionnaire n'a plus été agréé au service de la Chine, sinon après avoir rompu tout lien avec la société religieuse à laquelle il appartenait.

ques missionnaires au service de l'empereur de Chine. Les Pères Jésuites, en 1885, crurent un instant avoir réussi à se faire agréer par les Chinois, et à diriger l'Université de Tientsin; mais, au dernier moment, malgré l'appui du consulat de France, Ly Houng-Tchang, vice-roi du Tchély, refusa nettement leur concours (1).

IV. — M. ARMAND DAVID (1826-1900)

A défaut de position officielle, un des missionnaires amenés par Mgr Mouly en 1862 allait, par le nombre et la valeur de ses travaux scientifiques, se faire une renommée universelle et devenir une des gloires les plus authentiques de la mission de Pékin. Nous voulons parler de M. David.

M. Jean-Pierre-Armand David naquit à Espelette, près de Bayonne, le 7 septembre 1826. Son père était juge de paix. Il aimait l'histoire naturelle. Ses conversations éveillèrent en son fils un goût décidé pour tout ce qui était animal ou fleur. Indifférent à tous les amusements des enfants de son âge, celui-ci s'enthousiasmait devant les merveilles de la création, aimait à raisonner sur les mille choses de la nature.

Après sa première communion, il fut placé au petit séminaire de Larressore; la passion pour la nature l'y suivit, à ce point qu'il fut plusieurs années sans comprendre que ses condisciples pussent trouver du plaisir à lire d'autres livres que ceux qui traitent d'histoire naturelle.

C'est en 1848 que, désireux de se consacrer aux missions à

(1) E. Becker : *Le R. P. Gonnet*, 1900, pp. 303 et suiv.

L'auteur de l'ouvrage cité explique que les Jésuites négocièrent cette affaire à l'insu des missionnaires de Pékin, parce qu'ils étaient assurés par le passé que ces derniers refuseraient de collaborer aux œuvres d'éducation du gouvernement chinois. Qu'il nous soit permis de citer ici un fragment de lettre écrite seulement dix ans avant les faits en question, par Mgr Delaplace au comte de Rochechouart :

On me dit qu'une école d'astronomie va être installée, ou est peut-être installée, au Tsoung-Ly-Ya-Men. Si pour cette école on désire le concours des missionnaires, je suis autorisé à l'offrir. Notre nouveau supérieur, M. Eug. Doré, a déjà fait savoir à la Propagande qu'il est prêt à fournir les sujets nécessaires. La Propagande, il est vrai, a répondu que dans l'état actuel des choses, elle ne voudrait pas de missionnaires exclusivement appliqués aux sciences, etc. Je l'ai même tranquillisée en ajoutant que les laïcs paraissent préférés par les Chinois, et même par les légations, pour diriger l'enseignement au Tsoung-Ly-Ya-Men, etc. Néanmoins j'ai conclu que nous serions prêts à répondre à un appel, etc. Paris, le 25 mars 1874.

l'étranger, il quitta son pays pour entrer dans la Congrégation de saint Vincent de Paul à Paris. Il n'avait pas encore achevé son cours de théologie que le besoin de sujets obligea ses supérieurs à l'envoyer professer au collège de Savone, en Italie.

C'est là qu'il commença à enseigner aux élèves plus avancés les sciences naturelles. Le désir de rendre son cours plus intéressant le poussa à créer lui-même un cabinet d'histoire naturelle, qui fut le premier de ceux qu'il devait fonder. Plusieurs de ses élèves se sont fait depuis un nom comme savants ou comme explorateurs; tel est M. L. d'Albertis, à qui l'on doit de belles découvertes dans la Papouasie. C'est M. David qui encouragea les premiers pas vers l'histoire naturelle du marquis Doria, qui depuis est devenu une des illustrations scientifiques de sa patrie et le fondateur du merveilleux *Museo civico* de Gênes, si admiré des connaisseurs, d'où est sortie une des plus belles publications zoologiques du XIXe siècle.

Au milieu de ces travaux d'histoire naturelle, M. David avait oublié ses aspirations d'antan vers les missions à l'étranger, quand M. Etienne le rappela d'Italie pour l'envoyer en Chine. C'était au lendemain de 1860; le gouvernement français exprimait le désir que les missionnaires « qui tenaient Pékin » ouvrissent des écoles françaises. On confia ce soin à M. David.

Mais un incident tout fortuit allait l'orienter de nouveau vers la science :

Etant arrivé à Paris pour me préparer au grand voyage, raconte-t-il, un jour le vénérable et saint évêque de Pékin, Mgr Mouly, avec qui je devais partir, me prit avec lui pour rendre une visite à M. Stanislas Julien (1), de l'Institut, qui avait l'habitude de recourir aux missionnaires pour se procurer des ouvrages chinois ; et il lui apprit que j'aimais l'histoire naturelle et que je m'en étais occupé.

Aussitôt notre grand sinologue, qui prenait intérêt à tout ce qui concernait la Chine, me déclara qu'il entendait exploiter mes aptitudes, au profit des savants français ; et, en conséquence, il entreprit de me présenter à plusieurs de ses illustres confrères pour qu'ils pussent me donner des commissions. C'est ainsi que je fus tour à tour mis en rapport avec M. Elie de Beaumont, M. de Quatrefages, M. E Blanchard, M. E. Milne-Edwards, tous membres de l'Académie des Sciences, et que je leur promis de faire mon possible pour satisfaire à leurs désirs.

(1) M. Stanislas Julien (1797-1873), orientaliste et sinologue distingué, bien que n'ayant jamais mis le pied en Chine, a composé de nombreux ouvrages sur la langue chinoise. Il a fondé un prix d'Académie pour le meilleur ouvrage sur la langue chinoise.

Dès son arrivée à Pékin, en guise de passe-temps, M. David se mit à explorer les alentours de la capitale, tant pour préparer un cabinet de physique et de sciences naturelles à l'usage du collège qu'il était venu fonder que pour tenir parole aux membres du Muséum de Paris.

Ses premiers envois furent très remarqués. Les professeurs, administrateurs du Muséum, et spécialement M. Milne-Edwards, qui jusqu'à la mort resta avec lui en relations intimes, lui envoyèrent leurs encouragements les plus chaleureux en même temps que des indemnités pécuniaires destinées à l'aider à continuer ses recherches. Ses trouvailles causèrent même une telle surprise à Paris qu'on crut que la Chine était encore à explorer. Le Muséum fit alors intervenir le ministère de l'Instruction publique auprès du Supérieur général des Lazaristes, pour qu'il autorisât M. David à différer la fondation du collège du Nàntang (1) et à exécuter de grands voyages d'exploration dans les provinces moins connues de la Chine. M. Etienne accorda l'autorisation demandée, et le ministre de l'Instruction publique, qui était alors Victor Duruy, décora l'entreprise du titre de « Mission scientifique ». Il accorda les fonds nécessaires pour en couvrir les dépenses.

M. David fit en 1866 sa première grande excursion, toujours à pied, suivi du fameux Samdatchiemba, le lama illustré par M. Huc dans son voyage au Thibet. Pour la nourriture, il s'en rapportait aux Chinois, disant avec raison qu'avec un peu de bonne volonté un homme peut vivre partout où vit un autre homme. Il ne se chargea donc d'aucune provision de bouche, excepté d'une bouteille de cognac, pour les cas extraordinaires. Même cette bouteille finit par être sacrifiée en cours de route pour servir à conserver un serpent, au grand désespoir du frère Chevrier, qui servait ce jour-là de compagnon à M. David.

Ce voyage, exécuté du 13 mars au 26 octobre 1866, dans les parties de la Mongolie occidentale appelées Toumet, Ourato, Ortos et Maomingan, fut employé à étudier à la fois la flore, la faune et la géologie de ces hauts plateaux. Les nombreuses collections rapportées de cette campagne furent envoyées au Mu-

(1) M. David eut parmi ses élèves un jeune homme de la paroisse du Nàntang, qui continua ses études avec M. Smorenburg et qui a été le seul chrétien en Chine qui soit parvenu à une haute situation officielle, Ly-Tchin-Tchang (Matthias), qui fut ministre plénipotentiaire de Chine à Paris de 1895 à 1898. M. Ly vit encore, retiré à Cannes.

séum accompagnées de notes et d'un journal de voyage, avec itinéraire géologique, qui fut publié dans les *Nouvelles Archives*.

A son retour à Pékin, M. David travailla à son musée d'histoire naturelle, qui devint bientôt une des merveilles de la capitale. Il comprenait plus de 800 oiseaux, plusieurs beaux mammifères, environ 3.000 insectes ou papillons, un herbier et de très nombreux échantillons minéralogiques (1).

En 1868, M. David quitta de nouveau Pékin et se rendit par mer à Changhaï, d'où il gagna le Kiangsi. Après un séjour de quatre mois dans cette province, il alla au Setchouen et à Moupine (Thibet), séjourna neuf mois au pays des Màn-Tze, pénétra chez les Sifàn, dans l'angle oriental du Koukounor, et après deux ans d'absence revint à Pékin. Un contre-temps providentiel fut cause qu'il échappa au massacre de ses confrères de Tientsin (21 juin 1870).

La notable altération de sa santé, minée par trois fortes maladies, les fatigues et les privations supportées pendant ses voyages et auxquelles tout autre que lui aurait infailliblement succombé, obligèrent M. David à retourner en France.

Une amélioration inattendue s'étant produite dans son état, en 1872 il revenait en Chine, visitait la province du Tchékiang de mars à mai, puis se rendait à Pékin. Le 2 octobre suivant, il quitta de nouveau la capitale, alla au Chènsi, y explora la chaîne de montagnes de Tsin-Ling, et ne pouvant, à cause de la révolte des mahométans du Kansou, continuer son exploration vers l'ouest, il descendit à Hankow, retourna au Kiangsi et visita les montagnes du Foukien. C'est pendant cette pénible excursion qu'il fut arrêté par la maladie; souffrant déjà des fièvres du pays, il fut atteint d'une fluxion de poitrine qui le réduisit à l'agonie.

Sa forte et élastique constitution triompha encore en partie de cet accident; mais sa santé avait été trop ébranlée pour pouvoir continuer ses travaux de naturaliste-voyageur. Il dut donc, le regret dans l'âme, revenir à Kioukiang, puis à Changhaï, et se rem-

(1) Lorsque la mission de Pékin dut échanger, en 1885, l'emplacement de l'ancienne mission française contre le Pétang actuel, une clause stipula que le musée de M. David serait cédé à l'Impératrice douairière. Cette cession facilita peut-être la conclusion des négociations ; mais ce fut un malheur pour la science. Car, entre les mains des employés du palais, cette merveille a pratiquement disparu, victime de l'abandon et de l'incurie. Les minéraux ont été cédés par la mission au collège du Nàntang, l'herbier à la mission de Paotingfou.

barquer pour l'Europe après avoir reçu les derniers sacrements (avril 1874).

Il réussit partiellement à recouvrer la santé et put même vivre encore 36 ans, à la maison mère des Lazaristes, à Paris, où il mit à profit le retour de ses forces pour fonder un nouveau cabinet d'histoire naturelle qui, grâce aux nombreuses relations que M. David avait nouées, acquit une importance telle que, probablement, aucun établissement privé de France n'en présentait un pareil. Il aimait à introduire dans son musée les visiteurs qui venaient quelquefois de très loin, ou ses élèves, les scolastiques de Saint-Lazare. Devant ces superbes collections de papillons, aux mille et mille couleurs nuancées à l'infini, M. David laissait éclater son admiration à l'égard de la puissance créatrice et attirait l'attention de ses visiteurs sur la richesse des dons de Dieu (1).

Ceux qui ont eu le bonheur de suivre son cours d'histoire naturelle n'oublieront jamais ce beau vieillard, à la démarche alerte, à l'œil vif et intelligent, à la figure encadrée d'une belle chevelure blanche tombant en boucles sur ses épaules, donnant un intérêt intense à son enseignement, arrêtant à chaque instant ses développements et ses digressions par trois *etc.*, *etc.*, *etc.* qui faisaient clairement entendre la richesse des pensées qui affluaient à son esprit.

Jusqu'à la fin de sa vie, il correspondit, dans l'univers entier, non seulement avec ses anciens élèves dispersés dans les cinq parties du monde, mais aussi avec les plus hautes sommités scientifiques et avec le dernier empereur du Brésil, don Pedro II, qui voulut être assisté par lui à ses derniers moments (1891).

Dieu rappela à lui ce modeste et savant missionnaire le 10 novembre 1900, à Paris, où il vivait humble et régulier comme le dernier religieux de la maison depuis son retour de Chine.

M. David était membre de plusieurs Académies; la Société de géographie et la réunion des Sociétés savantes de France à la Sorbonne lui avaient décerné chacune une grande médaille d'or. Le gouvernement français lui offrit plusieurs fois la croix de la Légion d'honneur ; mais l'humble missionnaire la refusa. En 1896, à l'occasion du centenaire de l'Institut, sans lui demander son assentiment, la croix lui fut envoyée d'office.

(1) Le musée de M. David se trouve actuellement à l'Institut catholique de Paris, auquel la Congrégation de la Mission en fit don après la mort du savant collectionneur et sous le coup de la menace de dispersion qui frappa alors les communautés religieuses.

V. — TRAVAUX SCIENTIFIQUES DE M. DAVID

Les travaux scientifiques de M. David sont incontestablement parmi les plus importants du XIXe siècle. Pour s'en rendre compte, que les lecteurs qui auront un jour ou l'autre l'occasion de visiter le Muséum du Jardin des Plantes, à Paris, veuillent bien prier le guide de leur désigner tous les sujets exposés dans les galeries qui sont signés « Armand David » ; ils en rapporteront l'impression que pas un savant n'a apporté à ces admirables collections un appoint aussi considérable. Et encore ceci ne représente pas tous ses envois; une partie n'a pu encore être classée.

M. David n'a guère écrit que le journal de ses voyages. Travail très long, mais qui n'a pas pour les profanes l'intérêt des récits de M. Huc, car il s'occupe avant tout de science, de géologie, etc. La relation de ses deux premiers voyages a été imprimée aux frais du Muséum ; quant à son troisième grand ouvrage, qui comprend ses notes et l'histoire de ses courses durant 18 mois, M. David le fit paraître séparément (1875).

Par contre, la liste des publications faites par d'autres savants sur divers objets provenant de ses explorations est immense et s'augmente tous les jours.

Le grand naturaliste A. Milne-Edwards a publié un important ouvrage, intitulé *Recherches sur les mammifères :* or, c'est M. David qui lui a adressé la plupart des animaux décrits dans ce volume. Il en fut de même pour plusieurs autres naturalistes de Londres et de Berlin.

I. *Quadrupèdes.* — Les nouvelles espèces de quadrupèdes découvertes par M. David arrivent à un total de 65. Plusieurs d'entre elles sont extrêmement rares. Ainsi cet ours thibétain, pour lequel on a dû créer un nom générique nouveau (*ailuropus melonaceus*).

Tous les musées du monde, écrit-il lui-même, envient à notre Jardin des Plantes le privilège de posséder les quatre seuls exemplaires que je suis parvenu à me procurer.

Depuis plusieurs années, nos Jardins d'acclimatation nourrissent un nouveau genre de cerf remarquable par ses larges pattes et par sa longue queue. C'est M. David qui l'avait décou-

vert, et il a reçu le nom d'*Elaphurus davidianus*. En envoyant au Muséum la dépouille d'un de ces animaux, il écrivait :

La pièce principale de cet envoi est le Sseu-pou-siang (1), sorte de grand renne, dont la femelle n'a pas de bois. Il y a longtemps que je cherchais à me procurer cet intéressant cervidé, encore inconnu des naturalistes, que je savais exister en grand nombre, et depuis des siècles, dans le parc impérial de Haè-Dje (2), à quelques lys de la capitale. Toutes mes tentatives pour en avoir un sujet, ou même quelques dépouilles, ont été infructueuses jusqu'à ces derniers temps : il y a, dit-on, peine de mort contre quiconque ose tuer un de ces animaux... Enfin, en janvier dernier (1866), j'ai pu me procurer deux peaux en assez bon état de ces animaux... C'est un singulier animal qui a les pieds du renne, les bois du cerf, la queue allongée de certains antilopes, et que les Pékinois nomment *Sseu-pou-siang*, les quatre caractères qui ne se conviennent pas.

Ce ne fut qu'en s'assurant la complicité des soldats gardiens du parc que M. David arriva à se le procurer.

Au dernier chapitre de son troisième *Voyage*, traitant de la distribution géographique des animaux de la Chine, M. David fait mention de « deux cents espèces de mammifères » et note que, de ce nombre, il y en a à peine cinq ou six, en dehors des espèces domestiques, qui paraissent identiques à celles de l'Europe.

II. — *Oiseaux.* — En ce qui concerne les oiseaux (qu'il a toujours aimés particulièrement), c'est M. David qui dut lui-même se charger de faire la description et l'histoire de tous ceux dont il avait reconnu l'existence dans l'empire chinois. Ce travail volumineux, qui fait connaître huit cents espèces d'oiseaux vivant en Chine, a été édité chez Masson. L'ouvrage est accompagné d'un très riche atlas de cent vingt-quatre planches, où figurent les espèces, soit nouvelles, soit caractéristiques, de la faune orientale.

C'est par les soins de M. David que la plupart de ces oiseaux ont été procurés à nos galeries nationales. Un bon nombre d'entre eux constituent des nouveautés. En effet, dans l'un des deux catalogues publiés par le *Bulletin des nouvelles Archives du Muséum*,

(1) Sseu-pou-Siang peut se traduire : *l'animal qui ne ressemble à aucun des quatre* (animaux), c'est-à-dire ni au cerf, bien qu'il en ait le bois, ni au bœuf, bien qu'il en ait le sabot, ni au mulet, bien qu'il en ait le pelage, ni à l'âne, bien qu'il en ait la queue (selon les Chinois).

(2) Haè-Dje, ancien parc de chasse, situé au sud de Pékin, est actuellement désigné sous le nom de Nân-Yuèn; il a été depuis transformé partiellement en casernements, et le reste a été livré à l'agriculture. Les murs d'enceinte sont tombés, et les animaux rares qu'on y gardait ont été tués ou se sont enfuis.

et qui contient 470 noms, on en compte 53 qui désignent des espèces nouvelles.

Tous ces beaux oiseaux, et des centaines d'autres de même source, sont exposés dans les vitrines du Muséum. Quelques-uns d'entre eux, suivant un usage en vigueur parmi les naturalistes, ont reçu pour nom spécifique celui du *découvreur*. C'est ainsi qu'il y a le *Cycnus Davidi*, très rare cygne à pattes rouges ; et le *Pterorhinus Davidi*, sorte de moqueur très intéressant qu'il captura dans les montagnes de Pékin. Il y a encore le *Syrnium Davidi*, rapace nocturne du Thibet. L'illustre professeur de Sorbonne, M. H. Milne-Edwards, a voulu aussi attacher le nom de M. David à deux espèces nouvelles qu'il a décrites : *Carpodacus davidianus*, et *Oreoneustus Armandi*.

L'étude des oiseaux a fourni à l'explorateur l'occasion d'exposer ses vues sur les variations des espèces :

Un fait digne d'être remarqué, écrit-il, c'est que certains groupes d'oiseaux se trouvent cantonnés dans certaines limites, où ils sont représentés par de nombreuses espèces voisines entre elles, et paraissant remplir dans les mêmes lieux des rôles exactement identiques, tandis qu'ils manquent totalement sur tous les autres points de la terre, où il leur serait tout aussi possible de vivre, et cela sans qu'ils soient représentés par des espèces équivalentes.

Ainsi la riche et admirable tribu des Phasianides possède plus de quarante espèces, toutes groupées autour du massif thibétain, tandis qu'il n'y a aucun de ses membres dans tout le reste du monde. Ainsi encore, c'est par trente et quarante qu'il faut compter les espèces de la famille des Cratéropodes qui vivent en Orient et y sont très abondants en individus, lesquels n'ont pourtant aucun de leurs parents dans notre Europe.

Après ces faits et beaucoup d'autres semblables que nous connaissons, pourrions-nous croire qu'un si grand nombre d'espèces voisines entre elles aient été crées *ab origine* telles qu'elles sont maintenant, et qu'elles aient été placées toutes réunies dans les mêmes régions de la terre, malgré l'identité de l'organisation, des mœurs et du rôle à remplir, et en laissant ainsi manquer de leurs représentants tout le reste du monde ? N'est-il pas plus raisonnable d'admettre que les types principaux des animaux et des plantes étant une fois apparus sur la surface de la terre, quand et comme il a plu à Dieu (ce qui sans doute sera toujours un mystère pour l'homme), ils ont subi de lentes modifications qui les auront peu à peu divisés en variétés, en races, en espèces... lesquelles auront continué à se propager et à se répandre autour des lieux de leur origine ? Nous comprendrions alors pourquoi l'Amérique possède plus de quatre cents espèces de colibris, quand il n'en existe pas une seule dans tout le reste du monde tropical, où ces mignonnes créatures trouveraient tout aussi bien à vivre, etc. Les personnes qui ont étudié la nature un peu en détail savent que toutes les classes du

règne animal pourraient fournir des faits analogues et donner lieu aux mêmes réflexions.

III. — *Reptiles, poissons, etc.* — L'étude des reptiles, des batraciens et des poissons que M. David a récoltés un peu partout, dans ses voyages à travers la Chine, a été faite par plusieurs naturalistes. C'est M. Blanchard, membre de l'Institut, qui a décrit devant l'Académie des Sciences, sous le nom de *Siebboldia davidiana*, une gigantesque salamandre, que M. David avait rapportée des confins du Koukounor. C'est un animal analogue, déterré dans les terrains tertiaires d'Allemagne, qui fut, il y a une trentaine d'années, pris pour le squelette d'un homme fossile !

Pour les mollusques, M. David en a fait connaître une centaine d'espèces.

Mais c'est incontestablement le monde des insectes qui lui a fourni le plus de nouveautés, et cela dans tous les groupes. Ses coléoptères ont été décrits par Fairmaire, ancien président de la Société entomologique de France; la plupart de ses lépidoptères ont été décrits et figurés par M. Oberthür, de Rennes.

Dans la classe des insectes, un bon nombre ont été appelés du nom de M. David, ou du nom d'un de ses élèves. Ainsi il y a : le *Cychrus Davidi*, le *Donacia Provosti* (1) pour les coléoptères. Parmi les papillons, on compte : *Armandia Thaïdina*, *Casnonia Sipolisii* (2), *Sphoenognathus Gaujoni* (3), etc...

A propos d'insectes, qu'il me soit permis, s'écrie M. David, de faire observer que sans compter cet effet d'admiration et de reconnaissance que la vue en détail des œuvres du Créateur doit naturellement produire dans les âmes bien faites, l'étude précise et comparative de cette incroyable multitude de petits êtres vivants offre

(1) M. Alexandre Provost (1850-1897), né à Laval, venu en Chine avec M. David (1872), directeur du séminaire de Pékin, se fit constructeur d'orgues pour toutes les églises de Pékin et de Tientsin, fut correspondant du Muséum pour la botanique spécialement.

(2) M. Barthélemy Sipolis, Visiteur des Lazaristes du Brésil.

(3) M. Théophile Gaujon, Lazariste, directeur du séminaire de Popayan (Colombie) reçut de son maître un goût très vif pour l'histoire naturelle et trouva un champ très riche dans la région de Loja, où il exerça son ministère. Profitant des jours de vacances, il commença par explorer les terrains carbonifères qui entourent la ville. Le filet à la main, il s'adonna à la chasse des papillons que la nature a parés, surtout sous les tropiques, de si brillantes couleurs. Mais le filet ne pouvait atteindre que les papillons diurnes. Pour capturer les nocturnes, il se servit d'une lanterne dont la brillante lumière les attirait. Cela ne suffisant pas, il ajouta l'élevage des chenilles qui, à la mue, se transformaient en magnifiques papillons, dont plusieurs appartenaient à des espèces inconnues.

au penseur un moyen commode et efficace pour l'intelligence de plusieurs problèmes relatifs à la distribution géographique et géologique des espèces animales... Il est bien vrai que parfois un amateur d'insectes se passionne pour ses bestioles, du même genre d'affection que d'autres ont pour les timbres-poste, sans y voir plus loin ! Mais même dans ce cas, son innocent passe-temps aura la chance d'être utilisé par un homme à esprit synthétique, et sachant vraiment lire dans le livre de la nature.

Dans tous les cas, à la vue de toutes ces merveilleuses petites créatures, de ces superbes coléoptères, de ces papillons splendides, qui n'ont rien à envier aux plus riches gemmes, on ne pourra pas retenir son admiration et s'empêcher de s'écrier : *Multa fecisti... Domine... mirabilia tua !*

IV. *Botanique.* — Le premier ouvrage important que l'on possède sur la flore chinoise est dû à M. David. Ce bel ouvrage, publié chez Masson en 1888, a pour titre : *Plantæ davidianæ.* Imprimé aux frais de l'Etat, il forme deux volumes in-4°, illustrés de 45 gravures très fines, et comprend l'énumération raisonnée et méthodique des plantes contenues dans les herbiers de M. David. Il a été rédigé par M. Franquet, sur les notes de M. David et d'après les types provenant de ses recherches.

Ceux qui auront le plaisir de parcourir les splendides planches du *Plantæ davidianæ*, dues au pinceau de M. d'Apreval, pourront sans fatigue faire connaissance avec quelques-unes des espèces nouvelles : *Clematis Armandii, Epimedium Davidi, Abies davidiana*, etc. Mais c'est le *Davidia involucrata* qui constitue sa découverte botanique la plus extraordinaire. C'est un assez grand arbre à inflorescence très anormale et pour l'acquisition duquel un amateur anglais offrit un prix extravagant.

Voici en quels termes M. A. Franchet présentait l'ouvrage cité plus haut :

Chargé, en 1880, par M. le professeur Ed. Bureau, de déterminer les collections botaniques réunies dans diverses parties de la Chine par M. l'abbé Arm. David, missionnaire lazariste, et déposées dans l'herbier du Muséum, je présente aujourd'hui le résultat de l'étude que j'en ai faite. L'importance de ces collections, qui comprennent plus de 1.500 espèces, est considérable à divers points de vue ; on en jugera par l'énumération que j'en donne ici... En groupant les principaux faits qui s'en dégagent et intéressent surtout la géographie botanique, j'ai tenté de mettre en relief la part qui lui revient dans la connaissance que nous avons acquise de la flore de la Chine. Cette part est considérable ; elle l'eût été bien plus encore si des accidents de toutes sortes n'eussent diminué, presque de moitié, le chiffre des espèces rassemblées, au prix de constantes fatigues et des plus grands dangers, dans des régions qui aujourd'hui encore nous sont presque inconnues.

J'ajouterai que le temps qui s'est écoulé entre l'époque où furent réunies ces collections et celle de leur publication a pu faire perdre le bénéfice de la nouveauté à plusieurs faits botaniques dont la première constatation appartient à M. l'abbé David.

V. *Géographie et géologie.* — Indépendamment de ses cartes itinéraires, qui toutes ont été publiées, de plusieurs rapports parus çà et là, et de son *Troisième Voyage*, les *Archives du Muséum* ont publié en grande partie les relations de la première et de la deuxième exploration de M. David. Ces journaux de voyage sont remplis d'observations qui intéressent aussi bien la géologie et l'ethnographie que la faune et la botanique. Dans ses expéditions, M. David s'appliquait à indiquer la nature des terrains des pays traversés, en donnant les détails géologiques, en mesurant les altitudes intéressantes, et pour cela gravissant parfois en montagne jusqu'au delà de cinq mille mètres; en décrivant la direction et l'importance des fleuves et des chaînes de montagnes; en indiquant des villes et des contrées peu connues et même complètement nouvelles pour les géographes d'alors; en signalant des industries, des mines de houille et de métaux; en recueillant des fossiles et des spécimens de minéraux, etc., au prix de peines inouïes.

C'est dans les écrits de M. David qu'Elisée Reclus a puisé plusieurs des renseignements sur la Chine, qui figurent dans le septième volume de sa *Géographie universelle*, et spécialement ce qui concerne l'histoire naturelle. Il en est de même du baron de Richtofen, qui a publié un magistral ouvrage sur la géologie.

M. Oberthür, le grand entomologiste dont il a été parlé plus haut, a rendu à M. David un témoignage que nous voulons citer :

M. l'abbé David, de la Congrégation de la Mission, a fait en Chine de nombreux voyages, que la Société de Géographie a récompensés par l'une de ses plus honorables distinctions. Naturaliste éminent, observateur expérimenté, explorateur infatigable, M. A. David a étendu ses études à toutes les branches de l'histoire naturelle. Recueillant à la fois des mammifères, des oiseaux, des insectes, des plantes et des minéraux, et bien souvent au prix de fatigues et de dangers inouïs, le savant voyageur a doté les galeries de notre Muséum national d'une immense quantité d'échantillons de la plus haute valeur scientifique. On reste confondu en pensant au zèle et à la science qu'il a fallu déployer pour faire de si importantes découvertes et rapporter en France tant d'animaux et de végétaux recueillis dans une région si éloignée. Et, comme Français, je me réjouirai de voir publier à la face du monde les découvertes de notre savant et intrépide missionnaire.

L'éloquent évêque d'Angers, Mgr Freppel, défendant à la tribune française le protectorat des Missions catholiques (12 novembre 1882), appréciait ainsi ces travaux :

Savez-vous à qui notre Muséum d'histoire naturelle doit plusieurs de ses collections les plus précieuses ? Aux missionnaires lazaristes. Voici comment parle le doyen de la Faculté des Sciences, M. Milne-Edwards, dans un de ses rapports sur les travaux du Muséum : *Nous avons trouvé dans M. David, membre de la Congrégation des Lazaristes, un correspondant non moins actif qu'éclairé ; il a fait au Muséum plusieurs envois considérables ; et l'intérêt des objets qu'il nous adresse est rehaussé par les soins qui les accompagnent.* Depuis cette époque-là, les services rendus par l'infatigable missionnaire à la zoologie, à la botanique et à la géologie sont devenus plus nombreux encore et plus éclatants. C'est ce qui faisait dire à M. Blanchard, de l'Institut, dans un discours prononcé à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne : *Les naturalistes ont fort admiré les travaux accomplis dans l'Extrême-Orient par M. Armand David ; ils n'ont pu se défendre d'un sentiment d'orgueil national à la vue des immenses richesses que ce courageux missionnaire a procurées à notre Muséum. On possédait à peine quelques notions sur les plantes et les animaux des vastes régions de l'Asie, que leur situation géographique rend particulièrement intéressantes ; l'abbé David y est allé, et maintenant nous possédons une grande partie de la flore et de la faune de ces contrées* ».

Dans une étude qui a paru dans la *Revue des Deux Mondes*, le savant professeur du Jardin des Plantes termine par ces mots son compte rendu des travaux de M. David : *Ici s'arrête le récit des travaux de l'un des plus admirables explorateurs que l'on puisse citer. Les collections formées par l'infatigable voyageur français sont immenses ; elles constituent aujourd'hui l'une des richesses de notre Muséum national, et depuis de longues années on n'avait reçu un trésor comparable.*

Voulez-vous savoir ce que l'on pense à l'étranger de ces travaux-là? Voici le jugement d'Hartland, l'un des premiers naturalistes de l'Europe : *Comme observateur et comme collectionneur,* écrivait-il en janvier 1876 (Petermann's geogr. Mittheilungen), *dans le domaine de la géologie, de la botanique et de la géologie de l'Empire du Milieu, le mérite de M. David est hors de toute comparaison, soit pour l'étendue de ses connaissances, soit pour la grandeur des résultats de ses travaux.* Et ailleurs le même savant allemand dit : *Les collections envoyées par le missionnaire français surpassent par leur quantité et par le nombre des espèces nouvelles tout ce qui a jamais été fait en ce genre par un seul homme, et leur valeur scientifique ne saurait être trop appréciée.*

Mgr Freppel aurait pu ajouter le témoignage d'un Russe, M. Servertrow, célèbre naturaliste de l'Asie centrale :

Le P. Armand David est notre maître à tous, en explorations scientifiques.

Laissons M. David conclure lui-même ce chapitre :

En terminant... je me permets quelques explications, en faveur des personnes pieuses qui se trouveraient étonnées de voir qu'un missionnaire apostolique consacre à des travaux profanes une part si considérable de son temps... Ce n'est pas, en effet, pour m'occuper d'histoire naturelle, et moins encore pour entreprendre des voyages d'exploration scientifique, que je suis venu en Chine ! Ma grande ambition était de partager, dans la mesure de mes forces, les travaux ordinaires des missionnaires qui, depuis trois siècles, s'efforcent de gagner à la civilisation chrétienne les innombrables populations de l'Extrême-Orient... Mais toutes les sciences qui ont pour objet les œuvres de la Création tendent à la gloire de leur Auteur ; elles sont louables en elles-mêmes et saintes dans leur but. Connaître la vérité, c'est connaître Dieu !

... Et ensuite, mes supérieurs ont trouvé convenable que, en vue d'une utilité indirecte pour la religion, je m'adonne pendant quelque temps à des travaux spéciaux qui sont désirés par le gouvernement qui nous protège.

Malgré son mérite, M. David a passé modeste et inconnu de tous en dehors du cercle étroit des spécialistes. Peut-être, comme l'a dit Fabre, avec qui M. David a de si nombreux points de ressemblance, est-ce parce que

La renommée est aux bruyants, aux importuns, aux nuisibles (1).

Cependant, après tant de témoignages si flatteurs, et provenant de sources si autorisées et si diverses, on n'est pas peu étonné de trouver, dans un livre destiné à mettre en relief les services rendus à la science par les missionnaires, l'œuvre de M. David lestement appréciée en ces quelques mots :

Les recherches qui ont valu au P. David, Lazariste, le titre de correspondant de l'Académie des sciences, ne devaient-elles pas avoir quelque valeur ? (2).

NOTES

I. — Bibliographie de MM. Gabet et Huc.

(Voir H. Cordier : *Bibliotheca sinica*).

— *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet, pendant les années* 1844, 1845 *et* 1846, par M. Huc, ancien missionnaire apostolique. Cinquième édition. — Paris, Gaume, 1868, 2 vol. in-12

1re édition. Paris, A. Le Clère et Cie, 1850, 2 vol. in-8 ; 2e édition.

(1) *Souvenirs entomologiques.* Série IX, p. 1.
(2) Fréd. Rouvier, S. J. *Loin du pays.* Retaux, 1896.

Ibid. 1853, 2 vol. in-12 ; 3e édit. Paris, Gaume frères, 1857, 2 vol. in-8, pp. XV-430, 524.

Notice par G. Lavollée, dans la *Revue de l'Orient et de l'Algérie*, 1850 : VII, pp. 367/375 ; VIII, pp. 88/98.

E. Huc. *Excursion dans la Tartarie mongole.* (*Revue de l'Orient*, IX, pp. 110/125). — *Voyage en Mongolie et au Thibet*, avec des notes géographiques de O. Mac-Carthy. (*Revue de l'Orient et de l'Algérie*, III, 1848, pp. 1/40.)

Ce voyage est réimprimé des *Annales de la Propagation de la Foi* (juillet 1847).

6e édit. Paris, Gaume et Cie, 1878, 2 vol. in-12.

— *Travels in Tartary, Thibet, and China during the years* 1844-5-6, by M. HUC, translated from the French by W. Hazlitt. 2nd edit, *Nat. Illustr. Library*, s. a., 2 vol. in-12.

Travels in Tartary.. from the French by W. Hazlitt. Reprint, ed. Chicago, The Open Court Pub. C°, 1898, 2 vol, pp. 15-326, 10-342, cartes.

— *Recollections of a Journey through Tartary, Thibet and China during the years* 1844, 1845 *and* 1846, by M HUC ; a condensed translation by Mrs Percy, Sinnet, London, Longman, 1852, pet. in-8.

Reccollections of a Journey through Tartary, Thibet and China during the years 1844, 1845 *and* 1846. By M. HUC, Missionary Priest of the Congregation of St. Lazarus. New-York : D. Apleton, MDCCCLII, 2 vol. in-12, pp. 245, 248.

Font partie de « Appleton's Popular Library of the Best Authors ».

— *Wanderungen durch die Mongolei nach Thibet zur Hauptstadt d. Tale Lama.* Von HUC und GABET. In deutscher Bearbeitung herausgegeben von Karl Andree. Neue (Titel-) Ausg. Leipzig, 1855, pp XXIII, 360, gr. in-8. (Bib geopg., 1865.)

Ueber HUC und GABET'S *Reisen in Ost-Asien.* Von Dir. Prof. Dr. Meinicke. (*Zeit. f. Allg. Erdk.*, 1856, pp. 221/237.)

— *Wanderungen durch die Mongolei nach Thibet zur Haupstadt, der Tale Lama.* Von HUC und GABET. In deutscher Bearbeitung herausgegeben von Karl Andree. Neue Ausgabe. Leipzig, 1867, G. Senf, in-8, pp. XVI-394.

— *Omzwervingen door Mongolie en Thibet tot naar de hoofdstadt van den Tale Lama,* door HUC and GABET. Naat de Bewerkind van Dr. Karl Andree, door J. J. A. Goeverneur. Groningen, Wolters, J. B. 1856, in-8, pp, XVI-394.

— *Recuerdos de un viaje a la Tartaria y el Thibet,* por M. HUC. (N. Fernandez Cuesta, Nuevo Viajero Universal, II, Madrid, 1860, pp. 69/247.)

— *Erlaeuternde zu den in* HUC'S « *Souvenirs d'un Voyage dans la Tartarie* », *vorkommenden tibetischen Waertern und Namen.* Von H. A. Jaeschke. (*Zeit. d. M. G.*, XXIV, 1870, pp. 628/631.)

— *Resà i Mongoliet och Tibet af* M. HUC. Ofversâttning. Stockholm, 1862, in-8, pp. 443. (Familje-Bibliotek, I.)

Edition russe, 1849.

— *Souvenirs d'un Voyage dans la Tartarie et le Thibet pendant les années* 1844, 1845 *et* 1846, par M. HUC, prêtre-missionnaire de la Congrégation de Saint-Lazare. Nouvelle édition annotée et illustrée par J.-M. Planchet, missionnaire lazariste. Pékin, Imprimerie des Lazaristes, 1924, 2 vol. gr. in-8

— *L'Empire chinois,* faisant suite à l'ouvrage intitulé *Souvenirs d'un Voyage dans la Tartarie et le Thibet,* par M. HUC, ancien missionnaire apostolique en Chine, Paris. Imprimé avec l'autorisation

de l'Empereur, à l'Imprimerie impériale. MDCCCLIV, 2 vol. in-8.
2e édition, Paris, Gaume, 1854, 2 vol. in-8.
3e édition, Paris, Gaume, 1857, 2 vol. in-8.

— *L'Empire chinois*, faisant suite à l'ouvrage intitulé *Souvenirs d'un Voyage dans la Tartarie et le Thibet*, par M. HUC, ancien missionnaire apostolique en Chine. Ouvrage couronné par l'Académie française. Quatrième édition, Paris, Gaume frères, 1862, 2 vol. in-12, pp. XXVIII-463, 479.
Notices : *The Athanaeum*, 1855, nº 1421, pp. 78/9. *Quarterly Rewiew*, CII, 1857. *Le Correspondant*, 25 oct. 1854, par F. DE CHAMPAGNY.

— *The Chinese Empire* : forming a sequel to the work entitled « Recollections of a Journey through Tartary and Thibet ». By M. HUC, formerly missionary apostolic in China. London : Longman, 1855, 2 vol. in-8.

— *The Chinese Empire.* A sequel to Recollections of a Journey through Tartary and Thibet. By M. HUC, formerly missionary apostolic in China. New edition. London, 1859, pet. in-8, pp. XXVIII-556.

— *Wanderungen durch das Chinesische Reich.* Von HUC und GABET. In deutscher Bearbeitung herausgegeben von Karl Andree Leipzig, Carl B. Lorck, 1855, in-8, pp. XXXII-364.
Formé le vol. 8 de la *Hausbibliothek für Laender-und Voelkerkunde* herausgegeben von Dr Karl Andree.

— *Das Chinesische Reich* von HUC. Deutsche Ausgabe. Leipzig, Dyck, 1856, 2 vol. in-8, pp. XX/243, VI/276.

— *Due Milioni distrutti*, romanzo di Francesco VIGANO, preceduto da una conversazione sul *Viaggio nella China* di HUC, sull'*Emilio e Giulitta*, altro romanzo dell'autore, in genere sui romanzi editi e inediti di lui con altre particolarità. Milano, Volpato, 1855, in-8, pp. XVIII-282.

— HUC, *Resa i Kina*, Ofversâttning. (Medhufvudtitel) : Familje-Bibliotek). Stockholm, Axel Hellsten, 1864, in-8, pp. 6, XII/390 (*Bib. hist.*).

— *Imperio chino*, por M. HUC, antiguo missionero apostolico en China. (N. Fernandez Cuesta, *Nuevo Viajero Universal*, II, Madrid, 1860, pp. 248/289.)
Charles LAVOLLÉE. *Un Missionnaire français en Chine.* (*L'empire chinois*, par M. HUC.) (*Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1854).

— *Meadow's Chinese and their Rebellions*, Chap. V.

— Divers passages de l'*Empire chinois* ont paru en anglais, en 1856, dans le *North China Herald.*

— Voir *Annales de la Propagation de la Foi*, 1841, 1842, 1843, 1848 et 1862. — *Annales de la Congrégation de la Mission*, vol. XII et XIII.

— *Les derniers jours de la Chine fermée*, par Frédéric BAUBRY. — *Extrait de la Revue de Paris.* Paris, A. Durand, 1855, br. in-8, pp. 48. D'après le P HUC.

— Voir la Préface de YULE à l'ouvrage de Prejvalsky, *Mongolia*, Lond., 1878, sur l'ouvrage de Huc.

— *Le Père Huc et ses critiques*, par Henri D'ORLÉANS. Paris, Calman-Lévy, 1893, in-12, pp. 65, I. F. N. C.
Réimpression des articles suivants, sans la planche du *T'oung Pao :*

— *Le Père Huc et ses critiques*, par Henri D'ORLÉANS. (*Revue française*, XIV, 1er octobre 1891, pp. 353/268.)
Carte.

— *A propos du Père Huc*, par le Prince D'ORLÉANS. (*T'oung Pao*, IV, mai 1893, pp. 115/136.)
Avec une planche.
Notice : *Miss Cath.*, XXV, 8 déc 1893, p. 588.
N° 1421, pp. 78 et 79. — Quaterly, CII, 1857, etc.

II. — BIBLIOGRAPHIE DE M. ARMAND DAVID.

(Voir *Bibliotheca sinica*, de H. CORDIER)

— *Journal d'un Voyage en Mongolie*, fait en 1866 sous les auspices de S. E. M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, par M. l'abbé Armand DAVID, missionnaire de la Congrégation des Lazaristes, Correspondant du Muséum. (*Nouvel. Arch. du Muséum*. Bulletin, III, 1867, pp. 18-96, avec 4 planches ; IV, 1863, pp. 3-83, avec 2 planches ; V. 3-13.)

Notice sur quelques poissons inédits de Madagascar et de la Chine, par M GUICHENOT, aide-naturaliste au Muséum. (*Nouv. Arch. du Muséum*, V, 1869, pp. 193-206.)

Notes sur quelques oiseaux considérés comme nouveaux, provenant du voyage de M. l'abbé Armand David, dans le Thibet oriental, par M. J. VERREAUX, aide-naturaliste au Muséum. (*Nouv. Arch. du Muséum*, Bulletin, V 1869, pp. 33-36.)

Diagnoses d'espèces nouvelles de Mollusques, terrestres et fluviales, de la principauté de Moupin, Thibet oriental, envoyées au Muséum d'histoire naturelle de Paris par M. l'abbé Armand David, par G.-P. DESHAYES (Ibid., VI, 1870, pp. 19-27.)

Note sur les espèces nouvelles d'oiseaux recueillis par M. l'abbé Armand David dans les montagnes du Thibet chinois, par M. VERREAUX. (Ibid., VII, 1871, pp. 3-14.)

Description des oiseaux nouveaux ou incomplètement connus, collectés par M. l'abbé Armand David pendant son voyage dans le Thibet oriental et la partie adjacente de la Chine, par M. J. VERREAUX, aide-naturaliste. (Ibid., pp. 25-66.)

Catalogue des oiseaux de Chine observés dans la partie septentrionale de l'Empire (au nord du Fleuve bleu), *de* 1862 *à* 1870, par M Armand DAVID. (Ibid., VII, 1871, pp. 3-14.)

Rapport adressé à MM. les professeurs-administrateurs du Muséum d'histoire naturelle, par M. l'abbé Armand DAVID, le 15 déc. 1871. (Ibid., pp. 75-100.)

Journal d'un voyage dans le centre de la Chine et dans le Thibet oriental, par M. l'abbé Armand DAVID. (Ibid, Bull. VIII, 1872, pp 120-137, 1 planche.)

Additions au Journal de voyage de M. l'abbé Armand David, par M. J. VERREAUX. (Ibid., Bull., VIII, 1872, pp 137-138.)

Description de quelques espèces de mollusques nouveaux ou peu connus envoyés de la Chine, par M. l'abbé Armand David, par M. G.-P. DESHAYES. (Ibid., IX, 1873, pp. 3-14 ; X, 1874, pp. 83-100.)

Notice sur quelques poissons d'espèces nouvelles ou peu connues provenant des mers de l'Inde et de la Chine, par M. H.-E. SAUVAGE. (Ibid., IX, 1873, pp. 48-62.)

Quelques remarques sur les lépidoptères du genre Argynnis qui habitent les environs de Pékin, et description d'une espèce nouvelle appartenant à cette coupe générique, par M. H. LUCAS. (*Annales de la Société Entom. de France*, 4e série, VI, 1866, pp 219-222.) Ces espèces ont été recueillies par M. le R. P. A. David.

Emile BLANCHARD (dans la *Revue des Deux Mondes*) : I *Les récentes explorations des naturalistes en Chine* (15 février 1871). — II. *Un voyage de Pékin à l'Ourato en Mongolie* (15 mars 1871). — III. *Voyage dans les provinces centrales et occidentales du Céleste-Empire* (15 mai 1871) — IV. *Voyage dans les provinces centrales et dans le Thibet oriental* (15 mai 1871).

Le *Nouvelliste de Chānghaï* (n° 140, 31 août 1872) a donné une série d'articles d'après le travail de M. Blanchard. Le *Nouvelliste* traduit en anglais par le Dr Shearer de Kioukiang, a paru dans le *Shanghaï Evening Courier*, puis dans le *Shanghaï Budget* (1873, feb. 20, 27 ; march., 6,20), sous le titre de « *Natural History of North China* The Reverend Père David's investigations into the Natural History of Pé-Ché-li and the North China ». Les articles du *Budget* ont été réunis en une brochure in-4, Changhaï, 1873.

A day in the Leu San with the Veteran Naturalist of China (A. David), by SHEARER (*Shanghaï Budget.* June 21 et 28, 1873).

Voyage de l'abbé David en Chine, lettre au Secrétaire général (Bull. Soc. Géog., 6e série, 1871, II. pp. 465-478).

Voyage en Chine de l'abbé Armand David. Ext. d'une lettre à M. Daubrée. (Ibid , 1873, VI, pp. 537-538.)

Voyage dans la Chine occidentale, par l'abbé David. Lettre à M. Daubrée, Paris, 15 juin, 1874. (Ibid. 1874, VIII, pp. 186-199.)

Second voyage d'exploration dans l'ouest de la Chine, 1868 *à* 1870. (Ibid., 1876, pp 25-52.)

Extraits d'une lettre du P. David à M. R. Swinhoé, Shen-Si. Fév. 15, 1873. (*Proc Zool. Soc.*, 1873, pp. 555 et 556.)

Notice of Père David's Travels in China, by P.-L. SCLATER. (*The Ibis*, 3rd Series, IV, 1874, pp 167-172)

Note sur quelques oiseaux de la province du Chen-si, par M. l'abbé DAVID (*Ann. des Sc nat.*, 5e S., Zool. et Pal , XVIII, 1873 Art. 5)

Revue politique et littéraire. N° 28, 9 janvier 1875.

Recherches pour servir à l'histoire naturelle des mammifères comprenant des considérations sur la classification de ces animaux, par M. H. MILNE-EDWARDS, des observations sur l'hippopotame de Libéria, et des études sur la faune de la Chine et du Thibet oriental, par M. Alphonse MILNE-EDWARDS. Paris, G. Masson, 1868 à 1874. 2 vol. in-4, Tome I, texte, pp. 394 ; Tome II, atlas (105 planches). Les mammifères de la Chine décrits dans cet ouvrage font partie de la collection du P. David M. Milne-Edwards avait déjà publié sur le même sujet :

a) Note sur le *Mi-lou*, ou *Ssé-pou-siang*, mammifère du nord de la Chine, qui constitue une section nouvelle de la famille des cerfs, par M. Alphonse MILNE-EDWARDS. Présenté à l'Académie des Sciences, le 14 mai 1866 (Ann. des Sc. Nat , 5e S., Zool et Pal., II, 1866, pp. 380-382.)

b) Observations sur quelques mammifères du nord de la Chine, par le même (Ibid , VII, 1866, pp. 375/7 ; VIII, 1867, pp. 374/6.)

c) Note sur quelques mammifères du Thibet oriental, par le même. (Ibid., XIII, 1870, p. 18.)

d) Description de quelques oiseaux de la Chine, par M. l'abbé Armand DAVID (Extrait de lettres adressées à M. Milne-Edwards.) (Ibid., XIX, 1874, pp. 1/5, art. 9.)

e) Quelques observations sur les productions naturelles, le climat, la constitution géologique du nord de la Chine. Ecrites à la demande de M. Berthemy, ministre de France à Pékin, par l'abbé DAVID, missionnaire lazariste résidant dans le Tché-li. (Déc. 1864.) (*Bull. de la*

Soc. d'Ac., avril 1865, pp. 231/251). Art. dans le *Bull. de la Soc. d'Ac.*, 1872

Espèces nouvelles de lépidoptères recueillis en Chine, par M. l'abbe A. DAVID. (Etudes d'entomologie. Faunes entomologiques. Descriptions d'insectes nouveaux ou peu connus, par Charles OBERTHUR. Rennes, Imprimerie Oberthür et Fils) Br. in-8, pp. XI-13/34, et 4 pl.

Propomacrus Davidi, par M. Henri DEYROLLE. (*Ann. de la Soc entomol de France*, 5e série, 1874, pp. 448/9, 1 pl.)

Journal de mon troisième voyage d'exploration dans l'empire chinois ; ouvrage contenant 3 cartes, par M. l'abbé Armand DAVID. Paris, Hachette, 1875, 2 vol in-8 jésus.

Notice : *The Athanaeum.* — Voyages en Chine, de l'abbé David, par J. GROS (*L'Explorateur*, II, 1875, pp. 375/5, 392/4.)

Les Oiseaux de la Chine, par M l'abbé Armand DAVID, C. M., ancien missionnaire en Chine, correspondant du Muséum d'histoire naturelle, etc , et M. OUSTALET, docteur ès sciences, aide-naturaliste au Muséum, membre correspondant de la Société zoologique de Londres. Avec un atlas de 124 planches, dessinées et lithographiées par M. Arnoul et coloriées au pinceau Paris, G. Masson, MDCCCLXXVII, in-8, pp. VII-573, et atlas, pp. VI-124 pl. 807 espèces sont décrites dans cet ouvrage ; dans l'appendice on donne une description des oiseaux observés par M. Prjevalski, d'après l'*Ornithological Miscellany* (1877), de G DAWSON : « *The Birds of Mongolia, the Tangut Country and the Solitudes od Northern Tibet.* »

« *Note on the Elapharus Davidianus* » by S.-M. BUSHELL, M. D. (Notes and Queries on C. et J., vol IV, pp. 29/30.)

A GAUDRY : *Sur les ossements d'animaux quaternaires que M. David a recueillis en Chine.* (Bull. de la Soc. Géol. de France, 2e série, XXIX. 1872.)

A. DAVID : *Sur le Tche-Kiang.* (Ibid., 3e série, I, 1873.)

***

A cette liste dressée par M. H Cordier vers 1778, on pourrait ajouter un long supplément, rien qu'en mentionnant les ouvrages relatifs à M. David parus depuis cette date. Qu'il suffise de citer :

Plantæ davidianæ ex Sinarum Imperio, par M. A. FRANCHET, attaché à l'herbier du Muséum. Première partie : Plantes de Mongolie, du nord et du centre de la Chine Paris, Masson, 1884, 1 vol. in-4, pp. 390 et 27 pl. Deuxième partie : Plantes du Thibet oriental, 1 vol. in-4, pp. 334 avec 17 pl.

Il a été publié plusieurs autres appréciations flatteuses à l'étranger. Dans son livre *Wild life in China* (1911), M. Georges LANNING commence sa préface par ces mots : « Je dois plus que je ne saurais dire à l'ouvrage classique de M. l'abbé Armand David, *Les Oiseaux de la Chine.* »

L'éminent écrivain catholique, le docteur Carl Berthold, terminait son analyse fort bien faite des trois voyages du missionnaire de Pékin (Würtzburg, 1877), en disant que l'exemple de M. David prouvera, une fois de plus, la vérité de ces paroles du concile du Vatican : « Nulla unquam inter fidem et rationem dissensio esse potest. »

LIVRE QUATRIÈME

De la nomination de Mgr Delaplace
à la révolte des Boxeurs
(1870-1900)

CHAPITRE I

MONSEIGNEUR DELAPLACE ET LES MASSACRES DE 1870

I. Pose de la première pierre de l'église de Notre-Dame-des-Victoires à Tientsin ; départ de Mgr Guierry. — II. Mgr Delaplace avant son départ pour la Chine. — III. Mgr Delaplace au Honàn et au Kiangsi. — IV. Mgr Delaplace au Tchékiang. — V. Mgr Delaplace, Vicaire apostolique de Pékin. — VI. Les massacres de Tientsin : genèse et responsabilités. — VII. Rumeurs et préludes des massacres. — VIII. Massacres du 21 juin 1870. — IX. Massacre du consul de France et de son chancelier. — X. Massacre de MM. Chevrier et Ou. — XI. Massacre de dix Filles de la Charité. — XII. Cause des massacres de Tientsin. — XIII. Conclusion de l'affaire des massacres de Tientsin. — XIV. Protestation de Mgr Delaplace.

NOTES. — I. *Rapport présenté au trône par le vice-roi Tseng-Kouofàn et le commissaire impérial Tchoung-Heou.* — II. *Bulles nommant Mgr Guierry, évêque de Danaba.* — III. *Bulles nommant Mgr Guierry coadjuteur de Mgr Mouly.* — IV. *Bulles transférant Mgr Guierry au Tchékiang.* — V. *Personnel de la mission à l'arrivée de Mgr Delaplace.*

I. — POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, A TIENTSIN. DÉPART DE MONSEIGNEUR GUIERRY

Dès les premiers jours de son séjour à Tientsin, M. Chevrier avait laissé percer le désir d'y bâtir une « véritable église ». Cette église, il la voyait s'élevant au milieu du Ouanghailôw, à la jonction du Pého et du Grand-Canal : situation merveilleuse, d'où la

croix surmontant l'édifice serait une prédication permanente pour la ville et les milliers de bateaux qui apportent à Pékin soit les tributs soit les produits du sud de la Chine.

M. Chevrier réussit à réaliser son rêve.

La cérémonie de la bénédiction de la première pierre fut fixée au 16 mai 1869, jour de la Pentecôte, et fut faite par Mgr Guierry, l'éphémère successeur de Mgr Mouly, entouré de douze missionnaires, accourus de divers points du Vicariat. Tous les consuls de Tientsin et cinq grands mandarins chinois à globule rouge avaient répondu à l'invitation faite par M. Devéria, consul de France. Les Filles de la Charité aussi étaient là, en tête d'une foule recueillie, formée de chrétiens, de catéchumènes et de nombreux païens, attirés par la solennité.

Dès lors les travaux furent poussés avec activité, et l'édifice s'éleva sur de fortes assises, avec ses colonnes en faisceau, élégantes et légères, son majestueux clocher flanqué de tourelles. Sur la façade, une plaque en marbre portait, comme elle porte encore, cette inscription en gros caractères dorés :

A NOTRE-DAME DES VICTOIRES

Mais la pose de la première pierre de l'église de Tientsin avait été l'un des derniers actes publics de Mgr Guierry dans le Vicariat. Un décret de la Propagande le transféra peu après au Tchékiang. Le 11 octobre 1869, il devait quitter définitivement Pékin, pour se rendre au concile du Vatican et de là dans son nouveau Vicariat. L'administration provisoire de la mission de Pékin fut confiée à M. Thierry.

Tout se passa sans le moindre incident. Dès qu'il avait eu avis des dispositions de Rome, Mgr Guierry avait courbé la tête avec une docilité d'enfant, sans se permettre la moindre observation. D'un caractère timide, il n'était pas fait pour le poste difficile qui lui avait été d'abord confié; il devait laisser au contraire des regrets unanimes à Ningpo, où il s'éteignit longtemps après, le 8 août 1883.

II. — MONSEIGNEUR DELAPLACE AVANT SON DÉPART POUR LA CHINE

L'homme qui fut désigné par le Saint Siège pour succéder à Mgr Guierry, a exercé à Pékin une influence considérable.

Louis-Gabriel Delaplace naquit le 21 janvier 1820 à Auxerre,

fit ses études secondaires au petit séminaire de la même ville et ses études théologiques au grand séminaire de Sens, alors dirigé par les Lazaristes.

Il était encore dans cette maison quand arriva en Europe la nouvelle du martyre du bienheureux Perboyre, qui produisit en France une si douloureuse émotion. Pour l'abbé Delaplace, ce fut le signal de la vocation apostolique. Une voix intérieure sembla lui dire que Dieu avait choisi Gabriel Delaplace pour prendre la suite de Gabriel Perboyre sur cette terre de Chine avide de sang.

Voyez un peu les rapprochements de la vie, écrira-t-il plus tard. Au printemps de 1840, — j'étais alors en deuxième année de théologie, au grand séminaire de Sens, — déjà je couvais des yeux la Chine. Or, un jour de promenade à Sainte-Colombe, nous lisions dans les *Annales de la Congrégation de la Mission,* une lettre de M. Gabet, racontant la conversion toute récente de deux lamas, qui furent nommés au baptême, l'un Pierre et l'autre Paul. Nous lisions, et je regardais cette carte de Chine, et je priais pour ce Pierre et ce Paul que je ne connaissais pas... Aujourd'hui ce Pierre est mon Père Fong, et nous voilà attelés ensemble, *itenere uno* (1873).

Après son ordination au diaconat (Trinité 1842), il quitta secrètement la maison paternelle pour entrer au séminaire de Saint-Lazare (9 août 1842). Il fut ordonné prêtre à Saint-Sulpice par Mgr Affre l'année suivante.

III. — MONSEIGNEUR DELAPLACE AU HONAN ET AU KIANG-SI (1846-1854)

Ce fut le 12 juillet 1845 que M. Delaplace s'embarqua à Bordeaux, à destination de Macao, où il arriva le 13 mars 1846; il y fit un séjour d'un an, puis fut envoyé dans la mission du Honàn que Mgr Baldus, C. M., administrait alors. Il y donna la mesure de son zèle et de sa haute intelligence, pendant les trois ans qu'il y passa à parcourir précisément les routes sillonnées autrefois par les bienheureux Clet et Perboyre.

Le Vicariat du Kiangsi venait de perdre son Vicaire apostolique, Mgr Laribe; la Propagande nomma pour le remplacer le Provicaire du Honàn, M. Jandard. Par humilité celui-ci ayant refusé cette dignité, ce fut M. Delaplace qui fut proposé au Saint Siège, et Rome lui confia la mission du Kiangsi avec le titre d'évêque d'Andrinople.

Il reçut la consécration épiscopale le 25 juillet 1852, à Fong-Kiao (district de Lou-Y-Hsièn), dans une pauvre chapelle en chaume, des mains de Mgr Baldus, assisté de M. Jandard et de M. Jacques Tchéou, prêtres de la Mission.

Aussitôt qu'il eut pris en main l'administration du Vicariat du Kiangsi, Mgr Delaplace sut lui imprimer une direction ferme et éclairée. Déplorant que le malheur des temps n'eût pas permis de donner aux prêtres chinois une formation complète, il résolut d'y porter remède; il fit aménager à cet effet une résidence à Kiou-Tou, et s'y installa avec les dix confrères chinois qui composaient le personnel de la mission. Là il les fit en quelque sorte passer par un second séminaire, leur donnant chaque jour des conférences sur la théologie morale, l'administration des sacrements, les règles de leur Institut et les vertus sacerdotales. Il avait projeté d'écrire à l'usage de ses prêtres un abrégé en latin de la vie et des œuvres de saint Vincent, quand un décret de la Propagande (7 nov. 1852) vint le transférer au Tchékiang, où il succédait à Mgr Danicourt.

IV. — MONSEIGNEUR DELAPLACE AU TCHÉKIANG (1854-1870)

Mgr Delaplace ne quitta définitivement le Kiangsi que le 14 mai 1854, et ce fut le 12 juin suivant qu'il fit son entrée à Ningpo. Il administra le Tchékiang durant 16 ans.

Pendant la longue et terrible révolte des Tchang-Mao, Mgr Delaplace contribua efficacement aux succès de la petite armée franco-chinoise (1863), qui, conduite par l'amiral Protet, délivra le Tchékiang des rebelles qui ruinaient cette malheureuse province. Les Chinois ne furent pas ingrats : gouvernement et population furent unanimes à reconnaître les services rendus par Mgr Delaplace. L'Empereur lui décerna la médaille d'or et d'argent avec de riches pièces de soie.

En 1868, Mgr Delaplace fut chargé de ramener d'Outchang-fou les restes du bienheureux Clet et l'année suivante de les porter à Paris, en se rendant au concile du Vatican.

V. — MONSEIGNEUR DELAPLACE, VICAIRE APOSTOLIQUE DE PÉKIN (1870)

Ce fut pendant le concile qu'il apprit son transfert à Pékin. Aussitôt la nouvelle reçue, les dix-huit Vicaires apostoliques de Chine, présents à Rome, vinrent en corps le féliciter de sa nomination qui achevait de le mettre en évidence. Il avait d'abord élu domicile chez les Lazaristes italiens à Monte-Citorio ; mais le cardinal Barnabo, Préfet de la Propagande, lui offrit un logement au Quirinal, pour l'avoir plus près de lui.

Les Vicaires apostoliques de Chine, spontanément, décidèrent de se réunir chez lui, une fois par semaine, pour y délibérer sous sa présidence sur les intérêts des missions catholiques. Au concile, il fit partie de la commission des Rites orientaux et de celle des Missions catholiques.

Aussitôt après la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale (18 juillet 1870), Mgr Delaplace se hâta de se rembarquer pour la Chine. Le 28 octobre, il abordait son nouveau Vicariat en débarquant à Tientsin; le 1er novembre, il faisait son entrée à Pékin.

VI. — LES MASSACRES DE TIENTSIN : GENÈSE ET RESPONSABILITÉS

Le départ précipité de Mgr Delaplace avait été provoqué par les menaçantes nouvelles reçues de son Vicariat, et son entrée dans la ville épiscopale se fit au milieu de circonstances d'une excessive gravité. Il arrivait au lendemain des horribles massacres de Tientsin, que seuls de nouveaux et plus étendus massacres survenus depuis, ont fait à demi oublier; mais alors on était encore là-bas sous le coup de l'émotion considérable qu'ils avaient causée.

Mgr Delaplace fut l'homme providentiel : il sut imposer à tous le respect du caractère épiscopal quelque peu méconnu en la personne de Mgr Guierry son prédécesseur, et lui seul était de taille à relever les ruines amoncelées.

On sait comment éclata la catastrophe.

L'expédition de 1860 et la prise de Pékin n'avaient pas ouvert les yeux au gouvernement chinois; la Cour aussi bien que le

peuple supportait avec impatience la présence des Européens, tant diplomates que missionnaires ou marchands. Il ne manquait pas de gros personnages auxquels souriait le projet, souvent caressé sous main, de débarrasser la Chine de tous ces étrangers, et qui croyaient ce projet réalisable.

Les facilités, le concours même que des fonctionnaires prêtèrent aux fauteurs de cette tragédie, — une des plus terribles « qui aient laissé leur marque sanglante dans l'histoire de nos relations avec l'Extrême-Orient » (1), — la mollesse et la lenteur de la répression, les proclamations mensongères qui dénaturèrent les faits, transformant les victimes en malfaiteurs, tout prouve que le gouvernement, au lieu de s'opposer aux passions populaires, avait travaillé à les attiser et approuvait tout.

Sans doute ces faits sont détestables, disait le vice-roi dans son rapport ; mais le peuple avait quelque raison de soupçonner.

Et le malheur est qu'à force de répéter ce mensonge, les Chinois arrivèrent à persuader même certains Européens. Le consul de France qui sera la première victime de cette illusion, et d'autres après lui, accuseront les missionnaires et les Sœurs d'avoir provoqué par leurs imprudences les représailles de la population païenne.

VII. — RUMEURS ET PRÉLUDES DES MASSACRES

Ce fut vers la mi-mai, écrit le baron Hübner, que la situation commença à se modifier. Des bruits alarmants furent mis en circulation : des enfants, disait-on, avaient disparu ; ils avaient été volés par des gens à la solde des missionnaires ; les Sœurs les avaient tués et leur avaient arraché le cœur et les yeux pour préparer des charmes et des remèdes. Ce n'était pas la première fois que se disaient de pareilles absurdités ; on pouvait donc espérer que ces nouvelles rumeurs s'évanouiraient comme les autres. Contrairement à cette attente, elles prirent de la consistance. Les dispositions, non de la populace toujours et partout mauvaise, mais de personnes respectables, s'altérèrent visiblement. Les bonnes Sœurs, si bien vues naguère, ne rencontrèrent, en sortant, que des regards froids et courroucés; personne ne se rangeait sur leur passage. Un soir, des groupes se formèrent devant leur maison, et il en fut de même le lendemain. Les accusations se multiplièrent ; on cita des faits et on y crut. Aucun désordre encore, mais une émotion profonde et de plus en plus menaçante. Cette immense population de Tientsin frémissait, comme le feuillage d'une forêt tremble sous les premières rafales qui précèdent la tempête.

(1) H. Cordier. *Histoire des relations de la Chine*, etc. I, p. 352.

Une fois sur cette piste, les gens malintentionnés, dans le dessein de trouver les preuves matérielles des crimes dont on chargeait les Sœurs, se mirent à fouiller les cimetières où étaient enterrés les morts de l'hôpital. En plein jour, une Sœur vit de sa charrette des cercueils déterrés et des gens qui examinaient les cadavres, pour s'assurer s'ils avaient les yeux et le cœur. Bientôt la rumeur publique affirma qu'on n'avait trouvé ni yeux ni cœur (1).

Les chrétiens chinois furent les premières victimes de cette effervescence. Un maître d'école nommé Chèn Sy-Pou, originaire du village de Pan-Tao-Pouo (Yütchow) (2), était venu passer la fête de la Pentecôte à Tientsin, avec un de ses élèves (3). En s'en retournant, ils s'arrêtèrent dans une auberge du faubourg de Tientsin. Des gens attablés auprès d'eux remarquèrent que la prononciation du maître d'école différait de celle du pays. Soupçonnant que ce pourrait bien être un des nombreux voleurs d'enfants que l'on disait soudoyés par la mission catholique, ils commencèrent par le rouer de coups et le traînèrent au yamèn du sous-préfet.

Ce ne fut qu'à la suite de force démarches de M. Chevrier, Procureur de la mission, et après une enquête en règle, que le magistrat de Tientsin consentit à faire ramener Chèn Sy-Pou à l'église de N.-D.-des-Victoires, dans un panier, tout nu, meurtri de coups et avec une côte brisée.

Pour comble d'infortune, M. Fontanier, consul de France à Tientsin, qui aurait peut-être pu enrayer ce mouvement, ne croyait pas au danger, et même, dans une lettre « à la troisième personne », accusait sévèrement les Sœurs d'être la cause de tous ces troubles. Fatigué des avertissements que lui donnait M. Chevrier, il finit par lui défendre l'entrée du consulat.

(1) Cette « rumeur infâme », qui commence à s'éteindre, a duré aussi longtemps que le gouvernement chinois l'a voulu et l'a cru utile pour rendre les missionnaires impopulaires.

« *Quand Tseng Kouo-Fan eut* (1870) *un entretien avec les amiraux anglais et français et M. de Rochechouart, il fit à ces messieurs la réponse suivante : « La plus grande partie de la nation chinoise le croit et ceux qui ne le croient pas ne sont pas cependant sûrs du contraire.* » (Dr MARTIN. *Le Massacre de Tientsin.*)

(2) Ce petit village de Pàn-Tao-Pouo a disparu en 1900; tous ses habitants furent massacrés par les Boxeurs.

(3) Cet élève est encore vivant (1918). Il se nomme Tcheng Ming-Te et est le chef de la grosse chrétienté de Ouang-Tsing-Touo, nouvelle paroisse du Vicariat de Pékin.

VIII. — MASSACRE DU 21 JUIN 1870

C'est alors qu'arriva à Tientsin un nouveau personnage, Tchèn Kouo-Joui. Ayant échoué dans un mouvement xénophobe analogue qu'il avait voulu susciter à Nankin, il était venu dans le nord, sous prétexte d'offrir des sacrifices à son père adoptif, le fameux général Seng Kolintsïn, le vaincu de Palikiao. C'est lui, qui en stimulant la haine des mandarins et en disciplinant le fanatisme populaire, allait les jeter de concert sur une poignée de gens sans défense.

Le 21 juin, à 9 heures du matin, on entend le gong résonner dans les rues. C'était le signal du rassemblement. La foule des perturbateurs se porte vers l'église de Notre-Dame-des-Victoires. Le préfet Tchang Kouang-Tsao et le sous-préfet Léou Tié se présentent pour faire une perquisition à la mission. M. Chevrier se prête avec empressement à tout ce que veulent les fonctionnaires. Mais l'enquête n'ayant rien révélé, les deux mandarins s'en retournent sans dire un seul mot pour rassurer la foule et l'inviter à se disperser.

Se prévalant des bonnes relations qu'il avait entretenues jusqu'alors avec le commissaire impérial, M. Chevrier accompagné de son confrère, M. Ou, se rend alors chez Tchoung-Heou, pour lui demander protection et le prier de publier sans retard un édit qui fasse connaître le résultat de l'enquête des autorités locales et prescrire les mesures nécessaires à la sécurité générale. Il revient encore paisiblement à N.-D.-des-Victoires, sans être inquiété par la foule. Mais comme il achevait la récitation de son bréviaire et se mettait à table, un affreux tumulte éclate sur le quai. La populace s'est attroupée de nouveau; elle pousse des cris menaçants et semble vouloir se porter aux pires excès. Les briques et les pierres volent contre les vitraux de l'église. Un instant après on apprend que les brigades de pompiers de la ville viennent de faire cause commune avec le peuple.

IX. — MASSACRE DU CONSUL DE FRANCE ET DE SON CHANCELIER

Le consul de France, M. Fontanier, entendant les vociférations des émeutiers, envoie à son tour son chancelier, M. Simon, auprès de Tchoung-Heou, pour lui demander protection. Au re-

tour, la situation s'aggravant d'instant en instant, le consul, ne voyant venir aucun secours, revêt son uniforme et, accompagné de M. Simon, il se rend en personne au yamèn du Commissaire impérial (1).

Tchoung-Heou se déclare impuissant à calmer la foule ameutée; il n'était déjà plus en son pouvoir de sauver les missionnaires; mais il engagea fortement le consul de France à ne pas quitter son yamèn, disant :

— Ici, je réponds de votre vie; vous ne serez tué qu'après moi.

M. Fontanier, inquiet plus encore pour ses hôtes (2) et pour les établissements confiés à sa protection que pour lui-même, fut indigné de la proposition de Tchoung-Heou, et lui aurait répondu :

— Vous, mandarin chinois, vous agiriez peut-être ainsi; mais je vais vous montrer qu'un représentant de la France ne craint pas la mort.

Et il sortit avec son chancelier.

En quittant le palais du Commissaire impérial, ils rencontrèrent le sous-préfet. M. Fontanier lui demanda de calmer la population; le fonctionnaire chinois répondit :

— Cela ne me regarde pas !

Le consul tira alors sur lui un coup de revolver, mais il le manqua. Durant tout le trajet du yamèn au consulat, ils ne cessèrent d'être assaillis. A peine arrivés dans la cour du consulat (s'ils y arrivèrent, car les versions diffèrent), ils succombèrent sous le nombre.

X. — MASSACRE DE MM. CHEVRIER ET OU

Devant la résidence de N.-D.-des-Victoires, les émeutiers s'étaient contentés d'abord de vociférer et de lancer des projectiles contre l'église. Peu après, les portes extérieures furent ébranlées. Pensant par sa grandeur d'âme apaiser la popu-

(1) Le palais du commissaire, puis du vice-roi du Tchély (1870 à 1900), ensuite du gouvernement provisoire pendant l'occupation européenne (1900 à 1902), est situé près du pont qui relie la ville chinoise au quartier de N.-D. des Victoires, à une faible distance de cette église. Ce yamèn est actuellement affecté au Taotai (intendant) des Douanes.

(2) M. et Mme Thomassin. Le premier était interprète de la légation et allait rejoindre son poste.

lace, M. Chevrier prit la résolution d'aller ouvrir lui-même et de haranguer les assaillants. A sa vue, il y eut un moment d'hésitation. Mais bientôt le flot humain se précipita à l'intérieur de la



CLAUDE-MARIE CHEVRIER

Né en 1821
Procureur de la C. de la M.
Curé de Notre-Dame-des-Victoires.



OU VINCENT

Lazariste chinois
Né le 3 septembre 1821
Baptisé en 1835.

SIGNATURES DE MM. CHEVRIER ET OU, VINCENT

maison. M. Chevrier n'eut que le temps de se réfugier avec M. Ou dans l'église, où ils se donnèrent une dernière absolution; puis ils s'échappèrent par une fenêtre de la sacristie qui donnait dans le jardin du consulat. Quelques minutes après ils furent massa-

crés sur le côté nord-ouest de la petite montagne de rocailles dont on peut voir encore aujourd'hui l'emplacement. Après avoir été horriblement mutilés, les cadavres furent jetés à la rivière.

M. et Mme Thomassin périrent probablement en même temps et au même endroit que les deux missionnaires.

Après quoi, la foule pilla les établissements tant du consulat que de la mission, enleva ce qui était susceptible d'être emporté, et mit le feu aux bâtiments. A 2 heures de l'après-midi, tout était consumé.

XI. — MASSACRE DE DIX FILLES DE LA CHARITÉ

Les massacreurs, dont le programme semble avoir été très précis, ne perdirent pas de temps. Ils repassèrent le Grand-Canal, sur le pont de bateaux (1), tenu par le général Tchèn Kouo-Joui en personne, de crainte qu'un contre-temps ne vînt empêcher l'exécution du programme de cette journée, et se dirigèrent vers l'établissement des Filles de la Charité, ou Jèntzeutang, situé sur la rive droite du fleuve, à un quart d'heure au sud de N.-D.-des-Victoires.

En un instant les égorgeurs eurent défoncé les portes d'une maison habitée par quelques femmes sans défense et par une centaine d'enfants. Ils massacrèrent les dix religieuses et mirent le feu à l'établissement. Quelques enfants périrent dans les flammes ; les autres furent conduits au sous-préfet, sous prétexte de les sauver. Deux Sœurs furent empalées après leur mort et exposées sur la rue des deux côtés de la porte ; tous les cadavres furent profanés, sous prétexte d'y découvrir la preuve des calomnies répandues contre les victimes, puis dépecés, au point qu'on ne pût presque rien en retrouver quelques jours plus tard.

La tragédie du Jèntzeutang était finie à 3 heures.

Avec les missionnaires et les Sœurs mourut M. de Chalmaison. Ce négociant français qui était logé près du consulat, apprenant que l'on attaquait les Filles de la Charité, s'était empressé d'aller les défendre; mais il fut arrêté en route et mis en pièces. Quand son corps fut retrouvé, les yeux avaient été arrachés et les restes étaient méconnaissables. A cette nouvelle, sa femme se réfugia

(1) Ce pont de bateaux a été remplacé par le pont Thévenet, puis par le pont à bascule actuel.

dans la maison d'une Chinoise chrétienne et y resta cachée jusqu'à la nuit. Alors s'étant déguisée en Chinoise, elle se hasarda à sortir pour retrouver le corps de son mari. Après d'inutiles recherches, elle voulut se réfugier de nouveau chez la femme chrétienne, mais des carabiniers de Tchoung-Heou la reconnurent et la massacrèrent dans la rue (1).

XII. — CAUSE DES MASSACRES DE TIENTSIN

Bien qu'aucune circonstance atténuante ne soit capable de justifier des scènes d'une telle barbarie, exercée sur des personnes inoffensives, sur des femmes qui se dévouaient incontestablement au soulagement des misères du peuple chinois, il y eut à cette époque des gens qui voulurent trouver à tout prix l'explication rationnelle de la journée du 21 juin. A leur gré les Sœurs recrutaient mal leur orphelinat, « trompées par les gens qu'elles employaient, et qui dans l'espoir du gain qui pouvait s'attacher à leur zèle, ne se faisaient guère scrupule de leur amener des enfants parfois volés » (2). Comme si les Sœurs avaient eu besoin d'acheter des enfants à Tientsin pour peupler leur petite maison, et comme si les misères à soulager n'avaient pas dépassé cent fois les maigres ressources dont elles pouvaient disposer. En 1900, il se produira des faits analogues, expliqués de la même façon par des membres de la même école. Nous ne nous attarderons pas à réfuter ces niaiseries que pas un fait authentique ne vient justifier.

Quelle fut donc la véritable cause des massacres que nous venons de raconter ? Le moins que l'on puisse dire, c'est que le gouvernement chinois, comme nous l'avons déjà noté, y eut une large part de complicité. Depuis quelques années, dans toutes les provinces de la Chine, l'exécution des traités éprouvait des difficultés insurmontables, et dans toutes les violences exercées contre les missions, on constatait qu'à la tête des assaillants, il y avait toujours des soldats et même des employés des mandarinats (3).

Personne n'ignorait qu'à la cour de Pékin, en 1870 comme en 1900, il y avait un parti puissant qui pensait qu'il était urgent de résister aux exigences croissantes des étrangers. Le mieux était

(1) *North China Daily News.*
(2) Dr Ch.-E. MARTIN. *Le massacre de Tientsin,* p. 14.
(3) *Id.,* p. 4.

donc de prévenir leur prochaine offensive en faisant l'essai des troupes instruites à l'européenne et des engins sortis de l'arsenal de Foutchow. Bien que porté aux ménagements, l'autre parti, celui du prince Koung, était cependant très sympathique au parti de la guerre; et dès 1868, le vainqueur des Tai-Ping, le vice-roi Tseng Kouofàn, dans un rapport adressé à la Cour, concluait à l'expulsion des étrangers par la force.

C'est ce mot d'ordre venu d'en haut qui explique que Tchoung-Heou, bien que sympathique à M. Chevrier et aux étrangers en général, n'ait rien fait pour prévenir la catastrophe et se soit même refusé à arrêter les massacres. Il voulait avoir l'air, devant ses compatriotes, d'avoir favorisé le complot.

D'ailleurs, à Tientsin, les autorités locales intervinrent ostensiblement. Pas un décret impérial ou autre, publié à cette occasion, ne les blâma; tous laissent au contraire planer des doutes sur la culpabilité des victimes. Non seulement il n'y eut pas de répression, mais arrivé à Tientsin, le vice-roi Tseng Kouofàn laissa en liberté les coupables, permit à l'agitation xénophobe de continuer, toléra même la profanation publique du cimetière français où était enseveli depuis 1861 le général Collineau, et cela 20 jours après les massacres.

Il est impossible d'admettre que tous ces faits ne soient que des coïncidences, et que la journée du 21 juin n'ait été qu'une émeute populaire provoquée par les prétendues imprudences des Sœurs ou des missionnaires.

XIII. — CONCLUSION DE L'AFFAIRE DES MASSACRES DE TIENTSIN

A cette époque, la France était représentée à Pékin par le premier secrétaire de la légation, le comte de Rochechouart, dont certains missionnaires ont eu beaucoup à se louer, mais qui en cette circonstance semble avoir été au-dessous de sa tâche.

A la première nouvelle des événements ce chargé d'affaires, emmenant avec lui deux missionnaires de Pékin, MM. Favier et d'Addosio, s'était rendu en personne à Tientsin. Il régla tout avec Tchoung-Heou et voulut que les victimes fussent inhumées dans l'ancien consulat.

Les funérailles eurent lieu le 3 août. La veille, les cercueils avaient été apportés du cimetière anglais à N.-D.-des-Victoires; et

le lendemain deux canonnières françaises amenèrent tous les Européens des concessions. Les deux rives du fleuve étaient couvertes de monde.

M. Thierry, Provicaire, en l'absence de l'évêque de Pékin, donna une simple absoute. Puis le chargé d'affaires prononça un fâcheux éloge funèbre qui fut accueilli par des murmures à peine étouffés. Celui de l'amiral Dupré eût été applaudi au contraire si c'eût été le lieu d'une telle manifestation. M. Thierry ne fit que prononcer quelques mots qui lui avaient été suggérés par le chargé d'affaires. Enfin, M. Wade, ministre d'Angleterre, termina la série des discours (1).

Quant au règlement civil de l'affaire, il fut en général très critiqué.

Rentré à Péking, après les funérailles des victimes, M. de Rochechouart remettait au Tsoung-li Yamèn un ultimatum déclarant que si, le 31 août, les têtes des trois fonctionnaires coupables ne sont pas tombées, il amènera son pavillon. Vaine menace ! à laquelle le prince Koung répond par une dépêche renfermant des propositions inacceptables.

Sur la demande de M. de Rochechouart, les représentants des puissances se réunirent le 24 septembre à la légation des Etats-Unis pour prendre connaissance de la communication peu satisfaisante qu'il avait reçue du prince Koung. A la suite de la réunion une note collective fut adressée au prince par les diplomates étrangers (2).

Enfin après ces longues, humiliantes et pénibles négociations, voici les conditions médiocres qu'obtint la France (3) :

1. Tchoung-Heou fut envoyé à Versailles, pour faire des excuses au gouvernement français (4).

(1) Ces allocutions ont été reproduites *in extenso* dans « *Documents sur les premiers martyrs de la Sainte-Enfance, etc.* », pp. 596 et suiv.

(2) Cette note porte les signatures suivantes : *Rehfues, Frédéric F. Low, Eug. Butzow, Thomas Francis Wade.*

(3) H. CORDIER. *Histoire des relations de la Chine,* etc. I, p.. 377, 388.

(4) « *Tch'oung Heou envoyé en Europe pour présenter les excuses du gouvernement chinois n'avait pas trempé directement dans l'assassinat des étrangers, mais il est impossible qu'il ait ignoré ce qui se tramait, surtout après la proclamation du Fou (préfet) du 18 juin; un mot de lui aurait tout arrêté; comme Ponce-Pilate, il se lava les mains de ce qui pourrait arriver. Les complications européennes auraient pu faire excuser le choix d'un tel agent s'il avait été fait après que la nouvelle de la guerre entre la France et l'Allemagne fut parvenue en Chine; il est inexplicable au lendemain du crime.* » (CORDIER, *op. cit.*, p. 389.)

L'auteur de la brochure *The Tientsin Massacre* (p. 25) jugeait aussi sévèrement que M. Cordier le choix et l'acceptation de ce personnage comme ambassadeur auprès du gouvernement français :

« *L'impudence du gouvernement de Pékin s'est probablement surpassée elle-même en cette circonstance. L'idée d'envoyer l'homme qui est accusé du plus noir outrage à la nation française et envers l'humanité, qui ait jamais été commis en Chine, en qualité d'ambassadeur auprès de la nation*

2. Vingt malfaiteurs de droit commun furent exécutés, censément comme auteurs des massacres du 21 juin.
3. Pour prix du sang :

Pour le consul Fontanier	30.000 taëls
Pour le chancelier S. Simon	20.000 —
Pour le chancelier J. et Mme Thomassin	50.000 —
Pour M. de Chalmaison, négociant	10.000 —
Pour l'église (et les familles des 2 missionnaires et des 10 filles de la Charité)	130.000 —
Total	250.000 taëls

Les grands coupables échappaient à un châtiment bien mérité, comme leurs imitateurs de 1900, réfugiés à l'abri du trône impérial. Les principaux instigateurs du massacre, le Tché-Fou (préfet) et le Tché-Hien (sous-préfet) furent temporairement suspendus de leurs fonctions; et Tch'enn Kouo-Joui, qui mourut paisiblement plus tard, fut honoré à l'égal d'un héros, et des temples furent élevés à sa mémoire... Nous eûmes toutes les peines du monde à obtenir (de Ly Houng-Tchang, le nouveau vice-roi) l'achèvement du cimetière qui devait recevoir les corps des victimes. J'avais donc raison de dire que les victimes du massacre de Tientsin n'ont jamais été vengées (1).

Le moment propice pour négocier fut manqué à Tientsin ; et quand le comte de Rochechouart reprit l'affaire à Pékin, il était trop tard : le premier sentiment de terreur était émoussé, et la nouvelle de la guerre franco-allemande était parvenue jusqu'à Pékin (2).

XIV. — PROTESTATION DE MONSEIGNEUR DELAPLACE

C'est sur ces entrefaites que Mgr Delaplace arriva à Pékin. Tout avait été réglé déjà par M. de Rochechouart; les Chinois avaient versé à la légation de France le montant de l'indemnité pécuniaire.

insultée à ce point, montre combien peu ces mandarins ont appris des convenances internationales. L'empereur de Chine ne condescendra pas jusqu'à recevoir en audience le ministre de France, mais on s'attend à ce que l'empereur des Français reçoive en audience un individu que l'on doit regarder à tout le moins comme responsable du meurtre de sujets français. »

(1) H. Cordier, *op. cit., I*, pp. 388 et suiv.

(2) Depuis le jour des massacres jusqu'à l'arrivée de la nouvelle des hostilités ouvertes entre la France et l'Allemagne, il s'écoula deux mois, ce qui d'ailleurs eût été suffisant pour donner le temps au chargé d'affaires de conclure. Mais, à tout prendre, même après la déclaration de guerre, le sentiment général en Chine, à cette époque, était qu'il eût mieux valu laisser l'affaire en suspens que d'accepter prématurément des conditions non satisfaisantes, sinon humiliantes pour la nation si gravement offensée en la personne de ses consuls et de ses missionnaires ou protégés.

Un pareil forfait, une insulte aussi grave se terminait par une simple amende; cette humiliante conclusion indigna le Vicaire apostolique de Pékin. Sous cette impression, voici la lettre qu'il adressa au chargé d'affaires :

Péking, Eglise Saint-Sauveur, le 3 *janvier* 1871.

Monsieur le Comte,

Cette lettre a pour objet de vous dire notre pensée touchant l'indemnité de Tien-tsin.

Le 28 octobre dernier où je mettais le pied dans cette mission, il me fut annoncé que telle somme, fixée par le gouvernement chinois et acceptée par la légation de France, nous serait remise.

... Je déclinai toute acceptation, sans formuler cependant un refus formel. Pressé de m'expliquer, j'ai eu l'honneur de vous répondre, M. le comte, à peu près en ces termes : *Dans la tragédie de Tien-tsin, je vois trois choses :* 1° *Un crime atroce;* 2° *Une injure cruelle infligée à tous les Européens en général, et en particulier à nous Français et missionnaires catholiques ;* 3° *des dommages graves qui ont ruiné toutes nos propriétés.*

Le crime doit être puni, l'injure réparée, les dommages compensés. La punition du crime ne me regarde pas, c'est l'affaire de MM. les ministres plénipotentiaires et des mandarins chinois. Il m'est seulement permis de souhaiter, avec tout le monde, que justice soit faite d'une manière assez exemplaire pour prévenir désormais de semblables catastrophes. Quant à la réparation de l'injure, je m'unis, comme Européen, à tous ceux qui demandent une satisfaction, laquelle soit en même temps une garantie pour l'avenir, et, comme Français, évêque de cette mission, j'ai non seulement le droit, mais le devoir d'exiger une mesure solennelle et durable, qui assure à l'avenir la tranquillité de nos établissements. Je voudrais qu'un monument fût érigé, — par décret impérial, *le long du fleuve entre le consulat de France et notre église ruinée : monument en marbre, tuiles jaunes et inscriptions qui flétriraient les auteurs et les fauteurs des massacres de juin, et démentiraient catégoriquement les calomnies qu'on fait peser encore sur nos missionnaires et nos Filles de la Charité. Ces conditions posées, alors nous en viendrions à la question des indemnités. Tant que le crime n'aura pas été suffisamment puni, tant que l'injure n'aura pas été suffisamment lavée, je repousse toute offre d'argent.*

Telles furent mes paroles, M. le Comte ; vous les avez accueillies volontiers comme conformes, dans le fond, à votre programme, et vous avez bien voulu comprendre que, débarqué depuis trente six heures à peine, en face d'une affaire si grave, dont je ne tenais aucun des fils, je ne pouvais de suite, sans manquer à la prudence la plus vulgaire, assumer la responsabilité d'aucun engagement.

Depuis, six mois se sont écoulés ; j'ai pu consulter les personnes et examiner les documents ; voici à quoi nous nous arrêtons :

D'après les dépêches du prince Koung, une première somme de quatre-vingt-dix mille taëls nous est allouée comme compensation de la ruine de nos propriétés ; nous acceptons cette somme pourvu que les conditions par nous réclamées, comme garantie de l'avenir soient remplies ; que si lesdites conditions ne sont pas admises, nous n'ac-

ceptons rien. Je dis : pourvu que les conditions par nous désignées soient remplies. Ne vous étonnez pas, M. le Comte, de notre persistance à maintenir cette réserve ; elle est basée sur ce simple raisonnement : accepter pareille indemnité, c'est nous engager indirectement à reconstruire. Reconstruire, tant que la position n'aura pas été mieux assurée, c'est préparer de nouveaux matériaux à de nouveaux incendies, à de nouveaux pillages, à de nouveaux massacres. Donc, si des précautions ne protègent pas l'avenir, ne construisons rien, et partant n'acceptons rien. Mais que le gouvernement chinois érige un monument solennel, alors mes appréhensions auront cessé, et, avec l'indemnité reçue, nous pourrons, Dieu aidant, poser à Tien-tsin des édifices qui deviendront, et une protestation contre le passé, et un gage nouveau de sécurité future.

Une seconde somme de cent trente mille taëls nous est offerte, d'après une traduction officielle du texte chinois, *pour notre église :* Or, le texte original chinois que j'ai sous les yeux porte ceci : *Cent trente mille taëls pour M. Chevrier..., pour six Sœurs françaises..., pour deux Sœurs belges..., pour une Sœur anglaise..., pour une Sœur italienne.*

Votre délicatesse, M. le Comte, a bien senti que ce prix du sang nous répugnerait ; il nous fait horreur, en effet, pardonnez-moi l'expression. Nous ne l'accepterons pas ; nos principaux motifs sont les suivants :

1° Quand un missionnaire, ou une Fille de la Charité, se dévoue aux missions, c'est pour donner son travail, ses sueurs, sa vie ; pour donner, non pour vendre. Qu'elles parlent, nos victimes de Tien-tsin, et elles se récrieront, avec nous, que jamais elles n'ont entendu poser leur sang dans une balance, contre le poids des taëls. Il est vrai que nous aurions de quoi consoler leur humilité, en remarquant qu'elles, pauvres servantes des pauvres infirmes, n'ont été cotées qu'à dix mille taëls (1). Mais nous ne voulons rien, ni dix mille taëls, ni cent mille. Qu'il soit loisible à notre dignité de pouvoir encore penser qu'aux yeux de plusieurs le sang d'un missionnaire et d'une Fille de la Charité est hors de prix ;

2° Nous ne voulons pas autoriser, pour notre part, un dicton qui menace de devenir un axiome, même un axiome politique en Chine, à savoir : qu'avec les Européens, tout s'arrange, moyennant finances. Piller, tuer un Européen, ce n'est plus un embarras, pourvu qu'on ait de quoi payer.

La Chine a des taëls dans ses douanes, elle est donc prête à stipuler encore de notre sang, à la première occasion ; aussi l'indemnité de Tien-tsin est à peine versée, et voyez, M. le Comte, quels bruits courent déjà ; voyez les suppliques provocatrices adressées récemment à l'Empereur ; voyez les proclamations, les libelles incendiaires répandus par les mandarins contre les « barbares d'Occident » ;

3° Aux termes du décret d'indemnité, les sommes allouées pour les victimes sont données pour être réparties entre les familles ; donc toucher le prix du sang, ne me regarde pas; cela regarde les familles qui ne m'ont nullement chargé de les représenter en telle occurrence.

On a allégué, je ne l'ignore pas, notre disette de ressources pécuniaires, pour nous et pour nos œuvres. Oh ! je vous en supplie, qu'on

(1) Voir plus haut la valeur marchande attribuée à chacune des victimes.

ne se préoccupe pas de nos plaies d'argent ! Nous ne craignons, grâce à Dieu, ni pauvreté ni souffrances pour nous-mêmes. Quant à nos œuvres, notre conviction est celle-ci : ou la France prendra à cœur l'affaire de Tien-tsin, ou elle la laissera là. Si la France parle et agit comme on a le droit d'espérer d'elle, alors les œuvres et les ressources ne nous manqueront pas ; si la France se tait, alors notre sang ne tardera pas à se mêler au sang des victimes de juin. En l'un ou l'autre cas, nous n'avons que faire d'aller ramasser un affreux argent sur les cadavres de nos missionnaires et de nos Filles de la Charité.

Voilà, M. le comte, tout le fond de notre pensée ; je l'ai exprimée sans détour, parce que je sais que vous aimez une nette franchise.

M. de Rochechouart se trouva de ce fait fort embarrassé de l'indemnité destinée à la mission de Pékin et qu'il avait déjà encaissée. Il s'en tira en en versant par surprise une partie à M. Aimery, Procureur des Lazaristes à Changhaï, qui n'avait pas été mis en garde et qui n'était pas au courant des négociations. Le reste fut payé directement aux familles des victimes.

Mgr Delaplace ne vit donc aboutir aucune de ses demandes. D'ailleurs les désastres de la guerre franco-allemande, mieux connus des Chinois, achevèrent de rendre toute nouvelle réclamation impossible, et lors de la première audience impériale accordée aux ministres plénipotentiaires, le 29 juin 1874, le ministre de France renouvela en vain sa protestation contre l'insulte reçue par la France quatre ans auparavant.

Il est difficile de contester que de tels événements ont singulièrement amoindri le prestige des étrangers et particulièrement des Français, aux yeux de la nation et du gouvernement chinois (1).

NOTES

I. Rapport présenté au Trône par le vice-roi Tseng Kouo-Fan et le commissaire impérial Tchoung-Héou

Vos serviteurs, Tseng Kouo-Fàn, grand chancelier du Conseil privé, vice-roi du Tché-ly, marquis de première classe ; et Tchoung-Heou, assesseur au ministère de la Guerre, ministre du Commerce, écrivent à genoux pour prier l'Impératrice (Tze-Hsi) et l'Empereur Toung-Dje) de daigner lire le récit des principales circonstances des affaires de Tientsin, qu'ils ont examinées avec soin.

Vos serviteurs ont trouvé que les désordres sont venus de ce que des malfaiteurs du peuple, ayant ensorcelé et emmené des personnes, y impliquèrent l'hospice des chrétiens, et de ce que le bruit s'est répandu qu'il y avait eu des yeux arrachés et des cœurs enlevés pour composer des remèdes. On en arriva à avoir beaucoup de soup-

(1) Ch. E. Martin, médecin de la légation de France. *Op. cit.*, p. 37.

çons ; les colères ont monté, et il en est résulté un grand trouble. Il était nécessaire de rechercher à fond le vrai et le faux, afin de pouvoir ensuite discerner le bien du mal, le juste de l'injuste, et de montrer manifestement l'iniquité.

Votre serviteur Kouo-Fàn, à son arrivée à Tientsin, a fait une enquête exacte et minutieuse, au sujet du crime reproché aux chrétiens, d'ensorceler et d'enlever les enfants. Bien que Ouang-san (1) ait déclaré avoir donné des drogues à Ou-Lan-tchen, il a varié dans son langage, tantôt avouant, tantôt se rétractant. De plus, il a son domicile à Tientsin, ce qui ne s'accorde pas avec les dépositions de Ou-Lan-tchen qui l'a d'abord déclaré habitant Ki-tchow. En outre il n'existe pas d'indice certain qu'il ait été serviteur à gage des missionnaires.

Quant aux hospices de charité, nous avons trouvé par l'enquête qu'il y a plus de 150 garçons et filles. Interrogés un à un, tous ont avoué et affirmé qu'ils étaient chrétiens depuis longtemps ; qu'ils avaient été conduits à l'orphelinat par leurs parents, pour y être nourris et élevés ; qu'il n'y avait eu aucun crime d'enlèvement. Pour ce qui est des yeux arrachés et des cœurs enlevés, c'est le fait d'une vaine rumeur, et il n'y a point le moindre indice fondé.

Quand votre serviteur Kouo-Fàn fit son entrée dans la ville de Tientsin, le peuple arrêta sa voiture, et plusieurs centaines de personnes lui présentèrent des pétitions. Il a ouvert lui-même une enquête et fait un interrogatoire rigoureux, pour découvrir s'il existait des indices certains d'yeux arrachés et de cœurs enlevés. Personne n'a pu donner quelque chose de certain. Il a interrogé les habitants de la ville de Tientsin et des environs ; il n'y a eu non plus aucune famille d'enfant perdu qui ait porté plainte devant son tribunal.

Ce n'est pas seulement à Tientsin que les bruits de ce genre circulent. Autrefois, dans le Hounàn et le Kiangsi, puis ces dernières années à Yang-tchow-fou (Kiangsi) et à Tienmen (Houpé), et dans cette province à Tamingfou et à Kouangpingfou, on a répandu des libelles et affiché des placards dans lesquels les missionnaires étaient accusés d'avoir enlevé frauduleusement des personnes, tantôt d'avoir arraché des yeux, tantôt d'avoir débauché des femmes et des filles.

Bien qu'il s'ensuivît partout des procès, des interrogatoires et des jugements, on n'a pas mis en évidence ce que les libelles et les placards contenaient de vrai ou de faux ; mais, cette fois, un examen sérieux a montré que l'accusation d'avoir arraché des yeux et enlevé des cœurs n'a aucun fondement certain. Au surplus, cette rumeur tumultueuse de jarres trouvées pleines d'yeux est également fausse. De fait, tuer des enfants, mutiler leurs cadavres, composer des remèdes avec des chairs palpitantes, c'est ce que ne font pas les barbares des forêts ni les hommes les plus scélérats. Comment des Anglais, des Français, n'importe qui, voudraient-ils commettre de telles atrocités ? La raison juge que ce fait n'existe certainement pas.

La religion catholique, de sa nature, porte les hommes à faire le bien. Sous Kanghsi, elle a été longtemps autorisée : si elle enseignait à attenter si atrocement à la vie des hommes, comment aurait-elle pu être autorisée du temps de Kanghsi ? D'ailleurs l'établissement de la charité (le Jentzeutang) a été fondé à peu près dans le même but que nos hospices d'enfants et de pauvres, uniquement pour recevoir et secourir les pauvres ; les dépenses annuelles y sont très considérables. Il porte le nom de charité (2) et la calomnie lui impute des sévices atroces ; naturellement les Chinois en conçoivent une grande indignation. D'un autre côté, à Tientsin, les soupçons nom-

(1) Personnage qui n'a jamais existé.
(2) Sans doute, il s'agit des caractères chinois « jen-tze ».

breux et le mécontentement des habitants avaient aussi leur cause.

On voyait les étrangers tenir leurs portes closes toute l'année, en grand secret et mystère, ne laissant aucun regard pénétrer dans l'intérieur des maisons. La demeure des missionnaires et l'hospice de la charité avaient des excavations qui avaient été faites par des ouvriers engagés et venus d'ailleurs. Vos serviteurs ont parcouru en personne les emplacements des édifices incendiés ; ils les ont visités et explorés avec soin. Les excavations avaient été faites dans le seul but de préserver de l'humidité et pour cacher et conserver du charbon. Les habitants de Tientsin ne les avaient jamais vues de leurs propres yeux ; seulement ils avaient ouï dire qu'il y avait des trous très profonds, dont chacun cachait un enfant loin de la lumière.

En outre, il y avait des Chinois qui allaient au Jentzeutang pour cause de maladie ; ils y étaient toujours reçus, et on ne les en faisait jamais sortir ensuite. L'hospice recevait les délaissés, garçons et filles ; les mendiants eux-mêmes, les nécessiteux et les malades moribonds également, tous étaient admis. Dans les maisons religieuses, les cours et les habitations étaient nombreuses, soit pour la prière, soit pour l'étude, pour le travail des ouvriers gagés et pour le soin des malades. Les habitations des deux sexes étaient séparées. Les garçons étaient dans la partie antérieure et les filles dans la partie postérieure. Les filles étaient au Jentzeutang, et les garçons à l'église du Holeou ; jamais dans le cours des années, ils ne se voyaient, pas même une fois.

Ajoutez que cette année, aux mois de mai et de juin, des malfaiteurs, à l'aide de drogues, ensorcelèrent et enlevèrent des personnes. Il arriva que juste à la même époque, dans des maisons religieuses, les décès furent nombreux ; par suite, il s'éleva violemment de vagues rumeurs. Facilement, à force d'entendre répéter les accusations des libelles et des placards, on les crut fondées. Les soupçons s'accumulèrent dans les esprits, et chacun conçut de la colère et de la haine. Quand les ravisseurs impliquèrent dans leurs faits les maisons religieuses, il n'y eut plus moyen de contenir la colère de la multitude.

Lorsque le préfet et le sous-préfet, qui étaient allés dans les établissements religieux pour l'enquête, eurent interrogé Ouang-san, et que le consul Fontanier eut tiré à balle sur le magistrat, la colère de la multitude put encore moins être contenue ; c'est pourquoi dix mille bouches poussèrent des vociférations, et, au même instant, on en vint à l'action : soudain il se produisit un grand tumulte. Sans doute ces clameurs poussées à la légère sont détestables, mais les causes de ces soupçons accumulés n'étaient le fait ni d'une matinée ni d'une soirée.

A présent que nous avons recherché et discerné les racines et origines du mal, il ne nous reste plus qu'à supplier l'Impératrice et l'Empereur d'ordonner, par un édit public, à tous les gouverneurs de provinces, de déclarer que les rumeurs répandues par les libelles et les placards, au sujet des yeux arrachés et des cœurs enlevés par les chrétiens, sont pour la plupart des faussetés et des calomnies, de le faire publier partout et connaître à tous, soit afin d'effacer l'outrage fait aux Européens, soit pour dissiper les soupçons des lettrés et du peuple.

Nous demandons aussi qu'on publie partout quelques-unes des causes de soupçons des habitants de Tientsin. Les Tientsinois sont en général fermes et énergiques, amis en grand nombre de la justice. Quant à ceux qui, entraînés par les rumeurs, se sont contentés de leur faire écho, mus par un sentiment d'humanité qui a excité les colères, sans aucun doute tous ceux-là doivent être laissés hors de cause ; mais les chefs et les principaux auteurs des crimes commis, avec les misérables qui, profitant de l'occasion, se sont livrés au

pillage, doivent, à coup sûr, être saisis et punis sévèrement pour servir d'exemple terrifiant à l'avenir.

En Chine, lorsque des officiers sont blessés grièvement, et que des meurtres ont été commis, il faut aussi, selon le nombre des personnes, prononcer des condamnations et proportionner la peine. A plus forte raison lorsqu'un grand nombre d'étrangers ont été mis à mort, et qu'il y a danger de troubles aux frontières, la licence ne doit-elle pas rester plus longtemps sans répression.

Ting-Tcheou-tchang, inscrit pour la place de Grand Juge de la province, et qui remplit à présent les fonctions de préfet général à Tientsin, s'il est délégué par nous pour rechercher les coupables et les objets volés, aidé du préfet et du sous-préfet, sera bien à la hauteur de son office.

Après les dépositions de Ou-Lantchen qui, coupable lui-même, avait impliqué dans ses actes les maisons religieuses, votre serviteur Tchoung-Heou avait ordonné aux autorités locales d'aller visiter les établissements en détail ; c'était en réalité pour dissiper les soupçons de la multitude. Peu auparavant, dans le Kiang-nàn, il y avait eu aussi des rumeurs d'enfants ensorcelés et volés par les maisons religieuses et on avait employé la même mesure.

Mais la mort de M. Fontanier, l'incendie des établissements religieux et du consulat, l'émeute soulevée tout à coup, étaient choses qu'aucune force humaine ne pouvait ni réprimer ni empêcher. A notre avis, pour ces grosses affaires amenées par l'effervescence populaire, une enquête approfondie montre que les magistrats ne peuvent ni les dissiper, ni les détourner en temps ordinaire, ni les empêcher par des mesures préventives.

Déjà le préfet général (Fou t'aè) et le sous-préfet sont suspendus de leurs fonctions, en attendant que l'affaire soit examinée et jugée, et des suppléants ont été nommés par votre serviteur Kouo-Fàn.

Nous connaissons avec certitude les noms et le nombre exact des personnes tuées. Au Jèntzeutang seulement, il reste encore cinq cadavres de filles qu'on n'a pu encore découvrir, malgré les recherches. Tous les autres ont été convenablement déposés dans des cercueils et confiés à la garde du consul anglais, M. Lay. Les cadavres russes ont été inspectés par le consul russe, M. Startseff, et enterrés par ses soins.

Nous avons écrit avec respect, ordre et clarté, une lettre que nous offrons respectueusement à l'Impératrice et à l'Empereur pour être examinée. Le ministre de France, M. de Rochechouart, est déjà arrivé à Tientsin (1), afin de délibérer sur les indemnités à payer pour dommage et reconstruction des établissements religieux. Vos serviteurs sont d'avis qu'il faut déléguer immédiatement des officiers pour traiter cette affaire. Nous vous informerons des faits subséquents à mesure qu'ils se produiront.

Au sujet de ceux qui, par erreur, ont tué des Russes, et de ceux qui, par erreur aussi, ont détruit deux temples protestants, l'un anglais et l'autre américain, quand le procès aura été instruit et jugé, nous Vous adresserons une lettre spéciale.

(1) Le correspondant du *Shanghaï Evening Courier* à Tientsin donnait sur les négociations entamées par M. de Rochechouart l'appréciation suivante :

« *Count Rochechouart and most of his staff arrived here yesterday from Peking, having visited their Excellencies Tsêng-Hwo-Fan and Chung-How on his way down. He also visited the scene of the massacre. This morning Chung-How is reported to have taken breakfast with him on board the* Flamme *where he has taken up his quarters. It is said the officers of the French steamer are very much annoyed at his conduct, and think he is allowing himself to be talked over to the British and American way of*

Sur l'ensemble des faits examinés et constatés, nous avons écrit cette relation respectueuse que nous Vous envoyons d'un commun accord, puis, prosternés, nous prions l'Impératrice et l'Empereur de la lire et de donner leurs instructions.
Rapport respectueux !

II. Bulles nommant Mgr Guierry, évêque de Danaba, 9 septembre 1864.

PIUS Pp. IX.

Dilecte Fili, salutem et Apostolicam Benedictionem. Apostolatus officium meritis licet imparibus Nobis ex alto commissum, quo Ecclesiarum omnium regimini divina dispositione praesidemus utiliter exequi, adjuvante Domino satagentes, solliciti corde reddimus, et solertes, ut cum de Ecclesiarum ipsarum regiminibus agitur committendis, tales eis in Pastores praeficere studeamus, qui populum suae curae creditum sciant, non solum doctrina verbi sed etiam exemplo boni operis informare, commissasque sibi Ecclesias in statu pacifico et tranquillo velint et valeant, auctore Domino, salubriter regere et feliciter gubernare. Dudum siquidem provisiones Ecclesiarum omnium tam vacantium et in posterum vacaturarum ordinationi et dispositioni Nostrae reservavimus, decernentes ex tunc irritum et mane, si secus super istas quocumque modo quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Postmodum vero Episcopali Ecclesia Danabensi in partibus infidelium, cui Venerabilis Frater Augustinus Verot ultimus illius Antistes praesidebat, per translationem ejusdem Venerabilis Fratris ad Sedem Savannensem Pastoris solatio destituta, Nos ad ejusdem Ecclesiae provisionem celerem atque felicem in qua nemo praeter Nos se potest, poteritve immiscere, decreto et reservatione obsistentibus hujusmodi, ne illa exponatur longae vacationis incommodis, paterno et sollicito studio intendentes, post deliberationem, quam de praeficienda Ecclesia personam utilem, atque fructuosam, cum VV. FF. NN. S. R. E. Card. negotiis Fidei propagandae praepositis habuimus diligentem demum ad te qui ex legitimo es matrimonio procreatus et in aetate etiam legitima es constitutus, et de cujus pietate, scientia, salutis animarum zelo, rerumque gerendarum peritia fide digna testimonia perhibentur, oculos mentis nostrae convertimus. Quibus omnibus mature perpensis, teque a quibusvis excommunicationis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis censuris et poenis quovis modo, vel quavis de causa latis, si quas forte incurreris, hujus tantum rei gratia absolventes, et absolutum fore censentes, eamdem Danabensem Ecclesiam de persona tua Nobis et memoratis Cardinalibus, ob tuarum exigentiam meritorum, accepto de Fratrum eorumdem consilio, Auctoritate Nostra Apostolica tenore praesentium providemus, teque illi in Episcopum praeficimus et pastorem, curam et administrationem ipsius Ecclesiae Danabensis tibi in spiritualibus et temporalibus suscipiat incrementa. Jugum igitur Domini prompta voluntate animi amplectens curam et

settling things. I rather think he may be borrowing a leaf of Chinese etiquette and playing with them until he is able to work. One or two gentlemen remain at the French Legation in Peking. Three priests (MM. Favier et d'Addosio seulement) *came down with the party and it is said they have been ordered by Rochechouart to return to their chapels and their work. They replied that their chapels were all destroyed. He then told them to put up mat-roffs, but they said they would not go up to the city without a gun-boat. Is all this a little by-play to throw dust in the eyes of the Chinese.* » (The Tientsin Massacre, *Shanghaï*, 2d édition, p. 57.)

administrationem praefatas ita studeas fideliter, prudenterque ut praefata Ecclesia provido se gaudeat gubernatori et fideli administrationi fuisse commissam; tuque praeter aeternae retributionis praemium Nostram quoque et Sanctae Sedis Apostolicae uberius exinde consequi merearis benedictionem et gratiam. Praeterea tibi concedimus ut quamdiu praefata Ecclesia ab infidelibus detineatur, ad illam accedere et apud eam, personaliter residere minime tenearis. Ceterum ad ea, quae in tuae possunt commoditatis augmentum, favorabiliter intendentes, tibi, ut a quocumque malueris catholico antistite, gratiam et communionem Sedis Apostolicae habente, accitis et in hoc illi adsistentibus duobus episcopis, vel quatenus, requiri commode nequeant, duobus praesbyteris secularibus vel regularibus similem gratiam et communionem Sedis Apostolicae habentibus, munus consecrationis accipere libere, ac licite possis et valeas, eidemque antistiti, ut receptis a te prius fidei professione, juxta articulos quidem a Sede Apostolica praescriptos, ac Nostro et Romanae Ecclesiae nomine fidelitatis debitae solito juramento praefatum munus tibi Auctoritate Nostra impendere licite valeat, eadem Auctoritate plenam et liberam harum serie tribuimus facultatem. Volumus autem, atque decernimus, ut nisi receptis a te prius per dictum antistitem juramento et professione fidei haud ipse Antistites Consecrationis munus tibi impendere, tuque illud suscipere praesumpseritis, ipse Antistes ab Pontificalis officii exercitio et tam ipse quam tu ab regimine et administratione Ecclesiarum Vestrarum suspensi sitis eo ipso. Non obstantibus Apostolicis, atque in universalibus, provincialibus et synodalibus Conciliis editis, generalibus vel specialibus Constitutionibus et Ordinationibus, nec non dictae Ecclesiae etiam juramento, confirmatione Apostolica, vel quavis firmitate alia roboribus statitis et consuetudinibus, ceterisque contrariis quibuscumque.

Datum ex Arce Gandulphi sub Annulo Piscatoris die IX septembris MDCCCLXIV Pontificatus Nostri anno decimonono.

Card. PARACCIANI CLARELLI.

III. BULLES NOMMANT MGR GUIERRY, COADJUTEUR DE MGR MOULY, 9 septembre 1864.

PIUS Pp. IX.

Dilecte Fili, salutem et Apostolicam Benedictionem. Jam inde ab anno MDCCCLVIII Venerabili Fratri Martiali Mouly Episcopo Fussulano, quem a Vicariatu Mongoliae ad Vicariatum Pekinensem Septentrionalem in quo ipsa Civitas Pekinensis est, transtuleramus in Coadjutorem cum futura successione in regimine ejusdem Pekinensis Vicariatus per similes in forma Brevis Litteras destinavimus Venerabilem Fratrem Joannem Baptistam Anouilh Episcopum Abydensem in partibus infidelium, cui Vicariatum Pekinensem Meridio-Orientalem moderandum demandavimus, Postmodum vero quum dictus Fussulanus Antistes viribus debilitari caeperit, enixas nobis preces exhibendas curavit, ut alterum illi Coadjutorem adsignare velimus ab alio omni ac vinculo expeditum, cujus opera et auxilio VV. Fratrum Nostrorum Sanctae Ecclesiae Romanae Card. Propagandae Fidei propositionem benigne excipere existimavimus. Nos igitur hisce litteris Auctoritate Nostra Apostolica memoratum Venerabilem Fratrem Episcopum Abydensem a munere Coadjutoris Vicarii Apostolici Pekini Septentrionalis praesentium tenore dissolvimus ac solutum declaramus. Teque, Dilecte Fili, de cujus doctrina, prudentia et religionis studio habuimus testimonia, a quibusvis excommunicationis et interdicti, aliisque ecclesiasticis censuris, sententiis et poenis quovis modo, vel quavis de causa latis, si quas forte incurristi, hujus tantum

rei gratia absolventes, et absolutum fore censentes in Coadjutorem cum futura successione praefati Antistitis in regimine et procuratione Vicariatus Apostolici Pekinensis septentrionalis eligimus, constituimus et renuntiamus : volentes ut quoad dictus Antistes vixerit eatenus te in administratione ejusdem Vicariatus ingeras quatenus ipse voluerit. Mandamus proinde omnibus ad quos spectat seu spectabit ut Te in Coadjutoris munus ac suo tempore in Vicarium Apostolicum superius dicti Vicariatus recipiant et admittant, Tibique pareant ac faveant et praesto sint, secus sententiam, seu poenam quam rite tuleris, seu statueris in rebelles ratam habebimus, ac faciemus auctorante Domino usque ad satisfactionem condignam inviolabiliter observari. Contrariis speciali licet mentione dignis non obstantibus quibuscumque. Datum ex Arce Gandulphi sub Annulo Piscatoris die IX septembris MDCCCLXIV, Pontificatus Nostri anno decimonono.

Card. Paracciani Clarelli.

IV. Bulles transférant Mgr Guierry au Tchékiang, 21 janvier 1870.

PIUS Pp. IX

Venerabilis Frater salutem et Apostolicam Benedictionem. Summi Apostolatus munus nullis Nostris meritis diviniter humilitati Nostrae concreditum postulat, ut Ecclesiae Universae negotia componamus prout catholico nomini bene prospere feliciterque evenire censuerimus. Simul ac itaque contegit, ut obitu Venerabilis Fratris Josephi Martialis Mouly Episcopi Fussulani et Vicarii Apostolici Pekini Septentrionalis missio illa suo pastore viduaretur, Nos de ea re sedulo egimus cum VV. FF. NN. S. R. E. Cardinalibus negotiis Fidei Propagandae praepositis, omnibusque rei momentis attente perpensis in eam sententiam devenimus, ut Venerabilem Fratrem Aloisium Gabrielem De la Place Congregationis Missionis Episcopum Hadrianopolitanum et Vicarium Apostolicum Provinciae Tche-kiang ad Vicariatum Pekini Septentrionalis regendum vocaremus, Te vero, Venerabilis Frater, Vicariatui Apostolico Provinciae Tche-kiang suo destituto Praeside praeficeremus. Qua cum ita sint, Te a quibuscumque excommunicationis, et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et poenis, quovis modo vel quavis de causa latis, si quas forte incurristi, hujus tantum rei gratia absolventes ac absolutum fore censentes, de hisce litteris dememoratorum VV. FF. consilio Auctoritate Nostra Apostolica Vicarium Apostolicum Provinciae Tche-kiang cum omnibus facultatibus necessariis et opportunis eligimus, constituimus et renuntiamus. Mandamus propterea omnibus et singulis ad quos pertinet, seu pertinere poterit, ut Te in Vicarium Apostolicum dicti Vicariatus Provinciae Tche-kiang, juxta praesentium tenorem, excipiant, admittant, tibique faveant, pareant, praesto sint, tuaque salubria monita et mandata reverenter accipiant, et efficaciter adimpleant, secus sententiam seu poenam quam rite tuleris, statuerisve in rebelles ratam habebimus, eamque faciemus, auctorante Deo, usque ad satisfactionem condignam inviolabiliter observari. Non obstantibus quatenus opus sit Nostrae Cancellariae Apostolicae Regula de jure quaesito non tollendo aliisque Apostolicis Constitutionibus et Ordinationibus necnon dicti Vicariatus, etiam juramento, confirmatione Apostolica vel alia quavis firmitate roboratis statutis consuetudinibus, ceterisque contrariis quibuscumque. Datum Romae apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die XXI januarii anno MDCCCLXX Pontificatus Nostri anno vigesimoquarto.

Pro Dno Card Paracciani Clarelli,
J. Profili, Substitutus.

V. Personnel de la mission de Pékin sous Mgr Delaplace



Lazaristes, 1871.

MM. 1. Garrigues, martyr.
2. Pierre Tchrèn.
3. Paul Làn.
4. Armand David.
5. Humblot.
6. Paul Ouang.
7. Balthazar Tcheng.

MM. 8. Delemazure.
9. Favier.
10. J.-B. Kho.
11. Mgr Delaplace.
12. D'Addosio, martyr.
13. Thierry.
14. Le frère Liou.

MM. 15. J.-B. Sarthou.
16. Joseph Meng (*en bas*).
17. Venant Ouang (*en haut*).
18. Saupurein.
19. L'ex-lama Fong.
20. Fioritti.

(Lire de gauche à droite.)

I. Peking

Peking. — *Eglise Saint-Sauveur*, 1783. *Grand Séminaire, Paroisse, Sainte-Enfance, Séminaire interne, Ecoles*, etc.

Mgr Delaplace, Louis-Gabriel.
MM.
Favier Alphonse-Marie.
Dumont Antoine.
Tcheng Balthazar.
Ouang Paul.
MM.
Provost Alexandre.
Chevrier Jean-Louis.
Frère coadj. Tchou J.-B.

Nantang. — *Eglise de l'Immaculée-Conception*, 1847. *Petit Séminaire, Paroisse, Mission, Ste-Enfance, Ecoles*, etc.

MM.
D'Addosio Pascal.
Ly Barthélemy.
Un prêtre séculier.

TOUNG-TANG. — *Eglise Saint-Joseph,* 1847. *Paroisse, Mission, Sainte-Enfance, Aumônerie de la Légation.*

MM.
Kho Jean-Chrysostome.
Humblot Augustin.

SITANG. — *N.-D. des Sept-Douleurs,* 1815. *Paroisse, Mission, Ste-Enfance.*

M.
Làn Paul.

CHALA-EUL. — *Paroisse Saint-Michel,* 1873. *Ferme de la Ste-Enfance.*

M.
Ou Jean-Baptiste

II. KING-TOUNG

KIA-KIA-TOUAN. — *Paroisse de l'Annonciation* (1873). *Mission.*

M.
Fioretti Jean-Baptiste.

KI-TCHEOU (1871). — *Mission, Ste-Enfance.*

MM.
Ma Côme.
Ouang Venance.
Un prêtre séculier.

YOUNPINGFOU (1862).— *Mission, Ste-Enfance*

MM
Sarthou Jean-Baptiste.
Un prêtre séculier.

III. PAOTINGFOU

NGANKIATCHOUANG (1848). — *St-Vincent, Mission, Ste-Enfance.*

MM.
Thierry Jean-Baptiste.
Ho Paul.
Un prêtre séculier.

CHOULOU, *Mission.*

M.
Liou François.

TSI-TCHOW, *Mission.*

M.
Saupurein Félix.

IV. SUANHOUAFOU (1783).

EGLISE STE-CROIX. — *Paroisse, Mission, Sainte-Enfance, Ecole.*

MM.
Garrigues Jules.
Tcheng Paul.
Tching Pierre.
Wynhoven François.

IU-TCHOW (Sihoying (1871). — *Mission, Ecole, Sainte-Enfance.*

MM.
Mong Joseph.
Un prêtre séculier.

V. TIENTSIN (1847)

SAINT-LOUIS. — *Paroisse, Procure, Ste-Enfance*

M.
Delemasure Jean-Baptiste

IEN-CHAN-SHIEN (1872). — *Mission, Sainte-Enfance.*

M
Fong Pierre.

CHAPITRE II

LES AFFAIRES DE TIENTSIN

I. Nouveaux établissements religieux sur la concession française. — II. L'église de Notre-Dame-des-Victoires après l'incendie. — III. La Procure des Jésuites à Tientsin. — IV. Démarches de Mgr Delaplace pour empêcher cet établissement. — V. Raisons mises en avant par Mgr Delaplace. — VI. L'incident Leboucq. — VII. Les Jésuites triomphent. — VIII. Le memorandum chinois de 1871. — IX. Réponse de M. de Rochechouart au Memorandum.

NOTES. — I. *Lettre de Mgr Delaplace adressée au cardinal Barnabo, Préfet de la Propagande* (9 *mars* 1870). — II. *Mgr Delaplace et les nouvelles tentatives des Jésuites.* — III. *Une fable de La Fontaine.*

I. — NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX SUR LA CONCESSION FRANÇAISE

Les garanties demandées par Mgr Delaplace ne lui ayant pas été accordées, et M. de Rochechouart n'ayant pas pu ou n'ayant pas voulu négocier en ce sens, il fut décidé qu'on ne relèverait aucun des établissements détruits le 21 juin 1870, et que les divers services religieux seraient transférés sur la concession française, alors déserte et perdue au milieu des marais et des tombeaux.

M. Favier, nommé provisoirement Procureur à Tientsin, construisit alors l'église et la résidence Saint-Louis. En même temps, il servait d'architecte pour la construction du consulat de France qui lui aussi émigra définitivement sur la concession française.

En 1874, Mgr Delaplace réinstalla les Filles de la Charité à côté du nouveau consulat de France.

Par suite de ce double transfert, l'église de N.-D.-des-Victoires resta provisoirement en l'état où l'avait laissée l'incendie. Ce provisoire dura 27 ans.

II. — L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES APRÈS L'INCENDIE

Voici la description de cette superbe et majestueuse ruine :

Cette construction, raconte un voyageur (1), venait d'être récemment achevée, bâtie en solides briques et dans le style durable des catholiques romains. Les Chinois ont été très peinés que cette imposante construction soit restée debout, reproche continuel de leur barbarie et de leurs futiles efforts pour la détruire. La croix qui reposait sur un globe doré à l'entrée, étant facile à atteindre, disparut rapidement ; mais la croix dorée sur le sommet de la tour reste encore debout, comme emblème du christianisme que ses ennemis cherchent à effacer (2).

Les portes d'entrée portent les marques de la grande violence qui a été employée. La cathédrale et le consulat sont situés là où autrefois était une résidence impériale, à la jonction du Grand-Canal avec le Pei-Ho. Ici, tous les deux tournent à angle droit vers le sud, formant un T ; la cathédrale au nord et regardant le fleuve du côté du pont de bateaux, et commandant aussi, à droite et à gauche, le Pei-Ho et le Grand-Canal. La situation est la plus belle de Tientsin ; et dans n'importe quelle direction et de chaque point de vue, le panorama est grandiose. Les Chinois ont dû voir longtemps avec envie s'élever sur ce site impérial ce témoignage des succès et de la puissance des armes françaises.

La partie du bâtiment impérial, à gauche de l'entrée, est demeurée intacte à travers cette épreuve. Mais aucun vestige de construction religieuse ou politique qui pouvait être détruit n'est resté debout. Deux superbes tablettes de marbre couvertes par des pavillons ont été aussi la proie de l'embrasement. Je ramassai quelques feuilles calcinées d'une bible française et latine, avec des notes en latin, que j'aime à garder comme souvenirs de cette affreuse calamité. Deux ou trois des piliers calcinés sur lesquels reposait le toit existent encore, entourés de solives cerclées de fer. L'intérieur de la cathédrale est rempli de décombres du toit tombé. Le P. Chevrier et un prêtre chinois furent massacrés ici, terriblement hachés et jetés ensuite dans la rivière. Les trois étages et le toit de la principale tour et des deux tours latérales ont été aussi incendiés, et la belle cloche en bronze fondue en France gît avec sa suspension, brisée, ayant eu

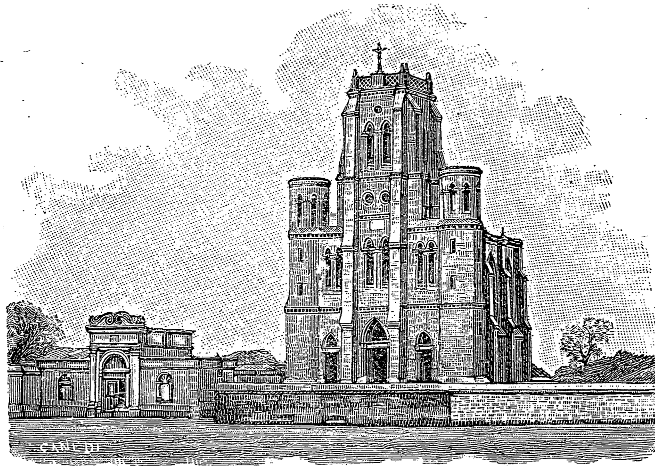
(1) *The Shanghaï Evening Courier*, 25 novembre 1870

(2) Cette croix, don du père de Mgr Favier, a résisté à une nouvelle tourmente et continue à donner raison à la juste réflexion du protestant dont nous citons ici les paroles.

probablement son parcours changé dans sa chute par quelques chevrons non brûlés (1).

Il y avait là trois fonctionnaires en activité qui aimablement nous montrèrent le consulat, qui est voisin, et nous indiquèrent les tombes des victimes. Ils s'enquirent ensuite de nos noms avec l'intention de relater notre visite aux mandarins. Ici l'idée de désolation est modifiée, l'enclos ayant été dégagé pour les funérailles des victimes. Le consulat est un amas de ruines, et la magnifique véranda et le pavillon qui dominaient le fleuve et qui lui donnaient le nom très approprié de Wang-Hai-Low (2), ont aussi disparu.

Ici sont les grands monticules de briques sous lesquels dorment



ÉGLISE N.-D. DES VICTOIRES DE TIENTSIN

Elevée en 1869; incendiée en 1870; restaurée en 1897; rasée en 1900.

les martyrs, circulaires en haut et plâtrés par-dessus avec de la chaux bleue.

D'un côté de l'allée étaient M. Fontanier et les autres laïcs; de l'autre étaient les missionnaires et les Filles de la Charité, cinq tumulus pour dix Sœurs.

Pour ce qui regarde le Jèntzeutang, on restaura sommairement la chapelle dont les murailles restaient encore debout; elle servit ainsi de monument expiatoire. Tous les ans, au jour anniversaire des massacres, on venait y célébrer la messe. Dans la cour de l'ancien hôpital, Mgr Delaplace fit élever une petite colonne en pierre à chaque Sœur.

(1) Cette belle cloche fut transférée dans la nouvelle église de Saint-Louis où elle continue de sa note grave à appeler les fidèles à la prière.

(2) Wang-Hai-Low signifie : Tour qui regarde la mer.

III. — LA PROCURE DES JÉSUITES A TIENTSIN

La pagode prêtée aux Jésuites à Tientsin n'était pas encore devenue un établissement définitif et permanent; elle fut détruite le 21 juin 1871 : Mgr Delaplace voulut en profiter pour réparer l'erreur de Mgr Mouly et s'opposer à toute restauration. Cet établissement ne répondait en effet à aucun besoin réel et pouvait prêter à de multiples et graves inconvénients. L'occasion qui lui avait donné naissance, la rébellion des Tchang-Mao (1), n'existait plus, et la nécessité d'une maison pour hospitaliser, une nuit ou deux par an, les quelques missionnaires qui se dirigeaient vers le Tchély Sud-Est, était loin d'être évidente. Ce qui était incontestable, au contraire, c'était le danger que cet établissement ne devînt un foyer d'intrigues, un sujet de contestations perpétuelles entre Jésuites et Lazaristes, une première étape vers des empiètements nouveaux ou même un prétexte à l'éviction des missionnaires authentiquement chargés de cette Eglise, comme cela s'était produit ailleurs. Et malheureusement l'expérience ne devait que trop confirmer ces appréhensions. Tous les malentendus survenus entre les missionnaires du Tchély Sud-Est et ceux de Pékin, pendant un demi-siècle, sont nés là ; c'est de cette maison qu'ont été soigneusement épiées les moindres difficultés du Procureur lazariste avec tel ou tel diplomate ; c'est là qu'on les a exploitées et plus tard transformées en « appels » (2).

IV. — DÉMARCHES DE MONSEIGNEUR DELAPLACE POUR EMPÊCHER CET ÉTABLISSEMENT

Ce fut cette grave considération, et non un motif d'animosité, qui poussa Mgr Delaplace aux démarches ainsi racontées par le P. Gonnet, alors supérieur des Jésuites du Tchély Sud-Est :

Il (Mgr Delaplace) était encore à Rome, au concile du Vatican, quand il fut transféré du Tchékiang à Pékin, pour y remplacer Mgr Mouly, que Dieu venait de couronner dans son paradis après

(1) Voir page 461.

(2) « Des demandes nous furent faites par M. de Rochechouart, ministre de France à Pékin; plus tard, en 1885, par M. Patenôtre, puis par M. Ristelhueber, consuls à Tientsin. » (Lettre du P. Jubaru, S. J., à la Chambre de commerce de Tientsin. 1er octobre 1922.)

son bel apostolat en Chine. Il alla trouver notre très Révérend Père Général et le Père Assistant, et leur déclara que pour la paix, il avait beaucoup regretté notre établissement dans la mission du Tcheu-li. Il ajouta qu'il était spécialement opposé à notre séjour à Tien-tsin, et que, puisque notre maison, pillée et brûlée, n'existait plus, il s'opposait formellement à tout nouveau pied-à-terre que nous voudrions y établir. Il dit à notre Très Révérend Père Général que déjà sa plainte avait été déposée, en ce sens, à la Sacrée Congrégation de la Propagande (1).

V. — RAISONS MISES EN AVANT PAR MONSEIGNEUR DELAPLACE

Dans sa longue lettre du 9 mars 1870 au cardinal Préfet de la Propagande, le Vicaire apostolique de Pékin traitait la question à fond et réfutait toutes les raisons invoquées par les Jésuites. Il prouvait 1° que leur Procure n'était en fait destinée qu'à servir d'étape pour arriver, un jour ou l'autre, à prendre la place des Lazaristes à Pékin; leurs paroles, leurs écrits, leurs actes en faisaient foi; — 2° que l'existence du Vicariat du Tchély Sud-Est n'était nullement liée à l'occupation d'un port de mer. Quand ledit Vicariat fut fondé, aucun port n'y existait; et si les Jésuites avaient mis alors cette condition à leur venue, l'opposition à leur entrée dans le Tchély eût été beaucoup plus vive encore :

Bien plus, ajoutait Mgr Delaplace, ce que j'ai déclaré avec peut-être trop de hardiesse au Très Révérend Père Beckx, je le déclare sans hésiter à la Sacrée Congrégation : si le Vicariat du Tchély Sud-Est, tel qu'il est, sans port de mer, est pour les Pères Jésuites une telle charge et est hérissé de tant de difficultés, de grâce, qu'ils se tranquillisent, et, s'ils le veulent, qu'ils abandonnent ce champ ; c'est de très grand cœur que nous le recouvrerons et l'administrerons de nouveau.

Dans cette lutte Mgr Delaplace était soutenu par tous ses confrères; voici en particulier ce qu'écrivait alors Mgr Tagliabue, le successeur de Mgr Anouilh :

La vraie raison, et même je dirai la seule raison qui me fait souhaiter que les Révérends Pères, qui sont certainement très estimables, quittent la mission des autres, c'est que s'ils restent à Tientsin, ils sont une cause certaine de discorde, et par conséquent de scandale. Qui a tort, qui a raison ? Il importe peu ; mais ce qui importe c'est que le nom de Dieu ne soit pas blasphémé. Qu'ils quittent donc Tientsin et ne paralysent pas le bien spirituel pour un avantage temporel.

(1) E. Becker : *Le Père Gonnet*, 1907, p. 109.

VI. — L'INCIDENT LEBOUCQ

Un incident vint sur ces entrefaites manifester combien étaient justifiées les craintes de Mgr Delaplace ; une lettre de ce dernier adressée à Mgr Dubar nous l'expliquera :

... Votre Grandeur déclare qu'Elle se fera un devoir de ne pas permettre qu'aucun des siens se mêle des affaires d'autrui. Ceci me donne occasion, Monseigneur, de dénoncer à votre sollicitude un des vôtres, qui bien des fois s'est mêlé des affaires d'autrui. Je parle du R.P. Leboucq (1).

Ce bon Père est en effet plein de témérités. Il disait lui-même en 1866 à M. Thierry que sur cinquante affaires de chrétiens gagnées par lui auprès des tribunaux ou des païens, il n'y en avait guère qu'une seule où les chrétiens eussent raison ; il tenait ce même langage à M. Favier qui ne lui en fit pas ses compliments.

Voici un coup tout récent du R. P. Leboucq. Il était à Tientsin, le 1er novembre dernier (1871), en compagnie du R.P. Gonnet. Nous avions également à Tientsin MM. Sarthou et Ouang, tous deux Lazaristes. Or, dans la matinée de ce 1er novembre, M. Sarthou, en présence du R. P. Leboucq, propose aux commandants des trois canonnières françaises de dire le lendemain, à 9 heures, une messe pour les victimes de juin 1870. Ces messieurs acceptent avec empressement, disent qu'ils enverront une partie des équipages, etc., etc. Tout est réglé.

Mais voilà que le soir le R. P. Leboucq notifie à M. Sarthou qu'invité par ces messieurs les commandants, il dira le lendemain chez nous, à 8 heures et demie, la sainte messe pour les morts de l'armée française. M. Sarthou a eu beau réclamer, il en a été pour dire la messe sans les officiers invités la veille.

Ainsi, dans notre propre maison, avec nos ornements, pour un acte public et quasi paroissial, le R. P. Leboucq a supplanté, malgré leurs réclamations, les missionnaires locaux. Est-ce là une façon d'entretenir la bonne harmonie ?

M. Sarthou m'a écrit une lettre de plaintes à ce sujet. De prime abord il était facile de sentir quelque manœuvre secrète là-dessous ; car ces messieurs les officiers sont trop bien élevés pour faire une pareille contre-invitation. Eussent-ils réellement invité, le R. P. Leboucq aurait dû avoir le tact de ne pas accepter. Mais non, il n'y a pas eu d'invitation de la part des commandants, je m'en suis assuré (2). Ces messieurs sont encore à Tientsin tous les trois; Votre Grandeur peut les faire interroger...

(1) Supérieur des Jésuites du Tchély Sud-Est, puis Procureur à Tientsin, il quitta ensuite la Compagnie de Jésus, entra à la Grande-Chartreuse, et se fit enfin admettre dans le clergé de Lyon. Il mourut curé de Vernaison (Rhône) en 1905.

(2) Un fait analogue se produisit le 26 avril 1876, à l'occasion d'une messe célébrée pour l'anniversaire de la mort de M. de Lagrené; cette fois, le héros de l'incident fut le R. P. Joseph Gonnet, supérieur de la mission du Tchély Sud-Est.

LES JÉSUITES TRIOMPHENT

Rappelé impérieusement à Pékin par les devoirs de sa charge, rendus plus urgents par les graves événements de Tientsin, Mgr Delaplace avait dû quitter Rome précipitamment et n'avait pu pousser sa requête au sujet du départ des Jésuites de Tientsin jusqu'à la conclusion. Ce départ équivalait à l'abandon de la place: et en effet, de même que quatorze ans auparavant ses adversaires avaient trouvé dans les bureaux des Congrégations romaines des amis assez dévoués pour leur rédiger des Bulles, sinon fausses, au moins erronées, il ne leur fut pas difficile, lui absent, de faire échouer sa supplique.

Le R. P. Gonnet raconte ainsi la façon dont les Jésuites arrivèrent à faire triompher leur cause :

Monseigneur Dubar se mit tout entier à défendre nos intérêts, et notre Très Révérend Père Général en fit aussi son œuvre, et n'épargna ni sa peine, ni ses démarches. Nous eûmes enfin gain de cause, et la Sacrée Congrégation de la Propagande rendit le 20 août 1872 la sentence suivante : ... *Licere Patribus Societatis Jesu proprium habere hospitium, privatum tamen, et domestico oratorio instructum, in portu europaeo civitatis Tientsin, ad expedienda negotia Vicariatûs apostolici Petcheuli austro-orientalis* (1).

VIII. — LE MEMORANDUM CHINOIS DE 1871

Pendant que la mission de Pékin, si rudement atteinte par les événements de juin 1870, réparait patiemment à Tientsin les lourdes pertes subies et relevait péniblement ses œuvres d'apostolat, le gouvernement chinois de son côté méditait le moyen de tirer parti de ses fautes mêmes. Il crut avoir trouvé l'occasion propice dans la prochaine revision des traités européens; et en guise de préparation à cet acte important, il produisit une pièce fameuse qu'on a appelée le *Memorandum*, et qu'il chercha à substituer ou du moins à ajouter à l'article 13 du traité français de Tientsin, relatif à la religion chrétienne. Henri Cordier a dit très justement de cette pièce :

Le Mémorandum décèle l'état d'esprit des Chinois à cette époque. Ne pouvant le faire par la force, ils tentèrent par cette voie détour-

(1) BECKER : *Le R. P. Joseph Gonnet*, 1907, p. 110.

née de revenir sur les concessions faites précédemment aux étrangers. Le missionnaire paraissant plus vulnérable que le marchand ou le consul, on l'attaque d'abord.

Cette pièce, dont l'original est en chinois, fut envoyée en 1871 à toutes les légations européennes de Pékin. En voici les principaux passages :

Préambule. — Le commerce n'a donné lieu à aucun différend entre la Chine et les nations étrangères ; il n'en est pas ainsi des missions qui sont une source d'abus incessants ; elles ont pour but d'exhorter à la vertu et elles produisent un effet inverse. Partout où paraissent les missionnaires, ils s'attirent l'animadversion du peuple. Les premiers qui vinrent en Chine étaient désignés sous le nom de « lettrés d'occident ». La plupart des conversions se faisaient parmi des gens respectables, tandis que depuis la conclusion des traités, en 1860, la plupart des convertis sont des gens sans vertu ; aussi cette religion reste-t-elle peu considérée, et les consciences sont devenues la proie du besoin...

A l'ombre de l'influence des missionnaires, les chrétiens ont continué à opprimer le peuple et à le tromper ; de là des luttes incessantes entre les chrétiens et les païens... D'anciens rebelles, mis hors la loi, cherchent un refuge dans l'Eglise et abritent leurs désordres sous sa protection... Le peuple ignore la différence entre le catholicisme et le protestantisme... Il confond aussi tous les Européens sous le vocable « d'hommes du dehors » ; aussi quand des troubles éclatent, tous sont exposés aux mêmes dangers... En vue de protéger les intérêts de tous et d'arrêter les abus sus-mentionnés, le prince (Koung) et le Tsoung-Ly-Yamèn ont l'honneur de soumettre à l'examen de Votre Excellence un règlement en huit articles, lequel a été communiqué aux représentants des autres puissances.

Article premier. — Les chrétiens, lorsqu'ils fondent un orphelinat, n'en donnent pas avis aux autorités, et paraissent agir en mystère... Une fois que l'enfant est entré dans la maison, il n'est pas loisible à d'autres personnes de l'adopter, et les parents n'ont pas le droit de le reprendre ni même de le visiter. Tout ceci entretient les soupçons et excite la haine du peuple; et c'est ainsi que par degrés se produit un cas comme celui de Tientsin. Quoique nous ayons démenti dans un rapport toutes ces rumeurs d'yeux et de cœurs arrachés (1), le peuple conserve encore des doutes... Ce serait une bonne chose d'abolir les orphelinats (tenus par des) étrangers et de les transporter en Europe, où ils pourraient pratiquer leur charité à leur aise... Il serait de beaucoup préférable que chacun exerçât la charité dans son pays, et alors aucun évènement lamentable ne pourrait surgir.

Art. II. — Les femmes ne devraient plus entrer dans les églises, et les Sœurs de Charité ne devraient plus venir en Chine pour enseigner la religion. Cette mesure ne fera que rendre les chrétiens plus

(1) Ce démenti n'a jamais été fait par le gouvernement chinois d'une manière claire et catégorique ; la pièce que nous avons citée ci-dessus en est une preuve. Elle fait soupçonner plus de choses qu'elle n'en réfute.

respectables... Le public qui voit cela en passant élève des soupçons et pense qu'il se passe des choses peu convenables.

Art. III. — ... Les missionnaires doivent se soumettre, comme tout le monde, à l'autorité des mandarins locaux ; et les Chinois chrétiens, en tout cas, être traités selon la loi commune... Ils n'ont pas la permission de médire de Confucius.

Art. IV. — Les Chinois et les étrangers devraient être gouvernés par les mêmes lois. Par exemple, un homme en tue un autre, il doit être puni... Mais ici, ce châtiment une fois infligé, on ne doit pas venir réclamer des indemnités... Exemples pris du Setchuen...

Art. V. — (*Sur les passeports. Rien à noter.*)

Art. VI. — (*C'est ici que les mandarins chinois démasquent leurs batteries*). Le but des missionnaires étant d'exhorter les hommes à la vertu, il est convenable que, avant d'admettre un individu aux privilèges de la religion, on examine s'il a été frappé de quelques sentence judiciaire ou s'il a commis quelque crime... Les missionnaires devront avertir les autorités, qui prendront note du jour, du mois et de l'année de l'admission d'un converti, de son lieu de naissance, de sa position, et s'assureront s'il a subi une condamnation ou s'il a changé de nom... Si, après sa conversion, quelqu'un commet un crime, il sera exclu de la communion des fidèles et regardé comme n'appartenant pas à la religion chrétienne. Chaque mois ou au moins chaque trimestre, les autorités doivent être informées du nombre des conversions (1).

Art. VII. — Les missionnaires doivent observer les coutumes chinoises. Par exemple, ils ne doivent pas faire usage de sceaux, dont l'emploi est réservé aux mandarins... Lorsqu'ils visitent un grand mandarin, ils doivent observer les mêmes cérémonies que celles exigées des lettrés; en écrivant, employer l'expression « supplique », et non celle de « communication officielle ».

Art. VIII. — Si les missionnaires désirent acheter un terrain pour bâtir une église, ils doivent, avant de conclure le marché, aller avec le véritable propriétaire, faire une déclaration à l'autorité locale, qui examinera si le Foung-Choui (2) présente quelques obstacles. Si le mandarin décide qu'il n'y a aucun inconvénient sous le rapport du Foung-Choui, il sera alors nécessaire de demander le consentement des habitants du lieu (3).

... Certainement dans chaque province se trouvent des maisons qui ont appartenu jadis à l'Eglise. Mais on doit tenir compte (pour les restituer) du nombre d'années qui se sont écoulées depuis (la confis-

(1) Les Chinois ont toujours eu, pendant 40 ans, ce désir et attendaient pour le réaliser une occasion qui heureusement ne s'est pas présentée. Dans plusieurs cas particuliers, pour avoir la paix et éviter aux néophytes des tracasseries redoutées, des missionnaires se soumirent à ce règlement ; tel a été le cas, quelques années après 1900, durant la vice-royauté de Yuan Che-Kai à Tientsin.

(2) Fong-Choui (*vent-pluie*) désigne une superstition populaire très répandue, qui tient de la géomancie, et qui réglemente tous les achats de terrain, les constructions, les sépultures, etc...

(3) Avec ce règlement, bien malin celui qui réussirait à acheter un lopin de terre. Ces prétentions n'ont jamais été abandonnées par les Chinois ; ce

cation)..., et considérer qu'elles sont peut-être passées par les mains de plusieurs propriétaires. Il faut aussi considérer que la maison a pu être vendue vieille et délabrée, et que l'acquéreur a peut-être fait de grosses dépenses pour la réparer, ou même en a construit une nouvelle. Les missionnaires ne considèrent rien de tout cela. Ils exigent la restitution et n'offrent pas la moindre indemnité.

« Les règlements que nous proposons aujourd'hui sont la dernière expression de notre ferme volonté de protéger les missionnaires et ne comportent rien de malveillant. S'ils considèrent ces règles comme attentatoires à leur indépendance ou contraires à leurs cérémonies, ils n'ont qu'à renoncer à prêcher leur religion en Chine...

Ce document n'eut pas le succès escompté par la diplomatie simpliste du gouvernement mandchou. Aucun ministre plénipotentiaire n'encouragea la Chine à entrer dans cette voie ; bien plus, les réponses des trois ministres de France, d'Angleterre et d'Amérique au Tsoung-Ly-Yamèn furent une véritable protestation.

IX. — RÉPONSE DE M. DE ROCHECHOUART AU MEMORANDUM

Le gouvernement français, après avoir étudié le projet de règlement proposé par le gouvernement chinois au sujet des missionnaires, vient de formuler une réponse...

Les accusations du gouvernement chinois contre les missionnaires sont fort anciennes ; elles ont été bien des fois examinées et réfutées. Elles se résument à l'heure actuelle dans les propositions soumises à la France par les huit articles si heureusement commentés par la note américaine.

Article premier, relatif aux orphelinats. — Le gouvernement français pense avec raison qu'il n'y a aucune raison de restreindre la liberté laissée à nos missionnaires. Ils ont rendu de grands services en recueillant de pauvres créatures abandonnées, et l'on peut avoir confiance en leur inépuisable charité. Il importe néanmoins que cette charité soit toujours tempérée par une extrême prudence. Les missionnaires iront d'eux-mêmes au-devant de toutes les mesures de précaution qui pourront être réclamées ; du reste ils ne s'y sont jamais refusés.

L'article premier suppose que les enfants élevés dans les orphelinats y sont l'objet d'une véritable séquestration, soustraits ainsi à toute surveillance de leurs parents, et il en tire cette conséquence que les missionnaires doivent exercer leurs bonnes œuvres chez eux, en ne s'imposant pas aux Chinois qui ne les demandent pas.

fut ce qui amena les vives réclamations de la légation de France et la conclusion de la convention Gérard (1894). Même depuis cette convention, qui supprime l'obligations de prévenir les autorités locales de l'achat, d'innombrables formalités ont été inventées pour rendre de plus en plus difficile l'exercice du droit d'achat de propriétés par les missions en Chine.

La réponse à ces récriminations est bien simple. Si les missionnaires méconnaissent les règlements qui protègent l'autorité paternelle et l'enfance, il faut signaler leur conduite à la légation qui la fera cesser. Mais détruire l'institution parce que quelques abus peuvent s'y être glissés, supprimer une liberté consacrée par les traités de 1860, sous le prétexte qu'elle peut dévier en actes arbitraires, c'est une atteinte directe portée aux droits que la convention de Tientsin a reconnus....

Article II. — Interdiction de l'entrée des églises aux femmes. — On comprend qu'une fois entrés dans la voie des exigences, les rédacteurs de la circulaire aient voulu imposer leurs mœurs... Le traité de Tientsin a diplomatiquement tranché la question en faveur de celles qui, dans nos traditions, ont pour protectrice la Mère du Sauveur (1).

Article III. Immixtion des missionnaires dans les affaires de l'empire. — Cet article ne peut faire l'objet d'une disposition réglementaire, par la raison que le droit du gouvernement chinois n'est pas contesté.

Article IV. Patronage accordé par les missionnaires aux chrétiens devant les tribunaux. — ... Cet article est excessif s'il signifie que nos missionnaires devront s'abstenir de toute démarche en faveur d'un chrétien. Il est naturel, au contraire, qu'ils s'emploient pour lui, et nul ne peut le trouver mauvais... Il y aurait abus si les missionnaires cherchaient à soustraire un coupable ou un condamné à la justice (2).

Article V. Spécialité des passeports délivrés aux missionnaires. — ... L'article cite des irrégularités dans l'exécution de ces dispositions (de l'article 13 du traité de Tientsin). Sans les examiner, il faut répondre qu'elles ne changent rien à la règle qui repose sur ces traités et que le gouvernemnt français ne s'est jamais refusé à appliquer (3).

Article VI. Examen préalable des néophytes ; exclusion de ceux qui auraient été condamnés, ou qui auraient commis quelque crime. — Les raisons sur lesquelles s'appuie cette prétention ne sont pas un instant discutables. Le gouvernement chinois semble ici confondre la police et la croyance. Le christianisme n'est pas une association, c'est

(1) Le ministre d'Angleterre, M. Wade, réfuta ainsi ce même article :
Pour ce qui concerne la question du décorum, Votre Excellence n'est évidemment pas avertie que, durant les exercices du culte, les chapelles catholiques ou protestantes sont ouvertes à tous, non-chrétiens ou chrétiens, qui se conduisent de manière à ne pas troubler le service divin ; que tout ce qui se passe à l'intérieur ou à l'extérieur peut être observé, et que dans les églises catholiques en Chine, les sexes sont en général séparés, pendant les cérémonies du culte, par respect pour le sentiment chinois sur ce sujet. Je l'ai vu de mes propres yeux à Changhaï, et je crois que c'est la règle générale.

(2) M. Wade : « *L'article (IV) se termine par cette remarquable proposition, que si un missionnaire protège contre les autorités un Chinois coupable, le missionnaire doit être puni comme la loi punirait ou exilerait le Chinois. Je me tue à comprendre comment un missionnaire peut prévenir l'arrestation d'un Chinois accusé d'offense contre la loi....* »

(3) M. Wade : « *Je serais bien aise que chaque question que la Chine a à débattre avec les autres gouvernements fût aussi facile à résoudre que celle-ci.*

une religion. Il ne repousse aucune créature humaine. Il appelle celles qui sont déchues à se repentir et à se réhabiliter. C'est en restant toujours pur, mais miséricordieux, qu'il attire les pécheurs et les sanctifie... On ne peut leur (aux missionnaires) interdire telle ou telle conversion, et surtout la soumettre à un examen préalable. C'est encore l'article 23 du traité du 25 octobre 1860 qui repousse cette exigence (1).

L'article VII, qui demande que les missionnaires observent les usages locaux et s'abstiennent d'employer les sceaux réservés aux fonctionnaires, ne mérite pas qu'on s'y arrête.

L'article VIII émet une prétention absolument condamnée par l'article 6 du traité du 25 octobre 1860. En effet, il voudrait interdire aux missionnaires la recherche et la revendication des immeubles dont ils ont été dépouillés par des faits violents.

Complétons ces critiques de détail, présentées par M. de Rochechouart, grâce à la réponse de M. Wade, ministre d'Angleterre, au Tsoung Ly-Yamèn : cette vigoureuse conclusion manque à la note du chargé d'affaires de France.

Revenant encore au massacre de Tientsin, Votre Excellence explique que c'était le résultat de l'exaspération du peuple contre les catholiques ; et vous exprimez la crainte qu'après la sévère punition infligée aux coupables et les larges indemnités accordées, les chrétiens osent encore plus qu'auparavant persévérer dans leur voie impopulaire.

J'ai communiqué au prince Koung l'expression du mécontentement de mon gouvernement pour la lâcheté avec laquelle ce crime fut préparé. Je suis persuadé qu'aucun gouvernement étranger ne juge différemment l'action du gouvernement chinois, et que, loin d'enhardir les chrétiens, le faible châtiment infligé aux coupables ne peut que provoquer des événements contraires aux prévisions de Votre Excellence.

S'il est inutile de retracer le tableau du mal accompli, il ne l'est point de rechercher qui commença le soulèvement contre les catholiques. Pas un enfant n'a disparu ; pourquoi donc cette atroce calomnie accusant les catholiques de dérober les enfants dans d'abominables desseins ? Il me suffit pour le moment de répéter ce que j'eus l'honneur de faire remarquer au prince Koung, dans ma dépêche du 8 juillet dernier. Le gouvernement est responsable de l'ignorance du peuple,

(1) M. Wade : « *Pourquoi les coupables ne sont-ils pas saisis et jugés par les autorités du district ? En tout cas, il est vain de faire tomber le blâme sur les missionnaires. On n'a pas hésité, à l'occasion, à mettre violemment la main sur les missionnaires eux-mêmes. Dans le Kouitchow, l'avant-dernière année, trois missionnaires catholiques furent saisis par les autorités, et un d'eux mourut des mauvais traitements qu'il reçut. Je ne comprends pas comment le pouvoir des mandarins pourrait être moindre sur leurs propres compatriotes... La population de la Chine était estimée, avant la révolte des Tai-Ping, à environ 400 millions. Quelques-uns pensent que ce total doit être réduit de moitié. Hé bien ! sur ces 200 millions, il y a peut-être 500.000 chrétiens, lesquels certainement ne sont ni moins commandés ni moins imposés par les autres Chinois.* »

laquelle seule peut rendre possible un acte si barbare sous un prétexte si ridicule. Et le fait est que la continuation de l'ignorance où le peuple est plongé est due au manque des lumières que le gouvernement devrait assurer au peuple.

Devant l'accueil si peu enthousiaste fait à leurs propositions, les membres du gouvernement chinois attendirent une occasion plus favorable pour réaliser leurs projets. Ils crurent l'avoir trouvée après la guerre du Tonkin, comme il sera dit plus loin (1).

NOTES

I. — Lettre de Mgr Delaplace, adressée au cardinal Barnabo, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande

(9 mars 1870)

Eminentissime Præsul,

Muneris mei est ut Eminentiæ vestræ rationem reddam eorum, quæ, die 28 februarii nuper elapsi, dicta sunt cum Revdmo Patre Beckx, et ejus assistente Revdo P. Rubillon, circa domum quam Patres Jesuitæ occuparunt et volunt retinere in Tien-Tsing ; de quâ domo jam fusiùs ad Eminentiam vestram retulerunt recentes meæ litteræ die 30 januarii. Ab initio, protestatus est RR. P. Beckx nullam ipsis esse cogitationem eundi Pekinum. Dein, addidit Vicariatui meridio-orientali intra terras concluso procûram in Tien-Tsing fore valdè utilem ut missionari Ill. Dubar res suas componant quin sint aliis oneri. Portum Tien-Tsing esse de cœtero omnibus apertum ; nec posse PP. Jesuitis ibi recusari quod alii Procuratores habent in Changhaï : unde concludebat Rev. P Rubillon æquum esse ut iis facultatibus, quibus fruitur in Changhaï D. Ill. Aymeri, Procurator Cong. Missionis, iisdem donetur Procurator Ill. Dubar in Tien-Tsing. Ad hæc ita quoad substantiam responsi et respondeo :

1. Desiderium et voluntatem occupandi Pekinum negat RR. P. Beckx se habere, et huic declarationi debeo sanè adhibere fidem. Sed quod multi alii PP. Jesuitæ, qui fuerunt et adhuc sunt tàm in Sinis quàm in Europâ, tale desiderium habuerint, imo et conati pluries fuerint ad finem illum perducere, id constat ipsorum dictis, scriptis, factis : 1°, *Dictis :* quando meipsum olim alloquentes, asserebant se solos eos esse qui Pekinum dignè occuparent, etc. ; 2°, *Scriptis :* quando Parisiis scripserunt ad Ministerium pro Rebus Externis, denuntiando Lazaristas uti nimis incapaces, etc. . Pekinum doctioribus esse committendum, etc..., quas litteras D. Thouvenel, tunc temporis minister Rerum Exterarum, ad RR. DD. Etienne, Superiorem generalem Lazaristarum transmisit ; 3°, *Factis :* quando unus Pater Massa cum quodam sacerdote indigenâ, nomine Lieou, adhuc vivente, magnâ instrumentorum physicorum copiâ munitus. cymbam ascendit sinicam, ad Pekinum pergens. Captâ autem cymbâ a piratis spoliatâque, laudatus P. Massa cum suo socio apud unam e nostris residentiis potuit feliciter a bonæ memoriæ Episcopo Lavaissière colligi,

(1) La traduction intégrale du *Memorandum* a été publiée dans les *Missions catholiques,* 1871.

vestibus et calceamentis recreari, atque ad suam domum Changhai tandem nostrâ naviculâ reduci.

2. Quod Vicariatus Ill. Dubar sit intra terras conclusus, id multis Vicariatibus Sinarum commune est ; qui tamen non ideo quærunt sibi Procuram propriam aperiri apud portus viciniores aliorum... Cum PP. Jesuitis propositus fuit Vicariatus ille, talis erat qualis nunc absque portu. Si tunc manifestatum fuisset hujusmodi propositum habendi domum in Tien-Tsing, omnes procul dubio missionarii, qui jàm contra introductionem Jesuitarum protestati sunt, voce validiori conclamavissent, et forte nunquàm fuisset consummata misera illa divisio. Denique, sicut RR. P. Beckx audaciùs fortè indicavi, ita S. Congregationi haud hæsitans affirmabo, nempè : si Vicariatus Tchely meridio-orientalis qualis adest, absque portu, RR. Jesuitas tædio et difficultatibus afficiat, non sint, quæso, ob id vexati, benè vero terram illam, si placeat, relinquant ; hanc nos a S. Congregatione libentissimè repetemus, recuperabimus, administrabimus. Missionarii nostri, id omnes circa nos missionarii Franciscani aliique corde uno exoptant, id supplicatione communi nobiscum signarent plurimi Vicarii apostolici petentes ut Jesuitæ intra limites suarum Provinciarum Kiang-Sou et Gan-Hui revertantur et perstent, id etiam suasit R. P. Raymondi, Procurator S. Congregationis et Præfectus Apostolicus in Hong-Kong.

3. Quod aliquam Procuram in Tien-Tsing fore sibi commodiorem æstimet Ill. Dubar, non diffiteor, quamvis sub prætextu constituendæ Procuræ altera certè lateant consilia. Quidquid sit, nemo probabit unquàm Procuram hanc esse necessariam aut valdè utilem. Non est necessaria ; nam absque eâ res Ill. Dubar usque modo actæ sunt et aguntur, et pro futuro eadem viâ nostrorum missionariorum agi poterunt, non secùs ac res PP. Franciscanorum aut aliorum, non secùs ac nostræ res ab aliis Procuratoribus in Hong-Kong aut alibi peraguntur. Esto quod RR. PP. Jesuitis timor et repugnantia subsint ne nobis fiant oneri, ut aiebat RR. P. Beckx, et proindè non audeant domo nostrâ nec bonâ voluntate nostrorum ampliùs uti ; benè tamen, etiam in hâc hypothesi, benè adhùc possunt PP. Jesuitæ res suas componere quin domo sibi propriâ in Tien-tsing graventur et nos gravent. Res enim de quibus agitur, sunt merè temporales, utpotè transitus capsarum, cursorum, missionariorum, etc. Porro missionarii, caspæ et cuncta quæ placebunt facillimè transire possunt, quin terram tangant, et è mari ex navi europæo statim, et rectâ viâ dirigi usque ad missionem PP. Jesuitarum per Canalem Imperialem aut alium fluvium, uti aspicienti chartam patebit. Quot missiones in Sinis nunc his fluminum commoditatibus gaudent ! Undenam ergo PP. Jesuitis non sufficiant opportunitates quæ sub manu præsentes habent ? Undè tanta necessitas aut utilitas occupandi terram et domum apud alios ?

4. Quod si invocetur summum jus et dicatur portum Tien-tsing liberum omnibus patere, et proinde non posse PP. Jesuitis claudi ; unum peto, utrum quæcumque licent expediant semper. Ponatur ex unâ parte utilitas, quæ Vicariatui Tchely meridio-orientali per domum illam Tien-tsing creditur procuranda. Ponderentur ex alia parte tot et tanta mala quæ ex eâdem illâ domo inter christianos, inter catechistas, inter missionarios redundabunt ; discordia scilicet, malæ æmulationes, suspiciones, catechumenorum hæsitationes, etc. ; hisque hinc et indè libratis, proferatur sententia.

Interrogetur quicumque vidit loca. Interrogentur vivâ voce Vicarii apostolici Romæ præsentes. Interrogetur procurator S. Congregationis in Hong-Kong qui anno præterito visitavit Pekinum ; et si quis surgat ex his peritis affirmans Procuram in Tien-tsing esse PP. Jesuitis necessariam, aut omnino utilem, nobis vero non esse

maximi incommodi, si quis locorum peritus ita affirmet, ego totam litem spontè derelinquo.

5. Nulla tandem in medio ponenda est æquiparatio inter Chang-Hai et Tien-tsing. Chang-Hai vasta est civitas europæa, magnæ ibi res tractantur Procurarum, magna pecuniarum cambia, antiqua et numerosa christianitas, multis ibi plurium missionum negotiis singuli Procuratores vacant, et nec tempus superest, nec voluntas sese christianitatibus immiscendi. Si quis, inter illos, uti R. D. Aymeri, noster Procurator, facultatibus ad audiendias confessiones gaudeant, eas erga europeos exercent, et non nisi petentibus tàm europeis quam proprii loci missionariis. In Tien-tsing autem, longè aliter se cuncta habent : parva ibi communitas europæa, paucæ ibi transactiones commerciales. Procurator ibi positus ab Ill. Dubar pro raris unius missionis rebus vitam suam conteret. Nascens ibi christianitas, his annis elapsis, 20 circiter christianis sinensibus constans, feliciter autem his temporibus adeo crescens ut 2.000 catechumenorum et amplius numeret. In istis porro initiis quanti interest unitas et animorum conjunctio, et pax externa !

Nunc patet conditionem nostram in Tien-tsing toto cœlo differre a conditione civitatis Chang-Hai. Hinc facultates, quæ sapienter et fructuose conceduntur Procuratoribus Chang-Hai, inopportunè et ad perniciem concederentur extraneo missionnario in Tien-tsing. Hinc, etiam atque etiàm supplex rogo ut nobis non imponatur domus illa aliena quæ certe certiùs ad impedimentum boni, ne dicatur ad damnum vertet. Imo, addunt missionarii, non nostri solùm, sed et alii viciniores, valdè esse potandum ut RR. PP. Jesuitæ a totâ procinciâ Tchely, si possible est, recedant, atque intra confines vastissimæ suæ provinciæ Kiang-Nan largas suo zelo laxent habenas.

Ea sunt, Eminentissime Præsul, ad RR. P. Beckx, mea responsa quæ nomine tam meo quàm missionariorum meorum, sciente et approbante RR. DD. Etienne, Superiore generali Congreg. Missionis, ad Eminentiam vestram referre sum ausus; illam simul deprecans ut causam hanc quàmprimùm terminari procuret. Incipiunt enim jàm turbationes, multæ scribuntur quæremoniæ.

Dignetur intereà recipere obsequia profundæ venerationis et summæ gratitudini cum quibus semper maneo,

Eminentiæ vestræ Reverendissimæ

Humillimus atque obedientissimus servus.

L. G. Delaplace, *Cong. Miss.*
Ev. d'Andrin., Vic. Apost. de Pé-King.

II. — Mgr Delaplace et les nouvelles tentatives des Jésuites.

« ... Le P. Becker a bien déjà tenté trois fois, et même en termes clairs, de parler de pouvoirs. Mes réponses n'ont pas été moins claires. Une question de notre programme (au synode) mettra sur le tapis ces relations entre voisins ; nous verrons ce que le Bon Dieu inspirera. En tout cas, soyez sûr qu'ils n'auront pour Tientsin rien de plus que ce qu'ils ont ; vu que 1° Tientsin ne leur est pas limitrophe ; et que 2° le décret de la Propagande, qui permet leur pied à terre de Tientsin, ajoute formellement qu'ils n'y excerceront aucun acte de juridiction... » (*Lettre de Mgr Delaplace*, 26 avril 1880).

« ... Le P. Gonnet m'a demandé à Tientsin, de pouvoir entendre les confessions de leurs chrétiens du Hokienfou qui vont là pour leur commerce, etc... J'ai répondu *negative* pour deux raisons de fait, sans parler d'une autre présomption pour l'avenir. » (*Idem*, 11 mai 1880).

« ... Ils (les Jésuites) ont trouvé un autre expédient : c'est d'exhorter, de connivence avec M. de Rochechouart, telle dame de Tientsin à demander l'autorisation de s'adresser au R. P. Gonnet, déjà vieillard, tandis que le missionnaire-curé de Saint-Louis, quoique très sage et très vertueux, n'avait pas encore l'âge du R. P. Gonnet. Mgr Delaplace répondit par un refus catégorique et ajouta dans sa réponse à cette demoiselle, que lui, évêque, resterait encore pendant dix jours ici, qu'il approchait de la soixantaine, et que par conséquent il était d'âge à entendre sa confession... Le lendemain, elle s'adressait, avec force excuses, au jeune missionnaire, excuses pour lui prouver qu'elle n'était pour rien dans cette affaire... » (Lettre du Procureur de Tientsin, 1er octobre 1886).

III. — Une fable de La Fontaine.

La Lice et sa Compagne.

Une lice étant sur son terme,
Et ne sachant où mettre un fardeau si pressant,
Fait si bien qu'à la fin sa compagne consent
De lui prêter sa hutte, où la lice s'enferme.
Au bout de quelque temps sa compagne revient.
La lice lui demande encore une quinzaine ;
Ses petits ne marchaient, disait-elle, qu'à peine
Pour faire court, elle l'obtient.
Ce second terme échu, l'autre lui redemande
Sa maison, sa chambre, son lit.
La lice cette fois montre les dents et dit :
— Je suis prête à sortir avec toute ma bande,
Si vous pouvez nous mettre hors.
Ses enfants étaient déjà forts.

Ce qu'on donne aux . ..., toujours on le regrette,
Pour tirer d'eux ce qu'on leur prête,
Il faut que l'on en vienne aux coups ;
Il faut plaider, il faut combattre.
Laissez-leur prendre un pied chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre.

CHAPITRE III

FONDATIONS RELIGIEUSES A PÉKIN

I. Orphelinat de Chala. — II. Collège du Nàntang. — III. Hôpital Saint-Vincent au Nàntang. — IV. Fondation des Sœurs de Saint-Joseph. — V. L'imprimerie du Pétang. — VI. Projet de fondation d'un Carmel. — VII. Projet d'une Trappe à Pékin : approbations reçues. — VIII. La Trappe de Sept-Fonds accepte d'envoyer une colonie de religieux à Pékin.

NOTES. — I. *Acte de fondation du monastère de Notre-Dame-de-la-Consolation.* — II. *Enquête des autorités chinoises sur les Trappistes.*

I. — ORPHELINAT DE CHALA (1871)

Un des premiers établissements que fonda Mgr Delaplace après son transfert à Pékin fut celui de Chala en faveur des orphelins. Là, sous la direction d'un prêtre, il rassembla les enfants retirés de nourrice, pour les former peu à peu aux travaux de jardinage et aux métiers mécaniques et permettre à ces orphelins devenus grands de gagner leur vie. Cet établissement a duré jusqu'en 1900, époque à laquelle les Boxeurs détruisirent l'œuvre de trente années de patience et massacrèrent la plupart des enfants hospitalisés.

L'orphelinat de Chala, se trouvant à proximité de Pékin, servit en même temps de maison de campagne aux missionnaires du Pétang.

II. — COLLÈGE DU NANTANG (1874)

Depuis 1871, le petit séminaire avait été installé au Nàntang. En 1874, il fut ramené au Pétang, afin de faire place à un collège que Mgr Delaplace avait décidé de fonder pour l'éducation des enfants chrétiens appartenant à des familles aisées, soit de la capitale, soit des districts extérieurs.

Le synode diocésain que Mgr Delaplace avait tenu en 1872 avait décidé « l'érection d'un collège central pour tout le Vicariat de Pékin, avec l'aide de Dieu et la coopération du Vicaire apostolique et de tous les missionnaires ».

Voici la circonstance qui amena la réalisation de ce projet :

Un enfant, dont la mère était employée à la légation d'Angleterre, vint à perdre son père. La légation anglaise, qui s'intéressait à la famille, demanda à ce qu'on reçût l'enfant comme élève interne au Nàntang, en s'offrant à payer les frais de la pension. Un autre enfant fut reçu dans les mêmes circonstances, puis deux autres; et en peu de temps le nombre des élèves internes était monté à seize.

Depuis lors, ce collège n'a pas cessé de fonctionner et de progresser, sous la direction des missionnaires d'abord, puis sous celle des Frères maristes (1891). Brûlé en 1900, il a de nouveau repris ses traditions avec un succès toujours croissant, favorisé par les circonstances nouvelles qui ont donné un élan considérable aux études européennes.

Sous l'épiscopat de Mgr Tagliabue, il se fera au collège un cours spécial d'instruction religieuse en faveur d'un petit groupe de jeunes gens : c'était en quelque sorte un embryon d'école normale. Ce fut le sinologue M. J.-B. Fioritti qui en fut chargé et qui s'en acquitta avec succès : ses anciens élèves rappellent encore maintenant avec admiration l'instruction reçue de lui. M. Yng Lien-Dje, le directeur et fondateur du journal *Ta-Koung-Pao* (1), est un élève de M. Fioritti.

(1) M. Yng Lien-Dje a abandonné le journalisme en 1916, après l'avoir pratiqué avec succès et s'être fait une réputation d'écrivain et de polémiste redouté.

III. — L'HOPITAL SAINT-VINCENT AU NANTANG (1873)

En dehors de l'orphelinat du Jèntzeutang, tenu par les Filles de la Charité, la ville de Pékin ne possédait pas d'établissement charitable catholique en faveur des malades et des pauvres. Ce fut à ce besoin que pourvut Mgr Delaplace en fondant l'hôpital Saint-Vincent, à l'ombre de la vieille cathédrale du Nàntang.

La chose ne marcha pas toute seule. Actuellement, il semble que la fondation d'un hôpital soit quelque chose de très inoffensif et ne puisse rencontrer que des approbations. Il n'en fut pas ainsi pour l'hôpital du Nàntang. L'impression laissée par les massacres de Tientsin était si profonde et si générale que le nouveau ministre de France à Pékin, M. de Geoffroy, considéra ce nouvel établissement comme une provocation et s'opposa énergiquement à son ouverture. Mais le non moins énergique évêque de Pékin ne crut pas devoir céder. Il fallut l'intervention du duc Decazes, ministre des Affaires étrangères à Paris, pour terminer le conflit ; Mgr Delaplace eut gain de cause, et les Filles de la Charité reçurent l'autorisation de s'embarquer pour Pékin.

Cet établissement, bâti sur l'emplacement de l'actuel collège du Nàntang, a disparu comme le reste dans la tourmente de 1900. Il a été transféré depuis près du Pétang.

IV. — FONDATION DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH (1872)

L'œuvre la plus importante de Mgr Delaplace à Pékin fut la fondation de la communauté des Sœurs indigènes de Saint-Joseph, ou Joséphines, pour l'éducation chrétienne des enfants et des catéchumènes de leur sexe.

La première idée de cette fondation lui vint au concile du Vatican, où la question fut agitée entre les divers Vicaires apostoliques de Chine. Une note au crayon, où se reconnaît la main ferme et l'élégante latinité du Vicaire apostolique de Pékin, nous fait connaître son opinion à cette époque, quand l'épreuve n'avait pas encore été tentée et que beaucoup prédisaient un échec certain.

En Chine, y est-il dit, les instituts religieux de femmes sont-ils possibles?... Ce que Dieu a donné à toutes les autres Eglises, pourquoi le refuserait-il à l'Eglise de Chine ?... Quand le démon s'attache tant de bonzesses et autres fausses religieuses, pourquoi Notre-Seigneur ne pourrait-il pas attirer sous son joug les femmes vraiment pieuses ?...

Plusieurs Vicaires apostoliques, et spécialement Mgr Tagliabue, de Tcheng-Ting-Fou, poussèrent Mgr Delaplace à tenter l'entreprise. Ses confrères firent plus que l'encourager; ils le contraignirent à aller de l'avant. Dieu lui-même, semble-t-il, manifesta par des preuves non équivoques que telle était sa volonté. C'est Mgr Delaplace qui raconte en ces termes les débuts de son œuvre :

Plus l'époque (19 mars 1872) approchait, plus j'agonisais de répugnances et d'appréhensions. Or voici ce qui advint. On l'appréciera comme on voudra ; *quæ autem scribo, ecce coram Deo quia non mentior.*

En février 1872, durant la retraite des femmes, j'avais terminé la liste de mes pénitentes (1) lorsqu'une personne entre dans le confessionnal (c'était le confessionnal de la chapelle des Sœurs). Ma première parole fut de lui dire :

— Mais vous n'êtes pas sur ma liste.

— C'est vrai, répondit-elle; aussi je ne viens pas me confesser; mais le bon Dieu m'a mis dans le cœur des paroles qu'il m'a dit de rapporter à l'évêque....

Et là-dessus elle m'exposa des choses que je n'avais jamais dites à âme au monde... Elle m'exhorta à la confiance, etc...

Fort surpris de cette communication, je me levai et cherchai à distinguer la personne au moment où elle sortait du confessionnal. Je ne vis rien. Alors je m'adressai à la pénitente qui avait clos ma liste de confessions et qui se trouvait agenouillée près de la colonne, à trois ou quatre pas du confessionnal, et je lui demandai :

— Quelle est donc celle qui vient de se confesser ?

Elle répondit :

— Mais personne ne s'est confessé après moi.

Je repris :

— Si, une personne est venue.

L'autre de répartir :

— Mais non, personne n'est venu... Je me demandais même : que fait l'évêque tout seul dans le confessionnal, puisqu'il n'y a pas de pénitente ?

— Ainsi, tu n'as vu ni entendu personne entrer ou sortir ?

— Personne.

Pendant trois ans, j'ai cherché à découvrir qui m'avait parlé de cette façon-là, et mes recherches n'ont eu aucun succès. Ce que je puis et je dois ajouter, c'est qu'à partir de ce moment-là j'éprouvai du calme et une résolution plus fixe.

Autre fait :

A la même époque (février 1872), je cherchais deux compagnes qui s'adjoindraient à la Ouang Suzanne. Une vierge m'avait paru assez apte; je la disposai de loin, lui conseillai une neuvaine à saint Joseph et lui fixai le jour où elle me rendrait sa réponse définitive. Au jour

(1) Pour comprendre cette expression, il faut savoir que les retraitants désignent le confesseur auquel ils veulent s'adresser et le directeur remet à ce dernier la liste de ceux qui demandent à être entendus par lui.

voulu, elle arriva. Je la trouvai hésitante à ce point que je finis par lui dire :

— N'y pensons plus.

Et sur-le-champ mon idée se reporta sur une autre que je n'avais jamais confessée, qui n'était même pas du Pétang, mais dont on m'avait dit du bien et qui à l'extérieur m'avait produit assez bon effet.

Je venais d'expédier la première et me préparais à sortir du confessionnal quand une personne se présente à l'autre grille, et cette personne était précisément celle à laquelle je venais de penser. Je ne manque pas de lui dire :

— Mais vous n'êtes pas d'ici; vous ne vous êtes jamais adressée à moi ; qu'est-ce qui vous amène aujourd'hui ?

Elle répond :

— Je ne viens pas me confesser; mais depuis quelques jours je me sens pressée de venir vous trouver, pour vous demander de me caser

Sur cela, sans lui découvrir encore ma pensée, je lui représentai combien il serait difficile de réaliser ses désirs, lui proposai une neuvaine à saint Joseph, à la fin de laquelle tout s'arrangea.

Quoi qu'il en soit de ces deux rencontres (et j'en pourrais citer d'autres), je ne pus m'empêcher d'y voir une conduite providentielle.

La Providence s'est aussi montrée dans les ressources pécuniaires qu'Elle a envoyées pour cette œuvre. Elles viennent notamment de Mme la comtesse Pauline de Salm, de la famille de Stolberg (1), etc...

A retenir deux observations pratiques du sage fondateur :

J'engage beaucoup les directeurs (des Joséphines) à ne pas trop entrer dans les détails du ménage; il est bon de laisser à ces filles de l'initiative chez elles; et même, pour les habituer à organiser leurs affaires, j'ai formé un petit conseil, où j'ai déjà plusieurs fois eu l'occasion de constater qu'elles ont leurs grâces d'état... Il me semble que les postulantes doivent être prises très jeunes, très maniables de caractère, ayant de l'aptitude pour l'étude... Il faut bien en avoir quelques-unes de la ville...; mais en général de bonnes filles de la campagne feront mieux notre affaire.

Le but visé par Mgr Delaplace, en créant cette modeste Société, a été pleinement atteint. Ces religieuses indigènes s'occupent dans toutes les paroisses de faire l'école aux enfants de leur sexe, de fonder des écoles de catéchumènes, auxquelles elles ont ajouté depuis la direction des dispensaires dans plusieurs localités éloignées des grandes villes. L'œuvre n'a cessé de se développer et les vocations sont si nombreuses qu'il est impossible d'accepter toutes les bonnes volontés qui s'offrent.

(1) Il s'agit des descendants du célèbre converti, le comte Frédéric-Léopold, comte de Stolberg (1750-1819). Parmi les nombreux ouvrages que composa le comte de Stolberg, on compte une vie de saint Vincent de Paul ; il semble que c'est pour l'en récompenser que l'un des descendants du converti a été adopté par le saint dans sa famille spirituelle. Il est mort, il y a peu d'années, au Kiangsi. Comme il sera dit ci-dessous, la famille Stolberg a contribué beaucoup à la fondation du monastère des Trappistes de Pékin.

Les Sœurs de Saint-Joseph travaillent dans tous les Vicariats lazaristes du Tchély qui ont été formés par les divisions successives du diocèse de Pékin, c'est-à-dire à Paotingfou, à Tientsin, à Youngpingfou (1) et à Tchengtinfou, bien que ce dernier Vicariat ait moins copié Mgr Delaplace que travaillé parallèlement avec lui. Même là, ce fut un de ses disciples qui donna à cette Société sa forme définitive. Jusqu'à l'arrivée de Mgr Coqset, ancien collaborateur de Mgr Delaplace à Pékin, les Joséphines étaient restées, en effet, sous la direction des Filles de la Charité; ce fut lui qui leur donna une existence indépendante.

Beaucoup d'autres missions de Chine se sont servies des règles des Joséphines pour créer des Sociétés similaires, de sorte que plusieurs petites Congrégations connues sous un autre nom ne sont en réalité que le prolongement de l'œuvre créée par Mgr Delaplace.

Dieu a fait à la Société de Saint-Joseph l'honneur de se choisir des martyrs dans ses rangs. En 1900, sept de ces simples filles confessèrent la foi et versèrent généreusement leur sang pour Jésus-Christ.

Jusqu'à cette époque, la maison mère des Joséphines était restée au berceau même de l'œuvre, près de l'église du Nantang, dont le curé était au surplus directeur général de la Congrégation ; mais les Boxeurs l'ayant détruite, elle n'a pas été relevée; on l'a transférée près du Pétang, en face de l'hôpital Saint-Vincent.

V. — L'IMPRIMERIE DU PÉTANG

Les débuts de l'imprimerie du Pétang furent des plus modestes. On était loin d'ambitionner alors et même de prévoir les résultats obtenus depuis.

Les premiers essais datent de l'ancienne mission de Pékin, qui avait fait graver quelques ouvrages de piété selon la méthode chinoise. Quelques-unes de ces planches, entre autres celles du *Cheng-King Kouang-Y*, survécurent à la destruction du Pétang en 1827, et furent transportées en Mongolie par M. Sué. Elles rentrèrent à Pékin avec les missionnaires en 1860 et ont été utilisées jusqu'à ces dernières années.

(1) Les Joséphines de Youngpingfou, depuis leur séparation d'avec Pékin, s'appellent *Sœurs de l'Immaculée-Conception ;* mais elles continuent à porter le costume et à suivre les règles des Sœurs de Saint-Joseph de Pékin.

Mais ce système primitif, quoique économique, est de plus en plus abandonné : car l'impression est loin d'être aussi nette qu'à l'aide des caractères mobiles. En outre, il n'est pratique que pour les caractères chinois; les ouvriers indigènes ne pourraient graver convenablement et à bon marché les lettres européennes.

Bien que dépourvu de ressources, Mgr Mouly soupirait après l'installation d'une petite imprimerie européenne qui pût suffire aux besoins de sa mission. Le premier matériel d'imprimerie lui vint du corps expéditionnaire français qui, rentrant en Europe (novembre 1860), lui fit don d'une petite presse lithographique.

Deux ans plus tard, à son retour d'Europe, Mgr Mouly rapportait une presse à bras d'occasion, due, croit-on, à la libéralité du célèbre rédacteur de l'*Univers*, Louis Veuillot. Ce fut avec cette presse que furent péniblement imprimés les ouvrages de M. Smorenburg, alors professeur au Tsoung-Ly-Yamèn, la *Grammaire latine* de M. J.-B. Delemasure et son *Vocabularium sinico-latinum juxta Ou-Fang-Yuan-Yn*, dont l'impression dura huit ans, tant l'outillage et le personnel appropriés faisaient défaut.

Mgr Delaplace n'eut donc pas le premier l'idée de l'imprimerie du Pétang, il trouva néanmoins celle-ci dans un état si embryonnaire et il lui donna une telle impulsion que l'œuvre fait à juste titre gloire, à cet épiscopat, de sa véritable naissance.

L'absence de toute espèce d'imprimerie européenne, tant à Pékin qu'à Tientsin, se faisait en effet de plus en plus sentir. Mgr Delaplace demanda à Paris et obtint deux frères coadjuteurs pour s'occuper exclusivement de l'imprimerie. L'un d'eux, le frère Auguste Maës, aussitôt désigné, alla se préparer à son nouvel office en travaillant plusieurs mois durant à l'imprimerie Chamerot, à Paris. Ce frère, arrivé à Pékin, le 14 mars 1878, est en réalité le fondateur de l'imprimerie, qu'il dirige depuis plus de quarante ans.

Le premier travail qui sortit des nouvelles presses fut une petite brochure en latin : les actes du synode diocésain tenu par Mgr Delaplace à Pékin en 1872. Ce petit livre d'une quarantaine de pages fut reçu par les missionnaires avec un sentiment de soulagement. Enfin on pouvait imprimer ! En le voyant, M. Thierry s'écria :

— Voici la première fois qu'un ouvrage proprement imprimé sort des presses du Pétang !

Et les progrès furent si rapides qu'en 1897 l'imprimerie fit

paraître le *Péking* de Mgr Favier, ouvrage de luxe « qu'on croirait sorti des presses de Firmin Didot » et qui a été jusqu'à ces dernières années le plus riche ouvrage imprimé en Chine.

Cette imprimerie enfin a longtemps rendu service non seulement à la mission de Pékin, mais aussi aux Européens et plus spécialement aux membres des légations, car les établissements similaires sont relativement récents ; et la concurrence que lui font ces derniers, de jour en jour plus nombreux, n'a pas empêché l'augmentation du chiffre de ses affaires, ni arrêté ses développements. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur son catalogue, qui s'enrichit chaque année d'un ou plusieurs ouvrages français, latins ou chinois. Le compte rendu de 1922 portait que, dans le cours de l'année, il était sorti 471.865 volumes des presses du Pétang et qu'on y avait relié 7.286 livres (1).

VI. — PROJET DE FONDATION D'UN CARMEL

Une autre œuvre de Mgr Delaplace est la fondation de la Trappe de Yang-Kia-Ping.

En 1872, Mlle Sophie de Stolberg, fille aînée du comte Caïus de Stolberg-Stolberg, offrit à Mgr Delaplace une partie de son patrimoine pour la fondation d'un Carmel dans le Vicariat de Pékin. Ce ne fut que le 2 février 1875 que le prélat traita l'affaire de vive voix à Cologne avec Mlle Sophie, devenue Carmélite sous le nom de Thérèse de Jésus. Le Vicaire apostolique de Pékin ayant objecté à la donatrice la difficulté de garantir une fondation sous un gouvernement païen, elle répondit :

— Qu'importe la fondation à laquelle vous consacrerez cet argent ? Si un Carmel ne peut se faire, adressez-vous à d'autres religieux. En un mot, je vous donne 60.000 francs ; faites-en ce que vous voudrez.

Mgr Delaplace se mit à chercher le personnel nécessaire pour remplir le vœu de cette généreuse chrétienne. En 1878, il s'adressa aux Carmels de Reims, de Paris, etc. ; ce fut partout

(1) Quand le 14 mai 1884, Mgr Delaplace, président du synode de Pékin, envoya au Préfet de la Propagande les actes du premier synode régional de Pékin, c'est avec un sentiment de légitime orgueil qu'il fit remarquer au cardinal Simeoni que l'exemplaire qu'il lui envoyait ne sortait pas de presses étrangères, mais de celles de la mission : « *Typis non alienis, sed propriæ missionis mandata.* »

en vain. Il ne négligeait rien cependant pour la réussite immédiate de l'œuvre : préparatifs pour l'installation des cellules, bâtisses du chœur futur (1), fondation de revenus pour l'entretien des religieuses, etc.

Il avait frappé à la porte de presque tous les Carmels de France, quand celui de Bayonne consentit enfin à faire le sacrifice de trois religieuses, pour fonder le Carmel de Pékin. Elles étaient sur le point de s'embarquer à Marseille lorsqu'un incident imprévu vint tout rompre : la religieuse désignée pour commander la petite colonie fut subitement atteinte d'aliénation mentale. Les Carmélites rentrèrent alors dans leur monastère de Bayonne, et il ne fut plus question du Carmel de Chine.

Voyant l'insuccès persistant de tant de démarches, Mgr Delaplace pensa que la volonté de Dieu n'était pas que cette œuvre se fît. Il suspendit définitivement les travaux commencés pour l'installation des Carmélites à Tientsin et chercha une autre œuvre à laquelle il pût consacrer l'argent qu'il avait reçu.

VII. — PROJET D'UNE TRAPPE A PÉKIN. APPROBATIONS REÇUES.

Ce qui sembla à Mgr Delaplace se rapprocher le plus de l'œuvre des Carmélites, ce fut une Trappe. Il orienta donc de ce côté-là ses pensées. Sous son inspiration, en 1880, les Vicaires apostoliques de la première région ecclésiastique de Chine réunis à Pékin, exprimèrent « le désir de voir en Chine une maison de Trappistes, ou de tout autre Institut voué aux austérités de la pénitence, de façon à donner à la Chine une idée de la véritable vie monacale et procurer en même temps la conversion des païens par le moyen des prières et des exemples des religieux » (2).

Ceci, venant après l'échec des négociations avec les Carmélites qui avait laissé disponible la fondation Stolberg, acheva de fixer les vues du prélat. Justement les chrétiens de la région montagneuse du Fàn-Chàn venaient d'offrir un fonds de

(1) Les murs de la chapelle commencèrent à s'élever derrière l'ancien Hôpital général à Tientsin.

(2) « *Desiderari videtur institutio alicujus domûs sive Trappistarum, sive alterius Instituti severioris pœnitentiæ operibus addicti, ut vita verè monacalis in hâc quoque regione cognoscatur, tum ut orationibus et exemplis hujusmodi Religiosorum, omnium salus promoveatur.* » (*Syn. Pekin,* 1880. Titulus II, cap. I, § 7.)

terre pour avoir un prêtre au milieu d'eux dans la gorge de Yang-Kia-Keou. M. Michel Tchang fut envoyé dans cette mission isolée au milieu des montagnes, en attendant l'arrivée des Trappistes, et la mission de Pékin profitant d'une occasion favorable ajouta à la résidence toute une montagne couverte d'abricotiers, qui fournit aujourd'hui encore à la Trappe le plus considérable de ses revenus.

Consulté sur l'opportunité de l'entreprise, le cardinal Simeoni, Préfet de la Propagande, encouragea Mgr Delaplace en ces termes :

Je loue votre projet d'introduire, si c'est possible, les Trappistes dans votre Vicariat. Il répond exactement aux désirs de la Sacrée Congrégation. En effet elle est d'avis que le zèle avec lequel de tels religieux se livrent à la prière et aux rigueurs de la pénitence est de nature à exercer une réelle et salutaire influence, en face des austérités affectées des bonzes et des lamas (1).

Le Supérieur général de la Congrégation de la Mission donna lui aussi, avec empressement, son approbation.

Mgr Delaplace commença donc sans délai les démarches en vue de réaliser ce pieux projet et d'en profiter, si cela devenait possible, pour greffer sur cette œuvre un orphelinat agricole.

VIII. — LA TRAPPE DE SEPT-FONDS ACCEPTE D'ENVOYER UNE COLONIE DE RELIGIEUX A PÉKIN

Mgr Delaplace s'adressa tout d'abord à l'abbaye de Staouéli, en Algérie, alors célèbre dans toute l'Europe. Aux offres du Vicaire apostolique de Pékin, dom Augustin répondit que « c'était impossible » pour une foule de raisons. Il terminait cependant par une sorte de promesse :

Il n'y aurait qu'une persécution générale en Europe qui pourrait nous forcer à aller chercher un asile en Chine, et dans ce cas nous accepterions avec reconnaissance vos conditions (2).

Hélas ! la Trappe de Staouéli a été vendue depuis longtemps, sans avoir essaimé nulle part.

Devant ces difficultés inattendues, ce fut M. Favier, alors en France, qui fut chargé de continuer les négociations. Staouéli, de

(1) Rome, le 23 septembre 1882.
(2) Staouéli, 5 septembre 1882.

nouveau sollicité, refusa d'une manière définitive. M. Favier s'adressa alors à la Grande-Trappe (Orne), puis à Aiguebelle; partout il éprouva des refus. Sa sœur Marie-Claire, religieuse de la Visitation, qui l'aidait dans ses démarches, en lui annonçant le résultat de la négociation, lui écrivait ce mot désabusé :

Enfin je bénis Dieu de t'avoir fait le privilège d'un cœur de missionnaire ; je n'aurais jamais cru qu'ils fussent si rares.

Cette fervente religieuse ne comprenait rien au peu d'empressement de tous à joindre aux austérités du cloître les risques d'un périlleux établissement en terre idolâtre.

M. Favier s'adressa enfin à l'abbaye de Sept-Fonds. Là enfin ses démarches aboutirent, et le 21 février 1883 il signait avec l'Abbé de Sept-Fonds, dom Jérôme Guénat, un contrat provisoire réglant les principales conditions de la fondation. Le 11 juin suivant, Mgr Delaplace et le délégué des Trappistes, dom Ephrem (Louis Seignol), ratifiaient ce premier contrat en ces termes :

Au nom et à la gloire de la très sainte Trinité, à l'honneur de l'Immaculée Marie, consolatrice des affligés et secours des chrétiens, sous la protection du juste Joseph, époux de la bienheureuse Vierge, de saint Benoît, de saint Bernard, de saint Vincent de Paul, un monastère de Cîteaux, congrégation de Notre-Dame de la Trappe, est établi dans la mission de Pékin et Tchély-Nord, préfecture de Suen-hoa-fou, au lieu dit Yang-Kia-Keou (1). Ce monastère sera appelé « Notre-Dame de la Consolation » (2) (en chinois Chèn-ouei-yuèn), etc., etc.

Situé à deux journées et demie de Pékin, le monastère de Yangkiaping, par son éloignement de toute grande route, invite de lui-même au silence et au recueillement.

Comme tous les débuts, les commencements de la Trappe furent pénibles, spécialement à cause de la difficulté pour le nouvel établissement de se suffire et de se créer les ressources nécessaires : c'est sur la mission de Pékin, malgré sa pauvreté, que retombait cette charge.

Quant aux vocations, par bonheur, les Cisterciens n'ont eu que l'embarras du choix : dès l'ouverture du monastère ils reçu-

(1) *Yangkiakeou* (Gorge de la famille Yang) était proprement le hameau habité alors par le missionnaire chargé de cette région. Les Trappistes, bien qu'ayant hérité de cette résidence, n'y ont jamais habité : ils ont construit leur monastère dans un terrain moins resserré et voisin de Yankiakeou, appelé Yangkiaping (Plateau de la fami le Yang). C'est sous ce nom seulement que la Trappe est connue.

(2) C'est le vénérable dom Bosco qui suggéra de donner ce titre au nouveau monastère.

rent une foule de demandes, principalement du Vicariat du Pékin. Aussi, après avoir vécu modestement. comme à l'essai, sous la direction du P. Ephrem, supérieur, le monastère de Yangkiaping fut-il érigé en Prieuré avec Dom Marie-Bernard (Favre) pour titulaire, le 19 septembre 1886. Plus tard, en 1891, il fut élevé au rang d'Abbaye.

Le petit grain de sénevé est devenu un arbre florissant. Sans parler du monastère de N.-D.-du-Phare, au Japon, qui lui doit sa fondation, la Trappe de Pékin, qui ne comptait au début que trois prêtres et deux frères, est sur le point d'essaimer au Setchuèn. Les Trappistes sont actuellement une centaine en Chine.

NOTES

I — ACTE DE FONDATION DU MONASTÈRE DE N.-D. DE LA CONSOLATION AU TCHÉLY SEPTENTRIONAL.

Dès 1857, les enfants de saint Vincent de Paul, missionnaires en Chine, désiraient s'associer une maison de religieux voués à la mortification et au travail des mains Les motifs principaux étaient :

1° Le besoin urgent de prières et de pénitences pour la conversion de ce pays ;

2° L'à-propos, surtout en ces provinces pleines de bonzes, de montrer aux populations les vrais religieux, tels que la religion chrétienne sait les faire ;

3° La grande utilité que du voisinage et de la direction de ces religieux retireraient nos orphelins de la Sainte-Enfance (1). Tout se trouva bientôt prêt au Tchékiang pour la fondation désirée ; Rome et Paris avaient donné un assentiment complet... Hélas ! tout à coup, les belles espérances s'évanouirent ! l'heure de la Providence n'avait pas encore sonné

En 1880, les évêques de la première région de Chine, réunis en Concile à Péking, désirèrent l'établissement d'une maison de Trappistes, ou de quelqu'autre Institut appliqué aux œuvres sévères de la pénitence. Ce désir répondait trop aux vœux et aux besoins des missionnaires de Péking pour qu'ils n'en pressassent pas l'exécution ; d'autant que la Providence venait de leur mettre en mains les moyens d'agir

D'un côté, une famille généreuse de Saxe Royale, la famille du comte Caïus de Stolberg-Stolberg, qu'il faudra toujours considérer comme principale fondatrice, avait donné au Vicaire apostolique de Péking une somme assez notable, pour une œuvre à son choix.

D'autre part, nos chrétiens de Fàn-Chàn venaient d'offrir à l'évêque la propriété de Yankiakôw, sans autre prétention que d'avoir un

(1) La mission de Pékin avait compté que les Trappistes pourraient facilement ajouter un orphelinat agricole à leur monastère, comme cela se pratiquait à Chala; mais l'entreprise dut être abandonnée aussitôt après l'élection de dom Bernard, comme ne pouvant se concilier avec le genre de vie des Cisterciens.

missionnaire résidant au milieu d'eux. Fonds de terre, fonds d'argent : cet heureux concours parut un témoignage de la volonté de Dieu. A l'unanimité il fut résolu que le projet d'installer des Trappistes en cette mission de Péking serait sans retard proposé à Paris et à Rome.

De Paris, M. Fiat, Supérieur général de notre Congrégation de la Mission, répondait en date du 11 août 1882 :

« *J'approuve pleinement le projet.* »

De Rome, S. E. le Cardinal Simeoni écrivait une lettre qui sera gardée comme une pièce rare et précieuse. En voici le texte :

« *Laudo consilium a te susceptum Trappistas, si fieri potest, in Vicariatum tuum introducendi ; hoc enim apprime S. Congregationis votis respondet : quippe quae sentit quod speciale orandi studium et pœnitentiae rigores, quibus tales religiosi viri addicuntur, efficacem et salutarem influxum exercere possunt adversus fucatam Lamarum et Bonziorum austeritatem. Hinc libentissimè viderem hujusmodi propositum ad felicem exitum perduci.* — Rome, 23 septembris 1882. »

Munis de tels encouragements, nous chargeâmes un de nos missionnaires, M. Alphonse Favier, qui allait faire un voyage en Europe, de tout mettre en œuvre pour nous amener ces élus du Seigneur. A combien de portes de monastères M. Favier ne dut-il pas frapper jusqu'à ce que le Révérendissime abbé de Sept-Fonds ouvrît enfin les siennes !

Il était donc écrit que les vrais disciples de l'abbé de Rancé deviendraient les coopérateurs des enfants de saint Vincent ; et que, continuant sur la terre de Chine les traditions de charité qui, dès l'origine, les avaient unies en France, ces deux familles de la Trappe et de Saint-Lazare travailleraient de concert, chacune selon ses moyens, à renverser le trône de Satan, pour étendre et glorifier l'empire de N. S J. C.

A cette fin, un contrat provisoire fut passé, le vingt et un février mil huit cent quatre-vingt-trois, entre le Révérendissime Père Abbé de Sept-Fonds, Don Jérôme Guénat, et notre délégué, M. Alphonse Favier

Ce premier contrat, mûrement pesé et examiné de part et d'autre à Péking, a servi de base à l'acte ou contrat définitif qui suit :

Contrat définitif, passé entre S. G. Mgr Louis-Gabriel Delaplace, de la Congrégation de la Mission, Evêque titulaire d'Andrinople et Vicaire apostolique de Péking et Tchély-Nord, et le Très Révérend Père Dom Marie Ephrem (Louis Seignol), agissant comme délégué du Révérendissime Abbé de Sept-Fonds, Dom Jérôme Guénat.

ARTICLE PREMIER. — *Au nom et à la gloire de la Très Sainte Trinité, à l'honneur de l'Immaculée Marie, consolatrice des affligés et secours des chrétiens ; sous la protection et les auspices du juste Joseph, époux de la bienheureuse Vierge, de saint Benoît, de saint Vincent de Paul, un monastère de l'Ordre de Cîteaux, Congrégation de N.-D. de la Trappe, est établi dans la mission de Péking et Tchély-Nord, préfecture de Suen-hoa-fou, au lieu dit Yang-kia-keou. Ce monastère sera appelé Notre-Dame de la Consolation (en chinois : Chèn-ouei-yuèn).*

ART. 2. — *La mission de Péking s'engage à livrer aux RR. PP. Trappistes, en toute propriété, tout le terrain qu'elle possède à Yan-kia-keou ; se réservant toutefois la place suffisante pour le missionnaire et sa résidence avec l'établissement de la Sainte-Enfance.*

ART. 3. — *La mission s'engage à solder tous les voyages de mer à destination de Péking ; et de plus, à donner mille francs pour chaque religieux jusqu'à la concurrence d'une somme totale de .... francs.*

ART. 4 — *La mission confie aux RR. PP. Trappistes un certain nombre de jeunes gens de la Sainte-Enfance pour travailler sous leur direction. Si les enfants ne gagnent pas leur nourriture, il y sera suppléé par la mission ; dans le cas contraire, la sollicitude des RR. PP. Trappistes voudra bien préparer pour chaque enfant une caisse d'épargne pouvant servir plus tard à son établissement. Les frais de construction pour le logement des enfants ne seront pas à la charge du monastère.*

ART. 5. — *Tant que les revenus de la propriété ne suffiront pas à l'entretien des religieux, la mission se fera un devoir de leur venir en aide ; de même dans le cas où le supérieur de la nouvelle maison, ou son délégué, serait obligé de faire un voyage en France.*

ART. 6. — *La Procure générale de Paris, rue de Sèvres, 95, soldera, à la demande du R. P. Abbé Dom Jérôme, les sommes dont il est parlé dans l'article 3.*

ART. 7 — *Le T. R. P. Abbé Dom Jérôme s'étant engagé à envoyer à Péking quelques religieux avant la fin de la présente année, la mission compte sur cette promesse et prie le R. P. Dom Ephrem, qui a reconnu la nouvelle fondation comme acceptable, de vouloir bien presser l'exécution de ladite promesse.*

ART. 8. — *Si (ce qu'à Dieu ne plaise) la fondation ne réussissait pas, la mission s'engage à rapatrier les religieux en leur laissant tous leurs biens meubles, les immeubles quels qu'ils puissent être restant à la mission.*

Fait en double à Péking, l'an mil huit cent quatre-vingt-trois, ce onzième jour de juin, fête de l'apôtre saint Barnabé.

En foi de quoi nous avons signé et scellé le présent acte. Ont signé avec nous les missionnaires consulteurs de la mission de Péking.

(l. s.) † LOUIS GABRIEL, C. M.
Evêque d'Andrinople,
Vic. ap. de Péking.

Alph. FAVIER.
Joan. Chrys. KHO.
A. COQSET.
J.-H. SARTHOU.

F.-M. EPHREM
(*Louis Seignol*),
Religieux de la Trappe,
Délégué du R. P. Jérôme.
(l. s.)

II. — ENQUÊTE DES AUTORITÉS CHINOISES SUR LES TRAPPISTES.

L'installation des Trappistes dans les montagnes de Yankiakôw, le transport de nombreux et lourds colis de nature inconnue, puis l'emploi de la mine pour faire sauter les rochers, ne passèrent pas sans exciter vivement la curiosité et même l'effroi des populations environnantes. Les mandarins eux-mêmes crurent devoir en donner connaissance au vice-roi de la province, Ly Houngtchang. Celui-ci ordonna immédiatement une enquête, dont le R. P. Bernard envoya le compte-rendu suivant à l'évêque de Pékin :

... Vendredi dernier, 27 mai (1887), vers 7 heures un quart du matin, nous avons eu une forte secousse de tremblement de terre Pendant six ou sept secondes toutes nos maisons furent agitées ; quelques pierres roulèrent des montagnes ; ceux d'entre nous qui étaient dans les champs furent assez surpris de ne pouvoir conserver l'équilibre. Au reste, nous n'avons aucun dégât à déplorer.

Le soir du même jour, vers quatre heures, nous reçûmes la visite

d'un mandarin de Suenhoafou. Il était accompagné d'une nombreuse suite. Je lui fis la réception la plus convenable possible Il se montra très gracieux et nous dit qu'il était en tournée pour examiner les terres ; qu'il nous rendait visite et avait l'intention de pousser jusqu'à un endroit distant d'une quinzaine de lys de chez nous. Je lui dis alors qu'il était déjà tard, qu'il nous ferait plaisir de vouloir bien passer la nuit chez nous et que le samedi matin il pourrait continuer sa route ; qu'on allait lui préparer son souper et qu'en attendant, je l'invitais à visiter notre maison. Il ne se fit pas prier deux fois ; car c'était uniquement pour cela qu'il venait. Il manifesta surtout le désir de voir les machines que j'avais apportées d'Europe. Nous lui montrâmes tout. Pour le contenter je fis remplir un grand kang (1), et on fit fonctionner la pompe en sa présence.

De là nous le conduisîmes dans les dortoirs, au Chapitre, à la chapelle. Nous lui dîmes que c'était dans ce lieu que nous nous réunissions plusieurs fois par jour pour offrir au maître du Ciel nos hommages et prier pour l'empereur de Chine, pour la paix et la prospérité de l'empire. Il visita nos caves, nos instruments, et fut enfin convaincu que tout était pour la paix et que nous ne cherchions pas à faire sauter la Chine, comme les païens le publiaient partout Je le conduisis ensuite dans sa chambre, où il fut traité le mieux possible.

Après son repas, j'eus avec lui un assez long entretien par interprète : il me montra alors les pièces dont il était porteur et me dit qu'il était envoyé directement par le Ly Houngtchang, pour voir si les bruits qui avaient couru sur notre compte était fondés et si dans les caisses nouvellement venues il n'y avait rien de compromettant pour la sécurité de l'empire. Dans ces pièces il était encore écrit que nous étions trois cents personnes. Il devait aussi s'informer sur le rapport de notre moralité, et si l'accusation portée contre nous par les païens que notre monastère était rempli de femmes, était fondée.

Pour le premier grief, je me suis contenté de lui faire remettre la liste du personnel, à savoir : six européens, neuf novices indigènes et quatre étudiants indigènes ; en tout dix-neuf personnes. De plus, un certain nombre d'ouvriers, mais qui ne comptaient pas, ne les ayant que pour un temps.

Quant à l'autre accusation, on lui a dit que, depuis quatre ans que nous étions dans cette vallée, jamais une femme n'avait mis les pieds dans le couvent ; qu'il n'avait qu'à aller aux informations.

Tout cela lui fit plaisir, et il nous répéta souvent qu'il se constituerait notre protecteur et que nous trouverions toujours en lui un puissant appui. *Utinam !*

Le lendemain, à 4 h. 1/2 du matin, il alla visiter la résidence (du missionnaire, à Yankiakôw) ; mais alors je n'ai pas cru devoir l'accompagner. A cinq heures il était de retour ; et après nous avoir donné quelques marques de civilité, il nous quitta et reprit la route de Suenhoafou.

(1) Jarre.

CHAPITRE IV

LE TRANSFERT DU PÉTANG. CHANGEMENT DE RÈGNE

I. L'affaire du transfert du Pétang sous Mgr Delaplace. — II. Démarches du gouvernement chinois pour obtenir l'expropriation du Pétang. — III. Refus de Mgr Delaplace. — IV. Nouvelle démarche du gouvernement chinois auprès de Mgr Delaplace. — V. Les démarches de Mgr Delaplace et la mort de l'Empereur font remettre à plus tard la question du Pétang. — VI. L'empereur Toun-Dje et sa mère Tze-Hsi. — VII. Débauches et mort de Toun-Dje. — VIII. Choix du nouvel Empereur. — IX. Comment Tze-Hsi fit élire Kouangsü empereur. — X. Protestations et suicides. — XI. Tze-Hsi seule régente.

I. — L'AFFAIRE DU TRANSFERT DU PÉTANG SOUS MONSEIGNEUR DELAPLACE

Nous avons vu précédemment qu'au moment de la construction de l'église du Pétang, des délégués du gouvernement chinois vinrent protester contre la hauteur démesurée donnée aux tours de la nouvelle cathédrale.

Les Chinois semblent avoir attaché à cette époque une grande importance à la hauteur de ces tours, d'où la vue plongeait dans les jardins, non du Palais impérial, mais du parc San-Hai, qui sert aujourd'hui de Palais présidentiel.

Depuis le 21 octobre 1872, il s'était ajouté à leurs griefs une nouvelle raison : depuis son mariage, le jeune empereur Toun-Dje avait atteint sa majorité, et la régence des deux Impératrices avait donc pris fin, sinon de fait, au moins en droit. Sa mère, l'impératrice de second rang, la célèbre Tze-Hsi, devait dès lors songer à quitter le Palais impérial dans un temps plus ou moins rapproché; d'autre part, sa volonté bien arrêtée de ne pas perdre son influence prépondérante à la Cour lui conseillait de se choisir une résidence qui n'en fut pas trop éloignée. A ce point de vue les parcs de San-Hai (Trois-Lacs), agrandis du quartier voisin, y compris celui du Pétang, lui convenaient admirablement comme poste de repos et d'observation (1).

II. — DÉMARCHES DU GOUVERNEMENT CHINOIS POUR OBTENIR L'EXPROPRIATION DU PÉTANG

L'impératrice Tze-Hsi, ayant ainsi fixé son choix sur sa future résidence, appliqua aussitôt son énergique volonté à réaliser son désir. Sans délai les négociations et les expropriations commencèrent.

Les premières démarches entreprises pour venir à bout des répugnances extrêmes des missionnaires à abandonner ce coin de terre historique, semblent avoir été tentées auprès de M. de Geoffroy, ministre de France. en juin 1872. Le froid accueil fait à ces ouvertures ne découragea pas les Chinois.

Le 2 octobre, quelques jours seulement avant le décret impérial qui proclamait la majorité de l'Empereur, les mandarins du Tsoung-Ly-Yamèn invitaient, par une lettre extrêmement polie, Mgr Delaplace à vouloir bien se rendre au ministère pour y délibérer sur une affaire officielle.

Le lendemain, Mgr Delaplace se rendait à l'invitation et était reçu par trois gros fonctionnaires, dont l'un était Tchoung-Heou, l'ancien Commissaire impérial de Tientsin. Après les premiers mots de civilité, on congédia tous les employés, les portes furent fermées, et les mandarins exposèrent que le prince Koung, alors

(1) Ce fait ne fut connu que beaucoup plus tard. Mgr Delaplace l'ignora toujours; il soupçonnait une intrigue malveillante des Chinois contre l'Eglise catholique : ce qui explique la ténacité avec laquelle il défendit ce coin de terre et au contraire la condescendance de son successeur, mis au courant du véritable motif de la négociation.

premier ministre, les avait chargés de faire connaître ses embarras et d'obtenir une réponse.

L'embarras venait de ce que l'Empereur voulait faire dans le parc de San-Hai (Trois-Lacs) des constructions qui engloberaient le Pétang. C'est pourquoi le gouvernement chinois priait la mission de vouloir bien céder ledit établissement, moyennant une compensation ou indemnité.

La conversation très aimable de part et d'autre dura presque deux heures à la fin desquelles comme les mandarins insistaient pour obtenir la réponse qu'ils devaient porter au prince Koung, Mgr Delaplace répondit que pour une affaire si grave il lui fallait absolument quelques jours de réflexion et qu'il leur donnerait sa réponse par écrit.

III. — REFUS DE MONSEIGNEUR DELAPLACE

En effet, trois jours après, l'évêque de Pékin envoyait au Tsoung-Ly-Yamèn la lettre suivante, dont on admirera le ton digne et élevé :

Pé-T'ang, 6 *octobre* 1874 (26 *de la* 8ᵉ *lune*).

EXCELLENCES,

Le 22 de la présente lune vous m'avez appelé au Tsoung-Ly-Yamèn et vous m'avez dit, de la part du prince Koung, qu'il y avait à craindre que le Pé-T'ang ne fût occupé par les constructions à faire sur le San-Hai. D'où vous m'engagiez à céder ledit Pé-T'ang, moyennant compensation en échange.

Je ne vous avais donné aucune réponse sur-le-champ : il me fallait quelques jours de réflexion. Or, ces réflexions sont faites, et, par la présente lettre, j'ai l'honneur de les porter à votre connaissance.

1° Je ne puis me persuader qu'on veuille, en ce temps de paix, nous chasser du Pé-T'ang où la main du grand empereur K'ang-Hi nous a jadis placés.

2° Une cession du Pé-T'ang librement consentie de notre part, ne me semble pas non plus possible.

Occupation violente du Pé-T'ang ; cession volontaire du Pé-T'ang ; plus je considère ces deux choses en elles-mêmes et dans leurs conséquences, plus je les trouve également pleines de périls, impraticables sous tous les rapports.

3° La question du Pé-T'ang ne concerne pas les seuls missionnaires de Péking. La France et toute l'Eglise catholique y sont intéressées. Je dois partir bientôt pour l'Europe ; là je m'entendrai sur ce sujet avec mes supérieurs ecclésiastiques et le gouvernement français.

4° Je ne dis encore rien à la légation de France. Ce n'est pas à moi à lui parler maintenant de cette affaire, d'autant que, me paraît-il, la

légation ne pourra pas plus que moi aboutir par elle-même à une solution.

5° Enfin, rien ne saurait compenser pour nous le Pé-T'ang. Aussi quoi qu'il arrive, nous n'accepterons jamais ni indemnité ni échange.

Mon très sincère désir a toujours été et sera toujours de vivre en bonne harmonie ; pour cela je ferai et sacrifierai tout ce qu'il sera possible de faire et de sacrifier. Mais il est des droits qu'on ne sacrifie jamais ; il est des devoirs qu'on remplit jusqu'à la mort ; or, tels sont nos droits et nos devoirs à l'égard du Pé-T'ang.

Daignez agréer, etc., etc.

L.-G. DELAPLACE,
Evêque d'Andrinople, Vicaire apostolique de Pé-King.

IV. – NOUVELLE DÉMARCHE DU GOUVERNEMENT CHINOIS AUPRÈS DE MONSEIGNEUR DELAPLACE

Presque immédiatement après, le 1er de la IXe lune (10 octobre) deux membres du Tsoung-Ly-Yamèn, Tchoung-Heou et Tcheng-Lin, apportaient eux-mêmes à Mgr Delaplace la réponse à sa lettre.

Voici la traduction de ce document :

Vous nous avez envoyé une lettre en caractères européens. Déjà nous avons mandé qu'on en traduisît le sens général, d'où nous avons appris qu'au sujet du Pé-T'ang vous soupçonnez qu'on veut profiter de l'occasion pour vous chasser, etc., etc.

A examiner l'origine du Pé-T'ang, c'est bien le clément empereur (K'ang-Hi) qui a donné le terrain et a permis la construction. Tout le monde autrefois savait cela ; mais beaucoup d'années se sont écoulées et, à la longue, on a oublié.

Quant à la restitution opérée du temps de Hien-Foung (1860), et quant à la bâtisse faite du temps de T'oung-Tché, personne n'ignore que tout cela ayant eu lieu après l'échange des traités, n'a pas été libre de notre part. Non seulement, dans les provinces, on l'a compris de la sorte, mais, même dans le Pé-King, les notables et les mandarins en ont jugé ainsi.

Aujourd'hui si, par une nouvelle faveur, on vous donne un autre endroit, ce sera faire connaître partout, en Chine comme en Europe, que la construction de cette église est due au bienfait de l'Empereur actuel ; et ainsi cette nouvelle condition vous relèvera beaucoup. Par là les traces du premier bienfait qui s'étaient effacées avec le temps, redeviendront plus resplendissantes. Par là, le fait passé de la restitution, qui a toujours laissé du louche, comme non librement consenti, sera mis hors de toute espèce de doute. Ainsi on le verra, ainsi on l'entendra en Chine et en Europe. Dans nos 18 provinces, il ne surgira aucun résultat malheureux ; de là au contraire fleurira l'harmonie de la paix. Donc, avantages et point de perte ; profit et rien qui nuise.

Le point capital de la religion est d'exhorter les hommes à la fidélité et à la piété filiale. S'il arrive dans le pays des affaires publiques,

il faut aider à les terminer. En outre Votre Grandeur ne manque jamais de dire que là où on prêche la religion (chrétienne), là on obéit avec respect au souverain du lieu. A plus forte raison (le dit-on) quand un bienfait spécial du souverain accorde la faveur spéciale d'une nouvelle maison : chose si glorieuse !

Quant aux frais de déménagement et de reconstruction, évidemment notre empire comptera dans cette dépense.

A l'origine, quand l'Empereur a donné (le Pé-T'ang), et plus tard, quand on l'a restitué, c'est l'évêque qui a tout traité lui-même et tout reçu. De plus, les missionnaires prêchent la religion en Chine. Puisqu'ils sont en Chine, ils doivent, toutes les fois qu'il s'agit soit d'une donation, soit d'une restitution, soit d'un transfert ailleurs, se soumettre respectueusement à la volonté signifiée par l'empereur de Chine ; et de la sorte ils seront d'accord avec les règles de leur religion.

Que Votre Grandeur n'allègue pas le manque de pouvoir pour éluder (la question). La Chine, à coup sûr, ne force pas à l'impossible. Le moyen aujourd'hui proposé tend précisément à répandre un nouveau lustre sur la question religieuse, tant aux yeux des Chinois qu'aux yeux des Européens. Ce n'est pas ainsi que la Prusse (Kulturkampf) et l'Italie (occupation récente de Rome) traitent les ecclésiastiques. La différence (de traitement) est extrême.

Il n'y a aucun doute que vous ne puissiez arranger (cette affaire). C'est pourquoi nous vous avons adressé cette réponse.

Mgr Delaplace, après avoir pris connaissance de ce document bigarré, mais qui révélait clairement les intentions du gouvernement chinois, fit remarquer à ses deux interlocuteurs qu'il se trouvait en désaccord avec d'autres documents; que le droit de la mission était incontestable ; que le fait de la destruction du Pétang aurait un très grand retentissement, etc. Il termina l'entretien par ces paroles :

Ce que trois familles ont arrangé de concert, une ou deux ne peuvent le détruire sans la participation de l'autre. Eh bien, pour ériger le Pé-Tang, il y avait trois familles : les mandarins qui représentaient le gouvernement chinois ; M. Berthemy, qui représentait la France, et Mgr Mouly, qui représentait le Pape.

Vous parlez maintenant de supprimer le Pé-T'ang ; il faut bien savoir ce que pensent là-dessus le Pape et la France... Je vais aller en Europe le leur demander, et je vous promets d'user de tous les moyens pour que la chose s'arrange à la satisfaction de tous, pourvu que de votre côté vous me promettiez de ne toucher à rien pendant mon absence et de maintenir le « statu quo » jusqu'à mon retour.

Les mandarins le promirent.

V. — LES DÉMARCHES DE MONSEIGNEUR DELAPLACE ET LA MORT DE L'EMPEREUR FONT REMETTRE A PLUS TARD LA QUESTION DU PÉTANG

A Paris, Mgr Delaplace visita le Président de la République, Mac-Mahon, qui prit cette affaire à cœur ; le duc Decazes, ministre des Affaires étrangères, accueillit également avec empressement les propositions de l'évêque de Pékin. La réunion du cabinet qui eut lieu le lundi suivant s'occupa activement de la question du Pétang.

A Rome, Mgr Delaplace trouva les mêmes dispositions. Le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat, lui dit à brûle-pourpoint :

— Savez-vous que dans mon opinion, votre Pétang est aux missions de Chine ce que Saint-Pierre est à la catholicité. Si on touche à une pierre de votre église, toutes les églises de Chine seront ébranlées.

Pendant ces négociations l'empereur Toun-Dje mourut prématurément. Une nouvelle régence s'ouvrait aussitôt pour un temps relativement long ; dès lors il n'était plus nécessaire de chercher un palais pour l'impératrice Tze-Hsi. Le nouvel Empereur était un enfant de cinq ans. Aussitôt le prince Koung annonça officiellement à la légation de France la suspension des négociations relatives au Pétang, par la dépêche suivante :

Péking, le 29 *janvier* 1875.

Le prince Koung, Président du Tsoung-Ly-Yamèn, au comte de Rochechouart, chargé d'affaires.

Au sujet de l'affaire de l'église catholique située à l'endroit appelé Tsan-tche-ko, à l'intérieur de la porte Si-An-Men, nous avons, le 22 de la XII[e] lune de l'an XIII de Toun-Dje (29 janvier 1875), présenté aux deux Impératrices un rapport au trône ainsi conçu :

« *Nous avons reçu l'ordre des deux Impératrices de suspendre les travaux entrepris ou non commencés : aussi sollicitons-nous également l'ordre de suspendre les négociations qui ont été entreprises au sujet de l'église catholique située à l'endroit appelé Tsan-che-ko, à l'intérieur de la porte Si-An-Men.* »

Nous avons reçu l'ordre suivant :

« *Approuvé. Respectez ceci.* »

J'ai cru nécessaire de porter ceci à la connaissance de Votre Excellence. Tel est le but de la présente communication spéciale.

Mgr Delaplace était à Paris quand il apprit ces nouvelles et cette décision du gouvernement chinois. L'affaire du Pétang sem-

blait donc enterrée; malgré cela, le Vicaire apostolique de Pékin, dans une note remise au duc de Decazes, n'en maintint pas moins avec clairvoyance la phrase suivante :

Nous connaissons assez la ténacité sournoise des mandarins et de leurs amis, pour prévoir qu'un jour ou l'autre, selon les circonstances, cette question du Pétang se rallumera, si on ne l'étouffe complètement aujourd'hui par une déclaration péremptoire.

VI. — L'EMPEREUR TOUN-DJE ET SA MÈRE TZE-HSI

Au début de son règne, le jeune monarque avait paru hériter du caractère impérieux de sa mère. Il était encouragé dans ses velléités d'indépendance par la femme que Tze-Hsi lui avait choisie, la vertueuse Halouto, fille du précepteur impérial Tchoung-Ki, par conséquent d'origine patricienne.

Les premiers dissentiments eurent pour motifs le refus de l'Empereur de soumettre à sa mère les correspondances officielles; mais il y eut bien d'autres causes graves de division. Un fait les dominait toutes : c'est que, du jour où un héritier légitime naîtrait, Halouto deviendrait impératrice-mère, puis impératrice douairière, si l'Empereur venait à mourir. Et, dans ce cas, Tze-Hsi reléguée à l'arrière-plan, achèverait ses jours obscurément, sans influence ni autorité. Cette considération domina toute la politique de Tze-Hsi pendant les deux années qui suivirent. Elle explique, en particulier, comment, à la mort de Toun-Dje, elle alla jusqu'à violer les lois les plus sacrées de la succession dynastique pour faire élire un autre Empereur en bas âge. Incapable de supporter la moindre opposition, tout à fait dépourvue de scrupules quand il s'agissait d'écarter de sa route les hommes ou les choses qui s'opposaient à son ambition, Tze-Hsi avait manifestement intérêt à ce que l'empereur Toun-Dje n'eût pas d'héritier et à ce que sa femme le suivît de près, dès qu'il aurait « pris place dans le char du Dragon et entrepris le lointain voyage ».

VII. — DÉBAUCHES ET MORT DE TOUN-DJE

Tous les chroniqueurs sont d'accord pour reconnaître que Tze-Hsi favorisa en conséquence la vie de dissipation du jeune Empereur. On put voir, non sans scandale, le jeune souverain rentrer de ses orgies nocturnes longtemps après l'heure fixée pour

l'audience du matin, réservée aux hauts dignitaires de l'Etat. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait contracté les germes de la maladie qui le mena rapidement au tombeau. Dès 1873, il était évident que le trône impérial serait bientôt vacant. Le 9 décembre 1874, Toun-Dje contracta la petite vérole, et, pendant sa maladie, les impératrices douairières furent appelées à reprendre le contrôle des affaires publiques.

La constitution affaiblie de l'Empereur n'était pas en mesure de résister aux attaques combinées de ses diverses maladies. Le 13 janvier 1875, à 8 heures du soir, il monta sur le char du Dragon.

VIII. — CHOIX DU NOUVEL EMPEREUR

L'Empereur était mort sans enfants, et rien ne se serait opposé à ce que Tze-Hsi conservât le pouvoir, s'il n'avait été de notoriété publique que Halouto, veuve de Toun-Dje, était enceinte et qu'on pouvait s'attendre à la naissance d'un héritier posthume. Cette naissance devait reléguer Tze-Hsi au second plan.

En attendant la délivrance de Halouto, les droits de divers prétendants au trône furent mis en avant. Tze-Hsi devait avoir son candidat, si elle voulait ne pas être écartée du pouvoir. Sans tenir compte d'aucune considération sentimentale, religieuse ou dynastique, elle arrêta son choix sur le fils du prince Tchoun, son beau-frère, septième fils de Taokouang, appelé pour cela « le Septième Prince ». Tze-Hsi lui avait fait épouser sa sœur favorite. Ainsi pendant la minorité de son neveu, elle pourrait continuer à gouverner, et si le nouvel Empereur parvenait à sa majorité, sa mère et sa tante seraient là pour le maintenir de concert dans le chemin de l'obéissance.

Par d'adroites intrigues dirigées surtout par le grand eunuque Ly-Lièn-Yin, Tze-Hsi rendit impossible toute entente entre les divers prétendants; elle fit venir à Pékin un important détachement de troupes de Ly-Hountchang et assura, avec l'aide de Joung-Lou, le succès de sa combinaison.

IX. — COMMENT TZE-HSI FIT ÉLIRE TSAI-TIEN

Lorsque tout fut prêt, elle convoqua les membres de la famille impériale et les hauts dignitaires pour élire et installer le nouvel Empereur. Vingt-cinq personnages, outre les Impératrices

douairières, y prirent part, tous mandchous, sauf cinq. La jeune impératrice Halouto fut exclue de ce conseil et dut rester près du lit où reposait son malheureux époux.

Dans la salle du Conseil, Tze-Hsi et Tze-Ngàn étaient assises face à face sur des trônes : tous les autres dignitaires présents étaient à genoux. Tze-Hsi assumant aussitôt le premier rôle, déclara qu'il fallait sans retard élire le nouvel Empereur. Il ne convenait pas que le trône restât vacant dans l'espoir de la naissance posthume d'un héritier légitime. Le prince Koung risqua l'opinion contraire; comme l'enfant de Halouto devait venir au monde prochainement, il serait facile, jusqu'à ce moment, de tenir secrète la mort de l'Empereur. Si l'enfant était un garçon, il succéderait naturellement à son père; si c'était une fille, il serait toujours temps de choisir un nouveau monarque. Les princes et les membres de la famille impériale semblèrent approuver cette proposition; mais Tze-Hsi l'écarta en remarquant qu'il y avait toujours dans le sud des rebelles insoumis et que, s'ils venaient à apprendre que le trône était vacant, la dynastie pourrait bien être renversée :

— Quand le nid est détruit, combien d'œufs restent intacts ? dit-elle.

L'impératrice Tze-Ngàn exprima alors l'avis que le fils du prince Koung devait être choisi comme héritier du trône. Le prince Koung, comme le prescrivait l'étiquette, salua, déclara qu'il ne pouvait accepter un tel honneur pour sa famille et proposa l'élection du jeune prince Pouloun. A son tour le père de Pouloun opposa l'indignité de son fils.

— Tout cela n'a rien à voir à la question, dit alors vivement Tze-Hsi; vous n'êtes que le fils adoptif de Yiwei (fils aîné de Taokouang). Quel précédent le conseil peut-il invoquer pour placer sur le trône l'héritier d'un fils adoptif ?

Le prince Koung, sommé de répondre, hésita, puis cita le cas d'un empereur Ming du XV[e] siècle, Yng-Tsoung.

— C'est un mauvais précédent, répartit Tze-Hsi, qui connaissait à fond l'histoire de son pays. L'empereur Yng-Tsoung n'était pas réellement le fils de son prédécesseur, mais fut faussement attribué à l'Empereur par une de ses concubines. D'ailleurs son règne fut désastreux; il fut quelque temps prisonnier des Mongols...

Puis s'adressant à la corégente :

— Quant à moi, je propose Tsai-Tien, le fils de Yi-Houan (prince Tchoun, ou Septième Prince) et vous prie de ne pas perdre de temps.

A ces mots le prince Koung, qui était l'aîné de ce même prince Tchoun, se tourna vers lui et lui dit avec colère :

— Ne tiendrons-nous nul compte du droit de primogéniture ?

— Eh bien ! reprit Tze-Hsi, tranchons la question par un vote.

Le résultat fut que sept des princes, le prince Tchoun en tête, votèrent pour le prince Pouloun, trois pour le fils du prince Koung, et les autres pour le candidat de Tze-Hsi. Le vote eut lieu ouvertement : il en faut attribuer le résultat à la forte volonté de la femme que tous avaient, depuis des années, reconnue pour la véritable maîtresse de la Chine.

Il était neuf heures du soir. Avant minuit, le petit Empereur, qui pleurait d'ailleurs amèrement en entrant dans la Ville interdite, était installé au palais sous le nom de Kouangsu.

X. — PROTESTATIONS ET SUICIDES

Les Impératrices douairières, devenues de nouveau régentes, publièrent alors un décret annonçant qu'« elles s'étaient trouvées dans la nécessité absolue de choisir Tsai-Tien pour le trône; il deviendrait héritier par adoption de son oncle Sienfoung (1) ; mais dès que Tsai-Tien aurait engendré un fils, l'empereur Toun-Dje recevrait à son tour un héritier » (par adoption).

Dans cette combinaison, Halouto, la jeune impératrice, était complètement passée sous silence, et les droits de son fils se trouvaient abolis d'avance. Les Impératrices conférèrent seulement à la veuve du dernier Empereur un titre honorifique. Mais cette distinction ne l'empêcha pas de se suicider le 27 mars pour protester contre les torts qui lui avaient été faits, ainsi qu'à la mémoire de son mari et aux droits de l'héritier posthume. Cette mort impressionna l'opinion publique plus profondément que Halouto n'aurait pu le faire de son vivant. Un flot de messages monta vers

(1) Cette chinoiserie de faire adopter le nouvel Empereur, non par l'empereur Toun-Dje, mais par son prédécesseur, celui qui était mort à Jehol, s'explique par le fait que ce dernier était le mari des deux impératrices et qu'il était dans l'ordre que la régence leur fût par conséquent dévolue. Adopté par Toun-Dje, il n'eût pu avoir pour régente que la veuve de ce dernier. Or, c'est ce que Tze-Hsi ne pouvait admettre en aucune façon.

le trône, apportant les protestations des provinces contre un choix qui contrevenait à toutes les traditions dynastiques.

Il se rencontra même un fonctionnaire, le censeur Ou-Kotou, qui poussa l'ardeur de ses convictions jusqu'à recourir lui aussi au procédé traditionnel du suicide, achevant d'attirer l'attention du pays sur l'importance de la question mieux que n'auraient su faire les mémoires les plus éloquents. Il saisit l'occasion classique des funérailles de l'Empereur (1879) pour se donner la mort, à Machienkiao, dans une petite pagode toute proche du mausolée de Toun-Dje. Il laissait un testament qui, il le savait, vivrait longtemps dans la mémoire des lettrés et des fonctionnaires de tout l'empire.

XI. — TZE-HSI, SEULE RÉGENTE

La période de deuil était arrivée à son terme. A la Ville interdite, la vie avait repris son cours sous la double régence des Impératrices du Palais de l'Est (Tze-Ngàn) et du Palais de l'Ouest (Tze-Hsi).

Mais, en peu de temps, le nouvel Empereur, enfant timide et délicat, devenait inconsciemment un objet de graves soucis pour la femme qui l'avait placé au pouvoir. Il était évident qu'en grandissant il marquait sa préférence pour l'impératrice Tze-Ngàn; par sa douceur, par sa sympathie, celle-ci avait gagné le cœur du jeune souverain, et l'enfant faisait de fréquentes visites au Palais de l'Est pour s'y distraire de sa solitude. Tze-Hsi, dont l'orgueil ne supportait pas de rivale, dut reconnaître à ce signe que l'avenir ne dépendait plus uniquement d'elle. Il était inévitable que l'Empereur devînt dès lors une cause de jalousie croissante et de heurts entre les deux femmes.

Après deux vives et publiques altercations entre les Impératrices, l'une à l'occasion d'un sacrifice sur la tombe de l'empereur Sienfoung, l'autre à cause de l'arrogance du principal eunuque de Tze-Hsi, Ly-Lien-Yn, on pensa généralement à cette époque qu'irritée au delà de toute mesure et ne pouvant admettre que son autorité fût mise en question, Tze-Hsi décida de se débarrasser de sa corégente. On crut qu'elle l'avait fait empoisonner. Etant donné l'esprit qui règne dans les cours orientales, de telles accusations sont inévitables; elles ne peuvent d'ailleurs être ni prouvées ni réfutées; et nous n'y attacherions aucune importance si

nous n'avions constaté que ceux qui firent obstacle aux ambitions de Tze-Hsi, ou qui encoururent son déplaisir, n'ont que rarement survécu à leur disgrâce. Les exemples de telles disparitions sont trop nombreux pour qu'on puisse y voir de simples effets du hasard.

Tze-Ngàn fut brusquement atteinte d'une maladie mystérieuse, et, le soir du dixième jour de la IIIe lune (9 avril 1881), elle « prit place dans le char féerique pour le lointain voyage », suivant l'expression du décret impérial (1).

(1) Ce qui précède a été extrait en grande partie de l'*Histoire de Tzeu-Hi,* par J. O. BLAND et E. BACKHOUSE, 1912.

CHAPITRE V

DERNIERS TRAVAUX DE MONSEIGNEUR DELAPLACE

I. Division de la Chine en régions ecclésiastiques. — II. Premier synode régional de Pékin. — III. Conclusion du synode. — IV. Construction de la chapelle de la légation de France. — V. Projet d'église au Toungtang; l'ancienne église du Toungtang. — VI. Le Toungtang de 1860 à 1879. — VII. Reconstruction de l'église du Toung-Tang. — VIII. Protestation du gouvernement chinois contre l'élévation des tours du Toungtang. — IX. Description de l'église du Toungtang. — X. Bénédiction de l'église du Toungtang. — XI. Mort et funérailles de Mgr Delaplace. — XII. Portrait de Mgr Delaplace.

NOTES. — I. *Etat de la mission à la mort de Mgr Delaplace.* — II. *Décret de la Propagande divisant les missions de la Chine, du Siam et du Tonkin en régions ecclésiastiques.*

I. — DIVISION DE LA CHINE EN RÉGIONS ECCLÉSIASTIQUES (23 JUIN 1879)

Au concile du Vatican, le Saint Siège avait envisagé l'établissement de la hiérarchie en Chine, et parmi les différents points soumis aux Vicaires apostoliques, déjà cette question se trouvait posée.

En 1874, la Propagande examina de nouveau la possibilité de la résoudre; mais elle conclut à la non-opportunité de cette me-

sure. Elle fit seulement approuver par le Pape Pie IX une résolution qui progressivement devait acheminer au but : ce fut la division provisoire des pays d'Extrême-Orient en régions ecclésiastiques. .

Le 23 juin 1879, ce projet fut mis à exécution par un décret du cardinal Simeoni, Préfet de la Propagande, dans lequel la Chine était divisée de la manière suivante :

1re *région :* Région du Tchély (Nord, Sud-Est, Ouest), du Léao-Toung ou Mandchourie et de la Mongolie.

2e : Région du Chàntoung, du Chànsi, du Honàn, du Chènsi et du Kànsou.

3e : Région du Hounàn, du Houpé (Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest), du Tchékiang, du Kiangnàn.

4e Région du Setchuèn (Nord-Ouest, Est, Sud), du Yünnàn, du Kouitchow et du Thibet.

5e Région du Kouangtoung, du Kouangsi, de Hong-Kong et du Foukièn.

Le double but de la division de la Chine en régions et de l'institution des synodes à période fixe a-t-il été atteint ? La question de la hiérarchie et de l'uniformité de discipline dans les diverses missions de Chine a-t-elle avancé ? Après un demi-siècle d'expérience, il est permis d'émettre un doute.

D'abord l'établissement de la hiérarchie à tous ses degrés, à quoi Léon XIII sembla attacher une grande importance et qu'il sollicita directement du gouvernement chinois, n'a pas été possible jusqu'ici. Vu le petit nombre de chrétiens et de prêtres que renferme chaque mission, on ne voit pas comment on pourrait y établir un chapitre et tous les rouages d'une grande administration diocésaine. En dehors du changement de titre de Vicaire apostolique en celui d'évêque, il serait bien difficile encore maintenant de modifier d'une façon utile l'état actuel des choses. D'ailleurs la hiérarchie a été établie aux Indes et au Japon, et on ne voit pas encore, d'une manière très appréciable, les avantages que ce changement a procurés à ces deux Eglises. La vie religieuse reste ce qu'elle était auparavant, le nombre des conversions n'a pas augmenté. L'Etat n'accorde pas aux évêques plus de considération qu'il n'en accordait aux Vicaires apostoliques.

Quant à l'uniformité entre les diverses missions et aux autres réformes escomptées, les synodes régionaux ont été impuissants à les faire passer en pratique. L'uniformité n'a été obtenue ni pour les fêtes chômées, ni pour les jours de jeûne ou d'abstinence. Chaque Vicariat continue à avoir ses prières particulières et son

catéchisme différent. Il ne se passe pas d'année que l'un ou l'autre chef de mission ne sollicite et n'obtienne de Rome un indult destiné à créer ou à sanctionner l'existence d'une pratique spéciale.

Ceux-là seuls qui n'ont pas lu l'histoire de l'Eglise, et spécialement la période des conciles, seront étonnés d'entendre affirmer ici que tous les synodes de la première région en Chine ont été le signal ou l'occasion de quelque intrigue savamment préparée ou de quelque pénible froissement. Il n'y eut d'exception que pour le premier, où la puissante personnalité de Mgr Delaplace, favorisée par la vacance du siège du Tchély Sud-Est, en imposa aux intrigants (1).

II. — PREMIER SYNODE RÉGIONAL DE PÉKIN (DU 18 AVRIL AU 9 MAI 1880)

En sa qualité de doyen des évêques de la première région, Mgr Delaplace, par lettre du 23 juin 1879, convoqua tous les Vicaires apostoliques suffragants pour le 18 avril de l'année suivante. Quelques semaines plus tard, il leur envoya un questionnaire assez développé, dans lequel se trouvaient indiqués les principaux points qu'il pensait proposer aux délibérations du synode.

Au jour fixé, les Vicaires apostoliques du Tchély, de Mandchourie (2) et de Mongolie, excepté celui du Tchély Sud-Est dont la nomination était encore ignorée et qui fut représenté par le R. P. Gonnet, Provicaire de cette mission, se trouvèrent réunis dans la résidence du Pétang.

L'ouverture du synode se fit très solennellement, et Mgr Delaplace, qui en était président, donna à cette assemblée tout l'éclat possible.

D'après le procès-verbal latin de la 1re session, après une réunion préparatoire le 17 avril, le lendemain, à 8 heures du matin, eut lieu la première session :

> Avant la messe, les missionnaires et les prêtres en surplis, mais sans étole, le diacre et le sous-diacre en ornements ainsi que les autres ministres, précédés de la croix, quittèrent la sacristie pour se diriger vers les appartements épiscopaux, à l'effet d'inviter le pontife.

(1) Cf. E. Becker : *Le R. P. Gonnet, S. J.*, 1900, p. 308, etc.
(2) Mgr Dubail, M.-E, Vicaire apostolique de Mandchourie, ne put arriver à Pékin que pour la session du 21 avril.

L'évêque alors revêtu du rochet et de la mozette, précédé du clergé et des ministres, s'avança processionnellement, toutefois sans chants, vers l'église. Pendant ce temps-là on sonnait les cloches.

Le pontife fut reçu à l'entrée de l'église par le Provicaire qui lui présenta de l'eau bénite ; il se signa et aspergea le peuple. Après être entré dans le sanctuaire, il se mit à genoux et adora le SS. Sacrement.

Il se revêtit alors des habits pontificaux, célébra la messe pontificalement ; rien alors à signaler, sinon qu'il n'y eut pas de bénédiction à la fin.

La messe finie, ainsi que les prières chinoises accoutumées, le portier fit évacuer l'église, et les portes en furent fermées. Le pontife, revêtu du rochet, de l'amict, de l'aube, du cordon, sans la chappe, et portant la croix pectorale, la mitre et la crosse, s'avança au milieu de l'autel, y accomplit toutes les prescriptions du Pontifical : *Ordo ad Synodum*. Après le chant du *Veni Creator*, le pontife s'assit dans le fauteuil placé au bas des degrés de l'autel et adressa au synode une allocution (latine).

Et c'est ainsi que furent inaugurés les synodes de la première région de Chine.

Les quatre bureaux, ayant chacun un évêque pour président, un seul excepté, étaient ainsi composés :

1[er] bureau : Mgr F. TAGLIABUE, C.M., Vic. apost. du Tchély occidental.
M. Raph. MOSCARELLA, C.M. Provicaire du Tchély occidental.
M. Louis DELEBARRE, C.M. (1).

2[e] bureau : Mgr. BAX, C.C.I.M., Vic. apost. de Mongolie.
M. Alph. FAVIER, C.M. (2).
M. RAGUIT, M.-E. (3).
M. Balthasar TCHENG, C.M. (4).

3[e] bureau : Mgr DUBAIL, M.-E., Vic. apost. de Mandchourie.
M. RUTJÈS, C.C.I.M. (5).
M. Aug. HUMBLOT, C.M., directeur du grand-séminaire de Pékin.
M. Jean Chrysost. KHO, C.M., curé du Toungtang.

4[e] bureau : R. P. Jh. GONNET, S.J., Provicaire du Tchély S.-E.
R. P. Em. BECKER, S.J., Provicaire du Tchély S.-E.
M. Aug. COQSET, C.M. (6).
M. Paul OUANG, C.M. (7).

(1) M. Delebarre mourut peu après à Sihoing, le 25 juin 1884, immédiatement après avoir été nommé Provicaire par Mgr Delaplace.

(2) M. Favier, alors Procureur, fut Vicaire apostolique de Pékin de 1898 à 1905.

(3) M. Raguit fut Vicaire apostolique de Mandchourie, 1888-1889.

(4) M. Tcheng mourut Procureur du Pétang, le 28 juillet 1898.

(5) Le P. Rutjès fut le premier Vicaire apostolique de la Mongolie orientale, 1883-1896.

(6) M. Coqset est mort Vicaire apostolique du Tchély S.-O. (Tchengtingfou), le 4 février 1917.

(7) M. Ouang, curé du Pétang, mort le 7 février 1913.

Bien que ne faisant partie d'aucun bureau en particulier, Mgr Delaplace fut réellement l'âme du synode de 1880. On le lui avait d'ailleurs proposé formellement ; un des Vicaires apostoliques lui avait écrit :

Que quelqu'un donne une base, vous le pouvez plus que tout autre : votre expérience de la Chine et du concile (du Vatican), et du synode (de Pékin) déjà tenu, votre qualité de président, tout vous en donne le droit.

Il remplit activement son rôle ; et à en juger par les schémas chargés de notes, de références, qu'il a laissés, il fournit en cette circonstance, malgré son âge déjà avancé, une somme de travail considérable.

L'auteur de sa biographie assure qu'il fit l'admiration de la vénérable assemblée tout entière, par la sûreté et par la clarté de sa doctrine, non moins que par la manière pleine de distinction avec laquelle il dirigea les débats.

Les divers décrets émanés du synode et qui portent visiblement le cachet du Vicaire apostolique de Pékin, se rattachent à trois titres principaux :

Le TITRE PREMIER, *De Clero indigeno*, contient cinq décrets concernant :

1° *Les études des séminaristes indigènes :* Les jeunes aspirants au sacerdoce se perfectionneront dans la langue latine, afin d'être en état de lire la philosophie, la théologie, l'Ecriture sainte, etc..., ainsi que les livres ascétiques traitant de la sainteté sacerdotale;

2° *Les moyens d'existence des prêtres indigènes qui travaillent pour le compte des missions :* Leur entretien sera entièrement à la charge de la mission; en retour, ils abandonneront à celle-ci leurs honoraires de messe et n'exigeront rien des chrétientés qu'ils desserviront;

3° *L'administration des sacrements :* Chaque prêtre recevra une liste des pouvoirs extraordinaires qu'il pourra exercer par délégation; il délivrera gratuitement les dispenses matrimoniales et n'imposera aucune pénitence publique sans l'avis du Vicaire apostolique ;

4° *La manière de donner la mission :* Le prêtre aspergera l'assemblée des fidèles en arrivant et en partant, célébrera chaque jour les divins mystères, exigera des néophytes la récitation du catéchisme avant de les entendre en confession, leur enseignera

la manière de baptiser, et, à son retour, il rendra compte à l'évêque des nouveaux baptêmes et mariages ;

5° *Les règles à observer touchant les baptêmes privés, la conservation de la sainte réserve, l'administration du saint Viatique, le culte des images et les cérémonies des funérailles.*

Sous le TITRE *II*, *De regimine Christi fidelium*, le premier décret, *De la discipline*, porte : Uniformité dans le catéchisme et les prières dominicales ; institution d'écoles de catéchistes et de communautés de vierges, avec vœux temporaires ; tenue des femmes dans les églises, où elles ne doivent paraître que voilées ; *desideratum* touchant la fondation d'un Ordre religieux voué à la pénitence ; défense de lire des livres protestants et écrits suspects ; tolérance du prêt légal chinois.

Le deuxième décret, *De la réception des sacrements*, porte qu'on ne devra admettre les catéchumènes au baptême qu'après un an d'épreuve ; on devra s'assurer qu'ils ont une connaissance suffisante de la doctrine des sacrements ; qu'ils savent le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, les commandements de Dieu et de l'Eglise, les actes de foi, d'espérance, de charité, de contrition et le catéchisme. Les catéchumènes bien disposés pourront être admis à l'église avant le baptême ; on leur administrera la sainte communion aussitôt après le baptême ; défense aux chrétiens de fiancer leurs enfants avant douze ans pour les garçons et dix ans pour les filles ; précautions à prendre au sujet du mariage des étrangers et vagabonds.

Le TITRE *III*, *De uniformitate mediorum ad propagandam fidem*, contient deux décrets : Le premier indique les moyens surnaturels de propagande, à savoir l'humilité et la mortification, les prières publiques, la fréquentation des sacrements, l'érection de l'archiconfrérie de N.-D. des Victoires, l'assistance au saint sacrifice de la messe, la sainte communion le premier dimanche de chaque mois. Le deuxième indique les moyens naturels de la propagation de la foi tels que : l'étude de la langue chinoise et des livres chinois, pour être en mesure de réfuter les erreurs qui ont cours dans le pays ; le choix de zélateurs et de zélatrices d'un dévouement reconnu, qui travailleront à convertir les infidèles ; la formation d'écoles de catéchistes ; la multiplication des catéchuménats ; la diffusion des bons livres approuvés par l'évêque de la province.

Plusieurs proposèrent de modifier la 4e partie du catéchisme,

qui traite du sacrement de Confirmation, et de l'abréger. Bien qu'admise en principe, cette réforme ne fut mise à exécution qu'après la publication du nouveau Code de droit canonique, quarante ans après.

Une des choses qui furent discutées avec le plus d'animation fut la suppression du bonnet de cérémonie pendant la messe. Un des partisans de la suppression alla jusqu'à avancer que cet usage était irrespectueux envers Dieu et qu'il affichait l'orgueil jusque dans le sanctuaire. Mgr Dubail protesta contre ces exagérations en disant qu'il n'y avait pas un seul membre du synode qui ne fût disposé à faire devant Dieu les cérémonies que font les lamas de Mongolie devant leurs muettes idoles et de se prosterner trois fois la tête découverte. Mais pour le port dè tsitsin, ce n'était pas par orgueil que le portaient les missionnaires, c'était en vertu d'une coutume formellement autorisée par le Pape.

Soumise à Rome avec les autres délibérations du synode, la question du tsitsin fut laissée en suspens et, malgré les attaques dont elle a été l'objet, cette coiffure continue à être portée à l'église dans la plupart des missions de Chine.

III. — CONCLUSION DU SYNODE

Le synode de 1880 dura trois semaines. Mgr Delaplace avait laissé un jour libre chaque semaine ; il profitait de ce jour de vacance pour faire à ses vénérables hôtes les honneurs de sa ville épiscopale et des environs.

La première visite fut pour Chala, le cimetière portugais, la ferme de la Sainte-Enfance et les ateliers qu'on y avait installés ; puis pèlerinage au cimetière français de Tchenfousse. Le retour se fit par l'église de N.-D. des Sept-Douleurs ou Sitang.

La seconde visite fut pour l'église du Toung-Tang, ou Saint-Joseph. Ce n'était alors qu'une misérable chapelle chinoise, rongée par l'humidité, ayant peine à contenir les quinze cents personnes qui composaient cette paroisse. Mais déjà on voyait sortir de terre la nouvelle église dont il sera parlé plus loin.

La clôture, fixée au dimanche dans l'octave de l'Ascension, vit se renouveler les solennités de l'ouverture. Mgr Vérolles officia le matin. Le soir un dîner réunit les membres du synode, le chargé d'affaires de France, M. de Semallé, et tout le personnel

de la légation. La journée se termina par une brillante illumination de la grotte de N.-D. de Lourdes, dans les jardins du Pétang; un feu d'artifice fut tiré, tandis que se faisait entendre la fanfare du petit séminaire fondée et dirigée par M. Provost.

IV. — CONSTRUCTION DE LA CHAPELLE DE LA LÉGATION DE FRANCE

La distance considérable qui séparait le quartier des légations de toutes les églises de Pékin, sans parler du mauvais état des rues de la capitale, avait amené un accord entre la légation de France et la mission, au sujet du service religieux dans cette colonie naissante. Chaque dimanche un prêtre allait célébrer dans un local prêté par la légation; et là venaient entendre la messe, non seulement le personnel de la légation, mais aussi les rares catholiques appartenant à d'autres nationalités, sans compter les chrétiens chinois de jour en jour plus nombreux au service des Européens.

Or, ce local se composait d'un tout petit pavillon chinois transformé en église, et déjà, vers 1883, l'état de vétusté de cette chapelle et l'exiguïté de son enceinte exigeaient l'érection d'un temple plus convenable, plus digne de la légation.

Ce fut encore M. Favier qui, au nom de Mgr Delaplace, fut à la fois le négociateur de cette reconstruction (1) et l'architecte responsable, comme nous l'apprend le contrat que nous donnons ci-dessous.

LÉGATION
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EN CHINE
N° 5.

Pékin, le 25 *avril* 1883.

Vu le rapport adressé le 6 octobre 1882 par M. Bourée, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française en Chine, à S. E. M. Duclerc, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, au sujet de la chapelle de la légation de France à Pékin; vu l'audience accordée par S. E. M. Duclerc à M. Favier, Procureur des Lazaristes à Pékin, le 30 décembre de la même année, dans laquelle les explications données à S. E. M. le Président ont été trou-

(1) Cette chapelle servit jusqu'en 1900, où fut érigée une grande église, la paroisse Saint-Michel, afin d'assurer le service religieux devenu considérable dans le quartier des légations.

vées par lui satisfaisantes ; vu la réponse télégraphique du ministre des Affaires étrangères, en date du 24 décembre 1882, acceptant les propositions faites et accordant un crédit de dix mille francs pour la construction d'une nouvelle chapelle ; vu la dépêche ministérielle du 19 janvier 1883, confirmant et expliquant ledit télégramme;

Entre les soussignés,

M. Albert Bourée, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française en Chine.

Et M. A. Favier, Procureur provincial des Lazaristes, agissant au nom de S. G. Mgr L. G. Delaplace, évêque d'Andrinople, Vicaire apostolique du Tchéli-Nord-Pékin,

Ont été arrêtés d'un commun accord les articles suivants :

Article premier. — Le local servant jusqu'ici de chapelle à la légation de France et menaçant ruine sera immédiatement démoli ; les matériaux en seront livrés à M. Favier, qui pourra les employer pour les nouvelles constructions et non pour un autre usage.

Art. 2. — La construction de la nouvelle chapelle double (européenne et chinoise) ainsi que de l'appartement de l'aumônier, selon le plan ci-annexé, sera immédiatement commencée.

Art. 3. — M. Favier s'engage à construire solidement et le plus promptement possible : 1° l'appartement de l'aumônier mesurant 10 m. de long sur 5 m. de large et 3 m. 30 de hauteur ; 2° la chapelle chinoise mesurant 13 mètres de long sur 6 de large et 3 de hauteur ; 3° la chapelle européenne, conjointe à la chapelle chinoise et mesurant 15 m. de long, y compris le sanctuaire, sur 5 m. 30 de large et 6 de hauteur ; 4° une sacristie à l'usage de l'aumônier ; 5° une porte dans le mur d'enceinte sud de la légation, devant servir aux Chinois ; 6° un mur de clôture aux endroits nécessaires, isolant absolument la chapelle chinoise du jardin de la légation.

Art. 4. — La chapelle européenne sera exclusivement réservée aux Européens, selon le bon plaisir de la légation de France qui en aura seule la clef, l'ameublement et l'entretien de ladite chapelle restant du reste à la charge de ladite légation.

Art. 5. — La chapelle chinoise sera exclusivement réservée aux Chinois et formera paroisse, selon le bon plaisir de l'évêque, qui en aura la libre administration. Toutefois, l'accès dans cette chapelle ne pourra se faire que par la porte donnant sur la rue dite Kiang-mi-siang, et non par le jardin de la légation. Les frais d'ameublement et d'entretien sont à la charge de l'évêque.

Art. 6. — L'appartement de l'aumônier reste à la libre disposition de l'évêque qui en aura seul la clef.

Art. 7. — La clef de la porte extérieure de la chapelle sera déposée chez le concierge de la légation et mise à l'entière disposition de l'aumônier et de l'évêque. Un double en restera entre leurs mains.

Art. 8. — Une indemnité annuelle de deux mille francs (2.000 fr.) sera versée, comme par le passé, à l'aumônier par M. le ministre de la République française, selon l'engagement contenu dans la dépêche ministérielle du 19 janvier 1883.

Art. 9. — Les frais de toutes ces constructions devant probable-

ment atteindre le chiffre de vingt-deux ou vingt-trois mille francs, la légation n'y concourra cependant que pour la somme une fois payée de dix mille francs (10.000 fr.), comme il est porté dans la dépêche du 19 janvier 1883. Ladite somme sera versée entre les mains de M. Favier le 15 juin de la présente année.

Art. 10. — L'établissement des plans, la surveillance et la direction des ouvriers, l'achat des matériaux, les avances d'argent à faire, enfin la somme, quelle qu'elle puisse être, nécessaire à ajouter aux 10.000 francs ci-dessus indiqués pour terminer toutes les constructions dont il est parlé plus haut, restent à la charge des Lazaristes.

Art. 11. — La chapelle chinoise et l'appartement de l'aumônier, tout en restant à la libre et incontestée disposition de l'évêque, comme il est dit plus haut, ne cesseront pas d'être considérés comme propriété nationale, selon le désir exprimé dans la dépêche ministérielle du 19 janvier 1883.

Fait à Pékin en double exemplaire, le vingt-cinq avril mil huit cent quatre-vingt-trois.

(l. s.).

Le ministre de la République française :

A. Bourée.

A. Favier,
Procureur provincial.

V. - PROJET D'UNE ÉGLISE AU TOUNG-TANG; L'ANCIENNE ÉGLISE DU TOUNG-TANG

La première église dédiée à saint Joseph, dans la ville de Pékin, avait été l'église du Nàntang. Quand elle devint le siège des évêques de Pékin, elle prit le vocable de l'Immaculée Conception qu'elle a conservé jusqu'à ce jour, à travers ses diverses reconstructions (1).

Le titre de Saint-Joseph fut alors attribué à l'église bâtie sur l'emplacement de la résidence du P. Adam Schall. Un missionnaire de Pékin, le P. Noël, nous apprend quelles furent les circonstances de l'érection de cette église.

Quoique nous ayons trois églises à Péking (1703), elles ne suffisent pas, et nous avons résolu d'en bâtir une quatrième (2) dans la partie orientale de cette grande ville, aussitôt que nous aurons les fonds nécessaires. Cela n'est pas coûteux comme en Europe, parce que les ouvriers et les matériaux se trouvent ici à bon marché. Comme on a déterminé de la dédier à saint Joseph, le patron et le protecteur de

(1) Le P. L. des Robert, p. 50.

(2) Il n'y avait alors que deux églises à Pékin même; car le Sitang est postérieur d'une vingtaine d'années au Toung-Tang. La troisième, dont parle le P. Noël, ne peut être que la chapelle de Hai-Tien ou celle du cimetière de Chala.

cette mission, nous espérons que Dieu pourra inspirer à quelque zélé serviteur de ce grand saint d'en vouloir faire la dépense. On ne peut pas dire les bénédictions pleines de merveilles que nous avons plusieurs fois reçues du Ciel sous les auspices de ce puissant intercesseur. Ce fut le jour même où l'Eglise célèbre sa fête, qu'après bien des peines et des travaux nous obtînmes enfin, en 1692, cet édit fameux enregistré dans tous les tribunaux de la Chine, par lequel l'Empereur nous accordait la permission de prêcher la loi de Jésus-Christ dans toutes les terres de son obéissance. Nous avions eu, plusieurs années auparavant, le présage heureux que cette grande grâce nous arriverait par les prières du chef de la sainte Famille (1).

On trouve peu de détails sur le style de cette église dans les écrits du temps. Mais les quelques débris qui ont survécu à la démolition, la découverte des fondations, les récits des anciens chrétiens, permirent à M. Favier d'en donner une description presque complète, 70 ans après sa disparition :

Elle avait 23 mètres de long, sur 9 de large seulement, une seule nef sans bas-côtés, sa hauteur intérieure devait être de 8 mètres. Le style ionique ornementé, un peu romanisé, était en somme assez pur. Les bases attiques reposaient sur une plinthe carrée ; l'architrave, la frise, la corniche étaient régulières. Des pilastres et demi-pilastres formant faisceau séparaient la façade en trois parties à peu près égales ; ils étaient en granit rouge fort bien poli et d'un travail remarquable.

La porte devait avoir son fronton soutenu par deux colonnes rondes unies, également en granit rouge. Ces colonnes, fort endommagées du reste, et mesurant 2 mètres environ, furent transportées près d'une pagode de la ville où elles étaient encore en 1882. Il n'y avait certainement ni tour ni clocher ; un fronton ornementé terminait l'édifice. Elle était sinon la plus belle, au moins la plus jolie église de Pékin (2).

On a vu plus haut comment, par ordre de l'empereur Kiaking, les mandarins détruisirent cet édifice de fond en comble et envoyèrent les derniers missionnaires qui y résidaient loger au Nàntang (1812).

VI. — LE TOUNG-TANG DE 1860 A 1879

Lorsqu'en 1860 les traités firent restituer à la mission ses anciennes propriétés, la belle résidence du Toung-Tang n'était plus qu'un vaste terrain sans clôture, à la merci de tous, depuis 48 ans. Quelques briques cassées, quelques pierres trop lourdes

(1) Cité par M. Favier. *Ann. C. M.*, 1882, p. 572.
(2) *Ann. C. M*, 1882, p 573.

pour être volées avaient seules échappé à la rapacité des habitants du quartier; un mètre de décombres couvrait l'ancien sol.

On commença par enclore la propriété, puis on acheta une maison voisine où les missionnaires se logèrent comme ils purent; enfin on construisit une chapelle provisoire, pouvant à peine contenir la moitié des chrétiens de cette paroisse. L'indemnité accordée par le gouvernement français avait été complètement absorbée par la restauration de la vieille cathédrale du Nàntang, la construction de la nouvelle cathédrale du Pétang et de l'église du Sitang; il fut impossible, à cette époque, de relever le Toung-Tang.

La simple prise de possession faillit du reste donner lieu à un incident assez grave. Le 13 janvier 1865, M. Tcheng Balthazar, Lazariste chinois chargé de cette paroisse, informait Mgr Mouly qu'un fonctionnaire chinois était venu lui signifier d'avoir à enlever la croix qui surmontait l'entrée de la résidence pour le lendemain, jour où l'Empereur devait passer dans cette rue.

Mgr Mouly envoya aussitôt demander à M. Berthemy, ministre de France à Pékin, ce qu'il y avait à faire. M. Berthemy, dont la présence à Pékin a été si utile aux missions catholiques, répondit séance tenante par le billet suivant :

Monseigneur,

La prétention émise par le gouverneur de Pékin de faire disparaître, à l'occasion du passage de l'Empereur, la croix qui surmonte la porte d'entrée du Toun-tang ne me paraît pas fondée. Si le gouvernement chinois donne des ordres pour la faire abattre, il ne faut en aucune façon s'y opposer ; mais il paiera cher les conséquences de cet acte.

Agréez, Monseigneur, etc. BERTHEMY.

Les mandarins chinois n'insistèrent pas, et l'incident n'eut pas d'autre suite.

VII. — RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE SAINT-JOSEPH (1879-1884)

En 1879, Mgr Delaplace décida de construire, avant de mourir, en l'honneur de saint Joseph, une église qui pour être la dernière venue, n'en devait pas moins être la plus grande et la plus belle de Pékin.

Le plan en fut dressé par M. Favier, alors Procureur de la mission.

L'évêque ayant fixé l'emplacement de la nouvelle église selon les saints canons et planté une croix de bois à l'endroit où devait être élevé l'autel, le premier coup de pioche fut donné le 19 mars 1879, fête de l'illustre patron. Les seules fondations prirent trois mois, pendant lesquels 150 frappeurs ne chômèrent pas un jour; on y enfouit 250.000 kilogrammes de chaux.

Le 20 juillet, tout était préparé pour la cérémonie de la pose de la première pierre qui fut faite solennellement par Mgr Delaplace.

Les ressources vinrent à manquer en cours de construction et, malgré un don généreux de M. Fiat, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, l'église ne put être terminée qu'en 1884.

VIII. — PROTESTATIONS DU GOUVERNEMENT CHINOIS CONTRE L'ÉLÉVATION DES TOURS DU TOUNG-TANG (FÉVRIER 1884)

Les tours de l'ancien Pétang ont eu une véritable histoire; celles du Toung-Tang, quoique plus éloignées du Palais impérial, devaient avoir la leur.

Depuis le mois d'août 1883, M. Favier avait été remplacé par M. Delebarre dans son office de Provicaire, et nommé curé du Toung-Tang pour aider M. Kho, alors âgé de près de 80 ans, et aussi afin de pouvoir suivre de plus près la construction de l'église.

Au printemps suivant, au moment de reprendre les travaux, Mgr Delaplace reçut du gouvernement chinois une lettre de protestation ainsi conçue :

Ce 3 de la 11[e] lune, Nous soussignés, ayant été délégués par notre Tribunal, nous allâmes au Pétang pour avoir une entrevue avec Votre Grandeur, au sujet de la construction de l'église de la rue Tchoun-Chou Houtoung. Précédemment, vous nous aviez assurés que les maisons construites par la mission n'auraient ni étage ni fenêtres sur le haut. Nous avions compris qu'il n'y aurait pas d'escalier pour monter en haut et permettre de voir au loin; et vous nous aviez recommandé d'aller au Toung-Tang pour le constater.

A notre retour nous informâmes notre Président de ces assurances ; et, le 7, accompagnés d'un élève-interprète pour le français. nous allâmes au Toung-Tang. Il se trouva que M. Favier était absent. L'interprète nous conduisit vers les nouvelles constructions ; là nous vîmes une toiture très élevée, bien que la maison soit sans étage ; des deux côtés on y construit des tours encore inachevées. Il y a un escalier pour y monter. Nous et l'étudiant, nous montâmes par cet esca-

lier et comptâmes plus de 60 marches. Là, comme du sommet d'une montagne on voit très loin au sud et à l'ouest.

Tout cela ne concorde pas avec notre dernière conversation. Nous en avons fait l'objet d'un rapport. Il est certain que, dans l'état actuel, l'église du Toung-Tang est trop élevée, que de là on peut apercevoir au loin, que les voisins en sont extrêmement incommodés, et il y en a qui vont jusqu'à aller habiter ailleurs. Cette affaire mérite donc considération. Et puisque les tours sont encore inachevées, nous avons l'ordre de vous prier avec instance de chercher le moyen de modifier les plans et ainsi de ne pas troubler l'harmonie entre les chrétiens et les païens. Votre Grandeur a l'habitude de traiter toutes les affaires avec équité ; vous ne manquerez pas d'aplanir cette difficulté.

Nous ignorons la réponse précise que fit Mgr Delaplace aux délégués du gouvernement chinois; mais il est certain que le plan du Toung-Tang ne fut pas modifié et que l'évêque de Pékin ne dut pas céder sur ce point, lui qui, pour les tours de l'ancien Pétang, question autrement épineuse, avait refusé d'entendre parler de toute démolition, même pour donner satisfaction à la terrible Impératrice douairière. Céder au Toung-Tang aurait, à son avis, donné aux Chinois un prétexte pour rouvrir la question du Pétang.

IX. — DESCRIPTION DE L'ÉGLISE DU TOUNG-TANG

M. Favier a décrit ainsi son église naissante :

La façade où l'ionique ornementé domine est divisée en trois parties par six pilastres et contre-pilastres formant contreforts et allant servir de base aux trois campaniles, derrière lesquels se cache le pignon de l'église. Une hauteur donnée et que l'on n'a pu dépasser (on a vu pourquoi) n'a point permis de les remplacer par de véritables colonnes classiques à dix-huit modules qui eussent été bien préférables. Le marbre blanc et la brique impériale de vingt-quatre kilogrammes sont les seuls matériaux employés. Les cintres devaient être ordinaires ; mais d'excellents blocs provenant de démolitions et présentant sept cintres sculptés ayant été offerts on s'est empressé de les acquérir. Ces cintres étaient surhaussés, ce genre a donc été appliqué à tous les autres cintres qui, d'ailleurs, y gagnent en légèreté.

L'église est orientée régulièrement. La première partie de la façade présente trois arcades en marbre sur l'avant et deux sur les côtés, donnant sur un petit porche qui précède les trois portes d'entrée; on arrive à ce porche par un escalier bordé de balustrades en marbre blanc. Dans l'espace laissé vide entre chaque porte, ont été placés deux pendentifs sculptés, avec caractères gravés selon le goût chinois. Celui de droite porte cette devise :

— *Sa grande vertu s'étend sur tout l'univers.*

Celui de gauche est ainsi composé :

— *Ton grand mérite surpasse celui de tous les autres saints.*

Au-dessus de l'arcade principale est placée la devise honorifique

appelée en chinois Pièn, qui doit toujours être accompagnée des deux pendentifs que nous venons d'indiquer et qui se nomment Toui-Tze. Cette devise porte ces mots :

— *Répandez vos bienfaits sur nos contrées d'orient.*

Le monogramme de saint Joseph couronne le cintre de l'arcade principale.

La seconde partie de la façade est presque semblable à la première, moins les piédestaux sur lesquels reposent les pilastres de la base. Une rose et deux baies géminées éclairent cette seconde partie. Au-dessus s'élèvent les trois campaniles, dont celui du milieu conserve encore un étage quadrangulaire. Pour ménager la transition du carré à l'octogone quatre colonnettes monolithes reliées vers le haut par de petits arcs-boutants marquent les angles coupés. De chaque côté de la façade, en retrait de quatre mètres après le porche, s'élèvent deux tourelles surmontées de balustrades et de clochetons.

A l'intérieur, l'église apparaît au premier coup d'œil dans toute sa longueur divisée en trois nefs. La séparation des nefs est marquée par seize pilastres en bois qui soutiennent le toit unique couvrant tout l'édifice. A droite de l'entrée, un escalier placé dans la tourelle conduit aux tribunes des orgues qui se trouvent au-dessus du porche. Les pilastres en bois ont la forme d'une croix grecque rayonnée, et sont surmontés de chapiteaux ioniques ornementés, d'où partent les arcs et les arêtes de la voûte. Des demi-pilastres font saillie aux murs intérieurs, correspondant aux contre-forts extérieurs, ils reçoivent les arcs et arêtes de la voûte des bas-côtés. A la jonction du transept, ces arcs ont dix mètres et soutiennent un dôme pris dans la toiture et recouvrant le maître-autel. Une fenêtre, ou une porte, correspond à chacune des arcades. Toutes ces fenêtres, au nombre de dix-huit, sans compter celles des chapelles, sont à cintres surhaussés. Les deux grandes placées aux pignons du transept sont seules géminées.

Toutes avaient leurs ferrures prêtes à recevoir des vitraux, et elles ne les reçurent jamais.

Les sacristies et les chapelles tournaient elles-mêmes autour des bas-côtés du chœur et allaient rejoindre la chapelle de la Sainte Vierge, qui était placée au fond de l'église, derrière le maître-autel. Cette chapelle était terminée par une demi-tourelle faisant saillie au dehors. Cette niche devait recevoir la statue de la Sainte Vierge. Le jour y était ménagé par des fenêtres plus élevées que les cintres et ne pouvant être aperçues de l'intérieur; cela permettait de voir la statue dans une pénombre produite par un vitrail-voûte en verre blanc dépoli : disposition très heureusement imitée lors de la construction de la chapelle privée du Pétang.

La hauteur du campanile était de trente mètres, qu'on ne put dépasser de peur de froisser les idées chinoises. La largeur totale, moins les tourelles, était de vingt-trois mètres, et la largeur au transept de trente-cinq mètres. Enfin la longueur totale, moins la tourelle de la Sainte Vierge, était de soixante-six

mètres. Hauteur sous voûte, à la jointure des arêtes, dix-sept mètres.

— Tout cela est-il bien classique et régulier ? concluait l'architecte ? Y a-t-il vraiment un style dans ce plan ? Ne ressemble-t-il pas plutôt à ces édifices composites, où le byzantin, le roman, le style fleuri de la Renaissance et même le gothique viennent se combiner ?

M. Favier répondait par cette excuse d'ailleurs justifiée :

Venus en Chine pour prêcher aux pauvres gens des champs et bâtir des églises spirituelles, nous n'avons pas la prétention d'être architectes ; nous faisons ce que nous pouvons pour la seule gloire de Dieu, aidant notre ignorance de tout ce qui paraît bon. Une petite photographie de l'église de la Trinité de Paris nous a donné l'idée du plan.

Quoi qu'il en soit des défauts de style, l'effet général était excellent; et l'église du Toung-Tang passait pour la plus belle des églises de Pékin. Aussi, quand un peu plus tard, dans la nuit du 13 juin 1900, Mgr Favier verra les flammes dévorer son œuvre, ce sera avec un serrement de cœur qu'il jettera sur son journal ces mots laconiques :

A neuf heures et demie, nous voyons flamber notre belle église de Saint-Joseph, au Toung-t'ang.

X. — BÉNÉDICTION DE L'ÉGLISE DU TOUNG-TANG

Le dernier acte épiscopal de Mgr Delaplace fut la bénédiction de l'église Saint-Joseph, à Pékin. Les travaux touchaient à leur fin; la cérémonie solennelle de la bénédiction fut fixée au 5 mai 1884, jour de la fête du Patronage de saint Joseph.

M. Sarthou, qui devait lui succéder quelques années plus tard, raconte que Mgr Delaplace attendait ce beau jour avec une impatience facile à comprendre, car la construction de cette église lui avait été vraiment à cœur. Que de sacrifices pour mener cette œuvre à bonne fin ! C'était le couronnement d'une vie toute remplie de travaux apostoliques. En une circonstance si extraordinaire, il consentit, contre ses habitudes, à se rendre au Toung-Tang solennellement, en chaise verte, mode de locomotion alors réservé aux princes et aux ambassadeurs.

M. le vicomte de Semallé, chargé d'affaires de France, en uniforme, accompagné de tout le personnel de la légation, ainsi que

les chargés d'affaires d'Espagne et de Belgique, avaient déjà pris place dans la nef de la nouvelle église, et la foule des fidèles était compacte. La fanfare du petit séminaire accueillit le prélat au seuil de la résidence.

La joie peinte sur son visage, Mgr Delaplace fit la bénédiction selon les prescriptions du rituel, prêcha d'une voix forte, de manière à se faire entendre de la nombreuse assemblée, chanta la messe pontificale, donna la bénédiction papale, présida le dîner qui suivit, porta la santé des personnages qui étaient venus rehausser l'éclat de la fête par leur présence et officia encore à la cérémonie du soir. On eût dit qu'il était revenu aux jours de sa jeunesse. Hélas ! ce n'était que la dernière lueur d'un flambeau prêt à s'éteindre.

XI. — MORT ET FUNÉRAILLES DE MONSEIGNEUR DELAPLACE

Préoccupé de l'état désespéré d'une Fille de la Charité, la sœur Ducheix, immédiatement après l'office et tout ruisselant de sueur, il voulut aller visiter la malade. Dans la nuit, il se sentit des frissons ; le lendemain, il éprouvait un grand malaise. Le lundi 12 mai, il écrivit encore un mandement à l'occasion d'une encyclique du Souverain Pontife; le soir, il tint conseil pendant deux heures. Ce fut sa dernière journée de travail. Il se coucha pour ne plus se relever. Le 24 mai 1884, fête de Notre-Dame Auxiliatrice, il rendit son âme à Dieu, à 10 heures du matin.

Mgr Delaplace avait 64 ans et 4 mois d'âge, 42 ans de profession religieuse. Il était resté 38 ans en Chine, dont 6 au Honàn, 2 au Kiangsi, 16 au Tchékiang et 14 à Pékin.

Les funérailles de Mgr Delaplace furent solennelles. Bien avant la levée du corps, l'église du Pétang était pleine de fidèles, et plusieurs centaines d'entre eux étaient obligés de stationner devant la porte. Au moment où les notabilités européennes firent leur entrée, la fanfare du séminaire fit entendre une marche funèbre. Prirent place dans le chœur l'amiral Lespès, commandant de la division navale des mers de Chine, avec son état-major; le vicomte de Sémalé, avec la légation de France; les ministres d'Angleterre, de Russie, d'Allemagne, de Belgique, des Etats-Unis, les représentants des diverses nations, les professeurs français du Tsoung-Ly-

Yamèn, et quatre mandarins délégués par le gouvernement chinois pour rendre hommage au vénérable défunt.

Après le chant de la grand'messe, le convoi se mit en marche à travers les rues de Pékin, au milieu d'une population qui remplissait jusqu'aux toits des maisons. A la suite du cercueil couvert d'un immense baldaquin violet porté par soixante-quatre hommes marchaient tous les représentants européens en grand uniforme ; puis venaient les Filles de la Charité, suivies d'une file innombrable de chrétiens. Arrivé à Tchengfousse, le cortège se reforma, le cercueil fut retiré du baldaquin, les cordons du poêle tenus par l'amiral Lespès, son aide de camp, M. de Sémalé et M. Collin de Plancy, chancelier de la légation de France. On traversa le village en grande pompe, croix en tête et au chant solennel du *Benedictus*.

XII. — PORTRAIT DE MONSEIGNEUR DELAPLACE

Avec Mgr Delaplace disparut une personnalité de premier ordre.

Son épiscopat avait été marqué par la belle organisation qu'il introduisit dans la mission de Pékin, par l'élan qu'il imprima aux anciennes œuvres et par tant d'œuvres nouvelles qu'il créa. En 1878, M. Thierry pouvait écrire avec raison :

> Il n'y a pas huit ans que Mgr Delaplace a pris la direction de cette immense mission, et non seulement il a développé les œuvres de Mgr Mouly, mais il les a amplement augmentées; il en a créé de nouvelles, et tout a pris un élan nouveau.

Il avait reçu du ciel des talents qui dépassaient de beaucoup la moyenne, une intelligence supérieure, un esprit de pénétration vraiment rare. Sa parole était riche de fond, brillante de forme, toujours empreinte d'une piquante et spirituelle originalité. Travailleur infatigable, religieux austère, homme de devoir et d'exactitude, il ne gaspilla pas les dons éminents qu'il avait reçus de Dieu (1).

Un confrère lui ayant exprimé sa répugnance pour la nourriture chinoise, il lui fit cette belle réponse :

— Quand le missionnaire avale le riz malgré qu'il en ait, le

(1) Un jeune frère, après l'avoir vu de près pendant plusieurs années, écrivait : « *Monseigneur est vraiment un de ces hommes extraordinaires qu'on ne rencontre que rarement.* » (Ann. C. M., tome XLIV.)

bon Dieu l'en récompense en faisant avaler la contrition aux pécheurs.

Ce qu'il demandait ou conseillait aux autres, il le pratiquait tout le premier.

Un témoin de sa vie de tous les jours écrivait :

Toujours le premier levé, il sonnait lui-même la cloche le matin, arrangeait la lampe du SS. Sacrement (1).

— Si je restais, dans ma chambre, disait-il, lorsque mes confrères sont réunis pour un exercice, le plancher me brûlerait les pieds.

C'est très régulièrement qu'il faisait ses visites pastorales, et rien ne fait mieux connaître le soin avec lequel il s'acquittait de cette fonction que le registre qu'il en tint avec la plus scrupuleuse régularité, depuis son arrivée à Pékin jusqu'à sa mort.

Il avait le goût de l'ordre, et c'est à cette discipline qu'il doit d'avoir mené de front de nombreux et importants travaux littéraires, le ministère de la prédication et du confessionnal avec les embarras de l'administration épiscopale. Aussi était-il impitoyable pour ceux qui venaient lui faire perdre son temps. Un ministre plénipotentiaire, M. Tricou, lui ayant demandé son heure, et ayant eu le malheur de se présenter à la résidence après l'heure du rendez-vous, trouva Mgr Delaplace occupé à prêcher une retraite aux Sœurs et dut s'en retourner sans avoir vu celui qu'il appela lui-même « un homme de devoir ».

Précisément, à cause de cet esprit d'ordre et de discipline, et malgré ses talents incontestables, Mgr Delaplace a été moins populaire que certains de ses prédécesseurs et s'est même attiré le reproche de sévérité. C'est qu'il est quelquefois difficile de devenir populaire sans faire certaines concessions au détriment de la régularité et du bien général. Mgr Delaplace n'eut jamais cette faiblesse; dans tout ce qu'il entreprit, il n'eut jamais en vue que Dieu et le succès de l'œuvre importante que l'Eglise lui avait confiée :

— Le champagne mousseux, aimait-il à dire, est tout voisin de la Champagne pouilleuse.

Cela ne l'empêcha pas d'exercer un prestige incontestable sur tous ceux qui l'approchaient. L'éclat de sa personnalité, en rejaillissant sur son entourage, faisait l'orgueil des chrétiens de

(1) *Ann. C. M.*, t. XLIV.

Pékin, et tous ceux qui l'ont connu ne parlent de lui, encore maintenant, qu'avec admiration :

Mgr Delaplace fut un caractère ; Dieu l'avait trempé pour les grandes choses ; il sut se montrer constamment l'homme du devoir. Sa vie fut celle d'un apôtre ; son nom restera parmi nous comme l'honneur du sacerdoce (1).

NOTES

I. — Etat de la Mission a la mort de Mgr Delaplace (1884)

Nombre des fidèles	32 044
Baptêmes : enfants de fidèles	1.746
— enfants d'infidèles à l'article de la mort	8.715
— adultes	770
Catéchumènes bien disposés	1.011
Confirmations	721
Confessions annuelles	22.204
— de dévotion	30 937
Communions annuelles	17.714
— de dévotion	39 934
Extrêmes-onctions	501
Mariages	194
Eglises : avec résidence	25
— chapelles publiques	128
— oratoires privés	132
Prêtres de la Mission : européens	15
— — — chinois	12
Frères coadjuteurs	4
Prêtres séculiers indigènes	12
Séminaires : grand. Elèves	15
— petit —	29
Collèges (2) : élèves externes et internes	125
Ecoles de garçons (46) : élèves	693
— — filles (36) : élèves	683
Catéchuménats (33) : catéchumènes	361
Filles de la Charité	32
Filles de Saint-Joseph (indigènes)	31
Vierges vivant dans leurs familles	247
Enrôlés dans les confréries pendant l'année	884
Malades dans 3 hôpitaux tenus par des Filles de la Charité	2.389
— visités à domicile	80 279
Chrétiens morts dans l'année	974
Centres de missions récemment établis	8

II. — Décret de la Propagande divisant les missions de la Chine, du Tonkin et du Siam en régions ecclésiastiques.

Cum ad Christianæ fidei propagationem et incolumitatem plurimum conferat ecclesiasticæ hierarchiæ constitutio, mirum esse non debet, hanc S. Congregationem jam inde a primordiis suæ institutionis, de ea in Sinis ritè ordinanda sollicitam fuisse. Hinc factum

(1) M. A. Fiat, Sup. gén C. M.

est, ut cum primum novit Christianam religionem assidua apostolicorum missionariorum opera in Sinarum imperio ac finitimis regionibus satis excrevisse, in consilium devenerit proponendi Summo Pontifici Innocentio X ut novæ Christianitates muniis pastoralibus ac sacramentis per proprios Episcopos confirmarentur : quod non nisi ex parte executioni tunc temporis, ob varia rerum adjuncta mandatum fuit. Attamen Vicarii apostolici eadem vota pro stabilienda tandem in iisdem regionibus aliqua saltem hierarchicæ ordinationis forma, S Sedi iterato submittere non destiterunt ; maxime vero recentioribus temporibus exhibitis etiam pro divisione regionum in provincias efficienda variis schematibus. Quo factum est, ut eadem S. Congregatio cum anno 1869 varias quæstiones Apostolicis Vicariis sinensibus proposuisset ad faciliorem ecclesiasticorum negotiorum expeditionem procurandam, illud peculiariter exquisierit, quid sentirent « de propositione ab aliquibus facta, an scilicet missiones regni Sinarum seorsim et adjacentium regnorum seorsim aliquo modo colligari possint, et ad formam ecclesiasticarum provinciarum assimilari ; et quatenus affirmativè, qua ratione hoc propositum ad effectum perduci valeret ».

Porro etsi non omnia Vicariorum apostolicorum responsa memoratam hierarchiam formaliter stabiliendam suaderent, plerique tamen opportunum quin et neccessarium censuerunt ad obtinendam uniformitatem præsertim quoad regimen disciplinæ, missiones simul conjungere ad quamdam veluti ecclesiasticarum provinciarum similitudinem per regionum divisiones seu classes ut sensim sine sensu ipsi formali hierarchiæ stabiliendæ prouti alibi, etiam in Sinarum imperio via sternetur. Quam quidem sententiam postea tenuerunt omnes Vicarii apostolici Sinarum qui Romam venerunt anno 1870 occasione concilii œcumenici Vaticani. Cum enim, habitis die 14 julii ejusdem anni comitiis, idem argumentum propositum fuisset, arbitrati sunt de hierarchia constituenda adhuc cogitare non posse : quoad vero divisionem Vicariatuum in classes, diversis diversa sentientibus, universis tamen visum est classes ita efformandas esse ut in qualibet earum haud exiguus Vicariatuum numerus comprehenderetur idque præsertim ad uniformitatem fovendam.

Anno vero 1874, in conventu diei 28 septembris habito ab Eminentissimis Patribus speciali consilio Christiano nomini in Sinis propangando præpositis, cum de hoc negotio sibi pertractandum proposuissent, decreverunt constitutionem hierarchiæ ecclesiasticæ pro nunc non expedire : sed interea Vicariatus apostolicos in regiones esse dividendos et Sacri Consilii sententiam Summus Pontifex Pius IX fel. rec. die 4 octobris ejusdem anni ratam habuit et approbavit.

Cum vero, uti supra dictum est, varia pro divisione provinciarum seu regionum schemata a Vicariis apostolicis proposita fuissent antequam res executioni mandari posset, eorum exquiri sententias oportuit, quibus unius vel alterius ex dictis schematibus delectus minus arridere videbatur. Quorum responsis habitis, et rebus omnibus mature perpensis, ne diutius res tanti momenti, ex qua non parum utilitatis religioni obventurum fore speratur, differretur, magis expedire visum est (salvis mutationibus, quas in posterum rerum experientia et Vicariorum consilium suadebunt) executioni mandare pro nunc omnium Sinensium Vicariatuum divisionem in quinque regiones, quæ erunt :

1a Regio : Tchely (Septentrionalis, Meridio-Orientalis, Occidentalis, Leao-Tung seu Mandchuria et Mongolia.

2a Regio : Chan-Toung, Chan-sy, Honan, Chen-sy et Kan sou.

3a Regio : Hou-nan, Houpé (Orientalis, Occido-Septentrionalis, Occido-Meridionalis), Tche-Kiang, Kiang-sy et Kiang-nan.

4a Regio : Sutchuen (Septentrio Occidentalis, Orientalis, Meridionalis), Yunnan, Kouy-tcheou et Thibet.

5ª Regio : Kouang-toung, Kouang-si, Hong-Kong et Fokien.

Pro regnis vero Indo-Sinensibus tres regiones erunt :

1ª Regio : Cochinchina Orientalis, Cochinchina Septentrionalis, et Cochinchina Occidentalis

2ª Regio : Tunquinus Meridionalis, Tunquinus. Centralis, Tunquinus Orientalis et Tunquinus Occidentalis.

3ª Regio : Siam Occidentalis seu peninsula Malacca, Siam Orientalis, Cambodgia et Birmania Orientalis, Septentrionalis et Meridionalis

Hanc vero Vicariatuum divisionem in varias regionum classes SSmus Dominus Noster Leo Div. Prov. PP. XIII in audientia diei 27 aprilis 1879 referente infrascripto S. Congregationis de Propaganda Fide Secretario approbare dignatus est, simulque jussit :

1° Ut synodales conventus juxta superius designatas regiones infra annum a die præsentis Decreti senior a recepta episcopali consecratione inter Vicarios apostolicos convocet qui locum quo Vicarii apostolici convenire debeant ac tempus saltem pro prima vice statuat, ac Synodo præsideat. Locum vero et tempus subsequentium conventuum et qui ex Vicariis apostolicis iisdem præsidere debeant, synodus ipse statuet.

2° Quod si quis ex Vicariis apostolicis legitime impeditus fuerit quominus ad synodum statuto tempore accedat, coadjutorem si habet, vel Pro-Vicarium uti sui delegatum ad illum mittere curabit. Delegati vero post titulares sedeant.; iique, si fuerint charactere episcopali insigniti, juxta tempus promotionis ad episcopatum

3° Ad S. Congregationem de Propagande Fide quælibet Synodi resolutiones et decreta deferantur et, si opus fuerit, approbationem obtineant, earum interea executione minime retardata

4° Cuilibet ex Vicariis apostolicis liberum erit quæstiones in proxima synodo discutiendas proponere. Ante omnia vero ea pertractare oportebit, quæ a S. Congregatione, si visum fuerit, vel examinanda vel decernanda erunt

Datum Romæ ex ædibus S Congregationis, die 23 *junii* 1879.

Joannes SIMEONI, *Præf.*
Joan Bapt. AGNOZZI, *Secret*

CHAPITRE VI

MONSEIGNEUR TAGLIABUE

I. Mgr Tagliabue, Vicaire apostolique de Pékin. — II. La guerre du Tonkin et les missions de Chine. — III. La guerre franco-chinoise et le protectorat des missions. — IV. La mission du P. Giulanelli ; lettre de Léon XIII à l'empereur de Chine. — V. Démarches de Ly Houng-tchang pour abolir le protectorat des missions. — VI. Nomination de Mgr Agliardi comme nonce à Pékin. — VII. Rapport de Mgr Tagliabue au pape Léon XIII sur l'opportunité d'une nonciature à Pékin.

NOTES. — I. *Lettre du pape Léon XIII à l'empereur Kouangsü.* — II. *Instructions de la Propagande aux missionnaires italiens, sur la conduite à tenir à l'égard des autorités italiennes (texte latin et traduction).*

I. — MONSEIGNEUR TAGLIABUE, VICAIRE APOSTOLIQUE DE PÉKIN

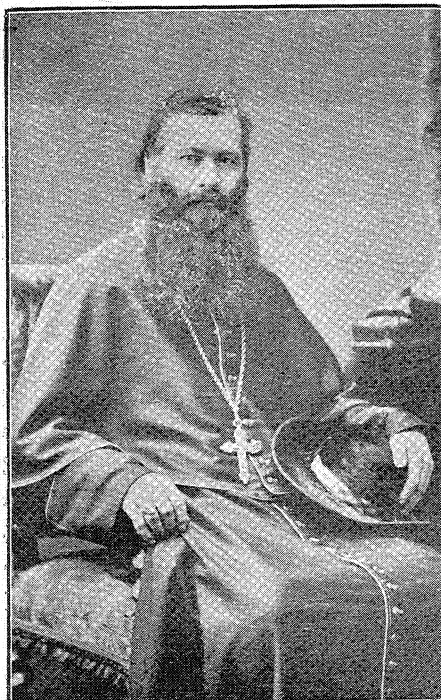
A son lit de mort, Mgr Delaplace avait désigné M. Coqset (1) comme Provicaire pendant la vacance du siège ; ce fut donc celui-ci qui administra le Vicariat de Pékin jusqu'à la nomination et l'installation du nouveau titulaire.

Le successeur de Mgr Delaplace fut Mgr Tagliabue, alors Vicaire apostolique du Tchély occidental (Tchengtingfou). Dès que

(1) M. Coqset (Auguste) fut peu après nommé coadjuteur du Vicaire apostolique du Kiangsi méridional, puis transféré en 1907 au Tchély occidental où il mourut le 4 février 1917.

M. Coqset eut appris cette nomination, il écrivit au Supérieur général des Lazaristes ces mots qui manifestent le sentiment général :

Je me hâte de vous remercier d'avoir si vite et si heureusement donné un pasteur aux orphelins de Pékin. Vous ne pouviez mieux choisir.



MGR FRANÇOIS TAGLIABUE
Lazariste,
Vicaire apostolique de Pékin (1884-1890).

Mgr Tagliabue (François) était né à Coincy-l'Abbaye, dans le diocèse de Soissons le 29 novembre 1822. Son grand-père était Italien; parvenu au grade de colonel dans les armées de Napoléon, ce vétéran s'était établi en France. Son petit-fils, ordonné prêtre, sans doute à Soissons, le 17 juin 1848, n'entra à Saint-Lazare que le 25 septembre 1852, après quatre ans de ministère paroissial. Pendant son année de noviciat, il remplit par intérim les fonctions d'aumônier de l'hôpital d'Ivry et fut conférencier très apprécié à la maison mère des Filles de la Charité, où il avait alors son unique sœur.

Envoyé en Chine en 1853, il erra vingt et un mois sur mer avant de pouvoir atteindre le port de Ningpo le 12 juin 1854. Ce fut en Mongolie qu'il eut d'abord à exercer son zèle; il y fut spécialement appliqué à la formation du clergé indigène, œuvre pour laquelle il possédait de réelles dispositions.

A la mort de Mgr Daguin, naguère coadjuteur, puis successeur de Mgr Mouly à Ningpo, il administra le Vicariat de Mongolie pendant la longue vacance qui dura depuis 1859 jusqu'en 1866, date de l'arrivée des missionnaires de Scheut dans cette mission.

En quittant la Mongolie, il fut appelé à Changhaï pour y remplir les fonctions de directeur des Filles de la Charité de Chine ; peu après il était nommé évêque de Pompéiopolis et coadjuteur de Mgr Baldus, au Kiangsi. Mais le Vicaire apostolique de cette province, qui ne croyait pas avoir besoin de coadjuteur de longtemps encore, présenta ses observations à qui de droit. Le résultat fut que le 25 septembre 1869, Mgr Tagliabue fut transféré au Tchély occidental, pour y succéder à Mgr Anouilh,mort sur ces entrefaites. Par un hasard inattendu, quatre jours après cette nomination mourait Mgr Baldus, laissant l'administration du Kiangsi à Mgr Tagliabue qui n'avait pas encore reçu la consécration épiscopale.

Toutefois cet événement n'apporta aucun changement nouveau dans la destination de Mgr Tagliabue ; et le 11 novembre 1870, il était sacré à Tchengtingfou par Mgr Delaplace.

L'acte pontifical qui le transféra de Tchengtingfou à Pékin est du 5 août 1884.

II. — LA GUERRE DU TONKIN ET LES MISSIONS DE CHINE

Au moment où Mgr Tagliabue prenait possession du siège de Pékin, la guerre venait d'éclater entre la France et la Chine, à l'occasion de la suzeraineté que celle-ci prétendait avoir sur le Tonkin conquis par nos armes. Le 24 août 1884, la légation de France avait notifié à M. Coqset, Provicaire, que le pavillon français allait être amené et que la protection des intérêts catholiques était provisoirement confiée à la légation de Russie.

Ce fut en effet M. Popoff, ministre de cette dernière puissance, qui donna au Tsoung-Ly-Yamèn l'annonce officielle de la nomination de Mgr Tagliabue au siège de Pékin (4 janvier 1885).

Malgré les terribles appréhensions que fit naître l'état de

guerre entre la France et la Chine, la mission de Pékin n'eut pas à éprouver de sérieuses vexations, ni de la part des agents du gouvernement, ni du côté de la population. La légation de Russie prit vraiment à cœur les intérêts de ses clients d'occasion.

III. — LA GUERRE FRANCO-CHINOISE ET LE PROTECTORAT DES MISSIONS

Non pas que cette guerre n'eût préoccupé grandement les gouvernements européens ou le gouvernement chinois, aussi bien que les missionnaires de toute nationalité et le Saint Siège; mais ce fut, de part et d'autre, pour des motifs bien différents. Les deux lettres ci-dessous feront comprendre quel était le genre des préoccupations :

Depuis plusieurs années, les représentants de certaines puissances s'occupent activement du protectorat des missions de Chine, écrivait-on de Paris (1). Le moment d'essayer de mettre à exécution ce projet avec chance de succès paraît avoir sonné ; cette malheureuse guerre aura servi ainsi les intérêts de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Italie, etc. On m'a assuré que des ouvertures avaient été faites à Rome dans ce sens qu'on avait sondé les intentions du Souverain Pontife et de la Propagande, et que, si on n'avait pas réussi, on n'avait pas essuyé un refus formel, etc.

... Ces jours derniers, j'ai eu occasion de voir un diplomate chinois dont je tais le nom (2) à cause de sa haute situation. Il m'a avoué que le gouvernement chinois ferait tous ses efforts pour faire perdre à la France le protectorat des missions. En le serrant de près par mes questions, il finit par me dire : « Comme Chinois, je désire la réalisation de ce projet; comme chrétien, je la regretterais. »

Mgr Devos, Vicaire apostolique de Mongolie occidentale, écrivait de Rome, le 3 août 1885, à Mgr Tagliabue :

Votre Grandeur m'a dit un mot du protectorat. Je n'en avais jamais entendu mot avant mon départ pour l'Europe l'année dernière. Il paraît cependant qu'il en était déjà question, puisque à mon arrivée en Belgique une dame de la Cour à Bruxelles m'a demandé quand se ferait la nomination d'un nonce à Pékin. A mon avis, Rome peut difficilement comprendre l'état des choses ici ; et si, comme il paraît, Mgr Raimondi (3) est ou se fait rapporteur pour traiter une affaire si grave, je crains qu'on en vienne à une solution qui ne sera pas

(1) Lettre de M. Mailly à M. V.., Procureur auprès du Saint-Siège, 17 août 1885.

(2) Ce ne peut être que M. Matthias Ly Tsing-Tchang, catholique de Pékin, seul chrétien alors à la légation de Chine à Paris, puis premier ministre de Chine en France, quelques années plus tard.

(3) Mgr Timoléon Raimondi, M.-E. de Milan, premier Vicaire apostolique de Hong-Kong.

dans le goût de tous les Vicaires apostoliques de la Chine. Un petit extrait de son *Catholic Register* de Hong-Kong, que vous aurez peut-être déjà lu, vous donnera une idée de sa manière d'envisager le protectorat français.

J'ai lu bien des fois dans ce petit journal que toute l'administration en Chine n'est qu'un tissu de fourberies et d'injustices, et que quand il s'agit de questions de missions, l'hypocrisie joue un si grand rôle qu'il est impossible de traiter aucune affaire. Les mandarins chinois vous donneront beaucoup de bonnes paroles, mais ne feront rien, à moins que la baïonnette française ne soit là pour les forcer.

Voilà le thème bien souvent développé dans cette publication, et c'est bien là la véritable vue à prendre dans la question du protectorat chinois. Si nous sommes à la merci du gouvernement chinois, avec un nonce du Pape, nous en verrons de belles avant longtemps.

A voir la tournure que les choses ont prise jusqu'ici, et à juger des résultats obtenus depuis vingt ans, il me semble que l'on doit dire que le gouvernement français, quel qu'il ait été, a rempli la mission que la Providence a confiée à la nation française il y a des siècles ; et j'ai la confiance que le gouvernement français, quel qu'il puisse être, continuera à exécuter fidèlement la volonté de la nation, qui ne peut être que de protéger fidèlement, efficacement, ses nombreux enfants prêchant l'Evangile en Chine... Pour me faire changer d'opinion il faudrait que les inconvénients du protectorat français me soient présentés autrement que dans le petit article (1) ci-inclus.

IV. — LA MISSION GIULANELLI, OU LETTRE DE LÉON XIII A L'EMPEREUR DE CHINE (8 AVRIL 1885)

Voyant les difficultés entre la France et la Chine se prolonger et craignant pour la sécurité des missions, le Pape crut utile d'adresser à l'empereur de Chine une lettre pour demander son bienveillant appui en faveur des missionnaires catholiques répandus dans ce pays. La lettre fut confiée au R. P. Francois Giulanelli, supérieur des missionnaires du Séminaire des SS.-Pierre-et-Paul, chargé d'aller fonder une nouvelle mission au Chènsi, actuellement Vicaire apostolique du Chènsi méridional.

Le P. Giulanelli arriva à Pékin dans le plus grand secret et pria confidentiellement Mgr Tagliabue de l'aider à faire parvenir son message, sans passer par aucune légation étrangère. Ce fut M. Coqset qui mit en avant le nom de M. Robert Hart, le fameux inspecteur des douanes chinoises, pour solliciter une audience et faire remise de la lettre pontificale. Celui-ci accepta avec empressement de servir d'intermédiaire et réussit (2). M. Fioritti, Lâza-

(1) *The Catholic Register*, Saturday, june 6, 1885.

(2) Le Saint-Siège lui témoigna sa reconnaissance en le nommant commandeur de l'Ordre de Pie IX.

riste italien, sinologue très versé dans la littérature chinoise, fit la traduction du document pontifical et servit d'interprète au P. Giulanelli dans l'audience accordée à l'envoyé du Saint Père.

Ce fut le 8 avril 1885 qu'eut lieu la remise de la lettre pontificale, dont nous donnons le texte plus loin.

Le P. Giulanelli fut reçu au Tsoung-Ly-Yamèn avec M. Fioritti, missionnaire de Pékin. Il ne pouvait évidemment être question, à cette époque, d'audience impériale ; car, même les ministres plénipotentiaires, jusqu'en 1895, devaient remettre leurs lettres de créance au Tsoung-Ly-Yamèn.

En réponse au long message de Léon XIII, les membres du Yamèn répondirent, deux jours après, par une courte lettre dans laquelle il n'était pas fait la plus petite allusion à ce qui avait motivé la lettre du pape. Les mandarins y affirmaient « qu'ils avaient présenté la lettre pontificale à l'Empereur, que celui-ci l'avait lue avec plaisir et consolation, et les avait chargés de faire savoir au délégué de saluer le Souverain Pontife lorsqu'il serait de retour en son pays » (1).

V. — DÉMARCHES DE LY HOUNGTCHANG POUR ABOLIR LE PROTECTORAT DES MISSIONS

Le P. Giulanelli n'était pas encore rentré à Rome pour y rendre compte du résultat de sa mission que le gouvernement cherchait le moyen de tirer un profit immédiat des circonstances.

Le 8 juin, le secrétaire du vice-roi Ly Houngtchang (le Cantonais Ng Choy, bien connu depuis sous son nom chinois de Ou-Tingfang), chargeait confidentiellement M. Dunn, de nationalité anglaise, d'aller trouver le Procureur des Lazaristes à Tientsin, M. Wynhoven, pour lui dire que l'Empereur, le Tsoung-Ly-Yamèn et le vice-roi (Ly Houngtchang) avaient été enchantés de la visite du R. P. Giulanelli; que le gouvernement chinois était heureux des progrès du catholicisme en Chine; qu'il aimait à protéger la religion; que dans le passé, plusieurs difficultés s'étaient produites et que, dans l'avenir, il s'en produirait probablement encore; qu'il était facile au gouvernement chinois de prévenir ces difficultés et de les résoudre convenablement, si elles se présentaient;

(1) Lettre de M. Wynhoven, Procureur des Lazaristes à Tientsin Citée par Cordier : *Relations de la Chine*, II, p. 595.

mais qu'il voyait d'un mauvais œil le protectorat exercé par une nation étrangère. L'intention du gouvernement chinois était donc de proposer au Pape d'avoir un nonce à Pékin, pendant que le gouvernement chinois enverrait un ministre plénipotentiaire auprès du Souverain Pontife: et ainsi toutes les affaires se traiteraient directement sans l'intermédiaire d'une autre nation.

Il laissa un questionnaire que lui avait remis Ng Choy, et qui était ainsi conçu :

1° Quel est le nombre des sièges catholiques en Chine, le nom des évêques et la classification des provinces.

2° Le nombre des prêtres catholiques étrangers et celui des prêtres indigènes;

3° Quelles nations envoient des ministres spécialement accrédités auprès de Sa Sainteté le Pape ;

4° A quelles nations le Pape envoie-t-il des nonces ?

M. Wynhoven se déclara incompétent pour une négociation si importante, et renvoya M. Dunn à l'autorité compétente.

Le même jour Mgr Tagliabue recevait de ce même M. Dunn une communication conçue à peu près dans les termes de l'analyse donnée plus haut; le 13 juin suivant, il remerciait M. Dunn de son dévouement et terminait sa lettre en ces termes :

Quant aux renseignements que semble désirer votre première lettre, il m'est impossible de vous les donner n'ayant pas en mains les documents nécessaires, ni aucune mission de la Cour de Rome à ce sujet.

Quel était ce M. Dunn ?

C'est un excellent homme, écrivait M. Wynhoven, très dévoué aux missionnaires catholiques et ayant en horreur les ministres protestants. Il écrit beaucoup dans les journaux, et toujours il prend la défense des missions catholiques. Il est catholique et s'est converti au catholicisme en même temps que le cardinal Newman; il est peu pratiquant.

Il était employé aux Télégraphes et en relations bienveillantes avec Ly Houngtchang.

Cette fin de non-recevoir de la part de Mgr Tagliabue ne découragea ni Ly Houngtchang ni M. Dunn. A ce moment, le gouvernement chinois était résolu à faire aboutir les pourparlers entamés depuis de longues années au sujet du transfert du Pétang, dont l'emplacement était convoité par l'Impératrice régente qui devait quitter l'enceinte du Palais lors de la majorité de l'empereur Kouangsü, son neveu.

Ly Houngtchang, qui s'était également mis en relations avec

M. Favier, Vicaire général de Mgr Tagliabue, crut pouvoir mener les deux négociations de front.

Le 6 novembre 1885, M. Georges Dunn était donc muni d'une lettre de Ly Houngtchang qui l'accréditait auprès du Supérieur général des Lazaristes et de tous ceux que concernait le transfert du Pétang.

Le Pape Léon XIII fit très bon accueil à ces avances du gouvernement chinois, comme on peut en juger par ce qui parut alors dans le *Moniteur de Rome :*

... Institution divine au premier chef, placée sur les hauteurs du Vatican pour embrasser de sa sollicitude tous les royaumes et toutes les âmes, la papauté constitue d'office la providence visible de toutes les chrétientés; et lorsqu'une occasion d'étendre et de propager le règne de Dieu s'offre à son regard, son devoir est engagé, sa mission tracée d'avance.

La Chine vient offrir cette occasion providentielle. En proposant d'entrer en relations officielles et directes avec Rome, elle place les missions catholiques sous la tutelle immédiate, tangible, du Saint Siège et de la Propagande. Jusqu'ici cette protection était réglée diplomatiquement par un traité avec la France. C'était celle-ci qui, intermédiaire politique, devait sauvegarder les intérêts de ces chrétientés; c'étaient la Chine et la France qui avaient combiné, concerté, pratiqué d'un commun accord ce qu'on est convenu d'appeler le protectorat français.

Eh bien, le Saint Siège... aurait-il dû repousser ces avances d'un souverain, au moment où la Chine s'ouvre au mouvement moderne, où les persécutions en Orient jaillissent souvent de rivalités politiques et nationales, où les nations ont plus que jamais un rôle de premier ordre à jouer dans ces pays lointains ?... Quand la Chine aura une représentation près le Saint Siège, peut-on craindre au même degré les revanches de l'esprit persécuteur ?

Dans quelques années, lorsque la civilisation aura porté sa lumière à l'intérieur de ce monde fermé jusqu'ici, lorsque, selon les prédictions des voyageurs les plus perspicaces et les mieux informés, la Chine débordera sur l'Europe et les autres parties du monde, est-il croyable que les rapports de cet empire avec les puissances seront les mêmes qu'aujourd'hui ?

Rien, dans tout cela, ne saurait porter ombrage à la France. Sans doute, le gouvernement français a rendu d'éminents services aux missions. Mais son protectorat n'a-t-il pas été en retour pour lui une source de prestige, un principe de rayonnement et d'influence politique ?...

Certes, ce n'est pas la France catholique qui peut assister, jalouse et irritée, au développement plus large du catholicisme en Extrême-Orient; car, en entrant en relations directes avec la Chine, Léon XIII fait acte d'apôtre et d'homme politique à la fois ; il prépare un avenir plus fécond aux missions et à la civilisation chrétienne (1).

(1) *Moniteur de Rome,* cité par l'*Univers* du 27 mai 1886.

VI. — NOMINATION DE MONSEIGNEUR AGLIARDI COMME NONCE A PÉKIN

M. Dunn faillit triompher totalement à Rome. Le Saint Siège nomma un nonce à Pékin, et son choix tomba sur Mgr Agliardi (1), qui accepta sans hésitation. Le nouveau nonce avait déjà fixé son départ par la malle anglaise du 4 novembre 1886. Les autorités chinoises lui devaient faire une splendide réception à Changhaï.

De leur côté, les Chinois avaient déjà désigné un certain M. Siu comme devant représenter la Chine au Vatican.

Mais dès que cette nouvelle devint publique, le gouvernement français se plaignit de l'atteinte portée à son protectorat traditionnel, par la nomination d'un représentant revêtu d'un caractère diplomatique. Devant ces protestations, le Saint Siège jugea expédient d'ajourner la nomination du nonce (septembre 1886).

En dehors de l'établissement d'une légation à Pékin, Léon XIII avait rêvé d'établir la hiérarchie en Chine. Ly Houngtchang, ayant été consulté officieusement sur cette mesure, et dans son intelligence de païen n'ayant pas bien saisi l'importance de la question, se contenta de répondre brutalement que la Chine ne voyait aucun inconvénient à ce changement qui ne regardait en rien le gouvernement chinois ; mais que celui-ci n'accorderait aux nouveaux titulaires ni plus de considération ni plus d'autorité qu'aux Vicaires apostoliques actuels.

Un prélat romain, ancien missionnaire à Pékin (2), écrivait ses impressions et celles de la Cour romaine sur une pareille négociation en ces termes :

Je ne pourrais pas vous dire précisément quelle est l'intention du Saint Père là-dessus. Vous comprenez qu'étant une question de politique, elle suit naturellement toutes les phases apportées par les circonstances. Vous, mieux que personne, êtes en état de connaître toutes les difficultés de la question... Pourtant, à ce que je vois, les jalousies entre les puissances européennes ont porté la question à un point nouveau; surtout par les intrigues de l'Italie, et peut-être aussi de l'Allemagne.

(1) Agliardi (Antonio), né à Cologno in Serio (Bergame), le 4 septembre 1832, devint cardinal le 22 juin 1896, après avoir été nonce à Vienne et envoyé extraordinaire à Saint-Pétersbourg. Il fut chancelier de l'Eglise Romaine et mourut à Albano le 19 mars 1915.

(2) Mgr Paul-Marie Barone, évêque de Casale, mort archevêque de Sienne en 1909.

Selon moi, on n'ira jamais jusqu'à ôter à la France le protectorat des missions, du moins en principe; mais il pourrait bien se faire que le Saint Siège soit entraîné par la nécessité à entamer des relations plus directes avec le gouvernement chinois, pour ôter aux missionnaires le soupçon qui plane sur eux d'être les émissaires de la politique française... Je ne crois pas cependant qu'on s'engage dans une négociation directe si la Chine officiellement ne prend pas l'initiative...

A vous dire vrai, j'ai bien ri de la mission du P. Giulanelli. Je n'étais pas encore à Rome dans ce temps-là; j'étais dans ma paroisse de 10.000 âmes. Je l'ai apprise par les journaux... On ne connaît pas la Chine, me dis-je. Il paraît qu'on l'a compris; maintenant, on marche plus lentement.

VII. — RAPPORT DE MONSEIGNEUR TAGLIABUE AU PAPE LÉON XIII SUR L'OPPORTUNITÉ D'UNE NONCIATURE A PÉKIN

Il y avait déjà un an que la nomination de Mgr Agliardi était annulée, quand le pape Léon XIII, ne désespérant point de reprendre, un jour ou l'autre, les pourparlers interrompus, sollicita directement le Vicaire apostolique de Pékin de lui donner son sentiment sur la question.

Le 30 novembre 1888, Mgr Tagliabue adressait au Pape le rapport suivant, que, malgré sa longueur, nous donnons ici *in extenso* à cause du grand intérêt du sujet traité.

Demande d'un Légat apostolique en Chine.

Depuis bien des années se pose la question d'un Légat apostolique en Chine. En ces derniers temps, cette question est devenue plus pressante, et plusieurs gouvernements d'Europe, de concert avec la Chine, sollicitent du Souverain Pontife la réalisation de ce projet.

Sa Sainteté nous ayant fait manifester l'intention que nous, ses plus humbles serviteurs, lui fassions connaître ce que nous révèlent nos relations avec les parties intéressées dans ce débat, nous parlerons avec toute la simplicité d'enfants interrogés par un Père bien-aimé, et aussi avec la sincérité que requiert notre inviolable attachement à la Sainte Eglise et au Pape, son admirable chef.

Nous nous demanderons premièrement si le gouvernement chinois, c'est-à-dire l'Empereur, demande réellement et désire sincèrement que le Souverain Pontife envoie son Légat en Chine. Nous examinerons secondement si la promesse si souvent répétée par le gouvernement chinois de donner à ses sujets la liberté d'embrasser la religion catholique est sincère et prouvée par sa conduite passée et présente.

I. — *Les démarches du gouvernement chinois auprès du Saint Siège ne sont pas officielles.* — En Chine, aucune négociation n'est regardée comme officielle si elle n'est appuyée d'un décret impérial publié dans le journal du gouvernement, le *Kin-Pao.* Or, jusqu'ici, aucun décret relatif au sujet dont il s'agit n'a paru dans le journal of-

ficiel, aucun décret n'a accrédité les délégués qui ont été envoyés à Rome pour traiter avec le Pape.

Quels sont donc les agents qui jusqu'à ce jour ont engagé et dirigé cette affaire ? Sans remonter aux origines, nous trouvons deux autorités agissantes : le vice-roi de la province de Péking et le tribunal Tsong-Ly-Yamèn ;

1° Or, la parole où les actes d'un vice-roi ou d'un gouverneur de province ne sont officiels que pour les pays qui sont sous sa juridiction. Hors de là, il est simple particulier, à moins qu'il ne soit par un décret impérial délégué pour telle ou telle affaire ;

2° La seconde autorité est celle du Tribunal appelé Tsong-Ly-Yamèn.

Ce tribunal, érigé uniquement comme intermédiaire entre les Européens et les Chinois, a pour but d'empêcher les premiers de réclamer directement et par la force s'il est nécessaire, près des gouvernements ou mandarins des provinces, réparation de leurs droits lésés. Un haut personnage, auquel on donne le titre honorifique de prince, bien qu'il ne soit pas prince du sang, en est nommé président. Il a pour assesseurs des mandarins d'un rang plus ou moins élevé...

En Europe on l'appelle ministère des Affaires étrangères et on lui prête par erreur l'autorité officielle des mêmes tribunaux d'Europe. En réalité, ce n'est qu'un Tribunal officieux, un arbitre entre les ministres européens et les mandarins chinois (1).

Les ministres européens le comprennent depuis longtemps et souvent s'en sont plaints. Mais voici une preuve toute récente de leur mécontentement. Toujours reçus, dans leurs réclamations, avec de belles paroles et des promesses flatteuses, mais sans effet, ils se réunirent pour essayer de faire cesser un tel état de choses. Ils demandèrent au Tribunal quels étaient ses pouvoirs et pourquoi des ordres donnés par lui aux autorités des provinces restaient inexécutés. Il leur fut répondu que le Tribunal transmettait exactement leurs réclamations à qui de droit, priant d'examiner et de faire justice, mais qu'il n'était pas en son pouvoir d'imposer une solution à un vice-roi ou gouverneur : « Vous n'êtes donc reprirent les ministres irrités, qu'un bureau de poste. Nous avons droit, d'après les conventions, de traiter directement avec l'Empereur ou avec un Tribunal compétent auquel l'Empereur communique ses pouvoirs. Nous ne reconnaissons pas même à l'Empereur le droit de violer des traités légitimes et reçus par les diverses parties contractantes. » Le Tribunal répondit qu'il n'avait pas de pouvoirs si étendus.

Il est donc clair que le Tsong-Ly-Yamèn n'a pas l'autorité qu'on lui suppose en Europe; ce qui est plus incroyable, un vice-roi peut réclamer près de l'Empereur et faire annuler les décisions du Tribunal ; les faits le prouvent. Pour avoir ignoré ou méconnu cette règle invaria-

(1) Ce n'est que sous la pression des puissances que le gouvernement chinois se décida en 1901 à élever le Tsoung-Ly-Yamèn au rang de ministère (en chinois : Pou). L'article XII du protocole signé par tous les membres du corps diplomatique de Pékin, le Prince Tsing et Ly Houngtchang, est ainsi conçu : « *Un édit impérial du* 24 *juillet* 1901 (*annexe n°* 18) *a réformé l'office des Affaires étrangères* (Tsoung-Ly-Yamèn) *dans le sens indiqué par les Puissances, c'est-à-dire l'a transformé en un ministère des Affaires étrangères* (Wai-wou-pou) *qui prend rang avant les six autres ministères d'Etat* »

ble, les Européens se sont vus plus d'une fois le jouet ou les dupes du gouvernement chinois avec lequel ils pensaient traiter.

Il n'y a donc en Chine qu'une seule et véritable autorité reconnue : celle de l'Empereur, qui s'affirme pour chaque affaire par un décret publié dans le journal officiel. Le décret n'ayant pas été rendu pour l'affaire du Légat, ni le vice-roi ni le Tsong Ly-Yamèn n'ont agi en vertu d'une délégation officielle; par conséquent, leurs délégués ne sont qu'officieux. Ils veulent que le Pape s'engage de son côté par un texte formel, sans engager le gouvernement chinois.

C'est là un des ressorts de la politique de ce pays-ci. L'affaire conclue, si elle est à l'avantage du gouvernement, l'Empereur la rend sienne par un décret. Si au contraire elle paraît désavantageuse, l'agent officieux sera blâmé, dégradé même, parfois exilé comme ayant agi sans mandat, et le traité sera déclaré nul. Toute cette colère est fictive, n'est que pour déguiser la politique, car bientôt le prétendu coupable sera réintégré dans ses fonctions et honoré comme son zèle le mérite.

Voici une preuve encore plus évidente que l'Empereur n'a pas une connaissance officielle de l'affaire concernant le Légat apostolique. Quand avec l'autorisation du Pape le transfert de l'ancien Pétang fut réglé selon les désirs de l'Impératrice, alors seulement la chose devint officielle ; le décret fut rendu et publié. Dans ce décret, on loue tous ceux qui ont été engagés dans la négociation, sans dire un mot qui se rapporte à la demande du Légat, bien que les délégués du vice-roi aient eu pour mission principale, et on pourrait presque dire unique, d'amener le Souverain Pontife à envoyer un Légat.

La garantie des puissances est illusoire. — Cependant, il semble se présenter une garantie véritable à cette négociation, c'est l'arbitrage de plusieurs puissances qui, secrètement, il est vrai, mais néanmoins d'une façon bien connue et sérieuse, je pense, prennent à cœur l'affaire d'une légation en Chine.

Si ces gouvernements par un traité officiel et signé par toutes les parties contractantes s'engagent à garantir par des moyens autres que des promesses et une force morale la parole donnée par l'empereur de Chine, il serait peut-être permis de regarder comme sérieuse la négociation avec la Chine, qui du reste ne sait pas ce qu'elle demande, puisque, dans les suppliques à la Cour de Rome, il est question, tantôt de nonce, tantôt de légat, tantôt de simple délégué. Ces distinctions du reste importent fort peu à la Chine et à ses conseillers, pourvu qu'ils arrivent au but qu'ils se proposent, qui est pour tous d'abaisser une puissance rivale et pour la Chine en particulier de reposer, sans crainte, pour l'avenir, de voir la guerre à ses portes.

Mais la Chine n'admettrait pas une convention qui lui imposerait de nouveau un joug qu'elle veut secouer; et les gouvernements européens n'accepteraient pas une pareille responsabilité. Leur politique ne les oblige pas à protéger la religion catholique et leurs intérêts s'y oposent. Ils savent que la Chine ne veut d'autre culte que celui des Ancêtres, de Confucius, etc., et qu'elle ne tolérera la religion catholique qu'autant que la force le lui imposera.

La conclusion de cette première question paraît donc être la suivante :

1° Le gouvernement chinois ne traite pas sérieusement avec le

Pape, puisque sa demande n'émane pas de l'Empereur, seule et unique autorité officielle et véritable;

2° Les gouvernements européens n'engagent qu'une parole bienveillante, appuyée d'une protection morale qui ne peut produire d'autre résultat sérieux que leur avantage personnel.

II. — *Quelles sont les chances que peut avoir la religion catholique d'être libre, ou au moins tolérée sous la protection du gouvernement chinois?*

Deux traités conclus et acceptés, l'un en 1845, l'autre en 1860, stipulaient la liberté de la religion catholique, et l'égalité des chrétiens devant la loi. Bon nombre de décrets impériaux sont venus corroborer les traités et ont été affichés dans les provinces où la force et la contrainte ont obligé les mandarins de le faire; dans les autres, on les a cachés au peuple, ou on les a défigurés.

Comment les mandarins ont-ils observé ces traités, ces mandats impériaux ? Connaissant la pensée du gouvernement, ils les ont exécutés toutes les fois que la force ou la peur les y obligeait. Jusque vers 1870, la crainte d'une nouvelle guerre a rendu les négociations plus faciles. Néanmoins, les Chinois ont toujours en toute circonstance saisi les occasions de secouer toute protection et de persécuter la religion, tantôt ouvertement par des pillages, des émeutes, des incendies, même des assassinats, tantôt sourdement, par des ordres secrets, tantôt hypocritement, par de belles paroles.

En 1870, ils ont tenté un massacre qui devait être général (1), mais qui par défaut d'entente s'est borné à la seule ville de Tientsin. Cet horrible drame a été provoqué, encouragé, dirigé par les autorités locales, sous les yeux du gouvernement, qui le savait ou ne le savait pas, mais qui ne le désapprouva que contraint par la réprobation universelle de l'Europe.

A ce massacre barbare et impolitique succéda un *memorandum* (2), libelle qui anéantit la religion catholique en Chine, car il demande l'éloignement de tous les missionnaires, l'abandon des œuvres de charité comme inutiles, immorales, ou leur contrôle par des officiers chinois : ce qui serait plus désastreux que l'abandon total. Ce *memorandum*, présenté officiellement à tous les gouvernements et rejeté par eux, a néanmoins été envoyé à tous les tribunaux pour servir de code dans tous les différends religieux ou civils contre les chrétiens. Actuellement encore le juge demande d'abord au plaideur s'il est chrétien. S'il répond affirmativement, il est injurié, maudit, traité de rebelle et invité à l'apostasie, s'il n'y est pas forcé. S'il n'acquiesce pas à la volonté du juge, il se voit évincé et condamné.

Tout dernièrement nous en avons eu un exemple dans un des premiers tribunaux de la capitale, où cependant la religion n'est pas molestée et où les missionnaires semblent mieux agréés que partout ailleurs.

On pourrait encore rappeler le meurtre légal d'un chrétien innocent du Setchuen, nommé Lo. Cette exécution, qui eut lieu au cours des négociations avec le Pape, parut tellement contraire aux pro-

(1) A rapprocher des massacres des Boxeurs. Nous l'avons dit plus haut, ceux-ci ne faisaient que reprendre un plan manqué trente ans plus tôt

(2) Voir ci-dessus, livre IV, chap II.

messes du gouvernement chinois qu'elle ferma la bouche à tous les partisans de la protection chinoise, leur attira les reproches de la presse européenne et fit faire silence pendant quelque temps sur la question du Légat.

Cependant la réception faite à l'envoyé du Pape (P. Giulanelli), *porteur d'une lettre à l'Empereur, et qui reçut une réponse convenable, ne semble-t-elle pas témoigner des dispositions bienveillantes du gouvernement ?*

Si l'envoyé du Pape eût été reçu par l'Empereur, et non pas seulement par le Tsong Ly-Yamèn, comme n'importe quel ministre ou même toute personne présentée par un ministre, on pourrait en effet croire à un désir de relation ; mais il est probable que tout s'est passé au Tribunal, sans que l'Empereur en eût une connaissance officielle.

En voici la preuve. Dans une autre occasion, essayant de mettre à profit cet acte courtois que nous venons de citer, nous désirions obtenir de l'Empereur lui-même une lettre de félicitations au Pape. Notre désir fut transmis secrètement au président du Tribunal. On nous répondit secrètement aussi que l'Empereur n'ayant aucune relation avec le Souverain Pontife, il n'était pas possible de demander pareille faveur.

Cette conduite du gouvernement chinois et de tous ses officiers, au temps passé et au temps présent, fait-elle présager un avenir meilleur ?

III. — *Le Légat pontifical.*

Dans cet état de choses quelle sera la position d'un Légat pontifical ? Il est à espérer que dans les premiers temps il sera traité honorablement, mis au rang des ministres ; peut-être même qu'on lui fera certaines concessions. Mais, au premier malentendu, que fera-t-il ? Où cherchera-t-il un appui pour soutenir les justes revendications des missionnaires et des chrétiens (1) ?

Le vice-roi (Ly Houngtchang) a dit formellement que les premières négociations entre la Chine et le Légat seraient pour régler la question concernant le culte des ancêtres, de Confucius, les rites chinois ; que les décisions de Rome à ce sujet étant contraires aux principes du gouvernement, le Pape serait prié de rapporter ces décisions. Autrement le gouvernement chinois ne pourrait permettre à ses sujets de suivre une religion qui jette le trouble dans l'Empire et dans les familles.

On demandera également de réformer l'article des traités qui donne aux missionnaires catholiques le droit d'achat et de propriété. En un mot, les Chinois ont pour but de faire admettre en pratique le *Memorandum* cité plus haut.

(1) ... « *Nous ne croyons pas que le Saint Siège accepte un ministre chinois à Rome; qu'aurait-il à y faire? Rien, absolument rien, si ce n'est à tromper et à brouiller tout. De l'autre côté, supposé un nonce à Péking, c'est tout simplement un poste intenable... Dans un très court laps de temps, il sera la risée des Chinois. Voyez quelles amabilités ils ont faites au commencement aux anciens Légats, etc.; et après ? Dans l'idée de l'Empereur, il voulait les traiter comme les Mongo's et les autres tributaires.* » (Patenôtre, *ministre de France à Pékin, juin* 1885.)

Le Légat invoquera-t-il les gouvernements qui ont sollicité le Souverain Pontife de l'envoyer en Chine ? Est-il probable qu'ils voudraient blesser la Chine en lui faisant des menaces ? — Non ; car ils veulent conserver sa faveur. Ils se borneront donc à de belles promesses, à des paroles bienveillantes aux deux parties ; en un mot, ils useront de la force morale qui ne peut rien produire sur l'esprit des Chinois encore païens et ne voyant que des ennemis dans les Européens.

Le Légat ne pourra donc pas compter sur une protection efficace des gouvernements d'Europe. Il ne pourra pas non plus intimider la Chine ; il n'en aura pas les moyens.

Quant à la France, du jour où il y aura un Légat officiel, elle se retirera nécessairement; et, voulût-elle se poser en protectrice, la Chine ne lui reconnaîtra plus ce droit. Si le Légat n'est envoyé qu'à titre officieux, ou bien la Chine ne lui reconnaîtra aucun pouvoir, ou bien le regardera comme officiel de fait, et ne voudra plus rien traiter avec la France. Alors les embarras seront les mêmes.

Si enfin le Légat n'est qu'un simple délégué, comme à Constantinople, il sera sous la protection française ; alors il ne pourra rien faire sans la France ; et la Chine le regardera comme son adversaire et un vassal de la France.

En un mot, le but unique, le vrai but de la Chine, c'est qu'il n'y ait plus de protectorat pour les chrétiens ; peu importe que ce protectorat soit exercé par un seul gouvernement, ou par tous les gouvernements ensemble, ou par chaque gouvernement en particulier.

V. — *Quelles espérances peut-on fonder sur la Protection de la France ?*

Mettant de côté toute idée quelconque de nationalité, parlant au Pape comme au représentant de N.S., on peut assurer que même à cette époque désastreuse, quel que soit le gouvernement de la France, quelles que soient les opinions de ses représentants en Chine, la nation n'ayant en ce pays qu'un seul moyen d'influence et d'existence, le protectorat, elle veut le conserver et fera tout son possible pour ne pas le perdre.

Jusqu'ici les ministres de France font de grands efforts pour traiter les affaires des missions ; par leurs instances continuelles et fatigantes près du gouvernement chinois, ils finissent par enrayer bien des affaires qu'ils ne peuvent hélas ! terminer. Cependant, dans leurs négociations, leurs efforts sont plus souvent couronnés de succès que ceux des autres gouvernements pour leurs affaires civiles. Tous les représentants des gouvernements avouent que les Chinois montrent la plus parfaite mauvaise volonté dans les relations avec eux ; que les traités commerciaux et autres sont éludés et violés par eux, et qu'ils ne peuvent plus rien obtenir que par les menaces et la force.

Reste, ce nous semble, une dernière hypothèse, que l'empereur de Chine demande officiellement et approuve par un décret l'envoi d'un Légat. La conduite passée et présente des mandarins vis-à-vis de la religion et des chrétiens, conduite implicitement et parfois explicitement approuvée par le gouvernement, qui pourrait, s'il le pouvait, la désapprouver, ne semble-t-elle pas donner plus que des craintes fondées sur la position d'un Légat en Chine ?

Telles sont, Très Saint Père, les pensées que nous ont suggérées les paroles et les actes des hommes. *Tu vero qui habitas in cœlis, dirige gressus nostros, ostende nobis viam in qua ambulemus, et salvi erimus !*

Léon XIII semble avoir pris en grande considération les conclusions de Mgr Tagliabue. Pendant tout son long pontificat, il ne sera plus question d'arracher à la France, ou même de diminuer, son protectorat religieux, sans son assentiment librement consenti.

NOTES

I. — Lettre du pape Léon XIII a l'Empereur Kouangsu

I. — *Illustri ac Potentissimo Utriusque Tartariæ et Sinarum Imperatori Maximo*

Commotum nuper bellum in quibusdam Imperii Tui regionibus impellit Nos ut benignitatem et clementiam Tuam demerari studiis officiisque Nostris nitamur, ne qua forte in religionem catholicam pernicies ex dimicationibus bellicis consequatur. In quo quidem et fungimur officio debito, cum Nostrum sit rem catholicam ubique terrarum, quantum possimus tueri ; et exemplo sequimur Decessorum Nostrorum, quia missionariis ex Europâ multitudinique christianae potentes Principes majores tuos non semel exoravere. Illud vero magnam nos in spem erigit, quod hoc etiam tempore propensae in Christianos voluntatis Tuae non defuerunt testimonia ; intelleximus enim ad primos belli motus, decretum esse auctoritate Tuâ ne violarentur christiani, ne quid ipsis ex Gallicâ gente missionariis injuriae fieret. Qua in re aequitatem, maxime Princeps, humanitatemque Tuam nemo non agnoverit. Eo vel magis quod quotquot ex Europâ sacerdotes in florentissimo Imperio Tuo, Evangelii causa versantur, a Romanis Pontificibus mittuntur, a quibus ipsis et munia, et mandata et omnem accipiunt auctoritatem, Neque una duntaxat e gente iidem eligi solent, plurimi hoc tempore numerantur ex Italia ex Belgio, Hollandia, Hispania, Germania, qui amplissimæ ditionis Tuae decem provincias excolunt. Sacerdotes vero cum e Societate Jesu, tum e Congregatione Missionum qui aliis in provinciis elaborant, ex diversissimis gentibus collecti sunt. Idque plane cum natura congruit religionis christianae, quae, non uni populo sed omnibus nata, homines universos, nullo nec loci discrimine nec generis, fraterna inter se necessitudine conjungit.

Eorum autem, qui in Evangelio laborant, ipsis rebus publicis valde salutaris est opera. Nam a politicis negotiis abstinere jussi toti in ea esse debent, ut sapientiam Jesu Christi disseminent actuantur. Illa vero praecipue doctrinae christianae praecepta sunt, Deum timere, et omnibus in rebus justitiam integre inviolateque servare, unde consequitur, subesse magistratibus, parare legibus, honorem Regi habere non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam Quibus virtutibus nihil profecto est aptius ad multitudinem in officio continendam, conservandamque publicam securitatem.

Revera catholici ex Europa Sacerdotes, qui in potentissimo Sinarum imperio aliquot jam saccula apostolicum munus insistunt, tantum abest ut potestati publicae rebusque civilibus quicquam attule-

rint incommodi, ut plurimas utilitates, omnium consensu, pepererunt. Idque sane assecuti sunt primum christiana morum disciplina provehenda, deinde propagatione litterarum reliquarumque artium, quibus gentium humanitas continetur. Quoniam vero eadem mens idemque iis est propositum, qui nunc Sinenses ad instituta christiana erudiunt, dubitare non potes, quin eos ipsos pari voluntate fideque nomini et majestati Tuae semper obsequentes experiare.

Nos igitur, potentissime Imperator, de significationibus benevolentiae in illos Tuae gratias Tibi plurimas et agimus et habemus ; simulque Te pro ea qua prestas clementia, vehementer obtestamur ut in praesentibus rerum vicibus eos benegnitate Tua complectaris firmissimoque patrocinio tegas, nihil ut detrimenti capiant et tuta in munere suo libertate, beneficio Tuo sine ulla offensione fruantur.

Interim Deum coelorum terrarumque Dominus obsecramus ut Te, Princeps clarissime, uberrimis bonitatis suae muneribus perpetuo prosperare velit.

II — INSTRUCTION DE LA PROPAGANDE AUX MISSIONNAIRES ITALIENS, SUR LA CONDUITE A TENIR A L'ÉGARD DES AUTORITÉS ITALIENNES. LETTRE DE MGR TIMOLÉON RAIMONDI AUX VICAIRES APOSTOLIQUES.

Reservata. *Hongkong*, 11 *februarii* 1890.

Illme et Revme Domine,

Sacra Congregatio de Propaganda Fide, per Delegatum apostolicum in Indiis Orientalibus in mandatis dedit ut A. T. sequentia reservate significarem.

Aspera conditio ad quam Apostolica Sedes sua per vim temporali dominatione spoliata in Italia adducta est, A. T. jam cognita est. Oportet ergo, ut missionarii quomodo in agendo cum italici regni consulibus et aliis administris sese habere debeant bene sciant, ut uniformitas in praxi ubique vigeat. Quapropter :

I. Si quis ad regiam Sabaudiae familiam pertinens ad A. T. Vicariatum sese contulerit, et tempus consulendi Apostolicam Sedem non suppederet, hujusmodi Principem invisere tantum liceret privatim omnino, et casu solummodo quod vel grave damnum timeatur vel magna utilitas ad salutem animarum sperari possit.

II. Equitum dignitatem aliosque honores ab italicae dominationis administris oblatos, acceptare missionarii omnino abstineant ; quod si in remunerationem virtutis in suo officio fungendo offerantur, Apostolicam Sedem ipsi consulant.

III. Si subsidia ab italicis consulibus sive pro schola, sive pro Ecclesiis, aliisque piis operibus exhibeantur, et illi jura quaecumque super eadem opera offerant, seque praesertim in scholis immiscere contendant ab illis accipiendis abstineant, si vero nihil hujusmodi exigetur, et subsidia veluti privatim subministrentur, ea acceptare poterant, plena sibi libertate agendi reservata.

IV. Consulibus, aliisque auctoritatis civilis italicae officium gerentibus nulli in ecclesiis honores reddantur. Protectio gallicae nationis, ubicumque viget, servanda religiosè est. Si quando auxilio missionarii indigeant, ad consules aliosque gallicae nationis administros recurrant. Quod si administri italicae nationis tutelam missionum se suscipere velle significent, si missio pàce gaudeat et protectione gallicae nationis jam perfruatur, Vicarii apostolici apertè declarent, se debere hujusmodi tantum protectionem invocare, nec posse ordinem constitutum deserere. Ubi autem nulla adhuc vigeat Protectio, reponant eam sibi sufficere libertatem qua sub regionis gubernio fruuntur.

V. Quod si persecutionis procella percrebrescat, nec ulla amplius nationis protectricis auxilio juvari missionarii possint, locorum Ordinarii plena libertate ea prudenter consilia ineant, quibus dejectis missionum rebus opitulari valeant.

Haec sunt summatim res, quas A. T. significare in mandatis habui. Quod si in illis exequendis difficultates orirentur, vel si italici gubernii administri missionum tutelam iterum suscipere conarentur, pergratum mihi erit, si de illis certiorem me feceris.

Intera precor Deum, ut Tibi omnia fausta concedat.

Addictissimus sicut frater,

(*l. s*) † Joannes T. RAIMONDI,

Ep. tit. Acanth., Vic. ap. de Hong-Kong.

(Traduction du latin)

Confidentiel *Hong-Kong, le* 11 *février* 1890.

Monseigneur,

La Sacrée Congrégation de la Propagande, par l'intermédiaire du Délégué apostolique dans les Indes, m'a chargé de faire confidentiellement à Votre Grandeur la communication suivante :

Votre Grandeur connaît déjà les dures conditions auxquelles le Saint Siège en est réduit depuis qu'il a été spolié par la force de son pouvoir temporel en Italie. Il est donc nécessaire que les missionnaires sachent comment ils doivent se comporter dans leurs relations avec les consuls et autres fonctionnaires italiens, afin de garder partout une ligne de conduite uniforme. En conséquence,

I. Si un membre de la famille de Savoie se présentait dans votre Vicariat, et que Votre Grandeur n'eût pas le temps de consulter le Saint-Siège, il ne serait permis de rendre visite à ce personnage que d'une façon strictement privée, et encore dans le seul cas où on aurait à craindre un grave dommage ou à espérer un grand avantage pour les âmes.

II. Les missionnaires ne doivent sous aucun prétexte accepter la dignité de chevalier et les autres dignités offertes par les fonctionnaires du gouvernement italien ; dans le cas où elles seraient accordées pour récompenser des mérites acquis dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent s'adresser au Siège apostolique préalablement.

III. Si les consuls italiens, en donnant des subsides soit pour les écoles ou les églises, soit pour d'autres œuvres pies, s'arrogeaient des droits quelconques sur les dites œuvres, et surtout s'ils cherchaient à s'immiscer dans les écoles, les missionnaires devront s'abstenir de rien recevoir ; toutefois, si on n'exige rien de tout cela, et que les secours soient donnés en quelque sorte à titre privé, ils pourront les accepter, tout en réservant leur pleine et entière liberté.

IV. Dans les églises on n'accordera aucun honneur aux consuls ni aux autres fonctionnaires italiens. La protection française est en vigueur partout ; on doit la garder religieusement. Si par hasard les missionnaires ont besoin d'aide, ils auront recours aux consuls et aux autres fonctionnaires français Dans le cas où la mission jouirait de la tranquillité et de la protection de la France, et où les fonctionnaires italiens témoigneraient la volonté de se charger de la protection des missions, les Vicaires apostoliques répondraient clairement que leur devoir est de s'en tenir exclusivement à la protection française, et qu'ils ne peuvent abandonner l'ordre établi. Là au contraire où n'existe aucun protectorat qu'ils répliquent que la liberté accordée par le gouvernement du pays leur suffit.

V. Dans le cas d'une persécution violente et de l'impossibilité

pour les missionnaires de recevoir de l'aide d'une autre nation, les Ordinaires auront pleine liberté de prendre le parti le plus propre à assurer le salut de la mission en détresse.

Telles sont en substance les instructions que j'ai reçu ordre de communiquer à Votre Grandeur. Si dans leur exécution il surgissait des difficultés, ou si les fonctionnaires italiens essayaient de reprendre la protection des missions, vous me feriez un très grand plaisir en m'en donnant connaissance.

En attendant, je prie Dieu de vous être favorable en tout.

Je suis votre frère très dévoué,

(l. s.)

† Jean T. RAIMONDI,

Evêque d'Acanthe, Vicaire apostolique de Hong-Kong.

CHAPITRE VII

TRANSFERT DU PÉTANG

I. Reprise des négociations pour la cession du Pétang. — II. Démarches du vice-roi Ly Houng-Tchang. — III. Les Chinois portent l'affaire à Rome. — IV. Nouvelles complications. — V. Convention Favier-Ly Houng-Tchang. — VI. M. Favier à Rome et à Paris. — VII. M. Favier à Tientsin. — VIII. Ly Houng-Tchang et la légation de France. — IX. Décret impérial relatif à la cession du Pétang. — X. Bénédiction de la première pierre de la nouvelle cathédrale. — XI. Inauguration de la nouvelle cathédrale du Pétang.

NOTES. — *Documents relatifs à la remise du terrain Sichekou.*

I. — REPRISE DES NÉGOCIATIONS POUR LA CESSION DU PÉTANG

Ce que Mgr Delaplace avait annoncé au ministre des Affaires étrangères, en 1875, ne devait pas tarder à se réaliser. Une note de lui, datée de 1881, mentionne que le pacificateur du Kansou, le célèbre général Tsou Tsoung-Tang (1), avait tenté de renouer les négociations.

(1) Tsou Tsoung-Tang, originaire du Hounàn, se distingua lors de la répression des Tchang-Mao, dans les provinces du sud. Mais là où il révéla tous ses talents, ce fut dans la pacification des provinces du Kansou et du Chensi, alors entre les mains des mahométans révoltés. Mort en 1885.

Mais en 1885, la question fut posée plus clairement que jamais : c'est que l'impératrice Tze-Hsi avait la main ferme, et elle avait résolu de faire aboutir cette fois à tout prix son projet. En effet, en se transportant dans le parc des Trois-Lacs (San-Hai), elle quitterait le Palais, afin de ne pas y être reléguée au second ou troisième rang, mais elle pourrait en même temps continuer à avoir sa cour à côté de celle de l'Empereur, et le diriger à son gré. Elle serait à portée pour donner son avis et dire son mot dans les affaires les plus importantes. Mais pour rendre son habitation plus vaste, il lui fallait réunir à ses jardins toutes les maisons voisines, y compris l'établissement du Pétang.

Comme on l'a vu plus haut, le motif pour lequel, en 1875, on avait suspendu les négociations était la vacance du trône occasionnée par la mort de l'empereur Toun-Dje, suivie de la régence de l'impératrice Tze-Hsi durant la minorité du jeune Empereur. Mais, en 1885, Kouangsü allait atteindre à son tour sa majorité, en se mariant. Dès lors la régence allait prendre fin, du moins nominalement, et la douairière devait céder la place au Palais à la nouvelle Impératrice. La question demandait donc une solution immédiate.

II. — DÉMARCHES DU VICE-ROI LY HOUNG-TCHANG

La mission du P. Giulanelli eut pour effet de suggérer au gouvernement chinois un moyen de pousser jusqu'à leur complète réalisation les relations interrompues, en passant par-dessus les répugnances de l'évêque de Pékin et en s'adressant directement au Souverain Pontife.

Le 2 septembre 1885, un journal anglais, le *Mercury*, publiait un entrefilet qui fut comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Il y était dit :

> Ly Houng-Tchang monte à Pékin pour consulter Sa Majesté (l'Impératrice) et ses collègues (du Grand Conseil) sur quatre questions : celle de la cathédrale lazariste qui avoisine le Palais et celle des relations avec l'Angleterre, la Russie, le Japon et la Corée, etc...

Déjà les bruits les plus contradictoires couraient sur cette affaire, sans que la mission pût savoir exactement où on en était. M. Favier, alors Procureur, réussit enfin le 10 février 1886 à ap-

prendre de M. Detring (1), commissaire des douanes à Tientsin et consulteur fort écouté de Ly Houng-Tchang, les détails suivants, qu'il transmit à Mgr Tagliabue :

III. — LES CHINOIS PORTENT L'AFFAIRE DU PÉTANG A ROME

Il y a quatre mois environ l'Impératrice s'est fâchée au sujet du Pétang dont l'existence entrave ses plans et l'agace. Elle croit qu'on peut de là voir ses promenades au Nan-Hai (Lac du Sud), etc., etc. Elle a dit :

— Enfin ne pourra-t-on jamais terminer cette affaire. J'en ai chargé plusieurs mandarins, même Tsou Tsoung-Tang ; ils n'ont rien fait ! Eh bien ! j'en charge maintenant Ly Houng-Tchang ; nous verrons ce qu'il sait faire.

Le Septième Prince (2) a transmis la chose au vice-roi qui a été fort ennuyé et en même temps flatté, espérant qu'il ferait, lui, ce que personne n'avait fait.

M. Detring, interrogé par lui, a répondu :

— C'est une affaire des plus difficiles. Vous voulez vous adresser à Rome ; c'est bien. Mais Rome ne fera rien sans les missionnaires de Pékin. Enfin, nous pourrons en causer, etc., etc...

Le Septième Prince qui connaît M. Dunn (3), a alors dit au vice-roi :

— Envoyez M. Dunn à Rome au nom du gouvernement pour qu'il traite cette affaire au plus vite avec le Pape.

Dunn est parti avec des pouvoirs et des instructions, par le dernier bateau, fin novembre (1885), quand nous étions bien tranquilles chez les Trappistes ! Depuis il est arrivé et a déjà envoyé quatre télégrammes. Je me les suis fait donner par Detring, à qui ils sont adressés, car il est seul intermédiaire ; on a laissé Hart de côté. Le premier annonce son arrivée ; le deuxième quelques visites... Le troisième est ainsi conçu :

« *J'ai obtenu l'audience du Pape qui m'a reçu avec la plus grande bienveillance. Il m'a dit qu'il serait enchanté d'être agréable au gouvernement chinois; mais que, la chose étant importante, il fallait y réfléchir et qu'il me donnerait réponse par le cardinal Jacobini* ».

Le quatrième, qui est arrivé il y a trois jours (8 février), est ainsi rédigé :

« *Le Pape m'a fait répondre qu'il allait de suite transmettre la demande du gouvernement chinois à la Congrégation. Quand j'aurai*

(1) M. Detring, d'origine allemande, a été un des hommes les plus influents du vieux Tientsin, pendant au moins un quart de siècle. Malgré sa nationalité d'origine, il fut à la tête de la municipalité anglaise pendant très longtemps et géra avec succès toutes les affaires qui lui furent confiées.

(2) Prince Tchoun, père de l'empereur Kouangsü et frère du prince Koung.

(3) Dunn était un protestant converti, de nationalité anglaise, employé dans l'administration des télégraphes chinois.

cette réponse je partirai pour Paris (résidence du Supérieur général des Lazaristes) ; *puis je reviendrai à Rome pour terminer définitivement. Sont favorables à notre idée le Pape, Jacobini et la plupart des Cardinaux* ».

Detring m'a dit ensuite :

— Vous voyez où cela en est. Je ne vous ai rien caché. L'affaire n'est pas finie ; mais elle est en bonne voie.

— Oui, dis-je, je crois qu'en effet elle n'est pas finie ; à Rome on ne va pas si vite. Et je doute que l'on termine sans consulter l'évêque de Pékin.

— Sans doute, c'est aussi mon avis. Mais croyez-vous que l'évêque se prêtera à un accommodement si le Pape le veut ?

— Si le Pape le veut, l'évêque n'a rien à dire ; mais je ne pense pas que le Pape le veuille sans avoir consulté l'évêque.

— Quel est l'avis de l'évêque, croyez-vous ?

— Je ne saurais le dire ; mais dans tous les cas l'affaire me paraît énormément compliquée.

— Mais ce serait la paix pour la religion en Chine ; il y aurait des compensations magnifiques, des édits, des caractères impériaux, enfin tout ce que vous pourriez désirer.

— Soit ! Mais l'effet moral ne serait peut-être pas tel que vous croyez. C'est une chose à examiner, à prévoir, à prévenir. Il faut du temps, et encore du temps... Enfin les difficultés me paraissent inextricables.

— Venez donc avec moi chez le vice-roi (Ly Houng-Tchang) ; il vous connaît, il sera enchanté de causer avec vous. Lui, croit que c'est une affaire facile, et que le Pape étant bien disposé, tout va être fini.

— Je ne suis pas autorisé à aller voir le vice-roi. L'affaire ne me regarde pas.

— Sans doute ; mais demandez donc la permission à l'évêque de causer avec le vice-roi, s'il le demande. Vous ne traiteriez rien ; mais cela ferait du bien, vous savez parler, etc.

— Je me contenterai de transmettre toute notre conversation à Monseigneur, si vous le permettez.

— Oui, sans doute, à Monseigneur, mais à lui seul, absolument seul, s'il vous plaît.

IV. — NOUVELLES COMPLICATIONS

On voit comment Mgr Tagliabue fut amené à tenir une conduite toute différente de celle de son prédécesseur : c'est que la question du Pétang semblait déjà conclue en principe par le Pape lui-même, quand les négociations furent entamées avec le Vicaire apostolique de Pékin.

Par là même M. Favier est justifié du reproche de « rare désinvolture » que lui a adressé un écrivain, heureux de saisir une occasion d'assouvir de mesquines rancunes (1).

(1) Cordier : *Relations de la Chine,* etc. T. III, 610.

On avait appris tout à coup qu'à la question du Pétang était venue s'ajouter celle d'une nonciature à Pékin : ce qui expliquait l'empressement du Pape à donner au gouvernement chinois toute satisfaction sur la première des deux questions.

Le 14 février 1886, M. Favier écrivait à Mgr Tagliabue :

Ce matin, M. Ogordan (chargé d'affaires de France) a reçu ce télégramme de l'ambassadeur de France auprès du Vatican :

M. Dunn accrédité par le gouvernement chinois est ici, désire que Rome accepte un ministre chinois, affaires religieuses. Le Pape favorable au projet. Cardinal Jacobini me l'a dit.

D'autre part je sais par M. Petike, consul américain, employé du vice-roi que M. Dunn est parti uniquement pour l'affaire du Pétang... Le vice-roi, qui était hier chez M. Detring, a manifesté l'intention de me voir ; et M. Detring m'a dit :

— Si vous voulez que je vous présente, venez.

J'ai refusé poliment.

Renseigné incomplètement et uniquement par les télégrammes qu'on voulait bien lui communiquer, M. Favier était dans une pénible situation pour protéger les intérêts de l'Eglise de Pékin. A tort ou à raison, à Pékin on se figurait que Rome était disposée à sacrifier le Pétang pour mieux faire aboutir l'affaire de la nonciature en Chine ; cette disposition d'esprit enlevait à M. Favier tout ressort pour conduire la négociation qui lui était confiée par son évêque ; et, à chaque minute, il appréhendait de recevoir de haut lieu l'ordre d'accepter purement et simplement les conditions de l'Impératrice.

Toutefois, malgré la bonne volonté de la Cour romaine, M. Dunn ne pouvait faire aboutir sa négociation; il avait rencontré sur son chemin un obstacle qu'il n'avait pas prévu. Le gouvernement français, jusque-là mis de côté, ne pouvait pas souffrir que cette question du Pétang, où il avait son mot à dire, fût menée en dehors de lui. Ainsi bloqué, Ly Houng-Tchang ne vit personne qui fût mieux qualifié et plus apte à mener cette épineuse affaire à bonne fin que M. Favier, et décida de l'envoyer traiter à Rome même. Dans ce but il fit suggérer à la Propagande de lui donner l'ordre de se rendre à Rome. Ce qui eut lieu en effet. Le 13 mai suivant, Mgr Tagliabue recevait le télégramme suivant :

— *Abbate Favier parta subito per Roma. L. cardinal Jacobini.*

V. — CONVENTION FAVIER-LY HOUNG-TCHANG

Chargé en quelque sorte officiellement de négocier, M. Favier va employer tout son savoir-faire et son pouvoir de séduction à résoudre les difficultés, et il y arrivera à la satisfaction générale.

Il dut rendre visite au vice-roi, Ly Houng-Tchang, qui avait fait faire les démarches pour que ce fût lui qui menât jusqu'au bout les négociations en cours (1).

Entre deux entrevues, les télégrammes et les événements se précipitent.

Le 29 mai, quelques heures avant de voir le vice-roi pour régler un projet définitif, qu'il pût emporter à Rome ou à Paris, M. Favier annonce à son évêque que la nouvelle est venue : 1° de la nomination et du prochain départ d'un légat; — 2° de l'acceptation par le Pape d'un arrangement concernant le Pétang; — 3° du désistement de M. de Freycinet, ministre des Affaires étrangères, par rapport à l'opposition faite précédemment, etc.

Ce même jour, samedi 29 mai, vers 5 heures du soir, M. Favier était reçu par Ly Houng-Tchang, pour arrêter les derniers termes de la convention provisoire qui devait être présentée à l'approbation des autorités intéressées.

Voici les points les plus importants de ce contrat, tels que M. Favier les transmit à Mgr Tagliabue :

1° Il faudra consentir à laisser le Pétang et le Jèntzeutang intacts. L'Impératrice a tellement peur qu'elle ne veut pas qu'on ôte une seule pierre. Dans l'espace de deux ans, à partir du premier de la première lune (XIII[e] *année de Kouangsü* (2), tout devra être évacué par nous; soit en février 1889.

(1) Cette entrevue n'eut pas l'heur de plaire à tout le monde. De Tientsin, on écrivait :

« *Le lendemain, alors que M. Ristelhueber (consul) n'en savait encore rien, un étranger est venu tout ému au consulat (de France) demander à M. Ristelhueber ce que la veille M. Favier, introduit par M. Detring, avait été faire chez le vice-roi. Cet étranger, c'est le R. P. de Becquevort (jésuite). M. Ristelhueber me l'a nommé expressément.* »

Le consul était furieux de ce que la présentation ne s'était pas faite par lui. On voit par ce détail les difficultés de la négociation.

A retenir le nom de M. Ristelhueber inscrit par les Jésuites parmi ceux de leurs bienfaiteurs. Cf. *Lettre du P. Jubaru à la Chambre de Commerce de Tientsin.* 1922.

(2) 24 janvier 1887.

2° Dans trois mois on nous remettra le Si-Che-Kou, tel qu'il est, sans en rien toucher, ni rien démolir, ni rien arracher.

3° L'Empereur donnera un édit public comme celui de Kanghsi, dans lequel on dira que l'Empereur nous donne le Si-Che-Kou pour y bâtir une église, avec les caractères impériaux ;

4° Nous nous engageons à mettre ces caractères sur une belle plaque de marbre et à faire graver l'édit sur une stèle avec pavillons jaunes, à peu près comme au Nàntang ; à ne pas construire l'église à plus de 50 pieds sous poutre (c'est la hauteur de l'église actuelle), et sans que les tours puissent dépasser le sommet du toit.

5° Les Chinois s'engagent à nous reconstruire tous les établissements tels qu'ils sont, ou à payer une somme totale, dont un tiers quand on nous remettra le Si-Che-Kou ; un tiers six mois après ; un tiers après six nouveaux mois. — Le difficile, c'est de déterminer la somme en question. Car le Septième Prince a dit au vice-roi « Qu'il s'arrangera pour payer ce qu'il faudra ».

Les visiteurs du Pétang ont fait un rapport favorable, ont été très contents de notre réception, trouvent le Pétang bon et beau. Mais le Jèntzeutang leur a fait mauvaise impression : maisons vieilles et petites, sans beaucoup de valeur. Bref, je ne sais trop ce que les Chinois offriront ; je doute que la somme dépasse trois cents ou trois cent cinquante mille taëls... Que faire si les Chinois appellent à Rome? Le Pape fera ce qu'ils voudront probablement. Je défendrai ferme ; mais que faire s'il accepte les propositions chinoises, comme je le crois ?

Ce projet ne fut pas rédigé sans peine. Ly Houng-Tchang se faisait arracher chaque article pied à pied. Ce ne fut qu'après de longues discussions qu'il consentit à donner en échange du Pétang un terrain situé dans l'enceinte de la Ville impériale, et à accorder un décret impérial.

Le projet de convention une fois rédigé, le Septième Prince et Ly Houng-Tchang le firent approuver par l'empereur Kouangsü. Ce ne fut que muni de cette pièce que M. Favier quitta Tientsin pour Rome, le 5 juin 1886.

VI. — M. FAVIER A ROME ET A PARIS

Dix jours après le départ de M. Favier, l'homme de confiance du vice-roi faisait part des graves nouvelles reçues de Rome, en ces termes :

M. Dunn, qui avait reçu l'ordre de revenir à Tientsin, a reçu un contre-ordre par télégramme du vice-roi, lui ordonnant d'attendre à Naples l'arrivée de M. Favier. Le Souverain Pontife tient absolument à ce qu'il y ait un représentant près de la cour de Pékin; un des deux, Mgr Agliardi, des Indes, ou le sous-secrétaire de S. E. le

cardinal Simeoni, de la Propagande, avait reçu l'ordre de partir pour Pékin. Le vice-roi en avait été avisé. De suite il avait répondu par télégramme de retarder le départ du délégué, jusqu'à l'arrivée de M. Favier ; que s'il venait maintenant, lui, vice-roi, devait décliner toute responsabilité pour la manière dont le délégué serait reçu à Pékin. Par télégramme, de Rome on a répondu qu'on attendrait l'arrivée de M. Favier.

L'intention du vice-roi était que M. Favier soit nommé délégué Les rapports envoyés à Rome sur M. Favier, et par télégrammes et par lettres, sont extrêmement louangeurs, etc. A Rome, on attend son arrivée avec impatience, etc.

On n'a pas l'idée de ce qu'il fallut à M. Favier, de patience, d'habileté, de souplesse et de savoir-faire, pour mener à bien les négociations qui lui avaient été confiées.

A peine arrivé à Rome, il est accusé par télégramme auprès de Ly Houng-Tchang par M. Dunn. Le vice-roi, pressé par le gouvernement français qui prétendait avoir des droits exclusifs sur le Pétang, s'en prend à M. Favier et lui envoie un télégramme de blâme. Le consul de Tientsin, que nous connaissons déjà, télégraphie à Paris que « M. Favier a vendu le Pétang sans la France ».

Pour un pauvre missionnaire sans expérience et sans appui humain, il y avait de quoi perdre courage. Un extrait d'une de ses lettres le fera mieux comprendre :

Rome, 3 septembre 1886. — ... Ici la vie est dure : reçu aujourd'hui bien, demain mal. Noir un jour, blanc l'autre. Difficultés revenant sans cesse. Je me sauve par la droiture et la vérité ; si j'avais voulu politiquer, je me serais enfoncé cent fois... Je suis allé par occasion, et quelques heures seulement, recommander nos affaires à Dax (berceau de saint Vincent), à Lourdes, à Fourvières. On prie partout : les Carmélites (1), les Visitandines (2), nos Sœurs (de la Charité) et bien d'autres. Je tâche de rester sage et obéissant, pour ne pas entraver les desseins de Dieu ; je me recommande à saint Joseph, en l'honneur de qui je dis tous les jours la messe.

Les hommes sont bien trompeurs, bien trompés, bien intrigants, bien faux. Mais si le bon Dieu s'en mêle, que pourront-ils ? Rien. C'est sur les prières seules que je compte, et j'y compte bien...

A Rome le Pape a été plus que bon pour moi la première fois que je l'ai vu. Cette fois-ci, je n'ai pu le voir; mais il m'a fait dire :

— Dites à l'abbé Favier que je suis satisfait ; il a bien rempli la mission pour laquelle je l'avais appelé. Je suis malade, entre les mains du médecin, pas même habillé, je ne puis le recevoir. Mais dites-lui que je le remercie, que je lui donne la permission qu'il demande de retourner dans sa mission, et ma bénédiction apostolique...

(1) M. Favier était en relations avec les Carmélites depuis qu'il avait été question d'établir un monastère de ces religieuses dans le Vicariat de Pékin.

(2) Une des sœurs de M. Favier était Visitandine

Monseigneur Jacobini, le secrétaire de la Propagande m'a dit hier :
— Nous sommes très satisfaits... Vous rendez et rendrez encore à Pékin de grands services, surtout dans les affaires présentes. Votre qualité de français vous a nui ici, mais la Propagande n'oublie pas ce que vous faites pour l'Eglise ; elle s'en souviendra.

A Paris, le Supérieur général (1) a été bien monté contre moi ; mais je crois que maintenant il en est revenu et a bien vu que je n'étais pas un tripoteur....

Le gouvernement français m'a reçu fort mal la première fois, grâce à M. Cogordan (2) et à M. Ristelhueber (3) qui a dit « que nous avions vendu le Pétang aux Chinois ». Il m'a fallu trois semaines pour nous faire remonter sur l'eau et faire croire la vérité. Enfin tout ne va pas mal maintenant. M. Charmes (4) a écrit l'autre jour :

M. de Freycinet a vu et examiné toutes les pièces et toutes les notes; et le gouvernement est très satisfait de la conduite des Lazaristes dans toute cette affaire (5).

Après avoir obtenu l'assentiment du Pape et du Supérieur général des Lazaristes pour les conditions du transfert, M. Favier rentra en Chine. Le 26 septembre, il s'embarquait à Marseille, emmenant deux jeunes missionnaires avec lui. L'un des deux était « un jeune homme, un excellent confrère, M. Jarlin. Il a trente ans, a été militaire et n'est pas encore ordonné », écrivait-il à Pékin. Ce jeune homme était son futur collaborateur et successeur, le même qui administre l'Eglise de Pékin depuis un quart de siècle.

VII. — M. FAVIER A TIENTSIN

Le 10 novembre, en mettant le pied en Chine, M. Favier écrivait mélancoliquement :

Affaires terminées virtuellement ; mais commencement des difficultés.

Le ministre de France à Pékin était alors le fameux Constans,

(1) Le T. H. P. Antoine Fiat.

(2) Cogordan (Georges), ministre de France à Pékin. Il n'avait alors que 36 ans.

(3) Voir ce qui a été dit plus haut de M. Ristelhueber, alors consul à Tientsin, à l'occasion de ses relations avec certains religieux. Nous le retrouverons lors de la tentative des Jésuites pour ouvrir un collège à Tientsin.

(4) Francis Charmes appartenait alors au ministère des Affaires étrangères.

(5) C'est aussi la conclusion de H. Cordier. Après avoir épanché sa bile à propos de M. Favier, il termine en disant :

« *La vérité, c'est que nous n'avions aucune raison de nous plaindre des Lazaristes.* » (*Histoire des relations de la Chine*, etc., t. II, 614.)

le même qui avait présidé aux expulsions de religieux en France, six ans auparavant. Il fit signifier, le jour même, à M. Favier de ne pas aller voir le vice-roi, sinon en compagnie de M. Ristelhueber, consul français de Tientsin.

Cette défense mettait le missionnaire dans une position sans issue; car il avait été envoyé comme négociateur en Europe uniquement sur la demande de Ly Houng-Tchang et du gouvernement chinois. Celui-ci avait bien un certain droit de savoir comment avaient été conduites des négociations qui le touchaient de si près. Le vice-roi trancha la difficulté en envoyant le 12, vers six heures et demie du soir, sa chaise à porteurs, avec une escorte, en invitant M. Favier à se rendre aussitôt et seul à son yamèn. Celui-ci se laissa faire et alla donc rendre compte à Ly Houng-Tchang du résultat de son voyage.

A son retour, il passa au consulat de France pour s'expliquer. Le lendemain il montait à Pékin; et, sans être attendu, il allait frapper à la porte de la légation de France. Le premier mouvement de M. Constans, déjà prévenu par M. Ristelhueber, fut de jeter feu et flammes et de menacer d'user à son égard du pouvoir discrétionnaire dont jouissent les agents diplomatiques, pour le faire rapatrier. Puis il se radoucit et se déclara satisfait par les explications qui lui furent données.

VIII. — LY HOUNG TCHANG ET LA LÉGATION DE FRANCE

Au fond M. Favier avait été victime du malentendu qui persistait entre le gouvernement chinois et la légation de France touchant la question du Pétang. La France ne voulait pas que cette question fût résolue en dehors d'elle, et qu'on fît table rase de ses anciens droits sur le siège de l'ancienne mission française fondée et entretenue pendant si longtemps par les rois de France. D'autre part, impatient d'aboutir et de surmonter le dernier obstacle au succès de sa longue et épineuse négociation, Ly Houng-Tchang déclarait surannés les droits du gouvernement français sur le Pétang, disant qu'il appartenait aux missionnaires, mais non à la France; que si la légation de France était intervenue en 1860 pour sa restitution, c'était tout simplement en exécution de l'article VI de la convention, d'après lequel « *les établissements religieux devaient être rendus à leurs propriétaires par l'entremise*

du ministre de France en Chine ». Le fait d'avoir servi d'intermédiaire pour la restitution n'avait pu rendre propriétaire le ministre de France, pas plus que le gendarme ne le devient du bien d'autrui, quand il l'arrache aux voleurs.

Désireux d'en finir, le vice-roi finit cependant par en passer par tout ce qu'exigea de lui la légation de France et lui reconnut sur le Pétang tous les droits qu'elle revendiquait. Le 22 novembre, Detring pouvait écrire ces mots qui annonçaient la conclusion des pourparlers :

Ristelhueber me fait savoir que l'affaire est arrangée à la satisfaction de la France. Dunn est chez moi. Nous allons chez le vice-roi à l'instant. Félicitez le Père Favier et Monseigneur de ma part !

IX. — DÉCRET IMPÉRIAL RELATIF A LA CESSION DU PÉTANG

Tous les obstacles ayant été aplanis, le 8 du XI[e] mois de l'an XII de Kouangsü (3 décembre 1886), le journal officiel publiait le décret impérial suivant :

Ly Houng-Tchang a adressé au Trône un rapport d'où il résulte qu'il s'est entendu avec les missionnaires pour la cession de l'église du (quartier) Tsantchekô et qu'il a conclu l'affaire après l'échange de dépêches officielles avec le ministre (de France) résidant à Pékin.

Nous avons pris connaissance de ce rapport et l'avons examiné dans tous ses détails.

La construction de l'église du Tsantchekô, en dedans de la porte Si-Ngàn-Mèn, a été autorisée par un décret impérial du règne de Kanghsi. Depuis lors, il s'est écoulé 110 années environ, pendant lesquelles les missionnaires qui s'y trouvaient ont reçu l'appui de la Cour et ont été l'objet de sa profonde bienveillance. Durant ce long laps de temps, tous ont su se bien conduire et vaquer tranquillement à leurs occupations.

L'année dernière, on a exécuté divers travaux de réparation en plusieurs endroits du Nàn-Hai (Lac du Sud), afin d'en faire une résidence pour l'impératrice Tze-Hsi. Comme il était nécessaire d'étendre l'enceinte de cette résidence sur les terrains avoisinants du sud-ouest, et que cette église était attenante aux jardins impériaux, Ly Houng-Tchang envoya l'anglais Dunn à Rome pour délibérer et s'entendre à cet égard (avec le Pape), et chargea le commissaire des Douanes Detring de faire une convention avec M. Favier, au sujet du transfert de cette église. Il fut décidé qu'on la transférerait dans la partie sud des terrains du Sichekou, que l'emplacement futur en serait délimité avec soin et qu'une indemnité serait payée pour sa reconstruction. Ledit missionnaire (M. Favier) déclara ensuite que la nouvelle église n'aurait que 15 toises de haut, c'est-à-dire 3 toises de moins envi-

ron que l'ancienne construction, et que les tours des cloches ne pourraient en aucun cas dépasser le faîte de l'édifice. Lorsque cela eût été convenu, M. Favier se rendit également à Rome et en informa le Supérieur général des Lazaristes, M. Fiat, lequel répondit par une lettre dans laquelle il exprimait sa gratitude pour les bienfaits et la protection de la Cour et disait qu'en étant profondément reconnaissant, il désirait reconnaître une minime partie des bienfaits de l'Empereur. Ces sentiments et ces paroles nous ont paru très sincères.

Ly Houng-Tchang vient d'échanger avec le ministre, M. Constans, des dépêches officielles à ce sujet. M. Constans a répondu qu'il n'y a aucune difficulté à faire ce qui était proposé. Cette réponse montre l'esprit de conciliation dont il est animé à l'égard d'un pays ami et la connaissance profonde qu'il a des affaires. M. Constans mérite vraiment les plus grands éloges.

Puisque Ly Houng-Tchang a arrêté le plus minutieusement possible tous les détails de cette affaire, et que de part et d'autre on est entièrement d'accord, Nous ordonnons qu'il soit fait comme il est proposé. Quant à l'indemnité de reconstruction, Nous ordonnons également qu'elle soit versée en plusieurs fois, afin qu'on puisse se mettre à rebâtir. Pour le reste qu'il soit fait comme il est convenu. Le Taotai en expectative Nghem-You qui avait d'abord été délégué et qui a pris beaucoup de peine en traitant cette affaire, aura son nom inscrit sur les tableaux d'avancement du Conseil des Ministres, pour être nommé à la prochaine vacance.

L'évêque Tagliabue a fait preuve du zèle le plus réel, M. Favier et l'anglais Dunn ont traversé des mers lointaines sans objecter les fatigues de ce voyage. C'est pourquoi Mgr Tagliabue recevra comme récompense le bouton insigne de 2e classe ; M. Favier celui de 3e classe ; M. Dunn la décoration de 1re classe du 3e rang ! Et que chacun de ces deux derniers reçoive un cadeau de 2.000 taëls qui leur sera remis par Ly Houng-Tchang. Le commissaire des douanes Detring et le consul (français de Tientsin) M. Ristelhueber ont déployé la plus grande activité en servant d'intermédiaires depuis le commencement jusqu'à la fin de cette affaire ; que M. Detring reçoive en récompense le bouton de 2e classe et que M. Ristelhueber reçoive la décoration de 3e classe du 2e degré.

Quant aux autres qui ont apporté leur concours, comme le négociant anglais Michie (1) qui s'est également donné de la peine en cette circonstance, Nous ordonnons que Ly Houng-Tchang fasse une enquête et nous adresse un rapport pour nous demander des récompenses !

Que le Ministère que cela concerne en soit informé.

Respectez ceci !

L'ancien établissement du Pétang mesurait soixante-quinze mous. Le nouveau Pétang mesura 350 mètres du nord au sud, et 220 de l'est à l'ouest, non compris le terrain ajouté après coup, dit « de la pagode », situé sur le devant, et qui mesurait 17 mètres 25, soit cent seize mous (2).

(1) Alexandre Michie, rédacteur en chef du *Chinese Times*.

(2) Après les Boxeurs, le gouvernement chinois y ajouta une bande de

X. — BÉNÉDICTION DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA NOUVELLE CATHÉDRALE

En mars 1887, on donna le premier coup de pioche, et on se mit au travail avec ardeur. Grâce à l'activité de M. Favier, qui était chargé des travaux, le 30 mai suivant avait lieu la cérémonie de la pose de la première pierre.

La cérémonie fut brillante. M. Constans y assistait avec toute la légation de France. Parmi les signataires du procès-verbal se trouvait l'attaché militaire d'Amade, le futur général.

Voici la traduction du texte latin du document enfermé dans la pierre bénite :

En l'honneur et à la gloire de la Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint Esprit,

L'an de l'Incarnation mil huit cent quatre-vingt-sept, le trentième jour du mois de mai,

Léon XIII, Souverain Pontife et Docteur infaillible, heureusement régnant,

L'Empereur Kouangsü, Souverain de la Chine,

S. Excellence M. Grévy, Président de la République française, M. Constans, ministre de France en Chine,

M. A. Fiat, sagement administrant la Congrégation de saint Vincent de Paul,

Moi, François Tagliabue, évêque titulaire de Pompéiopolis et Vicaire apostolique du Tchély septentrional et de Pékin, assisté de mes confrères et frères de ladite Congrégation de saint Vincent de Paul, j'ai béni et posé la première pierre de cette église sous le titre du Saint-Sauveur ; la fête patronale en sera célébrée dans la solennité du Sacré-Cœur du même Jésus plein d'amour, Notre Dieu et Notre Seigneur, à qui tout le Vicariat a été consacré.

(Suivent les signatures) (1).

XI. — INAUGURATION DE LA NOUVELLE CATHÉDRALE DU PÉTANG

Deux ans après la pose de la première pierre avait lieu la bénédiction de la cathédrale du Pétang. Cette cérémonie eut lieu le dimanche 9 décembre 1889, à 10 heures du matin.

terrain, afin de permettre aux Filles de la Charité de refaire sur un terrain plus solide les maisons détruites par les mines durant le siège du Pétang.

(1) Le texte original en latin avec les signatures se trouve en note à la fin du chapitre.

Chose incroyable, dix-huit mois avaient suffi à bâtir cette grande église (1). M. Favier, tout à la fois architecte, directeur des travaux, ingénieur, doué de qualités intellectuelles et de forces physiques extraordinaires, avait su employer un nombre considérable d'ouvriers ; mais c'est moins encore au nombre de bras qu'à sa prodigieuse activité que M. Favier avait dû de mener à bonne fin, en si peu de temps, un aussi gigantesque travail (2).

Une nombreuse assistance prit part à la fête de la bénédiction de la cathédrale. Tout le corps diplomatique en uniforme s'y rendit. La cérémonie fut présidée par Mgr Tagliabue, entouré d'une cinquantaine de prêtres et des deux séminaires.

Elle consista en un office avec chant des litanies des saints et des psaumes, messe basse, chant du *Te Deum* et bénédiction épiscopale. La fanfare du séminaire, dirigée par M. Provost, y remplaça la musique d'orgue; car les belles orgues sorties de chez Cavailhé-Col, le plus puissant instrument de ce genre qui existât en Chine, étaient arrivées trop tard pour pouvoir être montées ce jour-là.

Vers la fin de l'office, deux délégués du gouvernement chinois, dont l'un était Son Excellence Soun, ministre au Tsoung Ly-Yamèn, firent leur entrée suivis de 5 ou 6 officiers. Au dîner qui suivit, ce haut dignitaire chinois se leva et dit en termes fort précis qu'il était là par ordre de l'Empereur, pour donner acte de la promptitude avec laquelle l'œuvre avait été menée à bonne fin, exprimer sa satisfaction pour tout ce qui avait été fait et donner aux missionnaires les meilleures assurances concernant la bienveillance de Sa Majesté.

M. Denby, ministre des Etats-Unis, termina la série des discours en portant un toast à M. Favier, « le Vitruve et le Palladio de Péking, le pieux et zélé missionnaire dont il nous est donné d'admirer les travaux ».

---

(1) Voir la description de ce monument dans *Péking*, par A. Favier, pp. 315 et suivantes. *Annales C. M.*, 1888, pp. 428 et suiv.

(2) Michie. *Chinese Times*, 15 décembre 1888.

NOTES

DOCUMENTS OFFICIELS RELATIFS A LA REMISE DU TERRAIN SICHEKOU, DE LA PART DU GOUVERNEMENT CHINOIS, A S. G. MGR TAGLIABUE, REPRÉSENTANT DU SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DES LAZARISTES.

I. — *Certificat délivré par le prince King et les ministres du Tsoung Ly-Yamèn.*

Le 15 décembre 1886, le Tsoung-Ly-Yamèn envoyait à M. Constans ministre de France, un titre de propriété qui devait être remis à l'évêque de Pékin. Voici la traduction de cette pièce :

Communication officielle. — *Son Excellence Ouang, ministre impérial du Bureau des Affaires Etrangères, délivre le présent certificat. Il est constaté par les présentes, que le terrain inoccupé, sis au sud de Sichekou, a été cédé à l'évêque catholique du Pétang, pour le transfert de l'établissement catholique du Tsan-Tche-Koo. Remise de ce terrain est faite au gouvernement français, pour que celui-ci le remette à l'évêque Tagliabue qui en prendra charge*

Le présent certificat est délivré à l'évêque du lieu, Mgr Tagliabue, pour qu'il le garde par devers lui.

Le 20 de la Xe lune de l'an XII de Kouangsü

II. — *Procès-verbal de la remise du Sichekou à l'évêque de Pékin (16 décembre 1886).*

Le jeudi, seize décembre mil huit cent quatre-vingt-six, à dix heures et demie.

Les titres de propriété du terrain, sis à Si-che-kou et destiné à l'établissement que les Lazaristes doivent construire pour remplacer le Pé-Tang cédé au gouvernement chinois, ayant été remis à l'envoyé extraordinaire de la République à Péking, — M. Constans, en vertu des conventions intervenues entre les gouvernements français et chinois, transfère ledit terrain à S. G. Mgr Tagliabue, évêque de Pompéiopolis, Vicaire apostolique du Tchély, qui en prend charge.

Un exemplaire du présent titre, qui constate la remise de l'immeuble à l'évêque de Pékin, sera conservé dans les archives de la mission, où il servira de garantie d'une libre et paisible jouissance, pour les besoins du culte catholique, tant par le Vicaire apostolique actuel que par ses légitimes successeurs français.

Il reste bien entendu entre les parties que les droits que le gouvernement français possède sur le Pé-Tang actuel demeurent réservés et seront reportés sur les terrains du Si-che-kou et sur les constructions qui y seront élevées.

En foi de quoi, les soussignés ont apposé leur signature sur le présent procès-verbal, dressé en double exemplaire, les jour, mois et an que dessus

Pour le Supérieur général :
F TAGLIABUE, *C M., év. de Pompeiopolis,*
Vicaire apostolique de Péking
Alph. FAVIER, J.-B. DELEMASURE.
L'envoyé extraordinaire de la République en Chine :
CONSTANS.

III. — *Déclaration du ministre de France au sujet du procès-verbal.*

Le Pétang a été cédé par les Lazaristes, et le Sichekou a été remis par la légation de France aux Lazaristes représentés par Mgr Tagliabue. La réserve des droits de la France a été faite dans l'intérêt de

la mission. Il ne s'agit pas en effet, dans la pensée du gouvernement français, de sauvegarder des droits pécuniaires, mais d'assurer la Congrégation contre des entreprises qui pourraient être tentées contre la mission.

Pékin, le 17 *juin* 1887. CONSTANS.

IV. — *Procès-verbal de la remise du Pétang au gouvernement chinois, le* 14 *décembre* 1887.

Les soussignés :

MM. Arnold Vissière, premier interprète de la légation de la République française en Chine, délégué de S. E. M. G. Lemaire, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française en Chine,

Alphonse Favier, Vicaire général et Provicaire de la mission de Pékin et du Tchély Nord.

Et Jean-Baptiste Delemasure, Assistant de la maison du Pétang, représentant tous deux la Congrégation de la Mission, d'une part ;

Et Tch'eng et K'ong, secrétaires généraux, délégués du Tsoung-Ly-Yamèn, d'autre part ;

Se sont rendus, dans la journée du quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, aux établissements de la mission catholique sis aux lieux appelés Ts'an-tche-kéou et Sin-Kai-lou, et désignés sous les noms de Pé-T'ang et de Jen-Tseu-T'ang. Après avoir dûment constaté que, — en dehors des objets mobiliers que les missionnaires ont été autorisés à emporter, — rien n'avait été enlevé ni détruit dans lesdits établissements, les représentants du ministre de la République française en Chine, et de la Congrégation de la Mission ont fait remise aux délégués du Tsoung-Ly-Yamèn, de tous les terrains et bâtiments composant ces deux établissements, y compris les arbres, le musée d'ornithologie (1), les objets de curiosité et l'orgue (2). Les délégués du Tsoung-Ly-Yamèn en ont pris livraison, en exécution de l'accord intervenu entre la légation de France et le gouvernement chinois, et résultant des communications officielles échangées les vingt-sept et trente juillet de la présente année.

En foi de quoi, les délégués susnommés ont signé le présent procès-verbal en trois exemplaires, qui devront être conservés respectivement dans les archives de la légation de la République française en Chine, du Tsoung-Ly-Yamèn et de la Congrégation de la Mission.

A. VISSIÈRE.
Pé-King, le 14 décembre 1887. Alph. FAVIER.
J.-B. DELEMASURE.
(*Sceau de la légation de la République française.*)
(Deux signatures chinoises.)
(*Sceau du Tsoung Ly-Yamèn.*)

V. — *Procès-verbal de la cérémonie de la pose de la première pierre de la cathédrale du Pétang.*

In honorem et gloriam Sanctissimæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti. Anno ab Incarnatione millesimo octingentesimo octogesimo septimo, die trigesima mensis maii,

(1) Le musée d'ornithologie, unique dans tout l'Extrême-Orient, était le fruit des labeurs du savant M. Armand David, durant les quelques années qu'il passa à Pékin. Pourquoi, hélas! faut-il ajouter que cette merveille n'existe plus ? Les nouveaux possesseurs, par leur incurie, ont tout laissé tomber en pourriture.

(2) Les orgues du Pétang ont eu le même sort que le musée de M. David. En 1900, tout tombait en ruines; il manquait la moitié des tuyaux.

Summo Pont. et magistro infaillibili LEONE PP. XIII feliciter regnante,
Imperatore KOUANG-SIU in Sinis gubernante,
Excell. D. GREVY reipublicæ gallicæ præsidente.
D. D. CONSTANS galli ministri munus agente in Sinis,
D. A. R. FIAT congregationem S. Vincentii à Paulo sapienter regente,
Ego, Franciscus TAGLIABUE, Episcopus titularis Pompeiopolis, necnon Vic. apost. Tchely Sept et Pekini, collegis et fratribus meis ejusdem Congregationis S. Vincentii a Paulo stipantibus, benedixi et imposui primum lapidem hujus ecclesiæ sub titulo Santi Salvatoris, cujus solemnitas patronalis agetur in festo Sacratissimi Cordis ejusdem amatissimi Jesu, Dei et Domini nostri, cui totus Vicariatus consecratus fuit.

D. D. Em. CONSTANS, minister Galliæ.
SOUHART, FRANDIN, HUART, GUÉRIN, STRAUSS, D'AMADE, BONINAIS.

D. D. Em. TSENG KI-TSÊ
CHEN P'ING-TCH'ENG.

Ill. F. TAGLIABUE, *vic. ap*

D. D. FAVIER, DELEMASURE, PROVOST, FIORITTI, SEILHAN, HUMBLOT, COQSET, CHEVRIER, LAGARDE et numerosi sacerdotes sinenses.

CHAPITRE VIII

LES JÉSUITES ET LEUR COLLÈGE DE TIENTSIN. MORT DE MONSEIGNEUR TAGLIABUE

I. Les Jésuites et leur projet de collège scientifique à Tientsin. — II. Le projet des Jésuites au synode de Pékin. — III. Règlement provisoire. — IV. Les Jésuites réclament une juridiction plus étendue à Tientsin. — V. Fondation du collège Saint-Louis à Tientsin. — VI. Sacre de Mgr Coqset. — VII. Mort de Mgr Tagliabue. — VIII. Funérailles de Mgr Tagliabue.

Notes. — I. *Consécration de Mgr Tagliabue à Marie.* — II. *Tableau des fruits spirituels de la mission de Pékin, à la mort de Mgr Tagliabue.*

I. — LES JÉSUITES ET LEUR PROJET DE COLLÈGE SCIENTIFIQUE A TIENTSIN

Pendant que Mgr Tagliabue attendait avec anxiété le résultat des interminables et difficiles négociations engagées pour le transfert du Pétang, se présenta une tout autre affaire qui l'affecta non moins péniblement. Il était tenu au courant des démarches faites par certains religieux, désireux d'établir un collège à Tientsin ou même de se faire donner la direction du collège récemment fondé dans cette ville par le vice-roi Ly Houngtchang. Le bruit courut même qu'ils avaient offert gratuitement pour cette fondation le plus beau terrain de la concession française, à condition d'être chargés des cours.

Le bruit, hélas ! était fondé, puisqu'un des principaux acteurs de ces négociations, le P. Becker, l'a révélé plus tard en ces termes :

Le Père Gonnet avait été initié à ces projets dans les longs et fréquents entretiens que le consul (Ristelhueber) se plaisait à lier avec lui; il y avait même donné sa complète approbation (1).

De Tientsin on écrivait à Mgr Tagliabue, le 17 juin :

M. Detring m'a dit... Ce soir il m'enverra le prospectus de la nouvelle école du vice-roi. Au sujet de cette école, il m'a dit :

« Les Jésuites ont commencé leur campagne, ou plutôt leur spéculation, sous M. Frandin qui en a parlé le premier au vice-roi. De suite après la conclusion de la paix (après la guerre du Tonkin), ils se sont adressés à M. de Bezaure, qui en a reparlé au vice-roi. Enfin, maintenant, M. Ristelhueber (2) se démène beaucoup pour cela. »

Eux ont écrit et fait écrire à Rome par les diplomates pour faire ressortir la nécessité d'une école à Tientsin et à Péking, mais à Tientsin pour le moins; et ils sont allés jusqu'à demander et à faire demander par d'autres l'autorisation d'avoir cette école (de Ly Houng-Tchang). Il se peut que Rome leur donne cette autorisation; mais tant que Ly Houng-Tchang sera ici et que je resterai à mon poste, il est absolument impossible qu'ils érigent cette école, au moins une école qui, de près ou de loin, appartiendrait au vice-roi.

En effet, en septembre 1885, les Jésuites étaient prévenus par leurs amis que le vice-roi tenant absolument à rester directeur de son école, les missionnaires y seraient admis comme simples professeurs, sur le même pied que tous les autres (3).

II. — LE PROJET DES JÉSUITES AU SYNODE DE PÉKIN

Les Jésuites ne bornèrent pas leur activité à agir auprès des autorités françaises. Ils agirent à Rome et au synode général de Pékin.

En effet, le 31 mars 1886, Mgr Tagliabue recevait une lettre du cardinal Préfet de la Propagande, Mgr Simeoni, où « à la suite de renseignements tout récemment venus de Chine, le cardinal proposait la fondation d'un collège scientifique dans l'importante ville de Tientsin, ouvert aux païens, afin de les amener ainsi à estimer et à embrasser la religion catholique ».

(1) *Le Rév. P. Joseph Gonnet*, par le R. P. E. Becker, 1900, p. 302.
(2) Voir plus haut le rôle de M. Ristelhueber dans l'affaire du transfert du Pétang.
(3) E. Becker, *op. cit.*, p. 307.

Qui donc de Chine avait fourni à la Propagande des renseignements si précis ? Il n'est pas malaisé de le deviner. Evidemment, ce n'était pas le cardinal Simeoni qui, de sa propre initiative, avait songé à ce mode d'évangélisation; c'était encore moins lui qui avait fixé à Tientsin le lieu où devait se faire cette expérience, de préférence à Changhaï, Hongkong, Canton, Hankow ou même Hokienfou.

La lettre était évidemment concertée pour appuyer la nouvelle tentative qui eut lieu au mois de mai 1886. En effet, à cette date, se tenait à Pékin le deuxième synode régional de la 1re région de Chine. La question du collège y fut de nouveau posée, mais sous un angle différent. Le P. Becker, qui y assistait comme théologien, raconte l incident de la façon suivante :

Mgr Bulté (jésuite) crut bon de proposer au synode l'approbation théorique (1) de cette méthode... On ajouta donc dans le schéma à présenter à la discussion synodale le paragraphe suivant à l'article de la conversion des païens :

« *Il serait à souhaiter que les classes instruites et dirigeantes de la Chine se convertissent à la foi chrétienne; leur exemple servirait à entraîner beaucoup de néophytes à leur suite. Pour atteindre ce but, il serait expédient d'ouvrir des écoles, dans lesquelles seraient admis les jeunes païens eux-mêmes, pour étudier les langues ainsi que les sciences et les arts de l'Europe. Si, dans ces écoles, on n'obtenait pas de conversions, il y aurait toujours le grand avantage de faire cesser la haine contre le nom chrétien.* »

La discussion de cet article ayant soulevé des difficultés et menacé de nuire à la paix, Mgr Bulté, par amour de la concorde, retira sa motion dans la cinquième session privée des Vicaires apostoliques. Le procès-verbal imprimé de cette session indique ce retrait et en donne le motif : *ratione inopportunitatis.* Qu'y avait-il donc de si inopportun (2) ?

Ce que Mgr Tagliabue trouva d'inopportun, c'est que, bien loin de se borner à une question de principe ou de théorie, la motion, au vu et au su de tous les membres du synode, n'avait d'autre but que d'ouvrir la porte aux Jésuites pour s'établir dans le Vicariat de Pékin. Au point que plusieurs des évêques présents au synode voulaient immédiatement donner une forme concrète à ce projet, d'autant plus admirable qu'il semblait promettre la conversion des païens sans aucun effort, et qu'ils se hâtèrent de

(1) Le mot « théorique » est du P. Becker; mais son évêque affirme le contraire dans la lettre que nous citons plus loin.

(2) *Le R. P Gonnet,* par E. Becker, p. 258

désigner le lieu où devait s'élever cet établissement et les personnes qui seules devaient en être chargées. Le lieu ne pouvait être que Pékin, et les directeurs du collège seraient les RR. PP. Jésuites.

A cela le Vicaire apostolique de Pékin opposa que lui seul était juge de l'opportunité ou de l'inopportunité des œuvres à établir dans son Vicariat et que lui donner des directions synodales était une pure ingérence de la part des auteurs de la motion. Car, s'il se fût agi d'une œuvre à établir dans une des grandes villes d'un Vicariat voisin, Mgr Tagliabue n'aurait pas opposé son *veto;* ni lui, ni aucun de ses successeurs n'ont jamais cherché à entraver l'essai de la méthode en question dans aucune des missions contiguës. Mais ce qui l'effrayait, à juste titre, pour le lendemain, c'était la perspective de deux Congrégations qui allaient se trouver face à face dans le même champ d'action; c'était l'immanquable retour des anciennes et scandaleuses querelles d'antan entre ouvriers évangéliques. Et cela pour un bien très problématique.

En effet, tous les essais tentés depuis lors, au prix des plus grands sacrifices, ont échoué partout et n'ont amené qu'un insignifiant contingent de conversions, tout à fait hors de proportion avec la somme d'efforts fournis. Le mirage est resté un mirage.

Le P. Becker parle de l'entière bonne foi avec laquelle les Jésuites s'étaient conduits au cours de toute cette affaire; mais les mots ne semblent pas avoir la même valeur dans sa bouche que pour le commun des mortels : car le secret des négociations engagées avec les autorités laïques et religieuses, à l'insu de l'évêque dans la mission duquel ils comptaient s'établir, et l'écho prolongé de ces pourparlers qui arrivaient jusqu'aux oreilles de ce dernier, laissent une impression nettement défavorable. Ainsi, dans le courant de cette même année (1886), on vit le même P. Becker demander au Vicaire apostolique de Pékin l'autorisation pour le P. de Becquevort de recevoir chez lui quelques élèves européens, ce qui annonçait des projets ultérieurs (1).

(1) Le P. Becker donnait pour raison que son confrère s'ennuyait à Tientsin, n'ayant pas d'occupation. Mgr Tagliabue répondit :

« *Pourquoi placez-vous à Tientsin un prêtre qui s'ennuie à force de n'avoir rien à faire ?* »

Cependant le P de Becquevort donnait quelques leçons à un jeune métis, sous prétexte de recevoir de lui des notions d'anglais. Peu après, il reçut les enfants d'un protestant suisse : des mauvaises langues firent courir le

III. — RÈGLEMENT PROVISOIRE

Les Chinois ayant nettement refusé la collaboration des Jésuites pour leur collège de Tientsin, les démarches de leurs amis devenaient sans objet, et les Pères abandonnèrent, au moins pour le moment, même leur projet d'école particulière. Mgr Bulté termina cette question par la lettre suivante adressée à Mgr Tagliabue :

Votre Grandeur a pu comprendre, par ce que j'ai dit au synode, que je pensais parler dans l'intérêt de toute la Chine... Quand j'ai vu qu'on faisait de ma proposition une question personnelle ou locale, je l'ai retirée. Si j'avais voulu l'emporter malgré tout, je vous aurais prié de demander les votes à la réunion des évêques; je croyais, à voir l'attitude de nos collègues, avoir la majorité... Permettez-moi d'ajouter que ni moi, ni le P. Becker, ni les supérieurs de la Compagnie, n'avons envie de nous établir snr le territoire de nos voisins (1); notre champ de travail est assez vaste, et il ne nous reste pas peu de païens à convertir (2), sans compter les autres œuvres. Nos ressources ne sont pas trop grandes pour cela (3).

IV. — LES JÉSUITES RÉCLAMENT UNE EXTENSION DE JURIDICTION A TIENTSIN

L'affaire du collège de Tientsin était à peine enterrée que de Paris arrivait un écho des démarches faites auprès du Supérieur général des Lazaristes pour qu'il usât de son influence à l'effet d'obtenir aux Jésuites de plus amples pouvoirs, en vue d'exercer leur ministère à Tientsin (octobre 1886), dans la maison qui leur avait été imprudemment ouverte comme simple pied-à-terre. Selon une méthode qui leur a toujours été chère, les bons Pères se hâtèrent d'ailleurs de protester, par la bouche du P. Becker,

bruit que c'était dans l'intention de se perfectionner dans l'art de tirer de l'arc, en compagnie de ces trois fils de l'Helvétie, patrie de Guillaume Tell.

(1) La suite des événements prouve que cette affirmation n'était pas sincère. Sans être appelés par personne, après d'innombrables démarches infructueuses, mais sans cesse renouvelées, les Jésuites ont fini par ouvrir une *Ecole de Hautes Etudes commerciales* à Tientsin, en 1922.

(2) Sur une population supérieure à celle de la Belgique et de la Hollande réunies, les Jésuites du Tchély S. E. comptaient alors environ 30.000 chrétiens et en comptent aujourd'hui environ 100.000.

(3) Lettre du 4 novembre 1886.

qu'ils n'y étaient pour rien, que « le Provincial de Paris avait agi de son chef, et sans leur en parler ».

Ce qui porte à douter de l'exactitude de cette protestation, c'est que, un an après, le même religieux reprenait la même affaire à son compte, en ces termes :

Il y a encore un point dont j'ai entretenu Votre Grandeur. C'est celui de la gracieuseté que vous nous feriez de pouvoir entendre les confessions des chrétiens de notre mission qui viennent ici chercher à gagner leur vie... Pour compléter votre générosité, il serait bon d'ajouter la possibilité pour nous de confesser les chrétiens chinois de notre mission de Changhaï et les rares Européens qui n'aimeraient pas à aller au Pétang et aimeraient mieux s'adresser à nous (10 novembre 1887).

Sous la pénible impression des événements racontés plus haut, et dans lesquels les Jésuites avaient joué un rôle très actif, le Vicaire apostolique de Pékin répondit :

Tout bien considéré devant Dieu, il me semble que pour conserver autant que possible la charité, la prudence demande que vous et moi ne changions rien à ce qui a été réglé par Mgr Delaplace. Les laïques ne peuvent rien trouver d'extraordinaire dans cette conduite, puisque chacun exerce ses pouvoirs dans son propre Vicariat. Je vous prie de m'excuser; mais en vérité je crois que nous aurions tous deux à nous repentir d'agir autrement (1).

Le lecteur qui a suivi la marche ascendante des Jésuites à Tientsin, depuis Mgr Mouly jusqu'à ce jour, sera certainement de l'avis de Mgr Tagliabue, et conviendra que ce dernier était autorisé à croire que la raison de zèle n'était là que pour cacher un prétexte à de nouveaux empiétements. Car enfin, pour faire l'aumône à leurs chrétiens ou leur donner un bon conseil, ces religieux avaient-ils besoin de juridiction (2) ?

V. — FONDATION DU COLLÈGE SAINT-LOUIS A TIENTSIN

Ce fut vers cette époque que la mission de Pékin ouvrit à Tientsin un collège pour les enfants de la colonie européenne, qui prit le nom de collège Saint-Louis qu'il a gardé jusqu'ici, même

(1) Lettre du 4 décembre 1887.

(2) A cette époque, se rattache un incident qui ajouta encore aux ennuis causés à Mgr Tagliabue par cette guerre d'escarmouches. La femme de l'attaché militaire français avait pris parti pour les Jésuites. Ce fut à cette occasion que Mgr Tagliabue fit cette réflexion qui eut alors beaucoup de succès : « Il faut que Mme X... ait commis des péchés bien distingués pour ne pouvoir les accuser qu'aux PP. Jésuites ! »

en changeant de mains. Deux prêtres furent affectés à cette œuvre naissante, qui tous les deux sont encore vivants: l'un, M. Guilloux, l'actuel Visiteur des Lazaristes du sud de la Chine, l'autre, M. Geurts, devenu depuis Vicaire apostolique du Tchély oriental.

L'enseignement donné comprenait le français, l'anglais et toutes les matières de l'enseignement secondaire commercial, seul pratique pour la population flottante et d'ailleurs alors fort peu nombreuse du port de Tientsin.

Ouvert en 1887, avec deux prêtres lazaristes, le collège Saint-Louis fut continué par les Frères maristes à partir de l'année 1891, époque de leur arrivée en Chine, à l'appel des Lazaristes de Pékin.

VI. — SACRE DE MONSEIGNEUR COQSET

En cette même année 1887, l'Eglise du Kiangsi vint demander un sacrifice à celle de Pékin, en y choisissant son chef en la personne de M. Auguste Coqset, alors curé de l'église du Nàntang, qui avait occupé les postes les plus importants du Vicariat.

Le 29 septembre arrivaient les bulles de Rome qui instituaient ce missionnaire coadjuteur de Mgr Baldus au Kiangsi. Par amour pour sa première mission, Mgr Coqset voulut être sacré dans l'église dont il avait été le pasteur durant deux années. La cérémonie du sacre eut lieu le dimanche 16 octobre. En dehors de Mgr Tagliabue, évêque consécrateur, la présence de trois évêques en rehaussa encore l'éclat : c'étaient Mgr Sarthou, Vicaire apostolique du Tchély Sud-Ouest, Mgr Reynaud, Vicaire apostolique du Tchékiang et Mgr Devos, Vicaire apostolique des Ortous (1).

VII. — MORT DE MONSEIGNEUR TAGLIABUE

L'inauguration de la nouvelle cathédrale du Pétang, le 9 décembre 1889, marque la fin de la carrière épiscopale de Mgr Tagliabue ; quelques jours après (le 13 mars 1890) il rendait sa belle âme à Dieu.

(1) Mgr Coqset fut transféré du Kiangsi au Tchély occidental en 1907 et mourut à Tchentingfou le 4 février 1917.

Les *Annales de la Congrégation de la Mission* annoncèrent ainsi sa mort :

La vie de ce vénéré confrère, qui a travaillé pendant trente-six ans dans les missions de Chine, sera ultérieurement l'objet d'une notice très développée, qui fera connaître ses travaux ainsi que sa grande piété et ses autres vertus, qui furent remarquables et dignes d'être proposés à notre édification.

Le travail annoncé n'a jamais paru malheureusement. Mgr Tagliabue s'était efforcé toute sa vie de se faire oublier, et il y a réussi en partie. On a dit que le génie de Richelieu a été cause que l'histoire n'a pas rendu à Louis XIII la justice qui lui était due ; on peut, toute proportion gardée, en dire autant de Mgr Tagliabue. Le rôle exceptionnellement brillant joué par M. Favier, son principal collaborateur, dans les affaires relatives au protectorat des missions et au transfert du Pétang, a trompé les esprits inattentifs sur la réelle valeur de Mgr Tagliabue. Malgré sa modestie, il n'en restait pas moins la tête qui dirigeait toutes ces épineuses négociations, et son ardent Provicaire ne fut, comme il convenait en ces circonstances, que son bras droit. L'évêque, du reste, non seulement ne fut pas jaloux de la popularité qui s'attacha dès cette époque au nom de M. Favier et n'en prit pas ombrage, mais il soutint au contraire son confrère et se fit à l'occasion son défenseur contre des attaques venues de très haut, par l'intermédiaire de la légation de France, représentée alors par M. Constans.

Toutefois ce fut réellement bien malgré lui que Mgr Tagliabue se trouva mêlé à des événements dont le retentissement fut si considérable, car par tempérament et par principe, il était porté davantage au souci des âmes qu'au maniement des affaires. On pourra en juger par les notes édifiantes qui parurent au lendemain de sa mort; elles émanent de la Sœur Jaurias (1) et du Frère qui le servit tant à Tchengtingfou qu'à Pékin.

Tous les jours Mgr Tagliabue se levait invariablement à 4 heures. Sa chambre ressemblait à celle de n'importe quel missionnaire; ses habits chinois étaient de la même étoffe que ceux de tous ses confrères. A cause d'une infirmité qu'il avait contractée, il portait un bandage auquel, par l'effet de l'usure, il ne restait plus que le fer. Le Frère rapporte avoir découvert un jour dans une armoire une ceinture dans laquelle se trouvait une

(1) *Annales C. M.*, 1891, p. 458.

grosse chaîne de fer et qui avait été portée puisqu'elle était usée.

Tant d'austérité s'alliait chez lui à une aménité, à une douceur inaltérable et à l'absence de tout entêtement. Sa bonté rappelait celle de son patron, saint François de Sales. Rien d'autoritaire dans sa manière de commander ou de donner un avertissement. Un jour il appela quelqu'un pour le gronder. Le coupable n'avait pas encore dîné; Mgr Tagliabue lui fit servir à manger. aida lui-même au service de table, et alors seulement lui fit des observations qui, après un exorde aussi insinuant, furent très bien acceptées.

De sa rude vie de missionnaire en Mongolie, il avait conservé un grand besoin d'activité. Dans ses tournées pastorales, dans ses moindres visites aux diverses résidences, il se mettait aussitôt à la disposition de tous ceux qui voulaient se confesser, et cela jusqu'à la fin de sa vie. Ce fut son dévouement envers les âmes qui occasionna sa mort. Les Sœurs de Chala lui ayant exprimé le désir de donner une retraite aux enfants de leur établissement, le courageux vieillard s'offrit pour entendre lui-même les confessions. Ce fut en remplissant cet acte de charité dans une sacristie froide, qu'il contracta le mal qui le conduisit au tombeau cinq jours plus tard.

M. Favier a confirmé le témoignage rapporté ci-dessus en écrivant le jour même de sa mort :

> Mgr Tagliabue est mort ce matin, à une heure et demie, entouré de tous les confrères, muni de toutes les consolations de notre sainte mère l'Eglise. Le bon Dieu lui a épargné la souffrance violente; il s'est endormi dans le Seigneur. C'est bien la mort du juste... C'était un grand saint, ne pensant qu'à Dieu. Jamais il n'a voulu faire la moindre peine à personne. Son patron, saint François de Sales, lui avait obtenu un esprit d'abnégation et de douceur tel, qu'il lui avait gagné tous les cœurs. C'était un vrai père, et nous l'aimions tous comme des enfants (1).

VIII. — FUNÉRAILLES DE MONSEIGNEUR TAGLIABUE

La cérémonie des funérailles de Mgr Tagliabue eut lieu le 15 mars, au milieu d'une grande affluence. Le gouvernement chinois se fit représenter par deux hauts fonctionnaires; tous les ministres étrangers y assistèrent en grand uniforme. Parmi eux, le ministre d'Allemagne, M. von Brandt, envoya toute sa légation déposer une couronne « sur le cercueil du noble prélat dont nous

(1) *Annales C. M*, 1890, p. 456.

aimions et admirions les vertus et la modestie », écrivait-il. Celui de Belgique, M. Verhaeghe de Naeyer, fit mettre le drapeau de sa légation en berne toute la journée des funérailles.

Ainsi fut exalté après sa mort celui qui, fidèle aux traditions et aux exemples de saint Vincent, s'était appliqué à s'humilier pendant toute sa vie.

Mgr Tagliabue fut inhumé dans le cimetière français de Tchenfousse.

Sa devise était : *Omnia per Mariam !*

NOTES

I — Consécration de Mgr Tagliabue a Marie.

Non ego, sed tu, o Maria, vivo jam non ego, sed tu vivis in me, dilecta mea, domina mea, regina mea, mater mea, spes mea, deliciae meae, hic et in aeternum. Per te vivat in me Jesus tuus et meus.

Tuus totus sum ego, o Maria, et omnia mea tua sunt. Quid dico et quid offero tibi ; quale corpus, qualem animam, quales cogitationes, qualia opera ; sed mater potesne repellere filium etiam leprosum ?

Quid dicerent homines de te, quid angeli, quid Jesus, peccatorum parens et amicus, et quid fieret de me ? Accipe me, gira et reversa me sicut lutum in manu figuli ; sic ego volo esse in manu tua, Scio quod opera verbis contradicunt ; sed muta tandem cor meum, da quod jubes, et jube quod vis

Quando ero tuus et non meus, veniat dies illa felicitatis et gaudii ; tunc cantabo canticum novum humilitatis et gratitudinis.

Usque nunc non respondes mihi ; sine fructu efficior ut ficulnea fatuae Da mihi fidem, spem et caritatem. Amem te, amem tuum carissimum.

Oneri peccatorum meorum addiderunt, te volente, onus aliud, et qui proprio pondere opprimor aliorum onus sustentare valeo ; tu mater et auxilium mihi, has omnes oves accipe, trado tibi ; non ego ero episcopus, praeses aut rector, sed tu, guberna ergo et pastorem et oves. Pasce omnes, sana contritiones nostras.

Ne respuas preces meas ; ad quem ibo quem rogabo ? Derelictus manebo, nec tentabo sollicitare piissimum et misericordiae plenum Cor Jesu. Quem repelleret mater, filius audiret ? Miserere mei, miserere quia humilis et pauper sum

Venite, benedicti Dei, accurrite Angeli sancti, Apostoli omnes, Patroni quos singulis diebus invoco ; vos quoque, animae sanctae in Purgatorio detentae, intercedite ut Beata et Immaculata Virgo fungatur ab officio Pastoris et Matris, et salvet omnes et ducat ad filium suum Humillime pater meus, sancta sponsa sua Theresa, orate pro me indigno peccatore.

O si mihi daretur et altera gratia ! Sed cui bono sanguis hircorum ?

Accipe me et custodi, nunc et in aeternum, o Maria. Amen.

In vigilia Imm Conceptionis, 1870.

Consecratio et traditio mei et totius hujus Vicariatus in manus Immaculatae Virginis

F. Tagliabue

II. — TABLEAU DES FRUITS SPIRITUELS DE LA MISSION DE PÉKIN, A LA MORT DE MGR TAGLIABUE (1889).

Nombre de chrétiens, environ		34.417
Baptêmes : Enfants de chrétiens		1.686
» Enfants moribonds		9.049
» Adultes		1.022
Confirmations		694
Confessions : annuelles		23.464
» de dévotion		27.723
Communions : annuelles		19.161
» de dévotion		38.272
Mariages bénits		326
Eglises : avec résidence		16
» chapelles publiques		136
» oratoires		111
Missionnaires lazaristes : européens	25	56
» » chinois	14	
» » coadjuteurs	5	
Prêtres séculiers chinois	12	
Séminaire : Théologiens et philosophes		12
» Latinistes		36
Collèges (2). Elèves		115
Ecoles : Garçons (64). Elèves		788
» Filles (30). Elèves		635
Catéchuménats (21). Etudiants		800
Filles de la Charité		40
Joséphines (indigènes)		45
Vierges dans leur famille		302
Hospice : Vieillards		38
Hôpitaux (2). Malades admis dans l'année		3.609
Dispensaires (3). Nombre de consultations		87.240

CHAPITRE IX

EPISCOPAT DE MONSEIGNEUR SARTHOU

I. Biographie de Mgr Sarthou. — II. Mgr Sarthou, Vicaire apostolique de Pékin. — III. Incident Favier-Lemaire. — IV. Attitude de Mgr Sarthou. — V. Silence de M. Favier. — VI. Réconciliation. — VII. Le protectorat allemand. — VIII. Nouveau mémorandum contre les missions de Chine. — IX. Essai d'établissement de la hiérarchie en Chine.

NOTE. — *L'exercice du protectorat religieux de la France : une véritable apologie.*

I. — BIOGRAPHIE DE MONSEIGNEUR SARTHOU

Le successeur de Mgr Tagliabue fut Mgr Sarthou, Vicaire apostolique du Tchély occidental; par décret du 6 juin 1890, il était transféré à Pékin.

Mgr Sarthou (Jean-Baptiste-Hippolyte) naquit à Doazit (Landes) le 22 avril 1840. A 12 ans, il entra au petit séminaire d'Aire, et à 20 ans il était reçu à Saint-Lazare, à Paris. Avant de commencer son noviciat, il dut étudier la philosophie et fut rappelé à Saint-Lazare un an après. Admis au séminaire interne le 2 juillet 1863, il fut ordonné prêtre le 27 mai 1866 et placé au grand séminaire de la Rochelle, où il enseigna la philosophie pendant trois ans et la théologie pendant un an. Dans l'idée des supérieurs, ce stage dans l'enseignement en Europe était destiné à donner aux missionnaires de Chine une formation plus complète;

une grande partie des missionnaires de cette époque ne furent envoyés en Chine qu'après un séjour plus ou moins long dans un grand séminaire de France.

C'est le 1er juillet 1870 que M. Sarthou recevait sa destination nouvelle, et le 21 suivant il s'embarquait à Marseille, avec Mgr Delaplace, pour Pékin, où ils arrivèrent le 16 novembre.

M. Sarthou fut successivement missionnaire à Ngànkiatchouang, professeur au grand séminaire, directeur de Süànhouafou, et curé de l'église du Nàntang. Ce fut là qu'on vint le chercher pour le nommer évêque de Myriophite et Vicaire apostolique du Tchély occidental, en remplacement de Mgr Tagliabue, transféré sur le siège de Pékin. Persuadé que cette dernière mission devait être sa dernière station sur la terre, et pour donner à ses nouvelles ouailles une marque d'intérêt, Mgr Sarthou voulut être sacré à Tchentingfou, dans sa nouvelle cathédrale. Ce fut Mgr Tagliabue qui alla lui donnner la consécration épiscopale le 26 avril 1885.

II. — MONSEIGNEUR SARTHOU VICAIRE APOSTOLIQUE DE PÉKIN

Il s'était à peine écoulé cinq années que de nouveau le siège de Pékin se trouva vacant par la mort de Mgr Tagliabue; la confiance du Saint-Siège ramena Mgr Sarthou à Pékin, où en fait s'était écoulée sa carrière apostolique presque tout entière.

Il fit son entrée dans sa nouvelle cathédrale le 8 octobre 1890. En embrassant M. Favier, l'humble Vicaire apostolique, les larmes aux yeux, lui dit :

— Ce n'est pas à moi, mais à vous qu'il revenait d'être nommé évêque de Pékin !

La vérité est que le nom de M. Favier, déjà très populaire, avait été mis en avant, même par la légation de France. En considération de ce fait, dès son arrivée à Pékin, Mgr Sarthou fit de M. Favier son bras droit et lui communiqua tous ses pouvoirs sans restriction.

Compatriote de saint Vincent, Mgr Sarthou avait la simplicité et l'humilité du fondateur des Prêtres de la Mission. Il ne tint pas à lui de rester aux derniers rangs (1) ; jamais la moindre am-

(1) Lorsqu'il fut élevé au poste de directeur de Süanhouafou, il écrivit

bition ne troubla son âme. S'il eût eu moins le sens de la discipline, il eût certainement décliné la haute charge qui lui était imposée, lorsqu'il fut appelé à Pékin.

Ses appréhensions et ses pressentiments ne devaient pas tarder d'ailleurs à se réaliser : son court épiscopat de Pékin lui apporta plus de croix que de consolations. On en jugera par ce que nous allons raconter.



MGR J.-B.-HIPPOLYTE SARTHOU
Lazariste
Vicaire apostolique de Pékin (1890-1899)

à Mgr Delaplace pour décliner cet honneur, en faisant observer que les chrétiens de la petite paroisse qu'il administrait lui étaient très attachés et désiraient le conserver. Mgr Delaplace lui répondit que s'il avait su se faire aimer des chrétiens du King-Toung, il saurait s'attacher également ceux de Süànhouafou.

III. — INCIDENT FAVIER-LEMAIRE

Ici se place un premier incident qui, bien que personnel, se rattache étroitement, par certains côtés, à l'histoire générale de l'Eglise de Chine, à cause des graves questions mises en cause.

Le représentant de la France à Pékin à cette époque était un ancien interprète, M. Gabriel Lemaire, dont les insuccès politiques ont discrédité jusqu'à la carrière qu'il avait précédemment choisie, au point que depuis lors aucun interprète n'a plus été admis dans la diplomatie.

Le 27 mai 1892, Mgr Sarthou recevait de M. Lemaire une invitation à passer à la légation de France « pour affaires importantes et très urgentes ». Il s'y rendit en compagnie de Mgr Bruguière, alors à Pékin à l'occasion du troisième synode de Pékin, et apprit du ministre de France que ce dernier, au cours d'une visite à Ly Houng-Tchang, avait entendu des paroles dans le genre de celles-ci :

— Les évêques et les missionnaires ne veulent plus du protectorat de la France... Ils ont fait présenter un mémorandum demandant l'établissement de la hiérarchie... Voici ce mémorandum, que j'ai fait parvenir par notre ministre à Paris au nonce du Pape, comme base d'un arrangement...

Sans prendre le temps d'examiner ce qu'il y avait de vrai et de faux dans ces affirmations du rusé diplomate chinois, qui ne se laissa jamais arrêter par un mensonge ou une trahison, M. Lemaire avait porté immédiatement l'affaire au ministre des Affaires étrangères qui était alors M. Ribot, et désigné M. Favier comme l'auteur responsable de toutes ces intrigues.

A Paris, l'on prit l'affaire au sérieux, et le 27 juin le ministre de France écrivait à Mgr Sarthou les lignes suivantes :

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu de S. E. M. le ministre des Affaires étrangères le télégramme suivant :

Paris, le 15 *juin* 1892. — *M. Favier va être catégoriquement invité par ses supérieurs à s'abstenir de toute ingérence dans les questions reservées à l'action de la légation de France. Faites-lui comprendre que son rappel est certain s'il ne tient compte de ces instructions.* — Signé : RIBOT.

Comme application de ces instructions, M. Favier reçut la défense d'entretenir aucune espèce de relations avec les membres de toutes les légations de Pékin et avec les autorités chi-

noises. Entre temps M. Favier adressait à M. Ribot un long mémoire justificatif de 22 pages papier-ministre, où il en appelait « à la justice et à l'impartialité de Son Exc. M. le ministre des Affaires étrangères » et terminait en disant :

Il est dur à 56 ans, après 30 ans passés au service de son pays, de se voir, sur de simples soupçons, traité comme un malfaiteur.

IV. — ATTITUDE DE MONSEIGNEUR SARTHOU

Le Vicaire apostolique de Pékin fut très sensible à la mise au ban de la société pékinoise de son Provicaire. En guise de protestation, à dater de ce jour, il n'eut plus avec la légation de France que les relations les plus strictement nécessaires. Pour qu'il rendît visite à M. Lemaire, il fallut que le 25 mai de l'année suivante, une nouvelle invitation officielle l'y contraignît « pour affaire le concernant ».

Aussi le ministre, en le voyant, ne put s'empêcher de le lui faire remarquer :

— Monseigneur, lui dit-il, voilà onze mois que je n'ai eu l'honneur de vous voir... Est-ce à cause de la mesure que j'ai dû prendre envers M. Favier que vous n'êtes plus venu à la légation ?

— Si vous me permettez de répondre franchement à votre question, lui répondit Mgr Sarthou, oui, c'est exactement à cause de la mesure prise envers M. Favier. Dans la pénible entrevue que M. Favier et moi avons eu avec vous, Monsieur le ministre, et au courant de laquelle vous avez lu un passage d'une pièce démontrant clairement, disiez-vous, sa culpabilité, vous aviez promis de m'envoyer ces pièces, afin de lui permettre d'établir sa défense. J'ai vainement attendu. Vous ne me les avez pas envoyées. Dès lors, j'ai pris la liberté de vous écrire pour...

— Pour plusieurs raisons, j'ai cru ne pas devoir les envoyer.

— D'un autre côté, vous avez dit devant moi que M. Favier était un mauvais prêtre, un mauvais Français. Je suis son supérieur ; et en attaquant M. Favier, vous m'attaquiez indirectement, m'accusant de garder un tel collaborateur. Mais, ce qui est plus grave encore, vous avez dit à des étrangers que cela ne regardait nullement, qu'il était un traître à la patrie, et cela des heures entières...

La conversation se maintint sur ce ton pendant une heure. Mgr Sarthou se retira en disant :

— Quant à M. Favier, mon Provicaire, dont vous voulez m'enlever le concours, il est mon bras droit; vous le coupez, tout le corps en souffre.

Ce dialogue, reproduit aussitôt après l'entrevue par le compagnon de Mgr Sarthou, est tout à l'honneur de l'évêque.

V. — SILENCE DE M. FAVIER

Pendant ce temps, M. Favier se tenait enfermé dans son église du Toung-Tang, « faisant le mort ». Malgré tout, cette inaction lui pesait; il en devint malade. Apprenant sur ces entrefaites les détails d'une brillante réception que Li Houng-Tchang avait donnée le 21 mai en l'honneur de Mgr Anzer, il écrivait mélancoliquement :

> Les Allemands vont prendre l'influence que nous avions ; mais rien à faire dans la position actuelle, sinon prier le bon Dieu. On va combattre le protectorat, et nous qui l'avons toujours défendu nous ne serons plus là pour le défendre. Voilà ce qu'on aura gagné à nous mettre de côté, nous qui sommes de bons Français.

Si le personnel de la légation de France obéissait strictement aux instructions de M. Lemaire, les membres des autres légations ne cessèrent jamais de visiter M. Favier, même pendant cette disgrâce. Cela amena des situations fort embarrassantes pour le ministre de France. A cette époque où il n'y avait pas d'ingénieur ni d'architecte à Pékin, toutes les légations avaient recours, dans leurs difficultés, à la compétence et à la complaisance bien connues du Provicaire de la mission de Pékin. Un jour la légation d'Espagne y eut recours pour une réparation à exécuter ; M. Favier s'excusa sur la défense de M. Lemaire et conseilla au ministre d'Espagne de s'adresser à ce dernier. Le ministre le fit et obtint ladite autorisation. Mais M. Favier refusa d'en user aussi longtemps que la mesure de suspicion dont il était l'objet n'aurait pas été levée. En définitive tout l'odieux de cette espèce d'arrêts de rigueur retombait sur son auteur.

VI. — RÉCONCILIATION

Le 14 juillet 1893, fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée, Mgr Sarthou s'excusa par écrit auprès du ministre de ne pouvoir aller à la légation, à l'occasion de la fête nationale; et

jugeant que de ce côté-là, on était las d'une guerre peu glorieuse, il crut pouvoir profiter de cette circonstance pour terminer sa lettre par ces mots, qui étaient une perche tendue au ministre pour l'aider à se tirer de ce mauvais pas :

C'est pourquoi je prie Votre Excellence qu'Elle me permette de regarder désormais comme non avenue votre lettre du 15 juin 1892, en ce qui concerne les mesures prohibitives qu'elle contient. Votre Excellence mettrait ainsi fin à une situation pénible pour tous, et je lui en serais personnellement reconnaissant.

Le 25 janvier 1894, M. Lemaire écrivait enfin à Mgr Sarthou :

Je viens prier Votre Grandeur d'informer M. l'abbé Favier que je l'autorise à reprendre avec les membres des légations établies à Pékin, y compris ceux de la légation de la République, les rapports personnels qu'il entretenait précédemment.

Quelques jours après M. Lemaire réparait ses torts à l'égard de M. Favier et scellait la réconciliation en l'embrassant publiquement, dans le grand salon du Pétang.

Ainsi se terminait ce pénible incident qui empoisonna les premières années de l'épiscopat de Mgr Sarthou, mais qui, en retour, mit en évidence ses grandes qualités. Bien que humble et timide à l'excès, le Vicaire apostolique de Pékin déploya, en effet, en cette circonstance, une vigueur qu'on ne lui aurait pas supposée. Jamais il ne lui vint à la pensée de jeter son collaborateur à la mer, afin d'apaiser la tempête; sans autres armes, sans autre diplomatie que la patience, l'humilité et le sentiment de son droit. il remplit victorieusement et en évêque les obligations de sa lourde charge. Ce martyre d'un nouveau genre avait duré près de deux ans.

Maintenant il est nécessaire de revenir sur les principaux griefs élevés contre M. Favier (1). C'était d'un côté la question du protectorat allemand, et de l'autre l'établissement de la hiérarchie ecclésiastique en Chine.

VII. — LE PROTECTORAT ALLEMAND

Une des charges mises en avant contre M. Favier était ses relations avec Mgr Anzer, Vicaire apostolique du Chantoung méridional, qui venait de soustraire ses missionnaires au protectorat français pour se mettre sous la protection allemande.

(1) Un autre grief, qui explique l'acuité et la persistance de la rancune

En juin 1890, ce prélat avait prévenu la légation de France qu'il avait reçu du cardinal Simeoni, Préfet de la Propagande, l'avis qu'il était libre de choisir entre le protectorat français ou le protectorat allemand. Le 25 du même mois, il écrivait au ministre de France :

Devant les instances répétées de mes supérieurs, je suis prêt à accepter les nouveaux protecteurs ; mais je pars pour Rome, pour connaître les ordres du Souverain Pontife et de mon Supérieur général.

Après l'échec de la légation d'Allemagne à Pékin, représentée alors par M. von Brandt, qui était catholique et fort habile diplomate, dans l'affaire de la nonciature en Chine et de l'abolition du protectorat français, le gouvernement allemand résolut de s'emparer d'une partie de ce même protectorat. La diplomatie du quai d'Orsay n'ayant pas cru devoir s'y opposer, la Propagande enregistra l'accord des deux gouvernements. Ce fut cette décision qui, communiquée au Vicaire apostolique du Chantoung méridional, marqua la conclusion de cette négociation.

Mgr Anzer partit pour l'Europe en septembre 1890, comme il l'avait annoncé, muni d'une lettre de Ly Houng-Tchang pour le cardinal Rampolla. En abandonnant la protection française, il assurait à qui voulait l'entendre que ce n'était qu'à regret et à son corps défendant qu'il acceptait la protection d'un gouvernement officiellement protestant. Mais il faut en rabattre au sujet des menaces du gouvernement allemand à son égard et à l'égard de sa Congrégation (1). La splendide réception dont il fut l'objet en Allemagne, lorsqu'il alla traiter cette affaire, cadre fort mal avec son rôle de victime.

Voici en effet ce que rapportait la *Gazette de Cologne*, dans son numéro du 22 novembre 1890 :

Mgr Anzer, évêque catholique du Chantoung méridional, en Chine, a été reçu avec la plus grande considération. Il a été invité aux fêtes des noces de la princesse Victoria et du prince Schaumburg-Lippe ; et il faisait partie des personnages, très peu nombreux, qui à cette fête furent présentés à l'Empereur, aux illustres époux, à l'impératrice Frédéric et au prince Henri de Prusse. Hier il a assisté, dans la loge des diplomates, aux débats de la Chambre prussienne, surtout au

de M. Lemaire, aurait eu pour cause un propos désobligeant dont l'écho lui serait parvenu par l'intermédiaire de ses amis du quai d'Orsay.

(1) Après comme avant, la Congrégation de Steyl, expulsée du territoire allemand et abritant ses œuvres et son personnel en pays hollandais, continua de jouir en Chine de la protection de son gouvernement.

discours du ministre des Finances. Lundi prochain, il prendra part au grand dîner que le Chancelier de l'empire donne en l'honneur de l'Empereur et auquel un grand nombre de députés de tous les partis ont l'honneur d'être invités.

Pendant qu'en janvier 1891, Mgr Anzer se trouvait à Munich, le baron de Cetto, ministre de Bavière auprès du Vatican, vint au nom de son gouvernement notifier au cardinal Rampolla le désir de voir les missions allemandes en Chine placées sous le protectorat allemand. Le Saint-Siège y acquiesça.

On a quelquefois accusé la légation de France à Pékin d'avoir amené cet abandon par son peu de zèle à défendre les intérêts des missionnaires allemands. Ceci est inexact; comme on a pu le voir déjà, les raisons de ce transfert étaient plus profondes et dataient de plus loin. D'ailleurs on a comme preuve du zèle déployé par le dernier ministre de France auquel ait eu recours Mgr Anzer l'important document envoyé par M. Lemaire au Tsoung Ly-Yamèn, peu auparavant, pour y défendre les droits de la mission du Chantoung méridional (1).

Les conséquences de ce changement de protectorat ont été considérables. Six ans après, à l'occasion de l'assassinat de deux missionnaires (1797), l'Allemagne débarquait des troupes au Chantoung et s'emparait de la baie de Kiaotchôw. Cette intervention déchaînait les appétits des autres puissances : la Russie demanda et obtint Port-Arthur, l'Angleterre le port de Weihaiwei, la France la baie de Kouantchowàn. Mais cet abus de la force avait tellement exaspéré le sentiment national en Chine que se fonda au Chantoung la fameuse association politico-religieuse des Boxeurs. Ce mouvement ensanglanta, comme on sait, tout le nord de la Chine, et exigea, pour sa répression, une véritable croisade de toute l'Europe.

En 1914, en vue de recueillir la succession de l'Allemagne, les Japonais ajoutèrent un nouveau chapitre à cette histoire du Chantoung; ils l'envahirent, l'occupèrent pendant près de dix ans, et s'y implantèrent pacifiquement, en attendant que les circonstances leur permissent de développer davantage encore leurs entreprises dans cette riche province.

Tel fut le plus clair résultat des tortueuses intrigues sino-occidentales qui disputèrent alors à la France son droit désintéressé de protectorat sur tous les chrétiens chinois.

(1) Nous donnons ce document en note.

VIII. — NOUVEAU MEMORANDUM CONTRE LES MISSIONS DE CHINE

Le principal grief élevé contre M. Favier avait rapport au mémorandum, dont Ly Houngtchang avait remis une copie au ministre de France et que le Provicaire de Pékin était censé avoir inspiré. La vérité est que le vice-roi du Tchély avait abusé du nom de M. Favier pour donner plus d'autorité à son factum et faire croire que l'épiscopat de Chine pensait comme lui sur toutes les questions. Or, l'accord n'existait guère que sur un seul point.

Au fond, qu'était-ce que ce mémorandum ? Une pièce en chinois, intitulée *Dix mesures prohibitives concernant la religion catholique*, qui fut présentée au nonce à Paris, pour servir de base à une espèce de concordat. Voici le résumé de cette pièce :

1° Défense aux missionnaires de combattre le confucianisme et le culte des Ancêtres.

2° Tous les trois mois, un mandarin fera l'inspection des établissements religieux.

3° Défense aux missionnaires de s'intéresser aux procès des chrétiens.

4° On inscrira les enfants sur un registre à leur arrivée dans les orphelinats ; on donnera tous les mois la liste des enfants morts dans chaque établissement ; on fournira un cercueil à chacun et les mandarins enverront chaque fois un fossoyeur creuser la fosse.

5° On ne recevra que des enfants au-dessus de 12 ans.

6° Tout établissement religieux devra être inspecté avant l'ouverture et approuvé par le mandarin local.

7° Défense d'admettre comme chrétiens les gens poursuivis par la justice.

8° Défense aux chrétiens d'opprimer leurs concitoyens.

9° « Récemment les deux évêques Favier et Anzer ont commis au commissaire des douanes, M. Detring, le soin de remettre au vice-roi un mémoire disant : les missionnaires en Chine seront divisés en six régions gouvernées par des archevêques. Le Pape lui-même les désignera et les instituera. En cas de conflit, ils traiteront avec les mandarins locaux. Plus tard le Pape enverra un

délégué résidant à Pékin. La France n'aura pas à intervenir. Si on peut arriver à cela, il en sortira de grands avantages » (1).

10° Il serait à désirer que l'Eglise n'adoptât plus d'enfants.

Dans son *Mémoire justificatif*, M. Favier apprécie ainsi ce document :

Qui pouvait avoir rédigé ce Mémorandum envoyé en Europe par le vice-roi et dont copie avait été remise par lui au ministre de France? Qui avait rédigé ce factum dans lequel l'ignorance de l'auteur allait jusqu'à demander au Pape d'aller directement contre des Bulles qui proscrivent sous les peines les plus graves le culte de Confucius et des Ancêtres, qui ne tend qu'à ruiner les œuvres de la Sainte-Enfance, enfin qui est plus mauvais encore que le Mémorandum de 1872 ?

Des Chinois seuls avaient pu composer une pareille pièce ; aucun Européen n'aurait osé y mettre la main; et, si l'auteur y a cité des noms propres, comme ceux de Mgr Anzer, de M. Detring, de M. Favier, de M. Huart, etc., c'était à coup sûr pour tâcher de donner une valeur et un appui à des propositions absolument ineptes.

Il est superflu d'ajouter que ce Mémorandum eut moins de succès encore que son aîné. Ceux qui le reçurent ne lui firent pas même l'honneur d'une réfutation.

IX. — ESSAI D'ÉTABLISSEMENT DE LA HIÉRARCHIE EN CHINE

Un des points du Mémorandum touchait toutefois indirectement à une question fort importante, à la question de l'institution de la hiérarchie en Chine.

Rentré en Chine en 1891, Mgr Anzer avait débarqué à Tientsin, le 5 juillet, apportant avec lui une lettre du cardinal Rampolla adressée au vice-roi Ly Houng-Tchang, et dans laquelle, selon M. Favier : 1° il donnait des explications sur la nomination de Mgr Sarthou, comme Vicaire apostolique de Pékin, au lieu de M. Favier ; 2° il avertissait le vice-roi qu'on ne ferait rien à Rome (sur les questions concernant le protectorat) sans en donner avis à la France ; 3° il demandait si l'institution de la hiérarchie en Chine serait acceptée en principe par le gouvernement chinois. Il n'y était parlé explicitement ni du protectorat, ni du nonce.

Mgr Anzer ayant présenté sa lettre et transmis le message qui lui avait été confié, fut assez mal reçu par Ly Houng-Tchang, probablement déçu, car il s'attendait à une réponse accordant

(1) Cet article étant le plus important, nous l'avons cité *in extenso*.

des avantages beaucoup moins spirituels que ceux qui faisaient l'objet de la lettre du secrétaire d'Etat.

Sur ces entrefaites, et après le départ de Mgr Anzer, M. Favier, de passage à Tientsin, fut invité par Ly Houng-Tchang à se rendre à son Yamèn et eut avec lui un long entretien.

— Vous connaissez l'évêque Anzer ? lui demanda-t-il.
— Oui, et depuis longtemps.
— Alors il vous a montré la lettre du cardinal Rampolla ?
— En effet, il me l'a montrée sous le secret.
— Je le pensais bien, et c'est pour cela que je vous ai prié de venir me voir, car je ne suis pas habitué à Mgr Anzer, je n'ai pas bien compris. Donnez-moi quelques explications sur la hiérarchie que le Pape désire instituer en Chine ; expliquez-moi cela clairement.

M. Favier lui expliqua alors de son mieux, et tout au long, ce qu'étaient les Vicaires apostoliques, les évêques, les archevêques, enfin toute l'organisation de l'Eglise catholique ayant le Pape pour seul et unique chef. Il lui dit que les Vicaires apostoliques n'étaient institués qu'en attendant que l'on puisse organiser définitivement l'administration de l'Eglise par des évêques et des archevêques ; — que dans tous les grands royaumes il en était ainsi, — que le Pape depuis peu avait institué la hiérarchie en Amérique, dans les Indes et même au Japon ; que c'était un grand honneur pour un royaume que le Pape voulût bien instituer la hiérarchie ; que maintenant la Chine comptait plus de 800 missionnaires européens ou indigènes et environ 600.000 chrétiens catholiques ; que du reste la chose n'était pas nouvelle, puisque jadis il y avait eu des archevêques et des évêques en Chine, etc., etc.

Lorsqu'il eut satisfait à toutes les demandes du vice-roi, celui-ci lui répondit :

— Je comprends maintenant. L'institution de la hiérarchie n'est pas une affaire politique, mais simplement religieuse. Il me semble qu'elle serait très propre à procurer l'uniformité dans l'administration des affaires religieuses en Chine : les archevêques et les évêques pourraient traiter à l'amiable leurs affaires avec les mandarins, comme cela se fait déjà maintenant. Toutefois, aucun d'eux, pas même celui de Pékin, ne pourrait traiter officiellement avec le Tsoung Ly-Yamèn.

Quant aux traités faits avec les diverses nations, spécialement avec la France et l'Allemagne, nous ne voulons pas y toucher ; les articles concernant la religion resteraient les mêmes. Si on fait un arrangement avec le Pape, le cardinal dit, dans sa lettre, que Rome veut avertir d'abord la France...

L'institution de la hiérarchie ne regarde que le Pape ; c'est une chose qui n'a rien de politique. Je n'ai donc pas besoin de répondre à la lettre du cardinal.

Pour le moment la question en resta là ; et Rome ajourna son projet d'institution de la hiérarchie en Chine. Mais, à la lumière des documents analysés ci-dessus, on saisit clairement que si

M. Favier eut beaucoup à souffrir, ce fut à cause de son dévouement pour l'Eglise et pour sa patrie d'adoption. Comme tous les vrais apôtres, il aurait voulu procurer le plus grand bien, à la fois de l'Eglise et de la Chine, et pour cela hâter le jour de leur réconciliation et de la reconnaissance officielle du pouvoir spirituel de l'Eglise catholique par le pouvoir temporel du Céleste Empire.

NOTE

L'EXERCICE DU PROTECTORAT RELIGIEUX DE LA FRANCE UNE VÉRITABLE APOLOGIE

A Son Altesse le Prince King et LL EE. les membres du Tsoun Ly-Yamèn.

Pékin, le 27 mars 1888

Monseigneur,
Excellences,

J'ai reçu la lettre que V. A. et VV. EE m'ont écrite le 24 février, en réponse à celle que je leur avais adressée le 9 du même mois, à propos des affaires de Yen-Tcheou-Fou dans le Chantoung

V. A. et VV. EE me disent que les « prêtres de Tao et du bouddhisme, religions répandues en Chine depuis des milliers d'années, entrent en religion en renonçant à leurs familles, habitent des temples pour réciter des prières et y observent les règles de pureté, et qu'ils sont sans rapport avec les populations ».

Je me permets de dire à V.A. et à VV. EE., qui paraissent n'être pas encore bien renseignées à ce sujet, que les missionnaires catholiques qui viennent en Chine, ont comme les prêtres bouddhistes et taoïstes renoncé à leurs familles, qu'ils vivent comme eux dans des établissements religieux où ils récitent des prières, et y observent les règles de la pureté. Il leur est interdit de contracter mariage, et ils observent les règles de la pureté Ils ont de plus des rapports avec les populations, non seulement pour enseigner les principes de leur religion à ceux qui témoignent le désir de la connaître, mais encore pour exhorter constamment ceux qui la pratiquent et les hommes en général à faire le bien et à éviter le mal La charité, l'amour du prochain, l'abnégation de soi-même, le respect du souverain, l'obéissance aux lois, l'accomplissement de tous les devoirs moraux, sont les thèmes habituels de leur prédication. On en voit qui abandonnent pour toujours leur pays, se répandent dans le monde entier, chez les nations les plus civilisées et les plus prospères comme au milieu des peuplades les plus pauvres, les plus sauvages et les plus féroces, acceptant, pour faire entrer chez ces dernières quelques notions d'humanité, une existence pleine de privations, de souffrances, de dangers, qui se termine souvent par la mort dans des supplices affreux

V. A. et VV. EE. me disent que « les personnes appartenant aux trois religions les plus répandues dans l'empire et leurs prêtres sont soumis à la juridiction des autorités locales, tout comme les autres habitants, et que la concorde règne entre eux et la population, personne ne trouvant plus dans ces religions un sujet d'étonnement »

Je ferai observer à V. A. et à VV. EE qu'en Chine les adeptes comme les prêtres des religions bouddhiste, taoïste et musulmane, sont les uns et les autres sans exception de nationalité chinoise, et par suite soumis aux lois du pays et à la juridiction des autorités locales.

Il en est absolument de même de tous les catholiques chinois et de leurs prêtres indigènes ; le fait qu'ils ont embrassé une religion différente de celle que pratique l'immense majorité de leurs compatriotes ne les délie en aucune façon de la fidélité qu'ils doivent à S. M. l'Empereur dont ils sont les sujets au même titre que les taoïstes, les bouddhistes et les musulmans des dix-huit provinces ; ni de l'obéissance aux lois de l'empire et aux autres autorités chinoises qui sont chargées de les faire exécuter et dont ils se reconnaissent entièrement justiciables, sans que l'ombre d'un doute existe à cet égard dans leur esprit.

La France a obtenu des souverains de la Chine que la religion catholique pût être librement répandue et pratiquée dans toutes les parties de l'Empire. Elle veille à ce que les engagements qui ont été pris de ce chef vis-à-vis d'elle et consignés dans des édits impériaux et des traités solennels, soient fidèlement tenus, et s'il arrive qu'ils soient violés dans la personne des missionnaires ou des catholiques chinois, par des actes tendant à les priver des libertés accordées. elle intervient alors, par l'entremise de ses agents diplomatiques et consulaires, pour les rappeler, afin qu'ils soient observés dans l'avenir plus rigoureusement.

Mais les agents français n'ont et ne prétendent avoir aucun droit de juridiction sur les catholiques chinois, pas plus que sur les autres sujets de S. M. I., et ne demandent qu'une chose, c'est que les autorités chinoises veuillent de leur côté, traiter ceux-ci et ceux-là comme s'ils n'appartenaient qu'à une seule et même religion. Les missionnaires, ou prêtres catholiques, de nationalité étrangère, ne sont pas, à la vérité, justiciables des lois chinoises ; mais ils sont tenus de les respecter et de n'y point contrevenir ; c'est ce qu'ils font.

V. A. et VV EE. le disent avec raison, le but des missionnaires est de « répandre la religion le plus possible » ; mais, malgré leur désir d'y arriver, ils n'admettent pas indistinctement comme chrétiens (comme vous l'insinuez) tous les individus qui se présentent à eux et déclarent vouloir le devenir. Dans une entrevue que j'ai eue récemment avec V. A. et VV. EE., je leur ai expliqué qu'il ne suffisait pas à un individu de déclarer à un missionnaire qu'il veut désormais pratiquer la religion catholique, pour qu'il fût immédiatement considéré comme chrétien. Les missionnaires exigent au contraire de ceux qui aspirent à entrer dans la religion qu'ils aient connaissance de ses principes et des règles de conduite qu'elle impose, et qu'ils prennent l'engagement de s'y conformer. Aussi les néophytes sont-ils tenus de s'instruire des choses de la religion auprès des anciens chrétiens ; et, c'est sur la présentation et la garantie de ceux-ci, et après avoir justifié de la connaissance des choses que je viens de dire, qu'ils sont admis à la pratiquer.

Malgré toutes ces précautions, tous les chrétiens ne sont pas également, à coup sûr, des hommes vertueux. Il y en a de bons et de mauvais ; cela est certain, absolument comme dans toutes les religions, dans toutes les classes d'hommes, aussi bien chez les pauvres et les ignorants que chez les riches et les lettrés On peut dire cependant que dans aucune religion les prêtres ne s'inquiètent autant que les prêtres catholiques de la conduite de leurs coreligionnaires, auxquels ils ne cessent de prodiguer leurs exhortations pour les maintenir dans la voie du bien. C'est le but des prédications qui, comme le

savent V. A. et VV. EE., accompagnent invariablement toutes les cérémonies religieuses catholiques.

V. A et VV. EE., après avoir dit dans leurs lettres du 24 janvier « les missionnaires n'ont qu'un but, c'est de répandre leur doctrine le plus possible ; c'est pourquoi, parmi leurs prosélytes on en trouve à la fois de bons et de mauvais », ajoutent « qu'il en résulte que depuis plusieurs dizaines d'années, les désordres entre la population (païenne) et les chrétiens se sont multipliés, contrairement au but principal de la religion, qui est d'exhorter les hommes à faire le bien. »

Des désordres se sont produits fréquemment en Chine, entre la population et les chrétiens, il est vrai, et votre Yamèn, qui en a été informé comme notre légation, peut retrouver dans ses archives, comme moi dans les nôtres, la trace des faits qui en ont été la cause. Je me suis donné la peine de compulser les dossiers ; et j'ai trouvé que les affaires que votre Yamèn a pu signaler à cette légation, comme ayant été causés par l'inconduite des chrétiens, sont excessivement rares ; tandis que les réclamations que la légation a dû présenter à votre gouvernement pour des agressions manifestes, dont les chrétiens ont été victimes de la part du peuple, souvent entraîné par des lettrés, sont innombrables. Ce qui tendrait à prouver que ce ne sont pas les chrétiens qui s'éloignent le plus souvent du but de leur religion, qui est, comme le rappellent V. A. et VV. EE., d'exhorter les hommes à faire le bien.

V. A. et VV. EE. remarquent en passant « que parmi les lettrés et les fonctionnaires, il y en a peu qui pratiquent la religion chrétienne », et vous attribuez leur abstention à la différence des coutumes et des principes religieux.

V. A. et VV. EE. ignorent sans doute qu'une des lois imposées aux chrétiens par leur religion leur interdit de prier et d'offrir des sacrifices dans les temples consacrés aux dieux ou aux saints des autres religions. Or, les fonctionnaires chinois sont tenus par les statuts de l'empire de se présenter à certaines époques, et dans des circonstances données, dans les temples élevés à Confucius, aux dieux de la littérature, de la guerre, du sol, etc , etc. , pour y offrir des sacrifices ; ce qui serait incompatible avec les règles de la religion, s'ils étaient chrétiens. Il y a parmi les Chinois chrétiens beaucoup de personnes qui étudient les classiques, et V A. et VV EE. savent qu'il s'en présente chaque année aux examens pour les grades littéraires, dans toutes les provinces de l'empire ; mais fort peu d'entre eux ambitionnent les fonctions publiques, pour la raison que je viens d'exposer ci-dessus.

V A et VV. EE terminent leur lettre par ces mots : « L'absence de toute recherche ou prohibition dans l'exercice de la propagande chrétienne a été consacrée par les traités. Ceux-ci ayant été promulgués partout, quelle nécessité y aurait-il donc à faire de nouvelles proclamations à ce sujet ? Si l'on veut que la religion se répande, il faudra s'inspirer tacitement des dispositions des personnes, pour avancer graduellement et lentement ; mais on ne saurait employer la contrainte »

Les traités et les édits ont été publiés dans tout l'empire, par les soins de l'autorité locale ; et je veux bien croire que cette publication a été faite consciencieusement. Aussi ne demanderai-je pas à V. A et à VV. EE. de les faire publier de nouveau, dans tout l'empire, mais seulement dans les centres que j'ai nommés, où il s'est produit récemment des faits qui font penser que la publicité donnée autrefois à ces documents importants n'a pas produit l'effet qu'on devait attendre, soit qu'elle ait été insuffisante, soit que les habitants en aient perdu le souvenir

On voit tous les jours les autorités chinoises faire paraître des proclamations pour rappeler aux sujets de l'Empereur des ordonnances ou des prescriptions qui sont incomplètement ou mal observées par la population. Je demande qu'il en soit de même lorsqu'il s'agit des traités et des édits, et lorsque la mesure paraît désirable. V. A. et VV. EE. ne sauraient s'y refuser sans engager leur responsabilité ; car l'expérience a démontré que ces publications ont généralement produit de bons résultats et que les autorités locales y ont parfois recours d'elles-mêmes, après malheureusement que quelque fait regrettable s'est produit et qu'il est un peu tard.

Les missionnaires ne répandent la doctrine qu'en s'inspirant des dispositions des personnes, car ils n'ont aucun moyen de contraindre les gens à embrasser la religion s'ils ne s'y sentent pas portés et ne viennent d'eux-mêmes demander à y être admis Ils ne prétendent qu'à l'exercice des droits que les édits et les traités leur confèrent, et ils s'en réclament lorsqu'on leur suscite des difficultés et des vexations contrairement aux dispositions qu'ils contiennent Ils ne sont d'ailleurs pas matériellement en situation d'exercer une contrainte quelconque, se trouvant à peine quelques centaines en présence de centaines de millions de Chinois ; ils demandent simplement à ne pas en subir Quand ils réclament l'exercice des droits clairement énumérés dans les traités et les édits, ils ne font pas acte de contrainte, et ce serait jouer sur les mots que de vouloir le prétendre.

Je ne cacherai pas à V. A et à VV. EE. que j'ai éprouvé une impression pénible en lisant leurs lettres, et Elles la trouveront pleinement justifiée si Elles veulent bien réfléchir que si les membres du Tsoun Ly-Yamèn eux-mêmes, qui habitent la capitale de l'empire, où il y a plusieurs églises, une population chrétienne nombreuse qui ne donne aucun sujet de plainte, un évêque et des missionnaires qui, sans s'inquiéter du culte qu'ils pratiquent, recueillent les enfants abandonnés, les élèvent, les instruisent, soignent les malades, nourrissent et habillent les pauvres, que V A et VV. EE. traitent d'ailleurs avec considération, et qui récemment encore ont donné une preuve éclatante de leur esprit de conciliation et de déférence envers les désirs de S M I. en abandonnant la cathédrale du Pétang ; si, dis-je, les membres du Tsoung Ly-Yamèn qui savent aussi que la religion chrétienne est la seule pratiquée par toutes les nations de l'Europe et de l'Amérique, avec lesquelles la Chine est aujourd'hui en rapport d'amitié et de commerce, éprouvent pour les missionnaires et les chrétiens les sentiments peu sympathiques qui semblent avoir dicté la lettre que j'ai sous les yeux, comment s'étonner que les autorités des provinces, qui sont moins à même qu'eux de se rendre compte des choses et qui attendent d'eux des instructions pour savoir quelle attitude il leur convient de prendre dans les affaires qui concernent les missionnaires et les chrétiens, ne mettent quelque mauvaise volonté à leur faire rendre justice lorsque l'occasion s'en présente ?

Ce sentiment de pénible étonnement sera, je n'en puis douter, partagé par le gouvernement français à la lecture de la lettre à laquelle j'ai l'honneur de répondre

Veuillez agréer, etc., etc.

Signé : G LEMAIRE.

CHAPITRE X

LES FRÈRES MARISTES EN CHINE

I. Troisième synode régional de Pékin. — II. La Corée rattachée à la première région de Chine. — III. Les Frères maristes dans le Vicariat de Pékin. — IV. Les Frères maristes à l'orphelinat de Chala. — V. Collège franco-chinois de Tientsin. — VI. Nouvelles démarches des Jésuites pour Tientsin. — VII. Lettre de Mgr Sarthou au R. P. Becker.

NOTES. — I. *Lettre de convocation du synode de* 1892. — II. *Décret de la Propagande reliant la Corée à la première région ecclésiastique de Chine.*

I. — TROISIÈME SYNODE RÉGIONAL DE PÉKIN

Le 13 décembre 1891, le doyen d'âge des Vicaires apostoliques de la première région de Chine, Mgr Bax, qui se trouva président à la mort de Mgr Tagliabue, convoquait ses collègues en synode à Pékin pour le III[e] dimanche après Pâques de l'année suivante.

Dans sa lettre de convocation, il déterminait que le synode aurait pour objet l'étude des sacrements au point de vue pratique pour les missions. Afin de ne pas se lancer dans une entreprise improvisée et de ne pas prolonger trop longtemps la durée de cette réunion, il divisait la matière à étudier d'avance entre les divers Vicaires apostoliques. La part qui échut à Pékin fut le chapitre de l'Eucharistie.

Au jour fixé, le 9 mai 1892, tous les évêques de la première région et l'Abbé de la Trappe de N.-D.-de la Consolation se trou-

enfants à confirmer, qui sont en danger de mort, devront être apportés à l'oratoire. Le correcteur fit remplacer le texte précédent par celui-ci: *Les enfants non en danger de mort, qui seront à confirmer, devront être apportés à l'église.* Mgr Sarthou fut chargé par ses collègues de demander des explications sur le sens de cette correction. De Rome on lui répondit qu'on avait simplement voulu insinuer qu'il ne fallait pas s'exposer à accélérer la mort des enfants, en les faisant apporter à l'église pour les faire confirmer; mais que d'autre part, il n'y avait pas obligation stricte, ni pour l'évêque, ni pour les prêtres munis du pouvoir de confirmer, de se rendre au domicile du malade pour administrer ce sacrement.

III° Au chapitre de l'Eucharistie (art. II, § 2), le rédacteur, pour inciter les prêtres au respect dans la célébration de la messe, avait cité cette parole de Jean d'Apulée : « *Traitez cet enfant avec respect, car il est de bonne famille* ». Le correcteur romain l'a supprimée.

IV° Au chapitre de la Pénitence, l'article V donnait les règles à suivre pour l'absolution des fumeurs d'opium et de ceux qui s'adonnent à la culture et au commerce de cette drogue ; il a été supprimé en entier et remplacé par l'instruction du Saint-Office du 20 février 1867.

VI° En ce qui concerne l'âge auquel doivent être ordonnés les prêtres indigènes, le synode, s'appuyant sur une récente instruction de la Propagande, avait décrété que les aspirants au sacerdoce ne seraient ordonnés qu'après une longue probation au séminaire et vers l'âge de 30 ans, à moins de nécessité ou d'une utilité dont le Vicaire apostolique restait juge. Ce texte a été supprimé et remplacé par les deux mots *congruam probationem.*

VII°. Au sujet des fiancés qui, sans motif raisonnable, refusent de tenir leurs engagements, les Pères du synode avaient statué que la partie innocente avait le droit rigoureux de se faire indemniser par la partie coupable et que, sur son refus, celle-ci pouvait être punie de peines ecclésiastiques. Le correcteur supprima en majeure partie cet article et y ajouta : *Toutefois ce n'est qu'avec précaution qu'on doit infliger l'excommunication; les femmes spécialement, qui rompent les fiançailles, ne doivent jamais être excommuniées. Et même pour les hommes, si, pour une raison grave, ils étaient punis de l'excommunication, on devrait les absoudre après une année.*

vèrent donc réunis au Pétang. Ce même jour se tint la séance d'ouverture dans laquelle eut lieu l'élection du président qui se trouva être Mgr Sarthou.

L'œuvre du synode, telle qu'elle a été rédigée, se divise en sept parties ou chapitres, d'après les sept sacrements, étudiés moins au point de vue spéculatif qu'au point de vue pratique. Selon la règle, les actes du synode furent envoyés à Rome pour y être approuvés et corrigés. L'examen de ce travail fut confié au cardinal Mazella, jésuite. Ne pouvant étudier en détail chaque question, nous signalerons seulement ici les points touchés par le cardinal.

Bien que la session préparatoire ait eu lieu effectivement le 9 mai, on adopta à Rome la date du 8 mai, jour auquel le synode est censé avoir commencé.

Dom Marie-Bernard ayant été signalé comme ayant émis la profession de foi, le correcteur l'en loue en ces termes :

— *Quoad Abbatem cisterciensem recte se gessisse.*

I° Pour l'administration du baptême, le synode renouvelle l'énumération des conditions à remplir de la part des adultes et signale les abus les plus ordinaires concernant ce sacrement. Le paragraphe VI était ainsi conçu : *Il n'est pas permis de baptiser les enfants des infidèles, même s'ils sont présentés par leurs parents, si après le baptême ils restent sous l'autorité des parents, excepté dans un danger de mort prochain.*

La Propagande imposa le texte suivant : *On doit baptiser les enfants des infidèles spontanément présentés par leurs parents, même si après le baptême ils doivent rester sous l'autorité de leurs parents.*

Ce changement radical de la discipline du baptême jusqu'ici suivie dans toute l'Eglise, provoqua un étonnement général, au point que quatre ans plus tard la Propagande crut devoir revenir sur cette correction, et, dans une lettre adressée à Mgr Sarthou ordonna d'adopter pour cet article une nouvelle rédaction qui est substantiellement le même que celle qui avait été proposée par le synode : *Il n'est pas permis de baptiser les enfants des infidèles même s'ils sont présentés par leurs parents, si après leur baptême ils doivent rester sous l'autorité des parents, à moins qu'ils ne se trouvent dans un danger de mort prochain.*

II° Le paragraphe III du chapitre de la Confirmation avait été rédigé de la façon suivante : *Par raison de haute convenance, les*



TROISIÈME SYNODE RÉGIONAL DE PÉKIN

NN. SS. Bruguière, Rutjès, Bulté, Bax, Sarthou, Hamer, Scarella, Guillon; le R. P. Bernard.

Ce qu'il y eut encore de particulier dans les corrections faites à ce synode, c'est que le correcteur fit insérer en appendice un nombre considérable d'anciennes décisions ou instructions, de professions de foi, etc., se rapportant aux matières traitées.

Le synode prit fin le 26 mai. Dans la dernière session, on indiqua que le prochain synode se réunirait à Pékin le III[e] dimanche après Pâques 1900. Mgr Sarthou était chargé de le convoquer, et à son défaut, le doyen d'épiscopat des Vicaires apostoliques de la première région de Chine.

II. — LA CORÉE RATTACHÉE A LA PREMIÈRE RÉGION DE CHINE

Peu après la conclusion du synode, Mgr Mutel, Vicaire apostolique de Corée, demandait à la Propagande et obtenait que son Vicariat fut détaché de la IV[e] région du Japon, pour être rattaché à la région de Pékin. Les raisons de cette démarche étaient historiques et pratiques. L'Eglise de Corée, fille de l'Eglise de Pékin, avait gardé pour son Eglise-mère une inclination beaucoup plus vive que pour l'Eglise du Japon. D'autre part, la Corée, alors pays tributaire de la Chine, avait beaucoup plus d'affinités ethniques, politiques et commerciales avec le Céleste Empire qu'avec le Japon, dont elle était séparée plus encore par les mœurs et les coutumes que par la mer.

Toutefois, ce décret n'a jamais été mis à exécution. Le premier synode régional qui eut lieu après cet acte de Rome, fut celui de 1906; lors de sa convocation, le doyen des Vicaires apostoliques ignorait ou oublia cette décision et n'invita pas son collègue de Corée; quand, à l'occasion de l'ouverture des sessions, quelqu'un en fit l'observation, on ne crut pas pouvoir suspendre les travaux jusqu'à l'arrivée du Vicaire apostolique de Corée.

D'ailleurs les événements avaient marché; depuis lors avait eu lieu la guerre sino-japonaise (1894), qui avait creusé un fossé entre la Corée et la Chine, en faisant perdre à celle-ci tous ses droits de suzeraineté. Dix ans plus tard éclatait la guerre russo-japonaise, qui a transformé la Corée en une simple colonie nippone et l'a de plus en plus éloignée de la Chine. Tous ces événements ont annulé en pratique le décret de 1894.

III. — LES FRÈRES MARISTES AUX COLLÈGES DU NANTANG ET DE SAINT-LOUIS DE TIENTSIN

L'année qui avait précédé la tenue du synode de 1892 avait vu l'arrivée en Chine d'une nouvelle Société religieuse. Les Lazaristes, qui y avaient déjà introduit les Cisterciens, ont été également les introducteurs des Petits Frères de Marie (1) dans le Vicariat de Pékin, où cette société devait prendre un si grand développement.

L'occasion dont la Providence se servit pour amener ces nouveaux collaborateurs fut la difficulté de fournir des professeurs au collège du Nàntang. Cette œuvre, commencée modestement sous Mgr Delaplace, s'était affermie avec le temps et ne demandait, pour se développer, qu'un personnel enseignant plus complet. Mais parallèlement, les chrétientés du Vicariat prenaient de l'accroissement et demandaient aussi de plus nombreux ouvriers pour la moisson de jour en jour abondante.

Mis en face de ces demandes incessantes qu'ils n'arrivaient plus à satisfaire, les supérieurs de la Congrégation de Saint-Lazare entrèrent en négociations avec les Frères des Ecoles chrétiennes et leur proposèrent de se charger du collège du Nàntang et d'y remplacer les missionnaires (1889).

D'accord avec son conseil, Mgr Tagliabue ne fit pas un favorable accueil à ces ouvertures et fut d'avis qu'on lui envoyât de préférence de Paris quelques prêtres, ou même des frères, appartenant à sa propre famille religieuse, plutôt que d'avoir recours au services d'une Société religieuse étrangère. Mais il fallut bien finir par céder à la nécessité et par envisager les faits tels qu'ils étaient ; d'une part les renforts attendus de France n'arrivaient pas en aussi grand nombre qu'on l'aurait désiré à Pékin; d'autre part les anciens missionnaires éprouvaient de la répugnance à quitter la vie agitée de mission pour s'enfermer dans une classe et se consacrer à cette œuvre de pédagogue, dont trop souvent les résultats immédiats ne semblent pas répondre aux sacrifices accomplis. Il s'agissait donc de savoir si on laisserait péricliter cet établissement pour attendre le remède d'un avenir problématique. Ce fut alors que de Pékin on demanda que fussent

(1) Leur nom officiel est Frères maristes des Ecoles.

repris les pourparlers précédemment engagés avec les Frères des Ecoles chrétiennes. Mais ceux-ci refusèrent de se charger d'œuvres aussi lointaines.

A la suite de cet échec, il fallut bien recourir à une autre Congrégation. Après quelques tâtonnements, on eut l'idée de s'adresser aux Petits Frères de Marie, qui déjà travaillaient, en qualité de collaborateurs des Lazaristes, au collège de Saint-Benoît, à Constantinople, et dont on était satisfait.

Aux premières ouvertures qui leur furent faites, les Frères acceptèrent, et les négociations aboutirent presqu'aussitôt à un accord ; de sorte que le 14 mars 1891 Mgr Sarthou pouvait écrire à un de ses collaborateurs :

J'ai la nouvelle officielle que les six Petits Frères de Marie se sont embarqués le 8 mars, et qu'ils seront le 12 avril à Changhaï. Dans un mois ils pourront être installés, soit à Tientsin, soit au Nàntang.

C'est ce qui eut lieu. Appelés pour le seul collège du Nàntang à Pékin, ils reçurent bientôt la direction de Saint-Louis à Tientsin. Dès leur arrivée, ils remplacèrent au Nàntang M. Capy et les deux frères lazaristes Denis et Remy, puis à Tientsin MM. Guilloux et Geurts (avril 1891).

IV. — LES FRÈRES MARISTES A L'ORPHELINAT DE CHALA

Un an après, la mission de Pékin offrait aux Frères maristes l'orphelinat agricole de Chala.

Nous avons à la porte ouest de Pékin, écrivait M. Favier au Supérieur général des Frères maristes (1), un grand orphelinat agricole, avec petits ateliers chinois qu'on pourrait développer, comptant plus de 250 enfants de 8 à 18 ans. Ces pauvres enfants étudient le matin et travaillent le soir, au moins à partir d'un certain âge. Un seul prêtre (chinois) jusqu'ici s'occupait d'eux, et par conséquent ils étaient plus ou moins abandonnés à des maîtres chinois. C'est vous dire en un mot combien l'organisation laissait à désirer. Nous vous prions de vouloir bien nous envoyer quatre frères pour cet établissement... Nous approuvons aussi avec joie la création d'un noviciat qui sera fort utile pour s'affranchir peu à peu des établissements, des maîtres et des professeurs chinois... Il est à espérer que les vocations ne feront pas défaut.

Les Frères acceptèrent avec empressement la direction de l'établissement agricole de Chala (1893), y établirent leur maison cen-

(1) Lettre du 24 novembre 1892.

trale en Chine avec un noviciat qui y prospéra jusqu'à ce que des événements imprévus vinssent brusquement interrompre l'entreprise sept ans plus tard.

Un rapport du frère Joseph-Félicité, directeur de cette maison, nous apprend qu'en 1898, l'établissement de Chala comprenait :

106 orphelins recueillis par la mission.

18 enfants chrétiens appartenant à des familles pauvres,

Un atelier de tailleurs, choisis parmi les orphelins infirmes, — un autre de menuiserie.

On y travaillait le crin pour une maison européenne de Tientsin; on y fabriquait des tamis, des cordons que l'on revendait au dehors.

Une dizaine d'enfants y apprenaient à faire le cloisonné en émail chinois. Le reste des enfants valides était employé au jardin potager, dont les produits sont très facilement écoulés sur le marché de Pékin.

Après un essai de cinq années, le frère terminait son rapport par cette note mélancolique :

> Les résultats ne sont pas en proportion avec les sacrifices d'argent qu'on fait continuellement pour cette œuvre.

V. — COLLÈGE FRANCO-CHINOIS DE TIENTSIN

Le quatrième établissement confié par la mission de Pékin aux Frères maristes fut l'école paroissiale de Tientsin. Le collège Saint-Louis étant exclusivement réservé aux enfants européens, il n'existait pas d'établissement où les enfants chinois pussent apprendre les langues européennes et se préparer à se placer chez les commerçants étrangers, toujours nombreux dans les ports ouverts. Ce fut cette considération qui poussa Mgr Sarthou à autoriser qu'on ajoutât l'étude du français au programme de l'école paroissiale de Saint-Louis, en 1896.

Cette innovation eut beaucoup de succès auprès des chrétiens, car elle ouvrait une carrière. Ce fut alors que le comte du Chaylard, consul de France à Tientsin, s'entendit avec les Frères maristes pour gérer cette école au compte de la municipalité française et la transféra dans les locaux municipaux en 1899. Tels sont les débuts de cette école municipale qui émigra à N.-D.-des-Victoires de 1904 à 1917 et revint s'installer définitivement à l'om-

bre de la nouvelle cathédrale de Tientsin, sur la concession française. Aujourd'hui, comme aux débuts, l'enseignement reste confié aux Frères maristes.

VI. — NOUVELLES DÉMARCHES DES JÉSUITES POUR TIENTSIN

L'épiscopat de Mgr Sarthou ne devait pas plus que ceux de tous ses prédécesseurs, échapper aux tentatives répétées des PP. Jésuites, pour étendre leur champ d'action à Tientsin. Leur supérieur profita de son séjour à Pékin, lors du synode de 1892, pour revenir sur la question, si souvent réglée, de l'extension de leur juridiction spirituelle à Tientsin; il laissa entre les mains du Vicaire apostolique de Pékin une pièce à laquelle il avait donné pour titre :

Requête présentée à Mgr Sarthou et à son Conseil, par le P. Becker, supérieur régulier des PP. Jésuites à Hien-hien, au 3e synode de Pékin, en mai 1892.

Par suite de la situation actuelle, y était-il dit, il y a un vrai détriment pour quelques âmes qui se privent du bienfait de la confession ; il y a une cause de critiques souvent très acerbes des missionnaires catholiques, et enfin dans les cœurs des Nôtres de Hien-hien et d'ailleurs il y a un dernier reste d'amertume tenant à ce point.

Cette nouvelle démarche causa une pénible impression à Pékin. Le devoir du P. Becker et des Siens consistait à s'occuper d'abord des dix millions d'infidèles dont ils avaient accepté la responsabilité devant Dieu et devant l'Eglise, et non à courir les salons de Tientsin, pour y recueillir les ragots de quelques dévotes.

En outre, quand on s'est installé de force chez quelqu'un, on s'ôte le droit d'y poser en victimes, comme le faisaient les religieux de Hien-hien.

Ce fut ce que, en termes mesurés et dignes, répondit Mgr Sarthou au R. P. Becker, le 6 juillet suivant.

VII. — RÉPONSE DE MONSEIGNEUR SARTHOU AU R. P. BECKER

Mon Révérend Père, selon votre désir, j'ai présenté à mes consulteurs la requête que vous m'avez remise pendant votre dernier séjour à Péking. L'avis général, que j'ai adopté, est de garder le *statu quo*. En effet, puisque tous mes prédécesseurs, sans exception, ont jugé à propos de ne point accorder de pouvoirs pour Tientsin aux PP. Jé-

suites, pourrais-je me croire plus sage et plus prudent qu'eux en une matière si délicate ?

Il me semble donc qu'il vaut mieux pour vous et pour nous que nous gardions les traditions. Nous désirons autant que vous vivre en harmonie de bon voisinage et éviter tout ce qui pourrait être une cause de dissentiment entre vos missionnaires et les nôtres ; or je crains que la faculté qui vous serait accordée de confesser même les seuls étrangers résidant ou de passage à Tientsin, ne devienne l'occasion d'un malaise mutuel qui ferait péricliter peu à peu l'union et la charité. Oui, par la grâce de Dieu, et par les efforts réciproques faits dans ces derniers temps surtout, les relations ne sont plus aussi tendues, et la paix règne maintenant parmi nous ; ne nous exposons pas à la troubler ; combien de temps durerait-elle, si, au lieu de rester simplement juxtaposés, nous associons, même dans la mesure restreinte que vous proposez, au ministère qui nous est confié ?

Faisons alors le bien, chacun dans l'endroit où Dieu nous a placés ; il ne nous sera demandé aucun compte, ni aux uns ni aux autres, de ce que nous n'aurons pas travaillé dans une autre partie du champ non commise à notre sollicitude.

Si vous me le permettez, mon Très Révérend Père, je répondrai quelques mots touchant les considérations sur lesquelles vous avez appuyée votre requête.

Bien des fois, dites-vous, dans le passé et cette année encore, il est arrivé que des Européens ont voulu choisir pour se confesser l'un de vos deux Pères ; la déclaration qu'ils n'avaient pas de pouvoirs pour confesser amène des récriminations... — Instruisez-les; et pour cela il suffit de leur dire que vos Pères, n'étant pas sur le lieu de leur juridiction, ne peuvent satisfaire à leurs désirs ; ils comprendront cela facilement, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans beaucoup d'explications et de détails.

Il y a des chrétiens qui cessent de pratiquer plutôt que de vaincre leurs répugnances pour leur propre curé ; la confiance ne se commande pas, et la prescrire c'est l'étouffer, disent-ils. — D'abord nous ne la prescrivons pas, cette confiance. Est-ce que, en Europe, dans une infinité de paroisses où il n'y a qu'un seul prêtre, la confiance par ce fait même est prescrite, et partant étouffée ? Du reste, j'aviserai à ce que, aux environs de Pâques, un ou deux de nos missionnaires européens fassent une apparition à Tientsin, et de temps en temps dans le courant de l'année; certes, si, avec ces précautions, les Européens ne tiennent pas compte de cette bonne volonté pour leur procurer la liberté de se mettre en règle avec le bon Dieu, vous serez en droit de leur dire que nous faisons pour eux beaucoup plus que notre devoir.

Mais à Changhaï on donne des pouvoirs aux Procureurs, etc. — A Changhaï les circonstances sont loin d'être les mêmes, vous le savez parfaitement. Que M. Meugniot soit autorisé à confesser les Filles de la Charité, cela se comprend, et il n'est pas nécessaire de vous donner des explications là-dessus ; vous connaissez leurs règles et nos privilèges. J'ignore au surplus, si M. Meugniot confesse quelquefois quelques laïques européens ; en tout cas cela regarde M. le Vicaire apostolique de Changhaï. Je suis toujours libre de faire à Tientsin ce qu'il me semble plus convenable pour l'intérêt commun de vos missionnaires et des nôtres.

Vous terminez votre requête en disant que si la petite autorisation était accordée, il serait coupé court « aux mauvais propos des médisants ». — Mais est-il bien prouvé que nous manquons à notre devoir en n'accordant pas à vos Pères le pouvoir d'entendre les confessions des étrangers résidant ou de passage à Tientsin ? Si nous ne manquons pas à notre devoir en cela, nous avons peu à nous préoccuper de ce que peuvent dire les laïques, et même les ecclésiastiques qui vous témoignent leur étonnement. On laisse dire et on va son chemin. Laïques et ecclésiastiques critiquent aussi bien les manières de faire des R. R. Pères Jésuites, et ils n'y font pas attention, parce qu'ils estiment à juste titre qu'ils n'ont pas à régler leur conduite « d'après les mauvais propos des médisants ».

Les choses en restèrent là aussi longtemps que Mgr Sarthou resta évêque de Pékin.

NOTES

I. — Lettre de convocation du Synode de 1892

Reverendissime Domine,

Illis Reverendissimis futuræ nostræ Synodi Præsulibus multum assentior, qui judicant nos utiliter in ea facturos si de saluberrimis christianæ religionis fontibus, nimirum de septem sacramentis, ageremus ; sane maxime inserviret tum christianorum pietati et ædificationi, tum missionariorum securitati et uberiori fructui, si in ea tam veneranda sacramentorum receptione et administratione optanda uniformitas, quam Ecclesia adeo in votis habet in his regionibus in dies magis vigere posset. Hunc in finem conamina nostra in futuro conventu eô dirigenda essent, ut præsertim recentiores, quæ a Sancta Sede de re exierunt decisiones, cum eis quæ aliunde ad rem spectant, compendiose in unum coadunarentur, unde facili intuitione omnibus innotescerent ; idque eo magis quod prædictæ decisiones aut responsa præ omnium manibus forsan non existant vel eas taceant.

Quare rem Illustrissimis Patribus gratam a me præstari arbitror, si singulis eorum materia futuræ synodi, quod jam sæpius petitum fuit, divisa assignetur, ut sic præviis et privatis studiis elaborata et elucidata tempore concilii accuratiùs et firmiùs uno animo expediri possit. Tunc quæ nostrum judicium superant infallibili Summi Pontificis decisioni submittantur : quæ vero visa fuerint ob particulares temporum aut locorum circumstantias nos ab observatione præpedire, ea Sanctæ Sedis indulgentia pro tempore relaxanda efflagitentur.

Dignetur Altitudo Tua materiam de Eucharistia et de sacrificio missæ, eo sensu ut supra, præparandam sibi assumere.

Ultimæ nostræ synodi conclusionis vigore convocatio ad proximam synodum quæ dominica tertia post Pascha in festo Patrocinii Sancti Joseph, die octava mensis maii sequentis anni, Pekini inchoenda erit, jam a me facta fuit, et pro majori notitia hisce præsentibus Altitudini Tuæ iteratur.

Humillimus ac Tibi addictissimus collega.

J. Bax, *Episc. Adras., Vic. apost. Mongoliæ centralis. Sywàntze die* 13 *Xbris* 1891.

Reverendissimo Domino J. B. Sarthou,
Vic. apostolico Tche-Ly.

II. — DÉCRET DE LA PROPAGANDE RELIANT LA CORÉE A LA PREMIÈRE RÉGION ECCLÉSIASTIQUE DE CHINE.

Decretum

Cum R. P. D. Gustavus Mutel, Apostolici Vicariatûs Coreæ Præsul, Sacræ huic Congregationi de Propaganda Fide, litteris datis, plura et gravia rationum momenta exposuerit, quibus pro synodalium Conventuum celebratione prædictum Vicariatum a quarta regione japonica sejungendi, eumdemque primæ sinensi regioni uniendi congruentiam luculenter ostendebat : Emi Patres Sacri Concili christiano nomini propagando præpositi in comitiis generalibus die 30 aprilis hujusce volventis anni habitis decreverunt dictum Apostolicum Vicariatum Coreæ a quarta japonica regione sejungendum esse, ad hoc ut uniri queat atque uti unitum primæ sinensis imperii regioni in posterum habeatur.

Hanc autem Emorum Patrum sententiam SSmo Dno Nro Leoni PP. XIII a R. P. D. Augustino Ciasca, archiepiscopo larissensi, Sacræ Congregationis Propagandæ Fidei secretario, relatum in audientia diei 6 maii currentis, Sanctitas Sua benignè approbare ratamque habere dignata est, præsens decretum in re expediri præcipiens.

Datum Romæ ex ædibus S. C. de Propaganda Fide, die XVIII maii an. MDCCCXIV.

M. *card.* LEDOCHOWSKI, *Præfectus*
AUG., *archiep. larissen.*, *Secret.*

CHAPITRE XI

LÉGATION DE M. GÉRARD
M. FAVIER COADJUTEUR

I. Légation de M. Gérard en Chine. — II. Inefficacité de la convention Berthemy. — III. Vigoureuse intervention de M. Gérard. — IV. Texte définitif de la convention Berthemy. — V. M. Gérard et l'église de Notre-Dame-des-Victoires à Tientsin. — VI. Reconstruction de Notre-Dame-des-Victoires. — VII. Inauguration de l'église restaurée de Notre-Dame-des-Victoires. — VIII. Mgr Crouzet proposé comme coadjuteur de Pékin. — IX. Mgr Favier nommé coadjuteur de Pékin.

NOTE. — *Mgr Favier et les Jésuites.*

I. — LÉGATION DE M. GÉRARD EN CHINE

Le 3 octobre 1893, M. Auguste Gérard était nommé ministre de France à Pékin, en remplacement de M. Gabriel Lemaire avec lequel il se rencontra à Changhaï, en mars 1894.

Le nouveau ministre était un homme de grand talent; il employa ce talent et un labeur acharné, en faveur non seulement de son pays, mais aussi des missions de Chine dont il a mérité d'être appelé un insigne bienfaiteur (1), Jamais, avant M. Gérard, le

(1) Une plaque commémorative a été apposée par Mgr Scarella dans sa résidence episcopale de Weihouifou, en reconnaissance des services rendus par M. Gérard à la mission du Honàn. Beaucoup d'autres auraient pu en faire autant, et pour des motifs aussi fondés. Voir cette inscription dans *Missions de Chine et du Japon*, 1916, p. 153.

protectorat de France n'avait été exercé avec autant de bonheur.

La première affaire de mission qu'eut à traiter M. Gérard fut celle des achats de terrains conclus par les missionnaires en dehors des ports ouverts aux Européens.

II. — INEFFICACITÉ DE LA CONVENTION BERTHEMY

Nous avons vu que cette question avait été heureusement résolue par la convention Berthemy et que la circulaire du Tsoung Ly-Yamèn à Ly Houng-Tchang, alors vice-roi des deux Kiang, avait donné pleine satisfaction aux missionnaires. Malheureusement les autorités chinoises n'avaient pas tardé à reprendre d'une main ce qu'elles avaient accordé de l'autre, et à rendre de nul effet le texte officiel de cette convention, en imposant aux chefs de villages une enquête de *commodo et incommodo* qui démontrât : 1° que l'achat était vu de bon œil par leurs concitoyens ; 2° que cela ne gênait pas le *fong-choui*, etc., etc. Naturellement, les fonctionnaires aidant, il était rare que la réponse fût favorable.

A différentes reprises les ministres de France à Pékin essayèrent de remédier à cet état de choses, mais inutilement.

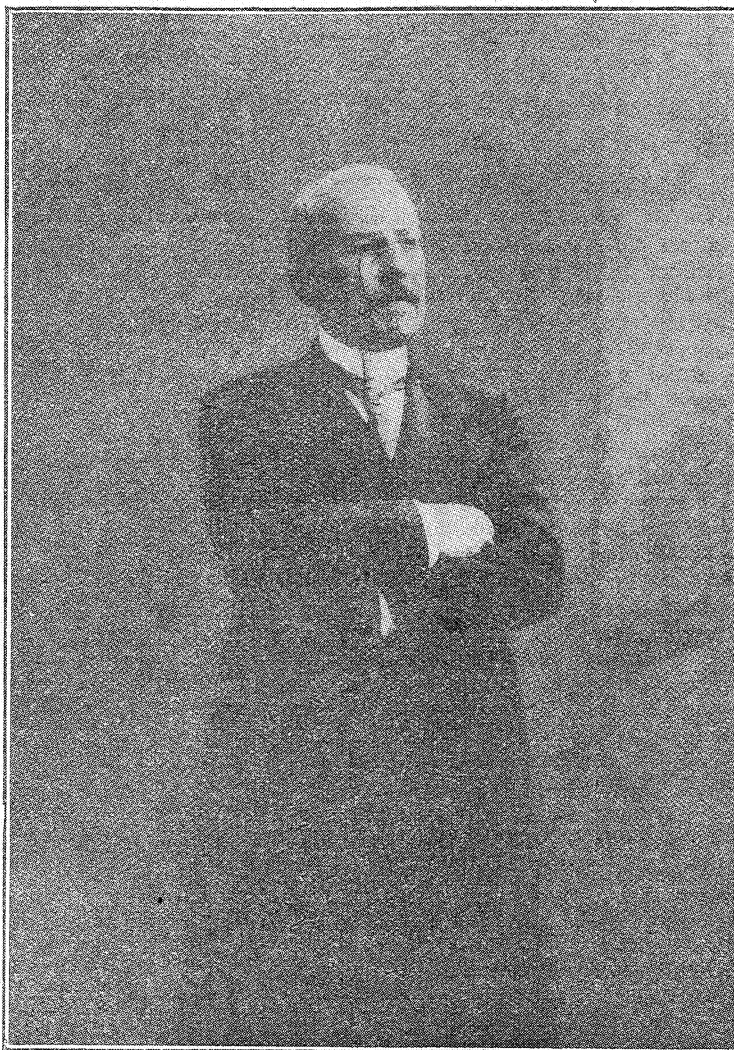
Avant même d'avoir pris possession de son poste, M. Gérard avait eu l'occasion de se renseigner sur la question auprès d'un de ses prédécesseurs. M. Berthemy vivait encore, retiré dans ses domaines, loin du bruit de la politique. M. Gérard voulut lui rendre visite, à l'effet d'obtenir des lumières sur un acte dont il pouvait être appelé à réclamer l'exécution.

Cependant les choses en étaient restées là quand, en 1894, une nouvelle affaire donna occasion au Tsoung Ly-Yamèn de citer, dans une lettre à M. Gérard, le texte de la convention Berthemy, en l'accompagnant du commentaire suivant :

> Le vendeur devra au préalable aviser les autorités locales et demander leur autorisation ; celles-ci décideront si elles doivent, ou non, l'accorder.

III. — VIGOUREUSE INTERVENTION DE M. GÉRARD

Saisissant aussitôt l'occasion qui lui était offerte, M. Gérard entama résolument une ferme et longue discussion avec le Tsoung Ly-Yamèn et protesta énergiquement contre l'enquête préalable à l'achat exigée par les autorités.



AUGUSTE GÉRARD

Ministre de France à Pékin (1894-1897)
Ambassadeur à Tokio
Mort à La Fosse (Indre), le 16 septembre 1922

Il est bien entendu, écrivait-il, que cette formalité de la présentation et de l'enregistrement du contrat suit la vente et ne la précède pas. Il est bien entendu, de même, que cet acte ne comporte, de la part de l'autorité locale, aucune autorisation préalable...

Enfin, le 12 avril 1895, rappelant ses lettres précédentes, il précisait ses réclamations en ces termes, dans une dépêche adressée au Tsoung Ly-Yamèn :

J'ai demandé et je demande :

1° Que le texte de la convention relative à l'achat par les missions catholiques de terrains et de maisons dans l'intérieur de la Chine soit rédigé ainsi qu'il suit :

A l'avenir, si des missionnaires français vont acheter des terrains et des maisons dans l'intérieur du pays, le vendeur (tel ou tel) devra spécifier, dans la rédaction de l'acte de vente, que sa propriété a été vendue pour faire partie des biens collectifs de la mission catholique de la localité. Il sera inutile d'y inscrire les noms du missionnaire ou des chrétiens. La mission catholique, après la conclusion de l'acte, acquittera la taxe d'enregistrement fixée par la loi chinoise pour tous les actes de vente, et au même taux. Le vendeur n'aura ni à aviser les autorités locales de son intention de vendre, ni à leur demander au préalable leur autorisation.

J'ai demandé et je demande :

2° Que le texte ainsi complété de la convention soit adressé par vos soins aux maréchaux tartares, vice-rois et gouverneurs de toutes les provinces de l'empire, et publié dans toutes les provinces, non point sous le sceau des simples mandarins locaux, mais sous le sceau des autorités supérieures.

J'ai demandé et je demande :

3° Que le texte des instructions circulaires envoyées par votre Yamèn aux maréchaux tartares, vice-rois et gouverneurs de toutes les provinces me soit communiqué dans son intégrité.

Ces trois conditions sont toutes également indispensables pour satisfaire mon gouvernement et pour assurer l'exécution stricte et loyale par les autorités provinciales d'une convention trop longtemps enfreinte et méconnue, que le gouvernement de la République est résolu à faire désormais scrupuleusement respecter. Il ne doit plus subsister à cet égard ni obscurité ni équivoque.

J'attends de Votre Altesse et de Vos Excellences, dans le plus bref délai qui leur sera possible, une réponse entièrement et de tout point conforme à la présente communication officielle. Ceci est urgent et de la plus grande importance.

IV. — TEXTE DÉFINITIF DE LA CONVENTION BERTHEMY

Le 14 avril 1895, le Tsoung Ly-Yamèn remettait à M. Gérard copie des instructions circulaires qu'il avait expédiées dans toutes les provinces et qui étaient en tout conformes aux demandes du

ministre. Ce document donnait enfin la forme officielle et définitive de la clause additionnelle de la convention Berthemy. Voici cette pièce :

Lettre officielle.

Déjà pendant la 9e lune de l'année dernière (octobre 1894), notre Yamèn a, relativement à la question des achats de terrains faits par les missions religieuses dans l'intérieur du pays, adressé dans toutes les provinces, ainsi que le constatent les archives, le texte du règlement conclu, pendant la quatrième année de Toung-Dje (1865), par le ministre de France, S. E. M. Berthemy, avec notre Yamèn.

S. E. M. Gérard, ministre de France, vient maintenant de nous adresser une communication officielle dans laquelle il nous dit que les autorités locales de certaines provinces, telles que le Houkouang, le Tchély, la Mongolie et la Mandchourie déclarent n'avoir pas encore reçu d'ordres quant à la façon dont le règlement primitif de M. Berthemy doit être appliqué, et qu'il y a aussi d'autres provinces où on continue d'obliger les personnes vendant leurs terrains à en donner préalablement avis aux autorités locales en demandant leurs instructions. Des ordres donnés par apostille du gouverneur du Kangsi, une proclamation des autorités provinciales, Sse et Tao, de Setchouen, et une proclamation du Taotai de Leitchéou et Kioung-Tchéou, dans le Kouang-Toung, ont été envoyés en copie à notre examen (par le ministre de France), en nous priant d'expédier de nouveau des instructions circulaires dans toutes les provinces, portant que : *A l'avenir, si des missionnaires français vont acheter des terrains et des maisons dans l'intérieur du pays, le vendeur (tel ou tel, son nom) devra spécifier, dans la rédaction de l'acte de vente, que sa propriété a été vendue pour faire partie des biens collectifs de la mission catholique de la localité. Il sera inutile d'y inscrire les noms du missionnaire ou des chrétiens. La mission catholique, après la conclusion de l'acte, acquittera la taxe d'enregistrement fixée par la loi chinoise pour tous les actes de vente, et au même taux. Le vendeur n'aura ni à aviser les autorités locales de son intention de vendre, ni à demander au préalable leur autorisation.* De cette façon, le règlement conclu entre les deux nations, — est-il ajouté, — pourra recevoir son application.

Ayant reçu cette communication, nous croyons devoir adresser la présente lettre officielle à tous les vice-rois et gouverneurs des provinces, pour qu'ils en prennent connaissance, agissent en conséquence et prescrivent aux autorités locales de s'y conformer uniformément, sans qu'il y ait lieu de s'en tenir à ce qui a été dit précédemment sur l'avis préalable à donner auxdites autorités locales, ce qui provoquerait des discussions. Ceci est très important.

Une circulaire du 26 mai (3 de la Ve lune) ordonnait aux autorités provinciales de donner toute la publicité possible à la susdite convention ; ce qui complétait tout à fait la série des demandes de M. Gérard sur cette question des biens de missions (1).

(1) H. CORDIER, *Op. cit*, T. I, p. 335

V. — M. GÉRARD ET LA RECONSTRUCTION DE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES A TIENTSIN

M. Gérard termina sa mission en Chine par le règlement d'une affaire particulière à la mission de Pékin.

Depuis le 21 juin 1870, l'église de Tientsin, Notre-Dame-des-Victoires, détruite, n'avait pas été relevée, on se rappelle pour quels motifs ; le terrain était resté un enclos dévasté; seule la façade, restée inacte, se dressait, témoin muet d'un des plus grands attentats de la Chine contre les Européens (1).

M. de Geoffroy en 1873 et M. Bourée en 1881 avaient entamé des négociations restées sans résultat pour la restauration de l'église. Vers le milieu de septembre 1896, après une visite détaillée du cimetière et des ruines, faite en compagnie de M. Favier, le ministre de France prit l'énergique résolution d'exiger une réparation telle que la demandaient les missionnaires et l'honneur de la France.

D'accord avec Mgr Sarthou, le 14 octobre suivant, il rendait visite au Tsoung Ly-Yamèn, lui exposait la honte qui rejaillissait sur la Chine de cet état de choses, faisait voir ce nuage non encore dissipé qui assombrissait les rapports des deux pays, la nécessité absolue de mettre fin à une affaire dont la suspension était inadmissible entre deux nations amies, et obtenait gain de cause immédiatement.

Le 17 du même mois, il adressait aux membres du Yamèn les bases de l'arrangement telles qu'elles avaient été oralement acceptées :

1° L'église sera complètement reconstruite telle qu'elle existait en 1870; la façade sera conservée, restaurée, sans qu'il y soit fait le moindre changement;

2° Les treize cercueils des victimes seront transportés dans l'église même; chacun aura son caveau spécial avec sa stèle en marbre blanc, formant ainsi treize chapelles dans les bas-côtés de l'édifice;

3° Sur le monticule en rocaille autour duquel ont été massacrées les principales victimes, s'élèvera une grande stèle impériale en marbre blanc, sur laquelle seront gravés les caractères Tje-

(1) H. Cordier, *Op. cit.*, T. I, p. 335.

kien (par ordre impérial) et le décret de Toung-Dje, du 30 juin 1870, par lequel Sa Majesté déplore et blâme les massacres, en ordonnant la punition des coupables;

4° Cette stèle sera surmontée d'un grand pavillon impérial en tuiles jaunes vernissées, et portera le nom de l'empereur Kouang-Sü, sous le règne duquel elle aura été élevée.

Tout étant réglé, le 26 octobre, les ministres du Tsoung Ly-Yamèn envoyèrent une dépêche officielle au commissaire impérial Ouang Ouènchao, pour qu'il prescrivît à ses subordonnés de s'entendre à ce sujet avec le consul de France, qui était alors le comte du Chaylard.

VI. — RECONSTRUCTION DE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

Dès l'automne de la même année, sous l'active impulsion de M. Favier, les travaux de déblaiement commencèrent au Ouanghailôw.

Après une visite du consul de France faite en compagnie des autorités chinoises, le 9 novembre, une équipe d'ouvriers se mit à déblayer les anciennes cryptes de l'église. Treize caveaux revêtus de briques furent creusés entre les arcades qui devaient former les bas-côtés; à la tête de chacun de ces caveaux, un pilastre fut élevé pour servir de soubassement aux stèles en marbre blanc qui portent le nom de chaque victime.

Cela fait, écrivait M. Favier, je fis ouvrir la tombe de M. Chevrier, et nous vîmes, à moitié recouvert par l'eau, le cercueil de trois mètres de long que j'avais eu la précaution, en 1870, d'exiger des mandarins pour protéger le véritable cercueil qui contenait le corps de chacune des victimes. Grâce à cette précaution, ce dernier cercueil était en parfait état, ainsi que tous les autres, à l'exception de deux : celui de M. Fontanier et celui qui contenait les débris de plusieurs Sœurs avec lesquels on avait pu reconstituer un corps entier.

Les ossements du consul de France furent placés dans une bière neuve, et nous recueillîmes pieusement, sans vouloir que personne autre y touchât, les restes de nos pauvres Sœurs massacrées; nous pûmes constater alors, en voyant huit ou dix tibias, tout autant d'omoplates, une soixantaine de côtes et les débris de crâne, que ces ossements bien que très incomplets, représentaient, en effet, les restes de cinq ou six personnes. Tous ces précieux débris, avec les bois pourris qui étaient autour, furent également mis dans une bière neuve. Les treize cercueils furent ensuite descendus dans leurs caveaux respectifs, recouverts de grandes pierres de taille et scellés au ciment ; puis

on commença à dresser les stèles qui, le 20 décembre, se trouvèrent toutes en place (1).

Le 25 janvier 1897 avait lieu l'érection d'une stèle colossale amenée de Pékin, traînée par 60 mules jusque sur les rives du Pého. Dès le retour du printemps les travaux de reconstruction furent poussés avec activité, et le 21 juin fut fixé pour la cérémonie d'inauguration.

VII. — INAUGURATION DE L'ÉGLISE RESTAURÉE DE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

Déjà la statue de Notre-Dame des Victoires avait repris possession de sa place au-dessus de l'unique autel, le perron de l'église avait été orné de la grille de fer emportée du vieux Pétang et qui était un don de la reine Marie-Antoinette ; sur le monticule en rocaille se dressait le pavillon à tuiles jaunes surmontant la stèle où avait été gravé le décret impérial, lorsque subitement l'esprit de la population de Tientsin changea, sans cause connue. Le 30 mai, un télégramme de M. Guilloux, Procureur de la mission de Tientsin, signale de « très graves rumeurs; on parle d'enfants devant être tués à l'occasion de l'inauguration ». Les événements semblaient vouloir prendre la même tournure qu'en juin 1870 ; la situation s'aggravait de jour en jour.

Les autorités chinoises, complices ou non, on ne le saura jamais, s'émurent au point de prier à deux reprises M. Gérard de changer le jour de l'inauguration. L'énergique diplomate tint ferme et rendit le gouvernement chinois responsable des troubles annoncés pour ce jour-là. Il exigea que le vice-roi de Tientsin fit afficher un décret formel, dénonçant les coupables menées dirigées contre les missionnaires et les chrétiens.

Désormais les autorités chinoises n'osèrent plus s'opposer le moins du monde à la cérémonie projetée.

Le 21 juin, vers 6 heures et demie du matin, tous les invités se réunissaient devant le consulat de France. Outre M. Gérard et son successeur M. Dubail, il y avait, représentant la mission, M. Meugniot, Visiteur des Lazaristes, M. Favier, Provicaire de Mgr Sar-

(1) Malgré la destruction et la démolition totales de l'église ainsi restaurée, les tombes ne furent pas profanées en 1900 ; elles furent protégées et dissimulées par les décombres de la toiture et des murs démolis, brique par brique, par les Boxeurs.

thou retenu à Pékin par la maladie; MM. Guilloux et Planchet, du clergé de Tientsin, ainsi que quelques autres missionnaires venus de plusieurs côtés du Vicariat. Presque tous les consuls de Tientsin et une partie de la colonie européenne avaient tenu à prendre part à cette tardive réparation. Vu la gravité des circonstances, on n'avait cru pouvoir admettre ni dames ni Filles de la Charité à cette cérémonie.

A l'heure fixée, les remorqueurs de la douane vinrent s'embosser devant le consulat de France et transportèrent tous les invités devant le quai de l'église. La messe célébrée par M. Meugniot, fut suivie d'une réception, à laquelle prirent part les mandarins de Tientsin et au cours de laquelle M. Gérard prit la parole pour donner à cette cérémonie sa véritable signification.

Ce fut là le dernier acte public de M. Gérard : le 15 juillet 1897, il quittait la Chine pour rentrer en France.

Aucun de nos agents de Chine n'a eu une gestion de légation aussi fructueuse que celle de M. Gérard ; on peut dire que notre ministre à Péking n'a laissé aucune question sans être étudiée et résolue... Si en quittant son poste il ne laissait pas aux Anglais un souvenir reconnaissant de son séjour en Chine, la France lui devait une grande gratitude pour l'avoir placée dans une situation sans précédent, qu'elle n'a malheureusement pas su conserver (1).

VIII. — MONSEIGNEUR CROUZET PROPOSÉ COMME COADJUTEUR DE PÉKIN

Pendant la légation de M. Gérard en Chine, il se produisit un incident qui, s'il eût été mené à bonne fin, eût modifié profondément la face des choses dans le Vicariat de Pékin.

Le 8 septembre 1895, M. Meugniot, Visiteur des Lazaristes de Chine, écrivait de Changhaï à Mgr Sarthou :

Je reçois du T. H. Père (Fiat) la lettre suivante, que je me hâte de vous communiquer.

« ... Mgr Crouzet étant en disponibilité et relativement jeune, nous voudrions l'envoyer à Péking pour soulager Mgr Sarthou. Le cardinal Préfet de la Propagande est tout disposé à le nommer coadju-

(1) H. CORDIER, *Op. cit.* t. I., 337. — M. Gérard fut promu au poste de ministre à Bruxelles, puis à celui d'ambassadeur à Tokio. Admis à la retraite en quittant ce dernier poste, il est mort, après une longue maladie, en 1922, à La Fosse (Indre); il était âgé de 70 ans.

Quelques mois après il était suivi dans la tombe par le comte du Chaylard (Jean-Marie-Guy-Georges), qui fut consul de Tientsin précisément à cette époque (5 avril 1894 à 5 avril 1901), et qui y rendit de si grands services à la France, aux missions du nord de la Chine, à la concession fran-

teur à Péking ; mais nous voudrions que Mgr Sarthou en fît la demande. Veuillez en écrire sans retard à Mgr Sarthou ; nous voulons le soulager, non l'affliger. Mgr Crouzet va arriver bientôt du Brésil et aura hâte de partir pour une nouvelle destination. Veuillez nous répondre par dépêche : *Accepté,* ou dans le cas contraire : *Différez...* »

Pour bien comprendre cette proposition inattendue, il est nécessaire de se rappeler que lors de l'expédition italienne en Erythrée qui devait se terminer par la sanglante bataille d'Adoua, le gouvernement italien obtint du Saint Siège le départ des Lazaristes qui avaient fondé l'Eglise actuelle d'Abyssinie.

Par suite de cet accord, le Vicaire apostolique, qui était Mgr Crouzet, dut, malgré ses prières et ses mémoires à la Propagande, abandonner la mission et rentrer en France avec tous ses collaborateurs. Pendant ses loisirs forcés, il remplit plusieurs missions que lui confia le Supérieur général, entre autres la visite des établissements que les Lazaristes et les Filles de la Charité avaient au Brésil.

Connaissant l'état de santé de Mgr Sarthou, et prévoyant qu'une décision allait s'imposer à bref délai, pour pourvoir aux besoins de l'Eglise de Pékin, le Père Fiat crut avoir sous la main la solution. Ce fut sous cette impression qu'il écrivit la lettre citée ci-dessus.

Après avoir reçu cette lettre, Mgr Sarthou se crut obligé d'envoyer aussitôt son adhésion au projet de son Supérieur général. Tout semblait donc arrangé et réglé définitivement, et déjà on avait annoncé le paquebot qui amenait Mgr Crouzet en Chine, quand subitement arriva la nouvelle que tout était annulé et que Mgr Crouzet, ayant reçu une autre destination, ne viendrait pas en Chine.

Que s'était-il donc passé ? Le général Duchesne avait achevé la conquête de Madagascar, et les Jésuites, alors seuls chargés de l'évangélisation de cette grande île, ne jugèrent plus à propos de garder en entier une si vaste et si difficile mission. Ils en offrirent la partie méridionale, la plus déshéritée, aux Lazaristes. Ceux-ci, en mémoire de leurs premiers confrères directement envoyés là-bas par saint Vincent, n'hésitèrent pas à aller réim-

çaise et à toute la colonie internationale, lors du siège de Tientsin par les Boxeurs (1900), par son courage et son esprit de décision. Il avait pris sa retraite depuis 1904, en qualité de ministre plénipotentiaire de première classe et était âgé de 79 ans (1923). Une rue de la concession française de Tientsin a reçu le nom de rue du Chaylard.

planter la foi à Fort-Dauphin, et Mgr Crouzet accepta d'être le premier Vicaire apostolique de cette mission à ressusciter. Il s'y rendit donc avec tous ses anciens collaborateurs d'Abys-



MGR ALPHONSE FAVIER

Lazariste
Coadjuteur de Mgr Sarthou (1898)
Sixième Vicaire apostolique de Pékin (1899-1905)

sinie (1) et il ne fut plus question pour lui de la coadjutorerie de Pékin.

(1) Mgr Crouzet est encore à la tête du Vicariat apostolique de Fort-Dauphin, et à l'occasion de ses 50 ans de prêtrise, Pie XI lui a adressé une lettre de félicitations. (*Acta Apostolicæ Sedis,* mai 1923.)

IX. — MONSEIGNEUR FAVIER NOMMÉ COADJUTEUR DE PÉKIN

Deux ans après cette négociation concernant la succession éventuelle de Mgr Sarthou, en automne 1897, arrivait en Chine la nouvelle depuis longtemps attendue de l'élévation à l'épiscopat de M. Favier.

Sentant sa santé irrémédiablement ruinée et ses forces physiques définitivement atteintes, surtout depuis les fatigues endurées au cours de ses dernières tournées pastorales, Mgr Sarthou avait prié le Saint Siège de lui donner un coadjuteur. Le Souverain Pontife choisit M. Alphonse Favier, que tout désignait. Par Brefs du 12 novembre 1897, ce distingué et zélé Lazariste était nommé évêque titulaire de Pentacomie et coadjuteur avec future succession de Mgr Sarthou.

La cérémonie du sacre, qui eut lieu le 20 février 1898, permit de constater l'immense popularité dont jouissait le nouveau prélat dans tous les milieux, tant chinois qu'européens. Non seulement les douze ministres qui représentaient alors à Pékin leurs pays respectifs, mais encore le gouverneur de Pékin, le célèbre Joung-Lou, représentant le gouvernement chinois, les membres du Tsoung Ly-Yamèn et douze princes mongols membres de la famille impériale, témoignèrent par leur présence de la place considérable tenue par le nouveau coadjuteur de Pékin. Plus de trois mille chrétiens venus de tout le Vicariat remplissaient la cathédrale du Nàntang.

L'état de santé de Mgr Sarthou ne lui permit pas de sacrer son coadjuteur ; ce fut Mgr Bruguière, Lazariste, Vicaire apostolique du Tchély occidental, qui, assisté de NN. SS. Bulté et Abels, procéda au sacre, dans cette même église du Pétang édifiée par Mgr Favier lui-même.

A cette occasion, l'Empereur lui conféra le globule rouge du deuxième degré, motivant cette distinction par la façon dont Mgr Favier, depuis de longues années, avait traité les affaires religieuses à la satisfaction commune dans tout le nord de la Chine.

NOTE

MGR FAVIER ET LES JÉSUITES

On se rappelle que Mgr Sarthou avait refusé de changer les dispositions prises par ses prédécesseurs, en ce qui concerne la juridiction des Jésuites à Tientsin.

En face des incessantes réclamations de ces derniers, et pour enlever tout prétexte à un scandale même pharisaïque, Mgr Favier, pour le bien de la paix, crut devoir céder : et, profitant de l'occasion de son sacre, il écrivit à Mgr Bulté la lettre suivante :

« *J'espère que Votre Grandeur me fera l'honneur de venir à la cérémonie de mon sacre, ou du moins de s'y faire représenter par quelques-uns des Révérends Pères de Ho-kien-fou. On dit que j'ai les idées assez larges, c'est vrai ; et je compte multiplier nos rapports, enlever ou aplanir les petites difficultés qui pourraient exister, afin que nous vivions tous en frères. Votre Grandeur peut être assurée de mon bon vouloir.* »

Ce que cette lettre promettait clairement, Mgr Favier l'accorda ; et depuis, le Procureur et ses confrères peuvent librement exercer leur ministère à Tientsin. Mgr Bulté remercia avec effusion et s'engagea pour lui et tous les Siens à ne jamais rien permettre de nature à rouvrir de nouveaux débats.

Si Mgr Favier eut l'illusion d'avoir posé une borne qui ne serait jamais franchie, il ne la garda pas longtemps ; car deux ans plus tard, le P. Becker, supérieur, se servit des Boxeurs, comme son prédécesseur s'était servi des Tchang-Mao, et écrivit à Mgr Favier, pour lui demander l'autorisation de transporter définitivement de Hokienfou à Tientsin, leur imprimerie, leurs bibliothèques, d'y installer leurs Pères écrivains et leurs invalides, etc...

« *Dieu permet quelquefois*, écrivait un grand saint, *que ses serviteurs se contredisent, et qu'une compagnie en persécute une autre, et il y a bien plus de mal qu'on ne pense à cela, quoiqu'ils aient tous bonne intention ; mais il y a toujours un grand bien pour ceux qui s'humilient et ne résistent pas. Dieu nous fasse la grâce d'être de ce nombre !* »

CHAPITRE XII

LE DÉCRET FAVIER

I. La résidence de Paotingfou envahie par les soldats de Toung-Fousiang. — II. Règlement ; transfert de la résidence. — III. Le décret Favier ; circonstances qui l'amenèrent. — IV. Démarches officielles du gouvernement chinois. — V. Négociations entre Mgr Favier et le Tsoung Ly-Yamèn. — VI. Promulgation du décret par le ministre de France. — VII. Rapport fixant les relations entre les autorités locales et le clergé catholique. — VIII. Accueil fait au décret Favier. — IX. Félicitations des missionnaires. — X. Impressions en France. — XI. Approbation des démarches de Mgr Favier par le ministre de France à Pékin.

NOTES. — I. *Les protestants et le décret Favier.* — II. *Les légistes et le décret Favier.* — III. *Influence de Mgr Favier en faveur des missions.*

I. — LA RÉSIDENCE DE PAOTINGFOU ENVAHIE PAR LES SOLDATS DE TOUNG-FOUSIANG

Le gouvernement de Pékin, dans le dessein alors secret de préparer l'expulsion des Européens, avait fait venir du Kansou une armée de 25.000 hommes, commandée par le mahométan Toung-Fousiang, qui devait devenir bientôt si tristement célèbre. L'esprit xénophobe de ces troupes était si violent qu'il donna lieu à plusieurs incidents fâcheux et que le corps diplomatique exigea qu'elles fussent éloignées de la capitale.

Le 6 juillet 1898, deux sous-officiers du détachement de Paotingfou pénétrèrent de force dans la résidence de cette ville, alors située dans le faubourg nord, ou Pékouan, et eurent avec les employés une altercation qui dégénéra en rixe. Avant qu'on ait eu le temps de prévenir les autorités, deux cents soldats commandés par un capitaine envahissaient la résidence, sous prétexte de venir au secours de leurs camarades, frappaient les domestiques et les deux missionnaires, MM. Dumond et Paul-Louis Ouang, et saccageaient complètement la résidence. Puis les deux missionnaires furent liés et menés au quartier général. Incertains du sort qui leur était réservé, les deux Lazaristes se donnèrent une absolution qui semblait devoir être la dernière.

Aussitôt prévenu de ce qui venait d'arriver, le sous-préfet accourut au quartier, parlementa avec les officiers et réussit à emmener les deux prisonniers dans sa voiture. Dès le lendemain, M. Dumond donnait des détails sur l'incident, et la sécurité était de nouveau rétablie.

II. — RÈGLEMENT : TRANSFERT DE LA RÉSIDENCE

Joung-Lou, devenu vice-roi de la province du Tchély, écrivit ausitôt une lettre à Mgr Favier pour le prier de vouloir bien traiter cette affaire à l'amiable. Le coadjuteur de Pékin accepta les avances du vice-roi et lui envoya les conditions de l'accord. Moyennant l'échange de la résidence du Pékouan contre le yamèn abandonné (1) du Taotai, la mission ne réclamerait aucune indemnité pour les personnes ni pour le mobilier endommagé. Dès le lendemain un télégramme de Joung-Lou annonçait que les conditions de l'arrangement proposé étaient toutes acceptées.

Là-dessus il ne restait plus qu'à envoyer un missionnaire pour s'entendre avec les autorités pour la mise à exécution des termes de l'accord.

M. Jarlin était tout désigné pour cette mission ; plein d'aménité et de politesse, très entendu dans les affaires chinoises et possédant bien la langue, habitué déjà à traiter avec les mandarins, ce confrère

(1) A tort ou à raison, les Chinois affirmaient que ce palais était hanté et aucun fonctionnaire ne voulait plus l'habiter depuis que deux ou trois titulaires y étaient morts ou y avaient éprouvé de grands malheurs.

Ce palais avait servi de lieu d'internement au régent de Corée, Ly Kanyng (Tai-Wën-Kouan) de 1882 à 1885.

avait de plus dirigé avec beaucoup de sagesse, pendant neuf années, le district de Paotingfou... En trois jours tout fut terminé (1).

Ce fut de cette façon et à la satisfaction des deux parties, que la mission obtint ce qu'elle désirait depuis longtemps, un établissement dans l'intérieur des murs de la ville de Paotingfou. C'est encore là que s'élèvent aujourd'hui la cathédrale et l'évêché du Vicariat du Tchély central.

III. — LE DÉCRET FAVIER ; CIRCONSTANCES QUI L'AMENÈRENT

La presse chinoise fit sonner bien haut la modération des demandes de la mission pour le règlement de l'incident de Paotingfou, et fit ressortir les avantages que la Chine avait retirés de ce mode direct de traiter les affaires religieuses.

Ce fait banal servit fort à propos à pousser les pourparlers déjà entamés par Mgr Favier, au sujet du statut officiel de l'Eglise en Chine. En effet, depuis longtemps, et à plusieurs reprises, des conversations sur les relations à établir entre les autorités civiles et religieuses en Chine avaient été échangées entre Mgr Favier et les plus hauts personnages de l'empire, spécialement lors du transfert du Pétang. C'est même ce qui avait poussé Ly Houng-Tchang à demander à Rome M. Favier comme représentant du Saint-Siège en Chine, et plus tard comme évêque de Pékin.

Or, le but poursuivi par Mgr Favier était avant tout apostolique; il voulait arriver à réconcilier l'Eglise avec la Chine. Longtemps avant l'importante négociation à laquelle il a attaché son nom, il avait donc essayé de suggérer au gouvernement chinois, tantôt directement, tantôt par le ministre de France, l'idée d'approuver des prières officielles pour l'Empereur dans les églises catholiques; et chaque fois que l'occasion s'en présentait, il ne manquait pas d'offrir aux mandarins en visite au Pétang un livre de prières bien relié, afin de contribuer à faire tomber les préjugés contre la religion et à leur donner une preuve que les catholiques chinois priaient réellement pour la prospérité de l'empire et le bonheur de ceux qui le gouvernent.

Mgr Favier n'avait négligé non plus aucune façon de suggérer

(1) Lettre de Mgr Favier.

aux mandarins qu'un rapprochement plus intime et plus cordial entre les autorités religieuses et le pouvoir civil serait tout à l'avantage de celui-ci; car il supprimerait beaucoup de recours aux ministres étrangers et tarirait ainsi une source de graves ennuis pour le gouvernement chinois. Sous une forme ou sous une autre, il était de toute nécessité qu'il existât un moyen d'entrer en conversation, pour remédier au malaise général éprouvé tant par les mandarins que par les missionnaires en face de quotidiennes difficultés, insolubles du seul fait que l'autorité civile se dérobait.

Déjà, en 1860, le célèbre P. Delamarre, interprète du baron Gros, avait senti de même la nécessité d'établir un *modus vivendi* :

Il sollicita du baron Gros l'introduction dans le traité d'une clause visant le mode de relations entre les missionnaires et les mandarins. La politique, qui ne fréquente pas toujours les hauteurs, ne sut pas alors comprendre la question. Le baron Gros crut tout sauvegarder en promettant au P. Delamarre, pour lui et pour un missionnaire par mission, un titre consulaire qui permettrait les relations officielles, lorsqu'elles seraient nécessaires. Jamais il ne fut donné suite à cet excellent projet.

IV. — DÉMARCHES OFFICIELLES DU GOUVERNEMENT CHINOIS

Cependant, peu de mois après l'affaire de Paotingfou, Joung-Lou, vice-roi du Tchély et membre du Grand Conseil, fit une visite à Mgr Favier et lui fit connaître le désir sincère du gouvernement chinois de trouver un *modus vivendi* qui pût désormais faciliter le traitement amical des questions religieuses. Le prélat applaudit à ce projet qui était en réalité le sien, et après en avoir donné avis à M. Pichon, alors ministre de France à Pékin, se mit à l'œuvre pour préparer les statuts de ce règlement qui semble avoir été conclu en toute bonne foi par les deux parties.

On objectera peut-être qu'il est impossible, en admettant la bonne foi des Chinois, de concilier cette espèce de concordat avec les massacres qui le suivirent de si près.

D'abord, il s'écoula environ deux ans entre le commencement des négociations et le siège du Pétang. Or, en deux ans, un gouvernement aussi arbitraire que le fut celui de l'impératrice Tze-

Hsi eut bien le temps de changer de politique. On sait d'ailleurs que la régente se demanda jusqu'à la fin si elle se livrerait aux Boxeurs ou si elle suivrait les conseils du parti modéré représenté par Joung-Lou. Une des causes qui influèrent le plus sur l'esprit de cette souveraine et la poussèrent vers les mesures extrêmes contre les Européens, fut la demande présentée par le ministre d'Italie, le 2 mars 1899, au gouvernement chinois, à l'effet d'obtenir la cession de la baie de San-Men, au Tchékiang (1). Or, à ce moment le décret Favier était prêt et accepté depuis longtemps; il devait être publié quelques jours après.

L'autre raison, qui mit l'Impératrice sous l'influence du fougueux prince Touan, fut la nomination du fils de ce dernier comme prince héritier. Or, cet acte est postérieur d'un an à la publication du décret Favier; il n'est que du 24 janvier 1900. Alors, dans les conseils de la Cour, ne souffla plus le même esprit qu'au moment où Joung-Lou faisait des avances au coadjuteur de Pékin. C'est au point que plusieurs des mandarins, qui furent en relation avec Mgr Favier en cette circonstance, devaient être victimes de leur modération, un an plus tard, et être mis à mort en juillet 1900. Parmi eux nous relevons les noms de Shu Yong-Sy et de Shu Tsin-Tcheny décapités pour avoir acheté un cercueil pour le ministre d'Allemagne, et ceux de Yuan-Tchang et de Yang-Lichan exécutés pour leur tiédeur à favoriser les massacres des étrangers.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue les anciennes tentatives du gouvernement chinois pour entrer en relations directes avec le Saint Siège, avec l'espoir, plus ou moins avoué, de supprimer tout protectorat religieux; il est certain que les Chinois crurent que le décret proposé ferait faire un pas décisif en ce sens.

V. — NÉGOCIATIONS ENTRE MONSEIGNEUR FAVIER ET LE TSOUNG LY-YAMÈN

L'importance attachée à cette négociation par les Chinois ressort du fait que Mgr Favier eut à traiter avec les plus hauts fonctionnaires de l'empire.

Ce fut d'abord Joung-Lou, membre du Grand Conseil et, depuis

(1) *Il est hors de doute que la démarche malheureuse des Italiens mit fin aux hésitations de l'Impératrice-douairière, et que désormais son appui était acquis au mouvement des Boxeurs.* (H. Cordier : *Histoire des relations de la Chine avec les nations occidentales*, III, 450).

le coup d'état, devenu le bras droit de l'Impératrice; ensuite Ouang Ouenchao, vice-roi du Tchély et président du Tsoung Ly-Yamèn; Shu Tsintcheng, ancien ministre plénipotentiaire à Berlin et à Saint-Pétersbourg (1), qui fut le dernier ministre de l'Intérieur de la dynastie; Yükeng, ministre de Chine à Paris; Tchroun-Ly, gouverneur de la ville de Pékin.

Aucune difficulté sérieuse ne fut soulevée de part ni d'autre. Les Chinois acceptèrent tout ce qui fut proposé par Mgr Favier, même l'assimilation d'un évêque à un vice-roi.

Afin de préparer les voies à l'établissement de la hiérarchie, Mgr Favier avait même fait reconnaître le titre d'archevêque, ce qui cadrait mal avec la situation actuelle. Au dernier moment, ce terme fut supprimé sur la demande de la légation de France, « parce que l'idée de la hiérarchie n'ayant pas été admise par le gouvernement français jusqu'à présent, je me ferais certainement désavouer, et à juste titre », écrivait M. Pichon le 23 mars 1899.

Après plusieurs mois de correspondance et de conversations, le Tsoung Ly-Yamèn adressa à Mgr Favier la lettre officielle suivante, pour le prier de communiquer officiellement au ministre de France la rédaction officielle du décret :

Comme dans ces dernières années la paix a été troublée entre les païens et les catholiques, plusieurs fois Leurs Majestés l'Impératrice et l'Empereur ont envoyé des ordres sévères aux mandarins de toutes les provinces, pour qu'ils protègent de toutes leurs forces la religion (catholique).

Nous avons pensé que pour que les mandarins puissent protéger les églises et les catholiques, il était absolument nécessaire que les évêques et les missionnaires fussent en relations habituelles avec les mandarins, afin que lorsqu'il arrivera une affaire, ils puissent la traiter à l'amiable.

C'est pour cela qu'il y a quelques jours nous avons envoyé les hauts fonctionnaires Shu Tsintcheng et Yukeng, pour s'entendre avec vous, sur les relations qui pourraient être établies entre les mandarins et les missionnaires.

Par la présente lettre, nous envoyons à Votre Grandeur la liste des articles pour que vous en preniez connaissance.

Comme cette affaire regarde la religion en général, nous prions Votre Grandeur de présenter les articles de ce règlement à Son Exc. M. Pichon, ministre de France à Pékin, pour être enregistrés.

En attendant de recevoir une réponse à cette lettre, veuillez agréer, etc., etc.

(*Suivent les noms*).

Le 23 *de la première lune* (4 *mars* 1899).

(1) Mort à Pékin en 1923.

VI. — PROMULGATION DU DÉCRET PAR LE MINISTRE DE FRANCE

Après complète entente entre les négociateurs sur le texte du décret, le ministre de France, en qualité de protecteur des missions catholiques en Chine, en donna aussitôt communication à tous les Vicaires apostoliques par la lettre suivante :

LÉGATION
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EN CHINE.

Pékin, le 27 *mars* 1899.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Grandeur le texte chinois et la traduction française d'un règlement qui vient d'être décrété par l'empereur de Chine, et qui a pour objet de fixer vos rapports et ceux de vos missionnaires avec les autorités provinciales et locales.

Les dispositions qu'il contient vous reconnaissent le droit de demander à être reçus par les vice-rois et les gouverneurs des provinces, et de vous faire suppléer en cas de besoin, dans les visites que vous ferez à ces hauts fonctionnaires, par un prêtre qui vous représentera. Des stipulations analogues sont édictées en ce qui concerne vos missionnaires, et suivant le rang qu'ils possèdent, pour leurs relations avec les trésoriers, juges provinciaux, intendants, préfets, sous-préfets et autres mandarins.

L'état de fait en vertu duquel vous traitez quotidiennement avec les autorités chinoises les affaires qui touchent à l'organisation de vos missions est consacré par la décision impériale. Il est spécifié, d'ailleurs, que toutes les affaires importantes doivent être soumises par vous, comme cela se fait régulièrement, « au ministre et aux consuls de la puissance à laquelle le Pape a confié le protectorat religieux », c'est-à-dire à la légation et aux consulats de la République française. Cette intervention, qui seule peut avoir un caractère officiel, ne vous interdit pas les démarches officieuses, faites d'accord avec les représentants de la France, pour la solution amiable des difficultés qui se seraient produites. Si vous arrivez à les résoudre, les consuls et le ministre, auxquels en incombe le règlement officiel, devront naturellement être informés par vous du résultat obtenu, pour qu'ils puissent y donner leur approbation et veiller à l'exécution de l'arrangement conclu.

Ce règlement qui me paraît inspiré par de sages préoccupations, par le désir d'éviter des différends et de faciliter l'exercice de la liberté de conscience, sera sans doute accueilli avec faveur par Votre Grandeur, que je prie de bien vouloir m'en accuser réception. Il appartiendra à la légation et aux consulats de France d'en assurer la mise en pratique, avec votre concours et celui de vos missionnaires.

Veuillez agréer, Monseigneur, les assurances de ma haute considération.

S. PICHON.

VII. — RAPPORT FIXANT LES RELATIONS ENTRE LES AUTORITÉS LOCALES ET LE CLERGÉ CATHOLIQUE

Présenté au Trône par S. A. I. le prince et LL. EE. les ministres du Conseil des Affaires étrangères, le 4e jour de la IIe lune de la XXVe année de Kouang-Sü (15 mars 1899).

Que l'on se conforme à ce qui a été décidé !
Respect à ceci !

Des églises de la religion catholique, dont la propagation a été autorisée depuis longtemps par le gouvernement impérial, étant construites maintenant dans toutes les provinces de Chine, nous sommes désireux de voir le peuple et les chrétiens vivre en paix ; et, afin de rendre la protection plus facile, il a été convenu que les autorités locales échangeront des visites avec les missionnaires dans les conditions indiquées aux articles ci-dessous :

1° Dans les différents degrés de la hiérarchie ecclésiastique, les évêques étant en rang et dignité les égaux des vice-rois et des gouverneurs, il conviendra de les autoriser à demander à voir les vice-rois et les gouverneurs.

Dans le cas où un évêque serait appelé pour affaires dans son propre pays, ou s'il venait à mourir, le prêtre chargé de le remplacer sera autorisé à demander à voir le vice-roi ou le gouverneur.

Les Vicaires généraux et les archiprêtres seront autorisés à demander à voir les trésoriers et juges provinciaux, et les intendants.

Les autres prêtres seront autorisés à demander à voir les préfets de première et de deuxième classe, les préfets indépendants, les sous-préfets et les autres fonctionnaires.

Les vice-rois, gouverneurs, trésoriers et juges provinciaux, les intendants, les préfets et les autres fonctionnaires répondront naturellement, selon leur rang, par les mêmes politesses.

2° Les évêques dresseront une liste des prêtres qu'ils chargeront spécialement de traiter les affaires et d'avoir des relations avec les autorités, en indiquant leur nom et le lieu où se trouve la mission. Ils adresseront cette liste au vice-roi ou au gouverneur, qui ordonnera à ses subordonnés de les recevoir conformément à ce règlement (1).

3° Il sera inutile que les évêques qui résident en dehors des villes se rendent de loin à la capitale provinciale pour demander à être reçus par le vice-roi ou le gouverneur, lorsqu'ils n'auront pas d'affaires.

Quand un nouveau vice-roi ou gouverneur arrivera à son poste,

(1) N. B. — Les prêtres qui demanderont à voir les autorités locales, ou qui seront désignés pour traiter les affaires, devront être européens. Cependant lorsqu'un prêtre européen ne connaîtra pas suffisamment la langue chinoise, il pourra momentanément inviter un prêtre chinois à l'accompagner et à lui prêter son concours comme interprète.

ou quand un évêque sera changé et arrivera pour la première fois, ou bien encore à l'occasion des félicitations pour la nouvelle année et les fêtes principales, les évêques seront autorisés à écrire des lettres privées aux vice-rois et aux gouverneurs et à leur envoyer leur carte. Les vice-rois et les gouverneurs répondront par la même politesse.

Les autres prêtres qui seront déplacés, ou qui arriveront pour la première fois, pourront, selon leur dignité, demander à voir les trésoriers et juges provinciaux, les intendants, préfets de première et de deuxième classe, préfets indépendants, sous-préfets et les autres fonctionnaires, lorsqu'ils seront pourvus d'une lettre de leur évêque.

4° Lorsqu'une affaire de mission, grave ou importante, surviendra dans une des provinces, quelle qu'elle soit, l'évêque et les missionnaires du lieu devront demander l'intervention du ministre ou des consuls de la puissance à laquelle le Pape a confié le protectorat religieux. Ces derniers régleront et termineront l'affaire, soit avec le Tsoung Ly-Yamèn, soit avec les autorités locales. Afin d'éviter de nombreuses démarches, l'évêque et les missionnaires pourront également s'adresser d'abord aux autorités locales avec lesquelles ils négocieront l'affaire et la termineront.

5° Les autorités locales devront avertir en temps opportun les habitants du lieu et les exhorter vivement à l'union avec les chrétiens ; ils ne doivent pas nourrir de haine et causer des troubles.

Les évêques et les prêtres exhorteront également les chrétiens à s'appliquer à faire le bien, afin de maintenir la bonne renommée de la religion catholique, et faire en sorte que le peuple soit content et reconnaissant.

Lorsqu'un procès aura lieu entre le peuple et les chrétiens, les autorités locales devront le juger et le régler avec équité ; les missionnaires ne pourront pas s'y immiscer et donner leur protection avec partialité, afin que le peuple et les chrétiens vivent en paix.

Pour traduction conforme :
Le premier interprète de la légation de France :
H. LEDUC.

VIII. — ACCUEIL FAIT AU DÉCRET FAVIER

Sans doute, ce décret ne devait obtenir son effet ni instantanément ni au loin. Qui se souciait d'un décret impérial au fond des provinces ? Même au centre de l'empire, à moins qu'on pût le faire valoir grâce à d'autres appuis, son efficacité demeurait médiocre. C'était là pourtant un principe posé légalement, et dont peu à peu et en temps opportun sortiraient les conclusions légitimes; c'était une tradition et des habitudes nouvelles qui allaient s'introduire et qui, même après la suppression officielle du décret, continueraient à subsister et à être observées de part et d'autre.

Les dispositions de ce décret étaient même si flatteuses pour la

hiérarchie catholique et, il faut le dire, si prématurément favorables, vu le peu de place occupé alors par l'Eglise catholique en Chine, qu'il fut reçu par tous avec un véritable enthousiasme.

Bien que passé sous silence dans le décret, le coadjuteur de Pékin en fut aussitôt reconnu comme le principal négociateur et reçut des félicitations de tous les côtés.

Le pape Léon XIII éprouva une grande joie de ce succès; et la première chose qu'il demandera au négociateur, après la tourmente des Boxeurs, ce sera si le décret reste en vigueur. Le cardinal Préfet de la Propagande envoya aussitôt ses félicitations à Mgr Favier par la lettre suivante :

Monseigneur,

J'ai reçu les lettres de Votre Grandeur, du 29 mars dernier, auxquelles était joint le décret qui avait été rendu quelques jours auparavant par l'empereur de Chine en faveur des supérieurs des missions et des missionnaires européens. Je vous félicite particulièrement de la publication de ce décret, sachant qu'on en est redevable surtout à votre sollicitude ; et je nourris l'espoir qu'il sera grandement profitable à l'accroissement de la religion catholique en ces contrées.

Priant Dieu qu'il vous conserve longtemps, je suis, etc.

M., cardinal LEDOCHOWSKI, *Préfet* (1).

IX. — FÉLICITATIONS DES MISSIONNAIRES

Les félicitations les plus chaleureuses vinrent, naturellement, des missionnaires de Chine.

A Votre Grandeur, aussi bien qu'à Son Excellence M. le ministre, écrivait-on, nos plus cordiales félicitations et nos plus sincères remerciements pour le décret impérial (15 mars) que je viens de recevoir. Je n'en doute pas, c'est autant à votre influence qu'à celle de M. Pichon que nous devons cette pièce magistrale. C'est une vraie victoire

(1) *R.P. D. Alphonso Favier, Vicario apostolico Tche-Li sept.*

Illustrissime ac Reverendissime Domine,

Nuper mihi redditæ fuerunt Amplitudinis Tuæ litteræ diei 29 martii ultimi elapsi, quibus adnexum erat decretum quod postremis hisce diebus in favorem superiorum missionum et missionariorum europæorum Imperator sinensis edidit. De quo quidem decreto, quum, præsertim Amplitudinis Tuæ sollicitudine fuerit obtentum, Tibi peculiari modo gratulor ; firmam enim spem foveo catholicæ religionis in istis regionibus incremento multo fore profuturum.

Interim vero Deum precor ut Te diù sospitem servet.

A. T.

Addictissimus servus,

M. *card.* LEDOCHOWSKI, *Praef.*

pour la religion catholique ; car c'est un point d'importance suprême pour la liberté du ministère apostolique en Chine. Chaleureux bravos! Vous méritez une statue. Et si un jour on vous en vote, ou on vous en élève une, j'en serai ! En attendant, tous les missionnaires vous en élèvent une dans leurs cœurs (1).

Un vénérable Provicaire écrivait de son côté :

Trois fois bravo, ou plutôt dix mille fois bravo et merci pour le fameux décret impérial. C'est un fait inouï dans les annales religieuses de la Chine ; et il aura des résultats inappréciables, quelles que soient les chinoiseries avec lesquelles on l'appliquera (2).

De Changhaï, on écrivait sur le même ton :

Voilà un décret qui est très important et qui donne aux missions catholiques une place et un honneur qu'elles n'avaient jamais eus jusqu'à ce jour.

Ces pièces viennent sous le sceau de la légation ; il y a pourtant peu de missionnaires qui ne vous reconnaissent dans ces cinq articles d'une sagesse profonde et d'une adresse extrême.

Soyez mille fois remercié ! Vos 35 années d'apostolat sont surpassées en gloire par cet acte d'une si haute portée et d'un intérêt si général. On est encore fier d'être français quand on lit de pareils documents qui prouvent chez ceux qui les font un grand désir de faire le bien et une grande bonne volonté d'aider ceux qui le font...

J'ai une crainte, c'est que dans l'application de ce décret il y ait chez certains missionnaires plus d'audace que de discernement. Il est pourtant extrêmement important que nous fassions usage des nouveaux pouvoirs et privilèges avec la plus grande sagesse (3).

X. — IMPRESSIONS EN FRANCE

De Paris, le Procureur général des Lazaristes, que son séjour en Chine avait familiarisé avec les affaires des missions à l'étranger, se hâta d'écrire à Mgr Favier les impressions diverses éprouvées selon les milieux :

Je ne peux pas vous laisser ignorer la joie générale que nous a apportée le décret impérial que vous avez eu la bonne pensée de nous envoyer. Il ne m'est pas difficile de vous soupçonner pour beaucoup, sinon pour tout, dans cette affaire. Je suis tout heureux de vous en féliciter de tout cœur ; probablement je ne serai pas le seul à le faire... j'espère que vous me ferez part, sans modestie aucune, de votre intervention dans la préparation, les négociations et le dénouement de cette grave mesure, sans précédents pour les missions de Chine.

(1) Mgr Ferrant, C. M., Vicaire apostolique du Kiangsi Nord.
(2) M. F. Dauverchain, C. M., Provicaire du Kiangsi oriental.
(3) R. P. Léon Robert, Procureur général des Missions Etrangères de Paris, actuellement Assistant du Supérieur général de la même Société.

On ne pouvait y croire ; plusieurs journaux ont émis des doutes sur l'authenticité de ce décret ; d'autres, comme il ne fait pas mention explicitement de la France, ont prétendu que c'était une diminution du protectorat (1) ; quelqu'un même a dit :

— Alors c'est le Pape qui est maître de la situation !

Je suis allé au quai d'Orsay pour tâcher de savoir la pensée de derrière la tête. Voyant qu'on ne me disait rien, j'ai parlé de ce décret; je n'avais pas à craindre d'être indiscret, puisque le lendemain il allait être publié par les journaux. Quelle ne fut pas ma surprise lorsqu'on me répondit qu'on ne connaissait pas ce décret, qu'on ne l'avait pas reçu, etc. On témoigna d'un tel étonnement que je dus soutenir l'authenticité de cette pièce.

J'offris d'aller chez le ministre de Chine qui ne devait sûrement pas ignorer l'existence d'une telle pièce. En effet Tching-Tchang (2) est en possession, depuis une quinzaine de jours, du décret chinois ; il est aussi étonné que moi du silence gardé au quai d'Orsay. Si on ne l'a pas reçu, tout s'explique.

L'œuvre de la Propagation de la Foi devait, aujourd'hui même (20 mai), faire dire une messe d'action de grâces pour cet événement ; mais au dernier moment cette cérémonie a été contremandée par le cardinal de Paris qui veut y assister et lui donner une solennité inaccoutumée. Tching-Tchang veut y venir ; j'espère que le ministre des Affaires étrangères s'y fera représenter.

La cérémonie projetée eut lieu le 14 juin 1899, à Notre-Dame des-Victoires. Ce jour-là le cardinal Richard célébra une messe d'actions de grâces et prononça une allocution de circonstance. Au premier rang des assistants on remarquait S. Exc. Tching-Tchang, ministre de Chine à Paris, et Mme Tching-Tchang, tous les deux catholiques de Pékin, puis le conseil de l'œuvre de la Propagation de la Foi, Mgr Potron, O. F. M., évêque de Jéricho, Mgr Demimuid, supérieur du Séminaire des M.-E. de Paris, M. Bettembourg, Procureur général des Lazaristes, et des représentants de plusieurs autres Congrégations.

XI. — APPROBATION DES DÉMARCHES DE MONSEIGNEUR FAVIER PAR LE MINISTRE DE FRANCE A PÉKIN

Lors de la concession du décret sur les relations des missionnaires avec les autorités civiles, le ministre de France à Pékin était M. Jean-Marie-Stéphen Pichon, que son passé politique ne

(1) Voir en note ces critiques signées par H. Cordier.

(2) Matthias Ly Tching-Tchang, alors titulaire du poste de ministre de Chine à Paris, était un catholique de la paroisse du Nàntang à Pékin. Il

semblait point disposer au rôle de protecteur des missions catholiques et qui cependant leur rendit les services les plus signalés, surtout à l'époque des Boxeurs.

En ce qui regarde le décret dont nous parlons, nous allons citer quelques-unes des lettres du ministre de France à Mgr Favier. Elles auront l'avantage de mieux faire connaître le rôle joué par les deux négociateurs et l'estime en laquelle était tenu le coadjuteur de Pékin. Ces extraits justifieront en même temps ce dernier des insinuations malveillantes dont il a été l'objet à l'occasion de ce décret.



STÉPHEN-JEAN-MARIE PICHON

Ministre de France à Pékin (1897-1901)
Ministre des Affaires étrangères
dans le Cabinet Clemenceau (1918)

A la veille d'envoyer aux Vicaires apostoliques le texte du document, M. Pichon écrit à Mgr Favier :

Monseigneur, j'ai rédigé avant-hier la circulaire que je me propose d'adresser aux Vicaires apostoliques en leur transmettant le règlement décrété par l'Empereur sur les rapports des mandarins avec les autorités catholiques. Les pourparlers qui ont eu lieu à propos de l'élaboration de ce document impérial, entre vous et Son Exc. Joun Lou, ne pouvaient avoir que mon approbation, et vous avez bien voulu me tenir au courant de vos démarches, au succès desquelles applaudissent tous les missionnaires. Car c'est à vous que revient le

s'est retiré à Cannes, où depuis sa disgrâce il vit avec sa fille unique, loin des affaires politiques.

mérite d'avoir obtenu pour eux une satisfaction qu'ils désiraient depuis longtemps (1).

Quand Mgr Favier commença à être attaqué, M. Pichon eut la générosité de le couvrir. Le 22 mai, il lui écrivait :

Monseigneur, l'affection respectueuse que j'ai pour vous est une preuve suffisante de l'hommage que je rends à votre personne et de la confiance que j'ai dans vos efforts pour le bien. C'est assez vous dire que je me suis toujours senti d'accord avec vous, et que j'ai rendu pleine justice à votre désintéressement comme à votre patriotisme et à votre esprit de tolérance et de bonté.

Dans l'affaire pénible du décret relatif aux rapports des missionnaires avec les autorités chinoises, vous m'avez exactement informé de ce qui se passait au Tsoung-Ly-Yamèn et vous m'avez aidé à travailler à l'affirmation de notre protectorat que les Chinois tentaient de battre en brèche. Il n'y a là rien que de très honorable de votre part au point de vue français.

Au point de vue religieux, dont vous êtes meilleur juge que moi, je suis convaincu (et les lettres que je reçois le prouvent) que vous avez fait accomplir un acte important.

Dans les affaires de missions, j'estime que vous rendez service à la légation en agissant comme vous le faites, et en essayant, d'accord avec le ministre de France, de résoudre officieusement les difficultés avant que j'aie recours aux démarches officielles quand elles deviennent nécessaires. Deux moyens d'action valent mieux qu'un, surtout en Chine, où l'on n'est jamais assez armé pour vaincre l'entêtement qui s'oppose à tout. Et comme vous prenez soin de vous entendre préalablement avec moi et de coordonner vos efforts avec les miens, je ne vois pas quels reproches on pourrait vous faire.

Nous continuerons donc à nous entendre, Monseigneur, pour l'œuvre française que nous accomplissons.

Deux mois plus tard, M. Pichon devait de nouveau encourager et tranquilliser Mgr Favier, et toujours pour le même sujet :

... N'ayez aucune inquiétude au sujet de l'affaire du décret. J'expliquerai cela péremptoirement. Vous avez fait votre devoir de bon Français. Je suis convaincu pour ma part que j'ai bien servi la cause française en travaillant à l'affirmation positive de notre protectorat (2).

NOTES

I — Les protestants et le décret Favier.

Aussitôt après la lecture du décret, le P. Robert écrivait :
« *Je m'attends à une violente attaque des protestants. Par l'arran-*

(1) Lettre du 29 mars 1899. — M. Constans, ancien ministre de France à Pékin et alors ambassadeur à Constantinople, apprenant la promulgation de ce décret et appréciant les difficultés qu'il avait fallu surmonter, s'écria que seul Mgr Favier était capable d'avoir obtenu un pareil résultat.

(2) Lettre du 20 juillet 1899.

gement que vous avez conclu, ils paraissent exclus de toute possibilité d'une reconnaissance officielle. Cela ne les rendra que plus furieux. »

Ce fut en effet ce qui arriva. Toute la presse protestante de Chine et d'ailleurs protesta contre ce qu'elle appelait la situation usurpée du « romanisme ». Les ministres protestants feignirent même de croire à une prochaine persécution pour leurs prosélytes de la part des « romanistes », en vertu des avantages politiques que leur donnait leur nouvelle situation officielle : « Les traités arment les consuls de droits suffisants, s'il devient nécessaire de faire appel à César ! », écrivaient-ils.

Sur ces entrefaites eut lieu la conférence protestante de Petaiho (17-29 août 1899), où siégèrent 80 missionnaires réformés. Naturellement il y fut question du décret Favier. Après une discussion mouvementée, où le meeting s'éleva avec virulence contre les intrigues politiques des « romanistes », l'on constitua un comité de sept membres, chargés de définir « l'attitude à prendre par les missionnaires protestants en face du rang officiel récemment accordé aux missionnaires catholiques ».

Finalement, après examen du rapport de cette commission, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité :

La conférence, sans aucun désir de rang officiel, mais uniquement en vue de placer toutes les Eglises sur une base égale, prie respectueusement les ministres d'Angleterre et d'Amérique d'obtenir aux missionnaires protestants les mêmes privilèges accordés récemment aux catholiques romains par l'édit impérial.

C'était bien la peine de crier au scandale, pour conclure en demandant les mêmes faveurs !

II. — Les légistes et le décret Favier.

Les légistes dont il est ici question, ce sont ces gens qui n'apprécient les choses de la religion, que sous le point de vue de la politique, et malheureusement d'une politique qui ne rappelle en rien celle de Charlemagne ou de saint Louis. Cette classe, en général, accueillit très mal le décret du 15 mars, comme on en jugera par ce qu'en a écrit un des membres de cette école, M. Henri Cordier :

Enfin Mgr Favier... obtenait du gouvernement chinois le décret qui fixait la hiérarchie des prélats catholiques en Chine. Le décret présenté en projet par Mgr Favier à M. Gérard avait été écarté par celui-ci qui le jugeait dangereux. M. Pichon, plus faible ou moins expérimenté, l'accepta, circonvenu par l'ambitieux Vicaire apostolique de Pé-King. Jamais la France n'eût dû laisser commettre cette faute Une assimilation quelconque des missionnaires ne leur donnait qu'une apparence d'honneurs et leur enlevait en réalité la plus grande partie de leur influence, celle qui dérivait de leur haute situation morale et de l'appui de la France ; ce décret, s'il avait été appliqué à la lettre, aurait mis nos consuls dans l'impossibilité de venir en aide aux évêques... Que pouvait faire un simple consul, assimilé à un Taotai (intendant), pour un évêque, gros personnage assimilé à un Tsoung-tou (vice-roi ?) Un peu de vague servait bien plus utilement les intérêts des missionnaires, traités en hommes distingués, qu'un vide apparat. Le décret avait en même temps un caractère froissant pour les fonctionnaires chinois ; et il n'a certainement pas été un facteur insignifiant dans les causes multiples qui ont causé le mouvement de révolte contre l'étranger de 1900 *Ce décret intempestif et impolitique doit être rapporté le plus tôt possible. Chose significative et grave : dans ce document rédigé sous l'influence d'un prélat français, le nom de la France n'est*

pas prononcé ! (H. CORDIER, Histoire des relations de la Chine..., t. III.)

Plusieurs des sophismes exposés plus haut se réfutent d'eux-mêmes ; nous ne nous attarderons pas à les relever.

La grave accusation qui fait attribuer au décret la responsabilité des massacres de 1900 est une pure calomnie.

III. — INFLUENCE DE MGR FAVIER EN FAVEUR DES MISSIONS.

Il est utile de connaître l'usage que fit Mgr Favier de son influence auprès des ministres de France ; il l'exerça non seulement pour la mission de Pékin, mais aussi en faveur de presque toutes les missions de Chine, qui trouvaient toujours en lui un habile et dévoué avocat : Jésuites, Franciscains, Missions Etrangères de Paris, Italiens, Français, tous eurent recours à son intermédiaire. A ce point de vue, quelques citations des lettres de M. Pichon nous prouveront la confiance que le coadjuteur de Pékin avait su inspirer à nos diplomates.

Du 20 juillet 1898 :

...J'aurai beaucoup de choses à vous dire quand vous nous ferez l'amitié de venir nous voir, et nous nous réjouissons de penser que vous allez pouvoir reprendre le chemin, depuis si longtemps négligé à cause de votre maladie et de la mienne, de la légation, où votre couvert est toujours mis. A demain Monseigneur, avec tous mes remerciements... Je me félicite autant que je vous félicite vous-même de savoir qu'on a eu l'heureuse idée de vous confier toute la mission ; et je suis tranquille sur la façon dont vous la dirigerez.

Du 5 novembre 1898 :

Merci, Monseigneur, pour votre nouvelle communication relative au Setchuen. Elle est, comme vous le dites, intéressante, et nous permet de compter sur un règlement de la question. Je sais très bien que nous arrangerons les affaires ensemble et d'accord, et je n'ai aucune jalousie de prérogatives. L'essentiel pour nous est que tout aille bien...

Du 24 décembre 1898 :

Je vous remercie beaucoup de votre intéressante et amicale communication. Elle me fait beaucoup de plaisir, et tous les témoignages de satisfaction qui me viendront des représentants des intérêts que je suis chargé de protéger me seront infiniment précieux. Ils me seront d'autant plus chers qu'ils seront formulés par vous... A demain, sans faute !

Du 17 octobre 1898 :

Merci beaucoup pour vos notes excellentes et documentées qui me serviront certainement beaucoup. Je vous serai toujours reconnaissant de me fournir des indications de cette nature.

Du 11 juin 1898 :

Le P. Fennochio (Franciscain du Chantoung) n'a pas l'air attristé, et je serais désolé qu'il le fût. Aujourd'hui même j'écris au Yamèn une longue lettre qu'on est en train de traduire, et qui maintient intégralement nos demandes en les appuyant sur les arguments que vous invoquez. Soyez assuré que nous ne lâcherons pas *l'affaire, et tranquillisez, s'il vous plaît, le Père Fennochio, auquel nous ne voulons que du bien et qui en aura la preuve.*

Du 23 novembre 1898 :

J'ai reçu vos deux lettres, au sujet des missions de Mgr de Marchi (Chantoung), des Jésuites, du Sse-Tchouan et de Ki-tcheou. Je vais faire le nécessaire, suivant votre désir, et réclamer des mesures au Tsoung Ly-Yamèn.

Du 12 décembre 1898 :

Je suis bien sensible à votre lettre, qui consacre un appui précieux sur lequel je savais pouvoir compter. Soyez parfaitement sûr qu'aucun découragement ne peut m'atteindre ni diminuer la force de ma volonté. Plus les difficultés seront grandes, et plus je me raidirai contre elles. Je crois comme vous que nous aurons le dernier mot. L'essentiel est qu'à Paris on me laisse faire et qu'on ait confiance en moi. Quant au travail à fournir, non seulement il ne m'effraie pas, ni ne me trouble, mais il me plaît ; et je suis bien heureux de voir que vous le jugez favorablement, quoique votre bienveillance soit excessive. Que les missions patientent : tous leurs droits seront sauvegardés, et tous leurs dommages réparés... Je vais revenir à la charge pour le Chantoung. Rien de nouveau du Sse-Tchouan. Je crois que nous touchons à l'arrangement Ningpo (mais que c'est dur !)

Du 21 mars 1899 :

J'approuve également votre projet de règlement des affaires du Ssetchouan. Mais pourquoi ne vous feriez-vous pas donner à vous-même les pouvoirs nécessaires ? A nous deux, je suis persuadé que nous réussirions près du Yamèn. Ceci n'est pas certes pour empêcher l'un des Vicaires apostoliques de la province de venir à Pékin, car je serais très heureux au contraire de faire sa connaissance et de lui donner satisfaction. C'est seulement pour aller plus vite. — Merci pour le mot à Joun-Lou. J'en profiterai.

Du 6 mai 1898 :

...Il y a longtemps que je sais que vous avez été la providence de mes prédécesseurs ; et je m'aperçois que vous êtes aussi la nôtre.

Du 15 juin 1898 :

N'oubliez pas que votre couvert est toujours mis à la légation ; et permettez-moi, Monseigneur, de vous renouveler l'assurance de mes très respectueux sentiments.

Du 27 mars 1899 :

Je vais m'occuper de suite de l'envoi de la pièce aux évêques, et vous pouvez être certain qu'il n'y aura ni retard, ni complication. Soyez également sûr qu'il n'y a pas de mauvaise volonté chez ceux que vous pouvez soupçonner. Il fallait seulement mettre les choses au point.

M. Leduc aura grand plaisir, j'en suis convaincu, à recevoir la distinction dont vous parlez. Et peut-être aussi d'autres membres du personnel.

Quant à moi je vous remercie de votre bonne pensée. Mais je suis en principe, et de longue date, hostile à toutes les décorations. Vous devez voir que je ne porte la Légion d'honneur elle-même — la seule que j'ai acceptée, sans l'avoir jamais demandée — *que dans les circonstances officielles. Il est probable que je ne la mettrai plus quand je serai sorti de la vie publique. Excusez cette profession de foi ; elle correspond à mes sentiments démocratiques.*

Du 5 avril 1899 :

Le ministre d'Allemagne part en congé pour un an. Il ne reviendra pas en Chine. Il est remplacé par un ancien secrétaire de la légation allemande à Pékin, actuellement ministre à Mexico, M. de Ketteler, que vous avez dû connaître.

(N. B. — Il s'agit du baron de Ketteler qui fut tué à la veille du siège des légations par les Boxeurs)

Le 9 août 1899, M. Pichon écrit encore à l'évêque :

... *Je voudrais, en attendant que Mgr Chausse s'inspirât de cette pensée de Bourdaloue, que j'ai toujours admirée, moi laïque :* « Nous sommes saints par la patience dans nos misères ». *Et vous verrez que la fin des misères viendra.*

CHAPITRE XIII

ACTIVITÉ LITTÉRAIRE DES MISSIONNAIRES DE PÉKIN ; NÉCROLOGIES

I. Publications diverses : *Méditations de Hamon* en chinois ; *Dictionnaire phonétique chinois-français* ; Notices et documents sur les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité massacrés à Tientsin ; *Péking*, de Mgr Favier. — II. Mort de J.-Chrysostome Kho. — III. M. J.-Louis Chevrier. — IV. M. J.-B. Delemasure ; ses œuvres. — V. M. Pierre Fong. — VI. Décès de MM. Wynhoven, Allofs et Périer. — VII. M. Fioritti : *Confucius dévoilé.* — VIII. M. Humblot : *Manuel d'histoire ecclésiastique.* — IX. M. Provost ; ses œuvres. — X. Mort de Mgr Sarthou.

NOTE. — *Etat des œuvres et du personnel sous Mgr Sarthou* (1896-1897).

I. — PUBLICATIONS DIVERSES

Pendant le court épicopat de Mgr Sarthou, l'imprimerie du Pétang a fait paraître d'importants ouvrages. Quatre d'entre eux méritent une mention spéciale.

Le premier en date, et l'un des meilleurs ouvrages parus en Chine, fut le *Moo-siang-pao-kien* (1), ou les *Méditations d'Hamon*

(1) *Moo-siang-pao-kien.* — Cours de méditations pour tous les jours de l'année, par M. Hamon, S. S., traduit en chinois par P. Ho, C. M. 6 vol. in-8, de 450-452-500-470-488-472 pp.

traduites en chinois, par M. Paul Ho, Lazariste de Pékin. Traduire un ouvrage de cette importance en langage parlé, c'était renier trois siècles de tradition : les livres de religion laissés par les anciens missionnaires avaient tous été largement retouchés et remaniés par des lettrés chinois et ainsi mis en un langage incompréhensible pour les neuf dixièmes des chrétiens. Les prêtres indigènes eux-mêmes, élevés dans cette crainte superstitieuse, auraient cru polluer leur pinceau et ravaler leur talent en écrivant en style vulgaire, M. Paul Ho consentit pourtant à suivre les instructions de Mgr Sarthou.

Quand bientôt il constata l'enthousiasme avec lequel son travail était accueilli de tous côtés et qu'il eut été témoin du bien qu'il produisait dans les familles et dans les communautés religieuses, il n'hésita plus à consacrer le reste de ses jours à des traductions du même genre.

En même temps que les *Méditations d'Hamon* paraissait le *Dictionnaire phonétique chinois-français* de M. Mac-Weigh, qui fut revu et corrigé par M. Delemasure. Ce dictionnaire avait été composé pour venir en aide aux missionnaires, ou laïques français, qui, ne sachant pas encore manier les grands dictionnaires disposés selon l'ordre chinois des clefs, et n'ayant ni le temps ni le goût de l'apprendre, se trouvaient désarmés en face d'une expression, d'un mot prononcés devant eux, sans pouvoir se rendre compte du sens précis. L'ordre alphabétique leur permit de retrouver aussitôt la phrase entendue, d'étudier les caractères chinois qui la composent et d'en saisir le sens exact, sans le secours d'un maître.

Ce genre de dictionnaire existait en anglais, mais manquait en français, quand M. Mac-Weigh entreprit le sien ; et la preuve qu'il répondait à un besoin, c'est qu'il a été refait plusieurs fois et amélioré par d'autres, mais toujours sur la même base (1).

Un des livres les plus importants parus sur l'histoire du Vica-

(1) *Dictionnaire phonétique chinois-français*, par J. Mac-Weigh, C. M., 1 vol. in-8, 734 pp.

Un petit livre qui, par son caractère pratique, ennemi de tout fatras scientifique, ne cesse d'être redemandé, est le manuel vulgairement appelé le *Livre des chapeaux*. Ce nom lui a été donné à cause d'un chapitre où le mot chapeau sert d'exemple pour expliquer une tournure chinoise. Bien qu'imprimé après la mort de Mgr Sarthou, sa composition date de cette époque ; l'idée et le fond du manuel appartiennent à M. Favier. Dans le dessein d'aider les jeunes missionnaires à leur arrivée en Chine et de les empêcher de se décourager devant de longues et volumineuses dissertations grammaticales et étymologiques, le plus souvent écrites en latin, M. Favier

riat de Pékin est incontestablement celui de M. Capy, intitulé *Notices et documents sur les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul, massacrés à Tientsin le* 21 *juin* 1870. Ce remarquable ouvrage raconte en détail le sanglant épisode dont nous avons parlé plus haut. Une partie du volume est consacrée à la biographie de chacune des victimes. C'est une très attachante et pieuse monographie, intéressant le Vicariat de Pékin tout entier, et préparant le terrain aux démarches qui, tôt ou tard, peuvent être tentées, pour introduire la cause de ces vrais confesseurs de la foi (1).

Mais le chef-d'œuvre de l'imprimerie du Pétang est encore jusqu'ici le *Péking* (2) de Mgr Favier. Sous forme d'un livre de grand luxe, c'est un sérieux résumé de l'histoire politique et religieuse de la capitale de l'empire chinois. Bien plus, la composition de cet ouvrage est due à une idée de zèle religieux : témoin des pauvretés littéraires et morales dont se repaissaient quotidiennement les laïques avec lesquels il était en relation, Mgr Favier voulut leur procurer l'occasion de faire, au moins une fois en leur vie, une lecture qui, indirectement et tout en les amusant, leur rappelât Dieu, l'Eglise et leur âme.

Le *Péking* fut couronné par l'Académie, et voici en quels termes en parla Gaston Boissier, dans son rapport lu à la séance de l'Académie française, le 19 novembre 1897 :

... Le premier de ces deux ouvrages auxquels nous avons accordé une récompense particulière nous vient de loin. C'est un bel in-4° de plus de 500 pages, orné de 660 gravures et de 124 phototypies. Il se présente si bien, il est de si belle apparence, qu'il nous semble qu'il doit sortir des presses de quelque éditeur important de Paris. C'est une erreur : il a été imprimé à Pékin, par les ouvriers du pays. Les photographies, les collographies, les gravures en noir et en couleur,

avait composé un petit manuel clair et facile qui, en trente courtes leçons, mettait le débutant au courant du mécanisme de la phraséologie chinoise.

Ce travail était resté manuscrit. Plus tard un missionnaire y ajouta quelques développements et le fit imprimer sous le titre de *Exercices de chinois parlé, suivis d'un vocabulaire et d'appendices.* 1 vol. in-24, de XII-340 pp.

(1) *Notices et documents sur les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité de saint Vincent de Paul, massacrés à Tientsin le* 21 *juin* 1870, ou *Les premiers martyrs de la Sainte-Enfance,* par J. Capy, C. M., Pékin, 1895, 1 vol. in-8, de XII-609 pp.

(2) *Péking.* Histoire et description, par Alphonse Favier, Prêtre de la Congrégation de la Mission, dite de Saint-Lazare, Missionnaire apostolique, Vicaire général de Péking. Un grand volume grand in-4° raisin de XVI-562 p. illustré de 660 gravures sur bois, 124 phototypies, 26 collographies et 10 grandes compositions hors texte et en couleurs. Pékin. 1898.

tout y est l'œuvre d'artistes chinois. Mais le lieu où ce travail énorme a été exécuté, quoique situé au milieu de la province du Pétchély, est en réalité un coin de terre française. C'est le Pétang, c'est-à-dire la résidence des Lazaristes, où avec un zèle qui ne se décourage jamais, ils enseignent au moins mystique et au plus indifférent des peuples à connaître Dieu, à pratiquer son culte, à parler notre langue, à aimer notre pays. Un de ces missionnaires, le P. Alphonse Favier, a entrepris dans ce bel ouvrage de décrire la capitale du Céleste Empire et de nous donner une idée du peuple qui l'habite.

Ce n'est pas un de ces livres comme en publient tous les ans, au retour des vacances, les touristes qui se sont contentés de voir un pays par les fenêtres de leur voiture et d'en étudier la société dans les salons des casinos. Le P. Favier est resté trente-cinq ans en Chine ; il a fréquenté les grands personnages, il vit familièrement avec les plus misérables. Tout ce qu'il nous dit, il le sait par son expérience personnelle, il l'a vu de ses yeux. Aussi, quand on lit son livre, quand on regarde ces gravures, qui ont pour nous l'avantage de nous montrer la Chine comme l'aperçoivent des yeux chinois, on se croit véritablement transporté à Péking. Il a peuplé le nord de la Chine et Péking même, d'églises dont il est l'architecte, le constructeur, le peintre et le décorateur. Nul missionnaire n'a fait davantage dans ces contrées lointaines, où il a su faire aimer en même temps le nom et le génie de la France. Vous jugerez, messieurs, je l'espère, que le prix de 2.000 francs, que l'Académie décerne au P. Favier, a été bien donné.

Les lecteurs ont porté sur le *Péking* le même jugement favorable que l'Académie : malgré l'édition donnée par Desclée, le livre est aujourd'hui encore très recherché, et pratiquement introuvable. Il se vend d'occasion 1.000 à 1.500 francs.

II. — MORT DE M. JEAN-CHRYSOSTOME KHO

Bien que de courte durée, l'épiscopat de Mgr Sarthou vit la mort emporter un nombre considérable de missionnaires.

Laissant de côté les prêtres séculiers, parce que moins connus, nous allons donner ici une courte notice sur chacun des religieux de la Mission.

Le premier fut M. Jean-Chrysostome Kho (1), le compagnon de Mgr Mouly en Mongolie ; c'est lui qui administra les derniers sa-

(1) Jean-Chrysostome Kho naquit à Tientsiataé, chrétienté de la sous-préfecture de Lantchôw, dans le courant de la VIe lune de l'an 1825, fit ses premières études de latin au Pétang, sous la direction de M. Sué (1825), alors supérieur de la mission française, puis al a (1832) les continuer à Macao, y fut reçu dans la Congrégation des Lazaristes (1833) par M. Torrette. Il dut aller se faire ordonner à Manille (28 juillet 1838), à cause de la vacance du siège de Macao. Revenu dans la province du nord, il fut chargé des chrétiens de la ville de Pékin, puis de la direction du petit séminaire

crements au premier évêque de Corée, Mgr Bruguière, mort en se rendant à son poste. Il remplit auprès de Mgr Mouly les fonctions de secrétaire et fut même proposé par lui pour l'épiscopat, comme en font foi les archives de la Propagande et la correspondance de Mgr Mouly. Il fit partie du conseil épiscopal et occupa longtemps l'important poste de curé du Toungtang à Pékin ; ce fut là qu'il termina sa longue carrière apostolique, le 17 novembre 1891. Il restait, avec M. Fong, le dernier survivant de l'ancienne mission française.

Ses funérailles furent très solennelles ; outre une foule de chrétiens qui accompagnèrent sa dépouille mortelle, il y eut plusieurs membres de la légation de France qui tinrent à honorer le vénérable Lazariste chinois.

III. — M. JEAN-LOUIS CHEVRIER

L'année 1893 vit disparaître trois bons ouvriers de la mission de Pékin : MM. J.-L. Chevrier, J.-B. Delemasure et l'ex-lama Pierre Fong.

M. Chevrier (Jean-Louis) s'éteignit au Pétang le 20 mars 1893 (1). Venu en Chine en qualité de frère coadjuteur, il commença par faire partie de la mission de Mongolie, alors administrée par les Lazaristes, et où travaillait son frère, M. Claude-Marie Chevrier. Il accompagna M. David dans plusieurs des voyages scientifiques exécutés par le célèbre naturaliste dans le nord de la Chine.

Peu après ces explorations avait lieu la cession de la mission de Mongolie, suivie à peu de distance par les massacres de Tientsin dans lesquels M. C.-M. Chevrier perdit la vie. En considération

de Siaotounkôw en Mongolie, et enfin de la Procure de la résidence centrale à Sywàntze. Dans ses notes, Mgr Mouly dit de lui, en 1853 :

Semper et ubique optime se gessit et gerit cum superiorum applausu et omnium christianorum.

Trois ans après il confirmait ce jugement par ces mots :

Semper idem.

(1) Jean-Louis-Marie Chevrier naquit à Sainte-Marguerite de Naud, canton de Saint-Symphorien-de-Laye (Loire), le 12 février 1826. Après quelques années d'études chez les Frères des Ecoles chrétiennes, il occupa différents emplois dans l'industrie. Ce ne fut qu'à l'âge de 33 ans qu'il quitta le monde pour entrer comme frère chez les Lazaristes (24 décembre 1858). Il fit partie du groupe des missionnaires amenés par Mgr Mouly à son retour de France (MM. Favier, David, Fitz-Patrick, etc.), et arriva au Pétang le 13 juillet 1862.

du martyre de ce missionnaire, son frère fut ordonné prêtre *ad missam* à l'âge de 50 ans. En l'absence de Mgr Delaplace, il reçut la prêtrise à Tchentingfou des mains de Mgr Tagliabue, le 21 mars 1875.

IV. — M. J.-B. DELEMASURE

Trois mois après M. J.-L. Chevrier, disparaissait M. Delemasure (1), Procureur du Vicariat et auteur de plusieurs ouvrages estimés. Après avoir occupé les postes importants de Procureur à Tientsin et de chef de district en plusieurs circonstances, il était chargé de la Procure de la résidence du Pétang. Il utilisa les loisirs de sa charge en publiant une édition du grand *Dictionnaire-latin-chinois* (2) de Gonsalvès et une édition abrégée du même ouvrage. Il publia un autre *Dictionnaire chinois-latin*, nommé *Ou-Fang-Yuen-Yn* (3), disposé, non selon l'ordre alphabétique, mais selon la phonétique en usage dans les dictionnaires chinois. Ces éditions avaient pour but de venir en aide aux missionnaires et aux séminaristes indigènes, alors presque totalement dépourvus de livres d'étude ; elles rendirent les plus grands services à la catégorie de lecteurs qu'on avait en vue.

M. Delemasure eut encore le mérite de traduire en français le *Confucius dévoilé* de M. Fioritti, dont il sera parlé à propos de ce missionnaire.

V. — M. PIERRE FONG

L'ex-lama converti par M. Gabet, depuis qu'il avait quitté sa Mongolie, avait travaillé spécialement dans l'est de Pékin et à Tientsin; c'est dans cette dernière mission qu'il se trouvait vers la fin de ses jours. Malgré son âge et les grandes chaleurs de l'été,

(1) Jean-Baptiste-François Delemasure naquit à Tourcoing le 4 avril 1840, fit ses études secondaires au collège de sa ville natale, entra ensuite au grand séminaire de Cambrai en octobre 1859, puis à Saint-Lazare, où il prononça ses vœux de religion le 6 janvier 1863 et reçut la prêtrise le 21 mai 1864. Après un an passé dans l'enseignement au grand séminaire de Carcassonne, il fut envoyé à Pékin, où il arriva avec M. Humblot le 24 novembre 1865.

(2) *Lexicon magnum latino-sinicum*, auctore Joachimo Alph. Gonsalves, Congregationis Missionis. Pekini, 1892. — 1 vol. in-4°, de VIII-765 pp.

(3) *Vocabularium sinico-latinum, juxta Ou-Fang-iuen-in*, 1 vol. in-4°.

il accepta d'aller visiter les chrétientés qu'il avait jadis fondées dans la sous-préfecture de Tsïnyün, en disant simplement :

— *Facio obedientiam !*

Ce fut dans le village de Jentchouantze, alors récemment ouvert à l'Evangile, maintenant entièrement converti, que la maladie saisit M. Fong. Bien que son état fût grave, les néophytes pauvres et peu affermis encore dans la foi n'essayèrent pas de le retenir, afin de n'avoir pas l'embarras d'une mort chez eux. Les survivants de cette époque ont manifesté maintes fois le regret de ne s'être pas opposés à son départ. Suivi d'un séminariste en probation, M. Fong arriva vers midi à la ville de Tsïnyün. La chaleur était accablante. Il s'arrêta dans une auberge, où son mal s'aggrava rapidement, et le malade comprit que sa fin approchait. Pendant toute la journée et toute la nuit, il ne cessa de prier, tantôt en latin, tantôt en chinois, tantôt en mongol.

Le lendemain 12 juillet (1893), vers le lever du soleil, il rendait à Dieu sa belle âme, avant que M. Déhus, appelé à la hâte, eût pu arriver de Yenchan pour l'assister dans ses derniers moments.

Selon les dispositions de Mgr Sarthou, M. Fong fut enseveli à Sing-Hang (Nanpysien), au milieu des néophytes qu'il avait engendrés à la foi et qui avaient pour lui la plus grande vénération. Ce respect était partagé par les païens, et le souvenir de ses vertus empêcha les Boxeurs de violer sa tombe en 1900.

VI. — DÉCÈS DE TROIS MISSIONNAIRES EN TROIS MOIS

L'année 1894, qui suivit celle qui avait vu disparaître M. Fong, ne fut pas moins désastreuse pour la mission de Pékin : la mort enleva coup sur coup trois missionnaires, encore dans toute la force de l'âge et du talent, et qui semblaient promettre à l'Eglise de longs et bons services.

Le premier disparu fut M. Wynhoven (1), directeur du district du King-Toung. Il fut assisté, sur sa demande, par M. Garrigues,

(1) François-Hubert Wynhoven naquit le 19 mai à Broekhuysenvorst, diocèse de Ruremonde (Hollande), fit ses études secondaires au petit séminaire de Rolduc, entra dans la Congrégation de la Mission le 12 mai 1867 et fut ordonné prêtre à Soissons le 15 octobre 1871. Le 31 du même mois, il s'embarquait à Marseille pour la Chine et arrivait à Changhaï le 15 décembre suivant.

alors en résidence à Pékin, et rendit son âme à Dieu le 26 mai, à 9 heures du matin. Il n'était âgé de que de 46 ans.

M. Wynhoven n'était directeur du King-Toung que depuis environ deux années ; il avait passé presque tout le temps de son ministère à la tête de la Procure de Tientsin où, par son tact et sa connaissance de plusieurs langues, il se rendit très utile. Beaucoup d'intrigues furent déjouées ou éventées par lui. Aussi un haut fonctionnaire qui le pratiqua beaucoup disait de lui :

— Le Père Wynhoven aurait fait un excellent diplomate : il fait parler beaucoup sans rien révéler à son interlocuteur.

Une Sœur qui l'avait connu à Tientsin conta de son côté plus tard un fait vraiment miraculeux, dont les *Annales de la Congrégation de la Mission* ont donné le récit (1).

Cependant, le jour même de la mort de M. Wynhoven, à l'autre bout du Vicariat de Pékin, expirait un autre missionnaire hollandais, M. Allofs, directeur du district de Suanhouafou, à 3 heures du soir, c'est-à-dire six heures après son confrère et compatriote (2). Comme celui-ci, il mourait victime du typhus et était à peine âgé de 40 ans.

Le 23 juillet suivant, une attaque de dysenterie enlevait inopinément un sous-diacre, le frère Albert Périer, qu'un an à peine séparait de la prêtrise et dont les talents avaient fait concevoir les plus grandes espérances. Il était à peine âgé de 23 ans, quand Dieu le rappela subitement à lui, après huit heures de maladie, au cours d'un voyage de vacances à Tientsin.

VII. — M. FIORITTI

Ce fut également en cours d'un voyage à Tientsin, et dans la même chambre d'hôpital que le frère Périer, que mourut le 28 juillet 1896, M. Fioritti. Ancien élève du collège de Gênes, il était venu en Chine comme prêtre séculier, en compagnie de M. Scarella, mort Vicaire apostolique du Honàn septentrional, et de M. Barone, mort archevêque de Sienne (3).

(1) *Ann. C. M.*, 59e vol. p. 535.

(2) Joseph Allofs naquit à Arcen, dans le Limbourg hollandais, le 6 juillet 1854 et entra à Saint-Lazare en septembre 1875. Il fut ordonné prêtre le 22 mai 1880 et destiné pour la Chine. Il arriva à Pékin le 14 octobre de la même année.

(3) Jean-Baptiste Fioritti naquit à Coseana, diocèse d'Udine, le 9 novembre 1832, commença à apprendre à lire à l'âge de 10 ans, puis fut employé

M. Fioritti déploya, toute sa vie, une grande activité. Sa mémoire extraordinaire, unie à un labeur de tous les instants, lui permit d'acquérir une connaissance peu commune des classiques chinois, qu'il pouvait citer de mémoire, avec autant de facilité qu'un lettré. Mgr Delaplace voulut utiliser cette facilité de parole qui permettait à M. Fioritti d'affronter les auditoires les plus difficiles et de prêcher directement aux païens sans avoir à craindre d'être réduit au silence publiquement par les objections de quelque lettré de village. Le terrain choisi fut la région de Paotingfou; mais les résultats ne répondirent pas au talent dépensé ni aux actes de vertu pratiqués durant cet apostolat par ce saint prêtre, qui couchait souvent dans des pagodes ouvertes à tous les vents et se contentait de la nourriture des plus pauvres de ses auditeurs. Une tradition affirme que dans le village de Talikotchouang, alors entièrement païen et aujourd'hui chrétien en totalité, il opéra une multiplication des grains par sa simple bénédiction : avec quatre sacs de grains de sorgho, il aurait pu satisfaire les quatre mille affamés accourus pour recevoir une aumône.

Quand les glaces de l'âge et les infirmités ne permirent plus à M. Fioritti de se livrer à l'apostolat direct, il trouva le moyen de rendre sa laborieuse retraite utile aux âmes et à l'Eglise. Retiré à Pékin, il fit aux élèves de l'Ecole normale du Nàntang des cours de religion que sa science sinologique contribuait à rendre très intéressants. Un de ses élèves d'alors s'est fait depuis un nom dans le journalisme : c'est M. Yng-Liendje, nouveau chrétien du Sitang.

En dehors de ses cours, M. Fioritti poursuivait ses propres études. Il laissa à sa mort une foule de pages inédites, extraites des auteurs chinois, à l'aide desquelles il avait cherché la justification du récit de la Genèse. Malheureusement son français, mélangé de latin, de grec, d'hébreu, de chinois, de mandchou, d'anglais, de sanscrit, d'italien rend ses notes incompréhensibles

par son père aux travaux des champs. Ce ne fut que vers l'âge de 20 ans qu'il reprit l'étude de sa langue maternelle et, l'année suivante, qu'il y joignit celle du latin, au séminaire d'Udine. Après six ans d'étude il entra au séminaire Brignole de Gênes, dirigé par les Lazaristes. Il fut ordonné prêtre le 14 juin 1862. L'année suivante il était dirigé vers la mission de Pékin, où il arriva le 21 août 1863. Après neuf ans de collaboration avec les Lazaristes de Pékin, il demanda à être reçu dans leur Congrégation et fut admis à prononcer ses vœux de religion le 20 septembre 1874, en présence de Mgr Delaplace, après les épreuves régulières.

en très grande partie. Comme si cela ne suffisait pas, on y trouve encore de nombreux et difficiles calculs astronomiques confrontant les dates des Livres saints et celles des vieux livres chinois, en vue d'arriver à éclaircir les uns par les autres.

En parcourant ces manuscrits, on se prend à regretter que tant de science soit restée inutilisée. Si, en effet, ce vertueux savant avait eu plus de méthode, s'il avait reçu une formation philosophique plus complète, il eût pu rendre à sa société religieuse de grands services, grâce aux immenses connaissances qu'il était parvenu à s'assimiler, seul, sans maître, et à temps perdu.

Le seul ouvrage que M. Fioritti ait mené à bien fut écrit en chinois par lui-même, sans autre aide que des copistes. La traduction française de ce travail a été imprimée au Pétang sous le titre de *Confucius dévoilé*. La composition de ce livre est due à une pensée apostolique. Rompant avec la tradition des anciens missionnaires qui avaient habillé Confucius en jésuite (1), M. Fioritti a voulu au contraire lui enlever son auréole de saint et faire connaître aux lettrés leur idole, non telle que l'a faite la légende, mais telle qu'elle fut en réalité. Ce fut au milieu de ses prédications aux païens qu'il eut la première idée de cet ouvrage, et qu'il en éprouva la nécessité. La préface de l'ouvrage en français l'explique clairement.

En tentant de dévoiler Confucius, nous avons cru faire œuvre de missionnaires. Depuis de longues années que nous travaillons au salut des âmes, nous avons été en contact avec bien des lettrés, et nous avons cru constater que, parmi les obstacles qui retardent la conversion de la Chine, Confucius et sa doctrine étaient le principal. Cette idée abattue, la classe lettrée nécessairement cherchera la vérité... Nous ne nous faisons pas illusion sur la portée de ce livre, nous ne prétendons nullement avoir détrôné l'idole ; nous avons seulement essayé, l'histoire chinoise en main, de porter un premier coup à son socle...

Le but de ce livre a été de démontrer que la réputation de Confucius comme philosophe, moraliste, savant, et comme saint, est fausse ou du moins très surfaite.

(1) Tout le monde sait que les Jésuites du XVIIe et du XVIIIe siècle ont décerné de grands éloges à Confucius. Le dominicain Minorelli, commentant le P. Jouvency, le fait de façon légèrement caustique :

Comme l'ouvrage dont il s'agit ici est l'Histoire de la Compagnie de Jésus, *où l'on ne s'attend qu'à trouver décrites les actions des serviteurs du vrai Dieu, je n'ai pas été médiocrement surpris d'y trouver aussi un narré pompeux de la vie et des actions illustres de Confucius, comme si c'eût été quelqu'un des premiers Pères de la Société. Il faut bien que les Jésuites en jugent ainsi ; car quelque prodigue de louanges que l'historien ait été à l'égard des Pères de sa Compagnie, il n'y en a point cependant dont le por-*

Le choix des témoignages sur lesquels l'auteur s'est appuyé est ainsi expliqué :

Deux voies se présentaient pour le choix des auteurs à citer ; nous pouvions nous servir des écrivains taoïstes ou bouddhistes, ou bien des confucianistes. Dans le premier cas nous eussions trouvé grande facilité de travail et abondance de textes ; mais, comme ces écrivains sont réputés ennemis de Confucius, nous eussions avec eux produit une œuvre que les lettrés eussent qualifiée de pamphlet et de suite repoussée. Nous les avons donc écartés en général, pour nous en tenir aux confucianistes... Ces témoignages venant d'auteurs pleins d'ailleurs d'une vénération poussée jusqu'au fanatisme envers leur maître, sont irrécusables aux yeux des lettrés... Nous avons accumulé les citations sans cependant les épuiser...

Avant de publier le texte chinois qui, on le voit, était le seul prévu par l'auteur, on voulut avoir l'avis du Saint-Siège sur l'opportunité de cette publication. Ce fut uniquement en vue de cet examen que M. Delemasure aida son confrère à traduire son travail en français et qu'on en tira un nombre très limité d'exemplaires à l'imprimerie du Pétang.

Le cardinal Simeoni, Préfet de la Propagande, fut d'avis de ne pas livrer actuellement à la publicité l'ouvrage de M. Fioritti. La raison en est donnée au traducteur par une lettre de Paris, datée du 12 août 1887 :

Les Pères Jésuites, y était-il dit, avaient fait un *Mahomet dévoilé ;* cet ouvrage a causé et cause encore bien des ennuis, non seulement aux Jésuites, mais à tous les Européens vivant dans l'empire turc ; à la douane des ports, on a redoublé de sévérité, toutes les caisses sont impitoyablement ouvertes, les livres sont gardés jusqu'à ce qu'un drogman ait eu assez de loisir pour en prendre connaissance (1).

trait soit plus flatté que celui du vénérable Confucius. (Examen des faussetés, etc.)

(1) Dans le numéro de novembre 1893 des *Etudes* des P. P. Jésuites, a paru sous la signature de A. Fauvel, un compte rendu, moitié critique, moitié élogieux, mais où se glissaient beaucoup d'erreurs et de contradictions. L'auteur y regrettait que le texte chinois n'eût pas été publié en même temps que la traduction française, et cependant il recommandait bien de ne pas publier ce texte en Chine, puisque le livre a été jusqu'ici rigoureusement tenu sous clef ; et de l'autre, avec son article, il excitait la curiosité publique et faisait un tapage capable d'attirer l'attention sur des gens qui n'avaient point manqué aux règles de la prudence. Avec ses prévisions de danger à éviter, on aurait dit qu'il voulait attirer ce danger sur les « missionnaires de Pékin et les missionnaires catholiques en général ».

« *On peut supposer à l'auteur,* écrivait Mgr Coqset, *l'intention de... ne pas rendre service aux missionnaires actuels de Pékin.* »

VIII. — M. HUMBLOT

Il s'était à peine écoulé trois semaines depuis la mort de M. Fioritti que s'éteignait, après quelques jours de maladie, le 23 août 1896, un autre vétéran de la mission de Pékin, en la personne de M. Humblot (1). Il était directeur du grand séminaire de Pékin, où il formait à la science et à la piété le clergé indigène.

M. Humblot était un missionnaire zélé et, en dépit de saillies originales, un religieux sévère. En collaboration avec M. Coqset, il composa et publia, en latin, à l'usage des séminaristes chinois, un *Manuel d'histoire ecclésiastique* (2) qui fut adopté par tous les séminaires de Chine. Il a laissé inachevée une *Histoire de la Congrégation des Lazaristes en Chine*, pendant un siècle, qu'il avait préparée en collaboration avec M. d'Addosio. La mort de ces deux missionnaires, à peu d'années d'intervalle, n'a pas permis l'achèvement de cet ouvrage. Seule une courte introduction fut imprimée (3).

IX. — M. PROVOST

Le successeur de M. Humblot à la direction du grand séminaire du Pétang fut M. Provost (4), qui succomba à la tâche un an après, âgé seulement de 47 ans.

Venu en Chine avant sa prêtrise, conduit par M. David, il avait été annoncé comme un sujet d'élite, et il fut pendant

(1) M. Humblot (Augustin-Marie-Emile) naquit à Paris le 11 avril 1834, fit ses études secondaires au petit séminaire de N.-D. des Champs, où il eut pour supérieur M. Foulon, mort cardinal archevêque de Lyon, et pour professeur l'abbé Lavigerie, mort cardinal archevêque d'Alger. Après avoir fait ses études philosophiques au séminaire d'Issy, il entra au séminaire de Saint-Lazare (24 août 1885) et y fut ordonné prêtre le 2 juin 1860. Après cinq années d'enseignement au grand séminaire de Saint-Flour, il fut désigné pour la mission de Pékin, où il parvint le 24 novembre 1865, en compagnie de M. Delemasure.

(2) *Compendium historiæ ecclesiasticæ,* ad usum seminarii Pekinensis. Pekini. 1881. — 1 vol. in-8 de XXII-436 pages.

(3) Longtemps avant que les Allemands eussent introduit l'acacia au Chantoung, M. Humblot l'avait acclimaté dans le nord de la Chine.

(4) Provost (Alexandre-Jean) naquit à Saint-Aignan-sur-Roë, au diocèse de Laval, le 12 avril 1850, fit ses études secondaires au collège de Cambré (Anjou), entra à Saint-Lazare le 3 octobre 1869, partit pour la Chine avec M. David (21 janvier 1872) et arriva à Pékin le 29 mars suivant.

toute sa vie un grand amateur d'histoire naturelle, grâce à ses inclinations personnelles et à la direction qu'avait su lui donner M. David. Il était correspondant du Muséum de Paris.

Sans aucune formation spéciale, il devint un très habile musicien, fonda la fanfare du petit séminaire du Pétang, se fit même facteur d'orgues et dota de ces instruments toutes les églises de Pékin ainsi que celle de Saint-Louis à Tientsin; l'orgue de cette dernière église est le seul qui ait échappé au vandalisme des Boxeurs.

Les grandes orgues du Pétang actuel, œuvre de Cavailhé-Col, ont été installées par M. Provost, sans le secours d'aucun homme de l'art et sans qu'il ait jamais vu auparavant exécuter aucun travail de ce genre.

Appliqué pendant toute sa vie, sauf quelques années, à l'enseignement, au séminaire du Pétang, il y améliora les manuels alors en usage ; il composa une *Grammaire latine* à l'usage des séminaristes chinois, qui a été adoptée jusqu'à ces dernières années par la plupart des séminaires de Chine.

Pour aider les nouveaux missionnaires à parler le chinois et à prêcher en cette langue, il donna une excellente traduction littérale du catéchisme de Pékin (1); ce travail est l'un des plus utiles qui aient été publiés jusqu'ici pour les jeunes missionnaires européens, et il continue à être édité maintenant encore, malgré la pléthore de livres nouveaux qui paraissent chaque année.

Il mourut d'un cancer à l'estomac, à l'hôpital Saint-Vincent (Nàntang), le 28 septembre 1897, au milieu de grandes souffrances religieusement supportées.

X. — MORT DE MONSEIGNEUR SARTHOU (13 AVRIL 1899)

Le dernier de cette liste funèbre, si longue pour une si courte période, fut Mgr Sarthou. C'est le 13 avril 1899 que s'éteignit paisiblement au Pétang ce saint évêque. De douloureuses et graves infirmités, en le condamnant à un repos forcé et à un effacement presque complet, firent de ses dernières années un martyre continuel, supporté sans qu'un mot de plainte sortît jamais de sa

(1) *Catéchisme des vérités les plus nécessaires.* Mot à mot et traduction française. — 1 vol. in-12 de XVI-314 pages. 1889.

Les prières du matin et du soir. Le Chemin de la Croix. Traduction française par un Prêtre de la Mission. — 1 vol. in-12 de 162 pages. 1894.

bouche. Pendant cet intervalle de temps, la mission fut pratiquement administrée par M. Favier, son Provicaire, puis son coadjuteur.

Mgr Sarthou n'avait pas l'envergure de son successeur immédiat; il fut du moins un missionnaire laborieux, zélé, doué de réelles et grandes vertus et possédant beaucoup de savoir théologique. Chez lui la droiture et la simplicité de l'âme n'excluait point la prudence dans la conduite; pas plus que l'humilité n'excluait en lui la fermeté, quand l'intérêt de l'Eglise et les devoirs de sa charge l'exigeaient. Dès son retour à Pékin comme supérieur de la mission, volontairement il s'effaça devant son brillant collaborateur, avec un désintéressement complet et sans l'ombre de jalousie : ce qui suffit à donner une haute idée du fonds de vertu qui était en lui. Il s'attacha à paraître au dehors le moins possible, mais il ne cessa pourtant point de suivre toutes les affaires, aussi bien temporelles que spirituelles, et de diriger ses confrères, comme en témoigne sa longue correspondance administrative.

Plein de tact et d'aménité dans ses rapports intimes et dans ses relations officielles, d'une piété qui donnait à toutes ses démarches un caractère aimable et religieux, Mgr Sarthou laissa en mourant une mémoire chère à tous et pleine d'édification.

NOTE

ETAT DES ŒUVRES ET DU PERSONNEL (1896-1897).

Population chrétienne	43.358
Missionnaires lazaristes européens	26
» » chinois	13
Frères coadjuteurs	3
Prêtres séculiers	20
Trappistes	46
Frères maristes	16
Filles de la Charité	34
Joséphines	52
Maîtres d'école	110
Maîtresses d'école	164
Endroits où se fait la mission annuellement	512
Résidences de missionnaires	29
Eglises proprement dites	25
Chapelles et oratoires privés	456
Séminaires : Grands séminaristes	16
» Petits séminaristes	59
Ecole normale (1) : garçons	16
» » (7) : filles	52

Collèges : garçons (6) : élèves	286
Ecoles ordinaires : de garçons (97 ; nombre d'élèves	1.373
» » de filles (84) ; nombre d'élèves	1.301
Fermes ou ateliers (5) : enfants	86
Ouvroirs (16) : enfants	1.112
Hôpitaux (3) : malades	6.281
Hospices (2) : vieillards	106
Baptêmes : adultes	730
» moribonds	678
» enfants de chrétiens	1.590
» enfants de païens	9.551
Confirmations	779
Confessions annuelles	28.319
» de dévotion	44.242
Communions annuelles	23.430
» de dévotion	55.092
Extrêmes-Onctions	554
Mariages bénits	348

CHAPITRE XIV

LA CURÉE DES PUISSANCES

I. Tsiatchôw. — II. Port-Arthur. — III. Weihaiwei, Yantze, presqu'île de Kaolung. — IV. La France, le Japon et l'Italie. — V. Influence des concessions étrangères sur la révolution des Boxeurs. — VI. Antagonisme des deux partis mandchou et chinois. — VII. Les Cent jours. — VIII. Abolition des examens. — IX. Projet de voyage impérial à Tientsin. — X. Le complot de l'empereur Kouangsü. — XI. Trahison de Yuan Chekai ; arrestation de l'Empereur. — XII. Protestations contre l'Impératrice. — XIII. Rancune de l'Impératrice envers les étrangers. — Conclusion.

NOTES. — I. *Notice biographique sur Mgr Favier et Mgr Jarlin.* — II. *Etat des missions catholiques de Chine en* 1922.

I. — TSIATCHOW

Les négociations du décret Favier furent précédées et suivies par de très graves événements politiques. D'un côté, les puissances européennes se jetaient, comme à la curée, sur le vieil empire chinois; de l'autre, par réaction patriotique, la Chine subissait une profonde crise intérieure qui, par la faute d'une femme, au lieu de se dénouer normalement et pacifiquement, aboutit à une révolution, puis, deux ans après, au mouvement boxeur.

La faiblesse que la Chine avait montrée dans la guerre contre

le Japon avait permis aux convoitises des nations occidentales de s'allumer.

Le 1er novembre 1897, deux missionnaires allemands étaient assassinés à Tsiatchouang (Chantoung). Le mardi 9 novembre, les vaisseaux *Kaiser*, *Prinzess-Wilhelm* et *Cormoran* recevaient à Changhaï l'ordre d'appareiller le jour suivant ; le dimanche matin, 14 novembre, à 8 heures, l'amiral Diederichs mettait à terre quelques compagnies de débarquement qui occupaient les hauteurs dominant la baie de Tsiatchôw. La garnison chinoise évacua ses casernes, et à 2 heures du soir le pavillon allemand était hissé sur le fort de l'est et salué par 21 coups de canon.

Après de longues négociations, le fait accompli fut ratifié par la convention du 6 mars 1898.

II. — PORT-ARTHUR

Après l'Allemagne, la Russie.

En décembre 1897, la Chine avait accordé à la Russie la permission de s'établir provisoirement (pendant la seule saison d'hiver) à Port-Arthur, place qui commande l'entrée du golfe du Pétchély.

Le 27 mars suivant, cette permission se transformait en une convention qui donnait à bail à la Russie Port-Arthur, Ta-Lienwan et les eaux adjacentes, pour une période de vingt-cinq ans.

Le lieutenant-général Grodekow occupait simultanément Port-Arthur et Ta-Lienwan du 16 au 28 mars. Enfin un traité spécial définissait la zone de territoire cédé en même temps que les deux ports, et était signé, le 7 mai 1898, à Saint-Pétersbourg.

III. — WEIHAIWEI, YANTZE, PRESQU'ILE DE KAOLUNG

Après la Russie, l'Angleterre.

En apprenant la cession de Port-Arthur à la Russie, le gouvernement anglais déclare que l'équilibre des puissances dans le golfe de Pétchély est détruit ; et, par suite, en mars 1898, la flotte britannique remonte de Hongkong vers le nord de la Chine, avec l'approbation explicite du Japon.

Le Tsoung Ly-Yamèn céda aux Anglais la baie de Weihaiwei, au Chantoung, aux mêmes conditions que Port-Arthur aux Russes,

nement chinois, car, à cette époque, ses intérêts étaient de minime importance en Extrême-Orient. Le 28 février 1899, M. de Martino, ministre d'Italie à Pékin, présentait une demande verbale pour la cession à bail de la baie de San-Men, dans le Tchékiang. La demande du ministre italien comprenait également l'autorisation de construire un chemin de fer de la baie de San-Men au lac Fouang, dans le Kiangsi. La demande fut refusée, malgré l'appui de l'Angleterre; M. de Martino fut rappelé et remplacé par le marquis de Salvago-Raggi.

Cette dernière demande, s'ajoutant à toutes celles que nous avons énumérées, fut la goutte d'eau qui fit déborder la colère de l'impératrice Tze-Hsi : dès ce jour elle donna pleinement son concours au mouvement des Boxeurs.

V. — INFLUENCES DES CONCESSIONS ÉTRANGÈRES SUR LA RÉVOLUTION DES BOXEURS

On a trop répété pourtant que le mouvement boxeur avait été produit par une vague de patriotisme des Chinois, qui, provoqués et en quelque façon poussés à bout par les insatiables demandes européennes, s'étaient décidés à en finir en massacrant tous leurs oppresseurs.

Cette thèse est juste, nous l'avons assez montré, mais trop simpliste pour tout expliquer ; la vérité est beaucoup plus complexe. Que la Chine ait eu à se plaindre des procédés des étrangers, ceci n'est plus à prouver; mais, faute de journaux, la mentalité générale des Chinois n'en fut pas profondément modifiée.

Seuls eurent à supporter les premières conséquences de ces concessions impopulaires la dynastie mandchoue et ses dévoués partisans. Les éternels adversaires de cette famille ne manquaient pas en effet d'exploiter les humiliations nationales et d'y trouver une preuve évidente que le salut de la Chine était lié au renversement de cette dynastie incapable et corrompue, indigne de mener le pays vers les glorieuses destinées auxquelles son passé lui donnait le droit d'aspirer. De sorte que, quand l'impératrice Tze-Hsi appellera bientôt toute la nation à la guerre sainte contre l'ennemi commun, sa voix trouvera peu d'écho, excepté dans son entourage et parmi ses créatures. On verra même Yuan Chekai se liguer avec les vice-rois du sud de la Chine pour résister aux ordres de sa souveraine et bienfaitrice.

nement chinois, car, à cette époque, ses intérêts étaient de minime importance en Extrême-Orient. Le 28 février 1899, M. de Martino, ministre d'Italie à Pékin, présentait une demande verbale pour la cession à bail de la baie de San-Men, dans le Tchékiang. La demande du ministre italien comprenait également l'autorisation de construire un chemin de fer de la baie de San-Men au lac Fouang, dans le Kiangsi. La demande fut refusée, malgré l'appui de l'Angleterre; M. de Martino fut rappelé et remplacé par le marquis de Salvago-Raggi.

Cette dernière demande, s'ajoutant à toutes celles que nous avons énumérées, fut la goutte d'eau qui fit déborder la colère de l'impératrice Tze-Hsi : dès ce jour elle donna pleinement son concours au mouvement des Boxeurs.

V. — INFLUENCES DES CONCESSIONS ÉTRANGÈRES SUR LA RÉVOLUTION DES BOXEURS

On a trop répété pourtant que le mouvement boxeur avait été produit par une vague de patriotisme des Chinois, qui, provoqués et en quelque façon poussés à bout par les insatiables demandes européennes, s'étaient décidés à en finir en massacrant tous leurs oppresseurs.

Cette thèse est juste, nous l'avons assez montré, mais trop simpliste pour tout expliquer ; la vérité est beaucoup plus complexe. Que la Chine ait eu à se plaindre des procédés des étrangers, ceci n'est plus à prouver; mais, faute de journaux, la mentalité générale des Chinois n'en fut pas profondément modifiée.

Seuls eurent à supporter les premières conséquences de ces concessions impopulaires la dynastie mandchoue et ses dévoués partisans. Les éternels adversaires de cette famille ne manquaient pas en effet d'exploiter les humiliations nationales et d'y trouver une preuve évidente que le salut de la Chine était lié au renversement de cette dynastie incapable et corrompue, indigne de mener le pays vers les glorieuses destinées auxquelles son passé lui donnait le droit d'aspirer. De sorte que, quand l'impératrice Tze-Hsi appellera bientôt toute la nation à la guerre sainte contre l'ennemi commun, sa voix trouvera peu d'écho, excepté dans son entourage et parmi ses créatures. On verra même Yuan Chekai se liguer avec les vice-rois du sud de la Chine pour résister aux ordres de sa souveraine et bienfaitrice.

En réalité, le mouvement boxeur ne sera donc nullement imposé à l'Impératrice par le sentiment public ; il sera au contraire voulu et adopté par elle, parce qu'elle crut trouver là un moyen de reconquérir sa popularité auprès des patriotes chinois et un dérivatif aux haines provoquées par son ambition depuis le jour où elle s'était assise sur le trône et avait fait échouer les réformes qui devaient hâter le relèvement de l'empire. D'autres motifs, plus ou moins avouables, se greffèrent sur ceux-là ; mais il n'y a pas d'exagération à avancer que ce fameux mouvement xénophobe ne fut par conséquent ni spontané, ni populaire, et qu'il a eu sa principale source dans la peur de Tze-Hsi de perdre sa couronne, dans sa haine, pour tous ceux, Européens et Chinois, qui parlaient de la détrôner, et aussi dans la confiance aveugle avec laquelle elle se livra aux ignorants et aux fanatiques dont elle fit ses conseillers depuis son coup d'état jusqu'à la prise de sa capitale par les alliés.

VI. — ANTAGONISME DES DEUX PARTIS MANDCHOU ET CHINOIS

La crise politique qui va se dénouer si tragiquement, et qui mènera la Chine à deux doigts de sa perte, fut avant tout une crise intérieure. Ce fut l'antagonisme entre le parti mandchou, ou nordiste, et le parti chinois, ou sudiste. On sait que les Mandchous, en conquérant la Chine, avaient continué à rester un peuple à part, avec leur langage, leur costume distinct et leurs alliances matrimoniales séparées. Ce qui n'empêchait point que, par la force des choses, les Chinois fussent avantageusement représentés dans les conseils de la Cour et dans les hautes administrations.

Il était inévitable que ces deux clans se fissent opposition : leurs intérêts étaient différents, les Chinois étant en général plus progressistes, disons le mot, plus révolutionnaires ou avancés ; les Mandchous étant plus conservateurs et plus attachés à un état de choses auquel était liée leur fortune. Mais de même que plusieurs fonctionnaires chinois suivaient le parti mandchou, de même plusieurs Mandchous croyaient se poser en gens éclairés et en précurseurs, en adoptant ostensiblement les principes des novateurs chinois. Le parti mandchou se groupait autour de l'Impératrice douairière, tandis que le jeune empereur Kouangsü soutenait les Chinois progressistes de toutes ses forces.

Ce fut là la source de luttes sans fin entre l'Empereur et son ambitieuse tante. En 1896 mourait la mère de l'Empereur, sœur unique de l'Impératrice douairière ; elle emportait dans sa tombe le dernier lien qui unissait l'un à l'autre Tze-Hsi et Kouangsü.

L'année suivante (1897) disparaissait à son tour le vieux prince Koung, dont le prestige et l'autorité dans les conseils du gouvernement étaient si grands et dont la présence eût certainement évité à la Chine les désastres qui allaient emporter définitivement la dynastie. L'Empereur s'était toujours conformé à ses avis, et ce ne fut qu'après sa mort qu'il s'engagea imprudemment dans la voie des réformes tracée par Kang Yowé et ses collaborateurs.

VII. — LES CENT JOURS

Peu de jours après la mort du prince Koung, Weng Toungho, membre du Grand Conseil, avait recommandé à l'Empereur un intellectuel cantonais, nommé Kang Yowé, affirmant qu'il avait trouvé son maître en cet homme d'Etat. Sur cette recommandation, le réformateur fut appelé par l'Empereur le 28 de la IVe lune (14 juin 1898), et lui ouvrit les yeux sur le péril que faisait courir à sa dynastie la politique suivie jusqu'alors par l'Impératrice douairière.

L'Empereur fut tout de suite conquis. Le 23 de la IVe lune, il publiait un premier décret, dans lequel il annonçait la réforme de l'enseignement public. Le lendemain, un nouveau décret recommandait aux membres du clan impérial d'aller s'instruire en Europe, et aux princes impériaux de se rendre à l'étranger et d'y étudier les constitutions politiques. L'émotion causée par ces décrets dans le clan mandchou fut très vive. On répéta le mot de Mengtze :

— Nous avons entendu dire que les idées chinoises ont servi à convertir les barbares, mais nous n'avons jamais entendu dire que la Chine ait été convertie par les barbares.

L'Impératrice douairière essaya de reprendre le pouvoir ; elle fit révoquer le grand conseiller Weng Toungho, partisan de l'Empereur, et força ce dernier à signer un autre décret qui nommait Joung-Lou vice-roi du Tchély.

Kang Yowé restait toutefois en relations constantes avec l'Empereur ; il craignait par-dessus tout Tze-Hsi et faisait tout

son possible pour lui aliéner l'esprit de l'Empereur, ce qui n'était pas difficile. Il accusa l'Impératrice d'afficher pour le mouvement réformiste une sympathie hypocrite. Il prétendit que l'impopularité de la domination mandchoue dans les provinces du sud était due surtout au mépris que le peuple éprouvait pour l'Impératrice, et il conseilla à Kouangsü de l'écarter à jamais du gouvernement, car elle était le principal obstacle aux réformes.

L'Empereur ne tarda pas à subir entièrement l'influence de Kang Yowé, et il ne publia désormais aucun édit sans son concours.

VIII. — ABOLITION DES EXAMENS

Une des premières mesures réformatrices qu'il mit à exécution fut l'abolition du système des examens, qui était en vigueur depuis la dynastie des Soung (xe siècle). Le fameux Wentchang fut remplacé par des examens publics sur l'histoire des autres pays et sur la politique contemporaine.

Là-dessus le président du ministère des Rites, Sü Ynkoui, protesta dans un violent mémoire et démissionna de ses fonctions. Craignant d'entrer en lutte ouverte avec l'Impératrice qui était derrière Sü Ynkoui, l'Empereur permit à ce dernier de garder ses fonctions, tant au ministère des Rites qu'au Tsoung Ly-Yamèn. C'était une seconde défaite, que l'Impératrice exploita à son profit en faisant entrer au Grand Conseil le mandchou Yulou, une de ses créatures.

IX. — PROJET DE VOYAGE IMPÉRIAL A TIENTSIN

L'indignation des soutiens de l'ancien régime ne connut plus de bornes lorsqu'un décret annonça une innovation plus audacieuse encore que les précédentes. Il y était dit que l'Empereur accompagnerait l'Impératrice douairière « en chemin de fer » le 5 de la IXe lune, jusqu'à Tientsin, et qu'il y passerait la revue des troupes. Les conservateurs furent consternés à la pensée que Leurs Majestés voyageraient en chemin de fer.

Le lendemain un autre décret mettait en coupe réglée les grands dignitaires mandchous, en supprimant un certain nombre de fonctions surannées et de grasses sinécures.

Deux jours après, tous les hauts fonctionnaires du Tribunal des Rites étaient sommairement relevés de leurs fonctions pour avoir intercepté le mémoire d'un secrétaire, dans lequel ce dernier conseillait à l'Empereur et à l'Impératrice d'aller voyager à l'étranger.

Les conservateurs comprirent alors que le danger devenait pressant : les principaux se rendirent en corps au Palais d'été, où habitait l'Impératrice, et la supplièrent de reprendre le pouvoir pour sauver la Chine.

De son côté, Kang Yowé, comprenant le danger qui le menaçait, cherchait à pousser l'Empereur à se dégager de la tutelle de l'Impératrice, principal obstacle au réveil de la Chine. Il conseilla à l'Empereur de cerner la résidence de Tze-Hsi, de s'assurer de sa personne et de la reléguer pour le reste de ses jours dans un îlot du Palais. Sitôt après, le monarque publierait un décret énumérant les nombreuses fautes commises par l'Impératrice et affirmant sa volonté de ne jamais lui permettre de reprendre aucune part aux affaires.

Sans se rendre compte que ce plan était inexécutable, faute de troupes dépendant directement de lui, Kouangsü l'approuva et décida d'attendre le voyage projeté à Tientsin pour le mettre à exécution. Il espérait qu'entre temps il trouverait le moyen de relever de ses fonctions Joung-Lou, l'homme de l'Impératrice, et qu'il pourrait ainsi s'assurer le concours des troupes entraînées à l'européenne actuellement entre les mains du vice-roi du Tchély. Ce fut le 27 de la VII[e] lune (12 septembre) que parut le dernier des décrets réformistes, dans lequel l'Empereur se plaignait de n'avoir pas été compris.

X. — LE COMPLOT DE L'EMPEREUR KOUANGSÜ

Dès le mois d'août 1898, l'Impératrice était décidée à reprendre le pouvoir que lui offraient les réactionnaires ; mais elle voulait attendre elle-même le retour de Tientsin, où elle se proposait de s'entendre d'abord avec Joung-Lou.

De son côté, Kouangsü avait enfin compris qu'il lui fallait compter avec l'opposition irréductible de sa tante. Malheureusement il était complètement isolé : il savait que Joung-Lou soutiendrait loyalement sa bienfaitrice; il n'y avait, d'autre part,

pas un Mandchou et peut-être pas un Chinois qui, en cas de conflit entre l'Empereur et l'Impératrice, oserait s'élever contre cette dernière. Le seul plan possible était de s'assurer l'appui de l'armée du nord. Mais pour obtenir ce résultat, il était indispensable que Joung-Lou, vice-roi du Tchély et commandant en chef de cette armée, fût mis hors d'état de nuire, avant même que l'Impératrice ait eu vent du projet.

Sur ces entrefaites, le premier jour de la VIII[e] lune, l'Empereur, qui était alors au Palais d'été, avait reçu Yuan Chekai, Grand Juge du Tchély, et s'était entretenu longuement avec lui sur la situation politique de la Chine, lui manifestant sa volonté de maintenir et d'affermir sa politique de réformes, et lui demandant s'il resterait fidèle à son souverain, au cas où il serait mis à la tête d'un important détachement de troupes.

— Votre serviteur, répondit Yuan, s'efforcera de justifier la faveur impériale, même si son mérite n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan ou un grain de sable dans le désert : il rendra fidèlement les services d'un cheval ou d'un chien, tant qu'il lui restera un souffle.

Complètement rassuré par ces paroles, l'Empereur publia aussitôt un décret qui chargeait Yan Chekai de la réforme de l'armée.

Le jour même, l'Impératrice pria l'Empereur de faire arrêter Kang Yowé. Kouangsü promit d'obéir et, rentré chez lui, il rédigea un décret pour Kang Yowé, dans lequel il s'étonnait que ce dernier n'eût pas encore rejoint son poste de secrétaire du bureau de la presse à Changhaï. Le conseiller comprit l'avertissement; immédiatement il prenait un train pour Takou et s'embarquait pour Changhaï. Il était sauvé ; l'Impératrice, en l'apprenant, entra dans une grande fureur.

Le 2[e] jour de la VIII[e] lune, l'Empereur se rendit à Pékin, pour être plus libre de prendre ses dispositions, et mieux échapper aux espions de l'Impératrice.

Le 5, Yuan Chekai, avant de partir pour Tientsin, eut avec l'Empereur une dernière entrevue dans un des palais de la Ville interdite ; toutes les précautions avaient été prises pour que la conversation échappât aux oreilles indiscrètes. L'Empereur prit place, pour la dernière fois, sur le trône du Dragon, et dans l'immense salle obscure, il exposa à Yuan Chekai les détails de la mission qu'il avait décidé de lui confier.

Yuan Chekai devait se rendre à Tientsin en toute hâte,y arrêter Joung-Lou dans son yamèn et le décapiter sur l'heure, puis revenir immédiatement à Pékin avec les troupes de Joung-Lou pour se saisir de l'Impératrice douairière et la mettre en prison. L'Empereur lui donna une petite flèche, symbole de l'autorité impériale qui lui était déléguée, et le pria de se mettre en route sans délai. Il lui remit aussi un décret qui le nommait vice-roi du Tchély par intérim, dès que sa mission serait terminée.

Yuan Chekai promit obéissance et fidélité, et, sans parler à personne, quitta Pékin par le premier train. Ce même jour, l'Impératrice arrivait au Palais d'hiver.

XI. — TRAHISON DE YUAN CHEKAI; ARRESTATION DE L'EMPEREUR

Yuan Chekai arriva à Tientsin avant midi et se rendit aussitôt au yamèn de Joung-Lou. Il lui demanda s'il le considérait comme un frère fidèle. (Plusieurs années auparavant, ils avaient en effet échangé le serment de fraternité).

— Assurément, répondit le vice-roi.

— Vous avez raison, car l'Empereur m'envoie ici pour vous tuer; et, au lieu d'exécuter ses ordres, je vais vous révéler ses projets, en raison de mon loyal attachement à l'Impératrice douairière et de mon affection pour vous.

Joung-Lou, sans paraître ému de ces révélations, exprima seulement son étonnement que Tze-Hsi ait pu rester dans l'ignorance de ce complot, et ajouta qu'il allait se rendre immédiatement dans la capitale pour y voir l'Impératrice le soir même. Yuan Chekai lui remit le décret de l'Empereur, et Joung-Lou arriva à Pékin par train spécial, peu après cinq heures du soir.

Il se rendit aussitôt au Palais et pénétra dans la demeure de Tze-Hsi, sans tenir compte de l'étiquette. Sans même se faire annoncer, il se présenta à l'Impératrice, et, la saluant trois fois, la mit au courant de tous les détails du complot.

Aussitôt, Joung-Lou est chargé de rassembler tout le Grand Conseil et plusieurs princes. En moins de deux heures, tous étaient réunis en présence de l'Impératrice et, agenouillés devant elle, la suppliaient de reprendre le pouvoir et de sauver l'antique empire des horreurs d'une civilisation barbare. Tze-Hsi n'avait pas

besoin d'être poussée. On décida sur-le-champ que les gardes de la Ville interdite seraient remplacés par des soldats de Joung-Lou. La réunion se termina à minuit.

Le lendemain, à 5 heures et demie du matin (20 septembre), au moment où l'Empereur sortait de la salle Tchoungho, il fut arrêté par les eunuques et les gardes et transporté dans l'îlot du Lac.

Le règne de Kouangsü était terminé.

Ses serviteurs furent aussitôt mis à mort ou exilés. Il dut commencer par écouter à genoux une longue et violente mercuriale de l'Impératrice. Pour mettre fin à cette scène pénible, la concubine Tchènfé s'agenouilla alors devant Tze-Hsi et la supplia d'épargner à l'Empereur de plus longs reproches. Elle osa même rappeler qu'après tout il était le souverain légal et que l'Impératrice-douairière elle-même ne pouvait pas annuler le mandat du ciel. Elle devait expier cruellement cet acte de dévouement envers son mari. Tze-Hsi, irritée, la fit enfermer dans une autre partie du palais, où elle resta prisonnière jusqu'en 1900; au moment où la Cour s'apprêtait à fuir devant les troupes alliées, Tze-Hsi ne l'oublia pas et la fit jeter dans un puits avant de quitter Pékin.

Après vingt-trois mois de réclusion stricte, Kouangsü fut autorisé à rentrer dans ses appartements, où il vécut désormais sans autorité aucune, même sur ses serviteurs. Jusqu'à la fin de sa vie il maudit Yuan Chekai pour l'avoir trahi. C'est à lui qu'il devait son humiliation, la ruine de tous ses projets de réforme et sa déchéance. Ses dernières paroles, sur son lit de mort, furent pour prier ses frères de ne pas oublier sa longue agonie. Il leur fit promettre de tirer vengeance de l'auteur responsable de sa chute. Lui-même avait toujours évité de lui adresser la parole, même lorsque Yuan Chekai fut devenu vice-roi du Tchély (1).

(1) Le frère de Kouangsü, une fois régent de l'empire, tint parole et renvoya Yuan Chekai dans son pays. S'il n'avait pas appréhendé les protestations des ministres étrangers, il l'eût fait décapiter sans doute.

Mais la roue de la fortune devait renverser les rôles trois ans plus tard. La révolution éclata dans le sud de la Chine ; la famille impériale aux abois dut appeler à son secours celui que tous, Chinois et Européens, considéraient comme le seul homme capable de sauver la situation. Après s'être fait longuement prier, Yuan Chekai fit son entrée solennelle à Pékin, commença par renvoyer le prince régent, le même qui l'avait exilé, amena ensuite la famille mandchoue à abdiquer et se mit à sa place, d'abord sous le titre de Président de la République, ensuite sous celui d'Empereur.

XII. — PROTESTATIONS CONTRE L'IMPÉRATRICE

Les premiers jours qui suivirent l'emprisonnement de Kouangsü furent consacrés par l'Impératrice à faire décapiter, à destituer et à exiler tous les hauts fonctionnaires, les eunuques et les serviteurs dévoués à l'Empereur. Même l'ombre de son prisonnier empêchait l'implacable Jézabel chinoise de dormir ; et on disait alors couramment à Pékin (vers le commencement d'octobre 1898) que l'Empereur mourrait avant la fin de l'année.

L'émotion éprouvée, tant à Pékin que dans les provinces, à l'annonce de ce coup d'état, fut considérable. Devant la rumeur persistante que « l'Impératrice douairière allait prendre des mesures extrêmes au sujet de l'Empereur », le ministre d'Angleterre et plusieurs de ses collègues crurent devoir mettre en garde le gouvernement chinois contre des procédés si contraires aux mœurs européennes. Les nations étrangères, dirent-ils, ne verraient pas sans mécontentement la mort subite de Kouangsü.

L'Impératrice, bien que très mécontente de cette démarche, continua à préparer les esprits en faisant savoir que l'Empereur était malade.

Toutefois l'année s'acheva sans que l'Empereur mourût ; sa santé finit même par se rétablir, résultat dû, sans doute, à la crainte salutaire d'une intervention étrangère, mais surtout à la nécessité où l'Impératrice se trouvait de se concilier l'opinion publique dans les provinces du sud, toujours en effervescence. Le préfet de Changhaï eut le courage d'envoyer à l'Impératrice un mémoire de protestation (1) ; mais, parmi les hauts fonctionnaires, seul Liou Koun-Y, vice-roi de Nankin, osa parler en faveur de l'Empereur ; il était trop haut placé pour que l'Impératrice sévît contre lui, mais elle en fut profondément courroucée.

Le 26 septembre, Joung-Lou était appelé à Pékin et nommé membre du Grand Conseil, avec le commandement suprême des troupes du nord. Il eut pour successeur à la vice-royauté de Tientsin le mandchou Yulou.

Le 28, les réformistes étaient exécutés au sud du palais impérial et près des légations, tenues dans l'ignorance la plus complète de ce qui se passait.

(1) Il ne dut la vie qu'à une fuite précipitée à Macao

XIII. — RANCUNE DE L'IMPÉRATRICE ENVERS LES ÉTRANGERS

Pour se concilier les lettrés, l'Impératrice rétablit le fameux examen du Wentchang.

Même à l'égard des étrangers qu'elle détestait profondément, elle adopta une politique « de conciliation en attendant une bonne occasion pour ouvrir les hostilités ». Elle invita les femmes des ministres, le 13 décembre 1898, à une réception, et les diplomates eurent la faiblesse de permettre à leurs femmes d'assister à cette audience impériale. Le 8 mars Tze-Hsi donnait aux mêmes dames un banquet dans la salle du Trône.

Mais cette cordialité était toute de façade: car c'est à cette époque que Yang-Y, chef du parti réactionnaire, réussit à lui persuader que le meilleur moyen d'améliorer les ressources militaires du pays était d'organiser les milices bourgeoises dans tout l'empire. Ainsi naquirent les Boxeurs.

Le décret suivant, publié vers la fin de la même année, peut en un certain sens être regardé comme le principe et la charte du mouvement.

A aucune époque, les relations entre le souverain et le peuple n'ont pu, sans danger, se passer d'une bonne entente sur certains objets d'un intérêt commun. C'est assurément aux magistrats locaux de prendre l'initiative de toutes les mesures d'intérêt local, mais il ne peut y avoir de politique nationale satisfaisante si la bourgeoisie et les autres classes ne coopèrent pas avec le gouvernement. Si nous considérons, par exemple, la question des vivres, l'organisation de la police, l'entraînement de la milice, etc., ces problèmes peuvent sembler d'importance secondaire ; mais s'ils sont traités avec compétence, ils peuvent devenir de la plus haute importance pour la nation : car, en organisant des approvisionnements contre la famine, la vie du peuple est assurée ; et de même, en organisant une police locale, les populations se trouvent protégées contre les bandits. Quant aux milices, elles n'ont besoin que d'être soumises à un entraînement périodique jusqu'à ce que nous ayons réalisé la nation armée. Dans toute crise de nos affaires nationales, leurs services seraient inappréciables.

Nous ordonnons donc par les présentes que l'on commence à appliquer ces mesures dans les provinces du Tchély, de Mandchourie et du Chantoung ; toutes les autorités locales feront appel à la bourgeoisie et au peuple pour qu'on apporte la dernière énergie à l'exécution de ces ordres. Dans le cas où une organisation de ce genre existerait déjà, il suffirait de la rendre conforme au modèle généralement adopté. Que l'on commence par les capitales de ces provinces, puis que l'on continue dans les campagnes. Nous avons l'intention d'étendre ensuite ce système

à l'empire tout entier, sur la base des dispositions nouvelles appliquées dans ces trois provinces.

Peut-être l'Impératrice ne se rendit-elle pas bien compte, au début, de l'importance de cette innovation; mais, en tout cas, de ce décret date certainement l'origine du grand soulèvement qui devait bientôt ébranler l'empire sur ses bases (1).

CONCLUSION

Ici s'arrête la tâche que nous nous étions fixée. Nous voici arrivés à une période proprement contemporaine, à la veille du soulèvement des Boxeurs et du bouleversement général qui l'accompagna : massacres à Pékin et dans sept ou huit provinces, la Chine envahie par les puissances, la Cour en fuite abandonnant sa capitale, puis la note à payer en 1901, et enfin, dix ans plus tard, la chute de la dynastie que cette folle et criminelle aventure avait discréditée devant les populations de l'empire.

La mission de Pékin fut la première à éprouver le contre-coup de ces événements; en un mois, elle vit le quart de ses chrétiens massacrés, toutes ses chrétientés, sauf quatre ou cinq, complètement anéanties, les belles églises de Pékin devenues la proie des flammes, excepté le Pétang qui, assiégé pendant deux mois, n'échappa que par miracle à une complète destruction. Nous ne faisons que rappeler ces faits, dont le récit détaillé demanderait des volumes, et qui, d'ailleurs, ont déjà suscité toute une littérature (2).

Au sortir de cette fournaise, Mgr Favier s'écriait :

— Tenons bon ; tout est à refaire ; eh bien, on refera tout avec la grâce de Dieu.

Et en effet tout a été refait, même de son vivant.

Quelques mois avant le siège du Pétang, il voyait ériger la partie Est de sa mission en Vicariat du Tchély oriental, à la tête duquel fut placé M. Geurts, directeur de Suànhouafou. En même temps il se ménageait, en la personne de M. Jarlin, un successeur

(1) J. O. P. Bland et Backouse : *Tseu-Hi*, passim.

(2) René Bazin : *L'enseigne de vaisseau Paul Henry.* — Mazeau : *L'héroïne de Pétang, Sœur H. de Jaurias.* — Léon Henry : *Le siège du Pétang en* 1900. *Le commandant Paul Henry et ses trente marins.* — Baron d'Anthouard : *Les Boxeurs.* — Pierre Loti : *Les derniers jours de Pékin.* — J. M. Planchet: *Documents sur les martyrs de Pékin en* 1900, 2 vol. in-8.

capable de recueillir les fruits de sa brillante administration.

Et ses espoirs ont été non seulement réalisés, mais dépassés. A aucun moment il n'avait prévu que, moins de cinq ans après sa mort, le district de Paotingfou serait à son tour érigé en Vicariat apostolique avec une population chrétienne de 80.000 âmes; que deux ans plus tard, ce serait le tour de Tientsin avec 35.000 chrétiens; et que malgré ces deux amputations, 20 ans après les massacres des Boxeurs qui avaient ramené le chiffre des chrétiens du Vicariat à trente et quelques mille, leur nombre atteindrait presque le chiffre de 300.000.

Les fils de saint Vincent ont ainsi justifié la confiance que Louis XVI et Pie VI avaient placée en eux, quand ils les envoyèrent, il y a un peu plus d'un siècle, recueillir la lourde succession de leurs prédécesseurs, et Dieu s'est servi d'eux pour écrire la plus belle page de la longue histoire de l'Eglise de Pékin.

NOTES

I. Notice biographique sur Mgr Favier et Mgr Jarlin

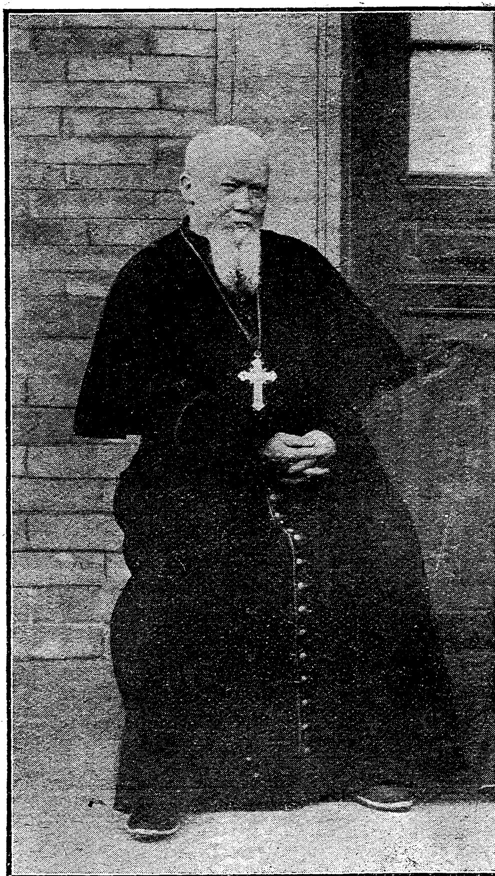
Mgr Favier (Pierre-Marie-Alphonse), naquit à Marsannay-la-Côte, diocèse de Dijon, le 22 septembre 1837. Il entra chez les Lazaristes à Paris, le 5 octobre 1858, y fut ordonné prêtre le 10 octobre 1861, dans la chapelle de la manifestation de la Médaille miraculeuse, rue du Bac, par Mgr Mouly, et quitta la France avec ce dernier le 23 février 1862, pour arriver à Pékin, le 14 juillet suivant. Il était directeur du district de Suànhouafou au moment des massacres de Tientsin (21 juin 1870) ; en l'absence du Vicaire apostolique, il fut chargé de traiter avec les autorités les grosses difficultés qui en résultèrent et, en qualité de Procureur intérimaire, il répara les ruines des établissements de Tientsin. Depuis, il fut le bras droit des trois évêques de Pékin, pour toutes les affaires importantes concernant la mission ; ainsi ce fut lui qui négocia l'introduction des Trappistes et des FF. maristes en Chine, puis le transfert du Pétang, et qui fut l'architecte du nouvel évêché. Nommé le 12 novembre 1897, évêque de Pentacomie et coadjuteur avec future succession de Mgr Sarthou, il fut sacré au Pétang, le 20 février 1898, par Mgr Bruguière, et négocia le décret impérial du 29 mars 1899, sur les relations des évêques avec les autorités civiles. A la mort de Mgr Sarthou (13 avril 1899), il lui succéda en qualité de Vicaire apostolique de Pékin, montra tout son courage au siège mémorable du Pétang qui dura du 13 juin au 16 août 1900. Il mourut au Pétang le 4 avril 1905, et fut inhumé selon son désir, dans la cathédrale qu'il avait lui-même construite.

Mgr Favier était officier d'académie, chevalier de la Légion d'honneur et décoré du bouton du second degré.

⁂

Mgr Jarlin (Stanislas-François) naquit à Cette le 20 janvier 1856 Après son volontariat, il exerça le commerce, mais le quitta bientôt pour aller achever ses études secondaires au petit séminaire de

Saint-Pons et entra chez les Lazaristes à Paris, le 7 mai 1884. Lors du voyage en France de M. Favier, venu pour régler la grave question du transfert du Pétang, il fut envoyé en Chine et arriva à Pékin le 17 novembre 1886. Il y fut ordonné prêtre par Mgr Tagliabue le 20 janvier 1889. Successivement missionnaire et directeur du district de Paotingfou, il fut ensuite nommé Vicaire général et vint



MGR STANISLAS JARLIN
Lazariste
Coadjuteur de Mgr Favier (1900-1905)
Actuel Vicaire apostolique de Pékin

résider à Pékin (1897). Nommé Visiteur des Lazaristes de Chine (23 août 1899), il ne prit pas possession de son poste, car le 28 décembre suivant, sur la demande de Mgr Favier, alors à Rome, il était nommé coadjuteur de Pékin avec le titre d'évêque de Pharboetos. Il fut sacré dans la cathédrale du Pétang, le 29 avril 1900, par Mgr Favier, auquel il succéda le 4 avril 1905.

Mgr Jarlin est commandeur de l'Ordre de l'Epi d'or et officier de la Légion d'honneur.

II. Etat des Missions catholiques de Chine (1922)

PROVINCES	VICARIATS, etc.	RÉSIDENCE CENTRALE	EVÊQUES	CONGRÉGATION	NATIONALITÉ	NOMBRE DE CHRÉTIENS
			NN. SS.			
Tchély	Tchély Nord	Pékin	Jarlin, de Vienne (c)	Lazaristes	Français	288.440
	— occidental	Tchengtingfou	Schraven	—	—	79.289
	— oriental	Yungpingfou	Geurts	—	Hollandais	15.824
	— central	Paotingfou	Fabrègues	—	Français	95.734
	— maritime	Tientsin	De Vienne (a)	—	—	40.021
	— Sud-Est	Tchankiatchoang	Lécroart	Jésuites	—	112.225
Mongolie	Mongolie orientale	N.-D. des Pins	Abels, Janssens (c)	M. E. de Scheut	Belges	36.308
1. Intérieure	— centrale (Tchagar)	Sywàntze	Van Aertselaer, Ter Laak (c)	—	—	49.720
	— occidentale (Suiyüan)	Eul-che-se-Kingti	Van Dyck	—	—	33.729
2. Extérieure	Mongolie extérieure	Ourga	Van Aertselaer (a)	—	—	......
Mandchourie	Mandchourie Sud	Moukden	Blois, Choulet (d)	M. E. de Paris	Français	29.195
Kirin et Amour	Mandchourie Nord	Kirin	Lalouyer, Gaspais (c)	—	—	22.276
Shantoung	Shantoung septentrional	Tsinanfou	Schmucker	Franciscains	Allemands	46.652
	— oriental	Chefoo	Wittner	—	Français	15.027
	— méridional	Yenchowfou	Henninghaus	Soc. d. Verbe Divin	Allemands	103.174
Honàn	Honàn Sud	Kinkiakang	Belotti	M. E. de Milan	Italiens	20.471
	— Est	Kaifengfou	Tacconi	—	—	9.696
	— Nord	Weihuifou	Chiolino	—	—	23.255
	— occidental	Chengchow	Calza	M. E. de Parme	—	10.021
Shansi	Shansi septentrional	Taiyuanfou	Fiorentini	Franciscains	—	39.035
	— Sud	Lounganfou	Timmer	—	Hollandais	32.704
Shensi	Shensi central	Singangou	Massi	—	Italiens	39.593
	— septentrional	Yenganfou	Ybanez	—	Espagnols	2.700
	— Sud	Hantchoungfou	Capettini	M. E. de Rome	Italiens	16.900
Houpé	Houpé oriental	Woutchang, Hankow, Hanyang	Gennaro	Franciscains, —, M. E. de Maynooth	Américains, Italiens, Irlandais	43.914
Hounàn	Hounàn septentrional	Lichow	Carbajal	Augustiniens, Passionnistes	Espagnols, Américains	13.924
	— méridional	Hengchow	Mondaini	Franciscains	Italiens, Tyroliens	24.919

Kiangsi	Kiukiang	Kiukiang	FATIGUET	Lazaristes	Français	29.766
	Yükiang	Yükiang	CLERC-RENAUD	—	—	30.555
	Kingan	Kingan	CICERI	—	— Italiens	17.253
	Kanchow	Kanchow	DUMOND	—	Français Américains	9.876
Tchekiang	Tchekiang oriental	Ningpo	REYNAUD	—	Français	39.899
	— occidental	Hangchow	FAVEAU	—	—	22.105
Kiangsou	Nankin	Shanghaï	PARIS	Jésuites	Français	195.863
Anhoui	Anhoui	Ouhou	HUARTE	—	Espagnols Piémontais Castillans	73.912
Kansou	Kansou occidental (et Sinkiang)	Liangchow	OTTO (A.)	M. E. de Steyl	Allemands	8.000
	— oriental	Kingchow	WASSELER	Capucins	—	3.178
	Ningsia	Ninghsiafou	FRÉDÉRIX	M. E. de Scheut	Belges	......
Setchouan	Setchouan Nord-Ouest	Tchengtou	ROUCHOUSE	M. E. de Paris	Français	50.000
	— oriental	Chungking	CHOUVELLON	—	—	58.102
	— méridional	Suifou	FAYOLLE	—	—	40.686
	Kientchang	Ningyuan	BOURGAIN	—	—	7.918
Kouitchow	Kouitchow	Kouiyang	SÉGUIN	—	—	35.281
Thibet	Thibet	Tatsienlou	GIRAUDEAU	—	—	4.226
Yunnan	Yunnan	Yunnansen	DE GOROSTARZU	—	—	16.742
Kwangsi	Kouangsi	Nanning	DUCŒUR	—	—	5.119
Kwangtung	Kwantung occid. (Hainan)	Pakhoï	GAUTIER	— Picpuciens	—	10.631
	Swatow	Swatow	RAYSSAC	M. E. de Paris	—	34.071
	Shiuchow	Schiuchow	VERSIGLIA	Salésiens	Italiens	2.873
	Canton	Canton Yungkong	FOURQUET	M. E. de Paris M. E. de Maryknoll	Français Américains	18.438
	Hongkong	Hongkong	POZZONI	M. E. de Milan	Italiens	23.477
Foukien	Foochow	Foochow	AGUIRRE	Dominicains	Espagnols Allemands	53.232
	Amoy	Amoy	PRAT	—	Espagnols	12.257
Macao	Macao	Macao	DA COSTA NUNEZ (é)	Clergé séculier Jésuites Salésiens	Portugais Italiens	11.609
	Total des chrétiens					2.142.516

a) Administrateur
c) Coadjuteur
d) Démissionnaire
é) Evêque titulaire

TABLE DES MATIÈRES

Pages

LIVRE PREMIER

DEPUIS L'ARRIVÉE DES LAZARISTES A PÉKIN JUSQU'A LA FERMETURE DE L'ÉGLISE DU NANTANG (1785-1838)

CHAPITRE PREMIER

Arrivée des Lazaristes à Pékin.

I Règle de conduite de saint Vincent au sujet des nouveaux établissements. — II. Divers projets de substitution relatifs aux missionnaires français de Pékin. — III. Le gouvernement français demande aux Lazaristes de se charger de la mission française de Pékin. — IV. Décret de la Propagande envoyant les Lazaristes à Pékin. — V. Lettres patentes du roi Louis XVI ordonnant l'enregistrement du décret de la Propagande. — VI. Les premiers Lazaristes de la mission de Pékin. — VII. Arrivée et installation des Lazaristes à Pékin 7

CHAPITRE II

Situation matérielle et morale de la mission

I Etat des biens de la mission française. — II. Difficultés entre les anciens missionnaires. — III. Conduite de M. Raux dans la question du temporel. — IV. Etat des missions françaises à l'arrivée des Lazaristes. — V. Nombre des chrétiens de la paroisse du Pétang en 1788. — VI. Formation d'un clergé indigène. — VII. Les cinq districts de la mission de Pékin. — VIII. Catalogue général de l'administration de la mission en 1794. — IX. M. Raux et le rétablissement du culte catholique à Pékin. — X. Les chrétiens de Pékin et les rites chinois. — XI. Séminaires et écoles 20

Pages

CHAPITRE III

Les missionnaires de Pékin secourent leurs confrères emprisonnés

I Les Lazaristes au palais et au Tribunal des mathématiques : M. Raux. — II. Travaux de M. Ghislain — III. Le frère Paris. — IV. Correspondance de M. Raux avec le gouvernement français. — V. Missionnaires franciscains et de la Propagande emprisonnés à Pékin. — VI. Missionnaires des Missions Etrangères emprisonnés à Pékin. — VII. Démarches des Lazaristes de Pékin en faveur des prisonniers. — VIII. Délivrance des missionnaires emprisonnés à Pékin 32

CHAPITRE IV

Missions françaises en dehors du diocèse de Pékin.

I La hiérarchie en Chine il y a un siècle. — II L'organisation intérieure des missions. — III. Missions de Mongolie. — IV. Missions du Houkouang. — V. M. Clet au Houkouang. — VI. Missions du Kiangsi — VII. Missions du Honàn et du Kiangsou 43

CHAPITRE V

Rivalités nationales

I. Les Lazaristes portugais à Macao. — II. Les Lazaristes portugais à Pékin. — III. Difficultés éprouvées par les nouveaux missionnaires pour pénétrer en Chine. — IV. Renvoi des missionnaires français se rendant à Pékin. — V. Entraves mises par les Portugais à l'entrée en Chine des missionnaires français. — VI. Procure de la mission française à Canton. — VII. Départ de MM. Richenet et Dumazel pour Pékin. — VIII. Les deux missionnaires reçoivent un contre-ordre à Tetchôw. — IX. Intrigues anglaises, véritable cause du renvoi de MM. Richenet et Dumazel. — X. Les Lazaristes refusent les subsides de l'Angleterre. — XI. Embarras financiers de la mission française 53

CHAPITRE VI

La mission de Corée

I. Origines de l'Eglise de Corée. — II. Une hiérarchie autochtone. — III. Message des chrétiens de Corée à Pékin. — IV. La mission française cède aux Portugais la chrétienté coréenne. — V. Tentative pour envoyer un prêtre en Corée. — VI. Jacques Tsiou, premier prêtre de Corée. — VII. Son martyre. — VIII. Martyre de Colombe Kang 66

Pages

CHAPITRE VII

Après la mort de Kienloung

I Abdication et mort de l'empereur Kienloung. — II. Mort de M. Raux. — III. Etat de la mission du Pétang à la mort de M. Raux. — IV. M. Ghislain supérieur. — V. M. Ghislain au palais. — VI. Mort du frère Paris. — VII. Relations du Pétang avec les autres églises de Pékin. — VIII. Nomination de deux Lazaristes portugais aux évêchés de Pékin et de Nankin. — IX. Avènement de l'empereur Kiaking. — X. La persécution de 1805. — XI. Jugement et condamnation du P. Adéodat. — XII. Les chrétiens de Pékin durant la persécution. — XIII. Quelques confesseurs de la foi. — XIV. Mort de Mgr de Gouvéa, épiscopat de Mgr de Souza-Saraiva 74

NOTES. — I. *Consultation présentée à l'Empereur au sujet de la religion chrétienne.* — II *Edit porté par l'Empereur contre la religion chrétienne.*

CHAPITRE VIII

Nouvelle persécution en 1811

I L'occasion. — II. Expulsion des missionnaires non employés par le gouvernement. — III. Fin de la mission de la Propagande et destruction du Sitang. — IV. Les Lazaristes français et portugais restent à Pékin. — V. Incendie et destruction du Toungtang. — VI. Mort de M. Ghislain. — VII. M. Richenet à Macao et M. Dumazel au Houkouang. — VIII. Persécution dans le Houkouang. — IX-XVIII. Le bienheureux Clet, martyr, et ses compagnons durant la persécution 92

CHAPITRE IX

La fin du Pétang et du Nàntang

I. Mort de l'empereur Kiaking et avènement de Taokouang. — II. Le Pétang après l'expulsion du P. Lamiot. — III. Les Portugais au Pétang — IV. Protestation de M. Mathieu Sué. — V. Départ de M. Serra et fermeture du Pétang. — VI. Démolition du Pétang. — VII. Transfert du siège de la mission française en Mongolie. — VIII. Mort de M. Lamiot. — IX. Mort de Mgr Pirès. — X. Le Nàntang après la mort de Mgr Pirès. — XI. Lettres des chrétiens de Corée. — XII. Erection du Vicariat apostolique de Corée 107

NOTES. — I. *Un appel.* — II *Autre appel.*

CHAPITRE X

Conclusions d'une longue expérience

I. Services rendus à l'Eglise de Pékin par les missionnaires employés à la Cour. — II. Inconvénients des missionnaires fonctionnaires. — III. Situation humiliée des missionnaires au

Pages

service de la Cour. — IV. Stérilité de l'apostolat auprès des grands. — V. L'apostolat par la science. — VI. Caractère transitoire des moyens employés par les premiers missionnaires. — VII. Inutilité des missionnaires au service de la Cour. — VIII. Les missionnaires au palais et la question des rites. — IX. Véritable cause de la chute de l'établissement de Pékin. 123

LIVRE DEUXIÈME

DEPUIS L'ARRIVEE DE M. MOULY EN CHINE JUSQU'A LA DIVISION DU DIOCÈSE DE PÉKIN EN VICARIATS (1835-1856)

CHAPITRE PREMIER

Rentrée des Jésuites en Chine

I Réorganisation des missions de Chine — II. Situation générale de l'Eglise de Chine vers 1838. — III. Démembrement de la mission de Pékin. — IV. Le Vicariat du Houkouang confié aux Franciscains italiens. — V. Les Lazaristes dans le diocèse de Nankin. — VI. M. de Besi et ses dispositions pour réintroduire les Jésuites en Chine — VII. M. de Besi, Vicaire apostolique. — VIII. Arrivée des Jésuites et expulsion des Lazaristes 137

NOTE. — *Le bienheureux Jean-Gabriel Perboyre*

CHAPITRE II

Arrivée de Mgr Mouly en Mongolie

I Restauration de la mission française de Pékin. — II. M Mouly avant son arrivée en Chine. — III. Départ de M. Mouly pour la Chine. — IV. Désignation et départ de M. Mouly pour Pékin. V. M. Mouly à Tchenfoussé. — VI. M. Mouly à Sywàntze. — VII. Le village de Sywàntze — VIII. L'église de Sywàntze. — IX. Etat du clergé et des fidèles de la mission française à l'arrivée de M. Mouly. — X. M. Mouly et le clergé indigène. — XI. M. Mouly et les fidèles. — XII. M. Mouly et l'instruction chrétienne. — XIII. Erection d'un séminaire 150

CHAPITRE III

La persécution de 1837 et l'érection du Vicariat de Mandchourie

I Mgr Bruguière, premier Vicaire apostolique de Corée, meurt en Mongolie. — II. Mgr Imbert à Sywàntze. — III. Le chrétien Koung Chanlin arrêté à cause des bagages de Mgr Imbert. — IV. Chrétiens de Pékin envoyés en exil. — V. Jean Koung ramené à Pékin et de nouveau exilé. — VI. Profession de foi

Pages

de Simon Liou. — VII. Admirables exemples donnés par les chrétiens exilés à Ily. — VIII. Lettre d'une chrétienne exilée à l'évêque de Pékin. — IX. Un curieux calendrier. — X. L'église de Pékin et l'église de Corée. — XI. Erection du Vicariat du Léaotoung et de Mandchourie. — XII. M. Mouly et M. Castro se soumettent aux décisions de Rome. — XIII. Etendue et population chrétienne du Vicariat de Mandchourie........... 166

CHAPITRE IV

Erection du Vicariat de Mongolie.

I. Les Lazaristes demandent l'érection de la Mongolie en Vicariat apostolique. — II. Erection du Vicariat apostolique de Mongolie. — III. M. Mouly, premier Vicaire apostolique de Mongolie. — IV. Démêlés au sujet des limites des Vicariats du Léaotoung et de Mongolie. — V. Décret du 7 octobre 1845 — VI. Décret du 15 janvier 1848 qui restitue à la Mongolie ses limites primitives. — VII. Fin du différend. — VIII. Démêlés avec les missionnaires du Chànsi 178

CHAPITRE V

Evangélisation de la Mongolie.

I. Les débuts de l'évangélisation de la Mongolie. — II. M. Gabet et la conversation des Mongols. — III. Austérités d'un jeune lama. — IV. M. Gabet et le lama Fong. — V. Nouvelles tentatives pour évangéliser la race mongole. — VI. M. Evariste Huc. — VII. Pierre Fong. — VIII. Voyage de M. Gabet à la Ville-Bleue 188

CHAPITRE VI

Voyage au Thibet.

I. Mission apostolique de MM. Gabet et Huc auprès des Mongols — II. Lettre de Mgr Mouly au Préfet de la Propagande. — III. Départ de MM. Gabet et Huc. — IV. Comment MM. Gabet et Huc furent conduits à aller au Thibet. — V. Du Gobi à Koun-Boum. — VI. La lamaserie de Koun-Boum. — VII. De Koun-Boum à Lhassa 199

CHAPITRE VII

Séjour à Lhassa.

I. Lhassa. — II. Le palais du Talé-Lama. — III. Religion des Thibétains. — IV. Analogies entre les rites lamaïques et les rites catholiques. — V. Election du Bouddha vivant. — VI MM. Gabet et Huc au bureau de police de Lhassa. — VII. MM. Gabet et Huc chez le régent. — VIII. Inventaire de leurs bagages et mise en liberté. — IX. Faveur du régent. — X. Une

Pages

église catholique à Lhassa. — XI. Succès des missionnaires auprès du régent. — XII. Dénuement des missionnaires à Lhassa. — XIII. L'amban ou résident de Chine à Lhassa. — XIV. Kichan expulse MM. Gabet et Huc de Lhassa 209

CHAPITRE VIII

Le retour.

I. De Lhassa à Tchengtou. — II. MM. Gabet et Huc devant les tribunaux de Tchengtou. — III. MM. Gabet et Huc et les chrétiens du Setchouan. — IV. MM. Gabet et Huc à Outchang. — V. MM. Gabet et Huc à Macao. — VI. M. Huc rentre en France. VII. Conclusion du voyage de MM. Gabet et Huc. — VIII Samdatchiemba 223

CHAPITRE IX

Derniers efforts en Mongolie.

I. M. Pierre Fong. — II. La nièce de M. Fong. — III. Le père et le neveu de M. Fong. — IV. Conclusion sur l'apostolat auprès des Mongols. — V. Arrestation, expulsion et mort de M. Carayon. — VI. Mgr Mouly, Vicaire apostolique du Koukounor et du Tienchan. — VII. Il s'excuse auprès de la Propagande 234

NOTE. — *Epitaphe de M. Carayon.*

CHAPITRE X

Rentrée à Pékin.

I. Le patronat portugais. — II. M. Castro, Vicaire général de Pékin. — III. Lettre du Préfet de la Propagande à Mgr Mouly au sujet du refus de M. Castro. — IV. Mgr Mouly et M. Castro. — V. Entrevue de Mgr Mouly et de M. Castro à Houlintien. — VI. M. Castro au Portugal. — VII. Mgr Mouly prend possession des missions portugaises. — VIII. Le schisme de Pékin. — IX. Sacre de Mgr Daguin. — X. Le diocèse de Pékin séparé administrativement de la Mongolie. — XI. Embarras financiers de Mgr Mouly. — XII. Fin du schisme. — XIII. Châtiments divins 244

NOTE. — *Lettre de la Propagande à Mgr Rizzolati.*

CHAPITRE XI

Guerre et traités sino-européens
Nouvelle tentative de la Compagnie de Jésus

I. Guerre de l'opium. — II. Traité de Nankin. — III. La France et les missions. — IV. L'ambassade de Lagrené et le traité de Whampou. — V. Première charte de liberté religieuse en Chine. — VI. Résultats immédiats du traité de Lagrené. — VII. Tentative des Jésuites pour s'établir à Pékin. — VIII. Let-

Pages

tre de Mgr Mouly au R. P. René Massa. — IX. Nouvelle tentative en faveur des Jésuites. — X. Les Jésuites désavouent cette imprudente tentative. — XI. Réponse de Mgr Mouly au R. P. Poissemeux 266

CHAPITRE XII

Persécution des années 1850

I. Recrudescence de la persécution. — II. Caractère des persécutions depuis le traité de Lagrené. — III. Une alerte à la résidence épiscopale de Ngànkiatchouang. — IV. M. Lü Maur au tribunal du vice-roi. — V. M. Lü enchaîné et traîné de prison en prison. — VI. Alerte de Mgr Anouilh. — VII. Perquisition à Ngànkiatchouang. — VIII. Chrétiens du Bureau d'astronomie persécutés. — IX. Persécution à l'occasion de l'arrestation d'un courrier. — X. Mgr Mouly se livre aux autorités chinoises. — XI. Délivrance des chrétiens emprisonnés. — XII. Expulsion de Mgr Mouly 288

CHAPITRE XIII

Revendications de Monseigneur Mouly.

I. Mgr Mouly revendique les églises de Pékin. — II. Démarches de Mgr Mouly pour se faire rendre les revenus de l'évêché de Pékin. — III. Revendication des établissements religieux de Pékin ; l'apologie-supplique de Mgr Mouly. — IV. Constance de Mgr Mouly 307

NOTE. — *Etat du diocèse de Pékin en* 1855.

CHAPITRE XIV

Organisation hiérarchique

I. M. Jean-Chrysostome Kho proposé comme coadjuteur de Mgr Mouly. — II. M. Simiand refuse l'épiscopat. — III. M. Anouilh sacré coadjuteur de Mgr Mouly. — IV. L'Assemblée de Ningpo. — V. Réunion épiscopale de Changhaï. — VI. Protectorat français sur les missions de Chine. — VII. L'appel à la France .. 315

LIVRE TROISIÈME

DEPUIS LA DIVISION DU DIOCÈSE DE PÉKIN JUSQU'A LA MORT DE Mgr MOULY (1856-1869)

CHAPITRE PREMIER

Division du diocèse de Pékin

I Circonstances qui amenèrent la division du diocèse de Pékin en Vicariats. — II. Etats de la mission de Pékin en 1851. — III. Premier projet de division suggéré par Mgr Mouly. — IV.

Pages

Mgr Mouly désapprouvé par ses collaborateurs. — V. Les Jésuites obtiennent un Vicariat dans le diocèse de Pékin. — VI. Mgr Mouly supplie les Jésuites de se désister de leur Vicariat. — VII. Charité de Mgr Mouly envers les nouveaux missionnaires jésuites. — VIII. Modifications en ce qui concerne les limites et les dénominations des nouveaux Vicariats. — IX. Les Jésuites et le Vicariat de Tchély Sud-Ouest. — X. Le Vicariat occidental définitivement confié aux Prêtres de la Mission 331

NOTES. — I *Fruits spirituels de l'année* 1850 — II. *Etat du diocèse de Pékin en* 1856. — III. *Etat du personnel de la Congrégation de la Mission en Chine en* 1852.

CHAPITRE II

Réformes en Mongolie.
Monseigneur Daguin.

I Le pain bénit est aboli en Mongolie. — II. Comment fut aboli le tsitsin, ou bonnet de cérémonie. — III. Les chrétiens de Mongolie tête nue à l'église. — IV. Suppression en Mongolie des petits pieds des femmes chrétiennes. — V. Opinion de Mgr Mouly sur l'opportunité de faire délier les pieds des chrétiennes. — VI. Conclusion de l'affaire des petits pieds. — VII. Mgr Mouly se démet de son titre de Vicaire apostolique de Mongolie. — VIII. Mort de Mgr Daguin. — IX. Vertus de Mgr Daguin 347

CHAPITRE III

L'intervention anglo-française.

I. Révolte des Tchang-Mao ou Taiping. — II. Campagne anglo-française de 1856-1857. — III. Négociations infructueuses. — IV. L'expédition de Tientsin (d'avril à juillet 1858). — V. Le traité de Tientsin et la liberté religieuse. — VI. Les conséquences du traité de Tientsin. — VII. Mgr Anouilh est ramené à Changhaï par les autorités chinoises. — VIII. Les Chinois refusent aux ambassadeurs étrangers le droit de séjour à Pékin. — IX L'expédition de Takou. — X. Mgr Mouly pendant l'expédition de Takou. — XI. Expédition franco-anglaise de 1860. — XII. Débarquement à Péhtang. — XIII. Prise des forts de Takou. — XIV. Guet-apens de Toung-Tchôw. — XV. Bataille de Tchankiawan. — XVI. Bataille de Palikiao. — XVII. Pillage du Palais d'été ou Yuèn-Ming-Yuèn. — XVIII. Incendie du Palais d'été 363

NOTE — *Le lieutenant de Damas*

CHAPITRE IV

Traités et réparations

I. Conventions de Pékin. — II Texte de l'article IV. — III. Rôle de Mgr Mouly pendant l'expédition de 1860. — IV. Première entrevue de Mgr Mouly et du prince Koung. — V. Funérailles

Pages

des victimes du guet-apens de Toungtchôw. — VI. Réouverture de l'église du Nàntang. — VII. Départ des troupes de Pékin. — VIII. Restitution des établissements religieux de Pékin. — IX. Les Jésuites et la cour des Tuileries 388

CHAPITRE V

Incendie et résurrection du Pétang
Monseigneur Guierry.

I. Mort de l'empereur Sien-Foung, régence du prince Koung. — II. Les légations européennes à Pékin, le bureau du Tsoung-Ly-Yamèn. — III. Répression de la révolte des Tchang-Mao. — IV. Voyage de Mgr Mouly en Europe. — V. Retour de Mgr Mouly à Pékin. — VI. Restauration des églises de Pékin. — VII. Incendie du Pétang. — VIII. Condoléances et reconstruction. — IX. Installation dans la ville de Süanwafou. — X. Cession du Wanghaileou à la mission. — XI. Mgr Anouilh cesse d'être coadjuteur de Pékin. — XII. Mgr Guierry coadjuteur de Pékin. — XIII. Mgr Mouly et son nouveau coadjuteur. — XIV. Mgr Mouly offre de donner sa démission. — XV. Sacre de Mgr Guierry. — XVI. Pose de la première pierre de la cathédrale du Pétang. — XVII. L'affaire des tours du Pétang. 408

CHAPITRE VI

Œuvres nouvelles à Pékin.

I. Le port de la soutane à Pékin. — II. Mois de Marie et procession du Saint Sacrement. — III. Les femmes à l'église. — IV. Manière de faire mission. — V. Mouvement de conversions. — VI. L'apostolat de l'enfance à Pékin avant les Lazaristes. — VII. L'œuvre de la Sainte-Enfance sous les Lazaristes. — VIII. Les Filles de la Charité à Pékin et à Tientsin 431

CHAPITRE VII

Cession de la mission de Mongolie et du Honan.

I. Préliminaires de la cession de la Mongolie par les Lazaristes II. Entrevue de Mgr Mouly et de M. Verbist. — III. Lettre du Préfet de la Propagande à M. Verbist. — IV. Sentiments éprouvés par les missionnaires de Mongolie en apprenant la cession de leur mission. — V. Arrivée des missionnaires de Scheut à Sywàntze. — VI. Difficultés de la cohabitation. — VII. Décision définitive au sujet de la mission de Mongolie. — VIII. Départ des Lazaristes de Mongolie. — IX. Progrès de la mission de Mongolie. — X. Cession du Vicariat du Honàn aux Missions Etrangères de Milan. — XI. Les Lazaristes et le Honàn 444

NOTE. — *Décret de la Propagande transférant le Vicariat de Mongolie aux missionnaires de Scheut.*

Pages

CHAPITRE VIII

Dernières années de Monseigneur Mouly

I. Comment les Jésuites s'établirent à Tientsin. — II. Lettre de Mgr Dubar pour demander à Mgr Mouly l'hospitalité à Tientsin. — III. Réponse de Mgr Mouly à Mgr Dubar. — IV. Les Jésuites demandent une juridiction spéciale à Tientsin. — V. Cession définitive de la maison prêtée aux Jésuites. — VI. Mort de Mgr Mouly. — VII. Funérailles de Mgr Mouly. — VIII. Portrait de Mgr Mouly. — IX. Mort de Mgr Anouilh 461

CHAPITRE IX

Travaux littéraires des missionnaires de Pékin sous l'épiscopat de Monseigneur Mouly.

I. M. Gonsalvès. — II. M. Huc. — III. Un missionnaire lazariste au Collège impérial du Toung-Wèn-Kouàn. — IV. M. Armand David. — V. Travaux scientifiques de M. David. 476

NOTES. — I. *Bibliographie de MM. Gabet et Huc.* — II. *Bibliographie de M. Armand David*

LIVRE QUATRIÈME

DE LA NOMINATION DE Mgr DELAPLACE A LA RÉVOLTE DES BOXEURS (1870-1900)

CHAPITRE PREMIER

Monseigneur Delaplace et les massacres de 1870.

I. Pose de la première pière de l'église de Notre-Dame-des-Victoires à Tientsin ; départ de Mgr Guierry. — II. Mgr Delaplace avant son départ pour la Chine. — III. Mgr Delaplace au Honàn et au Kiangsi. — IV. Mgr Delaplace au Tchékiang. — V. Mgr Delaplace, Vicaire apostolique de Pékin. — VI. Les massacres de Tientsin : genèse et responsabilités. — VII. Rumeurs et préludes des massacres. — VIII. Massacres du 21 juin 1870. — IX. Massacre du consul de France et de son chancelier. — X. Massacre de MM. Chevrier et Ou. — XI. Massacre de dix Filles de la Charité. — XII. Cause des massacres de Tientsin. — XIII. Conclusion de l'affaire des massacres de Tientsin.— XIV. Protestation de Mgr Delaplace............ 515

NOTES. — I. *Rapport présenté au trône par le vice-roi Tseng-Kouofàn et le commissaire impérial Tchoung-Heou.* — II. *Bulles nommant Mgr Guierry évêque de Danaba.* — III. *Bulles nommant Mgr Guierry coadjuteur de Mgr Mouly.* — IV. *Bulles transférant Mgr Guierry au Tchékiang.* — V. *Personnel de la mission à l'arrivée de Mgr Delaplace.*

Pages

CHAPITRE II

Les affaires de Tientsin.

I. Nouveaux établissements religieux sur la concession française. — II. L'église de Notre-Dame-des-Victoires après l'incendie. — III. La Procure des Jésuites à Tientsin. — IV. Démarches de Mgr Delaplace pour empêcher cet établissement. — V. Raisons mises en avant par Mgr Delaplace. — VI. L'incident Lebeucq. — VII. Les Jésuites triomphent. — VIII. Le memorandum chinois de 1871. — IX. Réponse de M. de Rochechouart au memorandum 541

NOTES — I. *Lettre de Mgr Delaplace adressée au cardinal Barnabo, Préfet de la Propagande* (9 *mars* 1870). — II. *Mgr Delaplace et les nouvelles tentatives des Jésuites.* — III. *Une fable de La Fontaine.*

CHAPITRE III

Fondations religieuses à Pékin.

I. Orphelinat de Chala. — II. Collège du Nàntang. — III. Hôpital Saint-Vincent au Nàntang. — IV. Fondation des Sœurs de Saint-Joseph. — V. L'imprimerie du Pétang. — VI. Projet de fondation d'un Carmel. — VII. Projet d'une Trappe à Pékin ; approbations reçues. — VIII. La Trappe de Sept-Fonds accepte d'envoyer une colonie de religieux à Pékin. 557

NOTES. — I. *Acte de fondation du monastère de Notre-Dame-de-la-Consolation.* — II. *Enquête des autorités chinoises sur les Trappistes.*

CHAPITRE IV

Le transfert du Pétang. — Changement de règne.

I. L'affaire du transfert du Pétang sous Mgr Delaplace. — II. Démarches du gouvernement chinois pour obtenir l'expropriation du Pétang. — III. Refus de Mgr Delaplace. — IV. Nouvelle démarche du gouvernement chinois auprès de Mgr Delaplace. — V. Les démarches de Mgr Delaplace et la mort de l'Empereur font remettre à plus tard la question du Pétang — VI. L'empereur Toun-Dje et sa mère Tze-Hsi. — VII. Débauches et mort de Toun-Dje. — VIII. Choix du nouvel Empereur. — IX. Comment Tze-Hsi fit élire Kouangsü empereur. — X. Protestations et suicides. — XI Tze-Hsi seule régente 572

CHAPITRE V

Derniers travaux de Monseigneur Delaplace.

I. Division de la Chine en régions ecclésiastiques. — II. Premier synode régional de Pékin. — III. Conclusion du synode. — IV. Construction de la chapelle de la légation de France. — V. Projet d'église au Toungtang ; l'ancienne église du Toung-

Pages

tang. — VI. Le Toungtang de 1860 à 1879. — VII. Reconstruction de l'église Saint-Joseph. — VIII. Protestation du gouvernement chinois contre l'élévation des tours du Toungtang. — IX. Description de l'église du Toungtang. — X. Bénédiction de l'église du Toungtang. — XI. Mort et funérailles de Mgr Delaplace. — XII. Portrait de Mgr Delaplace 584

NOTES — I *Etat de la mission à la mort de Mgr Delaplace. — II. Décret de la Propagande divisant les missions de la Chine, du Siam et du Tonkin en régions ecclésiastiques.*

CHAPITRE VI

Monseigneur Tagliabue.

I. Mgr Tagliabue, Vicaire apostolique de Pékin. — II. La guerre du Tonkin et les missions de Chine. — III. La guerre franco-chinoise et le protectorat des missions. — IV. La mission du P. Giulanelli ; lettre de Léon XIII à l'empereur de Chine. — V. Démarches de Ly Houngtchang pour abolir le protectorat des missions. — VI. Nomination de Mgr Agliardi comme nonce à Pékin. — VII. Rapport de Mgr Tagliabue au pape Léon XIII sur l'opportunité d'une nonciature à Pékin 606

NOTES. — I. *Lettre du pape Léon XIII à l'empereur Kouangsü. — II. Instructions de la Propagande aux missionnaires italiens, sur la conduite à tenir à l'égard des autorités italiennes (texte latin et traduction.)*

CHAPITRE VII

Transfert du Pétang.

I. Reprise des négociations pour la cession du Pétang. — II. Démarches du vice-roi Ly Houng-Tchang. — III. Les Chinois portent l'affaire à Rome. — IV. Nouvelles complications. — V. Convention Favier-Ly Houngtchang. — VI. M. Favier à Rome et à Paris. — VII. M. Favier à Tientsin. — VIII. Ly Houngtchang et la légation de France. — IX. Décret impérial relatif à la cession du Pétang. — X. Bénédiction de la première pierre de la nouvelle cathédrale. — XI. Inauguration de la nouvelle cathédrale du Pétang 625

NOTE. — *Documents relatifs à la remise du terrain Sîchekou*

CHAPITRE VIII

Les Jésuites et leur collège de Tientsin.
Mort de Monseigneur Tagliabue.

I. Les Jésuites et leur projet de collège scientifique à Tientsin. — II. Le projet des Jésuites au synode de Pékin. — III. Règlement provisoire. — IV. Les Jésuites réclament une juridiction plus étendue à Tientsin. — V. Fondation du collège Saint-Louis à Tientsin. — VI. Sacre de Mgr Coqset. — VII. Mort de Mgr Tagliabue. — VIII. Funérailles de Mgr Tagliabue 642

NOTES. — I. *Consécration de Mgr Tagliabue à Marie. — II Tableau des fruits spirituels de la mission de Pékin, à la mort de Mgr Tagliabue.*

Pages

CHAPITRE IX

Episcopat de Monseigneur Sarthou.

I. Biographie de Mgr Sarthou. — II. Mgr Sarthou, Vicaire apostolique de Pékin. — III. Incident Favier-Lemaire. — IV. Attitude de Mgr Sarthou. — V. Silence de M. Favier. — VI. Réconciliation. — VII. Le protectorat allemand. — VIII. Nouveau mémorandum contre les missions de Chine. — IX. Essai d'établissement de la hiérarchie en Chine 653

NOTE. — *L'exercice du protectorat religieux de la France. Une véritable apologie.*

CHAPITRE X

Les Frères maristes en Chine.

I. Troisième synode régional de Pékin. — II. La Corée rattachée à la première région de Chine. — III. Les Frères maristes dans le Vicariat de Pékin. — IV. Les Frères maristes à l'orphelinat de Chala. — V. Collège franco-chinois de Tientsin. — VI. Nouvelles démarches des Jésuites pour Tientsin. — VII. Lettre de Mgr Sarthou au R. P. Becker 669

NOTES. — I. *Lettre de convocation du synode de 1892.* — II. *Décret de la Propagande reliant la Corée à la première région ecclésiastique de Chine.*

CHAPITRE XI

Légation de M. Gérard. — M. Favier coadjuteur.

I. Légation de M. Gérard en Chine. — II. Inefficacité de la convention Berthemy. — III. Vigoureuse intervention de M. Gérard. — IV. Texte définitif de la convention Berthemy. — V. M. Gérard et l'église de Notre-Dame-des-Victoires à Tientsin. — VI. Reconstruction de Notre-Dame-des-Victoires. — VII. Inauguration de l'église restaurée de Notre-Dame-des-Victoires. — VIII. Mgr Crouzet proposé comme coadjuteur de Pékin. — IX. Mgr Favier nommé coadjuteur de Pékin 681

NOTE. — *Mgr Favier et les Jésuites.*

CHAPITRE XII

Le décret Favier.

I. La résidence de Paotingfou envahie par les soldats de Toung-Fousiang. — II. Règlement : transfert de la résidence. — III. Le décret Favier : circonstances qui l'amenèrent. — IV. Démarches officielles du gouvernement chinois. — V. Négociations entre Mgr Favier et le Tsoung Ly-Yamèn. — VI. Promulgation du décret par le ministre de France. — VII. Rapport fixant les relations entre les autorités locales et le clergé catholique. — VIII. Accueil fait au décret Favier.

Pages

— IX. Félicitations des missionnaires. — X. Impressions en France. — XI. Approbation des démarches de Mgr Favier par le ministre de France à Pékin 694

NOTES. — I. *Les protestants et le décret Favier.* — II. *Les légistes et le décret Favier.* — III. *Influence de Mgr Favier en faveur des missions.*

CHAPITRE XIII

Activité littéraire des missionnaires de Pékin : Nécrologies.

I. Publications diverses : *Méditations de Hamon* en chinois ; *Dictionnaire phonétique chinois-français* ; Notices et documents sur les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité massacrés à Tientsin ; *Péking*, de Mgr Favier. — II. Mort de J.-Chrysostome Kho. — III. M. J.-Louis Chevrier. — IV. M. J.-B. Delemasure ; ses œuvres. — V. M. Pierre Fong. — VI. Décès de MM. Wynhoven, Allofs et Périer. — VII. M. Fioritti : *Confucius dévoilé.* — VIII. M. Humblot : *Manuel d'histoire ecclésiastique.* — IX. M. Provost ; ses œuvres. — X. Mort de Mgr Sarthou 711

NOTE. — *Etat des œuvres et du personnel sous Mgr Sarthou* (1896-1897).

CHAPITRE XIV

La curée des puissances

I. Tsiatchôw. — II. Port-Arthur. — III. Weihaiwei, Yantze, presqu'île de Kaolung. — IV. La France, le Japon et l'Italie. — V. Influence des concessions étrangères sur la révolution des Boxeurs. — VI. Antagonisme des deux partis mandchou et chinois. — VII. Les Cent jours. — VIII. Abolition des examens. — IX. Projet de voyage impérial à Tientsin. — X. Le complot de l'empereur Kouangsü. — XI. Trahison de Yuan Chekai : arrestation de l'Empereur. — XII. Protestations contre l'Impératrice. — XIII. Rancune de l'Impératrice envers les étrangers. — Conclusion 726

NOTES. — I. *Notice biographique sur Mgr Favier et Mgr Jarlin.* — II. *Etat des missions catholiques de Chine en* 1922.

Imprimerie de la Presse Française
10, Faubourg Montmartre, Paris.